MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-septième séance – Mardi 27 avril 2021, à 20 h 30

Présidence de Mme Albane Schlechten, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M. Sebastian Aeschbach*, *Mme Roxane Aubry*, *MM. Pierre de Boccard*, *Simon Brandt*, *Nicolas Ramseier* et *Mme Michèle Roullet*.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *Mme Frédérique Perler*, vice-présidente, *M. Alfonso Gomez*, conseiller administratif, *Mmes Christina Kitsos* et *Marie Barbey-Chappuis*, conseillères administratives.

CONVOCATION

Par lettre du 14 avril 2021, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 27 avril, mercredi 28 avril et lundi 3 mai 2021, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

4. Questions orales.

M. Sami Kanaan, maire. Je réponds aux questions orales qui me concernent et qu'on m'a transmises, mais pas forcément dans l'ordre où elles ont été posées.

M. Ruysschaert m'a adressé une question inspirée par l'actualité: comment peut-on justifier la Cité de la musique par rapport à l'urgence climatique déclarée par la Ville de Genève? C'est une question très intéressante. Je rappelle tout d'abord que la Cité de la musique, en tant que telle, est un projet qui n'émane pas directement de la Ville de Genève. On vote là-dessus le 13 juin prochain, mais il s'agit d'un préavis sur le plan localisé de quartier (PLQ). C'est un projet porté par des privés au niveau de la construction; ensuite, il sera clairement d'inspiration cantonale pour ce qui concerne le fonctionnement de la Cité de la musique, en collaboration avec la Haute école de musique (HEM), l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) et d'autres partenaires éventuels. Le Canton a déjà confirmé qu'il prendrait en charge la partie publique du budget de fonctionnement.

Pour en revenir à la question de M. Ruysschaert, je pense que l'urgence climatique est une réalité. J'étais l'un des coauteurs de la résolution R-242 votée

par le Conseil municipal durant la législature précédente et le Conseil administratif travaille très activement sur cette problématique. Mais je ne crois pas que renoncer à la Cité de la musique fasse avancer quoi que ce soit pour la cause de l'urgence climatique. La vraie urgence climatique – et j'imagine que les Verts seront d'accord sur ce point, de même que de nombreux autres groupes du Conseil municipal – c'est d'assainir nos bâtiments existants, qui contribuent largement aux gaz à effet de serre.

Moi, je serais intéressé à voir une initiative cantonale qui interdise les véhicules à essence classiques sur le territoire cantonal; voilà un exemple de vrai projet pour lutter contre l'urgence climatique. On a aussi beaucoup parlé de la végétalisation, ces jours. Mais je rappelle que les principaux arbres concernés par le projet de la Cité de la musique ne seront pas abattus. Certes, il paraît qu'il y a une espèce très particulière de crapauds qui serait mise en danger mais, face au besoin de centaines de jeunes musiciennes et musiciens et pour le rayonnement culturel de Genève, je pense que renoncer à ce projet ne contribuerait pas à réduire l'urgence climatique.

Je passe à la deuxième question à laquelle je devais répondre, posée par Mme Fabienne Aubry-Conne: elle demandait s'il était possible d'ouvrir les portes de la Maison des arts du Grütli à des compagnies de théâtre, notamment cet été. Plus largement, c'est un fait qu'en raison de la crise due au Covid-19 de nombreuses compagnies indépendantes de théâtre – mais aussi de danse et des arts vivants en général, des arts de la scène – connaissent aujourd'hui une situation de précarité ou, en tout cas, des difficultés. La période du Covid-19 a été mouvementée pour ces artistes et nous faisons le maximum pour les soutenir. D'ailleurs, les scènes culturelles en général ont continué à faire travailler les compagnies pendant tout l'hiver dernier, même sans public. Evidemment, le rêve – et cela a enfin recommencé ces jours – est d'accueillir le public.

Nous travaillons actuellement à élaborer différentes démarches pour ouvrir les scènes culturelles cet été. Les décisions définitives ne sont pas encore prises. Cela peut aussi concerner la Maison des arts du Grütli. De manière plus large, je rappelle que nous essayons d'assurer au maximum la diversité de l'offre culturelle sur le territoire de la Ville avec nos différentes scènes théâtrales ou les résidences que nous accueillons au Théâtre Pitoëff, de manière à pouvoir aider autant que possible les artistes.

A ce sujet, Mesdames et Messieurs, je vous remercie encore d'avoir voté la proposition PR-1447 avec un crédit de 3,9 millions de francs destiné au financement de mesures de soutien des métiers de la culture et de l'offre culturelle dans le contexte de la crise sanitaire du Covid-19. Les bourses que vous avez accepté de financer dans ce cadre seront mises au concours la semaine prochaine, au début du mois de mai. Elles permettront aux artistes de tous les arts de déposer des projets individuels sans obligation de résultats immédiats, et nous pourrons octroyer

des subventions pour des projets de compagnies ou d'autres types d'entités. Nous essayons donc vraiment de faire le maximum. L'ouverture estivale des scènes genevoises est certainement l'un des moyens qui est considéré dans cette démarche.

Ensuite, Mme Louise Trottet m'a posé une question concernant le Musée d'art et d'histoire (MAH). Alors, je me réjouis de constater que l'exposition «Walk on the water» reçoit un accueil globalement extrêmement positif. Je suis frappé de voir que des personnes qui n'ont plus mis les pieds au MAH depuis longtemps sont enthousiastes. Je préférais une exposition qui suscite des réactions; il y a quelques réactions de déception, voire d'agacement, parce qu'effectivement cette exposition est assez décalée. Mais cela s'inscrit complètement dans le projet actuel du MAH, qui est de valoriser les collections du musée, puisque toutes les pièces montrées viennent desdites collections. A mon goût, elles étaient insuffisamment valorisées ces dernières années. Un regard décalé permet peut-être de revisiter ces collections, de moins les sacraliser et, ainsi, de valoriser le patrimoine collectif avec un regard d'aujourd'hui.

Je parle bien du patrimoine collectif, y compris très ancien; il n'y a donc aucune concurrence avec le Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO) qui, comme son nom l'indique, monte des expositions d'artistes soit encore vivants, soit actifs récemment au cours du XXe siècle, pour donner un ordre de grandeur – alors qu'au MAH, on voit des pièces de l'Antiquité et du Moyen Age notamment, qui viennent de tous les secteurs du Musée. Quant au coût de l'exposition «Walk on the water», je le donnerai ultérieurement à Mme Trottet.

La présidente. Merci, Monsieur le maire.

M. Sami Kanaan, maire. Je dois encore répondre à une question, Madame la présidente, je n'ai pas fini. Je suis désolé, il suffit que j'arrive un peu en retard et hop, il y a plein de questions! La prochaine fois, je serai à l'heure, promis!

Mme Bénédicte Amsellem m'a interrogé sur le budget de fonctionnement de la Cité de la musique, pris en charge par la HEM et l'OSR. Ecoutez, Madame la conseillère municipale, je ne connais pas les détails du futur budget de fonctionnement. Je rappelle qu'il ne concerne pas la Ville de Genève, à l'exception du parc. En ce qui concerne la Cité de la musique en tant que telle, comme cela a été indiqué *urbi et orbi*, son fonctionnement sera financé avant tout par les budgets existants de la HEM et de l'OSR, avec une subvention cantonale qui reste à confirmer par le Grand Conseil, bien évidemment. Ce sera une bataille à mener en temps voulu. Le Conseil administratif ne prévoit pas la moindre contribution financière de la Ville à la Cité de la musique, dans la mesure où nous avons d'autres priorités et du fait que cette action est complémentaire.

Je me réjouirais d'ailleurs que la Cité de la musique, si le projet passe lors des prochaines votations, devienne la première institution culturelle cantonale – ou la deuxième, si on pense à la Maison Rousseau et Littérature. Cela concrétisera ainsi un engagement du Canton à être plus présent dans le domaine culturel, comme l'a voté le peuple genevois au mois de mai 2019 en acceptant l'initiative IN 167 intitulée «Pour une politique culturelle cohérente à Genève».

La Ville de Genève, selon le vote du Conseil municipal, verse actuellement environ 9,5 millions de francs par an à l'OSR. A priori, elle continuera à voter ces 9,5 millions de francs pour l'OSR. Par ailleurs, l'OSR paie un forfait annuel pour l'utilisation de 30% à 40% de la disponibilité du Victoria Hall. De mémoire – je dois vérifier – ce forfait s'élève à 300 000 francs à peu près. Cette recette ne sera plus encaissée par le Victoria Hall si la Cité de la musique est construite, mais on risque de gagner au change, dans la mesure où les autres mises à disposition multiples et diverses du Victoria Hall pourraient rapporter plus que ces 300 000 francs.

La présidente. Mesdames et Messieurs, nous passons aux motions d'ordonnancement demandant l'urgence sur différents objets. Nous en avons six à traiter, qui portent toutes sur des points figurant déjà à l'ordre du jour.

La première motion d'ordonnancement demande le traitement en urgence de la résolution R-278, inscrite au point 189 de notre ordre du jour, intitulée «Protégeons notre qualité de vie par des contrôles antibruit réguliers de la circulation». Je donne la parole pendant une minute à l'un-e ou l'autre des auteur-e-s de la motion d'ordonnancement pour défendre l'urgence.

M. Jean-Luc von Arx (PDC). Il s'agit d'une résolution, parce que dès qu'une démarche implique le Canton nous devons forcément avoir un contact avec les autorités cantonales, bien entendu. La résolution R-278 du Parti démocrate-chrétien a été rejointe par d'autres groupes signataires tels que les Verts, le Parti socialiste et Ensemble à gauche. Nous espérons que le Parti libéral-radical, le Mouvement citoyens genevois et l'Union démocratique du centre nous rejoindront aussi – mais c'est à eux de voir s'ils seront d'accord d'accepter ce projet.

Notre résolution s'inscrit dans le contexte de l'urgence climatique et de la transition écologique, dont nous avons parlé tout à l'heure, mais elle concerne également la qualité de vie et la mobilité. Bien après le dépôt de cette résolution, la problématique du bruit a été largement évoquée par les médias qui ont remis l'ouvrage sur le métier, parce que le problème du bruit en ville de Genève n'est pas nouveau et s'aggrave de plus en plus.

Alors, pourquoi demander l'urgence aujourd'hui sur cet objet? Je vais très rapidement vous livrer trois constats, Mesdames et Messieurs.

La présidente. Monsieur von Arx, vous avez une minute pour défendre l'urgence… Il faudra aller très vite avec les constats!

M. Jean-Luc von Arx. Alors, très vite: premièrement, la valeur limite fixée par l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) est généralement dépassée; deuxièmement, le bruit issu du trafic routier cause de graves nuisances à la santé et à la qualité de vie des citoyens de Genève; troisièmement, le nombre de véhicules – motos, scooters, automobiles – qui circulent en milieu urbain est en constante augmentation, sans compter qu'il y a davantage de grosses cylindrées qui dépassent les normes de bruit acceptables.

Pour toutes ces raisons, nous proposons simplement au Conseil municipal d'inviter le Conseil administratif à s'adresser au Conseil d'Etat pour qu'il y ait des contrôles préventifs, voire des sanctions pouvant aller jusqu'à la verbalisation. Nous visons une coordination avec le Conseil d'Etat pour appliquer une vraie politique par rapport à cette question du bruit qui concerne la qualité de vie de nos citoyens.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la résolution R-278 est acceptée par 56 oui contre 11 non (1 abstention).

(Brouhaha.)

La présidente. Mesdames et Messieurs, ne m'obligez pas à adopter des mesures antibruit au Conseil municipal!

La deuxième motion d'ordonnancement demande le traitement en urgence de la motion M-1587, inscrite au point 177 de notre ordre du jour, intitulée «Des encombrants qu'on prend». Je donne la parole pendant une minute à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordonnancement pour défendre l'urgence.

M. John Rossi (PLR). Voilà une motion intéressante pour le recyclage et le bien-être de notre planète! Les encombrants sont des déchets importants mais, avec la motion M-1587, on peut leur donner une chance de seconde vie. Ça plaira à pas mal de mes collègues! Cela entraînerait moins de déchets, moins de pollution, moins de réchauffement climatique. Je suis certain que vous apprécierez,

Mesdames et Messieurs! Une seconde chance pour ces encombrants, dans une situation économique difficile, pourrait aussi aider pas mal de Genevois. Par conséquent, je vous remercie d'avance d'accepter cette urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1587 est acceptée par 59 oui contre 8 non (1 abstention).

La présidente. La troisième motion d'ordonnancement demande le traitement en urgence de la motion M-1602, inscrite au point 192 de notre ordre du jour, intitulée «Donnons la gratuité des Transports publics genevois (TPG) aux enfants et aux jeunes de 8 à 25 ans résidant en ville de Genève». Je donne la parole pendant une minute à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordonnancement pour défendre l'urgence.

Mme Yasmine Menétrey (MCG). Mesdames et Messieurs, chers collègues, le Mouvement citoyens genevois vous propose de renvoyer en urgence la motion M-1602 à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse pour une étude approfondie. A l'heure où les questions climatiques, de transport et de mobilité monopolisent les discussions politiques dans cette enceinte et dans les médias, il est désolant de constater que, dans la pratique, ces discussions sont rarement accompagnées de mesures concrètes. Pour ce qui est des rares mesures proposées, elles consistent hélas, le plus souvent, en une guerre larvée de modes de transport qui ne fait que créer des tensions et des divisions, au lieu d'aider les gens à modifier leurs habitudes en faveur du climat et de l'environnement.

Il s'agit donc, pour une fois, de joindre la parole aux actes en incitant les jeunes à utiliser les transports publics. Il s'agit surtout, pour le Conseil municipal, de se donner les moyens réels de ses ambitions écologiques. Mesdames et Messieurs, je demande le renvoi de cette motion à la commission des finances. Merci de votre attention.

La présidente. Vous aviez d'abord mentionné la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, Madame la conseillère municipale. Bon, vous me redirez plus tard ce qu'il en est, si l'urgence est acceptée.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1602 est acceptée par 49 oui contre 20 non.

(Brouhaha.)

La présidente. La quatrième motion d'ordonnancement demande le traitement en urgence de la motion M-1599, inscrite au point 188 de notre ordre du jour, intitulée «Débétonner et perméabiliser les cours intérieures d'immeubles pour les transformer en espaces végétalisés». Je donne la parole pendant une minute à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordonnancement pour défendre l'urgence.

M. Yves Herren (Ve). La motion M-1599 est intitulée «Débétonner et perméabiliser les cours intérieures d'immeubles pour les transformer en espaces végétalisés». Elle est née d'un constat assez clair, de l'idée générale de développer la fraîcheur en milieu urbain et d'une réflexion sur les îlots de chaleur en ville qu'il faut vraiment de plus en plus transformer en lieux frais dès que possible. Nous avons donc eu l'idée de favoriser les projets de réaffectation de cours intérieures, souvent trop minérales, en zones perméables et de végétaliser en commençant par les immeubles propriétés de la Ville de Genève. De la sorte, nous pourrons créer un module exemplaire à proposer ensuite également aux privés, pour qu'ils en fassent bon usage. Je vous remercie donc, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir soutenir l'urgence de cette motion.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1599 est acceptée par 60 oui contre 11 non.

(Brouhaha.)

La présidente. S'il vous plaît! La stéréo, là, c'est insupportable!

La cinquième motion d'ordonnancement demande le traitement en urgence de la motion M-1608, inscrite au point 200 de notre ordre du jour, intitulée «Pour un projet pilote de tri des déchets dans les quartiers défavorisés, en encourageant l'emploi des jeunes». Je donne la parole pendant une minute à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordonnancement pour défendre l'urgence.

M. Arnaud Moreillon (S). Mesdames et Messieurs, la motion socialiste M-1608 cherche à répondre à deux besoins prépondérants de la population: premièrement, offrir à la jeunesse des opportunités d'emploi en Ville de Genève – des petits jobs, comme on dit, qui ont disparu avec la crise du Covid-19; deuxièmement, améliorer le tri des déchets qui plafonne à un taux de récupération de 44%, selon une étude de 2019. Ce sont donc près de 37 800 tonnes de déchets par an qui ne sont pas triés dans notre commune.

La jeunesse souffre. Le chômage des jeunes s'élevait à 6,2% en février 2021, par rapport à 4,9% pour la population en général. La crise sanitaire, économique et sociale fait des ravages dans la jeunesse: explosion du nombre de sollicitations de Malatavie, l'unité des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) qui s'occupe des jeunes ayant envie de se donner la mort; crises d'angoisse; sentiment de ne pas être pris en compte; incertitudes quant au futur… Citée par la Radio Télévision Suisse (RTS), Anne-Emmanuelle Ambresin, cheffe de la Division interdisciplinaire de santé des adolescents (DISA) du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV), le dit bien mieux que moi: «Beaucoup de jeunes se posent des questions sur le sens de leur vie, ils se sentent sacrifiés sur l'autel du Covid. Les jeunes portent notre futur et s'en rendent compte. Ils récoltent toute notre incertitude, nos incohérences, notre anxiété sans qu'on les laisse agir, contribuer au monde de demain, sans qu'on leur demande ce dont ils ont besoin et en éprouvent colère et frustration.»

Il s'agit ici, avec cette motion socialiste, de les entendre, de leur offrir l'opportunité de contribuer à l'amélioration de la cité en les rémunérant pour cela. Il s'agit aussi de contribuer à l'environnement en faisant progresser le taux de récupération des déchets ménagers.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1608 est acceptée par 48 oui contre 23 non.

La présidente. La sixième et dernière motion d'ordonnancement demande le traitement en urgence de la motion M-1606, inscrite au point 196 de notre ordre du jour, intitulée «Stop aux marchands de sommeil – la Ville s'engage pour des conditions de logement dignes». Je donne la parole pendant une minute à l'une ou l'autre des auteurs de la motion d'ordonnancement pour défendre l'urgence.

Mme Brigitte Studer (EàG). Chères et chers collègues, nous vous avions déjà présenté cette demande d'urgence lors de la session plénière de la fin du mois de mars dernier. Vous l'aviez alors acceptée, mais nous n'avions pas eu le temps de traiter la motion M-1606. Elle concerne l'immeuble situé au 8, rue Royaume. Rappelons que, suite à un incendie au début du mois de janvier 2021, ses 46 résidents ont dû être évacués. Cet immeuble est aujourd'hui vide et muré. Nous avions découvert alors un bâtiment vétuste, non entretenu, avec des conditions de logement scandaleuses. La question se pose: comment éviter qu'il ne devienne une nouvelle verrue aux Pâquis? Notre préoccupation va aussi aux personnes qui y ont résidé ou qui habitent ailleurs dans des conditions semblables. Nous sommes convaincus qu'il est urgent que la Ville cherche à intervenir face à ces

situations. En ce qui concerne le traitement de la motion M-1606, nous vous proposerons son renvoi à la commission du logement, afin d'y faire le point. Merci d'accepter l'urgence!

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1606 est acceptée par 69 oui contre 1 non.

La présidente. Nous aurons donc ces six objets urgents au menu de la séance de 20 h 30 demain soir.

5. Comptes 2020 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif (PR-1450).

Table des matières

1	**Organisation**	**7**
2	**Rapport de gestion**	**13**
3	**Chiffres clés 2020**	**39**
3.1	Présentation générale	39
3.2	Charges et revenus de fonctionnement	40
3.3	Bilan résumé	45
3.4	Investissements et financement	46
3.5	Subventions monétaires et non monétaires (gratuités)	52
3.6	Ressources humaines	54
4	**Projets de délibérations**	**61**
5	**Comptes annuels**	**68**
5.1	Bilan au 31 décembre 2020	68
5.2	Compte de résultats	70
5.3	Tableau des flux de trésorerie	71
5.4	Etat du capital propre	73
5.5	Règles et principes régissant la présentation des comptes	74
5.6	Notes relatives au bilan	85
5.7	Compte de résultats	149
5.8	Investissement	168
5.9	Notes relatives aux engagements conditionnels et hors bilan	206
5.10	Indications supplémentaires	213
5.11	Indicateurs financiers	222
5.12	Rapport de l'organe de révision	229
6	**Comptes détaillés**	**236**
6.1	Résumé par département et analyse par chapitre	236
6.2	Comptes compétents	263
6.3	Départements	275
6.4	Délégations du Conseil administratif	417
6.5	Rémunérations et frais professionnels du Conseil administratif	436

Organisation

1 Organisation

Organisation

La Ville de Genève est soumise à la Loi sur l'administration des communes : LAC B 6 05, ci-après « LAC » et à son règlement d'application : RAC B 6 05.01, ci-après « RAC ».

Ses organes sont constitués :

- du Conseil municipal (LAC, art. 3 lit. a).
  Il est formé de 80 membres élu-e-s pour une durée de 5 ans et exerce des fonctions délibératives et consultatives.
  Ses attributions sont définies au Titre II, chapitre IV « Attributions » (LAC).
- du Conseil administratif (LAC, art. 3 lit. b).
  Il est formé de 5 membres élu-e-s pour une durée de 5 ans et constitue l'exécutif municipal.
  Ses attributions sont définies au Titre III, chapitre II « Attributions » (LAC).

Départements et services

L'administration de la Ville de Genève, forte de quelque 4000 collaborateurs et collaboratrices, est composée de cinq départements municipaux, comportant chacun plusieurs services, et d'un Secretariat général.

Départements municipaux

Individuellement, chacun-e des cinq magistrat-e-s du Conseil administratif dirige à plein temps l'un des départements de l'administration. Seul le Secrétariat général ne dépend pas d'un-e magistrat-e et est placé sous l'autorité du ou de la Maire.

Nouvelle législature au 1er juin 2020 et présentation de la brochure

Le 1er juin 2020, une nouvelle législature a débuté en Ville de Genève, avec une répartition des services au sein des départements légèrement différente. Afin de conserver la cohérence et les comparatifs avec le budget voté 2020, cette brochure des comptes annuels 2020 et rapport de gestion du Conseil administratif a été présentée en respectant la nomenclature administrative prévalant au 1er janvier 2020.

Il conviendra au lecteur, le cas échéant, de se référer à l'organisation des départements présentée de manière détaillée aux pages suivantes afin de déterminer aisément les nouvelles attributions.

ORGANISATION DES DÉPARTEMENTS

DU 1ER JANVIER AU 31 MAI 2020

VILLE DE GENÈVE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL (SG)

Direction du secrétariat général
Administration centrale
Service des relations extérieures
Service juridique
Service du contrôle financier
Service du Conseil municipal

Madame Sandrine Salerno
Conseillère administrative,
Maire du 1er juin 2019 au 31 mai 2020

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DU LOGEMENT (DFL)

Direction du département des finances et du logement
Direction financière
Direction des ressources humaines
Direction des systèmes d'information et de communication
Gérance immobilière municipale
Centrale municipale d'achat et d'impression
Agenda 21 – Ville durable
Taxe professionnelle communale

Monsieur Rémy Pagani
Conseiller administratif

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DE L'AMÉNAGEMENT (DCA)

Direction du département des constructions et de l'aménagement
Direction du patrimoine bâti
Service de l'urbanisme
Service de l'énergie
Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité

Monsieur Sami Kanaan
Conseiller administratif

DÉPARTEMENT DE LA CULTURE ET DU SPORT (DCS)

Direction du département de la culture et du sport
Bibliothèque de Genève
Bibliothèques municipales
Conservatoire et Jardin botaniques
Grand Théâtre de Genève
Musée Ariana
Musées d'art et d'histoire
Musée d'ethnographie
Muséum d'histoire naturelle et Musée d'histoire des sciences
Service culturel
Service des sports

Monsieur Guillaume Barazzone
Conseiller administratif

DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN ET DE LA SÉCURITÉ (DEUS)

Direction de l'environnement urbain et de la sécurité
Service de l'espace public
Service des espaces verts
Service d'incendie et de secours
Service logistique et manifestations
Service Voirie – Ville propre
Service de la police municipale

Madame Esther Alder
Conseillère administrative,
Vice-Présidente du 1er juin 2019
au 31 mai 2020

DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ (DCSS)

Direction du département de la cohésion sociale et de la solidarité
Service de la petite enfance
Service des écoles et institutions pour l'enfance
Service de la jeunesse
Service social
Service de l'état civil
Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire

ORGANISATION DES DÉPARTEMENTS

DU 1ER JUIN AU 31 DÉCEMBRE 2020

VILLE DE GENÈVE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL (SG)

Direction du secrétariat général
Administration centrale
Service des relations extérieures
Service juridique
Service du contrôle financier
Service du Conseil municipal

Monsieur Alfonso Gomez
Conseiller administratif

DÉPARTEMENT DES FINANCES, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU LOGEMENT (DFEL)

Direction du département des finances, de l'environnement et du logement
Direction financière
Direction des ressources humaines
Gérance immobilière municipale
Centrale municipale d'achat et d'impression
Service des espaces verts
Agenda 21 – Ville durable
Taxe professionnelle communale

Madame Frédérique Perler
Conseillère administrative,
Vice-Présidente du 1er juin 2020
au 31 mai 2021

DÉPARTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT, DES CONSTRUCTIONS ET DE LA MOBILITÉ (DACM)

Direction du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité
Direction du patrimoine bâti
Service d'urbanisme
Service de l'énergie
Service de l'aménagement, du génie-civil et de la mobilité

Monsieur Sami Kanaan
Conseiller administratif,
Maire du 1er juin 2020 au 31 mai 2021

DÉPARTEMENT DE LA CULTURE ET DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE (DCTN)

Direction du département de la culture et de la transition numérique
Direction des systèmes d'information et de communication
Bibliothèque de Genève
Bibliothèques municipales
Conservatoire et Jardin botaniques
Grand Théâtre de Genève
Musée Ariana
Musées d'art et d'histoire
Musée d'ethnographie
Muséum d'histoire naturelle et Musée d'histoire des sciences
Service culturel

Madame Marie Barbey-Chappuis
Conseillère administrative

DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ ET DES SPORTS (DSSP)

Direction du département de la sécurité et des sports
Service de l'espace public
Service des sports
Service d'incendie et de secours
Service logistique et manifestations
Service Voirie – Ville propre
Service de la police municipale

Madame Christina Kitsos
Conseillère administrative

DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ (DCSS)

Direction du département de la cohésion sociale et de la solidarité
Service de la petite enfance
Service des écoles et institutions pour l'enfance
Service de la jeunesse
Service social
Service de l'état civil
Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire

Délégations du Conseil administratif

But	Représentant-e-s du CA	Création
Délégation Genève ville solidaire (DGVS)		
Mettre en œuvre la politique de solidarité internationale de la Ville de Genève. Soutenir et financer des projets de solidarité internationale.	*Du 1er janvier au 31 mai 2020* Madame Sandrine Salerno Madame Esther Alder Monsieur Rémy Pagani *Du 1er juin au 31 décembre 2020* Madame Frédérique Perler Monsieur Alfonso Gomez Madame Christina Kitsos	Mars 2000 (Règlement LC 21 591)
Délégation à l'aménagement du territoire (DAT)		
Traiter des dossiers d'aménagement des espaces publics ou de plans d'affectation du sol conduits par les services du Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, par le Service des espaces verts ou par des tiers et portant sur le territoire de la Ville de Genève.	*Du 1er janvier au 31 mai 2020* Monsieur Rémy Pagani Monsieur Sami Kanaan Monsieur Guillaume Barazzone *Du 1er juin au 31 décembre 2020* Madame Frédérique Perler Monsieur Alfonso Gomez Madame Marie Barbey-Chappuis	Juillet 2011 (Règlement LC 21 212)
Délégation à l'innovation sociétale (DGIN)		
Préaviser les demandes de soutien financier déposées dans le cadre du programme G'innove.	*Du 1er janvier au 31 mai 2020* Madame Sandrine Salerno Monsieur Guillaume Barazzone Monsieur Sami Kanaan *Du 1er juin au 31 décembre 2020* Monsieur Sami Kanaan Monsieur Alfonso Gomez Madame Christina Kitsos	Janvier 2016 (Règlement LC 21 181)
Délégation pour la transition numérique		
Assister le Conseil administratif dans le pilotage et la coordination de la politique de la transition numérique. S'assurer du développement de projets numériques qui répondent aux axes prioritaires de cette politique. Préaviser les rapports et propositions au Conseil municipal en matière de transition numérique.	*Du 1er janvier au 31 mai 2020* Madame Sandrine Salerno Monsieur Sami Kanaan Monsieur Guillaume Barazzone *Du 1er juin au 31 décembre 2020* Monsieur Sami Kanaan Madame Marie Barbey-Chappuis Monsieur Alfonso Gomez	Janvier 2018 (extrait CA) Décembre 2020 (Règlement LC 21 132)
Délégation en charge de la gouvernance, des risques et des audits (DGRA)		
Préaviser à l'intention du Conseil administratif tout objet en lien avec la gouvernance, les risques et les audits et proposer les mesures d'amélioration y relatives.	*Du 1er janvier au 31 mai 2020* Madame Sandrine Salerno Monsieur Sami Kanaan *Du 1er juin au 31 décembre 2020* Monsieur Sami Kanaan Monsieur Alfonso Gomez	Février 2019 (extrait CA)
Délégation de la transition écologique (DETE)		
Assurer une articulation pertinente des enjeux climatiques, à savoir la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation au changement climatique, avec les autres enjeux politiques de la Ville et de la région.	Monsieur Sami Kanaan Madame Frédérique Perler Madame Christina Kitsos Madame Marie Barbey-Chappuis Monsieur Alfonso Gomez	Juin 2020 (extrait CA) Novembre 2020 (Règlement LC 21 922)
Délégation à la politique économique (DELCO)		
Assister le Conseil administratif dans le pilotage, la coordination et la mise en œuvre de sa stratégie en matière de politique économique. Assurer une articulation pertinente avec les autres politiques publiques de la Ville. Opérer des choix et arbitrages en lien avec la mise en œuvre et le suivi de la stratégie économique et mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation de ceux-ci.	Monsieur Alfonso Gomez Monsieur Sami Kanaan Madame Marie Barbey-Chappuis	Juin 2020 (extrait CA) Octobre 2020 (extrait CA)

Les rapports d'activité, ainsi que la liste détaillée des projets soutenus, sont présentés dans la partie 6.4 de cette publication.

Rapport de gestion

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DU LOGEMENT

Le Département des finances et du logement (DFL) établit le budget et les comptes municipaux, gère les ressources humaines de la Ville, régit le parc immobilier municipal et promeut une politique sociale du logement. Il met également en œuvre la politique municipale en matière de développement durable et de transition écologique. Il centralise les demandes d'achat et d'impression de tous les services de l'administration, et prélève la taxe professionnelle communale. Il assume enfin le développement et la maintenance informatique pour l'administration municipale ainsi que la mise en œuvre d'une transition numérique qui soit responsable, inclusive, participative et créative.

PRESTATIONS ET RÉALISATIONS FONDAMENTALES

TRANSITION ÉCOLOGIQUE/URGENCE CLIMATIQUE

456 478.–
ALLOUÉS À DES PROJETS INNOVANTS ET DURABLES VIA LE PROGRAMME G'INNOVE

Soutien fort à la transition écologique
Le Service Agenda 21-Ville durable (A21) a vu ses moyens augmenter, au budget 2020, afin de soutenir plus durablement les associations environnementales et les initiatives visant à sensibiliser le grand public. Malgré la pandémie, une dizaine d'évènements ont ainsi pu avoir lieu grâce au soutien de l'administration municipale. En parallèle, le programme d'innovation sociétale G'innove, dont les moyens ont également été augmentés, a soutenu 23 projets, dont 15 contribuent à la réduction des émissions carbone.

Pendant 10 jours, la Semaine du Goût a proposé des suggestions locales et saisonnières, à base de produits artisanaux et de qualité.

Promotion des produits agricoles locaux
La 2e édition de Festi'Terroir, grand marché de producteurs et productrices au cœur de la ville, a rencontré un vif succès, avec plus de 30 exposant-e-s. En septembre, dans un contexte très difficile pour la branche de la restauration, 50 restaurants ont par ailleurs participé au concours genevois de la Semaine du Goût. Enfin, la 2e édition du Forum de l'alimentation durable a été consacrée au gaspillage alimentaire ; tous les ateliers ont affiché complet.

10 000
VISITEUR-EUSE-S À FESTI'TERROIR

JUSTICE SOCIALE

4900
BAUX DE LOGEMENTS SOCIAUX GÉRÉS PAR LA GIM

Révision du règlement relatif aux logements sociaux
Le Conseil municipal a adopté diverses modifications du règlement relatif aux conditions de location des logements à caractère social, incluant notamment des restrictions aux résiliations en fonction de l'âge des locataires (exclues au-delà de 64/65 ans), le recours au RDU comme élément principal pour la fixation des loyers et des règles claires en matière de sous-occupation et de revenu excessif. Ces modifications permettent à la Gérance immobilière municipale (GIM) de remplir de manière plus efficiente encore son rôle de régie sociale.

Défense des droits des personnes LGBTIQ+
À l'occasion des 30 ans du retrait par l'OMS de l'homosexualité de sa liste des maladies mentales, l'A21 a consacré sa campagne annuelle de sensibilisation aux nombreuses injonctions subies par les personnes LGBTIQ+. Outre un important affichage public, plusieurs rencontres, tables-rondes, expositions et ateliers ont été proposés au public genevois.

23 500
VUES DES PUBLICATIONS FACEBOOK DE LA CAMPAGNE « ARRÊTONS DE VOULOIR CHANGER LES PERSONNES LGBTIQ+ »

L'exposition « (In)visibles » a présenté, durant près d'un mois au Parc des Bastions, 21 témoignages et photos de couples et de familles LGBTIQ+.

54
INTERVENTIONS SOCIALES RÉALISÉES EN 2020

80
FEMMES AYANT PARTICIPÉ À L'ENQUÊTE « GENÈVE, UNE VILLE ÉGALITAIRE ? »

Interventions sociales
La GIM a déployé en 2020 sa nouvelle activité d'intervention sociale, destinée à permettre aux locataires en grande difficulté, ou posant des problèmes majeurs au voisinage, d'être orienté-e-s et pris-e-s en charge par les services sociaux les plus adéquats.

Lutte contre le sexisme et harcèlement dans l'espace public
Forte des résultats de l'enquête « Genève, une ville égalitaire ? Les pratiques des femmes dans les espaces publics », menée par l'UNIGE sur mandat du Service A21, la Ville a développé le 3e volet de sa campagne de sensibilisation « Objectif zéro sexisme dans ma ville. » Les visuels de cette campagne rappelaient que les femmes ont le droit de faire usage de la ville en toute sérénité.

Pour un monde plus solidaire
Dans le contexte très difficile de pandémie mondiale, la Ville a continué à s'engager pour un monde plus juste et plus égalitaire. Pour s'approcher progressivement de l'objectif des 0.7%, le Fonds municipal dédié a été augmenté de 500 000 francs pour atteindre 6 001 100 francs. La Délégation Genève Ville solidaire (DGVS) a ainsi pu soutenir 181 projets, s'inscrivant dans le sens des 17 Objectifs du développement durable, dans 43 pays.

Expérimentation de nouvelles modalités de travail au bénéfice d'une ville durable
La crise sanitaire a accéléré la mise en œuvre du télétravail au sein de l'administration municipale. La Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) a déployé tous les moyens possibles en termes d'accessibilité à distance, de matériel, de logiciels et d'espaces de travail virtuels, permettant ainsi de proposer des solutions pour assurer la continuité des activités et limiter les déplacements.

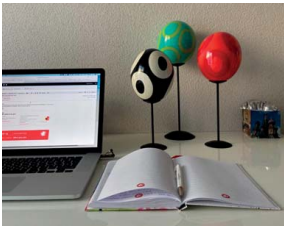

2174
EMPLOYÉ-E-S DE LA VILLE DISPOSANT D'UN ACCÈS À DISTANCE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

Soutien renouvelé à l'apprentissage
La Ville a continué à soutenir les entreprises formatrices de la commune, par l'octroi d'allocations d'apprentissage. Malgré le contexte sanitaire, le nombre de demandes reçues et acceptées a augmenté d'environ 10%. En parallèle, le Conseil administratif a adopté un plan d'action afin de compter 100 apprenti-e-s au minimum au sein de l'administration municipale d'ici la fin de la législature, contre 77 actuellement.

Renforcement de la fonction achat
Devenue un service à part entière début janvier, la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI) a traité une centaine de demandes de prestations au cours de l'année. De plus, environ 35 marchés publics ont été publiés et adjugés, dans des domaines aussi variés que les uniformes de la police municipale de toutes les communes genevoises, l'acquisition de pupitres pour les écoles enfantines et primaires, ou encore l'achat, la plantation et l'entretien d'arbres. En parallèle, la CMAI a continué de déployer sa stratégie de renforcement et de positionnement comme centre de compétence transversal en matière d'achat.

147
ENTREPRISES FORMATRICES SOUTENUES VIA LE FONDS D'APPRENTISSAGE

64 MILLIONS
SOMME DES MONTANTS ADJUGÉS PAR LA CMAI EN 2020

PRÉSERVATION DES ATOUTS

Prévention des risques psychosociaux au sein de l'administration
Le Conseil administratif a adopté la politique de prévention des risques psychosociaux de la Ville, afin de prévenir et de lutter contre des risques professionnels aussi préoccupants que le stress, le harcèlement ou le burn out. La Direction des ressources humaines (DRH) assure la mise en œuvre de cette politique, en collaboration avec les services et départements de l'administration municipale. Le processus de consultation des partenaires sociaux – nécessaire à la mise en œuvre – a notamment été initié.

PRESTATIONS ET RÉALISATIONS SPÉCIFIQUES

Pour une meilleure représentation des femmes dans l'espace public
Plusieurs projets ont été menés en 2020 dans l'espace public pour promouvoir une représentation plus équilibrée et déconstruire les stéréotypes. Une déclinaison de six pictogrammes féminisés recouvre désormais la moitié des panneaux de passages pour piéton-ne-s, où était jusque-là représentée une figure masculine. Par ailleurs, une féminisation progressive des noms de rues a été entamée : 10 emplacements ont ainsi été renommés avec des noms de femmes.

250
PANNEAUX DE SIGNALISATION DE PASSAGE POUR PIÉTON-NE-S FÉMINISÉS.

64 424
BONS VENDUS DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION «BONS SOLIDAIRES»

PLUS DE 20%
DES POSTES DÉJÀ COLLOQUÉS DANS LES FONCTIONS DU CATALOGUE

Soutien aux commerçant-e-s locaux-ales
Face aux conséquences de la crise sanitaire pour les commerçant-e-s, la GIM a exonéré ses locataires commerciaux du paiement de leur loyer, ponctuellement et en fonction des ordres de fermeture émanant des autorités et/ou des décisions du Conseil administratif au titre de soutien à l'économie. En parallèle, un système de bons d'achats solidaires a été mis en place par la Délégation à l'économie pour épauler les commerçant-e-s de la ville, en partenariat avec la Fondetec, GenèveAvenue et le réseau «Monnaie Léman».

Poursuite du processus de collocation des fonctions
Depuis 2011, la Ville de Genève est impliquée dans un important processus, afin d'harmoniser et de standardiser les fonctions de l'ensemble de l'administration municipale. L'objectif est de garantir davantage d'égalité et de transparence au sein de l'administration. Depuis la publication du catalogue des fonctions en septembre 2019 et l'entrée en vigueur de la directive ad hoc, le processus de collocation des postes de l'administration municipale se poursuit.

Appui supplémentaire à la Fondetec dans son travail de soutien aux PME locales
Au regard des conséquences économiques de la pandémie, la Ville a accentué son soutien à la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec). Cette dernière a élargi ses prestations pour octroyer, en subsidiarité des mesures fédérales et cantonales, des crédits Covid-19 sans intérêt à des PME ayant leur siège en ville de Genève.

75 000
FACTURES TRAITÉES ANNUELLEMENT PROVENANT DE 8000 PRESTATAIRES

3.1 MILLIONS
MONTANT DES CRÉDITS COVID-19 OCTROYÉS PAR LA FONDETEC À 42 ENTREPRISES

La ZIC poursuit sa mue
Un nouveau pôle dédié à l'économie circulaire, à la réparation et au réemploi a pris ses quartiers au sein de la zone industrielle des Charmilles (ZIC) : la MACO (manufacture collaborative). En parallèle, à l'automne 2020, «LES 6 TOITS» a été désigné lauréat de l'appel à projets lancé par la Ville. Il donnera naissance d'ici fin 2021/début 2022 à un pôle culturel et artistique innovant.

800 M²
SURFACE DÉVOLUE À LA CRÉATION DU PROJET «LES 6 TOITS»

Entre enseignement, représentations, activités de médiation et salles de répétition, LES 6 TOITS s'annonce comme un lieu pluridisciplinaire inédit à Genève.

Renforcement de la fonction comptable et dématérialisation des processus financiers
Pour assurer ses prestations essentielles, la Direction financière poursuit la mise en œuvre du projet de traitement dématérialisé de paiement des factures, de la gestion de la trésorerie et des emprunts, ainsi que de la publication des comptes et la réalisation du budget. Le Service a également poursuivi l'analyse et le développement d'un outil de numérisation du processus de traitement des factures, ainsi que le déploiement de son projet de renforcement de la fonction comptable. De son côté, le Service de la Taxe professionnelle communale a consolidé les procédures de recouvrement avec les Offices des poursuites et faillites via le logiciel E-LP, de même que le dossier bureautique (logiciel Opale) par l'introduction de nouveaux documents.

Lutte contre le racisme anti-Noir-e-s
Suite à la création par le Conseil municipal, dans le cadre du budget 2020 de la Ville, d'une ligne dédiée spécifiquement à la lutte contre le racisme anti-Noir-e-s, le Service A21 a lancé un appel à projets pour répondre à cette problématique. Il a soutenu sept projets qui visent à lutter contre les stéréotypes et offrir de nouveaux modèles.

50 000.–
MONTANT DE LA LIGNE ANNUELLE DÉDIÉ À LA LUTTE CONTRE LE RACISME ANTI-NOIR-E-S

+ DE 85 000
E-BILLETS VENDUS EN LIGNE DE JUIN À OCTOBRE 2020

Création par la DSIC d'une e-billetterie en ligne pour les piscines municipales
La DSIC a mis en place un système de réservation et de vente en ligne par carte de crédit pour les installations sportives, et en particulier les piscines de Varembé et des Vernets. Cette e-billetterie a pour but de réguler le nombre de pratiquant-e-s, afin de respecter les mesures sanitaires liées à la Covid-19, et d'éviter de longues files d'attente.

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DE L'AMÉNAGEMENT

Le Département des constructions et de l'aménagement (DCA) renforce, dans ses projets d'aménagement et de construction, l'orientation axée sur la lutte contre le réchauffement climatique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la lutte contre les îlots de chaleur urbains et la préservation de la biodiversité. Les projets sont abordés de manière à apporter des réponses concrètes en lien avec la politique de transition écologique et énergétique ancrée dans le discours de législature. Le Département développe une politique active dans le domaine des mobilités douces et de la qualité de vie en ville, notamment par la mise en place des pistes cyclables et aménagements piétons «Covid» dont certains seront pérennisés. L'encouragement à la réalisation de logements se poursuit par le biais de l'élaboration de plans localisés de quartiers pour les secteurs qui n'en disposent pas.

PRESTATIONS ET RÉALISATIONS FONDAMENTALES

UNE VILLE ÉQUILIBRÉE, HABITÉE ET SOLIDAIRE

Politique de création de logements et besoins en équipements de la population
Depuis 2010, la Ville de Genève conduit une politique encourageant la création de logements répondant aux besoins prépondérants de la population en mettant l'accent notamment sur la planification de quartiers dans la couronne urbaine ne disposant pas encore de plan localisé de quartier (PLQ), par la mise à disposition du foncier et en nouant des partenariats avec des coopératives de logements. Elle réalise des équipements publics de qualité et de proximité répondant à l'évolution des pratiques socio-éducatives, sportives et culturelles. Plusieurs planifications sont en cours. En dix ans (2010 à 2019), 4483 logements, dont 2488 logements sociaux, ont été construits. Les objectifs de développement ont été largement dépassés.

Ensemble des Minoteries

Enjeux urbains liés aux changements climatiques
La Ville a commencé à élaborer une stratégie municipale d'urgence climatique (SMUC) et a démarré en septembre 2020 une étude intitulée «Concept énergétique territorial Ville de Genève» destinée à développer les interactions entre les acteurs d'un même territoire, afin de mettre en œuvre des infrastructures et des équipements efficaces, notamment pour la production et la distribution de chaleur renouvelable. Tout en visant à diminuer les besoins en énergie et à utiliser le potentiel énergétique local renouvelable, la Ville a commencé à élaborer un plan stratégique de végétalisation du territoire.

UNE VILLE DURABLE – ENTRETIEN DU PATRIMOINE BÂTI ET DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La Comédie de Genève

Entretien et valorisation du patrimoine bâti
Le chantier de restauration de la Tour de l'Île a démarré début 2020. Au cœur du nouveau quartier de la gare de Genève-Eaux-Vives, le chantier de construction de la Comédie, qui avait démarré à l'automne 2016, s'est achevé en novembre après 4 ans de travaux. La construction du Pavillon de la danse a été réalisée et la remise des clés s'est déroulée au mois d'octobre, en présence des autorités. La prise en main des locaux et installations seront suivies d'une période de quelques mois de rodages et de tests. Pour cette raison, l'ouverture au public du Pavillon n'est prévue qu'au printemps 2021. Cinq installations sportives ont été mises en conformité.

Les travaux de rénovation de l'ensemble des Minoteries se sont terminés après 3 ans de chantier. Ces bâtiments répondent désormais à l'objectif « 100% renouvelables » et « zéro émission CO_2 ». L'inauguration prévue au printemps, a dû être annulée à cause des mesures Covid.

Améliorer la performance énergétique des bâtiments
Un partenariat global Ville-Etat a été conclu en mai 2020. Il porte sur l'ensemble des stratégies énergétiques municipales. Cette stratégie prévoit un plan d'actions et d'investissements renforcés. La Ville a entamé une démarche de mise en conformité des fenêtres de tous les bâtiments propriétés de la Ville, et poursuit ses efforts pour diminuer les consommations des bâtiments considérés comme des grands consommateurs énergétiques. Les travaux d'assainissement des vitrages de 20 immeubles de logements (PR-1217) ont été réalisés à 90% en 2020 et se termineront en janvier 2021.

18
MISES EN CONFORMITÉ DES FENÊTRES (NOMBRE DE BÂTIMENTS)

UNE VILLE DYNAMIQUE ET RESPONSABLE – ESPACES PUBLICS

Végétalisation de l'espace public et préservation de la biodiversité
Dans le cadre de la réponse à l'urgence climatique, l'accent a été mis sur la création de nouveaux espaces végétalisés et sur le renforcement de ceux existants, de manière à développer la nature partout où cela est possible, y compris dans les quartiers centraux, denses et très minéralisés, ainsi que sur les toitures des bâtiments publics notamment. Deux chantiers de renforcement de la végétalisation ont été achevés en 2020, le premier au chemin des Colombettes et le second au square Agasse-Weber. Par ailleurs, plusieurs projets d'envergure ont été initiés (phase d'étude) en 2020. Parmi ceux-ci, la création d'un parc à la pointe de la Jonction, en lieu et place de l'ancien dépôt des bus TPG, et un autre à l'esplanade des Vernets, en lieu et place du parking du service des sports. La requalification de la rue des Rois et de la rue de Carouge - avenue du Mail, permettra quant à elle, de redonner la priorité à la mobilité douce, à la végétalisation et à la récupération naturelle des eaux de ruissellement. La même stratégie de requalification est prévue pour le tronçon du tram Nations – Grand-Saconnex et pour celui circulant rue Terreaux-du-Temple.

Assurer un meilleur partage de l'espace public et le vivre ensemble
La politique active de rééquilibrage de l'usage de l'espace public entre les différent-e-s usagères et usagers se poursuit, avec pour objectif d'améliorer la qualité de vie des habitant-e-s en favorisant les déplacements à pied et à vélo et en développant les plantations pour réduire les îlots de chaleur urbains. Les nouvelles orientations en matière d'aménagement mettent l'accent sur la végétalisation, la mise en œuvre de revêtements perméables et une gestion différenciée des eaux pluviales. L'aménagement des espaces publics en lien avec la gare des Eaux-Vives se poursuit. Le chantier de la place du petit Saconnex s'est achevé, celui de la place des Augustins a débuté en septembre et s'achèvera en avril 2021. Une baisse sensible de pollution atmosphérique et sonore dans la cité est attendue à terme. Depuis mai, de nouvelles mesures d'apaisement de la circulation ont été adoptées, à l'essai pour une année, au sein du quartier de Saint-Gervais. Le trafic de transit y est interdit. De nouveaux aménagements ont été réalisés pour améliorer la qualité des déplacements à pied au sein du quartier des Genêts.

Pistes cyclables au quai Gustave-Ador

5
MISES EN CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS SPORTIVES (NOMBRE DE CHANTIERS)

Lutte contre le bruit routier
La lutte contre le bruit routier s'est poursuivie très activement sous différents axes. Les travaux de pose de revêtements phono-absorbant ont été aussi importants qu'en 2019 malgré la crise sanitaire. D'importants chantiers ont été réalisés, notamment au boulevard Helvétique, à la route de Malagnou, au carrefour des Vingt-Trois-Cantons. Par ailleurs, plusieurs autorisations de construire ont été délivrées pour aménager quatre zones 30 stratégiques (Jonction, Carouge, Sécheron, Vermont). Les travaux débuteront en 2021. Le test de limitation de la vitesse à 30 km/h aux boulevards du pont-d'Arve et de la Tour s'est révélé probant. Il confirme l'adéquation de la stratégie conduite par la Ville. Sur ce constat, le Conseil administratif a décidé de limiter à 30 km/h toutes les rues hors zone 30 sur l'ensemble du territoire communal.

3000
RÉDUCTION DU NOMBRE D'HABITANT-E-S SOUMIS À DES NUISANCES SONORES DUES À LA CIRCULATION MOTORISÉE

Renforcement des réseaux de transports collectifs
La Ville poursuit sa collaboration active, avec le Canton, au développement des infrastructures de transports collectifs à l'échelle de la Ville et de l'agglomération, notamment, l'extension de la gare Cornavin et les grands axes de transports collectifs tels que le Tram Nations-Grand-Saconnex et les bus à haut niveau de service «Genève-Vernier-Zimeyza» et «Axe Frontenex». Ces projets d'envergure sont l'opportunité de réaménager les espaces publics et notamment de développer et améliorer les mobilités douces. Ils sont l'occasion de réfléchir à l'évolution des modes de vie et de déplacement, mais aussi de développer les plantations et de réintroduire la biodiversité en ville dans le but, notamment, de réduire les îlots de chaleur urbains.

Espaces publics autour de la gare de Champel

Aménagement «Covid-19» au boulevard Georges-Favon

Renforcement des réseaux de mobilité douce
Le développement des mobilités douces s'est poursuivi de manière très intensive. Les travaux du U cyclable «rive droite» sont à bout touchant. Le contre sens cyclable a été créé au boulevard des Philosophes. Le plan localisé de cheminement pédestre de la gare des Eaux-Vives a été réalisé. Par ailleurs, les études de développement d'axes prioritaires cyclables, dans le cadre de la task force vélos, ont été poursuivies. Pour répondre à la crise sanitaire, la Ville a mis en œuvre rapidement des équipements vélos et piétons dits «pistes Covid» et «zones 20 Covid». Les nombreux chantiers d'aménagement de l'espace public ont permis de créer de nouveaux équipements de mobilité douce, d'améliorer les continuités de cheminement et résoudre des points noirs. Des études ont été conduites afin de développer au plus vite la mise en œuvre d'équipements vélos (arceaux et abris vélos). A noter que l'association «Rue de l'Avenir» a décerné un prix – conjoint à la Ville et au Canton – pour les nombreux aménagements «Covid-19» réalisés au profit des piétons et des cyclistes.

PRESTATIONS ET RÉALISATIONS SPÉCIFIQUES

UNE VILLE ÉQUILIBRÉE, HABITÉE ET SOLIDAIRE

Vision générale et intégrée de l'aménagement du territoire
La révision du nouveau Plan directeur communal (2020-2030) a débuté. En vue de planifier la végétalisation urbaine de demain, un plan stratégique de végétalisation 2020-2030 a été édité à la fin du premier semestre. Le Plan directeur des équipements sociaux-culturels est quant à lui achevé à 80%. La phase d'étude est terminée et le rapport final a été validé par le Département des constructions et de l'aménagement et celui du Département de la culture et du sport. Les objectifs et actions fixés sur le court, le moyen et le long terme sur le territoire cantonal permettront de répondre à un défi urbanistique: «vivre ensemble en ville, dans un cadre de vie de qualité apprécié par toutes et par tous».

80%
DEGRÉ D'ACHÈVEMENT DE L'ÉLABORATION DU PLAN DIRECTEUR DES ÉQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS

UNE VILLE DURABLE – ENTRETIEN DU PATRIMOINE BÂTI ET DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Des énergies renouvelables accessibles à tous et à toutes
La Ville s'est particulièrement impliquée, en collaboration étroite avec les Services Industriels de Genève et l'Office cantonal de l'énergie, pour développer et coordonner les infrastructures de chaleur et de froid renouvelables sur son territoire. La Ville a également participé très activement au processus d'élaboration du Plan directeur de l'énergie 2020-2030 du Canton, adopté par le Conseil d'Etat en décembre.

CO_2

29.7%
RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE

Développement de la production électrique photovoltaïque locale et autoconsommée
La Ville a mis en service deux nouvelles centrales photovoltaïques d'envergure – à la Comédie et à l'ensemble immobilier des Minoteries – dont la majorité de la production d'électricité est autoconsommée (plus de 2200 m² de panneaux). Par ailleurs, le plan de désengagement du mazout de la Ville prévoit la fin du recours à ce combustible en 2024.

Eclairage des espaces publics autour de la gare de Champel

UNE VILLE DYNAMIQUE ET RESPONSABLE – ESPACES PUBLICS

Un éclairage nocturne encore plus respectueux de la faune et de la flore
Le bilan du plan lumière 2009-2019 est très positif. La consommation électrique de l'éclairage public a diminué de 42%. Plus de 5000 luminaires ont été remplacés par du matériel plus performant (meilleur éclairage avec une consommation bien moindre). Désormais, la grande majorité des luminaires possède un abaissement d'intensité pré-programmé entre 20h et 6h, afin de réduire la consommation et de limiter les nuisances lumineuses. Un nouveau plan lumière 2020-2030 est en cours d'achèvement. Ce nouveau plan poursuit les principes du plan 2009-2019, tout en mettant en œuvre un éclairage plus adapté aux lieux et à leurs usages. La volonté est d'éclairer au plus juste l'espace public en prenant en compte les types d'usagères et d'usagers et en respectant mieux la faune et la flore (lutte contre la pollution lumineuse publique et privée).

Eclairage du chemin Eugène Rigot

2500
VISITEURS ET VISITEUSES AUX JOURNÉES DU PATRIMOINE

Valoriser les espaces publics
La Ville a organisé, conjointement avec le Canton, la 27e édition des journées européennes du patrimoine. Le thème 2020 a porté sur la verticalité. Malgré les restrictions sanitaires, l'évènement a pu se tenir, moyennant des visites et des conférences exclusivement sur inscription.

LE DÉPARTEMENT DE LA CULTURE ET DU SPORT

Le Département de la culture et du sport (DCS) conduit de manière cohérente et concertée l'action publique sport et culture de la Ville de Genève en partenariat avec de nombreux acteurs culturels et sportifs. Il concrétise une politique culturelle et sportive ambitieuse qui permet à tous les publics de profiter d'une offre diversifiée et de qualité participant au rayonnement de Genève. Il soutient la création et l'innovation. Il préserve et met en valeur le patrimoine culturel et scientifique de la Ville de Genève. Il réalise de grands projets d'infrastructures. Il organise et soutient des manifestations culturelles et sportives. Il encourage la pratique culturelle et sportive pour tous et toutes grâce aux activités de ses institutions et de ses services, ainsi que de ses nombreux partenaires. Il facilite les initiatives qui suscitent le débat citoyen, développent le vivre ensemble et favorisent le lien social.

PRESTATIONS ET RÉALISATIONS FONDAMENTALES

LA CRÉATION: UNE DYNAMIQUE INNOVANTE

Déménagement de la Comédie au cœur du nouveau quartier des Eaux-Vives
La crise sanitaire a malheureusement retardé l'emménagement à la nouvelle Comédie et rendu impossible l'inauguration publique prévue en septembre 2020. La remise du bâtiment à l'équipe de la Comédie a néanmoins pu se faire par étapes. La remise des clés et l'ouverture au public sont projetées en septembre 2021, sous réserve des conditions sanitaires.

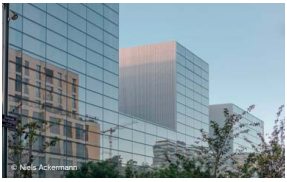

Nouveau bâtiment de la Comédie

Inauguration de la première salle dédiée à la danse à Genève
La remise des clés du bâtiment a finalement pu intervenir à la mi-octobre 2020, malgré le contexte sanitaire. L'emménagement de l'Association pour la danse contemporaine (ADC) au Pavillon de la danse, sur la Place Sturm, aura lieu entre février et mars 2021 et l'inauguration publique est projetée à fin mars 2021 si les conditions le permettent.

400 M²
SURFACE DE LA SCÈNE DU PAVILLON DE LA DANSE

100 %
PART DURABLE DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DES CJB

1250
ARBRES AU JARDIN BOTANIQUE REPRÉSENTANT 600 ESPÈCES DIFFÉRENTES

TRANSITION ECOLOGIQUE/URGENCE CLIMATIQUE

Mise en place d'un Programme d'Action Climat et Environnement (PACE)
Le DCS a lancé en 2020 la réalisation du PACE comprenant la mise en œuvre de mesures urgentes et le développement d'un programme de réflexion, de débats et d'expositions pour un changement profond de paradigme à plus long terme. Le Muséum d'histoire naturelle (MHN) et les Conservatoire et Jardin botaniques (CJB) sont particulièrement actifs dans sa mise en œuvre à travers leurs travaux scientifiques, les expositions et activités de médiation.

Centrale photovoltaïque sur la toiture de la Maison des Jardiniers aux CJB

LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS DE DEMAIN

650 000
OBJETS CONSERVÉS DANS LES COLLECTIONS DU MAH

Préparation du concours d'architecture pour le nouveau Musée d'art et d'histoire (MAH)
Le lancement du concours et la demande d'étude pour le nouveau projet auront lieu à la rentrée 2021. La concertation avec les associations partenaires (patrimoine, protection de la nature, riveraines et riverains) se poursuit de manière très active. Les orientations prises par la direction et les équipes du MAH préfigurent un projet ambitieux pour le musée mais également pour la requalification de l'espace public dans l'ensemble du périmètre.

Extension et rénovation du Muséum d'histoire naturelle (MHN)
Suite à l'attribution du concours international au projet «Ambre» du bureau MAK architecture, le Conseil administratif a déposé début 2021 le crédit de réalisation pour l'extension et la rénovation partielle du MHN avec pour but la mise en sécurité de la plus grande collection d'histoire naturelle de Suisse, un meilleur accueil des publics et une revitalisation du parc.

Le Muséum célèbre ses 200 ans

15 MILLIONS
DE SPÉCIMENS ZOOLOGIQUES CONSERVÉS

Infrastructures sportives
Deux propositions de crédit prévoyant la construction d'une halle couverte permanente pour trois terrains de tennis et la réfection de trois terrains de tennis extérieurs au Centre Sportif du Bois-des-Frères (PR-1438), ainsi que la construction d'un complexe sportif, sur le site de la Gare des Eaux-Vives, comprenant une piscine de 25 m, un mur de grimpe et une salle omnisports (PR-1421), ont été déposées au Conseil municipal. Ces deux projets s'inscrivent dans la réalisation du Plan directeur des infrastructures sportives (2017-2030), qui permettra une augmentation des capacités d'accueil pour la pratique sportive en Ville de Genève.

2
PROPOSITIONS DE CRÉDITS DÉPOSÉES AU CONSEIL MUNICIPAL POUR DE NOUVELLES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

ENCOURAGER LA PRATIQUE SPORTIVE

161
COURS GRATUITS DE SPORTS ET DE DANSE OUVERTS À LA POPULATION

Cours de sports estivaux
La Ville de Genève a proposé une palette de 55 cours gratuits en plein air en milieu urbain pendant la période estivale. Ces cours se sont adressés à un large public de tout niveau et tout âge. Encadrées par des coachs professionnel-le-s, les activités physiques proposées (yoga, silent zumba, mobilité stretching, pilates, gym poussettes, running estival, swedish fit) se sont déroulées sur les deux rives. Avec un taux de fréquentation de 90% (1700 participant-e-s), dont 80% de femmes, ces cours ont remporté un vif succès.
En plus de ces capsules estivales de sport, 106 cours de sport gratuits et de danse ont également été proposés sur le site de la Canopée, lieu aménagé en plein air ouvert à la population sur le Quai Gustave-Ador pendant la période estivale.

Cours de sport gratuits

Piscine de Varembé

Extension des horaires d'ouverture de la Piscine de Varembé
Suite au vote d'un budget complémentaire par le Conseil municipal permettant l'engagement de personnel fixe supplémentaire, le public de la Piscine de Varembé a bénéficié d'horaires d'ouverture élargis en semaine (mardi et mercredi jusqu'à 22h), à l'instar de ce qui a été mis en place à la Piscine des Vernets en septembre 2019. Cette extension des horaires permet de répondre à la forte demande pour la pratique de la natation.

83
HEURES DE LIGNES D'EAU SUPPLÉMENTAIRES PAR SEMAINE POUR LE PUBLIC À VAREMBÉ

PRESTATIONS ET RÉALISATIONS SPÉCIFIQUES

LA CULTURE ET LE SPORT: VECTEURS DE L'EXCELLENCE ET DU RAYONNEMENT DE GENÈVE

Ouverture de la bibliothèque de la Cité le dimanche
L'expérience pilote d'ouverture de la Cité les dimanches a été menée à bien en concertation avec le personnel. L'ouverture dominicale avait pour objectif d'élargir l'accès aux prestations des bibliothèques municipales et d'offrir une alternative culturelle gratuite le dimanche. Elle s'est déroulée du 3 novembre 2019 au 8 mars 2020.

8503
PERSONNES QUI SE SONT RENDUES LE DIMANCHE À LA BIBLIOTHÈQUE DE LA CITÉ DURANT L'EXPÉRIENCE PILOTE

Mise en œuvre du nouveau système de gestion des bibliothèques scientifiques et patrimoniales: Swisscovery
Depuis le 7 décembre 2020, l'intégralité de l'offre documentaire des 11 bibliothèques scientifiques et patrimoniales de la Ville de Genève est disponible sur le portail Swisscovery Ville de Genève. Ce nouvel outil de consultation et de prêt en ligne donne également accès aux collections de près de 500 bibliothèques suisses.

La Bibliothèque de Genève pilote le projet de numérisation de la presse régionale
Associée à la Bibliothèque nationale et à deux éditeurs, la Bibliothèque de Genève (BGE) organise la numérisation de plus de 2 millions de pages – actuellement disponibles uniquement en format papier dans ses dépôts – pour donner libre accès à trois titres phares de la presse romande Le Courrier (dès 1868), La Suisse (1898-1994) et la Tribune de Genève (dès 1879). En novembre 2020, les éditions de la Tribune de Genève parues entre 1879 et 1920 étaient disponibles en ligne gratuitement sur www.e-newspaperarchives.ch

+ DE 30 MILLIONS
DE DOCUMENTS EMPRUNTABLES AVEC SWISSCOVERY

784 974
ARTICLES NUMÉRISÉS DE LA TRIBUNE DE GENÈVE PARUE ENTRE 1879 ET 1920

Lancement de Mirabilia, plateforme pour créer sa propre e-collection muséale
Résultat d'une fructueuse collaboration entre 8 institutions patrimoniales municipales, Mirabilia propose depuis 2020 sur une unique plateforme des narrations originales qui font appel à tous types d'objets, œuvres d'art, archives, objets scientifiques issus des collections et permet au public d'inventer ses propres collections.

9
PARCOURS THÉMATIQUES PROPOSÉS SUR MIRABILIA EN 2020

Création de Botalista: Une initiative CJB au service de la biodiversité
Genève, Berne et Bordeaux ont créé à l'automne dernier l'association Botalista pour mieux promouvoir et gérer les collections patrimoniales, didactiques et scientifiques des Jardins botaniques à l'échelle européenne. Cette collaboration se traduit notamment par la création de la plateforme collaborative en ligne, Botalista.community, nouveau logiciel «open source».

20
JARDINS BOTANIQUES DANS LE MONDE, MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ BOTALISTA

Jardin botanique – Genève

DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN ET DE LA SÉCURITÉ

La mission principale du Département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS) est de renforcer la qualité de vie des habitant-e-s et l'attractivité de la Ville de Genève. Le DEUS mène ainsi des actions visant prioritairement le renforcement de la sécurité de proximité et du secours, l'augmentation de la propreté, la valorisation des déchets, et l'animation du domaine public. Il assure la gestion des espaces verts, la conservation et le renforcement du patrimoine arboré, et la protection de la biodiversité.

PRESTATIONS ET RÉALISATIONS FONDAMENTALES

ASSURER LE SECOURS

Gouvernance intercommunale du SIS
Le Grand Conseil a adopté, en octobre 2020, la nouvelle Loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières (LPSSP) (F405), prévoyant la création d'un groupement intercommunal chargé de la défense incendie et du secours. Dès l'adoption du projet de loi, un comité de pilotage, constitué de représentant-e-s de la Ville de Genève et de l'Association des communes genevoises, a débuté ses travaux visant à mettre en œuvre la nouvelle gouvernance. Au 1er janvier 2022, l'ensemble du personnel du Service d'incendie et de secours (SIS), à l'exception de l'Unité de la Protection civile, sera transféré dans la nouvelle structure, qui sera co-dirigée et co-financée par toutes les communes genevoises, à l'exception de Céligny. Cette réforme vise à créer les conditions favorables au renforcement du SIS conformément au Concept opérationnel cantonal de défense incendie et secours 2015-2030.

Renforcement des capacités de secours
Trois sapeurs-pompiers professionnels brevetés, dont les postes avaient été créés lors du budget 2019, ont intégré les effectifs du SIS. Les aspirant-e-s recruté-e-s sur les 10 nouveaux postes créés suite au vote du budget 2020 ont quant à eux débuté l'école de formation le 1er septembre 2020 pour une durée de 18 mois. Ce recrutement s'inscrit dans la première phase de mise en œuvre du Concept opérationnel cantonal de défense incendie et secours (2015-2030), qui prévoit notamment la création de 45 postes supplémentaires de sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières professionnel-le-s entre 2017 et 2020. Cet objectif a été atteint suite au vote de 10 nouveaux postes de sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières professionnel-le-s par le Conseil municipal dans le cadre du budget 2021. Le renforcement des effectifs a par ailleurs permis l'ouverture 24h/24 et 7j/7 des casernes secondaires des Asters et de Frontenex depuis le 3 février 2020, comme prévu dans le Concept opérationnel cantonal.

Intervention du SIS

3
SAPEURS-POMPIERS OU SAPEUSES-POMPIÈRES PROFESSIONNEL-LE-S BREVETÉ-E-S ONT INTÉGRÉ LE CORPS

10
NOUVEAUX POSTES D'ASPIRANT-E-S CRÉÉS ET RECRUTÉS

3
CASERNES OPÉRATIONNELLES 24H/24 ET 7J/7

ASSURER LA SÉCURITÉ DE PROXIMITÉ

Renforcer la police de proximité
La mise en œuvre du nouveau curriculum de la formation continue des agent-e-s de police municipale (APM), en collaboration avec le Centre de formation de la police et des métiers de la sécurité (CFPS), a été retardée du fait des priorités liées à la gestion de la crise de la Covid-19. Néanmoins, le concept de détail du nouveau curriculum de formation, comprenant les domaines de police de proximité, la tactique et les techniques d'interventions, les procédures judiciaires, l'informatique police et le sport, a été validé par la Commission consultative de la sécurité municipale (CCSM). La mise en œuvre devrait se réaliser durant le deuxième semestre 2021.

Agent-e-s de police municipale

74 827
APPELS À LA CENTRALE D'ENGAGEMENT

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

Animations estivales
Malgré la crise de la Covid-19, deux sites d'animation estivale autour de la Rade sur trois, organisés sous délégation de la Ville de Genève suite à un appel à projets, ont pu être exploités. En parallèle, la Ville de Genève a mis à disposition du public la Canopée, lieu aménagé en plein air sur le Quai Gustave-Ador. Entièrement consacré à la détente et la remise en forme, ce nouvel espace éphémère végétalisé et ombragé a proposé des cours de sport et des initiations à la danse gratuits. Des activités pour les enfants ont par ailleurs été proposées par la ludothèque des Eaux-Vives.

26
MARCHÉS ORGANISÉS HEBDOMADAIREMENT

12 821
PERMISSIONS D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC DÉLIVRÉES

Cours de sport à l'espace La Canopée

ASSURER LA GESTION ET LE TRI DES DÉCHETS

Bannissement du plastique à usage unique
En 2020, l'interdiction d'utiliser et de distribuer des produits en plastique à usage unique dans le cadre des activités autorisées par la Ville de Genève sur le domaine public (ex. : terrasses, manifestations et food-trucks) et les marchés, est entrée en vigueur. Une campagne de sensibilisation a été menée auprès des établissements publics pour leur rappeler la démarche. Suite à cela, 254 commerces ont fait l'objet de contrôles et 9 ont été sanctionnés.

Interdiction du plastique à usage unique sur le domaine public

Augmentation du tri des déchets
La politique d'incitation au tri des déchets valorisables (ex. : création d'écopoints, extension d'écopoints existants et contrôle de l'obligation pour les propriétaires d'équiper les immeubles avec des containers pour le papier et pour les déchets organiques) a permis de faire baisser le nombre de kilogrammes de déchets incinérables par habitant-e de 193 en 2018 à 187 en 2019. Cette politique a été maintenue en 2020, avec notamment la création de trois nouveaux écopoints (sur un total de 132 en exploitation). Toutefois, la crise de la Covid-19, et notamment la réduction des activités économiques et l'augmentation du télétravail, a conduit à une augmentation de 3% des quantités de déchets incinérables des ménages. Pour les mêmes raisons, une augmentation entre 5 et 20% des déchets valorisables triés des ménages, en fonction des différentes fractions, a été observée.

Écopoints

+ 5 %
DE DÉCHETS ORGANIQUES TRIÉS COLLECTÉS PAR RAPPORT À 2019

3
NOUVEAUX ÉCOPOINTS CRÉÉS

ASSURER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Nouvelle politique de végétalisation ambitieuse
Pleinement consciente du rôle central joué par les arbres pour rafraîchir et apaiser la ville, la Commune s'est fixée en 2020 comme objectif d'atteindre une couverture arborée de 30% d'ici 2030, contre 21% actuellement. Pour ce faire, le Service des espaces verts (SEVE) a continué à apporter un soin continu au patrimoine arboré existant. En parallèle, une stratégie d'arborisation massive a été décidée. Ainsi, chaque arbre coupé est remplacé par trois spécimens au développement similaire, choisis en fonction de leur adaptation au changement climatique.

500
ARBRES PLANTÉS LORS DE LA SAISON 2020-2021, SOIT PRÈS DU TRIPLE DES ANNÉES PRÉCÉDENTES

PRESTATIONS ET RÉALISATIONS SPÉCIFIQUES

Lutter contre la propagation de la Covid-19
Le Corps des agent-e-s de la police municipale a œuvré sans relâche dans le cadre de la lutte contre la propagation de la Covid-19. Ils-elles ont accompagné la population et fait respecter les mesures prises par les autorités, qu'elles soient relatives aux distanciations sociales, au port du masque ou aux rassemblements de personnes. La Police municipale a effectué des contrôles quotidiens dans les zones à forte affluence de Bel-Air, de Cornavin, du Rond-Point de Plainpalais, de la zone piétonne du Mont-Blanc ainsi que dans les Rues-Basses, afin de prévenir toute nouvelle propagation massive.

La Rade de Genève

Rade
La proposition de crédit d'étude pour l'aménagement d'une nouvelle zone de baignade et l'implantation d'arbres au quai Wilson (PR-1407) a été déposée au Conseil municipal. Elle s'inscrit dans la mise en œuvre de l'image directrice de la Rade, réalisée par la Ville de Genève et le Canton suite au concours d'idées « la rade » et aux consultations des usagères et usagers du lac et des milieux concernés (ex. : patrimoine, environnement, tourisme et riverain-e-s), et dont un des principes directeurs concerne la réalisation de nouveaux accès à l'eau sur la rive droite.

50
FOSSES PRÉPARÉES POUR ACCUEILLIR DE NOUVEAUX ARBRES AU BOIS DE LA BÂTIE

Revalorisation du Bois-de-la-Bâtie
Les travaux de rénovation du Bois-de-la-Bâtie – visant à assurer la pérennité du plus grand espace boisé de la Ville de Genève – ont bien avancé en 2020. A la fin de l'année, les chemins du plateau étaient terminés, le nouvel éclairage installé et le mobilier posé. Le bétonnage de la pataugeoire, ouvrage complexe tout en courbes et l'installation de la place de jeux étaient également finalisés. L'ouverture du parc est prévue au printemps 2021.

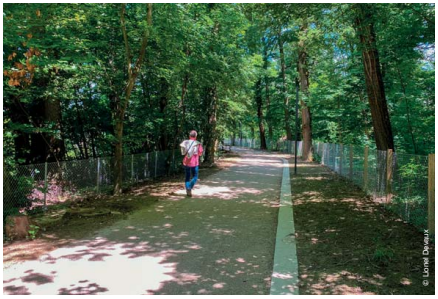

Au Bois-de-la-Bâtie, les chemins goudronnés ont été remplacés par un revêtement perméable, écologiquement plus intéressant. Ce revêtement permet aussi une circulation confortable pour les piéton-ne-s, y compris pour les poussettes et les fauteuils roulants.

DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ

Le Département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) met en œuvre des politiques publiques qui s'adressent à toutes les catégories de la population et à tous les âges de la vie. Ses prestations visent à améliorer le quotidien des habitant-e-s.
Le DCSS compte six services: le Service de la petite enfance, le Service des écoles et institutions pour l'enfance, le Service de la jeunesse, le Service social, le Service de l'état civil et le Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire.
Il s'appuie sur un réseau de partenaires associatifs et institutionnels très dense pour répondre aux besoins des habitant-e-s.

PRESTATIONS ET RÉALISATIONS

RENFORCER LE SOUTIEN AUX FAMILLES

Le Département de la cohésion sociale et de la solidarité a revu ses interventions, avec agilité et réactivité, afin de faire face aux graves conséquences sociales, économiques et humaines de la Covid-19, en adaptant ses prestations ou en développant de nouvelles actions spécifiques, en collaboration avec ses partenaires associatifs.

Réforme de la gouvernance de la petite enfance
La nouvelle structure d'accueil de la petite enfance du Carré-Vert, qui ouvrira en 2021, a été temporairement intégrée à l'Association des Charmilles pour pallier l'absence de comité bénévole. Un travail d'analyse a été initié pour réformer la gouvernance de l'ensemble du secteur de la petite enfance, afin de garantir la création de nouvelles places d'éducation préscolaire et de maintenir la qualité de la prestation.

©Magali Girardin

3997
NOMBRE TOTAL DE PLACES EXPLOITÉES DANS LES STRUCTURES D'ACCUEIL

Planification scolaire et parascolaire
Une stratégie globale a été mise en place afin de faire face à l'augmentation significative des effectifs scolaires et parascolaires et à la nécessité de disposer de locaux supplémentaires pour accueillir les élèves au primaire.
L'installation de pavillons modulables et déplaçables proches des écoles des Allières, de Trembley, de Vieusseux et des Franchises, pour les rentrées scolaires 2022 et 2023, a été votée par le Conseil municipal.

12 130
ÉLÈVES AU PRIMAIRE

Gestion en ligne directe de 4 restaurants scolaires
Suite à la décision de l'Association des restaurants scolaires de Trembley, Budé, Crêts et Genêts de suspendre son activité, la gestion de ces 4 restaurants scolaires a été reprise par la Ville afin de garantir la délivrance de la prestation. Le règlement sur la restauration scolaire a été modifié pour permettre à la Ville d'assumer sa responsabilité et de clarifier les modalités d'intervention.

6450
ENFANTS INSCRITS AUX RESTAURANTS SCOLAIRES

LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ET L'EXCLUSION

230
PLACES DANS LE DISPOSITIF D'HÉBERGEMENT D'URGENCE VILLE DE GENÈVE

100
PLACES DANS LES STRUCTURES DES ASSOCIATIONS SOUTENUES PAR LA VILLE

2634
PERSONNES HÉBERGÉES DANS LE DISPOSITIF VILLE, POUR
82 741 NUITÉES

Contribution de l'ACG
Dans le cadre du dialogue instauré avec les communes, l'Association des communes genevoises (ACG) a décidé de contribuer à hauteur d'un million de francs au dispositif d'hébergement d'urgence de la Ville. Ce premier pas permet de renforcer l'accueil des personnes sans-abri dans un contexte sanitaire inédit.

©Magali Girardin

Lancement d'une étude sur le sans-abrisme
Une étude sur les besoins des personnes sans-abri et l'offre de prise en charge a été lancée afin de quantifier, de mieux comprendre les situations et de mesurer leurs conséquences sociales. Cette étude va permettre de nourrir la réflexion sur l'accompagnement et la réinsertion sociale des personnes en grande difficulté.

Aides financières aux bénéficiaires AVS / AI
Les prestations municipales accordées aux bénéficiaires des prestations complémentaires cantonales AVS et AI ont permis d'assurer la couverture des besoins des rentières et des rentiers domicilié-e-s sur le territoire municipal en complétant leurs revenus. Le nombre de dossiers a continué à croître, avec 5033 personnes bénéficiaires fin 2020.

12 217 396.–
MONTANT GLOBAL OCTROYÉ AUX BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS FINANCIÈRES MUNICIPALES

PRÉVENIR LES RUPTURES ET RENFORCER LE LIEN SOCIAL

Lancement d'un dispositif de prévention nocturne
Un projet pilote de prévention nocturne a été initié dans le but d'apaiser les tensions, rétablir le lien social et faire acte de prévention (addictions, incivilités, harcèlement, etc.) dans les quartiers, spécifiquement auprès des jeunes. L'octroi d'un budget supplémentaire par le Conseil municipal permettra sa mise en œuvre en 2021 avec l'engagement de correspondant-e-s de nuit.

GARANTIR L'ACCESSIBILITÉ AUX PRESTATIONS

Démarches en ligne de l'état civil
Les missions essentielles ont été assurées, notamment l'enregistrement des naissances et des décès ainsi que la délivrance d'actes indispensables de naissance, mariage et décès. Pour les commandes d'actes, la population a été invitée à privilégier les démarches en ligne. Des formulaires téléchargeables ont été proposés et les cérémonies de mariage et de partenariat ont pu être célébrées moyennant une limitation stricte du nombre de participant-e-s.

©Emanuelle Bayart

Des cérémonies en streaming pour les obsèques
Avec la mise à disposition d'un lien internet sécurisé, il est désormais possible aux familles qui ne peuvent assister aux obsèques d'accéder à une retransmission en direct ou en différé des cérémonies.
Cette innovation est d'autant plus importante en période de pandémie, le nombre de personnes admises aux cérémonies étant particulièrement limité.

©Magali Girardin

Des distributions alimentaires inédites
Du 2 mai au 6 juin 2020, 16'127 colis de denrées alimentaires et de produits d'hygiène ont été distribués à la patinoire des Vernets. Pilotée par la Ville de Genève, cette opération a été portée par la Caravane de Solidarité, les Colis du cœur et la Fondation Partage.
Dès la mi-juin, ces distributions ont été coordonnées par le Canton, avec l'appui de la Ville, de plusieurs communes, des Colis du cœur et de la Fondation Partage. Depuis le 7 octobre, les Colis du cœur pilotent le dispositif afin d'assurer la poursuite des distributions. La Ville met à disposition la salle du Palladium où elle organise un pôle social de primo-information.

©Pierre Albouy

Renforcement de l'hébergement d'urgence
Un hébergement d'urgence 24h/24 et 7j/7 a été assuré, d'avril à août, à la caserne des Vernets. Une aile du bâtiment était spécialement aménagée pour les malades. Le Centre d'hébergement de Frank-Thomas met à disposition 130 places depuis le 20 mars. Un crédit supplémentaire a permis d'assurer, dès le 1er septembre, un dispositif comprenant le Centre de Frank-Thomas et 2 abris PC de 50 places chacun. Un projet d'insertion spécialement dédié aux femmes s'est concrétisé avec le soutien à l'Association Aux6Logis (10 places), tandis qu'une subvention à l'Association pour la Sauvegarde du logement des précaires a permis d'éviter des expulsions.

952
PERSONNES ONT ÉTÉ HÉBERGÉES À LA CASERNE DES VERNETS, POUR UN TOTAL DE 29 508 NUITÉES.

©Julien Greggaro

Solidarité en faveur des plus âgé-e-s
Afin de prévenir le risque d'isolement des aîné-e-s en période de pandémie, une ligne téléphonique gratuite «Solidarité 65+» a été lancée. Les collaborateurs et collaboratrices de Cité Seniors et des travailleurs sociaux et travailleuses sociales hors murs ont proposé des conseils et des appuis concrets aux personnes, en collaboration avec la Croix-Rouge genevoise.
Cette ligne a été réactivée en novembre lors de la seconde vague de la Covid-19.

16 127
COLIS ALIMENTAIRES ONT ÉTÉ DISTRIBUÉS AUX VERNETS

Distribution de repas à la salle communale de Plainpalais
Afin de permettre la distribution de repas dans un espace chauffé, sécurisé et adapté aux contraintes sanitaires, la salle communale de Plainpalais a été mise à disposition, dès le 23 novembre 2020, pour servir des petits déjeuners et des repas de midi aux personnes en grande précarité.

© Frederic Lavenière

Nettoyage renforcé dans les écoles
Pour limiter la propagation de la Covid-19, les exigences sanitaires ont été renforcées dans toutes les écoles. Le personnel du Service des écoles et institutions pour l'enfance a considérablement augmenté le rythme des nettoyages au sein des locaux scolaires et parascolaires.

Soutien pour les Associations de restauration collective
Le service des repas a été entièrement revu de manière à respecter les plans de protection. Les animateurs-trices du Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire (GIAP) n'étant plus autorisé-e-s à servir les repas, les associations ont recruté du personnel supplémentaire. Le service des repas s'est professionnalisé et le personnel du GIAP a pu se concentrer sur les aspects éducatifs de sa mission.

3978
DÉFUNT-E-S ONT ÉTÉ PRIS-E-S EN CHARGE, SOIT UNE AUGMENTATION DE 25%

35%
D'AUGMENTATION DES COMMANDES D'ACTES EN LIGNE

Travail social hors murs réajusté
Les actions des travailleurs sociaux et travailleuses sociales hors murs ont été réorientées avec un renfort des tournées dans les quartiers, compte tenu de l'absence d'événements festifs destinés aux jeunes. En parallèle, un compte Instagram skatepark - jeunesse a été activé pour renforcer le partage d'informations.

Activité en forte hausse aux pompes funèbres
Le Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire a fait face à une forte augmentation du nombre de décès générés par la pandémie. La situation a été maîtrisée grâce à un renforcement temporaire de ressources humaines et une organisation du travail 7j/7 durant la crise.
Les cérémonies funéraires ont été maintenues avec un nombre limité de personnes.

Accueil garanti dans les crèches
Au printemps, un service minimum a été assuré dans les structures d'accueil de la petite enfance (SAPE) pour les soignant-e-s et les parents exerçant des professions régaliennes. Avec le déconfinement progressif, l'offre d'accueil a été élargie pour répondre aux besoins des parents reprenant le travail en présentiel et ne disposant pas de solution de garde.
Un soutien a été apporté au secteur avec une prestation de la société de Prévention et Maintien de la Santé & Sécurité en Entreprise (PMSE) qui propose une expertise dans la mise en place des mesures sanitaires.

Exonération des frais de garde
Afin de soutenir les familles, le système de facturation des crèches a été adapté à la situation particulière de la crise. La facturation a été suspendue pour les parents dont l'activité a été partiellement ou totalement arrêtée durant la pandémie par décision d'autorité et qui ont choisi de garder leurs enfants à domicile.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Le Secrétariat général apporte son soutien au Conseil administratif (CA), au Conseil municipal (CM) et à ses commissions, ainsi qu'à l'administration municipale dans l'accomplissement de leurs missions. Dans ce cadre, il assiste et conseille les autorités politiques dans les domaines juridique, administratif et logistique. Il est également chargé du suivi des décisions du CA et du CM.

En outre, le Secrétariat général met en œuvre les relations extérieures de la Ville de Genève, élabore l'information et la communication et gère les archives de la Ville. Il favorise également la coordination entre les départements de l'administration municipale.

PRESTATIONS ET RÉALISATIONS FONDAMENTALES

SUPPORT ET COORDINATION

Soutien au Conseil administratif (CA) et au Conseil municipal (CM)
Le Secrétariat général, état-major des autorités, a poursuivi sa mission de support et de conseil aux organes exécutif et délibératif de la Ville de Genève. Il a assuré, en outre, la coordination entre ces derniers en assumant son rôle d'interface entre les élu-e-s et l'administration municipale. L'année 2020 a été marquée par le profond renouvèlement des élus municipaux du CA et du CM.

42
SÉANCES DU CA SUIVIES PAR LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL ADMINISTRATIF (SCA)

Organisation de la vie du Conseil municipal
Le Service du Conseil municipal (SCM) est responsable du travail administratif lié au bon fonctionnement du Conseil municipal. En 2020, il a traité toute la correspondance adressée au dit Conseil et préparé le calendrier des séances annuelles. De plus, il a organisé les 50 séances plénières et les séances de 10 commissions permanentes. Il a tenu le procès-verbal des séances ainsi que le Mémorial et assuré le soutien logistique nécessaire à la présidence et à son bureau dans l'accomplissement de leur tâche.

50
SÉANCES PLÉNIÈRES DU CM ORGANISÉES PAR LE SCM

Coordination de l'action de l'administration municipale
Le Secrétaire général ou son adjoint ont présidé plusieurs organes transversaux (CODIR, COMIN, Commission d'évaluation des fonctions, COATTRIM, Commission de domiciliation).
Le CODIR a poursuivi l'examen de nombreux sujets interdépartementaux, y compris par l'élaboration ou la mise à jour de directives. En outre, la Direction du Secrétariat général (DSG) a assisté le Secrétaire général dans la gestion des relations avec les partenaires sociaux.

Défense des intérêts de la Ville
L'accroissement de l'activité du Service juridique (LEX) s'est confirmé en 2020. C'est ainsi que plus de 120 nouvelles affaires ont été confiées au LEX dont environ 80 liées au personnel municipal.

120
NOUVELLES AFFAIRES ATTRIBUÉES AU LEX

Surveillance de l'administration et des entités subventionnées
Chargé de la révision des comptes annuels de la Ville de Genève, le Contrôle financier (CFI) a continué d'agir en tant que service d'audit interne de l'administration municipale et a assuré des missions visant à renforcer la gouvernance et l'efficience de l'administration.

Collecte et mise à disposition d'archives
En 2020, 22 versements ont été reçus par les Archives de la Ville pour un total de 85 mètres linéaires de documents. En outre, 128 mètres linéaires d'archives ont été classés et inventoriés afin d'être mis à disposition du public et 49 400 pages de registres de l'état civil ont été numérisées.

128
MÈTRES LINÉAIRES D'ARCHIVES CLASSÉES, DÉCRITES ET INVENTORIÉES

49 400
PAGES DE L'ÉTAT CIVIL NUMÉRISÉES

INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS AU PUBLIC

Mise en ligne du nouveau site web bilingue français-anglais
L'Unité information et communication (Infocom) a mis en ligne le nouveau site web bilingue français-anglais ***geneve.ch*** présentant un nouveau design, une meilleure accessibilité et plus de 5000 pages d'informations utiles aux citoyen-ne-s.

Communication renforcée sur les réseaux sociaux
Parallèlement, la Ville a poursuivi le renforcement de sa présence sur les réseaux sociaux, renforcement qui s'est avéré particulièrement utile dans le cadre de la communication de crise liée à la Covid-19. A ce jour, le compte Facebook de la Ville dénombre plus de 85000 fans, Instagram plus de 45000 et Twitter plus de 5700 abonné-e-s.

Genève au service de sa population
L'Espace Ville de Genève, rattaché à l'Administration centrale (ACE), a poursuivi sa mission d'information et d'aide à la population, notamment dans l'accomplissement de ses démarches administratives. Il a soutenu la Genève écologique en assurant la distribution des subventions cantonales promouvant la mobilité douce. De plus, l'Espace Ville de Genève a assuré, comme à l'accoutumée, la vente de cartes journalières CFF et CGN.

15 886
CARTES CFF VENDUES

Accueil des nouveaux habitants et nouvelles habitantes
En 2020, la traditionnelle cérémonie d'accueil des nouveaux et des nouvelles habitant-e-s s'est déroulée de manière virtuelle. Ainsi une websérie inédite avec la comédienne Brigitte Rosset a été réalisée par le Service des relations extérieures (SRE) et Infocom pour toutes celles et tous ceux qui découvrent ou redécouvrent notre cité : ***geneve.ch/suivezlaguide***

Publication du Mémorial (SCM)
Environ 7900 pages ont été publiées au Mémorial par le Service du Conseil municipal. Ce chiffre correspond à la retranscription, à la correction et à la mise en page des débats des 50 séances plénières de l'année 2020.

7900
PAGES DE MÉMORIAL PUBLIÉES PAR LE SCM

PROMOTION DE GENÈVE

Genève au cœur de la gouvernance mondiale
Le Service des relations extérieures (SRE) est le bras opérationnel du CA à l'égard de la Genève internationale. Il a mis en œuvre la politique validée par le CA en matière de réseaux de villes.
En outre, le SRE a assisté le CA lors de tout accueil protocolaire, a organisé des réceptions ainsi que des manifestations publiques telles que la fête nationale du 1er août. Cette année, cet événement a fait la part belle au théâtre de rue, au cirque, à la musique traditionnelle et à l'humour. La fête a investi 8 lieux en Ville de Genève afin d'inscrire les célébrations dans le respect des mesures sanitaires.

Mise à disposition du Palais Eynard pour l'organisation d'événements
Le Palais Eynard ouvre ses portes pour la tenue de diverses manifestations, à l'instar de la visite des joueurs et des organisateurs de la «Laver Cup», qui a eu lieu en 2019. En outre, ce bâtiment emblématique accueille diverses rencontres d'associations, des réceptions de délégations étrangères, des mariages et bien d'autres événements visant ou contribuant à promouvoir la Ville de Genève.

PRESTATIONS ET RÉALISATIONS SPÉCIFIQUES

Covid-19 et communication
L'Unité Infocom, à la demande de l'Etat-major ORCOC, a développé et mis en œuvre la stratégie de communication interne et externe liée à la Covid-19. Dans ce cadre, elle a régulièrement relayé les informations des autorités sanitaires ainsi que les décisions du CA sur le site web de la Ville et sur les réseaux sociaux. Elle a créé plusieurs campagnes de communication comme «Les mots pour sauver des vies», la campagne «Solidaire» et la campagne «Bulles d'air» à l'attention du public, visibles en affichage et sur les supports digitaux.
A l'interne, elle a notamment mis en place une veille «Covid-19» sur WhatsApp, créé la lettre d'information hebdomadaire «Orcoc Info» et développé des campagnes comme notamment celle du dessinateur Herrmann rappelant les gestes barrières.

Genève poursuit son opposition à la Centrale nucléaire du Bugey
La Ville de Genève, le Canton et des riverain-e-s ont déféré en septembre 2020 la décision de l'Autorité de sûreté nucléaire du 28 juillet 2020 autorisant la mise en service de l'installation nucléaire dénommée «Installation de conditionnement et d'entreposage des déchets activés» exploitée par EDF sur le site du Bugey. La procédure administrative est en cours.

Changement de législature (SCM)
La séance d'installation marquant la nouvelle législature 2020-2025 a eu lieu le 2 juin 2020. Les commissaires des 10 commissions permanentes ont été désigné-e-s. Le SCM a coordonné l'ensemble de ces changements et accompagné les élu-e-s dans leur prise de fonction en organisant des formations estivales sur le budget et en travaillant avec la DSIC pour la livraison du matériel informatique.
Parallèlement, l'année 2020 a vu le départ à la retraite de sa Cheffe de Service après de nombreuses années passées au sein de l'administration municipale.

Création du Geneva Cities Hub
Le 2 mars 2020, la Ville et le Canton de Genève, avec le soutien de la Confédération suisse, ont créé le Geneva Cities Hub. Cette association de droit suisse vise à devenir une plateforme de dialogue et de coopération sur les questions urbaines mondiales au sein de la Genève internationale, ainsi qu'avec les acteurs, actrices et expert-e-s urbain-e-s du monde entier. M. Sami Kanaan, Maire, en est le président.

Chiffres clés 2020

3 Chiffres clés 2020

3.1 Présentation générale

En francs	C 2020	B 2020	C 2019
Compte de résultats			
Exploitation			
Charges hors imputations internes	1'137'744'465	1'131'037'763	1'086'649'182
Imputations internes	20'893'747	22'748'896	22'704'512
Total brut des charges	1'158'638'212	1'153'786'659	1'109'353'694
Revenus hors imputations internes	1'042'161'233	1'024'601'302	1'089'601'096
Imputations internes	20'893'747	22'748'896	22'704'512
Total brut des revenus	1'063'054'980	1'047'350'198	1'112'305'608
Résultat d'exploitation	-95'583'232	-106'436'461	2'951'914
Financier			
Charges financières	95'186'854	65'407'581	71'418'687
Revenus financiers	143'692'960	151'990'574	165'180'032
Résultat financier	48'506'106	86'582'993	93'761'345
Résultat opérationnel	-47'077'126	-19'853'467	96'713'259
Extraordinaire			
Charges extraordinaires	-	-	-
Revenus extraordinaires	-	-	-59'258'494
Résultat extraordinaire	-	-	-59'258'494
Récapitulation			
Total charges	1'253'825'066	1'219'194'240	1'180'772'381
Total revenus	1'206'747'940	1'199'340'773	1'218'227'146
(Excédent de charges) / Excédent de revenus	**-47'077'126**	**-19'853'467**	**37'454'765**
Compte des investissements			
Dépenses en faveur du patrimoine administratif (PA)	148'114'946	100'000'000	179'653'515
Recettes en faveur du PA	23'603'084	-	33'234'625
Investissements nets en faveur du PA	124'511'862	100'000'000	146'418'890
Dépenses en faveur du patrimoine financier (PF)	17'275'694	30'000'000	33'775'802
Recettes en faveur du PF	2'343'454	-	52'692
Investissements nets en faveur du PF	14'932'240	30'000'000	33'723'110
Investissements nets	**139'444'102**	**130'000'000**	**180'142'000**
Autofinancement PA			
(Excédent de charges) / Excédent de revenus	-47'077'126	-19'853'467	37'454'765
Amortissements	85'678'084	87'053'072	83'052'475
Attributions / (prélèvements) aux fonds	2'074'428	307'907	4'383'163
Autofinancement PA	**40'675 386**	**67'507'511**	**124'890'402**
Investissements nets PA	124'511'862	100'000'000	146'418'890
(Insuffisance) / Excédent de financement	-83'836'476	-32'492'489	-21'528'488
Degré d'autofinancement	32.7%	67.5%	85.3%
Bilan et capital propre			
Fortune – Etat du capital propre	2'837'619'588		2'894'866'826
Variation de la fortune (après écritures de bouclement)	-48'400'442		35'831'892
Total bilan	4'990'788'687		4'994'444'402
Engagements hors bilan	709'280'312		529'741'646

3.2 Charges et revenus de fonctionnement

Résumé par chapitre

Les graphiques, ci-après, illustrent la répartition annuelle des charges et des revenus de fonctionnement par nature comptable à deux positions (chapitre).

Charges par chapitre (en millions de francs)

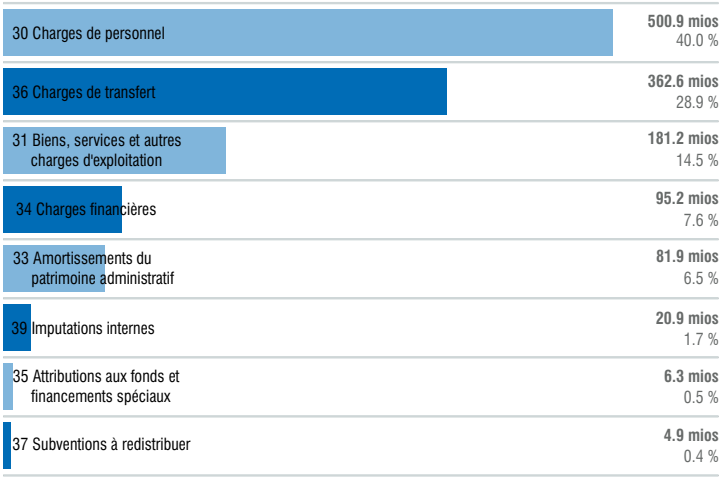

Les dépenses de fonctionnement, pour l'exercice 2020, représentent un total de charges de CHF 1'253.8 mios.

Le traitement du personnel, y compris les auxiliaires, s'élève à 40.0% des charges totales de la Ville de Genève et concerne 3'347.1 ETP (équivalent temps plein). Il est à noter que les charges salariales des employé-e-s affecté-e-s au patrimoine financier sont enregistrées dans la rubrique «Charges financières (chapitre 34)». Elles se chiffrent à CHF 7.5 mios pour l'année 2020 pour 68.6 ETP. Les montants cumulés des charges salariales atteignent CHF 508.4 mios, soit 40.5% du montant total des charges de la municipalité pour 3'415.7 ETP au 31 décembre 2020.

Les charges de transfert constituent 28.9% des charges totales de la Ville de Genève, soit CHF 362.6 mios. Les subventions monétaires représentent 70.0% des charges de transfert (CHF 253.7 mios), les dédommagements à des collectivités publiques 15.8% (CHF 57.1 mios), la compensation aux communes frontalières 9.8% (CHF 35.7 mios).

Les biens, services et autres charges d'exploitation, représentant les charges utilisées par la collectivité, s'élèvent à CHF 181.2 mios, soit 14.5% des charges globales.

Revenus par chapitre (en millions de francs)

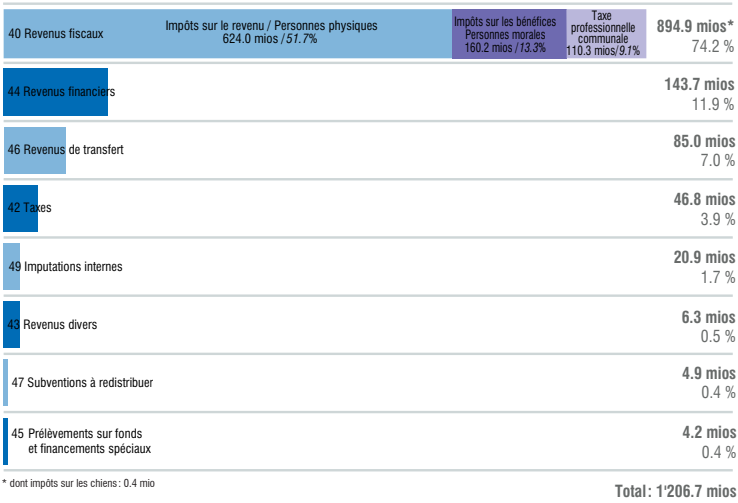

Le montant total des revenus pour l'exercice 2020 s'élève à CHF 1'206.7 mios.

Les revenus fiscaux perçus par l'Administration fiscale cantonale représentent 65.0% des revenus globaux de la Ville de Genève, dont les impôts personnes physiques 51.7% et les impôts personnes morales 13.3%. La taxe professionnelle comptabilise 9.1% des revenus.

La présentation détaillée, dans le graphique ci-dessus, permet de distinguer la part des revenus relative aux impôts sur les personnes physiques, les personnes morales et la part concernant la taxe professionnelle communale (TPC). L'impôt pour les chiens (kCHF 388) n'est pas représenté, le montant étant insignifiant par rapport à l'échelle adoptée.

Les revenus financiers représentent 11.9% des revenus et concernent principalement les produits des biens-fonds du patrimoine financier (PF) (loyers, parkings, etc.) à hauteur de CHF 82.6 mios, soit 57.5% du chapitre 44, et ceux du patrimoine administratif (PA) (redevance d'utilisation du domaine public, rentes foncières, redevance d'affichage, etc.) pour CHF 37.0 mios, soit 25.8 % de ce même chapitre.

Les revenus de transfert enregistrent les dédommagements et subventions des cantons et communes pour un montant de CHF 85.0 mios, soit 7.0%.

Les taxes, constituées, entre autres, des revenus des amendes, des interventions facturées du SIS, des billets d'entrées, des émoluments administratifs, atteignent CHF 46.8 mios pour l'exercice 2020, soit 3.9% des revenus totaux.

Analyse globale des écarts

Les graphiques ci-dessous présentent les variations significatives entre les comptes et le budget 2020 pour les charges et les revenus de fonctionnement. Des explications plus détaillées sont présentées au chapitre 5.7.4 « Analyse par chapitre ».

Ecarts des charges par chapitre (en millions de francs)

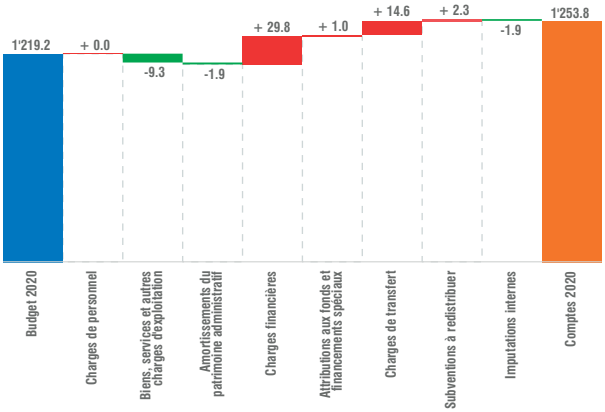

Les comptes de charges 2020 présentent une augmentation de CHF +34.6 mios par rapport au budget, dont les écarts principaux sont indiqués ci-dessous :

Biens, services et autres charges d'exploitation		**-9.3 mios**
• Provisions et dépréciations sur créances	-13.0 mios	
• Travaux d'entretien	+7.3 mios	
• Prestations en faveur du personnel	-1.8 mio	
• Charges de matériel et de marchandises	-1.6 mio	
• Loyers et frais de location de matériel	-1.2 mio	
• Diverses autres charges	+1.0 mio	
Amortissements du patrimoine administratif		**-1.9 mio**
• Démarrage des mises en exploitation retardées		
Charges financières		**+29.8 mios**
• Entretiens bâtiments locatifs	+1.7 mio	
• Baisse valorisation des actions BCGE	+21.4 mios	
• Moins-values Hôtel Métropole, Parc des Eaux-Vives s'ajoutant à la baisse des revenus financiers de 1.8 mio	+4.9 mios	
• Moins-values sur réévaluation des immeubles du PF	+1.7 mio	
Charges de transfert		**+14.6 mios**
• Petite enfance	+6.6 mios	
• Contribution de la Ville de Genève aux frais de police	-1.8 mio	
• Fondation d'art dramatique (FAD)	-2.2 mios	
• Péréquation financière intercommunale (changement de méthode de comptabilisation)	+9.2 mios	
• Fond spécial Covid dédié à la culture et à l'économie	+2.2 mios	
• Rattrapage d'amortissement sur la Fondation communale pour le développement des emplois et tissu économique en Ville de Genève (FONDETEC)	+0.8 mio	
Subventions à redistribuer		**+2.3 mios**
• Petite enfance	+2.1 mios	
Imputations internes		**-1.9 mio**
• Prestations de services	-1.6 mio	
• Fermages, loyers	-0.3 mio	

Écarts des revenus par chapitre (en millions de francs)

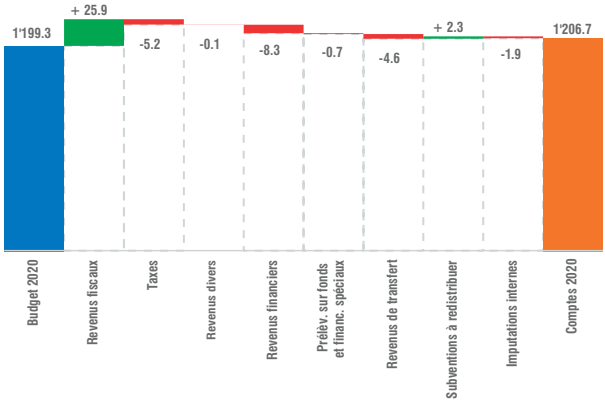

Les comptes de revenus 2020 présentent une augmentation de CHF +7.4 mios par rapport au budget dont les écarts significatifs sont indiqués ci-dessous :

Impôts		**+25.9 mios**
• Impôts personnes physiques (y compris imputations forfaitaires IFD)	+39.5 mios	
• Impôts personnes morales (y compris imputations forfaitaires IFD)	-12.5 mios	
• Fonds de péréquation personnes morales	-1.5 mio	
• Taxe professionnelle communale	+0.2 mio	
Taxes		**-5.2 mios**
• Taxes d'utilisation et prestations de services	-5.9 mios	
• Amendes et autres taxes	+0.7 mio	
Revenus financiers		**-8.3 mios**
• Revenus des participations (Hôtel Métropole, Parc des Eaux-Vives, BCGe) s'ajoutant aux moins-values de 4.9 mios	-1.8 mio	
• Plus-values sur réévaluations des immeubles du PF	+8.6 mios	
• Loyers PF	-2.5 mios	
• Produit des biens fonds PA (domaine public et loyers)	-12.5 mios	
• Vente d'actions	+0.5 mio	
• Dividendes d'entreprises publiques	-0.5 mio	
Revenus de transferts		**-4.6 mios**
• Péréquation financière intercommunale (changement de méthode de comptabilisation)	+9.2 mios	
• Revenus complémentaires d'entretien des routes cantonales	-10.0 mios	
• Contribution de la République et canton de Genève aux artères à caractère cantonal (frais de routes)	-1.8 mio	
• Subventions OFAS et Fonds intercommunal	-2.7 mios	
• Subvention privées pour Musées d'Art et d'Histoire et Ariana	+0.6 mio	
Subventions à redistribuer		**+2.3 mios**
• Petite enfance	+2.1 mios	
Imputations internes		**-1.9 mio**
• Prestations de services	-1.6 mio	
• Fermages, loyers	-0.3 mio	

Classification fonctionnelle

Les charges par classification fonctionnelle se répartissent comme suit :

Charges par classification fonctionnelle (en millions de francs)

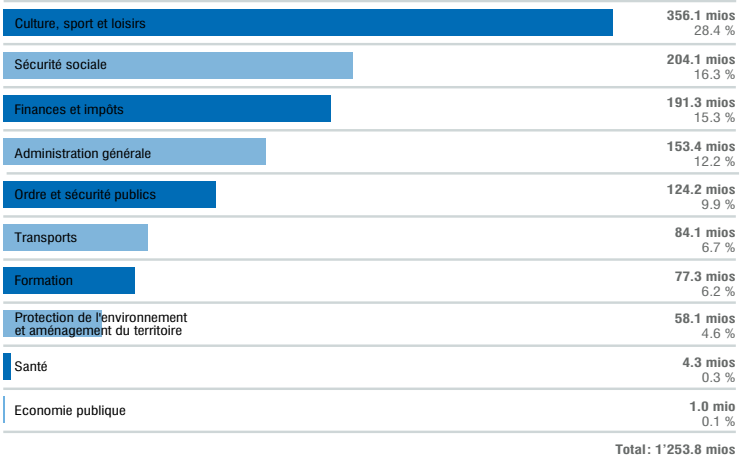

Focus sur quelques classifications fonctionnelles

Culture, sport et loisirs	Sécurité sociale	Finances et impôts	Ordre et sécurité publics	Transports
356.1 mios	**204.1 mios**	**191.3 mios**	**124.2 mios**	**84.1 mios**
dont	dont	dont	dont	dont
Théâtres et musique 85.2	Crèches 116.0	Entretien du PF 58.8	Service du feu 57.6	Entretien des routes 82.5
Musées 70.5	Aide sociale 44.8	Rétrocession aux communes frontalières 35.7	Police 44.6	
Sports 44.1		Intérêts sur emprunt 23.1	Espace public 4.3	
Grand Théâtre de Genève 42.8		Frais de perception des centimes additionnels 22.3		
Bibliothèques 36.9				

3.3 Bilan résumé

En millions de francs		Bilan au 31.12.2020	Bilan au 31.12.2019	Variation	%
1	Actif				
10	Patrimoine financier	3'565.0	3'607.5	-42.5	-1.2%
14	Patrimoine administratif	1'425.8	1'386.9	38.9	2.8%
	Total Actif	**4'990.8**	**4'994.4**	**-3.6**	**-0.1%**
2	Passif				
20	Capitaux de tiers	2'153.2	2'099.6	53.6	2.6%
29	Capital propre	2'837.6	2'894.9	-57.2	-2.0%
	Total Passif	**4'990.8**	**4'994.4**	**-3.6**	**-0.1%**

La situation patrimoniale de la Ville de Genève reste relativement stable entre les exercices 2019 et 2020.

L'actif présente :

- une légère augmentation au niveau du patrimoine administratif, laquelle s'inscrit dans la continuité de la politique d'investissements des infrastructures publiques et des logements sociaux de la Ville de Genève ;
- une légère diminution au niveau du patrimoine financier, notamment suite à une dépréciation des valeurs mobilières à la clôture et à une baisse du solde à recevoir des impôts 2020.

Le passif présente :

- une légère hausse des capitaux de tiers consécutive à des emprunts à court terme additionnels pour CHF 60 mios ;
- une baisse des capitaux propres suite à un résultat négatif de CHF -47.1 mios avant les écritures de bouclement.

3.4 Investissements et financement

Investissements

En 2020, les investissements nets se sont élevés à CHF 139.4 mios, légèrement supérieurs à la jauge annuelle de CHF 130.0 mios portée au budget. Le détail des principales dépenses d'investissement 2020 est présenté à la page suivante.

L'année 2020 aura ainsi été marquée par un ralentissement sensible des investissements, dû concomitamment à la mise en service de gros objets en 2019 et à un ralentissement du rythme des travaux dû à la crise sanitaire de la Covid-19.

En millions de francs	C 2020		B 2020		C 2019	
Patrimoine administratif	124.5	89.3%	100.0	76.9%	146.4	81.3%
Patrimoine financier	14.9	10.7%	30.0	23.1%	33.7	18.7%
Total	**139.4**	**100.0%**	**130.0**	**100.0%**	**180.1**	**100.0%**

Investissements par classification fonctionnelle (en millions de francs)

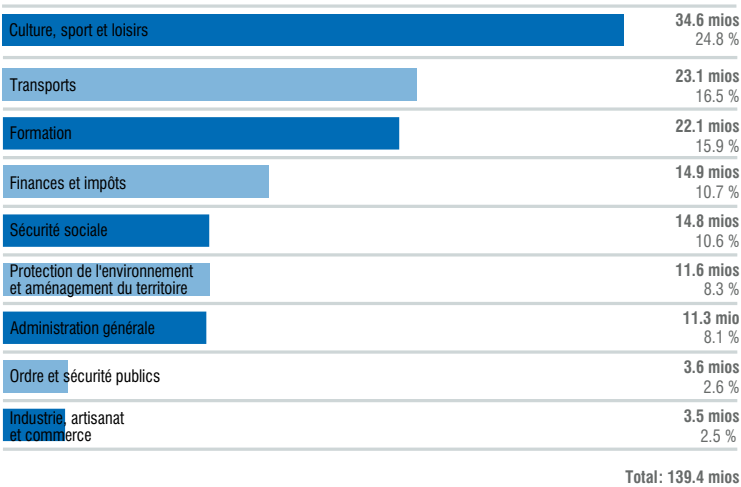

Présentation des projets ayant occasionné les plus importants investissements sur l'année

1 NOUVELLE COMÉDIE
Construction et équipement scénique de la nouvelle Comédie de Genève dans le futur quartier de la Gare des Eaux-Vives
Crédit brut voté: 100.8 millions
Investissement brut 2020: 27 millions
Participation de tiers 2020: 12.1 millions

2 COMPLEXE DES MINOTERIES
Rénovation de la toiture, des façades et des installations techniques
Crédit brut voté: 92.8 millions
Investissement brut 2020: 13.1 millions

3 ÉCOLE PÂQUIS-CENTRE
Rénovation du complexe scolaire
Crédit brut voté: 36.6 millions
Investissement brut 2020: 11.4 millions

4 CEVA – GARE DES EAUX-VIVES
Travaux d'aménagement des espaces publics liés à la nouvelle gare CEVA des Eaux-Vives et de ses abords
Crédit brut voté: 87.2 millions
Investissement brut 2020: 9.8 millions
Participation de tiers 2020: 1.2 million

5 CEVA – HALTE DE CHAMPEL
Travaux d'aménagement des espaces publics des secteurs plateau de Champel et Hôpital
Crédit brut voté: 27.3 millions
Investissement brut 2020: 5.4 millions
Participation de tiers 2020: 2.5 millions

6 COMPLEXE SAINT-GEORGES 21
Construction d'un bâtiment d'équipements publics (salles pluridisciplinaires, d'éducation physique et parascolaires)
Crédit brut voté: 33.6 millions
Investissement brut 2020: 5.3 millions

7 PAVILLON DE LA DANSE
Construction d'un Pavillon de la danse pour l'Association pour la danse contemporaine
Crédit brut voté: 13.3 millions
Investissement brut 2020: 4.8 millions

8 ANCIEN MANÈGE PIACHAUD 4
Réhabilitation de l'ancien manège en bâtiment d'équipements publics
Crédit brut voté: 23.1 millions
Investissement brut 2020: 3.6 millions

Tableau comparatif (évolution des investissements de 2011 à 2020)

Le total des investissements atteint, pour ces dix dernières années, un montant de CHF 1'374.8 mios, soit une moyenne annuelle de CHF 137.5 mios et un taux de réalisation moyen de 113.2%. Le volume important des crédits votés par le Conseil municipal les années précédentes induit, depuis l'exercice 2017, un volume de dépenses annuelles supérieur à la moyenne.

En millions de francs	Comptes	Budgets	Taux de réalisation (%)
2011	128.9	95.0	135.7
2012	152.7	100.0	152.7
2013	102.6	110.0	93.3
2014	123.4	130.0	94.9
2015	132.3	130.0	101.8
2016	119.0	130.0	91.5
2017	143.8	130.0	110.6
2018	152.6	130.0	117.4
2019	180.1	130.0	138.5
2020	139.4	130.0	107.2
2011-2020	**1 374.8**	**1 215.0**	**113.2**

Crédits votés en 2020

Durant l'année 2020, le Conseil municipal a voté CHF 130 mios de nouveaux crédits nets d'engagement. La moyenne annuelle des crédits votés ces dix dernières années atteint CHF 170.2 mios, soit au-delà de la jauge annuelle arrêtée à CHF 130.0 mios.

Il convient d'avoir à l'esprit qu'à long terme, la moyenne des investissements annuels votés devrait être équivalente à l'enveloppe annuellement allouée. Au 31 décembre 2020, l'enveloppe des crédits votés de CHF 1'702 mios a été consommée à hauteur de 70%.

En millions de francs	Crédits votés	Dépenses nettes au 31.12.2020	Engagements au 31.12.2020	Engagés au 31.12.2020
2011	220	144	1	145
2012	116	55	3	58
2013	204	171	2	173
2014	245	215	9	224
2015	128	125	15	140
2016	274	98	12	110
2017	116	81	20	101
2018	158	130	38	168
2019	111	24	15	39
2020	130	6	13	19
2011-2020	**1'702**	**1'049**	**128**	**1'177**

Sommes non dépensées sur les crédits d'engagement encore ouverts

En millions de francs	Total des sommes non dépensées *	Variation
2010	482	59
2011	566	84
2012	513	-53
2013	598	85
2014	720	122
2015	707	-13
2016	836	129
2017	778	-58
2018	767	-11
2019	691	-76
2020	682	-9

* Ce montant correspond à la somme des différences positives entre les enveloppes des crédits d'engagement ouverts à la fin de l'année moins les montants cumulés dépensés sur chacun de ces mêmes crédits.

Financement

En 2020, avec un autofinancement de CHF 40.7 mios pour des investissements nets du patrimoine administratif de CHF 124.5 mios, la Ville a enregistré une insuffisance de financement de CHF 83.8 mios et a dû recourir à l'emprunt pour financer une partie de ses dépenses d'investissements.

Ce niveau d'autofinancement est historiquement bas (32.7%), mais s'explique par le contexte d'une année particulière en raison de la crise sanitaire.

L'illustration ci-dessous démontre la capacité ou le besoin de financement en matière d'investissements.

Investissements et autofinancement pour les dix dernières années (en millions de francs)

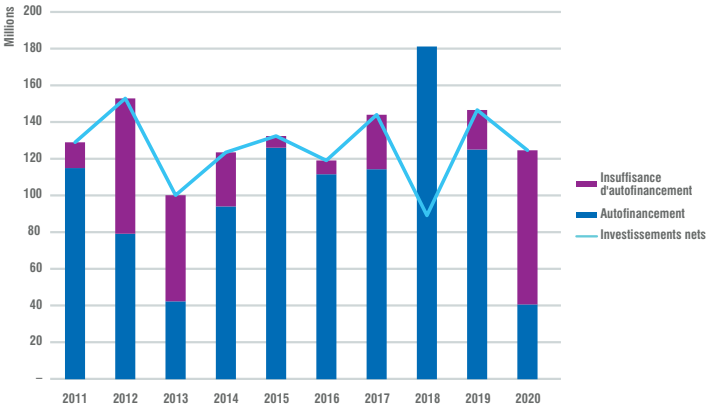

En millions de francs	C 2020	B 2020	C 2019
Investissements nets en faveur du PA	124.5	100.0	146.4
Amortissements	85.7	87.1	83.1
Attributions aux fonds (-) prélèvements	2.1	0.3	4.4
Excédent de revenus / (Excédent de charges)	-47.1	-19.9	37.5
Autofinancement PA	**40.7**	**67.5**	**124.9**
(Déficit) / Excédent de financement	-83.8	-32.5	-21.5
Degré d'autofinancement	**32.7%**	**67.5%**	**85.3%**

Degré d'autofinancement entre 2011 et 2020

Il convient de préciser que l'introduction du nouveau modèle de comptes influence considérablement cet indicateur. Jusqu'en 2017, le degré d'autofinancement était celui des investissements du patrimoine administratif et financier. Depuis 2018, le degré d'autofinancement des investissements ne porte que sur les investissements du patrimoine administratif.

	en %
2011	89
2012	50
2013	41
2014	76
2015	95
2016	94
2017	79
2018	203
2019	85
2020	33

Dette

Le niveau de la dette a progressé de CHF 60 mios sur l'exercice pour s'établir à CHF 1'690 mios.

Cette augmentation est principalement liée à un autofinancement réduit des investissements consentis sur le patrimoine administratif et financier s'affichant, bien qu'en baisse sensible par rapport à 2019, à un niveau élevé sur l'exercice 2020. La trésorerie dégagée par la variation du fonds de roulement n'a pas compensé totalement ce besoin en financement.

Évolution de la dette (en millions de francs)

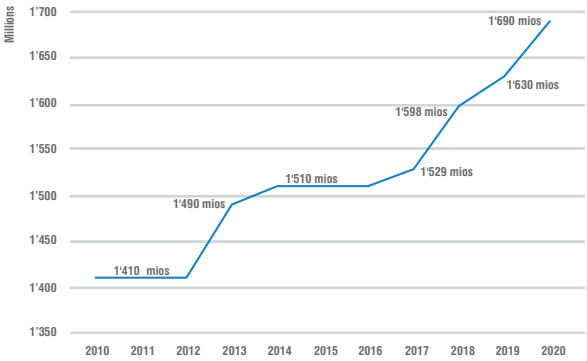

3.5 Subventions monétaires et non monétaires (gratuités)

Subventions monétaires

Les subventions monétaires par classification fonctionnelle se répartissent comme suit:

Subventions par domaine fonctionnel (millions de francs)

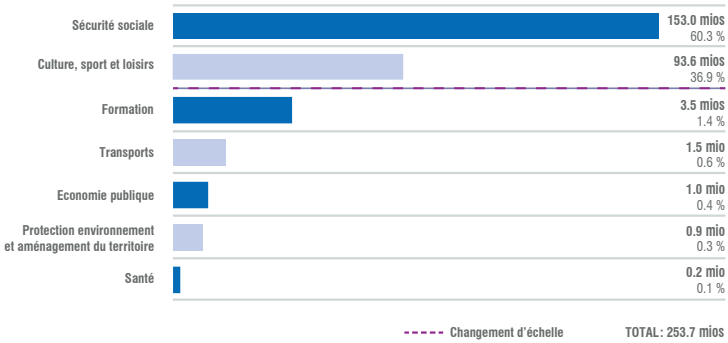

Focus sur quelques subventions par classification fonctionnelle

Sécurité sociale

153.0 mios
dont

Famille et jeunesse
117.4

Social
26.0

Solidarité internationale
5.9

Culture, sport et loisirs

93.6 mios
dont

Soutien arts de la scène
28.5

Soutien à la musique
18.6

Grand Théâtre de Genève
10.8

Formation

3.5 mios
dont

Accueil de jour - Infrastructures périscolaires
2.0

Fonds d'apprentissage
0.7

Transports

1.5 mio
dont

Prolongement horaires TPG
0.5

Abonnements TPG unireso jeunes
0.5

Subventions non monétaires (gratuités)

Les gratuités par classification fonctionnelle se répartissent comme suit :

Gratuités par domaine fonctionnel (millions de francs)

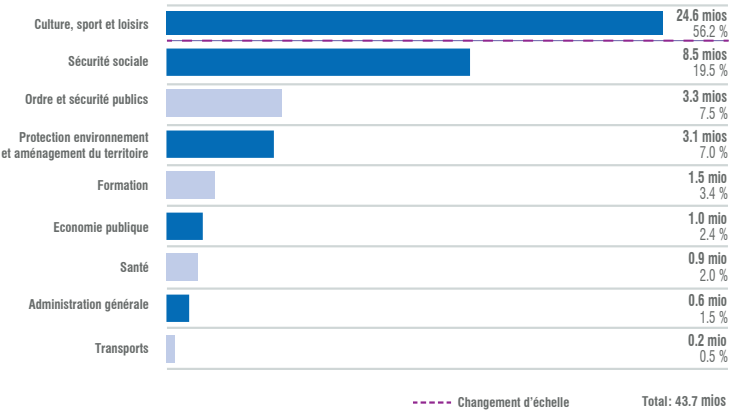

Focus sur quelques gratuités par classification fonctionnelle

Culture, sport et loisirs

24.6 mios
dont

Sports
8.0

Loisirs
4.8

Concerts et théâtres
4.2

Grand théâtre de Genève
3.9

Sécurité sociale

8.5 mios
dont

Famille et jeunesse
6.2

Social
2.3

Ordre et sécurité publics

3.3 mios
dont

Espace public
3.3

Formation

1.5 mios
dont

Restaurants scolaires
0.4

Formation
0.4

3.6 Ressources humaines

Effectif

L'effectif de la Ville de Genève a légèrement augmenté en 2020 (+0.6%). En effet, tous statuts confondus, il est passé de 4'182 collaborateurs et collaboratrices au 31 décembre 2019 à 4'206 au 31 décembre 2020 (+24). A cette même date, la proportion de l'effectif féminin représentait 39.2% de l'ensemble du personnel, contre 60.8% d'effectif masculin. Au sein de l'administration, la répartition entre femmes et hommes a très légèrement varié en 2020 (39.5% pour les femmes et 60.5% pour les hommes en 2019).

Répartition du personnel par département au 31 décembre 2019 et 2020 (membres du personnel)

	2020			2019			Variation		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Finances et logement	203	243	446	210	233	443	-7	10	3
Constructions et aménagement	111	155	266	114	156	270	-3	-1	-4
Culture et sport	640	756	1'396	647	794	1'441	-7	-38	-45
Environnement urbain et sécurité	224	1'071	1'295	229	1'051	1'280	-5	20	15
Cohésion sociale et solidarité	396	279	675	385	242	627	11	37	48
Secrétariat Général	74	54	128	68	53	121	6	1	7
Total	**1'648**	**2'558**	**4'206**	**1'653**	**2'529**	**4'182**	**-5**	**29**	**24**

Répartition du personnel par statut

Les membres du personnel au bénéfice d'un contrat à durée indéterminée (employé-e-s) ont constitué, en 2020 et comme chaque année, la part prépondérante du personnel de la Ville de Genève (88.8%). La part des auxiliaires (contrats à durée déterminée), y compris les civilistes, stagiaires et apprenti-e-s, se situe à 11.2% du total.

Répartition du personnel par statut au 31 décembre 2019 et 2020 (membres du personnel)

	2020			2019			Variation		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Employé-e-s	1'420	2'317	3'737	1'410	2'303	3'713	10	14	24
Auxiliaires	195	175	370	194	144	338	1	31	32
Apprenti-e-s	24	53	77	32	56	88	-8	-3	-11
Stagiaires	9	7	16	17	10	27	-8	-3	-11
Civilistes	0	6	6	0	16	16	0	-10	-10
Total	**1'648**	**2'558**	**4'206**	**1'653**	**2'529**	**4'182**	**-5**	**29**	**24**

Recrutements et départs annuels

En 2020, 430 employé-e-s et auxiliaires ont été engagé-e-s en Ville de Genève, 180 femmes (41.9%) et 250 hommes (58.1%), ce qui représente une baisse d'un peu plus de 26% par rapport aux engagements de 2019.

Répartition des engagements annuels par département 2019 et 2020 (membres du personnel sauf civilistes, stagiaires et apprenti-e-s)

	2020				2019			
	Employé-e-s		Auxiliaires		Employé-e-s		Auxiliaires	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Finances et logement	8	7	9	5	3	3	16	11
Constructions et aménagement	3	5	2	1	5	3	7	5
Culture et sport	13	21	54	56	13	8	138	138
Environnement urbain et sécurité	5	38	6	28	4	14	20	44
Cohésion sociale et solidarité	7	9	58	70	16	7	66	46
Secrétariat général	2	2	13	8	1	1	10	6
Sous-total par genre	**38**	**82**	**142**	**168**	**42**	**36**	**257**	**250**
Total par type de contrat	**120**		**310**		**78**		**507**	
Total général	**430**				**585**			

La répartition des départs annuels selon le motif, calculée ici sur l'ensemble du personnel de l'administration municipale, est inférieure à celle de 2019 (-321 départs). La majorité des départs concernent des fins de contrat temporaire et des retraites.

Répartition des départs annuels selon le motif en 2019 et 2020 (membres du personnel)

	2020			2019			Variation		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Démission	38	28	66	58	31	89	-20	-3	-23
Résiliation	3	10	13	2	9	11	1	1	2
Décès	1	2	3	0	2	2	1	0	1
Retraite	39	66	105	32	54	86	7	12	19
Invalidité	2	2	4	0	1	1	2	1	3
Fin de contrat temporaire	142	181	323	276	370	646	-134	-189	-323
Total	**225**	**289**	**514**	**368**	**467**	**835**	**-143**	**-178**	**-321**

Absences

On entend par «absence» toute absence de courte ou de longue durée, avec ou sans certificat, consécutive à une maladie ou à un accident, que celui-ci soit d'origine professionnelle ou non professionnelle. En 2020, la durée moyenne d'une absence s'est élevée 22.7 jours contre 16.7 en 2019.

En 2020, le taux d'absence non planifiée a baissé pour atteindre 7.2%. Ce taux représente la proportion d'heures de travail non réalisées du fait d'absences non planifiées par rapport au nombre d'heures de travail normalement attendues. Rappelons que la Ville de Genève a mis en place un dispositif de gestion des absences non planifiées, qui a été déployé dans tous les départements en 2014.

Répartition des absences non planifiées (membres du personnel)

Département	2020	2019
Finances et logement	6.3%	5.9%
Constructions et aménagement	7.2%	8.0%
Culture et sport	6.4%	8.1%
Environnement urbain et sécurité	8.2%	7.4%
Cohésion sociale et solidarité	7.9%	9.0%
Secrétariat général	6.2%	5.0%
Total	**7.2%**	**7.6%**

Répartition du personnel par niveau hiérarchique

On peut relever que la proportion de femmes cadres supérieures (43%) est plus élevée que la proportion d'effectifs féminins au sein de l'administration (39.5%).

Répartition du personnel par niveau hiérarchique en 2020

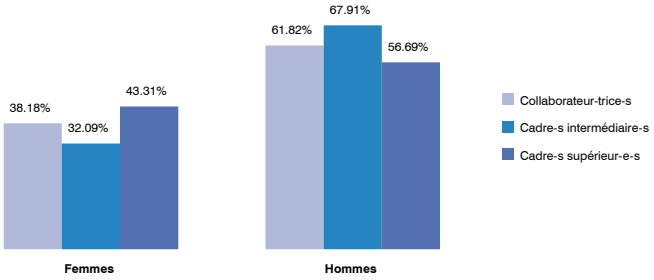

Pyramide des âges

En 2020, l'âge moyen des collaborateurs et collaboratrices en Ville de Genève était de 46 ans, tandis que l'âge médian était de 48 ans. L'âge le plus représenté chez les femmes était de 54 ans (75), tandis qu'il était de 52 ans pour les hommes (111). Un peu plus de 50% des membres du personnel se situent dans une fourchette d'âge allant de 48 à 64 ans.

L'âge moyen d'entrée en Ville de Genève est de 34 ans pour l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de l'administration municipale; il est de 35 ans pour les femmes et de 33 ans pour les hommes.

Pyramide des âges (membres du personnel)

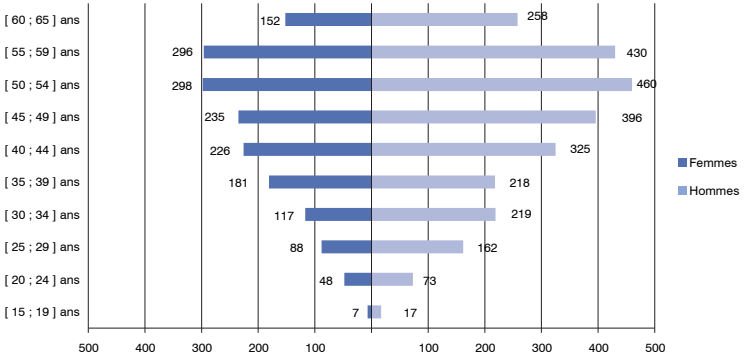

Projets de délibération

4 Projets de délibérations

Liste des dépassements de crédits

Dépassements de charges sur crédits budgétaires de fonctionnement

Dépassements couverts par des crédits supplémentaires votés par le Conseil municipal.

Date	PR/PA	Libellé	Montant voté CHF	DF	Chapitre
16.01.2020	PRD-238	Création de 10 postes de sapeur-euse-s-pompier-ère-s professionnel-le-s	500'000	15	30
22.06.2020	PR-1411	Dispositif d'hébergement d'urgence de la Ville de Genève	1'837'054	57	30
22.06.2020	PR-1411	Dispositif d'hébergement d'urgence de la Ville de Genève	4'369'326	57	31
22.06.2020	PR-1411	Dispositif d'hébergement d'urgence de la Ville de Genève	673'125	57	36
25.11.2020	PR-1430	Contribution au financement des mesures fédérales et locales sur l'atténuation des conséquences économiques du coronavirus dans le secteur de la culture	2'300'000	32	36
25.11.2020	PR-1433	Financement de mesures urgentes / soutien à l'économie	17'191	57	30
25.11.2020	PR-1433	Financement de mesures urgentes - soutien à l'économie / Frais de mandat Fondetec et frais de communication	84'000	57	31
25.11.2020	PR-1433	Financement de mesures urgentes - soutien à l'économie / Mandat Caddie Service	50'000	85	36
25.11.2020	PR-1433	Financement de mesures urgentes - soutien à l'économie / Bons d'achats Genève Avenue	2'500'000	85	36
25.11.2020	PR-1433	Financement de mesures urgentes - soutien à l'économie / Aides aux loyers	2'000'000	85	36
Total			**14'330'696**		

Dépassements autorisés par des crédits supplémentaires votés par le Conseil municipal.

DF	Chapitre	Réel 2020	Budget 2020	Écart	Montant à déduire CHF
15	30	43'473'226	46'721'900	-3'248'674	-
32	36	66'058'551	66'807'955	-749'404	-
57	30	18'219'196	15'852'644	2'366'552	1'854'245
57	31	8'066'898	3'854'660	4'212'238	4'212'238
57	36	27'784'129	26'298'074	1'486'055	673'125
85	36	1'024'230	50'000	974'230	974'230
Total					**7'713'838**

Total brut des dépassements	CHF	81'453'161
Dépassements autorisés par des crédits supplémentaires votés par le Conseil municipal	CHF	7'713'838
Total net des dépassements	**CHF**	**73'739'323**

Projets de délibération

Le Conseil administratif vous présente trois projets de délibération.

Le premier porte sur l'ouverture des crédits supplémentaires pour les comptes de charges présentant des dépassements.

Le deuxième se rapporte à l'approbation des comptes annuels de la Ville de Genève et contient les soldes du compte de résultats à trois niveaux et du compte des investissements, le financement des investissements, la variation de la fortune, le total du bilan, ainsi que les engagements en faveur de tiers hors bilan.

Le troisième concerne l'affectation du résultat.

Délibération I – Crédits budgétaires supplémentaires

Le Conseil municipal,

vu l'article 30, lettre f) de la Loi sur l'administration des communes ;
vu les dépassements de charges sur les crédits budgétaires du présent rapport ;

sur proposition du Conseil administratif, décide :

Article unique – crédits supplémentaires

Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de CHF 73'739'323 pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement.

****

Délibération II – Comptes annuels

Le Conseil municipal,

vu les articles 30, 48 et 107 de la Loi sur l'administration des communes ;
vu l'article 20 du Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes ;
vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés ci-contre ;

sur proposition du Conseil administratif, décide :

Article premier – Compte de résultats

Le compte de résultats de la Ville de Genève pour l'exercice 2020 est approuvé pour les montants suivants :

Charges d'exploitation	CHF	1'158'638'212
sous déduction des imputations internes de	CHF	-20'893'747
soit un total des charges nettes d'exploitation de	CHF	1'137'744'465
Revenus d'exploitation	CHF	1'063'054'980
sous déduction des imputations internes de	CHF	-20'893'747
soit un total des revenus nets d'exploitation de	CHF	1'042'161'233
Résultat d'exploitation	**CHF**	**-95'583'232**
Charges financières	CHF	95'186'854
Revenus financiers	CHF	143'692'960
Résultat financier	**CHF**	**48'506'106**
Charges extraordinaires	CHF	-
Revenus extraordinaires	CHF	-
Résultat extraordinaire	**CHF**	**-**
Total du compte de résultats	**CHF**	**-47'077'126**

Article 2 - Compte des investissements

Le compte des investissements pour l'exercice 2020 est approuvé pour les montants suivants :

Dépenses d'investissements PA	CHF	148'114'946
Recettes d'investissements PA	CHF	23'603'084
Investissements nets PA	CHF	124'511'862
Dépenses d'investissements PF	CHF	17'275'694
Recettes d'investissements PF	CHF	2'343'454
Investissements nets PF	CHF	14'932'240
Investissements nets	**CHF**	**139'444'102**

Article 3 - Financement des investissements

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants :

Investissements nets PA	CHF	124'511'862
Amortissements	CHF	85'678'084
Excédent de revenus du compte de résultat	CHF	-47'077'126
Attributions / (prélèvements) aux fonds	CHF	2'074'428
Autofinancement	CHF	40'675'386
Insuffisance de financement	**CHF**	**-83'836'476**

Article 4 - Variation de la fortune – Etat du capital propre

La diminution de la fortune soit 48'400'442 francs est approuvée ; elle correspond à l'excédent de charges du compte de résultat et des prélèvements et attributions annuelles liées aux Fonds spéciaux de capitaux propres.

Article 5 - Bilan

Le bilan au 31 décembre 2020 est approuvé, totalisant tant à l'actif qu'au passif 4'990'789'687 francs.

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2020 à 709'280'312 francs.

****

Délibération III – Affectation du résultat

Le Conseil municipal,

vu l'article 3 et l'article 4 du Règlement relatif à la constitution d'une réserve comptable de la Ville de Genève ;

sur proposition du Conseil administratif, décide :

Article unique - L'affectation du résultat de l'exercice

L'affectation du résultat de l'exercice clôturé au 31 décembre 2020 d'un montant de -48'400'442 francs, comme suit :

Prélèvement sur la réserve de politique budgétaire (réserve conjoncturelle)	CHF	-30'000'000
Report à nouveau dans la fortune nette	CHF	-18'400'442
Total	**CHF**	**-48'400'442**

****

Comptes annuels

Sommaire

5 Comptes annuels 68

5.1 Bilan au 31 décembre 2020 68

5.2 Compte de résultats 70

5.3 Tableau des flux de trésorerie 71

5.4 Etat du capital propre 73

5.5 Règles et principes régissant la présentation des comptes 74

5.6 Notes relatives au bilan 85

5.6.1 Actifs 85

5.7 Compte de résultats 149

5.7.1 Compte de résultats à deux positions de fonction et deux positions de nature comptable 149

5.7.2 Dépassement de charges à deux positions de domaine fonctionnel et deux positions de nature comptable 164

5.8 Investissement 168

5.8.1 Compte des investissements par fonctionnelle 168

5.8.2 Tableau récapitulatif des investissements 170

5.8.3 Tableau récapitulatif des investissements du patrimoine administratif 172

5.8.4 Tableau détaillé des investissements du patrimoine financier 188

5.8.5 Explications sur les crédits d'engagement de plus de 5 ans 194

5.9 Notes relatives aux engagements conditionnels et hors bilan 206

5.9.1 Actifs conditionnels 206

5.9.2 Notes relatives aux engagements conditionnels et hors bilan 208

5.10 Indications supplémentaires 213

5.11 Indicateurs financiers 222

5.12 Rapport de l'organe de révision 229

5 Comptes annuels

5.1 Bilan au 31 décembre 2020

En milliers de francs		31.12.2020	31.12.2019	Variation	%
1	Actif				
10	**Patrimoine financier**				
100	Disponibilités et placements à court terme	11'099	10'371	728	7.0%
101	Créances	275'288	318'211	-42'923	-13.5%
104	Actifs de régularisation	46'854	42'077	4'777	11.4%
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	3'344	3'487	-143	-4.1%
107	Placements financiers	162'527	189'327	-26'800	-14.2%
108	Immobilisations corporelles du PF	3'052'783	3'032'202	20'581	0.7%
109	Créances envers les financements spéciaux et les fonds des capitaux de tiers	13'151	11'860	1'291	10.9%
	Total Patrimoine financier	**3'565'046**	**3'607'535**	**-42'489**	**-1.2%**
14	**Patrimoine administratif**				
140	Immobilisations corporelles du PA	1'198'800	1'174'114	24'686	2.1%
142	Immobilisations incorporelles	1'949	-	1'949	-
144	Prêts	1'087	1'155	-68	-5.9%
145	Participations, capital social	198'592	188'957	9'635	5.1%
146	Subventions d'investissements	25'315	22'683	2'632	11.6%
	Total Patrimoine administratif	**1'425'743**	**1'386'909**	**38'834**	**2.8%**
	Total Actif	**4'990'789**	**4'994'444**	**-3'655**	**-0.1%**

En milliers de francs		31.12.2020	31.12.2019	Variation	%
2	**Passif**				
20	**Capitaux de tiers**				
200	Engagements courants	60'266	73'923	-13'657	-18.5%
201	Engagements financiers à court terme	503'773	433'603	70'170	16.2%
204	Passifs de régularisation	46'758	36'960	9'798	26.5%
205	Provisions à court terme	28'597	33'582	-4'985	-14.8%
206	Engagements financiers à long terme	1'390'000	1'390'000	-	0.0%
208	Provisions à long terme	78'717	88'390	-9'673	-10.9%
209	Engagements envers les financements spéciaux et les fonds des capitaux de tiers	45'058	43'119	1'939	4.5%
	Total Capitaux de tiers	**2'153'169**	**2'099'577**	**53'592**	**2.6%**
29	**Capital propre**				
291	Fonds enregistrés comme capital propre	47'818	47'444	374	0.8%
294	Réserve de politique budgétaire	140'000	104'600	35'400	33.8%
296	Réserve de valeur marchande sur instruments dérivés	-203'773	-193'603	-10'170	5.3%
299	Résultats cumulés	2'853'575	2'936'426	-82'851	-2.8%
	Total Capital propre	**2'837'620**	**2'894'867**	**-57'247**	**-2.0%**
	Total Passif	**4'990'789**	**4'994'444**	**-3'655**	**-0.1%**

5.2 Compte de résultats

En milliers de francs	C 2020	B 2020	Ecart C20-B20	C 2019	Ecart C20-C19
Charges d'exploitation					
30 Charges de personnel	500'928	500'898	31	485'126	15'802
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	181'212	190'561	-9'349	174'660	6'551
33 Amortissements du patrimoine administratif	81'886	83'829	-1'942	80'329	1'558
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	6'299	5'257	1'043	8'218	-1'919
36 Charges de transfert	362'567	347'944	14'623	335'488	27'079
37 Subventions à redistribuer	4'851	2'550	2'301	2'828	2'024
39 Imputations internes	20'894	22'749	-1'855	22'705	-1'811
Total charges d'exploitation	**1'158'638**	**1'153'787**	**4'852**	**1'109'354**	**49'285**
Revenus d'exploitation					
40 Revenus fiscaux	894'933	869'064	25'869	953'687	-58'754
42 Taxes	46'845	52'050	-5'205	50'967	-4'121
43 Revenus divers	6'335	6'444	-109	20'396	-14'062
45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	4'225	4'949	-724	3'835	390
46 Revenus de transfert	84'972	89'544	-4'572	57'889	27'083
47 Subventions à redistribuer	4'851	2'550	2'301	2'828	2'024
49 Imputations internes	20'894	22'749	-1'855	22'705	-1'811
Total revenus d'exploitation	**1'063'055**	**1'047'350**	**15'705**	**1'112'306**	**-49'251**
Résultat d'exploitation	-95'583	-106'436	10'853	2'952	-98'535
34 Charges financières	95 187	65 408	29 779	71 419	23 768
44 Revenus financiers	143'693	151'991	-8'298	165'180	-21'487
Résultat financier	48'506	86'583	-38'077	93'761	-45'255
Résultat opérationnel	-47'077	-19'853	-27'224	96'713	-143'790
38 Charges extraordinaires	-	-	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	-	-	-	-59'258	59'258
Résultat extraordinaire	-	-	-	-59'258	59'258
Résultat de l'exercice	**-47'077**	**-19'853**	**-27'224**	**37'455**	**-84'532**

Le compte de résultats à deux positions de fonction et deux positions de nature comptable est présenté au point 5.7.1 des comptes annuels.

5.3 Tableau des flux de trésorerie

En milliers de francs	2020
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation	
Résultat de l'exercice	**-47'077**
(+) Amortissements du patrimoine administratif planifiés et non planifiés	81'266
(+) Amortissements subventions d'investissement	2'026
(+) Amortissements complémentaires de prêts, participations et subventions	1'766
(+) Amortissements des immobilisations incorporelles	620
(+) Amortissements des instruments de couverture résiliés	1'091
(-) Prestations du personnel en faveur de investissements	-4'872
(-) Intérêts intercalaires des investissements	-2'539
(-) Variations nettes provisions sur débiteurs douteux	-11'346
(+) Variations nettes non monétaires des provisions à court terme	8'328
(+) Variations nettes non monétaires des provisions à long terme	3'259
(-) Réévaluations immobilisations PF	-5'753
(+) Dépréciations immobilisations PF	104
(+) Dépréciations autres placements PF	21'335
(+) Résultat financier autres (y compris non réalisé)	11'641
(+) Résultat des participations mises en équivalence (activité hôtelière)	4'941
(-) Amortissements des primes d'émission d'emprunts	-667
(+) Etalement des agios sur emprunts	379
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation avant besoin en fonds de roulement	**64'501**
Variation du besoin en fonds de roulement	
(+) Diminution des créances	43'793
(+) Diminution des marchandises, approvisionnement et travaux en cours	144
(+) Diminution des actifs de régularisation	4'609
(-) Augmentation des créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-1'291
(-) Diminution des engagements courants	-13'657
(-) Utilisation des provisions à court terme	-13'313
(-) Utilisation des provisions à long terme	-12'932
(+) Augmentation des passifs de régularisation	9'797
(+) Augmentation des engagements envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	1'938
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation [FTE]	**83'590**

Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le PA	
(+) Remboursements de prêt perçus	68
(+) Subventions d'investissement acquises	23'535
(+) Dividendes et redevances reçus des participations	9'021
(-) Acquisition immobilisations corporelles PA	-128'259
(-) Acquisition immobilisations incorporelles PA	-2'481
(-) Participations et capital social	-11'401
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le PA [FTI]	**-109'517**

En milliers de francs	2020
Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF	
(+) Vente de valeurs mobilières	524
(+) Dividendes et redevances reçus des participations	2'260
(-) Acquisition immobilisations corporelles PF	-15'838
(+) Subventions acquises immobilisations corporelles PF	2'343
Flux de trésorerie provenant de l'activité de placements dans le PF [FTP]	**-10'711**
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement et de placement [FTI + FTP]	**-120'228**
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement	
(+) Nouveaux emprunts court-terme contractés	850'000
(-) Emprunts court-terme remboursés	-790'000
(-) Intérêts et charges d'emprunts payés	-24'097
(+) Intérêts reçus sur emprunts à court-terme	1'463
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement [FTF]	**37'366**
Total des Flux de Trésorerie [FTE] + [FTI] + [FTP] + [FTF]	**728**
Disponibilités et placements à court terme au 1er janvier	10'371
Disponibilités et placements à court terme au 31 décembre	11'099
Variation des disponibilités	**728**

5.4 Etat du capital propre

En milliers de francs	Solde au 31.12.19	Attribution du résultat 2019	Résultat 2020	Autre variation des fonds propres	Variation de valeur des instruments financiers	Solde au 31.12.20
Fonds enregistrés comme capital propre (291)	**47'444**			374		**47'818**
Réserve de politique budgétaire-réserve conjoncturelle (294)	**104'600**	35'400				**140'000**
Réserve de valeur marchande sur instruments financiers (296)	**-193'603**				-10'170	**-203'773**
Résultats cumulés (299)	**2'936'426**	-35'400	-47'077	-374		**2'853'575**
Total	**2'894'867**	**-**	**-47'077**	**-**	**-10'170**	**2'837'620**

Le tableau détaillé ainsi que les notes y relatives sont présentés sous la rubrique 5.6.2.7 «Capital propre 29».

5.5 Règles et principes régissant la présentation des comptes

1 REGLES REGISSANT LA PRESENTATION DES COMPTES

La Ville de Genève présente ses comptes annuels selon les bases légales et réglementaires suivantes :

- la Loi sur l'administration des communes B 6 05 (ci-après la LAC) ;
- le Règlement d'application de loi sur l'administration des communes B 6 05.01 (ci-après le RAC) ;
- le Manuel d'utilisateur pour les communes genevoises (ci-après MCH2).

Contenu des comptes annuels

Selon l'article 19 alinéa 1 du RAC, les comptes annuels comprennent les éléments suivants :

- le bilan ;
- le compte de résultats ;
- le compte des investissements ;
- le tableau de flux de trésorerie ;
- l'annexe.

Les comptes de la Ville de Genève sont vérifiés par le Contrôle financier de la Ville de Genève (art. 126 al. 2 LAC). Ils sont soumis au contrôle ordinaire (art. 70 RAC).

Annexe

Sur la base de l'article 28 du RAC, l'annexe aux comptes annuels :

- indique les règles régissant la présentation des comptes et justifie les dérogations à ces règles. Elle offre une vue d'ensemble des principes relatifs à la présentation des comptes, y compris les principes les plus importants régissant l'établissement du bilan et son évaluation (en particulier les méthodes et taux d'amortissement) ;
- contient l'état du capital propre, le tableau des provisions, le tableau des participations et des garanties ;
- présente, dans un tableau des immobilisations, des informations détaillées sur les placements de capitaux ;
- fournit des indications supplémentaires permettant d'apprécier l'état de la fortune et des revenus, les engagements et les risques financiers ;
- fournit des explications sur le maintien des crédits d'engagement ouverts depuis plus de 5 ans et non encore clôturés ;
- justifie l'utilisation et les dépassements de crédits budgétaires.

2 PRINCIPES D'ETABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de la Ville de Genève sont établis selon les méthodes comptables définies par le MCH2 et les principes comptables (art. 105 et 106 LAC). Les principes d'établissement et d'évaluation de ceux-ci sont décrits ci-après.

Par ailleurs, dans un but d'harmonisation et d'amélioration continue de l'établissement des comptes annuels, certains principes comptables ont été adaptés sur l'exercice 2020.

Cela concerne notamment :

- la comptabilisation des imputations forfaitaires d'impôts des personnes physiques et des personnes morales (cf. chapitre « Créances fiscales » et section 2.1.3.3. « Changement de méthode comptable pour la comptabilisation des impôts forfaitaires » ci-dessous) ;
- la comptabilisation des charges et produits relatifs à la Loi-cadre sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT A 2 04) (cf. chapitre « Créances fiscales » et section 2.1.3.5. « Changement de méthode comptable pour la LRT ») ;
- les acquisitions de participations du patrimoine administratif (PA) sont désormais amorties conformément aux décisions votées par le Conseil municipal, si celles-ci sont antérieures à l'introduction du MCH2, soit le 1er janvier 2018 (cf. section 2.2.4.3. « Changement de méthode comptable pour l'amortissement des participations du PA

acquises précédemment à la date d'introduction du MCH2 ») ;

– la non compensation actif et passif des engagements envers les financements spéciaux et les fonds de capitaux de tiers, entraînant la présentation d'un engagement en actif d'un fonds de capitaux de tiers envers la Ville de Genève (cf. chapitre « Engagement envers les financements spéciaux et les fonds de capitaux de tiers » et section 2.3.6.3 « Changement de méthode de présentation pour les financements spéciaux et fonds de capitaux de tiers »).

2.1 Patrimoine financier

Le patrimoine financier (ci-après « PF ») est composé des actifs détenus par la commune pour en retirer des revenus ou pour valoriser le capital investi. Ils peuvent être aliénés sans porter préjudice à l'accomplissement des tâches publiques (art. 22 RAC). Les éléments du patrimoine financier font l'objet d'une réévaluation périodique.

Le compte des investissements enregistre les dépenses d'investissement en regard des recettes d'investissement du patrimoine financier.

2.1.1 Immobilisations corporelles du PF

Les immobilisations corporelles du patrimoine financier, acquises ou construites par la Ville de Genève, sont initialement comptabilisées à l'actif à leur valeur d'acquisition ou de construction. Cette valeur comprend les frais directement imputables au transfert de l'actif, ainsi qu'à sa mise en état pour en permettre l'exploitation. En l'absence d'un coût d'acquisition, l'évaluation de l'actif se fait à la juste valeur (art. 38 RAC).

Une dépense concernant le patrimoine financier est enregistrée en investissement si elle répond aux critères de l'article 25 RAC (se référer à la rubrique « 2.2.1.1 Evaluation des immobilisations corporelles » ci-dessous).

2.1.1.1 Réévaluation périodique des immobilisations corporelles du PF

Les immobilisations corporelles du patrimoine financier sont réévaluées tous les cinq ans à la valeur de remplacement (art. 38 RAC).

Afin de respecter cette exigence légale, un échéancier a été établi par la Ville de Genève afin que chaque objet soit réévalué dans cet intervalle de cinq ans.

Les immobilisations corporelles ont ainsi été subdivisées en cinq lots constitués selon une approche axée sur les critères suivants :

– pour les terrains bâtis et les terrains nus : sur la localisation par quartier géographique, la planification des investissements, le nombre et la valeur des objets ;
– pour les terrains grevés d'un droit distinct et permanent : au plus proche de la date de révision des rentes.

Les terrains bâtis en lien avec des investissements en cours sont systématiquement réévalués au cours de l'année de clôture dudit investissement, afin d'identifier les éventuelles plus-values, moins-values et survaleurs éventuelles.

En cas de crédit d'étude non suivi de réalisation, les dépenses d'investissement sont amorties dans la catégorie des amortissements non planifiés sur une durée d'un an.

La détermination de la juste valeur des immobilisations corporelles du PF est effectuée selon les méthodes suivantes :

- **Terrains bâtis : immeubles d'habitation, commerciaux, mixtes, villas, parkings, PPE**

Ces actifs sont réévalués à leur valeur de remplacement. Il s'agit d'une valeur conservatrice et durable, déconnectée des fluctuations du marché. Elle correspond à la valeur de la construction, déduction faite de la vétusté et de l'obsolescence, et additionnée à la valeur du terrain, dont les définitions sont les suivantes :

Valeur de construction : prix de reconstruction à neuf selon les standards et exigences actuels.

Vétusté et obsolescence : dégradation matérielle due au temps et à la dépréciation fonctionnelle consécutive aux changements de normes.

Valeur du terrain : déterminée selon une méthode comparative basée sur la prise en considération de la zone de développement, de la densité et de la situation. Pour les grands ensembles ou les ensembles mixtes (patrimoines administratif et financier) situés sur une unique parcelle, une répartition théorique de la valeur de la parcelle est réalisée au prorata des surfaces brutes de plancher de chaque immeuble.

- **Terrains grevés d'un droit distinct et permanent (ci-après « DDP »)**

Ces actifs sont habituellement évalués en additionnant les valeurs actualisées de la rente de superficie, de la valeur du terrain et de la valeur de retour des immeubles. Dans la méthodologie retenue par la Ville de Genève, la valeur de retour des immeubles n'est pas prise en considération en application du principe de prudence.

Cette approche a pour effet :

Pour les DDP intégrant une indemnité pour exercice de droit de retour au sens de l'art. 779g du Code civil de considérer que la valeur de cette indemnité vient éteindre la valeur de retour des immeubles.

Pour les DDP ne prévoyant aucune indemnité pour exercice de droit de retour d'accepter que la non prise en considération de la valeur de retour des immeubles, à l'échéance des DDP, revient à sous-estimer la valeur actuelle du DDP, sous-estimation qui est matériellement difficile à estimer, ne pouvant pas prévoir l'état de dégradation à l'échéance du bien retourné, quand bien même une obligation d'entretien est généralement imposée aux preneurs de DDP.

- **Terrains nus**

Ces actifs sont réévalués à leur juste valeur. Il s'agit d'une valeur déterminée selon une méthode comparative basée sur la prise en considération de la zone de développement, de la densité autorisée et de la situation.

2.1.1.2 Comptabilisation des plus ou moins-values de réévaluation

Les éventuelles plus-values ou moins-values constatées à la suite de ces réévaluations périodiques sont comptabilisées en totalité sur l'exercice où la réévaluation a été effectuée.

Cas particulier

Si la réévaluation périodique d'un actif du patrimoine financier résulte en une moins-value consécutive à une rénovation lourde de l'actif en question (c'est-à-dire que la précédente valeur de remplacement augmentée des frais de rénovation activés est supérieure à la valeur de remplacement réévaluée), alors cette moins-value ou survaleur est amortie selon les durées fixées à l'article 40 RAC, par analogie avec les catégories du patrimoine administratif (cf. note 2.2. Patrimoine administratif pour les durées).

2.1.2 Placements financiers

Les placements financiers sont réévalués chaque année (art. 38 RAC).

Les placements financiers faisant l'objet d'une cotation sont réévalués à leur valeur de marché à la date de chaque clôture. Quant aux placements non cotés ou n'ayant pas de prix courant observable, ils sont évalués à leur valeur d'acquisition, sous déduction de pertes de valeurs éventuelles, identifiées notamment par l'analyse de l'état des fonds propres les derniers états financiers disponibles de la contrepartie.

Cas particulier : Participations de l'Hôtel Métropole et du Restaurant du Parc des Eaux-Vives

La détention de l'Hôtel Métropole et du Restaurant du Parc des Eaux-Vives poursuit un but de rendement. Ainsi, les participations de ces deux établissements, inscrites en placements financiers, sont évaluées à la valeur nette comptable de ces établissements à la date de clôture (mise en équivalence), déterminée sur la base de leurs états financiers retraités selon le MCH2.

Les comptes annuels détaillés de ces deux établissement sont présentés en annexe, dans la rubrique « Placements financiers (107) », de manière à suivre leur performance de rendement individuelle.

2.1.3 Créances et provision pour débiteurs douteux

2.1.3.1 Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers et provision pour débiteurs douteux

Les créances regroupent l'ensemble des montants à recouvrer et prétentions envers des tiers qui sont facturés ou dus contractuellement. Les créances non encore facturées sont portées au bilan comme actifs de régularisation.

L'évaluation de la provision sur débiteurs douteux est calculée selon les critères ci-dessous, reflétant ainsi le niveau de risque encouru. Ceux-ci ont été déterminés sur la base d'une analyse statistique :

- 100% des encours échus de plus de 80 jours après la date de facturation. Le risque de non encaissement est alors considéré comme important et les procédures de recouvrement sont mises en œuvre ;
- 100% des factures dont les débiteurs présentent des risques importants d'insolvabilité (débiteurs sans adresses, etc.) ;
- 30% du montant des encours échus entre 35 et 80 jours après la date de la facturation. Le risque de non encaissement est considéré comme moyen et les procédures de rappels pour ces cas sont appliquées.

La provision pour débiteurs douteux est présentée en diminution de l'actif enregistré.

Cas particulier : Gérance immobilière municipale (ci-après GIM)

L'évaluation de la provision pour débiteurs douteux de la GIM, à la date de clôture, est calculée selon les critères (non cumulatifs) ci-dessous, reflétant ainsi le niveau de risque encouru pour son activité :

- 100% des créances ouvertes, datant de plus de trois mois ;
- 100% des créances ouvertes supérieures à CHF 50 datant de moins de trois mois, ayant fait l'objet d'un rappel. Les créances dont le montant est inférieur à CHF 50 ne sont pas provisionnées ;
- 100% des créances ouvertes relatives aux locataires dont le bail est résilié.

Les créances qui, sur la base d'une analyse juridique, ne justifient pas la constitution d'une provision sont exclues.

2.1.3.2 Créances fiscales et provision sur reliquat fiscal

Les recettes fiscales sont composées des impôts prélevés auprès des personnes physiques et des personnes morales.

Sur la base de l'article 44 RAC, les recettes fiscales sont comptabilisées selon le principe de la délimitation des impôts. A cet effet, le Département des finances de la République et canton de Genève remet chaque année les résultats des recettes fiscales, des charges liées à la fiscalité et des créances fiscales qui doivent être intégralement enregistrées dans les comptes par les communes.

Le principe de délimitation des impôts équivaut à comptabiliser les recettes qui sont dues pour l'année comptable concernée. Le Département des finances procède à une estimation des impôts de l'année N au 31 décembre de l'année N. Les revenus fiscaux des communes sont gérés et transmis par le Département des finances à l'exception de la Taxe professionnelle communale.

Le reliquat fiscal fait l'objet d'une provision forfaitaire de 30% de son montant conformément à une méthode préconisée dans le manuel MCH2.

2.1.3.3 Changement de méthode comptable pour la comptabilisation des imputations forfaitaires d'impôts

L'imputation forfaitaire d'impôt permet d'imputer les impôts à la source acquittés à l'étranger sur le montant des impôts suisses dus. Ce procédé permet d'éviter les doubles impositions au niveau international.

Ces imputations relatives aux personnes physiques et personnes morales étaient comptabilisées jusqu'au 31 décembre 2019 dans la nature comptable 3181 «Pertes sur créances effectives». Conformément au MCH2, elles sont désormais comptabilisées respectivement en diminution des natures comptables 400 «Impôts directs, personnes physiques» et 401 «Impôts directs, personnes morales» pour un montant total de kCHF 1964.

Ce changement n'a pas d'effet sur le compte de résultats.

2.1.3.4 Taxe professionnelle communale et provision sur créances douteuses

La Taxe professionnelle communale (ci-après TPC) se base sur les articles 301 et suivants de la Loi générale sur les contributions publiques (LCP D 3 05).

Compte tenu du principe de délimitation des impôts, les taxations de l'année fiscale N doivent être comptabilisées en revenus sur l'année N. Afin de s'approcher au mieux de ce principe, la Ville de Genève comptabilise, sur l'exercice N, les taxations effectives se rapportant à l'année N réalisées sur les mois de janvier et février de l'année N+1. Le reliquat de taxations fiscales restantes de l'année N n'étant pas estimable de manière fiable à la date de clôture, il n'a pas été comptabilisé sur l'exercice et est reporté sur le suivant.

L'évaluation de la provision pour débiteurs douteux de la TPC est calculée selon les critères ci-dessous, reflétant ainsi le niveau de risque encouru pour cette activité :

- 30% des créances ouvertes, y compris produit à recevoir, à la date de clôture, hors litiges judiciaires ;
- 100% des créances ouvertes faisant l'objet d'un litige judiciaire devant le Tribunal de première instance, la Cour de justice ou le Tribunal fédéral ;
- 100% des créances faisant l'objet d'une contestation, y compris si le débiteur s'est acquitté de la taxe contestée. La part éventuelle des montants non-contestée est provisionnée à hauteur de 30%, par analogie à la règle générale.

2.1.3.5 Changement de méthode comptable pour la LRT

La Loi-cadre sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT A 2 04) a été votée par le Grand Conseil le 24 septembre 2015. Cette loi définit la répartition des tâches qui doit être régie selon les principes de proximité, de subsidiarité, de transparence et d'efficacité.

Elle vise à permettre le transfert d'une compétence d'une collectivité à une autre en assurant la neutralité financière de l'opération. Le mécanisme de la LRT doit enregistrer les répartitions des tâches entre la République et canton de Genève et la Ville de Genève de la manière suivante :

- la nature comptable 36216 « Compensation au canton – fonds de régulation » enregistre les montants des tâches qui relèvent désormais de la compétence cantonale selon la nouvelle répartition ;
- la nature comptable 46216 « Compensation du canton – fonds de régulation » enregistre les montants des tâches qui relèvent désormais de la compétence communale selon la nouvelle répartition.

Jusqu'au 31 décembre 2019, les charges et les produits relatifs à la LRT étaient comptabilisés en net.

Afin de respecter le principe de non compensation des charges et produits, au 31 décembre 2020, les opérations relatives à la LRT ont fait l'objet des écritures suivantes :

- les charges relevant de la compétence cantonale ont été enregistrées pour un montant de kCHF 9'173 dans la nature comptable 36216 « Compensation au canton – fonds de régulation ».
- les recettes relevant de la compétence communale ont été enregistrées pour un montant de kCHF 11'778 dans la nature comptable 46216 « Compensation du canton – fonds de régulation ».

Ce changement n'a pas d'effet net sur le compte de résultats.

2.1.3.6 Autres créances et provision pour créances douteuses y relatives

Les créances liées aux missions de la Police municipale font l'objet d'une provision pour créances douteuses. Celle-ci est évaluée sur la base d'une provision forfaitaire de 30% des créances ouvertes, par analogie avec les créances fiscales.

Les créances liées à la gestion des activités de restauration scolaire font l'objet d'une provision pour créances douteuses. Celle-ci est évaluée sur la base d'une provision de 30% des créances ouvertes, compte tenu du manque d'informations à disposition sur la solvabilité statistique des débiteurs.

2.1.3.12 Pertes sur débiteurs et abandons de créances

Les pertes sur débiteurs sont comptabilisées sur la base d'un acte de défaut de biens. Elles peuvent également être constatées dans les cas précis suivants :

- prescription de la créance (art. 127 et suivants CO) ;
- impossibilité de poursuivre en raison du domicile du débiteur ou de la débitrice ;
- clôture de la faillite ;

– principe de proportionnalité (renonciation de poursuivre si les moyens à mettre en œuvre s'avèreraient trop onéreux par rapport au montant de la créance).

2.1.4 Stocks

Les stocks de fluide sont évalués au bilan au prix du marché ou au coût moyen pondéré (CMP), respectivement au plus bas des deux. Les autres stocks sont évalués au CMP ou au prix d'achat. Les stocks font l'objet d'un inventaire physique lors de la clôture annuelle.

2.1.5 Actifs de régularisation

Les actifs de régularisation du compte des investissements et du compte de résultats sont portés au bilan pour :

– des dépenses d'investissement ou des charges constatées avant la date de clôture du bilan, mais qui doivent être imputées à la période comptable suivante, ou ;
– des recettes d'investissements ou des revenus devant être attribués à la période comptable clôturée, mais qui seront perçus ou facturés au cours de la période comptable suivante.

2.2 Patrimoine administratif

Le patrimoine administratif (ci-après PA) est composé des actifs détenus par la commune pour l'accomplissement direct des tâches publiques (art. 22 al. 1 RAC).

Au même titre que pour le patrimoine financier, le compte des investissements enregistre également les dépenses d'investissement en regard des recettes d'investissements du patrimoine administratif.

2.2.1 Immobilisations du PA

2.2.1.1 Evaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles portées à l'actif du patrimoine administratif sont comptabilisées au coût d'acquisition ou de construction. En l'absence de coûts ou si aucun prix n'a été payé, la juste valeur est portée au bilan à titre de coût d'acquisition (art. 40 RAC).

Les dépenses supérieures à kCHF 100 pour un seul objet représentant des investissements doivent obligatoirement être activées au bilan. L'article 39 RAC prévoit la possibilité de comptabiliser une dépense d'investissement inférieure ou égale à kCHF 100 dans le compte de fonctionnement. En outre, le Conseil administratif peut soumettre au Conseil municipal des propositions de crédit d'investissement d'acquisition d'objets groupés dont les valeurs individuelles sont inférieures au montant mentionné ci-dessus.

Une dépense est enregistrée en investissement si elle répond aux critères de l'article 25 RAC et est destinée à des biens dont l'existence et l'usage doivent être garantis pendant une certaine durée, soit :

– sous l'angle quantitatif, par une mise à disposition ou par un accroissement substantiel d'un équipement ;
– sous l'angle qualitatif, par une sensible augmentation de la durée d'existence d'un bien, liée à l'accroissement de sa valeur.

A contrario, les dépenses d'entretien destinées au patrimoine administratif sont enregistrées dans les rubriques du compte de résultats. Elles visent à maintenir le potentiel de service du patrimoine de la Ville de Genève.

La Ville de Genève gère sa dette de manière globale et les coûts d'emprunt ne sont pas directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'une immobilisation en particulier. En revanche, des intérêts intercalaires sont calculés et représentent le coût du financement des dépenses d'investissements. Ils sont inclus dans le coût complet de l'immobilisation activée au bilan. Ceux-ci sont calculés sur les crédits d'investissements relatifs à des constructions ou des rénovations lourdes qui nécessitent des travaux d'une durée supérieure à 6 mois. Les intérêts sont calculés avec le taux annuel moyen de la dette consolidée de la Ville de Genève.

Les coûts de construction incluent également les prestations annuelles du personnel dédiées aux investissements. Ils sont capitalisés aux taux historiques de 4% pour les constructions et de 5% pour les rénovations sur la base du coût des investissements bruts.

De plus, afin de s'assurer du respect des principes d'exhaustivité et de comptabilité d'exercice (art. 106 LAC), une évaluation des travaux effectués à la date de clôture et n'ayant pas encore fait l'objet d'une facturation par les entreprises est portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève en contrepartie d'un compte de passif de régularisation. Cette évaluation est effectuée pour les dépenses d'investissement des patrimoines administratif et financier. Elle est déterminée grâce à l'analyse du degré d'avancement des travaux en cours sur les chantiers significatifs à la date de clôture (cf. passifs de régularisation).

Les dépenses supérieures à kCHF 100 représentant des investissements, mais n'ayant pas fait l'objet d'un crédit d'investissement du Conseil administratif approuvé par le Conseil municipal, sont enregistrées dans les comptes de résultats de l'année.

2.2.2 Amortissement des immobilisations du PA

Les amortissements des biens du patrimoine administratif concernent les immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que les subventions d'investissements, et s'effectuent selon les dispositions prévues à l'article 40 RAC. Ils sont comptabilisés en appliquant la méthode linéaire indirecte, laquelle consiste à amortir l'investissement sur sa durée de vie à un taux constant et à comptabiliser son amortissement dans un compte d'actif négatif.

Les taux d'amortissement et les durées d'utilisations prévus par l'article 40 al. 7 RAC sont les suivants :

Catégorie de placements	Durée d'utilisation	Taux d'amortissement
Terrains non bâtis, soit les parcs publics, les cimetières, les forêts	40 ans	2.50%
Ouvrage d'assainissement, canalisations, correction des cours d'eau	40 ans	2.50%
Travaux de génie civil (notamment les routes)	30 ans	3.33%
Bâtiments, terrains bâtis, rénovations lourdes	30 ans	3.33%
Véhicules spéciaux	15 ans	6.67%
Aménagements divers	10 ans	10.00%
Rénovations légères génie civil	10 ans	10.00%
Installations fixes (équipements et les installations techniques)	10 ans	10.00%
Biens meubles, véhicules, machines	8 ans	12.50%
Immobilisations incorporelles (brevets, logiciels, licences,..)	5 ans	20.00%

L'amortissement planifié des investissements du patrimoine administratif est effectué selon les durées définies dans la délibération ouvrant le crédit d'investissement nécessaire. Ces durées sont en adéquation avec les durées définies à l'art. 40 RAC.

Si une perte de valeur durable est prévisible pour un poste, la valeur portée au bilan est rectifiée par la comptabilisation d'un amortissement non planifié et justifiée par des pièces probantes.

L'article 40 al. 4 RAC indique que la première annuité d'amortissement doit être comptabilisée lors de la première année d'utilisation de l'investissement, sur la base du crédit net réel.

Lorsque les biens acquis correspondent à une catégorie d'investissement comme des véhicules, mobilier, etc., l'amortissement débute dès la première dépense.

La Ville de Genève commence à amortir ses objets le mois suivant la mise à disposition du bien ou de l'objet.

L'amortissement des dépenses d'investissement des crédits d'étude suivis de réalisation et des frais de concours liés à un objet suivis de réalisation sont concomitants avec l'amortissement du crédit principal.

Les crédits d'étude ou frais de concours liés à un objet non suivis de réalisation sont amortis intégralement dans l'année où la décision d'abandon du projet a été prise. Ils sont comptabilisés comme des amortissements non planifiés.

2.2.3 Prêts

Les prêts regroupent les financements accordés à des tiers. Ces financements sont votés par le Conseil municipal (à l'exception des placements financiers mentions à l'article 57 al. 3 RAC).

Les prêts sont comptabilisés à la valeur nominale. Les prêts et les participations permanentes du patrimoine administratif ne sont amortissables que si la solvabilité des débiteurs ou le rendement l'exigent (art. 40 al. 7 let. q RAC).

2.2.4 Participations du PA

Les participations sont des financements accordés à des tiers sous forme de participation au capital social avec les droits de propriété qui y sont attachés, ainsi que les acquisitions de titres de propriété d'entreprises ou d'organisations tierces.

Elles sont classées au patrimoine administratif conformément aux délibérations votées par le Conseil municipal. Ces participations sont inaliénables, notamment en raison des dispositions légales.

2.2.4.1 Evaluation des participations du PA

Les participations du PA sont comptabilisées et inscrites à l'actif à leur coût d'acquisition indépendamment d'une limite d'investissement éventuelle dans le compte des investissements.

2.2.4.2 Amortissement des participations du PA

Les participations ne sont pas amorties. En cas de perte de valeur, elles font l'objet d'un correctif d'actif (art. 40 al. 7 let. q RAC). La perte de valeur est calculée sur la base des états financiers de l'entité concernée à la date du bouclement.

2.2.4.3 Changement de méthode comptable pour l'amortissement des participations du PA acquises précédemment à la date d'introduction du MCH2

Les acquisitions de participations du PA effectuées avant l'introduction du MCH2 (soit le 1er janvier 2018) doivent être amorties conformément aux décisions votées par le Conseil municipal. Cette modification a généré des amortissements totaux d'un montant de kCHF 766 en 2020.

2.2.5 Subventions d'investissements

Les subventions d'investissements sont versées à des tiers (cantons, communes, fondations communales, privés, etc.) dans le but de financer l'acquisition, la construction ou la rénovation de leurs biens durables. Elles se retrouvent également sous la forme de contributions financières pour le financement de fonds intercommunaux.

En ce qui concerne les subventions d'investissements versées à des entités privées, celle-ci sont amorties sur 5 ans. Quant aux subventions d'investissements versées à des entités publiques, celles-ci sont amorties selon la durée d'utilisation de l'objet financé. La durée d'amortissement est fixée comme s'il s'agissait d'un investissement propre.

2.3 Capitaux de tiers

Les capitaux de tiers sont évalués à la valeur nominale (art. 43 RAC).

2.3.1 Engagements courants

Les engagements courants sont comptabilisés à la valeur nominale et leur exigibilité est inférieure à un an.

2.3.2 Engagements financiers à court terme et à long terme

Ces engagements financiers sont enregistrés à leur valeur nominale en fonction de leur catégorie :

- à court terme, si l'échéance est inférieure ou égale à un an ;
- à long terme, si l'échéance est supérieure à un an.

2.3.3 Instruments financiers et de couverture

La Ville de Genève utilise des instruments de couverture de flux futurs (cash-flow hedge) lorsqu'elle met en place une stratégie de fixation des taux sur les emprunts externes, afin de neutraliser les risques hautement probables de fluctuation de paiements d'intérêts.

Le gain (ou la perte) dû à l'évaluation de ces instruments de couverture à leur juste valeur est comptabilisé dans la rubrique de capital propre « Réserve de valeur marchande sur instruments financiers ». La juste valeur est déterminée par constatation des données des marchés financiers à la date de clôture, confirmées par les contreparties ou les experts.

Lorsqu'un instrument de couverture est vendu ou résilié, les gains (ou les pertes) cumulés précédemment dans le compte de fortune sont conservés en fortune et repris en résultat linéairement sur la durée restante du sous-jacent initialement couvert. Si la prime de sortie payée ou reçue est différente des gains (ou des pertes) cumulés, la différence est immédiatement enregistrée dans le compte de résultats.

2.3.4 Passifs de régularisation

Les passifs de régularisation du compte des investissements et du compte de résultats sont portés au bilan pour :

- des recettes d'investissements ou des revenus constatés avant la date de clôture du bilan, mais qui doivent être imputés à la période comptable suivante, ou ;
- des prestations fournies par des tiers avant la date de clôture du bilan (dépenses d'investissement ou charges), mais qui ne seront facturées qu'au cours de la période comptable suivante.

Cas particuliers

- Application d'un seuil

  Un seuil de comptabilisation pour les passifs de régularisation a été fixé à kCHF 10 par prestation ou livraison à l'exception des subventions, des écritures liées aux charges de personnel et des revenus.

  Pour les services suivants, ce seuil est appliqué :

  - par objet et par nature comptable pour les travaux suivis par la Direction du patrimoine bâti ;
  - par compte et centre de coût pour les travaux suivis par la Gérance immobilière municipale.

- Méthodologie pour l'évaluation des passifs de régularisation pour les travaux liés aux grands chantiers

  Cette méthode est appliquée pour un nombre déterminé de grands chantiers de construction et de rénovation de bâtiments entrepris par la Ville de Genève.

  Sont considérés comme grands chantiers les projets d'investissement en cours pour lesquels :

  - le montant du crédit brut voté est significatif ; et
  - le taux d'avancement estimé sur la base des dépenses brutes et engagements enregistrés est important.

  Pour ces grands chantiers, les travaux effectués et non encore facturés par les entreprises à la date de clôture sont évalués et comptabilisés dans les actifs immobilisés en contrepartie des passifs de régularisation.

  Cette évaluation est déterminée pour les grands chantiers significatifs selon la méthode suivante :

  a) Chantiers non terminés :

  - identification de la totalité des commandes engagées en francs ;
  - application d'un taux d'avancement des travaux (communiqué par les mandataires chargés du suivi des ouvrages). Cette opération permet d'évaluer la totalité des travaux effectués à la date de clôture ;
  - déduction du total des factures déjà reçues à la date de clôture.

b) Chantiers terminés dans l'année :

Sur la base des informations transmises par les mandataires chargés du suivi des ouvrages concernant :

- l'évaluation du coût final probable et confirmation d'un taux d'avancement des travaux à 100% ;
- le montant des travaux résiduels à facturer.

2.3.5 Provisions

Une provision est un engagement probable, contractuel ou factuel fondé sur un événement situé dans le passé, dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, et qui peuvent être raisonnablement évalués. La Ville de Genève comptabilise ses provisions, quand les conditions suivantes sont remplies cumulativement :

- il s'agit d'un engagement actuel, découlant d'un événement survenu dans le passé ;
- la sortie de fonds nécessaire à faire face à l'engagement est probable (probabilité > 50%) ;
- le montant de l'engagement peut être estimé de manière fiable ;
- le montant de la provision est supérieur à kCHF 10 par cas.

Les directions des départements et des services analysent l'intégralité des affaires en cours (litiges ou contentieux avec un tiers) et évaluent la probabilité d'occurrence du risque et de son impact financier potentiel. Le cas échéant, une provision pour risque est évaluée et comptabilisée à la date de clôture.

Concernant, les provisions existantes, elles font l'objet d'une réévaluation à la date de clôture.

2.3.6 Engagements envers les financements spéciaux et fonds spéciaux des capitaux de tiers

2.3.6.1 Financements spéciaux

Les financements spéciaux consistent en l'affectation obligatoire de moyens à l'accomplissement d'une tâche publique définie. Les financements spéciaux doivent reposer sur une base légale formelle. Ils doivent respecter les principes de non-affectation de l'impôt général et de causalité (art. 123 LAC).

Ils reposent sur une base légale sur lesquels la commune n'a pas d'emprise. Ils sont classifiés en capitaux de tiers. Il s'agit dans ce cas de financements spéciaux pour lesquels des émoluments ou taxes déterminés ayant un rapport causal avec l'utilisation sont affectés par la loi.

2.3.6.2 Fonds spéciaux des capitaux de tiers

Les fonds spéciaux des capitaux de tiers (ci-après « fonds spéciaux ») consistent en la décision d'affecter des moyens à l'accomplissement d'une tâche publique définie. Leur création doit reposer sur une décision ainsi qu'un règlement du Conseil municipal (art. 124 LAC).

Seuls les fonds formés par des legs ou donations de tiers avec conditions d'utilisation du capital ou des revenus de celui-ci fixées par le tiers, sont rattachés aux fonds spéciaux de capitaux de tiers.

Evaluation des fonds spéciaux

Les fonds spéciaux enregistrés en capitaux de tiers reçus sous la forme de dons et de legs par des tiers sont enregistrés à leur valeur nominale.

La gestion des valeurs mobilières appartenant aux fonds spéciaux est soumise au Règlement fixant les principes de gestion de la fortune des fonds spéciaux de la Ville de Genève (LC21 821).

Les titres appartenant aux fonds spéciaux sont réévalués chaque année.

Les immeubles appartenant aux fonds spéciaux génèrent des revenus locatifs. Selon les dispositions des donateurs ou des testateurs, ces revenus doivent être affectés à des tâches définies. Ces immeubles ne peuvent pas ainsi être aliénés par la Ville de Genève. Dès lors, ils ont été assimilés à du patrimoine administratif et ne sont pas réévalués à leur valeur de remplacement à la date de clôture.

2.3.6.3 Changement de présentation

Au 31 décembre 2019, une créance d'un fonds à l'égard de la Ville de Genève de kCHF 1412 était classée, en diminution, dans la rubrique 209 « Engagements envers les legs et fondations sans personnalité juridique enregistrés comme capitaux de tiers ».

Au 31 décembre 2020, afin de respecter le principe de non compensation des actifs et des passifs, cette créance de kCHF 1204 a été reclassée dans la rubrique 109 « Créances envers les financements spéciaux des capitaux de tiers ».

Ce changement n'a pas d'effet sur le compte de résultats.

Cependant, l'engagement net de la Ville de Genève envers les autres fonds est présenté dans la rubrique 209 « Engagements envers les legs et fondations sans personnalité juridique enregistrés comme capitaux de tiers », en dérogation du principe mentionné ci-dessus.

2.4 Capitaux propres

2.4.1 Fonds enregistrés comme capital propre

Les fonds enregistrés comme capital propre consistent en des fonds créés par la commune en vue d'affecter des moyens financiers à l'accomplissement d'une tâche publique. A cet effet, l'article 124 al. 3 LAC stipule que les fonds spéciaux sont rattachés au capital propre lorsque :

- la base légale peut être changée par la propre collectivité, ou ;
- la base légale repose sur le droit de rang supérieur, mais que celui-ci laisse à la collectivité concernée une marge importante d'aménagement.

La création de fonds spéciaux doit reposer sur une décision ainsi qu'un règlement du Conseil municipal selon l'article 124 LAC.

2.4.2 Réserve de politique budgétaire (réserve conjoncturelle)

Dans sa séance du 12 septembre 2017, le Conseil municipal a voté la création d'une réserve comptable appelée réserve conjoncturelle et assimilée aux fonds propres. Celle-ci est dotée du règlement LC 21 192 lequel décrit, notamment son but et son fonctionnement. Conformément à celui-ci, le montant affecté à cette réserve fait l'objet d'un projet de délibération d'affectation du résultat établi pour l'approbation des comptes annuels de la Ville de Genève.

2.4.3 Réserve de valeur sur instruments financiers

La réserve de valeur sur instruments financiers enregistre les justes valeurs des instruments financiers ayant un but de couverture.

2.5 Subventions non monétaires (gratuités)

Conformément à la recommandation du SAFCO, les subventions non monétaires accordées par la Ville de Genève sont publiées séparément en annexe dans les comptes détaillés par département.

Les subventions non monétaires sont également présentées dans l'annexe aux comptes annuels pour les organisations sous influence considérable (voir rubrique 5.6.1.10 « tableau des organisations sous influence considérable »).

5.6 Notes relatives au bilan

5.6.1 Actifs

5.6.1.1 Disponibilités et placements à court terme (100)

En milliers de francs		Notes	31.12.2020	31.12.2019
1000	Caisse	a)	141	149
1001	La Poste	b)	7'967	7'512
1002	Banque	c)	2'981	2'699
1004	Cartes de débit et de crédit		8	9
1009	Autres disponibilités		2	2
Total			**11'099**	**10'371**

a) Les caisses sont principalement utilisées par les services dans le cadre de leurs activités en faveur du public.

b) La Ville de Genève dispose d'une limite de crédit pour le trafic des paiements de CHF 10 mios accordée par Postfinance. Au 31 décembre 2020 cette limite n'est pas utilisée.

c) La Ville de Genève dispose d'une limite de crédit de CHF 100 mios accordée par la Banque cantonale de Genève. Au 31 décembre 2020, cette limite n'est pas utilisée.

5.6.1.2 Créances (101)

En milliers de francs		Notes	31.12.2020	31.12.2019
1010	Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers	a)	20'592	17'839
1011	Comptes courants avec des tiers	b)	15'178	68'806
1012	Créances fiscales	c)	228'564	220'706
1013	Acomptes à des tiers		111	85
1014	Créances sur transferts	d)	1'991	2'323
1015	Comptes courants internes	e)	8'172	8'172
1016	Avances pour frais administratifs provisoires		5	5
1019	Autres créances		675	275
	Total		**275'288**	**318'211**

a) Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers (1010)

En milliers de francs		Notes	31.12.2020	31.12.2019
Entités administratives	**Natures des créances facturées**			
Service de la police municipale	Amendes	a1)	6'224	5'623
Service de l'aménagement, génie-civil et mobilité	Participations de travaux d'entretien et d'investissements, location du réseau secondaire	a2)	5'516	6'048
Gérance immobilière municipale	Revenus locatifs	a3)	7'000	5'820
Service d'incendie et secours	Transports ambulances, abonnements alarmes, etc.		2'220	2'406
Service de l'espace public	Redevances d'utilisation du domaine public	a4)	3'038	1 710
Services des pompes funèbres	Prestations de services	a5)	912	565
Direction de l'aménagement, des constructions et de la mobilité	Divers	a6)	1'872	1'872
Autres services municipaux	Divers		2'971	2'285
Total des créances			**29'753**	**26'329**
Provision pour débiteurs douteux		a7)	-12'787	-11'678
Total net des créances			**16'966**	**14'651**
Administration fédérale des contributions et tiers	Impôts anticipés suisses et étrangers à récupérer	a8)	1'625	2'168
Hôtel Métropole	Charges diverses d'exploitation	a9)	1'980	1'009
Restaurant du Parc des Eaux-Vives	Charges diverses d'exploitation	a9)	21	11
Total des créances			**20'592**	**17'839**

a1) Conformément à la Convention portant sur le contrôle du stationnement sur le territoire de la Ville de Genève signée en décembre 2018, la Ville a confié la mission de contrôle du stationnement à la Fondation des Parkings, sur l'ensemble de son territoire municipal du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021. Les amendes émises par le Service de la police municipale et la Fondation des Parkings sont comptabilisées dans ce compte.

a2) Les créances du Service de l'aménagement, du génie-civil et de la mobilité se composent notamment :

- des factures émises en fin d'année au Fond Intercommunal d'Assainissement concernant le loyer 2020 pour le financement de la réalisation, la transformation et l'extension du réseau secondaire pour un montant de kCHF 2'989 ;
- du solde de la facture émise à la République et canton de Genève concernant l'entretien des routes pour l'année 2016 pour un montant de kCHF 2'000. Celle-ci est complètement provisionnée.

a3) La variation des postes ouverts pour la GIM s'explique notamment par :

- une augmentation des créances liées aux rentes superficiaires de deux parkings pour kCHF 849 ;
- une variation dans le délai de paiement constaté des locataires.

a4) Les postes ouverts du Service de l'espace public ont augmenté par rapport à l'année 2019 suite à un décalage de facturation lié à la crise sanitaire de la Covid-19. Une grande partie des factures, bien que réduites, a été émise au courant du mois de décembre 2020.

a5) Les postes ouverts du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire ont augmenté par rapport à l'année 2019 suite à une augmentation du nombre de décès, mais également à un retard de facturation lié à la crise sanitaire de la Covid-19. Celui-ci a été rattrapé dans le courant du mois de décembre 2020.

a6) Suite à la cession de la société immobilière Alpes 12 en 2017, la Ville de Genève s'efforce de collecter le montant dû par l'ancien actionnaire s'élevant à kCHF 1'872. Aucun versement n'a été obtenu en 2020. Compte-tenu de l'incertitude importante sur la possibilité de recouvrir cette créance, une provision pour débiteurs douteux d'un montant équivalent a été enregistrée.

a7) Le tableau ci-dessous indique la variation de la provision pour débiteurs douteux par service

En milliers de francs	Notes	31.12.2020	31.12.2019	Variation
Provision pour débiteurs douteux				
Service de la police municipale		1'867	1'687	180
Service de l'aménagement, génie-civil et mobilité		2'106	2'133	-27
Gérance immobilière municipale	a7-1)	4'509	3'787	722
Service d'incendie et secours		1'170	1'039	131
Service de l'espace public		442	472	-30
Services des pompes funèbre		163	169	-6
Direction des constructions et de l'aménagement		1'872	1'872	-
Autres services municipaux		658	519	139
Total des créances Entités adminstratives		**12'787**	**11'678**	**1'109**

a7-1) L'augmentation d'un montant de kCHF 722 est principalement due à la mise en provision de la rente 2020 d'un superficiaire pour kCHF 586.

a8) Ce poste concerne principalement l'impôt anticipé à recevoir sur les dividendes perçus en 2020 sur les titres suisses détenus pour un montant de kCHF 1'625.

a9) Les charges de l'exercice 2020 engagées par la Ville de Genève, pour le compte des activités de l'Hôtel Métropole et du Restaurant du Parc des Eaux-Vives ont été rechargées à la fin de l'exercice aux deux établissements. Celles-ci sont venues s'additionner aux factures de l'exercice 2019 toujours ouvertes au 31 décembre 2020 et n'ont pas été provisionnées compte tenu de la mise en équivalence de ces deux établissements en tant que placement financier.

b) Comptes courants avec des tiers (1011)

En milliers de francs	Notes	31.12.2020	31.12.2019
Etat de Genève			
Droits sur les carburants	b1)	651	760
Solde des impôts à récupérer	b2)	873	61'384
Tiers			
Entités subventionnées		617	202
Services Industriels de Genève	b3)	64	6'085
Fondation des Parkings	b4)	12'638	-
Assurances sociales		335	375
Total		**15'178**	**68'806**

b1) Le montant de kCHF 651 correspond à la part 2020 revenant à la Ville de Genève des droits sur les carburants rétrocédés par la Confédération à la République et canton de Genève. Ce montant correspond au décompte fourni par la République et canton de Genève se basant sur les chiffres de l'année 2017.

b2) La République et canton de Genève verse à la Ville de Genève des acomptes hebdomadaires. A réception du décompte final des impôts, le rapprochement est effectué entre la perception annuelle et les acomptes versés à la Ville de Genève. Le solde à percevoir sur les impôts 2020 est de kCHF 873. La différence marquée à la baisse avec le solde de l'exercice 2019 s'explique par le décalage temporel de la perception 2019 particulièrement élevé sur cette année-là.

b3) La redevance d'utilisation annuelle 2020 du domaine public due par les Services industriels de Genève à la Ville de Genève s'élève à kCHF 9'664. Conformément au nouveau calendrier de paiement mis en place en 2020 avec des délais raccourcis, le solde résiduel de cette redevance se voit diminuer au montant de kCHF 64 à la date de clôture. Celui-ci a été versé au début de l'année 2021.

b4) A la suite de la signature en 2018 de la Convention sur la gestion des systèmes d'encaissements des taxes de stationnement sur le territoire municipal entre la Ville de Genève et la Fondation des Parkings, celle-ci a encaissé et versé toutes les recettes 2019 et 2020, sous déduction des honoraires convenus, sur un compte de consignation, dans l'attente de la décision d'attribution définitive de ces revenus entre la Ville de Genève et la République et canton de Genève.

Au 31 décembre 2019, les recettes annuelles provenant des taxes de stationnement et les honoraires y relatifs avaient été enregistrés, respectivement dans des comptes d'actif et de passif de régularisation. Au 31 décembre 2020, ceux-ci ont fait l'objet d'un reclassement dans la rubrique 1011 « Compte courant avec des tiers » ; dans lequel les recettes et les honoraires de l'exercice ont également été enregistrés. Les recettes nettes 2019 et 2020 s'élèvent à kCHF 12'638.

En janvier 2021, la Ville de Genève et la République et canton de Genève ont signé un accord concernant l'attribution du produit de ces taxes de stationnement. Elles ont approuvé le versement en faveur de la Ville de Genève des montants consignés par la Fondation des Parkings.

c) Créances fiscales (1012)

Conformément à la Loi sur les contributions publiques (LCP D 3 05), la fiscalité des communes est traitée par la République et canton de Genève, à l'exception de la taxe professionnelle communale dont la gestion fait partie des compétences communales. L'Administration fiscale cantonale (AFC) se charge de la taxation et de la perception des impôts sur les personnes physiques, sur les personnes morales et sur les chiens.

En milliers de francs	31.12.2020	31.12.2019
Reliquats sur les impôts		
Centimes communaux sur les personnes physiques	306'459	300'290
Centimes communaux sur les personnes morales	1'893	1'604
Impôts sur les chiens	137	29
Total des reliquats sur les impôts	**308'489**	**301'923**
Provision sur les reliquats des impôts	-92'547	-90'577
Total net des reliquats sur les impôts	**215'942**	**211'346**

En milliers de francs	31.12.2020	31.12.2019
Taxe professionnelle communale (TPC)		
Créances liées à la TPC	18'190	18'877
Provision sur les créances liées à la TPC	-5'568	-9'517
Total net des créances liées à la TPC	**12'622**	**9'360**

Totaux nets	**228'564**	**220'706**

En milliers de francs	31.12.2020	31.12.2019	Variation
Provision			
Centimes communaux sur les personnes physiques	91'938	90'087	1'851
Centimes communaux sur les personnes morales	568	481	87
Impôts sur les chiens	41	9	32
Total	**92'547**	**90'577**	**1'970**

En milliers de francs	31.12.2020	31.12.2019	Variation
Provision			
Taxe professionnelle communale	5'568	9'517	-3'949

d) Créances sur transferts (1014)

Le montant de kCHF 1'991 concerne le solde de la subvention pour la construction de l'école de Chandieu à percevoir auprès du Fonds intercommunal pour le développement urbain. Le règlement de cette subvention à recevoir s'échelonnera jusqu'en 2026, à hauteur d'un montant annuel de kCHF 332. Il n'y a pas d'indication à la date de clôture qu'une dépréciation de cette créance soit nécessaire.

e) Comptes courants internes (1015)

Les comptes courants de l'Hôtel Métropole et du Restaurant du Parc des Eaux-Vives correspondent à l'addition d'avances consenties et de charges prises en compte par la Ville de Genève pour le compte des deux établissements, mais non exigées. Malgré les résultats des établissements sur l'année 2020 et la situation des fonds propres du Restaurant du Parc des Eaux-Vives, la capacité de recouvrement de ces créances n'est pas remise en cause. La continuité de l'exploitation est assurée par le soutien financier de la Ville de Genève. Néanmoins, ces créances font l'objet d'un suivi attentif et régulier.

En milliers de francs	31.12.2020	31.12.2019
Compte courant Hôtel Métropole	7'096	7'096
Compte courant Restaurant du Parc des Eaux-Vives	1'076	1'076
Total	**8'172**	**8'172**

5.6.1.3 Actifs de régularisation (104)

En milliers de francs		Notes	31.12.2020	31.12.2019
1040	Charges de personnel		27	33
1041	Charges de biens, services, d'exploitation		3'891	2'483
1042	Impôts	a)	12'320	13'981
1043	Transferts du compte de résultats	b)	9'217	2'178
1044	Charges financières/revenus financiers	c)	15'072	17'852
1045	Autres revenus d'exploitation	d)	4'849	5'506
1046	Comptes des investissements		1'477	44
Total			**46'854**	**42'077**

a) Impôts (1042)

En milliers de francs	Notes	31.12.2020	31.12.2019
Taxe professionnelle communale à recevoir	a1)	17'600	19'500
Provision de 30%		-5'280	-5'850
Total net Taxe professionnelle communale à recevoir		**12'320**	**13'650**
Impôt sur les chiens à recevoir	a2)	-	331
Total net impôts à recevoir		**12 320**	**13 981**

a1) Les taxations se rapportant aux exercices 2020 et antérieurs effectuées sur le mois de janvier et février 2021 s'élèvent à kCHF 17'600. Une provision d'un montant de kCHF 5'280 calculé sur la base d'un taux forfaitaire de 30% appliqué sur le montant de ces taxations a été constituée pour couvrir leur risque de non recouvrement au 31 décembre 2020.

a2) La votation populaire refusant l'abolition de l'impôt sur les chiens a eu lieu le 9 février 2020. Par conséquent, l'impôt sur les chiens 2019 avait fait l'objet d'une estimation et avait été enregistré dans un compte d'actif transitoire au 31 décembre 2019. Celui-ci a été taxé par l'Administration fiscale cantonale sur l'année 2020. Au 31 décembre 2020, ce transitoire a été extourné et la production des impôts 2019 et 2020 pour les chiens a été enregistré dans la rubrique comptable 1012 « Créances fiscales ».

b) Transfert du compte de résultat (1043)

L'augmentation de ce poste est due principalement à :

- la taxe sur les compagnies d'assurance 2020 contre les incendies d'un montant de kCHF 1'642 qui sera reçue en 2021. Elle est calculée conformément à la Loi générale sur les contributions publiques (D 3 05) qui définit sa répartition, soit pour la Ville de Genève 15% du produit de la taxe sous déduction des frais de perception de l'Etat ;
- la contribution 2020 de la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire (ci-après la FDAP) dont le solde à recevoir est de kCHF 4'238. La FDAP a été créée au 1er janvier 2020 et a pour buts de gérer le fonds pour l'accueil préscolaire et de soutenir la coordination et la planification de l'accueil préscolaire. Une réévaluation du solde à recevoir à la baisse de kCHF 1'225 a été reçu par la Ville de Genève en période subséquente (se référer à la rubrique « 5.10.F Evènements postérieurs à la clôture ») qui n'a pas été pris en compte sur l'exercice ;
- Le Conseil fédéral a adopté en 2020, dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19, une ordonnance prévoyant un soutien financier aux institutions d'accueil extra-familial pour enfants, afin de compenser les contributions des parents non perçues. La Confédération contribue à hauteur de 33% des coûts supplémentaires supportés par les cantons.

  Les institutions d'accueil étant subventionnées par la Ville de Genève, cette dernière a enregistré un montant de kCHF 2'069 d'indemnités à recevoir.

c) Charges financières/revenus financiers (1044)

En milliers de francs	Notes	31.12.2020	31.12.2019
Produit à recevoir de contreparties bancaires		28'375	23'251
Provision pour non recouvrement		-28'375	-23'251
Produit net à recevoir de contreparties bancaires	**c1)**	**-**	**-**
Produit à recevoir de la République et canton de Genève – Horodateurs		-	9'906
Provision pour non recouvrement		-	-9'906
Produit net à recevoir de la République et canton de Genève – Horodateurs	**c2)**	**-**	**-**
Prime de sortie SWAP	c3)	12'239	13'330
Frais d'emprunt payés d'avance	c4)	2'434	2'925
Autres charges financières/revenus financiers		399	1'597
Total		**15'072**	**17 852**

c1) Le montant de kCHF 28'375 correspond au cumul des intérêts négatifs dus par les contreparties bancaires n'honorant pas leurs obligations contractuelles concernant l'application du taux LIBOR francs suisse négatifs. Ce montant concerne les exercices 2015 à 2020 et fait l'objet d'une provision (cf. rubrique 201 et 206 « Engagements financiers à court terme et long terme »).

c2) Une convention portant sur la gestion des systèmes d'encaissement des taxes de stationnement (horodateurs, smartphones) sur le territoire municipal entre la Ville de Genève et la Fondation des Parkings a été signée en décembre 2018. Il est notamment convenu que la Fondation encaisse et verse sur un compte de consignation, ouvert à son seul nom, l'intégralité des recettes des horodateurs sous déduction d'honoraires.

Au 31 décembre 2020, les recettes brutes pour les années 2019 et 2020 ont été enregistrées, respectivement pour kCHF 9'906 et kCHF 7'633, dans la rubrique 1011 « Comptes courants avec tiers ». En effet, en janvier 2021, la Ville de Genève et la République et canton de Genève ont signé un accord concernant l'attribution du produit des taxes de stationnement. Elles ont approuvé la déconsignation en faveur de la Ville de Genève des montants conservés par la Fondation des Parkings. La provision constituée sur l'exercice 2019 pour couvrir ces recettes n'étant plus nécessaire compte tenu de cette déconsignation, celle-ci a été dissoute en 2020.

c3) Se référer à la note sur les instruments dérivés et de couverture.

c4) Ce montant correspond aux frais d'émission des emprunts à long terme. Ces frais sont répartis sur la durée de chaque emprunt. (cf. rubrique 201 et 206 « Engagements financiers à court terme et long terme »).

d) Autres revenus d'exploitation (1045)

En milliers de francs	Notes	31.12.2020	31.12.2019
Autres revenus à recevoir	d1)	4'849	5'506
Total		**4'849**	**5'506**

d1) Le montant de kCHF 4'849 correspond principalement à des charges de chauffage des immeubles locatifs appartenant au patrimoine financier devant être mis en regard des acomptes de chauffage reçus des locataires (cf. rubrique 200 « Engagements courants », note 2003 « Acomptes de tiers reçus »).

5.6.1.4 Marchandises, fournitures et travaux en cours (106)

En milliers de francs		Notes	31.12.2020	31.12.2019
1060	Articles de commerce	a)	216	242
1061	Matières premières et auxiliaires	b)	3'128	3'245
Total			**3'344**	**3'487**

a) Les stocks d'articles de commerce sont constitués d'objets destinés à la vente.

b) Les stocks de matières premières et auxiliaires sont constitués notamment de matières consommables telles que des matériaux pierreux, des combustibles, des fournitures de bureaux, des vêtements professionnels, des fondants chimiques et des pièces pour véhicules.

5.6.1.5 Placements financiers (107)

En milliers de francs		Notes	31.12.2020	31.12.2019
1070	Actions et parts sociales	a)	97'413	119'272
1079	Autres placements financiers à long terme	b)	65'114	70'055
Total			**162'527**	**189'327**

a) Actions et parts sociales (1070)

En milliers de francs	Notes	31.12.2020	31.12.2019	Variation
Sociétés anonymes				
Banque Cantonale de Genève	a1)	95'821	117'215	-21'394
Banque Nationale Suisse		23	27	-4
Société coopérative				
Société coopérative d'habitation Genève		143	143	-
Placements				
Placement divers La Flamme	a2)	1'426	1'887	-461
Total		**97'413**	**119'272**	**-21'859**

a1) La moins-value latente de kCHF 21'394 provient de la réévaluation des 602'646 actions de la Banque cantonale de Genève à la valeur du marché au 31 décembre 2020.

a2) Le but des actifs détenus par le Fonds La Flamme est de financer les engagements de la société mutuelle genevoise de crémation (La Flamme) envers ses sociétaires. Ces engagements ont été repris par la Ville de Genève. Les engagements sont décrits dans les rubriques 208 «Provision à long terme» et 209 «Engagements envers les financements spéciaux et des fonds de capitaux de tiers».

La variation annuelle de la valeur des actifs du portefeuille La Flamme est décrite dans le tableau ci-dessous:

En milliers de francs	
Revenus des actifs	18
Réévaluation des actifs	51
Financement des engagements	-530
Variation du portefeuille La Flamme	**-461**

Ces actifs, constitués de valeurs mobilières, ont généré des revenus pour un montant total de kCHF 18 durant l'exercice 2020 et ont été attribués au Fonds La Flamme. Un montant de kCHF 530 a financé les coûts encourus sur l'année 2020 envers les sociétaires du Fonds La Flamme.

b) Autres placements financiers à long terme (1079)

En milliers de francs	Notes	31.12.2020	31.12.2019	Variation
Autres				
Hôtel Métropole	b1)	59'410	64'207	-4'797
Restaurant du Parc des Eaux-Vives	b2)	5'704	5'848	-144
Total		**65'114**	**70'055**	**-4'941**

Les activités de l'Hôtel Métropole et du Restaurant du Parc des Eaux-Vives sont enregistrées dans la rubrique 1079 « Autres placements financiers ». L'évaluation de ce placement correspond aux fonds propres de ces deux établissements à la date de clôture déterminés sur la base de leurs comptes annuels audités, retraités selon le MCH2. Les retraitements effectués sur les bilans et les comptes de résultat, ainsi que la performance de l'année sont synthétisés dans les tableaux et commentaires ci-dessous.

b1) Hôtel Métropole

Les états financiers de l'Hôtel Métropole ont été établis conformément aux articles 957 et suivants du Code des obligations (CO). Ceux-ci ont reçu une certification sans réserve de la part de l'auditeur externe indépendant. Ils ont été retraités selon les règles édictées par le MCH2 en vue de leur publication dans les comptes de la Ville de Genève.

Bilan de l'hôtel Métropole au 31 décembre 2020

En milliers de francs	Notes	Comptes audités 31.12.2020 (CO)	Retraitements	Comptes 31.12.2020 (MCH2)	Comptes 31.12.2019 (MCH2)
Liquidités		4'227	-	4'227	5'328
Créances d'exploitation		1'094	-	1'094	4'142
Actif de régularisation		284	-	284	208
Stocks		286	-	286	398
Total Actif Circulant		**5'891**	**-**	**5'891**	**10'076**
Terrain	b1-1)	1'002	36'673	37'675	37'675
Immeuble	b1-1)	40'034	-14'089	25'945	25'305
Installation et équipements		1'125	-	1'125	1'427
Total Actif Immobilisé		**42'161**	**22'584**	**64'745**	**64'407**
Total ACTIF		**48'052**	**22'584**	**70'636**	**74'483**
Créanciers à court terme		3'643	-	3'643	2'269
Passifs de régularisation		487	-	487	911
Total Fonds étrangers		**4'130**	**-**	**4'130**	**3'180**
Compte courant Ville de Genève		7'096	-	7'096	7'096
Résultats reportés		43'454	20'752	64'206	63'861
Résultat de l'exercice		-6'628	1'832	-4'796	346
Total résultats cumulés		*36'826*	*22'584*	*59'410*	*64'207*
Total Capitaux propres		**43'922**	**22'584**	**66'506**	**71'303**
Total PASSIF		**48'052**	**22'584**	**70'636**	**74'483**

Compte de résultats de l'Hôtel Métropole 2020

En milliers de francs	Notes	Comptes audités2020 (CO)	Retraitements	Comptes 2020 (MCH2)	Comptes 2019 (MCH2)
Département hébergement					
Revenus		2'770	-	2'770	10'719
Charges		-2'122	-	-2'122	-3'501
Total marge département hébergement		**648**	**-**	**648**	**7'218**
Département restauration					
Revenus		2'004	-	2'004	5'799
Charges		-2'888	-	-2'888	-5'084
Total marge département restauration		**-884**	**-**	**-884**	**715**
Autres départements					
Revenus		38	-	38	88
Charges		-	-	-	-109
Total marge autres départements		**38**	**-**	**38**	**-21**
Autres revenus		94	-	94	155
MARGE BRUTE		**-104**	**-**	**-104**	**8 067**
Charges du personnel		-1'965	-	-1'965	-2'276
Autres charges		-1'628	-	-1'628	-2'352
Honoraires de gestion et d'incitation		-98	-	-98	-449
Total autres charges d'exploitation		**-3'691**	**-**	**-3'691**	**-5'077**
Résultat d'exploitation avant intérêts et amortissements		**-3'795**	**-**	**-3'795**	**2'990**
Amortissements	b1-2)	-2'125	1'729	-396	-573
Intérêts en faveur de la Ville de Genève		-708	-	-708	-747
Réévaluation MCH2		-	103	103	-1'324
Résultat Net d'exploitation		**-6'628**	**1'832**	**-4'796**	**346**

b1-1) Les valeurs du bâtiment et du terrain de l'Hôtel Métropole ont fait l'objet d'une réévaluation au 31 décembre 2020 par un expert immobilier conformément aux règles d'évaluation MCH2 du patrimoine financier. L'objet étant détenu par la Ville de Genève dans une optique de placement et de conservation, l'expert a procédé à un calcul d'une valeur patrimoniale se basant sur la valeur intrinsèque du bâtiment et du terrain, sans tenir compte de son rendement.

La réévaluation de l'immeuble a généré une plus-value de kCHF 103 qui est enregistrée en contrepartie du compte de résultats.

En milliers de francs	Valeur (MCH2) au 31.12.2019	Investissements annuels 2020	Valeur avant réévaluation au 31.12.2020	Valeur patrimoniale au 31.12.2020	Plus-value annuelle
Terrain	37'675	-	37'675	37'675	-
Immeuble	25'305	537	25'842	25'945	103

b1-2) L'immeuble étant désormais valorisé à sa valeur intrinsèque dans les comptes de la Ville de Genève selon le MCH2, il n'est désormais plus amorti. De ce fait, les amortissements 2020 d'une valeur de kCHF 1'729 de l'immeuble enregistrés dans les comptes audités selon le Code des Obligations ont été retraités. Les autres équipements restent en revanche amortis.

Un mandat de gestion concernant l'exploitation exclusive de l'Hôtel Métropole avec une société de gestion et d'exploitation hôtelière a été conclu le 16 janvier 2019 pour une période de 12 ans.

Avant amortissement de kCHF 1'729 et intérêts théoriques dus à la Ville de Genève de kCHF 708, l'activité a dégagé une perte opérationnelle de kCHF -3'795.

Les prestations de services enregistrées dans le compte de résultat envers le gestionnaire IHA se sont élevées à kCHF 102 (2019: kCHF 829), incluant notamment les honoraires de gestion et d'incitation. A la date de clôture, il n' y a pas d'engagements hors bilan significatifs à signaler.

Informations liées à la crise sanitaire de la Covid-19 *(source : annexe aux comptes annuels audités)*

Le niveau de résultat dégagé par l'activité de l'Hôtel Métropole pour l'année 2020 est en forte diminution compte tenu de la crise sanitaire de la Covid-19 par rapport à 2019 pour s'inscrire au niveau de kCHF -6'628 selon le référentiel comptable du Code des Obligations et kCHF -4'796 selon le référentiel MCH2.

Département Hébergement

En milliers de francs	Budget 2020	Réalisé 2020	Ecart
Revenus	11'214	2'770	-8'444
Charges	3'987	2'086	-1'901

L'année 2020 a été une année marquée par la crise du coronavirus. Les grandes manifestations ont toutes été annulées (Salon de l'automobile, Haute Horlogerie, Ebace, Geneva Open, etc.). La clientèle d'affaires (corporate) a été affectée dès le mois de mars pour ne jamais revenir et l'activité internationale stoppée. Le seul marché est resté celui du marché suisse qui, en temps normal, représente 10 à 12% de la clientèle totale. Les clients loisirs ont également arrêté de voyager. Le résultat est une perte de 74% du chiffre d'affaires hébergement par rapport à 2019, ce qui est similaire aux effets constatés auprès des hôtels 5 étoiles de la place. Le taux d'occupation s'est élevé à 17% pour l'exercice sous revue contre 58% l'année précédente, et un prix moyen de la chambre en baisse de CHF 56.

Département Restauration

En milliers de francs	Budget 2020	Réalisé 2020	Ecart
Revenus	6'066	2'004	-4'061
Charges	5'001	2'837	-2'164

Au niveau de la restauration, en raison des nombreuses fermetures des points de vente (mars à mai, puis novembre, puis fin décembre 2020) et à toutes les restrictions sanitaires (distanciation, nombres de couverts maximum par table et interdiction de tenir des événements de plus de 5 personnes pendant de nombreux mois cette année), plus de 100'000 couverts ont été perdus (tous départements confondus), passant d'un chiffre d'affaires de CHF 5.8 millions en 2019 à CHF 2.0 millions en 2020. Ce chiffre a néanmoins pu être réalisé en 2020 grâce notamment au Rooftop MET et à la maximisation sur les événements banquets entre les fermetures.

Le coût du personnel a été limité au maximum: non remplacement des départs naturels, annulation des saisonniers en été, et chaque chef de département a suivi de près ses autres charges afin de limiter les dépenses le plus possible.

Département Administration

En milliers de francs	Budget 2020	Réalisé 2020	Ecart
Charges	4'703	3'338	-1'365

Bien que les charges fixes n'aient pas pu être réduites, les charges variables ont fait l'objet d'une attention particulière et toute réduction a été analysée (marketing, contrats de maintenance réduits).

b2) Restaurant du Parc des Eaux-Vives

Le rapport de l'auditeur externe indépendant indique que les états financiers de l'établissement ont été établis conformément aux articles 957 et suivants du Code des obligations avec un point d'attention sur l'enregistrement de la perte de 2020 de kCHF 299. De ce fait, les fonds propres de l'établissement ne couvrent pas ses passifs. Néanmoins, aucun risque ne pèse sur le principe de continuité d'exploitation, car la Ville de Genève soutient financièrement le Restaurant du Parc des Eaux-vives. De plus, la gestion de trésorerie de cet établissement est centralisée avec l'Hôtel Métropole. Enfin, les fonds propres retraités selon le référentiel MCH2 , notamment du fait de la réévaluation de l'immeuble, sont positifs à la date de clôture.

Bilan du Restaurant du Parc des Eaux-Vives au 31 décembre 2020

En milliers de francs	Notes	Comptes audités 31.12.2020 (CO)	Retraitements	Comptes 31.12.2020 (MCH2)	Comptes 31.12.2019 (MCH2)
Liquidités		189	-	189	3'433
Créances d'exploitation		24	-	24	56
Actif de régularisation		7	-	7	21
Stocks		206	-	206	170
Total Actif Circulant		**426**	**-**	**426**	**3'680**
Immeuble	b2-1)	79	7'131	7'210	7'030
Installation et équipements (nets)		251	-	251	272
Total Actif Immobilisé		**330**	**7'131**	**7'461**	**7'302**
Total ACTIF		**756**	**7'131**	**7'887**	**10'982**
Créanciers à court terme		1'071	-	1'071	3'981
Passifs de régularisation		36	-	36	77
Total Fonds Etrangers		**1'107**	**-**	**1'107**	**4'058**
Compte courant Ville de Genève		1'076	-	1'076	1'076
Résultats reportés		-1'128	6'976	5'848	5'742
Résultat de l'exercice		-299	155	-144	106
Total Résultats Cumulés		**-1'427**	**7'131**	**5'704**	**5'848**
Total Capitaux Propres		**-351**	**7'131**	**6'780**	**6'924**
Total PASSIF		**756**	**7'131**	**7'887**	**10'982**

Compte de résultats du Restaurant du Parc des Eaux-Vives

En milliers de francs	Notes	Comptes audités 2020 (CO)	Retraite-ments	Comptes 2020 (MCH2)	Comptes 2019 (MCH2)
Département hébergement					
Revenus		102	-	102	23
Charges		-57	-	-57	-7
Total marge département hébergement		**45**	**-**	**45**	**16**
Département restauration					
Revenus		982	-	982	2'779
Charges		-869	-	-869	-2'129
Total marge département restauration		**113**	**-**	**113**	**650**
Autres revenus		12	-	12	-
MARGE BRUTE		**170**	**-**	**170**	**666**
Charges du personnel		-64	-	-64	-165
Autres charges		-327	-	-327	-461
Honoraires de gestion et d'incitation		-22	-	-22	-56
Total autres charges d'exploitation		**-413**	**-**	**-413**	**-682**
Résultat d'exploitation avant intérêts et amortissements		**-243**	**-**	**-243**	**-16**
Amortissements	b2-2)	-56	9	-47	-44
Intérêts en faveur de la Ville de Genève		-0	-	-0	-0
Réévaluation MCH2		-	146	146	166
Résultat net d'exploitation		**-299**	**155**	**-144**	**106**

b2-1) La valeur du bâtiment (hors terrain, non valorisé, et situé dans un parc public) du Restaurant du Parc des Eaux-Vives a fait l'objet d'une réévaluation au 31 décembre 2020 par un expert immobilier conformément aux règles d'évaluation MCH2 du patrimoine financier. L'objet étant détenu par la Ville de Genève dans une optique de placement et de conservation, l'expert a procédé à un calcul d'une valeur patrimoniale se basant sur la valeur intrinsèque du bâtiment sans tenir compte de son rendement.

La plus-value générée de kCHF 146 par cette réévaluation est enregistrée en contrepartie du compte de résultat.

En milliers de francs	Valeur (MCH2) au 31.12.2019	Investissements annuels 2020	Valeur avant réévaluation au 31.12.2020	Valeur patrimoniale au 31.12.2020	Plus-value annuelle
Immeuble	7'030	34	7'064	7'210	146

b2-2) L'immeuble étant désormais valorisé à sa valeur intrinsèque dans les comptes selon le référentiel MCH2, il n'est désormais plus amorti. De ce fait, les amortissements 2020 d'une valeur de kCHF 9 de l'immeuble enregistrés selon le référentiel Code des Obligations ont été retraités.

Un mandat de gestion concernant l'exploitation exclusive du restaurant du Parc des Eaux-Vives avec la société Independent Hospitality Associates SA (IHA) a été conclu le 16 janvier 2019 pour une période de 12 ans.

Avant amortissement de kCHF 9, l'activité a dégagé une perte opérationnelle de kCHF -243. Les prestations de services enregistrées dans le compte de résultat envers le gestionnaire IHA se sont élevées à kCHF 22 (2019: kCHF 56), incluant notamment les honoraires de gestion et d'incitation. A la date de clôture, il n' y a pas d'engagements hors bilan significatifs à signaler.

Informations liées à la crise sanitaire de la Covid-19 *(source : annexe aux comptes annuels audités)*

Département Hébergement

En milliers de francs	Budget 2020	Réalisé 2020	Ecart
Revenus	202	101	-100
Charges	157	57	-100

La pandémie de la Covid-19 a contraint l'établissement à fermer complètement les mois d'avril et mai, ainsi que de novembre et décembre. Malgré cette situation, le chiffre d'affaires 2020 a atteint 50% du budget. Grâce à une synergie active avec l'Hôtel Métropole, des économies ont pu être réalisées, ceci s'est traduit par des charges à hauteur d'un tiers du montant budgété. Aucun personnel temporaire n'a été nécessaire.

Département Restauration

En milliers de francs	Budget 2020	Réalisé 2020	Ecart
Revenus	2'832	981	-1'851
Charges	2'063	868	-1'194

Le service des banquets a été extrêmement touché dès le mois de mars, avec une fermeture totale en avril et mai. Le tournoi de tennis Geneva open qui représente le plus gros chiffre d'affaires restauration de l'année a été annulé. De juin à octobre, le service événements a travaillé au ralenti en raison des restrictions du nombre de personnes et de la fermeture durant les mois de novembre et décembre.

Le restaurant la «Terrasse du Parc» ainsi que «Le 82» ont ouvert respectivement en juin et juillet. La «Terrasse du Parc» a fermé dès septembre, et «Le 82» a également fermé ses portes en novembre et décembre.

A l'instar de l'hébergement, des économies au niveau du personnel ont pu être réalisées grâce à des synergies. Aucun personnel temporaire n'a été sollicité et toutes les charges variables ont été limitées au maximum.

Département Administration

En milliers de francs	Budget 2020	Réalisé 2020	Ecart
Charges	674	371	-303

Les charges variables ont été réduites au maximum.

Tableau des participations du PF au 31 décembre 2020

En milliers de francs (sauf colonne valeur comptable)

Nom de l'entité	Activités et tâches publiques	États financiers de référence	Normes comptables appliquées	Résultat d'exercice	Total du Bilan	Total du capital	Part détenue du capital par la Ville de Genève	Part détenue (%) du capital par la Ville de Genève	Valeur d'acquisition de la participation	
Société anonyme										
Banque Cantonale de Genève [1]	Banque de droit public ayant pour but principal de contribuer au développement économique du canton et de la région	31.12.2020	PCB FINMA	104'962	27'541'692	360'000	30'132	8%	72'872	
Banque Nationale Suisse	Banque centrale indépendante ayant pour but de conduire la politique monétaire du pays	31.12.2019	Swiss GAAP RPC	48'851'700	860'956'300	25'000	1	0%	4	
Société coopérative										
Société coopérative d'habitation Genève	Mettre à disposition des logements et surfaces d'activités accessibles à la majorité des habitants du bassin genevois.	30.04.2020	Code des Obligations	4'575	380'344	9'983	143	1%	143	
Autres										
Hôtel Métropole [4]	Offrir des prestations d'hôtellerie et restauration	31.12.2020	MCH2	-4'796	70'636	59'410	59'410	100 %	N/A	
Restaurant du Parc des Eaux-Vives [4]	Offrir des prestations de restauration	31.12.2020	MCH2	-144	7'887	5'704	5'704	100 %	N/A	
Total										

[1] *Source : états financiers consolidés.*

[2] *Seules les participations supérieures à 50% sont indiquées dans le tableau.*

[3] *Seuls les montants des flux financiers supérieurs à kCHF 100 sont indiqués dans le tableau.*

[4] *Les états financiers de ces entités ont été retraités selon le MCH2 et figurent dans l'annexe: «5.6.1.5 Placements financiers (107)».*

Valeur comptable (CHF) de la participation au 31.12.2020	Principaux autres détenteurs de participations	Participations détenues par l'entité [2]	Flux comptables dans l'année entre la Ville de Genève et l'entité [3]	Risques spécifiques	Engagements conditionnels et de garantie de l'entité indiqués dans les états financiers
95'820'714	État de Genève et les autres communes genevoises	Capital Transmission SA, Investissements Fonciers SA, Dimension Corporate Finance SA, Dimensions SA, Swiss Public Finance Solutions, BCGE Lyon, Cie Foncière St Gothard SAS, Cie Foncière Franco-Suisse, Rhône Saône Léman Lyon, Rhône Saône Courtage Lyon.	**Flux financiers provenant de l'entité** Dividendes reçus PA (kCHF 3'375) Dividendes reçus PF (kCHF 2'260) Intérêts négatifs **Flux financiers à l'entité** Frais de tenue de compte	Risques bancaires	Ce sont notamment des engagements de couverture de crédit, émis sous forme d'engagements par avals, par cautionnements et par garanties
23'400	Cantons suisses et banque cantonale	BRI, Orell Füssli Holding SA, Landqart AG	Dividende reçu	Risques bancaires	-
143'000	Divers coopérateurs	-	Jetons de présence	Risques économiques	Opération immobilière caserne des Vernets kCHF 293 Célébration du centenaire kCHF 216
59'410'183	-	-	Refacturation de prestations diverses (kCHF 150) Refacturation de primes d'assurances (kCHF 114) Intérêts reçus (kCHF 708)	Risques économiques	-
5'703'791	-	-	Refacturation de primes d'assurances	Risques économiques	-
161'101'088					

5.6.1.6 Immobilisations corporelles du patrimoine financier (108)

Le tableau ci-dessous indique les mouvements annuels des comptes de bilan relatifs aux immobilisations corporelles du patrimoine financier.

En milliers de francs	1080 Terrains PF	1084 Bâtiments PF	1086 Biens meubles PF	1087 Installations en construction PF	Total Immobilisations du PF
	(a)	(b)	(c)	(d)	
Valeurs nettes comptables au 01.01.2020	**220'898**	**2'732'793**	**56**	**78'455**	**3'032'202**
Valeurs brutes au 01.01.2020	**220'898**	**2'734'993**	**149**	**78'455**	**3'034'496**
Acquisitions brutes de l'exercice	-	3'922	-	13'353	17'276
Subventions reçues	-	-2'300	-	-43	-2'343
Mise en exploitation	-	47'434	-	-47'434	-
Autres entrées	8'374	13'141	-	-	21'515
Cessions	-	-	-	-	-
Autres sorties	-4'423	-12'828	-	-	-17'251
Mise hors investissements	-	-12'950	-	-612	-13'563
Réévaluation nette des immobilisations	2'700	3'053	-	-	5'753
Survaleur additionnelle de l'exercice à amortir	-	9'298	-	-	9'298
Valeurs brutes au 31.12.2020	**227'549**	**2'783'763**	**149**	**43'719**	**3'055'181**
Amortissements cumulés au 01.01.2020	**-**	**-2'201**	**-93**	**-**	**-2'294**
Amortissements de l'exercice	-	-	-23	-	-23
Mise hors investissements	-	-	-	-	-
Amortissements cumulés au 31.12.2020	**-**	**-2'201**	**-117**	**-**	**-2'317**
Amortissements cumulés de la survaleur au 01.01.2020	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Amortissements de la survaleur de l'exercice	-	-81	-	-	-81
Amortissements cumulés de la survaleur au 31.12.2020	**-**	**-81**	**-**	**-**	**-81**
Valeurs nettes comptables au 31.12.2020	**227'549**	**2'781'482**	**33**	**43'719**	**3'052'783**

Ces mouvements font l'objet d'opérations comptables identifiées par des lignes spécifiques, notamment :

- Mise en exploitation

  Dès la mise en exploitation d'un objet, les dépenses totales nettes sont reportées dans les natures comptables adéquates. Cette mise en exploitation constate la mise à disposition d'un objet.

- Mise hors investissement

  Lorsque qu'un crédit d'investissement est terminé (toutes les dépenses sont effectuées), une opération comptable (mise hors investissement) est réalisée. Celle-ci constate le transfert des dépenses nettes de l'objet de la catégorie «sous investissement» à la catégorie «hors investissement» au sein de la même rubrique comptable. Cette opération est neutre comptablement.

- Autres entrées et sorties

  Ce sont des reclassements d'immobilisations entre différentes rubriques comptables ou au sein d'une même rubrique.

a) Rubrique 1080 Terrains PF

Autres entrées

Le montant de kCHF 8'374 correspond à :

- la valeur du terrain nu pour un montant de kCHF 3'530 sur lequel était édifié un bâtiment du PF démoli (PR-1043), qui a été reclassée de la rubrique 1084 «Bâtiments PF» à la rubrique 1080 «Terrains PF» ;
- la création de deux droits de superficie sur un terrain nu appartenant à la Ville de Genève pour une valeur de kCHF 4'423, ainsi que les droits à bâtir acquis à des tiers pour un montant de kCHF 421, soit un montant total de kCHF 4'844.

Autres sorties

La valeur de kCHF 4'423 correspond à la valeur du terrain nu qui a fait l'objet de deux droits de superficie.

b) Rubrique 1084 Bâtiments PF

Autres entrées

Le montant de kCHF 13'141 correspond à un transfert relatif à des dépenses nettes cumulées de crédits d'investissements bouclés en 2019, concernant des travaux de rénovation terminés d'objets sous la catégorie des crédits hors investissements sous la même rubrique comptable.

Mise en exploitation

Des crédits d'investissements pour un montant de kCHF 47'434 ont été mis en service.

Subventions

Dans le cadre de l'achat d'un appartement 9 pièces sis à la rue Saint-Laurent 2-4 en 2019 (PR-1229) la Ville de Genève a reçu des subventions pour un montant total de kCHF 2'300 soit :

- kCHF 1'800 d'un mécène privé ;
- kCHF 500 d'une organisation à but non-lucratif.

Autres sorties

Le montant de kCHF 12'828 correspond notamment à un transfert de kCHF 9'298 dans la rubrique 1084 « Survaleur à amortir 2020 ».

Mise hors investissement

Le montant de kCHF 12'950 correspond à un transfert de dépenses nettes cumulées relatif à des crédits d'investissements bouclés en 2019 concernant des travaux de rénovation terminés d'objets dans la catégorie des crédits hors investissements.

c) Rubrique 1086 Biens meubles PF

Amortissements annuels

Un amortissement de kCHF 23 concernant des biens meubles d'équipements appartenant au patrimoine financier sont amortis conformément à leur durée d'utilisation.

d) Rubrique 1087 installations en construction PF

Mise hors investissement

Le montant de kCHF 612 correspond à un transfert de dépenses nettes cumulées relatif à des crédits d'investissements bouclés en 2019, concernant des travaux de rénovation terminés d'objets dans la catégorie des crédits hors investissements.

Réévaluation des immobilisations corporelles du PF

En milliers de francs

N° Référence objet	Adresse	Valeur comptable au 31.12.2019	Valeur comptable au 31.12.2020	Valeur patrimoniale au 31.12.2020	Plus ou moins value de l'année comptabilisée en résultat	Survaleur à amortir	Plus-value (moins-value) totale	Notes
	Immeubles							
1625	Amis 5	1'220	1'220	1'220	-		-	
1666	Amis 9	640	640	640	-		-	
1317	Battoirs 2	8'220	8'220	8'050	-170		-170	
1268	Battoirs 10	13'620	13'620	13'620	-		-	
1612	Bautte 16	6'420	6'420	6'330	-90		-90	
1318	Carouge 82	4'050	4'050	4'220	170		170	
1672	Carouge 104	8'190	8'190	8'200	10		10	
1679	Carouge 106	7'950	7'950	7'960	10		10	
1236	Cercle 12	4'830	4'830	4'990	160		160	
1634	Cité-de-la-Corderie 10	4'360	4'360	4'380	20		20	
1692	Dassier 15	6'700	6'700	6'700	-		-	
1248	Faucille 1	3'370	3'370	3'370	-		-	
1353	Faucille 3	4'840	4'840	5'040	200		200	
1105	Faucille 4	1'500	1'500	1'590	90		90	
1166	Faucille 5	4'170	4'170	4'190	20		20	
1018	Faucille 6	1'390	1'390	1'420	30		30	
1179	Faucille 8	1'400	1'400	1'450	50		50	
1624	Faucille 9	5'040	5'040	5'280	240		240	
1609	Faucille 10	4'820	4'820	4'850	30		30	
3020	Fort-Barreau 19	25'400	25'400	26'070	670		670	a)
1350	Gares 17	3'150	3'150	3'150	-		-	
1034	Gares 19	3'900	3'900	3'900	-		-	
1636	Gares 21	4'630	4'630	4'630	-		-	
1123	Gautier 18 (Jean-Antoine)	9'900	9'900	9'900	-		-	
1614	Grottes 1 (place)	10'050	10'160	10'170	10		10	
1622	Grottes 6	1'810	1'810	1'810	-		-	
1152	Grottes 6bis	3'710	3'710	3'820	110		110	
1444	Grottes 7	4'950	4'950	4'950	-		-	
1650	Grottes 8	580	580	580	-		-	
1445	Grottes 9	4'620	4'620	4'620	-		-	
1050	Grottes 10	1'420	1'420	1'400	-20		-20	
1446	Grottes 11	4'930	4'930	4'970	40		40	
1368	Grottes 12-14	2'990	2'990	2'990	-		-	
1178	Grottes 15	4'760	4'760	4'760	-		-	
1426	Grottes 17	3'990	3'990	3'990	-		-	
1292	Grottes 18	3'390	3'390	3'330	-60		-60	
1265	Grottes 19	3'970	3'970	3'850	-120		-120	b)
1293	Grottes 20	3'290	3'290	3'270	-20		-20	
1352	Grottes 22	3'310	3'310	3'280	-30		-30	
1106	Grottes 26	5'070	5'070	5'070	-		-	
1456	Grottes 28	6'190	6'190	6'190	-		-	
1632	Grottes 30	8'300	8'300	8'370	70		70	
1633	Grottes 32	7'920	7'920	7'980	60		60	
1619	Industrie 7	740	740	740	-		-	
1393	Industrie 8	1'000	1'000	1'000	-		-	

En milliers de francs

N° Référence objet	Adresse	Valeur comptable au 31.12.2019	Valeur comptable au 31.12.2020	Valeur patrimoniale au 31.12.2020	Plus ou moins value de l'année comptabilisée en résultat	Survaleur à amortir	Plus-value (moins-value) totale	Notes
1619-1	Industrie 9	520	520	490	-30		-30	
1654	Industrie 12	1'790	1'790	1'790	-		-	
1652	Jean-Jacques-De-Sellon 3	6'440	6'440	6'440	-		-	
1345	Jean-Jacques-De-Sellon 4	5'090	5'090	5'140	50		50	
1378	Jean-Jacques-De-Sellon 6	5'340	5'340	5'340	-		-	
1618	Jean-Robert-Chouet 4	5'035	5'035	5'070	35		35	
1053	Lausanne 30	2'780	2'780	2'780	-		-	
1092	Lausanne 31	4'070	4'070	4'070	-		-	
1918	Louis-Favre 20	3'850	3'850	4'060	210		210	
1919	Louis-Favre 22	4'010	4'010	4'160	150		150	
1920	Louis-Favre 22 bis	2'890	2'890	3'080	190		190	
1278	Louis-Favre 24	1'280	1'280	1'280	-		-	
1694	Midi 1	5'360	5'360	5'470	110		110	
1607	Midi 2	2'270	2'270	2'330	60		60	
1695	Midi 3	4'910	4'910	4'930	20		20	
1615	Midi 4	2'270	2'270	2'320	50		50	
1696	Midi 5	4'980	4'980	5'010	30		30	
1417	Midi 6	2'220	2'220	2'330	110		110	
1697	Midi 7	4'920	4'920	4'930	10		10	
1416	Midi 8	2'330	2'330	2'490	160		160	
1698	Midi 9	5'130	5'130	5'140	10		10	
1467	Montbrillant 12	6'740	6'740	6'740	-		-	
1425	Montbrillant 28	4'640	4'640	4'640	-		-	
1496	Montbrillant 30	8'800	8'800	8'800	-		-	
1613	Montbrillant 4	5'880	5'880	5'880	-		-	
1606	Montbrillant 5 (place)	6'630	6'630	6'790	160		160	
1623	Montbrillant 5 (rue)	3'840	3'840	3'840	-		-	
1038	Pellegrino-Rossi 5	7'560	7'560	7'560	-		-	
1241	Pépinière 2	5'380	5'380	5'180	-200		-200	b)
1437	Servette 36	4'921	4'915	5'110	195		195	
1603	Servette 38	5'780	5'780	6'000	220		220	
1372	Servette 40	6'060	6'060	6'060	-		-	
3343	Voltaire 9	6'250	6'250	6'250	-		-	
	Total Immeubles	**376'666**	**376'770**	**379'790**	**3'020**	-	**3'020**	
	Immeubles commerciaux							
1608	Grottes 30A	1'380	1'380	1'380	-		-	
1169	Grottes 5	6'260	6'328	6'330	2		2	
1883	Halle de Rive	6'200	6'200	6'200	-		-	
1218	Industrie 11	1'330	1'330	1'350	20		20	
1111	Industrie 13	330	330	340	10		10	
1069	Montbrillant 10	910	910	910	-		-	
1627	Montbrillant 1-3	560	560	560	-		-	
	Total Immeubles commerciaux	**16'970**	**17'038**	**17'070**	**32**	**-**	**32**	
	Complexe immobilier des Minoteries	**149'256**	**161'998**	**152'700**	**-**	**-9'298**	**-9'298**	**c)**

En milliers de francs

N° Référence objet	Adresse	Valeur comptable au 31.12.2019	Valeur comptable au 31.12.2020	Valeur patrimoniale au 31.12.2020	Plus ou moins value de l'année comptabilisée en résultat	Survaleur à amortir	Plus-value (moins-value) totale	Notes
Terrains bâtis		**542'892**	**555'806**	**549'560**	**3 053**	**-9298**	**-6246**	
1150	Amis	350	350	350	-		-	
1643	Amis	310	310	310	-		-	
5089	Amis	160	160	160	-		-	
1104	Cité-de-la-Corderie	60	60	60	-		-	
1369	Cité-de-la-Corderie	120	120	120	-		-	
1371	Cité-de-la-Corderie	340	340	340	-		-	
1649	Cité-de-la-Corderie	200	200	200	-		-	
5315	Cité-de-la-Corderie	200	200	200	-		-	
5071	Eugène-Empeyta	310	310	310	-		-	
5431	Eugène-Empeyta	20	20	20	-		-	
5468	Eugène-Empeyta	60	60	60	-		-	
5648	Forêt 11	3'530	3'530	3'610	80		80	
5163	Fort-Barreau	300	300	300	-		-	
5047	Grottes 11-13	1	1	1	-		-	
5505	Industrie 5	40	40	40	-		-	
1144	Montbrillant	370	370	370	-		-	
5368	Servette-Malatrex	1'670	1'670	1'670	-		-	
1078	Square Jacob-Spon	630	630	630	-		-	
Terrains nu		**8671**	**8671**	**8751**	**80**	**-**	**80**	
5555	Barde 2	230	230	230	-		-	
5235	Barde 4	1'510	1'510	1'530	20		20	
5243	Barde 5	600	600	570	-30		-30	
5220	Barde 7	650	650	680	30		30	
5334	Bois-des-Frères 46	980	980	980	-		-	
5234	Bois-des-Frères 48	2'660	2'660	2'130	-530		-530	d)
5555	Bois-des-Frères 48Bis	510	510	540	30		30	
5555	Bois-des-Frères 50	460	460	480	20		20	
5299	Bois-des-Frères 52	200	200	220	20		20	
5331	Bois-des-Frères 52	1'580	1'580	1'620	40		40	
5237	Carpières 2	710	710	760	50		50	
5302	Carpières 3	430	430	420	-10		-10	
5244	Carpières 5	310	310	310	-		-	
5301	Carpières 6	210	210	230	20		20	
5300	Carpières 6bis	300	300	320	20		20	
5239	Carpières 8	640	640	660	20		20	
5224	Carpières 9	200	200	200	-		-	
5240	Carpières 10	290	290	290	-		-	
5221	Château-Bloch 10	2'220	2'220	2'010	-210		-210	d)
5242	Château-Bloch 15	1170	1170	1190	20		20	
5167	Cheval-Blanc 3, 4-7	9'740	9'740	10'250	510		510	e)
5208	France 19-21	2'840	2'840	2'910	70		70	
5477	Jean-Jacques-De-Sellon 5-7	1'400	1'400	1'250	-150		-150	d)
5641	Jean-Louis Prévost 14	1'531	1'531	1'510	-21		-21	f)
5642	Jean-Louis Prévost 16	1'839	1'839	4'450	2'611		2'611	f)
5303	Muraille 4	320	320	330	10		10	

En milliers de francs

N° Référence objet	Adresse	Valeur comptable au 31.12.2019	Valeur comptable au 31.12.2020	Valeur patrimoniale au 31.12.2020	Plus ou moins value de l'année comptabilisée en résultat	Survaleur à amortir	Plus-value (moins-value) totale	Notes
5245	Muraille 8	520	520	540	20		20	
5246	Muraille 10	490	490	520	30		30	
5223	Muraille 12	790	790	810	20		20	
5120	Pestalozzi 29	750	750	760	10		10	
Terrains avec DDP		**36'080**	**36'080**	**38'700**	**2'620**	**-**	**2'620**	
Total		**587'643**	**600'557**	**597'011**	**5'753**	**-9298**	**-3'546**	

Les plus ou moins-values significatives sont expliquées ci-dessous:

a) Variation positive de 2.6% justifiée par l'adaptation de la valeur à neuf Stratus (ancienne base = 2017), ainsi qu'une appréciation du terrain de 1.5% traduisant la valorisation progressive de la centralité du périmètre Délices-Grottes.

b) Forte augmentation de l'indice de vétusté Stratus (ancienne base = 2017) suite à une harmonisation méthodologique de l'expert consécutive à la visite de l'immeuble.

c) Le complexe immobilier des Minoteries se compose d'un ensemble de sept immeubles locatifs, de locaux commerciaux et d'un parking souterrain, situés rue des Minoteries 1-3-5-7 et rue de Carouge 98-100-102.

Le complexe a fait l'objet d'une rénovation globale achevée en 2020, dont résulte une survaleur de 9.3 millions à amortir sur 30 ans.

d) Forte baisse de la valorisation de ces DDP consécutive à la révision périodique de leur rente de superficie qui recule entre 18% et 28% (taux d'intérêt de référence et l'indice ISPC historiquement bas). Cette baisse est partiellement compensée par une valorisation du terrain (adaptation de la valeur à l'échéance).

e) Augmentation de 5.2% de la valeur patrimoniale du DDP consécutive à l'actualisation de la valeur du terrain à l'échéance, suite à la diminution de la durée résiduelle de 3 ans.

f) Remembrement parcellaire et constitution de deux nouveaux DDP avec transfert partiel de droits à bâtir acquis de la parcelle J.-L. Prévost 14 en faveur de la parcelle J.-L. Prévost 16.

En milliers de francs

N° Référence Objet	Désignation	Année de réévaluation	Survaleurs brutes à amortir	Survaleurs à amortir nettes au 01.01.2020	Amortissement de l'exercice	Survaleurs à amortir nettes au 31.12.2020
1260	Vélodrome 2, rue du	2019	2'420	2'420	81	2'339
1484	Complexe des Minoteries	2020	9'298	-	-	9'298
Total			**11'718**	**2'420**	**81**	**11'637**

Conformément au cas particulier mentionné dans les principes comptables sous le chapitre « Patrimoine financier, Comptabilisation des plus ou moins-values de réévaluation liées au PF », les survaleurs brutes sont amorties linéairement sur 30 ans. L'amortissement débute l'exercice suivant l'année de réévaluation.

La survaleur constatée sur l'objet 1484 « Complexe des Minoteries » est consécutive aux travaux de rénovation importants réalisés sur l'ensemble des immeubles du complexe et ayant été mis à disposition des locataires en 2020.

5.6.1.7 Financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (109)

En milliers de francs		Notes	31.12.2020	31.12.2019
1090	Créances envers les financements spéciaux capitaux de tiers	a)	11'947	11'860
1092	Créances envers d'autres capitaux étrangers affectés	b)	1'204	-
Total			**13'151**	**11'860**

a) Ce montant comprend des taxes encaissées et portées en compte par les services de la République et canton de Genève. Il s'agit des taxes d'écoulement, d'équipements et de remplacement pour les constructions d'abris. Elles sont enregistrées sur la base de relevés trimestriels communiqués par l'Etat. La contrepartie de ces montants est enregistrée dans la rubrique 209 « Financements spéciaux et fonds de tiers », soit kCHF 11'947 au 31 décembre 2020.

b) Au 31 décembre 2020, l'engagement net négatif du Fonds Maget envers la Ville de Genève a été reclassé de la rubrique 2092 « Engagement envers les legs et fondations sans personnalité juridique enregistrés comme capitaux de tiers » dans la rubrique 1092 « Créances envers les fonds et fondations » pour un montant de kCHF 1'204.

Les valeurs de l'immeuble et de l'engagement brut du Fonds sont enregistrées dans la rubrique 2092 « Engagement envers les legs et fondations sans personnalité juridique enregistrés comme capitaux de tiers ».

Cette créance est remboursée annuellement par les revenus locatifs nets générés par l'immeuble détenu par le Fonds.

5.6.1.8 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif

Le tableau ci-dessous indique les mouvements annuels des comptes de bilan relatifs aux immobilisations.

En milliers de francs	1400	1401	1403	1404	1405	1406	1407	1409	1420	1421	1429	
Rubrique comptable	Terrains PA non bâtis	Routes / voies de communication	Autres ouvrages de génie civil	Terrains bâtis PA	Forêts	Biens meubles PA	Installations en construction PA	Autres immobilisations corporelles PA	Logiciels	Licences, droits d'utilisation, droits des marques	Autres immobilisations incorporelles	Total immobilisations corporelles et incorporelles du PA
		a)		b)		c)	d)				e)	
Valeurs nettes comptables au 01.01.2020	**42'225**	**287'737**	**57'099**	**585'980**	**7'316**	**24'107**	**165'366**	**4'283**	**-**	**-**	**-**	**1'174'114**
Valeurs brutes au 01.01.2020	**67'655**	**530'018**	**110'667**	**1'148'183**	**8'747**	**91'620**	**165'366**	**20'460**	**-**	**-**	**4'832**	**2 147'548**
Dépenses brutes	22	7'425	689	28'175	485	9'712	77'532	888	1'614	867	-	127'409
Autres entrées	-	-	-	-	-	-	759	-		2	46	807
Mises en exploitation	507	16'042	2'186	70'341	-	-	-89'116	-		-	40	-
Recettes brutes	-	-100	-130	-	-	-	-1'344	-		-	-	-1'574
Subventions	-	-2'856	-	-464	-20	-805	-13 169	-		-	-	-17'314
Autres sorties			-	-46	-	-2	-759	-		-	-	-807
Mises hors investissements	-2'117	-1'630	-7'063	-11'890	-	-9'742	-	-2'487		-	-4'297	-39'226
Valeurs brutes au 31.12.2020	**66'067**	**548'899**	**106'349**	**1'234'299**	**9'212**	**90'783**	**139'269**	**18'861**	**1'614**	**869**	**621**	**2'216'843**
Amortissements cumulés au 01.01.2020	**-25'429**	**-242'281**	**-53'568**	**-562'203**	**-1'431**	**-67'513**	**-**	**-16'177**	**-**	**-**	**-4'832**	**-973'434**
Amortissements planifiés	-3'695	-18'687	-3'893	-44'233	-687	-9'509	-	-562	-289	-245	-	-81'800
Amortissements non planifiés	-	-		-	-	-	-	-		-	-86	-86
Mises hors investissements	2 117	1'630	7'063	11'890	-	9'742	-	2'487		-	4'297	39'226
Transfert d'amortissements		-	-	-	-		-	-			-	-
Amortissements cumulés au 31.12.2020	**-27'007**	**-259'338**	**-50'398**	**-594'546**	**-2'118**	**-67'280**	**-**	**-14'252**	**-289**	**-245**	**-621**	**-1'016'094**
Valeurs nettes comptables au 31.12.2020	**39'060**	**289'561**	**55'951**	**639'753**	**7'094**	**23'503**	**139'269**	**4'609**	**1'325**	**624**	**-**	**1'200'749**

Ces mouvements font l'objet d'opérations comptables identifiées par des lignes spécifiques :

- Mise en exploitation

Dès la mise en exploitation d'un objet, les dépenses totales nettes sont reportées dans les natures comptables adéquates. Cette mise en exploitation constate la mise à disposition d'un objet. Elle entraîne de facto une diminution de valeur de l'objet. Cette perte de valeur est le résultat d'une usure ou de l'obsolescence de l'objet. Un amortissement est alors calculé constatant la diminution de valeur de l'objet sur la base de la durée d'utilisation selon la catégorie de l'immobilisation.

- Mise en hors investissements

La mise hors investissement constate la sortie comptable d'un actif totalement amorti. Les amortissements correspondants sont ainsi repris pour le même montant.

- Autres entrées et sorties

Ce sont des reclassements d'immobilisations entre différentes rubriques comptables ou au sein d'une même rubrique.

a) Rubrique 1401 Routes/voies de communication

Subventions

La Ville de Genève a reçu des subventions pour un montant de kCHF 2'856, soit notamment :

- un montant de kCHF 2'310 versé par la Confédération par l'intermédiaire de la République et canton de Genève pour la participation aux travaux d'aménagements des espaces publics en lien avec la halte CEVA Champel-hôpital (PR-1238A1) ;
- un montant de kCHF 92 versé par l'Office Fédéral de l'Energie pour le développement des énergies renouvelables destiné à la fourniture et aux travaux de remplacement de 800 luminaires (PR-1116A1).

b) Rubrique 1404 Terrains bâtis PA

Subventions

La Ville de Genève a utilisé le solde de la subvention reçue en 2019 pour un montant de kCHF 252 d'une fondation privée genevoise et kCHF 212 de la République et canton de Genève pour financer la réalisation de travaux complémentaires de restauration des foyers du Grand-Théâtre (PR-1236).

Autres sorties

Le montant de kCHF 46 correspond à une correction de rubriques des dépenses nettes cumulées d'un crédit d'étude reclassé dans la rubrique 1'429 « Autres immobilisations incorporelles ».

c) Rubrique 1406 Biens meubles PA

Subventions

La Ville de Genève a reçu des subventions pour un montant de kCHF 805, soit notamment :

un montant de kCHF 800 versé par le Fonds Intercommunal (FI) pour l'acquisition de l'équipement en matériel informatique de la Nouvelle Comédie de Genève (PR-1085A3).

Le FI a pour but notamment de participer au financement des investissements et dépenses de fonctionnement relatifs à des prestations à caractère intercommunal ou assumés par une seule commune, mais bénéficiant également aux habitant-e-s d'autres communes.

d) Rubrique 1407 Installations en construction PA

Autres entrées et autres sorties

Le montant de kCHF 759 correspond à une correction de rubriques des dépenses nettes cumulées d'un crédit d'investissement reclassé dans la même rubrique.

Recettes brutes

Le montant de kCHF 1'344 correspond à des refacturations de travaux effectués par la Ville de Genève pour le compte de tiers.

Subventions

La Ville de Genève a reçu des subventions pour un montant de kCHF 13'169, soit notamment :

- un montant de kCHF 11'250 versé par la République et canton de Genève pour sa participation à la construction de la Nouvelle Comédie de Genève située dans le futur quartier de la gare des Eaux-Vives (PR-1085) ;
- un montant de kCHF 1'132 versé par la République et canton de Genève pour sa participation aux travaux d'aménagement des espaces publics des abords de la gare CEVA des Eaux-Vives (PR-1221A2) ;
- un montant de kCHF 702 financé par un don privé et le fonds De Francia pour la réhabilitation de la roseraie du parc La Grange (PR-1304A).

e) Rubrique 1429 Autres immobilisations corporelles PA

Amortissements non planifiés

Les dépenses de deux crédits d'études non suivis de réalisation ont fait l'objet d'un amortissement non planifié d'un montant de kCHF 86, conformément à l'art. 40, al. 7, lit.n du RAC.

5.6.1.9 Prêts (144)

En milliers de francs		Notes	31.12.2020	31.12.2019
1444	Prêts aux entreprises publiques	a)	1'087	1'155
Total			**1'087**	**1'155**

a) Dans sa séance du 20 juin 1989, le Conseil municipal a voté un crédit de kCHF 3'000 relatif à la création des fonds propres de la Fondation du Parking du Prieuré (PR142A). La délibération prévoyait une durée d'amortissement de 30 ans. Des amortissements d'un montant de kCHF 932 ont été comptabilisés jusqu'au 31 décembre 2006.

Lors de la dissolution de la Fondation du Parking du Prieuré, la Fondation des parking a repris à titre de prêt les financements accordés et versés par la Ville de Genève pour la construction du bâtiment.

Le remboursement de ce prêt est régi par une convention de financement signée en 1992 entre la Ville de Genève, la Banque Cantonale de Genève et la Fondation des Parkings. Celui-ci stipule que le bénéfice annuel du Parking de Prieuré sera distribué sous forme de remboursement de prêt (3/7 du montant du bénéfice calculé pour la Ville de Genève) jusqu'à l'échéance du droit de superficie, soit le 1er mars 2057. En cas de remboursement intégral du prêt avant la date d'échéance du droit de superficie, le même mécanisme de distribution des bénéfices perdurera jusqu'à l'échéance, soit 2057.

Sur la base de ce qui précède, la valeur effective du prêt à rembourser au 31 décembre 2020 est de kCHF 2'019 (kCHF 1'087 de prêt résiduel et kCHF 932 d'amortissement).

Un remboursement de kCHF 68 a été enregistré en 2020.

Compte tenu du niveau de profitabilité actuel du parking, il n'y a pas d'indication de risque de non-remboursement d'une partie de ce prêt au 31 décembre 2020.

5.6.1.10 Participations, capital social (145)

En milliers de francs		Notes	31.12.2020	31.12.2019
1452	Participations aux communes, fondations communales, intercommunales et groupements intercommunaux	a)	53'595	43'960
1454	Participations aux entreprises publiques	b)	144'432	144'432
1455	Participations aux entreprises privées		0	0
1458	Participations à l'étranger		565	565
Total			**198'592**	**188'957**

Le tableau ci-dessous détaille les participations détenues par la Ville de Genève:

En milliers de francs	Notes	31.12.2020	31.12.2019
Coopérative financières des communes genevoises		10	10
Fondation des Evaux		0	0
Fondation Ville de Genève pour le Logement Social	a1)	47'351	39'450
Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique (Fondetec)	a2)	6'234	4'500
Groupement intercommunal déchets carnés		0	0
Participations aux communes, fondations communales, intercommunales et groupements intercommunaux		**53'595**	**43'960**
Services Industriels de Genève	b1)	30'000	30'000
Banque Cantonale de Genève	b2)	111'341	111'341
Naxoo SA		2'300	2'300
Parking Place de Cornavin SA		791	791
Fondation du Stade de Genève		0	0
Groupe CGN SA		0	0
Participations aux entreprises publiques		**144'432**	**144'432**
TV Léman Bleu SA		0	0
Société Coopérative Renouveau de St-Jean		0	0
Participations aux entreprises privées		**0**	**0**
Autoroute et tunnel du Mont-Blanc		393	393
Società Italiana per il Traforo del Monte Bianco		172	172
Société coopérative Philea Int'l		0	0
Participations aux entreprises à l'étranger		**565**	**565**
Total		**198'592**	**188'957**

a1) La participation de la Ville de Genève au capital de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) est constituée ainsi:

En milliers de francs	Notes	31.12.2020	31.12.2019
Capital de dotation		7'725	7'725
Crédit d'investissement voté en 2006 (PR-377)		20'000	20'000
Crédit d'investissement voté en 2014 (PR-1075)		19'626	11'725
Total		**47'351**	**39'450**

Des dotations pour des projets immobiliers pour un montant total de kCHF 7'900 ont été versées sur l'excercice 2020.

a2) La participation au capital de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique (Fondetec) est constituée ainsi :

En milliers de francs	31.12.2020	31.12.2019
Crédit d'investissement voté en 1997 (PRD-170)	20'000	20'000
- Amortissements cumulés	-20'000	-20'000
Capital de dotation	0	0
Crédit d'investissement voté en 2010 (PR-711A)	10'000	10'000
- Amortissements cumulés	-10'000	-9'000
Crédit d'investissement net	-	**1 000**
Crédit d'investissement voté en 2016 (PRD-96)	7'000	3'500
- Amortissements cumulés	-766	-
Crédit d'investissement net	6'234	3'500
Total	**6'234**	**4'500**

Le capital de dotation de la fondation de droit privé était initialement constitué de CHF 20 mios versés par la Ville de Genève le 7 janvier 1998, sur la base d'une décision du Conseil municipal du 15 avril 1997 (PRD 170).

Le crédit d'investissement voté en 2010 (PR 711A) pour un montant de CHF 10 mios a été amorti selon la décision du Conseil municipal. La dernière tranche d'amortissement a été comptabilisée sur l'exercice 2020.

Dans sa séance du 2 novembre 2016, le Conseil municipal a voté un crédit de CHF 25 mios destiné à la recapitalisation de la Fondetec (PRD-96). Les versements sont régis par une convention de financement signée le 1er mars 2017 entre la Fondetec et la Ville de Genève, qui détermine le plan de paiement allant de 2017 à 2026. Les versements correspondant totalisent kCHF 7'000 à la date de clôture, dont la tranche complémentaire de kCHF 3'500 versée en 2020.

En 2019, et conformément au nouveau MCH2, cette participation du PA n'était pas amortie. Afin de s'aligner avec la délibération du Conseil municipal du 2 novembre 2016 demandant que ce crédit d'investissement soit amorti sur une durée 10 ans, la Ville de Genève a décidé d'amortir cette dotation en 2020. En effet, cette délibération ayant été prise avant l'introduction de MCH2, il est convenu que le plan d'amortissement prévu soit respecté, malgré les préconisations de MCH2. Ainsi, un amortissement de kCHF 766 annuel a été constaté sur l'exercice.

La valeur des fonds propres de la Fondetec a fait l'objet d'une comparaison en regard de la valeur de la participation nette après amortissement détenue par la Ville de Genève à la date de clôture. Aucune perte de valeur complémentaire n'a été constatée.

b1) L'article 3, al. 2, let. b, de la LSIG détermine la proportion et le montant du capital de dotation des Services Industriels de Genève. La participation de la Ville de Genève est de 30%, soit kCHF 30'000. L'alinéa 6 du même article indique que le capital est rémunéré à 5% l'an.

b2) Une convention d'actionnaires signée le 30 avril 2018 précise que la Ville de Genève doit détenir au moins 900'000 actions nominatives de la Banque Cantonale de Genève et qu'elle s'engage strictement à ne pas les aliéner. Par conséquent, étant inaliénables, elles sont conservées au patrimoine administratif.

Tableau des participations du patrimoine administratif au 31 décembre 2020

En milliers de francs

Nom de l'entité	Activités et tâches publiques	Etats financiers de référence	Normes comptables appliquées	Résultat d'exercice	Total du Bilan	Total du capital	Part détenue du capital par la Ville de Genève	Part détenue (%) du capital par la Ville de Genève	Valeur d'acquisition de la participation
Établissement de droit public autonome									
Services Industriels de Genève (SIG)[1]	Fournir dans le canton de Genève l'eau, le gaz, l'électricité, l'énergie thermique, de valoriser les déchets ainsi que d'évacuer et traiter les eaux polluées	31.12.2019	IFRS	-214'300	4'025'500	100'000	30'000	30%	30'000
Fondation de droit privé									
Fondation du Stade de Genève	Favoriser la pratique du sport dans le canton de Genève Exploitation du stade de Genève	31.12.2019	Swiss Gaap RPC	-580	55'770	57'299	3005	5%	3005
Fondation de droit public									
Fondation des Evaux	Créer et exploiter un complexe sportif, conserver des espaces réservés à la détente	31.12.2019	MCH2	221	5324	500	200	40%	200
Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS)	Construire, acheter des bâtiments et louer des logements pour personnes à revenus modestes	31.12.2019	MCH2	3433	267'975	39'450	39'450	100%	39'450
Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en Ville de Genève (FONDETEC)	Promouvoir de nouvelles entreprises créatrices d'emplois, soutenir et développer des entreprises existantes et stimuler l'innovation en Ville de Genève	31.12.2019	MCH2	-1464	7703	7635	37'000	100%	37000
Groupements intercommunaux									
Centre intercommunal des déchets carnés	Construction et gestion d'un centre de collecte, stockage, tri, conditionnement et acheminement des déchets carnés	31.12.2019	MCH2	-99	3997	-	-	-	-
Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire	Assurer l'accueil parascolaire facultatif des élèves de l'enseignement primaire public	31.12.2019	MCH2	-4182	48'364	-	-	-	-
Association des communes genevoises	Défendre, promouvoir et représenter les intérêts des communes	31.12.2019	MCH2	-130	5650	-	-	-	-

	Valeur comptable (CHF) de la participation au 31.12.2020	Principaux autres détenteurs de participations	Participations détenues par l'entité[2]	Flux comptables dans l'année entre la Ville de Genève et l'entité[3]	Risques spécifiques	Engagements conditionnels et de garantie de l'entité indiqués dans les comptes annuels
	30'000'000	Etat de Genève et les autres communes genevoises	Securelec SA, Compagnie Luminotechnique SA, Ennova SA SFMCP, Pôle Bio Energies SA, CADIOM SA et autres	Flux financiers provenant de l'entité Intérêts sur capital dotation (kCHF 1500) Redevance de l'utilisation du domaine public (kCHF 9664) Sponsoring (kCHF 150) Jetons de présence Flux financiers à l'entité Charges énergétiques et factures de travaux	Risques industriels	Contrats d'achat d'énergie envers SFMCP et EOSH Engagement envers Gaznat d'un prêt subordonné d'une valeur CHF 6.6 mios
	1	Etat de Genève Confédération Autres	-	-	Risques économiques	-
	1	Bernex, Confignon, Lancy, Onex	-	Versement d'un dédommagement de (kCHF 1234) pour fonctionnement et investissement	Risques économiques	Au 01.01.2020, la part non couverte de l'engagement de prévoyance concernant la Fondation des Evaux s'élève à kCHF 886. Le degré de couverture représente 83.20% sur un engagement total de kCHF 5'273. Cet engagement de prévoyance de la Fondation est garanti, au prorata de leur participation, par les villes et communes membres, depuis l'affiliation de la Fondation à la CAP au 01.01.2018.
	47'350'879	-	-	Jetons de présence	Risques économiques	Cédules hypothécaires kCHF 141'652 Hypothèque légale en faveur de la Ville de Genève kCHF 3'511 Hypothèque légale en faveur de la République et canton de Genève kCHF 334
	6'234'090	-	-	Dotation au capital (kCHF 3'500) Subvention : «Bons solidaires» (kCHF 1'112)	Risques économiques	Prêt à libérer kCHF 775 Engagement de loyers kCHF 372
	1	Autres communes du canton de Genève	-	Cotisation annuelle	-	-
	-	Autres communes du canton de Genève	-	Cotisation annuelle (kCHF 18'337) Cotisation extraordinaire pour recapitalisation CPEG (kCHF 13'213)	-	-
	-	Autres communes du canton de Genève	-	Flux financiers provenant de l'entité Redevance bibliobus (kCHF 629) Flux financiers à l'entité Cotisation annuelle (kCHF 616)	-	-

Tableau des participations du PA au 31 décembre 2020 (suite)

En milliers de francs

Nom de l'entité	Activités et tâches publiques	Etats financiers de référence	Normes comptables appliquées	Résultat d'exercice	Total du Bilan	Total du capital	Part détenue du capital par la Ville de Genève	Part détenue (%) du capital par la Ville de Genève	Valeur d'acquisition de la participation	
Société anonyme										
Banque Cantonale de Genève[1]	Banque de droit public ayant pour but principal de contribuer au développement économique du canton et de la région	31.12.2020	PCB FINMA	104'962	27'541'692	360'000	45'000	13%	111'342	
Naxoo SA	Offrir des prestations de services dans le multimédia	31.12.2019	Code des Obligations	5924	31'045	4500	2300	51%	2300	
Parking de la Place de Cornavin SA	Louer des parkings publics et arcades	31.12.2019	Code des Obligations	1437	26'866	10'000	765	8%	791	
Groupe CGN SA[1]	Offrir des prestations de services de navigation sur le lac Léman	31.12.2019	Code des Obligations	-	56'461	19'855	168	1%	673	
TV Léman Bleu SA	Elaborer et diffuser un programme TV régional	31.12.2019	Code des Obligations	322	2920	534	6	17%	595	
Autoroute et tunnel du Mont-Blanc1	Entretenir et gérer le Tunnel du Mont-Blanc, routes Blanches et autoroutes Blanche	31.12.2019	Règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables	€ 67'890	€ 560'609	€ 22'297	€ 864	4%	CHF 1458	
Società Italiana per il Traforo del Monte Bianco1	Entretenir et gérer le Tunnel du Mont-Blanc	31.12.2019	Normes comptables italiennes	€ 11'059	€ 487'075	€ 198'749	€ 6211	3%	CHF 172	
Société coopérative										
Coopérative financière des communes genevoises	Financer les communes et autres organismes publics du canton de Genève	30.06.2020	Code des Obligations	-21	1871	137	10	7%	10	
Coopérative du renouveau de St-Jean	Exploiter et louer des ateliers familiaux et professionnels à des conditions avantageuses	31.12.2019	Code des Obligations	95	9323	999	225	22%	225	
Société Coopérative Philea Int1	Solliciter des investissement solidaire en faveur du micro-crédit	31.12.2019	Swiss Gaap RPC	-133	2 322	1 350	12	1 %	12	
Total										

[1] *Source : états financiers consolidés.*

[2] *Seules les participations détenues à plus de 50% par l'entité sont indiquées dans le tableau.*

[3] *Seuls les montants des flux financiers supérieurs à CHF 100'000 sont indiqués dans le tableau.*

	Valeur comptable (CHF) de la participation au 31.12.2020	Principaux autres détenteurs de participations	Participations détenues par l'entité[2]	Flux comptables dans l'année entre la Ville de Genève et l'entité[2]	Risques spécifiques	Engagements conditionnels et de garantie de l'entité indiqués dans les comptes annuels
	111'341'757	Etat de Genève et les autres communes genevoises	Capital Transmission SA, Investissements Fonciers SA, Dimension Corporate Finance SA, Dimensions SA, Swiss Public Finance Solutions, BCGE Lyon, Cie Foncière St Gothard SAS, Cie Foncière Franco-Suisse, Rhône Saône Léman Lyon, Rhône Saône Courtage Lyon.	Flux financiers provenant de l'entité Dividendes reçus PA (kCHF 3'375) Dividendes reçus PF (kCHF 2'260) Intérêts négatifs Flux financiers à l'entité Frais de tenue de compte	Risques d'activités bancaires	Ce sont notamment des engagements de couverture de crédit, émis sous forme d'engagements par avals, par cautionnements et par garanties.
	2'300'000	UPC Suisse Sàrl	-	Dividendes reçus (kCHF 3'027)	Risques économiques et technologiques	-
	790'770	Fondation des Parkings Chemins de fer fédéraux	-	Dividendes reçus Redevance 2020 (kCHF 2'163) Jetons de présence	Risques économiques	-
	1	Etat de Vaud Association des amis des bateaux à vapeur du Léman (ABVL)/ Pro Vaporte Etat de Genève	CGN SA CGN Belle Epoque SA	Subvention accordée à l'entité CGN SA (kCHF 250) Jetons de présence	Risques économiques	-
	1	Autres personnes physiques et morales	-	Subventions accordées (kCHF 255) Frais de diffusion	Risques économiques	Engagement de leasing kCHF 21
	CHF 392'557	Etat français Département Haute-Savoie et Ain	Société de Gestion du Tunnel du Mont Blanc AXXES Groupement Européen d'Intérêt Économique du Tunnel du Mont Blanc Autoroutes Trafic	Dividendes reçus (KCHF 1'080) Jetons de présence	Risques économiques	-
	CHF 172'020	Autostrade per l'Italia S.p.A A.N.A.S. S.p.A Regione Autonoma V.d.A	R.A.V.S.p.A Groupement Européen d'Intérêt Économique du Tunnel du Mont Blanc Consorzio autostrade italiane energia	Jetons de présence	Risques économiques	-
	10'000	Autres communes du canton de GE	-	Dividendes reçus	Risques économiques	-
	1	Divers coopérateurs	-	-	Risques économiques	3 cédules hypothécaires en faveur de la BCGE : 1er rang KCHF 7150, 2e rang KCHF 2750, 3e rang KCHF 600 Hypothèque légale envers la Ville de Genève kCHF 404
	1	Divers coopérateurs	-	-	-	-
	198'592'080					

Tableau des organisations sous influence considérable de la commune

Conformément à l'art. 108 de la LAC, à l'art. 28 de la RAC, lettre e), et à l'art 31. al. 1 de la RAC, le tableau ci-dessous présentent la liste des organisations que la commune influence de façon considérable.

L'influence considérable est définie comme étant la capacité pour la commune de mettre en œuvre des mesures ou des modifications unilatérales en raison de sa participation ou de son financement.

Compte tenu de ces critères, la Ville de Genève a choisi de présenter la liste des organisations dont le subventionnement monétaire et non monétaire s'élève à plus de kCHF 1'000 et représente ainsi de facto une part importante dans le financement de l'organisation.

Les subventions monétaires comprennent l'ensemble des aides financières ou des indemnités. Les subventions supplémentaires liées à la crise sanitaire de la Covid-19 ont aussi été prises en compte.

Les subventions non monétaires ne conduisent pas au versement d'aides financières mais peuvent notamment prendre la forme suivante : mise à disposition de locaux, de matériel ou d'équipement, à titre gratuit ou à des tarifs préférentiels, des prestations en nature, des services accordés à titre gratuit ou à des tarifs préférentiels, voire à des conditions avantageuses de prêts ou de cautionnements.

Les subventions monétaires et non monétaires ponctuelles (non récurrentes) n'ont pas été prises en compte pour l'application du seuil de matérialité.

Pour les secteurs de la petite enfance, seules les subventions monétaires d'exploitation, définies dans le Règlement relatif à l'accueil préscolaire en Ville de Genève et aux conditions d'octroi des subventions aux structures d'accueil (LC 21 551) ont été prises en compte pour l'application du seuil de matérialité. Les éventuelles subventions de travaux ou d'acquisitions ne le sont pas. En outre, le service de la Petite Enfance réalise pour le compte de ses entités subventionnées des prestations administratives qui ne sont pas incluses dans les subventions non monétaires présentées dans le tableau ci-dessous, celles-ci n'étant pas déterminables de manière fiable.

Tableau des organisations sous influence considérable de la commune

En milliers de francs		Subventionné		
Nom de l'entité bénéficiaire	**Forme juridique**	**Activité(s)**	**Principaux autres contributeurs [1]**	
Département des finances et du logement				
Fédération Genevoise de Coopération (FGC)	Fédération	Fédération d'une soixantaine d'associations actives à Genève dans la solidarité internationale et la coopération au développement	Etat de Genève, communes genevoises, Confédération (DDC)	
Département de la culture et du sport [3]				
Fondation du Grand Théâtre	Fondation	Assurer l'exploitation du Grand Théâtre en y organisant des spectacles d'art lyrique, chorégraphique et dramatique	Etat de Genève, Association des communes genevoises, Autres contributeurs privés	
Fondation d'art dramatique (La Comédie, Le Poche) (FAD)	Fondation	Assurer la gestion faîtière de la Comédie de Genève et du théâtre Le Poche	Autres contributeurs privés	
Fondation de l'Orchestre de la Suisse Romande (FOSR)	Fondation	Grand orchestre symphonique répondant aux exigences de la vie musicale (concerts, radio diffusion, télévision, théâtre, etc…)	Etat de Genève, Etat de Vaud, Autres contributeurs privés	
Saint Gervais Genève Fondation pour les arts de la scène et les expressions culturelles pluridisciplinaires	Fondation	Promotion des Arts de la Scènes et les Expressions Culturelles Pluridisciplinaires	-	
Fondation Am Stram Gram Le Théâtre	Fondation	Création pluridisciplinaire à l'attention du jeune public prioritairement	-	
Association Le Grütli - Centre de production et de diffusion des Arts vivants	Association	Production et diffusion des Arts vivants	-	
Fondation de droit public du Musée d'art moderne et contemporain (Fondamco)	Fondation	Promotion de l'art contemporain	Etat de Genève, Fondation Mamco, Autres contributeurs privés	
Fondation La Bâtie-Festival de Genève	Fondation	Assurer l'organisation et la perennité du festival annuel La Bâtie et promouvoir la culture et les arts de la scnène contemporaine.	Etat de Genève, Association des communes genevoises, Autres contibuteurs privés	
Fondation Centre d'art contemporain (CAC)	Fondation	Promotion de la production artistique contemporaine	Autres contributeurs privés	
Association pour la danse contemporaine (ADC)	Association	Promotion de la danse contemporaine	-	
Fondation de l'Orchestre de chambre de Genève (FOCG)	Fondation	Organisation de concerts de musiques classiques et préromantiques	Autres contributeurs privés	
Fondation des Marionnettes de Genève	Fondation	Promotion et soutien du développement des arts de la marionnette dans leur grande diversité	Autres contributeurs privés	
Association pour l'encouragement de la musique improvisée (AMR)	Association	Encourager le développement de la musique improvisée par l'organisation de festivals, de concerts et d'ateliers divers.	-	
Association du Théâtre du Loup	Association	Création théâtrale et activités pédagogiques pour enfants et adolescents	Autres contributeurs privés	
Genève Natation 1885	Association	Promotion des sports nautiques	Fonds cantonal d'aide au sport	
Association Contrechamps	Association	Promotion de la musique actuelle à travers concerts, publications et activités diverses	Autres contributeurs privés	

[1] *Les informations relatives aux principaux autres contributeurs ainsi qu'aux états financiers sont reprises des derniers comptes révisés disponibles. Les comptes annuels sont généralement établis en conformité avec le Code des Obligations suisse et / ou les normes comptables communément admises en Suisse.*

[2] *Le pourcentage d'influence considérable est le rapport entre le total des subventions monétaires et non monétaires de l'exercice clôturé avec le total des produits de l'entité subventionnée figurant dans les derniers comptes annuels révisés disponibles. Il renseigne sur le degré d'influence financière de la Ville de Genève. Une modification de la structure financière des subventionnés sur l'exercice présenté pour lequel les états financiers ne sont pas encore disponibles viendrait modifier le résultat du calcul du pourcentage d'influence considérable. Ceci sera typiquement le cas lorsque les effets de la crise sanitaire Covid-19 auront été pleinement reflétés dans les comptes annuels des différentes institutions.*

	Notes	Subventions 2020			États financiers de référence du subventionné [1]				Indicateur [2]
		Subventions monétaires	Subventions non monétaires	Total	Total du Bilan	Total des Produits	Résultat d'exercice	Exercice	% d'influence considérable
		2'400	-	**2'400**	730	11'335	27	2019	21.2%
	a) b)	10'769	3'855	**14'624**	8'726	34'402	-67	2019-20	42.5%
	a) c)	12'621	782	**13'404**	4'645	13'115	1'208	2019-20	102.2%
	a) d)	9'109	20	**9'129**	17'076	24'389	87	2019-20	37.4%
		2'700	335	**3'035**	1'648	3'431	40	2019-20	88.4%
		2'192	261	**2'453**	1'513	3'084	-232	2019-20	79.6%
		2'020	259	**2'279**	229	2'482	15	2017-19	91.8%
	a) e)	1'200	693	**1'893**	596	5'859	0	2019	32.3%
	f)	1'468	25	**1'493**	321	3'076	108	2019	48.5%
	a)	1'160	378	**1'538**	366	1'968	0	2019	78.1%
	a) g)	1'373	142	**1'515**	573	2'274	4	2019	66.6%
		1'461	28	**1'489**	572	3'612	-63	2019	41.2%
	a)	1'376	67	**1'444**	921	2'214	-16	2019-20	65.2%
		1'124	227	**1'351**	353	2'051	2	2019	65.9%
	a)	1'071	1	**1'072**	191	1'418	-6	2019	75.6%
		242	850	**1'092**	591	2'965	-16	2018-19	36.8%
		1'100	61	**1'161**	506	1'638	-87	2018-19	70.8%

[3] *Les ratios concernant le domaine de la culture présentés dans le tableau résultent de la Loi sur la répartition des tâches entre les communes et le Canton en matière de culture (ci-après LRT) qui a instauré des répartitions de certaines missions et domaines artistiques. Le soutien à la création ainsi que le subventionnement des institutions, principalement des arts de la scène, ainsi que des manifestations culturelles sont de la compétence exclusive des communes (art.2 LRT). Cette répartition explique les ratios élevés de certaines institutions et manifestations désormais entièrement à la charge de la Ville de Genève.*

Tableau des organisations sous influence considérable de la commune (suite)

En milliers de francs		Subventionné		
Nom de l'entité bénéficiaire	**Forme juridique**	**Activité(s)**	**Principaux autres contributeurs[1]**	
Département de la cohésion sociale et de la solidarité				
Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) - M.Q	Fondation	Regroupe quarante-sept centres de loisirs, maisons de quartier, terrains d'aventures, jardins Robinson établis sur le territoire cantonal et treize équipes de travail social hors murs.	Etat de Genève, communes genevoises	
Association Païdos	Association	Mise en œuvre du projet «Accueil d'urgence pour enfants et adolecents sans abri avec leur parents»	Etat de Genève, Autres contributeurs privés	
Association CAPAS - Collectif d'Association Pour l'Action Sociale	Association	Prise en charge de l'accueil de nuit des sans-abris seuls et des familles (financement du projet DDN - Dispositif de nuit)	Etat de Genève, Autres contributeurs privés	
Secteur petite enfance Des Bains	Association	4 structures d'accueil dont 3 crèches et 1 jardin d'enfants 257 places d'accueil exploitées	-	
Secteur petite enfance Dumas	Association	3 structures d'accueil « crèches » 264 places d'accueil exploitées	-	
Secteur petite enfance de Saint-Jean	Association	6 structures d'accueil dont 3 crèches, 1 jardin d'enfants et 1 crèche familiale 338 places d'accueil exploitées	-	
Association du Secteur petite enfance de Bude	Association	3 structures d'accueil « crèches » 253 places d'accueil exploitées	-	
Secteur petite enfance des Charmilles	Association	6 structures d'accueil dont 3 crèches, 1 cuisine de production et 2 jardins d'enfants 265 places d'accueil exploitées	-	
Secteur petite enfance A. Carfagni-Pâquis	Association	5 structures d'accueil dont 3 crèches et 2 jardins d'enfants 273 places d'accueil exploitées	-	
Secteur petite enfance des Grottes	Association	6 structures d'accueil dont 4 crèches, 2 jardins d'enfants et 1 crèche à temps partiel 237 places d'accueil exploitées	-	
Secteur petite enfance de Rive Droite	Association	3 structures d'accueil « crèches » 226 places d'accueil exploitées	-	
Secteur petite enfance Eaux-Vives Frontenex	Association	4 structures d'accueil dont 2 crèches, 1 jardin d'enfants et 1 crèche familiale 202 places d'accueil exploitées	-	
Secteur petite enfance des Nations	Fondation	3 structures d'accueil « crèches » 194 places d'accueil exploitées	-	
Secteur petite enfance de Plainpalais	Association	4 structures d'accueil « crèches » 226 places d'accueil exploitées	-	
Secteur petite enfance de Saint-Gervais	Association	2 structures d'accueil « crèches » 147 places d'accueil exploitées	-	
Secteur petite enfance de Champel	Association	4 structures d'accueil dont 3 crèches et 1 jardin d'enfants 197 places d'accueil exploitées	-	
Secteur petite enfance de la Servette	Association	5 structures d'accueil 163 places d'accueil exploitées	-	
Secteur petite enfance A deux Pas	Association	4 structures d'accueil dont 3 crèches et 1 jardin d'enfants 126 places d'accueil exploitées	-	
Fondation du Secteur petite enfance Université	Fondation	4 structures d'accueil dont 3 crèches et 1 jardin d'enfant 204 places d'accueil exploitées Convention UNIVERSITÉ DE GENÈVE	Université de Genève	
Association La Madeleine des Enfants	Association	3 structures d'accueil dont 1 crèche, 1 jardin d'enfants et 1 halte-garderie 97 places d'accueil exploitées	-	
Fondation pour la Crèche des Morillons	Fondation	1 structure d'accueil 100 places d'accueil exploitées Convention CICR	C.I.C.R	

[1] *Les informations relatives aux principaux autres contributeurs ainsi qu'aux états financiers sont reprises des derniers comptes révisés disponibles. Les comptes annuels sont généralement établis en conformité avec le Code des Obligations suisse et / ou les normes comptables communément admises en Suisse.*

[2] *Le pourcentage d'influence considérable est le rapport entre le total des subventions monétaires et non monétaires de l'exercice clôturé avec le total des produits de l'entité subventionnée figurant dans les derniers comptes annuels révisés disponibles. Il renseigne sur le degré d'influence financière de la Ville de Genève. Une modification de la structure financière des subventionnés sur l'exercice présenté pour lequel les états financiers ne sont pas encore disponibles viendrait modifier le résultat du calcul du pourcentage d'influence considérable. Ceci sera typiquement le cas lorsque les effets de la crise sanitaire Covid-19 auront été pleinement reflétés dans les comptes annuels des différentes institutions.*

	Notes	Subventions 2020			États financiers de référence du subventionné [1]				Indicateur [2]
		Subventions monétaires	Subventions non monétaires	Total	Total du Bilan	Total des Produits	Résultat d'exercice	Exercice	% d'influence considérable
	h)	12'154	-	**12'154**	7'607	56'147	-41	2019	21.6%
		1'028	117	**1'145**	818	1'954	0	2019	58.6%
		1'112	-	**1'112**	463	1'621	-2	2019	68.6%
		8'565	-	**8'565**	487	11'980	-119	2019	71.5%
		8'242	-	**8'242**	931	12'848	275	2019	64.2%
		9'951	393	**10'344**	818	14'026	16	2019	73.7%
		7'954	-	**7'954**	908	12'232	400	2019	65.0%
		7'669	602	**8'271**	625	11'466	0	2019	72.1%
		7'274	231	**7'505**	760	11'576	249	2019	64.8%
		7'005	257	**7'261**	419	9'468	2	2019	76.7%
		7'195	269	**7'464**	759	10'672	-96	2019	69.9%
		6'010	375	**6'385**	401	8'692	31	2019	73.5%
		5'918	338	**6'256**	400	8'805	16	2019	71.0%
		6'148	299	**6'446**	1'145	10'343	790	2019	62.3%
		5'749	304	**6'053**	520	7'403	-362	2019	81.8%
		5'630	35	**5'664**	807	9'343	1	2019	60.6%
		4'529	33	**4'562**	515	6'658	-2	2019	68.5%
		3'813	50	**3'863**	328	5'315	0	2019	72.7%
	i)	3'866	-	**3'866**	806	9'566	-253	2019	40.4%
		2'932	289	**3'221**	240	4'264	-50	2019	75.5%
	i)	1'498	-	**1'498**	458	4'864	265	2019	30.8%

a) Les produits ont été complétés par le montant des gratuités qui n'apparaissaient pas au résultat des comptes annuels des subventionnés (mention en annexe uniquement).

b) **Fondation du Grand Théâtre:** Le montant de kCHF 10'769 correspond au montant de la subvention nominale d'exploitation attribuée au Grand Théâtre en 2020. La subvention non monétaire de kCHF 3'855 correspond à l'évaluation de la mise à disposition complète du bâtiment du Grand Théâtre, propriété de la Ville de Genève. Pour information, les frais de personnel des employés Ville de Genève dédiés au Grand Théâtre tels qu'ils apparaissent dans les comptes détaillés du service pour un montant de kCHF 24'410 ne sont pas inclus dans le calcul de l'influence considérable présenté. S'ils devaient être inclus, le taux d'influence considérable passerait à 66.9%. Les autres frais induits du service Grand Théâtre ne sont pas inclus dans le calcul de l'influence considérable.

c) **FAD:** Une convention de subventionnement a été signée le 6 mars 2019 entre la Fondation d'art dramatique et la Ville de Genève. En 2020, la Ville de Genève a inscrit dans ses comptes une subvention annuelle d'un montant de kCHF 12'621, nette d'une restitution d'un montant de kCHF 44. L'augmentation du ratio d'influence provient d'une hausse de la subvention pour la saison 2020-2021. Sur l'exercice 2021, celle-ci n'aura pas d'impact sur le taux d'influence considérable. Le montant des subventions non monétaires comprend également la mise à disposition de la Nouvelle Comédie sur l'exercice 2020 pour un montant de kCHF 127 (prorata).

d) **FOSR:** Selon la Loi sur la répartition des tâches (LRT), la FOSR est au bénéfice d'un double subventionnement du Canton et de la Ville de Genève (convention Canton-Ville de Genève). Elle est soutenue à hauteur de kCHF 9'405 par la République et canton de Genève et de kCHF 9'500 par la Ville de Genève, ce qui explique un ratio d'influence faible. Le montant inscrit aux comptes 2020 inclut une restitution de 390 KCHF conformément à la convention de subventionnement arrivée à échéance en 2020.

e) **FONDAMCO:** Selon la Loi sur la répartition des tâches, la Fondamco est au bénéfice d'un double subventionnement du canton et de la Ville de Genève (convention canton-Ville de Genève - partenaires privés). Elle est soutenue respectivement par le Canton et la Ville de Genève à hauteur de kCHF 1'344 et de kCHF 1'200, ce qui explique un ratio d'influence considérable pouvant apparaître comme faible.

f) **Fondation La Bâtie – Festival Genève:** La Bâtie-festival de Genève bénéficie de soutiens divers, ce qui explique un ratio d'influence considérable faible.

g) **ADC:** La diminution du taux d'influence est principalement due à un don de kCHF 400 d'une société d'utilité publique versé sur l'exercice 2019.

h) **FASe:** La subvention 2020 d'un montant de kCHF 12'154 est allouée aux paiements des salaires du personnel des ludothèques de la Ville de Genève pour un montant de kCHF 2'592 et aux paiements des salaires du personnel des maisons de quartier et de l'association BAB-VIA pour un montant de kCHF 9'562.

i) Les faibles pourcentages d'influence considérable (respectivement 36% et 33%) s'expliquent par le fait que la Fondation pour la crèche des Morillons et la Fondation du Secteur petite enfance Université sont sujettes à une convention de partenariat entre la Ville et le CICR et l'Université de Genève, respectivement. Ces fondations sont financées pour moitié par chaque partenaire.

5.6.1.11 Subventions d'investissements (146)

Le tableau ci-dessous indique les mouvements annuels des différentes rubriques de subventions d'investissement.

En milliers de francs Rubrique comptable	1460 Subventions d'investissements à la Confédération	1461 Subventions d'investissements aux cantons et aux concordats	1462 Subventions d'investissements aux communes, aux fondations communales ou intercommunales et aux groupements intercommunaux	1464 Subventions d'investissements aux entreprises publiques	1465 Subventions d'investissements aux entreprises privées	1466 Subventions d'investissements aux organisations privées à but non lucratif	1469 Subventions d'investissements aux installations en construction	Total subventions du PA
			a)		b)	c)		
Valeurs nettes comptables au 01.01.2020	**1'871**	**5'168**	**10'068**	**2'800**	**2'512**	**-**	**265**	**22'683**
Valeurs brutes au 01.01.2020	1'871	7'858	11'009	3'583	3'918	-	265	28'504
Dépenses brutes	917	141	7'027	-	-	423	797	9'306
Autres entrées	-	-	-	-	-	941	-	941
Mises en exploitation	-	-	-	-	1'062	-	-1'062	-
Recettes brutes	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions	-	-	-4'648	-	-	-	-	-4'648
Autres sorties	-	-	-	-	-941	-	-	-941
Mises hors investissements	-	-	-	-	-400	-	-	-400
Valeurs brutes au 31.12.2020	**2'788**	**8'000**	**13'388**	**3'583**	**3'638**	**1'364**	**-**	**32'762**
Amortissements cumulés au 01.01.2020	**-**	**-2'690**	**-942**	**-784**	**-1'406**	**-**	**-**	**-5'821**
Amortissements planifiés	-56	-387	-710	-164	-594	-115	-	-2'026
Amortissements non planifiés	-	-	-	-	-	-	-	-
Mises hors investissements	-	-	-	-	400	-	-	400
Transfert d'amortissements	-	-	-	-	307	-307	-	-
Amortissements cumulés au 31.12.2020	**-56**	**-3'077**	**-1'652**	**-947**	**-1'292**	**-423**	**-**	**-7'447**
Valeurs nettes comptables au 31.12.2020	**2'733**	**4'923**	**11'737**	**2'636**	**2'346**	**941**	**-**	**25'315**

a) Rubrique 1462 Subventions d'investissements aux communes, fondations communales

Dépenses

La Ville de Genève a versé une subvention d'investissement pour un montant de kCHF 7'000 (PR-1368) concernant la contribution 2020 au Fond intercommunal pour le développement urbain (ci-après FIDU). Le FIDU a pour but de soutenir financièrement les communes en vue de la construction d'infrastructures publiques rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.

Subventions

Conformément au règlement du FIDU, la Ville de Genève a reçu une attribution forfaitaire de kCHF 4'648 du FIDU. Cette attribution est calculée sur la base du nombre de nouveaux logements créés l'année précédente sur le territoire de la Ville de Genève.

b) Rubrique 1465 Subventions d'investissements aux entreprises privées

Mise en exploitation

La Ville de Genève a subventionné les travaux de réhabilitation d'un cinéma indépendant (PR-1113A). Les travaux étant terminés, ce crédit d'investissement a été mis en service pour un montant de kCHF 1'062.

Autres sorties

Le montant de kCHF 941 correspond à une correction de rubriques des dépenses nettes cumulées d'un crédit d'investissement reclassé dans la rubrique 1466 «Subventions d'investissements aux organisations privées à but non lucratif».

Mise hors investissement

La mise hors investissement constate la sortie comptable des subventions d'investissement complètement amorties. Les amortissements correspondants sont ainsi repris.

c) Rubrique 1466 «Subventions d'investissements aux organisations privées à but non lucratif»

Autres entrées

Le montant de kCHF 941 correspond à une correction de rubriques des dépenses nettes cumulées d'un crédit d'investissement venant de la rubrique 1465 «Subventions d'investissements aux entreprises privées».

5.6.2 Passifs

5.6.2.1 Engagements courants (200)

En milliers de francs		Notes	31.12.2020	31.12.2019
2000	Engagements courants provenant de livraisons et de prestations de tiers	a)	43'408	53'356
2001	Comptes courants avec tiers		308	770
2002	Impôts	b)	325	338
2003	Acomptes de tiers reçus	c)	7'427	12'258
2004	Engagements de transferts	d)	8'600	7'013
2006	Dépôts et cautions		198	188
Total			**60'266**	**73'923**

a) Engagements courants provenant de livraisons et de prestations de tiers (2000)

Ce poste constate tous les engagements de la Ville de Genève envers des fournisseurs, des institutions sociales, des entités publiques et d'autres tiers à la date de clôture.

b) Impôts (2002)

En milliers de francs	Notes	31.12.2020	31.12.2019
Impôts à la source		2	2
Dettes fiscales de la TVA	b1)	323	336
Total		**325**	**338**

b1) Ce poste constate le montant dû de TVA à l'Administration fédérale des contributions prélevé dans le cadre des activités des services municipaux soumis à cet impôt.

c) Acomptes de tiers reçus (2003)

En milliers de francs	Notes	31.12.2020	31.12.2019
Acomptes de chauffage	c1)	6'056	6'096
Acomptes contribuables – Taxe professionnelle communale	c2)	-	5'348
Obsèques payées d'avance		522	570
Autres acomptes débiteurs		849	244
Total		**7'427**	**12'258**

c1) Des acomptes de chauffages ont été facturés aux locataires pour un montant de kCHF 6'056. Ceux-ci doivent être mis en regard des charges de chauffage comptabilisées dans la rubrique 104 «Actifs de régularisation».

c2) Suite à l'issue favorable pour la Ville de Genève survenue en 2020 concernant les contestations de contribuables portant sur leurs bordereaux de taxe professionnelle communale, les acomptes versés sur les exercices antérieurs ont été rapprochés des créances ouvertes dans la rubrique 101 «Créances». Ces créances ayant totalement été provisionnées sur les exercices précédents, une reprise complète de provision a été effectuée sur l'exercice.

d) Engagements de transferts (2004)

En milliers de francs	Notes	31.12.2020	31.12.2019
Subventions à verser	d1)	8'600	7'013
Total		**8'600**	**7'013**

d1) Ce poste constate les subventions accordées et non-versées à la date de clôture à des collectivités et à des tiers.

5.6.2.2 Engagements financiers à court et long terme (201 et 206)

Afin de permettre une meilleure lisibilité, les notes de bilan 201 et 206 ont été regroupées en une seule note. Celle-ci est donc structurée de la manière suivante :

En milliers de francs		Notes	31.12.2020	31.12.2019
2010	Engagements envers intermédiaires financiers	a)	250'000	180'000
2011	Engagements envers les collectivités	a)	10'000	
2016	Instruments financiers dérivés	b)	203'773	193'603
2019	Autres engagements financiers envers des tiers	a)	40'000	60'000
201	**Engagements financiers à court terme**		**503'773**	**433'603**
2063	Emprunts	a)	600'000	600'000
2064	Prêts et reconnaissances de dettes	a)	790'000	790'000
206	**Engagements financiers à long terme**		**1'390'000**	**1'390'000**
Total			**1'893 773**	**1'823'603**

a) Dettes consolidées de la Ville de Genève au 31 décembre 2020

La dette de la Ville de Genève est composée d'emprunts à court terme et à long terme détaillés dans le tableau ci-dessous.

En milliers de francs

	Date d'émission	Date d'échéance	Dette au 31.12.2019	Emission 2020	Remboursement 2020	Dette au 31.12.2020	Taux contractuel	Taux moyen 2020	(+) Charges / (-) Produits réels 2020	(+) Charges / (-) Produits contractuels 2020
DETTES À COURT TERME / EMPRUNTS PRIVÉS										
Échéances à moins d'un mois			-	135'000	135'000	-	divers	-0.44%	-29	-29
Échéances de 1 à 3 mois			70'000	135'000	195'000	10'000	divers	-0.54%	-128	-128
Échéances de 3 à 12 mois			170'000	580'000	460'000	290'000	divers	-0.53%	-1'306	-1'306
Sous-total court terme – Emprunts privés			**240'000**	**850'000**	**790'000**	**300'000**			**-1'463**	**-1'463**

Pour chaque échéance, les émissions et les remboursements des emprunts privés à court terme sont composés d'un cumul de plusieurs mouvements.

DETTES À LONG TERME / EMPRUNTS PRIVÉS											
N° de sous-jacent							*L = libor 6m*	*réel*	*théorique*		
1	26.09.2005	26.09.2025	50'000	-	-	50'000	L + 0.10%	0%	-0.57%	-	-283
2	10.08.2006	10.08.2026	100'000	-	-	100'000	L + 0.0375%	0%	-0.63%	-	-628
3	19.03.2007	19.03.2032	200'000	-	-	200'000	L+ 0.025%	0%	-0.75%	-	-1'491
4	05.11.2007	06.11.2034	220'000	-	-	220'000	L + 0.01%	0%	-0.62%	-	-1'356
5	29.09.2006	29.09.2036	100'000	-	-	100'000	L + 0.03%	0%	-0.63%	-	-629
6	13.04.2007	13.04.2037	120'000	-	-	120'000	L + 0.0195%	0%	-0.61%	-	-738
Sous-total long terme – Emprunts privés			**790'000**	**-**	**-**	**790'000**				**-**	**-5'125**

Les produits d'intérêts théoriques des emprunts privés à long terme d'un montant total de kCHF 5'125 correspondent aux intérêts qui auraient dû être reçus consécutifs à la constatation du taux Libor francs suisse en terrain négatif, mais qui n'ont pas été versés par les contreparties.

DETTES À LONG TERME - EMPRUNTS PUBLICS								
17.04.2013	17.04.2023	150'000	-	-	150'000	1.125%	1'687	1'687
12.12.2013	12.12.2024	150'000	-	-	150'000	1.625%	2'438	2'438
12.02.2015	12.02.2025	100'000	-	-	100'000	0.125%	125	125
19.11.2012	19.11.2029	200'000	-	-	200'000	1.375%	2'750	2'750
Sous-total long terme – Emprunts publics		**600'000**	**-**	**-**	**600'000**		**7'000**	**7'000**

Sous-total court terme	240'000	850'000	790'000	300'000		-1'463	-1'463
Sous-total long terme	1'390'000	-	-	1'390'000		7'000	1'874
Total	**1 630'000**	**850'000**	**790'000**	**1'690'000**		**5'537**	**412**

Informations sur le coût de la dette

En milliers de francs	
Intérêts nets reçus sur dettes à court terme	-1'463
Intérêts nets payés sur emprunts privés à long terme	-
Intérêts payés sur emprunts publics à long terme	7'000
Total des intérêts réels sur emprunts 2020	5'537
Intérêts nets payés sur swaps	16'423
Total des intérêts 2020 réels	21'960
Charges relatives aux emprunts	667
Intérêts négatifs des comptes courants	8
Primes d'émission 2020 des emprunts publics à long terme	-379
Amortissement 2020 de la prime de sortie d'un swap [3]	1'090
Coût réel de la dette 2020	23'347
Intérêts à recevoir sur dette long-terme non honorés par les établissements bancaires (LIBOR négatif)	-5'125
Coût contractuel de la dette 2020	**18'222**

[3] *Amortissement de la prime payée suite à l'exercice d'une option de sortie d'un swap.*

Le taux variable LIBOR CHF 6 mois sur lequel les emprunts privés à long terme de la Ville de Genève sont adossés est resté négatif sur l'année 2020.

L'interprétation des clauses contractuelles en cas de taux LIBOR négatif a conduit certains établissements bancaires à ne pas honorer le versement de ces intérêts négatifs en 2020 pour un montant de kCHF 5'125.

Le montant total des intérêts négatifs (sur toutes les années antérieures) non versés par ces établissements bancaires s'élèvent à kCHF 28'375 au 31 décembre 2020.

La procédure contentieuse contre un établissement bancaire menée par la Ville de Genève, afin d'obtenir l'application stricte des clauses contractuelles, a été rejetée en 2019 par le Tribunal fédéral. Malgré cette décision, la Ville de Genève maintient sa position et considère les intérêts négatifs comme dus. Elle étudie les autres moyens pouvant être mis en œuvre pour faire valoir ses droits. La provision concernant les intérêts à recevoir et non honorés par les établissements bancaires est maintenue et actualisée.

Le coût contractuel 2020 de la dette d'un montant de kCHF 18'222 comprend les intérêts négatifs à recevoir sur les emprunts privés à long terme, bien que ceux-ci soient non-versés par les contreparties bancaires.

Le taux moyen 2020 de la dette est de 1.40%, calculé sur le coût réel de la dette de kCHF 23'347.

b) Instruments financiers dérivés et de couverture

Afin de couvrir les fluctuations de taux d'intérêts variables sur ses emprunts privés à long terme, la Ville de Genève a souscrit des contrats de swap qui échangent un taux Libor 6 mois contre un taux fixe. Ces swaps couvrent les mêmes notionnels et les mêmes échéances que les emprunts long terme privés auxquels ils sont adossés, à l'exception :

- des lignes de sous-jacents n° 1 et n° 2 qui ne sont pas couvertes ;
- de la ligne du sous-jacent n° 3 qui est couverte à hauteur de kCHF 100'000 uniquement.

Ces instruments dérivés utilisés (swaps) sont qualifiés d'instrument de couverture de flux futurs. L'impact dans la fortune des instruments financiers de couverture, qualifiés de flux futurs, et les intérêts nets payés sur les instruments de couverture en 2020 se composent de la manière suivante :

En milliers de francs

Adosé au sous-jacent n°	Date d'émission	Date d'échéance	Nominal	Echange Taux Variable (reçu)	Contre taux fixe (payé)	Charges réelles 2020	Valorisation au 31.12.2020 / (Actif)- Passif	Valorisation au 31.12.2019 / (Actif)- Passif	Moins-value / (Plus-value)
3	19.03.2015	19.03.2032	100'000	Libor 6m	2.06%	2'827	27'114	26'300	813
4	05.05.2010	06.11.2034	100'000	Libor 6m	2.45%	3'076	37'442	35'779	1'663
4	05.11.2010	06.11.2034	60'000	Libor 6m	2.295%	1'753	21'126	20'049	1'076
4	05.11.2010	06.11.2034	60'000	Libor 6m	2.295%	1'753	21'126	20'049	1'076
5	29.09.2006	29.09.2036	100'000	Libor 6m	2.87%	3'530	49'005	46'860	2'145
6	15.04.2019	13.04.2037	120'000	Libor 6m	2.27%	3'485	47'961	44'566	3'396
Total			**540'000**			**16'423**	**203'773**	**193'603**	**10'170**

Les instruments dérivés sont évalués sur la base des valeurs de marché au 31 décembre 2020. L'augmentation de l'engagement pour un montant de kCHF 10'170 est comptabilisée en contrepartie de la réserve de valeur marchande sur instruments financiers.

Un instrument de couverture a été résilié en 2013. La prime de sortie payée correspondait à la juste valeur de l'instrument, constatée au moment de la résiliation. Par conséquent, elle est amortie sur la durée résiduelle du sous-jacent initialement couvert, conformément aux principes comptables adoptés. Les valeurs correspondantes à cette transaction sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

En milliers de francs	Valeur résiduelle au 31.12.2019	Amortissement 2020	Valeur résiduelle au 31.12.2020	Échéance du sous-jacent initial
Instrument de couverture résilié	13'330	1'091	12'239	2032

5.6.2.3 Passifs de régularisation (204)

En milliers de francs		Notes	31.12.2020	31.12.2019
2040	Charges de personnel	a)	672	976
2041	Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	b)	2'115	3'213
2043	Transferts du compte de résultats	c)	1'859	904
2044	Charges financières / (revenus financiers)	d)	15'137	13'674
2045	Autres revenus d'exploitation reçus d'avance	e)	1'508	331
2046	Passifs de régularisation, compte des investissements	f)	25'467	17'862
Total			**46'758**	**36'960**

a) Ce poste est constitué d'indemnités et d'heures supplémentaires à payer au personnel.

b) Ce poste est notamment constitué de charges à payer :

- à la Fondation des Parkings, d'un montant de kCHF 486, concernant les prestations de gestion des systèmes d'encaissement des taxes de stationnement sur le territoire de la Ville de Genève ;
- à des tiers, d'un montant de kCHF 870, pour des prestations effectuées sur les biens fonds du PA.

c) Ce poste est notamment constitué :

- du solde à verser à la République et canton de Genève pour un montant de kCHF 1'087 concernant la contribution au financement des mesures fédérales sur l'atténuation des conséquences économiques de la Covid-19 dans le secteur de la culture (PR-1430) ;
- des engagements attribués en faveur de tiers pour des projets déterminés et financés par le Fonds chômage (dissout par le Conseil municipal) pour un montant de kCHF 259 ;
- des engagements attribués en faveur de tiers pour des projets déterminés et financés historiquement par le Fonds municipal d'art contemporain pour un montant de kCHF 208.

d) Ce poste est notamment constitué :

- des intérêts courus relatifs aux emprunts de la Ville de Genève pour un montant de kCHF 5'578 ;
- de loyers reçus d'avance pour un montant de kCHF 6'360 ;
- de primes d'émission (agios) sur différents emprunts pour un montant de kCHF 1'847, étalées sur la durée de chaque emprunt.

e) Ce poste est notamment constitué :

- de produits reçus d'avance pour un montant de kCHF 580 concernant l'entretien et le renouvellement de deux écopoints ;
- de bordereaux de taxes professionnelles encaissées d'avance pour un montant de kCHF 870.

f) Ce poste est notamment constitué :

- d'un montant total de kCHF 20'775 concernant des dépenses d'investissements à payer. Ce montant inclus un montant de kCHF 19'444 pour des travaux effectués sur les grands chantiers de construction et de rénovation de bâtiments.
- d'un montant de kCHF 1'937 concernant le préfinancement du projet situé Rue de Chandieu. Dans le cadre de constructions de logements, une société anonyme, propriétaire de deux parcelles, n'a pu construire de logements sociaux. A titre de compensation financière, elle a versé à la Ville de Genève ce montant de kCHF 1'937 en contrepartie de la prise en charge par cette dernière sur ses propres parcelles de la construction de 6'850 mètres carrés de surface brute de plancher de logements d'utilité publique, dans le périmètre du plan localisé de quartier ;
- d'un montant total de kCHF 2'652 concernant des indemnités d'assurance perçues, dans le cadre de vols et de dommages subis par la Ville de Genève, et pour lesquelles la reconstitution d'une collection similaire est envisagée. Durant l'exercice 2020, le Conseil municipal a voté un crédit d'engagement (PR-1396) de kCHF 353 destiné à la reconstitution des collections du Musée Ariana pour les années 2020 à 2025. Ces acquisitions seront entièrement financées par les indemnités d'assurance perçues et enregistrées dans ce compte.

5.6.2.4 Provisions à court et à long terme (205/208)

Provisions à court terme

En millier de francs		31.12.2020	31.12.2019
2050	Provisions à court terme provenant de prestations supplémentaires du personnel	19'732	11'987
2051	Provisions à court terme pour autres droits du personnel	2'093	1'798
2052	Provisions à court terme pour litiges	22	-
2053	Provisions à court terme pour les dommages non assurés	272	183
2059	Autres provisions à court terme	6'478	19'614
Total		**28'597**	**33'582**

Les mouvements des provisions à court terme sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

En milliers de francs				Variation des provisions			
Rubrique	**Provisions pour**	**Notes**	**Solde au 31.12.2019**	**Augmentation**	**Dissolution**	**Utilisation**	**Solde au 31.12.2020**
2050	Prestations supplémentaires du personnel	a)	11'987	19'732	-11'987		19'732
2051	Autres droits du personnel – litiges sociaux	b)	1'798	1'179	-841	-43	2'093
2052	Litiges	c)	-	22	-	-	22
2053	Dommages non assurés – franchises à payer sur sinistres	d)	183	169	-23	-57	272
2059	Frais de perception dus sur le reliquat fiscal	e)	6'340	138	-	-	6'478
2059	Engagement recapitalisation CPEG-GIAP	f)	13'274	-	-61	-13'213	-
205	**Provisions à court terme**		**33'582**	**21'240**	**-12'912**	**-13'313**	**28'597**

a) Ce compte est composé :

- d'une provision d'un montant de kCHF 16'056 représentant la valorisation des prétentions acquises des employé-e-s non utilisées au 31 décembre 2020 selon le Statut du personnel, soit les heures supplémentaires, les heures optionnelles et les vacances non prises par les collaborateurs et collaboratrices. L'augmentation est liée au report des vacances non prises en 2020 sur l'exercice 2021;

- d'une provision d'un montant de kCHF 3'676 couvrant l'évaluation de l'engagement financier relatif au processus de collocation des postes de l'administration municipale actuellement en cours. En effet, suite à l'adoption du catalogue des fonctions, les collaborateurs et les collaboratrices de la Ville de Genève ont eu la possibilité de déposer une demande de collocation de leur poste. Après examen individuel, ces demandes peuvent entraîner une éventuelle augmentation de classe de fonction. L'éventuelle revalorisation du traitement des collaborateurs et collaboratrices associée à cette décision doit être effectuée avec un effet rétroactif au 1er septembre 2019. Cet engagement d'application avec effet rétroactif de la décision a été chiffré pour l'ensemble des dossiers toujours en cours de traitement à la date de clôture, sur la base d'hypothèses moyennes d'augmentation de salaire et coûts induits (charges sociales, y compris les rattrapages de cotisations dans la caisse de pension de la Ville de Genève) projetés.

b) Cette provision est constituée pour couvrir les litiges avec le personnel de la Ville de Genève. Elle tient compte d'une évaluation du risque juridique et intègre tous les coûts liés à une éventuelle procédure judiciaire.

Les nouveaux litiges 2020 ont été provisionnés pour un montant kCHF 1'179. Diverses affaires ont été résolues dans l'année, ce qui a eu pour conséquence une dissolution de provision pour un montant de kCHF 841.

Il a été considéré que la date de dénouement des litiges sociaux est difficilement prévisible et que par conséquent, la provision a été classifiée dans la rubrique court-terme.

c) Cette provision est constituée pour couvrir divers litiges à court terme pendants devant la justice.

d) Cette provision est constituée pour couvrir les franchises maximums à payer sur les sinistres qui ont eu lieu avant la date de clôture et non encore clôturés.

e) Sur la base de l'article 370 de la Loi générale sur les contributions publiques D3 05, les communes participent aux frais de perception à concurrence de 3% du montant perçu chaque année.

La provision de kCHF 6'478 correspond à une estimation des frais de perception de 3% sur le reliquat fiscal dû (déduction faite de la provision pour ducroire) au 31 décembre 2020.

La variation provient directement de l'augmentation du reliquat fiscal au 31 décembre 2020.

f) Le personnel de terrain du GIAP est membre de la Caisse de pension de la République et canton de Genève (ci-après CPEG). La CPEG fait face depuis plusieurs années à d'importantes difficultés pour remplir l'obligation fixée par la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Celle-ci impose que soient prises des mesures importantes au rang desquelles figure une nouvelle recapitalisation par les employeurs. A cet effet, les communes membres du GIAP ont accepté en date du 27 février 2019 de s'engager à verser des montants à hauteur d'un total de kCHF 27'800.

La provision destinée à la recapitalisation de la CPEG concernant le personnel de terrain du GIAP a été réévaluée au 31 décembre 2019, pour un montant global de kCHF 35'034 dont la part incombant à la Ville de Genève est de kCHF 13'274, conformément aux dispositions de la Loi modifiant la loi instituant la Caisse de prévoyance de la République et canton de Genève avec un taux technique de 1.75%.

Le calcul de la répartition entre communes est basé sur la moyenne des cotisations communales des 6 dernières années (2014 à 2019).

Sur la base des comptes 2019 audités de la CPEG, la recapitalisation finale a été ajustée à kCHF 34'872, dont la part incombant à la Ville de Genève est de kCHF 13'213. Celle-ci s'est acquittée, sur l'exercice 2020, de ce montant et le reliquat de la provision de kCHF 61 a été dissout.

Provisions à long terme

En millier de francs		31.12.2020	31.12.2019
2082	Provisions pour litiges	7'503	5'656
2086	Provisions pour engagements de prévoyance	54'634	54'785
2088	Provisions du compte des investissements	37	23
2089	Autres provisions à long terme du compte de résultats	16'543	27'926
Total		**78'717**	**88'390**

Les mouvements des provisions à long terme sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

En milliers de francs				Variation des provisions			
Rubrique	**Provisions pour**	**Notes**	**Solde au 31.12.2019**	**Augmentation**	**Dissolution**	**Utilisation**	**Solde au 31.12.2020**
2082	Divers litiges	a)	5'656	2'041	-194	-	7'503
2086	Engagements de prévoyance LC 21 122	b)	54'785	1'340	-	-1'491	54'634
2088	Compte d'investissements	c)	23	20	-	-6	37
2089	Rattrapage TVA	d)	67	1	-	-24	44
2089	Restitution intérêts négatifs	e)	1'139	-	-	-	1'139
2089	Débiteurs ACRS	f)	800	118	-	-128	790
2089	Engagements fonds La Flamme	g)	3'463	-	-67	-	3'396
2089	Corrections Impôt source sur exercices précédents	h)	22'457	-	-	-11'283	11'174
208	**Provisions à long terme**		**88'390**	**3'520**	**-261**	**-12'932**	**78'717**

a) La provision a été constituée pour couvrir divers litiges, dont certains sont actuellement pendants devant la justice. Elle comprend des frais de dépens, l'estimation des honoraires de défense, des dommages-intérêts et des indemnités dus à des tiers.

A la suite du litige entre un superficiaire et la Ville de Genève portant sur l'exigibilité et l'évaluation des rentes de superficie de 2015 à 2019 concernant un parking, une provision pour un montant de kCHF 6'943 a été enregistrée. Par principe de prudence, les intérêts moratoires relatifs aux paiements des rentes effectués par le superficiaire y ont été intégrés. Une procédure de contentieux étant en cours, une provision pour frais de procédure a été constituée pour un montant de kCHF 500.

b) Le Règlement du 12 septembre 1989 accordant des pensions de retraite et d'invalidité aux conseiller-ère-s administratif-ive-s ainsi que des pensions à leurs survivants (LC 21 122) définit les modalités d'assurance du régime. Dans sa séance du 3 mars 2020, le Conseil municipal a abrogé ce Règlement et a adopté le nouveau Règlement concernant le traitement et la retraite des membres du Conseil administratif (LC 21 122) applicable dès le 1er juin 2020.

Le règlement prévoit, notamment, l'affiliation des nouveaux conseillers administratifs et nouvelles conseillères administratives entré-e-s en fonction après le 1er juin 2020, pendant la durée de l'exercice de leur fonction, à la Caisse de prévoyance interne (CPI) selon les mêmes modalités que les membres du personnel de la Ville de Genève ainsi qu'une allocation de fin d'exercice.

Les conseillers administratifs et conseillères administratives ayant exercé-e-s leurs fonctions avant le 1er juin 2020 continuent de bénéficier du régime de prévoyance décrit dans le Règlement du 12 septembre 1989 accordant des pensions de retraite et d'invalidité aux conseillers administratifs et conseillères administratives, ainsi que des pensions à leurs survivants (LC 21 122).

Les réserves nécessaires aux versements des prestations en-cours et acquises ainsi que la charge annuelle du régime de prévoyance prévoyant ces deux modalités font l'objet d'une réévaluation par un expert actuariel à la date de clôture.

Les principales hypothèses démographiques et financières retenues pour la détermination des réserves mathématiques des conseillers et conseillères en fonction et bénéficiaires de prestations sont un taux d'intérêt technique de 0% et une table de mortalité de génération VZ 2015.

L'évolution des réserves sur l'année en cours est synthétisée comme suit :

	Notes	01.01.2020	Rentes servies aux pensionné-e-s	Contributions des actifs	Coût des actifs pour l'année	Reprise / Dissolution de réserves des pensionné-e-s	Variation actuarielle hypothèse versement rentes différées	Variations actuarielles démographiques	Dissolution réserves d'égalisation nettes	31.12.2020
Réserves Conseiller-ères avant 31.05.20 en fonction	b-1)	21'670	-	49	1'131	-18'060	-	-560	-	4'230
Réserves Conseiller-ères dès 01.06.20 en fonction	b-2)	-	-	-	160	-	-	-	-	160
Réserves Bénéficiaires de pensions	b-3)	22'740	-1'491	-		18'060	500	261	-	40'070
Réserves d'égalisation pour risque	b-4)	10'375	-	-		-	-	-	-201	10'174
Total		**54'785**	**-1'491**	**49**	**1'291**	**-**	**500**	**-299**	**-201**	**54'634**

b-1) Le coût des actifs correspond à la valeur estimée des droits acquis par les conseillers administratifs et conseillères administratives proportionnellement à la durée de leur mandat sur l'année 2020. Le coût est financé par la Ville de Genève en charge de fonctionnement à hauteur de kCHF 1'131.

Compte tenu du renouvellement du Conseil administratif, le 1er juin 2020, les conseillers administratifs et conseillères administratives sortant-e-s ont fait valoir le droit à leur rente. A cet effet, un montant de kCHF 18'060 a été transféré dans la réserve « Bénéficiaires de pensions ».

Sur la base des éléments mentionnés ci-dessus, la diminution de la valeur actuelle des droits acquis par les conseillers administratifs et conseillères administratives en fonction de kCHF 17'440 au 31 décembre 2020, au regard de la charge financée par la Ville de Genève de kCHF 1'131, a généré un bénéfice actuariel de kCHF 560.

b-2) Conformément à l'art.7 du Règlement, une allocation globale pour les nouveaux membres du Conseil administratif, d'un montant de kCHF 160, a été financée par le compte de fonctionnement et portée dans un compte spécifique au passif du bilan. Elle pourra être exigible en fin de mandat.

b-3) La modification des hypothèses actuarielles en relation avec la demande de démarrage immédiat des versements pour l'ensemble des nouvelles pensions servies a généré une perte actuarielle de kCHF 500.

b-4) La diminution d'un montant de kCHF 201 de la réserve d'égalisation pour risque est due aux variations actuarielles des hypothèses démographiques et de la modification de l'hypothèse de versement différé des rentes.

La constitution de cette provision est indiquée dans le tableau récapitulatif sous le partie «Attributions et prélèvements aux fonds et financements spéciaux (chapitre 35 et 45)».

c) La provision est constituée pour couvrir des frais résiduels sur des crédits d'investissement bouclés. Des dépenses annuelles ont été effectuées pour un montant de kCHF 6.

d) Une provision de kCHF 44 est toujours maintenue dans l'attente de la régularisation d'un redressement de TVA en faveur de la Ville de Genève et d'une réclamation toujours pendante auprès de l'Administration fédérale des contributions.

e) La provision de kCHF 1'139 correspond à des intérêts négatifs versés par une contrepartie. Celle-ci considère que ces intérêts négatifs n'étaient pas dus et en réclame le retour à la Ville de Genève.

f) Selon l'art. 7, al.3) let.e) du Règlement relatif aux conditions de subventionnement des associations de cuisines et restaurants scolaires de la Ville de Genève LC 21 521, les subventions indirectes fournies par la Ville de Genève comprennent la couverture du contentieux après procédure.

Afin de couvrir cette garantie donnée sur le risque de non-paiement, une provision égale au montant des débiteurs ouverts dans les comptabilités des associations des cuisines et restaurants scolaires au 31 décembre 2020 et transmis à un office de recouvrement dû à des retards de paiement a été enregistrée.

A cet effet, la Ville de Genève a procédé au versement d'un montant total de kCHF 128 aux associations de cuisines et de restaurants scolaires relatif à des défauts de paiement de leurs débiteurs.

g) La société mutuelle genevoise de crémation (La Flamme), confrontée à des difficultés financières a cessé ses activités. En date du 4 mai 2005, la Ville de Genève a repris à sa charge les engagements envers ses sociétaires. Elle a constitué un fonds avec les actifs repris qui a fait l'objet d'un Règlement fixant les conditions d'utilisation du «Fonds spécial La Flamme» (LC 21 352), adopté par le Conseil municipal le 27 juin 2006.

Au 31 décembre 2020, la Ville de Genève a réévalué ses engagements envers les anciens sociétaires de La Flamme. Cet engagement total a été évalué à kCHF 4'822 pour les 2'327 bénéficiaires. Les actifs du «Fonds spécial La Flamme» totalisaient kCHF 1'426. Une dissolution de kCHF 67 a été comptabilisée en 2020. Ce fonds est destiné à s'éteindre en fonction de la démographie des bénéficiaires.

La constitution de cette provision est indiquée dans le tableau récapitulatif sous le partie «Attributions et prélèvements aux fonds et financements spéciaux (chapitre 35 et 45)».

h) Afin de respecter le principe de délimitation des impôts, un changement de méthode de comptabilisation de l'impôt à la source (ci-après IS) est intervenu à la clôture des comptes 2019. L'impôt est comptabilisé sur la base de l'estimation de la production 2019. Les impacts des correctifs des années antérieures, 2017 et 2018 ont également été pris en compte en 2019.

A cet effet une provision de kCHF 22'457 avait été constituée concernant les corrections à venir de l'impôt à la source des années fiscales 2017 et 2018 en contrepartie de la rubrique 4830 « Revenus divers extraordinaires ».

L'évaluation de ce changement de méthode a été communiquée par l'Administration fiscale cantonale et validée par le SAFCO.

L'utilisation partielle de la provision d'un montant de kCHF 11'283 a été comptabilisée sur 2020 concernant la correction de l'impôt à la source pour les exercices fiscaux antérieurs à 2019. La provision continuera à être dissoute sur les exercices futurs.

5.6.2.5 Engagements envers les financements spéciaux et des fonds de capitaux de tiers (209)

En milliers de francs	Notes	31.12.2020	31.12.2019
2090 – Engagements envers les financements spéciaux et des fonds de capitaux de tiers	a)	12'490	12'080
2092 – Engagements envers les legs et fondations sans personnalité juridique enregistrés comme capitaux de tiers	b)	18'621	16'935
2093 – Engagements envers d'autres capitaux étrangers affectés	c)	13'947	14'104
Total		45'058	43'119

Les mouvements de ces rubriques sont expliqués dans le tableau récapitulatif sous le paragraphe «Attributions et prélèvements aux fonds et financements spéciaux (chapitres 35 et 45)».

a) Engagements envers les financements spéciaux et des fonds de capitaux de tiers (2090)

En milliers de francs	Notes	31.12.2020	31.12.2019
Etat de Genève			
Taxe d'équipement	a1)	10'782	10'684
Taxe d'écoulement		41	52
Taxe de remplacement constructions abris	a1)	1'124	1'124
Sous-total		11'947	11'860
Dîme du livre	a2)	543	220
Total		**12'490**	**12'080**

a1) Ces taxes sont encaissées et portées en compte par les services de la République et canton de Genève. Elles sont enregistrées sur la base de relevés trimestriels communiqués par l'Etat. La contrepartie de ces montants est enregistrée dans la rubrique 109 «Créances envers les financements spéciaux et fonds de tiers».

a2) Une convention entre l'Université de Genève et la Ville de Genève a été signée concernant une collaboration pour la gestion des collections d'ouvrages dans les bibliothèques de la Ville. Une ressource financière correspondant à 10% des taxes universitaires est versée à la Ville de Genève afin d'entretenir et de constituer ces collections.

b) Engagements envers les legs et fondations sans personnalité juridique enregistrés comme capitaux de tiers (2092)

Les engagements bruts et nets ainsi que les actifs des fonds spéciaux sont indiqués dans le tableau ci-dessous:

En milliers de francs	Soldes au 31.12.2019				Solde au 31.12.2020			
Fonds	**Engagement brut**	**Actif**	**Créances envers les fonds**	**Engagement net**	**Engagement brut**	**Actif**	**Créances envers les fonds**	**Engagement net**
AMIEL	73	59	-	14	76	63	-	13
BERLINERBLAU	200	-	-	200	195	-	-	195
BERTHOUD	718	574	-	144	724	607	-	117
BIENFAISANCE	179	-	-	179	179	-	-	179
BOUCHET	128	-	-	128	128	-	-	128
COLONIES DE VACANCES	772	-	-	772	772	-	-	772
DE FRANCIA	639	-	-	639	143	-	-	143
DIDAY	952	724	-	228	1'130	724	-	406
DIODATTI PLANTAMOUR	127	101	-	25	131	107	-	24
DISDIER	91	77	-	15	94	81	-	14
DONS AU SERVICE SOCIAL	538	-	-	538	533	-	-	533
GALLAND Encour. industrie	121	97	-	24	126	102	-	23
GEYDET	58	46	-	11	60	49	-	11
GUINAND	-	-	-	-	-	-	-	-
JEANNERET-GROSJEAN	416	408	-	8	423	-	-	423
JOHNSON	51	27	-	24	52	29	-	24
LE COMTE	-	-	-	-	-	-	-	-
LISSIGNOL	43	35	-	9	45	37	-	8
MAGET	1'920	3'331	-	-1'412	2'127	3'331	1'204	-
MENDELSSOHN	6	-	-	6	6	-	-	6
MILLIET	9	-	-	9	9	-	-	9
MOROY	3	-	-	3	3	-	-	3
MULLER	43	34	-	9	45	36	-	8
NEUMAN Prix Beaux-Arts et Musique	43	38	-	5	42	40	-	3
PLANTAMOUR Bienfaisance	1	-	-	1	1	-	-	1
PLANTAMOUR Parc Mon Repos	389	311	-	78	403	328	-	74
REHFOUS	223	178	-	45	223	189	-	35
REIFFERSCHEID	104	83	-	21	108	88	-	20
REVILLOD	11'141	6'234	-	4'907	11'710	6'234	-	5'476
ROBERT Alfred	773	662	-	111	791	473	-	318
SCHAUB & GEORG	58	47	-	11	60	50	-	10
SCHEUERMAN	1'577	1'343	-	234	1'649	1'331	-	319
SCHMIDHEINY	47	-	-	47	-	-	-	-
TERRETAZ	14	-	-	14	14	-	-	14
VARENNE	3'450	-	-	3'450	3'450	-	-	3'450
VITERBO	103	94	-	9	107	99	-	8
ZELL	37'528	31'097	-	6'430	38'624	32'769	-	5'855
Total	**62'536**	**45'601**	**-**	**16'935**	**64'183**	**46'767**	**1'204**	**18'621**

L'engagement net de la Ville de Genève à l'égard des fonds s'élève à kCHF 18'621. En dérogation au principe de non compensation des charges et des revenus, les engagements des fonds spéciaux sont présentés en net.

L'engagement du fonds Maget envers la Ville de Genève a été reclassé en 2020 dans la rubrique 1092 «Créances envers les fonds» pour un montant de kCHF 1'204. Il représente les travaux de rénovation financés par la Ville de Genève de l'immeuble appartement au fonds.

La Ville de Genève perçoit régulièrement des revenus locatifs qui sont affectés au remboursement de ce financement. Dans une perspective de revenus constants, l'engagement du fonds sera éteint d'ici 2026. Il n'y a donc pas d'indicateurs de risque sur le recouvrement de cette créance.

Engagement brut envers les fonds

La fortune et les mouvements des fonds spéciaux de l'exercice sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

En milliers de francs		Immobiliers			Capitaux mobiliers					
Fonds	**Engagement brut au 31.12.2019**	**Revenus**	**Charges**	**Résultat**	**Revenus**	**Réévaluation**	**Charges**	**Résultat**	**Prélèvements**	**Engagement brut au 31.12.2020**
AMIEL	73	-	-	-	1	2	0	3	-	76
BERLINERBLAU	200	-	-	-	-	-	-	-	5	195
BERTHOUD	718	-	-	-	8	19	2	26	20	724
BIENFAISANCE	179	-	-	-	-	-	-	-	-	179
BOUCHET	128	-	-	-	-	-	-	-	-	128
COLONIES DE VACANCES	772	-	-	-	-	-	-	-	-	772
DE FRANCIA	639	-	-	-	-	-	-	-	495	143
DIDAY	952	301	85	216	-	-	-	-	38	1'130
DIODATTI PLANTAMOUR	127	-	-	-	1	3	0	5	-	131
DISDIER	91	-	-	-	1	2	0	3	-	94
DONS AU SERVICE SOCIAL	538	-	-	-	-	-	-	-	4	533
GALLAND Encour. industrie	121	-	-	-	1	3	0	4	-	126
GEYDET	58	-	-	-	1	2	0	2	-	60
GUINAND	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
JEANNERET-GROSJEAN	416	-	-	-	9	-	3	7	-	423
JOHNSON	51	-	-	-	0	1	0	2	-	52
LE COMTE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LISSIGNOL	43	-	-	-	1	1	0	2	-	45
MAGET	1'920	307	99	208	-	-	-	-	-	2'127
MENDELSSOHN	6	-	-	-	-	-	-	-	-	6
MILLIET	9	-	-	-	-	-	-	-	-	9
MOROY	3	-	-	-	-	-	-	-	-	3
MULLER	43	-	-	-	1	1	0	2	-	45
NEUMAN Prix Beaux-Arts et Musique	43	-	-	-	1	1	0	2	2	42
PLANTAMOUR Bienfaisance	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
PLANTAMOUR Parc Mon Repos	389	-	-	-	5	10	1	14	-	403
REHFOUS	223	-	-	-	3	6	1	8	8	223
REIFFERSCHEID	104	-	-	-	1	3	0	4	-	108
REVILLOD	11'141	727	158	569	-	-	-	-	-	11'710
ROBERT Alfred	773	-	-	-	8	15	6	18	-	791
SCHAUB & GEORG	58	-	-	-	1	2	0	2	-	60
SCHEUERMAN	1'577	-	-	-	37	40	4	73	-	1'649
SCHMIDHEINY	47	-	-	-	-	-	-	-	47	-
TERRETAZ	14	-	-	-	-	-	-	-	-	14
VARENNE	3'450	-	-	-	-	-	-	-	1	3'450
VITERBO	103	-	-	-	1	3	0	4	-	107
ZELL	37'528	102	14	88	429	977	86	1'320	312	38'624
Total	**62'536**	**1'437**	**356**	**1'081**	**509**	**1'093**	**103**	**1'499**	**933**	**64'183**

Sur l'exercice 2020, il convient de relever les éléments suivants :

- la Ville de Genève n'a pas chargé d'intérêts négatifs aux fonds de capitaux de tiers, malgré un taux libor francs suisse négatif sur l'exercice ;
- aucun fonds n'a bénéficié d'apport et n'a été dissout.

Le total des prélèvements effectués sur l'exercice d'un montant de kCHF 933 se compose notamment :

- d'un montant de kCHF 312 pour des projets en faveur des personnes âgées (Fonds Zell) ;
- d'un montant de kCHF 46 pour des projets et des acquisitions d'œuvres d'art (divers fonds) ;
- d'un montant de kCHF 47 pour le réaménagement des salles Beaux-Arts du MAH (Fonds Schmidheiny) ;
- d'un montant de kCHF 495 pour le financement des dépenses d'investissement pour la réhabilitation de la roseraie du Parc de la Grange (PR-1304, Fonds De Francia).

Actifs des fonds

Les actifs des fonds sont composés d'immeubles et de valeurs mobilières. Les variations de l'exercice sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

En milliers de francs	Total Actif au 31.12.2019			Placement groupé			Titres			Total Actif au 31.12.2020		
Fonds	Immobiliers	Placement groupé	Titres	Ventes	Achats	Réévaluation	Ventes	Achats	Réévaluation	Immobiliers	Placement groupé	Titres
AMIEL	-	59	-	0	2	2	-	-	-	-	63	-
BERTHOUD	-	574	-	2	15	19	-	-	-	-	607	-
DIDAY	724	-	-	-	-	-	-	-	-	724	-	-
DIODATTI PLANTAMOUR	-	101	-	0	3	3	-	-	-	-	107	-
DISDIER	-	77	-	0	2	2	-	-	-	-	81	-
GALLAND Encour. industrie	-	97	-	0	3	3	-	-	-	-	102	-
GEYDET	-	46	-	0	1	2	-	-	-	-	49	-
JEANNERET-GROSJEAN	-	-	408	-	-	-	408	-	-	-	-	-
JOHNSON	-	27	-	0	1	1	-	-	-	-	29	-
LISSIGNOL	-	35	-	0	1	1	-	-	-	-	37	-
MAGET	3'331	-	-	-	-	-	-	-	-	3'331	-	-
MULLER	-	34	-	0	1	1	-	-	-	-	36	-
NEUMAN Prix Beaux-Arts et Musique	-	38	-	0	1	1	-	-	-	-	40	-
PLANTAMOUR Parc Mon Repos	-	311	-	1	8	10	-	-	-	-	328	-
REHFOUS	-	178	-	1	5	6	-	-	-	-	189	-
REIFFERSCHEID	-	83	-	0	2	3	-	-	-	-	88	-
REVILLOD	6'234	-	-	-	-	-	-	-	-	6'234	-	-
ROBERT Alfred	-	447	215	1	12	15	215	-	-	-	473	-
SCHAUB & GEORG	-	47	-	0	1	2	-	-	-	-	50	-
SCHEUERMAN	-	1'262	81	4	32	40	81	-	-	-	1'331	-
VITERBO	-	94	-	0	2	3	-	-	-	-	99	-
ZELL	1'200	29'897	-	86	780	977	-	-	-	1'200	31'569	-
Total	**11'489**	**33'409**	**703**	**96**	**872**	**1'093**	**703**	**-**	**-**	**11'489**	**35'277**	**-**
Total général		**45'601**									**46'767**	

Compte tenu des dispositions des donateurs, les revenus immobiliers doivent être affectés à des tâches définies. Par conséquent, les immeubles ne peuvent être aliénés et sont assimilés à du patrimoine administratif. Ils ne font pas l'objet d'une réévaluation au 31 décembre 2020. Il n'y a pas d'indicateurs sur l'exercice qui laissent à penser qu'il y ait une perte de valeur durable de ces immeubles. La Ville de Genève étudie la possibilité de revaloriser les immeubles des fonds à leur valeur de remplacement.

Passifs des fonds

Le passif des fonds correspond à l'engagement du Fonds Maget envers la Ville de Genève.

En milliers de francs		Immobilier			
Fonds	Total Passif au 31.12.2019	Diminution provenant des revenus locatifs	Augmentation provenant des charges locatives	Variation nette	Total Passif au 31.12.2020
MAGET	**1'412**	307	99	208	**1'204**

L'engagement des fonds envers la Ville de Genève d'un montant de kCHF 1'204 résulte des travaux de rénovation effectués sur l'immeuble appartenant au Fonds Maget et financés par la Ville de Genève. Cet engagement est diminué chaque année du résultat locatif généré par l'immeuble détenu par le Fonds. Il n'y a donc pas d'indicateurs de risque sur le recouvrement de cette créance pour la Ville de Genève.

c) Engagements envers d'autres capitaux étrangers affectés (2093)

La gestion des fonds est basée sur les règlements suivants :

Fonds d'acquisitions et projets	Règlements
Muséum d'histoire naturelle	LC 21 619.5
Musée d'ethnographie de Genève	LC 21 619.4
Musées d'art et d'histoire	LC 21 619.3
Conservatoire et jardin botaniques	LC 21 619.2
Bibliothèque de Genève	LC 21 633.1
Musée de l'Ariana	LC 21 619.1
Engagements La Flamme	LC 21 352
Fonds Gomarin	Règlement de la commission du Fonds E.Gomarin
Fonds Aubert	Extrait du Conseil administratif 06.02.2008
Fonds d'indemnité au décès	LC 21 153.7
Fonds André & Cyprien	LC 21 514
Fonds Post Tenebras Lux	LC 21 252
Financement spécial – Bénéfice Sport Toto	I 315.09

Les mouvements de ces fonds figurent dans le tableau ci-dessous.
Ces mouvements sont expliqués dans les chapitres 35 et 45 «Attributions et prélèvements aux fonds et financements spéciaux».

En milliers de francs	Notes	31.12.2019	Prélèvements	Attributions	Autres	31.12.2020
Fonds d'acquisitions et projets						
Muséum d'histoire naturelle		395	270	229		354
Musées d'art et d'histoire		1'197	176	729		1'750
Conservatoire et jardin botaniques		463	143	233		553
Bibliothèque de Genève		253	52	40		241
Musée de l'Ariana		500	555	498		443
Autres capitaux affectés						
Engagements La Flamme	c1)	1'887	498	73	36	1'426
Fonds Gomarin		66				66
Fonds Aubert		3				3
Fonds d'indemnité au décès	c2)	8'716	80	136		8'772
Fonds André & Cyprien		2	2			-
Fonds Post Tenebras Lux		461	338	55		178
Financement spécial – Bénéfice Sport Toto		161				161
Total		**14'104**	**2'114**	**1'993**	**36**	**13'947**

c1) L'engagement du Fonds La Flamme est couvert par le placement du fonds, complété par une provision indiquée sous la rubrique «Provisions à court et à long terme (205 et 208)».

c2) Ce montant correspond à la valeur du fonds d'indemnité de décès défini par le Règlement LC 21 153.7. Son but est d'apporter une aide financière immédiate aux parents d'un-e employé-e ou d'un-e auxiliaire fixe en activité dont le décès, intervenant par suite de maladie avant l'âge de 65 ans au plus tard, les prive de leur soutien. Ce fonds est notamment financé par une cotisation mensuelle paritaire de CHF 1 des employé-e-s et de la Ville de Genève. Il comprend également les cotisations d'autres communes.

5.6.2.6 Attributions et prélèvements aux fonds et financements spéciaux (chapitres 35 et 45)

Ces chapitres comptabilisent les attributions et prélèvements nets aux fonds et financements spéciaux. Chaque opération d'attribution et de prélèvement est comptabilisée par fonds tout au long de l'année en contrepartie du revenu ou de la charge correspondante dans le compte de résultats. Le résultat net annuel de ces opérations sur les fonds est calculé individuellement par fonds. Il est enregistré dans le chapitre 35 si les attributions sont supérieures aux prélèvements et inversement dans le chapitre 45 si les prélèvements sont supérieurs aux attributions.

Le résultat global de ces opérations est présenté ci-dessous.

En milliers de francs	C 2020	C 2019	Ecart C20-C19
350 Attribution aux fonds et financements spéciaux des capitaux de tiers	6'299	8'218	1'919
450 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux des capitaux de tiers	4'225	3'835	390
Effet net sur le compte de résultats	**2'074**	**4'383**	**2'309**

Pour l'exercice en cours, le résultat s'explique par nature comme suit:

En milliers de francs	2086 Provisions pour engagements de prévoyance	2089.007 Provisions pour engagements La Flamme	2090 Financements spéciaux capitaux de tiers	2092 Legs et fondations capitaux de tiers	2093 Autres capitaux étrangers affectés	Total
Total 35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	2'611	-	340	2'580	768	**6'299**
Total 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux des capitaux de tiers	2'812	67	21	437	888	**4'225**
Effet net sur le compte de résultats	**201**	**67**	**319**	**2'143**	**120**	**2'074**

De manière qualitative, les variations sur les fonds de tiers affectés sont les suivantes pour l'exercice écoulé:

En milliers de francs	2086	2089	2090	2092	2093	Total
Notes	a)	a)	b)	c)	d)	
Revenus du placement groupé et des titres	-	-	-	1'602	73	**1'675**
Financements des fonds	-	-	1'039	-	1'920	**2'959**
Revenus des immeubles	-	-	-	1'437		**1'437**
Total des revenus	**-**	**-**	**1'039**	**3'039**	**1'993**	**6'071**
Charges du placement groupé et des titres	-	-	-	103	4	**107**
Projets ou acquisitions financés par les fonds	-	-	720	437	2'109	**3'266**
Charges des immeubles	-	-	-	356		**356**
Total des charges	**-**	**-**	**720**	**896**	**2'113**	**3'729**
Résultat des fonds de capitaux de tiers	**-**	**-**	**319**	**2'143**	**120**	**2'342**
Total des prélèvements sur l'indemnité d'assurance	-	-	-	-	-	-
Total de la dissolution de la provision pour engagement de prévoyance du Conseil Administratif	201	-	-	-	-	201
Total de la dissolution de la provision pour le fonds La Flamme	-	67	-	-	-	67
Total Général	**201**	**67**	**319**	**2'143**	**120**	**2'074**

a) Se référer à la note de bilan dans la rubrique comptable «Provisions à court et long terme (205 et 208)».

b) Le financement pour un montant de kCHF 1'039 provenant de la dîme du livre de l'Université de Genève est destiné à des expositions, des projets, des fonds de recherche et à l'acquisition d'ouvrage pour les bibliothèques.

Afin d'atteindre le but défini, la Ville de Genève a engagé des dépenses d'un montant de kCHF 720 relatives à des achats de livres, de supports musicaux et des charges de personnel.

c) Les revenus du placement groupé et des titres sont essentiellement constitués par la réévaluation annuelle desvaleurs mobilières pour un montant de kCHF 1'093.

Les résultats des immeubles appartenant aux fonds spéciaux sont présentés dans le tableau ci-dessous:

En milliers de francs

Fonds	Immeubles	Revenus	Charges	Résultat net locatif
Fonds Diday	Rue Adhémar-Fabri 4	301	85	216
Fonds Maget	Rue Ferdinand-Hodler 5	307	99	208
Fonds Revillod	Boulevard des Tranchées 2 Rue de l'Hôtel-de-Ville 12	727	158	569
Fonds Zell	Avenue de Miremont 23B	102	14	88
Total		**1'437**	**356**	**1'081**

Les charges de kCHF 437 concernent des projets et des acquisitions d'œuvre d'art et correspondent à des prélèvements, dont le détail est présenté dans la rubrique comptable 209 «Engagements envers les financements spéciaux et des fonds de capitaux de tiers».

Les prélèvements significatifs sont indiqués dans le tableau ci-dessous:

En milliers de francs

Fonds	Prélèvement 2020	Origine du financement	Objet du prélèvement
Diday et Rehfous	46	Legs	Acquisitions d'œuvres réalisées par des artistes suisses
Schmidheiny	47	Legs	Réaménagement des salles «Beaux-Arts» du MAH
Zell	312	Legs	Projets en faveur des personnes âgées
Autres	31	n/a	n/a
Total	**437**		

d) Les financements et les charges significatifs concernant les autres fonds de tiers sont détaillés ci-dessous :

En milliers de francs

Fonds	Financement 2020	Prélèvement 2020	Origine du financement	But du financement
Fonds «Acquisitions et projets» MHN	88	124	Office fédéral de l'environnement	Recherche scientifique : Taille populations
	154	146	Fonds national suisse de la recherche scientifique	Différentes recherches scientifiques
Fonds «Acquisitions et projets» MAH	60	57	Fondation	Projet Médiation culturelle «Enfants à besoins spécifiques» et projet «publics à besoins éducatifs spécifiques»
	60	37	Fondation	Programmes Médiation Année 1900 et «Année antique»
	105	39	Entreprise et fondation	Diverses expositions des horloges pour la Chine, Pionniers de la photographique, Contradictions, Une odysée photographique
	100	-	Fondation	Exposition Walk on the water
	350	-	Fondation	Projet d'exposition sur le 200ᵉ anniversaire de la déclaration d'indépendant hellénique (1821-2021)
	44	-	Fondation	Projet scientifique et culturel inhérent au futur de l'institution Tavel et mise en place d'un sytème de numérisation des ressources documentaires du MAH.
	-	34	Entreprise	Acquisition de lots de bijoux
Fonds «Acquisitions et projets» CJB	21	2	Entreprise	Projet «Flore électronique suisse»
	166	118	République et canton de Genève	Projet MonGE, concernant les objectifs fixés dans le domaine de la nature et de la conservation de la flore du canton de Genève (CoSI)
	22	22	Confédération suisse	Projet PAN-RPGAA – Plan d'Action National pour la conservation et l'utilisation durable des Ressources PhytoGénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture.
	24	0	Ville de Paris	Mutualisation d'un système d'information botanique – Botalista
Fonds «Acquisitions et projets» BGE	-	37	Office fédérale de la culture et fondation	Valorisation des daguerréotypes de Jean-Gabriel Eynard
	30	15	Fondation	Acquisition des archives de l'atelier du photographe Juses Moreno
Fonds «Acquisitions et projets» ARI	123	135	Fondation et personne physique	Expositions Meissen, Uwe Wittwer, Céramique japonaise et Vitrail 2024
	375	420	Office fédéral de la culture	Encouragement de la création et l'innovation du travail muséal et de la coopération et conservation et entretien des collections
Fonds La Flamme	-	493	Sociétaires	Prestations funéraires

En milliers de francs

Fonds	Financement 2020	Prélèvement 2020	Origine du financement	But du financement
Fonds pour le versement d'une indemnité au décès	137	80	Personnel de la Ville de Genève, Ville de Genève et autres communes	Indemnité de décès
Fonds Post Tenebras Lux	55	338	Divers donateurs	Remplacement et extention des œuvres du festival d'œuvres lumineuses intitulé «Geneve Lux»
Total	**1'914**	**2'096**		

5.6.2.7 Capital propre (29)

État du capital propre

29	Capital propre En milliers de francs	Note	Solde au 31.12.19	Attribution du résultat 2019	
2910	**Fonds enregistrés comme capital propre**	**a)**	**10'290**	**-**	
	Fonds de secours		767	-	
	Fonds municipal d'art contemporain		3'371	-	
	Fonds marchés publics		300	-	
	Fonds énergie et climat		5'853	-	
2911	**Legs et fondations sans personnalité juridique enregistrées comme capital propre**	b)	**37'154**	**-**	
	Fonds Brunswick		1'803	-	
	Fonds Chevalier		222	-	
	Fonds Galland collection artistique		2'024	-	
	Fonds Galland développement art musical		354	-	
	Fonds Galland logements ouvriers		32'408	-	
	Fonds Acquisitions et Projets - Muséum d'histoire naturelle		44	-	
	Fonds Acquisitions et Projets - Musée d'ethnographie		35	-	
	Fonds Acquisitions et Projets - Musées d'art et d'histoire		88	-	
	Fonds Acquisitions et Projets - Conservatoire et jardin botaniques		125	-	
	Fonds Acquisitions et Projets - Bibliothèque de Genève		40	-	
	Fonds Acquisitions et Projets - Musée Ariana		11	-	
2940	**Réserve de politique budgétaire (réserve conjoncturelle)**	c)	**104'600**	**35'400**	
2961	**Réserve de valeur marchande sur instruments financiers**	d)	**-193'603**	**-**	
2990	**Résultat annuel**	e)	**35'832**	**-35'832**	
2999	**Résultats cumulés des années précédentes**	f)	**2'900'594**	**432**	
	Total capital propre		**2'894'867**	-	

[1] *Attributions et prélèvements 2020 aux Fonds spéciaux classifiés comme fonds propres*

	Résultat 2020	Attributions aux Fonds[1]	Prélèvements aux Fonds[1]	Variation de valeur des instruments financiers	Solde au 31.12.20
	-	**977**	**-1'540**	**-**	**9'727**
	-	-	-	-	767
	-	264	-1'132	-	2'503
	-	-	-	-	300
	-	713	-409	-	6'157
	-	2'826	-1'889	-	38'091
	-	-	-	-	1'803
	-	-	-	-	222
	-	-	-	-	2'024
	-	-	-	-	354
	-	2'826	-1'889	-	33'345
	-	-	-	-	44
	-	-	-	-	35
	-	-	-	-	88
	-	-	-	-	125
	-	-	-	-	40
	-	-	-	-	11
	-	**-**	**-**	**-**	**140'000**
	-	**-**	**-**	**-10'170**	**-203'773**
	-47'077	**-3'803**	**2'480**	**-**	**-48'400**
	-	**-**	**949**	**-**	**2'901'975**
	-47'077	**-**	**-**	**-10'170**	**2'837'620**

Les fonds propres de la Ville de Genève enregistrés dans la rubrique 29 «Capital propre» ont diminué de kCHF 57'247.

En milliers de francs	
Capital propre au 31.12.2019	2'894'867
Capital propre au 31.12.2020	2'837'620
Variation du capital	-57'247

La variation des fonds propres est expliquée ainsi:

En milliers de francs	
Excédent de revenus de l'exercice 2020	-47'077
Variation annuelle de la réserve de valeur marchande sur instruments financiers	-10'170
Variation du capital propre	-57'247

La variation de la réserve de valeur marchande sur instruments financiers est due aux ajustements des justes valeurs des instruments dérivés de couverture (swaps de taux) à la date de clôture (cf. rubrique 201-206 «Engagements financiers à court et long terme»).

a) Fonds enregistrés comme capital propre

- **Fonds municipal d'art contemporain**

En milliers de francs	
Solde au 31.12.2019	3'371
Solde au 31.12.2020	2'503
Variation	-868

Selon l'article 2 al. 1 de l'arrêté (LC 21 253), l'alimentation du Fonds municipal d'art contemporain s'effectue par un prélèvement de 2% sur les crédits d'investissements alloués pour les travaux de construction, de rénovation et de restauration des édifices et installations sportives, propriété de la Ville de Genève, ainsi que des ponts.

Ce fonds est alimenté à concurrence d'un solde maximum de kCHF 4'500 (art.2, al.2, LC21 253).

Les prélèvements sur le fonds sont composés des:

- charges de fonctionnement permettant le soutien aux artistes par l'acquisition d'œuvres;
- dépenses d'investissement permettant la constitution et la gestion de la collection publique de la Ville de Genève. A cet effet, un crédit d'investissement (PR 1294) d'un montant de kCHF 2'700 a été voté le 10 avril 2018 par le Conseil municipal pour financer les projets artistiques, les acquisitions d'œuvres ainsi que la restauration et rénovation des œuvres pour les années 2018 à 2020.

La variation du fonds est expliquée ainsi:

En milliers de francs	
Attribution au fonds sur la base des crédits d'engagements éligibles	264
Charges de fonctionnement	-314
Dépenses d'investissements	-818
Variation	-868

- **Fonds énergie et climat**

En milliers de francs	
Solde au 31.12.2019	5'853
Solde au 31.12.2020	6'157
Variation	304

Selon le règlement du Fonds énergie et climat (LC21 921) voté le 2 avril 2012 par le Conseil municipal, celui-ci est alimenté par les recettes de la vente d'électricité photovoltaïque produite par les centrales existantes appartenant à la Ville de Genève, le remboursement de la taxe sur le CO_2, des dotations budgétaires et d'éventuelles donations ou subventions de tiers.

Les prélèvements sur le fonds sont composés notamment des :

- charges de fonctionnement en lien avec les installations de production d'énergies renouvelables ;
- dépenses d'investissement pour des travaux de rénovation et passage au gaz de chaufferies vétustes dans divers bâtiments (PR-1256A1) et pour l'équipement d'une centrale photovoltaïque en toiture d'un bâtiment (PR-1159A3).

La variation du fonds est expliquée ainsi :

En milliers de francs	
Recettes liées à la vente d'électricité photovoltaïque	143
Subventions de tiers	91
Remboursement des taxes CO_2	479
Charges de fonctionnement	-278
Dépenses d'investissements en lien avec les PR 1159 et 1256	-131
Variation	304

b) Legs et fondations sans personnalité juridique enregistrées comme capital propre

- **Fonds Galland logements ouvriers**

En milliers de francs	
Solde au 31.12.2019	32'408
Solde au 31.12.2020	33'345
Variation	937

L'exploitation des immeubles affectés au Fonds Galland logements ouvriers a dégagé un bénéfice de kCHF 937.

La variation du fonds s'explique ainsi :

En milliers de francs	
Revenus immobiliers	2'826
Charges locatives	-1'889
Variation	937

c) Réserve de politique budgétaire (réserve conjoncturelle)

En milliers de francs	
Solde au 31.12.2019	104'600
Solde au 31.12.2020	140'000
Variation	35'400

La réserve conjoncturelle a été alimentée de kCHF 35'400 conformément à la validation du Conseil d'Etat du 10 décembre 2020 de la délibération d'affectation du résultat 2019 du Conseil municipal.

d) Réserve de valeur marchande sur instruments financiers

En milliers de francs	
Solde au 31.12.2019	193'603
Solde au 31.12.2020	203'773
Variation	10'170

L'ajustement de la juste valeur des instruments dérivés qualifiés d'instruments de couverture a été enregistré au 31 décembre 2020 en contrepartie de la rubrique 2016 « Instruments financiers dérivés »
(cf. rubrique 201 « Engagements financiers à court terme »).

e) Résultat annuel

Les affectations du résultat de l'année précédente et le résultat annuel de l'année courante après écritures de bouclement sur les fonds spéciaux sont les suivants :

En milliers de francs	
Résultat annuel au 31.12.2019	**35'832**
Alimentation de la réserve conjoncturelle	-35'400
Report dans les résultats cumulés des années précédentes	-432
Résultat 2020	**-47'077**
Prélèvements annuels liés aux Fonds spéciaux de capitaux propres	2'480
Attributions annuelles liées aux Fonds spéciaux de capitaux propres	-3'803
Résultat annuel au 31.12.2020	**-48'400**

f) Résultats cumulés des années précédentes

En milliers de francs	
Résultats cumulés des années précédentes au 31.12.2019	2'900'594
Affectation du résultat 2020 après attribution à la réserve conjoncturelle	432
Prélèvements (dépenses d'investissement) sur les fonds spéciaux de capitaux propres	949
Résultats cumulés des années précédentes au 31.12.2020	2'901'975

5.7 Compte de résultats

5.7.1 Compte de résultats à deux positions de fonction et deux positions de nature comptable

En milliers de francs	C 2020	B 2020	Ecart C 2020-B 2020	%	C 2019	Notes
0 Administration générale						
01 Conseil municipal et exécutif						
Charges						
30 Charges de personnel	4'926	5'346	-420	-7.8%	5'202	
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	1'202	1'320	-118	-8.9%	1'171	
33 Amortissements du patrimoine administratif	104	186	-82	-44.0%	81	
34 Charges financières	0	-	0	-	0	
36 Charges de transfert	2	2	-	-	2	
39 Imputations internes	115	161	-46	-28.6%	153	
Total Charges	**6'350**	**7'016**	**-666**	**-9.5%**	**6'610**	
Revenus						
42 Taxes	138	70	68	97.4%	127	
43 Revenus divers	-	-	-	-	2	
Total Revenus	**138**	**70**	**68**	**97.4%**	**128**	
02 Services généraux						
Charges						
30 Charges de personnel	98'722	89'720	9'002	10.0%	92'955	a)
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	28'319	31'843	-3'525	-11.1%	26'969	b)
33 Amortissements du patrimoine administratif	9'480	10'508	-1'029	-9.8%	10'537	c)
34 Charges financières	0	-	0	-	1	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	4'236	2'938	1'298	44.2%	7'359	d)
36 Charges de transfert	1'257	1'393	-136	-9.8%	1'042	
37 Subventions à redistribuer	73	50	23	45.9%	40	
39 Imputations internes	4'993	5'709	-717	-12.6%	5'695	e)
Total Charges	**147'078**	**142'162**	**4'916**	**3.5%**	**144'598**	
Revenus						
42 Taxes	3'419	8'086	-4'668	-57.7%	4'109	f)
43 Revenus divers	4'230	3'267	963	29.5%	16'300	g)
44 Revenus financiers	8'379	8'140	238	2.9%	10'488	
45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	2'906	923	1'983	214.8%	1'848	h)
46 Revenus de transfert	574	327	247	75.6%	795	
47 Subventions à redistribuer	73	50	23	45.9%	40	
49 Imputations internes	7'704	8'462	-758	-9.0%	8'520	i)
Total Revenus	**27'284**	**29'256**	**-1'972**	**-6.7%**	**42'100**	
1 Ordre et sécurité publics, Défense						
11 Sécurité publique						
Charges						
30 Charges de personnel	29'402	28'865	537	1.9%	27'608	a)
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	14'099	11'956	2'143	17.9%	4'403	j)
33 Amortissements du patrimoine administratif	209	159	50	31.4%	173	
36 Charges de transfert	13'200	15'000	-1'800	-12.0%	13'200	k)

En milliers de francs	C 2020	B 2020	Ecart C 2020-B 2020	%	C 2019	Notes
39 Imputations internes	844	799	44	5.5%	799	
Total Charges	**57'754**	**56'779**	**975**	**1.7%**	**46'183**	
Revenus						
42 Taxes	17'694	16'003	1'691	10.6%	20'638	l)
43 Revenus divers	2	-	2	-	3	
46 Revenus de transfert	-	-	-	-	60	
49 Imputations internes	2	-	2	-	-	
Total Revenus	**17'698**	**16'003**	**1'695**	**10.6%**	**20'700**	
14 Questions juridiques						
Charges						
30 Charges de personnel	13'810	14'614	-804	-5.5%	13'594	a)
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	-6'607	1'521	-8128	-534.4%	5'529	m)
33 Amortissements du patrimoine administratif	352	361	-9	-2.5%	331	
36 Charges de transfert	395	470	-75	-15.9%	492	
39 Imputations internes	839	839	-0	-0.1%	830	
Total Charges	**8'788**	**17'805**	**-9'016**	**-50.6%**	**20'776**	
Revenus						
42 Taxes	1'925	2420	-495	-20.5%	2'436	
43 Revenus divers	25	-	25	-	6	
44 Revenus financiers	24'888	36'694	-11'806	-32.2%	33'555	n)
49 Imputations internes	279	931	-653	-70.1%	716	i)
Total Revenus	**27'117**	**40'046**	**-12'929**	**-32.3%**	**36'713**	
15 Service du feu						
Charges						
30 Charges de personnel	43'473	46'722	-3'249	-7.0%	43'435	a)
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	8'027	6'653	1'374	20.7%	6'334	o)
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'792	3'123	-330	-10.6%	2'289	
34 Charges financières	1	-	1	-	4	
36 Charges de transfert	10	19	-9	-46.6%	10	
39 Imputations internes	709	561	148	26.3%	635	
Total Charges	**55'012**	**57'078**	**-2'066**	**-3.6%**	**52'708**	
Revenus						
42 Taxes	5'441	5'885	-444	-7.6%	4'129	
43 Revenus divers	1	1	-0	-39.6%	1	
46 Revenus de transfert	17'910	17'969	-59	-0.3%	17'207	
49 Imputations internes	398	247	151	61.1%	317	
Total Revenus	**23'750**	**24'102**	**-353**	**-1.5%**	**21'653**	
16 Défense						
Charges						
30 Charges de personnel	1'265	1'121	145	12.9%	1'210	
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	1'176	779	397	51.0%	733	
33 Amortissements du patrimoine administratif	48	49	-1	-2.1%	48	

En milliers de francs	C 2020	B 2020	Ecart C 2020-B 2020	%	C 2019	Notes
36 Charges de transfert	73	120	-47	-39.5%	110	
39 Imputations internes	50	227	-177	-78.2%	179	
Total Charges	**2'611**	**2'295**	**316**	**13.8%**	**2'280**	
Revenus						
42 Taxes	50	18	32	176.4%	63	
44 Revenus financiers	-	100	-100	-100.0%	-	
46 Revenus de transfert	239	169	70	41.1%	94	
49 Imputations internes	-	-	-	-	10	
Total Revenus	**288**	**287**	**1**	**0.4%**	**167**	
2 Formation						
21 Scolarité obligatoire						
Charges						
30 Charges de personnel	18'719	19'199	-480	-2.5%	18'354	
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	17'825	16'110	1'715	10.6%	16'684	p)
33 Amortissements du patrimoine administratif	18'419	17'099	1'320	7.7%	17'079	q)
36 Charges de transfert	20'433	20'137	296	1.5%	21'702	
39 Imputations internes	519	765	-246	-32.2%	827	
Total Charges	**75'915**	**73'309**	**2'606**	**3.6%**	**74'646**	
Revenus						
42 Taxes	607	84	523	623.0%	318	r)
43 Revenus divers	-	4	-4	-100.0%	0	
44 Revenus financiers	418	792	-374	-47.2%	663	
45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	1	
46 Revenus de transfert	405	250	155	62.0%	339	
49 Imputations internes	92	92	-0	-0.2%	98	
Total Revenus	**1'523**	**1223**	**300**	**24.5%**	**1'421**	
29 Formation, autres						
Charges						
30 Charges de personnel	22	82	-60	-73.0%	92	
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	13	-	13	-	33	
36 Charges de transfert	1'330	1'650	-321	-19.4%	1'283	
39 Imputations internes	7	15	-8	-52.7%	6	
Total Charges	**1'371**	**1'747**	**-376**	**-21.5%**	**1'414**	
3 Culture, sport et loisirs, églises						
31 Héritage culturel						
Charges						
30 Charges de personnel	56'222	59'522	-3'300	-5.5%	58'033	a)
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	18'399	20'536	-2'136	-10.4%	20'965	s)
33 Amortissements du patrimoine administratif	5'285	5'316	-30	-0.6%	5'960	
34 Charges financières	0	-	0	-	0	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	652	32	620	n/a	100	d)
36 Charges de transfert	3'994	4'108	-114	-2.8%	3'917	

En milliers de francs		C 2020	B 2020	Ecart C 2020-B 2020	%	C 2019	Notes
39	Imputations internes	602	818	-216	-26.4%	809	
Total Charges		**85'155**	**90'332**	**-5'177**	**-5.7%**	**89'784**	
Revenus							
42	Taxes	1'655	1'741	-86	-4.9%	2'276	
43	Revenus divers	352	359	-7	-1.9%	401	
44	Revenus financiers	70	368	-297	-80.8%	81	
45	Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	209	560	-351	-62.7%	650	
46	Revenus de transfert	1'449	847	602	71.0%	1'150	t)
49	Imputations internes	144	126	18	14.5%	157	
Total Revenus		**3'880**	**4'001**	**-121**	**-3.0%**	**4'715**	
32 Culture, autres							
Charges							
30	Charges de personnel	73'818	75'681	-1'863	-2.5%	72'152	a)
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	15'580	16'652	-1'073	-6.4%	16'626	u)
33	Amortissements du patrimoine administratif	8'873	9'209	-337	-3.7%	8'704	
34	Charges financières	0	-	0	-	-26	
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	330	310	20	6.5%	-17	
36	Charges de transfert	66'059	66'808	-749	-1.1%	62'055	v)
37	Subventions à redistribuer	2'710	2'500	210	8.4%	2'727	
39	Imputations internes	1'345	1'749	-404	-23.1%	1'628	
Total Charges		**168'714**	**172'910**	**-4'196**	**-2.4%**	**163'849**	
Revenus							
42	Taxes	1'240	1'787	-546	-30.6%	1'749	w)
43	Revenus divers	58	-	58	-	211	
44	Revenus financiers	579	1'380	-800	-58.0%	1'342	x)
45	Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	317	374	-57	-15.2%	221	
46	Revenus de transfert	2'306	2'215	91	4.1%	2'358	
47	Subventions à redistribuer	2'710	2'500	210	8.4%	2'727	
49	Imputations internes	571	1'131	-560	-49.5%	1'022	y)
Total Revenus		**7'781**	**9'387**	**-1'606**	**-17.1%**	**9'630**	
33 Médias							
Charges							
36	Charges de transfert	3'447	3'457	-10	-0.3%	3'163	
Total Charges		**3'447**	**3'457**	**-10**	**-0.3%**	**3'163**	
34 Sports et loisirs							
Charges							
30	Charges de personnel	52'020	52'309	-289	-0.6%	49'776	
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	16'826	17'806	-980	-5.5%	19'100	z)
33	Amortissements du patrimoine administratif	7'005	7'344	-340	-4.6%	6'549	
34	Charges financières	0	-	0	-	2	
36	Charges de transfert	22'314	23'094	-780	-3.4%	21'641	aa)

En milliers de francs	C 2020	B 2020	Ecart C 2020-B 2020	%	C 2019	Notes
37 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	60	
39 Imputations internes	573	830	-257	-30.9%	812	
Total Charges	**98'738**	**101'383**	**-2'646**	**-2.6%**	**97'941**	
Revenus						
42 Taxes	3'209	4'708	-1'498	-31.8%	4'563	ab)
43 Revenus divers	257	561	-304	-54.2%	182	
44 Revenus financiers	854	1'003	-148	-14.8%	884	
45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	-	45	-45	-100.0%	-	
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	60	
49 Imputations internes	379	426	-47	-11.1%	451	
Total Revenus	**4'699**	**6'742**	**-2'043**	**-30.3%**	**6'140**	
4 Santé						
41 Hôpitaux, homes médicalisés						
Charges						
36 Charges de transfert	195	195	-	-	195	
Total Charges	**195**	**195**	**-**	**-**	**195**	
42 Soins ambulatoires						
Charges						
30 Charges de personnel	3'429	2'956	473	16.0%	2'689	
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	631	490	140	28.6%	629	
36 Charges de transfert	17	17	-	-	17	
39 Imputations internes	1	0	1	465.9%	2	
Total Charges	**4'078**	**3'464**	**614**	**17.7%**	**3'337**	
Revenus						
42 Taxes	2'000	2'545	-545	-21.4%	2'322	ae)
43 Revenus divers	16	-	16	-	19	
Total Revenus	**2'015**	**2'545**	**-530**	**-20.8%**	**2'341**	
49 Santé publique, non mentionné ailleurs						
Charges						
30 Charges de personnel	25	-	25	-	152	
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	13	25	-12	-48.4%	39	
39 Imputations internes	8	37	-29	-77.7%	36	
Total Charges	**46**	**62**	**-16**	**-25.7%**	**228**	
Revenus						
44 Revenus financiers	4	-	4	-	-	
Total Revenus	**4**	**-**	**4**	**-**	**-**	
5 Sécurité sociale						
52 Invalidité						
Charges						
36 Charges de transfert	221	216	5	2.3%	216	
Total Charges	221	216	5	2.3%	216	

En milliers de francs		C 2020	B 2020	Ecart C 2020-B 2020	%	C 2019	Notes
53 Vieillesse et survivants							
Charges							
30	Charges de personnel	1'120	1'004	116	11.6%	1'052	
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	430	484	-54	-11.2%	696	
33	Amortissements du patrimoine administratif	105	187	-81	-43.6%	101	
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	-	588	-588	-100.0%	-	d)
36	Charges de transfert	1'623	2'192	-569	-26.0%	1'852	af)
39	Imputations internes	634	697	-63	-9.1%	638	
Total Charges		**3'912**	**5'151**	**-1'240**	**-24.1%**	**4'339**	
Revenus							
42	Taxes	17	94	-77	-81.8%	69	
43	Revenus divers	0	-	0	-	-	
44	Revenus financiers	10	17	-7	-40.4%	10	
45	Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	219	1'562	-1'342	-86.0%	651	h)
Total Revenus		**246**	**1'672**	**-1'426**	**-85.3%**	**730**	
54 Famille et jeunesse							
Charges							
30	Charges de personnel	8'390	8'889	-499	-5.6%	7'698	
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	3'307	3'144	163	5.2%	3'328	
33	Amortissements du patrimoine administratif	2'475	2'672	-196	-7.3%	2'266	
36	Charges de transfert	117'391	110'830	6'562	5.9%	111'076	ag)
37	Subventions à redistribuer	2'069	-	2'069	-	-	ah)
39	Imputations internes	559	567	-8	-1.4%	593	
Total Charges		**134'192**	**126'102**	**8'090**	**6.4%**	**124'961**	
Revenus							
42	Taxes	70	19	52	278.5%	192	
43	Revenus divers	0	31	-31	-99.4%	0	
44	Revenus financiers	-	2	-2	-100.0%	-	
45	Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	2	-	2	-	2	
46	Revenus de transfert	11'843	14'578	-2'735	-18.8%	569	ai)
47	Subventions à redistribuer	2'069	-	2'069	-	-	aj)
49	Imputations internes	-	-	-	-	21	
Total Revenus		**13'984**	**14'630**	**-646**	**-4.4%**	**785**	
55 Chômage							
Charges							
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	1	25	-24	-95.6%	20	
33	Amortissements du patrimoine administratif	2	2	-	-	2	
36	Charges de transfert	941	961	-20	-2.1%	641	
Total Charges		**944**	**988**	**-44**	**-4.4%**	**663**	

En milliers de francs	C 2020	B 2020	Ecart C 2020-B 2020	%	C 2019	Notes
56 Construction de logements sociaux						
Charges						
36 Charges de transfert	351	430	-79	-18.3%	400	
Total Charges	**351**	**430**	**-79**	**-18.3%**	**400**	
57 Aide sociale et domaine de l'asile						
Charges						
30 Charges de personnel	18'219	15'853	2'367	14.9%	14'741	a)
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	8'067	3'855	4'212	109.3%	3'416	ak)
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'685	1'570	115	7.3%	1'418	
36 Charges de transfert	27'784	26'298	1'486	5.7%	24'327	al)
39 Imputations internes	1'916	1'466	449	30.7%	1'616	
Total Charges	**57'671**	**49'042**	**8'629**	**17.6%**	**45'519**	
Revenus						
42 Taxes	204	114	90	79.2%	152	
43 Revenus divers	0	-	0	-	42	
44 Revenus financiers	528	603	-75	-12.4%	509	
45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	4	368	-364	-98.8%	83	
46 Revenus de transfert	358	160	198	123.9%	283	
49 Imputations internes	105	-	105	-	78	
Total Revenus	**1'200**	**1'245**	**-45**	**-3.6%**	**1'147**	
59 Domaine social, non mentionné ailleurs						
Charges						
30 Charges de personnel	330	349	-20	-5.6%	336	
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	19	110	-90	-82.4%	65	
36 Charges de transfert	6'459	6'496	-37	-0.6%	5'747	
39 Imputations internes	-	2	-2	-100.0%	0	
Total Charges	**6'808**	**6'957**	**-149**	**-2.1%**	**6'149**	
6 Transports						
61 Circulation routière						
Charges						
30 Charges de personnel	38'237	37'684	553	1.5%	37'571	a)
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	21'472	19'361	2'111	10.9%	22'740	am)
33 Amortissements du patrimoine administratif	21'199	21'937	-738	-3.4%	21'113	an)
36 Charges de transfert	1'213	1'267	-54	-4.2%	1'218	
39 Imputations internes	424	439	-15	-3.3%	439	
Total Charges	**82'545**	**80'687**	**1'858**	**2.3%**	**83'081**	
Revenus						
42 Taxes	608	128	480	374.9%	435	
43 Revenus divers	908	1'526	-618	-40.5%	1'938	ao)
44 Revenus financiers	18	-	18	-	61	
45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	3	-	3	-	6	

En milliers de francs	C 2020	B 2020	Ecart C 2020-B 2020	%	C 2019	Notes
46 Revenus de transfert	22'440	33'900	-11'460	-33.8%	22'393	ap)
49 Imputations internes	3	10	-7	-69.5%	1	
Total Revenus	**23'980**	**35'564**	**-11'583**	**-32.6%**	**24'835**	
62 Transports publics						
Charges						
36 Charges de transfert	1'178	1'124	54	4.8%	1'197	
Total Charges	**1'178**	**1'124**	**54**	**4.8%**	**1'197**	
63 Transports, autres						
Charges						
36 Charges de transfert	354	373	-19	-5.1%	360	
Total Charges	**354**	**373**	**-19**	**-5.1%**	**360**	
7 Protection environnement et aménagement du territoire						
71 Approvisionnement en eau						
Charges						
30 Charges de personnel	898	945	-46	-4.9%	867	
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	1'850	1'580	270	17.1%	1'707	
33 Amortissements du patrimoine administratif	29	42	-13	-30.9%	19	
39 Imputations internes	4	10	-6	-60.8%	5	
Total Charges	**2'781**	**2'576**	**205**	**7.9%**	**2'598**	
Revenus						
42 Taxes	29	-	29	-	12	
45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	5	60	-55	-91.5%	-	
Total Revenus	**34**	**60**	**-26**	**-42.9%**	**12**	
72 Traitement des eaux usées						
Charges						
30 Charges de personnel	2'151	2'680	-529	-19.7%	2'095	a)
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	2'373	2'554	-182	-7.1%	1'773	
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'263	2'456	-193	-7.9%	2'214	
39 Imputations internes	0	1	-0	-34.0%	1	
Total Charges	**6'786**	**7'690**	**-904**	**-11.8%**	**6'082**	
Revenus						
42 Taxes	64	60	4	6.6%	59	
43 Revenus divers	429	663	-234	-35.3%	214	
46 Revenus de transfert	5'124	5'000	124	2.5%	4'630	
Total Revenus	**5'617**	**5'723**	**-106**	**-1.8%**	**4'902**	
73 Gestion des déchets						
Charges						
30 Charges de personnel	13'931	14'521	-589	-4.1%	14'280	a)
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	16'240	16'549	-309	-1.9%	15'978	
33 Amortissements du patrimoine administratif	723	848	-125	-14.7%	688	
36 Charges de transfert	68	70	-2	-3.2%	68	

En milliers de francs	C 2020	B 2020	Ecart C 2020-B 2020	%	C 2019	Notes
39 Imputations internes	74	63	11	17.3%	102	
Total Charges	**31'037**	**32'051**	**-1'015**	**-3.2%**	**31'116**	
Revenus						
42 Taxes	951	1'270	-319	-25.1%	1'117	
49 Imputations internes	250	240	10	4.2%	238	
Total Revenus	**1'201**	**1'510**	**-309**	**-20.5%**	**1'355**	
75 Protection des espèces et du paysage						
Charges						
36 Charges de transfert	82	92	-10	-11.2%	67	
39 Imputations internes	-4	-	-4	-	-	
Total Charges	**77**	**92**	**-15**	**-15.9%**	**67**	
76 Lutte contre la pollution environnement						
Charges						
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	169	189	-20	-10.6%	-	
36 Charges de transfert	773	774	-1	-0.1%	572	
39 Imputations internes	8	63	-54	-86.5%	-	
Total Charges	**950**	**1'025**	**-76**	**-7.4%**	**572**	
77 Protection de l'environnement, autres						
Charges						
30 Charges de personnel	6'999	7'457	-458	-6.1%	6'891	
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	3'466	3'663	-197	-5.4%	2'585	
33 Amortissements du patrimoine administratif	828	761	67	8.9%	751	
34 Charges financières	-	-	-	-	0	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	50	
39 Imputations internes	136	235	-99	-42.3%	234	
Total Charges	**11'429**	**12'116**	**-687**	**-5.7%**	**10'511**	
Revenus						
42 Taxes	4'325	4'878	-553	-11.3%	3'913	aq)
43 Revenus divers	1	-	1	-	5	
44 Revenus financiers	558	393	165	42.0%	482	
45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	560	500	60	12.0%	372	
Total Revenus	**5'443**	**5'770**	**-327**	**-5.7%**	**4'771**	
79 Aménagement du territoire						
Charges						
30 Charges de personnel	4'249	4'295	-46	-1.1%	3'968	
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	449	796	-347	-43.6%	453	
33 Amortissements du patrimoine administratif	2	1	1	216.3%	2	
36 Charges de transfert	96	69	27	39.3%	83	
39 Imputations internes	251	244	7	2.9%	244	
Total Charges	**5'048**	**5'404**	**-357**	**-6.6%**	**4'750**	

En milliers de francs	C 2020	B 2020	Ecart C 2020-B 2020	%	C 2019	Notes
Revenus						
42 Taxes	94	28	66	236.9%	55	
44 Revenus financiers	750	-	750	-	-	ar)
Total Revenus	**844**	**28**	**816**	**n/a**	**55**	
8 Economie publique						
85 Industrie, artisanat et commerce						
Charges						
36 Charges de transfert	1'024	50	974	n/a	50	as)
Total Charges	**1'024**	**50**	**974**	n/a	**50**	
9 Finances et impôts						
91 Impôts						
Charges						
30 Charges de personnel	2'627	2'721	-94	-3.4%	2'585	
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	7'349	11'871	-4'522	-38.1%	2'037	at)
33 Amortissements du patrimoine administratif	8	-	8	-	-	
36 Charges de transfert	31'571	21'892	9'680	44.2%	23'656	au)
39 Imputations internes	28	175	-148	-84.3%	173	
Total Charges	**41'583**	**36'659**	**4'924**	**13.4%**	**28'451**	
Revenus						
40 Revenus fiscaux	894'933	869'064	25'869	3.0%	953'687	av)
42 Taxes	1'053	38	1'015	n/a	62	aw)
43 Revenus divers	55	20	35	177.0%	1'071	
46 Revenus de transfert	21'764	13'108	8'656	66.0%	2'605	ax)
48 Revenus extraordinaires	-	-	-	-	-59'258	
Total Revenus	**917'805**	**882'230**	**35'576**	**4.0%**	**898'166**	
92 Conventions fiscales						
Charges						
36 Charges de transfert	35'679	35'307	372	1.1%	35'128	
Total Charges	**35'679**	**35'307**	**372**	**1.1%**	**35'128**	
93 Péréquation financière et compens. charg.						
Charges						
36 Charges de transfert	3'032	3'032	-	-	-	
Total Charges	**3'032**	**3'032**	**-**	**-**	**-**	
Revenus						
46 Revenus de transfert	-	-	-	-	4'437	
Total Revenus	**-**	**-**	**-**	**-**	**4'437**	
95 Quotes-parts, autres						
Revenus						
46 Revenus de transfert	80	300	-220	-73.4%	220	
Total Revenus	**80**	**300**	**-220**	**-73.4%**	**220**	

En milliers de francs		C 2020	B 2020	Ecart C 2020-B 2020	%	C 2019	Notes
96 Administration de la fortune et la dette							
Charges							
30	Charges de personnel	7'923	8'364	-441	-5.3%	7'791	
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	518	689	-171	-24.8%	647	
33	Amortissements du patrimoine administratif	-	-	-	-	3	
34	Charges financières	95'186	65'408	29'778	45.5%	71'437	ay)
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	1'081	1'389	-307	-22.1%	726	
39	Imputations internes	6'260	6'275	-15	-0.2%	6'247	
Total Charges		**110'968**	**82'125**	**28'843**	**35.1%**	**86'852**	
Revenus							
42	Taxes	2'052	2'076	-24	-1.2%	2'173	
43	Revenus divers	1	12	-11	-88.5%	2	
44	Revenus financiers	106'637	102'499	4'138	4.0%	117'104	az)
45	Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	-	557	-557	-100.0%	-	h)
49	Imputations internes	10'966	11'084	-117	-1.1%	11'075	
Total Revenus		**119'656**	**116'228**	**3'428**	**2.9%**	**130'355**	
97 Redistributions							
Revenus							
46	Revenus de transfert	479	720	-241	-33.5%	749	
Total Revenus		**479**	**720**	**-241**	**-33.5%**	**749**	

Structure des écarts à l'état brut			
Dépassement charges	81'453	Manco revenus	-43'703
Disponible charges	-46'822	Suppléments	51'110
Total	**34'631**	**Total**	**7'407**

Commentaires sur les écarts

a) Se référer au compétent DRH (section 6 «Comptes détaillés», 6.2 «Services compétents»).

b) La principale source d'écart pour kCHF -3'757 provient de la répartition aux comptes du budget voté et alloué à la DSIC. Celui-ci étant budgété globalement et non ventilé sur les services.

D'autres variations viennent compléter l'écart pour kCHF +232.

c) Base d'amortissement moins élevée que prévue, avec un certain retard constaté dans la mise en service de certains projets, ayant pour effet une baisse de kCHF -1'029 des amortissements.

d) Cf. Rubrique 5.6.2.5 «Attributions et prélèvements aux fonds et financements spéciaux».

e) La variation avec le budget de kCHF -717 provient principalement de la diminution des refacturations internes en lien avec la crise sanitaire.

f) L'écart de kCHF -4'459 résulte des différentes assurances pertes de gain (LAA, APG, LAMAT) dont le budget est centralisé alors que les indemnités pertes de gains constatées aux comptes sont ventilées dans les services.

L'écart restant de kCHF -209 est non significatif.

g) La variation de kCHF +963 provient notamment du versement par les CFF de la 2e tranche des soultes, suite au démarrage des travaux du lot E, conformément à la convention de répartition des terrains et des droits à bâtir du périmètre de la gare des Eaux-Vives et à son avenant pour kCHF +817. Il s'agit d'un montant non budgété.

L'écart restant de kCHF +146 est composé de montants individuellement non significatifs.

h) Cf. Rubrique 5.6.2.5 «Attributions et prélèvements aux fonds et financements spéciaux».

i) Le compte 49 est en miroir avec le compte 39.

j) L'écart à la hausse de kCHF +1'734 s'explique en 2020 par la facturation liée au mandat de contrôle du stationnement conformément à la convention signée avec la Fondation des parkings fin 2018.

Le dépassement restant de kCHF +409 est constitué de montants individuellement non significatifs.

k) La contribution de la part de la Ville de Genève aux «frais de police» a été budgétée pour kCHF +15'000. La charge effective étant moindre, soit kCHF +13'200, elle génère une variation de kCHF -1'800.

l) La variation de kCHF +1'691 provient principalement du résultat des revenus liés au contrôle de stationnement (amendes) qui est supérieur au budget de kCHF +1'520. Il est à mettre en regard de la hausse des honoraires versés à la Fondation des parkings qui assure cette prestation (cf. note sur les charges de biens, services et autres charges d'exploitation – «chapitre 31» et note j) sous rubrique).

L'écart restant de kCHF +171 est composé de montants individuellement non significatifs.

m) La variation de kCHF -8'128 provient des faits suivants:

- la régularisation (dissolution des provisions 2019) de kCHF -9'906 des recettes liées aux horodateurs provisionnées conformément à la convention signée avec la République et canton de Genève;
- la comptabilisation des honoraires liés à la convention de gestion du système d'encaissement des taxes de stationnement (horodateurs) signé fin 2018 pour kCHF 1'517.

D'autres variations non significatives complètent cet écart pour kCHF +261.

n) L'écart à la baisse des revenus de kCHF -11'806 s'explique principalement par la crise sanitaire (Covid-19) concernant spécifiquement la baisse des revenus relatifs aux redevances d'affichage et d'utilisation du domaine public et les revenus liés aux taxes d'installations saisonnières (empiètements et emprises ponctuelles).

o) L'écart de kCHF +1'374 est dû à:

- un écart de kCHF +312 provenant essentiellement d'achat de matériel audiovisuel pour vidéoconférence et prestations diverses effectuées par des tiers;
- un excédent de charges de kCHF +667 lié à la crise sanitaire de la Covid-19 concernant essentiellement les dépenses pour les masques de protection et les désinfectants (gel hydro alcoolique).

L'écart restant de kCHF +395 est composé de montants individuellement non significatifs.

p) L'écart de kCHF +1'715 est principalement dû à:

- des mandats d'architecture (DPBA) confiés à l'externe et non prévus au budget pour kCHF +498.
- Des frais d'entretien des locaux scolaires supplémentaires pour kCHF +1'238. En effet, l'instauration des plans de protection sanitaire a nécessité d'accroître la fréquence des tâches de nettoyage des locaux (désinfection des points contacts et des pupitres, nettoyages accrus des sanitaires, etc.).

D'autres variations viennent compléter l'écart pour kCHF -21.

q) La date de début de certains amortissements a été avancée par rapport à ce qui avait été initialement budgété; cela justifie le delta de kCHF +1'320.

r) Augmentation de kCHF +510 par rapport au budget, relatif à l'association des restaurants scolaires de Trembley qui a cessé son activité à la rentrée 2020, laquelle a été reprise par la Ville à coût constant afin de garantir la prestation de restauration scolaire. Ce montant est compensé par l'arrêt du subventionnement de l'association et par les revenus de la facturation désormais comptabilisés sous la rubrique 426. D'autre part, les revenus de l'indemnisation des assurances pour le personnel sont budgétés globalement et non répartis dans les services. Les revenus constatés sont en revanche enregistrés dans les services.

L'écart restant de kCHF +13 est composé de montants individuellement non significatifs.

s) L'écart de kCHF -2'136 est principalement dû à :

- La diminution des frais de surveillance et de prestations externes (annulation des évènements prévus) en lien avec la période de fermeture des musées, en raison de la crise sanitaire pour kCHF -1'508 ;
- La réduction des campagnes de promotion pour kCHF -197 et des dépenses liées aux expositions en rapport avec la crise sanitaire, ainsi que la baisse des achats de fournitures pour ateliers kCHF -254.
- Nous notons également une diminution des achats de livres pendant les périodes de fermetures pour kCHF -375.

L'écart restant de kCHF +198 est composé de montants individuellement non significatifs.

t) Divers revenus supplémentaires de kCHF +620 relatifs à divers acquisitions et projets en lien avec le MAH.

L'écart restant de kCHF -18 est composé de montants individuellement non significatifs.

u) Effet principalement lié à la fermeture pendant presque 6 mois des musées avec des reports d'expositions, voire des annulations, et à une diminution générale des dépenses associées, ce qui engendre une diminution des prestations de services et honoraires de tiers liés de kCHF -1'025.

L'écart restant de kCHF -48 est composé de montants individuellement non significatifs.

v) L'écart de kCHF -749 s'explique principalement par :

- La restitution du bénéfice à l'échéance de la convention 2017-2020 avec l'Orchestre de la Suisse Romande (OSR) pour un montant de kCHF -391.
- Un budget d'amortissement surévalué au Service de la Culture kCHF -82.

L'écart restant de kCHF -276 est composé de montants individuellement non significatifs.

w) Diminution des recettes de location du matériel de fêtes liée à la baisse des manifestations de kCHF -425.

L'écart restant de kCHF -121 est composé de montants individuellement non significatifs.

x) Fermeture du Casino-théâtre pour raison de sécurité (pas de location dès le mois de mars) ce qui a engendré une baisse des revenus de kCHF -800.

y) L'écart de kCHF -560 provient principalement de la baisse des imputations internes concernant l'utilisation du matériel de fêtes due à l'annulation de manifestations (Fête de la Musique, Nuit de la science, diverses manifestations, etc.) liée à la crise sanitaire pour kCHF -461.

L'écart restant de kCHF -99 est composé de montants individuellement non significatifs.

z) L'écart de kCHF -980 provient principalement de :

- la baisse des charges d'entretien des bâtiments publics gérés par le compétent Direction du patrimoine bâti (DPBA) pour kCHF -451 ;
- l'arrêt des prestations fournies à la population pendant la crise sanitaire (infrastructures sportives et manifestations) pour kCHF -527.

L'écart restant de kCHF +2 est composé de montants individuellement non significatifs.

aa) La variation de kCHF -780 s'explique principalement par :

- la demande de retour de subvention pour l'Orchestre de la Suisse Romande (OSR) pour kCHF -391.
- la diminution de kCHF -294 des subventions octroyées aux organisations privées à but non lucratif en raison de la Covid-19.

L'écart restant de kCHF -96 est composé de montants individuellement non significatifs.

ab) Les ventes de billets d'entrée des manifestations sportives et prestations diverses ont baissé de kCHF -2'250. Aussi, un écart est généré par les remboursements de pertes de salaires ventilées dans les services par le service compétents DRH (accidents, maternités, invalidités, etc.) aux comptes mais dont les budgets sont inscrits en totalité à la DRH pour kCHF +973.

L'écart restant de kCHF -221 est composé de montants individuellement non significatifs.

ac) n/a

ad) n/a

ae) L'écart de kCHF -545 est dû principalement aux deux faits suivants :

- la suspension des mandats en lien avec la création du Groupement intercommunal SIS ;
- la diminution des interventions payantes et des formations au centre d'instruction de formation.

af) Les projets relatifs aux aîné-e-s ont connu des attributions moins importantes que prévu en raison des mesures sanitaires. Il en résulte une baisse de kCHF -511.

L'écart restant de kCHF -58 est composé de montants individuellement non significatifs.

ag) L'écart de kCHF +6'562 s'explique principalement par des compléments de subventions versés aux SAPE afin de compenser les pertes des participations des parents usagères et usagers du fait de l'application des mesures d'accueil minimum, déduction faite de l'aide financière attendue de l'OFAS.

ah) L'écart de kCHF +2'069 s'explique par l'octroi d'aides financières de la Confédération en compensation d'une partie des pertes d'exploitation des structures d'accueil de la petite enfance suite à l'instauration d'un service minimum au printemps 2020. Ces montants comptabilisés se compensent entre eux (cf. comptes 370 et 470).

ai) Les subventions collectées (OFAS, Fonds intercommunal) sont inférieures aux montants initialement estimés. Celles-ci varient d'année en année, en fonction du nombre de places mises en exploitation. De plus, la Loi sur l'accueil préscolaire est entrée en vigueur au 1er janvier 2020. Celle-ci prévoit que la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire (FDAP) encaisse les montants dus au fonds pour le développement de l'accueil préscolaire et procède aux versements aux communes. Le versement de la FDAP est inférieur de 5% aux montants initialement prévus en raison des impacts économiques de la crise sanitaire. Cela justifie l'écart de kCHF -2'726.

L'écart restant de kCHF -9 est composé de montants individuellement non significatifs.

aj) L'écart de kCHF 2'069 s'explique par l'octroi d'aides financières de la Confédération en compensation d'une partie des pertes d'exploitation des structures d'accueil de la petite enfance suite à l'instauration d'un service minimum au printemps 2020. Ces montants comptabilisés se compensent entre eux (cf. comptes 370 et 470).

ak) Le dépassement constaté concerne les frais de nettoyage pour le dispositif d'hébergement d'urgence pour kCHF +1'079 ainsi que les prestations de services et honoraires sur les frais de sécurité de ce même dispositif pour kCHF +2'948. Le dépassement est couvert par la PR-1411 destinée à financer le dispositif d'hébergement d'urgence dans le cadre de la crise sanitaire.

L'écart restant de kCHF +185 est composé de montants individuellement non significatifs.

al) Le dépassement constaté de kCHF +1'486 concerne :

- un montant de kCHF +812 pour des repas fournis aux bénéficiaires du dispositif d'hébergement d'urgence. Ce dépassement est couvert à hauteur de kCHF +673 par la PR-1411 destinée à financer le dispositif d'hébergement de la Ville. Le solde de kCHF +139 s'explique par une budgétisation insuffisante des repas fournis au moment de l'élaboration de la PR.
- une progression du nombre de bénéficiaires des prestations municipales complémentaires AVS-AI plus importante que prévue et une budgétisation insuffisante de cette rubrique soit un écart de kCHF +432.

L'écart restant de kCHF +242 est composé de montants individuellement non significatifs.

am) Afin de répondre aux objectifs liés à la stratégie de lutte contre le bruit (OPB), et malgré le ralentissement dû à la crise de la Covid-19, l'activité d'entretien du réseau routier et des chaussées a été plus importante que budgétée pour kCHF +1'015. La crise a également permis une accélération du développement des réseaux de bandes cyclables et des zones piétonnes ce qui engendre un dépassement par rapport au budget de kCHF +900 dû aux coûts de marquages de ces mesures de protection extraordinaires.

L'écart restant de kCHF +196 est composé de montants individuellement non significatifs.

an) Dépenses prévisionnelles moins élevées que les dépenses réelles pour kCHF -738.

ao) Les revenus des prestations du personnel en faveur des investissements qui s'occupent de l'aménagement et de l'entretien des espaces publics et des espaces verts ont été moins importants que le budget kCHF -852 du fait de la baisse des investissements réalisés en 2020.

L'écart restant de kCHF +234 est composé de montants individuellement non significatifs.

ap) La contribution de la part de la République et canton de Genève aux frais d'entretien des routes à caractère cantonal a été budgétée pour kCHF 15'000. La charge effective étant moindre, soit kCHF 13'200 ; elle génère une variation de kCHF -1'800.

Un écart du même montant est constaté avec les « frais de police » cf. note k).

Un écart est également constaté concernant la négociation d'une nouvelle convention avec l'Etat sur l'entretien des routes communales à caractère cantonal. Le revenu supplémentaire prévu au budget de kCHF -10'000 n'a pas été versée et justifie l'écart.

L'écart restant de kCHF +340 est composé de montants individuellement non significatifs.

aq) Le changement de méthode de comptabilisation des prestations des pompes funèbres assurées gratuitement aux personnes domiciliées sur le territoire de la Ville génère une diminution de recettes des prestations funéraires de l'ordre de kCHF -842. Ces dernières sont compensées par une économie de charges notifiée au chapitre 31.

L'écart restant de kCHF +289 est composé de montants individuellement non significatifs

ar) L'écart de kCHF +750 correspond au montant de la contrepartie financière que la Fondation Terra et Casa a accepté de verser concernant la constitution de la servitude de distance et vue droite, sises promenade des Crêts et avenue de Trembley 6A. Il s'agit d'une opération ponctuelle qui n'a pas été budgétée.

as) Ce montant représente principalement des dépenses pour le soutien aux commerçant-e-s par le biais d'une contribution partielle sur des bons d'achat («bons solidaires») pour kCHF +714 ainsi que des aides aux loyers commerciaux pour kCHF +210. Le dépassement est couvert par la PR-1433 destinée à financer des mesures urgentes de soutien à l'économie.

L'écart restant de kCHF +50 est composé de montants individuellement non significatifs.

at) L'écart constaté provient de l'application de la nouvelle méthode de comptabilisation de la provision pour créances douteuses de la taxe professionnelle communale (TPC) mise en place en 2019, donnant lieu cette année à une variation de kCHF -4'519.

L'écart restant de kCHF -3 est composé de montants individuellement non significatifs.

au) L'écart de kCHF +9'173 est la conséquence du changement de comptabilisation concernant la péréquation financière intercommunale (loi LRT) passant d'une comptabilisation en net jusqu'à 2019 à une comptabilisation en brut (charges et revenus) à partir de 2020. Le même effet se constate sur les comptes 46 (cf. commentaire 'ax').

D'autres variations pour kCHF +507 viennent compléter l'écart.

av) Cf. rubrique 5.7.4.9 «Revenus fiscaux (chapitre 40)».

aw) Position non budgétée pour kCHF +988. Ce montant représente des encaissements de rachat de créances d'impôts amorties (ADB).

L'écart restant de kCHF +27 est composé de montants individuellement non significatifs.

ax) L'écart de kCHF +9'173 est la conséquence du changement de comptabilisation concernant la péréquation financière intercommunale (loi LRT) passant d'une comptabilisation en net jusqu'à 2019 à une comptabilisation en brut (charges et revenus) à partir de 2020. Le même effet se constate sur les comptes 36 et sur les comptes 46 (cf. commentaire 'au').

Un écart de kCHF -518 sur la quote-part à l'IFD complète ce dépassement.

ay) L'écart de kCHF +29'778 est essentiellement dû à des dépréciations des actifs du PF suite à leurs réévaluations au 31 décembre 2020, soit:

- la baisse de valorisation des actions de la BCGE à la date de clôture pour un montant de kCHF +21'394;
- la baisse de valeur des participations dans l'Hôtel Métropole et le Restaurant du Parc des Eaux-Vives pour un montant de kCHF +4'797 et kCHF +144 respectivement;
- les moins-values constatées sur l'exercice pour les immobilisations corporelles du PF (immeubles, terrains et droit de superficie) pour un montant de kCHF +1'691.

D'autres variations pour kCHF +1'752 viennent compléter l'écart.

az) Adaptation des titres aux valeurs du marché PF de kCHF +1'143 non budgétisée qui explique une partie de l'écart.

Depuis le passage au nouveau modèle comptable (MCH2), les immobilisations corporelles du PF sont réévaluées périodiquement. Ces réévaluations ne sont pas portées au budget. Aux comptes 2020, une plus-value de kCHF +7'363 améliore le résultat.

Par contre, les revenus de participations ont été inférieurs au montant budgété, pour kCHF -1'807. Nous pouvons ajouter à cela, une baisse significative des revenus des loyers pour un montant de kCHF -3'040.

Un écart restant de divers montants non significatifs est également à prendre en compte pour kCHF+479.

5.7.2 Dépassement de charges à deux positions de domaine fonctionnel et deux positions de nature comptable

			Domaine fonctionnel (DF)				
			02	11	15	16	21
		Dépassements kCHF	Services généraux	Sécurité publique	Service du feu	Défense	Scolarité obligatoire
30	Charges de personnel	13'217	9'002	537			
31	Charges de biens, services et exploitation	12'539		2'143	1'374	397	1'715
33	Amortissements PA	1'562					1'320
34	Charges financières	29'779					
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	1'938	1'298				
36	Charges de transfert	19'456					296
37	Subventions à redistribuer	2'301					
39	Imputations internes	661					
		81'453	**10'300**	**2'680**	**1'374**	**397**	**3'332**
	Non monétaires	1'625		686			
	Réévaluation PF	28'029					
	Attributions aux fonds spéciaux	1'918	1'298				
	Budget centralisé	10'760	9'002	39	1'374		
	Crédit budgétaire supplémentaire demandé dans le cadre de la crise sanitaire et aide fédérale	9'783					
	Budgets s/autres rubriques (2F2N)	9'173					
	Sous-total	**61'288**	**10'300**	**724**	**1'374**		
	Dépassements de charges	**20'165**		**1'956**		**397**	**3'332**
	Total	**81'453**					
	Notes			az)		ba)	bc)

Le dépassement de charges constaté est de kCHF +81'453. Il inclut des éléments non monétaires qui sont par construction non budgétés (par exemple les variations de provisions ou les dépréciations de participation) pour un montant de kCHF +61'288. Le dépassement réel qui sera explicité ci-dessous est donc de kCHF +20'165.

31	42	54	57	61	71	85	91	92	96	
Héritage culturel	Soins ambulatoires	Famille et jeunesse	Aide sociale et domaine de l'asile	Circulation routière	Approvision-nement en eau	Industrie, artisanat et commerce	Impôts	Conventions fiscales	Administration de la fortune et la dette	Divers
	473		2'367	553						286
			4'212	2'111	270					316
										242
									29'778	1
620										20
		6'562	1'486			974	9'680	372		86
		2'069								233
			449							211
620	**473**	**8'630**	**8'514**	**2'664**	**270**	**974**	**9'680**	**372**	**29'778**	**1'395**
	279			660						
									28'029	
620										
			346							
		2'069	6'740			974				
							9'173			
620	**279**	**2'069**	**7'086**	**660**		**974**	**9'173**		**28'029**	
	194	**6'562**	**1'428**	**2'004**	**270**		**506**	**372**	**1'749**	**1'395**
	bd)	be)	bf)	bg)	bh)		bi)	bj)	bk)	

Commentaires sur les dépassements

az) 11 «Sécurité publique»: Un dépassement des charges de personnel est constaté au sein du Service de la police municipale dû à l'augmentation des auxiliaires pour un montant de kCHF +219.

A cela, s'ajoute une augmentation de kCHF +1'734 liée à la facturation concernant le mandat de contrôle du stationnement conformément à la convention signée avec la Fondation des parkings fin 2018. Il faut mettre cette variation en relation avec la hausse des revenus liés au contrôle de stationnement pour kCHF +1'520 (non présentée dans ce suivi des dépassements de charges - cf. note sur les charges de biens, services et autres charges d'exploitation - chapitre 31).

D'autres charges viennent compléter le dépassement pour kCHF +3.

ba) 16 «Défense»: Le dépassement au sein du Service d'incendie et de secours (SIS) sur le domaine fonctionnel de la Défense (16), s'explique principalement par des travaux d'entretien des bâtiments publics et administratifs supérieurs aux prévisions pour un montant de kCHF +397.

bb) n/a

bc) 21 «Scolarité obligatoire»: Au Service des écoles et institutions pour l'enfance, un dépassement de charges de biens, services et exploitation est constaté pour un montant de kCHF +1'715, qui résulte principalement de:

- mandats d'architecture (DPBA) confiés à l'externe et non prévus au budget pour kCHF +498.
- frais d'entretien des locaux scolaires supplémentaires pour kCHF +1'238. En effet, l'instauration des plans de protection sanitaire a nécessité d'accroître la fréquence des tâches de nettoyage des locaux (désinfection des points contacts et des pupitres, nettoyages accrus des sanitaires, etc.).
- d'autres variations viennent compléter l'écart pour kCHF -21.

Un surplus de charges d'amortissements est aussi constaté au Service des écoles pour un montant de kCHF +1'166, dont kCHF +612 pour l'école des Pâquis qui a eu des charges d'amortissement plus élevées que le budget et kCHF +554 pour l'école Plantaporrêts, pour laquelle l'annonce de la mise en exploitation a été faite après l'établissement des budgets.

Une hausse des charges de transfert pour un montant de kCHF +296 s'explique principalement par des frais supplémentaires visant à garantir le respect des règles sanitaires strictes et la mise en œuvre des plans de protection scolaires dans le cadre de la pandémie de la Covid-19.

D'autres charges viennent compléter le dépassement pour kCHF +155.

bd) 42 «Soins ambulatoires»: Au Service d'incendie et de secours (SIS), un dépassement de kCHF +194 concerne les charges de traitements et salaires des ambulanciers et ambulancières.

be) 54 «Famille et jeunesse»: Le dépassement de kCHF +6'562, s'explique principalement par la suspension de la facturation adressée aux bénéficiaires des structures d'accueil de la petite enfance (SAPE) suite à l'instauration d'un service minimum au printemps.

Dans ce contexte, des compléments de subventions ont été versés aux SAPE afin de compenser ces pertes de recettes (déduction faite de l'aide financière de la Confédération).

L'augmentation des primes d'assurance pertes de gains auxquelles les SAPE ont été confrontées génère un dépassement de kCHF +1'700, inclus dans le montant mentionné ci-dessus.

bf) 57 «Aide sociale et domaine de l'asile»: Un dépassement des charges de subventions au Service Social pour un montant de kCHF +432, s'explique par la progression du nombre de bénéficiaires des prestations municipales complémentaires AVS-AI plus importante que prévue.

Un nouvel amortissement, non prévu au budget, génère un dépassement pour kCHF +766 et concerne la Fondation communale pour le développement des emplois et tissu économique en ville de Genève (FONDETEC).

Un dépassement des imputations internes pour kCHF +146 provient de l'occupation des locaux par la direction du Social, non prévu lors de l'établissement des budgets 2020.

Une augmentation de l'utilisation des salles communales est aussi constatée pour un montant de kCHF +176, non prévu au budget.

D'autres variations viennent compléter l'écart pour kCHF -91.

bg) 61 «Circulation routière»: On constate un dépassement des charges de personnel au Service de la Voirie - Ville propre (VVP) lié aux indemnités de nuisance et service supplémentaire, pour un montant de kCHF +946. Ce dépassement est compensé par une baisse des charges de personnel fixe pour kCHF -1'093.

Au Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), l'entretien du réseau routier et des chaussées a été plus important que budgété pour kCHF +1'015 afin de répondre aux objectifs liés à la stratégie de lutte contre le bruit (OPB).

La crise a également engendré une accélération du développement des réseaux de bandes cyclables et des zones piétonnes ce qui provoque un dépassement par rapport au budget de kCHF +900 dû aux coûts de marquages de ces mesures de protection extraordinaires.

D'autres charges viennent compléter l'écart pour kCHF 236.

bh) 71 «Approvisionnement en eau»: Au Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), un dépassement de kCHF 301 est lié essentiellement à des consommations d'eau excédant un budget prévisionnel insuffisant par rapport aux consommations observées depuis plusieurs années.

bi) 91 «Impôts»: Dépassement par rapport au budget des frais de perception lié à l'évolution des revenus fiscaux pour un montant de kCHF +506.

bj) 92 «Conventions fiscales»: Le montant de la rétrocession aux communes frontalières est légèrement supérieur aux attentes selon l'évolution de la fiscalité pour un montant de kCHF +372.

bk) 96 «Administration de la fortune et la dette»: les charges d'entretien du service compétent DPBA ont été supérieures à l'enveloppe votée.

5.8 Investissement

5.8.1 Compte des investissements par fonctionnelle

En milliers de francs		C 2020	C 2019	Variation	Note
01	**Conseil municipal et exécutif**	**250**	**62**	**188**	
50	Immobilisations corporelles	250	62	188	
02	**Services généraux**	**11'073**	**10'585**	**488**	
50	Immobilisations corporelles	5'388	9'114	-3'726	
52	Immobilisations corporelles	2'483	-	2'483	
55	Participations et capital social	-	-	-	a)
56	Subventions d'investissements propres	7'917	7'872	45	
63	Subventions d'investissements acquises	-4'648	-6'362	1'714	
64	Remboursement de prêts	-68	-39	-29	
11	**Sécurité publique**	**125**	**206**	**-81**	
50	Immobilisations corporelles	125	206	-81	
15	**Service du feu**	**3'450**	**4'978**	**-1'528**	
50	Immobilisations corporelles	3'454	5'222	-1'768	
63	Subventions d'investissements acquises	-4	-244	240	
21	**Scolarité obligatoire**	**22'116**	**25'501**	**-3'385**	
50	Immobilisations corporelles	22'101	25'596	-3'495	
56	Subventions d'investissements propres	15	20	-5	
63	Subventions d'investissements acquises	-	-115	115	
31	**Héritage culturel**	**2'864**	**4'001**	**-1'137**	
50	Immobilisations corporelles	2'457	3'682	-1'225	
56	Subventions d'investissements propres	408	441	-33	
63	Subventions d'investissements acquises	-1	-122	121	
32	**Culture, autres**	**24'950**	**32'034**	**-7'084**	
50	Immobilisations corporelles	36'667	44'778	-8'111	
56	Subventions d'investissements propres	797	3'455	-2'658	
63	Subventions d'investissements acquises	-12'514	-16'199	3'685	
34	**Sports et loisirs**	**6'744**	**10'574**	**-3'830**	
50	Immobilisations corporelles	7'466	10'808	-3'342	
51	Investissements pour le compte de tiers	-	25	-25	
61	Remboursements	-	-29	29	
63	Subventions d'investissements acquises	-722	-230	-492	
53	**Vieillesse et survivants**	**20**	**124**	**-104**	
50	Immobilisations corporelles	20	124	-104	
54	**Famille et jeunesse**	**6'162**	**4'782**	**1'380**	
50	Immobilisations corporelles	6'162	4'782	1'380	
56	**Construction de logements sociaux**	**8'191**	**4'125**	**4066**	
50	Immobilisations corporelles	290	-	290	
55	Participations et capital social	7'901	4'125	3'776	a)
57	**Aide sociale et domaine de l'asile**	**400**	**2'909**	**-2509**	
50	Immobilisations corporelles	400	2'909	-2'509	
55	Participations et capital social	-	-	-	b)
61	**Circulation routière**	**23'060**	**32'728**	**-9'668**	
50	Immobilisations corporelles	26'992	41'460	-14'468	
51	Investissements pour le compte de tiers	409	-	409	
56	Subventions d'investissements propres	141	215	-74	
61	Remboursements	-409	-	-409	
63	Subventions d'investissements acquises	-4'073	-8'947	4'875	
71	**Approvisionnement en eau**	**154**	**37**	**117**	

En milliers de francs		C 2020	C 2019	Variation	Note
50	Immobilisations corporelles	154	37	117	
72	**Traitement des eaux usées**	**10'448**	**11'461**	**-1'013**	
50	Immobilisations corporelles	10'448	11'461	-1'013	
51	Investissements pour le compte de tiers	1'165	948	217	
61	Remboursements	-1'165	-948	-217	
73	**Gestion des déchets**	**571**	**18**	**553**	
50	Immobilisations corporelles	571	18	553	
77	**Protection de l'environnement, autres**	**380**	**243**	**137**	
50	Immobilisations corporelles	380	243	137	
79	**Aménagement du territoire**	**27**	**49**	**-22**	
50	Immobilisations corporelles	-	8	-8	
56	Subventions d'investissements propres	27	41	-14	
85	**Industrie, artisanat et commerce**	**3'500**	**2'000**	**1'500**	
55	Participations et capital social	3'500	2'000	1'500	b)
96	**Administration de la fortune et la dette**	**14'932**	**33'723**	**-18'791**	
70	Dépenses d'investissements PF	17'276	33'776	-16'500	
80	Recettes d'investissements PF	-2'344	-53	-2'291	
Total dépenses d'investissements		**165'391**	**213'429**	**-48'039**	
Total recettes d'investissements		**-25'947**	**-33'287**	**7'341**	
Total investissements nets		**139'444**	**180'142**	**-40'698**	

Afin d'obtenir des chiffres comparables entre les deux exercices, des dépenses d'investissement de l'exercice 2019 ont fait l'objet d'un reclassement de politiques publiques :

a) la dotation au capital de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (PR-1075), d'un montant de kCHF 4'125, a été reclassée de la politique publique n° 02 « Services généraux » à la politique publique n° 56 « Constructions de logements sociaux » ;

b) le financement de la dotation au capital de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en Ville de Genève (PRD-96), d'un montant de kCHF 2'000, a été reclassé de la politique publique n° 57 « Aide sociale et domaine de l'asile » à la politique n° 85 « Industrie, artisanat et commerce ».

5.8.2 Tableau récapitulatif des investissements

En milliers de francs			Coûts d'acquisition ou de revient			Recettes d'investissement		
	Crédits du patrimoine administratif	Crédit brut voté	Valeur brute des immobilisations au 01.01.2020	Dépenses brutes 2020	Valeur brute des immobilisations au 31.12.2020	Total des recettes brutes au 01.01.2020	Recettes brutes 2020	Total des recettes brutes au 31.12.2020
A	Crédits votés dans l'année	106'754	-	4'936	4'936	-	-	-
B	Crédits en cours	1'153'052	637'957	134'657	772'614	-59'604	-18'587	-78'191
C	Crédits terminés dans l'année	48'668	31'295	8'521	39'816	-623	-4'661	-5'284
D	Crédits terminés avant l'année	1'795'858	1'727'029	-	1'727'029	-112'241	-355	-112'596
	Total crédits du patrimoine administratif	**3'104'331**	**2'396'281**	**148'115**	**2'544'396**	**-172'468**	**-23'603**	**-196'071**

En milliers de francs			Coûts d'acquisition ou de revient			Recettes d'investissement		
	Crédits du patrimoine financier	Crédit brut voté	Valeur brute des immobilisations au 01.01.2020	Dépenses brutes 2020	Valeur brute des immobilisations au 31.12.2020	Total des recettes brutes au 01.01.2020	Recettes brutes 2020	Total des recettes brutes au 31.12.2020
A	Crédits votés dans l'année	10'963	572	149	721	-	-	-
B	Crédits en cours	136'717	85'340	16'693	102'033	-573	-2'343	-2'916
C	Crédits terminés dans l'année	18'564	8'023	434	8'457	-	-	-
D	Crédits terminés avant l'année	15'215	14'471	-	14'471	-542	-	-542
	Total crédits du patrimoine financier	**181'459**	**108'406**	**17'276**	**125'681**	**-1'114**	**-2'343**	**-3'458**
	Total crédits PA et PF	**3'285'790**	**2'504'687**	**165'391**	**2'670'078**	**-173'582**	**-25'947**	**-199'528**

Légende

A : Crédits votés dans l'année

Crédits d'engagement votés par le Conseil municipal durant l'année 2020.

B : Crédits en cours

Crédits d'engagement votés par le Conseil municipal avant l'année 2020 et pour lesquels des dépenses sont en cours.

C : Crédits terminés dans l'année

Crédits d'engagement votés par le Conseil municipal avant l'année 2020 dont la réalisation s'est terminée en 2020.

D : Crédits terminés avant l'année

Crédits d'engagement votés et bouclés par le Conseil municipal avant l'année 2020.

	Autres mouvements				Amortissements cumulés						
	Autres mouvements au 31.12.2019	Autres mouvements 2020	Autres mouvements cumulés au 31.12.2020	Investissements nets au 31.12.2020	Amortissements cumulés au 01.01.2020	Amortissements planifiés et préfinancement 2020	Amortissements non planifiés 2020	Mise hors invest. des amortissements 2020	Amortissements au 31.12.2020	Valeurs nettes comptables au 31.12.2020	Dépassement/ (économie) sur les crédits
	-	-	-	4'936	-	-85	-	-	-85	4'851	101'818
	11'203	-3'583	7'620	702'043	-79'153	-23'970	1	3'583	-99'540	602'504	380'437
	333	-	333	34'865	-11'752	-1'540	-86	-	-13'379	21'486	8'851
	-13'452	-36'044	-49'496	1'564'937	-896'815	-59'997	-	36'044	-920'769	644'169	68'828
	-1'917	**-39'627**	**-41'543**	**2'306'782**	**-987'721**	**-85'593**	**-85**	**39'627**	**-1'033'772**	**1'273'010**	**559'934**

	Autres mouvements				Amortissements cumulés						
	Autres mouvements au 31.12.2019	Autres mouvements 2020	Autres mouvements cumulés au 31.12.2020	Investissements nets au 31.12.2020	Amortissements cumulés au 01.01.2020	Amortissements planifiés et préfinancement 2020	Amortissements non planifiés 2020	Mise hors invest. des amortissements 2020	Amortissements au 31.12.2020	Valeurs nettes comptables au 31.12.2020	Dépassement/ (économie) sur les crédits
	40	-	40	761	-	-	-	-	-	761	10'242
	252		252	99'368	-234	-23	-	-	-257	99'111	34'684
	8'338	-	8'338	16'795	-1'863	-	-	-	-1'863	14'932	10'107
	-	-13'563	-13'563	366	-196	-	-	-	-196	170	745
	8'630	**-13'563**	**-4'933**	**117'291**	**-2'293**	**-23**	**-**	**-**	**-2'316**	**114'974**	**55'777**
	6'713	**-53'189**	**-46'476**	**2'424'073**	**-990'014**	**-85'616**	**-85**	**39'627**	**-1'036'088**	**1'387'985**	**615'712**

Commentaires sur les tableaux des investissements

Pour l'exercice 2020, aucun amortissement complémentaire n'a été comptabilisé.

Les crédits d'engagement terminés avant l'année, présentant un dépassement, ayant fait l'objet d'une PR de bouclement acceptée et votée par le CM, ne sont pas commentés.

Un crédit d'engagement est considéré comme dépassé lorsque le montant brut voté de la dépense est inférieur au montant brut de la dépense effective. Des explications sont données pour les crédits d'engagement rentrant dans les conditions suivantes : dépassement (dépenses brutes – crédit voté brut) supérieur à kCHF 200 ou un pourcentage supérieur à 10% (disponible brut /crédit brut).

5.8.3 Tableau récapitulatif des investissements du patrimoine administratif

A Crédits votés dans l'année

En milliers de francs

Immobilisations						Coûts d'acquisition ou de revient			
Rapport CM	PFI	Désignation Crédit	Date de vote	Clôture	Crédit brut voté	Valeur brute des immobilisations au 01.01.2020	Dépenses brutes 2020	Valeur brute des immobilisations au 31.12.2020	
PR-1428A2	030.098.16	Pavillons scolaires	12.12.2020	#	3'356	-	-	-	
PR-1429A2	030.098.12	Mobilier et équipement pour locaux parascolaires	12.12.2020	#	773	-	-	-	
PRD-1428A1	030.098.14	Pavillons scolaires modulables	12.12.2020	#	32'894	-	-	-	
PRD-1429A1	030.098.10	Bâtiments scolaires, 11 écoles	12.12.2020	#	3'463	-	-	-	
PR-1426A	040.030.04	FMAC	25.11.2020	#	4'000	-	-	-	
PR-1387A	102.570.18	Voie verte	25.11.2020	#	1'675	-	-	-	
PRD-1386A	073.019.31	Vieux-Billard 11, caserne SIS	27.10.2020	#	500	-	-	-	
PR-1369A	044.041.04	Rodolphe-Tœpffer 9, Eglise russe	09.09.2020	#	408	-	408	408	
PR-1381A	046.110.04	Geneva Lux festival	09.09.2020	#	1'300	-	80	80	
PR-1359A	091.110.02	Espaces de liberté pour chiens clôturés	08.09.2020	#	985	-	-	-	
PR-1418A	140.017.00	Opérations Suisse SA	08.09.2020	#		-	-	-	
PR-1356A	082.033.02	Corbeilles de rue	03.06.2020	#	350	-	2	2	
PR-1384	106.099.02	Lausanne, Acacias, sécurisation sites trams	26.05.2020	#	1'268	-	-	-	
PRD-1388A1	081.008.38	Réseau secondaire d'assainissement,	26.05.2020	#	6'912	-	393	393	
PRD-187	101.400.61	Viaduc de la Jonction	26.05.2020	#	200	-	-	-	
PRD-1388A2	081.008.39	Grands projets thermiques & de transport	26.05.2020	#	1'061	-	103	103	
PRD-1325A1	102.033.10	Horloge fleurie parc de la Perle du Lac	20.05.2020	#	3'989	-	1'092	1'092	
PRD-1325A2	101.400.10	Mont-Blanc, pont du. Revêtement bitumeux	20.05.2020	#	3'445	-	170	170	
PR-1396	042.005.10	Ariana Musée	19.05.2020	#	353	-	-	-	
PR-1403A1	030.103.02	Le-Corbusier 2, rue, pavillons provisoir	19.05.2020	#	1'860	-	1'124	1'124	
PR-1403A2	030.103.04	Le-Corbusier 2, rue, école mobilier	19.05.2020	#	661	-	236	236	
PRD-1383AB1	102.505.07	Cornavin place, Notre-Dame basilique	19.05.2020	#	3 188	-	5	5	
PRD-1383AB2	102.505.09	Montbrillant place, aménagements	19.05.2020	#	3'957	-	112	112	
PRD-1383AB3	102.505.11	Parking Cornavin modifications	19.05.2020	#	1'948	-	-	-	
PRD-1399	043.009.36	Grand-Théâtre commande machinerie	08.04.2020	#	5'000	-	-	-	
PR-1362A	111.047.13	11ème PAM - Renouv. mobilier, machines,	04.03.2020	#	2'160	-	52	52	
PR-1378A	111.030.37	Système d'exploitation Windows	05.02.2020	#	1'500	-	690	690	
PRD-184	101.850.16	Vollandes, Rue des; Réseau cyclable	04.02.2020	#	12'000	-	-	-	
PR-1333A	111.034.26	Renouvellemen véhicules VVP	16.01.2020	#	5'648	-	450	450	
PR-1360A1	041.004.06	Sillem 2, bibliothèque E-Vives	16.01.2020	#	1'200	-	18	18	
PR-1360A2	041.004.08	Sillem 2, bibliothèque E-Vives Mobilier	16.01.2020	#	410	-	-	-	
PR-1360A3	041.004.10	Sillem 2, Bibliot.E.-Vives équip. informatique	16.01.2020	#	140	-	-	-	
PRD-155	011.067.01	Pompiers musée caserne	16.01.2020	#	150	-	-	-	
Total crédits votés dans l'année (Patrimoine administratif)					**106'754**	**-**	**4'936**	**4'936**	

	Recettes d'investissement			Autres mouvements				Amortissements cumulés							
	Total des recettes brutes au 01.01.2020	Recettes brutes 2020	Total des recettes brutes au 31.12.2020	Autres mouvements au 31.12.2019	Autres mouvements 2020	Autres mouvements cumulés au 31.12.2020	Investissements nets au 31.12.2020	Amortissements cumulés au 01.01.2020	Amortissements planifiés et préfinancement 2020	Amortissements non planifiés 2020	Mise hors invest. des amortissements 2020	Amortissements au 31.12.2020	Valeurs nettes comptables au 31.12.2020	Dépassement/ (économie) sur les crédits	Notes
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3'356	
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	773	
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	32'894	
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3'463	
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4'000	
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1'675	
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	500	
	-	-	-	-	-	-	408	-	-	-	-	-	408	-	
	-	-	-	-	-	-	80	-	-	-	-	-	80	1'220	
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	985	
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	2	348	
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1'268	
	-	-	-	-	-	-	393	-	-	-	-	-	393	6'519	
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	200	
	-	-	-	-	-	-	103	-	-	-	-	-	103	958	
	-	-	-	-	-	-	1'092	-	-	-	-	-	1'092	2'897	
	-	-	-	-	-	-	170	-	-	-	-	-	170	3'274	
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	353	
	-	-	-	-	-	-	1'124	-	-	-	-	-	1'124	736	
	-	-	-	-	-	-	236	-	-7	-	-	-7	229	424	
	-	-	-	-	-	-	5	-	-	-	-	-	5	3'183	
	-	-	-	-	-	-	112	-	-	-	-	-	112	3'845	
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1'948	
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5'000	
	-	-	-	-	-	-	52	-	-1	-	-	-1	51	2'108	
	-	-	-	-	-	-	690	-	-58	-	-	-58	633	810	
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12'000	
	-	-	-	-	-	-	450	-	-19	-	-	-19	431	5'198	
	-	-	-	-	-	-	18	-	-	-	-	-	18	1'182	
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	410	
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	140	
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	150	
	-	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**4'936**	**-**	**-85**	**-**	**-**	**-85**	**4'851**	**101'818**	

B Crédits en cours (Patrimoine administratif)

En milliers de francs

Immobilisations						Coûts d'acquisition ou de revient			
Rapport CM	PFI	Désignation Crédit	Date de vote	Clôture	Crédit brut voté	Valeur brute des immobilisations au 01.01.2020	Dépenses brutes 2020	Valeur brute des immobilisations au 31.12.2020	
PR-1366A1	111.030.36	5e PSIC – e-Administration - licences	03.12.2019	#	6'400	-	1'233	1'233	
PR-1366A2	111.030.40	Système d'information et équipemen CM 2020/25	03.12.2019	#	270	-	188	188	
PR-1334A	102.020.07	Acacias, quartier Zones 30	14.10.2019	#	578	-	22	22	
PR-1338A	102.099.06	Augustins, place des,travaux d'aménag.	14.10.2019	#	1'349	174	543	716	
PR-1317A	104.007.02	12 toilettes publiques autonettoyantes	09.10.2019	#	2'964	-	-	-	
PR-1320A1	102.605.28	Quartiers Sécheron, Vermont zone 30 km/h	09.10.2019	#	1'022	-	1	1	
PR-1320A2	102.605.28	Quartiers Sécheron, Vermont zone 30 km/h	09.10.2019	#	1'363	-	43	43	
PR-1346A	030.085.10	Huit bâtiments scolaires Ville de Genève	09.10.2019	#	2'695	175	26	202	
PR-1341A	081.008.36	Réseaux secondaires d'assainissement	25.06.2019	#	9'041	254	4'818	5'072	
PR-1327A2	112.950.33	Bâtiments à simple vitrage du PA	25.06.2019	#	2'154	-	336	336	
PR-1328A	030.003.05	Liotard 66,rue,Ecole Liotard	25.06.2019	#	3'100	2	95	97	
PR-1349A	050.012.81	Hans-Wilsdorf 4, rue; Patinoires Vernets	25.06.2019	#	937	-	151	151	
PR-1342A	073.028.18	Vieux-Billard 11, Matériel de sauvetage	05.06.2019	#	1'500	691	270	961	
PR-156	101.400.07	Mont-Blanc pont passerelle piétonne	16.05.2019	#	2'000	56	357	413	
PR-1332A	102.505.05	Extension gare Cornavin	29.04.2019	#	4'653	2'848	692	3'540	
PR-1337A2	101.831.01	Petite-Boissière & Boisserette	17.04.2019	#	507	-	-	-	
PR-1337A3	081.831.01	Petite-Boissière, périmètre PLQ	17.04.2019	#	246	-	-	-	
PR-1308A	010.002.02	GIM numérisation dossiers locataires	26.03.2019	#	550	-	-	-	
PR-1322A1	042.009.22	Charles-Galland 2 rue,salles du MAH	26.03.2019	#	922	85	243	328	
PR-1322A	042.009.24	Charles-Galland 2 rue,MAH salles d'or.	26.03.2019	#	388	-	-	-	
PR-1183A1	102.600.30	Petit-Saconnex, pl., réaménagement	27.02.2019	#	3'699	776	1'779	2'554	
PR-1183A2	081.119.02	Dr-Adolphe-Pasteur, ch. Assainissement	27.02.2019	#	311	18	226	244	
PR-1321A	092.069.03	Beaulieu parc, ferme et annexes	27.02.2019	#	645	2	51	53	
PR-1304A	091.001.10	Parc La Grange , rénovation roseraie	26.02.2019	#	1'796	4	792	795	
PR-1323A	042.009.29	Charles-Galland 2, rue - MAH restauration	26.02.2019	#	500	-	166	166	
PR-1299A1	073.028.10	Renouvellement véhicules SIS	06.02.2019	#	3'400	96	1'269	1'366	
PR-1145A1	102.605.02	Liotard, quartier de; Zone 30 km/h	05.02.2019	#	1'863	-	-	-	
PR-1254A1	101.400.12	Ile passerelle	05.02.2019	#	2'297	9	6	15	
PR-1280A1	040.029.02	23-Août 5 ch, Installation FMAC à l'écoquartier	05.02.2019	#	4'288	-	2'622	2'622	
PR-1280A2	040.029.04	23-Août 5, ch. du, acquis.mobilier	05.02.2019	#	120	-	-	-	
PR-1280A3	040.029.06	23-Août 5, ch. du, instal.informatique	05.02.2019	#	50	-	-	-	
PR-1299A2	073.028.10	Renouvellement véhicules SIS	05.02.2019	#	870	-	77	77	
			2019		62'479	5'191	16'006	21'197	
PR-1314A	043.009.34	Grand-Théâtre équipements scénographiques	04.12.2018	#	2'592	2'517	-	2'517	
PR-1295A	140.999.01	PFI transferts du PF au PA	04.12.2018	#	-	25'262	-	25'262	
PR-1284A	091.001.10	Cimetières municipaux	16.10.2018	#	262	97	22	118	
PR-1291A1	061.056.04	Frontenex 54, rte de, transfo.en EVE	11.09.2018	#	9'021	2'164	2'020	4'184	
PR-1291A2	012.116.02	Frontenex 54, rte de, rénov.façades	11.09.2018	#	583	38	199	237	
PR-1291A3	012.116.02	Frontenex 54, rte de, rénov.façades	11.09.2018	#	133	9	100	109	
PR-1291A4	061.056.06	Frontenex 54, rte de, mobilier et jeux	11.09.2018	#	272	-	-	-	
PR-1306A	082.050.10	Décharge d'Onex-Jardins - site pollué	11.09.2018	#	170	-	135	135	
PR-1288A2	084.005.09	Bâtie 13,ch.de la,Crématoire St-Georges	11.09.2018	#	1 077	185	254	439	
PR-1274A	030.098.01	Restauration scolaire & infrastructures	20.06.2018	#	2'843	76	369	445	
PR-1283A1	101.028.16	François-Dussaud, François-Dussaud, rues	20.06.2018	#	640	3	70	73	
PR-1283A2	081.831.05	François-Dussaud, rue, "Les Vernets"	20.06.2018	#	129	-	7	7	
PR-1283A3	031.096.01	Caserne Vernets, Ecole des Vernets	20.06.2018	#	2'626	533	1'278	1'811	
PRD-162A	091.087.03	Jonction, pointe de la, réalisation parc	20.06.2018	#	460	263	118	381	
PR-1260A	050.059.10	Fr.-Dussaud 12,Queue d'Arve	06.06.2018	#	2'451	2'019	198	2'217	
PR-1245A	050.059.13	François-Dussaud 12, Queue d'Arve	06.06.2018	#	900	1	-	1	
PR-1256A1	012.811.14	Bâtiments du PF, désengagement mazout	16.05.2018	#	51		-		
PR-1256A2	112.811.12	Bâtiments du PA, désengagement mazout	16.05.2018	#	2'314	1'296	93	1'389	
PR-1275A	073.019.28	Vieux-Billard 11 rue du	16.05.2018	#	1'568	1'524	127	1'651	
PR-1268A	043.008.03	Carouge 42 rue, Casino théâtre	16.05.2018	#	752	148	186	334	
PR-1269A	041.018.21	Candolle rue 3, BGE	16.05.2018	#	500	-	65	65	
PR-1273A1	101.830.77	Dr-Jean-Louis-Prévost et Buisson , chemins	16.05.2018	#	440	46	14	61	
PR-1273A2	081.830.77	PLQ Fontaines-Saintes, périmètre	16.05.2018	#	148	-	8	8	

	Recettes d'investissement			Autres mouvements				Amortissements cumulés							
	Total des recettes brutes au 01.01.2020	Recettes brutes 2020	Total des recettes brutes au 31.12.2020	Autres mouvements au 31.12.2019	Autres mouvements 2020	Autres mouvements cumulés au 31.12.2020	Investissements nets au 31.12.2020	Amortissements cumulés au 01.01.2020	Amortissements planifiés et préfinancement 2020	Amortissements non planifiés 2020	Mise hors invest. des amortissements 2020	Amortissements au 31.12.2020	Valeurs nettes comptables au 31.12.2020	Dépassement/ économie) sur les crédits	Notes
	-	-	-	-	-	-	1'233	-	-81	-	-	-81	1'151	5'167	
	-	-	-	-	-	-	188	-	-27	-	-	-27	161	82	
	-	-	-	-	-	-	22	-	-	-	-	-	22	556	
	-	-	-	-	-	-	716	-	-	-	-	-	716	632	
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2'964	
	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1	1'021	
	-	-	-	-	-	-	43	-	-	-	-	-	43	1'320	
	-	-	-	-	-	-	202	-	-	-	-	-	202	2'494	
	-	-152	-152	-	-	-	4'920	-	-	-	-	-	4'920	3'968	
	-	-	-	-	-	-	336	-	-	-	-	-	336	1'818	
	-	-	-	-	-	-	97	-	-	-	-	-	97	3'003	
	-	-	-	-	-	-	151	-	-	-	-	-	151	786	
	-	-	-	-	-	-	961	-	-120	-	-	-120	841	539	
	-	-	-	-	-	-	413	-	-	-	-	-	413	1'587	
	-500	-	-500	445	-	445	3'485	-	-	-	-	-	3'485	1'113	
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	507	
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	246	
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	550	
	-	-	-	-	-	-	328	-	-	-	-	-	328	594	
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	388	
	-	-	-	-	-	-	2'554	-	-	-	-	-	2'554	1'145	
	-	-	-	-	-	-	244	-	-	-	-	-	244	67	
	-	-	-	-	-	-	53	-	-	-	-	-	53	592	
	-93	-702	-795	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1'000	
	-	-	-	-	-	-	166	-	-	-	-	-	166	334	
	-	-	-	-	-	-	1'366	-	-131	-	-	-131	1'235	2'034	
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1'863	
	-	-	-	-	-	-	15	-	-	-	-	-	15	2'282	
	-	-	-	-	-	-	2'622	-	-	-	-	-	2'622	1'667	
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	120	
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	50	
	-	-	-	-	-	-	77	-	-	-	-	-	77	793	
	-593	-855	-1'447	445	-	445	20'195	-	-360	-	-	-360	19'835	41'282	
	-1'500	-	-1'500	-	-	-	1'017	-76	-102	-	-	-178	839	75	
	-	-	-	-	-	-	25'262	-2 545	-823	-	-	-3'368	21'894	-25'262	
	-	-	-	-	-	-	118	-	-	-	-	-	118	144	
	-	-	-	58	-	58	4'242	-	-	-	-	-	4'242	4'836	
	-	-	-	-	-	-	237	-	-	-	-	-	237	346	
	-	-	-	-	-	-	109	-	-	-	-	-	109	24	
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	272	
	-	-	-	-	-	-	135	-	-3	-	-	-3	133	35	
	-	-	-	-	-	-	439	-	-	-	-	-	439	638	
	-	-	-	-	-	-	445	-	-	-	-	-	445	2'398	
	-	-	-	-	-	-	73	-	-	-	-	-	73	567	
	-	-	-	-	-	-	7	-	-	-	-	-	7	122	
	-	-	-	-	-	-	1'811	-	-	-	-	-	1'811	815	
	-110	-	-110	-	-	-	271	-	-	-	-	-	271	79	
	-	-	-	-	-	-	2'217	-	-148	-	-	-148	2'070	234	
	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1	899	
	-	-	-	-	-	-		-	-	-	-	-		51	
	-163	-	-163	-	-	-	1'226	-17	-117	-	-	-134	1'092	925	
	-	-	-	48	-	48	1'699	-	-170	-	-	-170	1'529	-83	
	-	-	-	14	-	14	348	-	-	-	-	-	348	418	
	-	-	-	-	-	-	65	-	-	-	-	-	65	435	
	-	-	-	-	-	-	61	-	-	-	-	-	61	379	
	-	-	-	-	-	-	8	-	-	-	-	-	8	140	

B Crédits en cours (Patrimoine administratif) suite

En milliers de francs

Immobilisations						Coûts d'acquisition ou de revient		
Rapport CM	PFI	Désignation Crédit	Date de vote	Clôture	Crédit brut voté	Valeur brute des immobilisations au 01.01.2020	Dépenses brutes 2020	Valeur brute des immobilisations au 31.12.2020
PR-1224A1	101.830.06	Champ-Baron ch. du, PLQ	11.04.2018	#	780	456	13	470
PR-1224A2	081.107.02	Champ-Baron ch. du, PLQ, collecteur	11.04.2018	#	303	270		271
PR-1270	091.106.02	Berge de l'Arve à Vessy	11.04.2018	#	739	21	7	28
PR-1271A1	073.031.10	Asters, Frontenex, rues, rte; SIS	10.04.2018	#	4'323	3'058	1'019	4'077
PR-1271A2	073.031.14	Vieux-Billard,Asters,Frontenex,	10.04.2018	#	339	191	118	308
PR-1271A3	073.031.16	Vieux-Billard,Asters,Frontenex, casernes	10.04.2018	#	282	77	99	176
PR-1294	040.030.02	St-Georges, centre funéraire de	10.04.2018	#	2'700	884	817	1'701
PR-1214A1	046.055.06	Henri-Golay 40, avenue, rénovation	21.03.2018	#	6'041	947	1'228	2'175
PR-1214A2	046.055.06	Henri-Golay 40, avenue, rénovation	21.03.2018	#	253	-	-	-
PR-1214A3	046.055.06	Henri-Golay 40, avenue, rénovation	21.03.2018	#	106	-	-	-
PR-1214A4	046.055.10	Henri-Golay 40, avenue, mobilier	21.03.2018	#	149	-	-	-
PR-1231A	101.850.10	Mise en place d'abris vélos	21.03.2018	#	1'209	86	166	252
PR-1253A1	060.011.06	Piachaud 4, rue, "Ancien manège"	21.03.2018	#	22'510	10'434	3'570	14'004
PR-1253A2	060.011.08	Piachaud 4,rue,"Ancien manège",ludothèque	21.03.2018	#	248	-	-	-
PR-1253A3	060.011.10	Piachaud 4,rue,"Ancien manège",MQ	21.03.2018	#	181	-	-	-
PR-1253A4	060.011.12	Piachaud 4,rue,"Ancien manège",EVE	21.03.2018	#	116	-	-	-
PR-1264A2	030.014.10	Plantaporrêts 1bis, rue, Ecole	21.03.2018	#	306	171	14	185
PR-1227A1	111.030.32	4ème PSIC - Projets spécif.licences	20.03.2018	#	6'800	2'257	2'101	4'357
PR-1227A2	111.030.34	Système d'informat.et équip. CM 2015/20	20.03.2018	#	100	-	-	-
PR-1249A1	101.830.05	Joli-Mont, Riant-Parc av.	07.03.2018	#	8'671	96	158	253
PR-1249A2	081.830.05	Joli-Mont, Riant-Parc av.	07.03.2018	#	8'088	894	535	1'429
PR-1221A2	102.502.12	CEVA - Eaux-Vives, nouvelle gare	07.02.2018	#	33'708	13'687	4'710	18'398
PR-1221A3	102.502.12	CEVA gare Eaux-Vives,square Agasse-Weber	07.02.2018	#	3'521	2'461	326	2'788
PR-1238A1	102.502.20	CEVA, halte Champel/Hôpital	07.02.2018	#	18'052	12'044	4'265	16'309
PR-1238A2	081.502.18	CEVA, halte Champel/Hôpital	07.02.2018	#	9'227	4'203	1'126	5'328
PR-1243A	091.018.15	Plainpalais plaine replanta.arbres suite	07.02.2018	#	2'353	2'442	1'163	3'605
PR-1251A1	043.051.04	Charles-Sturm 15 rue	07.02.2018	#	12'962	6'905	4'795	11'700
PR-1251A2	043.051.08	Charles-Sturm 15,rue,pavillon danse	07.02.2018	#	79	-	-	-
PR-1251A3	043.051.10	Charles-Sturm, place	07.02.2018	#	294	1	-	1
PR-1221A1	102.502.10	CEVA gare des Eaux-Vives	06.02.2018	#	28'455	11'810	4'086	15'896
PR-1272	044.044.02	St-François de Sales, fondation paroisse	16.01.2018	#	326	-	-	-
			2018		203'151	109'578	35'580	145'158
PR-1236A1	043.009.22	Grand Théâtre, pl. Neuve 3, rénovation partielle	06.12.2017	#	70'913	75'902	984	76'886
PR-1236A1B	043.009.22	Grand-Théâtre de Genève	06.12.2017	#	1'710	1'560	-	1'560
PR-1236A4	043.009.32	GTG place Neuve	06.12.2017	#	378	378	-	378
PR-1235A1	102.570.16	Frank-Thomas, ch, Voie verte, CEVA	05.12.2017	#	260	172	6	178
PR-1233A	050.044.11	Ecu 35,ch.de l',Centre sport. BdesFrères	05.12.2017	#	900	160	186	347
PR-1208A	101.850.02	U cyclable rive gauche suite	18.10.2017	#	1'403	1 205	13	1'218
PR-1199A1	111.034.22	Administration véhicules lourds SPO	17.10.2017	#	1'766	531	143	674
PR-1199A2	111.034.22	Administration engins spécifiques LOM	17.10.2017	#	2'536	739	337	1'076
PR-1199A3	111.034.22	Administration véhicules légers VVP	17.10.2017	#	1'353	560	327	887
PR-1228A1	091.004.10	Bois-de-la-Bâtie, cheminements	17.10.2017	#	6'733	2'170	2'454	4'624
PR-1228A2	091.004.14	Bois-de-la Bâtie	17.10.2017	#	5'891	540	1'788	2'328
PR-1228A3	046.109.02	Bâtie 2, ch.de la	17.10.2017	#	2'113	494	751	1'245
PR-1228A4	046.109.06	Bois-de-la-Bâtie, Pavillon et maisonnette	17.10.2017	#	117	-	10	10
PR-1207A	101.400.17	Quai du Seujet	27.06.2017	#	1 796	38	13	51
PRD-152	050.012.74	Hans-Wilsdorf 4, rue;Pat.Vernets	27.06.2017	#	340	4	-	4
PR-1164A1	064.026.10	Logements relais	26.06.2017	#	2'156	2'202	337	2'540
PR-1164A2	064.026.12	Fort-Barreau, rue du, logements relais	26.06.2017	#	81	60	6	66
PR-1237	091.007.14	Gustave-Ador, quai; Baby Plage	06.06.2017	#	79	64	15	78

a) PR-1243A

Le crédit d'engagement voté pour un montant de kCHF 2'353 est destiné à replanter les arbres abattus pour des raisons sanitaires, ainsi qu'aux travaux d'aménagements de l'allée périphérique de la plaine de Plainpalais. Le dépassement de kCHF 1'252 est dû à la résiliation d'un contrat d'entreprise qui a engendré un ajustement des coûts d'installation et de signalisation de chantiers.

	Recettes d'investissement			Autres mouvements				Amortissements cumulés							
	Total des recettes brutes au 01.01.2020	Recettes brutes 2020	Total des recettes brutes au 31.12.2020	Autres mouvements au 31.12.2019	Autres mouvements 2020	Autres mouvements cumulés au 31.12.2020	Investissements nets au 31.12.2020	Amortissements cumulés au 01.01.2020	Amortissements planifiés et préfinancement 2020	Amortissements non planifiés 2020	Mise hors invest. des amortissements 2020	Amortissements au 31.12.2020	Valeurs nettes comptables au 31.12.2020	Dépassement/ économie) sur les crédits	Notes
	-	-100	-100	-	-	-	370	-	-12	-	-	-12	357	310	
	-43	-4	-47	-	-	-	224	-	-6	-	-	-6	218	32	
	-	-	-	-	-	-	28	-	-	-	-	-	28	711	
	-	-	-	-	-	-	4'077	-	-87	-	-	-87	3'991	246	
	-	-	-	-	-	-	308	-4	-39	-	-	-43	265	31	
	-	-	-	-	-	-	176	-10	-25	-	-	-35	140	106	
	-	-	-	-	-	-	1'701	-116	-204	-	-	-320	1'381	999	
	-	-	-	325	-	325	2'500	-	-	-	-	-	2'500	3'866	
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	253	
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	106	
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	149	
	-	-	-	126	-	126	378	-	-	-	-	-	378	957	
	-	-	-	339	-	339	14'343	-	-	-	-	-	14'343	8'506	
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	248	
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	181	
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	116	
	-	-	-	-	-	-	185	-23	-25	-	-	-47	137	121	
	-	-	-	-	-	-	4'357	-780	-832	-	-	-1'612	2'746	2'443	
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100	
	-	-	-	-	-	-	253	-	-	-	-	-	253	8'418	
	-132	-	-132	-	-	-	1'297	-	-	-	-	-	1'297	6'659	
	-1'572	-1'151	-2'723	1'067	-	1'067	16'741	-	-	-	-	-	16'741	15'310	
	-562	-72	-634	-	-	-	2'154	-	-72	-	-	-72	2'082	733	
	-2'400	-2'310	-4'710	997	-	997	12'596	-	-420	-	-	-420	12'176	1'744	
	-	-191	-191	91	-	91	5'229	-	-	-	-	-	5'229	3'899	
	-	-	-	-	-	-	3'605	-	-45	-	-	-45	3'560	-1'252	a
	-	-	-	354	-	354	12'054	-	-100	-	-	-100	11'954	1'262	
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	79	
	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1	293	
	-5'997	-	-5'997	-	-	-	9'899	-	-	-	-	-	9'899	12'559	
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	326	
	-12'479	-3'828	-16'307	3'420	-	3'420	132'271	-3'571	-3'228	-	-	-6'799	125'471	57'993	
	-3'449	-464	-3'913	-	-	-	72'973	-2'770	-2'435	-	-	-5'205	67'768	-5'973	b
	-	-	-	109	-	109	1'669	-107	-56	-	-	-163	1'506	150	
	-	-	-	-	-	-	378	-60	-38	-	-	-98	280	-	
	-	-	-	-	-	-	178	-	-	-	-	-	178	82	
	-	-	-	-	-	-	347	-	-	-	-	-	347	553	
	-	-	-		-	-	1'218	-66	-48	-	-	-113	1'105	185	
	-	-	-	-	-	-	674	-102	-68	-	-	-170	504	1'092	
	-	-	-	-	-	-	1'076	-164	-201	-	-	-364	711	1'460	
	-	-	-	-	-	-	887	-103	-159	-	-	-263	625	465	
	-	-	-	-	-	-	4'624	-	-	-	-	-	4'624	2'109	
	-	-	-	325	-	325	2'653	-	-	-	-	-	2'653	3'563	
	-	-	-	-	-	-	1'245	-	-	-	-	-	1'245	867	
	-	-	-	-	-	-	10	-	-	-	-	-	10	107	
	-	-	-	-	-	-	51	-	-	-	-	-	51	1'744	
	-	-	-	-	-	-	4	-	-	-	-	-	4	336	
	-	-	-	-	-	-	2'540	-92	-255	-	-	-347	2'192	-383	c
	-	-	-	-	-	-	66	-3	-8	-	-	-12	55	15	
	-	-	-	-	-	-	78	-22	-19	-	-	-41	37	1	

b) PR-1063A1 et PR-1236A1

Les crédits de réalisation votés pour un montant de kCHF 70'913 concernaient la rénovation partielle du Grand Théâtre et la création d'une extension en sous-sol. Le dépassement d'un montant de kCHF 5'973 est consécutif à des travaux complémentaires imprévus sur les installations techniques. Ces crédits en dépassement seront bouclés et intégrés dans une proposition de bouclement déposée au Conseil municipal en 2021.

c) PR-1164A1

Le crédit d'engagement voté pour un montant de kCHF 2'156 est destiné à la réalisation de logements relais. Le dépassement de kCHF 383 est dû à des prestations contestées par la Ville de Genève suite à un conflit avec la principale entreprise adjudicataire.

B Crédits en cours (Patrimoine administratif) suite

Immobilisations						Coûts d'acquisition ou de revient			
Rapport CM	PFI	Désignation Crédit	Date de vote	Clôture	Crédit brut voté	Valeur brute des immobilisations au 01.01.2020	Dépenses brutes 2020	Valeur brute des immobilisations au 31.12.2020	
PR-1141A1	102.067.02	Village-Suisse Gourgas, rues	05.04.2017	#	1'907		485	486	
PR-1141A2	081.106.02	Village-Suisse Gourgas Maraîchers rues	05.04.2017	#	2'565	2'122	28	2'151	
PR-1151A1	101.830.20	Eidguenots av.	04.04.2017	#	1'275				
PR-1151A2	081.103.02	Eidguenots av., Nant-Cayla ch.	04.04.2017	#	1'540	867	8	875	
PR-1163A	101.110.12	Mon-Soleil, Colombettes, Rochette, ch.	04.04.2017	#	909	75	716	791	
PR-1189A3	042.095.20	Stand 22, rue	28.03.2017	#	253	5	-	5	
PR-1157A1	091.095.04	Ecoquartier Jonction,aménag.1ère phase	07.03.2017	#	6'340	3'628	549	4'177	
PR-1157A2	091.095.06	Gazomètres rue des	07.03.2017	#	2'816	155	532	687	
PR-1204A	081.008.34	Réseau secondaire : Chemisage Multipack 2019	07.03.2017	#	9'034	8'407	3'043	11'450	
PR-1189A1	042.095.20	Stand 22, rue	07.02.2017	#	1'418	1'129	-	1'129	
PR-1189A2	042.095.20	Stand 22, rue	07.02.2017	#	968	769	-	769	
PR-1189A4	042.095.20	Stand 22, rue	07.02.2017	#	448	-	25	25	
PR-1156A1	031.095.06	Saint-Georges 21, bd.	18.01.2017	#	31'951	13'970	5'347	19'317	
PR-1156A2	031.095.08	Saint-Georges 21,bd.salle d'éducation physique	18.01.2017	#	217	-	-	-	
PR-1156A3	061.050.06	Saint-Georges 21, bd.	18.01.2017	#	578	-	-	-	
PR-1156A4	043.053.04	Saint-Georges 21, bd.	18.01.2017	#	481	-	-	-	
PR-1156A5	043.053.06	Saint-Georges 21, bd., salle pluridiscip	18.01.2017	#	79	-	-	-	
PR-1156A6	031.095.10	Saint-Georges 21, salle pluridisciplinaire	18.01.2017	#	23	-	-	-	
PR-1156A7	031.095.10	Saint-Georges 21, salle pluridisciplinaire	18.01.2017	#	54	-	-	-	
PR-1156A8	031.095.14	Saint-Georges 21	18.01.2017	#	189	-		-	
			2017		163'569	117'906	18'105	136'011	
PR-1165A1	030.089.06	Berne 50 rue de, école de Pâquis-Centre	23.11.2016	#	32'868	18'598	11'019	29'617	
PR-1165A2	030.089.06	Berne 50,Ecole de Pâquis-Centre	23.11.2016	#	1'623	891	102	993	
PR-1165A3	030.089.10	Berne 50,Ecole Pâquis-Centre	23.11.2016	#	2'155	1'131	319	1'450	
PRD-96	020.030.06	Fondetec 2018	02.11.2016	#	25'000	3'500	3'500	7'000	
PR-1174A	042.040.31	MHN	02.11.2016	#	2'697	1'736	1'249	2'985	
PR-1152A2	081.050.00	Voltaire rue	28.09.2016	#	2'541	1'346	651	1'997	
PR-1159A1	031.015.06	Lamartine 14A, rue	28.09.2016	#	9'807	8'755	479	9'234	
PR-1159A2	031.015.10	Parc Geisendorf,Lamartine 16bis	28.09.2016	#	348	230	40	270	
PR-1159A3	031.015.12	Geisendorf,Lamartine 16bis,rue	28.09.2016	#	111	73	-	73	
PR-1161A3	071.004.08	Nant 2, r. du; Mairie 37, r.	28.09.2016	#	42	36	5	40	
PR-1170A	101.900.30	Neuve, place de	28.09.2016	#	1'018	569	33	601	
PR-1185	140.015.00	Extension gare Cornavin	27.09.2016	#	120'204	1'871	917	2'788	
PR-1137A	112.810.08	Politique énergétique PA, divers	14.09.2016	#	2'715	1'272	14	1'286	
PR-1149A2	081.021.18	Beulet rue,Warens,Gallatin av.,	27.06.2016	#	1'398	700	-	700	
PR-1100A	082.021.06	Quartiers de la Ville	25.05.2016	#	2'835	215	1'224	1'439	
PR-1148A	050.046.08	Neuchâtel 47, rue de, Pâquis Centre, piscine	25.05.2016	#	2'450	2'353	-	2'353	
PR-1177A	046.110.02	Décorations et guirlandes lumineuses	25.05.2016	#	1'763	1'556	179	1'735	
PR-1122A7	102.605.07	Saint-Georges, bd. de	27.04.2016	#	350	-	-	-	
PR-1166A	044.039.01	Saint-Antoine, bastion de	27.04.2016	#	1'230	1'182	185	1'367	
PR-1069A1	112.810.02	CADéco Jonction PA	05.04.2016	#	326	-	-	-	
PR-1129A1	101.830.14	Velours ch.du. réaménagement suite	14.03.2016	#	6'081	3'613	197	3'810	
PR-1129A2	081.048.00	Velours, ch. du,	14.03.2016	#	872	411	25	436	
PR-1128A	091.091.06	Forêts VDGe	10.02.2016	#	1'202	1'100	100	1'200	
PA-123A	101.054.09	Coulouvrenière pont	10.02.2016	#	370	-	-	-	
PR-1142A	130.031.00	CEVA domaine public	09.02.2016	#	100	-	-	-	
PR-1150A1	081.117.01	PLQ Godefroy	09.02.2016	#	59	-	-	-	
PR-1150A2	101.830.29	PLQ Godefroy, domaine public	09.02.2016	#	171	-	-	-	
PR-1124A	091.092.06	Dix pataugeoires, locaux et systèmes de traitement	25.01.2016	#	3'127	2'111	68	2'179	
PR-1127A	091.104.02	Domaine public de la Ville de Genève	25.01.2016	#	6'411	2'674	385	3'058	
PR-1132A	073.023.04	SIS, protection respiratoire	25.01.2016	#	2'500	1'889	210	2'098	

d) PR-1204A

Le crédit d'engagement voté pour un montant de kCHF 9'034 est destiné à la réhabilitation ou la création de réseaux secondaires d'assainissement. Le dépassement d'un montant de kCHF 2'416 est lié à des travaux de rénovation et de construction des collecteurs, sur le secteur du Bouchet. En effet, ces travaux se sont révélés obligatoires à des fins de coordination entre les CFF et les SIG, dans le cadre de la sécurisation de l'alimentation électrique du CEVA (15Kv).

	Recettes d'investissement			Autres mouvements				Amortissements cumulés							
	Total des recettes brutes au 01.01.2020	Recettes brutes 2020	Total des recettes brutes au 31.12.2020	Autres mouvements au 31.12.2019	Autres mouvements 2020	Autres mouvements cumulés au 31.12.2020	Investissements nets au 31.12.2020	Amortissements cumulés au 01.01.2020	Amortissements planifiés et préfinancement 2020	Amortissements non planifiés 2020	Mise hors invest. des amortissements 2020	Amortissements au 31.12.2020	Valeurs nettes comptables au 31.12.2020	Dépassement/ (économie) sur les crédits	Notes
	-	-	-	-	-	-	486	-	-	-	-	-	486	1'422	
	-294	-	-294	-	-	-	1'856	-25	-62	-	-	-87	1'769	414	
	-	-	-	-	-	-		-	-	-	-	-		1'275	
	-	-	-	-	-	-	875	-	-	-	-	-	875	665	
	-	-	-	-	-	-	791	-	-10	-	-	-10	782	118	
	-	-	-	-	-	-	5	-		-	-		5	248	
	-951	-133	-1 084	735	-	735	3'827	-	-179	-	-	-179	3'648	2'163	
	-	-	-	-	-	-	687	-	-	-	-	-	687	2'128	
	-148	-692	-840		-		10'610	-134	-69	1	-	-203	10'408	-2'416	d
	-	-	-	-	-	-	1'129	-74	-38	-	-	-111	1'017	290	
	-	-	-	-	-	-	769	-23	-26	-	-	-49	719	200	
	-	-	-	-	-	-	25	-		-	-		25	423	
	-	-	-	-	-	-	19'317	-	-	-	-	-	19'317	12'634	
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	217	
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	578	
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	481	
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	79	
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23	
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	54	
	-		-	-		-	-						-	189	
	-4'843	-1'289	-6'131	1'169	-	1'169	131'049	-3'745	-3'671	1	-	-7'416	123'633	27'558	
	-	-	-	-	-	-	29'617	-720	-1'005	-	-	-1'725	27'892	3'251	
	-	-	-	-	-	-	993	-355	-213	-	-	-568	425	630	
	-	-	-	-	-	-	1'450	-203	-191	-	-	-394	1'056	705	
	-	-	-	-	-	-	7'000	-	-766	-	-	-766	6'234	18'000	
	-	-	-	-	-	-	2'985	-	-	-	-	-	2'985	-288	e
	-54	-133	-186	-	-	-	1'810	-82	-62	-	-	-143	1'667	544	
	-	-	-	530	-	530	9'764	-	-325	-	-	-325	9'438	574	
	-	-	-	-	-	-	270	-31	-37	-	-	-67	202	78	
	-	-	-	-	-	-	73	-	-	-	-	-	73	38	
	-	-	-	-	-	-	40	-9	-5	-	-	-14	26	2	
	-	-	-	77	-	77	678	-	-	-	-	-	678	417	
	-	-	-	-	-	-	2'788	-	-56	-	-	-56	2'733	117'416	
	-	-	-		-		1'286	-159	-130	-	-	-289	996	1'430	
	-259	-	-259	-	-	-	441	-5	-15	-	-	-20	421	698	
	-	-126	-126	-	-	-	1'314	-	-	-	-	-	1'314	1'396	
	-	-	-	101	-	101	2'454	-327	-245	-	-	-573	1'881	97	
	-	-	-	-	-	-	1'735	-949	-393	-	-	-1'342	393	28	
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	350	
	-	-	-	-	-	-	1'367	-	-	-	-	-	1 367	-137	f
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	326	
	-1 000	-50	-1 050	-	-	-	2'760	-168	-68	-	-	-235	2'525	2'271	
	-	-	-	-	-	-	436	-	-	-	-	-	436	436	
	-100	-20	-120	-	-	-	1'081	-186	-112	-	-	-298	783	2	
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	370	
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100	
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	59	
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	171	
	-29	-	-29	-	-	-	2'150	-405	-218	-	-	-623	1 527	949	
	-	-	-	-	-	-	3'058	-484	-322	-	-	-806	2 252	3'352	
	-	-	-	-	-	-	2'098	-762	-267	-	-	-1'029	1'069	402	

e) PR-1174A

Le crédit d'engagement voté pour un montant de kCHF 2'697 est destiné aux études de mise en sécurité et de réorganisation partielle du Muséum d'histoire naturelle. Le dépassement d'un montant de kCHF 288 sera couvert par la PR-1441, déposée au Conseil municipal le 19 janvier 2021, et actuellement à l'examen en Commission.

f) PR-1166A

Le crédit d'engagement voté pour un montant de kCHF 1'230 est destiné à l'étude de la valorisation et de la conservation des fouilles archéologiques du bastion Saint-Antoine. Le dépassement d'un montant de kCHF 137 sera couvert par la PR-1393, déposée au Conseil municipal le 4 février 2020, et actuellement à l'examen en Commission.

B Crédits en cours (Patrimoine administratif) suite

Immobilisations						Coûts d'acquisition ou de revient			
Rapport CM	PFI	Désignation Crédit	Date de vote	Clôture	Crédit brut voté	Valeur brute des immobilisations au 01.01.2020	Dépenses brutes 2020	Valeur brute des immobilisations au 31.12.2020	
PR-1143A	091.080.06	Saint-Jean, falaises de	19.01.2016	#	3'086	156	38	194	
PR-994AB	091.018.14	Plainpalais plaine	19.01.2016	#	8'072	7'343	40	7'384	
			2016		243'534	65'309	20'979	86'288	
PR-1114A1	101.400.84	Bergues, quai des	28.10.2015	#	6'300	4'924	235	5'160	
PR-1114A2	102.750.22	Bergues, quai des	28.10.2015	#	5'200	4'683	318	5'001	
PR-1116A1	101.900.10	Remplacement de 800 luminaires 2019	03.06.2015	#	1'403	685	72	757	
PR-1116A2	101.900.14	Remplace. 920 supports d'éclairage 2019	03.06.2015	#	2'404	463	376	839	
PR-1113A	046.107.02	Cinéma Scala	21.05.2015	#	3'460	2'663	797	3'460	
PR-1085A1	043.007.04	Gare des Eaux-Vives 1bis, av.	20.05.2015	#	97'060	69'995	24'586	94'581	
PR-1085A2	043.007.04	Nouvelle Comédie	20.05.2015	#	722	-	349	349	
PR-1085A4	043.007.10	Nouvelle Comédie	20.05.2015	#	1'220	-	736	736	
PR-1085A5	043.007.10	Nouvelle Comédie	20.05.2015	#	1'357	64	1'325	1'389	
PR-1082A1	111.034.18	Administration municipale Véhicules	29.04.2015	#	2'372	1'022	22	1'044	
PR-1082A2	111.034.18	Administration municipale Véhicules	29.04.2015	#	5'923	4'181	-47	4'133	
PR-1105A2	073.028.08	SIS vèhicules	29.04.2015	#	513	569	-	569	
PR-1084A	091.098.02	Saules, sentier des	17.02.2015	#	1'044	15		15	
PR-1061A	101.702.11	bruit routier 2è tranche	26.01.2015	#	1'944	292	104	396	
PR-1081A2	081.502.04	Chamonix-Viollier promenade	20.01.2015	#	1'669	709	10	719	
PR-1081A3	081.502.08	CEVA gare des Eaux-Vives	20.01.2015	#	9'539	5'786	550	6'336	
			2015		142'130	96'051	29'432	125'483	
PR-1065A1	111.030.30	3e PSIC - Plan biennal systèmes d'information	28.10.2014	#	6'400	5'181	292	5'473	
PR-1065A2	111.030.28	3e PSIC - Plan biennal systèmes d'information	28.10.2014	#	220	124	23	147	
PR-1071A	091.011.04	Onze parcs publics, squares & promenades	08.10.2014	#	2'967	2'588	66	2'654	
PR-1072A	102.101.02	Parc de bancs publics	17.09.2014	#	900	854	28	882	
PR-1060A	102.752.05	"Stratégie de piétonniasation"	04.06.2014	#	2'335	2'358	60	2'418	
PR-1054A	050.045.01	Frontenex 64, stade de Richemont	21.05.2014	#	250	-	-	-	
PR-1054A	102.020.07	Zones 30 km/h	21.05.2014	#	250	240	21	261	
PR-1063A2	043.009.20	Grand Théâtre, François-Diday rue	20.05.2014	#	984	805	68	874	
PR-1075	011.052.10	Fondation VGE, logements sociaux	05.05.2014	#	35'000	11'725	7'901	19'626	
PR-1051A	101.850.01	Promotion du vélo	05.05.2014	#	457	303	9	312	
PR-1033A1	111.047.12	Direction construction et aménagement	25.03.2014	#	1'340	1'070	125	1'195	
PR-1033A2	111.047.12	Administration municipale Sports	25.03.2014	#	70	59	-	59	
PR-1033A3	111.047.12	Administration municipale SIS	25.03.2014	#	874	861	-	861	
PR-979AB2	041.017.04	Minoteries, bibliothèque, discothèque	25.03.2014	#	244	108	-	108	
PR-979AB3	041.017.06	Minoteries 1-3-5-7, Carouge 98-100-102	25.03.2014	#	546	444	4	449	
PR-1048A	102.605.20	Sainte-Clotilde, av., îlot et ses abords	18.03.2014	#	5'122	4'399	6	4'405	
			2014		57'958	31'119	8'604	39'723	
PR-1020A	120.015.01	Praille-Acacias-Vernets, quartier	20.11.2013	#	458	355	27	383	
PR-1006A2	101.400.60	Jonction, viaduc de la	25.06.2013	#	1'559	898	147	1'045	
PR-1014A1	042.034.11	Carl-Vogt 65, bvd, Musée d'Ethnographie	14.05.2013	#	429	276	21	297	
PR-972A11	042.095.18	Stand 22, rue du; MHN et MHS	06.05.2013	#	195	149	5	154	
PR-972A1	042.095.06	Stand 22, rue du, dépôts de biens culturels	06.05.2013	#	53'618	50'063	732	50'795	
PR-972A3	042.095.10	St-Georges 41, bvd, MHN, MHS, collections	06.05.2013	#	1'730	1'560	1	1'561	
PR-972A6	042.095.14	Stand 22, rue du; collections MEG	06.05.2013	#	31	7	-	7	
PR-972A7	042.095.14	Stand 22, rue du; collections FMAC	06.05.2013	#	37	5	-	5	
PR-972A8	042.095.14	Stand 22, rue du; collections Ariana	06.05.2013	#	46	-	-	-	
PR-972A9	042.095.14	St-Georges 41 bvd, BGE	06.05.2013	#	15	-	-	-	
PR-951A	042.044.05	Puits-Saint-Pierre 6, rue du, Maison Tavel	15.04.2013	#	990	-	-	-	
PR-981A1	031.068.10	Chandieu, périmètre	19.03.2013	#	65'495	59'470	770	60'240	
PR-981AII	031.068.14	Chandieu, groupe scolaire	19.03.2013	#	1'746	1'185	60	1'245	
PR-996AI	081.031.08	Paix, av. de la, partie basse	20.02.2013	#	9'996	688	56	744	
PR-965A1	103.005.04	Vélos en libre service (VLS)	16.01.2013	#	1'944	6	-	6	
PR-965AII	103.005.04	Stations de vélos en libre service (VLS)	16.01.2013	#	1'537	286	-	286	
PR-1002A	020.018.03	Dorcière pl., Gare routière	15.01.2013	#	300	130	11	141	

	Recettes d'investissement			Autres mouvements				Amortissements cumulés							
	Total des recettes brutes au 01.01.2020	Recettes brutes 2020	Total des recettes brutes au 31.12.2020	Autres mouvements au 31.12.2019	Autres mouvements 2020	Autres mouvements cumulés au 31.12.2020	Investissements nets au 31.12.2020	Amortissements cumulés au 01.01.2020	Amortissements planifiés et préfinancement 2020	Amortissements non planifiés 2020	Mise hors invest. des amortissements 2020	Amortissements au 31.12.2020	Valeurs nettes comptables au 31.12.2020	Dépassement/ (économie) sur les crédits	Notes
	-	-	-	-	-	-	194	-	-	-	-	-	194	2'892	
	-	-	-	-	-	-	7'384	-447	-315	-	-	-762	6'621	688	
	-1'441	-328	-1'770	708	-	708	85'227	-5'291	-4'746	-	-	-10'037	75'190	157'246	
	-	-	-	-	-	-	5'160	-260	-172	-	-	-432	4'727	1'140	
	-	-	-	-	-	-	5'001	-20	-250	-	-	-270	4'731	199	
	-	-164	-164		-	-	593	-35	-24	-	-	-58	535	646	
	-	-	-	-	-	-	839	-58	-28	-	-	-86	754	1'564	
	-	-	-	-	-	-	3'460	-661	-480	-	-	-1'141	2'319	-	
	-22'500	-11'250	-33'750	-	-	-	60'831	-	-169	-	-	-169	60'662	2'479	
	-	-	-	-	-	-	349	-	-	-	-	-	349	373	
	-	-	-	-	-	-	736	-	-	-	-	-	736	484	
	-	-800	-800	-	-	-	589	-13	-72	-	-	-85	505	-32	
	-	-	-	-	-	-	1'044	-308	-102	-	-	-410	635	1'328	
	-6	-	-6	-	-	-	4'127	-2'513	-753	-	-	-3'266	862	1'790	
	-	-	-	-	-	-	569	-341	-114	-	-	-455	114	-56	g
	-	-	-	-	-	-	15	-	-	-	-	-	15	1'029	
	-32	-	-32	-	-	-	363	-	-	-	-	-	363	1'548	
	-	-	-	-	-	-	719	-	-	-	-	-	719	951	
	-	-	-	-	-	-	6'336	-	-	-	-	-	6'336	3'203	
	-22'538	-12'214	-34'753		-	-	90'731	-4'208	-2'164	-	-	-6'371	84'359	16'647	
	-	-	-	-	-	-	5'473	-3'828	-1'645	-	-	-5'473	-	927	
	-	-	-	-	-	-	147	-124	-23	-	-	-147	-	73	
	-	-	-	-	-	-	2'654	-246	-134	-	-	-380	2'274	313	
	-	-	-	-	-	-	882	-128	-71	-	-	-199	683	18	
	-172	-	-172	-	-	-	2'245	-	-	-	-	-	2'245	-83	
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	250	
	-	-	-	-	-	-	261	-	-	-	-	-	261	-11	
	-	-	-	-	-	-	874	-93	-88	-	-	-181	692	110	
	-	-	-	-	-	-	19'626	-	-	-	-	-	19'626	15 374	
	-	-	-	-	-	-	312	-	-	-	-	-	312	145	
	-	-	-		-		1'195	-633	-166	-	-	-799	396	145	
	-	-	-		-		59	-28	-11	-	-	-39	20	11	
	-	-	-	-	-	-	861	-855	-7	-	-	-861	-	13	
	-	-	-	-	-	-	108	-11	-11	-	-	-22	86	136	
	-	-	-	-	-	-	449	-60	-55	-	-	-115	333	97	
	-719	-	-719	-	-	-	3'686	-	-184	-	-	-184	3'502	717	
	-891	-	-891		-		38'832	-6'007	-2'395	-	-	-8'402	30'430	18 235	
	-	-	-	-	-	-	383	-217	-83	-	-	-300	83	75	
	-	-	-	-	-	-	1 045	-	-9	-	-	-9	1'036	514	
	-	-	-	-	-	-	297	-276	-21	-	-	-297	-	132	
	-	-	-	-	-	-	154	-149	-5	-	-	-154	-	41	
	-166	-	-166	-	-	-	50'629	-2'739	-1'690	-	-	-4'429	46'200	2'823	
	-750	-	-750	-	-	-	811	-54	-27	-	-	-81	730	169	
	-	-	-	-	-	-	7	-1	-1	-	-	-1	5	25	
	-	-	-	-	-	-	5	-1	-1	-	-	-2	3	32	
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	46	
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15	
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	990	
	-4'485	-	-4'485	-	-	-	55'755	-3'654	-1'861	-	-	-5'515	50'241	5'255	
	-	-	-	-	-	-	1'245	-463	-151	-	-	-613	631	501	
	-53	-	-53		-		691	-	-	-	-	-	691	9'252	
	-	-	-	-	-	-	6	-6	-	-	-	-6	-	1'938	
	-	-	-	-	-	-	286	-286	-	-	-	-286	-	1'251	
	-	-	-	-	-	-	141	-	-	-	-	-	141	159	

g) PR-1105A2

Le crédit voté d'un montant de kCHF 513 était destiné au renouvellement de huit voitures automobiles légères. Le dépassement d'un montant de kCHF 56 résulte d'une modification du cahier des charges liées à des changements législatifs et à l'évolution des missions opérationnelles du Service d'incendie et de secours, visant à une amélioration de la sécurité. Ce dépassement a fait l'objet d'une demande de crédit complémentaire auprès du Conseil municipal en date du 16 janvier 2019 (PR-1336).

B Crédits en cours (Patrimoine administratif) suite

Immobilisations						Coûts d'acquisition ou de revient			
Rapport CM	PFI	Désignation Crédit	Date de vote	Clôture	Crédit brut voté	Valeur brute des immobilisations au 01.01.2020	Dépenses brutes 2020	Valeur brute des immobilisations au 31.12.2020	
PR-1002A	106.096.01	Frontenex avenue et route	15.01.2013	#	200	26	23	49	
PR-1002A	091.000.03	Espaces verts	15.01.2013	#	150	155	-	155	
			2013		140'475	115'259	1'852	117'110	
PR-915AI	081.007.02	Le-Corbusier/Chevillarde, rue/chemin	15.10.2012	#	7'641	6'237	-	6'237	
PR-915AIV	101.701.06	Malagnou, route	15.10.2012	#	1'849	1'097	19	1'116	
PR-915AV	101.830.16	Malagnou route, Rieu chemin	15.10.2012	#	141	14		14	
PR-948A	106.507.02	Arrêts de tram	15.10.2012	#	6'721	3'810	29	3'839	
PR-918A	111.030.27	Préparation dossiers papier du personnel VGE	26.06.2012	#	960	-	-	-	
PR-929AB2	111.034.14	79 véhicules légers, 36 engins et 21 deux-roues	26.06.2012	#	5'832	4'858	62	4'920	
PR-929AB4	111.034.16	Véhicules légers et engins spécifiques	26.06.2012	#	2'572	2'227	-	2'227	
PR-886A	020.014.09	Châtelaine 43, av. de, ZIC	26.06.2012	#	1'420	143	-	143	
PR-836A	041.022.08	Bibliothèque du CJB	09.05.2012	#	600	579	-	579	
PR-909A	101.702.10	Travaux d'assainissement bruit routier 3	21.03.2012	#	8'111	6'175	1'114	7'290	
PR-876AII	042.037.08	Lausanne 192 rue, mobilier	20.03.2012	#	501	358	1	358	
PR-917A	050.065.04	Eaux-Vives, pôle de la gare des	22.02.2012	#	11'971	70	104	174	
			2012		48 320	25'568	1'329	26'896	
PR-911A	092.012.05	Lausanne 118-120, rue de, SEVE	13.12.2011	#	250	-	-	-	
PR-911A	101.900.15	Etude de renouvellement des éclairages publics	13.12.2011	#	150	123	1	124	
PR-911A	103.004.05	Cornavin, place de	13.12.2011	#	200	200	-	200	
PR-911A	092.017.07	Frontenex 71, rte de, parc La Grange, "La Ferme"	13.12.2011	#	180	103	-	103	
PR-750AB	050.065.01	Gare des Eaux-Vives, crèche, sport et jeunesse	23.11.2011	#	4'900	5'436	150	5'586	
PR-753AI	081.065.10	Mail av.	23.05.2011	#	14'995	15'429	-	15'429	
PR-852A	041.022.10	Fonds photographique Boissonnas	23.05.2011	#	2'400	2'500	-	2'500	
PR-819AI	102.750.16	Square Pradier	18.05.2011	#	3'295	105	-	105	
PR-819AII	081.069.02	Square Pradier, collecteurs	18.05.2011	#	831	-	-	-	
PR-824A	120.011.01	Voie verte d'aglomération	18.05.2011	#	932	874	-	874	
PR-811A	050.066.02	Equipements sportifs Proxisports	20.04.2011	#	855	744		744	
PR-722A	111.047.11	Mobilier 9e plan d'achat Archives	19.04.2011	#	2'845	2'781	11	2'792	
PR-833AI	081.097.02	Etraz 128 route, ctre de Richelien	16.02.2011	#	2'349	2'584	-	2'584	
PR-837AI	111.030.24	PSIC - Plan biennal systèmes d'info	16.02.2011	#	7'141	6'190	162	6'353	
PR-837AIV	111.030.26	Numérisation des dossiers du personnel	16.02.2011	#	300	-	-	-	
PR-784A	102.020.02	Aménagement de zone à 30 km/h	19.01.2011	#	1'289	686	-	686	
PR-790A	042.041.03	Gourgas 7, rue, BAC	18.01.2011	#	2'400	-	7	7	
			2011		45'311	37'757	331	38'088	
PR-807A	112.042.03	La Grange, villa, rénovation salons	11.12.2010	#	400	29	-	29	
PR-807A	061.021.05	Madeleine 16, rue de la	11.12.2010	#	400	-	103	103	
PA-116	043.054.02	Espace diffusion musiques amplifiées	03.11.2010	#	700	521	2	523	
PR-756A	030.025.16	William-Lescaze 12, école Cayla	18.05.2010	#	625	515	1	516	
			2010		2'125	1'065	106	1'171	
PR-721A	010.000.04	Lausanne 126-La Perle du lac	12.12.2009	#	150	455	-	455	
PR-667A	101.400.15	Ecluse du Seujet - Phase 2	01.12.2009	#	557	274	-	274	
PR-698A2	111.030.14	1er PSIC - Plan biennal systèmes d'info.	01.12.2009	#	6'969	6'012	346	6'358	
PR-698A3	111.007.20	Système de gestion du parc immobilier	01.12.2009	#	880	562	15	577	

h) PR-750AB

Le crédit d'étude voté d'un montant de kCHF 4'900 portait sur un concours d'architecte concernant un complexe crèche, sport et jeunesse situé sur le site de la Gare des Eaux-Vives. Le dépassement d'un montant de kCHF 686 est dû à la réalisation de prestations supplémentaires liées à des adaptations du projet, ainsi qu'à la complexité du contexte général du secteur de la Gare des Eaux-Vives. Un crédit de réalisation (PR-1421) a été déposé le 6 octobre 2020 au Conseil municipal et est à l'examen en commission.

i) PR-753AI

Le crédit voté de kCHF 14'995 portait sur les projets du skate park ainsi que sur la rénovation du réseau collecteur de l'Avenue du Mail. Le dépassement de kCHF 435 est dû à des hausses de tarifs conjoncturelles sur les travaux de rénovation du réseau collecteur ainsi qu'une surface de réalisation plus importante que prévue pour le skate park. Ce crédit en dépassement sera bouclé et intégré à une PR de bouclement déposée courant 2021.

j) PR-852A

Le crédit voté de kCHF 2'400 est destiné à l'acquisition, au reconditionnement et à l'inventaire du fonds photographique Boissonnas par le Centre d'iconographie genevoise. Ce crédit en dépassement de kCHF 100 fait l'objet d'une PR de bouclement (PR-1355) déposée au Conseil municipal le 15 mai 2019 et est actuellement à l'examen en commission.

	Recettes d'investissement			Autres mouvements				Amortissements cumulés							
	Total des recettes brutes au 01.01.2020	Recettes brutes 2020	Total des recettes brutes au 31.12.2020	Autres mouvements au 31.12.2019	Autres mouvements 2020	Autres mouvements cumulés au 31.12.2020	Investissements nets au 31.12.2020	Amortissements cumulés au 01.01.2020	Amortissements planifiés et préfinancement 2020	Amortissements non planifiés 2020	Mise hors invest. des amortissements 2020	Amortissements au 31.12.2020	Valeurs nettes comptables au 31.12.2020	Dépassement/ (économie) sur les crédits	Notes
	-	-	-	-	-	-	49	-	-	-	-	-	49	151	
	-	-	-	-	-	-	155	-	-	-	-	-	155	-5	
	-5'454	-	-5'454		-	-	111'657	-7'844	-3'847	-	-	-11'692	99'965	23'364	
	-5'096	-	-5'096	-	-	-	1'141	-76	-38	-	-	-114	1'027	1'404	
	-	-	-	-	-	-	1'116	-96	-48	-	-	-144	972	734	
	-14	-	-14	-	-	-		-	-	-	-	-		127	
	-1'515	-	-1'515	-	-	-	2'324	-1'691	-158	-	-	-1'849	475	2'881	
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	960	
	-145	-	-145		-1'183	-1'183	3'592	-4'394	-268	-	1'183	-3'479	113	912	
	-5	-	-5		-		2'222	-2'116	-94	-	-	-2'210	12	345	
	-	-	-	-	-	-	143	-143	-	-	-	-143		1'277	
	-	-	-	-	-	-	579	-546	-33	-	-	-579	-	21	
	-458	-	-458		-	-	6'832	-175	-136	-	-	-312	6'520	822	
	-358	-1	-358	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	143	
	-	-	-	4'267	-	4'267	4'441	-239	-148	-	-	-388	4'053	11'797	
	-7'591	-1	-7'591	4'267	-1'183	3'084	22'389	-9'476	-924	-	1'183	-9'217	13'172	21'423	
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	250	
	-	-	-	-	-	-	124	-	-	-	-	-	124	26	
	-	-	-	-	-	-	200	-	-	-	-	-	200		
	-	-	-	-	-	-	103	-	-	-	-	-	103	77	
	-185	-	-185	-	-	-	5'401	-	-	-	-	-	5'401	-686	h
	-431	-	-431	-	-	-	14 998	-3'498	-500	-	-	-3'998	11'000	-435	i
	-100	-	-100	-	-2'400	-2'400	-	-2'400	-	-	2'400	-	-	-100	j
	-	-	-	-	-	-	105	-105	-	-	-	-105	-	3'190	
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	831	
	-	-	-	-	-	-	874	-	-	-	-	-	874	57	
	-	-	-	-	-	-	744	-146	-73	-	-	-219	526	111	
	-	-	-		-		2'792	-2'707	-30	-	-	-2'737	54	53	
	-	-	-	-	-	-	2'584	-1'809	-258	-	-	-2'067	517	-235	k
	-	-	-	-	-	-	6'353	-6'190	-145	-	-	-6'335	18	788	
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	300	
	-	-	-	-	-	-	686	-190	-31	-	-	-221	465	603	
	-	-	-	-	-	-	7	-	-	-	-	-	7	2'393	
	-716	-	-716		-2'400	-2'400	34'972	-17'046	-1'037	-	2'400	-15'683	19'289	7'223	
	-	-	-	-	-	-	29	-	-	-	-	-	29	371	
	-	-	-	-	-	-	103	-	-	-	-	-	103	297	
	-	-	-	-	-	-	523	-521	-2	-	-	-523	-	177	
	-	-	-	-	-	-	516	-78	-52	-	-	-129	387	109	
	-	-	-	-	-	-	1'171	-598	-54	-	-	-652	519	954	
	-	-	-	-	-	-	455	-455	-	-	-	-455	-	-305	l
	-	-	-	-	-	-	274	-274	-	-	-	-274	-	283	
	-	-	-	-	-	-	6'358	-6'012	-247	-	-	-6'259	99	611	
	-	-	-	-	-	-	577	-562	-15	-	-	-577	-	303	

k) PR833AI - PR833AII - PR-665A

Le crédit voté d'un montant de kCHF 3'261 est destiné au réaménagement du centre d'instruction et de formation (CIF) à Versoix. Il présente un dépassement d'un montant de kCHF 490. Deux crédits complémentaires ont été votés en 2011 (PR-833AI/AII) pour un montant de kCHF 2'349. Ils présentent un dépassement d'un montant de kCHF 235. Les dépassements résultent d'exigences complémentaires liées à la protection des rives de la Versoix, intervenues après le vote des crédits complémentaires et d'une pollution des terres notablement plus importante qu'initialement prévu. Ces crédits en dépassement seront bouclés et intégrés dans une PR de bouclement déposée courant 2021.

l) PR-721A

Le crédit d'étude voté d'un montant de kCHF 150 est destiné aux frais d'étude de la rénovation du restaurant de la Perle du Lac. Le dépassement d'un montant de kCHF 305 résulte de demandes de modification dans le programme de travaux.

B Crédits en cours (Patrimoine administratif) suite et fin

Immobilisations						Coûts d'acquisition ou de revient			
Rapport CM	PFI	Désignation Crédit	Date de vote	Clôture	Crédit brut voté	Valeur brute des immobilisations au 01.01.2020	Dépenses brutes 2020	Valeur brute des immobilisations au 31.12.2020	
PR-698A4	111.030.16	Système d'information et équipement CM 2	01.12.2009	#	200	155	38	192	
PR-665A	073.030.02	Étraz 128, chemin de l'	18.05.2009	#	3'261	3'751	-	3'751	
PR-664A3	042.024.08	Impératrice 1, ch de - CJB	13.05.2009	#	307	301	-	301	
PR-664A	042.024.10	Impératrice 1, ch de - CJB, BOT V	13.05.2009	#	82	63	-	63	
			2009		12'406	11'572	399	11'972	
PR-610A	101.400.30	Bois-de-la-Bâtie, passerelle	17.12.2008	#	387	-	-	-	
PR-588A	106.520.08	Plan directeur TPG 2020	28.04.2008	#	4'580	3'426	953	4'379	
PR-569A	070.002.00	POLYCOM - Réseau télécom sécurité	16.01.2008	#	5'350	3'767	250	4'016	
			2008		10'317	7'192	1'203	8'395	
PR-471A	040.026.01	Accessib.pers.mobilité réduite bât.culturels	08.05.2007	#	2'580	2'097	27	2'124	
			2007		2'580	2'097	27	2'124	
PR-387AB	102.033.03	Mont-Blanc pont, passerelle piétonne	08.11.2006	#	1'420	780	335	1'115	
PR-393A	101.004.03	Pistes et bandes cyclables	17.05.2006	#	1'940	1'418	292	1'710	
			2006		3'360	2'198	626	2'825	
PR-354A	081.003.03	Plan général d'évacuation des eaux	18.05.2005	#	3'314	3'394	33	3'426	
PR-375	030.099	Ecoles divers	18.01.2005	#	1'440	1'440	-	1'440	
			2005		4'754	4'834	33	4'866	
PR-273AB	102.066.01	Eaux-Vives, quartier,	07.04.2004	#	1'020	154	-	154	
PR-246A	102.038.05	Grenus, Etuves, Rousseau, rues	21.01.2004	#	468	233	-	233	
			2004		1'488	387	-	387	
PR-172A	102.020.01	Zones 30km/h en ville	12.02.2003	#	4'152	2'957	3	2'960	
			2003		4'152	2'957	3	2'960	
PR-191A	106.081.08	Cornavin, garage	25.06.2002	#	3'978	1'282	-	1'282	
			2002		3'978	1'282	-	1'282	
PR-48A	101.083.00	TPG, ligne de bus 1	16.05.2001	#	420	364	42	405	
			2001		420	364	42	405	
PR-142A	140.100.00	Fondation des parkings (Prieuré)	20.06.1989	#	-	-	-	-	
			1989		-	-	-	-	
PR-41A	050.014.01	Stade de Frontenex	26.04.1988	#	545	272	-	272	
			1988		545	272	-	272	
Total crédits en cours (Patrimoine administratif)					**1'153'052**	**637'957**	**134'657**	**772'614**	

	Recettes d'investissement			Autres mouvements				Amortissements cumulés							
	Total des recettes brutes au 01.01.2020	Recettes brutes 2020	Total des recettes brutes au 31.12.2020	Autres mouvements au 31.12.2019	Autres mouvements 2020	Autres mouvements cumulés au 31.12.2020	Investissements nets au 31.12.2020	Amortissements cumulés au 01.01.2020	Amortissements planifiés et préfinancement 2020	Amortissements non planifiés 2020	Mise hors invest. des amortissements 2020	Amortissements au 31.12.2020	Valeurs nettes comptables au 31.12.2020	Dépassement/ (économie) sur les crédits	Notes
	-	-	-	-	-	-	192	-155	-38	-	-	-192	-	8	
	-	-	-	-	-	-	3'751	-2'604	-382	-	-	-2'986	764	-490	
	-301	-	-301	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6	
	-63	-	-63	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	19	
	-364	-	-364	-	-	-	11'608	-10'062	-683	-	-	-10'745	863	434	
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	387	
	-749	-	-749	-	-	-	3'630	-127	-141	-	-	-268	3'362	201	
	-	-4	-4	-	-	-	4'012	-3'767	-245	-	-	-4'012	-	1'334	
	-749	-4	-753	-	-	-	7'642	-3'894	-386	-	-	-4'280	3'362	1'922	
	-	-	-		-		2'124	-1'463	-240	-	-	-1'702	421	456	
	-	-	-		-		2'124	-1'463	-240	-	-	-1'702	421	456	
	-	-	-	-	-	-	1'115	-	-	-	-	-	1'115	305	
	-	-	-	-	-	-	1'710	-117	-71	-	-	-188	1'522	230	
	-	-	-	-	-	-	2'825	-117	-71	-	-	-188	2'637	535	
	-1'733	-	-1'733	-	-	-	1'694	-1'661	-33	-	-	-1'694	-	-112	
	-	-	-	-	-	-	1'440	-720	-48	-	-	-768	672	-	
	-1'733	-	-1'733	-	-	-	3'134	-2'381	-81	-	-	-2'462	672	-112	
	-	-	-	-	-	-	154	-154	-	-	-	-154	-	866	
	-	-	-	-	-	-	233	-233	-	-	-	-233	-	235	
	-	-	-	-	-	-	387	-387	-	-	-	-387	-	1 101	
	-	-	-	-	-	-	2'960	-2'717	-49	-	-	-2'765	194	1'192	
	-	-	-	-	-	-	2'960	-2'717	-49	-	-	-2'765	194	1'192	
	-174	-	-174	-	-	-	1'108	-74	-37	-	-	-111	997	2'696	
	-174	-	-174	-	-	-	1'108	-74	-37	-	-	-111	997	2'696	
	-	-	-	-	-	-	405	-	-	-	-	-	405	15	
	-	-	-	-	-	-	405	-	-	-	-	-	405	15	
	-39	-68	-107	1 194	-	1 194	1'087	-	-	-	-	-	1'087	-	
	-39	-68	-107	1 194	-	1 194	1'087	-	-	-	-	-	1'087	-	
	-	-	-	-	-	-	272	-272	-	-	-	-272	-	273	
	-	-	-	-	-	-	272	-272	-	-	-	-272	-	273	
	-59'604	**-18'587**	**-78'191**	**11'203**	**-3'583**	**7'620**	**702'043**	**-79'153**	**-23'970**	**1**	**3'583**	**-99'540**	**602'504**	**380'437**	

C Crédits terminés dans l'année (Patrimoine administratif)

En milliers de francs

Immobilisations						Coûts d'acquisition ou de revient			
Rapport CM	PFI	Désignation Crédit	Date de vote	Clôture	Crédit brut voté	Valeur brute des immobilisations au 01.01.2020	Dépenses brutes 2020	Valeur brute des immobilisations au 31.12.2020	
PR-1368	120.017.08	FIDU subvention d'investissement 2020	10.09.2019	16.12.2020	7'000	-	7'000	7'000	
PR-1370	044.040.04	Tabazan 7, r.; Chapelle de l'Oratoire 2	10.09.2019	20.02.2020	78	78	-	78	
			2019		7'078	78	7'000	7'078	
PR-1162A	101.400.16	Seujet, écluse & passerelle du	11.09.2018	06.11.2020	168	164	-	164	
PR-1263A	031.095.18	Chemin du 23-Août 6, ecoquartier Jonction	21.03.2018	21.12.2020	340	244	9	253	
PR-1264A1	030.014.06	Plantaporrêts 1bis, école	21.03.2018	31.12.2020	5'642	5'364	43	5'407	
			2018		6'150	5'773	52	5'825	
PR-1209A1	050.059.02	François-Dussaud 12, rue, Queue d'Arve	15.11.2017	31.12.2020	1'230	752	451	1'203	
PR-1136A	064.027.02	Vermont 21, rue de, "Point d'eau"	18.10.2017	17.12.2020	2'473	1'704	340	2'044	
			2017		3'703	2'456	791	3'247	
PR-1152A1	101.700.08	OPB - Voltaire, rue	28.09.2016	19.11.2020	1'673	1'597	76	1'673	
PR-1149A1	101.072.26	Divers secteurs, sécurisation itin. scolaires	27.06.2016	04.06.2020	2'064	1'264	-	1'264	
PR-1160A	102.750.26	Grottes, pl. des, réaménagement	27.06.2016	03.12.2020	2'033	1'923	31	1'954	
PA-106	064.028.01	Divers lieux, logements modulaires, conteneurs	27.04.2016	17.12.2020	100	46	-	46	
			2016		5'870	4'830	107	4'937	
PR-1045A	091.007.10	Ecole Liotard & six parcs municipaux	25.03.2014	17.11.2020	1'500	1'446	22	1'468	
PR-1008A	101.900.36	Rénovation eclairages publics	18.03.2014	03.06.2020	824	629	-	629	
			2014		2'324	2'075	22	2'097	
PR-871A1	063.016.02	Espaces de quartier pour aînés, 9 sites	15.04.2013	31.12.2020	241	61	-	61	
PR-871AII	063.016.04	Espaces de quartier pour aînés, mobilier	15.04.2013	31.12.2020	799	701	20	721	
			2013		1'040	762	20	782	
PR-915AIII	081.038.06	Amandolier, Charles-Martin, Rieu, collecteurs	15.10.2012	26.11.2020	3'912	1'489	-	1'489	
PR-915AII	081.038.02	Malagnou, route, réseau d'assainissement	15.10.2012	26.11.2020	3'728	1'881	-	1'881	
PR-839A	050.067.02	Vandœuvres 4/Gradelle, terrain de foot	22.02.2012	20.05.2020	828	16	491	507	
PR-861AI	091.083.02	Théodore-de-Bèze, promenade	30.01.2012	12.02.2020	3'424	1'472	-	1'472	
			2012		11'892	4'858	491	5'349	
PR-911A	102.600.03	QV - Domaine public, abords des écoles	13.12.2011	10.06.2020	110	40	-	40	
PR-837AV	041.031.00	BGE, projet Genevensi@	16.02.2011	27.10.2020	500	479	21	500	
			2011		610	518	21	540	
PR-629A	041.022.06	Bibliot.scientifiques, collections	23.03.2010	15.12.2020	10'000	9'945	17	9'962	
			2010		10'000	9'945	17	9'962	
Total crédits terminés dans l'année (Patrimoine administratif)					**48'668**	**31'295**	**8'521**	**39'816**	

	Recettes d'investissement			Autres mouvements				Amortissements cumulés							
	Total des recettes brutes au 01.01.2020	Recettes brutes 2020	Total des recettes brutes au 31.12.2020	Autres mouvements au 31.12.2019	Autres mouvements 2020	Autres mouvements cumulés au 31.12.2020	Investissements nets au 31.12.2020	Amortissements cumulés au 01.01.2020	Amortissements planifiés et préfinancement 2020	Amortissements non planifiés 2020	Mise hors invest. des amortissements 2020	Amortissements au 31.12.2020	Valeurs nettes comptables au 31.12.2020	Dépassement/ (économie) sur les crédits	Notes
	-	-4'648	-4'648	-	-	-	2'352	-	-59	-	-	-59	2'293	-	
	-	-	-	-	-	-	78	-1	-16	-	-	-17	61	-	
	-	-4 648	-4 648	-	-	-	2'430	-1	-74	-	-	-76	2'354	-	
	-	-	-	-	-	-	164	-17	-16	-	-	-34	130	4	
	-	-	-	-	-	-	253	-37	-26	-	-	-62	191	87	
	-	-	-	136	-	136	5'543	-	-554	-	-	-554	4'989	235	
	-	-	-	136	-	136	5'961	-54	-596	-	-	-650	5'310	325	
	-	-	-	-	-	-	1'203	-	-	-	-	-	1'203	27	
	-	-	-	197	-	197	2'241	-	-84	-	-	-84	2'157	429	
	-	-	-	197	-	197	3'444	-	-84	-	-	-84	3'360	456	
	-36	-13	-49	-	-	-	1'624	-46	-81	-	-	-127	1'497		
	-	-	-	-	-	-	1'264	-87	-63	-	-	-150	1'113	800	
	-	-	-	-	-	-	1'954	-144	-98	-	-	-242	1'712	79	
	-	-	-	-	-	-	46	-	-	-46	-	-46	-	54	
	-36	-13	-49	-	-	-	4'888	-277	-242	-46	-	-565	4'323	933	
	-	-	-	-	-	-	1'468	-306	-147	-	-	-454	1'015	32	
	-	-	-	-	-	-	629	-89	-63	-	-	-152	477	195	
	-	-	-	-	-	-	2'097	-395	-210	-	-	-606	1'491	227	
	-	-	-	-	-	-	61	-12	-6	-	-	-18	43	180	
	-	-	-	-	-	-	721	-257	-93	-	-	-350	371	78	
	-	-	-	-	-	-	782	-269	-99	-	-	-368	414	258	
	-83	-	-83	-	-	-	1'406	-94	-47	-	-	-141	1'265	2'423	
	-504	-	-504	-	-	-	1'377	-92	-46	-	-	-137	1'239	1'847	
	-	-	-	-	-	-	507	-	-30	-	-	-30	478	321	
	-	-	-	-	-	-	1'472	-147	-74	-	-	-221	1'251	1'952	
	-587	-	-587	-	-	-	4'762	-332	-196	-	-	-528	4'234	6'543	
	-	-	-	-	-	-	40	-	-	-40	-	-40	-	70	
	-	-	-	-	-	-	500	-479	-21	-	-	-500	-		
	-	-	-	-	-	-	540	-479	-21	-40	-	-540	-	70	
	-	-	-	-	-	-	9'962	-9'945	-17	-	-	-9'962	-	38	
	-	-	-	-	-	-	9'962	-9'945	-17	-	-	-9'962	-	38	
	-623	**-4'661**	**-5'284**	**333**	**-**	**333**	**34'865**	**-11'752**	**-1'540**	**-86**	**-**	**-13'379**	**21'486**	**8'851**	

5.8.4 Tableau détaillé des investissements du patrimoine financier

A Crédits votés dans l'année

En milliers de francs

Immobilisations						Coûts d'acquisition ou de revient			
Rapport CM	PFI	Désignation Crédit	Date de vote	Clôture	Crédit brut voté	Valeur brute des immobilisations au 01.01.2020	Dépenses brutes 2020	Valeur brute des immobilisations au 31.12.2020	
PR-1303A	012.002.30	Royaume 12 rue	16.01.2020	#	7'040	458	140	598	
PR-1347A	012.099.06	Zurich 40 rue de	16.01.2020	#	3'923	115	9	123	
Total crédits votés dans l'année (Patrimoine financier)					**10'963**	**572**	**149**	**721**	

PR-1296

Le 5 février 2020, le Conseil municipal a voté un crédit d'engagement d'un montant de kCHF 8'945 destiné à la rénovation des façades de l'Hôtel Métropole (PR-1296). Aucune dépense n'est engagée à ce jour. Les travaux seront suivis par la Direction du patrimoine bâti.

a) PR-1303A et PR-1347A

Les montants indiqués dans la colonne « Valeur brute des immobilisations au 1er janvier 2020 » correspondent à des crédits d'études transférés sur leur crédit de réalisation.

	Recettes d'investissement			Autres mouvements				Amortissements cumulés							
	Total des recettes brutes au 01.01.2020	Recettes brutes 2020	Total des recettes brutes au 31.12.2020	Autres mouvements au 31.12.2019	Autres mouvements 2020	Autres mouvements cumulés au 31.12.2020	Investissements nets au 31.12.2020	Amortissements cumulés au 01.01.2020	Amortissements planifiés et préfinancement 2020	Amortissements non planifiés 2020	Mise hors invest. des amortissements 2020	Amortissements au 31.12.2020	Valeurs nettes comptables au 31.12.2020	Dépassement/ (économie) sur les crédits	Notes
	-	-	-	1	-	1	599	-	-	-	-	-	599	6'442	a
	-	-	-	38	-	38	161	-	-	-	-	-	161	3'800	a
	-	**-**	**-**	**40**	**-**	**40**	**761**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**761**	**10'242**	

B Crédits en cours (Patrimoine financier) en milliers de francs

En milliers de francs

Immobilisations						Coûts d'acquisition ou de revient		
Rapport CM	PFI	Désignation Crédit	Date de vote	Clôture	Crédit brut voté	Valeur brute des immobilisations au 01.01.2020	Dépenses brutes 2020	Valeur brute des immobilisations au 31.12.2020
PR-1327A1	012.950.33	Bâtiments à simple vitrage du PF	25.06.2019	#	737	-	376	376
PR-1327A3	012.811.17	Immeubles PF	25.06.2019	#	604	-	114	114
			2019		1'341	-	490	490
PR-1259	130.018.18	Dr J.-L. Prévost chemin	16.10.2018	#	2'550	2'505	-	2'505
PR-1256A1	012.811.14	Rénovation de chaufferies vétustes	16.05.2018	#	2'118	611	551	1'162
PR-1256A2	012.811.14	Grand-Rue 39, chaufferie vétuste	16.05.2018	#	37	35	-	35
			2018		4'706	3'151	551	3'702
PR-1199A2	111.034.22	Renouvellement & acquisition véhicules	17.10.2017	#	38	33	-	33
PR-1199A3	111.034.22	Administration véhicules légers GIM	17.10.2017	#	3	-	-	-
PR-1217A	012.950.30	Divers bâtiments mise en conf. vitrage	27.06.2017	#	3'918	279	2'067	2'346
PR-1229/1	130.033.04	Saint-Laurent 2-4 rue	16.05.2017	#	5'090	5'002	-	5'002
			2017		9'049	5'314	2'067	7'381
PR-1137A	112.810.08	Politique énergétique PF	14.09.2016	#	17	16	-	16
PR-1180	140.014.00	FIPOI Fondat.immeubles org.internationales	27.06.2016	#	20'000	-	-	-
PR-1069A2	012.810.02	CADéco Jonction PF	05.04.2016	#	314	88		88
			2016		20'331	105		105
PR-1054A	012.092.05	Taconnerie 6 pl.de la	21.05.2014	#	286	104	12	116
PR-1054A	012.043.05	Cordiers 8 rue	21.05.2014	#	700	638	45	683
PR-1033A2	111.047.12	Administration municipale GIM	25.03.2014	#	56	56	-	56
PR-1033A3	111.047.12	Administration municipale GIM	25.03.2014	#	60	59	-	59
PR-979AB1	012.004.06	Minoteries 1-3-5-7, Carouge 98-100-102	25.03.2014	#	92'024	71'650	13'062	84'712
PR-1029AB	050.002.09	Vernier & Bois-des-Frères, rtes de	18.03.2014	#	1'440	1'415	286	1'702
			2014		94'566	73'923	13'405	87'328
PR-737A	020.028.01	Giuseppe-Motta 20, av.	21.03.2012	#	350	-	-	-
			2012		350	-	-	-
PR-911A	012.104.01	Jonction périmètre des tours de la	13.12.2011	#	400	388	35	423
			2011		400	388	35	423
PR-713A	011.056.01	Jean-Calvin, Pélisserie, angle	28.04.2010	#	1'950	7	-	7
PR-744A1	130.023.02	Quartier des Grottes, parc.2559	23.03.2010	#	1'013	-	-	-
			2010		2'963	7	-	7
PR-721A	012.002.07	Navigation 38, étude de rénovation	12.12.2009	#	425	298	84	382
PR-721A	012.060.10	Grottes 8 & 10, des Amis 9	12.12.2009	#	800	623	-	623
PR-721A	012.049.03	Goetz-Monin 8, rue	12.12.2009	#	300	354	-	354
			2009		1'525	1'276	84	1'359
PR-471A	040.026.01	Accessib.pers.mobilité réduite bât.culturel	08.05.2007	#	390	260	-	260
PR-495A	012.060.01	Grottes 6, rue	20.03.2007	#	470	897	-	897
			2007		860	1 157	-	1'157
PR-300A	012.074.01	Dassier 15, rue	11.02.1998	#	625	20	62	82
Total crédits en cours (Patrimoine financier)					**136'717**	**85'340**	**16'693**	**102'033**

b) PR-1029AB

Le crédit d'engagement voté de kCHF 1'440 est destiné à l'organisation d'un concours de projets d'architecture et aux études de deux bâtiments. Le dépassement de kCHF 262 provient de l'avance d'honoraires qui sera remboursée par le futur superficiaire une fois le droit de superficie octroyé.

c) PR-721A

Le crédit d'engagement voté d'un montant de kCHF 300 est destiné aux frais d'études de rénovation de l'immeuble 8, rue Goetz-Monin. Le dépassement d'un montant de kCHF 54 résulte d'une révision de l'étude demandée par le Département des finances, de l'environnement et du logement. Une proposition d'étude complémentaire sera déposée en 2021.

	Recettes d'investissement			Autres mouvements				Amortissements cumulés							
	Total des recettes brutes au 01.01.2020	Recettes brutes 2020	Total des recettes brutes au 31.12.2020	Autres mouvements au 31.12.2019	Autres mouvements 2020	Autres mouvements cumulés au 31.12.2020	Investissements nets au 31.12.2020	Amortissements cumulés au 01.01.2020	Amortissements planifiés et préfinancement 2020	Amortissements non planifiés 2020	Mise hors invest. des amortissements 2020	Amortissements au 31.12.2020	Valeurs nettes comptables au 31.12.2020	Dépassement/ (économie) sur les crédits	Notes
	-	-	-	-	-	-	376	-	-	-	-	-	376	361	
	-	-	-	-	-	-	114	-	-	-	-	-	114	490	
	-	-	-	-	-	-	490	-	-	-	-	-	490	851	
	-	-	-	-	-	-	2'505	-	-	-	-	-	2'505	45	
	-44	-43	-87	-		-	1'075	-	-	-	-	-	1'075	957	
	-4	-	-4	-	-	-	31	-	-	-	-	-	31	2	
	-48	-43	-91	-			3'610	-	-	-	-	-	3'610	1'004	
	-	-	-	-	-	-	33	-	-	-	-	-	33	5	
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	
	-	-	-	-	-	-	2'346	-	-	-	-	-	2'346	1'572	
	-300	-2'300	-2'600	-	-	-	2'402	-	-	-	-	-	2'402	88	
	-300	-2'300	-2'600	-	-	-	4'781	-	-	-	-	-	4'781	1'668	
	-	-	-	-	-	-	16	-	-	-	-	-	16	1	
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20'000	
	-	-	-		-		88	-	-	-	-	-	88	226	
	-	-	-		-		105	-	-	-	-	-	105	20'227	
	-	-	-	-	-	-	116	-	-	-	-	-	116	170	
	-	-	-	-	-	-	683	-	-	-	-	-	683	17	
	-	-	-	-	-	-	56	-45	-11	-	-	-56	-		
	-	-	-	-	-	-	59	-48	-12	-	-	-59	-	1	
	-	-	-		-	-	84'712	-	-	-	-	-	84'712	7'311	
	-225	-	-225	-	-	-	1'477	-	-	-	-	-	1'477	-262	b
	-225	-	-225		-	-	87'103	-92	-23	-	-	-116	86'987	7'238	
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	350	
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	350	
	-	-	-	-	-	-	423	-	-	-	-	-	423	-23	
	-	-	-	-	-	-	423	-	-	-	-	-	423	-23	
	-	-	-	-	-	-	7	-7	-	-	-	-7	-	1'943	
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1'013	
	-	-	-	-	-	-	7	-7	-	-	-	-7	-	2'957	
	-	-	-	-	-	-	382	-	-	-	-	-	382	43	
	-	-	-	-	-	-	623	-	-	-	-	-	623	177	
	-	-	-	-	-	-	354	-	-	-	-	-	354	-54	c
	-	-	-	-	-	-	1'359	-	-	-	-	-	1'359	166	
	-	-	-		-		260	-135	-	-	-	-135	125	130	
	-	-	-	-	-	-	897	-	-	-	-	-	897	-427	d
	-	-	-		-		1'157	-135	-	-	-	-135	1'022	-297	
	-	-	-	252	-	252	334	-	-	-	-	-	334	543	
	-573	**-2'343**	**-2'916**	**252**		**252**	**99'368**	**-234**	**-23**	**-**	**-**	**-257**	**99'111**	**34'684**	

d) PR-495A

Le dépassement d'un montant de kCHF 427 résulte de l'ajout de l'immeuble 6, rue des Grottes à la liste des immeubles bénéficiant d'une étude de rénovation. Aucun crédit d'étude complémentaire n'a été déposé. Le dépassement des honoraires engendré par cette étude est intégré à la PR-916 de réalisation, laquelle a été déposée au Conseil municipal en août 2011. Elle est actuellement à l'examen en commission.

C Crédits terminés dans l'année (Patrimoine financier)

En milliers de francs

Immobilisations						Coûts d'acquisition ou de revient			
Rapport CM	PFI	Désignation Crédit	Date de vote	Clôture	Crédit brut voté	Valeur brute des immobilisations au 01.01.2020	Dépenses brutes 2020	Valeur brute des immobilisations au 31.12.2020	
PR-1040A2	012.811.10	Rénovation de chaufferies vétustes	05.05.2014	31.12.2020	1'513	1'069	135	1'204	
PR-871A1	063.016.02	Espaces de quartier pour aînés	15.04.2013	31.12.2020	4'077	3'324	193	3'517	
PR-735A	020.005.02	Vélodrome 2, rue, Cité Jonction	23.03.2011	27.10.2020	12'975	3'629	106	3'735	
Total crédits terminés dans l'année (Patrimoine financier)					**18'564**	**8'023**	**434**	**8'457**	

	Recettes d'investissement			Autres mouvements				Amortissements cumulés							
	Total des recettes brutes au 01.01.2020	Recettes brutes 2020	Total des recettes brutes au 31.12.2020	Autres mouvements au 31.12.2019	Autres mouvements 2020	Autres mouvements cumulés au 31.12.2020	Investissements nets au 31.12.2020	Amortissements cumulés au 01.01.2020	Amortissements planifiés et préfinancement 2020	Amortissements non planifiés 2020	Mise hors invest. des amortissements 2020	Amortissements au 31.12.2020	Valeurs nettes comptables au 31.12.2020	Dépassement/ (économie) sur les crédits	Notes
	-	-	-	-	-	-	1'204	-	-	-	-	-	1'204	308	
	-	-	-	-	-	-	3'517	-20	-	-	-	-20	3'497	560	
	-	-	-	8'338	-	8'338	12'074	-1'843	-	-	-	-1'843	10'231	9'239	
	-	**-**	**-**	**8'338**	**-**	**8'338**	**16'795**	**-1'863**	**-**	**-**	**-**	**-1'863**	**14'932**	**10'107**	

5.8.5 Explications sur les crédits d'engagement de plus de 5 ans

Les crédits d'engagement ouverts depuis plus de cinq ans et non encore clôturés sont listés ci-après. Les explications quant à leur maintien en tant que crédit « en cours » sont également mentionnées pour chacun de ces crédits.

TABLEAU DES CRÉDITS DE RÉALISATION VOTÉS DEPUIS PLUS DE 5 ANS

En milliers de francs

Libellé	Rapport CM	Date de vote	Montant crédit voté net	Dépenses nettes au 31.12.2020	Amortissements nets au 31.12.2020	Soldes à amortir au 31.12.2020
Département des finances et du logement						
Direction du département des finances et du logement						
Fondation VGE, logements sociaux	PR-1075	05.05.2014	35 000	19'626	-	19'626
Centrale municipale d'achat et d'impression						
9e plan d'achat (Mobilier, Equipements de nettoyage et ménagers et Equipements métiers pour la Ville de Genève)	PR-722A	19.04.2011	2'845	2'792	2'737	54
Renouvellement et mobilier de la Ville de Genève	PR-1033A1	25.03.2014	1'340	1'195	799	396
Renouvellement et équipements de nettoyage et ménagers de la Ville de Genève	PR-1033A2	25.03.2014	126	115	95	20
Renouvellement des équipements métiers de la Ville de Genève	PR-1033A3	25.03.2014	934	921	921	-
Bibliothèque-discothèque et crèche des Minoteries/ rue de Carouge 98-100-102.	PR-979AB3	25.03.2014	546	449	115	333
Direction des ressources humaines						
Dossiers du personnel	PR-837AIV	16.02.2011	300	-	-	-
Préparation des dossiers papier du personnel de la Ville de Genève	PR-918A	26.06.2012	960	-	-	-
Direction des systèmes d'information et de communication						
POLYCOM - Réseau de télécommunication de sécurité	PR-569A	16.01.2008	5'350	4'012	4'012	-
1er Plan biennal des systèmes d'information et de communication	PR-698A2	01.12.2009	6'969	6'358	6'259	99
Système de gestion immobilier	PR-698A3	01.12.2009	880	577	577	-
Système d'information et de l'équipement du Conseil municipal.	PR-698A4	01.12.2009	200	192	192	-
Carl-Vogt 65, boulevard, Musée d'Ethnographie de Genève	PR-739A2	23.03.2010	429	297	297	-
2ème Plan biennal des systèmes d'information et de communication	PR-837AI	16.02.2011	7'141	6'353	6'335	18
Stand 22, rue du, Muséum d'histoire naturelle et Musée d'histoire des sciences	PR-972A11	06.05.2013	195	154	154	-
Minoteries, bibliothèque, discothèque	PR-979AB2	25.03.2014	244	108	22	86
3ème Plan biennal des systèmes d'information et de communication	PR-1065A1	28.10.2014	6'400	5'473	5'473	-
3ème Plan biennal des systèmes d'information et de communication	PR-1065A2	28.10.2014	220	147	147	-

	Justifications publiées aux comptes 2020	Commentaires des services gestionnaires publiés aux comptes 2020
	Réalisation en cours et dépenses réalisées dans l'année	Crédit pour un capital de dotation de 35 000 000 de francs destiné à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (ci-après FVGLS). Le capital est libéré par tranches par le Conseil administratif (ci-après CA) selon les projets de création de nouveaux logements sociaux soumis par la FVGLS.
	Réalisation en cours et dépenses réalisées dans l'année	Crédit destiné à assurer le renouvellement et l'évolution du mobilier, des équipements de nettoyage et ménagers et des équipements métiers de la Ville de Genève. En raison de nouvelles mesures sanitaires liées à la Covid-19, les dernières dépenses sont prévues en 2021.
	Réalisation en cours et dépenses réalisées dans l'année	Crédit destiné à assurer le renouvellement et l'évolution du mobilier de la Ville de Genève. Les services ne possédant pas de dotation financière sur leur budget de fonctionnement (selon extrait du CA du 23.05.2001), il est d'usage, dans l'attente du vote des prochains Plans d'Achat Mobilier (ci-après PAM), de conserver un solde sur les dotations précédentes afin de pouvoir assurer l'acquisition d'éventuelles urgences. Le 11e PAM ayant été voté le 4 mars 2020, les dernières dépenses du 10e PAM sont prévues en 2021.
	Réalisation en cours et dépenses réalisées dans l'année	Crédit destiné à assurer le renouvellement et l'évolution des équipements de nettoyage et ménagers de la Ville de Genève. Les services ne possédant pas de dotation financière sur leur budget de fonctionnement (selon extrait du CA du 23.05.2001), il est d'usage, dans l'attente du vote des prochains PAM, de conserver un solde sur les dotations précédentes afin de pouvoir assurer l'acquisition d'éventuelles urgences. Le 11e PAM ayant été voté le 4 mars 2020, les dernières dépenses du 10e PAM sont prévues en 2021.
	Réalisation en cours et dépenses réalisées dans l'année	Crédit destiné à assurer le renouvellement et l'évolution des équipements métier de la Ville de Genève. Les services ne possédant pas de dotation financière sur leur budget de fonctionnement (selon extrait du CA du 23.05.2001), il est d'usage, dans l'attente du vote des prochains PAM, de conserver un solde sur les dotations précédentes afin de pouvoir assurer l'acquisition d'éventuelles urgences. Le 11e PAM ayant été voté le 4 mars 2020, les dernières dépenses du 10e PAM sont prévues en 2021.
	Réalisation non terminée et retard constaté pour raisons techniques	Crédit destiné au déménagement de la bibliothèque-discothèque située dans l'ensemble des immeubles rue des Minoteries 1-3-5-7 et rue de Carouge 98-100-102 et à l'achat de mobilier pour la bibliothèque-discothèque et pour la crèche. La situation sanitaire engendrée par la Covid-19 ayant retardé les travaux, les dernières dépenses sont prévues en 2021.
	Retard dans le démarrage de la réalisation	Crédit destiné à assurer le financement des prestations de numérisation des dossiers du personnel. Le projet est suspendu et reprendra après le déploiement du système d'information des ressources humaines (ci-après SIRH) qui est en cours.
	Retard dans le démarrage de la réalisation	Crédit destiné à préparer les dossiers du personnel de l'Administration en vue de leur numérisation. Le projet est suspendu et reprendra après le déploiement du SIRH qui est en cours.
	Réalisation en cours et dépenses réalisées dans l'année	Crédit destiné à assurer la participation de la Ville au réseau de radiocommunication de sécurité Polycom, ainsi que l'acquisition de matériel. Le solde de ce crédit sera réalloué dans une nouvelle PR de réalisation qui sera déposée en 2021.
	Réalisation en cours et dépenses réalisées dans l'année	Crédit destiné au financement du 1er plan biennal des systèmes d'information et de communication. Le solde de ce crédit sera réalloué dans une nouvelle PR de réalisation qui sera déposée en 2021.
	Retard dans le démarrage de la réalisation	Crédit destiné au financement d'un progiciel de gestion pour la gérance immobilière municipale (ci-après GIM). Le solde de ce crédit sera réalloué dans une nouvelle PR de réalisation qui sera déposée en 2021.
	Réalisation en cours et dépenses réalisées dans l'année	Crédit destiné au financement du système d'information et de l'équipement du Conseil municipal (ci-après CM). Le solde de ce crédit sera réalloué dans une nouvelle PR de réalisation qui sera déposée en 2021.
	Réalisation en cours et dépenses réalisées dans l'année	Crédit destiné à l'équipement en matériel informatique et de télécommunication du MEG. Le solde de ce crédit sera réalloué dans une nouvelle PR de réalisation qui sera déposée en 2021.
	Réalisation en cours et dépenses réalisées dans l'année	Crédit destiné au financement du 2e plan biennal des systèmes d'information et de communication. Le solde de ce crédit sera réalloué dans une nouvelle PR de réalisation qui sera déposée en 2021.
	Réalisation en cours et dépenses réalisées dans l'année	Crédit destiné au matériel informatique nécessaire au fonctionnement des dépôts patrimoniaux. Le solde de ce crédit sera réalloué dans une nouvelle PR de réalisation qui sera déposée en 2021.
	Retard dans le démarrage de la réalisation	Crédit destiné à l'équipement en matériel informatique de la bibliothèque-discothèque située dans l'ensemble des immeubles rue des Minoteries 1-3-5-7 et rue de Carouge 98-100-102. Le solde de ce crédit sera réalloué dans une nouvelle PR de réalisation qui sera déposée en 2021.
	Réalisation en cours et dépenses réalisées dans l'année	Crédit destiné au financement du 3ème plan biennal des systèmes d'information et de communication. Le solde de ce crédit sera réalloué dans une nouvelle PR de réalisation qui sera déposée en 2021.
	Réalisation en cours et dépenses réalisées dans l'année	Crédit destiné à assurer le financement du système d'information et l'équipement informatique du CM pour la législature 2015-2020 (première tranche). Le solde de ce crédit sera réalloué dans une nouvelle PR de réalisation qui sera déposée en 2021.

En milliers de francs

Libellé	Rapport CM	Date de vote	Montant crédit voté net	Dépenses nettes au 31.12.2020	Amortissements nets au 31.12.2020	Soldes à amortir au 31.12.2020
Département des constructions et de l'aménagement						
Direction du département des constructions et de l'aménagement						
Eaux-Vives, pôle de la gare des	PR-917A	22.02.2012	4'541	4'441	388	4'053
Direction des constructions et de l'aménagement – Opérations foncières						
Quartier des Grottes, parcelle 2559	PR-744A1	23.03.2010	1'013	-	-	-
Service de l'urbanisme						
Praille-Acacias-Vernets, quartier	PR-1020A	20.11.2013	458	383	300	83
Direction du patrimoine bâti						
Divers Musées, Théâtres et Bibliothèques	PR-471A	08.05.2007	2 887	2'384	1'838	546
Étraz 128 chemin, réaménagement du centre de Richelien	PR-665A	18.05.2009	3'261	3'751	2'986	764
Etraz 128 route, centre de Richelien	PR-833AI	16.02.2011	2'349	2'584	2'067	517
Chandieu, périmètre	PR-981A1	19.03.2013	65'495	55'755	5'515	50'241
St-Georges 41, boulevard, Muséum d'histoire naturelle, Musée d'histoire des sciences, collections	PR-972A3	06.05.2013	980	811	81	730
Stand 22, rue du, dépôts de biens culturels	PR-972A1	06.05.2013	52'839	50'629	4'429	46'200
Minoteries 1 à 7 et Carouge 98 à 102	PR-979AB1	25.03.2014	91'324	84'712	-	84'712
Grand Théâtre, place de Neuve 3, rénovation partielle	PR-1063A1	20.05.2014	67'001	72'973	5'205	67'768
Grand Théâtre, François-Diday, rue	PR-1063A2	20.05.2014	984	874	181	692
Gare des Eaux-Vives 1bis, avenue	PR-1085A1	20.05.2015	51'665	60'831	169	60'662
Nouvelle Comédie, acquisition matériel scénique	PR-1085A2	20.05.2015	722	349	-	349
Service de l'énergie						
William-Lescaze 12, école Cayla	PR-756A	18.05.2010	625	516	129	387
Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité						
Cornavin, gare	191A2	25.06.2002	3'978	1'108	111	997
Zones 30km/h en ville	172A	12.02.2003	4'152	2'960	2'765	194
Pistes et bandes cyclables	PR-393A	17.05.2006	1'940	1'710	188	1'522
Transports publics 2007-2010, plan directeur	PR-588A	28.04.2008	3'380	3'630	268	3'362
Bois-de-la-Bâtie, cheminement quai des Péniches	PR-610A	17.12.2008	387	-	-	-
Ecluse du Seujet	PR-667A	01.12.2009	557	274	274	-
Cluse-Roseraie, Mervelet, Délices, quartiers	PR-784A	19.01.2011	1'289	686	221	465

	Justifications publiées aux comptes 2020	Commentaires des services gestionnaires publiés aux comptes 2020
	Réalisation en cours et dépenses réalisées dans l'année	Crédit destiné aux travaux de pré-terrassement sur le périmètre de la Gare des Eaux-Vives. Les dernières dépenses sont prévues en 2021.
	Retard dans le démarrage de la réalisation	Crédit destiné à l'exercice du droit d'emption sur la parcelle N° 2559 ou de son achat. Les conditions du droit d'emption ne sont pas encore remplies.
	Réalisation en cours et dépenses réalisées dans l'année	Subvention d'investissement destinée à la participation de la Ville de Genève aux études d'aménagement liées au développement du quartier Praille-Acacias-Vernets (ci-après PAV) à effectuer par la communauté des communes urbaines PAV.
	Réalisation en cours et dépenses réalisées dans l'année	Crédit destiné à améliorer l'accessibilité et favoriser l'autonomie des personnes handicapées dans les bâtiments culturels. Ce crédit présentant un solde disponible important, des nouvelles demandes de la Direction de la culture et de la transition numérique (ci-après DCTN) pour des aménagements sur des adresses prévues dans la demande de crédit initiale ont été déposées. Ce crédit sera bouclé sur 2021.
	Réalisation terminée, crédit à clôturer	Crédit destiné au réaménagement du centre de formation du centre d'instruction et de formation (ci-après CIF). Ce crédit en dépassement sera bouclé et intégré à une PR de bouclement déposée en 2021.
	Réalisation terminée, crédit à clôturer	Crédit destiné au réaménagement du centre de formation de CIF. Ce crédit sera bouclé par la PR de bouclement globale déposée en 2021.
	Réalisation terminée, crédit à clôturer	Crédit destiné à assurer l'aménagement du périmètre de Chandieu. La situation sanitaire engendrée par la Covid-19 ayant entrainé des retards dans les travaux, les dernières dépenses sont prévues en 2021.
	Réalisation non terminée et retard constaté pour raisons techniques	Crédit destiné au mobilier et matériel d'exploitation pour les collections du Muséum d'histoire naturelle (ci-après MHN) et Musée d'histoire des sciences (ci-après MHS). Le retard du déménagement au Carré Vert explique le report de l'achat de ce matériel qui ne pourra pas être effectué avant 2025.
	Réalisation non terminée et retard constaté pour raisons techniques	Crédit destiné aux dépôts des collections patrimoniales. Des problèmes techniques sont apparus alors que le bâtiment était déjà occupé. Une expertise est en cours.
	Réalisation terminée, crédit à clôturer	Crédit destiné à la rénovation de l'ensemble des immeubles rue des Minoteries 1-3-5-7 et rue de Carouge 98-100-102. La situation sanitaire engendrée par la Covid-19 ayant retardé les travaux, les dernières dépenses sont prévues en 2021.
	Réalisation terminée, crédit à clôturer	Crédit destiné à la rénovation partielle et à la création d'une extension en sous-sol du Grand Théâtre de Genève (ci-après GTG) ainsi qu'à la poursuite des activités du Grand Théâtre hors les murs durant la durée de fermeture du Grand Théâtre. Ce crédit en dépassement sera bouclé et intégré à une PR de bouclement déposée en 2021.
	Réalisation terminée, crédit à clôturer	Crédit destiné à la création d'un élévateur à décors extérieurs pour le GTG terminé. Une PR de bouclement est en préparation et va être déposée début 2021.
	Réalisation terminée, crédit à clôturer	Crédit destiné à la construction de la Nouvelle Comédie de Genève. Les dernières dépenses sont prévues en 2021.
	Réalisation terminée, crédit à clôturer	Crédit destiné à l'acquisition du matériel scénique pour équiper la Nouvelle Comédie de Genève. Les dernières dépenses sont prévues en 2021.
	Réalisation non terminée et retard constaté pour raisons techniques	Crédit destiné à la fourniture et la mise en place d'une centrale photovoltaïque de 60 kWp sur la verrière du groupe scolaire. Les problèmes techniques au niveau du chantier expliquent le retard de sa mise en place.
	Réalisation non terminée et retard constaté pour raisons techniques	Crédit destiné au projet de la place Cornavin, non terminé. Le retard des travaux liés au déplacement de la trémie de sortie des véhicules du parking de Cornavin est dû au projet de la place Cornavin.
	Réalisation en cours et dépenses réalisées dans l'année	Crédit destiné aux travaux d'aménagement de zones 30 km/h. Des dépenses sont prévues sur 2021.
	Réalisation non terminée et retard constaté pour raisons techniques	Crédit destiné au développement d'infrastructures vélos. Le retard est lié à des recours sur certains projets. Des dépenses sont prévues jusqu'en 2021 avec un bouclement du crédit prévu en 2021.
	Réalisation en cours et dépenses réalisées dans l'année	Crédit destiné aux travaux d'adaptation de carrefours et de chaussées, etc. liés au plan directeur des transports publics 2007-2010, en cours. Les travaux sont liés aux demandes des transports publics genevois (ci-après TPG). Des dépenses sont prévues jusqu'en 2021. Ce crédit sera bouclé en 2022.
	Crédit non utilisé	Crédit destiné à la construction d'un escalier permettant de relier le cheminement de la promenade du bois de la Bâtie au cheminement du quai des Péniches. Ce crédit sera bouclé et intégré dans une PR de bouclement en 2021. En effet, un crédit d'étude pour l'aménagement de la Voie verte entre le pont Hans-Wilsdorf et le Viaduc de la Jonction va être déposé et correspond au périmètre des travaux de cet arrêté. Le projet de Voie verte sera d'une autre ampleur et donnera lieu à une demande de crédit de travaux entre 2021-2022.
	Réalisation non terminée et retard constaté pour raisons techniques	Crédit destiné aux travaux d'entretien et de maintenance exceptionnels de l'écluse du Seujet. Les travaux sont pilotés par les Services industriels de Genève (ci-après SIG). L'achèvement des travaux est prévu en 2021. Ce crédit sera bouclé en 2022.
	Réalisation en cours et dépenses réalisées dans l'année	Crédit destiné à l'amélioration de deux zones 30 km/h existantes, dans les quartiers Cluse-Roseraie et Mervelet, et à la création d'une nouvelle zone 30 km/h dans le quartier des Délices. L'agrandissement de la clinique La Colline a retardé la mise en place de la dernière zone 30 km/h. La fin des travaux est prévue en 2020. Ce crédit sera bouclé en 2021.

En milliers de francs

Libellé	Rapport CM	Date de vote	Montant crédit voté net	Dépenses nettes au 31.12.2020	Amortissements nets au 31.12.2020	Soldes à amortir au 31.12.2020	
Square Pradier	PR-819AI	18.05.2011	3'295	105	105	-	
Square Pradier	PR-819AII	18.05.2011	588	-	-	-	
Plainpalais plaine	PR-753AI	23.05.2011	14'871	14'998	3'998	11'000	
Travaux d'assainissement du bruit routier (Ordonnance sur la protection contre le bruit)	PR-909A	21.03.2012	6'843	6'832	312	6'520	
Le-Corbusier/Chevillarde, rue/chemin	PR-915AI	15.10.2012	814	1'141	114	1'027	
Malagnou, route, bruit routier suite	PR-915AIV	15.10.2012	1'705	1'116	144	972	
Malagnou route, Rieu chemin, aménagement	PR-915AV	15.10.2012	41	0	'-	0	
Arrêts de tram	PR-948A	15.10.2012	3'494	2'324	1'849	475	
Stations de vélos en libre service	PR-965AI	16.01.2013	1'944	6	6	-	
Stations de vélos en libre service	PR-965AII	16.01.2013	1'537	286	286	-	
Paix, avenue, Eugène-Rigot chemin, Sécheron nord	PR-996AI	20.02.2013	9'434	691	-	691	
Jonction, viaduc de la	PR-1006A2	25.06.2013	1'559	1'045	9	1'036	
Sainte-Clotilde, av., îlot et ses abords	PR-1048A	18.03.2014	4'403	3'686	184	3'502	
CEVA gare des Eaux-Vives	PR-1081A1	20.01.2015	17'496	9'899	-	9'899	
Chamonix-Viollier promenade	PR-1081A2	20.01.2015	1'222	719	-	719	
CEVA gare des Eaux-Vives	PR-1081A3	20.01.2015	8'232	6'336	-	6'336	
Saules, sentier des	PR-1084A	17.02.2015	991	15	-	15	
Remplacement de 800 luminaires 2019	PR-1116A1	03.06.2015	1'146	593	58	535	
Remplace. 920 supports d'éclairage 2019	PR-1116A2	03.06.2015	2'404	839	86	754	
Bergues, quai des	PR-1114A1	28.10.2015	6'300	5'160	432	4'727	
Bergues, quai des	PR-1114A2	28.10.2015	5'200	5'001	270	4'731	
Département de la culture et du sport							
Service culturel							
Stand 22, rue du, collections du Fonds municipal d'art contemporain	PR-972A7	06.05.2013	37	5	2	3	
Nouvelle Comédie	PR-1085A4	20.05.2015	1'220	736	-	736	
Nouvelle Comédie	PR-1085A5	20.05.2015	1'357	589	85	505	
Cinémas Scala, City, Cinélux, Nord-Sud	PR-1113A	21.05.2015	3'460	3'460	1'141	2'319	

	Justifications publiées aux comptes 2020	Commentaires des services gestionnaires publiés aux comptes 2020
	Crédit non utilisé	Crédit destiné à l'aménagement du Square Pradier. Le projet est abandonné pour cause d'autorisation de construire non délivrée. Ce crédit sera bouclé et intégré dans une PR de bouclement en 2021.
	Crédit non utilisé	Crédit destiné à l'aménagement du Square Pradier. Le projet est abandonné pour cause d'autorisation de construire non délivrée. Ce crédit sera bouclé et intégré dans une PR de bouclement en 2021.
	Réalisation terminée, crédit à clôturer	Crédit destiné à la troisième phase de réfection de la plaine de Plainpalais. Ce crédit sera clôturé en 2021.
	Réalisation en cours et dépenses réalisées dans l'année	Crédit destiné aux travaux d'assainissement du bruit routier par la pose d'un revêtement phonoabsorbant, et utilisé selon la planification de l'aménagement, génie civil et mobilité (ci-après AGCM) et les demandes du CM. Des dépenses sont prévues en 2021 et 2022. Ce crédit sera bouclé en 2022.
	Réalisation terminée, crédit à clôturer	Crédit destiné aux travaux de prolongement d'un collecteur intercommunal secteur «Le-Corbusier La Chevillarde». Ce crédit sera bouclé en 2021 à la suite des travaux en lien avec le Plan Localisé de Quartier (ci-après PLQ) «Rieu-Malagnou».
	Réalisation terminée, crédit à clôturer	Crédit destiné aux travaux d'assainissement du bruit routier sur la route de Malagnou par la pose d'un revêtement phonoabsorbant. Ce crédit sera bouclé en 2021 à la suite des travaux en lien avec le PLQ «Rieu-Malagnou».
	Réalisation non terminée et retard constaté pour raisons techniques	Crédit destiné aux mesures d'accompagnement du PLQ «Rieu-Malagnou» pour la réalisation de travaux d'aménagements routiers sur la route de Malagnou et le chemin Rieu. Les dernières dépenses pour le chantier Rieu sont prévues en 2021.
	Réalisation non terminée et retard constaté pour raisons techniques	Crédit destiné aux travaux de rehaussement des quais d'arrêts de trams en Ville de Genève, planifiés en accord avec les TPG jusqu'en 2022.
	Crédit non utilisé	Crédit destiné à la subvention d'investissement au bénéfice des TPG pour la première étape d'acquisition de stations de de vélos en libre service (ci-après VLS), hors acquisition des vélos. Une nouvelle procédure d'octroi de l'exploitation des VLS est mise en œuvre suite à un appel d'offres. Le crédit est donc devenu sans objet et sera intégré dans une PR de bouclement en 2021.
	Crédit non utilisé	Crédit destiné à la subvention d'investissement au bénéfice des TPG pour la première étape d'acquisition de stations de VLS, hors acquisition des vélos. Une nouvelle procédure d'octroi de l'exploitation des VLS est mise en œuvre par le canton de Genève suite à un appel d'offres. Le crédit est donc devenu sans objet et sera intégré dans une PR de bouclement en 2021.
	Réalisation non terminée et retard constaté pour raisons techniques	Crédit destiné au réaménagement du quartier de Sécheron-Nord. Divers retards liés à des raisons techniques et de coordination des travaux avec l'Office cantonal des transports (ci-après OCT) ont été observés. Les travaux d'aménagement et de réseaux à l'Avenue de la Paix sont en cours d'ajustement avec OCeau et l'OCT et sont prévus jusqu'en 2021-2022
	Réalisation non terminée et retard constaté pour raisons techniques	Crédit destiné au réaménagement des accès au viaduc de la Jonction, non terminé. Ce crédit de réalisation sera bouclé en 2021 une fois l'adaptation des gardes de corps du viaduc réalisée.
	Réalisation terminée, crédit à clôturer	Crédit destiné à l'aménagement de l'îlot Sainte-Clotilde et de ses abords incluant la création d'une place publique arborée, le réaménagement des rues adjacentes et du jardin de la crèche Sainte-Clotilde. Ce crédit sera clôturé en 2021.
	Réalisation en cours	Crédit destiné aux travaux préparatoires et aux terrassements de la plateforme propre à recevoir l'infrastructure routière de la future promenade Chamonix-Viollier du nouveau quartier de la gare CEVA des Eaux-Vives. Des dépenses sont prévues en 2021.
	Réalisation en cours	Crédit destiné aux travaux de construction et réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux de la future promenade Chamonix-Viollier. Des dépenses sont prévues en 2021.
	Réalisation en cours	Crédit destiné aux travaux de construction du collecteur d'eaux pluviales «Frontenex 2» et des collecteurs d'eaux usées adjacents. Des dépenses sont prévues en 2021.
	Retard dans le démarrage de la réalisation	Crédit lié à l'aménagement du Sentier des Saules. L' autorisation de construire étant annulée par jugement du Tribunal Administratif, le projet est en cours d'ajustement en lien avec le futur parc de la Pointe de la Jonction.
	Réalisation non terminée et retard constaté pour raisons techniques	Crédit destiné à la fourniture et travaux de remplacement de 800 luminaires. Les dernières dépenses pour le Jardin Anglais sont prévues en 2021.
	Réalisation non terminée et retard constaté pour raisons techniques	Crédit destiné à la fourniture et travaux de remplacement de 920 supports d'éclairage public. Les dernières dépenses pour le Jardin Anglais sont prévues en 2021.
	Réalisation terminée, crédit à clôturer	Crédit destiné aux études et travaux de déconstruction de l'encorbellement du quai des Bergues et de reconstruction de son mur de quai. Ce crédit sera bouclé début 2021.
	Réalisation terminée, crédit à clôturer	Crédit destiné aux études et travaux d'aménagement du quai des Bergues. Ce crédit sera bouclé début 2021.
	Réalisation non terminée et retard constaté pour raisons techniques	Crédit destiné au mobilier et matériel d'exploitation pour les collections du Fonds municipal d'art contemporain. Le retard du déménagement au Carré Vert explique le report de l'achat de ce matériel qui ne pourra pas être effectué avant 2025.
	Réalisation en cours et dépenses réalisées dans l'année	Crédit destiné à l'équipement en mobilier pour les utilisateurs de la Nouvelle Comédie de Genève. La situation sanitaire engendrée par la Covid-19 ayant retardé les travaux, les dernières dépenses sont prévues en 2021.
	Réalisation en cours et dépenses réalisées dans l'année	Crédit destiné à l'équipement en matériel scénique mobile et en matériel technique de la Nouvelle Comédie de Genève. La situation sanitaire engendrée par la Covid-19 ayant retardé les travaux, les dernières dépenses sont prévues en 2021.
	Réalisation en cours et dépenses réalisées dans l'année	Crédit destiné au financement des travaux de réhabilitation des cinémas Cinélux, les Scala, City et Nord-Sud. Ce crédit sera clôturé en 2021.

En milliers de francs

Libellé	Rapport CM	Date de vote	Montant crédit voté net	Dépenses nettes au 31.12.2020	Amortissements nets au 31.12.2020	Soldes à amortir au 31.12.2020	
Conservatoire et jardin botaniques							
Lausanne 192 rue, mobilier	PR-876AII	20.03.2012	-	-	-	-	
Musée d'ethnographie							
Stand 22, rue du, collections du Musée d'ethnographie de Genève	PR-972A6	06.05.2013	31	7	1	5	
Musée Ariana							
Stand 22, rue du, collections Ariana	PR-972A8	06.05.2013	46	-	-	-	
Bibliothèque de Genève							
Bibliothèque de Genève et Bibliothèque du Conservatoire et jardin botaniques	PR-836A	09.05.2012	600	579	579	-	
St-Georges 41, boulevard, Bibliothèque de Genève	PR-972A9	06.05.2013	15	-	-	-	
Département de l'environnement urbain et de la sécurité							
Service des espaces verts							
Onze parcs publics, squares et promenades	PR-1071A	08.10.2014	2'967	2'654	380	2'274	
Service logistique et manifestations							
79 véhicules légers, 36 engins et 21 deux-roues	PR-929AB2	26.06.2012	5'832	3'592	3'479	113	
Véhicules légers et engins spécifiques	PR-929AB4	26.06.2012	2'572	2'222	2'210	12	
Parc bancs publics, remise en état 2019	PR-1072A	17.09.2014	900	882	199	683	
Administration municipale Véhicules	PR-1082A1	29.04.2015	2'372	1'044	410	635	
Administration municipale Véhicules	PR-1082A2	29.04.2015	5'923	4'127	3'266	862	
Département de la cohésion sociale et de la solidarité							
Service des écoles et institutions pour l'enfance							
Equipements sportifs simples	PR-811A	20.04.2011	855	744	219	526	
Chandieu, groupe scolaire	PR-981AII	19.03.2013	1'545	1'023	532	491	
Chandieu, groupe scolaire	PR-981AII	19.03.2013	200	222	82	140	
Départements divers (les crédits d'engagement suivants sont gérés par différents services)							
Services divers							
Fondation des parkings (Prieuré)	PR-142A	20.06.1989	1'194	1'087	-	1'087	

	Justifications publiées aux comptes 2020	Commentaires des services gestionnaires publiés aux comptes 2020
	Réalisation non terminée et retard constaté pour raisons techniques	Crédit brut de CHF 501 100.– destiné au mobilier et équipements pour la Console et la maison du jardinier-chef à l'usage des CJB et financé intégralement par le fonds spécial issu de la donation Varenne, soit un crédit net de 0 franc. La situation sanitaire engendrée par la Covid-19 ayant retardé ces aménagements, les dernières dépenses sont prévues en 2021
	Réalisation non terminée et retard constaté pour raisons techniques	Crédit destiné au déménagement des collections du Musée d'ethnographie de Genève (ci-après MEG) aux dépôts patrimoniaux. Les problèmes techniques au niveau de Carré Vert expliquent le retard du déménagement des collections qui ne pourra pas être effectué avant 2025.
	Retard dans le démarrage de la réalisation	Crédit destiné au déménagement des collections de l'Ariana (ci-après ARI) aux dépôts patrimoniaux. Les problèmes techniques au niveau de Carré Vert expliquent le retard du déménagement des collections qui ne pourra pas être effectué avant 2025.
	Réalisation non terminée et retard constaté pour raisons techniques	Crédit destiné à la désacidification d'ensembles patrimoniaux de la BGE et la bibliothèque des Conservatoire et Jardin botaniques (ci-après CJB). Le retard du déménagement au Carré Vert entraîne le report de la prestation de désacidification des collections à 2025.
	Retard dans le démarrage de la réalisation	Crédit destiné au matériel d'exploitation du dépôt pour les collections de la Bibliothèque de Genève (ci-après BGE). Le retard du déménagement au Carré Vert explique le report de l'achat de ce matériel qui ne pourra pas être effectué avant 2025.
	Réalisation non terminée et retard constaté pour raisons techniques	Crédit destiné à la réfection des cheminements piétonniers endommagés dans onze parcs, squares et promenades situés sur le territoire municipal. Les dernières dépenses sont prévues en 2021.
	Réalisation non terminée et retard constaté pour raisons techniques	Crédit destiné au renouvellement planifié de 79 véhicules légers, 36 engins spécifiques et 21 deux-roues. Pour certains véhicules, la procédure d'achat n'a pas été lancée à cause de changements de typologie souhaités par le service bénéficiaire.
	Réalisation non terminée et retard constaté pour raisons techniques	Crédit destiné au renouvellement anticipé de 11 véhicules légers et de 10 engins spécifiques. Pour certains véhicules, la procédure d'achat n'a pas été lancée à cause de changements de typologie souhaités par le service bénéficiaire.
	Réalisation non terminée et retard constaté pour raisons techniques	Crédit destiné à la remise en état d'environ 20% du parc de bancs publics. La situation sanitaire engendrée par la Covid-19 ayant retardé les travaux, les dernières dépenses sont prévues en 2021.
	Réalisation non terminée et retard constaté pour raisons techniques	Crédit destiné au renouvellement de véhicules lourds et remorques. Pour certains véhicules, la procédure d'achat n'a pas été lancée à cause de changements de typologie souhaités par le service bénéficiaire.
	Réalisation non terminée et retard constaté pour raisons techniques	Crédit destiné au renouvellement de véhicules légers et engins spécifiques. Pour certains véhicules, la procédure d'achat n'a pas été lancée à cause de changements de typologie souhaités par le service bénéficiaire.
	Réalisation non terminée et retard constaté pour raisons techniques	Crédit destiné à la construction d'équipements sportifs simples à destination de toutes les catégories d'âge pour l'Arène multisports du Parc Bertrand. Cette arène ne peut pas être réalisée dans le cadre de cette PR suite à l'important surcoût en matière de terrassement. Il s'agit dès lors de concevoir un nouveau projet d'arène multisports. Ce crédit de réalisation sera clôturé en 2021.
	Réalisation en cours et dépenses réalisées dans l'année	Crédit destiné aux équipements du groupe scolaire de Chandieu. Le crédit est ouvert en raison de dépenses à effectuer sur de l'ameublement et des équipements en raison de l'augmentation des effectifs scolarisés. Les dernières dépenses sont prévues en 2021.
	Réalisation en cours et dépenses réalisées dans l'année	Crédit destiné à l'aménagement de la place de jeux du groupe scolaire de Chandieu. Le projet est en cours de réalisation et la fin des travaux est prévue en 2021.
	Prêt en cours de remboursement	Ce crédit concerne un prêt repris par la Fondation des Parkings pour financer la construction du Parking du Prieuré. La Ville de Genève perçoit 3/7e du bénéfice annuel sous forme de remboursement du prêt jusqu'à l'échéance de 2057.

TABLEAU DES CRÉDITS D'ÉTUDES VOTÉS DEPUIS PLUS DE 5 ANS

En milliers de francs

Libellé	Rapport CM	Date de vote	Montant crédit voté net	Dépenses nettes au 31.12.2020	Amortissements nets au 31.12.2020	Soldes à amortir au 31.12.2020
Département des constructions et de l'aménagement						
Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité						
Franchises, route	48A	16.05.2001	420	405	-	405
Grenus, Etuves, Rousseau, aménagement	PR-246A	21.01.2004	468	233	233	-
Eaux-Vives, quartier, étude mesures d'aménagement	PR-273AB	07.04.2004	1'020	154	154	-
Plan général d'évacuation des eaux	PR-354A	18.05.2005	3'314	1'694	1'694	-
Mont-Blanc pont du	PR-387AB	08.11.2006	1'420	1'115	-	1'115
Voie verte d'agglomération	PR-824A	18.05.2011	932	874	-	874
Cornavin, place de	PR-911A	13.12.2011	200	200	-	200
Etude de renouvellement des éclairages publics	PR-911A	13.12.2011	150	124	-	124
Frontenex avenue et route	PR-1002A	15.01.2013	200	49	-	49
Promotion du vélo	PR-1051A	05.05.2014	457	312	-	312
Zones 30 km/h	PR-1054A	21.05.2014	250	261	-	261
«Stratégie de piétonisation»	PR-1060A	04.06.2014	2'335	2'245	-	2'245
bruit routier 2e tranche	PR-1061A	26.01.2015	1'652	363	-	363
Direction du patrimoine bâti						
Dassier 15, rue	300A	11.02.1998	625	334	-	334
Stade de Frontenex	41A	26.04.1988	545	272	272	-
Grottes 6, rue	PR-495A	20.03.2007	470	897	-	897
Grottes 8 et 10, des Amis 9	PR-721A	12.12.2009	650	623	-	623
Goetz-Monin 8, rue	PR-721A	12.12.2009	300	354	-	354
Lausanne 126, La Perle du lac	PR-721A	12.12.2009	150	455	455	-
Navigation 38, étude de rénovation	PR-721A	12.12.2009	425	382	-	382
Jean-Calvin, Pélisserie, angle	PR-713A	28.04.2010	1'950	7	7	-
Espace diffusion musiques amplifiées	PA-116	03.11.2010	700	523	523	-
La Grange villa	PR-807A	11.12.2010	400	29	-	29
Madeleine 16 rue	PR-807A	11.12.2010	400	103	-	103
Gourgas 7, BAC, dépollution	PR-790A	18.01.2011	2'400	7	-	7

	Justifications publiées aux comptes 2020	Commentaires des services gestionnaires publiés aux comptes 2020
	Etude terminée et crédit de réalisation à venir	Crédit d'étude relatif à l'aménagement de la route des Franchises. Ce crédit sera intégré à la PR de réalisation (PR-1392) déposée le 15 janvier 2020 et qui est à l'examen en commission.
	Etude terminée et crédit de réalisation à venir	Crédit d'étude relatif à la poursuite des travaux d'aménagement urbain de la place de Grenus et des rues des Etuves et Rousseau. Un schéma de fonctionnement a été mis à l'essai début 2020 et le dépôt d'une PR de réalisation est prévu pour 2022.
	Etude terminée et attente de décision sur la réalisation	Crédit d'étude relatif à la poursuite des travaux d'aménagement urbain dans le quartier des Eaux-Vives. Une analyse des impacts de circulation de l'aménagement du Quai-Ador est actuellement en cours et le dépôt d'une PR de réalisation est prévu courant 2021.
	Etude en-cours et dépenses réalisées dans l'année	Crédit destiné à l'établissement du plan général d'évacuation des eaux de la Ville de Genève. Le retard est dû notamment à une rupture de contrat avec un prestataire en 2019. Les dépenses se poursuivront jusqu'à fin 2021.
	Etude en-cours et dépenses réalisées dans l'année	Crédit d'étude relatif à l'élargissement du pont du Mont-Blanc pour l'aménagement de pistes cyclables et des raccords aux rives (PR -387 A/B). Un crédit d'étude complémentaire (PRD-156A) a été voté le 16 mai 2019. Des dépenses sont prévues jusqu'en 2021.
	Etude terminée et crédit de réalisation à venir	Crédit d'étude relatif à la Voie verte. Ce crédit sera intégré à la PR de réalisation (PR-1394) concernant la continuité de la Voie Verte déposée au Conseil municipal (ci-après CM) le 3 mars 2020, et qui est à l'examen en commission.
	Etude terminée et crédit de réalisation à venir	Crédit d'étude relatif au renouvellement des éclairages publics. Ce crédit sera intégré à la PR de réalisation qui sera déposée en 2022.
	Etude terminée et crédit de réalisation à venir	Crédit d'étude relatif au renouvellement des éclairages publics. Il est intégré à la PR de réalisation (PR-1394) déposée le 3 mars 2020 et qui est à l'examen en commission.
	Etude terminée et crédit de réalisation à venir	Crédit d'étude relatif au développement par l'aménagement, génie civil et mobilité (ci-après ACGM) des projets d'aménagements de l'espace public relevant de sa compétence, en collaboration avec l'équipe mandatée par le canton. Ce crédit sera intégré à la PR de réalisation qui sera déposée début 2021.
	Etude en-cours et dépenses réalisées dans l'année	Crédit d'étude relatif aux études pour la promotion du vélo ainsi qu'à la communication. Les dernières dépenses sont prévues en 2021.
	Etude en-cours et dépenses réalisées dans l'année	Crédit d'étude relatif aux études d'aménagement et d'amélioration des zones 30 km/h. Les études se poursuivront en 2021.
	Etude terminée et crédit de réalisation à venir	Crédit d'étude relatif aux études d'aménagement et de circulation des rues concernées par la première étape de la «stratégie de piétonisation» en Ville de Genève. Il est intégré à la PR de réalisation (PR-1305) votée le 13.11.2019 au CM. Ce vote fait l'objet d'un référendum qui sera soumis à une votation populaire le 7 mars 2021.
	Etude en-cours et dépenses réalisées dans l'année	Crédit d'étude destiné à l'assainissement du bruit routier. Ce crédit de réalisation sera intégré à la PR de réalisation (PR-1431) déposée au CM le 24 novembre 2020 et qui est à l'examen en commission.
	Etude en-cours et dépenses réalisées dans l'année	Crédit d'étude complémentaire relatif à la poursuite des études de rénovation de l'immeuble sis rue Jean Dassier 15 (décision du conseil administratif (ci-après CA) du 27 février 2018). Le mandat d'étude a été attribué en décembre 2019. Le dépôt d'une PR de réalisation est prévu courant 2021.
	Crédit d'étude non utilisé ou dont l'objectif est non atteint	Crédit d'étude relatif à la rénovation et la construction des installations sportives du stade de Frontenex en attente de décision de la nouvelle magistrate.
	Etude terminée et attente de décision sur la réalisation	Crédit d'étude relatif à la rénovation des immeubles Grottes 6-6 bis et Amis 5. Une PR de réalisation, déposée le 14.09.2011, est à l'examen en commission et suspendue à la décision du Plan Localisé de Quartier (ci-après PLQ).
	Etude terminée et attente de décision sur la réalisation	Crédit d'étude relatif à la rénovation de l'immeuble Grottes 10 et à la construction d'un immeuble de logements après la démolition des immeubles Grottes 8 et Amis 9. Tout crédit de réalisation est pour l'instant suspendu dans l'attente d'une décision du PLQ.
	Crédit d'étude non utilisé ou dont l'objectif est non atteint	Crédit d'étude relatif à la rénovation de l'immeuble Goetz-Monin 8. Une PR d'étude complémentaire va être déposée en 2021
	Etude terminée et attente de décision sur la réalisation	Crédit d'étude relatif à la rénovation et la transformation du restaurant de la Perle du Lac terminé. Une PR de réalisation (PR-976) a été déposée et refusée par le CM le 28.10.2014. La PR-976 a été amendée et est dans l'attente d'une décision du CA depuis 2015.
	Etude terminée et crédit de réalisation à venir	Crédit d'étude relatif à la rénovation des immeubles de logements prélevé sur les crédits d'études divers votés le 15 janvier 2013. La PR de réalisation va être déposée avant la fin de l'année 2020.
	Crédit d'étude non utilisé ou dont l'objectif est non atteint	Crédit d'étude relatif au projet de construction d'immeubles de logements et de locaux commerciaux, ainsi qu'à l'aménagement d'un square public, à l'angle des rues Jean-Calvin et Pélisserie. Le projet reste en attente de l'octroi d'un droit de superficie.
	Crédit d'étude non utilisé ou dont l'objectif est non atteint	Crédit d'étude relatif à l'adaptation des réservoirs du bois de la Bâtie en un espace pour la diffusion de musiques amplifiées. Le projet a dû être bloqué par souci du bien-être des animaux du Parc. Ce crédit sera bouclé par la PR de bouclement globale déposée en 2021.
	Etude terminée et crédit de réalisation à venir	Crédit d'étude relatif à la rénovation des salons de la Villa La Grange terminée. Le projet de réalisation est en suspens pour des raisons stratégiques et politiques ainsi que de priorisation des investissements.
	Etude en-cours et dépenses réalisées dans l'année	Crédit d'étude relatif à la réfection de l'enveloppe et au réaménagement de la crèche à la rue de la Madeleine 16. Une PR d'étude complémentaire va être déposée en 2021.
	Etude en suspens	Crédit d'étude relatif à un réaménagement et à une rénovation partielle du Bâtiment d'art contemporain (ci-après BAC). Ce projet fera l'objet d'un concours en 2021.

En milliers de francs

Libellé	Rapport CM	Date de vote	Montant crédit voté net	Dépenses nettes au 31.12.2020	Amortissements nets au 31.12.2020	Soldes à amortir au 31.12.2020	
Gare des Eaux-Vives, crèche, sport et jeunesse	PR-750AB	23.11.2011	4'900	5'401	-	5'401	
Frontenex 71, rte de, parc La Grange, «La Ferme»	PR-911A	13.12.2011	180	103	-	103	
Périmètre des tours de la Jonction	PR-911A	13.12.2011	400	423	-	423	
Lausanne 118-120, rue de, SEVE	PR-911A	13.12.2011	250	-	-	-	
Giuseppe-Motta 20, av.	PR-737A	21.03.2012	350	-	-	-	
Châtelaine 43, av. de, ZIC	PR-886A	26.06.2012	1'120	143	143	-	
Dorcière pl., Gare routière	PR-1002A	15.01.2013	300	141	-	141	
Puits-Saint-Pierre 6, rue du, Maison Tavel	PR-951A	15.04.2013	990	-	-	-	
Vernier et Bois-des-Frères, rtes de	PR-1029AB	18.03.2014	1'215	1'477	-	1'477	
Taconnerie 6 pl.de la	PR-1054A	21.05.2014	286	116	-	116	
Cordiers 8 rue	PR-1054A	21.05.2014	700	683	-	683	
Frontenex 64, Vessy 12 couverture du stade	PR-1054A	21.05.2014	250	-	-	-	
Département de l'environnement urbain et de la sécurité							
Service des espaces verts							
Espaces verts (PSV)	PR-1002A	15.01.2013	150	155	-	155	

	Justifications publiées aux comptes 2020	Commentaires des services gestionnaires publiés aux comptes 2020
	Etude terminée et crédit de réalisation à venir	Crédit d'étude relatif à l'organisation d'un concours d'architecture et à l'étude d'un complexe «crèche, sport et jeunesse» situé sur le futur site de la gare Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse (ci-après CEVA) Eaux-Vives qui a eu lieu en 2014. La PR de réalisation (PR-1421) a été déposée au CM le 6 octobre 2020.
	Etude terminée et attente de décision sur la réalisation	Crédit d'étude relatif à l'étude de la rénovation des dépendances de la villa La Grange. Il est intégré au crédit de réalisation (PR-1230) déposé le 16.05.2017, qui est à l'examen en commission.
	Etude en-cours et dépenses réalisées dans l'année	Crédit d'étude relatif à l'étude de la rénovation des immeubles du quartier de la Jonction. Le projet a été temporairement mis en suspens pour privilégier l'ensemble des Minoteries. Un crédit d'étude complémentaire va être déposé au premier semestre 2021.
	Crédit d'étude non utilisé ou dont l'objectif est non atteint	Crédit d'étude relatif à l'étude de la rénovation de l'enveloppe et des combles des immeubles Lausanne 118-120. Des travaux urgents ont été réalisés sur le budget de fonctionnement. Le crédit est maintenu en prévision d'études pour une étape ultérieure de travaux.
	Crédit d'étude non utilisé ou dont l'objectif est non atteint	Crédit d'étude relatif à l'étude des travaux de sécurisation, de mise en conformité et de rénovation de l'enveloppe de l'immeuble Giuseppe-Motta 20. Il est suspendu dans l'attente de l'issu du concours des immeubles de logements adjacents n'appartenant pas à la Ville de Genève.
	Crédit d'étude non utilisé ou dont l'objectif est non atteint	Crédit d'étude relatif à l'étude d'une image directrice de la zone industrielle des Charmilles et au projet de création d'un Ecopôle. Ce crédit sera bouclé par la PR de bouclement globale déposée en 2021.
	Etude terminée et crédit de réalisation à venir	Crédit d'étude relatif au développement par l'aménagement, génie civil et mobilité des projets d'aménagements de l'espace public relevant de sa compétence, en collaboration avec l'équipe mandatée par le canton. Une PR de réalisation a été soumise au CA le 10 juin 2020.
	Etude en suspens	Crédit d'étude relatif à la rénovation des façades sur cour et jardin, à l'adaptation des installations techniques, aux aménagements intérieurs et à la nouvelle muséographie de la Maison Tavel. Ces projets sont reportés selon décision du CA du 10 avril 2013.
	Etude terminée et crédit de réalisation à venir	Crédit d'étude relatif à l'organisation d'un concours de projets d'architecture et aux études de deux bâtiments abritant un hébergement temporaire et des équipements pour les sports et la jeunesse, situés à l'angle des routes de Vernier et du Bois-des-Frères. Une PR de réalisation va être déposée en 2021.
	Etude terminée et crédit de réalisation à venir	Crédit d'étude relatif à l'étude de rénovation complète de l'immeuble. Une PR de réalisation (PR-1425) a été déposée le 6 octobre 2020 au CM.
	Etude terminée et crédit de réalisation à venir	Crédit d'étude relatif à la démolition et reconstruction de l'immeuble 8, rue Cordiers ainsi qu'à l'étude en vue de la construction de onze nouveaux logements. L'autorisation de construire a été délivrée mais un recours au tribunal administratif est actuellement en cours de traitement.
	Crédit d'étude non utilisé ou dont l'objectif est non atteint	Crédit d'étude relatif à l'étude d'une couverture gonflable et chauffée pour le stade de Richemont. Ce crédit sera bouclé par la PR de bouclement globale déposée en 2021.
	Etude terminée et attente de décision sur la réalisation	Crédit d'étude relatif à la mise en œuvre du plan stratégique de végétalisation (ci-après PSV). Pour des raisons stratégiques et politiques, le dépôt de la PR de réalisation est reporté en 2023.

5.9 Notes relatives aux engagements conditionnels et hors bilan

5.9.1 Actifs conditionnels

Entretien des routes à caractère cantonal

Compte tenu de la disposition du réseau routier entièrement communal situé sur le territoire de la Ville de Genève, le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève et le Conseil administratif de la Ville de Genève ont conclu le 4 mars 1936 une convention, aux termes de laquelle l'Etat verserait, par compensation, chaque année à la Ville une subvention pour ses artères municipales à caractère cantonal.

Il est également stipulé que cette subvention est subordonnée au versement, par compensation, par la Ville de Genève à la République et canton de Genève d'une contribution d'égal montant, à titre de participation aux frais des services de police sur le territoire municipal. Etant relevé que la Ville de Genève était la seule des grandes villes de Suisse qui n'assumait pas la dépense résultant des services de police urbaine.

Au vu de l'augmentation plus importante des coûts d'entretien des routes par rapport aux «frais de police», il convient de revoir la compensation entre ces deux contributions et de prévoir une contribution effective de la part de l'Etat pour permettre à la Ville de Genève d'entretenir son réseau.

Sur la base de ce qui précède et des articles 19 et 20 de la Loi sur les routes (LRoutes), la Ville de Genève poursuit des négociations avec la République et canton de Genève dans le but de faire valoir ses prétentions, notamment d'actualiser à la hausse la participation financière de la République et canton de Genève aux coûts d'entretien des artères municipales à caractère cantonal.

Le montant de la participation et la date de signature de cette nouvelle convention entre les deux parties ne sont pas encore déterminés à ce jour.

Restitution éventuelle de subventions

Subventionnés

Dans le courant de l'année 2020, la Ville de Genève a versé les subventions votées aux bénéficiaires accompagnées de demande d'informations complémentaires, comme l'obligation de présenter de manière détaillée et distincte les effets de la crise sanitaire de la Covid-19 ou de recourir à toutes les mesures possibles afin d'atténuer les effets financiers de la crise sur leur structure, comme le recours au chômage partiel (RHT), à des demandes d'indemnisations cantonales ou fédérales ou tout autre aide éventuelle mise en place.

Compte tenu des annulations et des reports de manifestations et de spectacles, et en application des conventions de subventionnement et/ou du Règlement régissant les conditions d'octroi des subventions municipales (LC 21195), les bénéficiaires sont susceptibles de devoir rembourser à la Ville de Genève les excédents de subventions sur l'exercice 2020.

Sur cette base, une analyse portant sur les bénéficiaires dont la subvention est supérieure à CHF 1 mio a été effectuée afin d'évaluer le montant que la Ville de Genève pourrait recevoir. Cette analyse a donné lieu à l'enregistrement d'un actif transitoire pour un montant total de kCHF 434 pour deux bénéficiaires. Pour les autres bénéficiaires, compte tenu du manque d'information financière fiable et définitive, aucun actif n'a été enregistré et une analyse détaillée sera reconduite sur la base de leurs comptes audités courant 2021.

Concernant les bénéficiaires dont la subvention est inférieure à CHF 1 mio, compte tenu de leur nombre élevé, il n'a pas été possible d'estimer les éventuels excédents de subventions 2020 susceptibles d'être remboursés à la Ville de Genève sur l'exercice 2021. La régularisation de ces cas sera effectuée lors de la remise des comptes annuels 2020 aux différents services municipaux subventionneurs.

Réduction de l'horaire de travail (RHT) pour les structures d'accueil de la petite enfance subventionnées par le Service de la délégation à la petite enfance

Dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19 et de la fermeture des structures d'accueil, la Ville de Genève a versé à celles-ci des subventions extraordinaires pour un montant de CHF 7.3 mios, afin de couvrir le manque à gagner des contributions des parents non versées.

Les structures d'accueil subventionnées par le Service de la délégation à la petite enfance ont soumis des demandes d'indemnité de réduction de l'horaire de travail (ci-après RHT) à l'Office cantonal des assurances sociales (ci-après l'OCAS).

L'OCAS a refusé les demandes en RHT pour les structures bénéficiant de la garantie de déficit (convention de subventionnement) octroyée par la Ville de Genève, au motif que ces structures devaient faire valoir l'ensemble de leurs droits – en l'occurrence l'exercice de cette garantie de déficit –, avant que l'OCAS puisse entrer en matière.

La Ville de Genève conteste cette position et a initié une procédure juridique devant les tribunaux.

Au 31 décembre 2020, les prestations RHT sont estimées à CHF 7.3 mios pour l'ensemble des structures subventionnées et le litige est pendant devant les tribunaux.

En parallèle à ces démarches, sur la base de l'Ordonnance fédérale «Covid-19 accueil extra-familial pour enfants», des demandes d'aides (à concurrence d'un tiers des pertes d'exploitation) ont été déposées auprès de l'Office fédéral des assurances sociales (ci-après «l'OFAS») par les structures d'accueil.

Ces aides seront versées par l'intermédiaire du canton à la Ville de Genève. A cet effet, un montant de CHF 2.07 mios a été comptabilisé en temps qu'actif transitoire au 31 décembre 2020.

L'ordonnance précise que l'indemnisation couvre 100% des contributions des parents non perçues pour la garde des enfants. Les compensations des charges salariales prévues par les assurances sociales, ainsi que les éventuelles autres prestations mises en œuvre par la Confédération pour atténuer les conséquences économiques des mesures de lutte contre le coronavirus, sont déduites du montant de l'indemnisation. Si les structures d'accueil sont finalement indemnisées par les RHT, elles ne percevront pas l'aide fédérale. La Ville de Genève pourrait prétendre aux remboursements de ces subventions extraordinaires.

En fonction de la conclusion du litige par les tribunaux concernant le versement des RHT par l'OCAS, le montant des indemnités de l'OFAS à recevoir sera adapté.

5.9.2 Notes relatives aux engagements conditionnels et hors bilan

TABLEAU DES GARANTIES ET DES ENGAGEMENTS CONDITIONNELS AU 31 DECEMBRE 2020

Typologie du rapport juridique entre la Ville et l'entité destinataire Nom de l'entité bénéficiaire	Propriétaires ou copropriétaires les plus importants de l'entité bénéficiaire	Prestations couvertes par la garantie et/ou l'engagement conditionnel	Flux financiers 2020 entre la Ville et l'entité	Origine de l'engagement	Risques d'actionner la garantie	Note
Engagement conditionnel		**147'704**				
Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS)	Ville de Genève	Ligne de crédit de kCHF 5'000	7'901	PR-1075	Risque financier et de défaut de la contrepartie	a)
Soutien au logement coopératif	-	2'500	-	PA-448A	Décision du CA de soutenir le logement coopératif à hauteur de l'autorisation	b)
Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI)	Confédération et canton de Genève	20'000	-	PR-1180	Risque financier et de défaut de la contrepartie	c)
Chemins de fer fédéraux (CFF)	Confédération	120'204	917	PR-1185	Refus par les chambres fédérales de voter le budget supplémentaire	d)
Couverture des engagements		**0**				
Groupements intercommunaux (GIAP, CIDEC, ACG)	Autres communes du canton de Genève	Dettes éventuelles	Cf. Tableau des participations du PA	LAC (B 6 05) Art.57	Risque économique et de défaut de la contrepartie	e)
Engagement de prévoyance		**406'710**				
Fondation des Evaux	Villes de Genève, Lancy, Onex et les communes de Bernex, Confignon,	306	1'234	PR-1167	Risque démographique et de performance des actifs	f)
CAP Prévoyance	Ville de Genève, SIG et Communes genevoises affiliées	406'405	76'001	PR-998	Risque démographique et de performance des actifs	g)
Caution simple		**102'589**				
Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS)	Ville de Genève	100'000	7'901	PR-1075	Risque financier et de défaut de la contrepartie	a)
Fondation des Evaux	Villes de Genève, Lancy, Onex et les communes de Bernex, Confignon	2'589	1'234	PR-1309	Risque économique et de défaut de la contrepartie	f)
Garantie loyer		**1**				
Locataire	-	1	-	Courrier du Service social	Risque économique et de défaut de la contrepartie	h)
Couverture des déficits		**0**				
Secteurs, fondations, associations petite enfance	-	Déficit d'exploitation	115'939	Règlement LC 21551	Risque financier et de budget de fonctionnement supérieur aux attentes	i)
Association de cuisines et restaurants scolaires	-	Déficit d'exploitation	1'071	Règlement LC 21 521 en vigueur depuis le 01.01.2006	Risque financier et de budget de fonctionnement supérieur aux attentes	j)
Leasings non portés au bilan		**230**				
Centrale Municipale d'Achat et d'impression	Ville de Genève	230	Loyers versés	Signature de contrats de leasing dans l'unité	Contrats portés à leurs termes	k)
Location simple		**52'047**				
Différents services de la Ville de Genève	Ville de Genève	52'047	Loyers versés	Signature de contrat de baux à loyer dans les services	Contrats portés à leurs termes	l)
Total des engagements		**709'280**				

a) Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS)

Engagement conditionnel

Dans sa délibération du 5 mai 2014 (PR-1075), le Conseil municipal a voté, à l'art.4, l'autorisation au Conseil administratif d'ouvrir une ligne de crédit d'un montant de kCHF 5'000 en faveur de la FVGLS. Au 31 décembre 2020, cette ligne de crédit n'a pas été utilisée.

Caution simple

Dans la délibération mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal a également voté, dans l'art.5, l'autorisation au Conseil administratif d'octroyer à la FVGLS des cautions simples rémunérées annuellement à hauteur de 0.125% du montant garanti, celles-ci ne devant pas excéder un montant de kCHF 100'000 en tout temps. Au 31 décembre 2020, aucune caution n'a été actionnée.

b) Soutien au logement coopératif

Engagement conditionnel

Un crédit d'investissement de kCHF 2'500 destiné à soutenir le logement coopératif en Ville de Genève par les moyens ci-dessous a été voté par le Conseil municipal dans sa séance du 1er octobre 2001, PA-448, soit

- garanties financières en couverture de prêts de même montant;
- prêts à taux préférentiels;
- nantissements de parts sociales;
- achat de parts sociales.

Le Conseil administratif est autorisé à engager ce montant en accordant à des coopératives ayant pour objectif principal le logement coopératif – associant leurs membres à la gestion et interdisant le rachat de leurs appartements en PPE (propriété par étage) dans un ou plusieurs immeubles –, des soutiens financiers tels qu'ils sont mentionnés à l'article premier, pour une valeur jusqu'à concurrence de 10% du montant total du projet proposé. Ceci doit permettre à ces coopératives d'acquérir un ou plusieurs immeubles ou parcelles, ou de construire ou rénover un ou plusieurs immeubles, sur le territoire de la Ville de Genève.

Dans l'hypothèse où une garantie ou une autre forme de soutien selon l'article premier devait être engagée, la dépense qui serait consentie sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie au moyen de deux annuités, qui figureront au budget de la Ville de Genève dans les deux années qui suivront celle pendant laquelle a eu lieu la dépense. Au 31 décembre 2020, aucun moyen n'a été actionné.

c) Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI)

Engagement conditionnel

Dans sa délibération du 27 juin 2016 (PR-1180), le Conseil municipal a voté un crédit de kCHF 20'000, destiné à l'octroi d'un prêt remboursable sur trente ans, sans intérêt, à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) en vue de la rénovation de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG), sis Palais des Nations. Au 31 décembre 2020, aucun prêt n'a été octroyé.

d) Chemins de fer fédéraux (CFF)

Engagement conditionnel

Une convention cadre relative à l'extension de capacité du nœud ferroviaire de Genève a été signée, le 7 décembre 2015, entre la Confédération, le canton de Genève et la Ville de Genève. Par ailleurs, le 27 septembre 2016, le Conseil municipal a voté la PR-1185 par laquelle la Ville de Genève octroie une subvention conditionnellement remboursable de kCHF 120'204 aux Chemins de fer fédéraux au titre de participation aux études et travaux d'extension du nœud ferroviaire de Genève menés sous la maîtrise d'ouvrage des Chemins de fer fédéraux et sous la condition suspensive de l'acceptation par le Grand Conseil du projet de loi confirmant une participation de l'État.

Cet engagement se matérialisera en cas de refus par les chambres fédérales de voter le budget supplémentaire. La convention cadre précise également que la Ville (pour 6.63%) et le canton (pour 27.03%) prennent en charge les frais subséquents des investissements pour la remise en état (entretien de construction), ainsi que pour la maintenance, notamment le nettoyage et le service hivernal, des installations.

Le montant de cette subvention comptabilisée par le département compétent s'élève à kCHF 2'788 au 31 décembre 2020.

e) Groupements intercommunaux

La Ville de Genève fait partie des groupements: GIAP, CIDEC et ACG (cf. Tableau des participations du PA).

Selon l'article 57, al. 4 de la Loi sur l'administration des communes, les communes membres sont solidairement responsables des dettes que le groupement ne serait pas en mesure de payer. Aucune demande de participation n'a été notifiée au 31 décembre 2020.

f) Fondation des Evaux

Engagement de prévoyance

Sur la base de la PR-1167, le Conseil municipal a approuvé, le 2 novembre 2016, que la Ville de Genève garantisse avec les autres communes membres de la Fondation de droit public d'intérêt communal des Evaux (Onex, Bernex, Confignon et Lancy) les engagements de prévoyance des assurés actifs et assurées actives et des futur-e-s pensionné-e-s de la Fondation des Evaux auprès de la CPI Villes et Communes de la Fondation CAP Prévoyance. Cette garantie est fixée proportionnellement aux montants de la subvention annuelle.

Une convention d'affiliation a été signée le 26 avril 2018 entre:

- la Fondation des Evaux;
- les Villes de Genève, Lancy et Onex;
- les communes de Bernex et Confignon;
- la CAP – Fondation de prévoyance intercommunale de droit public de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et des communes genevoises affiliées d'autres employeurs affiliés conventionnellement; et
- la Caisse de prévoyance interne «Ville de Genève et les autres communes genevoises».

Selon l'article 5, al.2 de la Convention d'affiliation, l'engagement de prévoyance s'étend à la part des engagements pour les prestations qui ne sont pas entièrement financées en capitalisation sur la base des taux de couverture initiaux au sens de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP).

La part non couverte des engagements de prévoyance relative aux assuré-e-s et pensionné-e-s de la Fondation des Evaux s'élève à kCHF 886 au 1er janvier 2020. Le taux de couverture de l'engagement pour la Fondation des Evaux s'élevait à 83.20% au 1er janvier 2020, au-dessus de l'objectif de 80% à atteindre d'ici 2050, fixé par l'article 72a, al.1, let. c) de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP).

La garantie, pour la Ville de Genève, proportionnelle au montant de la subvention annuelle, s'élève à un montant de kCHF 306 au 1er janvier 2020.

Caution simple

Le Conseil municipal a décidé, lors de sa séance du 11 septembre 2018 (PR-1309), que la Ville de Genève cautionne, de manière simple avec les autres communes membres de la Fondation de droit public d'intérêt communal des Evaux (Onex, Bernex, Confignon et Lancy), l'emprunt contracté par la Fondation des Evaux pour la démolition-reconstruction du bâtiment principal des Evaux.

Au 31 décembre 2020, l'emprunt contracté par la Fondation, s'élève à kCHF 4'000. La caution simple de la Ville de Genève est calculée proportionnellement au montant de la subvention annuelle, soit un montant de kCHF 2'589.

g) CAP Prévoyance

Engagement de prévoyance

Sur la base de la PR-998, le Conseil municipal a notamment approuvé, le 22 janvier 2013, la création d'une Fondation de droit public ayant pour but d'assurer la prévoyance professionnelle du personnel de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et des communes affiliées.

Selon l'article 9 de cette proposition, le Conseil municipal approuve que la Ville de Genève garantisse les engagements de prévoyance de la Caisse de prévoyance interne «proportionnellement aux engagements de prévoyance dus à ses assuré-e-s actifs/ves et pensionné-e-s, et aux engagements qui la concernent», prévus à l'article 5, al. 3, let. c) et d) des statuts de la CAP.

1. Engagements de prévoyance de la commune: kCHF 2'419'075

Les engagements de prévoyance de la commune ne concernent que les engagements pour la Ville de Genève.

2. Liste des engagements de prévoyance des entités qui bénéficient d'une garantie de la commune

Les montants ci-après sont les engagements de prévoyance totaux des entités citées pour lesquels des garanties ont également été octroyées par les autres communes membres.

– Engagements de prévoyance de l'ACG:	kCHF	34'507
– Engagements de prévoyance de CAP Prévoyance:	kCHF	13'181
– Engagements de prévoyance de la Fondation des Evaux:	kCHF	5'273

Selon l'article 5, al. 3, let. c) des statuts de la CAP, les engagements de prévoyance de l'ACG et de la CAP Prévoyance sont garantie par la Ville de Genève et les autres communes genevoises.

L'engagement de prévoyance pour la Fondation des Evaux concerne les engagements totaux de toutes les communes faisant partie de cette fondation.

Ces engagements de prévoyance ont été calculés par la CAP sur la base des comptes 2019 de la CPI; les comptes de l'année 2020 n'étant pas encore audités.

3. Degré de couverture de la CPI au 31 décembre 2019/1er janvier 2020: 83.20%

D'après la confirmation écrite reçue de l'institution de prévoyance pour la Ville de Genève, CAP Prévoyance – CPI Ville de Genève et communes (la «CPI»), la part non couverte des engagements de prévoyance relative aux assuré-e-s et pensionné-e-s Ville de Genève s'élève à kCHF 406'405 au 1er janvier 2020. Le taux de couverture de l'engagement pour la Ville de Genève s'élevait à 83.20% au 1er janvier 2020, au-dessus de l'objectif de 80% à atteindre d'ici 2050 fixé par l'article 72a al. 1, let. c) de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Il n'existe pas de risque financier lié à la crise sanitaire de la Covid-19 au 31 décembre 2020 qui mettrait en péril la réalisation de cet objectif.

h) Service social

Une garantie de loyer a été émise par le Service social pour un montant de kCHF 1 en faveur d'une régie.

i) Service de la petite enfance

Selon l'article 1 du Règlement relatif à l'accueil préscolaire en Ville de Genève et aux conditions d'octroi des subventions aux structures d'accueil (LC 21 551), la Ville de Genève dirige la politique de la petite enfance, planifie, organise et assure le maintien et le développement de l'offre de places d'accueil, sur son territoire.

L'alinéa 2 du même article indique notamment que la Ville de Genève subventionne les structures d'accueil de la petite enfance sises sur son territoire.

La Ville de Genève accorde des subventions :

- destinées à couvrir le déficit d'exploitation des structures d'accueil (art.23) ;
- pour financer des travaux et des acquisitions (art. 24) et des projets spécifiques (art 25).

Le Service de la petite enfance a estimé comme non significatif l'éventuel complément de subvention à verser au 31 décembre 2020 au titre de l'année écoulée.

j) Service des écoles et institutions pour l'enfance

Le Règlement relatif aux conditions de subventionnement des associations de cuisines et restaurants scolaires de la Ville de Genève (LC 21 521) indique notamment que la Ville de Genève subventionne l'excédent de charges tel qu'il ressort du compte d'exploitation et le contentieux après procédure.

Le Service des écoles et institutions pour l'enfance a estimé comme non significatif l'éventuel complément de subvention à verser au 31 décembre 2020 au titre de l'année écoulée.

k) Contrats de leasing non portés au bilan

La Ville de Genève a signé un nouveau contrat de leasing courant 2020.

L'engagement résiduel à payer au 31 décembre 2020 est de kCHF 230. Les contrats ne prévoient pas de valeur de reprise à l'échéance.

En milliers de francs **Nature du leasing**	**Echéance annuelle**	**Echéance finale**
Machine piqué-pli	30	116
Machine à plier et rainer	7	34
Machine à découper, rainer et perforer	6	28
Machine à relier	9	51
Loyers à verser	**52**	**230**

l) Contrats de location simple – baux à loyers

Les contrats de location simple sont des accords par lesquels un bailleur cède à la Ville de Genève (preneuse du bail) le droit d'utilisation d'un actif pour une période donnée et en échange d'un ou d'une série de paiements effectués par la Ville de Genève ou des tierces parties subventionnées.

Les paiements minimaux à effectuer sont déterminés sur la base des loyers, supérieurs à kCHF 3 par mois, constatés au 31 décembre 2020 et plus proches échéances de résiliation contractuelles prévues. Les éventuelles clauses de révision du loyer ne sont pas appliquées.

En milliers de francs	Paiements minimaux à effectuer			
Nature des objets	**à 12 mois**	**De 13 à 60 mois**	**> 60 mois**	**Total**
à usage administratif[1]	1'812	3'734	18'179	23'724
à usage scolaire	397	997	1'766	3'161
à usage public[2]	7'243	15'273	2'646	25'162
Paiements à effectuer	**9'452**	**20'005**	**22'590**	**52'047**

[1] y.c les droits distincts et permanents

[2] y.c les institutions de la petite enfance

Engagements conditionnels découlant d'une servitude ayant le caractère d'un droit distinct et permanent (DDP) conformément aux articles 675 et 779 al. 3 du Code civil suisse

La Ville de Genève a octroyé 64 droits de superficie (DDP), avec à leur échéance, une indemnité équitable à verser au superficiaire pour le retour de l'immeuble bâti à la Ville en cas de non-renouvellement du contrat de droit de superficie (art. 779, let. d) et g) du Code civil suisse.)

Le montant de cette indemnité éventuelle n'est pas évaluable à la date de clôture.

Échéance du DDP	Nombre de superficiaires	Nature du bien		
		Habitation	Commercial / Industriel	Parking
< 10 ans *(2021 à 2030)*	13	-	13	-
de 10 à 20 ans *(2031 à 2040)*	1	-	1	-
de 20 à 30 ans *(2041 à 2050)*	5	-	5	-
> 30 ans *(2051 à 2120)*	45	34	9	2
Total	**64**	**34**	**28**	**2**

Liste des servitudes ayant le caractère d'un droit distinct et permanent (DDP) conformément aux articles 675 et 779 al. 3 du Code civil suisse et ne donnant lieu à aucune indemnité

Parallèlement à l'octroi de droits de superficie (DDP) donnant lieu au versement d'une indemnité équitable, la Ville de Genève a octroyé 29 DDP pour lesquels le retour de l'immeuble bâti, à l'échéance du DDP, se fera sans aucune indemnité.

Échéance du DDP	Nombre de superficiaires	Nature du bien		
		Habitation	Commercial / Industriel	Parking
< 10 ans *(2021 à 2030)*	2	1	-	1
de 10 à 20 ans *(2031 à 2040)*	6	1	3	2
de 20 à 30 ans *(2041 à 2050)*	4	1	1	2
> 30 ans *(2051 à 2120)*	17	5	8	4
Total	**29**	**8**	**12**	**9**

5.10 Indications supplémentaires

Ce chapitre vise à fournir des indications supplémentaires permettant d'apprécier l'état de la fortune, des finances et des revenus, et les risques financiers.

A. Gestion des risques financiers

Le Conseil administratif est responsable des stratégies financières appliquées. Dans le cadre de son action publique et de ses activités opérationnelles, la Ville de Genève peut être exposée à des risques financiers de plusieurs natures, notamment au :

- risque de crédit (risque de contrepartie) ;
- risque de liquidités ;
- risque de taux d'intérêt ;
- risque de change ;
- risque de volatilité des valeurs mobilières.

La gestion de ces risques a pour but d'en minimiser les conséquences négatives éventuelles sur les finances de la Ville de Genève.

i. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie (un tiers) ne remplisse pas ses engagements. La Ville de Genève considère qu'elle n'est pas exposée à un fort risque de crédit dans le mesure où :

- ses disponibilités sont déposées auprès de deux établissements bancaires suisses de premier ordre ;
- ses créances fiscales, gérées par l'Administration fiscale cantonale, sont réparties entre un grand nombre de personnes physiques et morales domiciliées dans le canton de Genève. Celui-ci dispose d'un service du contentieux. Ces créances sont provisionnées à concurrence de 30%. Le risque de perte est couvert ;
- les redevances assimilées sont régies par des conventions avec des contreparties de premier ordre ;
- ses autres créances commerciales sont réparties sur un large éventail de clients dont le risque fait l'objet d'un suivi régulier. La Ville de Genève dispose de services de contentieux. Il convient de se référer à la note de bilan concernant la rubrique comptable 101 « Créances ».

ii. Risque de liquidité

Le risque de liquidité survient lorsqu'une entité rencontre des difficultés à se financer ou à respecter les engagements contractuels liés à ses passifs financiers. Les sources principales de liquidités de la Ville de Genève sont, d'une part, les acomptes mensuels de l'État de Genève au titre d'avance sur les encaissements de créances fiscales. Ces acomptes sont calculés sur la base des prévisions fiscales de l'année. D'autre part, la Ville de Genève perçoit les revenus de la Taxe professionnelle. Ces revenus fiscaux représentent 74% des revenus totaux de la Ville de Genève. Au surplus, la Ville de Genève possède un important parc immobilier qui génère des revenus financiers réguliers représentant 7% des revenus totaux.

La Ville de Genève a recours à des emprunts à long terme avec des contreparties de premier ordre. Les échéances de ces emprunts long terme sont échelonnées dans le temps, afin de limiter le risque de renouvellement. Le détail de ces emprunts et leurs échéances sont présentés dans le tableau consolidé de la dette, rubrique comptable 201 et 206 « Engagements financiers à court et long terme ».

La Ville de Genève a recours à des emprunts à court terme qu'elle pilote sur la base d'une prévision de trésorerie actualisée hebdomadairement. Les appels d'offres réalisés en 2020 ont systématiquement été reçus favorablement par une diversité de contreparties grâce à son accès facilité aux marchés de capitaux et à son évaluation de la part des sociétés de notation.

En dernier recours, la Ville de Genève dispose également de deux lignes de crédits auprès de la Banque cantonale de Genève et de Postfinance s'élevant respectivement à CHF 100 mios et CHF 10 mios de francs. Ces lignes de crédit n'ont pas été utilisées à la clôture de l'exercice.

iii. Risque de taux d'intérêt

La Ville de Genève est faiblement exposée au risque de variation de taux d'intérêts dans la mesure où la part maximale de la dette à taux variable est fixée dans la stratégie annuelle de gestion de la dette (charte de trésorerie) qui mentionne un maximum de 50% et une stratégie cible de 30% de la dette totale. Afin de réaliser cet objectif, la Ville de Genève utilise des instruments de couverture de flux futurs (« cash-flow hedge ») sous forme de swaps en mettant en place une stratégie de fixation des taux sur les emprunts externes, afin de neutraliser les risques hautement probables de fluctuation des paiements d'intérêts. En tenant compte de l'efficacité de ces instruments de couverture, la part de la dette à taux variable pour la Ville de Genève s'élève à 33% à la fin de l'année.

iv. Risque de change

La Ville de Genève n'est pas exposée de manière significative au risque de change dans la mesure où :

- elle n'a pas d'emprunt en devises au 31 décembre 2020 (2019 : idem) ;
- le risque de change sur les autres dettes et créances en devises est faible, car l'essentiel des activités est libellé en francs suisses et les positions de liquidités en devises sont peu significatives.

v. Risque de volatilité des valeurs mobilières

La volatilité intrinsèque des marchés actions induit une exposition de la Ville de Genève sur la valorisation de ses titres cotés (évalués à la valeur du marché) et le montant de ses engagements de prévoyance.

Cette exposition est limitée grâce à :

- une détention long-terme d'actions dans des établissements générant des revenus réguliers, en particulier la Banque cantonale de Genève ;
- une gestion active du portefeuille des autres actions par un gestionnaire qualifié afin de maximiser les gains et minimiser les pertes ;
- une gestion autonome de la Caisse de prévoyance (CAP) ayant son propre comité de placement et ses règles de gestion conforme à la législation suisse.

B. Système de contrôle interne

Le système de contrôle interne de la Ville de Genève a été coordonné de manière transversale depuis 2012. Chaque département s'est doté d'un-e responsable du contrôle interne en charge de l'implémentation du système de contrôle interne défini centralement (Groupe SCI). Chaque service est en charge de la documentation de ses propres contrôles en fonction des risques identifiés.

Afin de répondre aux contraintes légales et réglementaires devenues plus exigeantes, la Direction financière a continué de développer deux projets de transformation d'envergure initiés en 2019 :

- le projet de renforcement de la fonction comptable (RFC), incluant la centralisation et dématérialisation des factures fournisseurs ;
- la sécurisation du processus d'établissement des états financiers avec la mise en place d'outils dédiés.

Un des buts communs de ces projets est d'augmenter la qualité et la sécurité de l'établissement des états financiers annuels en apportant des solutions organisationnelles et techniques solides.

La centralisation de certaines tâches comptables et la mise en place de la dématérialisation des factures fournisseurs en Ville de Genève sera déployée dans le 1er semestre 2021, compte tenu du retard engendré par des raisons techniques et par la crise sanitaire de la Covid-19.

La Direction financière poursuit l'intégration des états financiers annuels dans le logiciel narratif initié en 2019, ce qui permet une amélioration de la fiabilité des informations financières publiées.

Pour 2020, le Conseil municipal a également accepté de pourvoir la Ville de Genève de quatre responsables du contrôle interne afin d'accélérer sa mise en place.

C. Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Les services de la Ville de Genève sont considérés comme des entités autonomes au sens de l'article 12 al.1 de la LTVA.

Au 31 décembre 2020, on relève :

- 12 services assujettis selon la méthode forfaitaire ;
- une unité d'un service assujetti selon la méthode effective.

D. Crise sanitaire coronavirus – Effets sur les comptes 2020

1. Historique

En février 2020, les premiers cas de coronavirus sont apparus en Suisse et l'épidémie s'est propagée rapidement sur tout le territoire. Le Conseil fédéral a déclaré en mars la situation extraordinaire annonçant aussitôt des mesures de protection de la population (interdiction générale des manifestations, fermeture de tous les magasins à l'exception des points de vente de denrées alimentaires et de biens de consommation courante, etc.). Le 16 mars 2020, le Conseil d'Etat a invoqué l'état de nécessité dans le canton de Genève et renforcé les mesures contre la propagation du virus.

Ce virus a eu des répercussions sanitaires dramatiques pour la population et des conséquences directes sur l'économie et l'emploi. En réponse à cette crise, des mesures ont été prises rapidement par la Ville de Genève en soutenant les commerçants et le secteur associatif ; des mesures d'aides sociales et de protection de la population ont également été instaurées.

Un dispositif de crise ORCOC (organe communal de coordination et de conduite) a été mis en place début mars afin de définir et mettre en œuvre les mesures nécessaires à la gestion de cette situation de crise, tant au niveau des prestations publiques que du fonctionnement interne de l'administration. Les impacts financiers de la crise résultent directement des choix et décisions prises par le Conseil administratif dans le cadre de ce dispositif.

Ces événements ont eu une incidence significative sur les comptes annuels 2020 de la commune. L'évaluation de l'impact total de cette crise sanitaire dans les comptes 2020 est difficilement mesurable. Toutefois, une estimation a été établie de la manière suivante.

2. Effets sur les comptes 2020

2.1 Principes

Les écarts budgétaires présentés par domaine fonctionnel intègrent, d'une part, les écarts liés aux activités régulières et, d'autre part, les effets induits par la crise sanitaire de la Covid-19. L'annexe relative au compte de résultat à deux positions de fonctions et deux positions de nature comptable (2F2N) donne une appréciation consolidée de ces écarts (cf 5.7.3 Commentaires sur les écarts).

Cette annexe référence uniquement les explications portant sur les impacts liés directement à la Covid-19 et mesurables de manière fiable. Dès avril 2020, la Ville de Genève a mis en place un système de suivi analytique des coûts et des baisses de revenus directement attribuables à la crise sanitaire et objectivables. C'est sur cette base que cette annexe a été construite.

Les effets induits par cette crise sanitaire sur la fiscalité des personnes morales et physiques, les heures payées, mais non travaillées par les employé-e-s mis en disponibilité, les transferts de personnel opérés pour répondre aux urgences opérationnelles, les éventuelles baisses de productivité induites par le télétravail, les éventuelles économies ou baisses de revenus induites par la baisse d'activité ou reports de projets, ainsi que les amortissements sont exclus de cette analyse par manque d'objectivité et de fiabilité des chiffres.

Dans le cas de fermetures, d'annulations d'évènements, de baisses manifestes de fréquentation, etc. il a parfois été possible de chiffrer la baisse attendue de revenus, en considérant le budget comme une source fiable du réalisé attendu. Les hypothétiques différences entre le réalisé et le budget qui auraient été constatées avec un exercice sans pandémie n'ont pas été prises en considération. Aussi, il était très souvent difficile d'évaluer les économies de charges induites par ces évènements, ne pouvant évaluer de manière fiable la part de coûts fixes et variables.

Les auxiliaires et le personnel intérimaire engagés pour répondre à l'accroissement temporaire des activités sont identifiés dans les estimations ci-après.

Par conséquent, les évaluations faites dans cette présente annexe ne sauraient être perçues comme des chiffres absolus et des variations significatives, tant à la hausse qu'à la baisse, pourraient être constatées si des hypothèses différentes étaient prises.

Enfin, le seuil de matérialité de cette analyse est fixé à kCHF 100 permettant ainsi de se focaliser sur les explications significatives des effets induits par la crise sanitaire.

2.2 Effets globaux de la crise sanitaire Covid-19 sur les finances de la municipalité

L'impact de la crise sanitaire liée au coronavirus sur les comptes communaux 2020 est estimé à kCHF 56'083.

Le tableau ci-après récapitule les montants estimés par domaine fonctionnel :

En milliers de francs		MONTANTS		
Domaine fonctionnel	**Libellé domaine fonctionnel**	**Charges**	**Revenus**	**Impact financier**
02	Services généraux	2'412	-629	3'041
14	Questions juridiques	-	-12'166	12'166
15	Service du feu	708	-901	1'609
16	Défense	208	-	208
21	Scolarité obligatoire	1'634	-374	2'008
31	Héritage culturel	500	-890	1'390
32	Culture, autres	2'771	-1'251	4'022
34	Sports et loisirs	388	-2'492	2'880
42	Soins ambulatoires	-	-619	619
54	Famille et jeunesse	7'561	2'069	5'492
57	Aide sociale et domaine de l'asile	9'117	-	9'117
59	Domaine social, non mentionné ailleurs	174	-	174
61	Circulation routière	1'153	-	1'153
72	Traitement des eaux usées	413	-	413
77	Protection de l'environnement, autres	304	-	304
85	Industrie, artisanat et commerce	924	-	924
96	Administration de la fortune et la dette	4'941	-5'623	10'564
		33'207	**-22'876**	**56'083**

2.3 Estimations et commentaires par activités (domaine fonctionnel)

Les mesures sanitaires et de protection constituent un poste de dépenses récurrent, commun à toutes les activités; il recouvre aussi bien des coûts de marchandises et d'équipements que des prestations ou des mandats. Quelques exemples: gels et produits désinfectants, gants, masques, vêtements professionnels, balisage, plexiglas, prestations de nettoyage spécifiques (écoles, chantiers, dispositifs d'accueil), conciergerie et sécurité, moyens d'information et de communication des règles sanitaires, etc.

Services généraux (DF 02)

En milliers de francs

Comptes	C 2020	Budget 2020	Ecarts	Dont COVID-19	Notes
Charges de fonctionnement	147'078	142'162	4'916	2'412	a)
Revenus de fonctionnement	27'284	29'256	-1'972	-629	b)
		TOTAL COVID		3'041	

a) Les mesures de protection mises en place selon les protocoles sanitaires, au sein des bâtiments publics, des bureaux et des diverses infrastructures de la Ville ainsi que l'acquisition de matériel spécifique sont estimés à kCHF 1'696.

Dès le 16 mars, le télétravail s'est imposé au sein de l'administration communale. Des ordinateurs portables, du matériel informatique et des licences ont été achetés afin de permettre la mise en place du télétravail et des visioconférences. Ces moyens ont généré un coût de kCHF 391.

Dans le cadre de la mise en place de la structure d'accueil des sans-abri, des travaux ont été effectués à la Caserne des Vernets pour le compte de la République et canton de Genève; ces travaux sont estimés à kCHF 325.

b) Les travaux réalisés à la Caserne des Vernets, tels que mentionnés au point a), ont fait l'objet d'un remboursement par la République et canton de Genève pour un montant équivalent.

Des baisses de revenus sont constatées suite à la fermeture des salles communales et autres loyers internes. La perte de ces revenus se chiffre à kCHF 664.

En raison de la fermeture de l'Espace Ville de Genève durant la période de confinement conjuguée à la diminution des déplacements sur le territoire national, les ventes de cartes journalières CFF ont baissé de kCHF 290.

L'effet global sur le résultat s'élève à kCHF 3'041.

Questions juridiques (DF 14)

En milliers de francs

Comptes	C 2020	Budget 2020	Ecarts	Dont COVID-19	Notes
Charges de fonctionnement	8'788	17'805	-9'016	-	
Revenus de fonctionnement	27'117	40'046	-12'929	-12'166	a)
		TOTAL COVID		12'166	

a) Les redevances d'utilisation du domaine public ont subi une baisse marquée en 2020 principalement en raison de l'arrêt de l'activité économique durant le confinement. En guise de soutien aux acteurs économiques et associatifs, la Ville a accordé des gratuités et des réductions en matière d'utilisation du domaine public. Cela recouvre notamment les taxes saisonnières, les redevances des marchés, les taxes d'empiètement, de manifestations et de publicité. Le montant estimé s'élève à kCHF 11'806.

La crise sanitaire a généré une diminution des activités du Service de l'état-civil, engendrant une baisse de revenus. Les procédures de mariages et de reconnaissances ont été particulièrement touchées. La baisse est chiffrée à kCHF 360.

Le montant des émoluments non perçus est estimé à kCHF 12'166.

Service du feu (DF 15)

En milliers de francs

Comptes	C 2020	Budget 2020	Ecarts	Dont COVID-19	Notes
Charges de fonctionnement	55'012	57'078	-2'066	708	a)
Revenus de fonctionnement	23'750	24'102	-353	-901	b)
		TOTAL COVID		1'609	

a) Le Service incendie et secours (SIS) a joué un rôle majeur durant toute la crise. Le Service s'est constitué en une force opérationnelle de logistique et soutien, apportant notamment des compétences essentielles lors de la mise en place de la cellule de crise, l'organisation des dispositifs d'hébergement d'urgence et la distribution d'aide alimentaire.

Ces mesures sont estimées à kCHF 708.

b) Les revenus du Centre d'instruction de formation, les gardes de sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières volontaires, ainsi que les interventions payantes du SIS ne comptabilisent pas les revenus escomptés. La baisse est estimée à kCHF 901.

L'effet sur le résultat est évalué à kCHF 1'609.

Défense (DF 16)

En milliers de francs					
Comptes	C 2020	Budget 2020	Ecarts	Dont COVID-19	Notes
Charges de fonctionnement	2'611	2'295	316	208	a)
Revenus de fonctionnement	288	287	1	-	
		TOTAL COVID		208	

Sous la coordination du SIS, la protection civile a été très sollicitée dans ce contexte de situation d'urgence. Son rôle de mise à disposition d'une infrastructure de protection a été particulièrement marqué dans le cadre des dispositifs d'hébergement des personnes sans-abri, et lors des distributions alimentaires.

Les coûts relatifs à la logistique, aux achats et à l'encadrement de cette mission sont estimés à kCHF 208.

Scolarité obligatoire (DF 21)

En milliers de francs					
Comptes	C 2020	Budget 2020	Ecarts	Dont COVID-19	Notes
Charges de fonctionnement	75'915	73'309	2'606	1'634	a)
Revenus de fonctionnement	1'523	1'223	300	-374	b)
		TOTAL COVID		2'008	

a) Les plans de protection établis par les autorités ont eu un impact considérable sur le fonctionnement du Service des écoles et institutions pour l'enfance. Hormis les tâches habituelles, des besoins accrus de nettoiement et désinfection des locaux et équipements scolaires ont été assurés dans les écoles et réfectoires tout au long de l'année 2020. Un renforcement des effectifs, des achats conséquents de produits et matériels sanitaires ont été nécessaires pour répondre aux exigences réglementaires. Les associations de cuisines et restaurants scolaires (ACRS) ont subi des surcoûts importants en raison de la baisse de recettes, conjuguée à la mise en application du plan de protection parascolaire.

Le coût de ces mesures est de kCHF 1'634 dont kCHF 230 au titre de subventions aux associations de cuisines et restaurants scolaires faisant face à des difficultés économiques.

b) Concernant les revenus, un manque à gagner de kCHF 374 est constaté compte tenu du remboursement aux associations et aux habitant-e-s de locaux loués et non mis à disposition.

Au total, l'effet sur le résultat se monte à kCHF 2'008.

Héritage culturel (DF 31)

En milliers de francs					
Comptes	C 2020	Budget 2020	Ecarts	Dont COVID-19	Notes
Charges de fonctionnement	85'155	90'332	-5'177	500	a)
Revenus de fonctionnement	3'880	4'001	-121	-890	b)
		TOTAL COVID		1'390	

a) La réouverture des musées a nécessité la mise en place de mesures visant à garantir la protection sanitaire du public et du personnel ; les dépenses sont estimées à kCHF 500.

b) La fermeture consécutive des musées, ainsi que l'annulation d'évènements culturels et des locations de salles de spectacles, ont générés un manque à gagner de kCHF 890.

Ainsi, l'effet sur le résultat est de kCHF 1'390.

Culture, autres (DF 32)

En milliers de francs					
Comptes	C 2020	Budget 2020	Ecarts	Dont COVID-19	Notes
Charges de fonctionnement	168'714	172'910	-4'196	2'771	a)
Revenus de fonctionnement	7'781	9'387	-1'606	-1'251	b)
		TOTAL COVID		4'022	

a) Au même titre que les musées, les scènes culturelles (théâtres, salles de spectacles, événements culturels), ainsi que les bibliothèques ont mis en place des mesures sanitaires et de protection. Le coût est estimé à kCHF 557.

Sur proposition du Conseil administratif (PR-1430), le Conseil municipal a voté un crédit budgétaire supplémentaire de kCHF 2'300 afin de contribuer aux mesures fédérales et locales sur l'atténuation des conséquences économiques du coronavirus dans le secteur de la culture. Le Service culturel de la Ville de Genève a versé au titre d'indemnisation un montant de kCHF 2'214.

b) L'annulation d'événements culturels (Fête de la Musique, Musiques en été, Concerts du dimanche) et de locations de salles (Alhambra, Victoria Hall) ont eu pour conséquence un manque à gagner estimé à kCHF 1'251.

L'effet sur le résultat est de kCHF 4'022.

Sports et Loisirs (DF 34)

En milliers de francs

Comptes	C 2020	Budget 2020	Ecarts	Dont COVID-19	Notes
Charges de fonctionnement	98'738	101'383	-2'646	388	a)
Revenus de fonctionnement	4'699	6'742	-2'043	-2'492	b)
		TOTAL COVID		2'880	

a) Afin que des activités de loisirs (ateliers, camps et centres aérés) puissent se dérouler dans le maintien strict des normes sanitaires, des aides ponctuelles ont été allouées à des associations partenaires à hauteur de kCHF19.

Dans le cadre du soutien aux sports, le Fonds cantonal d'aide au sport, le canton de Genève, la Ville de Genève et l'Association des Communes Genevoises se sont associés afin d'offrir un service d'urgence sous forme de guichet unique en ligne, destiné aux associations sportives et organisateurs de manifestations ayant subi des pertes liées à la crise de la Covid-19. La Ville de Genève a versé une contribution de kCHF 250.

La mise en place des mesures sanitaires et de protection aux Services des sports et espaces verts est estimée à kCHF 119.

b) Des manques à gagner importants sont relevés au Service des sports en raison de l'arrêt temporaire des infrastructures et manifestations sportives ainsi que les réductions tarifaires pour les piscines, le tout est estimé à kCHF 2'188.

Le Service des espaces verts enregistre également une perte de revenus en lien avec des prestations pour investissements en raison du report et décalage de plusieurs chantiers, ceci représente kCHF 304.

Au total, l'effet sur le résultat se monte à kCHF 2'880.

Soins ambulatoires (DF 42)

En milliers de francs

Comptes	C 2020	Budget 2020	Ecarts	Dont COVID-19	Notes
Charges de fonctionnement	4'078	3'464	614	-	
Revenus de fonctionnement	2'015	2'545	-530	-619	a)
		TOTAL COVID		619	

a) Le Service d'intervention et d'incendie (SIS), plus précisément les ambulances, comptabilise une baisse de revenus des interventions payantes pour kCHF 619.

Famille et jeunesse (DF 54)

En milliers de francs

Comptes	C 2020	Budget 2020	Ecarts	Dont COVID-19	Notes
Charges de fonctionnement	134'192	126'102	8'090	7'561	a)
Revenus de fonctionnement	13'984	14'630	-646	2'069	b)
		TOTAL COVID		5'492	

a) L'accueil périscolaire et les prestations des crèches et garderies ont été particulièrement mis à mal durant la période de crise, compte tenu de la non-facturation de ces services aux parents pendant la période de confinement. Afin d'assurer l'équilibre budgétaire des crèches et garderies, la Ville a accordé des subventions extraordinaires aux structures associatives pour un montant de kCHF 7'384.

Le Service de la petite enfance (SDPE) a engagé des frais à hauteur de kCHF 177 pour répondre aux normes sanitaires.

b) Dans le cadre de l'ordonnance fédérale du 20 mai 2020 portant sur l'atténuation des conséquences économiques des mesures destinées à lutter contre le coronavirus sur l'accueil extra-familial institutionnel pour enfants, il est prévu une contribution fédérale pour les indemnités versées par les cantons et les communes. À ce titre, la Ville de Genève a comptabilisé un produit à recevoir du canton de kCHF 2'069 pour l'exercice 2020.

Le total des charges supplémentaires est de kCHF 7'561 et les revenus à recevoir du canton se montent à kCHF 2'069, soit un effet sur le résultat net total de kCHF 5'492.

Aide sociale et domaine de l'asile (DF 57)

En milliers de francs					
Comptes	C 2020	Budget 2020	Ecarts	Dont COVID-19	Notes
Charges de fonctionnement	57'671	49'042	8'629	9'117	a)
Revenus de fonctionnement	1'200	1'245	-45	-	
		TOTAL COVID		9'117	

a) En mars dernier, la Ville de Genève décidait de prendre en charge les personnes sans abri et en situation de précarité, dans des abris PC et des salles de gymnastique. Ce dispositif a graduellement évolué en fonction de la situation sanitaire; la Caserne des Vernets et le Foyer Frank-Thomas ont ainsi permis de renforcer la capacité d'accueil tout en offrant aux personnes précaires un confinement respectueux des règles de distanciation sociale et d'hygiène. Au-delà de la période de confinement, un dispositif réduit a été maintenu pour assurer un accueil de nuit en continu jusqu'à la période hivernale.

Le financement de ce dispositif est prévu dans la PR-1411 voté par le Conseil municipal en date du 22 juin 2020; l'autorisation de dépense allouée étant de kCHF 6'880.

Le coût final du dispositif d'hébergement d'urgence de la Ville de Genève s'élève à kCHF 7'993; il comprend notamment les charges de personnel, les frais de sécurité et de surveillance, les repas du soir, les frais de nettoyage et l'acquisition de matériel. L'écart constaté entre le montant voté (PR-1411) et le résultat provient principalement des besoins en personnel qui se sont avérés plus importants que prévus.

D'autres charges non prévues dans la demande de crédit budgétaire sont à prendre en considération. Ainsi le service social a eu des dépenses additionnelles - personnel; fournitures, infrastructures et équipements; logistique et voirie - pour kCHF 702. Pour les clubs sociaux, des coûts de surveillance, d'achat de denrées alimentaires et d'articles sanitaires sont identifiés pour kCHF 305. Enfin, des soutiens extraordinaires alloués aux associations partenaires actives dans l'inclusion sociale ainsi qu'à Cité Seniors se chiffrent à kCHF 117.

Au total, l'effet sur le résultat est chiffré à kCHF 9'117.

Domaine social, non mentionné ailleurs (DF 59)

En milliers de francs					
Comptes	C 2020	Budget 2020	Ecarts	Dont COVID-19	Notes
Charges de fonctionnement	6'808	6'957	-149	174	a)
		TOTAL COVID		174	

a) Dans le cadre du Fonds municipal d'aide humanitaire et de la solidarité internationale, des subventions ponctuelles ont été versées pour soutenir les associations luttant contre la pandémie et aider les personnes les plus vulnérables touchées par la Covid-19.

Le montant des subventions versées est de kCHF 174.

Circulation routière (DF 61)

En milliers de francs					
Comptes	C 2020	Budget 2020	Ecarts	Dont COVID-19	Notes
Charges de fonctionnement	82'545	80'687	1'858	1'153	a)
Revenus de fonctionnement	23'980	35'564	-11'583	-	
		TOTAL COVID		1'153	

a) Durant la crise sanitaire, le développement des réseaux de bandes cyclables et des zones piétonnes a été intensifié afin d'accompagner le retour progressif des activités économiques et sociales et de contribuer à limiter le risque d'engorgement du trafic induit par une utilisation accrue de la voiture. Le coût de ces aménagements pour la mobilité douce est évalué à kCHF1'153.

Traitement des eaux usées (DF 72)

En milliers de francs					
Comptes	C 2020	Budget 2020	Ecarts	Dont COVID-19	Notes
Charges de fonctionnement	6'786	7'690	-904	413	a)
Revenus de fonctionnement	5'617	5'723	-106	-	
		TOTAL COVID		413	

a) Les nettoyages et les désinfections spécifiques des WC publics sont estimés à kCHF 413.

Protection de l'environnement, autres (DF 77)

En milliers de francs					
Comptes	C 2020	Budget 2020	Ecarts	Dont COVID-19	Notes
Charges de fonctionnement	11'429	12'116	-687	304	a)
Revenus de fonctionnement	5'443	5'770	-327	-	
		TOTAL COVID		304	

a) Les activités du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire (SPF) ont fortement augmenté en raison du nombre de décès dus à la Covid-19. Pour pourvoir aux obsèques, le SPF a fait recours au personnel intérimaire et a notamment acquis du matériel spécifique de protection.

Les charges supplémentaires sont estimées à kCHF 304.

Industrie, Artisanat et commerces (DF 85)

En milliers de francs					
Comptes	C 2020	Budget 2020	Ecarts	Dont COVID-19	Notes
Charges de fonctionnement	1'024	50	974	924	a)
		TOTAL COVID		924	

a) Faisant suite à la décision du Conseil d'Etat, le 1er novembre dernier, de fermer de nombreux commerces, la Ville de Genève a proposé des mesures urgentes afin d'aider le commerce local et de proximité. A ce titre, la Ville de Genève s'est engagée à soutenir financièrement les locataires commerciaux de la Ville dont le loyer est compris entre CHF 7'001 et CHF 15'000 pour la part locative de 20% non couverte par les bailleurs et le canton (accord VESTA-3). De même, un soutien aux commerçant-e-s a été alloué par le biais de contributions partielles sur des bons d'achat où la Ville de Genève prend en charge un rabais de 20% sur chaque bon. Ce financement est versé sous forme de subvention extraordinaire à la Fondetec qui agit comme intermédiaire entre la Ville de Genève et la plateforme commerciale centralisant les achats de bons.

Ces aides financières sont prévues dans la PR-1433 votée en date du 25 novembre 2020.

Pour 2020, le coût total de ces mesures se chiffre à kCHF 924 dont kCHF 714 pour les bons d'achats et kCHF 210 pour l'aide aux loyers.

Administration de la fortune et de la dette (DF 96)

En milliers de francs					
Comptes	C 2020	Budget 2020	Ecarts	Dont COVID-19	Notes
Charges de fonctionnement	110'968	82'125	28'843	4'941	a)
Revenus de fonctionnement	119'656	116'228	3'428	-5'623	b)
		TOTAL COVID		10'564	

a) En raison des restrictions de voyages et des mesures de confinement, la clientèle hôtelière a fortement diminué. Pour 2020, la gestion hôtelière (Hôtel Métropole et Parc des Eaux-Vives) accuse une perte de kCHF 4'941, considérée comme entièrement attribuable à la crise.

b) Dans le cadre des mesures de soutien à l'économie, le Conseil administratif a décidé d'exonérer du paiement de leur loyer les acteurs locaux contraints de fermer durant la période du premier confinement (mars) et durant la deuxième vague de l'épidémie (novembre et décembre). Cette exonération concerne les locataires au bénéfice d'un bail commercial de la Gérance immobilière municipale (GIM) et dont le loyer mensuel n'excède pas kCHF 7. Cette mesure comptabilise une baisse de revenus de kCHF 3'295.

Les revenus des participations de l'Hôtel Métropole et du Parc des Eaux-Vives enregistrés au budget 2020 se sont avérés négatifs, en considération d'un taux d'occupation très inférieur aux attentes ; le manque à gagner attendu s'élève ainsi à kCHF 2'022.

L'assemblée générale de la Società Italiana per Azioni per il Traforo del Monte Bianco («Société italienne par actions pour le tunnel du Mont-Blanc»), en sigle SITMB, n'a pu verser le montant des dividendes attendus, invoquant la crise sanitaire et la diminution du trafic. Le non versement est de kCHF 306.

L'effet sur le résultat total est estimé à kCHF 10'564.

E. Valeur d'assurance incendie des immobilisations des patrimoines administratif et financier

La valeur d'assurance pour la couverture du risque incendie est de kCHF 11'546'000 soit :

- kCHF 5'466'000 pour l'ensemble des bâtiments ;
- kCHF 6'080'000 pour les biens meubles et les collections.

F. Evènements postérieurs à la date de clôture

Produit à recevoir

En date du 24 novembre 2020, la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire (ci-après FDAP) a communiqué à la Ville de Genève une estimation de sa contribution 2020 d'un montant de kCHF 11'371 et le versement d'un acompte de kCHF 7'132 au mois de décembre 2020.

Au 31 décembre 2020, la Ville de Genève a enregistré un actif transitoire relatif au solde de la contribution à percevoir d'un montant de kCHF 4'238.

En date du 11 mars 2021, la Ville de Genève a reçu une nouvelle estimation de la contribution 2020 s'élevant désormais kCHF 10'146. Le solde à recevoir de la FDAP aurait dû s'élever à un montant de kCHF 3'013.

Cet ajustement à la baisse de kCHF 1'225 n'a pas pu être enregistré sur l'exercice 2020.

5.11 Indicateurs financiers

Indicateur	Calcul	Définition	Interprétation
Taux d'endettement net	Dette nette / Revenus fiscaux	Le taux d'endettement net est la différence entre les capitaux de tiers et le patrimoine financier exprimée en pourcentage des revenus fiscaux.	Il renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.
Degré d'autofinancement (PA)	Autofinancement / Investissements nets	Le degré d'autofinancement est l'autofinancement exprimé en pourcentage de l'investissement net	Il renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres ressources sans avoir recours à l'emprunt.
Part des charges d'intérêts	Charges d'intérêts nets / Revenus courants	La part des charges d'intérêts nets est la différence entre les charges d'intérêts et les revenus des intérêts exprimée en pourcentage des revenus courants.	Il renseigne sur la part du revenu disponible absorbé par les charges d'intérêts.
Dette brute par rapports aux revenus	Dette brute / Revenus courants	La dette brute par rapport aux revenus est l'endettement brut exprimé en pourcentage des revenus courants.	Il renseigne sur le niveau de la dette, et plus particulièrement sur le fait que son niveau soit raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.
Proportion des investissements (PA)	Investissements bruts / Dépenses totales	La proportion des investissements correspond aux investissements bruts exprimés en pourcentage des charges totales consolidées.	Il mesure la santé financière de la Ville de Genève ainsi que l'effort d'investissement déployé par la collectivité et renseigne donc sur l'ambition de la politique d'investissement.
Part du service de la dette	Service de la dette / Revenus courants	La part du service de la dette correspond au total des charges d'intérêts nets et des amortissements ordinaires, exprimé en pourcentage des revenus courants.	Il mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et sur les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette. Un taux plus élevé signifie une marge de manœuvre budgétaire plus restreinte.
Dette nette en francs par habitant	Dette nette / Population résidante permanente	Ce ratio correspond à la dette nette (constituée des capitaux de tiers déduction faite du patrimoine financier) divisée par le nombre d'habitant	Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

Valeurs cibles	Résultat 2020	Résultat 2019	Appréciation 2020	Commentaire
bon : < 100% suffisant : 100 - 150% mauvais : > 150%	-157.8%	-158.1%	bon	La dette nette est négative suite à la réévaluation du PF. Cette approche repose toutefois sur le principe théorique que la Ville peut aliéner ses actifs pour faire face à ses engagements financiers. Aussi, l'interprétation du taux d'endettement net doit être mise en perspective avec l'indicateur de la dette brute sur les revenus, qui qualifie le niveau d'endettement de la Ville de «moyen» au vu de sa capacité à générer des revenus.
Variation du PIB réel si > 2% = Haute conjoncture : > 100% 0% < si < 2% = Conjoncture normale : 80-100% si < 0% = Récession : 50-80%	-3.5% 32.7%	1.5% 85.3%	mauvais	La variation du PIB sur l'exercice 2020 (-3.5%) entraîne une évaluation de la conjoncture dans la catégorie récession. Cette évaluation peut être considérée comme temporaire car liée étroitement à la crise sanitaire COVID-19. La dégradation du taux d'autofinancement par rapport à 2019, s'explique par une diminution des recettes fiscales liées à la réforme fiscale et financement de l'AVS et à une augmentation des charges de transfert conséquence de la crise sanitaire COVID-19. Malgré une baisse sensible des investissements, un emprunt additionnel de CHF 60 mios a été nécessaire pour leur financement.
bon : 0 - 4% suffisant : 4 - 9% mauvais : > 9%	2.0%	2.0%	bon	Le faible coût financier de la dette s'explique par des taux historiquement bas sur les marchés financiers bénéficiant ainsi à la part d'emprunts à taux variables contractés par la Ville de Genève. La charge financière pèse peu sur les finances municipales, et le risque lié à une hausse des taux est contenu par une répartition équilibrée de la dette, constituée à 67% d'emprunts à taux fixes avec une échéance résiduelle moyenne de remboursement à 7.6 ans.
très bon : < 50% bon : 50 - 100% moyen : 100 - 150% mauvais : 150 - 200% critique : > 200%	148.8%	144.9%	moyen	La dette brute finance les objets du PA et du PF. Ces derniers répondent principalement à un profil conservateur (immeubles), générateur de revenus modérés et stables. Qualifié de moyen, cet indicateur invite à conserver un niveau de dette brute raisonnable corrélé aux revenus disponibles, malgré une légère augmentation de la dette.
effort d'investissement faible : < 10% effort d'investissement moyen : 10 - 20% effort d'investissement élevé : 20 - 30% effort d'investissement très élevé : > 30%	11.7%	13.8%	effort moyen	Malgré un ralentissement des dépenses d'investissement brut du PA, qui atteignent CHF 148 mios, celles-ci sont toujours qualifiées de moyennes par rapport aux dépenses totales. Cet indicateur de l'engagement de la Ville en faveur de la collectivité doit être nuancé avec l'effort de la politique de soutien de la Ville (subventions) et d'entretien intégrés aux dépenses générales.
charge faible : < 5% charge acceptable : 5 - 15% charge forte : > 15%	9.3%	9.1%	charge acceptable	Cet indicateur intègre les amortissements du PA à la charge des intérêts. Considéré comme acceptable, il est en ligne avec l'indicateur de la dette brute, qualifié de moyen et témoigne d'un niveau de la dette dans la norme. Une charge forte du service de la dette mettrait en péril le maintien d'un niveau de prestations élevé. Il convient de ce fait de surveiller cet indicateur, notamment en cas de hausse des taux d'intérêts qui pourrait venir alourdir le service de la dette.
patrimoine net : < 0 CHF endettement faible : 0 - 1000 CHF endettement moyen : 1001 - 2500 CHF endettement important : 2501 - 5000 CHF endettement très important : > 5000 CHF	-6 878	-7 343	patrimoine net	Une valeur négative témoigne d'une situation patrimoniale nette. Celle-ci fait suite à la réévaluation du patrimoine financier de la Ville, dont la valeur finale est supérieure aux engagements envers des tiers. La variation 2020 provient d'une légère augmentation de la dette nette.

Indicateur	Calcul	Définition	Interprétation
Taux d'autofinancement (PA)	Autofinancement / Revenus courants	Ce ratio correspond à l'autofinancement exprimé en pourcentage des revenus courants.	Il indique quelle proportion de ses revenus la collectivité publique peut utiliser pour financer ses investissements.
Taux d'intérêt moyen de la dette		Cet indicateur renseigne sur le taux moyen auquel la Ville de Genève s'est financée.	Il permet d'évaluer la viabilité de la dette.
Ratio de répartition des emprunts à taux fixe et à taux variable		Ce ratio indique quel est le rapport des emprunts à taux fixes comparés aux emprunts à taux variables.	Il permet d'apprécier le risque d'exposition aux taux variables de la dette.
Durée résiduelle moyenne de la dette		Cet indicateur détermine une moyenne pondérée des échéances résiduelles de l'ensemble des emprunts contractés par la Ville de Genève.	Il renseigne sur la structure de maturité de la dette et cherche à vérifier si le calendrier et le rythme de l'amortissement de la dette sont adaptés à la situation économique et financière de la Ville de Genève.
Classement de la Ville de Genève par Standard & Poor's, Crédit Suisse et l'IDHEAP		Les notes attribuées par ses institutions témoignent de la santé financière de la Ville de Genève.	Ces notes renseignent sur la capacité de la Ville de Genève à faire face à ses obligations de paiement.

(1) (2) Le tableau détaillé de la répartition de la dette à taux fixes et à taux variables ainsi celui de la répartition par échéance sont présentés à la suite de ce tableau.

(1) Ratio des emprunts à taux fixes et à taux variables à la date de clôture

Emprunts	Montant (CHF)	en %
Total du montant des emprunts à taux variables	550'000'000	33%
Total du montant des emprunts à taux fixes	1'140'000'000	67%
Total	**1'690'000'000**	**100%**

(2) Durée résiduelle moyenne de la dette à la date de clôture

Échéance	Montant (CHF)	Durée résiduelle moyenne (en années)	en %
Part de la dette avec une échéance inférieure à 1 an	300'000'000	0.3	18%
Part de la dette avec une échéance de 1 à 5 ans	450'000'000	3.5	27%
Part de la dette avec une échéance entre 5 ans et 10 ans	300'000'000	7.8	18%
Part de la dette avec une échéance de plus de 10 ans	640'000'000	13.8	38%
Total	**1'690'000'000**	**7.6**	**100%**

Valeurs cibles	Résultat 2020	Résultat 2019	Appréciation 2020	Commentaire
bon : > 20 moyen : 10 - 20% mauvais : < 10%	3.5%	10.6%	mauvais	Le taux d'autofinancement s'est nettement dégradé, suite à l'effet conjugué de la baisse de certaines catégories de revenus fiscaux compensée partiellement par des mécanismes de compensation, d'une nette augmentation des charges de transfert consécutive à la crise sanitaire COVID-19 et d'une forte dépréciation des participations du patrimoine financier.
	1.40%	1.48%		Le faible taux d'intérêt moyen de la dette à 1.40% témoigne du niveau historiquement bas des taux d'intérêts sur les marchés financiers et du bon équilibre du portefeuille de dette à taux fixe et variable de la Ville de Genève.
Le premier principe défini dans la charte de la gestion de la dette (2009) stipule que l'objectif stratégique est d'atteindre 30% des encours de la dette à taux variable et 70% des encours à taux fixe ou à composante dominante fixe.	33/67	30/70		(1) La répartition des emprunts à taux fixes et à taux variables est légèrement décalée avec les principes définis dans la charte ad hoc. Elle permet cependant de limiter l'exposition au risque de taux. Celle-ci permet à la Ville de Genève de bénéficier des conditions avantageuses offertes sur le marché depuis plusieurs années.
	7.6	8.7		(2) La durée résiduelle moyenne de la dette correspond à 7,6 années. Selon l'échéancier de la Ville de Genève, un peu plus de 40% de la dette devra être renouvelée d'ici à 5 ans, tandis que près de la moitié des emprunts arrivent à échéance dans plus de 10 ans.
	AA- Low AA, Stable	AA - Low A, Stable	Standard's & Poor's Crédit Suisse	Les notes attribuées par Standard's & Poor's et le Crédit Suisse se focalisent sur la solvabilité de la Ville de Genève dans une approche multifactorielle. Les deux notes portent sur l'exercice 2019.

Rapport de l'organe de révision

5.12 Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2020
au Conseil municipal de la **Commune de Genève**

Genève, le 12 avril 2021

Mesdames les Conseillères municipales et Messieurs les Conseillers municipaux,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit, conformément à l'article 126 de la loi sur l'administration des communes (LAC), des comptes annuels de la Ville de Genève, comprenant le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2020, arrêté au 31 décembre 2020 (pages 67 à 227 des comptes 2020).

Responsabilité des magistrats communaux et magistrates communales

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe aux magistrats communaux et magistrates communales. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, les magistrats communaux et les magistrates communales sont responsables de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux », au fascicule pour la révision des comptes des communes genevoises ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur ou de l'auditrice, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur ou l'auditrice prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées, ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Motifs de l'opinion d'audit avec réserve

La rubrique « Placements financiers » du bilan comprend un montant total de kCHF 65'114 pour l'hôtel Métropole et le restaurant du Parc des Eaux-vives, correspondant à la valeur nette des fonds propres telle qu'elle ressort des comptes audités par une fiduciaire externe, après les retraitements liés aux référentiel comptable MCH2 des communes genevoises effectués par la Ville de Genève. Les actifs et passifs ne sont ainsi pas présentés au bilan en fonction de leur nature respective, notamment en ce qui concerne la valeur des bâtiments et du terrain de l'hôtel Métropole qui devrait figurer dans la rubrique « Immobilisations corporelles du PF » pour kCHF 63'620. Il en est de même pour le restaurant du Parc des Eaux-Vives, pour le bâtiment se trouvant sur un terrain du patrimoine administratif, valorisé à kCHF 7'210. Par ailleurs,

les charges et produits liés à leur exploitation sont présentés en net dans la rubrique No 34 « Charges financières » du compte de résultats. Il s'agit, pour l'essentiel, de problématiques liées à la présentation des comptes et à l'absence de neutralisation des transactions avec la Ville de Genève. Une information sur les comptes 2020 de l'hôtel Métropole et du restaurant du Parc des Eaux-vives a néanmoins été présentée dans l'annexe aux comptes annuels, sous le chapitre 5.6.1.5 « Placements financiers (107) ».

Opinion d'audit avec réserve

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2020, arrêté au 31 décembre 2020, sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, ainsi qu'au référentiel comptable MCH2 des communes genevoises, à l'exception de l'incidence sur les comptes annuels de la réserve mentionnée au paragraphe précédent.

Paragraphes d'observation

Conformément à l'article 44 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC), les recettes fiscales, les charges liées à la fiscalité et les créances fiscales ont été comptabilisées selon les informations reçues du Département des finances et des ressources humaines de la République et Canton de Genève. La provision relative au reliquat des centimes additionnels, soit 30% de ce reliquat, est conforme au taux prévu par le manuel MCH2 des communes genevoises.

Nous nous sommes donc limités à vérifier que la comptabilisation des recettes et créances fiscales est conforme aux informations fournies à la Ville de Genève.

Nous attirons également votre attention sur les points de l'annexe aux comptes annuels suivants :

Point 2 « Principes d'établissement des comptes annuels » : des changements de méthodes de comptabilisation ont été appliqués pour les comptes 2020, ayant des impacts sur la présentation des comptes annuels et sur le résultat comptable ;

Point 2.1.3.4 « Taxe professionnelle communale et provision sur créances douteuses » : les taxations effectives se rapportant à l'exercice 2020 et produites en janvier et février 2021 sont comptabilisées dans un compte d'actifs de régularisation. Les reliquats de taxation n'étant pas estimés, ils sont comptabilisés sur l'exercice suivant ;

Point 2.2.1.1 « Immobilisations du PA – Evaluation des immobilisations corporelles » – Certaines dépenses d'investissement supérieures à kCHF 100, qui n'ont pas fait l'objet d'un crédit d'investissement, ont été enregistrées dans le compte de résultats de l'année ;

Point 2.3.6 « Engagements envers les financements spéciaux et fonds spéciaux des capitaux de tiers » : le manuel MCH2 des communes genevoises ne prévoit pas la présentation au bilan des fonds de tiers selon le principe de l'engagement net. Cependant, l'information en annexe permet de reconstituer l'engagement brut. De plus, certains immeubles liés à des fonds de capitaux de tiers n'ont pas été réévalués selon le principe comptable édicté au point 2.1.1.1 « Réévaluation périodique des immobilisations corporelles du PF » ;

Point 5.10 – D « Crise sanitaire coronavirus – Effets sur les comptes 2020 » : conformément à la circulaire « comptes 2020 – crise sanitaire coronavirus » émise par le Service des affaires communales (SAFCO), des informations détaillées ont été incluses dans l'annexe aux comptes annuels. Cependant, il est précisé que des variations significatives, tant à la hausse qu'à la baisse, pourraient être constatées si des hypothèses différentes que celles décrites dans l'annexe aux comptes annuels étaient choisies ;

Point 5.10 - F « Evènements postérieurs à la date de clôture » : un montant de CHF 1.2 million de revenus de la part de la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire (FDAP) a été surévalué dans les comptes, sur la base d'une nouvelle estimation du solde à recevoir faite au mois de mars 2021 par la FDAP.

Ces commentaires ne remettent pas en cause l'opinion exprimée ci-dessus, l'information étant indiquée dans l'annexe aux comptes annuels.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71 al. 2 du RAC et à la norme d'audit suisse 890, nous avons constaté qu'un système de contrôle interne existe pour les contrôles de clôture effectués par la Direction financière de la Ville de Genève. Concernant les autres processus et contrôles relatifs à l'établissement des comptes annuels, ceux-ci sont en cours d'établissement.

Par ailleurs, lorsque les crédits d'engagement pour les dépenses d'investissement sont insuffisants, et selon l'article 60 du RAC, des crédits complémentaires doivent être demandés avant de pouvoir engager des dépenses supplémentaires. Selon les circonstances et l'importance du dépassement, un crédit complémentaire peut être approuvé par le Conseil municipal au moment du bouclement du crédit d'investissement, si une information a été communiquée au préalable au Conseil municipal ou à la commission concernée. Les dépassements de crédit sont mentionnés dans les tableaux détaillés des investissements inclus aux chapitres 5.8.3 « Tableau récapitulatif des investissements du patrimoine administratif» et 5.8.4 «Tableau détaillé des investissements du patrimoine financier ». De plus, en raison de certaines règles insuffisamment définies, notamment en ce qui concerne les critères de différenciation entre les dépenses d'investissement et les charges d'entretien, il n'est pas exclu que des dépenses, ayant un caractère d'investissement, comptabilisées en charge d'entretien, aient été engagées sans le vote préalable d'un crédit d'investissement.

Enfin, selon l'article 51 du RAC, si un crédit budgétaire est insuffisant, un crédit budgétaire supplémentaire doit, en principe, être demandé avant de pouvoir engager des dépenses supplémentaires. Selon les circonstances et l'importance du dépassement, une information doit être transmise au Conseil municipal ou à la commission concernée. Dans ce cas, une demande de crédit budgétaire supplémentaire est présentée au moment du bouclement des comptes annuels. Le montant du dépassement des charges pour l'exercice 2020, de kCHF 81'453 est détaillé au point 5.7.2 « Dépassement de charges à deux positions de domaine fonctionnel et deux positions de nature comptable », dont certains ont fait l'objet d'un crédit supplémentaire, comme indiqué dans l'annexe aux comptes annuels.

En dépit de la réserve formulée sur les comptes annuels dans le paragraphe « Motifs de l'opinion d'audit avec réserve », nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Service du Contrôle financier de la Ville de Genève

André Lévrier
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Maxime Chrétien
Expert-réviseur agréé
Directeur

Comptes annuels couverts par ce rapport:
Bilan au 31.12.2020
Compte de résultats de l'exercice 2020
Compte des investissements de l'exercice 2020
Tableau des flux de trésorerie de l'exercice 2020
Annexe aux comptes annuels 2020

Comptes détaillés

Sommaire

6 Comptes détaillés 236

6.1 Résumés par département et analyse par chapitre 236

6.1.1 Résumés par département 236

6.1.2 Analyse par chapitre 240

6.2 Comptes compétents 263

6.2.1 Assurances 263

6.2.2 Centrale municipale d'achat et d'impression 264

6.2.3 Logistique et manifestations 264

6.2.4 Direction du patrimoine bâti 265

6.2.5 Direction des systèmes d'information et de communication 266

6.2.6 Gérance immobilière municipale 267

6.2.7 Énergie 268

6.2.8 Ressources humaines 269

6.3 Départements 275

6.3.1 Finances et logement 275

6.3.2 Constructions et aménagement 299

6.3.3 Culture et sport 311

6.3.4 Environnement urbain et sécurité 357

6.3.5 Cohésion sociale et sécurité 373

6.3.6 Secrétariat général 403

6.4 Délégations du Conseil administratif 417

6.4.1 Délégation Genève Ville Solidaire (DGVS) 417

6.4.2 Délégation à l'aménagement du territoire 427

6.4.3 Délégation à l'innovation sociétale (DGIN) 429

6.4.4 Délégation pour la transition numérique 431

6.4.5 Délégation du CA en charge de la gouvernance, des risques et des audits 433

6.4.6 Délégation à la transition écologique (DETE) 434

6.4.7 Délégation à la politique économique (DELCO) 435

6.5 Rémunérations et frais professionnels du Conseil administratif 436

6 Comptes détaillés

6.1 Résumé par département et analyse par chapitre

6.1.1 Résumé par département

RÉSUMÉ DES CHARGES ET REVENUS PAR DÉPARTEMENT

En milliers de francs	Notes	Finances et logement	Constructions et aménagement	Culture et sport	Environnement urbain et sécurité	Cohésion sociale et solidarité	Secrétariat général	Total
Charges								
30 Charges de personnel	6.1.2.1	59'483	38'254	157'832	170'174	58'287	16'898	500'928
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	6.1.2.2	20'595	24'031	43'897	52'360	34'409	5'919	181'212
33 Amortissements du patrimoine administratif	6.1.2.3	6'779	23'436	18'274	8'947	24'161	290	81'886
34 Charges financières	6.1.2.4	95'076	85	-	11	14	-	95'187
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	6.1.2.5	5'317	-	982	-	-	-	6'299
36 Charges de transfert	6.1.2.6	85'197	3'608	79'214	516	178'805	15'227	362'567
37 Subventions à redistribuer	6.1.2.7	-	-	2'710	-	2'069	73	4'851
39 Imputations internes	6.1.2.8	9'230	1'468	2'047	3'237	3'974	937	20'894
Total Charges		**281'677**	**90'882**	**304'958**	**235'245**	**301'719**	**39'344**	**1'253'825**
Revenus								
40 Revenus fiscaux	6.1.2.9	894'933	-	-	-	-	-	894'933
42 Taxes	6.1.2.10	4'085	1'828	5'189	27'961	6'728	1'055	46'845
43 Revenus divers	6.1.2.11	144	5'450	425	300	1	15	6'335
44 Revenus financiers	6.1.2.12	114'697	1'082	1'504	24'890	1'518	2	143'693
45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	6.1.2.13	2'812	8	337	283	785	-	4'225
46 Revenus de transfert	6.1.2.14	22'239	15'026	3'700	18'204	12'603	13'200	84'972
47 Subventions à redistribuer	6.1.2.15	-	-	2'710	-	2'069	73	4'851
48 Revenus extraordinaires		-	-	-	-	-	-	-
49 Imputations internes	6.1.2.16	17'323	1'340	306	1'727	198	-	20'894
Total Revenus		**1'056'233**	**24'733**	**14'170**	**73'365**	**23'902**	**14'345**	**1'206'748**
Total		**774'555**	**-66'148**	**-290'788**	**-161'880**	**-277'818**	**-24'999**	**-47'077**

RÉSUMÉ DES SUBVENTIONS MONÉTAIRES ET NON MONÉTAIRES (GRATUITÉS) PAR DÉPARTEMENT

En milliers de francs		C 2020	B 2020	Écart	%	C 2019	Écart	%
Subventions monétaires								
1	Finances et logement	12'983	12'778	205	1.6%	9'892	3'091	31.2%
2	Constructions et aménagement	1'664	1'675	-12	-0.7%	1'682	-18	-1.1%
3	Culture et sport	77'216	78'063	-846	-1.1%	73'011	4'205	5.8%
4	Environnement urbain et sécurité	109	158	-49	-31.1%	149	-40	-27.0%
5	Cohésion sociale et solidarité	160'382	153'718	6'664	4.3%	152'015	8'367	5.5%
SG	Secrétariat général	1'394	1'364	30	2.2%	1'159	235	20.2%
Total subventions monétaires		**253'748**	**247'757**	**5'992**	**2.4%**	**237'909**	**15'839**	**6.7%**
Gratuités								
1	Finances et logement	2'987	3'199	-212	-6.6%	4'536	-1'548	-34.1%
2	Constructions et aménagement	61	45	16	35.2%	31	30	99.3%
3	Culture et sport	19'309	19'344	-36	-0.2%	18'776	533	2.8%
4	Environnement urbain et sécurité	4'353	6'325	-1'972	-31.2%	6'069	-1'716	-28.3%
5	Cohésion sociale et solidarité	16'304	14'041	2'263	16.1%	15'551	753	4.8%
SG	Secrétariat général	705	726	-21	-2.9%	724	-19	-2.7%
Total gratuités		**43'719**	**43'680**	**38**	**0.1%**	**45'686**	**-1'968**	**-4.3%**
Total		**297'467**	**291'437**	**6'030**	**2.1%**	**283'596**	**13'871**	**4.9%**

PERSONNEL OCCUPÉ PAR L'ADMINISTRATION MUNICIPALE AU 31 DÉCEMBRE 2020

		Fixes / équivalent temps plein				
	Départements	**Postes occupés**	**Postes vacants**	**Total postes**	**B 2020**	**Écart postes**
1	Finances et logement	366.8	21.9	388.7	391.2	-2.5
2	Constructions et aménagement	226.0	19.8	245.8	243.5	2.3
3	Culture et sport	1'015.5	53.4	1'068.9	1'074.0	-5.1
4	Environnement urbain et sécurité	1'206.4	32.6	1'239.0	1'252.0	-13.0
5	Cohésion sociale et solidarité	364.0	26.7	390.7	388.0	2.7
SG	Secrétariat général	78.7	3.9	82.6	81.9	0.7
	Total	**3'257.4**	**158.3**	**3'415.7**	**3'430.6**	**-14.9**

Analyse par chapitre

6.1.2 Analyse par chapitre

6.1.2.1 Charges de personnel (chapitre 30)

Ce chapitre enregistre les charges liées aux prestations fournies par le personnel actif et temporaire, les membres des autorités, ainsi que le personnel inactif.

En milliers de francs		C 2020	B 2020	Ecart C 2020 - B 2020	%	C 2019	Ecart C 2020 - C 2019	%	Notes
300	Autorités et commissions	2'718	3'035	-317	-10.4%	3'375	-657	-19.5%	a)
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	390'485	389'189	1'296	0.3%	381'400	9'086	2.4%	b)
303	Travailleurs temporaires	440	570	-130	-22.8%	431	9	2.1%	
304	Allocations	4'718	4'745	-27	-0.6%	5'081	-363	-7.1%	
305	Cotisations patronales	96'619	96'539	80	0.1%	88'971	7'648	8.6%	c)
306	Prestations de l'employeur	3'421	2'326	1'095	47.1%	2'609	812	31.1%	d)
309	Autres charges de personnel	2'527	4'493	-1'966	-43.8%	3'260	-733	-22.5%	e)
Total		**500'928**	**500'898**	**31**	**-**	**485'126**	**15'802**	**3.3%**	

Ecarts par rapport au budget

Les variations des charges de personnel sont expliquées, essentiellement, par les composantes salariales suivantes:

a) Les jetons de présence du Conseil municipal (CM) fluctuent en fonction du nombre de séances: kCHF -317.

b) Le dépassement des charges salariales est lié essentiellement aux facteurs suivants: le dépassement sur les salaires des auxiliaires pour kCHF +4'276, l'augmentation du solde de vacances non prises en raison de la crise sanitaire pour kCHF +4'119, ainsi que la comptabilisation d'une provision en lien avec le projet de collocation des fonctions sensiblement supérieure au montant budgété pour kCHF +1'561. Ces dépassements sont partiellement diminués par les mouvements de personnel (effet de noria) et la réduction pour postes vacants qui génèrent une baisse des charges de kCHF -8'660. Par ailleurs, les mises au concours et les nominations de nouveaux postes ont été ralenties du fait de la crise sanitaire.

c) L'écart sur cette rubrique provient d'une part de l'économie sur les charges sociales calculées sur les salaires pour kCHF -1'999, et d'autre part de la comptabilisation d'une provision pour charges sociales (intégrant les rattrapages de cotisations dans le fonds de pension) relatives au projet de collocation des fonctions pour kCHF +2'114.

D'autres variations non significatives complètent cet écart pour kCHF -35.

d) Le dépassement lié principalement aux pensions du Conseil administratif (CA) pour kCHF +1'491 (à mettre en regard de l'éffet inverse dans le chapitre 45) est partiellement compensé par une diminution des charges des pensions des sapeur-euses-s pompier-ère-s (SIS) pour kCHF -329, et des pensions diverses et des rentes complémentaires pour kCHF -67.

e) Un non dépensé de kCHF -1'725 est à relever sur les frais de formation et perfectionnement des membres du personnel en raison de l'annulation de diverses formations dans le cadre de la crise sanitaire. Cela permet de compenser le dépassement de kCHF +158 relatif au paiement de la solde des sapeur-euses-s pompier-ère-s volontaires.

Nous notons également diverses autres diminutions de charges individuellement non significatives pour un total de kCHF -399.

Ecarts par rapport aux comptes

Le dépassement de kCHF +15'802, soit 3.3% des charges de personnel résulte principalement des variations commentées ci-dessous:

a) Les jetons de présence du CM fluctuent en fonction du nombre de séances: kCHF -657.

b) La hausse des charges salariales provient de l'augmentation du solde pour vacances non prises pour kCHF +4'042, ainsi que de la masse salariale qui augmente de kCHF 2'490 par rapport à 2019 en lien les mécanismes salariaux, le personnel occupé, le projet de collocation des fonctions et les mouvements de personnel. À noter aussi la hausse des charges de personnel auxiliaire pour kCHF +1'952, ainsi que d'une provision en lien avec le projet de collocation des fonctions pour kCHF +1'561. Divers ajustements de provisions sur salaires (heures supplémentaires, heures optionnelles, etc.) pour kCHF -959 viennent compléter cet écart.

c) L'augmentation des cotisations patronales concerne essentiellement la caisse d'assurance du personnel (CAP) pour kCHF +5'812 en raison de l'évolution de la masse salariale et de l'impact du rattrapage des cotisations CAP relatif à la provision en lien avec le projet de collocation des fonctions. On observe aussi une augmentation des cotisations AVS, AI, APG pour kCHF +787 induite par la hausse des salaires et par une très légère augmentation des cotisations AVS en 2020. Diverses évolutions individuellement non significatives complètent l'écart pour kCHF +1'049.

d) Le dépassement résulte principalement des rentes du Conseil administratif (CA) pour kCHF +325 et de l'augmentation des pensions des sapeur-euses-s pompier-ère-s (SIS) pour kCHF +485.

e) Un non dépensé de kCHF -600 est à relever sur les frais de formation et perfectionnement des membres du personnel dans le cadre de la crise sanitaire. Une économie de kCHF -133 sur diverses charges complète l'écart observé.

6.1.2.2 Charges de biens, services et autres charges d'exploitation (chapitre 31)

Ce chapitre enregistre des charges d'exploitation comprenant notamment : les dépréciations sur créances (pertes sur débiteurs et variation de provision pour pertes sur débiteurs), les frais d'énergie, les honoraires et les prestations de services effectuées par des tiers, les travaux d'entretien ainsi que les dépenses en matériel et marchandises. Il comptabilise également les acquisitions de biens, les dédommagements et indemnités au personnel, aux autorités et aux membres des commissions. Il enregistre les loyers et taxes d'utilisation pour les biens et immobilisations corporelles utilisées à des fins administratives.

En milliers de francs	C 2020	B 2020	Ecart C 2020 - B 2020	%	C 2019	Ecart C 2020 - C 2019	%	Notes
310 Charges de matériel et de marchandises	20'348	21'956	-1'607	-7.3%	19'696	652	3.3%	a)
311 Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	7'519	7'719	-200	-2.6%	6'923	596	8.6%	b)
312 Alimentation et élimination, biens-fonds PA	31'424	31'960	-536	-1.7%	32'761	-1'337	-4.1%	c)
313 Prestations de services et honoraires	46'456	45'737	719	1.6%	46'704	-248	-0.5%	d)
314 Travaux d'entretien	56'829	49'515	7'313	14.8%	52'366	4'463	8.5%	e)
315 Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	7'992	8'602	-610	-7.1%	8'246	-254	-3.1%	f)
316 Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	6'867	8'049	-1'183	-14.7%	7'627	-760	-10.0%	g)
317 Dédommagements	1'543	3'323	-1'780	-53.6%	2'075	-533	-25.7%	h)
318 Dépréciations sur créances	-1'260	11'745	-13'005	-110.7%	-8'536	7'276	-85.2%	i)
319 Diverses charges d'exploitation	3'494	1'956	1'538	78.6%	6'799	-3'304	-48.6%	j)
Total	**181'212**	**190'561**	**-9'349**	**-4.9%**	**174'660**	**6'551**	**3.8%**	

Ecarts par rapport au budget

Les charges d'exploitation affichent une économie de -4.9% par rapport au budget dont les écarts significatifs sont détaillés ci-après :

a) La fermeture des musées pendant presque 6 mois, les reports d'expositions, voire les annulations en raison de la crise sanitaire ont induit une diminution générale des dépenses. On constate une baisse des charges de kCHF -332 pour le Musée d'art et d'histoire (MAH) et de kCHF -471 pour le Musée d'ethnographie (MEG).

La baisse des charges est liée également au changement de méthode de comptabilisation des prestations des pompes funèbres, assurées gratuitement pour les personnes domiciliées sur le territoire de la Ville de Genève. Ce changement de méthode génère un ajustement à la baisse des charges de kCHF -980. Désormais, seules sont comptabilisées les charges liées à l'achat de fournitures funéraires (cercueils et urnes) ; les frais liés à la remise des taxes d'incinération ne figurent plus ni en charges, ni en revenus. Le budget 2021 a été adapté afin de tenir compte du changement de méthode comptable.

Le Service des espaces verts a également enregistré une baisse de kCHF -269 liée à la crise sanitaire concernant essentiellement l'abandon des manifestations Urbanature et l'Escale ainsi que des reports de chantiers.

Une hausse de charge de kCHF +640 concerne l'association des restaurants scolaires de Trembley ayant cessé son activité à la rentrée 2020. La Ville de Genève a repris cette activité à coût constant afin de garantir la prestation de restauration scolaire.

D'autres variations non significatives complètent cet écart pour kCHF -195.

b) n/a

c) n/a

d) Une provision de kCHF +500 a été créé en 2020 pour les frais de procédure d'un litige lié à un contrat de superficie octroyé par la Ville de Genève.

Le Service de la police municipale (SPM) constate une augmentation des charges de kCHF +1'735, relative à la facturation liée à la reprise du mandat de contrôle du stationnement, conformément à la convention signée avec la Fondation des parkings à fin 2018. De même, les honoraires facturés par la Fondation des parkings portant sur la

gestion des systèmes d'encaissement des taxes de stationnement (horodateurs) viennent augmenter les charges pour kCHF +1'520.

Le Service social enregistre un dépassement de kCHF +2'949 concernant en particulier les frais de sécurité pour le dispositif d'hébergement d'urgence. Le dépassement est couvert par la PR-1411 destinée à financer le dispositif d'hébergement de la Ville de Genève.

Ensuite, plusieurs services enregistrent un non dépensé par rapport au budget.

Le compétent (C-DISC) a enregistré une économie de kCHF -463, les projets informatiques ayant été gelés de mars à juin (1ère vague de la Covid-19) et l'externalisation des serveurs du SIS n'ayant pas eu lieu.

Le Musée d'art et d'histoire (MAH) a enregistré une baisse des prestations de services pour kCHF -1'210, liée essentiellement à une diminution des frais de surveillance et des prestations externes (annulations des événements prévus). Une diminution de kCHF -236 est aussi observée au Musée d'ethnographie (MEG), au Musée Ariana pour kCHF -140 et au Service culturel (SEC) pour kCHF -299. Le domaine du sport a également enregistré une baisse de ces charges pour kCHF -507 concernant l'arrêt des infrastructures sportives mises à disposition ainsi que l'arrêt des manifestations sportives.

Le Service de l'urbanisme enregistre une baisse de kCHF-461 liée spécifiquement aux manifestations d'envergure non réalisées (L'Escale et la Canopée).

Le Service des relations extérieures enregistre une baisse de kCHF -719 relative aux nombreuses manifestations et réceptions annulées en 2020.

Enfin, on observe une économie de kCHF -403 à la Direction des ressources humaines en lien avec la baisse des mandats octroyés et les honoraires des prestations informatiques, de kCHF -230 à la Direction de l'aménagement et des constructions, de kCHF -307 au Service Agenda 21 en raison de l'annulation de diverses manifestations, ainsi que de kCHF -414 à la Centrale municipale d'achat et d'impression en lien avec la prévision budgétaire des charges pour le contrôle des marchés publics et les comptes compétents assurances.

D'autres économies moins significatives complètent cet écart pour kCHF -596.

e) Une charge de kCHF +325 a été enregistrée pour des travaux réalisés pour l'hébergement d'urgence dans le cadre de la lutte contre la précarité induite par la crise. Ce dépassement est quant à lui compensé par des revenus équivalents sur le groupe 426.

Le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité a également constaté une augmentation des charges de kCHF +1'920 relative à l'accélération du développement des réseaux de bandes cyclables et des zones piétonnes.

Les travaux d'entretien des bâtiments administratifs du Service de l'espace public (SEP) et du Service logistique et manifestations (LOM) génèrent un dépassement de kCHF +1'392.

Les frais d'entretien des écoles et institutions pour l'enfance ont également augmenté de kCHF +1'238, d'une part pour financer les frais d'entretien des locaux scolaires, d'autre part en raison de l'instauration d'un plan de protection sanitaire avec une fréquence accrue des tâches de nettoyage des locaux (désinfection des pupitres, nettoyages accrus des sanitaires, etc.).

On constate également un dépassement de kCHF +1'079 au Service social relatif aux frais de nettoyage pour le dispositif d'hébergement d'urgence.

Enfin, les prestations sur immeubles délivrées par la DPBA relatives aux divers services sont en hausse de kCHF +1'339.

D'autres variations non significatives complètent l'écart pour kCHF +20.

f) L'écart sur cette rubrique provient pour kCHF +348 de l'entretien du matériel informatique et de communication ainsi que de la maintenance des logiciels, et pour kCHF +98 de l'entretien de matériel par des tiers.

D'autres variations non significatives complètent l'écart pour kCHF +164.

g) L'écart sur cette rubrique provient pour kCHF -564 d'une économie sur les charges de loyers, en particulier des bâtiments à usage administratif et à usage public.

Le Service culturel (SEC) enregistre également une diminution de kCHF -372 relative à la baisse des charges de location de matériel audiovisuel et d'autres équipements liés à l'annulation de la Fête de la musique. Le Musée d'ethnographie (MEG) comptabilise aussi une économie de kCHF -294 relative aux cachets d'artistes de médiation qui n'ont pas été engagés et aux charges d'honoraires pour les travaux préparatoires de l'exposition temporaire prévue en avril 2021 non réalisée.

Une hausse des charges a été enregistrée pour le Service social concernant la location d'autres équipements et divers matériel pour kCHF +113, le Service des espaces verts pour kCHF +149 et la Centrale municipale d'achat et d'impression pour kCHF +163.

D'autres variations complètent l'écart pour kCHF -378.

h) Pour cette rubrique, on observe une économie de kCHF -486 sur les frais de repas, de déplacement du personnel, la baisse des frais d'abonnements Unireso ainsi que les annulations des formations.

Concernant les écoles et institutions pour l'enfance, le non-dépensé de kCHF -405, provient de l'annulation des courses et sorties scolaires en raison des restrictions sanitaires. Le Service d'incendie et de secours enregistre

également une baisse de kCHF -200 relative aux frais de déplacement et repas de travail du personnel.

Le solde concerne une économie de kCHF -689 liée aux frais de déplacement et de représentation.

i) Un écart de kCHF -4'608 provient des pertes sur débiteurs comptabilisées en 2020 pour kCHF +5'092 par rapport à un budget de kCHF +9'700.

Le détail des écritures est le suivant:

- une perte sur débiteurs liée à la hausse du reliquat fiscal (centime additionnel) pour les personnes physiques à la date de clôture est constatée pour kCHF +1'974;
- une perte sur débiteurs comptabilisée à hauteur de kCHF +7'637 dont kCHF +6'742 pour les créances irrécouvrables des impôts des personnes physiques et kCHF +895 pour les créances irrécouvrables des impôts des personnes morales;
- l'application de la nouvelle méthode de comptabilisation de la provision pour créances douteuses de la taxe professionnelle communale (TPC), mise en place en 2019, a donné lieu à une variation globale de kCHF-4'519. Cette dernière résulte d'une part de la comptabilisation de la perte sur créance 2020 pour kCHF +5'280, d'autre part de la dissolution de l'actif transitoire 2019 de kCHF -5'850 sur les produits à facturer, ainsi que d'une dissolution de provision de kCHF -3'949 relative à la résolution d'un litige sur l'exercice.

La dissolution des provisions relatives au litige opposant la République et le canton de Genève et la Ville de Genève relative aux revenus générés par les horodateurs pour l'exercice 2019, produit un écart de kCHF -9'924.

Enfin, on observe une hausse des charges non budgétées dans certains services, soit kCHF +371 au Service de la police municipale (SPM) pour les infractions qui ne seront pas payées, kCHF +324 au Service incendie et secours (SIS), ainsi que kCHF +639 pour la Gérance immobilière municipale concernant des provisions pour litige pour notamment un risque sur les rentes de deux parkings et diverses autres provisions pour kCHF +190.

Une variation de kCHF +193 vient compléter l'écart sur cette rubrique.

j) L'augmentation des charges pour kCHF +445 de l'Administration centrale provient exclusivement des frais liés aux votations et élections concernent l'envoi du matériel de vote, ainsi que les frais de traitement des votes par la Chancellerie de la République et Canton de Genève.

Le Service juridique enregistre aussi un dépassement de kCHF +295 dû à la variation de l'estimation comptable de la provision pour risque relative aux litiges avec le personnel.

On observe aussi une hausse de charges en raison d'une provision pour litige sur la rente d'un parking de kCHF +1'243, ainsi qu'une provision pour intérêts courus au 31 décembre 2020 de kCHF +277.

Enfin, on notera une diminution de charges de kCHF -533 relative à divers travaux d'économie d'énergie.

D'autres diminutions individuellement non significatives viennent compléter la variation pour kCHF -189.

Ecarts par rapport aux comptes

La hausse de kCHF +6'551, soit 3.8% des charges d'exploitation, résulte principalement des variations commentées ci-dessous:

a) On observe une diminution des charges de kCHF -442 aux Musées d'art et d'histoire (MAH) et de kCHF -130 au Musée d'ethnographie (MEG) liée à la fermeture des musées pendant presque 6 mois. De plus, l'abandon des manifestations Urbanature et l'Escale a engendré une économie de kCHF -269.

En parallèle, nous notons une hausse des charges du Service logistique et manifestations (LOM) concernant essentiellement les dépenses pour les masques de protection et les désinfectants de kCHF +668.

Les prestations des pompes funèbres ont augmenté de kCHF +251, ce qui corrèle avec l'augmentation du nombre de décès par rapport à l'année 2019 ainsi qu'avec l'achat de fournitures et matériel de protection contre la Covid-19.

Concernant les écoles et institutions pour l'enfance, on observe une augmentation des charges de kCHF +696 en lien avec la cessation de l'activité de l'association des restaurants scolaires de Trembley à la rentrée 2020. La Ville de Genève a repris cette activité afin de garantir la prestation.

Enfin, le Service Voirie - Ville propre a diminué les frais d'achat de carburants pour kCHF -116, le service de nettoyage des routes étant effectué une seule fois par semaine pendant le premier confinement.

D'autres diminutions individuellement non significatives complètent l'écart pour kCHF -6.

b) Le dépassement sur cette rubrique concerne l'achat de matériel pour la sécurité et la hausse des interventions du Service incendie et secours (SIS) pour kCHF +313. Le Musée Ariana a également augmenté les achats de logiciels pour kCHF +130 et le Musée d'ethnographie (MEG) de matériel audiovisuel et autres petits équipements pour kCHF +200.

Une variation de kCHF -47 vient compléter l'écart.

c) La baisse observée sur cette rubrique est en lien avec la diminution des frais d'entretien des bâtiments du Service des sports pour kCHF -433 et du Musée d'art et d'histoire (MAH) pour kCHF -102.

On remarque également une économie de charges sur d'autres services, tels que le Service culturel (SEC) pour

kCHF -112, le Service des espaces verts pour kCHF -200 et le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité pour kCHF -178.

D'autres variations individuellement non matérielles complètent l'écart pour kCHF -312.

d) n/a

e) Les travaux d'entretien des bâtiments administratifs du Service de l'espace public (SEP), du Service d'incendie et de secours (SIS) et du Service logistique et manifestations (LOM) génèrent un dépassement de kCHF +1'065.

Les frais d'entretien des écoles et institutions pour l'enfance ont également augmenté de kCHF +1'208 en lien avec les frais d'entretien des locaux scolaires et la hausse des frais de nettoyage des locaux dans le cadre de la crise sanitaire.

Les charges du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire augmentent de kCHF +440 en raison de l'augmentation du nombre de décès et de l'acquisition de matériel spécifique de protection lié à la Covid-19.

Le Service social a aussi constaté un dépassement de kCHF +1'199 relatif au frais de nettoyage pour le dispositif d'hébergement d'urgence.

Enfin, le Service culturel (SEC) a accru l'entretien de ses bâtiments publics dans le domaine du nettoyage et désinfection pour kCHF +400 et enregistre un coût de réfection de la toiture de la scène Ella Fitzgerald de kCHF +90 en 2020.

D'autres variations viennent compléter l'écart kCHF +61.

f) n/a

g) Le Service culturel (SEC) enregistre une économie de kCHF -597 des charges de location de matériel lié à l'annulation de la Fête de la musique. Le Musée d'ethnographie (MEG) comptabilise également une baisse de kCHF -264 relative aux cachets d'artistes de médiation et honoraires qui n'ont pas été engagés suite à la Covid-19.

D'autres variations viennent compléter l'écart pour kCHF +101.

h) Le Service des écoles et institutions pour l'enfance réalise une économie de kCHF -270 provenant de l'annulation des courses et sorties scolaires en raison des restrictions sanitaires.

On observe également une baisse de charges de kCHF -227 en lien avec les frais de repas, de déplacement du personnel, d'abonnements Unireso ainsi que les annulations de formations.

D'autres variations viennent compléter l'écart pour kCHF -36.

i) On observe un écart de kCHF +14'212 qui provient des variations sur créances comptabilisées sur les deux exercices. En effet, en 2019 une dissolution de provision pour kCHF -12'238 diminuait le solde de cette rubrique, tandis qu'en 2020 on enregistre une augmentation de kCHF +1'974 liée à la hausse du montant du reliquat fiscal (centime additionnel).

Nous notons également une baisse des pertes sur débiteurs de kCHF -1'197 comptabilisées à la Direction financière en lien avec le changement de méthode comptable pour l'enregistrement des imputations forfaitaires désormais enregistrées en revenus négatifs. Aussi, nous notons une variation de kCHF +3'896 à la Gérance immobilière municipale en lien notamment avec la constitution en 2019 d'une provision pour litige sur la rente d'un parking pour kCHF +3'251.

En parallèle, l'application de la nouvelle méthode de comptabilisation de la provision pour créances douteuses de la taxe professionnelle communale (TPC) mise en place en 2019 couplée à la résolution d'un litige a donné lieu cette année à une variation globale entre les deux exercices de kCHF -8'149.

Enfin, un écart de kCHF - 2'126 en lien avec les recettes des horodateurs résulte des écritures suivantes : la dissolution en 2020 des provisions 2019 pour kCHF -11'668 concernant les recettes liées aux horodateurs provisionnées conformément à la convention signée avec le Canton et la différence de kCHF +9'542 entre les charges 2020 et la dissolution d'une provision en 2019 portant sur la gestion des systèmes d'encaissements des taxes de stationnement.

D'autres variations individuellement non significatives complètent l'écart pour kCHF +640.

j) La variation la plus significative impactant cette rubrique concerne le montant des provisions concernant un différend sur la rente d'un parking, dont l'essentiel de la provision a été enregistré en 2019 pour kCHF +5'215. Seul le complément de kCHF +1'543 a été constitué sur l'exercice. La variation entre les deux exercices impacte les charges pour kCHF -3'672.

On constate aussi une hausse des charges de kCHF +542 liée aux frais de votations.

D'autres variations individuellement non significatives complètent l'écart pour kCHF -174.

6.1.2.3 Amortissements du patrimoine administratif (chapitre 33)

Ce chapitre est dédié aux amortissements d'immobilisations corporelles (bâtiments, matériels) et incorporelles (brevets, licences) du patrimoine administratif.

En milliers de francs	C 2020	B 2020	Ecart C 2020 - B 2020	%	C 2019	Ecart C 2020 - C 2019	%	Notes
330 Immobilisations corporelles du PA	81'266	83'829	-2'563	-3.1%	79'793	1'473	1.8%	a)
332 Amortissements des immobilisations incorporelles	620	-	620	-	535	85	15.9%	b)
Total	**81'886**	**83'829**	**-1'942**	**-2.3%**	**80'329**	**1'558**	**1.9%**	

Ecarts par rapport au budget

Par rapport au budget 2020, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles du patrimoine administratif (PA) diminuent de kCHF 1'942 pour s'établir à kCHF 81'266. Cette diminution s'explique, essentiellement par les composantes suivantes :

a) L'écart global de kCHF -2'563 s'explique par deux effets contraires :

- une augmentation de kCHF +1'166 des charges d'amortissements suite à une mise en exploitation non prévue pour le crédit lié à l'école de Plantaporrêts (kCHF +554) et des dépenses d'investissements supérieures aux prévisions budgétaires liées à la rénovation de l'Ecole Pâquis-Centre (kCHF +612).
- une diminution de kCHF -3'363 des charges d'amortissements due à des dépenses d'investissements inférieures aux prévisions budgétaires pour :
  - les véhicules et engins spécifiques (tous services confondus) (kCHF -2'140) ;
  - les systèmes d'information et de communication (kCHF -927) ;
  - la construction du Pavillon de la danse (kCHF -165) ;
  - et pour les travaux d'aménagements des espaces publics de la halte Champel du CEVA (kCHF -131).

Une variation globale de kCHF -366, concernant différents crédits d'investissements, vient compléter l'écart.

b) Le reclassement d'immobilisations incorporelles (logiciels et licences), dans la nature comptable prévu à cet effet au bilan, a généré des amortissements dans la rubrique 332 «immobilisations incorporelles». Ceux-ci étaient budgétés dans la catégorie rubrique 330 «immobilisations corporelles».

Ecarts par rapport aux comptes

Par rapport aux comptes 2019, les charges d'amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles du patrimoine administratif (PA) augmentent de kCHF 1'558 pour s'établir à kCHF 81'266. Cette augmentation s'explique principalement par les composantes suivantes :

a) L'écart net global de kCHF +1'473 s'explique par :

- une augmentation (kCHF +3'176) des charges d'amortissements dues à la mise en exploitation de crédits effectuée en fin d'année entrainant des amortissements annuels comptabilisés au prorata en 2019 et complets en 2020 pour :
  - l'école Plantaporrêts (kCHF +554) ;
  - la halte CEVA Champel (kCHF +420) ;
  - et autres crédits (kCHF +1'103) ;
    la mise en exploitation de crédits en cours effectuée en 2020 entrainant des amortissements comptabilisés sur la même année pour :
  - l'écoquartier Jonction (kCHF +179) ;
  - la gare des Eaux-Vives (kCHF +169) ;
  - et des autres crédits (kCHF +368) ;
  - des dépenses d'investissements liées à la rénovation de l'Ecole Pâquis-Centre plus élevées qu'en 2019 (kCHF +383) ;
- une diminution de kCHF -2'197 des charges d'amortissement dues à :
  - des crédits d'investissements complètement amortis en 2019 (kCHF -925) ;
  - des dépenses d'investissements liées aux systèmes d'information et de communication inférieures à celles de 2019 (kCHF -1'272).

Une variation de kCHF +494 vient compléter l'écart global.

b) n/a

6.1.2.4 Charges financières (chapitre 34)

Ce chapitre comprend principalement les charges d'intérêts, les charges d'entretien ainsi que les dépréciations des immobilisations du patrimoine financier (PF).

En milliers de francs		C 2020	B 2020	Ecart C 2020 - B 2020	%	C 2019	Ecart C 2020 - C 2019	%	Notes
340	Charges d'intérêt	23'052	23'325	-273	-1.2%	23'268	-216	-0.9%	a)
341	Pertes réalisées (sur éléments du PF)	104	-	104	-	54	50	92.6%	
342	Frais d'acquisition de capitaux et frais administ.	635	568	67	11.8%	589	46	7.8%	
343	Charges pour bien-fonds, patrimoine financier	43'263	41'488	1'776	4.3%	42'530	733	1.7%	b)
344	Dépréciations, immobilisations PF	28'133	27	28'106	n/a	4'976	23'157	465.3%	c)
349	Différentes charges financières	-	-	-	-	1	-1	-93.8%	
Total		**95'187**	**65'408**	**29'779**	**45.5%**	**71'419**	**23'768**	**33.3%**	

Ecarts par rapport au budget

Par rapport au budget 2020, les charges financières augmentent de kCHF 29'779 pour s'établir à kCHF 95'187. Ce dépassement s'explique, essentiellement, par les composantes suivantes :

a) L'écart de kCHF -273 est notamment dû à une remontée du taux Libor à 6 mois ce qui a pour conséquence une baisse des intérêts payés sur les swaps, couplée à une augmentation de la dette à court terme sur 2020 financée à des taux négatifs sur l'exercice.

b) L'écart de kCHF +1'776 pour la Gérance immobilière municipale s'explique principalement par la hausse des charges d'entretien et d'énergie pour kCHF+2'180.

c) L'écart de kCHF 28'106 est essentiellement dû à des dépréciations des actifs du PF suite à leurs réévaluations au 31 décembre 2020, soit :

- la baisse de valorisation des actions de la BCGE à la date de clôture pour un montant de kCHF +21'394 ;
- la baisse de valeur du placement financier dans l'Hôtel Métropole et le Restaurant du Parc des Eaux-Vives pour un montant de kCHF +4'797 et kCHF +144 respectivement ;
- les moins-values constatées sur l'exercice pour les immobilisations corporelles du PF (immeubles, terrains et droit de superficie) pour un montant de kCHF +1'691.

D'autres charges individuellement non significatives viennent compléter l'écart pour kCHF +80.

Ecarts par rapport aux comptes

Par rapport aux comptes 2019, les charges financières augmentent de kCHF 23'768 pour s'établir à kCHF 95'187. Ce dépassement s'explique, essentiellement, par les composantes suivantes :

a) L'écart de kCHF -216 est notamment dû à une remontée du taux Libor à 6 mois ce qui a pour conséquence une baisse des intérêts payés sur les swaps et à une augmentation de la dette à court terme sur 2020 financée à des taux négatifs sur l'exercice.

b) L'écart de kCHF +733 s'explique par les points suivants :

- une augmentation des activités liées aux entretiens des bâtiments du patrimoine financier pour un montant de kCHF +1'442;
- parallèlement, en 2019, une provision pour débiteurs douteux extraordinaire avait été comptabilisée pour un montant de kCHF -530;
- D'autres différences individuellement non significatives viennent compléter l'écart pour kCHF -179.

c) L'écart de kCHF +23'154 est notamment dû :

- aux dépréciations générées par les réévaluations au 31 décembre 2020, celles de l'exercice 2019 étant positives, soit les actions de la BCGE (kCHF +21'394) et les participations de l'Hôtel Métropole et du Restaurant du Parc des Eaux-Vives (kCHF +4'941) ;
- à une moins-value inférieure par rapport à l'exercice 2019, sur la réévaluation des immobilisations corporelles du PF (immeubles, terrains et droit de superficie) pour un montant de kCHF -3'181,

D'autres charges financières en baisse viennent compléter l'écart pour kCHF +3.

6.1.2.5 Attributions et prélèvements aux fonds et financements spéciaux (chapitres 35 et 45)

Ces chapitres comptabilisent les attributions et prélèvements nets aux fonds et financements spéciaux. Chaque opération d'attribution et de prélèvement est comptabilisée par fonds tout au long de l'année en contrepartie du revenu ou de la charge correspondante dans le compte de résultats. Le résultat net annuel de ces opérations sur les fonds est calculé individuellement par fonds. Il est enregistré dans le chapitre 35 si les attributions sont supérieures aux prélèvements et inversement dans le chapitre 45 si les prélèvements sont supérieurs aux attributions.

En milliers de francs		C 2020	B 2020	Ecart C 2020 - B 2020	%	C 2019	Ecart C 2020 - C 2019	%	Notes
	Notes			**a)**			**b)**		
350	Attrib. aux fonds et financ. spéc. des capitaux tiers	6'299	5'257	1'043	19.8%	8'218	-1'919	-23.3%	
450	Prélèv.sur les fonds et financ.spéc.capitaux de tiers	-4'225	-4'949	724	-14.6%	-3'835	-390	10.2%	
Total		**2'074**	**308**	**1'767**	**3.1%**	**4'383**	**-2'309**	**-12.7%**	

a) Ecarts par rapport au budget

Les écarts pour les chapitres de comptes 35 et 45 peuvent s'analyser selon la grille de lecture ci-dessous:

Nature comptable	Ecart Comptes vs. Budget	Signification
35 Attribution	Positif	Attribution supérieure au budget (plus de revenus attribués au fonds)
	Négatif	Attribution inférieure au budget (moins de revenus attribués au fonds)
45 Prélèvement	Positif	Prélèvement inférieur au montant budgété (moins de dépenses en lien avec le fonds)
	Négatif	Prélèvement supérieur au montant budgété (plus de dépenses en lien avec le fonds)

L'écart de kCHF 1'767 est composé des principaux éléments présentés ci-dessous:

En milliers de francs	C 2020	B 2020	Ecart C 2020 - B 2020
Portefeuille LODH			
35 Attribution	1'675	-	1'675
45 Prélèvement	-107	-	-107
Sous-Total	**1'568**	**-**	**1'568**
Immeubles des fonds			
35 Attribution	1'437	1'389	48
45 Prélèvement	-356	-557	201
Sous-Total	**1'081**	**831**	**250**
Fonds Post Tenebras Lux			
35 Attribution	55	110	-55
45 Prélèvement	-338	-115	-223
Sous-Total	**-283**	**-5**	**-278**
Fonds Acquisitions et projets MAH			
35 Attribution	729	-	729
45 Prélèvement	-176	-	-176
Sous-Total	**553**	**-**	**553**
Fonds Acquisitions et projets BGE			
35 Attribution	40	-	40
45 Prélèvement	-52	-207	155
Sous-Total	**-12**	**-207**	**195**
Fonds Dons au service social			
35 Attribution	-	-	-
45 Prélèvement	-4	-368	364

En milliers de francs	C 2020	B 2020	Ecart C 2020 - B 2020
Sous-Total	**-4**	**-368**	**364**
Fonds Zell			
35 Attribution	-	588	-588
45 Prélèvement	-312	-1'685	1'372
Sous-Total	**-312**	**-1'096**	**784**
Financement spécial Dime du livre BGE			
35 Attribution	939	200	739
45 Prélèvement	-609	-	-609
Sous-Total	**330**	**200**	**130**
Provisions pour engagements de prévoyance			
35 Attribution	2'611	2'920	-309
45 Prélèvement	-2'812	-800	-2'012
Sous-Total	**-201**	**2'120**	**-2'321**
Total			**1'244**

Une variation nette complémentaire de kCHF +523 vient compléter l'écart global.

Pour plus de détails sur la nature des projets relatifs aux fonds et financements spéciaux, il convient de se référer à la note de bilan «5.6.2.5. Engagements envers les fonds spéciaux et les fonds des capitaux de tiers».

b) Ecarts par rapport aux comptes

Les écarts pour les chapitres de comptes 35 et 45 peuvent s'analyser selon la grille de lecture ci-dessous:

Nature comptable	Ecart Comptes (n) vs. Comptes (n-1)	Signification
35 Attribution	Positif	Attribution supérieure à l'année précédente (plus de revenus attribués au fonds)
	Négatif	Attribution inférieure à l'année précédente (moins de revenus attribués au fonds)
45 Prélèvement	Positif	Prélèvement inférieur à celui de l'année précédente (moins de dépenses en lien avec le fonds)
	Négatif	Prélèvement supérieur à celui de l'année précédente (plus de dépenses en lien avec le fonds)

L'écart total de kCHF -2'309 est composé des principaux éléments présentés ci-dessous:

En milliers de francs	C 2020	C 2019	Ecart C 2020 - C 2019
Portefeuille LODH			
35 Attribution	1'675	5'001	-3'326
45 Prélèvement	-107	-66	-41
Sous-Total	**1'568**	**4'934**	**-3'367**
Immeubles des fonds			
35 Attribution	1'437	1'370	67
45 Prélèvement	-356	-644	288
Sous-Total	**1'081**	**726**	**355**
Fonds Post Tenebras Lux			
35 Attribution	55	50	5
45 Prélèvement	-338	-117	-220
Sous-Total	**-283**	**-67**	**-215**
Fonds Acquisitions et projets MAH			
35 Attribution	729	558	171
45 Prélèvement	-176	-742	566
Sous-Total	**553**	**-184**	**737**
Fonds Acquisitions et projets BGE			

En milliers de francs	C 2020	C 2019	Ecart C 2020 - C 2019
35 Attribution	40	10	30
45 Prélèvement	-52	-161	109
Sous-Total	**-12**	**-151**	**139**
Fonds La Flamme			
35 Attribution	-	-	-
45 Prélèvement	-493	-372	-121
Sous-Total	**-493**	**-372**	**-121**
Fonds Diday			
35 Attribution	-	-	-
45 Prélèvement	-38	-272	234
Sous-Total	**-38**	**-272**	**234**
Fonds Zell			
35 Attribution	-		-
45 Prélèvement	-312	-772	460
Sous-Total	**-312**	**-772**	**460**
Financement spécial Dîme du livre BGE			
35 Attribution	939	855	84
45 Prélèvement	-609	-888	279
Sous-Total	**330**	**-33**	**363**
Provisions pour engagements de prévoyance			
35 Attribution	2'611	2'359	252
45 Prélèvement	-2'812	-1'726	-1'086
Sous-Total	**-201**	**633**	**-834**
Total			**-2'250**

Une variation nette complémentaire de kCHF -59 vient compléter l'écart global.

Pour plus de détails sur la nature des projets relatifs aux fonds et financements spéciaux, il convient de se référer à la note de bilan «5.6.2.5. Engagements envers les fonds spéciaux et des fonds des capitaux de tiers».

6.1.2.6 Charges de transfert (Chapitre 36)

Le chapitre 36 enregistre les subventions monétaires, les dédommagements, les effets liés aux péréquations et compensation de charges ainsi que les amortissements des subventions d'investissements. Le périmètre est donc plus large que les seules subventions qui figuraient dans ce chapitre sous le précédent modèle de comptes (MCH1).

En milliers de francs		C 2020	B 2020	Ecart C 2020 - B 2020	%	C 2019	Ecart C 2020 - C 2019	%	Notes
360	Quotes-parts de revenus destinées à des tiers	35'679	35'307	372	1.1%	35'128	551	1.6%	a)
361	Dédommagements à des collectivités publiques	57'143	58'624	-1'481	-2.5%	59'727	-2'584	-4.3%	b)
362	Péréquation financière et compensation des charges	12'205	3'032	9'173	302.5%	-	12'205	-	c)
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	253'748	247'757	5'992	2.4%	237'909	15'839	6.7%	d)
365	Dépréciations, participations PA	1'766	1'000	766	76.6%	1'000	766	76.6%	e)
366	Amortissements, subventions d'investissements	2'026	2'224	-199	-8.9%	1'724	302	17.5%	
Total		**362'567**	**347'944**	**14'623**	**4.2%**	**335'488**	**27'079**	**8.1%**	

Ecarts par rapport au budget

Les écarts notables sont relevés ci-après:

a) n/a

b) La contribution du Canton aux artères et frais de routes prévue par l'art. 20 LRoutes a été budgétée à hauteur de kCHF +15'000 tandis que la contribution comptabilisée s'élève à kCHF +13'200, générant ainsi une variation kCHF -1'800. Toutefois, cette diminution est compensée par une variation équivalente dans les revenus de transfert du chapitre 46.

Les frais de perception ont augmenté de kCHF +368 en lien avec la hausse des recettes fiscales. On remarque également une augmentation de provision pour frais de perception pour kCHF +138. Cette provision est liée au reliquat sur créances fiscales toujours ouvertes à la date de clôture.

D'autres variations viennent compléter l'écart pour kCHF -187.

c) L'écart de kCHF +9'173 concerne la péréquation financière intercommunale LRPFI en raison du changement de méthode de comptabilisation en lien avec les directives de la loi LRT. En effet, à partir de 2020, la directive prévoit la comptabilisation des charges et des recettes séparément, tandis qu'au budget les recettes étaient enregistrées en net. Il s'agit d'un écart technique compensé par les revenus de transfert du chapitre 46.

d) Le Service de la petite enfance (SDPE) accuse une hausse des subventions octroyées pour kCHF +6'572 en lien notamment avec la baisse des revenus encaissés de la part des parents.

Des nouvelles subventions, non budgétées, ont été octroyées en 2020 pour soutenir l'économie et la culture en raison de la crise sanitaire. Le montant total de kCHF +3'187 est détaillé comme suit:

- Fonds spécial Covid-19 dédié à la culture (kCHF +2'213);
- Aide aux loyers (kCHF +210);
- Bons d'achat solidaires (y compris Caddie Service (kCHF +764);

On observe aussi une diminution de kCHF -272 du fonds de soutien au bénévolat en raison du faible nombre de demandes en 2020, une économie de kCHF -289 des allocations par le fonds d'apprentissage en raison de la baisse du nombre de demandes éligibles, ainsi que des attributions moins importantes que prévu aux projets relatifs aux aînés en raison des mesures sanitaires pour kCHF -511.

Enfin, lors de l'élaboration budgétaire 2020, la Fondation d'art dramatique (FAD) a bénéficié d'une augmentation de sa subvention à hauteur de kCHF 4'333 en prévision de l'ouverture de la Nouvelle Comédie. Or, en raison de la crise sanitaire, ce montant n'a pas été intégralement versé du fait du décalage forcé de la date d'ouverture de cet établissement. Il en résulte une économie de kCHF -2'210. De même, l'Orchestre de la Suisse Romande (OSR) voit sa subvention diminuer pour kCHF -390 du fait de l'application de la convention de subventionnement et de l'enregistrement d'un actif transitoire pour la restitution d'une partie de la subvention.

D'autres variations de charges de transfert pour un montant de kCHF -95 viennent compléter l'écart.

e) L'écart de kCHF +766 provient d'un rattrapage d'amortissement sur la dotation en capital de la Fondetec.

Ecarts par rapport aux comptes

Ce chapitre affiche une hausse de 8.1% des charges dont les écarts notables sont relevés ci-après:

a) Les quotes-parts de revenus destinées à des tiers (centimes additionnels) suivent l'évolution de la fiscalité des personnes physiques (kCHF +511).

D'autres variations viennent compléter l'écart pour kCHF +40.

b) L'écart s'explique:

- d'une part pour le Service des écoles et institutions pour l'enfance par la reprise de la provision 2019 pour la participation à la recapitalisation de la Caisse de prévoyance de l'État de Genève (CPEG) pour kCHF -1'288;
- d'autre part par une diminution des frais de perception par le Canton au titre des dédommagements à des collectivités publiques entre 2020 et 2019 désormais comptabilisés en revenus négatifs (voir rubrique «revenus fiscaux») pour kCHF -1'257.

D'autres variations viennent compléter l'écart pour kCHF -39.

c) Cet écart concerne la péréquation financière intercommunale LRPFI en raison du changement de méthode de comptabilisation cité ci-dessus.

d) En date de 4 décembre 2019, le Conseil municipal a voté un crédit budgétaire supplémentaire en faveur du Grand Théatre de Genève (GTG) pour couvrir le déficit de la saison 2018-2019. Cette augmentation de charges en 2019 produit un écart de kCHF -1'872 entre les deux exercices.

En 2020, dans un contexte très difficile pour l'économie locale en raison de la pandémie, la Ville de Genève a continué à soutenir les entreprises formatrices de la commune, par l'octroi d'une allocation d'apprentissage. Malgré le contexte, une augmentation d'environ 10% du nombre de demandes reçues par rapport à 2019 a été constatée, ce qui justifie un écart de kCHF +2'322.

On observe également les évolutions suivantes :

- la fondation d'art dramatique (FAD) (kCHF +3'372) ;
- le Service de la petite enfance (SAPE) (kCHF +6'572) ;
- les fonds spéciaux Covid-19 dédiés à la culture et à l'économie (kCHF +3'187) ;
- l'aide sociale et le domaine de l'asile en raison d'une hausse significative du nombre de repas fournis aux bénéficiaires du dispositif d'hébergement d'urgence (kCHF +1'400) ;
- la FASe en lien avec les mécanismes salariaux, ainsi que l'augmentation du personnel nécessaire à l'exploitation de nouveaux lieux (Ancien Manège et Ferme Menut-Pellet) (kCHF +519) ;
- le Théâtre Pitoëff (kCHF +295) (subvention non utilisée en 2019).

D'autres variations de charges de subventions pour un montant non significatif de kCHF +44 viennent compléter l'écart.

e) L'écart de kCHF +766 provient d'un rattrapage d'amortissement sur la dotation en capital de la Fondetec.

6.1.2.7 Subventions à redistribuer (chapitre 37)

Ce chapitre contient les subventions transitant par les comptes de la Ville de Genève. Cette dernière, versant à des tiers les subventions à redistribuer qu'elle a obtenues de la part d'une autre collectivité.

En milliers de francs	C 2020	B 2020	Ecart C 2020 - B 2020	%	C 2019	Ecart C 2020 - C 2019	%	Notes
370 Subventions à redistribuer	4'851	2'550	2'301	90.3%	2'828	2'024	71.6%	
Total	**4'851**	**2'550**	**2'301**	**90.3%**	**2'828**	**2'024**	**71.6%**	

Au cours de l'exercice 2020, des subventions ont été versées bien qu'aucun budget n'ait été prévu à cet effet. Leurs financements ont été assurés par le Fonds Intercommunal (FI).

Il s'agit d'octrois d'aides financières en compensation d'une partie des pertes d'exploitation des structures d'accueil de la petite enfance suite à l'instauration d'un service minimum au printemps 2020 pour kCHF +2'068.

De même, on constate un écart sur l'octroi de subventions prévues au budget pour les manifestations suivantes :

- Festival Groove'n'Move 2020 kCHF +30 ;
- Festival de la Bâtie kCHF +180.

D'autres variations viennent compléter l'écart pour kCHF +23.

Les éléments ci-dessus expliquent également l'écart par rapport aux comptes 2019.

6.1.2.8 Imputations internes (chapitre 39)

Ce chapitre enregistre les prestations fournies en interne, les charges comprenant les prestations de services et la mise à disposition de divers locaux.

En milliers de francs	C 2020	B 2020	Ecart C 2020 - B 2020	%	C 2019	Ecart C 2020 - C 2019	%	Notes
391 Prestations de services	10'107	11'670	-1'563	-13.4%	11'393	-1'286	-11.3%	
392 Fermages, loyers, frais d'utilisation	10'787	11'079	-292	-2.6%	11'312	-525	-4.6%	
Total	**20'894**	**22'749**	**-1'855**	**-8.2%**	**22'705**	**-1'811**	**-8.0%**	

L'économie constatée par rapport à la prévision budgétaire et aux comptes 2019 résulte majoritairement de l'arrêt généralisé des activités dans le cadre de la crise sanitaire. D'autres écarts individuellement non significatifs composent les autres variations.

6.1.2.9 Revenus fiscaux (chapitre 40)

Ce chapitre est dédié exclusivement aux impôts des personnes physiques et morales ainsi qu'à la taxe professionnelle communale (TPC).

En milliers de francs	C 2020	B 2020	Ecart C 2020 - B 2020	%	C 2019	Ecart C 2020 - C 2019	%
400 Impôts directs, personnes physiques	624'044	584'535	39'509	6.8%	623'248	796	0.1%
401 Impôts directs, personnes morales	270'501	284'229	-13'728	-4.8%	330'091	-59'589	-18.1%
403 Impôts sur la possession et sur la dépense	388	300	88	29.3%	348	40	11.4%
Total	**894'933**	**869'064**	**25'869**	**3.0%**	**953'687**	**-58'754**	**-6.2%**

Evolution de la fiscalité

Les recettes fiscales de la Ville de Genève (y compris la taxe professionnelle) ont représenté, en 2020, 75.5% du total des revenus nets contre 76.0% aux comptes 2019. Une analyse différenciée des revenus fiscaux selon ses composantes se révèle instructive.

En milliers de francs	C 2020	B 2020	Écart C 2020 - B 2020	%	C 2019	Écart C 2020 - C 2019	%
Revenus							
400 Impôts directs, personnes physiques							
Impôts sur revenu personnes physiques	421'889	394'742	27'147	6.9%	415'269	6'621	1.6%
Impôts sur les prestations en capital	3'625	3'208	417	13.0%	3'050	575	18.8%
Imputations forfaitaires personnes physiques	-1'339	-	-1'339	-	-	-1'339	-
Impôts sur la fortune personnes physiques	70'396	64'753	5'643	8.7%	77'662	-7'266	-9.4%
Impôts à la source personnes physiques	129'473	121'832	7'641	6.3%	127'267	2'206	1.7%
Total Impôts directs, personnes physiques	**624'044**	**584'535**	**39'509**	**6.8%**	**623'248**	**796**	**0.1%**
401 Impôts directs, personnes morales							
Impôts sur bénéfice personnes morales	101'624	112'044	-10'420	-9.3%	149'787	-48'164	-32.2%
Rétrocession personnes morales	17'892	19'313	-1'421	-7.4%	21'447	-3'556	-16.6%
Imputations forfaitaires personnes morales	-626	-	-626	-	-	-626	-
Impôts sur le capital personnes morales	41'351	42'847	-1'496	-3.5%	47'833	-6'482	-13.6%
Taxe professionnelle communale	110'237	110'000	237	0.2%	110'985	-748	-0.7%
Frais de sommation TPC	23	25	-2	-6.6%	38	-15	-38.6%
Total Impôts directs, personnes morales	**270'501**	**284'229**	**-13'728**	**-4.8%**	**330'091**	**-59'589**	**-18.1%**
403 Impôts sur la possession et sur la dépense							
Impôts sur les chiens	388	300	88	29.3%	348	40	11.4%
Total Impôts sur la possession et sur la dépense	**388**	**300**	**88**	**29.3%**	**348**	**40**	**11.4%**
Total revenus	**894'933**	**869'064**	**25'869**	**3.0%**	**953'687**	**-58'754**	**-6.2%**
Charges							
Compensation aux communes frontalières	35'679	35'307	372	1.1%	35'128	551	1.6%
Pertes sur débiteurs centimes additionnels	7'645	9'700	-2'055	-21.2%	8'845	-1'200	-13.6%
Sous total I	**43'324**	**45'007**	**-1'683**	**-3.7%**	**43'973**	**-649**	**-1.5%**
Pertes sur débiteurs taxe professionnelle	1'800	1'765	35	2.0%	1'421	380	26.7%
Sous total II	**45'124**	**46'772**	**-1'648**	**-3.5%**	**45'393**	**-269**	**-0.6%**
Dédommag. canton, finances et impôts	22'260	21'892	368	1.7%	24'515	-2'255	-9.2%
Total charges	**67'384**	**68'664**	**-1'279**	**-1.9%**	**69'908**	**-2'524**	**-3.6%**
Revenus nets	**827'549**	**800'400**	**27'148**	**3.4%**	**883'779**	**-56'230**	**-6.4%**

Depuis l'introduction du système *postnumerando*, les productions des impôts «personnes physiques» et «personnes morales» de l'année courante, inscrites aux comptes, sont estimées en totalité par le Département cantonal des finances (DF). A ces estimations, il convient d'ajouter les montants correspondants aux correctifs liés aux productions effectives telles qu'estimées à ce jour pour les années antérieures. Une analyse pertinente de la manne fiscale réelle implique par conséquent de tenir compte de ces ajustements et de reconstituer a posteriori, années après années, les résultats fiscaux provisoires de chaque exercice. Au surplus, cette année, sont venues s'adjoindre, en tant que revenus négatifs, les parts des imputations forfaitaires non remboursées par la Confédération à charge des communes (kCHF 1'339 pour les personnes physiques et kCHF 626 pour les personnes morales). Ces imputations forfaitaires étaient auparavant comptabilisées en tant que charges de pertes sur débiteurs.

L'estimation pour l'année 2020 est basée sur les taxations 2018 et 2019 définitives ainsi que les déclarations 2019 reçues et encore non traitées.

Une première lecture des résultats fiscaux 2020 révèle que les impôts «personnes physiques» sont supérieurs aux montants budgétés (+6.8%), à l'inverse des impôts «personnes morales» (-4.8%). Toutefois, les montants budgétés par définition n'appréhendent pas les correctifs des années antérieures - correctifs pouvant tout aussi bien être positifs que négatifs. Aussi, pour juger de la pertinence des estimations portées dans le budget, il convient d'appréhender la situation en neutralisant les effets des correctifs liés aux années antérieures, ainsi que les imputations forfaitaires non remboursées par la Confédération.

Le montant comptabilisé des impôts «personnes physiques» en 2020 est supérieur au budget de CHF 39.5 mios en tenant compte des imputations forfaitaires, ou CHF 40.9 mios en les neutralisant. Les correctifs cumulés liés aux années antérieures, dont CHF 3.6 mios pour l'imposition à la source passée en principe d'échéance depuis l'année dernière, représentent une somme positive de CHF 42.1 mios. En ne considérant que l'estimation de l'année 2019, le produit de l'impôt «personnes physiques» est ainsi inférieur au budget à hauteur de CHF 1.2 mios. Les prévisions portées au budget se sont ainsi avérées légèrement plus optimistes que la réalité. Alors que la production de l'imposition au barème ordinaire a été évaluée à un niveau inférieur aux prévisions, à CHF 453.8 mios contre CHF 459.4 mios attendus (-5.6 mios), la production de l'impôt à la source est supérieure aux montants budgétés (+ 4.4 mios).

La production estimée aux comptes 2020 concernant les impôts «personnes morales» est à l'inverse inférieure au budget. Elle atteint CHF 143.0 mios, contre CHF 154.9 mios au budget, soit CHF 11.9 mios de moins. Cet écart comprend CHF 3.2 mios de correctifs négatifs liés à des années antérieures. L'écart concernant uniquement l'année 2020 est ainsi négatif à hauteur de CHF 8.7 mios.

La production comptabilisée en 2020 de la taxe professionnelle dépasse quant à elle très légèrement les prévisions budgétaires pour atteindre CHF 110.2 mios (+0.2 mio).

L'impôt à la source, jusqu'alors comptabilisé selon un principe de caisse, a vu son mode de comptabilisation être modifié en 2019. Cet impôt est désormais comptabilisé selon le principe d'échéance. Ainsi, tout comme les impôts liés au centime additionnel, l'impôt 2020 est entièrement estimé et fera l'objet d'ajustements ultérieurs les prochaines années. Les remboursements de l'impôt à la source des années 2018 et antérieures, effectués en 2020 à hauteur de CHF 11.3 mios, ont été compensés par une dissolution équivalente de la provision constituée à cette fin en 2019.

Les pertes effectives réalisées sur les débiteurs «centimes additionnels» atteignent CHF 7.6 mios. A relever que ces pertes ne comprennent plus les imputations forfaitaires non remboursées par la Confédération qui ascendent à près de CHF 2.0 mios (kCHF 1'339 pour les personnes physiques et kCHF 626 pour les personnes morales).

6.1.2.10 Taxes (chapitre 42)

Ce chapitre contient les taxes pour prestations de service, les émoluments, les remboursements ou encore les amendes.

En milliers de francs	C 2020	B 2020	Ecart C 2020 - B 2020	%	C 2019	Ecart C 2020 - C 2019	%	Notes
421 Emoluments administratifs	1'620	2'152	-532	-24.7%	2'007	-387	-19.3%	a)
424 Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	16'133	22'014	-5'880	-26.7%	16'916	-783	-4.6%	b)
425 Recette sur ventes	1'892	3'641	-1'750	-48.0%	2'441	-549	-22.5%	c)
426 Remboursements	7'727	7'268	460	6.3%	8'277	-550	-6.6%	d)
427 Amendes	17'323	15'975	1'348	8.4%	20'055	-2'732	-13.6%	e)
429 Autres taxes	2'150	1'000	1'150	115.0%	1'271	879	69.1%	f)
Total	**46'845**	**52'050**	**-5'205**	**-10.0%**	**50'967**	**-4'121**	**-8.1%**	

Ecarts par rapport au budget

Ce chapitre présente une baisse des revenus de 10.0% par rapport au budget. Les écarts notables sont relevés ci-après :

a) La crise sanitaire a généré une diminution des activités du Service de l'état civil, engendrant une baisse de revenus. Les procédures de mariages et de reconnaissances ont été particulièrement touchées et affichent une diminution de kCHF -380.

D'autres variations de revenus complètent l'écart pour kCHF -152.

b) Le changement de méthode de comptabilisation des prestations des pompes funèbres assurées gratuitement pour les personnes domiciliées sur le territoire de la Ville, génère une diminution de recettes des prestations funéraires de l'ordre de kCHF -842. Ces dernières sont compensées par une économie de charges notifiée au chapitre 31.

On relève également une baisse importante des interventions facturables du Service incendie et Secours (SIS) pour kCHF -925.

De même la baisse remarquable des ventes de billets d'entrée induit une diminution significative des revenus, soit kCHF -1'100 pour les prestations muséales et kCHF -2'200 pour les prestations sportives.

Enfin nous constatons une diminution des recettes de location du matériel de fêtes liée à la baisse des manifestations pour kCHF -425.

D'autres variations viennent compléter l'écart pour kCHF -388.

c) La diminution des volumes de papier carton collectés et la baisse significative des tarifs de reprise du papier et du carton ont pour conséquence une diminution des revenus pour kCHF -600.

La diminution des ventes de cartes CFF par rapport aux prévisions engendre un écart de kCHF -275.

Le changement de méthode de comptabilisation des prestations des pompes funèbres assurées gratuitement pour les personnes domiciliées sur le territoire de la Ville, génère une diminution de recettes des fournitures funéraires de l'ordre de kCHF -650. En contrepartie on observe une économie de charges notifiée au chapitre 31.

D'autres variations de recettes sur ventes avec des montants non significatifs viennent compléter l'écart de kCHF -225.

d) L'écart provient des remboursements de pertes sur salaires pour lesquelles il est difficile d'établir une prévision.

e) Le résultat des revenus liés au contrôle de stationnement (amendes) est supérieur de kCHF +1'520 en rapprochement avec le budget 2020. Il est à mettre en regard de la hausse des honoraires versés à la Fondation des parkings qui assure cette prestation (cf. commentaires chapitre 31).

D'autres variations de revenus complètent l'écart pour kCHF -172.

f) L'écart concerne la comptabilisation d'encaissement de créances d'actes de défaut de biens.

Ecarts par rapport aux comptes

La baisse des revenus de ce chapitre par rapport aux comptes 2019 provient notamment des éléments suivants :

a) n/a

b) La baisse significative de la vente de billets d'entrée de musées, spectacles et prestations sportives induit une diminution des revenus pour kCHF -1'691.

En revanche, les revenus de sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières professionnel-le-s augmentent considérablement et génèrent un écart par rapport aux comptes 2019 de kCHF +1'200.

Divers autres baisses de revenus viennent compléter l'écart pour kCHF -292.

c) L'écart provient de la diminution des volumes de papier collecté ainsi que de la baisse des tarifs de reprise.

d) La diminution des revenus par rapport à 2019 est en lien avec des remboursements des frais d'énergie pour kCHF -456.

D'autres baisses de revenus viennent compléter l'écart pour kCHF -94.

e) Le résultat des revenus liés au contrôle de stationnement (amendes) est inférieur de kCHF -2'664 en regard du réel 2019.

D'autres variations viennent compléter l'écart pour kCHF -68.

f) L'écart concerne la comptabilisation d'encaissement de créances d'actes de défaut de biens auparavant enregistré au chapitre 43 en raison de nouvelles directives.

6.1.2.11 Revenus divers (chapitre 43)

Ce chapitre enregistre les prestations du personnel en faveur des investissements, les revenus provenant des activités d'exploitation (encaissement de créances amorties, escomptes, différence de change, boni de caisse, etc.) ainsi que divers dons et legs.

En milliers de francs	C 2020	B'2020	Ecart C 2020 - B 2020	%	C 2019	Ecart C 2020 - C 2019	%	Notes
430 Revenus d'exploitation divers	1'090	99	992	n/a	1'298	-208	-16.0%	a)
431 Inscription de prestations propres à l'actif	4'872	5'965	-1'093	-18.3%	7'228	-2'356	-32.6%	b)
439 Autres revenus	372	380	-8	-2.1%	11'870	-11'498	-96.9%	c)
Total	**6'335**	**6'444**	**-109**	**-1.7%**	**20'396**	**-14'062**	**-68.9%**	

Ecarts par rapport au budget

La baisse des revenus divers par rapport au budget relève notamment des variations suivantes :

a) L'écart provient pour kCHF +817 du versement par les CFF de la 2e tranche des soultes, suite au démarrage des travaux du lot E, conformément à la convention de répartition des terrains et des droits à bâtir du périmètre de la gare des Eaux-Vives et à son avenant. Ce revenu n'était pas prévu au budget.

Des revenus supplémentaires viennent compléter l'écart pour kCHF +175.

b) Les revenus des prestations du personnel en faveur des investissements sont inférieurs au budget pour kCHF -852, notamment pour les projets d'aménagement et de l'entretien des espaces publics et des espaces verts en raison de la baisse d'activité et des investissements réalisés en 2020. Ceci concerne également l'assainissement des eaux qui induit un manco de revenu de kCHF -234.

D'autres variations viennent compléter l'écart pour kCHF -7.

c) n/a

Ecarts par rapport aux comptes

La baisse des revenus observée par rapport aux comptes 2019, s'explique principalement par les éléments suivants :

b) les prestations du personnel en faveur des investissements diminuent en raison de la baisse des dépenses d'investissement réalisées en 2020. Ces revenus baissent de kCHF -990 concernant les prestations d'aménagement et entretien des espaces publics et de kCHF -1'610 à la Direction du patrimoine bâti.

D'autres revenus complètent l'écart pour kCHF +244.

c) L'écart relevé sur cette rubrique concerne une dissolution de provision de kCHF -10'562 entre 2020 et 2019 relative à l'allocation complémentaire pour enfant dont le grief formulé à l'encontre de la Ville de Genève n'a pas abouti juridiquement. On observe également une diminution des dons de kCHF -871.

D'autres variations viennent compléter l'écart pour kCHF -65.

6.1.2.12 Revenus financiers (chapitre 44)

Ce chapitre enregistre notamment les produits des biens-fonds du patrimoine financier et du patrimoine administratif (réévaluations, loyers, rentes foncières, redevances d'utilisation du domaine public et taxes).

En milliers de francs		C 2020	B 2020	Ecart C 2020 - B 2020	%	C 2019	Ecart C 2020 - C 2019	%	Notes
440	Revenus des intérêts	3'664	3'865	-201	-5.2%	3'574	90	2.5%	
441	Gains réalisés PF	541	7	534	n/a	1'956	-1'415	-72.3%	a)
442	Revenus de participations PF	2'264	4'071	-1'807	-44.4%	2'563	-299	-11.7%	b)
443	Produit des biens-fonds PF	82'561	85'011	-2'451	-2.9%	85'371	-2'811	-3.3%	c)
444	Réévaluations, immobilisations PF	8'587	-	8'587	-	13'774	-5'187	-37.7%	d)
446	Revenus financiers d'entreprises publiques	9'021	9'545	-524	-5.5%	9'867	-846	-8.6%	e)
447	Produit des biens-fonds PA	37'002	49'491	-12'489	-25.2%	48'076	-11'074	-23.0%	f)
448	Produit des biens-fonds loués	54	-	54	-	-	54	-	
Total		**143'693**	**151'991**	**-8'298**	**-5.5%**	**165'180**	**-21'487**	**-13.0%**	

Ecarts par rapport au budget

a) L'écart de kCHF +534 est expliqué par la vente d'actions détenues et les plus-values réalisées sur les placements groupés pour kCHF +528.

D'autres variations viennent compléter l'écart pour kCHF +6.

b) L'écart de kCHF -1'807 est principalement dû à :

- un gain budgété sur les participations de l'Hôtel Métropole et du Restaurant du Parc des Eaux-Vives pour un montant de kCHF -2'022 non constaté. Suite à la crise sanitaire, les participations dans ces deux établissements ont généré une dépréciation qui a été comptabilisée dans le chapitre 34 ;
- un revenu de dividende de la part de la BCGE supérieur au montant budgété pour un montant de kCHF +211.

D'autres variations viennent compléter l'écart pour kCHF +4.

c) La Gérance immobilière municipale enregistre les deux variations suivantes : une baisse des produits de kCHF -3'294 relatif à l'exonération des loyers commerciaux en raison de la crise sanitaire et une augmentation de kCHF +584 qui provient d'une hausse des loyers pour logements.

D'autres variations restant individuellement non significatives viennent compléter l'écart pour kCHF +259.

d) L'écart de kCHF +8'587 s'explique par :

- depuis le passage au nouveau modèle comptable (MCH2), les immobilisations corporelles du PF sont réévaluées périodiquement. Cette réévaluation n'est pas budgétée. Une plus-value de kCHF +7'443 améliore ainsi le résultat, à mettre en regard de la moins-value enregistrée pour kCHF -1'771 (voir rubrique «Charges financières - chapitre 34»). Les immobilisations corporelles réévaluées pour l'année sous revue sont détaillées dans l'annexe sous la rubrique «Notes relatives au bilan : 108 - Immobilisations corporelles PF» ;
- les actions du placement groupé des fonds spéciaux bénéficient d'une réévaluation à la valeur du marché favorable (kCHF +1'144). Compte tenu de la volatilité des marchés, ces variations de ne sont pas budgétées.

e) L'écart de kCHF -524 s'explique essentiellement par :

- les dividendes perçus des entreprises publiques enregistrent une différence de respectivement (kCHF -472) pour Naxoo et (kCHF +315) pour la BCGe.
- la société italienne du tunnel du Mont-Blanc a décidé de ne pas distribuer de dividende relatif à l'exercice 2019, ce qui a pour conséquence un revenu manquant en 2020 de kCHF -386.

D'autres variations restant individuellement non significatives viennent compléter l'écart pour kCHF +19.

f) L'écart à la baisse des revenus de kCHF -11'806 s'explique principalement par la crise sanitaire concernant spécifiquement les revenus relatifs aux redevances d'affichages et d'utilisation du domaine public et les revenus liés aux taxes d'installations saisonnières (empiètements et emprises ponctuelles).

Un écart de kCHF -664 relatif à l'exonération des loyers commerciaux ainsi qu'à la baisse des revenus des salles communales à cause de la fermeture des salles pendant huit mois est également constaté.

Les rentes de deux parkings ont eu des effets contraires : rente Cornavin (kCHF -500) et rente Plainpalais (kCHF +1'829).

Un écart de kCHF -374 s'explique par la baisse des revenus de locations de salles dans les locaux scolaires en lien avec les fermetures ou les restrictions décidées par les autorités.

Une baisse des revenus de kCHF -801 provient d'une part des recettes non réalisées concernant la location des salles de spectacle telles que le Victoria-Hall et l'Alhambra suite aux annulations dues à la Covid-19 et aux rabais exceptionnels accordés de 30% (selon décision CA), d'autre part de la fermeture du Casino-théâtre pour raison de sécurité (pas de location dès le mois de mars).

D'autres variations individuellement non significatives viennent compléter l'écart pour kCHF -173.

Ecarts par rapport aux comptes

a) L'écart de kCHF -1'415 est notamment dû à :
- des plus-values réalisées sur les placements groupés et des gains sur vente d'actions réalisés qui se sont avérées inférieures à 2019 pour un montant de kCHF -519 ;
- le produit de la vente des parcelles 4222B et 5579B à Vernier enregistrée en 2019, pour un montant de kCHF -896.

b) L'écart de kCHF -299, s'explique par les raisons suivantes :
- un dividende reçu supérieur sur les actions BCGe d'un montant de kCHF +211 ;
- des dividendes reçus pour un montant de kCHF -61 sur des titres vendus courant 2019 ;
- une réévaluation des participations de l'Hôtel Métropole et du Restaurant du Parc des Eaux-Vives a été comptabilisée en 2019 (kCHF -452).

D'autres variations viennent compléter l'écart pour kCHF +3.

c) L'écart de KCHF -2'161 est notamment relatif aux faits suivants :
- exonération des loyers commerciaux ainsi que baisse des revenus des salles communales dus à la fermeture pendant huit mois pour kCHF -616 ;
- baisse des redevances du parking du Mont-Blanc (kCHF -300), baisse de la rente du parking Cornavin pour (kCHF -1'277) ; delta restant non significatif pour kCHF +32.

D'autres variations viennent compléter l'écart pour kCHF -650.

d) L'écart de kCHF -5'187 est notamment dû aux raisons suivantes :
- la réévaluation des actions du placement groupé des fonds spéciaux a été inférieure à celle enregistrée dans les comptes de l'exercice 2019 (kCHF -2'946) ;
- les actions BCGe détenues au PF avaient bénéficié d'une réévaluation favorable en 2019, enregistrant une réévaluation de kCHF -1'507 contre une dépréciation en 2020. Celle-ci est enregistrée dans les « charges financières - chapitre 34 » ;
- la réévaluation correspondante aux plus-values enregistrées en résultat dans l'année comptabilisée sur les immobilisations corporelles a été plus importante en 2019 (kCHF -640).

D'autres revenus supérieurs en 2019 viennent compléter l'écart pour kCHF -94.

e) L'écart de kCHF -846 s'explique essentiellement par les raisons suivantes :
- les dividendes perçus des entreprises publiques ont varié respectivement de kCHF -786 pour Naxoo et kCHF +315 pour la BCGe ;
- la société italienne du tunnel du Mont-Blanc a distribué un dividende en 2019 et n'a rien versé en 2020 (kCHF -386).

D'autres revenus viennent compléter l'écart pour kCHF +11.

f) La diminution de kCHF -11'806 provient des faits suivants :
- baisse des revenus relatifs aux redevances d'affichages et d'utilisation du domaine public et les revenus liés aux taxes d'installations saisonnières (empiètements et emprises ponctuelles) en lien avec la crise sanitaire ;
- une baisse des revenus des horodateurs.

D'autre écarts individuellement non significatifs viennent compléter l'écart de kCHF +732.

6.1.2.13 Prélèvements aux fonds et financements spéciaux (chapitre 45)

Ces chapitres comptabilisent les attributions et prélèvements nets aux fonds et financements spéciaux. Chaque opération d'attribution et de prélèvement est comptabilisée par fonds tout au long de l'année en contrepartie du revenu ou de la charge correspondante dans le compte de résultats. Le résultat net annuel de ces opérations sur les fonds est calculé individuellement par fonds. Il est enregistré dans le chapitre 35 si les attributions sont supérieures aux prélèvements et inversement dans le chapitre 45 si les prélèvements sont supérieurs aux attributions.

En milliers de francs		C 2020	B 2020	Ecart C 2020 - B 2020	%	C 2019	Ecart C 2020 - C 2019	%	Notes
350	Attrib. aux fonds et financ. spéc. des capitaux tiers	6'299	5'257	1'043	19.8%	8'218	-1'919	-23.3%	
450	Prélèv.sur les fonds et financ.spéc.capitaux de tiers	-4'225	-4'949	724	-14.6%	-3'835	-390	10.2%	
Total		**2'074**	**308**	**1'767**	**3.1%**	**4'383**	**-2'309**	**-12.7%**	

Se référer à la note «6.1.2.5: Attributions et prélèvements aux fonds et financements spéciaux (chapitre 35 et 45)» pour le détail des variations de ce chapitre sur l'exercice.

6.1.2.14 Revenus de transfert (chapitre 46)

Le chapitre 46 enregistre les subventions ainsi que les participations de la Confédération (créations de places de crèches), du Canton et des communes (entretien des routes communales à vocation cantonale, frais de fonctionnement du SIS, bibliobus). Il comprend également les revenus de la péréquation intercommunale selon la Loi sur le renforcement de la péréquation financière (LRPFI) et les revenus du fonds de compensation prévus par la Loi sur la répartition des tâches (LRT).

En milliers de francs		C 2020	B 2020	Ecart C 2020 - B 2020	%	C 2019	Ecart C 2020 - C 2019	%	Notes
460	Quotes-parts à des revenus	11'719	12'403	-684	-5.5%	1'839	9'881	537.4%	a)
461	Dédommagements de collectivités publiques	36'967	38'352	-1'385	-3.6%	35'908	1'059	3.0%	b)
462	Péréquation financière et compensation des charges	11'778	2'605	9'173	352.1%	7'042	4'736	67.3%	c)
463	Subventions des collectiv. publiques et des tiers	24'027	35'464	-11'436	-32.2%	12'351	11'677	94.5%	d)
469	Autres revenus de transfert	479	720	-241	-33.5%	749	-271	-36.1%	
Total		**84'972**	**89'544**	**-4'572**	**-5.1%**	**57'889**	**27'083**	**46.8%**	

Ecarts par rapport au budget

La baisse de revenu observée s'explique essentiellement par les éléments détaillés ci-dessous:

a) La variation s'explique par la baisse du produit des ventes aux enchères publiques que le Canton reverse à la Ville de Genève (kCHF -517), ainsi qu'une baisse de revenus liée à la répartition entre Canton et communes de la compensation verticale relative à la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA) (kCHF -220).

La variation liée aux frais de fonctionnement du SIS (kCHF +54) vient compléter l'écart constaté.

b) Cette variation s'explique par la contribution du Canton aux artères et frais de routes prévue par l'art. 20 LRoutes qui a été budgétée à hauteur de kCHF +15'000 et dont le revenu effectif comptabilisé s'élève à kCHF +13'200, générant ainsi une variation défavorable de kCHF -1'800. Il faut toutefois noter que cette diminution est compensée par une variation équivalente dans les charges «Dédommagements à des collectivités publiques» relatives «aux frais de police».

D'autres variations viennent compléter l'écart pour un montant de kCHF +415.

c) L'écart de kCHF +9'173 concerne le changement de méthode de comptabilisation en lien avec les directives de la loi LRT. En effet, à partir de 2020, la directive prévoit la comptabilisation des charges et des recettes séparément, tandis qu'au budget les recettes étaient enregistrées en net. On retrouve cette même source d'écart sur les charges de transfert du chapitre 36.

d) L'écart sous cette rubrique concerne :

- les subventions collectées (OFAS et Fonds intercommunal) qui sont variables en fonction du nombre de places mises en exploitation dans les crèches. Pour les comptes 2020, elles sont inférieures aux montants initialement prévus (kCHF -2'727) ;
- la nouvelle Convention avec la République et canton de Genève concernant l'entretien des routes communales à caractère cantonal n'ayant pas encore été signée, le revenu supplémentaire prévue n'a pas été versée (kCHF -10'000) ;
- le fonds acquisitions et projets des Musées d'art et d'histoire et Ariana a obtenu des subventions privées non prévues au budget à hauteur de kCHF +621;

D'autres variations de revenu viennent compléter l'écart pour kCHF +670.

Ecarts par rapport aux comptes

L'augmentation des revenus de transfert par rapport à 2019 s'explique par les éléments détaillés ci-dessous.

a) L'écart provient de la compensation verticale relative à la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA), entrée en vigueur en 2020 (kCHF +9'986).

b) Les dédommagements des communes aux interventions du SIS ont rapporté des revenus en plus en 2020 (kCHF +800). De plus, le revenu du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) pour kCHF +495, ainsi que d'autres variations (kCHF -235) expliquent l'écart constaté sur cette rubrique.

c) Cet écart concerne le changement de méthode de comptabilisation cité ci-dessus.

d) La Loi sur l'accueil préscolaire est entrée en vigueur au 1er janvier 2020. Celle-ci prévoit que la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire (FDAP) encaisse les montants dus au fonds pour le développement de l'accueil préscolaire et procède aux versements aux communes. En 2020, la Ville de Genève a donc reçu ce versement pour la première fois, à hauteur de kCHF +11'371, ce qui explique largement l'écart constaté entre les comptes 2020 et 2019.

D'autre part, en 2020, l'AGCM a reçu une subvention pour la pose de revêtement phonoabsorbant pour divers petits chantiers en Ville de Genève (CHF +365).

D'autres variations non significatives individuellement pour kCHF -59 expliquent l'écart.

6.1.2.15 Subventions à redistribuer (chapitre 47)

Ce chapitre contient les subventions transitant par les comptes de la Ville de Genève, cette dernière versant à des tiers les subventions à redistribuer qu'elle a obtenues de la part d'une autre collectivité.

En milliers de francs	C 2020	B 2020	Ecart C 2020 - B 2020	%	C 2019	Ecart C 2020 - C 2019	%	Notes
470 Subventions à redistribuer	4'851	2'550	2'301	90.3%	2'828	2'024	71.6%	a)
Total	**4'851**	**2'550**	**2'301**	**90.3%**	**2'828**	**2'024**	**71.6%**	

a) Se référer aux explications de la rubrique comptable dédiée aux « Subventions à redistribuer, chapitre 37 ».

6.1.2.16 Imputations internes (chapitre 49)

Ce chapitre comptabilise les prestations fournies en interne, revenus comprenant les prestations de services et la mise à disposition de divers locaux.

En milliers de francs	C 2020	B 2020	Ecart C 2020 - B 2020	%	C 2019	Ecart C 2020 - C 2019	%
491 Prestations de services	10'107	11'670	-1'563	-13.4%	11'393	-1'286	-11.3%
492 Fermages, loyers, frais d'utilisation	10'787	11'079	-292	-2.6%	11'312	-525	-4.6%
499 Autres imputations internes	-	-	-	-	-	-	-
Total	**20'894**	**22 749**	**-1'855**	**-8.2%**	**22'705**	**-1'811**	**-8.0%**

Se référer aux explications de la rubrique comptable dédiée aux « Imputations internes, chapitre 39 ».

Comptes compétents

6.2 Comptes compétents

6.2.1 Assurances

En francs		C 2020	B 2020	Écart C 2020 - B 2020	%	C 2019	Écart C 2020 - C 2019	%
Charges								
313	**Prestations de services et honoraires**							
3134.010	C-ASS Primes d'assurance incendie	996'069	1'000'000	-3'931	-0.4%	998'063	-1'994	-0.2%
3134.020	C-ASS Primes d'assurance dégâts d'eau	284'595	284'595	-	-	284'595	-	-
3134.030	C-ASS Primes d'assurance bris de glaces	197'031	197'031	-	-	197'031	-	-
3134.040	C-ASS Primes d'assurance rc générale	86'972	80'000	6'972	8.7%	87'137	-165	-0.2%
3134.050	C-ASS Primes d'assurance rc véhicules	221'742	220'000	1'742	0.8%	219'956	1'786	0.8%
3134.060	C-ASS Primes d'assurances casco	16'048	20'000	-3'952	-19.8%	18'911	-2'863	-15.1%
3134.070	C-ASS Primes d'assurance vol	116'298	116'298	-	-	116'298	-	-
3134.080	C-ASS Primes d'assurance transports	75'849	200'000	-124'151	-62.1%	25'930	49'919	192.5%
3134.090	C-ASS Primes d'assurance protection juridique	23'000	23'000	-	-	23'000	-	-
3134.100	C-ASS Franchises	51'674	140'000	-88'326	-63.1%	-5'448	57'122	n/a
Total 313	**Prestations de services et honoraires**	**2'069'278**	**2'280'924**	**-211'646**	**-9.3%**	**1'965'474**	**103'805**	**5.3%**
343	**Charges pour bien-fonds, patrimoine financier**							
3439.410	C-ASS Primes d'assurances incendie PF	602'682	606'397	-3'715	-0.6%	602'682	-	-
3439.420	C-ASS Primes d'assurances dégâts d'eau PF	139'564	140'360	-796	-0.6%	139'563	-	-
3439.430	C-ASS Primes d'assurances bris de glaces PF	131'354	132'104	-750	-0.6%	131'354	-	-
3439.440	C-ASS Primes d'assurances rc générale PF	51'744	55'309	-3'565	-6.4%	51'744	-	-
3439.450	C-ASS Franchises PF	192'159	200'000	-7'842	-3.9%	204'753	-12'594	-6.2%
Total 343	**Charges pour bien-fonds, patrimoine financier**	**1'117'502**	**1'134'169**	**-16'668**	**-1.5%**	**1'130'096**	**-12'594**	**-1.1%**
Total Charges		**3'186'780**	**3'415'093**	**-228'313**	**-6.7%**	**3'095'570**	**91'210**	**2.9%**

Groupe 313 :
L'écart de kCHF -212 par rapport au budget s'explique par la moindre utilisation du compte franchises mais aussi par une économie relative aux primes liées au transport par des tiers provoqué par le ralentissement, voire l'arrêt des expositions.

6.2.2 Centrale municipale d'achat et d'impression

En francs		C 2020	B 2020	Écart C 2020 - B 2020	%	C 2019	Écart C 2020 - C 2019	%
Charges								
310	**Charges de matériel et de marchandises**							
3100.020	C-CMAI Achats de fournitures de bureau	222'793	320'000	-97'207	-30.4%	232'931	-10'137	-4.4%
3101.040	C-CMAI Achats de fournitures pour le nettoyage	68	-	68	-	-	68	-
3101.130	C-CMAI Achats de fournitures pour ateliers	7'817	15'000	-7'183	-47.9%	11'546	-3'729	-32.3%
3102.020	C-CMAI Impressions diverses	188'231	240'000	-51'769	-21.6%	287'569	-99'337	-34.5%
3103.070	C-CMAI Frais de reliure et restauration de livres	75'201	90'000	-14'799	-16.4%	67'258	7'943	11.8%
Total 310	**Charges de matériel et de marchandises**	**494'110**	**665'000**	**-170'890**	**-25.7%**	**599'304**	**-105'193**	**-17.6%**
311	**Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif**							
3110.010	C-CMAI Achats de mobilier et machines de bureau	126'294	150'000	-23'706	-15.8%	145'980	-19'685	-13.5%
3111.110	C-CMAI Achats de matériel d'atelier et outillage	2'437	15'000	-12'563	-83.8%	766	1'671	218.0%
Total 311	**Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif**	**128'731**	**165'000**	**-36'269**	**-22.0%**	**146'746**	**-18'015**	**-12.3%**
313	**Prestations de services et honoraires**							
3130.110	C-CMAI Transports effectués par des tiers	10'142	10'000	142	1.4%	13'181	-3'039	-23.1%
3130.240	C-CMAI Prestations pour services divers	-	5'000	-5'000	-100.0%	589	-589	-100.0%
Total 313	**Prestations de services et honoraires**	**10'142**	**15'000**	**-4'858**	**-32.4%**	**13'770**	**-3'627**	**-26.3%**
315	**Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.**							
3150.020	C-CMAI Entretien du mobilier et machines de bureau	12'101	10'000	2'101	21.0%	5'301	6'800	128.3%
3151.030	C-CMAI Entretien mat.équip.nettoyage bât. par tiers	11'025	10'000	1'025	10.2%	2'178	8'846	406.1%
3151.060	C-CMAI Entretien matériel d'ateliers par des tiers	21'854	38'655	-16'801	-43.5%	19'218	2'636	13.7%
Total 315	**Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.**	**44'980**	**58'655**	**-13'675**	**-23.3%**	**26'698**	**18'282**	**68.5%**
316	**Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation**							
3161.140	C-CMAI Location d'autres équipements et divers	5'888	112'000	-106'112	-94.7%	28'807	-22'919	-79.6%
Total 316	**Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation**	**5'888**	**112'000**	**-106'112**	**-94.7%**	**28'807**	**-22'919**	**-79.6%**
Total Charges		**683'852**	**1'015'655**	**-331'803**	**-32.7%**	**815'324**	**-131'472**	**-16.1%**

6.2.3 Logistique et manifestations

En francs		C 2020	B 2020	Écart C 2020 - B 2020	%	C 2019	Écart C 2020 - C 2019	%
Charges								
310	**Charges de matériel et de marchandises**							
3101.300	C-LOM Achats de carburant	984'887	1'063'879	-78'992	-7.4%	1'180'912	-196'025	-16.6%
3101.899	C-LOM Ecarts de stock de carburant	-10'778	-	-10'778	-	10'932	-21'711	-198.6%
Total 310	**Charges de matériel et de marchandises**	**974'108**	**1'063'879**	**-89'771**	**-8.4%**	**1'191'844**	**-217'736**	**-18.3%**
311	**Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif**							
3112.020	C-LOM Achat de vêtements professionnels	-36'868	-	-36'868	-	-	-36'868	-
Total 311	**Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif**	**-36'868**	**-**	**-36'868**	**-**	**-**	**-36'868**	**-**
313	**Prestations de services et honoraires**							
3137.030	C-LOM impôts et taxes sur véhicules à moteur	518'104	557'840	-39'736	-7.1%	532'013	-13'909	-2.6%
Total 313	**Prestations de services et honoraires**	**518'104**	**557'840**	**-39'736**	**-7.1%**	**532'013**	**-13'909**	**-2.6%**
Total Charges		**1'455'344**	**1'621'719**	**-166'375**	**-10.3%**	**1'723'857**	**-268'513**	**-15.6%**

6.2.4 Direction du patrimoine bâti

En francs		C 2020	B 2020	Écart C 2020 - B 2020	%	C 2019	Écart C 2020 - C 2019	%
Charges								
313	**Prestations de services et honoraires**							
3130.060	C-DPBA Frais de surveillance et d'interventions	158'321	120'000	38'321	31.9%	106'831	51'490	48.2%
3130.070	C-DPBA Contrats de surveillance	304'037	290'000	14'037	4.8%	318'323	-14'286	-4.5%
3130.080	C-DPBA Contrats d'ouverture, fermeture bât. publics	201'787	220'000	-18'213	-8.3%	193'645	8'142	4.2%
3132.060	C-DPBA Expertises effectuées par tiers pr immeuble	234'595	100'000	134'595	134.6%	113'282	121'314	107.1%
3132.080	C-DPBA Honoraires divers pour immeubles	1'158'006	400'000	758'006	189.5%	496'260	661'746	133.3%
Total 313	**Prestations de services et honoraires**	**2'056'746**	**1'130'000**	**926'746**	**82.0%**	**1'228'341**	**828'405**	**67.4%**
314	**Travaux d'entretien**							
3140.050	C-DPBA Entretien autres terrains, emplacements	42'958	50'000	-7'042	-14.1%	59'763	-16'805	-28.1%
3140.070	C-DPBA Entretien des clôtures et des barrières	143'495	155'000	-11'505	-7.4%	118'013	25'482	21.6%
3141.060	C-DPBA Maintien de la propreté en Ville de Genève	140'907	130'000	10'907	8.4%	147'278	-6'371	-4.3%
3144.020	C-DPBA Entretien des ouvrages PCI	539'376	200'000	339'376	169.7%	167'306	372'070	222.4%
3144.030	C-DPBA Entretien des bâtiments administratifs	3'289'164	2'500'000	789'164	31.6%	4'025'119	-735'955	-18.3%
3144.060	C-DPBA Contrats bâtiments administratifs	761'929	720'000	41'929	5.8%	726'028	35'900	4.9%
3144.130	C-DPBA Entretien des bâtiments publics	13'971'779	12'740'000	1'231'779	9.7%	12'362'456	1'609'323	13.0%
3144.160	C-DPBA Entr. logts de fonction dans bât. publics	3'853	5'000	-1'147	-22.9%	5'320	-1'466	-27.6%
3144.200	C-DPBA Contrats bâtiments publics	2'534'830	2'200'000	334'830	15.2%	2'289'066	245'764	10.7%
3144.290	C-DPBA Entretien des bâtiments industriels	130'323	25'000	105'323	421.3%	30'663	99'660	325.0%
3144.300	C-DPBA Contrats pour bâtiments industriels	11'805	12'000	-195	-1.6%	10'358	1'447	14.0%
3144.380	C-DPBA Entretien de locaux de tiers	408'874	150'000	258'874	172.6%	140'184	268'690	191.7%
3144.400	C-DPBA Contrats pour locaux de tiers	136'346	125'000	11'346	9.1%	122'506	13'840	11.3%
Total 314	**Travaux d'entretien**	**22'115'640**	**19'012'000**	**3'103'640**	**16.3%**	**20'204'060**	**1'911'580**	**9.5%**
315	**Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.**							
3159.070	C-DPBA Entretien d'autres matériels par des tiers	30'509	35'000	-4'491	-12.8%	35'181	-4'672	-13.3%
Total 315	**Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.**	**30'509**	**35'000**	**-4'491**	**-12.8%**	**35'181**	**-4'672**	**-13.3%**
343	**Charges pour bien-fonds, patrimoine financier**							
3430.010	C-DPBA Entretien d'autres terrains PF	231'263	110'000	121'263	110.2%	160'784	70'479	43.8%
3430.410	C-DPBA Entretien des bâtiments locatifs PF	16'207'506	14'358'500	1'849'006	12.9%	14'684'345	1'523'161	10.4%
3430.430	C-DPBA Entretien des clôtures PF	14'703	30'000	-15'297	-51.0%	19'027	-4'324	-22.7%
3430.440	C-DPBA Entretien des ouvrages PCI PF	12'444	-	12'444	-	8'161	4'282	52.5%
3430.450	C-DPBA Maintien propreté PF	199'158	140'000	59'158	42.3%	186'167	12'990	7.0%
3431.030	C-DPBA Contrats bâtiments locatifs PF	1'616'171	1'499'650	116'521	7.8%	1'622'676	-6'505	-0.4%
3439.540	C-DPBA Frais de surveillance et interventions PF	10'174	30'000	-19'826	-66.1%	11'736	-1'562	-13.3%
3439.550	C-DPBA Contrats de surveillance PF	28'996	25'000	3'996	16.0%	39'768	-10'772	-27.1%
3439.720	C-DPBA Honoraires divers immeubles PF	360'629	52'089	308'540	592.3%	355'549	5'080	1.4%
3439.730	C-DPBA Expertises par des tiers pour immeubles PF	160'698	105'000	55'698	53.0%	142'767	17'931	12.6%
Total 343	**Charges pour bien-fonds, patrimoine financier**	**18'841'742**	**16'350'239**	**2'491'503**	**15.2%**	**17'230'981**	**1'610'761**	**9.3%**
Total Charges		**43'044'637**	**36'527'239**	**6'517'398**	**17.8%**	**38'698'562**	**4'346'074**	**11.2%**

Groupe 313 :
La hausse des charges par rapport au budget et aux comptes 2019, s'explique principalement par des mandats d'architecture confiés à l'externe et qui n'ont pas été prévus au budget.

Groupe 314 :
La hausse des charges par rapport au budget et aux comptes 2019 s'explique, dans un premier temps par des charges d'entretien des bâtiments consécutifs aux mesures COVID mises en place pour kCHF 500 (exemple ORCOC Vernets) et, dans un second temps, par des travaux d'entretien des bâtiments publics et administratifs supérieurs aux prévisions.

Groupe 343 :
La hausse des charges par rapport au budget et aux comptes 2019, s'explique par l'obligation de mener des travaux d'entretien sur des bâtiments locatifs pour les maintenir en bon état.
À noter que le Conseil administratif a accordé une autorisation de dépassement pour kCHF 500.

6.2.5 Direction des systèmes d'information et de communication

En francs		C 2020	B 2020	Écart C 2020 - B 2020	%	C 2019	Écart C 2020 - C 2019	%
Charges								
310	**Charges de matériel et de marchandises**							
3100.050	C-DSIC Achats de fournitures informatiques	2'215	3'000	-785	-26.2%	2'967	-752	-25.4%
Total 310	**Charges de matériel et de marchandises**	**2'215**	**3'000**	**-785**	**-26.2%**	**2'967**	**-752**	**-25.4%**
311	**Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif**							
3113.010	C-DSIC Achat de matériel informatique	239'741	140'000	99'741	71.2%	107'132	132'609	123.8%
3113.040	C-DSIC Achat matériel de communication	95'774	55'000	40'774	74.1%	73'197	22'578	30.8%
3118.010	C-DSIC Achat de logiciels et de licences	1'051'618	987'000	64'618	6.5%	844'475	207'143	24.5%
Total 311	**Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif**	**1'387'134**	**1'182'000**	**205'134**	**17.4%**	**1'024'804**	**362'330**	**35.4%**
313	**Prestations de services et honoraires**							
3130.170	C-DSIC Liaisons informatiques radio-TV, internet	166'132	154'000	12'132	7.9%	186'740	-20'608	-11.0%
3130.200	C-DSIC Téléphones	776'573	841'000	-64'427	-7.7%	753'060	23'513	3.1%
3132.020	C-DSIC Honoraires pour prestation informatique	1'374'338	1'510'000	-135'662	-9.0%	1'511'468	-137'130	-9.1%
3133.010	C-DSIC Charges d'utilisation informatique	893'445	1'169'000	-275'555	-23.6%	732'920	160'525	21.9%
Total 313	**Prestations de services et honoraires**	**3'210'488**	**3'674'000**	**-463'512**	**-12.6%**	**3'184'188**	**26'300**	**0.8%**
314	**Travaux d'entretien**							
3144.090	C-DSIC Entretien informat. et télécomm. bât. admin.	321'964	293'000	28'964	9.9%	307'006	14'958	4.9%
3149.050	C-DSIC Entr. réseaux fibre optique hors immeubles	85'883	80'000	5'883	7.4%	41'488	44'394	107.0%
Total 314	**Travaux d'entretien**	**407'847**	**373'000**	**34'847**	**9.3%**	**348'495**	**59'353**	**17.0%**
315	**Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.**							
3153.010	C-DSIC Entretien de matériel informatique	294'253	273'000	21'253	7.8%	290'099	4'154	1.4%
3153.040	C-DSIC Entretien de matériel communication	693'955	708'000	-14'045	-2.0%	705'110	-11'154	-1.6%
3158.010	C-DSIC Maintenance de logiciels	3'126'220	3'450'208	-323'988	-9.4%	3'251'836	-125'616	-3.9%
Total 315	**Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.**	**4'114'429**	**4'431'208**	**-316'779**	**-7.1%**	**4'247'044**	**-132'616**	**-3.1%**
316	**Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation**							
3161.030	C-DSIC Location d'appareils multifonctions	643'125	725'000	-81'875	-11.3%	690'121	-46'996	-6.8%
3161.060	C-DSIC Location matériel informatique et télécom.	26'438	23'000	3'438	14.9%	13'926	12'513	89.9%
3169.010	C-DSIC Location de logiciels	466'409	230'000	236'409	102.8%	181'668	284'741	156.7%
Total 316	**Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation**	**1'135'972**	**978'000**	**157'972**	**16.2%**	**885'714**	**250'258**	**28.3%**
343	**Charges pour bien-fonds, patrimoine financier**							
3431.210	C-DSIC Achat matériel de communication PF	-	10'400	-10'400	-100.0%	275	-275	-100.0%
3431.240	C-DSIC Entretien mat.informat, télécom. bât loc. PF	14'146	55'000	-40'854	-74.3%	25'465	-11'319	-44.5%
3431.310	C-DSIC Entretien matériel de communication PF	-	10'000	-10'000	-100.0%	-	-	-
3439.510	C-DSIC Liaisons informatiques, radio, TV, Inter. PF	-	4'000	-4'000	-100.0%	2'666	-2'666	-100.0%
3439.520	C-DSIC Téléphones PF	111'069	155'250	-44'181	-28.5%	123'253	-12'184	-9.9%
Total 343	**Charges pour bien-fonds, patrimoine financier**	**125'214**	**234'650**	**-109'436**	**-46.6%**	**151'658**	**-26'444**	**-17.4%**
Total Charges		**10'383'299**	**10'875'858**	**-492'559**	**-4.5%**	**9'844'870**	**538'429**	**5.5%**

Groupe 311 :
L'écart par rapport aux comptes 2019 pour un montant de kCHF 362, s'explique par l'achat de matériel informatique (kCHF 193) suite à la mise en place du télétravail pendant à la crise sanitaire, par le développement d'un site internet pour l'Ariana couvert par les recettes d'un fonds de tiers (kCHF 90) et l'achat de licences MSS SAP pour le projet de dématérialisation des factures (kCHF 100).

Groupe 313 :
Le non dépensé par rapport au budget pour un montant de kCHF -464 est lié à plusieurs raisons. Les projets informatiques ont été gelés de mars à juin (1ère vague COVID-19), puis dans une moindre mesure de octobre à décembre (2e vague), ce qui a conduit à moins d'honoraires de consultants externes.
L'externalisation des serveurs du SIS et la mise en place d'un support 24/7 n'a pas eu lieu (kCHF 245).

Enfin, des dépenses ont été portées en investissement au lieu du fonctionnement pour un montant de kCHF 97.

Groupe 315 :
Le non dépensé par rapport au budget pour un montant de kCHF -317 s'explique par un moindre recours à la tierce maintenance applicative du fait de la crise de la COVID-19.

Groupe 316 :
L'écart par rapport aux comptes 2019 pour un montant de kCHF 250 s'explique par le recours accru aux licences annuelles (pour la location de logiciel) au lieu de licences perpétuelles (achat de licences).

6.2.6 Gérance immobilière municipale

En francs		C 2020	B 2020	Écart C 2020 - B 2020	%	C 2019	Écart C 2020 - C 2019	%
Charges								
312	**Alimentation et élimination, biens-fonds PA**							
3120.050	C-GIM Chauffage	883'775	811'199	72'576	8.9%	920'578	-36'803	-4.0%
Total 312	**Alimentation et élimination, biens-fonds PA**	**883'775**	**811'199**	**72'576**	**8.9%**	**920'578**	**-36'803**	**-4.0%**
343	**Charges pour bien-fonds, patrimoine financier**							
3439.130	C-GIM Chauffage PF	381'047	188'066	192'981	102.6%	385'328	-4'282	-1.1%
Total 343	**Charges pour bien-fonds, patrimoine financier**	**381'047**	**188'066**	**192'981**	**102.6%**	**385'328**	**-4'282**	**-1.1%**
Total Charges		**1'264'822**	**999'265**	**265'557**	**26.6%**	**1'305'907**	**-41'084**	**-3.1%**

6.2.7 Énergie

En francs		C 2020	B 2020	Écart C 2020 - B 2020	%	C 2019	Écart C 2020 - C 2019	%
Charges								
312	**Alimentation et élimination, biens-fonds PA**							
3120.010	C-ENE Bois	91'878	71'973	19'905	27.7%	71'436	20'442	28.6%
3120.020	C-ENE Electricité	5'783'244	6'508'000	-724'756	-11.1%	6'801'905	-1'018'662	-15.0%
3120.030	C-ENE Eau	4'453'738	4'020'000	433'738	10.8%	4'560'879	-107'140	-2.3%
3120.040	C-ENE Chauffage	371'022	310'000	61'022	19.7%	186'991	184'031	98.4%
3120.060	C-ENE Gaz	4'107'938	3'591'000	516'938	14.4%	4'052'388	55'551	1.4%
3120.070	C-ENE Huile de chauffage	687'532	915'000	-227'468	-24.9%	1'012'270	-324'737	-32.1%
3120.999	C-ENE Ecarts d'inventaire, rebus, diminution de prix	25'685	-	25'685	-	-3'808	29'493	-774.5%
Total 312	**Alimentation et élimination, biens-fonds PA**	**15'521'037**	**15'415'973**	**105'064**	**0.7%**	**16'682'060**	**-1'161'023**	**-7.0%**
314	**Travaux d'entretien**							
3144.040	C-ENE Entretien des bâtiments administratifs	226'383	110'000	116'383	105.8%	173'710	52'673	30.3%
3144.070	C-ENE Contrats bâtiments administratifs	164'837	180'000	-15'163	-8.4%	167'293	-2'456	-1.5%
3144.140	C-ENE Entretien des bâtiments publics	567'417	424'000	143'417	33.8%	542'373	25'044	4.6%
3144.210	C-ENE Contrats bâtiments publics	426'054	400'000	26'054	6.5%	417'956	8'098	1.9%
Total 314	**Travaux d'entretien**	**1'384'691**	**1'114'000**	**270'691**	**24.3%**	**1'301'332**	**83'359**	**6.4%**
343	**Charges pour bien-fonds, patrimoine financier**							
3431.015	C-ENE Entretien bâtiments locatifs PF	611'120	509'000	102'120	20.1%	463'506	147'614	31.8%
3431.035	C-ENE Contrats bâtiments locatifs PF	92'263	102'000	-9'737	-9.5%	105'769	-13'506	-12.8%
3439.110	C-ENE Electricité PF	901'305	1'041'804	-140'499	-13.5%	1'137'519	-236'214	-20.8%
3439.120	C-ENE Eau PF	3'565'269	3'253'000	312'269	9.6%	3'579'306	-14'037	-0.4%
3439.140	C-ENE Gaz PF	13'259	-	13'259	-	11'790	1'470	12.5%
Total 343	**Charges pour bien-fonds, patrimoine financier**	**5'183'216**	**4'905'804**	**277'412**	**5.7%**	**5'297'890**	**-114'673**	**-2.2%**
Total Charges		**22'088'945**	**21'435'777**	**653'168**	**3.0%**	**23'281'281**	**1'192'337**	**-5.1%**

Groupe 312 :
L'écart par rapport aux comptes 2019 pour un montant de kCHF -1'161 s'explique par la fermeture de la plupart des sites (écoles, musées, centre sportifs, etc.) pendant le confinement de la COVID-19.
Cela a entrainé une diminution exceptionnelle de charges, essentiellement de consommation d'électricité.
À cela s'ajoute une météo plus clémente qu'en 2019 et une baisse des tarifs gaz de 11% en moyenne dès le 1er mai 2020 et une baisse notable du prix du mazout à cause de la pandémie (demande en nette baisse).

Groupe 314 :
La hausse des charges par rapport au budget d'un montant de kCHF 271 s'explique par l'entretien des chaufferies soumis aux aléas d'interventions urgentes et non prévues.

Groupe 343 :
Le dépassement des charges par rapport au budget d'un montant de kCHF 277 est essentiellement dû à des consommations d'eau excédant un budget prévisionnel insuffisant par rapport aux consommations observées depuis plusieurs années.

6.2.8 Ressources humaines

En francs		C 2020	B 2020	Écart C 2020 - B 2020	%	C 2019	Écart C 2020 - C 2019	%
Charges								
300	**Autorités et commissions**							
3000.020	C-DRH Jetons de présence CM	1'375'330	1'708'210	-332'880	-19.5%	2'013'935	-638'605	-31.7%
3000.030	C-DRH Traitements du Conseil administratif	1'268'451	1'263'420	5'031	0.4%	1'263'420	5'031	0.4%
3000.060	C-DRH Jetons de présence autres commissions	72'220	48'370	23'850	49.3%	89'488	-17'268	-19.3%
Total 300	**Autorités et commissions**	**2'716'002**	**3'020'000**	**-303'998**	**-10.1%**	**3'366'844**	**-650'842**	**-19.3%**
301	**Salaires du personnel administratif et d'expl.**							
3010.020	C-DRH Salaires du personnel	321'143'155	343'104'954	-21'961'799	-6.4%	318'653'279	2'489'876	0.8%
3010.029	C-DRH Provision pour soldes de vacances	4'119'464	-	4'119'464	-	77'540	4'041'925	n/a
3010.030	C-DRH Salaires des auxiliaires	17'846'551	13'570'094	4'276'458	31.5%	15'894'182	1'952'369	12.3%
3010.040	C-DRH Salaires des stagiaires	343'493	400'000	-56'507	-14.1%	401'215	-57'721	-14.4%
3010.050	C-DRH Salaires des apprentis	1'420'762	1'620'294	-199'532	-12.3%	1'570'142	-149'381	-9.5%
3010.080	C-DRH Salaires des civilistes	119'507	255'000	-135'493	-53.1%	197'212	-77'705	-39.4%
3010.090	C-DRH Salaires des jeunes durant l'été	-	250'000	-250'000	-100.0%	250'902	-250'902	-100.0%
3010.110	C-DRH Heures supplémentaires	1'443'630	1'196'640	246'990	20.6%	1'617'346	-173'716	-10.7%
3010.118	C-DRH Prov.heures optionnelles	-295'588	-	-295'588	-	364'378	-659'966	-181.1%
3010.119	C-DRH Provision heures supplémentaires	-129'433	-	-129'433	-	-237'694	108'260	-45.5%
3010.120	C-DRH Prime de fidélité	29'382'506	29'768'380	-385'874	-1.3%	28'901'929	480'576	1.7%
3010.130	C-DRH Indemnités de départ	428'406	-	428'406	-	668'549	-240'142	-35.9%
3010.140	C-DRH Prime de mise à la retraite	880'176	521'850	358'326	68.7%	698'391	181'785	26.0%
3010.170	C-DRH Primes professionnelles et de fonction	2'801'691	2'196'148	605'543	27.6%	2'805'032	-3'341	-0.1%
3010.180	C-DRH Indemnités service supplémentaire	967'263	1'012'073	-44'810	-4.4%	960'274	6'989	0.7%
3010.190	C-DRH Indemnités de nuisance	8'219'898	7'305'929	913'969	12.5%	8'216'574	3'323	0.0%
3010.200	C-DRH Prime de fin d'étude	15'000	19'500	-4'500	-23.1%	14'000	1'000	7.1%
3010.240	C-DRH Traitement divers réadap. professionnelle	95'767	564'620	-468'853	-83.0%	216'622	-120'855	-55.8%
3010.260	C-DRH Réduction pour postes vacants	-	-12'900'000	12'900'000	-100.0%	-	-	-
3010.270	C-DRH Indemnités au décès	121'561	240'000	-118'439	-49.3%	129'981	-8'420	-6.5%
Total 301	**Salaires du personnel administratif et d'expl.**	**388'923'809**	**389'125'482**	**-201'672**	**-0.1%**	**381'399'855**	**7'523'955**	**2.0%**
303	**Travailleurs temporaires**							
3030.010	C-DRH Personnel intérimaire	50'541	570'000	-519'459	-91.1%	90'354	-39'813	-44.1%
Total 303	**Travailleurs temporaires**	**50'541**	**570'000**	**-519'459**	**-91.1%**	**90'354**	**-39'813**	**-44.1%**
304	**Allocations**							
3040.010	C-DRH Allocations de naissance	36'500	50'000	-13'500	-27.0%	49'100	-12'600	-25.7%
3040.020	C-DRH Allocations pour enfants	3'995'512	4'121'890	-126'378	-3.1%	4'212'625	-217'113	-5.2%
3042.010	C-DRH Indemnités de repas	282'012	247'664	34'348	13.9%	439'131	-157'118	-35.8%
3049.010	C-DRH Indemnités de vêtements	403'520	325'303	78'217	24.0%	379'214	24'306	6.4%
3049.020	C-DRH Frais de lunettes	-	-	-	-	634	-634	-100.0%
Total 304	**Allocations**	**4'717'544**	**4'744'857**	**-27'313**	**-0.6%**	**5'080'704**	**-363'160**	**-7.1%**
305	**Cotisations patronales**							
3050.010	C-DRH Assurance maternité	175'866	176'190	-324	-0.2%	173'993	1'873	1.1%
3050.020	C-DRH Cotisations AVS, AI, APG	20'170'139	20'560'109	-389'971	-1.9%	19'382'726	787'413	4.1%
3050.030	C-DRH Cotisations assurance chômage	4'141'825	4'059'537	82'288	2.0%	4'098'062	43'762	1.1%
3050.040	C-DRH Part aux frais administratifs AVS	558'003	570'922	-12'919	-2.3%	552'075	5'928	1.1%
3050.118	C-DRH Prov.AVS/ass.maternité s/heures option.	116'029	-	116'029	-	22'180	93'849	423.1%
3050.119	C-DRH Prov.AVS/AC/ass.maternité s/heures supp.	-3'560	-	-3'560	-	-16'487	12'927	-78.4%
3050.129	C-DRH Prov.AVS/AC/ass. maternités/ solde vacances	-64'200	-	-64'200	-	-33	-64'167	n/a
3052.010	C-DRH Cotis. caisse assurance du personnel (CAP)	51'790'937	53'566'025'	-1'775'088	-3.3%	48'093'416	3'697'522	7.7%
3052.020	C-DRH Caisse assurance du personnel 57/62 ans	-	636'385	-636'385	-100.0%	-	-	-
3052.030	C-DRH Cotisations autres caisses	324'444	400'000	-75'557	-18.9%	282'469	41'975	14.9%

En francs		C 2020	B 2020	Écart C 2020 - B 2020	%	C 2019	Écart C 2020 - C 2019	%
3052.050	C-DRH Frais administratifs	22'178	16'000	6'178	38.6%	15'203	6'975	45.9%
3052.060	C-DRH Ajustement global cotisations CAP	-	-1'100'000	1'100'000	-100.0%	-	-	-
3053.010	C-DRH Cotis. assurance accidents professionnels	2'251'429	8'597'838	-6'346'409	-73.8%	1'902'666	348'764	18.3%
3053.030	C-DRH Cotis.assurance accidents non professionnels	4'953'463	-	4'953'463	-	4'940'165	13'297	0.3%
3053.090	C-DRH Cotisations assurances hors LAA	4'346	5'000	-654	-13.1%	4'392	-46	-1.0%
3053.100	C-DRH Ajustement global cotisations ass. acc. prof.	-	-1'000'000	1'000'000	-100.0%	-	-	-
3053.118	C-DRH Prov. ass.accidents s/heures option.	-7'509	-	-7'509	-	8'974	-16'484	-183.7%
3053.119	C-DRH Prov. ass.accidents s/heures supp.	-3'984	-	-3'984	-	-3'836	-148	3.9%
3053.129	C-DRH Prov. ass.accidents s/solde vacances	139'246	-	139'246	-	6'663	132'584	n/a
3054.010	C-DRH Cotisations allocations familiales	9'366'262	9'475'614	-109'352	-1.2%	9'264'855	101'406	1.1%
3054.118	C-DRH Prov. alloc.familiales s/heures option.	-7'242	-	-7'242	-	8'927	-16'170	-181.1%
3054.119	C-DRH Prov. alloc.familiales s/heures supp.	-3'171	-	-3'171	-	-5'823	2'652	-45.5%
3054.129	C-DRH Prov. alloc.familiales s/solde vacances	165'927	-	165'927	-	1'900	164'028	n/a
3059.010	C-DRH Contributions pour civilistes	145'762	265'000	-119'238	-45.0%	237'958	-92'196	-38.7%
3059.020	C-DRH Cotis. patronales p/les structures d'accueil	268'065	273'962	-5'897	-2.2%	-	268'065	-
Total 305	**Cotisations patronales**	**94'504'253**	**96'502'581**	**-1'998'328**	**-2.1%**	**88'970'445**	**5'533'808**	**6.2%**
306	**Prestations de l'employeur**							
3060.010	C-DRH Pension du Conseil administratif	1'491'281	-	1'491'281	-	1'176'907	314'374	26.7%
3060.020	C-DRH Pension SIS	1'865'254	2'194'146	-328'892	-15.0%	1'379'383	485'871	35.2%
3060.030	C-DRH Pensions diverses	-	2'050	-2'050	-100.0%	-	-	-
3061.010	C-DRH Rentes complémentaires	64'592	130'000	-65'408	-50.3%	52'898	11'694	22.1%
Total 306	**Prestations de l'employeur**	**3'421'127**	**2'326'196**	**1'094'931**	**47.1%**	**2'609'188**	**811'939**	**31.1%**
309	**Autres charges de personnel**							
3090.010	C-DRH Formation et perfectionnement du personnel	1'074'473	2'212'000	-1'137'527	-51.4%	1'582'690	-508'217	-32.1%
3091.010	C-DRH Annonces et frais de recherche de personnel	134'690	245'000	-110'310	-45.0%	218'707	-84'016	-38.4%
3099.030	C-DRH Frais de visites médicales	100'503	225'000	-124'497	-55.3%	135'463	-34'960	-25.8%
3099.070	C-DRH Fonds de décès	44'029	46'860	-2'831	-6.0%	44'034	-5	-0.0%
3099.090	C-DRH Solde, autres rémunérations	791'719	-	791'719	-	678'754	112'965	16.6%
Total 309	**Autres charges de personnel**	**2'145'415**	**2'728'860**	**-583'446**	**-21.4%**	**2'659'648**	**-514'234**	**-19.3%**
313	**Prestations de services et honoraires**							
3130.180	C-DRH Liaisons informatiq. radio-TV, Internet du CM	9'457	-	9'457	-	14'798	-5'341	-36.1%
3130.210	C-DRH Téléphones	-	-	-	-	1'205	-1'205	-100.0%
3130.221	C-DRH Frais réception pour des tiers	-	-	-	-	2'277	-2'277	-100.0%
Total 313	**Prestations de services et honoraires**	**9'457**	**-**	**9'457**	**-**	**18'280**	**-8'823**	**-48.3%**
317	**Dédommagements**							
3170.040	C-DRH Débours des autorités	6'500	2'890	3'610	124.9%	6'500	-	-
3170.080	C-DRH Frais dépl. et repas de travail du personnel	157'732	359'180	-201'448	-56.1%	182'986	-25'254	-13.8%
3170.090	C-DRH Indemnités pour utilisation des TPG	241'359	270'581	-29'222	-10.8%	274'824	-33'465	-12.2%
Total 317	**Dédommagements**	**405'591**	**632'651**	**-227'060**	**-35.9%**	**464'310**	**-58'719**	**-12.6%**
319	**Diverses charges d'exploitation**							
3199.100	C-DRH Autres frais	-	-	-	-	1'296	-1'296	-100.0%
Total 319	**Diverses charges d'exploitation**	**-**	**-**	**-**	**-**	**1'296**	**-1'296**	**-100.0%**
343	**Charges pour bien-fonds, patrimoine financier**							
3431.719	C-DRH Provision pour soldes de vacances PF	53'540	-	53'540	-	22'026	31'514	143.1%
3431.729	C-DRH Provision heures supplémentaires PF	-11'335	-	-11'335	-	215	-11'551	n/a
3431.739	C-DRH Charges sociales s/provision vacances PF	6'309	-	6'309	-	2'423	3'886	160.4%
3431.749	C-DRH Charges sociales s/provision heures suppl. PF	-1'247	-	-1'247	-	24	-1'271	n/a
3431.759	C-DRH Provision heures optionnelles PF	-3'470	-	-3'470	-	63	-3'532	n/a
3431.769	C-DRH Charges sociales s/provision heure option. PF	-382	-	-382	-	7	-389	n/a
3431.802	C-DRH Salaires du personnel PF	5'428'527	5'525'838	-97'311	-1.8%	5'387'244	41'283	0.8%
3431.812	C-DRH Prime de fidélité PF	495'324	498'579	-3'256	-0.7%	499'292	-3'968	-0.8%

En francs		C 2020	B 2020	Écart C 2020 - B 2020	%	C 2019	Écart C 2020 - C 2019	%
3431.814	C-DRH Primes de mise à la retraite PF	13'760	13'458	302	2.2%	358	13'401	n/a
3431.817	C-DRH Primes professionnelles et de fonction PF	3'000	-	3'000	-	3'000	-	-
3431.819	C-DRH Indemnités de nuisance PF	15'626	20'000	-4'374	-21.9%	18'196	-2'570	-14.1%
3431.830	C-DRH Allocations de naissance PF	-	-	-	-	2'400	-2'400	-100.0%
3431.831	C-DRH Allocations pour enfants PF	68'115	85'200	-17'085	-20.1%	72'020	-3'905	-5.4%
3431.832	C-DRH Indemnités de repas PF	15	-	15	-	56	-41	-73.2%
3431.833	C-DRH Indemnités de vêtements PF	15'257	25'000	-9'743	-39.0%	15'102	155	1.0%
3431.835	C-DRH Assurance maternité PF	2'711	2'779	-67	-2.4%	2'709	2	0.1%
3431.836	C-DRH Cotisations AVS, AI, APG PF	310'653	320'007	-9'354	-2.9%	302'072	8'581	2.8%
3431.837	C-DRH Cotisations assurance chômage PF	64'630	63'398	1'232	1.9%	64'831	-200	-0.3%
3431.838	C-DRH Part aux frais administratifs AVS PF	8'597	8'816	-220	-2.5%	8'609	-12	-0.1%
3431.840	C-DRH Cotisat. caisse assurance personnel (CAP) PF	796'158	849'568	-53'411	-6.3%	736'217	59'941	8.1%
3431.845	C-DRH Cotis. assurance accidents profession. PF	16'735	128'607	-111'872	-87.0%	12'739	3'996	31.4%
3431.847	C-DRH Cotis.assur.accidents non professionnels PF	62'345	-	62'345	-	62'510	-165	-0.3%
3431.854	C-DRH Cotisations allocations familiales PF	144'286	147'928	-3'642	-2.5%	144'408	-121	-0.1%
3431.874	C-DRH Fonds de décès PF	820	832	-12	-1.4%	821	-1	-0.1%
3431.875	C-DRH Cotis.patron.p/les structures d'accueil PF	4'127	-	4'127	-	-	4'127	-
Total 343	**Charges pour bien-fonds, patrimoine financier**	**7'494'101**	**7'690'010**	**-195'909**	**-2.5%**	**7'357'342**	**136'759**	**1.9%**
Total Charges		**504'387'840**	**507'340'638**	**-2'952'798**	**-0.6%**	**492'018'265**	**12'369'574**	**2.5%**

Groupe 300 :
L'écart par rapport au budget et aux comptes 2019 s'explique par les jetons de présence du Conseil municipal qui fluctuent en fonction du nombre de séances.

Groupe 301 :
Le dépassement par rapport aux comptes 2019 pour un montant de kCHF 7'524 provient de l'augmentation des charges auxiliaires, des mécanismes salariaux et de l'augmentation du solde pour vacances non prises.

Groupe 303 :
Le non dépensé par rapport au budget pour un montant de kCHF -519 est lié à l'engagement effectif de personnel intérimaire au sein de divers services de l'administration (DRH, VVP, SOC) moindre qu'au budget. Le montant dépensé de kCHF 50 correspond aux prestations fournies par IPT (intégration pour tous). Dans le cadre de la crise sanitaire, les prestations ont été réduites aux missions essentielles, ce qui a conduit à une baisse du recours aux prestations IPT.

Groupe 304 :
L'écart par rapport aux comptes 2019 pour un montant de kCHF -363 s'explique par l'attribution des allocations pour enfants, naissances et indemnités repas/vêtements qui fluctuent avec l'effectif ou l'exposition à la nuisance.

Groupe 305 :
Les charges sociales sont proportionnelles au traitement du personnel qui été plus bas que le budget dû à la mise au concours des postes et des nominations (employé-e-s) ralentie du fait de la réduction de l'activité dans le cadre de la crise de la COVID-19.
Par rapport aux comptes 2019, cela résulte de l'augmentation des cotisations patronales de la caisse d'assurance du personnel (liée à l'évolution de la masse salariale et au rattrapage des cotisations CAP relatif aux colocations).

Groupe 306 :
L'écart par rapport au budget et aux comptes 2019 résulte principalement du paiement des rentes du Conseil administratif sur le groupe 306 qui est compensé par une écriture sur le groupe 450 – Reprises (utilisation) Fonds rentes CA.

Groupe 309 :
L'écart par rapport au budget et aux comptes 2019 résulte de la baisse des formations et des publications de mises au concours des postes de l'administration dans le cadre de la crise sanitaire.
Cela permet de compenser le dépassement du compte 3099.090 relatif au paiement de la solde des sapeur-pompiers volontaires (pas de ligne budgétaire – compétence SIS).

Groupe 317 :
L'écart par rapport au budget et aux comptes 2019 résulte de la baisse des frais de repas et de déplacement du personnel, ainsi que des abonnements UNIRESO.

Finances et logement

6.3 Départements

6.3.1 Finances et logement

SYNTHÈSE DES COMPTES

En milliers de francs	DFL	DFIN	GIM	DRH	A21	DSIC	TAX	CMAI	Total
Charges									
30 Charges de personnel	2'670	4'907	9'891	17'411	3'004	14'974	2'627	3'999	59'483
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	897	10'277	7'021	929	893	1'472	-2'266	1'371	20'595
33 Amortissements du patrimoine administratif	22	17	3'457	-	3	3'270	8	2	6'779
34 Charges financières	-	51'945	42'923	-	-	16	-	193	95'076
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-	1'567	1'081	2'668	-	-	-	-	5'317
36 Charges de transfert	-	70'282	351	166	14'398	-	-	-	85'197
39 Imputations internes	222	66	7'436	344	329	562	28	244	9'230
Total Charges	**3'811**	**139'061**	**72'160**	**21'518**	**18'627**	**20'294**	**397**	**5'810**	**281'677**
Revenus									
40 Revenus fiscaux	-	784'673	-	-	-	-	110'260	-	894'933
42 Taxes	213	1'026	2'148	435	28	87	64	83	4'085
43 Revenus divers	-	33	-	2	-	-	55	54	144
44 Revenus financiers	-	24'020	90'635	-	-	-	42	-	114'697
45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	-	-	-	2'812	-	-	-	-	2'812
46 Revenus de transfert	80	21'764	-	391	4	-	-	-	22'239
48 Revenus extraordinaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-
49 Imputations internes	-	-	16'055	16	-	-	-	1'253	17'323
Total Revenus	**293**	**831'516**	**108'837**	**3'656**	**31**	**87**	**110'422**	**1'390**	**1'056'233**

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Finances et logement								
	Charges	281'677'420	240'716'592	40'960'828	17.0%	236'472'754	45'204'667	19.1%
	Revenus	1'056'232'873	1'020'986'247	35'246'626	3.5%	1'064'460'866	-8'227'994	-0.8%

En francs		C 2020	B 2020	Écart C 20 - B 20	%	C 2019	Écart C 20 - C 19	%	Notes
1000	**Direction départ. finances et logement**								
Charges									
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	2'107'017	2'184'237	-77'220	-3.5%	2'017'075	89'941	4.5%	
304	Allocations	20'087	19'574	513	2.6%	20'620	-533	-2.6%	
305	Cotisations patronales	532'894	542'251	-9'357	-1.7%	460'875	72'019	15.6%	
309	Autres charges de personnel	10'106	5'156	4'950	96.0%	22'055	-11'949	-54.2%	
310	Charges de matériel et de marchandises	13'912	22'849	-8'937	-39.1%	8'301	5'611	67.6%	
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	9'195	1'000	8'195	819.5%	3'030	6'165	203.5%	
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	27'401	31'312	-3'911	-12.5%	30'991	-3'590	-11.6%	
313	Prestations de services et honoraires	781'602	234'983	546'619	232.6%	202'411	579'191	286.1%	a)
314	Travaux d entretien	27'383	33'000	-5'617	-17.0%	30'183	-2'800	-9.3%	
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	14'624	22'983	-8'359	-36.4%	18'923	-4'299	-22.7%	
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	14'516	-	14'516	-	9'263	5'253	56.7%	
317	Dédommagements	7'863	39'940	-32'077	-80.3%	12'697	-4'833	-38.1%	
319	Diverses charges d'exploitation	320	500	-180	-36.0%	420	-100	-23.8%	
330	Immobilisations corporelles du PA	22'125	13'756	8'370	60.8%	10'214	11'912	116.6%	
391	Prestations de services	64'988	13'822	51'166	370.2%	25'472	39'516	155.1%	
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	156'812	156'536	276	0.2%	158'386	-1'574	-1.0%	
Total Charges		**3'810'846**	**3'321'898**	**488'947**	**14.7%**	**3'030'915**	**779'931**	**25.7%**	
Revenus									
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	41'600	41'600	-	-	41'600	-	-	
426	Remboursements	171'343	21'000	150'343	715.9%	146'082	25'261	17.3%	
460	Quotes-parts à des revenus	79'814	300'000	-220'186	-73.4%	219'936	-140'121	-63.7%	
Total Revenus		**292'758**	**362'600**	**-69'842**	**-19.3%**	**407'618**	**-114'860**	**-28.2%**	
1100	**Direction financière**								
Charges									
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	3'943'745	4'682'508	-738'763	-15.8%	3'743'038	200'707	5.4%	
304	Allocations	32'543	40'500	-7'957	-19.6%	36'921	-4'379	-11.9%	
305	Cotisations patronales	916'736	1'133'388	-216'653	-19.1%	859'529	57'207	6.7%	
309	Autres charges de personnel	13'897	7'396	6'501	87.9%	37'047	-23'150	-62.5%	
310	Charges de matériel et de marchandises	13'433	26'400	-12'967	-49.1%	18'466	-5'033	-27.3%	
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	41'024	750	40'274	n/a	38'578	2'447	6.3%	
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	25'470	18'343	7'127	38.9%	25'908	-438	-1.7%	
313	Prestations de services et honoraires	333'211	337'025	-3'814	-1.1%	257'356	75'855	29.5%	
314	Travaux d entretien	129'499	59'050	70'449	119.3%	35'083	94'416	269.1%	
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	44'019	93'483	-49'464	-52.9%	81'530	-37'511	-46.0%	
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	24'799	-	24'799	-	94'003	-69'204	-73.6%	
317	Dédommagements	2'887	20'400	-17'513	-85.8%	3'806	-919	-24.1%	
318	Dépréciations sur créances	9'632'345	9'700'000	-67'655	-0.7%	-3'383'862	13'016'207	-384.7%	b)
319	Diverses charges d'exploitation	30'059	15'750	14'309	90.8%	28'603	1'456	5.1%	
330	Immobilisations corporelles du PA	17'324	309	17'015	n/a	309	17'015	n/a	
340	Charges d'intérêt	23'051'123	23'325'367	-274'244	-1.2%	23'288'368	-237'245	-1.0%	c)
341	Pertes réalisées (sur éléments du PF)	103'863	-	103'863	-	53'931	49'931	92.6%	

En francs		C 2020	B 2020	Écart C 20 - B 20	%	C 2019	Écart C 20 - C 19	%	Notes
342	Frais d acquisition de capitaux et frais administ.	634'748	568'000	66'748	11.8%	589'081	45'667	7.8%	
343	Charges pour bien-fonds, patrimoine financier	45'183	75'151	-29'968	-39.9%	62'724	-17'541	-28.0%	
344	Dépréciations, immobilisations PF	28'109'941	-	28'109'941	-	4'953'353	23'156'589	467.5%	d)
350	Attrib. aux FS et financ. spéc. des capitaux tiers	1'567'419	-	1'567'419	-	4'934'233	-3'366'813	-68.2%	e)
360	Quotes-parts de revenus destinées à des tiers	35'678'894	35'307'000	371'894	1.1%	35'128'243	550'651	1.6%	f)
361	Dédommagements à des collectivités publiques	22'398'103	21'891'780	506'323	2.3%	23'655'800	-1'257'697	-5.3%	g)
362	Péréquation financière et compensation des charges	12'205'370	3'032'086	9'173'284	302.5%	-	12'205'370	-	h)
391	Prestations de services	52'151	61'867	-9'716	-15.7%	59'455	-7'304	-12.3%	
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	13'380	230'863	-217'483	-94.2%	321'602	-308'222	-95.8%	i)
Total Charges		**139'061'165**	**100'627'416**	**38'433'748**	**38.2%**	**94'923'104**	**44'138'061**	**46.5%**	
Revenus									
400	Impôts directs, personnes physiques	624'044'081	584'535'000	39'509'081	6.8%	623'247'981	796'100	0.1%	j)
401	Impôts directs, personnes morales	160'241'091	174'204'000	-13'962'909	-8.0%	219'067'792	-58'826'701	-26.9%	k)
403	Impôts sur la possession et sur la dépense	387'823	300'000	87'823	29.3%	348'158	39'665	11.4%	
421	Emoluments administratifs	420	1'000	-580	-58.0%	1'000	-580	-58.0%	
426	Remboursements	37'474	30'651	6'823	22.3%	40'938	-3'464	-8.5%	
429	Autres taxes	988'358	-	988'358	-	-	988'358	-	l)
430	Revenus d'exploitation divers	32'812	15'000	17'812	118.7%	1'098'333	-1'065'521	-97.0%	m)
439	Autres revenus	-	-	-	-	635'888	-635'888	-100.0%	n)
440	Revenus des intérêts	3'620'643	3'824'750	-204'107	-5.3%	3'505'261	115'382	3.3%	
441	Gains réalisés PF	527'734	-	527'734	-	1'045'853	-518'119	-49.5%	o)
442	Revenus de participations PF	2'263'965	4'071'000	-1'807'035	-44.4%	2'562'794	-298'828	-11.7%	p)
444	Réévaluations, immobilisations PF	8'586'593	-	8'586'593	-	13'773'962	-5'187'369	-37.7%	q)
446	Revenus financiers d'entreprises publiques	9'021'079	9'545'403	-524'324	-5.5%	9'866'858	-845'780	-8.6%	r)
460	Quotes-parts à des revenus	9'985'748	10'503'000	-517'252	-4.9%	-	9'985'748	-	s)
462	Péréquation financière et compensation des charges	11'778'481	2'605'197	9'173'284	352.1%	7'042'129	4'736'352	67.3%	t)
483	Revenus divers extraordinaires	-	-	-	-	-59'258'494	59'258'494	-100.0%	u)
Total Revenus		**831'516'301**	**789'635'001**	**41'881'300**	**5.3%**	**822'978'452**	**8'537'849**	**1.0%**	
1200	**Gérance immobilière municipale**								
Charges									
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	7'963'323	8'431'427	-468'104	-5.6%	7'845'255	118'068	1.5%	
304	Allocations	90'556	75'700	14'856	19.6%	89'843	713	0.8%	
305	Cotisations patronales	1'820'848	1'943'451	-122'603	-6.3%	1'801'194	19'654	1.1%	
309	Autres charges de personnel	16'109	13'968	2'140	15.3%	53'432	-37'323	-69.9%	
310	Charges de matériel et de marchandises	42'000	73'591	-31'591	-42.9%	43'929	-1'929	-4.4%	
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	43'482	113'750	-70'268	-61.8%	65'431	-21'950	-33.5%	
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	353'914	408'811	-54'897	-13.4%	455'949	-102'035	-22.4%	
313	Prestations de services et honoraires	691'867	722'000	-30'133	-4.2%	674'885	16'982	2.5%	
314	Travaux d'entretien	3'288'007	3'040'500	247'507	8.1%	3'166'113	121'893	3.8%	
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	114'321	131'230	-16'909	-12.9%	189'150	-74'829	-39.6%	
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	296'798	250'620	46'178	18.4%	274'937	21'861	8.0%	
317	Dédommagements	2'220	16'460	-14'240	-86.5%	8'899	-6'679	-75.1%	
318	Dépréciations sur créances	644'136	5'000	639'136	n/a	-3'251'903	3'896'039	-119.8%	v)

En francs		C 2020	B 2020	Écart C 20 - B 20	%	C 2019	Écart C 20 - C 19	%	Notes
319	Diverses charges d'exploitation	1'544'729	21'700	1'523'029	n/a	5'219'437	-3'674'707	-70.4%	w)
330	Immobilisations corporelles du PA	3'456'661	4'016'217	-559'556	-13.9%	3'662'886	-206'225	-5.6%	
343	Charges pour bien-fonds, patrimoine financier	42'899'668	41'179'719	1'719'949	4.2%	42'246'594	653'075	1.5%	x)
344	Dépréciations, immobilisations PF	23'027	26'644	-3'617	-13.6%	23'027	-0	-0.0%	
350	Attrib. aux FS et financ. spéc. des capitaux tiers	1'081'196	1'388'619	-307'422	-22.1%	726'189	355'007	48.9%	y)
361	Dédommagements à des collectivités publiques	-	3'500	-3'500	-100.0%	-	-	-	
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	351'281	410'000	-58'719	-14.3%	381'232	-29'951	-7.9%	
391	Prestations de services	7'044'960	7'133'794	-88'834	-1.2%	7'119'277	-74'317	-1.0%	
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	391'058	390'648	410	0.1%	392'660	-1'602	-0.4%	
Total Charges		**72'160'161**	**69'797'349**	**2'362'813**	**3.4%**	**71'188'417**	**971'745**	**1.4%**	
Revenus									
421	Emoluments administratifs	-	-	-	-	-10	10	-100.0%	
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	1'676'711	1'760'569	-83'858	-4.8%	1'719'533	-42'822	-2.5%	
425	Recette sur ventes	327	-	327	-	464	-137	-29.6%	
426	Remboursements	192'492	77'550	114'942	148.2%	212'620	-20'129	-9.5%	
429	Autres taxes	278'692	300'000	-21'308	-7.1%	327'917	-49'225	-15.0%	
430	Revenus d'exploitation divers	-	12'000	-12'000	-100.0%	90	-90	-100.0%	
441	Gains réalisés PF	13'392	6'800	6'592	96.9%	13'877	-485	-3.5%	
443	Produit des biens-fonds PF	82'300'891	85'011'414	-2'710'523	-3.2%	85'363'127	-3'062'236	-3.6%	z)
447	Produit des biens-fonds PA	8'320'241	8'138'381	181'859	2.2%	10'481'448	-2'161'208	-20.6%	aa)
450	Prélèv.sur fonds et financ.spéc. capitaux de tiers	-	557'219	-557'219	-100.0%	-	-	-	
491	Prestations de services	5'584'149	5'685'722	-101'573	-1.8%	5'731'230	-147'081	-2.6%	
492	Fermages, loyers, frais d'utilisation	10'470'504	10'946'749	-476'245	-4.4%	10'955'655	-485'151	-4.4%	
Total Revenus		**108'837'398**	**112'496'404**	**-3'659'005**	**-3.3%**	**114'805'952**	**-5'968'553**	**-5.2%**	
1300	**Direction ressources humaines**								
Charges									
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	10'704'555	-1'947'784	12'652'340	-649.6%	9'517'453	1'187'102	12.5%	
303	Travailleurs temporaires	50'541	180'000	-129'459	-71.9%	90'354	-39'813	-44.1%	
304	Allocations	66'678	114'800	-48'123	-41.9%	69'121	-2'443	-3.5%	
305	Cotisations patronales	4'591'241	1'520'737	3'070'504	201.9%	2'277'100	2'314'141	101.6%	
306	Prestations de l'employeur	1'533'399	132'050	1'401'349	n/a	1'223'913	309'486	25.3%	
309	Autres charges de personnel	464'261	2'686'804	-2'222'543	-82.7%	570'410	-106'149	-18.6%	
310	Charges de matériel et de marchandises	27'899	82'520	-54'621	-66.2%	32'540	-4'641	-14.3%	
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	37'799	22'410	15'389	68.7%	53'639	-15'840	-29.5%	
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	34'872	30'960	3'912	12.6%	39'710	-4'838	-12.2%	
313	Prestations de services et honoraires	265'616	668'266	-402'650	-60.3%	359'971	-94'355	-26.2%	ab)
314	Travaux d'entretien	64'819	67'730	-2'911	-4.3%	67'748	-2'930	-4.3%	
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	77'901	93'311	-15'410	-16.5%	79'640	-1'740	-2.2%	
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	44'477	36'530	7'947	21.8%	20'589	23'889	116.0%	
317	Dédommagements	246'556	366'661	-120'105	-32.8%	290'701	-44'146	-15.2%	
318	Dépréciations sur créances	-9'033	-	-9'033	-	1'450	-10'483	-723.0%	
319	Diverses charges d'exploitation	138'433	141'336	-2'903	-2.1%	136'806	1'627	1.2%	
330	Immobilisations corporelles du PA	-	7'000	-7'000	-100.0%	7'472	-7'472	-100.0%	

En francs		C 2020	B 2020	Écart C 20 - B 20	%	C 2019	Écart C 20 - C 19	%	Notes
350	Attrib. aux FS et financ. spéc. des capitaux tiers	2'668'396	2'938'000	-269'604	-9.2%	2'374'465	293'931	12.4%	ac)
361	Dédommagements à des collectivités publiques	165'520	165'760	-240	-0.1%	164'760	760	0.5%	
391	Prestations de services	37'393	90'921	-53'528	-58.9%	63'026	-25'633	-40.7%	
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	306'264	321'864	-15'600	-4.8%	341'824	-35'560	-10.4%	
Total Charges		**21'517'585**	**7'719'875**	**13'797'709**	**178.7%**	**17'782'691**	**3'734'893**	**21.0%**	
Revenus									
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	201'285	217'857	-16'572	-7.6%	206'537	-5'252	-2.5%	
426	Remboursements	233'430	5'122'900	-4'889'470	-95.4%	244'775	-11'345	-4.6%	ad)
430	Revenus d'exploitation divers	1'710	-	1'710	-	4'307	-2'598	-60.3%	
439	Autres revenus	-	-	-	-	10'561'500	-10'561'500	-100.0%	ae)
443	Produit des biens-fonds PF	-196	-	-196	-	-	-196	-	
450	Prélèv.sur fonds et financ.spéc.capitaux de tiers	2'812'491	800'000	2'012'491	251.6%	1'726'045	1'086'446	62.9%	af)
461	Dédommagements de collectivités publiques	391'451	327'000	64'451	19.7%	501'546	-110'095	-22.0%	
463	Subventions des collectiv. publiques et des tiers	-	-	-	-	5'000	-5'000	-100.0%	
491	Prestations de services	15'734	16'000	-266	-1.7%	15'506	229	1.5%	
Total Revenus		**3'655'905**	**6'483'757**	**-2'827'852**	**-43.6%**	**13'265'216**	**-9'609'311**	**-72.4%**	
1400	**Agenda 21 - Ville durable**								
Charges									
300	Autorités et commissions	-	10'600	-10'600	-100.0%	2'943	-2'943	-100.0%	
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	2'396'418	2'536'611	-140'193	-5.5%	2'280'418	116'000	5.1%	
304	Allocations	23'050	22'500	550	2.4%	24'175	-1'125	-4.7%	
305	Cotisations patronales	567'166	618'089	-50'922	-8.2%	522'467	44'699	8.6%	
309	Autres charges de personnel	17'690	2'288	15'402	673.2%	32'670	-14'980	-45.9%	
310	Charges de matériel et de marchandises	126'387	77'690	48'697	62.7%	102'931	23'456	22.8%	
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	10'266	1'500	8'766	584.4%	7'633	2'633	34.5%	
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	12'794	6'945	5'849	84.2%	12'546	248	2.0%	
313	Prestations de services et honoraires	626'015	933'497	-307'482	-32.9%	677'450	-51'435	-7.6%	ag)
314	Travaux d'entretien	42'207	35'700	6'507	18.2%	48'597	-6'390	-13.1%	
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	23'776	36'813	-13'037	-35.4%	29'350	-5'573	-19.0%	
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	18'539	44'200	-25'661	-58.1%	44'089	-25'550	-58.0%	
317	Dédommagements	3'729	13'021	-9'292	-71.4%	11'344	-7'614	-67.1%	
318	Dépréciations sur créances	-	-	-	-	1'750	-1'750	-100.0%	
319	Diverses charges d'exploitation	28'872	30'880	-2'008	-6.5%	31'171	-2'299	-7.4%	
330	Immobilisations corporelles du PA	3'063	2'990	73	2.4%	5'099	-2'035	-39.9%	
343	Charges pour bien-fonds, patrimoine financier	-	-	-	-	57	-57	-100.0%	
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	12'631'789	12'368'030	263'759	2.1%	9'510'736	3'121'053	32.8%	
365	Dépréciations, participations PA	1'765'911	1'000'000	765'911	76.6%	1'000'000	765'911	76.6%	ah)
391	Prestations de services	106'576	274'812	-168'236	-61.2%	299'687	-193'111	-64.4%	
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	222'467	228'500	-6'033	-2.6%	234'037	-11'570	-4.9%	
Total Charges		**18'626'716**	**18'244'666**	**382'050**	**2.1%**	**14'879'149**	**3'747'567**	**25.2%**	
Revenus									
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	25'431	-	25'431	-	5'600	19'831	354.1%	
426	Remboursements	2'453	2'000	453	22.7%	5'563	-3'110	-55.9%	

En francs		C 2020	B 2020	Écart C 20 - B 20	%	C 2019	Écart C 20 - C 19	%	Notes
430	Revenus d'exploitation divers	-	-	-	-	41'280	-41'280	-100.0%	
463	Subventions des collectiv. publiques et des tiers	3'600	-	3'600	-	-	3'600	-	
Total Revenus		**31'484**	**2'000**	**29'484**	**n/a**	**52'443**	**-20'959**	**-40.0%**	
1500	**Dir. systèmes d'information et communic.**								
Charges									
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	11'904'737	14'048'601	-2'143'863	-15.3%	11'892'681	12'056	0.1%	
304	Allocations	145'375	146'300	-925	-0.6%	145'126	249	0.2%	
305	Cotisations patronales	2'886'131	3'486'714	-600'582	-17.2%	2'881'394	4'737	0.2%	
309	Autres charges de personnel	37'928	11'224	26'704	237.9%	96'336	-58'408	-60.6%	
310	Charges de matériel et de marchandises	12'771	33'640	-20'869	-62.0%	11'318	1'453	12.8%	
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	261'837	1'191'970	-930'133	-78.0%	57'191	204'646	357.8%	ai)
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	120'325	127'110	-6'785	-5.3%	134'243	-13'919	-10.4%	
313	Prestations de services et honoraires	741'672	2'905'249	-2'163'577	-74.5%	764'915	-23'243	-3.0%	aj)
314	Travaux d'entretien	111'688	448'672	-336'984	-75.1%	80'707	30'981	38.4%	
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	169'184	1'164'736	-995'552	-85.5%	164'621	4'563	2.8%	ak)
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d utilisation	33'254	983'480	-950'226	-96.6%	33'157	98	0.3%	al)
317	Dédommagements	4'281	28'750	-24'469	-85.1%	10'133	-5'853	-57.8%	
319	Diverses charges d'exploitation	17'453	19'680	-2'227	-11.3%	4'719	12'735	269.9%	
330	Immobilisations corporelles du PA	2'735'134	4'052'979	-1'317'846	-32.5%	4'178'753	-1'443'619	-34.5%	
332	Amortissements des immobilisations incorporelles	534'594	-	534'594	-	-	534'594	-	
343	Charges pour bien-fonds, patrimoine financier	15'637	2'000	13'637	681.8%	19'234	-3'597	-18.7%	
391	Prestations de services	1'739	592	1'147	193.8%	175	1'564	893.7%	
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	560'468	581'892	-21'424	-3.7%	583'108	-22'640	-3.9%	
Total Charges		**20'294'208**	**29'233'588**	**-8'939'380**	**-30.6%**	**21'057'811**	**-763'603**	**-3.6%**	
Revenus									
426	Remboursements	86'694	-	86'694	-	126'727	-40'033	-31.6%	
Total Revenus		**86'694**	**-**	**86'694**	**-**	**126'727**	**-40'033**	**-31.6%**	
1600	**Taxe professionnelle communale**								
Charges									
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	2'096'883	2'161'164	-64'281	-3.0%	2'072'495	24'388	1.2%	
304	Allocations	23'697	20'700	2'997	14.5%	23'700	-3	-0.0%	
305	Cotisations patronales	502'970	535'041	-32'071	-6.0%	478'029	24'941	5.2%	
309	Autres charges de personnel	3'917	4'264	-347	-8.1%	10'727	-6'811	-63.5%	
310	Charges de matériel et de marchandises	8'463	14'200	-5'737	-40.4%	10'226	-1'763	-17.2%	
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	4'651	900	3'751	416.8%	8'540	-3'889	-45.5%	
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	9'965	9'016	949	10.5%	9'709	256	2.6%	
313	Prestations de services et honoraires	301'619	262'515	39'104	14.9%	288'750	12'869	4.5%	
314	Travaux d'entretien	67'493	20'000	47'493	237.5%	19'950	47'543	238.3%	
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	42'928	70'926	-27'998	-39.5%	59'542	-16'614	-27.9%	
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	12'417	-	12'417	-	6'203	6'214	100.2%	
317	Dédommagements	2'288	8'220	-5'932	-72.2%	2'360	-72	-3.1%	
318	Dépréciations sur créances	-2'715'654	1'785'000	-4'500'654	-252.1%	5'053'816	-7'769'470	-153.7%	
330	Immobilisations corporelles du PA	7'877	-	7'877	-	-	7'877	-	

En francs		C 2020	B 2020	Écart C 20 - B 20	%	C 2019	Écart C 20 - C 19	%	Notes
391	Prestations de services	27'537	29'707	-2'170	-7.3%	27'674	-137	-0.5%	
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	-	145'760	-145'760	-100.0%	145'764	-145'764	-100.0%	
Total Charges		**397'051**	**5'067'413**	**-4'670'362**	**-92.2%**	**8'217'486**	**-7'820'435**	**-95.2%**	
Revenus									
401	Impôts directs, personnes morales	110'260'047	110'025'000	235'047	0.2%	111'022'805	-762'758	-0.7%	am)
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	-	500	-500	-100.0%	-	-	-	
426	Remboursements	64'456	37'000	27'456	74.2%	61'630	2'826	4.6%	
430	Revenus d'exploitation divers	55'408	20'000	35'408	177.0%	16'571	38'837	234.4%	
440	Revenus des intérêts	42'368	40'050	2'318	5.8%	48'886	-6'518	-13.3%	
Total Revenus		**110'422'280**	**110'122'550**	**299'730**	**0.3%**	**111'149'892**	**-727'613**	**-0.7%**	
1700	**Centrale municipale d'achat et d'impression**								
Charges									
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	3'168'512	3'173'010	-4'499	-0.1%	2'952'923	215'588	7.3%	
304	Allocations	31'890	32'750	-860	-2.6%	32'590	-700	-2.1%	
305	Cotisations patronales	797'335	767'788	29'546	3.8%	665'107	132'228	19.9%	
309	Autres charges de personnel	1'182	2'348	-1'166	-49.7%	324	858	264.8%	
310	Charges de matériel et de marchandises	504'412	675'400	-170'988	-25.3%	605'167	-100'755	-16.6%	
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	17'135	165'250	-148'115	-89.6%	19'325	-2'189	-11.3%	
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	21'484	16'786	4'698	28.0%	21'713	-229	-1.1%	
313	Prestations de services et honoraires	497'450	911'165	-413'715	-45.4%	508'210	-10'760	-2.1%	an)
314	Travaux d'entretien	31'118	235'400	-204'282	-86.8%	35'447	-4'329	-12.2%	
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	80'014	58'905	21'109	35.8%	35'707	44'307	124.1%	
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	222'256	112'000	110'256	98.4%	144'179	78'077	54.2%	
317	Dédommagements	3'455	8'460	-5'005	-59.2%	2'280	1'175	51.6%	
318	Dépréciations sur créances	-6'700	-	-6'700	-	3'158	-9'858	-312.2%	
319	Diverses charges d'exploitation	555	1'250	-695	-55.6%	1'183	-628	-53.1%	
330	Immobilisations corporelles du PA	2'409	9'909	-7'500	-75.7%	2'409	-0	-0.0%	
343	Charges pour bien-fonds, patrimoine financier	193'087	200'000	-6'913	-3.5%	145'255	47'832	32.9%	
391	Prestations de services	5'802	8'136	-2'334	-28.7%	6'314	-512	-8.1%	
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	238'292	325'829	-87'537	-26.9%	211'890	26'402	12.5%	
Total Charges		**5'809'689**	**6'704'387**	**-894'698**	**-13.3%**	**5'393'182**	**416'508**	**7.7%**	
Revenus									
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	35'250	92'000	-56'750	-61.7%	27'075	8'175	30.2%	
426	Remboursements	48'133	200'000	-151'867	-75.9%	59'473	-11'339	-19.1%	
430	Revenus d'exploitation divers	53'835	25'000	28'835	115.3%	32'773	21'061	64.3%	
491	Prestations de services	1'252'835	1'566'935	-314'100	-20.0%	1'555'246	-302'411	-19.4%	ao)
Total Revenus		**1'390'052**	**1'883'935**	**-493'883**	**-26.2%**	**1'674'567**	**-284'514**	**-17.0%**	

COMMENTAIRES SUR LES ÉCARTS ENTRE LES COMPTES 2020 ET LE BUDGET 2020

a) L'écart avec le budget provient de la constitution d'une provision de kCHF +500 à fin 2020 représentant l'estimation des frais de procédure liés à un litige concernant un contrat de superficie octroyé par la Ville de Genève.

b) L'écart de kCHF -67 s'explique principalement par :

- le changement de présentation comptable pour les imputations forfaitaires IFD désormais comptabilisées en revenus négatifs pour un montant de kCHF-1'964. Celles-ci étaient budgétisées dans le compte de dépréciations sur créances ;
- compensée par la comptabilisation, en 2020, d'une provision complémentaire liée à la hausse du reliquat fiscal pour les personnes physiques et morales pour kCHF +1'970.

c) L'écart de kCHF -274 est en partie lié aux intérêts négatifs perçus sur la dette à court terme non budgétés pour kCHF -1'463 ainsi que l'amortissement de la prime de sortie d'un swap pour kCHF 1'090.

d) L'écart de kCHF +28'110 est notamment dû aux réévaluations des actions BCGE et de la participation de l'Hôtel Métropole et du Restaurant du parc des Eaux-Vives.

e) Cf. rubrique « 5.6.2.5. Engagements envers les fonds spéciaux et des fonds des capitaux de tiers ». L'écart provient essentiellement de la réévaluation du portefeuille de titres du placement groupé non budgété.

f) L'écart avec le budget de kCHF +372 est dû à la hausse de la rétrocession aux communes frontalières légèrement supérieure aux attentes.

g) L'écart est principalement dû à des frais de perception perçus par le Canton en 2020 légèrement supérieurs aux attentes.

h) L'écart de kCHF +9'173 concerne la péréquation financière intercommunale (LRT). L'écart est la conséquence d'une comptabilisation différente d'une année sur l'autre. En 2020, les recettes et les charges sont désormais comptabilisées séparément, alors que celles-ci étaient comptabilisées en net les années précédentes.

i) n/a

j) Cf. rubrique 6.1.2.9 « Revenus fiscaux (chapitre 40) ».

k) Cf. rubrique 6.1.2.9 « Revenus fiscaux (chapitre 40) ».

l) Position non budgétée pour kCHF +988. Ce montant représente des encaissements de créances d'impôts totalement amorties (ADB).

m) n/a

n) n/a

o) Position non budgétée pour kCHF +527. Il s'agit pour l'essentiel de la réévaluation des titres détenus dans le placement groupé des fonds et financements spéciaux (cf. rubrique 5.6.2.5. « Engagements envers les fonds spéciaux et des fonds des capitaux de tiers ».

p) L'écart avec le budget de kCHF -1'807 correspond d'une part à un gain budgété sur les participations de l'Hôtel Métropole et du Restaurant du Parc des Eaux-Vives pour un montant de kCHF -2'022 non constaté, et d'autre part à un revenu de dividende de la part de la BCGE supérieur au montant budgété pour un montant de kCHF +211. D'autres variations viennent compléter l'écart pour kCHF +4.

q) Position non budgétée pour kCHF +8'587. L'écart correspond pour l'essentiel à la réévaluation périodique du patrimoine immobilier.

r) Les dividendes perçus ont été inférieurs aux attentes.

s) La quote-part à l'IFD (imputations forfaitaires) n'était pas comptabilisée dans ce compte (cf. note b) ci-dessus).

t) Cet écart concerne le changement de méthode de comptabilisation cité ci-dessus (cf. note h) ci-dessus).

u) n/a

v) Écart de kCHF +639 concernant la variation de provision sur créance pour des parkings superficiaires de la Ville de Genève (kCHF 449) et diverses autres provisions pour kCHF +190.

w) Il s'agit d'un écart en lien avec la provision pour litige comptabilisée en 2020 et non budgétée concernant le parking de Plainpalais pour kCHF +1'243 ainsi que la provision sur les intérêts courus au 31 décembre 2020 de kCHF + 277.

x) L'écart de kCHF +1'720 par rapport au budget principalement d'une hausse importante des frais entretien des services compétents Direction du patrimoine bâti (DPBA) et Energie (ENE), des honoraires DPBA ainsi que de l'impôt immobilier complémentaire. Cette hausse est partiellement compensée par une économie sur les frais d'entretien de la Gérance immobilière municipale (GIM), les frais de conciergerie et les indemnités à des tiers.

y) Cf. Rubrique 5.6.2.6 «Attributions et prélèvements aux fonds et financements spéciaux».

z) La variation de kCHF -2'710 provient principalement de l'exonération des loyers commerciaux en raison de la crise sanitaire pour kCHF -3'295 ainsi que d'une hausse des loyers pour les logements libres de kCHF +584.

aa) La variation de kCHF +182 est due aux variations de rentes pour des parkings superficiaires de la Ville de Genève (kCHF 1'142) et d'autres variations moins significatives pour kCHF -296. En parallèle, nous notons l'exonération des loyers commerciaux et la baisse des revenus des salles communales en raison de la fermeture de celles-ci pendant 8 mois pour kCHF -664.

ab) Le différentiel de kCHF -403 résulte essentiellement de la baisse des mandats octroyés à des tiers en 2020 et de la baisse des honoraires pour prestations informatiques (C-DSIC) en 2020.

ac) Cf. Rubrique 5.6.2.6 «Attributions et prélèvements aux fonds et financements spéciaux».

ad) L'écart de kCHF -4'889 résulte des différentes assurances pertes de gain (LAA, APG, LAMAT) dont le budget est centralisé alors que les indemnités pertes de gains sont ventilées dans les services.

ae) n/a

af) Cf. Rubrique 5.6.2.6 «Attributions et prélèvements aux fonds et financements spéciaux».

ag) L'écart de kCHF-307 est lié à l'impact de la Covid-19 sur les activités de la Ville est à Vous, qui n'a pu organiser beaucoup de manifestations. En effet, seulement quelques manifestations ont pu être organisées au deuxième semestre mais de moindre envergure.

ah) L'écart provient essentiellement de la reprise de la dépréciation sur participation (Fondetec) faite en 2020 à hauteur de kCHF +766 s'ajoutant à la dépréciation de kCHF 1'000 (cf. rubrique «5.6.1.10. Participations du PA»).

ai) La variation de kCHF -930 est due au fait que les budgets des comptes compétents DSIC sont centralisés à la DSIC, mais les charges effectives sont ventilées par service.

aj) La variation de kCHF -2'164 est due au fait que les budgets des comptes compétents DSIC sont centralisés à la DSIC, mais les charges effectives sont ventilées par service.

ak) La variation de kCHF -996 est due au fait que les budgets des comptes compétents DSIC sont centralisés à la DSIC, mais les charges effectives sont ventilées par service.

al) La variation de kCHF -950 est due au fait que les budgets des comptes compétents DSIC sont centralisés à la DSIC, mais les charges effectives sont ventilées par service.

am) n/a

an) L'écart s'explique principalement par la présence de kCHF +300 de budget supplémentaire sur le compte 3130.230 voué à financer le contrôle des marchés publics de construction. La variation restante de kCHF +114 est liée aux comptes compétents assurance.

ao) n/a

COMMENTAIRES SUR LES ÉCARTS ENTRE LES COMPTES 2020 ET LES COMPTES 2019

a) L'écart avec le réel 2019 provient de la constitution d'une provision de kCHF +500 à fin 2020 représentant l'estimation des frais de procédure liés à un litige concernant un contrat de superficie octroyé par la Ville de Genève.

b) L'écart de kCHF +13'016 s'explique principalement par :

- le changement de présentation comptable pour la comptabilisation des imputations forfaitaires IFD désormais comptabilisées en revenus négatifs pour un montant de kCHF -1'964. Celles-ci étaient comptabilisées dans le compte de dépréciations sur créances ;
- la comptabilisation, en 2020, d'une dotation de provision complémentaire liée à la hausse du reliquat fiscal à la date de clôture pour les personnes physiques et morales pour kCHF +1'970 à mettre en regard d'une reprise nette significative de cette même provision qui avait été comptabilisée en 2019 pour kCHF 12'267.

c) n/a

d) L'écart de kCHF +23'157 est dû aux réévaluations des actions BCGE et de la participation de l'Hôtel Métropole et du Restaurant du parc des Eaux-Vives.

e) Cf. Rubrique 6.1.2.5. « Attributions et prélèvements aux fonds et financements spéciaux (chapitre 35 et 45) ». L'écart provient essentiellement de réévaluation du portefeuille de titres du placement groupé soumis à des fluctuations intrinsèques des marchés financiers.

f) L'écart avec les comptes 2019 de kCHF +551 est dû à la légère hausse de la rétrocession aux communes frontalières.

g) Baisse des frais de perception perçus par le Canton pour 2020 par rapport à l'exercice précédent.

h) L'écart concerne la péréquation financière intercommunale (LRT) et provient d'un changement de méthode de comptabilisation. L'écart est la conséquence d'une comptabilisation différente d'une année sur l'autre. En 2020, les recettes et les charges sont désormais comptabilisées séparément, alors que celles-ci étaient comptabilisées en net les années précédentes.

i) L'écart de kCHF -308 provient du reclassement des loyers de la direction financière comptabilisés en 2019 dans ce compte pour kCHF +217.

j) Cf. rubrique 6.1.2.9 « Revenus fiscaux (chapitre 40) ».

k) Cf. rubrique 6.1.2.9 « Revenus fiscaux (chapitre 40) ».

l) L'écart provient de l'encaissement de créances d'impôts totalement amorties (ADB) comptabilisé au groupe 430 en 2019.

m) Cf. commentaire l)

n) Dissolution en 2019 du Fonds le Comte et du Fonds Guinand.

o) L'écart provient essentiellement de la réévaluation des titres détenus dans le placement groupé des fonds et financements spéciaux (cf. rubrique « 5.6.2.5. Engagements envers les fonds spéciaux et des fonds des capitaux de tiers »). En 2019, la vente d'une parcelle route de Vernier 113 complète le montant.

p) L'écart de kCHF +299 correspond pour l'essentiel aux dividendes sur la participation BCGE. En 2019 une réévaluation de la participation de l'Hôtel Métropole complète ce montant.

q) Le montant correspondant pour l'essentiel à la réévaluation périodique du patrimoine immobilier.

r) L'écart provient de dividendes perçus inférieurs aux dividendes 2019.

s) La quote-part à l'IFD (imputations forfaitaires) n'était pas enregistrée dans ce compte en 2019 (cf. note b) ci-dessus).

t) Cet écart concerne le changement de méthode de comptabilisation cité ci-dessus (cf. note h) ci-dessus).

u) Cet écart provient de la comptabilisation en 2019 d'un revenu extraordinaire induit par le changement de comptabilisation de l'impôt à la source.

v) L'écart provient de la différence entre une charge de kCHF +644 comptabilisée en 2020 et la variation de la provision pour débiteurs douteux 2019 de kCHF -3'251 concernant un litige relatif aux rentes de superficie à recevoir pour un parking superficiaire de la Ville de Genève.

w) L'écart concerne principalement le montant des provisions concernant le différend opposant la Fondation des parkings et la Ville de Genève. En 2019 une provision de kCHF+5'215 avait été constituée pour les périodes 2015 à 2018. En 2020, une provision de kCHF +1'543 a été constituée pour la période 2019. La variation entre les deux exercices impacte les charges pour kCHF- 3'672.

x) L'écart de kCHF +653 par rapport aux comptes 2019 provient principalement d'une hausse importante des frais d'entretien des compétents Direction du patrimoine bâti (DPBA) et Energie (ENE). Cette hausse est partiellement compensée par une diminution de charges en lien avec les pertes sur débiteurs, l'impôt immobilier complémentaire ainsi que par une économie sur les charges d'eau, électricité et gaz.

y) Cf. Rubrique 5.6.2.6 «Attributions et prélèvements aux fonds et financements spéciaux».

z) L'écart de kCHF -3'062 provient de l'exonération des loyers commerciaux en raison de la crise sanitaire pour kCHF -3'295 ainsi que de la hausse des loyers pour les logements libres kCHF +233.

aa) L'écart provient de l'exonération des loyers commerciaux et de la baisse des revenus des salles communales pour kCHF -617 en raison de la fermeture pendant 8 mois ainsi que de la baisse des redevances du parking du Mont-Blanc (kCHF -300), de la rente du parking Cornavin (kCHF -1'277), et d'autres variations moins significatives pour kCHF +32.

ab) n/a

ac) Cf. Rubrique 5.6.2.6 «Attributions et prélèvements aux fonds et financements spéciaux».

ad) n/a

ae) Aux comptes 2019, il y avait eu une dissolution de la provision pour allocations pour enfant qui avait été constituée suite à un recours au Tribunal administratif qui a été jugé en faveur de la Ville de Genève.

af) Cf. Rubrique 5.6.2.6 «Attributions et prélèvements aux fonds et financements spéciaux».

ag) n/a

ah) L'écart provient essentiellement de la reprise de la dépréciation sur participation (Fondetec) faite en 2020 à hauteur de kCHF +766, s'ajoutant à la dépréciation de kCHF 1'000 (cf. rubrique «5.6.1.10. Participations du PA»).

ai) n/a

aj) n/a

ak) n/a

al) n/a

am) L'écart entre les comptes 2019 et 2020 résulte de la différence sur les taxes produites entre les deux exercices.

an) n/a

ao) L'écart de kCHF-302 provient de la baisse des refacturations internes des travaux d'impression causée par le ralentissement voire l'arrêt de plusieurs activités culturelles généralement consommatrices d'impressions papier.

SUBVENTIONS MONÉTAIRES

En francs	C 2020	B 2020	Ecart C 2020 - B 2020	C 2019	Ecart C 2020 - C 2019	Notes
1 Finances et logement						
1200 Gérance immobilière municipale						
56 Construction de logements sociaux						
Participation aux logements de fonction	351'281	410'000	-58'719	381'232	-29'951	
Total 56 Construction de logements sociaux	**351'281**	**410'000**	**-58'719**	**381'232**	**-29'951**	
Total 1200 Gérance immobilière municipale	**351'281**	**410'000**	**-58'719**	**381'232**	**-29'951**	
1400 Agenda 21 - Ville durable						
29 Formation, autres						
Soutien à l'apprentissage	711'334	1'000'000	-288'666	642'750	68'584	a)
Total 29 Formation, autres	**711'334**	**1'000'000**	**-288'666**	**642'750**	**68'584**	
34 Sports et loisirs						
La Ville est à vous	77'000	209'770	-132'770	190'700	-113'700	
Total 34 Sports et loisirs	**77'000**	**209'770**	**-132'770**	**190'700**	**-113'700**	
55 Chômage						
ADC - Association de Défense des Chômeurs	210'000	210'000	-	210'000	-	
Association Le Trialogue	266'400	266'400	-	266'400	-	
Café Pro	-	20'000	-20'000	10'000	-10'000	
Comptabilis	150'000	150'000	-	-	150'000	
Intégration pour tous (IPT)	160'000	160'000	-	-	160'000	
Oseo Genève, Agences de placement	154'600	154'600	-	154'600	-	
Total 55 Chômage	**941'000**	**961'000**	**-20'000**	**641'000**	**300'000**	
57 Aide sociale et domaine de l'asile						
ALCIP - Lutte injustice sociale précarité	30'000	30'000	-	30'000	-	
Antenne LGBTI Le LAB	40'000	40'000	-	-	40'000	
Association 360	156'700	156'700	-	136'700	20'000	
Association centre F-Information	280'000	280'000	-	195'000	85'000	
Association Lestime	148'900	148'900	-	128'900	20'000	
Association Voie F	200'000	200'000	-	90'000	110'000	
Camarada	200'000	200'000	-	-	200'000	
Centre d'écoute contre le racisme	50'000	50'000	-	50'000	-	
Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (CICAD)	100'000	100'000	-	50'000	50'000	
Croix-Rouge Suisse (SAR)	169'137	340'000	-170'863	340'000	-170'863	
Découvrir	200'000	200'000	-	-	200'000	
Deuxième observatoire	100'000	100'000	-	-	100'000	
Fédération genevoise des associations LGBT	25'000	25'000	-	25'000	-	
Fondation « Au Cœur des Grottes »	741'800	741'800	-	741'800	-	
Fonds pour la prévention et la lutte contre le racisme anti-noire-s	49'954	50'000	-46	-	49'954	
Institution des cultures arabes et méditerranéennes (ICAM)	100'000	100'000	-	50'000	50'000	
Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA)	50'000	50'000	-	50'000	-	
Plan d'action sexisme et harcèlement	-524	100'000	-100'524	-	-524	
Plateforme interreligieuse de Genève	25'000	25'000	-	-	25'000	

En francs	C 2020	B 2020	Ecart C 2020 - B 2020	C 2019	Ecart C 2020 - C 2019	Notes
SOS Femmes	150'000	150'000	-	-	150'000	
Subventions accordées à des institutions privées (A21)	525'221	540'000	-14'780	413'820	111'401	
Subventions pôle diversité	76'199	-	76'199	38'658	37'541	
Totem	30'000	30'000	-	30'000	-	
Viol Secours	100'000	100'000	-	-	100'000	
Total 57 Aide sociale et domaine de l'asile	**3'547'386**	**3'757'400**	**-210'014**	**2'369'878**	**1'177'508**	
59 Domaine social, non mentionné ailleurs						
Association Cap Vert-Genève	2'000	2'000	-	2'000	-	
Association Centre Europe-Tiers Monde (CETIM)	51'500	51'500	-	51'500	-	
Association Genève Tiers-Monde	15'500	15'500	-	15'500	-	
Association Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR)	51'500	51'500	-	51'500	-	
Association Médecins Sans Frontières, section Suisse	8'000	8'000	-	8'000	-	
Association Organisation Mondiale contre la Torture	18'600	18'600	-	18'600	-	
Association Service International pour les Droits de l'Homme	4'100	4'100	-	4'100	-	
Association Terre des Hommes Suisse, section romande	8'900	8'900	-	8'900	-	
CAGI	100'000	100'000	-	50'000	50'000	
DGS-TRIAL	100'000	100'000	-	100'000	-	
Fédération genevoise de coopération	92'800	92'800	-	92'800	-	
Fondation de l'Appel de Genève	30'900	30'900	-	30'900	-	
Fondation DiDé (Dignité en Détention)	-	5'200	-5'200	-	-	
Fondation du DOCIP	20'600	20'600	-	20'600	-	
Fondation Martin Ennals	50'000	50'000	-	50'000	-	
Institutions genevoises d'aide au développement	1'585'000	1'585'000	-	1'585'000	-	
Solidarité internationale	3'803'799	3'856'500	-52'701	3'339'558	464'241	b)
Total 59 Domaine social, non mentionné ailleurs	**5'943'199**	**6'001'100**	**-57'901**	**5'428'958**	**514'241**	
76 Lutte contre la pollution de l'environnement						
Programme G'innove	288'000	288'760	-760	187'450	100'550	
Subventions plan climat	99'640	100'000	-360	-	99'640	
Total 76 Lutte contre la pollution de l'environnement	**387'640**	**388'760**	**-1'120**	**187'450**	**200'190**	
85 Industrie, artisanat et commerce						
Aide aux loyers	210'000	-	210'000	-	210'000	c)
Bons d'achat Genève Avenue (fonds de soutien COVID-19)	714'230	-	714'230	-	714'230	d)
Caddie Service (fonds de soutien COVID-19)	50'000	-	50'000	-	50'000	
Sustainable Finance Geneva (SFG)	50'000	50'000	-	50'000	-	
Total 85 Industrie, artisanat et commerce	**1'024'230**	**50'000**	**974'230**	**50'000**	**974'230**	
Total 1400 Agenda 21 - Ville durable	**12'631'789**	**12'368'030**	**263'759**	**9'510'736**	**3'121'053**	
Total 1 Finances et logement	**12'983'070**	**12'778'030**	**205'040**	**9'891'968**	**3'091'102**	

COMMENTAIRES SUR LES ÉCARTS ENTRE LES COMPTES 2020 ET LE BUDGET 2020

a) En 2020, dans un contexte très difficile pour l'économie locale en raison de la pandémie de la COVID-19, la Ville de Genève a continué à soutenir les entreprises formatrices de la commune par l'octroi d'allocations d'apprentissage. L'écart avec le budget de kCHF -289 s'explique par la différence entre le nombre de demandes acceptées et budgétées. Ainsi un total de 147 entreprises ont été soutenues.

b) n/a

c) Le montant de kCHF +210 correspond aux mesures urgentes de soutien à l'économie (PR-1433) en relation avec la pandémie. Ce crédit n'était pas budgété en 2020.

d) Le Conseil municipal a voté en fin d'année 2020 l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire destiné à financer des mesures urgentes de soutien à l'économie (PR-1433). Un montant de kCHF +2'500 a été prévu pour financer des bons d'achat solidaire, mais seul le montant de kCHF +714 correspond à la quote-part des bons vendus sur l'exercice 2020.

COMMENTAIRES SUR LES ÉCARTS ENTRE LES COMPTES 2020 ET LES COMPTES 2019

a) n/a

b) Cet écart est en lien avec l'augmentation de subvention à hauteur de kCHF +500 accordée au budget 2020 afin de permettre à la Ville de Genève de tendre vers l'objectif de consacrer 0.7% de son budget de fonctionnement à des projets de coopération au développement, pour lesquels elle s'est engagée depuis la création de la Délégation Genève Ville Solidaire.

c) Le montant de kCHF +210 correspond aux mesures urgentes de soutien à l'économie (PR-1433) en relation avec la pandémie.

d) Comme mentionné ci-dessus, l'écart provient de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire destiné à financer des mesures urgentes de soutien à l'économie (PR-1433).

ANNEXE - SUBVENTIONS NON MONÉTAIRES (GRATUITÉS)

En francs	C 2020	B 2020	Ecart C20-B20	C 2019	Ecart C20-C19	Notes
1 Finances et logement						
1000 Direction départ. finances et logement						
02 Services généraux						
Utilisat. salles communales	-	15'000	-15'000	-	-	
Total 02 Services généraux	**-**	**15'000**	**-15'000**	**-**	**-**	
Total 1000 Direction départ. finances et logement	**-**	**15'000**	**-15'000**	**-**	**-**	
1200 Gérance immobilière municipale						
02 Services généraux						
Etat de Genève - Simon 9	-	1'600	-1'600	-	-	
Rabais octroyés salles communales	146'855	860'000	-713'145	997'793	-850'938	a)
Wilson, Palais	387'780	387'780	-	387'780	-	
Total 02 Services généraux	**534'635**	**1'249'380**	**-714'745**	**1'385'573**	**-850'938**	
34 Sports et loisirs						
Assoc. Habitants de l'Îlot 13 - Montbrillant 14	13'808	13'808	-	13'808	-	
Total 34 Sports et loisirs	**13'808**	**13'808**	**-**	**13'808**	**-**	
53 Vieillesse et survivants						
Assoc. foyer ouvrier du Grütli	63'988	63'988	-	63'988	-	
Total 53 Vieillesse et survivants	**63'988**	**63'988**	**-**	**63'988**	**-**	
56 Construction de logements sociaux						
Coop d'habitation le Bois Gentil - Servette 30A-32	3'612	3'612	-	3'612	-	
Total 56 Construction de logements sociaux	**3'612**	**3'612**	**-**	**3'612**	**-**	
57 Aide sociale et domaine de l'asile						
Amis 5	8'400	8'400	-	8'400	-	
Goetz-Monin 8	3'480	3'480	-	3'480	-	
Grottes 10	15'840	15'840	-	15'840	-	
Grottes 6	1'200	1'200	-	1'200	-	
Grottes 6Bis	2'400	2'400	-	2'400	-	
Grottes 8	6'000	6'000	-	6'000	-	
Industrie 7-9	-	5'400	-5'400	-	-	
Plateau de Frontenex 5	30'000	-	30'000	30'000	-	
Verseuse 8	18'000	18'000	-	18'000	-	
Total 57 Aide sociale et domaine de l'asile	**85'320**	**60'720**	**24'600**	**85'320**	**-**	
59 Domaine social, non mentionné ailleurs						
Fond. Expressive associative - Savoises 11-15-17	25'000	25'000	-	25'000	-	
Fond. Expressive associative - Savoises 9	29'000	29'000	-	29'000	-	
Total 59 Domaine social, non mentionné ailleurs	**54'000**	**54'000**	**-**	**54'000**	**-**	
61 Circulation routière						
Wilson, Palais parking (Canton)	115'495	115'495	-	115'495	-	
Wilson, Palais parking (Confédération)	115'495	115'495	-	115'495	-	
Total 61 Circulation routière	**230'990**	**230'990**	**-**	**230'990**	**-**	
84 Tourisme						
Auberge de jeunesse - Rothschild 30	955'830	393'450	562'380	1'014'448	-58'618	b)
Total 84 Tourisme	**955'830**	**393'450**	**562'380**	**1'014'448**	**-58'618**	
85 Industrie, artisanat et commerce						
Locataires Zone Industrielle charmilles	-	142'954	-142'954	-	-	
Total 85 Industrie, artisanat et commerce	**-**	**142'954**	**-142'954**	**-**	**-**	
96 Administration de la fortune et de la dette						
Mandarin Oriental	-	-	-	520'000	-520'000	c)
Total 96 Administration de la fortune et de la dette	**-**	**-**	**-**	**520'000**	**-520'000**	
Total 1200 Gérance immobilière municipale	**1'942'183**	**2'212'902**	**-270'719**	**3'371'739**	**-1'429'556**	

En francs	C 2020	B 2020	Ecart C20-B20	C 2019	Ecart C20-C19	Notes
1400 Agenda 21 - Ville durable						
33 Médias						
Fond. images & société - Carouge 100	46'840	46'840	-	46'840	-	
Total 33 Médias	**46'840**	**46'840**	**-**	**46'840**	**-**	
34 Sports et loisirs						
Ass. Amis des Grottes	42'308	42'308	-	42'308	-	
Ass. habitants Îlot 13 - Gares 15 ter	15'832	15'832	-	15'832	-	
Collectif Ex-Haro & Co - Verseuse 8	55'980	70'980	-15'000	55'980	-	
Total 34 Sports et loisirs	**114'120**	**129'120**	**-15'000**	**114'120**	**-**	
55 Chômage						
Ass. défense des chômeurs	24'906	23'872	1'034	25'000	-95	
Ass. Trialogue - ch.de la Forêt	33'840	30'300	3'540	39'483	-5'643	
Association Découvrir	40'264	40'264	-	40'264	-	
Total 55 Chômage	**99'010**	**94'436**	**4'574**	**104'747**	**-5'737**	
57 Aide sociale et domaine de l'asile						
Ass. «Solidarité femmes»	120'332	120'332	-	120'332	-	
Ass. AMIC	14'400	14'400	-	14'400	-	
Association 360°	22'664	22'664	-	22'664	-	
Deuxième observatoire	800	-	800	-	800	
Fond. Au cœur des Grottes - Ch. Dr-J.-L.-Prévost 19	54'000	54'000	-	54'000	-	
Fond. Au Cœur des Grottes - Riant-Parc 21	72'000	72'000	-	72'000	-	
Fond. Au cœur des Grottes - Zurich 40	32'940	32'940	-	32'940	-	
Utilisat. salles communales	13'925	10'000	3'925	31'475	-17'550	
Total 57 Aide sociale et domaine de l'asile	**331'061**	**326'336**	**4'725**	**347'811**	**-16'750**	
59 Domaine social, non mentionné ailleurs						
Action de soutien à l'enfance démunie	34'964	34'964	-	34'964	-	
ASF - Apprentissages sans frontières	20'424	20'424	-	20'424	-	
Groupe réalisation audiovisuel GRAD	2'224	2'224	-	2'224	-	
Terre des Hommes	251'103	251'103	-	251'103	-	
Utilisat. salles communales	-	-	-	17'210	-17'210	
Voix Libres associations - Grottes 28	30'400	30'400	-	30'400	-	
Voix Libres associations - Grottes 32	25'988	25'988	-	25'988	-	
Total 59 Domaine social, non mentionné ailleurs	**365'103**	**365'103**	**-**	**382'313**	**-17'210**	
75 Protection des espèces et du paysage						
Pro Natura - Villa le Plonjon	9'556	9'556	-	9'556	-	
Total 75 Protection des espèces et du paysage	**9'556**	**9'556**	**-**	**9'556**	**-**	
85 Industrie, artisanat et commerce						
Locataires Zone Industrielle Charmilles	-	-	-	158'678	-158'678	
Manufacture collaborative	79'580	-	79'580	-	79'580	
Total 85 Industrie, artisanat et commerce	**79'580**	**-**	**79'580**	**158'678**	**-79'098**	
Total 1400 Agenda 21 - Ville durable	**1'045'270**	**971'391**	**73'879**	**1'164'065**	**-118'795**	
Total 1 Finances et logement	**2'987'452**	**3'199'293**	**-211'840**	**4'535'804**	**-1'548'351**	

a) La fermeture prolongée des salles communales pour des raisons liées à la gestion de la crise sanitaire (8 mois sur 12) a impliqué une baisse drastique des manifestations et donc des rabais réglementaires.

b) Réajustement de la subvention 2019 (écart sur provision) et ajustement de la provision sur la base des nuitées 2019 (avant COVID-19).

c) Arrêt de la constatation de la gratuité concernant le DDP Mandarin Oriental.

SUBVENTIONS PONCTUELLES AGENDA 21

En francs

Nom du subventionné	Projet	Montant attribué	Montant budgété
Subventions institutions privées		**525'221**	**540'000**
Ville durable		**75'156**	
Association Ecolive	eC02profi	**12'000**	
Association Step into action global	Step into action Genève 2020	**10'000**	
Association Sauvegarde du Léman	10ème édition du Grand Nettoyage du Léman	**10'000**	
Association Oceaneye	Exposition et sensibilisation 2020	**10'000**	
Association Les cinq sens de la nature	Portraits de Géants – Arbres de Genève	**10'000**	
Un Monde meilleur	Un Monde meilleur	**10'000**	
Association The green drop	The good as new – festival de mode éthique	**8'000**	
Association Compagnie des pas	Promenade autour des arbres	**4'000**	
Les Potions d'Adèle	Les Potions d'Adèle	**3'475**	
Mappa verde	20 ans de la Fédération MottAttom	**2'000**	
Association Godzillab	Mappa Verde	**2'000**	
L'Art du Cosmétique au naturel	L'Art du Cosmétique au Naturel	**1'681**	
Association The green drop	Remboursement de subvention	**- 8'000**	
Égalité et diversité		**269'442**	
Dialogai	Subvention ponctuelle pour Le Refuge Genève	**35'000**	
Association pour la Promotion des Droits Humains A	Organisation de 50 tables rondes thématiques	**20'000**	
Caritas	Financement Projet «Médiation intercommunautaire»	**20'000**	
Université de Genève	Dissémination des recherches produites par la Law Clinic	**17'500**	
Association Asile LGBT	Asile LGBT – axes d'actions	**15'000**	
AMIC-Association des Médiatrices Interculturelles	Marrainage et sensibilisation des femmes	**13'930**	
Association Université Populaire Albanaise	Servette contre le racisme	**10'000**	
Association F-Information	Publication sur l'histoire de F-information	**10'000**	
EPER Entraide Protestante Suisse	Projet «Nouveaux Jardins» en 2020	**10'000**	
Association Aspasie	Aide financière ponctuelle d'urgence Covid-19	**10'000**	
Association Tou.te.x.s visibles	(In)visibles dans l'espace public	**10'000**	
Centre Suisse pour la Défense des Droits des Migrants	Contrer la pratique d'asile suisse discriminatoire à l'égard des Érythréen-ne-s	**10'000**	
Réseau femmes	Plateforme de ressources numériques collaborative des associations et organisations actives dans le domaine de l'égalité à Genève	**8'078**	
Fondation Au Cœur des Grottes	Soutien extraordinaire frais suppl. COVID-19	**7'793**	
Association Des Gens	Spielact Festival	**7'450**	
Association pour la Promotion des Droits Humains (APDH)	Demande de soutien financier ponctuel pour le programme COVID-19 par la Communication et l'Accompagnement Interculturel	**6'500**	
Association Super Foehn	Extérieur Jour	**6'000**	
Vivre ensemble	Le Comptoir des médias	**6'000**	
Association Décadrée	Projet pilote de sensibilisation des médias	**5'000**	
Association Décadrée	Projet pilote violences sexistes	**5'000**	
Compagnie théâtrale du TARDS	Atelier Théâtre pour migrant-e-s	**5'000**	
REDart	HVNGRY	**5'000**	
Association Les Klamydia's	Vidéo sur le plaisir féminin	**5'000**	
Association cinéma des trois Mondes Festival FILMAR	22e édition du Festival Filmar Section Historias queer	**5'000**	

En francs

Nom du subventionné	Projet	Montant attribué	Montant budgété
Association Grütli Production c/o Théâtre du Grütli	Demande de subvention projet « Activités de médiation culturelle autour du spectacle «Madame De»	4'500	
Association Les CréAteliers	La Boite à outils	3'821	
Bioscope	Série de capsules vidéos éducatives	3'750	
Théâtre du Loup	Table ronde «L'amour à l'heure du féminisme»	3'000	
Association Beyroots	Exposition Beyroots	2'500	
Sinan Kutluk	Exposition de photographies, table ronde	2'370	
EPICENE	Projection du film "Lola Vers La Mer"	2'000	
Remboursement de subvention exercice antérieur		- 5'750	
Économie et emploi		**180'623**	
APRES, Chambre de l'économie sociale et solidaire	IMPACTANTES	40'000	
Alternatiba Léman Maison des Associations	Subvention triennale - Espaces affichage Bastions	20'000	
Association Swiss Food Academy	Projet Paprika 2020	20'000	
Association IDDEA	Prix IDDEA 2020	20 000	
Association Genève cultive	La biodiversité en lumière par Genève	20'000	
Association Sipy	Organisation de huit événements d'échanges de vêtements	12'560	
Association Promotion du Fait Maison	Contribution au fonctionnement de l'organisme	10'000	
Association Les Artichauts	Potager urbain participatif	10'000	
Fondation compétences bénévoles	Renforcement autonomie des structures associatives	10'000	
ZeroWaste Switzerland Ateliers Zéro Déchets à Genève	Ateliers zéro Déchets communaux	9'083	
Association NoOPS.ch	Collecte de smartphones usagés	3'000	
Association Bariolée	La grimpante Rouge	3'000	
Association Collectif Beaulieu	Beaulieu en été 2020	2'000	
Association «Les Galinettes urbaines»	Construction d'un mini-poulailler mobile	980	
Plan d'action sexisme et harcèlement		**75'675**	**100'000**
Association DécadréE	Publicités sexistes: outils de sensibilisation et formation	19'828	
Association DécadréE	Projet état des lieux publicités sexistes	18'851	
Université de Genève	Public.ques Balade chorégraphique et son	10'000	
Association DécadréE	Quand les publicités prennent vie	8'000	
Rinia Contact	Exprime ton droit : La femme dans la Ville	5'000	
Comité contre le harcèlement sexuel	Projet de livre sur l'histoire des luttes contre le harcèlement sexuel	2'000	
Association Viol-Secours	GE peux cours d'autodéfense pour femmes	4'560	
Association ARAPA	Stage d'autodéfense pour femmes Riposte	7'960	
Remboursement partiel de subvention exercice antérieur		- 524	
Subventions climat		**99'640**	**100'000**
Festival du film vert	Festival du film vert	25'000	
TerrAgir énergie solidaire	Robin des Watts	21'500	
Association Climat Genève	Urgence climatique / check list pour les autorités	10'000	
Coopérative Renouveau de Saint-Jean	Végétalisation des toits des Voies Couvertes	10'000	
Or vert	Compost de quartier	9'940	
Association Terrasses sans frontières	Contribution au fonctionnement de l'organisme	7'200	

En francs

Nom du subventionné	Projet	Montant attribué	Montant budgété
Festival du film vert	Soutien additionnel pour le Festival	**5'000**	
Mission Planète Terre	Festival international du Film sur les glaciers	**4'000**	
TerrAgir énergie solidaire	Programme Robin des Watts dans 3 écoles	**4'000**	
Association Salon du Vélo de Genève	Espace conférence au Salon du vélo	**3'000**	
Lutte contre le racisme anti-Noir-e-s	**a)**	**49'954**	**50'000**
Association The Spot	Afro Stories - trajectoires de femmes et d'hommes afro-descendant-e-s	**12'000**	
Collectif Faites des Vagues	Passion Fruit Seeds : La culture Hip-Hop	**10'000**	
AMIC	Projet pour lutter contre le racisme anti-Noir-e-s à Genève	**9'000**	
Aïcha Besser	Constellations Afropéennes : 30 personnages	**7'500**	
Jacqueline CHELLIAH	Dans le cœur d'un-e Noir-e-s Court-métrage	**5'000**	
Collectif Afro-Suisse	La mécanique raciste : GE – la déconstruis !	**4'454**	
Permanence Juridique et Administrative	Recherche-Action sur la prévention du racisme anti-Noir-e-s à Genève	**2'000**	
Total Subventions ponctuelles Agenda 21		**750'490**	**790'000**

a) La subvention « Lutte contre le racisme anti-Noir-e-s » votée par le CM comme « subvention nominative » a été attribuée à diverses associations œuvrant, chacune à sa manière, pour la lutte contre le racisme anti-Noire-e-s, suite à un appel à projet visant la lutte contre le racisme anti-Noir-e-s.

FONDS MUNICIPAL DE LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE

Evolution du montant engagé du Fonds, compte 2043.000	
Montant engagé au 31.12.2019	497 984
Montant versé aux structures en 2020	239 262
Montant objet d'une dissolution en 2021	**258 721**

Détail du montant engagé au 31 décembre 2020

En francs

Nom de la structure	Intitulé du projet	Financements 2017	Paiements 2017	Paiements 2018	Financement complémentaire 2019	Paiements 2019	Paiements 2020	Montant objet d'une dissolution en 2021
Camarada	Secteur intégration professionnelle	360'000	-	180'000	-	150'000	14'138	15'862
Genèveroule	Arcade de la Terrassière	200'000	-	100'000	-	80'000	20'000	-
Genèveroule	Mécaniciens volants	177'940	-	85'000	-	92'940	-	-
Fondation IPT	Réinsertion professionnelle personnes sans droits	372'000	-	186'000	-		94'109	91'891
F Info (Voie F, SOS Femmes et Camarada)	Jobcoaching	99'600	-	-	-	90'000	9'600	-
Ortra	Aide à la réinsertion	55'044	-	30'000	-	25'044	-	-
Voie-F	Ateliers français écrit	160'000	-	80'000	-	65'000	15'000	-
Voie-F	Nos forces dans la vie	45'316	18'000	12'000	-	4'776	10'540	-
DRH Ville de Genève	Stages Femmes	22'500	3'606	3'897	-	2'653	-	12'344
Comptabilis	Programme d'insertion	339'500	90'000	140'000	36'375	135'000	10'875	-
SOS-Femmes	Label Bobine	500'000	-	220'000	-	230'000	50'000	-
Découvrir	Asumir	440'000	-	220'000	-	220'000		-
Maison Kultura	Espace Jeunes Espoir	180'000	-	90'000	-	90'000		-
CaddieService	A deux pas des commerces	200'000	-	100'000	-	85'000	15'000	-
Réalise	Agir avec les employeurs	175'000	-	-	-36'375	-	-	138'625
Découvrir	Echange	40'000	-	-	-	40'000	-	-
Bateau Genève	Projet ECO	99'800	-	50'000	-	49'800	-	-
Total		**3'466'700**	**111'606**	**1'496 897**	**-**	**1'360'213**	**239'262**	**258'721**

PERSONNEL OCCUPÉ PAR LE DÉPARTEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2020

		Fixes / équivalent temps plein				
	Services	**Postes occupés**	**Postes vacants**	**Total postes**	**B2020**	**Écart postes**
1000	Direction département finances et logement	10.7	-	10.7	10.7	-
1100	Direction financière	28.7	1.0	29.7	29.1	0.6
1200	Gérance immobilière municipale	71.0	1.3	72.3	66.3	6.0
1200	Gérance immobilière municipale PF	67.1	1.5	68.6	74.0	-5.4
1300	Direction des ressources humaines	50.8	4.8	55.6	56.5	-0.9
1400	Agenda 21 – Ville durable	13.9	-	13.9	16.8	-2.9
1500	Direction des systèmes d'information et communication	82.2	12.3	94.5	94.4	0.1
1600	Taxe professionnelle communale	16.3	-	16.3	16.3	-
1700	Centrale municipale d'achats et d'impressions (CMAI)	26.1	1.0	27.1	27.1	-
	Total	**366.8**	**21.9**	**388.7**	**391.2**	**-2.5**

Constructions et aménagement

6.3.2 Constructions et aménagement

SYNTHÈSE DES COMPTES

En milliers de francs	DCA	URB	DPBA	ENE	AGCM	Total
Charges						
30 Charges de personnel	5'891	2'853	8'928	4'585	15'998	38'254
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	798	313	755	963	21'203	24'031
33 Amortissements du patrimoine administratif	43	2	25	687	22'679	23'436
34 Charges financières	-	-	-	85	-	85
36 Charges de transfert	799	83	-	-	2'726	3'608
39 Imputations internes	451	162	424	183	248	1'468
Total Charges	**7'982**	**3'413**	**10'132**	**6'502**	**62'853**	**90'882**
Revenus						
42 Taxes	86	64	376	933	368	1'828
43 Revenus divers	834	-	3'241	38	1'337	5'450
44 Revenus financiers	804	-	11	249	18	1'082
45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	8	8
46 Revenus de transfert	-	-	-	662	14'365	15'026
49 Imputations internes	-	-	946	394	-	1'340
Total Revenus	**1'724**	**64**	**4'574**	**2'275**	**16'096**	**24'733**

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Constructions et aménagement								
	Charges	90'881'543	92'366'150	-1'484'607	-1.6%	90'772'321	109'222	0.1%
	Revenus	24'733'429	32'570'675	-7'837'246	-24.1%	26'048'365	-1'314'936	-5.0%

En francs		C 2020	B 2020	Écart C 20 - B 20	%	C 2019	Écart C 20 - C 19	%	Notes
2001	**Direction constructions et aménagement**								
Charges									
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	4'657'988	4'935'968	-277'979	-5.6%	4'538'533	119'456	2.6%	
304	Allocations	57'700	72'300	-14'600	-20.2%	57'525	175	0.3%	
305	Cotisations patronales	1'160'615	1'251'212	-90'597	-7.2%	1'191'850	-31'235	-2.6%	
309	Autres charges de personnel	14'338	2'980	11'358	381.2%	17'275	-2'936	-17.0%	
310	Charges de matériel et de marchandises	113'452	111'760	1'692	1.5%	90'961	22'492	24.7%	
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	7'479	12'000	-4'521	-37.7%	25'910	-18'431	-71.1%	
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	55'259	62'792	-7'533	-12.0%	76'192	-20'933	-27.5%	
313	Prestations de services et honoraires	406'799	636'611	-229'812	-36.1%	581'353	-174'555	-30.0%	
314	Travaux d'entretien	49'335	81'740	-32'405	-39.6%	50'998	-1'664	-3.3%	
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	32'870	33'090	-220	-0.7%	43'519	-10'650	-24.5%	
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	82'433	3'600	78'833	n/a	21'286	61'146	287.3%	
317	Dédommagements	10'045	70'560	-60'515	-85.8%	38'658	-28'614	-74.0%	
319	Diverses charges d'exploitation	40'441	45'598	-5'157	-11.3%	43'279	-2'838	-6.6%	
330	Immobilisations corporelles du PA	42'601	29'979	12'623	42.1%	36'577	6'025	16.5%	
361	Dédommagements à des collectivités publiques	37'952	30'500	7'452	24.4%	31'875	6'077	19.1%	
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	150'700	191'900	-41'200	-21.5%	143'700	7'000	4.9%	
366	Amortissements, subventions d'investissements	610'172	627'802	-17'630	-2.8%	494'882	115'290	23.3%	
391	Prestations de services	18'583	12'351	6'232	50.5%	16'894	1'689	10.0%	
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	432'780	455'716	-22'936	-5.0%	448'404	-15'624	-3.5%	
Total Charges		**7'981'542**	**8'668'458**	**-686'917**	**-7.9%**	**7'949'670**	**31'872**	**0.4%**	
Revenus									
426	Remboursements	85'808	3'500	82'308	n/a	49'619	36'189	72.9%	
430	Revenus d'exploitation divers	817'846	-	817'846	-	-	817'846	-	a)
439	Autres revenus	16'100	-	16'100	-	-	16'100	-	
441	Gains réalisés PF	-	-	-	-	896'067	-896'067	-100.0%	b)
447	Produit des biens-fonds PA	750'000	-	750'000	-	-	750'000	-	c)
448	Produits des biens-fonds loués	54'000	-	54'000	-	-	54'000	-	
Total Revenus		**1'723'754**	**3'500**	**1'720'254**	**n/a**	**945'686**	**778'068**	**82.3%**	
2202	**Urbanisme**								
Charges									
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	2'287'788	2'294'323	-6'535	-0.3%	2'087'878	199'910	9.6%	
304	Allocations	35'350	36'600	-1'250	-3.4%	33'550	1'800	5.4%	
305	Cotisations patronales	526'599	553'127	-26'528	-4.8%	476'934	49'665	10.4%	
309	Autres charges de personnel	3'035	1'252	1'783	142.4%	14'585	-11'550	-79.2%	
310	Charges de matériel et de marchandises	10'670	32'141	-21'471	-66.8%	13'444	-2'774	-20.6%	
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	3'730	20'208	-16'478	-81.5%	8'528	-4'798	-56.3%	
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	16'389	20'600	-4'211	-20.4%	17'708	-1'320	-7.5%	
313	Prestations de services et honoraires	216'177	494'355	-278'178	-56.3%	198'640	17'537	8.8%	d)
314	Travaux d'entretien	16'592	16'000	592	3.7%	12'539	4'053	32.3%	
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	32'101	42'572	-10'471	-24.6%	30'229	1'872	6.2%	
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	14'599	-	14'599	-	6'313	8'286	131.2%	

En francs		C 2020	B 2020	Écart C 20 - B 20	%	C 2019	Écart C 20 - C 19	%	Notes
317	Dédommagements	2'341	12'208	-9'868	-80.8%	4'072	-1'732	-42.5%	
319	Diverses charges d'exploitation	-	2'438	-2'438	-100.0%	123	-123	-100.0%	
330	Immobilisations corporelles du PA	2'181	689	1'491	216.3%	2'181	-	-	
366	Amortissements, subventions d'investissements	82'913	55'685	27'228	48.9%	69'393	13'520	19.5%	
391	Prestations de services	8'173	1'802	6'371	353.6%	549	7'624	n/a	
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	153'912	153'912	-	-	153'912	-	-	
Total Charges		**3'412'548**	**3'737'913**	**-325'365**	**-8.7%**	**3'130'579**	**281'969**	**9.0%**	
Revenus									
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	29'750	28'000	1'750	6.3%	28'000	1'750	6.3%	
426	Remboursements	34'643	-	34'643	-	26'772	7'871	29.4%	
Total Revenus		**64'393**	**28'000**	**36'393**	**130.0%**	**54'772**	**9'621**	**17.6%**	
2400	**Direction du patrimoine bâti**								
Charges									
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	7'097'824	7'382'942	-285'118	-3.9%	7'014'062	83'762	1.2%	
304	Allocations	60'098	58'800	1'298	2.2%	60'675	-577	-1.0%	
305	Cotisations patronales	1'761'650	1'864'832	-103'182	-5.5%	1'681'393	80'258	4.8%	
309	Autres charges de personnel	8'234	4'672	3'562	76.2%	20'070	-11'836	-59.0%	
310	Charges de matériel et de marchandises	18'076	15'400	2'676	17.4%	15'897	2'179	13.7%	
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	27'611	2'500	25'111	n/a	36'386	-8'776	-24.1%	
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	43'936	37'978	5'958	15.7%	46'556	-2'620	-5.6%	
313	Prestations de services et honoraires	170'745	606'688	-435'943	-71.9%	98'132	72'613	74.0%	e)
314	Travaux d'entretien	394'439	69'400	325'039	468.4%	92'327	302'112	327.2%	f)
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	70'283	108'896	-38'613	-35.5%	91'473	-21'190	-23.2%	
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	25'503	4'200	21'303	507.2%	16'654	8'850	53.1%	
317	Dédommagements	4'241	49'060	-44'819	-91.4%	19'517	-15'276	-78.3%	
318	Dépréciations sur créances	-1'200	-	-1'200	-	1'200	-2'400	-200.0%	
319	Diverses charges d'exploitation	1'655	2'053	-399	-19.4%	3'224	-1'569	-48.7%	
330	Immobilisations corporelles du PA	24'963	24'963	-	-	26'141	-1'178	-4.5%	
343	Charges pour bien-fonds, patrimoine financier	-	1'400	-1'400	-100.0%	-862	862	-100.0%	
391	Prestations de services	4'856	4'508	348	7.7%	4'687	169	3.6%	
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	419'376	421'744	-2'368	-0.6%	419'463	-87	-0.0%	
Total Charges		**10'132'289**	**10'660'037**	**-527'748**	**-5.0%**	**9'646'993**	**485'296**	**5.0%**	
Revenus									
426	Remboursements	376'320	-	376'320	-	137'304	239'016	174.1%	g)
431	Inscription de prestations propres à l'actif	3'241'230	3'095'800	145'430	4.7%	4'850'812	-1'609'581	-33.2%	h)
443	Produit des biens-fonds PF	10'995	-	10'995	-	-	10'995	-	
491	Prestations de services	945'938	837'430	108'508	13.0%	860'605	85'334	9.9%	
Total Revenus		**4'574'484**	**3'933'230**	**641'254**	**16.3%**	**5'848'721**	**-1'274'237**	**-21.8%**	
2403	**Energie**								
Charges									
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	3'637'188	3'834'213	-197'025	-5.1%	3'669'322	-32'134	-0.9%	
304	Allocations	51'035	54'600	-3'565	-6.5%	50'984	51	0.1%	
305	Cotisations patronales	888'117	932'847	-44'730	-4.8%	860'816	27'301	3.2%	

En francs		C 2020	B 2020	Écart C 20 - B 20	%	C 2019	Écart C 20 - C 19	%	Notes
309	Autres charges de personnel	8'435	1'608	6'827	424.5%	14'804	-6'369	-43.0%	
310	Charges de matériel et de marchandises	219'265	250'041	-30'776	-12.3%	192'970	26'295	13.6%	
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	31'533	48'400	-16'867	-34.8%	21'152	10'380	49.1%	
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	284'834	239'060	45'774	19.1%	273'203	11'631	4.3%	
313	Prestations de services et honoraires	148'619	67'790	80'829	119.2%	55'717	92'901	166.7%	
314	Travaux d'entretien	184'242	37'700	146'542	388.7%	51'703	132'540	256.3%	
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	45'106	54'839	-9'733	-17.7%	60'539	-15'433	-25.5%	
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	31'058	1'300	29'758	n/a	22'746	8'313	36.5%	
317	Dédommagements	3'698	13'220	-9'522	-72.0%	10'640	-6'942	-65.2%	
318	Dépréciations sur créances	100	-	100	-	100	-	-	
319	Diverses charges d'exploitation	14'088	548'020	-533'932	-97.4%	318'147	-304'060	-95.6%	i)
330	Immobilisations corporelles du PA	687'006	415'971	271'036	65.2%	691'959	-4'952	-0.7%	
340	Charges d'intérêt	3	-	3	-	-	3	-	
343	Charges pour bien-fonds, patrimoine financier	84'896	7'300	77'596	n/a	9'056	75'840	837.5%	
391	Prestations de services	48'068	48'301	-233	-0.5%	61'987	-13'919	-22.5%	
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	134'648	131'048	3'600	2.7%	132'102	2'546	1.9%	
Total Charges		**6'501'938**	**6'686'257**	**-184'319**	**-2.8%**	**6'497'946**	**3'992**	**0.1%**	
Revenus									
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	690'372	595'000	95'372	16.0%	741'145	-50'773	-6.9%	
425	Recette sur ventes	142'911	107'000	35'911	33.6%	182'745	-39'835	-21.8%	
426	Remboursements	88'602	330'000	-241'398	-73.2%	347'920	-259'317	-74.5%	j)
429	Autres taxes	11'114	-	11'114	-	16'667	-5'552	-33.3%	
431	Inscription de prestations propres à l'actif	37'758	115'250	-77'492	-67.2%	78'904	-41'145	-52.1%	
443	Produit des biens-fonds PF	248'839	-	248'839	-	8'223	240'615	n/a	k)
463	Subventions des collectiv. publiques et des tiers	182'914	-	182'914	-	288'857	-105'943	-36.7%	
469	Autres revenus de transfert	478'836	720'000	-241'164	-33.5%	749'362	-270'526	-36.1%	l)
491	Prestations de services	393'702	452'895	-59'193	-13.1%	440'563	-46'860	-10.6%	
Total Revenus		**2'275'050**	**2'320'145**	**-45'095**	**-1.9%**	**2'854'385**	**-579'335**	**-20.3%**	
2600	**Aménagement, Génie Civil et Mobilité**								
Charges									
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	12'636'619	14'109'074	-1'472'454	-10.4%	12'597'636	38'983	0.3%	
304	Allocations	207'163	168'900	38'263	22.7%	190'691	16'472	8.6%	
305	Cotisations patronales	3'108'517	3'361'297	-252'780	-7.5%	2'996'779	111'738	3.7%	
309	Autres charges de personnel	45'207	4'788	40'419	844.2%	27'582	17'625	63.9%	
310	Charges de matériel et de marchandises	1'016'329	1'097'765	-81'436	-7.4%	884'733	131'596	14.9%	
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	184'141	135'791	48'350	35.6%	154'603	29'539	19.1%	
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	2'560'305	2'470'281	90'024	3.6%	2'738'278	-177'973	-6.5%	
313	Prestations de services et honoraires	1'798'698	1'575'385	223'313	14.2%	2'084'419	-285'721	-13.7%	m)
314	Travaux d'entretien	15'445'172	13'529'344	1'915'828	14.2%	15'795'241	-350'069	-2.2%	n)
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	157'859	244'223	-86'364	-35.4%	235'933	-78'074	-33.1%	
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	40'859	30'673	10'186	33.2%	65'919	-25'060	-38.0%	
317	Dédommagements	7'619	83'815	-76'196	-90.9%	15'141	-7'522	-49.7%	
318	Dépréciations sur créances	-27'250	-	-27'250	-	114'900	-142'150	-123.7%	

En francs		C 2020	B 2020	Écart C 20 - B 20	%	C 2019	Écart C 20 - C 19	%	Notes
319	Diverses charges d'exploitation	18'888	21'013	-2'125	-10.1%	26'004	-7'117	-27.4%	
330	Immobilisations corporelles du PA	22'639'372	22'767'959	-128'587	-0.6%	22'068'296	571'076	2.6%	
332	Amortissements des immobilisations incorporelles	39'825	-	39'825	-	535'207	-495'382	-92.6%	
361	Dédommagements à des collectivités publiques	662'574	662'000	574	0.1%	669'602	-7'028	-1.0%	
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	1'512'874	1'483'495	29'379	2.0%	1'538'219	-25'345	-1.6%	
366	Amortissements, subventions d'investissements	550'569	604'732	-54'164	-9.0%	548'030	2'539	0.5%	
391	Prestations de services	18'692	33'754	-15'062	-44.6%	30'721	-12'028	-39.2%	
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	229'196	229'196	-	-	229'200	-4	-0.0%	
399	Autres imputations internes	-	-	-	-	-	-	-	
Total Charges		**62'853'226**	**62'613'485**	**239'741**	**0.4%**	**63'547'133**	**-693'907**	**-1.1%**	
Revenus									
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	220'326	137'000	83'326	60.8%	137'105	83'221	60.7%	
425	Recette sur ventes	325	-	325	-	795	-470	-59.1%	
426	Remboursements	147'516	-	147'516	-	164'607	-17'091	-10.4%	
430	Revenus d'exploitation divers	-	-	-	-	28'283	-28'283	-100.0%	
431	Inscription de prestations propres à l'actif	1'336'621	2'188'800	-852'179	-38.9%	2'123'477	-786'856	-37.1%	o)
440	Revenus des intérêts	-	-	-	-	452	-452	-100.0%	
447	Produit des biens-fonds PA	18'304	-	18'304	-	61'443	-43'139	-70.2%	
450	Prélèv.sur fonds et financ.spéc.capitaux de tiers	8'127	60'000	-51'873	-86.5%	6'031	2'096	34.7%	
461	Dédommagements de collectivités publiques	5'124'108	5'000'000	124'108	2.5%	4'661'687	462'420	9.9%	p)
463	Subventions des collectiv. publiques et des tiers	9'240'421	18'900'000	-9'659'579	-51.1%	9'160'921	79'500	0.9%	q)
Total Revenus		**16'095'748**	**26'285'800**	**-10'190'052**	**-38.8%**	**16'344'801**	**-249'053**	**-1.5%**	

COMMENTAIRES SUR LES ÉCARTS ENTRE LES COMPTES 2020 ET LE BUDGET 2020

a) L'écart de kCHF +818 correspond au versement par les CFF de la 2e tranche des soultes, suite au démarrage des travaux du lot E, conformément à la convention de répartition des terrains et des droits à bâtir du périmètre de la gare des Eaux-Vives et à son avenant. Il s'agit d'une opération ponctuelle qui n'a pas été budgétée.

b) n/a

c) L'écart de kCHF +750 correspond au montant de la contrepartie financière que la Fondation Terra et Casa a accepté de verser concernant la constitution de la servitude de distance et vue droite, sises promenade des Crêts et avenue de Trembley 6A. Il s'agit d'une opération ponctuelle qui n'a pas été budgétée.

d) L'écart de kCHF -278 provient du fait que le recours aux prestations de tiers a été moins important que prévu en 2020.

e) L'écart de kCHF -436 est dû au fait que le budget des expertises effectuées par des tiers est imputé sur le service compétent DPBA, or les charges réelles sont ventilées sur les services bénéficiaires.

f) L'augmentation des charges par rapport au budget de kCHF +325 est liée à des travaux réalisés pour l'hébergement d'urgence effectués pour le compte du Canton dans le cadre de la lutte contre la précarité induite par la crise sanitaire de la Covid-19. Ce dépassement est compensé par des revenus équivalents sur le groupe 426 (remboursement du Canton).

g) Une partie du dépassement de kCHF +50 est due aux remboursements en lien avec le personnel pour l'assurance accident et maladie notamment, dont la survenance est particulièrement imprévisible et budgétée dans le compte compétent DRH. L'autre partie de l'écart de kCHF +325 est un remboursement du Canton pour des travaux d'hébergement d'urgence effectués dans le cadre de la lutte contre la précarité induite par la crise Covid-19.

h) n/a

i) L'écart de kCHF -534 concerne des travaux et études d'économie d'énergie entrant dans le cadre du Fonds énergie et climat (fonds de capitaux propres) qui avaient été budgétés globalement sur le groupe 319. Les dépenses effectives ont été ventilées en fonction de la nature comptable de chaque dépense individuelle.

j) n/a

k) n/a

l) n/a

m) n/a

n) Afin de répondre aux objectifs liés à la stratégie OPB, et malgré le ralentissement dû à la crise Covid-19, l'activité d'entretien du réseau routier et des chaussées a été plus important que budgété. La crise a également permis une accélération du développement des réseaux de bandes cyclables et des zones piétonnes ce qui engendre un dépassement par rapport au budget de kCHF 900 dû aux coûts de marquages de ces mesures de protection extraordinaires.

o) Les prestations du personnel facturées aux investissements sont proportionnelles aux dépenses d'investissement réalisées et sont en recul par rapport au budget du fait d'un niveau plus restreint d'investissement que budgété.

p) n/a

q) La nouvelle convention avec l'État concernant l'entretien des routes communales à caractère cantonal n'ayant pas encore été signée, la recette supplémentaire prévue de kCHF 10'000 n'a pas été versée.

COMMENTAIRES SUR LES ÉCARTS ENTRE LES COMPTES 2020 ET LES COMPTES 2019

a) L'écart de kCHF +818 correspond au versement par les CFF de la 2e tranche des soultes, suite au démarrage des travaux du lot E, conformément à la convention de répartition des terrains et des droits à bâtir du périmètre de la gare des Eaux-Vives et à son avenant. Il s'agit d'une opération ponctuelle, d'où l'écart d'une année à l'autre.

b) Le montant de kCHF +896 apparait aux comptes 2019 et résulte de la vente des parcelles 4222B et 5579B. Il s'agit d'une opération ponctuelle, d'où l'écart d'une année à l'autre.

c) Le montant de kCHF +750 correspond au montant de la contrepartie financière que la Fondation Terra et Casa a accepté de verser concernant la constitution de la servitude de distance et vue droite, sises promenade des Crêts et avenue de Trembley 6A. Il s'agit d'une opération ponctuelle, d'où l'écart d'une année à l'autre.

d) n/a

e) n/a

f) L'écart de kCHF +302 est lié à des travaux réalisés pour l'hébergement d'urgence effectués pour le compte du Canton dans le cadre de la lutte contre la précarité induite par la crise sanitaire de la Covid-19. Ce dépassement est compensé par des revenus équivalents sur le groupe 426 (remboursement du canton).

g) n/a

h) Les prestations du personnel facturées aux investissements sont proportionnelles aux dépenses d'investissement réalisées. L'activité d'investissement avait été particulièrement intense en 2019.

i) L'écart de kCHF -304 concerne des travaux et études d'économie d'énergie entrant dans le cadre du Fonds énergie et climat (fonds de capitaux propres) qui avaient été budgétés globalement sur le groupe 319. Les dépenses effectives ont été ventilées en fonction de la nature comptable de chaque dépense individuelle.

j) Depuis 2020, les remboursements d'énergie pour le PF sont imputés sur le groupe 443 au lieu du groupe 426.

k) n/a

l) Ce groupe correspond aux remboursements de la taxe CO2 sur les achats de mazout et sur la base de la masse salariale. Suite aux nouvelles dispositions fédérales, la redistribution basée sur la masse salariale a diminué de presque 60% et explique cette différence.

m) Le recours aux prestations de services de tiers pour les projets d'entretien des routes a légèrement diminué par rapport à 2019 en raison de la crise sanitaire.

n) Les deux chantiers de consolidation des fondations des Ponts St-Léger et des Bergues, réalisés en urgence et de manière imprévue en 2019, expliquent cette diminution en 2020.

o) Les prestations du personnel facturées aux investissements sont proportionnelles aux dépenses d'investissement réalisées. L'activité en 2019 a été exceptionnelle en raison de chantiers importants.

p) Il s'agit du remboursement, par le FIA, des dépenses de rénovation et de transformation des réseaux secondaires d'assainissement qui ont été supérieures à l'année précédente.

q) n/a

SUBVENTIONS MONÉTAIRES

En francs	C 2020	B 2020	Ecart C2020 - B2020	C2019	Ecart C2020 - C2019
2 Constructions et aménagement					
2001 Direction constructions et aménagement					
31 Héritage culturel					
Fondation des clefs de Saint-Pierre	61'900	61'900	-	61'900	-
Restauration des édifices cultuels	-	30'000	-30'000	-	-
Total 31 Héritage culturel	**61'900**	**91'900**	**-30'000**	**61'900**	**-**
32 Culture, autres					
Association pour la Promotion de l'Art Sacré (APAS)	9'800	10'000	-200	9'800	-
Europan Suisse	5'000	5'000	-	5'000	-
Maison de l'architecture	10'000	10'000	-	10'000	-
Total 32 Culture, autres	**24'800**	**25'000**	**-200**	**24'800**	**-**
33 Médias					
Promotion d'expositions, publications architecturales (cantons)	-	10'000	-10'000	-	-
Promotion d'expositions, publications architecturales (instit.)	24'000	30'000	-6'000	24'000	-
Publication GVA ARCHI GUIDE	15'000	15'000	-	15'000	-
Revue FACES	5'000	5'000	-	3'000	2'000
Total 33 Médias	**44'000**	**60'000**	**-16'000**	**42'000**	**2'000**
52 Invalidité					
Association Handicapés Architecture Urbanisme (HAU)	20'000	15'000	5'000	15'000	5'000
Total 52 Invalidité	**20'000**	**15'000**	**5'000**	**15'000**	**5'000**
Total 2001 Direction constructions et aménagement	**150'700**	**191'900**	**-41'200**	**143'700**	**7'000**
2600 Aménagement, Génie Civil et Mobilité					
62 Transports publics					
Abonnement TPG unireso jeunes (trf du service social)	530'900	500'000	30'900	560'500	-29'600
Part.V.G. aux prolongements horaires TPG lignes urbaines (vendredi-samedi soir)	492'592	484'495	8'097	483'160	9'432
Total 62 Transports publics	**1'023'492**	**984'495**	**38'997**	**1'043'660**	**-20'168**
63 Transports, autres					
Ecluse du Seujet - Canton	686	13'000	-12'314	7'105	-6'419
Ecluse du Seujet - SIG	103'696	101'000	2'696	102'454	1'242
Total 63 Transports, autres	**104'382**	**114'000**	**-9'618**	**109'559**	**-5'177**
76 Lutte contre la pollution de l'environnement					
Genèv'Roule	300'000	300'000	-	300'000	-
ProVélo (samedis du vélo)	85'000	85'000	-	85'000	-
Total 76 Lutte contre la pollution de l'environnement	**385'000**	**385'000**	**-**	**385'000**	**-**
Total 2600 Aménagement, Génie Civil et Mobilité	**1'512'874**	**1'483'495**	**29'379**	**1'538'219**	**-25'345**
Total 2 Constructions et aménagement	**1'663'574**	**1'675'395**	**-11'821**	**1'681'919**	**-18'345**

ANNEXE - SUBVENTIONS NON MONÉTAIRES (GRATUITÉS)

En francs	C 2020	B 2020	Ecart C20-B20	C 2019	Ecart C20-C19	Notes
2 Constructions et aménagement						
2600 Aménagement, Génie Civil et Mobilité						
76 Lutte contre la pollution de l'environnement						
Vélostation Cornavin - subvention usagers	60'822	45'000	15'822	30'517	30'305	a)
Total 76 Lutte contre la pollution de l'environnement	**60'822**	**45'000**	**15'822**	**30'517**	**30'305**	
Total 2600 Aménagement, Génie Civil et Mobilité	**60'822**	**45'000**	**15'822**	**30'517**	**30'305**	
Total 2 Constructions et aménagement	**60'822**	**45'000**	**15'822**	**30'517**	**30'305**	

a) Augmentation de la subvention liée à une baisse de fréquentation des usagères et usagers et une hausse des frais d'entretien.

PERSONNEL OCCUPÉ PAR LE DÉPARTEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2020

		Fixes / équivalent temps plein				
	Services	**Postes occupés**	**Postes vacants**	**Total postes**	**B 2020**	**Écart postes**
2001	Direction constructions et aménagement	31.1	-	31.1	31.2	-0.1
2202	Urbanisme	15.2	1.0	16.2	15.2	1.0
2400	Direction du patrimoine bâti (DPBA)	47.7	2.5	50.2	50.2	-
2403	Énergie	28.1	2.3	30.4	30.4	-
2600	Aménagement , Génie Civil et mobilité	103.9	14.0	117.9	116.5	1.4
	Total	**226.0**	**19.8**	**245.8**	**243.5**	**2.3**

Culture et sport

6.3.3 Culture et sport

SYNTHÈSE DES COMPTES

En milliers de francs	DCS	SEC	GTG	CJB	MAH	MEG	MHN	ARI	BMU	BGE	SPO	Total
Charges												
30 Charges de personnel	6'332	13'108	24'410	13'025	22'099	8'017	14'480	4'053	16'496	11'192	24'621	157'832
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	1'506	6'071	1'709	3'101	7'767	3'452	3'113	1'439	3'062	3'819	8'858	43'897
33 Amortissements du patrimoine administratif	132	4'155	3'235	744	2'685	1'613	559	116	822	216	3'996	18'274
34 Charges financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-	-	-	89	553	10	-	-	-	330	-	982
36 Charges de transfert	456	61'345	10'933	-	-	-	8	5	-	3	6'465	79'214
37 Subventions à redistribuer	-	210	2'500	-	-	-	-	-	-	-	-	2'710
39 Imputations internes	29	324	8	36	218	139	124	82	877	88	121	2'047
Total Charges	**8'456**	**85'215**	**42'796**	**16'996**	**33'322**	**13'231**	**18'283**	**5'695**	**21'255**	**15'649**	**44'061**	**304'958**
Revenus												
42 Taxes	43	511	360	628	422	209	353	112	147	122	2'283	5'189
43 Revenus divers	15	15	-	11	13	-	328	1	2	40	-	425
44 Revenus financiers	-	579	-	2	41	14	7	6	-	1	854	1'504
45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	93	22	-	18	93	-	41	57	-	12	-	337
46 Revenus de transfert	-	-	-	15	789	36	15	594	1'102	1'149	-	3'700
47 Subventions à redistribuer	-	210	2'500	-	-	-	-	-	-	-	-	2'710
49 Imputations internes	-	91	-	25	96	1	23	-	-	-	71	306
Total Revenus	**151**	**1'428**	**2'860**	**699**	**1'454**	**259**	**767**	**770**	**1'250**	**1'324**	**3'208**	**14'170**

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Culture et sport								
	Charges	304'957'957	315'591'571	-10'633'613	-3.4%	304'185'616	772'342	0.3%
	Revenus	14'169'933	17'808'042	-3'638'109	-20.4%	18'308'302	-4'138'369	-22.6%

En francs		C 2020	B 2020	Écart C 20 - B 20	%	C 2019	Écart C 20 - C 19	%	Notes
3001	**Direction de la culture et du sport**								
Charges									
300	Autorités et commissions	2'295	-	2'295	-	17'778	-15'483	-87.1%	
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	4'969'220	4'981'788	-12'568	-0.3%	4'653'745	315'475	6.8%	
304	Allocations	59'285	57'000	2'285	4.0%	62'981	-3'696	-5.9%	
305	Cotisations patronales	1'245'437	1'242'770	2'667	0.2%	1'076'223	169'214	15.7%	
309	Autres charges de personnel	55'504	2'968	52'536	n/a	25'986	29'518	113.6%	
310	Charges de matériel et de marchandises	485'533	424'790	60'743	14.3%	666'916	-181'383	-27.2%	
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	21'045	21'000	45	0.2%	13'998	7'047	50.3%	
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	3'252	3'600	-348	-9.7%	3'204	48	1.5%	
313	Prestations de services et honoraires	873'583	835'795	37'788	4.5%	1'062'089	-188'506	-17.7%	
314	Travaux d'entretien	40'869	38'000	2'869	7.6%	37'249	3'620	9.7%	
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	33'533	42'474	-8'941	-21.1%	40'381	-6'849	-17.0%	
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	16'687	-	16'687	-	19'100	-2'412	-12.6%	
317	Dédommagements	10'729	43'000	-32'272	-75.1%	28'781	-18'052	-62.7%	
319	Diverses charges d'exploitation	21'206	22'281	-1'075	-4.8%	22'036	-830	-3.8%	
330	Immobilisations corporelles du PA	131'720	114'915	16'805	14.6%	109'771	21'949	20.0%	
340	Charges d'intérêt	86	-	86	-	-	86	-	
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	456'333	601'000	-144'667	-24.1%	499'262	-42'929	-8.6%	
391	Prestations de services	28'476	71'675	-43'199	-60.3%	36'350	-7'874	-21.7%	
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	900	30'000	-29'100	-97.0%	-	900	-	
Total Charges		**8'455'692**	**8'533'056**	**-77'364**	**-0.9%**	**8'375'849**	**79'844**	**1.0%**	
Revenus									
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	12'730	108'000	-95'270	-88.2%	97'110	-84'380	-86.9%	
425	Recette sur ventes	-	-	-	-	146	-146	-100.0%	
426	Remboursements	30'543	-	30'543	-	50'802	-20'259	-39.9%	
430	Revenus d'exploitation divers	-	-	-	-	657	-657	-100.0%	
439	Autres revenus	15'000	-	15'000	-	66'500	-51'500	-77.4%	
450	Prélèv.sur fonds et financ.spéc.capitaux de tiers	93'016	123'000	-29'984	-24.4%	122'000	-28'984	-23.8%	
491	Prestations de services	-	20'000	-20'000	-100.0%	7'900	-7'900	-100.0%	
Total Revenus		**151'289**	**251'000**	**-99'711**	**-39.7%**	**345'115**	**-193'826**	**-56.2%**	
3106	**Service culturel (SEC)**								
Charges									
300	Autorités et commissions	68'350	28'770	39'580	137.6%	61'500	6'850	11.1%	
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	10'425'209	10'539'532	-114'323	-1.1%	10'447'704	-22'494	-0.2%	
304	Allocations	153'384	164'753	-11'369	-6.9%	159'019	-5'636	-3.5%	
305	Cotisations patronales	2'433'188	2'428'446	4'742	0.2%	2'336'551	96'637	4.1%	
309	Autres charges de personnel	28'360	9'736	18'624	191.3%	44'992	-16'632	-37.0%	
310	Charges de matériel et de marchandises	429'239	591'400	-162'161	-27.4%	618'622	-189'383	-30.6%	
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	521'274	319'000	202'274	63.4%	467'631	53'643	11.5%	
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	561'217	824'445	-263'228	-31.9%	673'881	-112'664	-16.7%	
313	Prestations de services et honoraires	1'730'845	2'029'629	-298'784	-14.7%	2'192'442	-461'598	-21.1%	a)
314	Travaux d'entretien	2'312'703	2'083'100	229'603	11.0%	1'806'586	506'117	28.0%	b)

En francs		C 2020	B 2020	Écart C 20 - B 20	%	C 2019	Écart C 20 - C 19	%	Notes
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	171'353	263'420	-92'067	-35.0%	205'077	-33'724	-16.4%	
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	325'453	698'000	-372'547	-53.4%	928'341	-602'887	-64.9%	c)
317	Dédommagements	3'410	73'260	-69'850	-95.3%	28'963	-25'553	-88.2%	
318	Dépréciations sur créances	100	-	100	-	1'794	-1'694	-94.4%	
319	Diverses charges d'exploitation	15'885	25'000	-9'115	-36.5%	-58'052	73'937	-127.4%	
330	Immobilisations corporelles du PA	4'155'358	4'632'357	-476'998	-10.3%	3'725'266	430'092	11.5%	
340	Charges d'intérêt	-	-	-	-	-18'899	18'899	-100.0%	
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	60'746'073	61'320'028	-573'955	-0.9%	54'691'853	6'054'220	11.1%	
366	Amortissements, subventions d'investissements	599'107	681'278	-82'170	-12.1%	471'360	127'747	27.1%	
370	Subventions à redistribuer	210'000	-	210'000	-	227'250	-17'250	-7.6%	
391	Prestations de services	157'638	393'167	-235'529	-59.9%	387'598	-229'960	-59.3%	
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	166'602	144'276	22'326	15.5%	176'758	-10'156	-5.7%	
Total Charges		**85'214'750**	**87'249'596**	**-2'034'847**	**-2.3%**	**79'576'239**	**5'638'510**	**7.1%**	
Revenus									
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	160'904	607'000	-446'096	-73.5%	281'708	-120'804	-42.9%	d)
425	Recette sur ventes	7'200	1'000	6'200	620.0%	135	7'065	n/a	
426	Remboursements	338'288	181'400	156'888	86.5%	472'992	-134'704	-28.5%	
429	Autres taxes	4'559	-	4'559	-	7'768	-3'208	-41.3%	
430	Revenus d'exploitation divers	190	-	190	-	17'533	-17'343	-98.9%	
439	Autres revenus	15'000	-	15'000	-	80'788	-65'788	-81.4%	
440	Revenus des intérêts	-	-	-	-	13'000	-13'000	-100.0%	
447	Produit des biens-fonds PA	578'620	1'379'800	-801'180	-58.1%	1'340'371	-761'751	-56.8%	e)
450	Prélèv.sur fonds et financ.spéc.capitaux de tiers	22'000	52'000	-30'000	-57.7%	2'000	20'000	n/a	
470	Subventions à redistribuer	210'000	-	210'000	-	227'250	-17'250	-7.6%	
491	Prestations de services	91'033	190'000	-98'967	-52.1%	134'351	-43'317	-32.2%	
Total Revenus		**1'427'794**	**2'411'200**	**-983'406**	**-40.8%**	**2'577'895**	**-1'150'101**	**-44.6%**	
3110	**Grand Théâtre de Genève**								
Charges									
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	19'436'773	19'635'054	-198'281	-1.0%	19'156'463	280'309	1.5%	
304	Allocations	207'118	248'043	-40'925	-16.5%	277'569	-70'450	-25.4%	
305	Cotisations patronales	4'734'073	4'651'200	82'873	1.8%	4'487'962	246'111	5.5%	
309	Autres charges de personnel	31'748	2'364	29'384	n/a	70'230	-38'482	-54.8%	
310	Charges de matériel et de marchandises	10'449	10'429	20	0.2%	10'854	-405	-3.7%	
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	44'672	53'000	-8'328	-15.7%	44'946	-273	-0.6%	
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	427'164	655'500	-228'336	-34.8%	423'415	3'749	0.9%	
313	Prestations de services et honoraires	199'413	146'101	53'312	36.5%	219'242	-19'829	-9.0%	
314	Travaux d'entretien	1'004'179	1'255'500	-251'321	-20.0%	999'080	5'099	0.5%	f)
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	15'368	15'219	149	1.0%	11'590	3'778	32.6%	
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	544	-	544	-	632	-88	-13.9%	
317	Dédommagements	7'548	28'000	-20'452	-73.0%	8'850	-1'302	-14.7%	
330	Immobilisations corporelles du PA	3'235'394	3'100'096	135'298	4.4%	3'209'637	25'757	0.8%	
343	Charges pour bien-fonds, patrimoine financier	-	-	-	-	4'093	-4'093	-100.0%	
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	10'768'819	10'768'819	-	-	12'640'511	-1'871'692	-14.8%	

En francs		C 2020	B 2020	Écart C 20 - B 20	%	C 2019	Écart C 20 - C 19	%	Notes
366	Amortissements, subventions d'investissements	164'285	246'200	-81'915	-33.3%	126'464	37'821	29.9%	
370	Subventions à redistribuer	2'500'000	2'500'000	-	-	2'500'000	-	-	
391	Prestations de services	8'135	33'500	-25'365	-75.7%	34'999	-26'864	-76.8%	
Total Charges		**42'795'683**	**43'349'025**	**-553'342**	**-1.3%**	**44'226'537**	**-1'430'854**	**-3.2%**	
Revenus									
426	Remboursements	360'065	60'000	300'065	500.1%	423'142	-63'077	-14.9%	g)
470	Subventions à redistribuer	2'500'000	2'500'000	-	-	2'500'000	-	-	
Total Revenus		**2'860'065**	**2'560'000**	**300'065**	**11.7%**	**2'923'142**	**-63'077**	**-2.2%**	
3201	**Conservatoire et jardin botaniques (CJB)**								
Charges									
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	10'348'848	11'154'039	-805'191	-7.2%	10'549'898	-201'050	-1.9%	
304	Allocations	92'570	93'400	-830	-0.9%	101'005	-8'435	-8.4%	
305	Cotisations patronales	2'557'150	2'741'983	-184'832	-6.7%	2'524'175	32'975	1.3%	
309	Autres charges de personnel	26'872	5'884	20'988	356.7%	30'879	-4'007	-13.0%	
310	Charges de matériel et de marchandises	646'230	703'373	-57'143	-8.1%	638'929	7'301	1.1%	
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	319'903	209'038	110'865	53.0%	326'451	-6'548	-2.0%	
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	468'331	446'500	21'831	4.9%	480'599	-12'268	-2.6%	
313	Prestations de services et honoraires	492'784	557'495	-64'711	-11.6%	526'913	-34'129	-6.5%	
314	Travaux d'entretien	889'909	932'450	-42'541	-4.6%	881'805	8'104	0.9%	
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	182'003	172'165	9'838	5.7%	180'028	1'975	1.1%	
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	36'617	9'300	27'317	293.7%	34'483	2'134	6.2%	
317	Dédommagements	15'701	94'820	-79'120	-83.4%	88'325	-72'624	-82.2%	
318	Dépréciations sur créances	28'000	-	28'000	-	-33'650	61'650	-183.2%	
319	Diverses charges d'exploitation	21'133	17'737	3'396	19.1%	19'152	1'981	10.3%	
330	Immobilisations corporelles du PA	744'236	769'748	-25'512	-3.3%	750'710	-6'474	-0.9%	
340	Charges d'intérêt	15	-	15	-	-	15	-	
349	Différentes charges financières	-	-	-	-	100	-100	-100.0%	
350	Attrib. aux FS et financ. spéc. des capitaux tiers	89'468	-	89'468	-	49'763	39'705	79.8%	
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	-	100'000	-100'000	-100.0%	-	-	-	
391	Prestations de services	36'129	56'381	-20'252	-35.9%	46'620	-10'491	-22.5%	
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	-	-	-	-	4'000	-4'000	-100.0%	
Total Charges		**16'995'898**	**18'064'313**	**-1'068'414**	**-5.9%**	**17'200'185**	**-204'287**	**-1.2%**	
Revenus									
421	Emoluments administratifs	120	100	20	20.0%	120	-	-	
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	438'972	104'250	334'722	321.1%	426'825	12'147	2.8%	h)
425	Recette sur ventes	26'906	33'500	-6'594	-19.7%	44'092	-17'186	-39.0%	
426	Remboursements	162'102	900	161'202	n/a	190'914	-28'812	-15.1%	
427	Amendes	92	350	-258	-73.8%	187	-95	-50.8%	
430	Revenus d'exploitation divers	1'429	-	1'429	-	9'634	-8'205	-85.2%	
439	Autres revenus	9'682	56'000	-46'318	-82.7%	-	9'682	-	
447	Produit des biens-fonds PA	2'370	98'000	-95'630	-97.6%	10'010	-7'640	-76.3%	
450	Prélèv.sur fonds et financ.spéc.capitaux de tiers	17'666	100'000	-82'334	-82.3%	-	17'666	-	
463	Subventions des collectiv. publiques et des tiers	15'000	15'000	-	-	15'000	-	-	

En francs		C 2020	B 2020	Écart C 20 - B 20	%	C 2019	Écart C 20 - C 19	%	Notes
491	Prestations de services	24'647	-	24'647	-	-	24'647	-	
Total Revenus		**698'986**	**408'100**	**290'886**	**71.3%**	**696'782**	**2'204**	**0.3%**	
3202	**Musée d'art et d'histoire (MAH)**								
Charges									
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	17'612'051	18'390'453	-778'402	-4.2%	18'115'604	-503'553	-2.8%	
304	Allocations	229'737	213'840	15'897	7.4%	247'427	-17'690	-7.1%	
305	Cotisations patronales	4'212'002	4'478'346	-266'344	-5.9%	4'227'783	-15'781	-0.4%	
309	Autres charges de personnel	44'733	10'076	34'657	344.0%	59'482	-14'749	-24.8%	
310	Charges de matériel et de marchandises	1'153'808	1'486'412	-332'604	-22.4%	1'596'447	-442'639	-27.7%	i)
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	456'277	324'300	131'977	40.7%	861'132	-404'855	-47.0%	j)
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	528'361	597'470	-69'109	-11.6%	630'732	-102'371	-16.2%	
313	Prestations de services et honoraires	3'112'387	4'322'766	-1'210'379	-28.0%	4'138'270	-1'025'883	-24.8%	k)
314	Travaux d'entretien	1'751'077	1'480'700	270'377	18.3%	1'479'952	271'125	18.3%	l)
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	398'313	379'422	18'891	5.0%	456'752	-58'440	-12.8%	
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	337'379	261'175	76'204	29.2%	354'544	-17'165	-4.8%	
317	Dédommagements	15'318	62'520	-47'202	-75.5%	52'323	-37'005	-70.7%	
318	Dépréciations sur créances	6'870	-	6'870	-	-150	7'020	n/a	
319	Diverses charges d'exploitation	7'015	7'753	-738	-9.5%	27'630	-20'615	-74.6%	
330	Immobilisations corporelles du PA	2'685'200	2'689'186	-3'986	-0.1%	3'356'840	-671'640	-20.0%	
340	Charges d'intérêt	176	-	176	-	87	89	102.8%	
343	Charges pour bien-fonds, patrimoine financier	-	-	-	-	870	-870	-100.0%	
350	Attrib. aux FS et financ. spéc. des capitaux tiers	552'891	-	552'891	-	-	552'891	-	m)
391	Prestations de services	166'738	290'373	-123'635	-42.6%	219'560	-52'822	-24.1%	
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	51'436	52'056	-620	-1.2%	58'928	-7'492	-12.7%	
Total Charges		**33'321'769**	**35'046'848**	**-1'725'079**	**-4.9%**	**35'884'212**	**-2'562'443**	**-7.1%**	
Revenus									
421	Emoluments administratifs	430	600	-170	-28.3%	730	-300	-41.1%	
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	103'499	263'710	-160'211	-60.8%	329'879	-226'380	-68.6%	
425	Recette sur ventes	47'156	110'000	-62'844	-57.1%	71'179	-24'023	-33.8%	
426	Remboursements	264'196	2'000	262'196	n/a	310'194	-45'998	-14.8%	n)
427	Amendes	3'890	6'000	-2'110	-35.2%	5'505	-1'615	-29.3%	
429	Autres taxes	3'026	-	3'026	-	3'923	-896	-22.9%	
430	Revenus d'exploitation divers	424	-	424	-	510	-87	-17.0%	
439	Autres revenus	12'127	150'000	-137'873	-91.9%	18'588	-6'461	-34.8%	
447	Produit des biens-fonds PA	41'496	40'499	997	2.5%	43'632	-2'136	-4.9%	
450	Prélèv.sur fonds et financ.spéc.capitaux de tiers	93'187	50'000	43'187	86.4%	553'216	-460'030	-83.2%	o)
463	Subventions des collectiv. publiques et des tiers	789'000	387'200	401'800	103.8%	617'932	171'068	27.7%	p)
492	Fermages, loyers, frais d'utilisation	95'983	95'984	-1	-0.0%	90'209	5'774	6.4%	
Total Revenus		**1'454'413**	**1'105'993**	**348'420**	**31.5%**	**2'045'498**	**-591'085**	**-28.9%**	
3203	**Musée d'ethnographie (MEG)**								
Charges									
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	6'329'582	6'388'564	-58'982	-0.9%	6'152'989	176'593	2.9%	
304	Allocations	85'775	89'800	-4'025	-4.5%	82'545	3'230	3.9%	

En francs		C 2020	B 2020	Écart C 20 - B 20	%	C 2019	Écart C 20 - C 19	%	Notes
305	Cotisations patronales	1'525'698	1'569'214	-43'516	-2.8%	1'424'015	101'683	7.1%	
309	Autres charges de personnel	75'570	4'660	70'910	n/a	21'962	53'608	244.1%	
310	Charges de matériel et de marchandises	394'376	865'900	-471'524	-54.5%	523'708	-129'332	-24.7%	q)
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	247'547	48'000	199'547	415.7%	208'113	39'434	18.9%	
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	185'594	188'100	-2'506	-1.3%	206'434	-20'839	-10.1%	
313	Prestations de services et honoraires	1'861'604	2'097'622	-236'018	-11.3%	2'104'419	-242'814	-11.5%	
314	Travaux d'entretien	608'130	568'700	39'430	6.9%	635'034	-26'904	-4.2%	
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	116'203	82'803	33'400	40.3%	91'909	24'294	26.4%	
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	23'092	317'500	-294'408	-92.7%	290'175	-267'083	-92.0%	r)
317	Dédommagements	10'807	47'990	-37'183	-77.5%	42'079	-31'272	-74.3%	
318	Dépréciations sur créances	400	-	400	-	25	375	n/a	
319	Diverses charges d'exploitation	4'110	4'000	110	2.8%	4'033	77	1.9%	
330	Immobilisations corporelles du PA	1'613'159	1'634'732	-21'573	-1.3%	1'604'395	8'764	0.5%	
350	Attrib. aux FS et financ. spéc. des capitaux tiers	10'000	-	10'000	-	10'000	-	-	
391	Prestations de services	53'024	87'160	-34'136	-39.2%	81'141	-28'117	-34.7%	
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	86'369	86'369	-	-	83'283	3'086	3.7%	
Total Charges		**13'231'039**	**14'081'114**	**-850'075**	**-6.0%**	**13'566'259**	**-335'220**	**-2.5%**	
Revenus									
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	79'235	367'000	-287'765	-78.4%	380'959	-301'723	-79.2%	s)
425	Recette sur ventes	1'293	45'000	-43'707	-97.1%	250	1'043	417.5%	
426	Remboursements	126'975	-	126'975	-	95'475	31'500	33.0%	
427	Amendes	1'031	-	1'031	-	1'496	-465	-31.1%	
430	Revenus d'exploitation divers	15	9'000	-8'985	-99.8%	1'237	-1'222	-98.8%	
447	Produit des biens-fonds PA	14'000	39'000	-25'000	-64.1%	-	14'000	-	
463	Subventions des collectiv. publiques et des tiers	36'000	10'000	26'000	260.0%	10'000	26'000	260.0%	
491	Prestations de services	-	-	-	-	170	-170	-100.0%	
492	Fermages, loyers, frais d'utilisation	500	-	500	-	20'200	-19'700	-97.5%	
Total Revenus		**259'049**	**470'000**	**-210'951**	**-44.9%**	**509'786**	**-250'737**	**-49.2%**	
3204	**Muséum d'histoire naturelle (MHN)**								
Charges									
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	11'502'443	12'485'412	-982'969	-7.9%	12'205'953	-703'511	-5.8%	
304	Allocations	112'434	117'900	-5'466	-4.6%	107'207	5'227	4.9%	
305	Cotisations patronales	2'843'222	3'159'943	-316'721	-10.0%	2'842'018	1'203	0.0%	
309	Autres charges de personnel	21'700	4'284	17'416	406.5%	37'205	-15'505	-41.7%	
310	Charges de matériel et de marchandises	536'642	549'794	-13'152	-2.4%	466'509	70'133	15.0%	
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	199'891	110'300	89'591	81.2%	155'077	44'814	28.9%	
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	272'099	315'100	-43'001	-13.6%	254'727	17'373	6.8%	
313	Prestations de services et honoraires	960'010	774'733	185'277	23.9%	1'078'746	-118'737	-11.0%	
314	Travaux d'entretien	875'899	925'900	-50'001	-5.4%	1'305'362	-429'464	-32.9%	t)
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	138'599	85'599	53'000	61.9%	143'651	-5'052	-3.5%	
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	104'779	327'700	-222'921	-68.0%	155'781	-51'003	-32.7%	
317	Dédommagements	13'574	89'950	-76'376	-84.9%	85'956	-72'383	-84.2%	
318	Dépréciations sur créances	-	-	-	-	-5'850	5'850	-100.0%	
319	Diverses charges d'exploitation	11'135	11'450	-315	-2.7%	11'293	-158	-1.4%	

En francs		C 2020	B 2020	Écart C 20 - B 20	%	C 2019	Écart C 20 - C 19	%	Notes
330	Immobilisations corporelles du PA	559'212	565'141	-5'928	-1.0%	589'157	-29'945	-5.1%	
340	Charges d'intérêt	46	-	46	-	97	-51	-52.6%	
349	Différentes charges financières	-	-	-	-	13	-13	-100.0%	
350	Attrib. aux FS et financ. spéc. des capitaux tiers	-	32'000	-32'000	-100.0%	13	-13	-100.0%	
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	7'500	15'200	-7'700	-50.7%	7'700	-200	-2.6%	
391	Prestations de services	71'600	261'795	-190'195	-72.7%	84'253	-12'653	-15.0%	
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	52'230	52'231	-1	-0.0%	48'544	3'686	7.6%	
Total Charges		**18'283'014**	**19'884'431**	**-1'601'417**	**-8.1%**	**19'573'414**	**-1'290'400**	**-6.6%**	
Revenus									
421	Emoluments administratifs	20	-	20	-	80	-60	-75.0%	
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	76'956	678'500	-601'544	-88.7%	170'791	-93'836	-54.9%	u)
425	Recette sur ventes	5'190	24'000	-18'810	-78.4%	10'947	-5'757	-52.6%	
426	Remboursements	270'373	21'000	249'373	n/a	127'238	143'135	112.5%	
427	Amendes	141	-	141	-	73	68	93.8%	
430	Revenus d'exploitation divers	69'150	-	69'150	-	313	68'838	n/a	
439	Autres revenus	258'925	84'000	174'925	208.2%	358'990	-100'065	-27.9%	
447	Produit des biens-fonds PA	6'603	38'000	-31'397	-82.6%	24'840	-18'237	-73.4%	
450	Prélèv.sur fonds et financ.spéc.capitaux de tiers	41'246	210'168	-168'921	-80.4%	56'571	-15'325	-27.1%	
463	Subventions des collectiv. publiques et des tiers	15'000	15'000	-	-	15'000	-	-	
492	Fermages, loyers, frais d'utilisation	23'150	30'000	-6'850	-22.8%	46'190	-23'040	-49.9%	
Total Revenus		**766'753**	**1'100'668**	**-333'914**	**-30.3%**	**811'032**	**-44'279**	**-5.5%**	
3205	**Musée Ariana**								
Charges									
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	3'256'239	3'189'597	66'642	2.1%	3'131'258	124'981	4.0%	
304	Allocations	51'923	64'490	-12'567	-19.5%	61'023	-9'100	-14.9%	
305	Cotisations patronales	741'194	753'305	-12'111	-1.6%	698'034	43'160	6.2%	
309	Autres charges de personnel	4'118	2'692	1'426	53.0%	11'064	-6'946	-62.8%	
310	Charges de matériel et de marchandises	118'841	69'500	49'341	71.0%	107'718	11'123	10.3%	
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	180'023	57'100	122'923	215.3%	91'652	88'371	96.4%	
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	77'571	79'300	-1'729	-2.2%	89'995	-12'424	-13.8%	
313	Prestations de services et honoraires	755'852	896'519	-140'667	-15.7%	580'687	175'165	30.2%	
314	Travaux d'entretien	133'977	151'700	-17'723	-11.7%	144'895	-10'918	-7.5%	
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	51'939	55'213	-3'274	-5.9%	47'034	4'905	10.4%	
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	25'553	5'700	19'853	348.3%	16'856	8'697	51.6%	
317	Dédommagements	7'685	9'000	-1'315	-14.6%	14'112	-6'426	-45.5%	
318	Dépréciations sur créances	85'000	-	85'000	-	14'950	70'050	468.6%	
319	Diverses charges d'exploitation	2'787	1'100	1'687	153.3%	2'112	675	31.9%	
330	Immobilisations corporelles du PA	115'541	89'902	25'639	28.5%	94'162	21'379	22.7%	
350	Attrib. aux FS et financ. spéc. des capitaux tiers	-	-	-	-	40'290	-40'290	-100.0%	
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	4'600	4'600	-	-	4'600	-	-	
391	Prestations de services	79'687	94'537	-14'850	-15.7%	179'450	-99'763	-55.6%	
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	2'343	-	2'343	-	2'342	1	0.0%	
Total Charges		**5'694'871**	**5'524'255**	**170'616**	**3.1%**	**5'332'235**	**362'637**	**6.8%**	

En francs		C 2020	B 2020	Écart C 20 - B 20	%	C 2019	Écart C 20 - C 19	%	Notes
Revenus									
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	14'566	34'250	-19'684	-57.5%	40'139	-25'573	-63.7%	
425	Recette sur ventes	29'401	50'000	-20'600	-41.2%	43'223	-13'823	-32.0%	
426	Remboursements	68'149	-	68'149	-	38'605	29'544	76.5%	
430	Revenus d'exploitation divers	900	-	900	-	1'801	-901	-50.0%	
439	Autres revenus	-	60'000	-60'000	-100.0%	10'000	-10'000	-100.0%	
447	Produit des biens-fonds PA	5'995	152'100	-146'105	-96.1%	3'000	2'995	99.8%	
450	Prélèv.sur fonds et financ.spéc.capitaux de tiers	57'072	200'000	-142'928	-71.5%	40'390	16'682	41.3%	
461	Dédommagements de collectivités publiques	-	-	-	-	554	-554	-100.0%	
463	Subventions des collectiv. publiques et des tiers	593'863	420'000	173'863	41.4%	491'138	102'725	20.9%	
Total Revenus		**769'945**	**916'350**	**-146'405**	**-16.0%**	**668'850**	**101'096**	**15.1%**	
3301	**Bibliothèques et discothèques mun.(BMU)**								
Charges									
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	13'245'463	13'730'691	-485'228	-3.5%	12'924'654	320'809	2.5%	
304	Allocations	132'602	124'700	7'902	6.3%	146'749	-14'147	-9.6%	
305	Cotisations patronales	3'073'767	3'311'616	-237'849	-7.2%	2'957'223	116'545	3.9%	
309	Autres charges de personnel	43'724	10'580	33'144	313.3%	53'299	-9'576	-18.0%	
310	Charges de matériel et de marchandises	1'346'698	1'334'980	11'718	0.9%	1'346'917	-219	-0.0%	
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	141'626	126'000	15'626	12.4%	93'388	48'238	51.7%	
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	154'574	195'657	-41'084	-21.0%	224'734	-70'161	-31.2%	
313	Prestations de services et honoraires	524'587	592'914	-68'327	-11.5%	625'965	-101'377	-16.2%	
314	Travaux d'entretien	443'571	637'900	-194'329	-30.5%	486'770	-43'199	-8.9%	
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	237'178	269'633	-32'455	-12.0%	265'284	-28'106	-10.6%	
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	184'860	148'900	35'960	24.2%	205'755	-20'895	-10.2%	
317	Dédommagements	7'077	15'000	-7'923	-52.8%	15'993	-8'915	-55.7%	
318	Dépréciations sur créances	12'454	-	12'454	-	8'194	4'260	52.0%	
319	Diverses charges d'exploitation	9'006	10'000	-994	-9.9%	-1'217	10'223	-840.1%	
330	Immobilisations corporelles du PA	821'745	803'946	17'799	2.2%	829'678	-7'933	-1.0%	
340	Charges d'intérêt	21	-	21	-	-6'774	6'795	-100.3%	
349	Différentes charges financières	-	-	-	-	33	-33	-100.0%	
391	Prestations de services	117'472	144'081	-26'609	-18.5%	119'951	-2'478	-2.1%	
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	759'046	749'553	9'493	1.3%	748'573	10'473	1.4%	
Total Charges		**21'255'471**	**22'206'151**	**-950'680**	**-4.3%**	**21'045'168**	**210'303**	**1.0%**	
Revenus									
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	83	111'580	-111'497	-99.9%	75	8	10.8%	
425	Recette sur ventes	2'434	50'000	-47'566	-95.1%	21'521	-19'087	-88.7%	
426	Remboursements	121'201	40'000	81'201	203.0%	179'188	-57'987	-32.4%	
427	Amendes	22'855	148'620	-125'765	-84.6%	83'844	-60'989	-72.7%	
430	Revenus d'exploitation divers	1'780	-	1'780	-	1'240	540	43.6%	
440	Revenus des intérêts	-	-	-	-	5'800	-5'800	-100.0%	
461	Dédommagements de collectivités publiques	1'077'945	1'155'331	-77'386	-6.7%	1'183'184	-105'239	-8.9%	
463	Subventions des collectiv. publiques et des tiers	23'635	-	23'635	-	26'365	-2'729	-10.4%	
Total Revenus		**1'249'933**	**1'505'531**	**-255'598**	**-17.0%**	**1'501'216**	**-251'283**	**-16.7%**	

En francs		C 2020	B 2020	Écart C 20 - B 20	%	C 2019	Écart C 20 - C 19	%	Notes
3302	**Bibliothèque de Genève (BGE)**								
Charges									
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	8'884'555	9'298'309	-413'753	-4.4%	8'729'557	154'998	1.8%	
304	Allocations	72'270	79'800	-7'530	-9.4%	85'506	-13'236	-15.5%	
305	Cotisations patronales	2'212'321	2'328'738	-116'417	-5.0%	2'058'384	153'937	7.5%	
309	Autres charges de personnel	23'049	3'676	19'373	527.0%	37'600	-14'551	-38.7%	
310	Charges de matériel et de marchandises	1'396'499	1'512'600	-116'101	-7.7%	1'521'267	-124'768	-8.2%	
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	177'501	85'500	92'001	107.6%	99'385	78'115	78.6%	
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	112'679	123'800	-11'121	-9.0%	131'437	-18'758	-14.3%	
313	Prestations de services et honoraires	830'189	928'108	-97'919	-10.6%	994'015	-163'825	-16.5%	
314	Travaux d'entretien	969'654	368'420	601'234	163.2%	358'539	611'116	170.4%	v)
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	149'035	157'376	-8'341	-5.3%	160'885	-11'851	-7.4%	
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	165'151	129'000	36'151	28.0%	166'216	-1'065	-0.6%	
317	Dédommagements	6'983	17'000	-10'017	-58.9%	13'480	-6'497	-48.2%	
318	Dépréciations sur créances	1'400	1'000	400	40.0%	-821	2'221	-270.5%	
319	Diverses charges d'exploitation	10'080	18'000	-7'920	-44.0%	7'622	2'458	32.2%	
330	Immobilisations corporelles du PA	216'105	193'700	22'405	11.6%	496'635	-280'531	-56.5%	
340	Charges d'intérêt	16	-	16	-	104	-88	-84.6%	
350	Attrib. aux FS et financ. spéc. des capitaux tiers	330'091	200'000	130'091	65.0%	32'789	297'301	906.7%	w)
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	2'720	19'880	-17'160	-86.3%	20'880	-18'160	-87.0%	
391	Prestations de services	84'594	71'738	12'856	17.9%	108'427	-23'834	-22.0%	
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	3'900	3'900	-	-	3'900	-	-	
Total Charges		**15'648'791**	**15'540'544**	**108'246**	**0.7%**	**15'025'809**	**622'982**	**4.1%**	
Revenus									
421	Emoluments administratifs	4'580	9'000	-4'420	-49.1%	7'490	-2'910	-38.9%	
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	31'228	214'000	-182'772	-85.4%	35'475	-4'248	-12.0%	
425	Recette sur ventes	1'229	6'000	-4'771	-79.5%	1'507	-278	-18.4%	
426	Remboursements	71'747	23'000	48'747	211.9%	61'375	10'372	16.9%	
427	Amendes	12'753	45'000	-32'247	-71.7%	16'980	-4'227	-24.9%	
430	Revenus d'exploitation divers	-	-	-	-	1'092	-1'092	-100.0%	
439	Autres revenus	40'000	-	40'000	-	110'000	-70'000	-63.6%	
447	Produit des biens-fonds PA	700	-	700	-	1'272	-572	-45.0%	
450	Prélèv.sur fonds et financ.spéc.capitaux de tiers	12'399	207'000	-194'601	-94.0%	151'928	-139'528	-91.8%	
461	Dédommagements de collectivités publiques	210'000	210'000	-	-	210'000	-	-	
463	Subventions des collectiv. publiques et des tiers	939'301	850'000	89'301	10.5%	888'185	51'116	5.8%	
491	Prestations de services	-	-	-	-	11	-11	-100.0%	
Total Revenus		**1'323'937**	**1'564'000**	**-240'063**	**-15.3%**	**1'485'315**	**-161'378**	**-10.9%**	
3401	**Sports**								
Charges									
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	19'615'603	20'082'995	-467'392	-2.3%	18'911'802	703'801	3.7%	
304	Allocations	218'410	225'900	-7'490	-3.3%	229'400	-10'990	-4.8%	
305	Cotisations patronales	4'764'733	4'794'580	-29'847	-0.6%	4'179'694	585'039	14.0%	
309	Autres charges de personnel	21'968	15'304	6'664	43.5%	56'609	-34'642	-61.2%	

En francs		C 2020	B 2020	Écart C 20 - B 20	%	C 2019	Écart C 20 - C 19	%	Notes
310	Charges de matériel et de marchandises	901'450	1'070'210	-168'761	-15.8%	997'263	-95'814	-9.6%	
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	596'512	614'500	-17'988	-2.9%	564'003	32'509	5.8%	
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	3'031'413	3'144'700	-113'287	-3.6%	3'464'976	-433'563	-12.5%	
313	Prestations de services et honoraires	1'212'484	1'719'269	-506'786	-29.5%	1'684'646	-472'162	-28.0%	x)
314	Travaux d'entretien	2'684'142	2'993'200	-309'058	-10.3%	3'557'489	-873'347	-24.5%	y)
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	334'017	367'044	-33'027	-9.0%	321'908	12'109	3.8%	
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	54'328	61'000	-6'672	-10.9%	63'527	-9'199	-14.5%	
317	Dédommagements	2'968	9'980	-7'012	-70.3%	5'613	-2'645	-47.1%	
318	Dépréciations sur créances	30'250	-	30'250	-	11'770	18'480	157.0%	
319	Diverses charges d'exploitation	10'709	16'000	-5'291	-33.1%	15'938	-5'229	-32.8%	
330	Immobilisations corporelles du PA	3'996'382	4'202'033	-205'650	-4.9%	3'518'712	477'670	13.6%	
343	Charges pour bien-fonds, patrimoine financier	-	-	-	-	3'270	-3'270	-100.0%	
349	Différentes charges financières	77	-	77	-	1'038	-961	-92.6%	
361	Dédommagements à des collectivités publiques	1'234'442	1'235'000	-558	-0.0%	1'234'442	-	-	
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	5'230'394	5'233'400	-3'006	-0.1%	5'146'621	83'773	1.6%	
370	Subventions à redistribuer	-	-	-	-	60'000	-60'000	-100.0%	
391	Prestations de services	117'002	323'427	-206'425	-63.8%	331'584	-214'582	-64.7%	
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	3'696	3'696	-	-	19'402	-15'706	-81.0%	
Total Charges		**44'060'979**	**46'112'237**	**-2'051'258**	**-4.4%**	**44'379'708**	**-318'730**	**-0.7%**	
Revenus									
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	1'582'981	3'770'500	-2'187'519	-58.0%	2'761'300	-1'178'318	-42.7%	z)
425	Recette sur ventes	45'381	119'500	-74'119	-62.0%	93'581	-48'200	-51.5%	
426	Remboursements	595'113	589'000	6'113	1.0%	779'456	-184'343	-23.7%	
429	Autres taxes	59'250	-	59'250	-	108'641	-49'391	-45.5%	
430	Revenus d'exploitation divers	71	-	71	-	6'950	-6'880	-99.0%	
431	Inscription de prestations propres à l'actif	-	-	-	-	13'125	-13'125	-100.0%	
447	Produit des biens-fonds PA	854'042	1'002'500	-148'458	-14.8%	883'742	-29'700	-3.4%	
450	Prélèv.sur fonds et financ.spéc.capitaux de tiers	-	25'000	-25'000	-100.0%	-	-	-	
470	Subventions à redistribuer	-	-	-	-	60'000	-60'000	-100.0%	
491	Prestations de services	70'511	8'700	61'811	710.5%	36'876	33'634	91.2%	
492	Fermages, loyers, frais d'utilisation	420	-	420	-	-	420	-	
Total Revenus		**3'207'768**	**5'515'200**	**-2'307'432**	**-41.8%**	**4'743'671**	**-1'535'903**	**-32.4%**	

COMMENTAIRES SUR LES ÉCARTS ENTRE LES COMPTES 2020 ET LE BUDGET 2020

a) L'écart de kCHF -299 provient principalement de la baisse des charges liées à l'annulation de la Fête de la musique, partiellement compensé par l'événement «Cet été c'est concert» et l'appel à projets «Un été culturel». Il comprend la prise en charge également de la participation au dispositif fédéral et cantonal d'aide à la culture au titre du mandat d'expertise, et des coûts fiduciaires.

b) n/a

c) L'écart de kCHF -373 provient de la baisse des charges de location de matériel son et lumière ainsi que d'autres équipements liés à l'annulation de la Fête de la musique. Cette économie a été partiellement compensée par des charges supplémentaires liées à l'infrastructure scénique au Jardin botanique.

d) Recettes de billetterie non réalisées liées à l'annulation des concerts «Musiques en été» et des «Concerts du dimanche».

e) La baisse des revenus de kCHF -801 provient d'une part des recettes non réalisées concernant la location des salles de spectacle telles que le Victoria-Hall et l'Alhambra suite aux annulations dues à la Covid-19 et aux rabais exceptionnels accordés de 30% (selon décision CA), d'autre part de la fermeture du Casino-théâtre pour raison de sécurité (pas de location dès le mois de mars).

f) Écart de kCHF -251, provenant principalement de la baisse des charges d'entretien des bâtiments publics gérés par le compétent Direction du patrimoine bâti (DPBA).

g) Écart de kCHF +300, provenant des remboursements d'assurance pour les pertes de salaires ventilés au réel dans les services. Le budget global étant inscrit en totalité au niveau du compte compétent DRH.

h) L'écart de kCHF +335 provient du financement des charges relatives à des projets scientifiques financés par des fonds externes (programmes de conservation de la flore, stratégie d'arborisation, etc.).

i) La baisse des charges par rapport au budget de kCHF -333 est due à la réduction des campagnes de promotion et des dépenses liées aux expositions en rapport avec la crise sanitaire. Nous notons également une diminution des achats de livres pendant les périodes de fermeture.

j) n/a

k) L'écart de kCHF -1'210 est dû à la diminution des frais de surveillance et de prestations externes (annulation d'événements prévus) en lien avec la période de fermeture en raison de la crise sanitaire.

l) Écart de kCHF +270 provenant principalement de l'entretien supplémentaire des bâtiments publics gérés par le compétent Direction du patrimoine bâti (DPBA), pour des frais de nettoyages et désinfections supplémentaires liés à la crise sanitaire.

m) Cf. Rubrique 5.6.2.6 «Attributions et prélèvements aux fonds et financements spéciaux».

n) Écart provenant principalement des remboursements d'assurance pour les pertes de salaires ventilés au réel dans les services. Le budget global étant inscrit en totalité au niveau du compte compétent DRH.

o) n/a

p) Subventions au Musée d'art et d'histoire versées au fonds d'acquisitions et projets en provenance de mécènes et partenaires (notamment la Fondation HARDT, la Compagnie bancaire helvétique (CBH) et l'Office fédéral de la culture) pour des expositions prévues ou reportées en 2021.

q) La baisse des charges suivantes est en lien avec la fermeture des musées pendant la crise de la Covid-19 : baisse de l'achat de matériel d'exploitation pour kCHF -300 et diminution des charges d'impression et publicité de kCHF -171.

r) L'écart de kCHF -294 est dû aux cachets d'artistes de médiation qui n'ont pas été engagés suite à la Covid-19 et honoraires non dépensés pour les travaux préparatoires de l'expo temporaire de 4/2021.

s) Billetterie non encaissée sur les expositions temporaires suite à la fermeture des musées en raison de la crise sanitaire.

t) n/a

u) Recettes non réalisées liées à la fermeture du musée pendant la crise de la Covid-19 (billets d'entrées expo, visites guidées, redevance Cafétéria et Boutique).

v) Écart de kCHF +601 provenant principalement de l'entretien des bâtiments gérés par le compétent Direction du patrimoine bâti (DPBA) concernant les travaux de la salle du catalogue.

w) Cf. Rubrique 5.6.2.6 « Attributions et prélèvements aux fonds et financements spéciaux ».

x) Arrêt des prestations fournies à la population pendant la crise sanitaire. La fermeture des infrastructures sportives et les annulations des manifestations sportives justifient l'écart de kCHF -507.

y) L'écart provient principalement de la diminution des charges d'entretien des bâtiments publics gérés par le compétent Direction du patrimoine bâti (DPBA).

z) L'écart de kCHF -2'188 est dû aux recettes non réalisées en lien avec la fermeture des infrastructures sportives pendant la crise sanitaire ainsi qu'à la mise en place d'un tarif réduit pour l'accès aux piscines durant l'été 2020.

COMMENTAIRES SUR LES ÉCARTS ENTRE LES COMPTES 2020 ET LES COMPTES 2019

a) L'écart de kCHF -462 est lié à l'annulation de la Fête de la musique partiellement compensé par l'événement « Cet été c'est concert » et l'appel à projets « Un été culturel ». Il comprend la prise en charge également de la participation au dispositif fédéral et cantonal d'aide à la culture au titre du mandat d'expertise, et des coûts fiduciaires.

b) L'augmentation des charges observée en 2020 provient d'une part de l'entretien des bâtiments publics gérés par le compétent Direction du patrimoine bâti (DPBA) pour des nettoyages et désinfections supplémentaires en lien avec la crise sanitaire (kCHF +417), d'autre part de la charge exceptionnelle concernant le coût de réfection de la toiture de la Scène Ella Fitzgerald pour kCHF +89.

c) L'écart de kCHF -603 provient de la baisse des charges de location de matériel son et lumière ainsi que d'autres équipements liés à l'annulation de la Fête de la musique. Cette économie a été partiellement compensée par des charges supplémentaires liées à l'infrastructure scénique au Jardin botanique.

d) n/a

e) La baisse des revenus de kCHF -762 provient d'une part des recettes non réalisées concernant la location des salles de spectacle telles que le Victoria-Hall et l'Alhambra suite aux annulations dues à la Covid-19 et aux rabais exceptionnels accordés de 30% (selon décision CA), d'autre part de la fermeture du Casino-théâtre pour raison de sécurité (pas de location dès le mois de mars).

f) n/a

g) n/a

h) n/a

i) Impact de la fermeture pendant presque 6 mois du musée avec des reports d'expositions, voire des annulations, et une diminution générale des dépenses associées.

j) Impact de la fermeture pendant presque 6 mois du musée avec des reports d'expositions, voire des annulations, et une diminution générale des dépenses associées.

k) Impact de la fermeture pendant presque 6 mois du musée avec des reports d'expositions, voire des annulations, et une diminution générale des dépenses associées.

l) Écart de kCHF 271 provenant principalement de l'entretien supplémentaire des bâtiments publics gérés par le compétent Direction du patrimoine bâti (DPBA) pour des frais de nettoyages et désinfections supplémentaires en lien avec la crise sanitaire.

m) Cf. Rubrique 5.6.2.6 « Attributions et prélèvements aux fonds et financements spéciaux ».

n) n/a

o) Cf. Rubrique 5.6.2.6 « Attributions et prélèvements aux fonds et financements spéciaux ».

p) n/a

q) n/a

r) Cachets d'artistes de médiation et honoraires qui n'ont pas été engagés en raison de la crise sanitaire.

s) Billetterie non encaissée sur les expositions temporaires suite à la fermeture des musées en relation avec la crise sanitaire.

t) Écart de kCHF -429 provenant principalement de l'entretien des bâtiments publics gérés par le compétent Direction du patrimoine bâti (DPBA). En effet, les frais de nettoyages ont augmenté mais les frais d'entretien annuel des bâtiments ont diminué.

u) n/a

v) Ecart de kCHF +611 provenant principalement de l'entretien des bâtiments publics gérés par le compétent Direction du patrimoine bâti (DPBA) concernant les travaux de la salle du catalogue réalisés en 2020.

w) Cf. Rubrique 5.6.2.6 « Attributions et prélèvements aux fonds et financements spéciaux ».

x) Arrêt des prestations fournies à la population pendant la crise de la Covid-19. La fermeture des infrastructures sportives et les annulations des manifestations sportives justifient l'écart de kCHF -472.

y) L'écart provient principalement de la diminution des charges d'entretien annuel des bâtiments publics gérés par le compétent Direction du patrimoine bâti (DPBA), notamment pour les terrains du stade du Bois-de-la-Bâtie.

z) L'écart de kCHF -1'178 est dû aux recettes non réalisées en lien à la fermeture des infrastructures sportives pendant la crise sanitaire et à la mise en place d'un tarif réduit pour l'accès aux piscines durant l'été 2020.

SUBVENTIONS MONÉTAIRES

En francs		C 2020	B 2020	Ecart C 2020 - B 2020	C 2019	Ecart C 2020 - C 2019	Notes
3 Culture et sport							
3001 Direction de la culture et du sport							
02 Services généraux							
Fonds Disdier	Fonds Disdier - Université de Genève (Prix Ador)	-	1'000	-1'000	-	-	
Fonds Disdier	Fonds Disdier - Université de Genève (Prix Humbert)	-	1'000	-1'000	1'000	-1'000	
Fonds Zell	Fonds Zell - Accès à la culture (théâtres, concerts)	21'272	121'000	-99'728	48'200	-26'928	
Total 02 Services généraux		**21'272**	**123'000**	**-101'728**	**49'200**	**-27'928**	
32 Culture, autres							
Arts de la scène	Accès à la culture (théâtres, concerts)	174'870	222'000	-47'130	81'538	93'332	
Autres tâches culturelles	Accès à la culture (autres tâches culturelles)	39'136	-	39'136	121'144	-82'008	
Autres tâches culturelles	Activités culturelles et scientifiques	219'500	256'000	-36'500	242'940	-23'440	
Total 32 Culture, autres		**433'506**	**478'000**	**-44'494**	**445'622**	**-12'116**	
33 Médias							
Cinéma	Accès à la culture (mass media)	1'555	-	1'555	4'440	-2'885	
Total 33 Médias		**1'555**	**-**	**1'555**	**4'440**	**-2'885**	
Total 3001 Direction de la culture et du sport		**456'333**	**601'000**	**-144'667**	**499'262**	**-42'929**	
3106 Service culturel							
31 Héritage culturel							
Arts visuels	Andata Ritorno	23'700	23'700	-	23'700	-	
Arts visuels	Association d'artistes arts visuels (act-art)	192'800	192'800	-	192'800	-	
Arts visuels	Centre d'art contemporain (CAC)	1'159'800	1'159'800	-	1'159'800	-	
Arts visuels	Centre de la photographie (CPG)	270'600	270'600	-	270'600	-	
Arts visuels	Centre d'édition contemporaine (CEC)	150'000	150'000	-	150'000	-	
Arts visuels	Fondation pour l'art moderne et contemporain (FAMC)	257'700	257'700	-	257'700	-	
Arts visuels	GE Grave	104'600	104'600	-	104'600	-	
Arts visuels	Lieu d'expositions, le Commun	350'000	350'000	-	350'000	-	
Arts visuels	Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO)	1'200'000	1'200'000	-	1'100'000	100'000	
Total 31 Héritage culturel		**3'709'200**	**3'709'200**	**-**	**3'609'200**	**100'000**	
32 Culture, autres							
Arts de la scène	Association pour la danse contemporaine (ADC)	1'373'200	1'373'200	-	1'373'200	-	
Arts de la scène	Festival Groove'N'Move	120'000	120'000	-	120'000	-	
Arts de la scène	Fondation d'art dramatique (La Comédie, Le Poche)	12'620'104	14'830'478	-2'210'374	9'247'478	3'372'626	a)
Arts de la scène	La Parfumerie	140'000	140'000	-	140'000	-	
Arts de la scène	La Revue	335'100	335'100	-	335'100	-	
Arts de la scène	Soutien à la création chorégraphique	259'950	480'000	-220'050	224'000	35'950	b)
Arts de la scène	Soutien à la création chorégraphique conventionnée	630'000	430'000	200'000	630'000	-	c)
Arts de la scène	Soutien à la création théâtrale	1'087'158	1'082'000	5'158	1'286'700	-199'542	
Arts de la scène	Soutien à la création théâtrale conventionnée	560'000	600'000	-40'000	640'000	-80'000	
Arts de la scène	Soutien aux manifestations chorégraphiques	110'000	90'000	20'000	96'000	14'000	
Arts de la scène	Soutien aux manifestations théâtrales	140'000	105'000	35'000	142'000	-2'000	

En francs		C 2020	B 2020	Ecart C 2020 - B 2020	C 2019	Ecart C 2020 - C 2019	Notes
Arts de la scène	Soutien Théâtre Pitoëff	295'000	300'000	-5'000	-	295'000	d)
Arts de la scène	Théâtre Am Stram Gram	2'192'000	2'192'000	-	2'072'000	120'000	
Arts de la scène	Théâtre de l'Orangerie (TO)	700'000	700'000	-	700'000	-	
Arts de la scène	Théâtre de l'Usine (TU)	340'000	340'000	-	340'000	-	
Arts de la scène	Théâtre des Marionnettes de Genève (TMG)	1'370'000	1'370'000	-	1'370'000	-	
Arts de la scène	Théâtre du Galpon	300'000	300'000	-	240'000	60'000	
Arts de la scène	Théâtre du Grütli	2'010'750	2'010'750	-	2'010'750	-	
Arts de la scène	Théâtre du Loup	1'065'500	1'065'500	-	1'065'500	-	
Arts de la scène	Théâtre Saint-Gervais	2'697'500	2'697'500	-	2'697'500	-	
Arts visuels	Bourses et prix arts visuels	74'000	50'000	24'000	82'000	-8'000	
Arts visuels	Bourses photos documentaires	25'000	25'000	-	24'541	459	
Arts visuels	Galerie Forde	102'200	102'200	-	102'200	-	
Arts visuels	Soutien à la création arts visuels	189'065	250'000	-60'935	185'595	3'470	
Arts visuels	Soutien à la médiation arts visuels	43'550	50'000	-6'450	40'000	3'550	
Arts visuels	Soutien aux manifestations arts visuels	340'000	330'300	9'700	255'000	85'000	
Autres tâches culturelles	Action intermittent-e-s	300'000	300'000	-	300'000	-	
Autres tâches culturelles	Association Corodis	40'000	40'000	-	40'000	-	
Autres tâches culturelles	Bureau culturel	60'000	60'000	-	60'000	-	
Autres tâches culturelles	Soutien aux actions culturelles et médiation	250'200	270'000	-19'800	263'500	-13'300	
Autres tâches culturelles	Soutien aux projets culturels d'agglomération	170'250	192'250	-22'000	187'750	-17'500	
Divers	Fond de soutien à la Culture (Covid Culture)	2'213'829	-	2'213'829	-	2'213'829	e)
Fonds art contemporain	Fonds art contemporain	-	-	-	-	-	
Fonds Berthoud	Fonds Berthoud-attribution des bourses Ville de Genève	20'000	50'000	-30'000	-	20'000	
Fonds Neuman	Fonds Neuman (Prix Neuman Beaux-Arts)	1'000	1'000	-	1'000	-	
Fonds Neuman	Fonds Neuman (Prix Neuman de Musique)	1'000	1'000	-	1'000	-	
Livre	Fonds livre et édition	-12'500	-	-12'500	-5'000	-7'500	
Musiques	Musiques en été festival	613'700	613'700	-	613'700	-	
Musiques	Salle Ernest-Ansermet	100'000	100'000	-	100'000	-	
Musiques actuelles	Alhambra, salle des musiques actuelles	380'000	380'000	-	380'000	-	
Musiques actuelles	Association de Soutien à la Musique Vivante - Festival Voix de Fête (ASMV)	200'000	200'000	-	200'000	-	
Musiques actuelles	Association Genevoise des Musiciens de Jazz (AGMJ)	61'900	61'900	-	61'900	-	
Musiques actuelles	Association pour l'encouragement de la musique improvisée (AMR)	1'124'400	1'124'400	-	1'124'400	-	
Musiques actuelles	Ateliers d'ethnomusicologie (ADEM)	681'950	681'950	-	681'950	-	
Musiques actuelles	Bourses et prix musique	82'000	82'000	-	82'000	-	
Musiques actuelles	Cave 12	220'000	220'000	-	220'000	-	
Musiques actuelles	Fanfareduloup Orchestra	240'000	240'000	-	240'000	-	
Musiques actuelles	Post Tenebras Rock (PTR)	250'000	250'000	-	325'000	-75'000	

En francs		C 2020	B 2020	Ecart C 2020 - B 2020	C 2019	Ecart C 2020 - C 2019	Notes
Musiques actuelles	Soutien à la création musiques actuelles	148'000	143'000	5'000	173'000	-25'000	
Musiques actuelles	Soutien aux manifestations musiques actuelles	391'000	408'000	-17'000	310'000	81'000	
Musiques classiques	Association - Festival Archipel	380'000	380'000	-	380'000	-	
Musiques classiques	Association Genevoise des chorales (AGECO)	247'500	247'500	-	247'500	-	
Musiques classiques	Contrechamps	1'100'000	1'100'000	-	1'202'600	-102'600	
Musiques classiques	Eklekto	190'000	190'000	-	190'000	-	
Musiques classiques	Ensemble vocal Séquence	51'500	51'500	-	51'500	-	
Musiques classiques	Geneva Camerata	50'000	50'000	-	-	50'000	
Musiques classiques	L'Orchestre de chambre de Genève (OCG)	1'461'000	1'461'000	-	1'461'000	-	
Musiques classiques	Orchestre de la Suisse Romande (OSR)	9'109'367	9'500'000	-390'633	9'500'000	-390'633	f)
Musiques classiques	Orchestre symphonique genevois	40'000	40'000	-	-	40'000	
Musiques classiques	Soutien à la création musiques classiques et contemporaines	785'500	771'600	13'900	526'650	258'850	
Musiques classiques	Soutien aux manifestations musiques classiques et contemporaines	181'000	192'000	-11'000	219'000	-38'000	
Musiques et chorales	Cadets de Genève	51'500	51'500	-	51'500	-	
Musiques et chorales	Chorale Liederkranz-Concordia	15'000	15'000	-	-	15'000	
Musiques et chorales	Harmonie nautique	82'500	82'500	-	82'500	-	
Musiques et chorales	Musique municipale de la Ville de Genève	103'100	103'100	-	103'100	-	
Musiques et chorales	Ondine genevoise	51'500	51'500	-	51'500	-	
Musiques et chorales	Soutien aux musiques et chorales	196'400	208'000	-11'600	205'845	-9'445	
Numérique et Pluridisciplinaire	Association l'Usine	95'900	95'900	-	95'900	-	
Numérique et Pluridisciplinaire	Bourses et prix numérique et pluridisciplinaire	215'000	216'600	-1'600	216'600	-1'600	
Numérique et Pluridisciplinaire	Festival Antigel	350'000	350'000	-	250'000	100'000	
Numérique et Pluridisciplinaire	Festival les Créatives	200'000	200'000	-	200'000	-	
Numérique et Pluridisciplinaire	La Bâtie-Festival de Genève	1'427'800	1'427'800	-	1'427'800	-	
Numérique et Pluridisciplinaire	Mapping Festival	200'000	200'000	-	200'000	-	
Numérique et Pluridisciplinaire	Soutien à la création numérique et pluridisciplinaire	203'800	325'300	-121'500	260'930	-57'130	
Numérique et Pluridisciplinaire	Soutien à la création numérique et pluridisciplinaire conventionnée	210'000	210'000	-	210'000	-	
Numérique et Pluridisciplinaire	Soutien aux manifestations numériques et pluridisciplinaires	321'500	200'000	121'500	307'164	14'336	
Total 32 Culture, autres		**53'976'673**	**54'509'028**	**-532'355**	**48'220'853**	**5'755'820**	
33 Médias							
Cinéma	Cérémonie des Quartz	62'500	62'500	-	62'500	-	
Cinéma	Cinéma Spoutnik	120'000	120'000	-	120'000	-	
Cinéma	Cinémas du Grütli	660'000	660'000	-	580'000	80'000	
Cinéma	Everybody's perfect	80'000	80'000	-	-	80'000	
Cinéma	Festival Black Movie	320'000	320'000	-	320'000	-	

En francs			C 2020	B 2020	Ecart C 2020 - B 2020	C 2019	Ecart C 2020 - C 2019	Notes
	Cinéma	Festival Filmar en América Latina	115'000	115'000	-	115'000	-	
	Cinéma	Festival inter. film oriental de Genève (FIFOG)	80'000	80'000	-	-	80'000	
	Cinéma	Festival international du film sur les droits humains (FIFDH)	370'000	370'000	-	330'000	40'000	
	Cinéma	Fonction : cinéma	417'700	417'700	-	417'700	-	
	Cinéma	Geneva international Film Festival (GIFF)	560'000	560'000	-	520'000	40'000	
	Cinéma	Soutien aux manifestations cinéma	275'000	316'600	-41'600	396'600	-121'600	
	Total 33 Médias		**3'060'200**	**3'101'800**	**-41'600**	**2'861'800**	**198'400**	
	Total 3106 Service culturel		**60'746'073**	**61'320'028**	**-573'955**	**54'691'853**	**6'054'220**	
3110	**Grand Théâtre de Genève**							
32	**Culture, autres**							
	Art lyrique	Grand Théâtre exploitation	10'768'819	10'768'819	-	12'640'511	-1'871'692	g)
	Total 32 Culture, autres		**10'768'819**	**10'768'819**	**-**	**12'640'511**	**-1'871'692**	
	Total 3110 Grand Théâtre de Genève		**10'768'819**	**10'768'819**	**-**	**12'640'511**	**-1'871'692**	
3201	**Conservatoire et jardin botaniques**							
31	**Héritage culturel**							
	Fonds Berlinerblau	Fonds Berlinerblau - Association Botalista	-	100'000	-100'000	-	-	
	Total 31 Héritage culturel		**-**	**100'000**	**-100'000**	**-**	**-**	
	Total 3201 Conservatoire et jardin botaniques		**-**	**100'000**	**-100'000**	**-**	**-**	
3204	**Muséum d'histoire naturelle**							
29	**Formation, autres**							
	Activités scientifiques	Centre suisse de recherches scientifiques à Abidjan	5'200	5'200	-	5'200	-	
	Activités scientifiques	Promotion de la recherche scientifique	2'300	10'000	-7'700	2'500	-200	
	Total 29 Formation, autres		**7'500**	**15'200**	**-7'700**	**7'700**	**-200**	
	Total 3204 Muséum d'histoire naturelle		**7'500**	**15'200**	**-7'700**	**7'700**	**-200**	
3205	**Musée Ariana**							
32	**Culture, autres**							
	Art contemporain	Académie internationale de la céramique	4'600	4'600	-	4'600	-	
	Total 32 Culture, autres		**4'600**	**4'600**	**-**	**4'600**	**-**	
	Total 3205 Musée Ariana		**4'600**	**4'600**	**-**	**4'600**	**-**	
3302	**Bibliothèque de Genève**							
32	**Culture, autres**							
	Activités scientifiques	Société de géographie de Genève	2'720	2'720	-	2'720	-	
	Activités scientifiques	Société de physique et d'histoire naturelle	-	17'160	-17'160	17'160	-17'160	
	Fonds Amiel	Fonds Amiel - Prix Disdier-Amiel Philosophie	-	-	-	1'000	-1'000	
	Total 32 Culture, autres		**2'720**	**19'880**	**-17'160**	**20'880**	**-18'160**	
	Total 3302 Bibliothèque de Genève		**2'720**	**19'880**	**-17'160**	**20'880**	**-18'160**	
3401	**Sports**							
34	**Sports et loisirs**							
	Alpinisme	Soutien aux clubs d'Alpinisme	27'000	25'000	2'000	28'300	-1'300	
	Arts martiaux	Soutien aux clubs d'Art martiaux	5'000	15'000	-10'000	5'000	-	

En francs		C 2020	B 2020	Ecart C 2020 - B 2020	C 2019	Ecart C 2020 - C 2019	Notes
Athlétisme	Association genevoise d'athlétisme	87'000	82'600	4'400	87'000	-	
Athlétisme	Soutien aux clubs d'Atlhétisme	86'900	35'000	51'900	98'000	-11'100	
Badminton	Association genevoise de badminton	72'000	72'200	-200	63'000	9'000	
Badminton	Soutien aux clubs de Badminton	10'600	15'000	-4'400	10'300	300	
Basketball	Association cantonale genevoise de basketball amateur	133'000	133'000	-	133'000	-	
Basketball	Soutien aux clubs de Basket	323'300	222'000	101'300	386'400	-63'100	
Boxe	Association des clubs de boxe amateur	-	3'700	-3'700	-	-	
Boxe	Soutien aux clubs de Boxe	30'000	48'600	-18'600	30'000	-	
Canoë	Soutien aux clubs de Canoë-Kayak	51'300	45'000	6'300	42'600	8'700	
Cyclisme	Soutien aux clubs de Cyclisme	25'000	65'000	-40'000	25'000	-	
Cyclisme	Union Vélocipédique Genevoise	50'400	50'400	-	50'400	-	
Divers	Fonds de soutien à l'organisation de manifestations	1'143'944	1'119'600	24'344	1'368'171	-224'227	h)
Divers	Fonds de soutien au bénévolat	28'000	300'000	-272'000	50'000	-22'000	i)
Divers	Fonds de soutien prévention-intégration	74'655	150'000	-75'345	69'850	4'805	
Echecs	Fédération genevoise d'échecs	2'500	500	2'000	2'500	-	
Echecs	Soutien aux clubs d'Echecs	86'600	85'000	1'600	78'600	8'000	
Escrime	Soutien aux clubs d'Escrime	15'500	15'000	500	15'500	-	
Football	Association cantonale genevoise de football	165'100	165'100	-	165'100	-	
Football	Soutien aux clubs de Football	515'300	355'000	160'300	438'300	77'000	
Gymnastique	Association genevoise de gymnastique	191'800	191'800	-	191'800	-	
Gymnastique	Soutien aux clubs de Gymnastique	4'000	55'000	-51'000	27'500	-23'500	
Handball	Association genevoise de handball	88'000	111'100	-23'100	88'000	-	
Handball	Soutien aux clubs de Handball	95'200	45'000	50'200	96'700	-1'500	
Handicap	Soutien aux clubs de Sport Handicap	20'000	35'000	-15'000	15'000	5'000	
Hockey s/gazon	Association genevoise de hockey sur gazon	-	67'900	-67'900	-	-	
Hockey s/gazon	Soutien aux clubs de Hockey sur gazon	64'000	60'000	4'000	58'000	6'000	
Judo	Association cantonale genevoise de judo	80'000	70'000	10'000	70'000	10'000	
Lutte	Association cantonale de lutte suisse	-	1'400	-1'400	-	-	
Lutte	Soutien aux clubs de Lutte	-	2'000	-2'000	-	-	
Marche	Soutien aux clubs de Marche	1'500	2'000	-500	1'500	-	
Motocyclisme	Soutien aux clubs de Motocyclisme	-	50'000	-50'000	-	-	
Multisports	Association genevoise des sports	11'000	8'200	2'800	8'200	2'800	
Multisports	Soutien aux clubs de Multisports	454'500	35'000	419'500	339'000	115'500	j)
Natation	Association genevoise de natation	25'000	35'000	-10'000	25'000	-	
Natation	Soutien aux clubs de Natation	261'200	225'000	36'200	217'000	44'200	
Patinage	Soutien aux clubs de Patinage	-	11'000	-11'000	-	-	

En francs		C 2020	B 2020	Ecart C 2020 - B 2020	C 2019	Ecart C 2020 - C 2019	Notes
Pétanque	Association cantonale genevoise de pétanque	-	1'900	-1'900	-	-	
Rink-Hockey	Soutien aux clubs de Rink-Hockey	73'300	76'000	-2'700	80'300	-7'000	
Rugby	Association cantonale genevoise de rugby	60'000	59'400	600	60'000	-	
Rugby	Soutien aux clubs de Rugby	53'000	50'000	3'000	53'500	-500	
Ski	Soutien aux clubs de Ski	33'700	72'000	-38'300	9'000	24'700	
Ski alpin	Genève Snowsports	77'000	77'000	-	77'000	-	
Ski nautique	Association genevoise de ski nautique	20'900	20'900	-	20'900	-	
Ski nautique	Soutien aux clubs de Ski nautique	6'000	15'000	-9'000	10'000	-4'000	
Sports urbains	Fonds de soutien au sport féminin	65'500	200'000	-134'500	-	65'500	
Sports urbains	Genève E-Sport	-	5'000	-5'000	-	-	
Sports urbains	Soutien aux sports Urbains (transitoire 2018 non payé)	-	20'000	-20'000	-10'000	10'000	
Tennis	Association régionale Genève Tennis (ARGT)	55'000	44'400	10'600	45'000	10'000	
Tennis	Soutien aux clubs de Tennis	-	55'000	-55'000	-	-	
Tennis de table	Association genevoise de tennis de table	47'600	47'600	-	47'600	-	
Tennis de table	Soutien aux clubs de Tennis de table	10'000	15'000	-5'000	10'000	-	
Tir à l'arc	Association des archers genevois	-	1'900	-1'900	-	-	
Tir sportif	Association genevoise sportive de tir	-	2'800	-2'800	-	-	
Triathlon	Soutien aux clubs de Triathlon	32'345	15'000	17'345	32'800	-455	
Twirling	Soutien aux clubs de Twirling	-	2'000	-2'000	-	-	
Unihockey	Soutien aux clubs de Unihockey	8'200	15'000	-6'800	8'200	-	
Unihockey	Unihockey Club Genève	20'600	20'600	-	20'600	-	
Voile	Fédération genevoise des clubs de voile	-	20'600	-20'600	-	-	
Voile	Soutien aux clubs de Voile	169'700	154'000	15'700	160'500	9'200	
Volleyball	Soutien de clubs de Volleyball	157'250	130'000	27'250	132'500	24'750	
Volleyball	Swiss Volley Région Genève	111'000	104'200	6'800	104'000	7'000	
Total 34 Sports et loisirs		**5'230'394**	**5'233'400**	**-3'006**	**5'146'621**	**83'773**	
Total 3401 Sports		**5'230'394**	**5'233'400**	**-3'006**	**5'146'621**	**83'773**	
Total 3 Culture et sport		**77'216'439**	**78'062'927'**	**-846'488**	**73'011'427'**	**4'205'012**	

COMMENTAIRES SUR LES ÉCARTS ENTRE LES COMPTES 2020 ET LE BUDGET 2020

a) L'écart provient de l'ajustement des versements de l'année civile de la Ville de Genève concernant la saison de la Fondation d'art dramatique (FAD) ainsi que de la restitution de la subvention à hauteur de kCHF+44.

b) Le non dépensé de kCHF -220 a été attribué à la ligne « Soutien à la création chorégraphique conventionnée ».

c) Le dépassement de kCHF +200 est compensé par le non dépensé sur la ligne « Soutien à la création chorégraphique », comme mentionné ci-dessus.

d) n/a

e) Une nouvelle subvention de kCHF +2'213, non budgétée, correspond à la rétribution à la Ville de Genève relative au dispositif de soutien en faveur de la culture dans le cadre de l'ordonnance sur l'atténuation des conséquences économiques du coronavirus dans le secteur de la culture (ordonnance 442-15).

f) L'écart de kCHF -391 correspond au bénéfice restitué à l'échéance de la convention 2017 - 2020 avec l'Orchestre de la Suisse Romande (OSR).

g) n/a

h) n/a

i) L'écart de kCHF -272 correspond à la non utilisation de nouveaux fonds à disposition en raison du faible nombre de demandes en 2020.

j) L'écart s'explique d'une part par des subventions non budgétées pour des sports tels que le hockey sur glace, le tchoukball, le frisbee et la pétanque à hauteur de kCHF +359, d'autre part par un soutien exceptionnel de kCHF 60 alloué à la plateforme Covid-19.

COMMENTAIRES SUR LES ÉCARTS ENTRE LES COMPTES 2020 ET LES COMPTES 2019

a) L'écart est expliqué par l'augmentation de la ligne nominale de la FAD considérant le projet de la nouvelle Comédie et son ouverture initialement prévue en 2020.

b) n/a

c) n/a

d) La ligne nominale « Théâtre Pitoëff » en 2019 a été réaffectée en ligne « Soutien Théâtre Pitoëff » en 2020 (kCHF 300). Aux comptes 2019, les activités théâtrales au Théâtre Pitoëff ont été octroyées depuis la ligne « Soutien à la création théâtrale » (dépassement de la ligne ponctuelle compensée par la non utilisation de la ligne nominale).

e) Comme mentionné ci-dessus, cet écart correspond à la participation de la Ville de Genève au dispositif des indemnités cantonales et fédérales Covid-19 en faveur de la culture en 2020 (ordonnance 1).

f) Comme mentionné ci-dessus, cet écart est en lien avec la restitution du bénéfice de l'OSR.

g) L'écart de kCHF -1'871 correspond au déficit de la saison 2018-2019 du Grand Théâtre, qui a été couvert par un crédit extraordinaire voté par le Conseil municipal en 2019 (PR-1376).

h) En 2020 le budget de cette ligne a été diminué de kCHF 200. Les subventions liées aux manifestations ont donc été adaptées à cette baisse budgétaire.

i) n/a

j) n/a

ANNEXE - SUBVENTIONS NON MONÉTAIRES (GRATUITÉS)

En francs	C 2020	B 2020	Ecart C20-B20	C 2019	Ecart C20-C19	Notes
3 Culture et sport						
3106 Service culturel						
21 Scolarité obligatoire						
Académie de musique	7'972	11'328	-3'356	11'328	-3'356	
Conservatoire de Musique - locaux dans les écoles	92'196	99'191	-6'995	99'191	-6'995	
Conservatoire Populaire de Musique - locaux dans les écoles	320'876	325'856	-4'980	325'856	-4'980	
Ecole de musique La Lyre	4'909	4'909	-	4'909	-	
Espace Musical	11'903	20'203	-8'300	20'203	-8'300	
Institut Jaques-Dalcroze - locaux dans les écoles	17'780	16'520	1'260	16'520	1'260	
Ondine Genevoise	86'329	86'329	-	86'329	-	
Studio Kodàly	66'298	62'838	3'460	62'838	3'460	
Total 21 Scolarité obligatoire	**608'173**	**627'084**	**-18'911**	**627'084**	**-18'911**	
29 Formation, autres						
Accademia d'Archi	5'460	2'280	3'180	2'280	3'180	
Total 29 Formation, autres	**5'460**	**2'280**	**3'180**	**2'280**	**3'180**	
31 Héritage culturel						
Act-Art Halles de l'Ile arcades	51'976	51'976	-	51'976	-	
Andata Ritorno	27'528	27'528	-	27'528	-	
Centre d'art contemporain - Vieux-Grenadiers 10	378'344	378'344	-	378'344	-	
Centre d'édition contemporaine - Rois 15	58'932	58'932	-	58'932	-	
CPG ctre photo - Vieux-Grenadiers 10	54'193	54'193	-	54'193	-	
Fondamco (Mamco) - Vieux-Grenadiers 10	693'267	693'267	-	693'267	-	
Fondation pour l'art moderne et contemporain FAMC	26'006	26'006	-	26'006	-	
GE Grave	54'696	54'696	-	54'696	-	
Pinacothèque - Montbrillant 28	22'964	22'964	-	22'964	-	
Total 31 Héritage culturel	**1'367'906**	**1'367'906**	**-**	**1'367'906**	**-**	
32 Culture, autres						
ADC, Pavillon de la danse, pl. Sturm 1	43'728	-	43'728	-	43'728	
Am Stram Gram - Route de Frontenex 56	261'217	261'217	-	261'217	-	
AMR	226'503	226'503	-	226'503	-	
Assoc. danse contemp.	60'000	30'000	30'000	60'000	-	
Assoc. Salamandra-art - Vernier 115	-	-	-	17'717	-17'717	
Assoc. théâtre de l'Orangerie - Parc de la Grange	9'340	9'340	-	9'340	-	
Assoc. théâtre de l'Orangerie - Seujet 36	10'539	8'916	1'623	10'441	98	
Association Bureau Culturel	31'504	31'504	-	31'504	-	
Association Labo - Bd St-Georges 5	18'132	18'132	-	18'132	-	
Association l'Usine (groupes culturels)	400'827	400'827	-	400'827	-	
Association pour la danse contemporaine ADC (Grütli)	82'212	82'212	-	82'212	-	
Association Utopiana	36'000	36'000	-	36'000	-	
Atelier artiste ZIC - Châtelaine 43	64'588	7'548	57'040	21'815	42'773	

En francs	C 2020	B 2020	Ecart C20-B20	C 2019	Ecart C20-C19	Notes
Ateliers d'artistes Lausanne 27A	62'079	62'079	-	62'079	-	
Ateliers d'ethnomusicologie	41'945	41'945	-	41'945	-	
Autrement Aujourd'hui (Usine)	65'938	65'938	-	65'938	-	
Buvette de l'orangerie SEC	9'340	-	9'340	9'340	-	
Cadets de Genève	139'349	120'424	18'925	139'005	344	
Cappella Genevensis	10'679	10'679	-	10'679	-	
Casino-Théâtre (ASMV Voix-de-fête)	-	12'000	-12'000	5'327	-5'327	
Casino-Théâtre (Revue Genevoise)	-	125'000	-125'000	110'705	-110'705	
Cave 12 - Prairie 4	75'501	75'501	-	75'501	-	
Cercle choral de Genève	8'706	8'706	-	8'706	-	
Chorale des Eaux-Vives (56m2)	9'209	9'209	-	9'209	-	
Chorale des Eaux-Vives (67m2)	5'434	5'434	-	5'434	-	
Cie G. Jobin - Coulouvrenière 44	35'736	35'736	-	35'736	-	
Compagnie Romande d'Opérette	11'055	11'055	-	11'055	-	
Compagnons de La Tulipe Noire	4'683	4'683	-	4'683	-	
Divers ateliers à l'Usine	166'606	166'606	-	166'606	-	
Divers ateliers au Grütli	75'501	75'501	-	75'501	-	
Diverses gratuités - théâtre Pitoëff	150'000	150'000	-	158'779	-8'779	
Eklekto, geneva percussion center	27'857	27'857	-	27'857	-	
FAD Buvette de la comédie	43'072	43'072	-	43'072	-	
FAD Châtelaine 43 - H Comédie	51'960	51'960	-	51'960	-	
FAD Cheval-Blanc 7 Théâtre de Poche bureau	129'844	129'844	-	129'844	-	
FAD Théâtre de la Comédie	395'290	395'290	-	395'290	-	
FAD Théâtre de Poche dépôt	34'972	34'972	-	34'972	-	
Fanfare de la Croix-Bleue	17'977	17'977	-	17'977	-	
Fanfare du Losange	58'901	58'901	-	58'901	-	
Fanfare municipale du Petit-Saconnex	26'731	26'731	-	26'731	-	
Foofwa - Coulouvrenière 44	52'344	52'344	-	52'344	-	
Harmonie Big Band des Eaux-Vives	20'791	19'113	1'678	19'113	1'678	
Harmonie Nautique	59'889	59'050	839	59'889	-	
Jaydo's Concerts Jazz (CHV)	-	25'000	-25'000	25'000	-25'000	
Le Commun - rue des Bains 28	45'034	87'246	-42'212	85'807	-40'773	
L'Empro-Genève	656	656	-	656	-	
Lez-Arts-Muraille	10'592	10'592	-	10'592	-	
L'Orchestre Mandolinata	18'380	18'380	-	18'380	-	
L'Usine, divers bénéficiaires salle de répétition	15'436	15'436	-	15'436	-	
Mottatom	253'848	253'848	-	253'848	-	
Musique municipale VGE	59'730	59'730	-	59'730	-	
Nomades-Matériel et personnel	81'252	290'000	-208'748	215'611	-134'359	a)
Nouvelle Comédie, FAD, Alice-Bailly 1	127'051	-	127'051	-	127'051	b)

En francs	C 2020	B 2020	Ecart C20-B20	C 2019	Ecart C20-C19	Notes
Opéra de chambre, personnel CHV	-	12'000	-12'000	12'000	-12'000	
OSR (bibliothèque au Grütli)	7'215	7'215	-	7'215	-	
PFL Management - Concerts d'été (SEF)	-	192'000	-192'000	192'000	-192'000	c)
PTR, locaux à l'Usine	53'857	53'857	-	53'857	-	
Rabais octroyés - Pitoëff	-	-	-	5'504	-5'504	
Rabais octroyés - scènes culturelles - Casino Théâtre	-	2'500	-2'500	-	-	
Rabais octroyés Alhambra	-	3'000	-3'000	9'894	-9'894	
Rabais octroyés Ateliers décors	-	11'000	-11'000	-	-	
Rabais octroyés Victoria-Hall	106'200	170'000	-63'800	92'790	13'410	
RU Coopérative ressources urbaines	26'728	26'728	-	26'728	-	
Saint-Gervais Genève - Temple 5	323'396	323'396	-	323'396	-	
Salle communale Plainpalais	-	-	-	75'600	-75'600	
Salle Ernest-Ansermet - autres bénéficiaires	2'400	4'000	-1'600	3'200	-800	
Salle Ernest-Ansermet - ensemble Contrechamps	60'500	66'000	-5'500	66'000	-5'500	
Salle Ernest-Ansermet - Orchestre de chambre de Genève	27'500	30'000	-2'500	30'000	-2'500	
Société genevoise des écrivains	2'560	2'560	-	2'560	-	
Studios Halle de l'Ile	41'948	36'904	5'044	41'990	-43	
Th. Parfumerie - St-Gervais - Louis-Favre 14	15'840	15'840	-	15'840	-	
Théâtre des Grottes	71'373	63'152	8'221	70'998	374	
Théâtre des marionnettes de GE	67'292	67'292	-	67'292	-	
Théâtre du Grütli	258'885	258'885	-	258'885	-	
Théâtre du Loup - La Gravière 10	1'000	-	1'000	-	1'000	
Théâtre le Galpon - Route des Péniches	12'972	12'972	-	12'972	-	
Théâtre les Montreurs d'images - Cluse 95 A	3'352	3'352	-	3'352	-	
Théâtre les Montreurs d'images - Cluse 95 B	8'920	8'920	-	8'920	-	
Théâtre les Montreurs d'images - Cluse 95 C	32'716	32'716	-	32'716	-	
Théâtre les Montreurs d'images - Michel-Simon 9	96'100	96'100	-	96'100	-	
Théâtre Malandro - Châtelaine 43	31'372	31'372	-	31'372	-	
Théâtre Saint-Gervais - Muraille 9-11	11'148	11'148	-	11'148	-	
Union Accordéoniste Mixte de Genève	27'851	27'851	-	27'851	-	
Utilisat. salles communales SEC	71'260	150'000	-78'740	138'125	-66'865	
Zabriskie point (KSE Plainpalais)	5'436	5'436	-	5'436	-	
Total 32 Culture, autres	**5'015'778**	**5'496'890**	**-481'112**	**5'498'688**	**-482'909**	
33 Médias						
Association Sirocco-Black Movie	14'094	14'094	-	14'094	-	
Ciné Bulletin	6'711	6'711	-	6'711	-	
Cinéma tous écrans	8'389	8'389	-	8'389	-	
Cinémas du Grütli	68'622	68'622	-	68'622	-	
Cinématou - Arcade Grottes 11	24'176	24'176	-	24'176	-	
FIFDH au Grütli	8'389	8'389	-	8'389	-	

En francs	C 2020	B 2020	Ecart C20-B20	C 2019	Ecart C20-C19	Notes
Fonction Cinéma (salle Grütli)	39'093	39'093	-	39'093	-	
Fondation Nogueira - Château-Bloch 19	2'153	25'836	-23'683	25'836	-23'683	
Fondation romande du cinéma	12'080	12'080	-	12'080	-	
Swiss films (au Grütli)	6'543	6'543	-	6'543	-	
Total 33 Médias	**190'250**	**213'933**	**-23'683**	**213'933**	**-23'683**	
Total 3106 Service culturel	**7'187'567**	**7'708'093**	**-520'526**	**7'709'890**	**-522'324**	
3110 Grand Théâtre de Genève						
32 Culture, autres						
Fondation Gd Théâtre - Place Neuve	2'522'908	1'852'291	670'617	1'852'291	670'617	d)
Fondation Gd Théâtre dépôt Châtelaine	77'940	77'940	-	77'940	-	
Fondation Gd Théâtre dépôt Michel-Simon	896'449	896'449	-	896'449	-	
Fondation Gd Théâtre dépôt Ste-Clotilde	355'694	355'694	-	355'694	-	
Fondation Gd Théâtre parking Simon 7	2'160	2'160	-	2'160	-	
Total 32 Culture, autres	**3'855'151**	**3'184'534**	**670'617**	**3'184'534**	**670'617**	
Total 3110 Grand Théâtre de Genève	**3'855'151**	**3'184'534**	**670'617**	**3'184'534**	**670'617**	
3201 Conservatoire et jardin botaniques						
31 Héritage culturel						
AAJB (Bot. Shop)	-	1'148	-1'148	1'148	-1'148	
Info Flora - locaux	-	11'062	-11'062	11'062	-11'062	
Info Flora - ressources informatiques	-	2'000	-2'000	2'000	-2'000	
Librairie du Boulevard (Bot. Shop)	-	4'835	-4'835	4'835	-4'835	
Mise à disposition des studios	-	-	-	6'560	-6'560	
Pro Specie Rara	-	6'289	-6'289	6'289	-6'289	
Total 31 Héritage culturel	**-**	**25'334**	**-25'334**	**31'894**	**-31'894**	
Total 3201 Conservatoire et jardin botaniques	**-**	**25'334**	**-25'334**	**31'894**	**-31'894**	
3202 Musées d'art et d'histoire						
31 Héritage culturel						
Activités didactiques & formation	20'880	49'000	-28'120	67'480	-46'600	
Billets d'entrée et visites guidées	-	7'000	-7'000	15'015	-15'015	
Organisation d'événements	14'192	37'500	-23'309	68'394	-54'203	
Prêts et conditionnements d'œuvres	6'750	13'500	-6'750	2'786	3'964	
Sté des amis du Musée d'art et d'histoire	16'057	58'000	-41'944	76'028	-59'972	
Ventes, locations et droits d'images	79'331	45'000	34'331	30'158	49'173	
Total 31 Héritage culturel	**137'209**	**210'000**	**-72'791**	**259'861**	**-122'652**	
Total 3202 Musée d'art et d'histoire	**137'209**	**210'000**	**-72'791**	**259'861**	**-122'652**	
3203 Musée d'ethnographie						
32 Culture, autres						
ADEM - locaux Carl-Vogt 67	49'663	-	49'663	-	49'663	
Total 32 Culture, autres	**49'663**	-	**49'663**	-	**49'663**	
Total 3203 Musées d'ethnographie	**49'663**	-	**49'663**	-	**49'663**	

En francs	C 2020	B 2020	Ecart C20-B20	C 2019	Ecart C20-C19	Notes
3204 Muséum d'histoire naturelle						
32 Culture, autres						
Diverses sociétés, mise à disposition de locaux	24'722	50'000	-25'278	49'257	-24'535	
Etat et ses institutions, mise à disposition de locaux	2'950	7'000	-4'050	5'775	-2'825	
Ornithophila	991	433	558	433	558	
Sté astronomique Genève	13'288	12'692	596	13'273	15	
Total 32 Culture, autres	**41'951**	**70'125**	**-28'174**	**68'738**	**-26'787**	
Total 3204 Muséum d'histoire naturelle	**41'951**	**70'125**	**-28'174**	**68'738**	**-26'787**	
3205 Musée Ariana						
31 Héritage culturel						
Académie internationale de la céramique	-	20'134	-20'134	-	-	
Total 31 Héritage culturel	**-**	**20'134**	**-20'134**	**-**	**-**	
Total 3205 Musée Ariana	-	**20'134**	**-20'134**	-	-	
3302 Bibliothèque de Genève						
32 Culture, autres						
Société d'histoire et d'archéologie Genève - locaux BGE	3'020	3'020	-	3'020	-	
Société d'histoire et d'archéologie Genève - locaux Vieux-Billard 25	8'311	7'244	1'067	8'249	62	
Société Jean-Jacques Rousseau	6'124	6'124	-	6'124	-	
Total 32 Culture, autres	**17'455**	**16'388**	**1'067**	**17'393**	**62**	
Total 3302 Bibliothèque de Genève	**17'455**	**16'388**	**1'067**	**17'393**	**62**	
3401 Sports						
34 Sports et loisirs						
Académie de Volleyball Genève - Ecu 22	557	557	-	557	-	
Assoc. cant. gen. basket+féd. SUI - Villa le Plonjon	4'928	4'928	-	4'928	-	
Assoc. cant. Genevoise Gym Satus	16'091	16'091	-	16'091	-	
Assoc. cantonale genevoise de football	59'323	59'323	-	59'323	-	
Assoc. clubs sportifs de Varembé-buvette	3'345	3'345	-	3'345	-	
Assoc. fédérale des troupes de transmission (AFTT)	8'706	8'706	-	8'706	-	
Assoc. Gen Hockey s/gazon-rte Frontenex 70	2'564	2'564	-	2'564	-	
Assoc. Genève-Servette H.C. - Vernets	7'002	7'002	-	7'002	-	
Assoc. genevoise de tennis de table - Villa le Plonjon	6'323	5'292	1'031	5'940	384	
Assoc. genevoise de volley ball - Villa le Plonjon	5'577	4'668	909	5'239	338	
Assoc. genevoise des sports - Villa le Plonjon	5'052	4'228	824	4'745	307	
Assoc. Genevoise Handball - Fr-Dussaud 2	2'230	2'230	-	2'230	-	
Assoc. genevoise hockey sur gazon-Plonjon	4'784	4'784	-	4'784	-	
Assoc. les Citrons Verts (Netball)	557	557	-	557	-	
Assoc. Servette HC-Hockey sur gazon	446	446	-	446	-	
Assoc. sportive BdF Libellules-buvette	17'229	17'229	-	17'229	-	
Assoc. suisse des sergents-majors-Bâle 26	1'784	1'784	-	1'784	-	
Assoc. usagers Bains des Pâquis-Bâle 26	3'902	3'902	-	3'902	-	

En francs	C 2020	B 2020	Ecart C20-B20	C 2019	Ecart C20-C19	Notes
Association des Archers Genevois	1'226	1'226	-	1'226	-	
Association Acro-Genève	-	3'456	-3'456	-	-	
Association Cant Genevoise de Badminton	669	669	-	669	-	
Association CTT Rapid-Genève	48'656	-	48'656	48'656	-	
Association FC Champel-Plonjon	8'729	7'204	1'525	8'161	567	
Association FSG Aïre-le Lignon	780	780	-	780	-	
Association Geneva Seahawks-Plonjon	4'784	4'784	-	4'784	-	
Association Genève Lutte	1'226	1'226	-	1'226	-	
Association Genevoise d'Athlétisme	7'488	7'488	-	7'488	-	
Association Genevoise de Gymnastique	399'920	399'920	-	399'920	-	
Association Handisport Genève (stockage)	446	446	-	446	-	
Association Servette Handball	1'449	1'449	-	1'449	-	
Association sport billard club Genève	53'847	51'060	2'787	53'684	163	
Association SPORTI Genève-Vernets	5'835	5'835	-	5'835	-	
Association sportive genevoise de tir (ASGT)	121'805	121'805	-	121'805	-	
Association UGS Athlétisme	6'040	6'040	-	6'040	-	
Badminton Club Genève	1'338	1'338	-	1'338	-	
Boxing-club genevois	-	-	-	25'391	-25'391	
Budo-Club des Grottes	53'677	56'569	-2'892	52'282	1'395	
Canoë club de Genève	11'558	11'558	-	11'558	-	
Centre de formation police-H-Wilsdorf 4	446	446	-	446	-	
Centre de Sports Sous-Marins	35'686	35'686	-	35'686	-	
Cercle des sports Genève	28'801	28'801	-	28'801	-	
Club d'échecs Bois-Gentil	8'873	8'873	-	8'873	-	
Club d'échecs de Genève-Plonjon	30'910	29'244	1'666	30'290	620	
Club des patineurs de Genève - Vernets	2'626	2'626	-	2'626	-	
Club Hygiénique Plainpalais	5'420	5'420	-	5'420	-	
Club Hygiénique Plainpalais (Carl-Vogt)	57'044	57'044	-	57'044	-	
Club sportif des Agents de Ville	9'969	8'389	1'580	9'469	500	
Course de l'Escalade	4'795	4'795	-	4'795	-	
Damier Genevois	9'041	9'041	-	9'041	-	
Ecole de boxe Erdal Kiran Genève 1887 - Bâle 26	23'416	23'416	-	23'416	-	
Ecole genevoise de gymnastique artistique	7'284	7'284	-	7'284	-	
Evènements et manifestations	-	1'000'000	-1'000'000	380'706	-380'706	e)
FC Champel - rte Vessy 31	5'687	5'687	-	5'687	-	
FC Geneva-buvette	15'790	15'790	-	15'790	-	
FC Rapid Jonction Bosna-buvette	9'924	9'924	-	9'924	-	
FC UGS-buvette	20'071	20'071	-	20'071	-	
Fédération Suisse de gymnastique Eaux-Vives	6'944	6'944	-	6'944	-	
Fédération Suisse de Pétanque	4'322	6'058	-1'736	6'058	-1'736	

En francs	C 2020	B 2020	Ecart C20-B20	C 2019	Ecart C20-C19	Notes
Fernando Martins-buvette du Boulodrome	-	16'448	-16'448	4'112	-4'112	
FSG Genève-Pâquis	21'201	21'201	-	21'201	-	
Geneva International Cricket Club	8'920	8'920	-	8'920	-	
Geneva Model Cars	213'100	213'100	-	213'100	-	
Geneva Seahawks - rte Vessy 31	1'672	1'672	-	1'672	-	
Genève Basketball Club Pâquis-Seujet	6'754	6'754	-	6'754	-	
Genève Natation 1885 - Vernets	19'943	19'943	-	19'943	-	
Genève Rink-Hockey Club	3'686	3'010	676	3'686	-	
Gratuités Patinoires	1'098'838	600'000	498'838	772'328	326'510	f)
Gratuités Piscines	919'242	1'100'000	-180'758	861'460	57'782	g)
Gratuités Stades & salles	3'661'554	3'000'000	661'554	3'169'179	492'375	h)
MASQU' A RADE	9'650	9'650	-	9'650	-	
Mise à disp. salles de gymnastique	247'375	213'005	34'370	214'240	33'135	
Mont-Blanc Bridge Group	5'420	5'420	-	5'420	-	
Natation sportive Genève - Vernets	4'668	4'668	-	4'668	-	
Nikko Nanbudo Club GE	31'491	31'108	383	30'766	725	
Olympic Boxing Club Genève	67'392	67'392	-	44'928	22'464	
Pédale des Eaux-Vives	6'944	6'944	-	6'944	-	
Satus Genève-Ville	3'667	3'667	-	3'667	-	
Shung Don Kwan	109'828	109'828	-	109'828	-	
Ski Club Genève-Bâle 26	2'230	2'230	-	2'230	-	
Société d'Escrime de Genève	83'890	83'890	-	83'890	-	
Société militaire des carabiniers genevois	-	-	-	10'402	-10'402	
Société Suisse de Sauvetage - Vernets	3'072	3'072	-	3'072	-	
Swiss Open Tennis fauteuil roulant-Ecu 2	2'453	2'453	-	2'453	-	
Tchoukball Club Genève	1'226	1'226	-	1'226	-	
Toutes assoc. locaux archives	752	752	-	752	-	
Triathlon Club Genève	446	446	-	446	-	
Twirling club Genève	8'476	8'476	-	8'476	-	
UGS FC - Plateau Frontenex 8	6'273	6'273	-	6'273	-	
Union vélocipédique Genevoise	301'281	292'105	9'176	301'281	-	
Utilisat. salles communales	1'310	150'000	-148'690	-	1'310	
Total 34 Sports et loisirs	**8'019'676**	**8'109'681**	**-90'005**	**7'503'449**	**516'228**	
Total 3401 Sports	**8'019'676**	**8'109'681**	**-90'005**	**7'503'449**	**516'228**	
Total 3 Culture et sport	**19'308'673**	**19'344'289**	**-35'616**	**18'775'759**	**532'914**	

a) Diminution des prestations des Nomades en lien avec l'annulation des spectacles en raison de la crise sanitaire.

b) Le montant de kCHF 127 correspondant à un mois de gratuité pour la mise à disposition de la Comédie à la FAD. Le montant annuel de la subvention non monétaire pour cette mise à disposition s'élèvera à kCHF 1'525.

c) Annulation des concerts d'été à la SEF en raison de la crise sanitaire.

d) Augmentation du montant des gratuités liée à la hausse des m^2 mis à disposition du Grand Théâtre de Genève suite aux travaux de rénovation achevés en 2019 et selon la convention d'exploitation signée le 5 février 2020 entre la Ville de Genève et la Fondation.

e) En raison de la crise sanitaire, seules quelques gratuités ont été octroyées et sont comptabilisées dans la rubrique «Stades et Salles».

f) Le dépassement s'explique par le changement de la période d'utilisation en raison de la Covid-19 et la hausse des tarifs de location des installations.

g) L'écart est dû à la fermeture des installations en raison de la pandémie.

h) Les gratuités sont conformes à une saison ordinaire en raison du processus de réservation plusieurs mois en avance. Ce compte intègre aussi les gratuités sur événements et manifestations.

SUBVENTIONS PONCTUELLES

En francs

Nom du subventionné	Projet	Montant attribué	Montant budgété
3001 Direction de la culture et du sport		**435'061**	**599'000**
3001000 Activités culturelles et scientifiques		**219'500**	**256'000**
Association Programme indépendant de recherche	Conférence boxée à la Fonderie Kugler	4'000	
Association des habitants du Petit-Saconnex (AHPTSG)	Journée de médiation culturelle et Fête du village du Petit-Saconnex	6'000	
Association des habitants du Petit-Saconnex (AHPTSG)	Balades, cinéma, conférences et animations musicales	5'000	
Association Fatrasproduction Cie / A.De.Litt.	Projet «Recadrage»	8'000	
Association Festival Antigel	Conférence «Les nouveaux territoires de la culture»	10'000	
Association F-Information	Actions de médiation à la bibliothèque Filigrane	25'000	
Association G.U.S. (Groupement des Usagers de la SIP)	Projet «I LOVE #ArtisteDici»	5'700	
Association Laboratoire de Création	Projet «I LOVE #ArtisteDici»	5'700	
Association Le Vélodrome	Projet «I LOVE #ArtisteDici»	5'700	
Association Métiers d'art Genève	Journée des métiers d'arts – JEMA	30'000	
Association PICTO	Projet «I LOVE #ArtisteDici»	7'800	
Association Radio Vostok	Projet #CultureVirale 2020	6'000	
Association République éphémère	Spectacle «Vous êtes ici»	20'000	
Association République éphémère	Spectacle «Vous êtes ici» – Complément	50'000	
Association Théâtre des Beaux Jours	Spectacle «Pièce en Plastique»	2'500	
Coopérative Ressources Urbaines	Projet «I LOVE #ArtisteDici»	13'200	
EPFL / Laboratoire de Sociologie Urbaine / Dr Luca Pattaroni	Promotion du livre «la contre-culture domestiquée»	5'000	
Fédération des artistes de Kugler	Projet «I LOVE #ArtisteDici»	14'900	
Fondation Auer Ory pour la photographie	Mise en valeur des collections photographiques	5'000	
Fondation Haute Horlogerie	Restitution Geneva watch week (annulée)	-20'000	
Nouvelle Association du Courrier	Sondage du lectorat du Courrier	10'000	
3001000 Accès culture		**215'561**	**343'000**
DIR - Chéquier culture (CCU)		**6'130**	
ADC Association Danse Contemporaine		50	
Ass Soutien Musique Vivante ASMV		60	
Association du Galpon		130	
Association Sirocco Festival Black Movie		380	
Ateliers d'Ethnomusicologie		60	
Compagnie Confiture		280	
FESTIVAL ANTIGEL		360	
Fondation de l'Orchestre de Chambre de Genève		60	
Fondation de l'Orchestre de la Suisse Romande		300	
Fondation des Cinémas du Grütli		920	
Fondation du Théâtre de Carouge Atelier de Genève		80	
Fondation Grand Théâtre		470	
Fondation Théâtre Marionnettes de Genève		530	
La Bâtie Festival de Genève		350	
Le Grütli - Centre de production et de diffusion		580	
Saint Gervais Genève, Fond. arts de la scène		250	
Théâtre Am Stram Gram		10	
Théâtre De L'Alchimic		180	

En francs

Nom du subventionné	Projet	Montant attribué	Montant budgété
Théâtre du Loup		60	
Théâtre le creve-coeur association		160	
TO – Théâtre de l'Orangerie		400	
Fondation d'art dramatique		60	
Ville d'Onex		150	
Théâtre Forum Meyrin		250	
DIR - Divers (DIV)		**107'415**	
AMR Ass. pour l'encouragement de la musique improv.		26'452	
Association Cave12		18'366	
Association l'Usine		21'000	
Association Utilisateurs de l'Alhambra ADUDA		38'097	
Le Grütli - Centre de production et de diffusion		3'500	
DIR - Handicap et culture (H&C)		**90'891**	
Association Dire pour Voir		20'000	
Association Ecoute voir		13'899	
Association La Cédille		10'000	
Fondation Grand Théâtre		4'887	
InterprètesLSFindépendantes		2'970	
PFL Management		5'000	
Association La Cédille		10'000	
Destination 27		9'865	
Association Out of the Box		14'000	
Maison de Rousseau & de la Littérature		271	
DIR - Organismes sociaux		**10'267**	
ADC Association Danse Contemporaine		125	
AMR Ass. pour l'encouragement de la musique improv.		20	
Association fanfare du loup Orchestra		100	
Compagnie Confiture		315	
Fondation de l'Orchestre de Chambre de Genève		370	
Fondation des Cinémas du Grütli		2'610	
Fondation Grand Théâtre		1'486	
Fondation Théâtre Marionnettes de Genève		328	
LA PARFUMERIE Clerc Philippe		225	
Le Grütli – Centre de production et de diffusion		1'080	
Saint Gervais Genève, Fond. arts de la scène		210	
Sté Coopérative Migros-Genève		1'044	
Théâtre Am Stram Gram		699	
Théâtre du Loup		775	
TO – Théâtre de l'Orangerie		660	
Fondation d'art dramatique		220	
DIR - Seniors (PAG)		**858**	
Fondation Théâtre Marionnettes de Genève		8	
Saint Gervais Genève, Fond. arts de la scène		850	
3106 Service culturel		**8'325'801**	**7'752'650**
3106000 Bourses et prix numérique et pluridisciplinaire		**213'400**	**216'600**
AUBERT Simone	Bourse d'aide à la création	17'000	
ZIEGLER Dominique	Bourse d'aide à la création	7'000	
RICHER Jérôme	Bourse d'aide à la création	8'000	

En francs

Nom du subventionné	Projet	Montant attribué	Montant budgété
DJERBI Latifa	Bourse d'aide à la création	8'000	
ROSSIER Cerise	Bourse d'aide à la création	15'000	
KNUCKEY David	Bourse d'aide à la création	7'400	
OLIVET Lucas	Bourse d'aide à la création	12'000	
RASTI Laurence-Azita	Bourse d'aide à la création	17'300	
MAYET Claire	Bourse d'aide à la création	18'800	
TUN TUN Mélissa	Bourse Patiño	3'200	
SHABANI Dardan	Bourse Patiño	3'200	
DOUGÉ Aurélien	Bourse Patiño	3'200	
CILINS Nicolas	Bourse Patiño	14'400	
GABAY Laura Gabriella	Bourse Patiño	14'400	
VINCENSINI Gaïa	Bourse Patiño	14'400	
MARTINEZ Lucia	Bourse Patiño	1'600	
DINBERGS Basile	Résidence Gênes	1'500	
GOBLET Dominique	Grand Prix Töpffer 2020	10'000	
MARZI Eva	Prix SGE 2020	10'000	
SCHILLING Pierre	Prix Töpffer Genève 2020	10'000	
ELLEGAARD Christoffer	Bourse d'aide à l'illustration	6'000	
BERTHOD Matthieu	Bourse d'aide à la création en BD	6'000	
HAENNI Michèle	Bourse d'aide aux écritures numériques (solde)	5'000	
3106000 Bourses et prix musique		**82'000**	**82'000**
NURKIC Shanna (Danitsa)	Bourse musiques actuelles	20'000	
CADELLI Amina (Flèche Love)	Bourse musiques actuelles	20'000	
Impure Wilhelmina	Bourse musiques actuelles	20'000	
Association La Centrale	Bourse musiques actuelles	20'000	
DO NASCIMENTO VIEIRA LEITE Ana	Prix Ville de Genève	1'000	
SAUNIER Arthur	Prix d'orgue Pierre Second	1'000	
3106000 Bourses et prix art contemporain		**74'000**	**75'000**
Bourses de la Ville de Genève-Berthoud Lissignol-Chevalier et Galland	Montants forfaitaires des 12 artistes nominés aux bourses	24'000	
Théâtre de l'Usine	Bourse pour un projet de médiation en art contemporain	15'000	
PERRODIN Thomas	Bourse pour artiste de plus de 35 ans	35'000	
3106000 Bourse photographie documentaire		**25'000**	**25'000**
CRISPINI Nicolas	Bourses photo documentaire	25'000	
3106000 Fonds Berthoud		**20'000**	**50'000**
CILINS Nicolas	Lauréat de la Bourse de la Ville de Genève-Berthoud Lissignol-Chevalier et Galland – arts plastiques	10'000	
RASTI Laurence	Co-Lauréate de Bourse de la Ville de Genève-Berthoud Lissignol-Chevalier et Galland – arts appliqués	5'000	
GROSS Sebastian	Co-Lauréat de Bourse de la Ville de Genève-Berthoud Lissignol-Chevalier et Galland – arts appliqués	5'000	
3106000 Soutien aux actions culturelles et médiation		**240'650**	**270'000**
Archives contestataires	Valorisation et médiation culturelles / Expo Saisonniers	30'000	
Kinogeneva	6ème Kino Kabaret de Genève	26'000	
Association Dance With Me	Rencontres en scène	15'000	

En francs

Nom du subventionné	Projet	Montant attribué	Montant budgété
Fondation Collège du Travail	Projet 2020 de valorisation de la mémoire / Expo Saisonniers	25'000	
Association F-Information	Les sœurs Lumière : cycles de projections	2'000	
Pré-en-Bulle Association	Jours de fête aux Grottes	8'000	
CinéTransat	CinéTransat 2020	10'000	
Théâtre du Sentier	Le passage du lecteur 2020	8'000	
Association Super Foehn	Extérieur jour	6'000	
FRANKLE Alexandre	Nuit des étoiles	2'250	
Association Couleur Café	7ème édition du Festival Couleur Café	30'000	
Association Nateshwar	Semaine de découverte de la culture indienne	1'900	
Association «La Comète»	Festival Chatô Bruyant (édition 2020)	-10'000	
Association TAKO	Jouez, je suis à vous 2020	17'500	
Association Shap Shap	Africa What's up ?	5'000	
Autrement-Aujourd'hui	Voyage au pays du silence	8'000	
Association Zanco	Pied d'immeuble	20'000	
Les Faiseurs de Reve	L'arbre qui veut sauver sa peau	6'000	
La Marmite	Saison V	30'000	
3106000 Soutien à la danse		**999'950**	**1'000'000**
Soutien à la création choréographique		**259'950**	
Autotrophe	O: VIVA !	20'000	
Association de L'Estuaire	Loin d'Olympe	40'000	
Cie Judith Desse	Je m'appelle Barbara, mon prénom est Suzanne	25'000	
Aléas	Sismes	10'000	
Association Revolver	Quelqu'un d'autre	49'950	
Association Danse-Habile	Paysage intérieur de Marcela San Pedro	15'000	
Cie Anthrop	RE_ACT	8'000	
Association viensmourir	Eventfully tender : Extended	25'000	
Cie AMA	Dream Line	15'000	
Association San.TooR	Allegria	25'000	
Divisar	My Heart is a Gypsy Crow	27'000	
Soutien à la création choréographique conventionnée		**630'000**	
L & N Production Compagnie 7273	Convention de soutien conjoint transfrontalier	80'000	
Association MadMoiselle MCH	Convention de soutien conjoint	60'000	
La Compagnie Greffe	Convention de soutien conjoint	100'000	
Association La Ribot	Convention de soutien conjoint	80'000	
Cie Neopost Foofwa	Convention de soutien conjoint	100'000	
Alias Compagnie	Convention de soutien conjoint	130'000	
Cie Ioannis Mandafounis	Convention de soutien conjoint	80'000	
Soutien aux manifestations choréographiques		**110'000**	
Réseau Danse Suisse	Fête de la Danse 2020	90'000	
Association Ballet Junior	Ballet Junior de Genève & Friends	20'000	
3106000 Soutien aux manifestations cinéma		**250'000**	**316'600**
Association ANIMATOU	15e édition du festival international	115'000	
Association Sirocco / Festival Black Movie	Prix de la Critique 2020	5'000	
Association Sirocco / Festival Black Movie	Soutien projet «Grand Orient»	20'000	
Fondation FIFDH	Prix Ville de Genève 2020	5'000	

En francs

Nom du subventionné	Projet	Montant attribué	Montant budgété
Fondation GIFF	Dotation des reflets d'or (prix Ville de Genève)	10'000	
Fondation GIFF	Usine de Films Amateurs	-25'000	
ASSOCIATION «QUARTZ» GENEVE ZURICH	Quartz - Semaine des nominés 2020	35'000	
Palestine : filmer c'est exister	9e Rencontres cinématographiques Pales	35'000	
Palestine : filmer c'est exister	Soutien exceptionnel lié au COVID-19	20'000	
Association La Lanterne Magique	Activités 2020	30'000	
3106000 Soutien aux musiques actuelles		**539'000**	**551'000**
Soutien à la création musiques actuelles		**148'000**	
Association Bamba Triste	Festival Rêves et Illusions	-3'000	
SCHAERER Cédric Olivier	1er album du groupe Ticora	7'000	
BENSID Mohamed Khalil	1er album du groupe Zafif 1.2	3'000	
DELETRAZ Victor	Orbe Turquoise Pif Paf vol 1&2	3'000	
Association Capital Youth	1er album Capital Youth	5'000	
Association Insubordinations	Nouvel album Cyril Cyril	7'000	
Lacroix & Eigenmann (Colors ENT.)	Album Varnish La Piscine	7'000	
Notilus4tet	Album Notilus4tet	3'000	
Cie Jerrycan	Beauté Rebelle Club	5'000	
Association Oxymore	Jonas et le Chant des Roseaux	5'000	
Barbarella Records	Sinus & Disto l'Album	5'000	
Association Big up' band	Saison 2020 Big Up'Band	10'000	
Association Insubordinations	4 compositions pour 3 ensembles	5'000	
Association ZiKids	1er CD Zikids Band	5'000	
FCMA	OPERATION ICEBERG 5	10'000	
SOMMER Gaspard	Création 5e album	4'000	
Association OTPMD	Création et enregistrement 5e album OTPMD	10'000	
Artek	Distribution et promotion EP Arthur Hnatek	4'000	
FLORIN Thomas	In between	4'000	
Association RedFish	Nouvel album Gros Oiseau	5'000	
TAVELLI Noé	Enr. et mix./mastering 2e CD	4'000	
Association Noiseaddict	Nouvel album Nostromo	8'000	
Les Disques Bongo Joe	Production EP de L'Eclair	4'000	
Xyleme Music	Enr. 1er album de Wabjie	5'000	
Association Sémaphore	2e CD-LP Ester Poly	7'000	
DONZÉ Félicien	Prod. nouvel album Félicien Lia	3'000	
Association Souka	Hector ou rien	5'000	
Association Insubordinations	Album Insub Meta Orchestra	8'000	
Soutien aux manifestations musiques actuelles		**391'000**	
Les Athénéennes	Festival Les Athénéennes 10ème édition	50'000	
Association Le Bloc	Programmation annuelle La Gravière	12'000	
Bars en Fête (BeF)	Festival Bars en Fête	10'000	
Association KAB	Programmation annuelle	10'000	
Association Kalvingrad	Programmation annuelle	125'000	
Association Headfun	Festival Electron 2020	110'000	
Ass. Usagers Bains des Pâquis	Les Aubes	20'000	
ARVe	A la pointe	5'000	
Blues Association de Genève	BAG Thursdays	5'000	
Association Ondulor	Ondulor	6'000	

En francs

Nom du subventionné	Projet	Montant attribué	Montant budgété
FACE Z	Festival FACE P	17'000	
Association Akouphene	18e Festival Akouphène	10'000	
Collectif pour une vie nocturne	Thank God it's thursday	11'000	
3106000 Soutien aux musiques et chorales		**196'400**	**208'000**
Brass Band Aquebuse	Saison de concerts 2020	15'000	
Union Genevoise des Musique et Chorales	Fonds d'équipement 2020	40'000	
Empro Fifres et Tambours	Saison de concerts 2020	15'000	
Union Accordeoniste Mixte	Manifestations 2020	37'000	
Cercle Choral de Genève	Saison de concerts 2020	10'300	
Fanfare du Losange	Musique de jeux vidéo	15'000	
Association des Fifres & Tambours du CPMDT	Saison de concerts 2020	17'600	
Harmonie des Eaux-Vives	Saison de concerts 2020	15'500	
Fanfare Croix-Bleue	Saison de concerts 2020	15'500	
Fanfare Municipale Petit-Saconnex	Saison de concerts 2020	15'500	
3106000 Soutien aux musiques classiques et contemporaines		**961'500**	**963'600**
Soutien à la création musiques classiques et contemporaines		**780'500**	
Lemanic Modern Ensemble	Saison 19/20 – De la lettre à l'esprit	60'000	
Cappella Genevensis	Saison de concerts 2020	20'000	
Academie de Musique de Genève	Saison de concerts 2020	20'000	
Artisticamente	Vêpres de Chiara Margarita Cozzolani	4'000	
Association Camerata Venia	Saison de concerts 2020	10'000	
DEMIERRE Jacques	Timpano, fureur tympanique	5'000	
Ensemble Batida	Saison de concerts 2019-2020	20'000	
Ensemble Cantatio	Saison de concerts 2020	50'000	
Ensemble Lexicofolia	La Cimaise et la Fraction	6'000	
Association Polhymnia	Saison de concerts 2020	20'000	
Ensemble Variante	Saison de concerts 2019-2020	5'000	
Association Ensemble Vide	Hommage à Pauline Oliveros	10'000	
Ensemble Vortex	Saison de concerts 2020	30'000	
Gli Angeli Genève	Saison de concerts 2020	240'000	
La Psallette de Genève	Saison de concerts 2020	10'000	
Cercle Bach de Genève	Saison de concerts 2020	10'000	
Le Chant Sacré de Genève	Saison de concerts 2020	10'000	
Le Motet de Genève	Saison de concerts 2020	10'000	
Opérami	Eugène Onéguine – 2 concerts au BFM	5'000	
ROCHAT Nadège	Enregistrement phonogramme	5'000	
Swiss Chamber Concerts Genève	Saison de concerts 2019-2020	85'000	
Association Utopía	Saison de concerts 2020 - Cappella Mediterranea	30'000	
Orchestre Juventutti	Concert au Victoria Hall – 06.03.2020	2'000	
Association Quatuor Terpsycordes	Saison de concerts 2020	20'000	
Association Lied & Mélodie	Programme de récitals 2020	18'000	
BILLETER Geneviève	L'univers musical de Geneviève Billeter	2'000	
Compagnie Vidarcita	Mauris rencontre Maddeford	2'500	
Opéra-Théâtre	La Bohème de Giacomo Puccini	25'000	
Ensemble Cantatio	Saison de concerts 2020	6'000	
Pierre Vincent / Concertus Saisonnus	Saison de concerts 2020	20'000	
Fondation Nexus	Saison de concerts 2020-2021	10'000	
Archi Luminosi	Saison de concerts 2020	5'000	

En francs

Nom du subventionné	Projet	Montant attribué	Montant budgété
CHIOVETTA Fabrice	Enregistrement des trois dernières sonat	5'000	
Association Insubordinations	Nouvel album TSE trio	5'000	
Ensemble d-cadences	Enregistrement disque	-5'000	
Soutien aux manifestations musiques classiques et contemporaines		**181'000**	
Les Athénéennes	Festival Les Athénéennes 10ème édition	50'000	
Concerts d'été de St-Germain	Saison de concerts 2020	40'000	
LesConcerts.ch	Saison de concerts 2020	25'000	
ACMA	Festival Luths et Théorbes 2020	15'000	
AMAmusique (Association pour les musiciens adultes amateurs)	Folle Journée de l'AMAmusique	5'000	
Fondation Harmoniques	9e Rencontres internationales	5'000	
Les Amis de la guitare	Les Jeudis de la guitare 2020	8'000	
Les concerts de la Cathédrale	Animation en Vieille Ville de Genève	33'000	
3106000 Soutien numérique et pluridisciplinaire		**735'300**	**735'300**
Soutien à la création numérique et pluridisciplinaire		**203'800**	
GRECO Pascal	Kwai Shing West Estate	10'000	
Association Filira	Podcast	2'000	
Sturmfrei	On Time	10'000	
Traghetto Nuovo	Speech Symphony	20'000	
Ensemble Vortex	Joly	7'000	
Association Hyena	Antilopes	25'000	
Burning Feet	Opus Air Box	20'000	
Association Bis !!	L'Océan à la petite cuillère	10'000	
Association Trans	Champ	15'000	
Association Motonomy	Projet 12020/body resonances	20'000	
CERRI, Claudia	Arachnur	3'000	
Salami	Factory	8'000	
Association Espèces d'Espaces	Le voyage des oiseaux	20'000	
Association Chameleon	Augmented music for an inclusive multimo	10'000	
Association Uchronie	Le jour où j'ai décidé d'être un Génix	3'000	
Filou Théâtre	M'pi et Jean l'Ouïe	20'800	
Soutien à la création numérique et pluridisciplinaire conventionnée		**210'000**	
Perceuse Productions Scène	Convention de subventionnement	90'000	
Fondation Cie Gilles Jobin	Convention de subventionnement	120'000	
Soutien aux manifestations numériques et pluridis-ciplinaires		**321'500**	
Association La Reliure	DAF 2020	15'000	
Association Des Gens	Festival Spielact	20'000	
Association Headfun	Festival Electron 2020	210'000	
Association Boxing Piano	Cataclysme Piano 2020	40'000	
Association Liaisons Urbaines	Geneva Summer Break Festival	4'500	
Baz'art de St-Gervais	Baz'Art 2020	30'000	
Association Le Fesses-tival	Le Fesse-tival 2020	2'000	
3106000 Soutien aux projets culturels d'agglomération		**170'250**	**192'250**
FBI Prod.CH	1/3 Lieu 2 Culture	15'000	
FBI Prod.CH	Studio éphémère 2020	10'000	
FBI Prod.CH	1/3 Lieu_2 Culture (Conseil du Léman)	5'000	
FAD / Théâtre Le Poche	Les Colporteurs 2020 (CDL)	6'250	

En francs

Nom du subventionné	Projet	Montant attribué	Montant budgété
Fondation La Bâtie-Festival de Genève	Les Bâtisseurs 2020 (CDL)	20'000	
Fondation La Bâtie-Festival de Genève	Soutien projets Grand Genève	20'000	
Association JazzContreBand	Festival JazzContreBand 2020 (CDL)	10'000	
Artos	Activités 2020	10'000	
Théâtre Marionnettes de Genève	Les P'tits Malins (CDL)	3'000	
Fondation SAPA	Activités annuelles 2020	5'000	
Théâtre Saint Gervais Genève	PEPS 2020 / Interreg	20'000	
Passedanse	Passedanse 2020 (CDL)	6'000	
FCMA	Activités annuelles	20'000	
Action Intermittence	Soutien aux activités au Covid-19	10'000	
SSRS	Soutien aux activités au Covid-19	10'000	
3106000 Soutien au théâtre		**1'812'158**	**1'787'000**
Soutien à la création théâtrale		**1'072'158**	
La Temeraria	Next Stop	20'000	
Cie d'un Instant	A Merveille	60'000	
Cie Cinéscène	Misery	20'000	
Compagnie du Tards	Comédie sur un quai de gare	10'000	
La Compagnie Cap 10	Le Père	35'000	
Cie L'Hydre Folle	Les Sentiments du Prince Charles	60'000	
LLUM Théâtre	Je préférerais mieux pas	50'000	
Amaryllis 17	La Locandiera	10'000	
Cie Chilica	O-dieux	10'000	
Compagnie Métamorphoses	Soeurs	30'000	
La Fur Compagnie	Showroom	-15'000	
New Helvetic Shakespeare Company	Le Grand Cahier	15'000	
Théâtre des Beaux Jours	Pièce en Plastique	45'000	
Compagnie 94	Le Courage de ma Mère	33'000	
Cie Victor	Duo	25'000	
Studio d'Action Théâtrale – SAT	Une nuit de folie ordinaire	20'000	
Cie L'Homme de dos	D'après	55'000	
Cie Fada	Giufà	10'000	
La compagnie Mine de Rien	Sois belle et t'endors pas	15'000	
Cie les Associés de L'Ombre	Helvetius	50'000	
Association Kavecs	ANAP	5'000	
C Com Comédie	Tchekhov revisité	10'000	
Passe Muraille	Les 7 jours de Simon Labrosse	30'000	
Théâtre du Saule Rieur	La Cantatrice chauve	10'000	
Association ZiKids	Les aventures de Fenouilhéro	10'000	
La Campanazo	Pudeur	30'000	
Le Collectif du Pif	La Tempête	50'000	
Compagnie Angledange	Du ciel tombaient des animaux	50'000	
Association System.nthrp	Dio	7'000	
Orange Sauvage	Je brûle de Joséphine	20'000	
Cie Syndicat d'initiatives	Une fille dans la jungle	100'000	
République Ephémère	Vous êtes ici	80'000	
Autrement-Aujourd'hui	Frais d'énergie 2019 - 2020	13'800	
TO - Théâtre de l'Orangerie	Soutien complémentaire (Covid-19 + tempête)	78'358	
Atelier Sphinx	Ateliers théâtraux 2020	20'000	

En francs

Nom du subventionné	Projet	Montant attribué	Montant budgété
Soutien aux manifestations théâtrales		**140'000**	
Festival du Rire de Genève	Festival 2020	20'000	
Compagnie LesArts	17e Mondial Catch impro	15'000	
Association Fête du Théâtre	Fête du Théâtre 2020	105'000	
Soutien à la création théâtrale conventionnée		**600'000**	
Théâtre Spirale	Convention de subventionnement	160'000	
Compagnie STT	Convention de soutien régional	100'000	
Compagnie L'Alakran	Convention de soutien régional	100'000	
Studio d'Action Théâtrale – SAT	Convention de subventionnement	80'000	
Think Tank Theatre	Convention de soutien conjoint	80'000	
Dreams come true	Convention de soutien conjoint	80'000	
3106000 Soutien RESIDENCES PITOEFF		**295'000**	**300'000**
La Fourmilière	L'Invisible chemin	120'000	
Opus Luna Compagnie	La Fissure	75'000	
Association Séléné	Scènes de vie	100'000	
3106000 Lieu d'expositions, LE COMMUN		**350'000**	**350'000**
FBI Prod.CH	PRIM'ART a.k.a. Pamx	56'100	
Fondation de la Maison de la Créativité	Mon œuvre, mon doudou et moi – Rétrospective	60'000	
Association SoundVision	Exposition : By repetition…	50'000	
Centre de la Photographie	La photographie, arme de classe	60'000	
Association Arta Sperto	Corps en mouvement – danse et art contemporain	123'900	
3106000 Soutien à la médiation art contemporain		**43'550**	**50'000**
ACT ON YOUR FUTURE Fondation	Livre Rétrospective du Prix de photographie des droits humains	5'000	
ASTRAPIA Association	Projet d'édition « Be Arielle F »	4'000	
CLERC Fabien	Résidence artistique au Shigaraki Ceramic Center	5'000	
LIPPERT Beat	Résidence à la Factatory, Lyon	3'550	
BILI FASEL Christian	Atelier « Devenir arbre» à Utopiana	6'000	
Association des amis de Christian Gonzenbach	Publication d'un livre sur 20 ans de carrière de l'artiste genevois Christian Gonzenbach	15'000	
Art&Fiction (FRETZ Philippe)	Livre d'art « Cailloux et autres pierres » de Noémie Del Vecchio (Collection Sonar, dédiée au dessin contemporain)	2'000	
Association ZONOFF (FRIGERI Jonathan)	Projet de médiation « Pèlerinage Sonore »	3'000	
3106000 Soutien à la création art contemporain		**189'065**	**250'000**
SGOURIDIS Konstantin (Association KLAT)	Exposition personnelle Halle Nord	8'500	
BLANCHET Anne	Réalisation « LUMEN XXV »	5'150	
BAYART Emmanuelle	Exposition « Dans les plis de la Ville » (Journées photographiques de Bienne)	4'000	
BETHÔNICO Mabé	Installation « StoneStatement Editions » (Biennale d'architecture de Venise)	4'000	
BOULAZ Serge	Projet participatif « Attention n'oubliez personne » (Printemps de Septembre - Toulouse)	5'000	
CALAME Timothee	Production d'une œuvre pour Sculpture Garden	8'000	
CEC	Projet d'exposition et d'édition de Paul Paillet	2'500	
LARVEGO Elisa	Projet « Semences » (titre provisoire)	5'000	

En francs

Nom du subventionné	Projet	Montant attribué	Montant budgété
LARVEGO Elisa	Exposition personnelle «Hospitalité» (Printemps de Septembre)	5'000	
LE PATIO Association	Exposition personnelle de Jeanne Tara (Halle Nord)	1'500	
LUTZ Christian	Projet «Semences» (titre provisoire)	5'000	
MASDURAUD Lou	Production d'une sculpture pour sculpture garden	5'000	
MATZA Production (Séverin Guelpa)	Projet de construction éphémère «La Termitière»	10'000	
MOSER Claudio	Exposition «Chien errant» au CPG	8'000	
STOFFEL Peter	Projet de peinture «We are Body and Soul» avec Hadrien Dussoix	3'950	
FIELD Nicolas	Projet d'installation photographique et sonore " GRASKOP, Traces & Routes "	7'500	
KREIL Katharina	Exposition «Viriditas» à Kugler (Cheminée Nord)	3'100	
NUROCK Alexandra	Exposition «Viriditas» à Kugler (Cheminée Nord)	3'100	
OFFHAUSE YAMAMOTO Yusuké	Inauguration du Offhause Museum avec une exposition de Thomas Bonny	3'250	
PERRODIN Thomas	Projet «Monter le son, couvrir la rumeur» à Nantes	2'450	
SCHAER Charlotte	Exposition à andata.ritorno	2'650	
SEILER Anja	Exposition «Viriditas» à Kugler (Cheminée Nord)	1'900	
Association ETTERSPOZIO (Laura Spozio)	L'antidiscours de la méthode: Chapitre II: (Le Globe)	8'000	
DOUBLE RAYON Association (Laura Thiong Toye)	Exposition «Salle d'attente» à Halle Nord	5'285	
WENGER Anaïs	Exposition «Vissi d'Arte» à la Salle Crosnier	3'130	
Association DIVINE CHROMATIE (Philippe Fretz)	Exposition «Le studio de Dante»	6'000	
Association Ab Joy (Eva Zornio)	Installation performative «Study on Empathy n°5»	6'500	
Association Automate (Julie Marmet)	Exposition collective «Espaces de (re) narrrations»	4'000	
Association Feu Pâle (Mai Thu Perret)	Exposition personnelle au Portique	7'000	
Association ISLE	Exposition à Zabriskie Point	1'600	
Association Pac(o)	Réalisation d'affiches Thomas Perrodin et jeunes en rupture	6'000	
Association Vingt-sept mille (Camille Dumond)	Film «Dial Reed»	10'000	
Collectif Fact (Claude Piguet)	Film «How to become a thing»	10'000	
Fatras Production	Recadrage – projet de recherches et d'expositions	5'000	
HEIZMANN Séverine	Expo collective – Fan Friction	6'000	
Association TMF (Elena Montesinos)	Megawin	6'000	
3106000 Soutien aux manifestations et expositions art contemporain		**340'000**	**330'300**
Association Labo	Programmation 2020	10'000	
HIT Asssociation	Programmation 2020	20'000	
MOS ESPA Association	Festival 2020 – Le Champignon crie	20'000	
UTOPIANA Association	Programmation 2020	55'000	
URIANA GENEVE SPORT Association	Urban Art Velodrome 2020	15'000	
Artgenève	Sculpture Garden	200'000	
Association Open House	Open House 2021	20'000	
3106000 Acquisition d'œuvres mobiles (art contemporain) [1]		**617'788**	
Harsch Henri HH SA	Frais administratifs importation d'œuvre	520	

En francs

Nom du subventionné	Projet	Montant attribué	Montant budgété
LIPPERT Beat Stephan	Acquisition série de 5 estampes de Beat Lippert	1'750	
Les Amis de Bastien Gachet	Acquisition vidéo «OOO», 2018 de Bastien Gachet	2'000	
Clio Obergfell	«Station assise(peur)» 2020	2'000	
Andrea Bonnet	Série 21 dessins-collages	2'100	
Camille DUMOND	Acquisition œuvre «The Escape»	3'000	
Galerie Joy de Rouvre	Chr. Robert-Tissot «Abstraction Distraction» 2020	3'000	
Association Rosa Brux	«Qui a construit Thèbes...» sérigraphie	3'000	
Catherine Monney	Deadlines 2 & 3 (2019) Jérôme Hentsch	3'600	
Rebecca Sauvin	Acquisition de trois dessins	3'600	
Nicolas Muller	«Sans titre (GE)» 2012-2014 Sculpture-installation	4'000	
Anais PEREZ	Vissi d'Arte, Acte II, 2020	4'500	
Jean-François Luthy	Lisière, septembre 18, encre sur papier	5'000	
Belva Film GmbH	Acquisition vidéo J-M Straub La France contre les robots	5'000	
Andata Ritorno	Charlotte Schaer Espace témoin 5 & 6	5'000	
Boisseau & Westermeyer	«Der Freie Mensch» vidéo 2019	5'000	
Luzia HÜRZELER	Il nonno 2009/2010	5'500	
Véronique GOËL	Œuvre vidéo «City Scape»	6'000	
Association LABO	Acquisition œuvres Harold Bouvard Colombo/Indigène	6'000	
Wilde Gallery SA	Vidya Gastaldon Healing painting 2017	6'000	
Camille Dumond	Acquisition d'œuvre Eye archive (Tanger) 2020	6'000	
Luc Mattenberger	«Station assise(peur)» 2020	7'800	
Skopia Galerie	Acquisition d'œuvres d'Alain Huck	8'400	
Ericka Beckman	«Blind Country» 1989 vidéo	8'593	
Bad Manners	Restored Comm., 2018 Neil Beloufa, 2e partie	10'000	
XIPPAS Art contemporain Sàrl	Acquisition d'une œuvre d'Emilie Ding	12'800	
Mme Emmanuelle Antille	Acquisition 2 vidéos «Wouldn't...»+»Night for Day»	14'000	
Fédération ACT-ART	K.Sgouridis Ravissement/Jalousie/ Accroche-cœur (2020)	15'000	
Ben Russell	Color Blind by Ben Russell 1 of 5	19'784	
Ville d'Yverdon-les-Bains	Vente d'œuvres de G. Löffel Inside (2019)	24'840	
Ingrid Wildi Merino	«Portrait Oblique» 2005 vidéo	25'000	
Kate Macgarry LTD	Ben Rivers «Now, at last» 2018 film 16mm	25'579	
Praz Delavallade	4 œuvres Power Point de John Miller	26'648	
Galerie Peter Kilchmann AG	Marc Bauer Z1 1936 0.176kB memory, 2013	27'571	
Galerie Anhava	Acquisition trois vidéos l'artiste Salla Tykkä	59'428	
Philip Martin Gallery	Ericka Beckman Cinderella 1986	73'593	
Galerie Peter Kilchmann AG	«Choques» de Francis Alys	176'183	
3106000 Soutien à la création (Art contemporain) [2]		**24'670**	
GODINAT Aloïs	Exposition personnelle «Babananalilitété», présentée à la Salle de bains (Lyon) du 16.10-29.12.12	2'000	
VALDES Laurent	Solde projet d'installation «Persistant Shadow»	1'500	

En francs

Nom du subventionné	Projet	Montant attribué	Montant budgété
IORIO Maria & CUOMO Raphaël	projets «For the love of the thing», «Suds. Tremblements» et «Un habit d'Arlequin pour une archive du futur)».	20'000	
MATUSZ Marie	Projet «IT WILL RISE FROM THE ASHES»	1'170	
3106000 Art public (Art contemporain)		**146'119**	
Geneva Lux [2]		22'144	
Pavillon de la danse R.Décelière [2]		86'358	
Gare CEVA Eaux-Vives [1]		6'986	
Neon Parallax phase 5 [1]		25'632	
Centre funéraire Saint-Georges [1]		5'000	
32040000 Domaine musées - MHN		**2'300**	
Daniel NISSILLE	Matériel scientifique pour travail de Master en biologie	2'300	
3401 Sport		**5'230'394**	**5'228'400**
3401000 Fonds de soutien au sport		**2'620'395**	**2'064'600**
Club alpin suisse sect genevoise	Alpinisme	17'000	
Genèvescalade	Alpinisme	10'000	
Taekwondo Académie Genève	Arts martiaux	5'000	
Club Hygiénique de Plainpalais	Athlétisme	10'000	
Satus Athlétisme Genève	Athlétisme	1'900	
Stade Genève Athlétisme	Athlétisme	75'000	
Badminton club Calvin	Badminton	300	
Badminton club de Genève	Badminton	10'300	
Genève basket Pâquis-Seujet	Basketball	43'300	
Genève Elite basket féminin	Basketball	80'000	
Lions de Genève	Basketball	180'000	
Saint-Jean basket	Basketball	20'000	
Boxing Club genevois	Boxe	10'000	
Olympic Boxing Club Genève	Boxe	20'000	
Canoe club de Genève	Canoë	51'300	
Bicross club Genève	Cyclisme	25'000	
Club d'échecs Bois-Gentil	Echecs	3'600	
Club d'échecs de Genève	Echecs	45'000	
Club des amateurs d'échecs de Genève	Echecs	4'000	
Ecole d'échecs de Genève	Echecs	34'000	
Société d'escrime de Genève	Escrime	15'500	
Association du Servette FC	Football	125'000	
Club sportif italien FC	Football	45'000	
CS Interstar	Football	43'500	
F.C. Champel	Football	50'000	
FC Geneva	Football	5'000	
Football Club City	Football	40'000	
Geneva Seahawks	Football	35'000	
Olympique de Genève	Football	90'000	
Servette football club Chênois féminin	Football	20'000	
UGS - Urania Genève Sport FC	Football	61'800	
FSG Genève - Grottes	Gymnastique	4'000	
Chênois Genève Handball	Handball	75'000	
Servette Handball Club	Handball	20'200	
Club en fauteuil roulant Genève	Handicap	5'000	

En francs

Nom du subventionné	Projet	Montant attribué	Montant budgété
Handisport Genève	Handicap	15'000	
Black Boys hockey club Genève	Hockey s/gazon	34'000	
Servette HC hockey sur gazon	Hockey s/gazon	30'000	
Association genevoise des amis du Salève	Marche	1'500	
Ass cant. genevoise hockey s/glace	Multisports	11'500	
Association sportive genevoise de tir	Multisports	40'000	
Association genevoise de tchoukball	Multisports	15'000	
Association SPORTIGenève	Multisports	150'000	
Association suisse de footgolf	Multisports	5'000	
Fonds d'aide au sport (plateforme Covid-19)	Multisports	60'000	
Geneva's Flying Disk Wizards	Multisports	10'000	
Genève Servette HC association	Multisports	120'000	
Genève Servette hockey club féminin	Multisports	4'000	
La Pétanque genevoise	Multisports	6'000	
Racketlon Club Genève	Multisports	1'000	
Tchoukball Club Genève	Multisports	32'000	
Genève Natation 1885	Natation	182'857	
Natation Sportive Genève	Natation	78'343	
Genève Rink-Hockey Club	Rink-Hockey	69'300	
Jet Roller Club Genève	Rink-Hockey	4'000	
Rugby Club Genève Plan-les-Ouates	Rugby	10'000	
Servette rugby club de Genève	Rugby	25'000	
Switzers Geneva Rugby	Rugby	18'000	
Amis montagnards de Genève	Ski alpin	11'700	
Association lémanique skieurs-snowboarders freestyle	Ski alpin	2'000	
Ski Club Genève	Ski alpin	20'000	
Club nautique de Versoix	Ski nautique/Wakeboard	6'000	
CTT UGS-Chênois	Tennis de table	10'000	
Triathlon Club Genève	Triathlon	32'345	
Unihockey Club Genève	Unihockey	8'200	
Association centre d'entrainement	Voile	150'500	
Club nautique de Versoix	Voile	19'200	
Chênois Genève volleyball	Volleyball	35'000	
Genève Volley	Volleyball	82'500	
Servette Star-Onex Vbc	Volleyball	35'000	
Volleyball Club Etoile Genève	Volleyball	4'750	
3401000 Fonds de soutien aux associations cantonales		**1'297'900**	**1'394'200**
Association genevoise d'athlétisme	Athlétisme	87'000	
Association cantonale genevoise de badminton	Badminton	72'000	
Association cantonale genevoise de basketball amateur	Basketball	133'000	
Union vélocipédique genevoise	Cyclisme	50'400	
Fédération genevoise d'échecs	Echecs	2'500	
Association cantonale genevoise de football	Football	165'100	
Association genevoise de gymnastique	Gymnastique	191'800	
Association genevoise de handball	Handball	88'000	
Association cantonale genevoise de judo	Judo	80'000	
Association genevoise des sports	Multisports	11'000	
Association genevoise de natation	Natation	25'000	

En francs

Nom du subventionné	Projet	Montant attribué	Montant budgété
Association cantonale genevoise de rugby	Rugby	60'000	
Genève Snowsports	Ski alpin	77'000	
Association genevoise de ski nautique et wakeboard	Ski nautique/Wakeboard	20'900	
Association régionale Genève Tennis	Tennis	55'000	
Association genevoise de tennis de table	Tennis de table	47'600	
Genève Unihockey	Unihockey	20'600	
Swiss Volley Région Genève	Volleyball	111'000	
3401000 Fonds de soutien à l'organisation de manifestations		**1'143'944**	**1'119'600**
Association AtletiCAGenève	Athlétisme	4'000	
Stade Genève Athlétisme	Athlétisme	5'000	
Association Genève Marathon	Course à pied	50'000	
Association LG Trail	Course à pied	20'094	
Course de l'Escalade	Course à pied	100'000	
Festival Antigel (Antigel Run)	Course à pied	10'000	
RunninGeneva	Course à pied	70'000	
Vivicittà	Course à pied	5'000	
Association Cyclotour du Léman	Cyclisme	10'000	
La Classique Genevoise	Cyclisme	10'000	
Tour cycliste des Jeunes	Cyclisme	5'000	
Congrès SportCity	Divers	10'000	
CSI Talent Cup	Football	35'000	
BC Swing	Gymnastique	5'000	
Concours Hippique International	Hippisme	45'000	
Fonds d'aide au sport (plateforme Covid-19)	Multisports	190'000	
Genève Natation 1885	Natation	59'000	
Malice fundraising swimming association	Natation	5'000	
La Pétanque genevoise	Pétanque	14'000	
Tchoukball Geneva Indoors	Tchoukball	35'000	
Geneva Trophy Promotion Sàrl	Tennis	250'000	
Swiss Open de tennis en fauteuil roulant	Tennis	30'000	
Triathlon International Genève	Triathlon	60'000	
Centre d'entrainement à la Régate	Voile	82'500	
Association Coupe Fred Fellay	Volleyball	10'000	
Swiss Volley Région Genève	Volleyball	24'350	
3401000 Fonds de soutien au bénévolat		**28'000**	**300'000**
Association AtletiCAGenève	Athlétisme	3'000	
Vivicittà	Course à pied	5'000	
Genève Bénévolat	Multisports	20'000	
3401000 Fonds de soutien à la prévention et à l'intégration		**74'655**	**150'000**
Flag21	Course à pied	4'000	
Santescalade	Course à pied	40'000	
Association cantonale genevoise de football	Football	7'500	
Fondation Equi-Page	Hippisme	10'000	
Sport & Nature	Stand up paddle	4'720	
Genève Unihockey	Unihockey	3'185	
Volleyball Club Etoile Genève	Volleyball	5'250	

En francs

Nom du subventionné	Projet	Montant attribué	Montant budgété
3401000 Fonds de soutien au sport féminin		**65'500**	**200'000**
Olympic Boxing Club Genève	Boxe	3'000	
Servette Football Club Chênois Féminin	Football	30'000	
Geneva's Flying Disk Wizards	Frisbee	5'000	
Switzers Geneva Rugby	Rugby	23'000	
Genève Volley	Volleyball	4'500	
TOTAL		**13'993'556**	**13'580'050**

dont:

avec impact sur les charges de fonctionnement (subventions monétaires)	*13'204'978*
avec impact sur le bilan (investissements et engagements)	*788'578*

[1] *Acquisitions financées par la PR-1294 du 13 mars 2018 statuant l'ouverture d'un crédit de CHF 2'700'000 pour les projets d'art dans l'espace public, pour les acquisitions d'œuvres de la collection du Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) et pour les rénovations d'œuvres mobiles et dans l'espace public. Acquisitions comptabilisées parmi les immobilisations corporelles du patrimoine administratif.*

[2] *Projets spécifiques financés par le FMAC. Comptabilisation en engagements en faveur de tiers au passif du bilan, sans impact sur les charges de fonctionnement.*

PERSONNEL OCCUPÉ PAR LE DÉPARTEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2020

		Fixes / équivalent temps plein				
	Services	Postes occupés	Postes vacants	Total postes	B 2020	Écart postes
3001	Direction de la culture et du sport	25.3	2.8	28.1	32.3	-4.2
3106	Service culturel	81.7	1.9	83.5	84.3	-0.8
3110	Grand Théâtre de Genève	171.6	6.7	178.3	178.8	-0.5
3201	Conservatoire et Jardin botaniques	77.4	7.3	84.7	86.1	-1.4
3202	Musées d'art et d'histoire	139.3	10.1	149.4	148.6	0.7
3203	Musée d'ethnographie	48.3	1.3	49.6	49.8	-0.2
3204	Muséum d'histoire naturelle	84.6	7.9	92.5	93.9	-1.4
3205	Musée Ariana	23.9	0.6	24.5	24.8	-0.3
3301	Bibliothèques et discothèques municipales	113.3	6.7	120.0	116.4	3.6
3302	Bibliothèque de Genève	69.4	5.3	74.7	74.7	-0.1
3401	Sports	181.0	2.8	183.8	184.3	-0.5
	Total	**1'015.5**	**53.4**	**1'068.9**	**1'074.0**	**-5.1**

Environnement urbain et sécurité

6.3.4 Environnement urbain et sécurité

SYNTHÈSE DES COMPTES

En milliers de francs	DEUS	SIS	SPM	SEP	LOM	VVP	SEVE	Total
Charges								
30 Charges de personnel	3'056	48'168	29'402	10'117	10'481	41'887	27'062	170'174
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	377	9'833	14'099	-6'885	9'179	19'211	6'546	52'360
33 Amortissements du patrimoine administratif	28	2'840	209	256	1'173	1'597	2'845	8'947
34 Charges financières	-	3	9	-	-	-1	-	11
36 Charges de transfert	68	125	-	267	-	-	57	516
39 Imputations internes	195	760	844	561	221	264	394	3'237
Total Charges	**3'723**	**61'729**	**44'563**	**4'316**	**21'053**	**62'958**	**36'903**	**235'245**
Revenus								
42 Taxes	25	7'490	17'694	402	133	1'290	927	27'961
43 Revenus divers	-	16	2	25	-	-	257	300
44 Revenus financiers	-	-	-	24'888	2	-	-	24'890
45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	283	-	-	283
46 Revenus de transfert	-	18'149	-	-	55	-	-	18'204
49 Imputations internes	-	398	2	279	488	253	308	1'727
Total Revenus	**25**	**26'053**	**17'698**	**25'594**	**961**	**1'543**	**1'491**	**73'365**

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Environnement urbain et sécurité								
	Charges	235'245'008	242'355'253	-7'110'244	-2.9%	230'794'932	4'450'076	1.9%
	Revenus	73'365'014	85'383'150	-12'018'136	-14.1%	84'254'737	-10'889'723	-12.9%

En francs		C 2020	B 2020	Écart C 20 - B 20	%	C 2019	Écart C 20 - C 19	%	Notes
4001	**Dir. environnement urbain et sécurité**								
Charges									
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	2'440'863	2'381'758	59'106	2.5%	2'212'529	228'334	10.3%	
304	Allocations	11'398	13'200	-1'802	-13.6%	13'600	-2'202	-16.2%	
305	Cotisations patronales	584'731	577'986	6'745	1.2%	519'656	65'075	12.5%	
309	Autres charges de personnel	18'680	4'180	14'500	346.9%	8'748	9'932	113.5%	
310	Charges de matériel et de marchandises	22'341	22'900	-559	-2.4%	31'369	-9'028	-28.8%	
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	3'626	-	3'626	-	31'023	-27'397	-88.3%	
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	25'495	28'685	-3'190	-11.1%	27'659	-2'164	-7.8%	
313	Prestations de services et honoraires	244'043	705'539	-461'496	-65.4%	383'101	-139'059	-36.3%	a)
314	Travaux d'entretien	35'755	27'800	7'955	28.6%	38'430	-2'675	-7.0%	
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	16'631	24'062	-7'431	-30.9%	18'434	-1'803	-9.8%	
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	9'276	-	9'276	-	2'926	6'350	217.0%	
317	Dédommagements	7'806	29'100	-21'294	-73.2%	13'867	-6'061	-43.7%	
319	Diverses charges d'exploitation	12'000	500	11'500	n/a	276	11'724	n/a	
330	Immobilisations corporelles du PA	27'697	36'896	-9'199	-24.9%	27'509	188	0.7%	
361	Dédommagements à des collectivités publiques	67'768	70'000	-2'232	-3.2%	67'905	-137	-0.2%	
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	-	30'000	-30'000	-100.0%	30'000	-30'000	-100.0%	
391	Prestations de services	73'264	247'048	-173'784	-70.3%	256'488	-183'224	-71.4%	
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	121'542	133'680	-12'138	-9.1%	129'342	-7'800	-6.0%	
Total Charges		**3'722'916**	**4'333'334**	**-610'418**	**-14.1%**	**3'812'863**	**-89'947**	**-2.4%**	
Revenus									
426	Remboursements	25'101	-	25'101	-	11'808	13'292	112.6%	
430	Revenus d'exploitation divers	-	-	-	-	-10'000	10'000	-100.0%	
Total Revenus		**25'101**	**-**	**25'101**	**-**	**1'808**	**23'292**	n/a	
4003	**Incendie et secours**								
Charges									
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	35'913'833	37'255'964	-1'342'131	-3.6%	35'685'930	227'903	0.6%	
304	Allocations	389'725	385'868	3'857	1.0%	512'094	-122'369	-23.9%	
305	Cotisations patronales	8'826'608	9'673'178	-846'570	-8.8%	8'560'813	265'795	3.1%	
306	Prestations de l'employeur	1'887'728	2'194'146	-306'418	-14.0%	1'385'276	502'452	36.3%	
309	Autres charges de personnel	1'150'094	1'289'668	-139'574	-10.8%	1'189'309	-39'215	-3.3%	
310	Charges de matériel et de marchandises	2'085'127	2'012'120	73'007	3.6%	1'754'800	330'327	18.8%	b)
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	1'124'852	811'000	313'852	38.7%	703'216	421'636	60.0%	c)
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	738'201	615'011	123'190	20.0%	725'416	12'784	1.8%	
313	Prestations de services et honoraires	1'046'935	734'175	312'760	42.6%	873'217	173'717	19.9%	d)
314	Travaux d'entretien	2'093'129	1'706'400	386'729	22.7%	1'694'790	398'339	23.5%	e)
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	1'322'066	737'689	584'377	79.2%	1'153'629	168'438	14.6%	f)
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	149'255	178'800	-29'545	-16.5%	71'284	77'971	109.4%	
317	Dédommagements	827'848	994'667	-166'819	-16.8%	456'273	371'574	81.4%	g)
318	Dépréciations sur créances	423'850	100'000	323'850	323.9%	232'673	191'178	82.2%	h)
319	Diverses charges d'exploitation	22'176	32'300	-10'124	-31.3%	31'067	-8'891	-28.6%	
330	Immobilisations corporelles du PA	2'840'024	3'171'380	-331'356	-10.4%	2'336'976	503'049	21.5%	

En francs		C 2020	B 2020	Écart C 20 - B 20	%	C 2019	Écart C 20 - C 19	%	Notes
340	Charges d'intérêt	532	-	532	-	4'394	-3'862	-87.9%	
343	Charges pour bien-fonds, patrimoine financier	2'460	3'200	-740	-23.1%	3'312	-852	-25.7%	
361	Dédommagements à des collectivités publiques	72'651	120'000	-47'349	-39.5%	109'943	-37'292	-33.9%	
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	52'300	61'300	-9'000	-14.7%	52'300	-	-	
391	Prestations de services	168'530	53'697	114'833	213.9%	136'392	32'137	23.6%	
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	591'296	734'648	-143'352	-19.5%	680'441	-89'145	-13.1%	
Total Charges		**61'729'218**	**62'865'212**	**-1'135'994**	**-1.8%**	**58'353'544**	**3'375'675**	**5.8%**	
Revenus									
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	6'635'095	8'154'500	-1'519'405	-18.6%	5'514'850	1'120'245	20.3%	i)
425	Recette sur ventes	36'365	128'800	-92'435	-71.8%	78'744	-42'379	-53.8%	
426	Remboursements	744'486	164'700	579'786	352.0%	866'927	-122'441	-14.1%	j)
429	Autres taxes	74'276	-	74'276	-	52'999	21'277	40.1%	
430	Revenus d'exploitation divers	15'965	1'000	14'965	n/a	19'874	-3'909	-19.7%	
439	Autres revenus	140	-	140	-	660	-520	-78.8%	
447	Produit des biens-fonds PA	-	100'000	-100'000	-100.0%	-	-	-	
460	Quotes-parts à des revenus	1'653'917	1'600'000	53'917	3.4%	1'618'572	35'345	2.2%	
461	Dédommagements de collectivités publiques	16'167'745	16'205'000	-37'255	-0.2%	15'423'204	744'541	4.8%	k)
463	Subventions des collectiv. publiques et des tiers	327'210	333'000	-5'790	-1.7%	258'973	68'237	26.3%	
491	Prestations de services	397'709	241'000	156'709	65.0%	324'522	73'186	22.6%	
492	Fermages, loyers, frais d'utilisation	139	6'000	-5'861	-97.7%	2'500	-2'361	-94.4%	
Total Revenus		**26'053'046**	**26'934'000**	**-880'954**	**-3.3%**	**24'161'824**	**1'891'222**	**7.8%**	
4006	**Service de la police municipale**								
Charges									
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	23'068'636	22'878'976	189'660	0.8%	22'184'253	884'383	4.0%	
304	Allocations	373'228	306'680	66'548	21.7%	406'899	-33'671	-8.3%	
305	Cotisations patronales	5'891'669	5'438'304	453'365	8.3%	4'934'326	957'343	19.4%	
309	Autres charges de personnel	68'778	241'212	-172'434	-71.5%	82'595	-13'817	-16.7%	
310	Charges de matériel et de marchandises	187'251	196'200	-8'949	-4.6%	171'303	15'948	9.3%	
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	391'896	600'700	-208'804	-34.8%	382'820	9'076	2.4%	
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	60'345	23'300	37'045	159.0%	55'257	5'088	9.2%	
313	Prestations de services et honoraires	11'699'388	9'964'624	1'734'764	17.4%	11'590'983	108'405	0.9%	l)
314	Travaux d'entretien	343'612	226'500	117'112	51.7%	288'829	54'784	19.0%	
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	191'417	27'204	164'213	603.6%	238'928	-47'511	-19.9%	
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	742'689	800'400	-57'711	-7.2%	735'655	7'034	1.0%	
317	Dédommagements	7'999	12'500	-4'501	-36.0%	7'680	318	4.1%	
318	Dépréciations sur créances	470'565	100'000	370'565	370.6%	-9'072'267	9'542'832	-105.2%	m)
319	Diverses charges d'exploitation	4'100	4'700	-600	-12.8%	4'210	-110	-2.6%	
330	Immobilisations corporelles du PA	208'817	158'900	49'918	31.4%	172'915	35'902	20.8%	
343	Charges pour bien-fonds, patrimoine financier	9'463	10'600	-1'137	-10.7%	11'387	-1'924	-16.9%	
391	Prestations de services	147'105	21'248	125'857	592.3%	65'257	81'847	125.4%	
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	696'467	778'000	-81'533	-10.5%	733'261	-36'794	-5.0%	
Total Charges		**44'563'424**	**41'790'047**	**2'773'377**	**6.6%**	**32'994'291**	**11'569'133**	**35.1%**	

En francs		C 2020	B 2020	Écart C 20 - B 20	%	C 2019	Écart C 20 - C 19	%	Notes
Revenus									
421	Emoluments administratifs	-	1'000	-1'000	-100.0%	-	-	-	
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	55'619	214'300	-158'681	-74.0%	97'143	-41'524	-42.7%	
425	Recette sur ventes	5'220	-	5'220	-	798	4'423	554.3%	
426	Remboursements	350'413	12'000	338'413	n/a	592'982	-242'569	-40.9%	n)
427	Amendes	17'282'343	15'775'520	1'506'823	9.6%	19'946'691	-2'664'348	-13.4%	o)
430	Revenus d'exploitation divers	2'194	-	2'194	-	2'613	-419	-16.0%	
461	Dédommagements de collectivités publiques	-	-	-	-	60'000	-60'000	-100.0%	
491	Prestations de services	2'300	-	2'300	-	-	2'300	-	
Total Revenus		**17'698'089**	**16'002'820**	**1'695'269**	**10.6%**	**20'700'227**	**-3'002'138**	**-14.5%**	
4007	**Service de l'espace public**								
Charges									
300	Autorités et commissions	1'575	-	1'575	-	2'850	-1'275	-44.7%	
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	8'073'419	8'567'487	-494'068	-5.8%	7'979'816	93'602	1.2%	
304	Allocations	93'930	93'100	830	0.9%	95'445	-1'515	-1.6%	
305	Cotisations patronales	1'928'306	2'102'858	-174'553	-8.3%	1'956'240	-27'934	-1.4%	
309	Autres charges de personnel	20'007	3'996	16'011	400.7%	23'947	-3'940	-16.5%	
310	Charges de matériel et de marchandises	61'747	113'500	-51'754	-45.6%	90'310	-28'563	-31.6%	
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	91'829	95'000	-3'171	-3.3%	35'315	56'514	160.0%	
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	197'463	269'240	-71'777	-26.7%	268'543	-71'080	-26.5%	
313	Prestations de services et honoraires	1'833'924	316'514	1'517'410	479.4%	2'677'606	-843'682	-31.5%	p)
314	Travaux d'entretien	722'940	142'000	580'940	409.1%	206'518	516'421	250.1%	q)
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	181'635	231'506	-49'871	-21.5%	170'410	11'225	6.6%	
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	46'820	3'000	43'820	n/a	55'454	-8'635	-15.6%	
317	Dédommagements	9'016	26'000	-16'984	-65.3%	16'889	-7'873	-46.6%	
318	Dépréciations sur créances	-9'894'864	30'000	-9'924'864	n/a	1'773'825	-11'668'690	-657.8%	r)
319	Diverses charges d'exploitation	-136'000	1'000	-137'000	n/a	11'752	-147'752	n/a	
330	Immobilisations corporelles du PA	256'064	264'850	-8'786	-3.3%	235'718	20'346	8.6%	
361	Dédommagements à des collectivités publiques	266'925	290'000	-23'075	-8.0%	354'750	-87'825	-24.8%	
391	Prestations de services	37'304	19'855	17'449	87.9%	22'628	14'676	64.9%	
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	523'464	528'788	-5'324	-1.0%	529'498	-6'034	-1.1%	
Total Charges		**4'315'503**	**13'098'695**	**-8'783'192**	**-67.1%**	**16'507'516**	**-12'192'013**	**-73.9%**	
Revenus									
421	Emoluments administratifs	154'683	300'500	-145'817	-48.5%	286'213	-131'530	-46.0%	
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	-	20'000	-20'000	-100.0%	13'100	-13'100	-100.0%	
426	Remboursements	158'509	167'200	-8'691	-5.2%	217'125	-58'616	-27.0%	
429	Autres taxes	88'683	80'000	8'683	10.9%	150'761	-62'078	-41.2%	
430	Revenus d'exploitation divers	25'242	-	25'242	-	5'243	19'999	381.5%	
447	Produit des biens-fonds PA	24'887'776	36'694'000	-11'806'224	-32.2%	33'555'137	-8'667'361	-25.8%	s)
491	Prestations de services	278'700	931'400	-652'700	-70.1%	716'385	-437'685	-61.1%	
Total Revenus		**25'593'592**	**38'193'100**	**-12'599'508**	**-33.0%**	**34'943'964**	**-9'350'372**	**-26.8%**	

En francs		C 2020	B 2020	Écart C 20 - B 20	%	C 2019	Écart C 20 - C 19	%	Notes
4009	**Logistique et manifestations (LOM)**								
Charges									
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	8'278'656	8'704'266	-425'610	-4.9%	8'432'765	-154'109	-1.8%	
304	Allocations	83'399	87'700	-4'301	-4.9%	86'799	-3'400	-3.9%	
305	Cotisations patronales	2'114'830	2'038'475	76'355	3.7%	2'035'887	78'943	3.9%	
309	Autres charges de personnel	4'464	7'484	-3'020	-40.4%	17'035	-12'571	-73.8%	
310	Charges de matériel et de marchandises	2'250'354	1'582'640	667'714	42.2%	1'602'109	648'245	40.5%	t)
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	37'091	347'500	-310'409	-89.3%	360'191	-323'099	-89.7%	u)
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	455'641	605'900	-150'259	-24.8%	628'298	-172'657	-27.5%	
313	Prestations de services et honoraires	1'594'835	1'045'982	548'853	52.5%	1'136'384	458'450	40.3%	v)
314	Travaux d'entretien	2'561'308	1'750'166	811'142	46.3%	2'288'601	272'707	11.9%	w)
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	1'846'539	1'887'466	-40'927	-2.2%	1'983'947	-137'408	-6.9%	
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	373'781	282'000	91'781	32.5%	381'063	-7'282	-1.9%	
317	Dédommagements	2'957	4'800	-1'843	-38.4%	3'498	-540	-15.5%	
318	Dépréciations sur créances	14'156	3'500	10'656	304.5%	-38'427	52'584	-136.8%	
319	Diverses charges d'exploitation	42'024	-	42'024	-	73'081	-31'057	-42.5%	
330	Immobilisations corporelles du PA	1'172'535	1'280'257	-107'722	-8.4%	1'130'437	42'098	3.7%	
350	Attrib. aux FS et financ. spéc. des capitaux tiers	-	110'000	-110'000	-100.0%	-	-	-	
391	Prestations de services	220'688	22'174	198'514	895.3%	16'539	204'149	n/a	
Total Charges		**21'053'257**	**19'760'310**	**1'292'947**	**6.5%**	**20'138'205**	**915'052**	**4.5%**	
Revenus									
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	59'988	350'000	-290'012	-82.9%	189'272	-129'284	-68.3%	x)
425	Recette sur ventes	14'410	12'000	2'410	20.1%	2'321	12'089	520.8%	
426	Remboursements	32'111	40'000	-7'889	-19.7%	128'940	-96'829	-75.1%	
429	Autres taxes	26'699	-	26'699	-	59'449	-32'750	-55.1%	
430	Revenus d'exploitation divers	151	-	151	-	185	-34	-18.5%	
447	Produit des biens-fonds PA	2'321	-	2'321	-	3'286	-964	-29.3%	
450	Prélèv.sur fonds et financ.spéc.capitaux de tiers	282'587	115'000	167'587	145.7%	67'374	215'213	319.4%	y)
463	Subventions des collectiv. publiques et des tiers	55'000	-	55'000	-	50'000	5'000	10.0%	
491	Prestations de services	487'526	961'000	-473'474	-49.3%	915'483	-427'958	-46.7%	
Total Revenus		**960'794**	**1'478'000**	**-517'206**	**-35.0%**	**1'416'311**	**-455'517**	**-32.2%**	
4010	**Voirie - Ville propre**								
Charges									
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	33'127'423	32'881'073	246'351	0.7%	33'132'836	-5'412	-0.0%	
303	Travailleurs temporaires	188'818	190'000	-1'183	-0.6%	188'208	610	0.3%	
304	Allocations	468'109	472'000	-3'891	-0.8%	521'405	-53'296	-10.2%	
305	Cotisations patronales	8'089'921	7'742'155	347'766	4.5%	7'878'006	211'915	2.7%	
309	Autres charges de personnel	13'119	10'104	3'015	29.8%	37'483	-24'364	-65.0%	
310	Charges de matériel et de marchandises	1'147'650	1'227'400	-79'750	-6.5%	1'288'645	-140'996	-10.9%	
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	628'205	626'900	1'305	0.2%	459'830	168'375	36.6%	
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	14'410'062	14'693'731	-283'669	-1.9%	14'226'935	183'127	1.3%	
313	Prestations de services et honoraires	724'986	671'083	53'903	8.0%	721'651	3'335	0.5%	
314	Travaux d'entretien	1'933'427	2'048'193	-114'766	-5.6%	2'150'760	-217'334	-10.1%	

En francs		C 2020	B 2020	Écart C 20 - B 20	%	C 2019	Écart C 20 - C 19	%	Notes
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	225'826	313'590	-87'764	-28.0%	222'733	3'093	1.4%	
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	109'146	94'200	14'946	15.9%	95'812	13'334	13.9%	
317	Dédommagements	3'523	12'450	-8'927	-71.7%	9'392	-5'869	-62.5%	
318	Dépréciations sur créances	3'050	-	3'050	-	50	3'000	n/a	
319	Diverses charges d'exploitation	24'913	16'200	8'713	53.8%	14'817	10'096	68.1%	
330	Immobilisations corporelles du PA	1'596'596	2'575'055	-978'459	-38.0%	1'525'603	70'992	4.7%	
343	Charges pour bien-fonds, patrimoine financier	-964	-	-964	-	2'095	-3'059	-146.0%	
391	Prestations de services	74'432	63'325	11'107	17.5%	95'075	-20'643	-21.7%	
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	189'362	189'012	350	0.2%	196'174	-6'812	-3.5%	
Total Charges		**62'957'602**	**63'826'470**	**-868'869**	**-1.4%**	**62'767'510**	**190'092**	**0.3%**	
Revenus									
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	79'863	51'000	28'863	56.6%	83'642	-3'779	-4.5%	
425	Recette sur ventes	149'521	750'000	-600'479	-80.1%	402'823	-253'302	-62.9%	z)
426	Remboursements	653'322	-	653'322	-	559'231	94'091	16.8%	aa)
429	Autres taxes	407'520	520'000	-112'480	-21.6%	350'436	57'084	16.3%	
491	Prestations de services	252'913	249'500	3'413	1.4%	238'429	14'484	6.1%	
Total Revenus		**1'543'140**	**1'570'500**	**-27'360**	**-1.7%**	**1'634'561**	**-91'421**	**-5.6%**	
4011	**Service des espaces verts**								
Charges									
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	21'504'216	21'598'549	-94'332	-0.4%	20'857'750	646'466	3.1%	
304	Allocations	248'979	243'800	5'179	2.1%	269'642	-20'663	-7.7%	
305	Cotisations patronales	5'269'621	5'103'500	166'122	3.3%	4'923'849	345'772	7.0%	
309	Autres charges de personnel	38'881	16'664	22'217	133.3%	115'975	-77'094	-66.5%	
310	Charges de matériel et de marchandises	818'388	1'088'120	-269'732	-24.8%	1'081'059	-262'671	-24.3%	ab)
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	587'859	531'000	56'859	10.7%	619'436	-31'577	-5.1%	
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	1'334'866	1'235'545	99'321	8.0%	1'527'347	-192'482	-12.6%	
313	Prestations de services et honoraires	709'485	666'119	43'366	6.5%	699'380	10'105	1.4%	
314	Travaux d'entretien	2'254'734	2'124'700	130'034	6.1%	2'211'336	43'398	2.0%	
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	280'306	300'056	-19'750	-6.6%	270'757	9'549	3.5%	
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	537'520	388'000	149'520	38.5%	411'716	125'804	30.6%	
317	Dédommagements	7'427	46'500	-39'073	-84.0%	20'121	-12'693	-63.1%	
318	Dépréciations sur créances	3'650	-	3'650	-	8'200	-4'550	-55.5%	
319	Diverses charges d'exploitation	11'681	12'000	-319	-2.7%	12'181	-501	-4.1%	
330	Immobilisations corporelles du PA	2'844'794	2'978'910	-134'117	-4.5%	2'867'255	-22'461	-0.8%	
340	Charges d'intérêt	-	-	-	-	738	-738	-100.0%	
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	56'700	67'000	-10'300	-15.4%	67'000	-10'300	-15.4%	
391	Prestations de services	68'043	55'030	13'013	23.6%	30'542	37'501	122.8%	
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	330'302	225'692	104'610	46.4%	226'720	103'582	45.7%	
399	Autres imputations internes	-4'363	-	-4'363	-	-	-4'363	-	
Total Charges		**36'903'088**	**36'681'185**	**221'904**	**0.6%**	**36'221'004**	**682'084**	**1.9%**	
Revenus									
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	210'903	220'000	-9'097	-4.1%	225'183	-14'280	-6.3%	
425	Recette sur ventes	26'775	6'500	20'275	311.9%	11'107	15'668	141.1%	

En francs		C 2020	B 2020	Écart C 20 - B 20	%	C 2019	Écart C 20 - C 19	%	Notes
426	Remboursements	689'053	-	689'053	-	583'324	105'730	18.1%	ac)
431	Inscription de prestations propres à l'actif	256'774	561'000	-304'226	-54.2%	162'147	94'626	58.4%	ad)
491	Prestations de services	307'747	417'230	-109'483	-26.2%	414'282	-106'534	-25.7%	
Total Revenus		**1'491'252**	**1'204'730**	**286'522**	**23.8%**	**1'396'042**	**95'210**	**6.8%**	

COMMENTAIRES SUR LES ÉCARTS ENTRE LES COMPTES 2020 ET LE BUDGET 2020

a) L'écart de kCHF -461 est dû principalement aux deux faits suivants : (i) suspension des mandats en lien avec la création du Groupement intercommunal SIS ; (ii) et les manifestations d'envergures comme, L'escale et La Canopée, qui n'ont pas eu lieu en raison de la crise sanitaire.

b) n/a

c) L'écart à la hausse de kCHF 314 fait suite à l'acquisition de matériel relatif à la prévention de la propagation du virus tel que des armoires de décontamination.

d) L'écart de kCHF 313 provient essentiellement d'achat de matériel audiovisuel pour vidéoconférence et prestations diverses effectuées par des tiers.

e) L'écart à la hausse de kCHF 387 provient essentiellement des comptes gérés par le service compétent DPBA relatifs à l'entretien des terrains bâtis et des bâtiments et dont le budget est centralisé à la DPBA.

f) L'écart de kCHF 584 provient essentiellement des comptes gérés par le service compétent DSIC relatifs à l'entretien du matériel de communication et informatique pour kCHF 271 – dont le budget est centralisé à la DSIC –, ainsi que d'une hausse des charges de maintenance des logiciels, pour un montant de kCHF 235.

D'autres charges viennent compléter l'écart pour un montant de kCHF 76.

g) n/a

h) L'écart de kCHF 324 est dû à la variation (constitution de provisions) des pertes sur débiteurs douteux non budgétées et aux pertes sur débiteurs (ambulanciers).

i) L'écart à la baisse de kCHF -1'519 provient d'un non dépensé relatif aux frais de formations des gardes des sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières volontaires, mais également de la cessation des activités de l'Académie latine des sapeurs-pompiers (ALSP).

j) L'écart de kCHF 580 provient des remboursements de pertes de salaires (accidents, maternités, invalidités, etc.) ventilés dans les services, mais budgétés centralement par le service compétent DRH.

k) n/a

l) L'écart à la hausse de kCHF 1'734 s'explique en 2020 par la facturation liée au mandat de contrôle du stationnement conformément à la convention signée avec la Fondation des parkings fin 2018. Il est à mettre en regard de la hausse des revenus liés au contrôle de stationnement (cf. note sur les revenus amendes - groupe 427).

m) L'écart de kCHF 371 est dû à la variation (constitution de provisions) des pertes sur débiteurs douteux non budgétées liées aux amendes.

n) L'écart de kCHF 338 provient des remboursements de pertes de salaires (accidents, maternités, invalidités, etc.) ventilés dans les services par le service compétent DRH, mais budgétés centralement par le service compétent DRH.

o) L'écart à la hausse de kCHF 1'507 provient de la comptabilisation des amendes d'ordres plus élevée que la projection budgétaire. Il est à mettre en regard de la hausse des honoraires versés à la Fondation des parkings qui assure cette prestation (cf. note sur les charges de prestations de services et honoraires – groupe 313).

p) L'écart de kCHF 1'517 s'explique par la comptabilisation des honoraires liés à la Convention de gestion du système d'encaissement des taxes de stationnement (horodateurs) signé fin 2018.

q) L'écart à la hausse de kCHF 581 provient essentiellement des comptes gérés par le service compétent DPBA pour l'entretien des bâtiments et dont le budget est centralisé à la DPBA.

r) L'écart de kCHF -9'925 s'explique par la régularisation (dissolution des provisions 2019) des recettes liées aux horodateurs provisionnées conformément à la convention signée avec la République et canton de Genève ainsi que des variations de provisions pour pertes sur débiteurs non budgétées.

s) L'écart à la baisse des revenus de kCHF -11'806 s'explique principalement par la crise sanitaire de la Covid-19 concernant spécifiquement les revenus relatifs aux redevances d'affichages et d'utilisation du domaine public, et les revenus liés aux taxes d'installations saisonnières (empiètements et emprises ponctuelles).

t) L'excédent de charges de kCHF 668 est lié à la crise sanitaire concernant essentiellement les dépenses pour les masques de protection et les désinfectants (gel hydro alcoolique).

u) L'écart à la baisse de kCHF -310 s'explique par la non-réalisation d'acquisition de matériel de fêtes et d'outillage due à la baisse des manifestations organisées en Ville de Genève.

v) L'excédent de charges pour kCHF 549 s'explique par les dépenses relatives à l'organisation des manifestations (illuminations de Noël, L'escale et Geneva Lux) et à la réfection du mobilier urbain.

w) L'écart à la hausse de KCHF 811 provient essentiellement des comptes gérés par le service compétent DPBA relatifs à des charges supplémentaires d'entretien des bâtiments administratifs et publics, dont le budget est centralisé à la DPBA.

x) L'écart à la baisse de kCHF -290 s'explique par la diminution des recettes de location de matériel de fêtes lié à la baisse des manifestations (crise sanitaire).

y) n/a

z) L'écart à la baisse des revenus de kCHF -600 est lié à la diminution des volumes de papier et carton collectés, couplée à la baisse importante des tarifs de reprise du papier et carton plus importante que la projection budgétaire.

aa) L'écart de kCHF 653 provient des remboursements de pertes de salaires (accidents, maternités, invalidités, etc.) ventilés dans les services, par le Service compétent DRH.

ab) L'excédent budgétaire de kCHF 270 est lié à la crise sanitaire, concernant essentiellement les diminutions de dépenses liées à l'abandon des manifestations Urbanature et l'Escale et des reports de chantiers.

ac) L'écart de kCHF 689 provient des remboursements de pertes de salaires (accidents, maternités, invalidités, etc.) ventilés dans les services, dont le budget est centralisé par le service compétent DRH.

ad) L'écart à la baisse des revenus de kCHF -304 est relative à la baisse des prestations du personnel en faveur des investissements. Cela s'explique par les reports de dépôt de crédit ainsi que des retards dans les chantiers dus à la crise sanitaire.

COMMENTAIRES SUR LES ÉCARTS ENTRE LES CHIFFRES 2020 ET LES CHIFFRES 2019

a) n/a

b) L'écart de KCHF 330 entre les charges 2020 et 2019 est lié à la crise sanitaire et à l'aménagement exceptionnel des salles de séances de la Ville de Genève. Aménagement également des Vernets pour l'installation des sans-abris. Achats divers (gels hydro alcoolique, gants, poubelles, savons, masques, etc.), et fournitures alimentaires pour la protection civile et les sapeurs-pompiers volontaires.

c) L'écart à la hausse de kCHF 422 fait suite à l'acquisition de matériel relatif à la prévention de la propagation du virus tel que des armoires de décontamination.

d) n/a

e) L'écart à la hausse de kCHF 398 provient essentiellement des comptes gérés par le service compétent DPBA relatifs à l'entretien des terrains bâtis et des bâtiments, dont le budget est centralisé au niveau du service compétent DPBA.

f) n/a

g) L'écart de kCHF 372 s'explique par la hausse des frais de repas lors de déplacement du personnel. En 2019, les frais de repas s'élevaient à kCHF 440 contre kCHF 796 en 2020.

h) n/a

i) L'écart à la hausse de kCHF 1'120 provient du nombre plus important d'interventions facturables du SIS et des prestations du bureau technique réalisées.

j) n/a

k) L'écart de kCHF 745 est dû à l'augmentation budgétaire de kCHF 810 entre 2020 et 2019, de la participation des communes aux frais de fonctionnement du SIS.

D'autres revenus viennent compléter l'écart pour kCHF -65.

l) n/a

m) L'écart entre 2019 et 2020 de KCHF 9'543 est dû à la dissolution exceptionnelle en 2019 des provisions des années 2018 et précédentes concernant la rétrocession des amendes d'ordre provisionnées suite à la convention signée avec la République et canton de Genève.

n) n/a

o) L'écart entre les 2 exercices de kCHF -2'664 provient de la baisse des revenus lié à la dissolution l'an passé des amendes d'ordres, provisionnées en 2018 et les années précédentes.

p) L'écart de KCHF -844 est dû essentiellement à la dissolution de la provision (actifs de régularisation) relative à la Fondation des parkings d'un montant d'environ kCHF -904.

D'autres charges viennent compléter l'écart pour kCHF 61.

q) L'écart de kCHF 516 provient essentiellement des comptes gérés par le service compétent DPBA et de charges supplémentaires en lien avec l'entretien des bâtiments publics.

r) L'écart de kCHF -11'669 s'explique par la dissolution en 2020 des provisions 2019 concernant les produits à recevoir liés aux horodateurs totalement provisionnés conformément à la convention signée avec la République et canton de Genève.

s) L'écart à la baisse de kCHF -8'667 s'explique principalement par la crise sanitaire concernant spécifiquement les revenus relatifs aux redevances d'affichages et d'utilisation du domaine public et les revenus liés aux taxes d'installations saisonnières (empiètements et emprises ponctuelles).

t) L'excédent de charges de kCHF 648 est lié à la crise sanitaire concernant essentiellement les dépenses pour les masques de protection et les désinfectants (gel hydro alcoolique).

u) L'écart à la baisse de kCHF -323 s'explique par la non-réalisation d'acquisition de matériel de fêtes et d'outillage due à la baisse des manifestations organisées en Ville de Genève.

v) L'excédent de charges pour kCHF 458 s'explique par les dépenses relatives à l'organisation des manifestations (illuminations de Noël, L'escale et Geneva Lux) et à la réfection du mobilier urbain.

w) L'écart de KCHF 273 provient essentiellement des comptes gérés par le service compétent DPBA relatifs à des charges supplémentaires d'entretien des bâtiments administratifs et publics.

x) n/a

y) Cf. Rubrique 5.6.2.6 «Attributions et prélèvements aux fonds et financements spéciaux».

z) L'écart à la baisse des revenus de kCHF -253 est lié à la diminution des volumes de papier et carton collectés, couplée à la baisse importante des tarifs de reprise du papier et carton plus importante que la projection budgétaire

aa) n/a

ab) n/a

ac) n/a

ad) n/a

SUBVENTIONS MONÉTAIRES

En francs	C 2020	B 2020	Ecart C2020 - B2020	C 2019	Ecart C 2020 - C 2019
4 Environnement urbain et sécurité					
4001 Dir. environnement urbain et sécurité					
32 Culture, autres					
Soutien actions s/espace public-culture	-	15'000	-15'000	30'000	-30'000
Total 32 Culture, autres	**-**	**15'000**	**-15'000**	**30'000**	**-30'000**
57 Aide sociale et domaine de l'asile					
Soutien actions s/espace public-social	-	15'000	-15'000	-	-
Total 57 Aide sociale et domaine de l'asile	**-**	**15'000**	**-15'000**	**-**	**-**
Total 4001 Dir. environnement urbain et sécurité	**-**	**30'000**	**-30'000**	**30'000**	**-30'000**
4003 Incendie et secours					
15 Service du feu					
Association pour la formation de jeunes sapeurs-pompiers	10'300	10'300	-	10'300	-
Promotion d'actions pour la sécurité	-	9'000	-9'000	-	-
Total 15 Service du feu	**10'300**	**19'300**	**-9'000**	**10'300**	**-**
31 Héritage culturel					
Musée pompiers	25'000	25'000	-	25'000	-
Total 31 Héritage culturel	**25'000**	**25'000**	**-**	**25'000**	**-**
42 Soins ambulatoires					
REDOG - Société suisse pour chiens de recherche et de sauvetage	5'000	5'000	-	5'000	-
Société internationale de sauvetage du Léman	12'000	12'000	-	12'000	-
Total 42 Soins ambulatoires	**17'000**	**17'000**	**-**	**17'000**	**-**
Total 4003 Incendie et secours	**52'300**	**61'300**	**-9'000**	**52'300**	**-**
4011 Service des espaces verts					
75 Protection des espèces et du paysage					
Association la libellule	41'200	51'500	-10'300	51'500	-10'300
Association pour la sauvegarde du Léman	15'500	15'500	-	15'500	-
Total 75 Protection des espèces et du paysage	**56'700**	**67'000**	**-10'300**	**67'000**	**-10'300**
Total 4011 Service des espaces verts	**56'700**	**67'000**	**-10'300**	**67'000**	**-10'300**
Total 4 Environnement urbain et sécurité	**109'000**	**158'300**	**-49'300**	**149'300**	**-40'300**

ANNEXE - SUBVENTIONS NON MONÉTAIRES (GRATUITÉS)

En francs	C 2020	B 2020	Ecart C20-B20	C 2019	Ecart C20-C19	Notes
4 Environnement urbain et sécurité						
4003 Incendie et secours						
15 Service du feu						
Diverses Gratuités SIS	-	5'000	-5'000	4'298	-4'298	
Total 15 Service du feu	**-**	**5'000**	**-5'000**	**4'298**	**-4'298**	
31 Héritage culturel						
Ass. int. Plainpalais sauveteurs auxiliaires	9'336	9'336	-	9'336	-	
Association du Musée SIS	83'633	83'633	-	83'633	-	
Total 31 Héritage culturel	**92'969**	**92'969**	**-**	**92'969**	**-**	
32 Culture, autres						
Fondation l'Abri	228'470	228'470	-	228'470	-	
Total 32 Culture, autres	**228'470**	**228'470**	**-**	**228'470**	**-**	
34 Sports et loisirs						
Association Gymnasia Genevensis	4'356	4'356	-	4'356	-	
Total 34 Sports et loisirs	**4'356**	**4'356**	**-**	**4'356**	**-**	
42 Soins ambulatoires						
Groupe local du berger belge	600	600	-	600	-	
Total 42 Soins ambulatoires	**600**	**600**	**-**	**600**	**-**	
Total 4003 Incendie et secours	**326'395**	**331'395**	**-5'000**	**330'693**	**-4'298**	
4006 Service de la police municipale						
32 Culture, autres						
Chorale de la police	-	15'052	-15'052	15'052	-15'052	
Total 32 Culture, autres	**-**	**15'052**	**-15'052**	**15'052**	**-15'052**	
Total 4006 Service de la police municipale	**-**	**15'052**	**-15'052**	**15'052**	**-15'052**	
4007 Service de l'espace public						
11 Sécurité publique						
Gratuités SEP Location de signaux routiers	-	-	-	6'182	-6'182	
Total 11 Sécurité publique	**-**	**-**	**-**	**6'182**	**-6'182**	
14 Questions juridiques						
Gratuités SEP Attestations, émoluments	-	-	-	40'860	-40'860	
Gratuités SEP Chantiers	936'761	320'000	616'761	485'871	450'890	a)
Gratuités SEP Installations saisonnières	-	-	-	12'397	-12'397	
Gratuités SEP Taxes d'empiètement	15'223	740'000	-724'777	622'215	-606'992	b)
Gratuités SEP Taxes manifestations	608'877	3'530'000	-2'921'123	2'975'708	-2'366'831	c)
Gratuités SEP Taxes publicité	1'725'385	-	1'725'385	58'873	1'666'512	d)
Total 14 Questions juridiques	**3'286'246**	**4'590'000**	**-1'303'754**	**4'195'924**	**-909'678**	
Total 4007 Service de l'espace public	**3'286'246**	**4'590'000**	**-1'303'754**	**4'202'106**	**-915'860**	
4009 Logistique et manifestations						
02 Services généraux						
Mise à disposition de personnel	111'939	120'000	-8'061	127'689	-15'750	
Total 02 Services généraux	**111'939**	**120'000**	**-8'061**	**127'689**	**-15'750**	
32 Culture, autres						
Rabais octroyés manif & matériel de fêtes	566'617	1'150'000	-583'383	1'247'993	-681'376	e)

En francs	C 2020	B 2020	Ecart C20-B20	C 2019	Ecart C20-C19	Notes
Total 32 Culture, autres	**566'617**	**1'150'000**	**-583'383**	**1'247'993**	**-681'376**	
Total 4009 Logistique et manifestations	**678'556**	**1'270'000**	**-591'444**	**1'375'682**	**-697'126**	
4011 Service des espaces verts						
32 Culture, autres						
Réfection gazon Parc Trembley	-	-	-	15'833	-15'833	
Total 32 Culture, autres	**-**	**-**	**-**	**15'833**	**-15'833**	
34 Sports et loisirs						
CSI - entretien des végétaux	-	30'000	-30'000	29'967	-29'967	
Divers tiers externes VGE	38'119	65'000	-26'881	75'936	-37'817	
Total 34 Sports et loisirs	**38'119**	**95'000**	**-56'881**	**105'903**	**-67'784**	
75 Protection des espèces et du paysage						
La Libellule - pavillon Plantamour	23'489	23'489	-	23'489	-	
Total 75 Protection des espèces et du paysage	**23'489**	**23'489**	**-**	**23'489**	**-**	
Total 4011 Service des espaces verts	**61'608**	**118'489**	**-56'881**	**145'224**	**-83'617**	
Total 4 Environnement urbain et sécurité	**4'352'805**	**6'324'936**	**-1'972'131**	**6'068'757**	**-1'715'952**	

a) L'écart à la hausse des gratuités relative aux taxes de chantiers est lié à la crise sanitaire de la Covid-19 (augmentation des demandes d'exonération) - Extrait CA du 24 mars 2020 réf n°1.

b) L'écart à la baisse des gratuités relative aux taxes d'empiètement est lié à la crise sanitaire (diminution drastique des demandes de permission) - Extrait CA du 23 septembre 2020 réf n° 41.

c) L'écart à la baisse des gratuités relative aux taxes de manifestations est lié à la crise sanitaire (diminution importante des manifestations : cirques, animations estivales, etc.) - Extrait CA du 24 mars 2020 réf n °1.

d) L'écart à la hausse des gratuités relative aux taxes de publicité est lié à la crise sanitaire (augmentation importantes des demandes d'exonération) - Extrait CA du 23 septembre 2020 réf n° 41.

e) L'écart à la baisse des rabais est lié à l'annulation des manifestations bénéficiant de rabais pour le matériel de fête provoquées par la crise sanitaire.

PERSONNEL OCCUPÉ PAR LE DÉPARTEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2020

		Fixes / équivalent temps plein				
	Services	**Postes occupés**	**Postes vacants**	**Total postes**	**B 2020**	**Écart postes**
4001	Direction environnement urbain et sécurité	15.2	-	15.2	13.3	1.9
4003	Incendie et secours	300.0	13.0	313.0	320.9	-7.9
4006	Service de la police municipale	213.7	6.0	219.7	219.4	0.3
4007	Service de l'espace public	72.4	2.0	74.4	77.1	-2.7
4009	Logistique et manifestations	78.0	-	78.0	78.8	-0.8
4010	Voirie-Ville propre	325.9	11.6	337.5	339.9	-2.4
4011	Service des espaces verts	201.2	-	201.2	202.6	-1.4
	Total	**1'206.4**	**32.6**	**1'239.0**	**1'252.0**	**-13.0**

Cohésion sociale et solidarité

6.3.5 Cohésion sociale et sécurité

SYNTHÈSE DES COMPTES

En milliers de francs	SJS	SPE	ECO	CIV	SPF	SOC	SEJ	Total
Charges								
30 Charges de personnel	3'438	5'710	18'719	3'693	6'999	17'049	2'681	58'287
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	292	1'447	19'224	278	3'466	7'842	1'860	34'409
33 Amortissements du patrimoine administratif	390	1'951	18'582	96	828	1'789	524	24'161
34 Charges financières	-	2	-	-	-	10	1	14
36 Charges de transfert	10'528	115'939	22'972	128	-	16'656	12'581	178'805
37 Subventions à redistribuer	-	2'069	-	-	-	-	-	2'069
39 Imputations internes	184	256	523	278	136	2'294	303	3'974
Total Charges	**14'832**	**127'374**	**80'020**	**4'473**	**11'429**	**45'641**	**17'950**	**301'719**
Revenus								
42 Taxes	9	11	607	1'523	4'325	193	59	6'728
43 Revenus divers	-	-	-	-	1	-	-	1
44 Revenus financiers	-	-	418	-	558	541	-	1'518
45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	560	224	2	785
46 Revenus de transfert	-	11'680	405	-	-	355	163	12'603
47 Subventions à redistribuer	-	2'069	-	-	-	-	-	2'069
49 Imputations internes	-	-	92	-	-	105	-	198
Total Revenus	**9**	**13'760**	**1'523**	**1'523**	**5'444**	**1'419**	**224**	**23'902**

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Cohésion sociale et solidarité								
	Charges	301'719'341	285'684'653	16'034'688	5.6%	279'881'759	21'837'582	7.8%
	Revenus	23'901'520	26'413'108	-2'511'588	-9.5%	10'579'574	13'321'947	125.9%

En francs		C 2020	B 2020	Écart C 20 - B 20	%	C 2019	Écart C 20 - C 19	%	Notes
5001	**Dir. cohésion sociale et solidarité**								
Charges									
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	2'731'122	2'863'769	-132'646	-4.6%	2'726'521	4'602	0.2%	
304	Allocations	24'800	29'300	-4'500	-15.4%	36'325	-11'525	-31.7%	
305	Cotisations patronales	662'678	720'623	-57'945	-8.0%	642'781	19'897	3.1%	
309	Autres charges de personnel	18'909	1'928	16'981	880.8%	38'538	-19'629	-50.9%	
310	Charges de matériel et de marchandises	9'466	20'893	-11'427	-54.7%	24'248	-14'782	-61.0%	
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	8'555	-	8'555	-	23'519	-14'963	-63.6%	
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	11'339	23'504	-12'165	-51.8%	21'920	-10'581	-48.3%	
313	Prestations de services et honoraires	102'461	179'264	-76'803	-42.8%	155'442	-52'981	-34.1%	
314	Travaux d'entretien	108'813	106'800	2'013	1.9%	75'629	33'184	43.9%	
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	19'773	31'694	-11'921	-37.6%	26'903	-7'130	-26.5%	
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	19'892	-	19'892	-	12'432	7'460	60.0%	
317	Dédommagements	9'195	21'480	-12'285	-57.2%	22'120	-12'925	-58.4%	
318	Dépréciations sur créances	-600	-	-600	-	600	-1'200	-200.0%	
319	Diverses charges d'exploitation	2'652	2'200	452	20.5%	764	1'888	247.3%	
330	Immobilisations corporelles du PA	390'111	388'080	2'031	0.5%	366'163	23'948	6.5%	
340	Charges d'intérêt	3	-	3	-	-	3	-	
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	10'528'487	10'684'914	-156'427	-1.5%	10'306'702	221'784	2.2%	
391	Prestations de services	44'969	48'578	-3'610	-7.4%	84'354	-39'385	-46.7%	
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	139'452	151'584	-12'132	-8.0%	156'056	-16'604	-10.6%	
Total Charges		**14'832'076**	**15'274'610**	**-442'534**	**-2.9%**	**14'721'015**	**111'061**	**0.8%**	
Revenus									
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	6'380	-	6'380	-	3'460	2'920	84.4%	
426	Remboursements	2'710	-	2'710	-	5'357	-2'647	-49.4%	
Total Revenus		**9'090**	**-**	**9'090**	**-**	**8'817**	**273**	**3.1%**	
5002	**Service de la petite enfance**								
Charges									
300	Autorités et commissions	-	9'000	-9'000	-100.0%	4'418	-4'418	-100.0%	
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	4'532'049	4'706'919	-174'870	-3.7%	4'103'612	428'437	10.4%	
304	Allocations	43'700	55'300	-11'600	-21.0%	49'100	-5'400	-11.0%	
305	Cotisations patronales	1'123'691	1'158'353	-34'662	-3.0%	944'971	178'720	18.9%	
309	Autres charges de personnel	10'272	4'064	6'208	152.8%	25'014	-14'742	-58.9%	
310	Charges de matériel et de marchandises	46'226	37'391	8'835	23.6%	31'732	14'494	45.7%	
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	16'636	1'960	14'676	748.8%	10'053	6'583	65.5%	
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	50'957	29'602	21'355	72.1%	4'737	46'219	975.6%	
313	Prestations de services et honoraires	164'084	123'444	40'640	32.9%	176'574	-12'490	-7.1%	
314	Travaux d'entretien	869'041	763'860	105'181	13.8%	941'867	-72'827	-7.7%	
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	55'061	65'801	-10'740	-16.3%	56'919	-1'857	-3.3%	
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	242'860	252'545	-9'685	-3.8%	259'144	-16'285	-6.3%	
317	Dédommagements	2'220	18'180	-15'960	-87.8%	5'844	-3'624	-62.0%	
319	Diverses charges d'exploitation	120	3'080	-2'960	-96.1%	539	-419	-77.7%	
330	Immobilisations corporelles du PA	1'951'276	2'135'798	-184'521	-8.6%	1'956'517	-5'241	-0.3%	

En francs		C 2020	B 2020	Écart C 20 - B 20	%	C 2019	Écart C 20 - C 19	%	Notes
343	Charges pour bien-fonds, patrimoine financier	2'380	2'100	280	13.3%	2'577	-198	-7.7%	
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	115'938'580	109'366'484	6'572'096	6.0%	109'663'519	6'275'061	5.7%	
370	Subventions à redistribuer	2'068'526	-	2'068'526	-	-	2'068'526	-	a)
391	Prestations de services	214'723	297'413	-82'690	-27.8%	287'587	-72'864	-25.3%	
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	41'524	44'504	-2'980	-6.7%	36'650	4'874	13.3%	
Total Charges		**127'373'925**	**119'075'798**	**8'298'128**	**7.0%**	**118'561'375**	**8'812'550**	**7.4%**	
Revenus									
425	Recette sur ventes	-	-	-	-	20	-20	-100.0%	
426	Remboursements	11'189	-	11'189	-	38'635	-27'446	-71.0%	
463	Subventions des collectiv. publiques et des tiers	11'679'911	14'406'750	-2'726'839	-18.9%	396'873	11'283'038	n/a	b)
470	Subventions à redistribuer	2'068'526	-	2'068'526	-	-	2'068'526	-	c)
Total Revenus		**13'759'626**	**14'406'750**	**-647'124**	**-4.5%**	**435'528**	**13'324'098**	**n/a**	
5003	**Ecoles et institutions pour l'enfance**								
Charges									
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	15'017'482	15'368'508	-351'026	-2.3%	14'712'049	305'433	2.1%	
304	Allocations	304'218	293'950	10'268	3.5%	308'273	-4'056	-1.3%	
305	Cotisations patronales	3'373'561	3'525'879	-152'318	-4.3%	3'244'299	129'262	4.0%	
309	Autres charges de personnel	23'459	10'392	13'067	125.7%	89'434	-65'975	-73.8%	
310	Charges de matériel et de marchandises	1'105'471	465'176	640'295	137.6%	408'870	696'601	170.4%	d)
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	644'032	730'220	-86'188	-11.8%	624'574	19'459	3.1%	
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	3'734'807	3'469'033	265'774	7.7%	3'824'434	-89'627	-2.3%	
313	Prestations de services et honoraires	1'960'430	1'908'104	52'326	2.7%	2'219'779	-259'348	-11.7%	e)
314	Travaux d'entretien	10'362'886	9'125'019	1'237'868	13.6%	9'154'685	1'208'202	13.2%	f)
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	476'066	380'871	95'195	25.0%	511'433	-35'367	-6.9%	
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	782'161	921'432	-139'271	-15.1%	1'003'830	-221'668	-22.1%	
317	Dédommagements	126'372	429'107	-302'736	-70.6%	397'333	-270'962	-68.2%	g)
318	Dépréciations sur créances	5'650	-	5'650	-	6'494	-844	-13.0%	
319	Diverses charges d'exploitation	25'866	20'950	4'916	23.5%	20'099	5'767	28.7%	
330	Immobilisations corporelles du PA	18'582'350	17'262'111	1'320'238	7.6%	17'242'214	1'340'136	7.8%	
343	Charges pour bien-fonds, patrimoine financier	-	-	-	-	4'944	-4'944	-100.0%	
361	Dédommagements à des collectivités publiques	18'275'539	18'336'976	-61'437	-0.3%	19'564'148	-1'288'609	-6.6%	h)
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	4'677'592	4'688'980	-11'388	-0.2%	4'493'016	184'576	4.1%	
366	Amortissements, subventions d'investissements	18'694	8'718	9'976	114.4%	13'698	4'995	36.5%	
391	Prestations de services	93'192	394'044	-300'852	-76.3%	369'518	-276'326	-74.8%	
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	425'784	371'020	54'764	14.8%	457'498	-31'714	-6.9%	
399	Autres imputations internes	4'363	-	4'363	-	-	4'363	-	
Total Charges		**80'019'976**	**77'710'490**	**2'309'487**	**3.0%**	**78'670'621**	**1'349'355**	**1.7%**	
Revenus									
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	45'274	45'000	274	0.6%	50'049	-4'776	-9.5%	
425	Recette sur ventes	6'273	3'500	2'773	79.2%	1'310	4'963	378.9%	
426	Remboursements	546'324	35'500	510'824	n/a	267'041	279'283	104.6%	i)
429	Autres taxes	9'446	-	9'446	-	-	9'446	-	
430	Revenus d'exploitation divers	-	-	-	-	448	-448	-100.0%	

En francs		C 2020	B 2020	Écart C 20 - B 20	%	C 2019	Écart C 20 - C 19	%	Notes
431	Inscription de prestations propres à l'actif	-	4'476	-4'476	-100.0%	-	-	-	
447	Produit des biens-fonds PA	418'450	792'477	-374'027	-47.2%	663'476	-245'025	-36.9%	j)
450	Prélèv.sur fonds et financ.spéc.capitaux de tiers	-	20'000	-20'000	-100.0%	900	-900	-100.0%	
461	Dédommagements de collectivités publiques	404'952	250'000	154'952	62.0%	339'063	65'889	19.4%	
491	Prestations de services	1'250	92'351	-91'101	-98.6%	1'250	-	-	
492	Fermages, loyers, frais d'utilisation	90'896	-	90'896	-	97'125	-6'229	-6.4%	
Total Revenus		**1'522'865**	**1'243'304**	**279'561**	**22.5%**	**1'420'663**	**102'203**	**7.2%**	
5005	**Service de l'état civil**								
Charges									
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	2'902'921	3'059'545	-156'624	-5.1%	2'838'176	64'745	2.3%	
304	Allocations	48'500	49'200	-700	-1.4%	44'950	3'550	7.9%	
305	Cotisations patronales	731'326	735'093	-3'768	-0.5%	638'124	93'202	14.6%	
309	Autres charges de personnel	10'049	2'420	7'629	315.2%	13'967	-3'919	-28.1%	
310	Charges de matériel et de marchandises	33'069	60'079	-27'010	-45.0%	31'617	1'452	4.6%	
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	15'823	6'400	9'423	147.2%	9'612	6'211	64.6%	
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	21'708	18'190	3'518	19.3%	23'518	-1'810	-7.7%	
313	Prestations de services et honoraires	110'359	60'286	50'073	83.1%	53'420	56'939	106.6%	
314	Travaux d'entretien	44'321	66'950	-22'629	-33.8%	48'910	-4'589	-9.4%	
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	35'633	65'566	-29'933	-45.7%	40'273	-4'641	-11.5%	
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	12'546	-	12'546	-	5'392	7'154	132.7%	
317	Dédommagements	4'953	13'220	-8'267	-62.5%	9'877	-4'924	-49.9%	
318	Dépréciations sur créances	-	-	-	-	50	-50	-100.0%	
319	Diverses charges d'exploitation	8	2'500	-2'492	-99.7%	0	8	n/a	
330	Immobilisations corporelles du PA	95'790	96'004	-215	-0.2%	95'004	785	0.8%	
361	Dédommagements à des collectivités publiques	128'228	180'000	-51'772	-28.8%	137'567	-9'339	-6.8%	
391	Prestations de services	16'376	28'990	-12'614	-43.5%	16'755	-379	-2.3%	
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	261'376	261'376	-	-	261'378	-2	-0.0%	
Total Charges		**4'472'983**	**4'705'820**	**-232'837**	**-4.9%**	**4'268'589**	**204'394**	**4.8%**	
Revenus									
421	Emoluments administratifs	1'459'796	1'839'577	-379'781	-20.6%	1'711'042	-251'246	-14.7%	k)
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	3'131	4'622	-1'491	-32.3%	3'631	-500	-13.8%	
425	Recette sur ventes	5'880	8'300	-2'420	-29.2%	7'310	-1'430	-19.6%	
426	Remboursements	54'266	-	54'266	-	46'815	7'450	15.9%	
430	Revenus d'exploitation divers	140	-	140	-	58	82	141.6%	
439	Autres revenus	59	-	59	-	315	-256	-81.2%	
Total Revenus		**1'523'271**	**1'852'499**	**-329'228**	**-17.8%**	**1'769'171**	**-245'900**	**-13.9%**	
5006	**Pompes funèbres, cimetières &crématoires**								
Charges									
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	5'636'299	5'973'848	-337'549	-5.7%	5'555'575	80'725	1.5%	
304	Allocations	105'085	108'750	-3'665	-3.4%	80'570	24'515	30.4%	
305	Cotisations patronales	1'219'529	1'364'459	-144'930	-10.6%	1'181'259	38'271	3.2%	
309	Autres charges de personnel	38'163	10'172	27'991	275.2%	73'567	-35'404	-48.1%	
310	Charges de matériel et de marchandises	1'108'749	2'088'800	-980'051	-46.9%	857'547	251'202	29.3%	l)

En francs		C 2020	B 2020	Écart C 20 - B 20	%	C 2019	Écart C 20 - C 19	%	Notes
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	110'536	77'669	32'867	42.3%	83'856	26'681	31.8%	
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	415'414	355'483	59'931	16.9%	420'658	-5'244	-1.2%	
313	Prestations de services et honoraires	439'104	184'404	254'700	138.1%	247'559	191'545	77.4%	m)
314	Travaux d'entretien	1'247'921	806'600	441'321	54.7%	808'453	439'468	54.4%	n)
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	79'584	96'114	-16'530	-17.2%	79'609	-24	-0.0%	
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	18'958	3'500	15'458	441.7%	13'273	5'685	42.8%	
317	Dédommagements	3'161	27'500	-24'339	-88.5%	12'024	-8'863	-73.7%	
318	Dépréciations sur créances	19'072	20'000	-928	-4.6%	40'306	-21'234	-52.7%	
319	Diverses charges d'exploitation	23'826	3'000	20'826	694.2%	21'408	2'418	11.3%	
330	Immobilisations corporelles du PA	828'159	760'781	67'378	8.9%	751'491	76'668	10.2%	
349	Différentes charges financières	-	-	-	-	10	-10	-100.0%	
350	Attrib. aux FS et financ. spéc. des capitaux tiers	-	-	-	-	50'402	-50'402	-100.0%	
391	Prestations de services	70'737	40'134	30'603	76.3%	38'433	32'305	84.1%	
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	65'048	195'144	-130'096	-66.7%	195'144	-130'096	-66.7%	
Total Charges		**11'429'347**	**12'116'358**	**-687'011**	**-5.7%**	**10'511'143**	**918'204**	**8.7%**	
Revenus									
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	3'456'713	3'555'000	-98'287	-2.8%	3'056'913	399'800	13.1%	o)
425	Recette sur ventes	661'531	1'215'000	-553'469	-45.6%	529'035	132'496	25.0%	p)
426	Remboursements	54'458	7'600	46'858	616.6%	197'701	-143'242	-72.5%	
429	Autres taxes	152'182	100'000	52'182	52.2%	128'900	23'282	18.1%	
430	Revenus d'exploitation divers	802	-	802	-	4'798	-3'997	-83.3%	
440	Revenus des intérêts	624	-	624	-	281	344	122.5%	
447	Produit des biens-fonds PA	557'531	392'600	164'931	42.0%	481'798	75'733	15.7%	
450	Prélèv.sur fonds et financ.spéc.capitaux de tiers	559'984	500'000	59'984	12.0%	372'284	187'700	50.4%	
Total Revenus		**5'443'826**	**5'770'200**	**-326'374**	**-5.7%**	**4'771'710**	**672'116**	**14.1%**	
5007 Social									
Charges									
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	13'807'148	11'269'988	2'537'160	22.5%	10'923'334	2'883'814	26.4%	
303	Travailleurs temporaires	200'604	200'000	604	0.3%	152'188	48'417	31.8%	
304	Allocations	123'097	122'200	897	0.7%	125'440	-2'344	-1.9%	
305	Cotisations patronales	2'871'065	2'689'756	181'309	6.7%	2'437'971	433'094	17.8%	
309	Autres charges de personnel	47'067	43'688	3'379	7.7%	103'403	-56'336	-54.5%	
310	Charges de matériel et de marchandises	245'507	281'436	-35'929	-12.8%	237'304	8'202	3.5%	
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	174'945	154'433	20'512	13.3%	99'663	75'283	75.5%	
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	341'423	311'874	29'549	9.5%	275'436	65'987	24.0%	
313	Prestations de services et honoraires	3'901'342	952'954	2'948'388	309.4%	984'463	2'916'879	296.3%	q)
314	Travaux d'entretien	2'046'109	966'773	1'079'336	111.6%	846'122	1'199'987	141.8%	r)
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	280'035	141'071	138'964	98.5%	221'704	58'330	26.3%	
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	814'325	729'570	84'755	11.6%	654'952	159'373	24.3%	
317	Dédommagements	4'067	27'500	-23'433	-85.2%	22'018	-17'951	-81.5%	
318	Dépréciations sur créances	15'254	-	15'254	-	-9'660	24'914	-257.9%	
319	Diverses charges d'exploitation	19'135	18'690	445	2.4%	34'316	-15'181	-44.2%	
330	Immobilisations corporelles du PA	1'743'443	1'755'909	-12'465	-0.7%	1'516'236	227'207	15.0%	

En francs		C 2020	B 2020	Écart C 20 - B 20	%	C 2019	Écart C 20 - C 19	%	Notes
332	Amortissements des immobilisations incorporelles	45'956	-	45'956	-	-	45'956	-	
343	Charges pour bien-fonds, patrimoine financier	10'414	6'100	4'314	70.7%	15'189	-4'775	-31.4%	
350	Attrib. aux FS et financ. spéc. des capitaux tiers	-	588'200	-588'200	-100.0%	-	-	-	s)
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	16'656'313	16'071'197	585'116	3.6%	15'621'981	1'034'332	6.6%	
391	Prestations de services	275'968	282'484	-6'516	-2.3%	177'004	98'963	55.9%	
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	2'018'115	1'716'036	302'079	17.6%	1'790'708	227'407	12.7%	
Total Charges		**45'641'333**	**38'329'858**	**7'311'475**	**19.1%**	**36'229'773**	**9'411'560**	**26.0%**	
Revenus									
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	70'270	208'000	-137'730	-66.2%	160'904	-90'634	-56.3%	
425	Recette sur ventes	-	-	-	-	580	-580	-100.0%	
426	Remboursements	123'192	-	123'192	-	48'165	75'027	155.8%	
430	Revenus d'exploitation divers	64	-	64	-	234	-170	-72.6%	
447	Produit des biens-fonds PA	541'435	619'800	-78'365	-12.6%	519'237	22'197	4.3%	
450	Prélèv.sur fonds et financ.spéc.capitaux de tiers	223'651	1'929'525	-1'705'874	-88.4%	733'918	-510'268	-69.5%	t)
461	Dédommagements de collectivités publiques	354'707	160'000	194'707	121.7%	283'236	71'471	25.2%	
492	Fermages, loyers, frais d'utilisation	105'460	-	105'460	-	78'433	27'027	34.5%	
Total Revenus		**1'418'778**	**2'917'325**	**-1'498'547**	**-51.4%**	**1'824'706**	**-405'928**	**-22.2%**	
5008	**Service de la jeunesse**								
Charges									
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	2'135'851	2'345'561	-209'710	-8.9%	2'075'913	59'938	2.9%	
304	Allocations	26'700	29'400	-2'700	-9.2%	28'019	-1'319	-4.7%	
305	Cotisations patronales	509'552	579'325	-69'774	-12.0%	454'180	55'372	12.2%	
309	Autres charges de personnel	8'562	1'288	7'274	564.8%	12'957	-4'395	-33.9%	
310	Charges de matériel et de marchandises	99'156	95'838	3'318	3.5%	113'519	-14'363	-12.7%	
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	23'180	16'500	6'680	40.5%	5'172	18'008	348.2%	
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	124'698	126'409	-1'711	-1.4%	138'376	-13'678	-9.9%	
313	Prestations de services et honoraires	492'527	522'922	-30'395	-5.8%	601'657	-109'130	-18.1%	
314	Travaux d'entretien	470'909	374'661	96'248	25.7%	325'492	145'416	44.7%	
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	28'992	18'353	10'639	58.0%	28'084	908	3.2%	
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	615'764	670'911	-55'147	-8.2%	615'208	556	0.1%	
317	Dédommagements	3'240	20'500	-17'260	-84.2%	10'825	-7'585	-70.1%	
318	Dépréciations sur créances	-	-	-	-	-50	50	-100.0%	
319	Diverses charges d'exploitation	1'608	2'500	-892	-35.7%	1'810	-202	-11.1%	
330	Immobilisations corporelles du PA	524'059	535'809	-11'750	-2.2%	309'681	214'378	69.2%	
343	Charges pour bien-fonds, patrimoine financier	945	-	945	-	-	945	-	
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	12'581'236	12'906'621	-325'385	-2.5%	11'930'002	651'234	5.5%	
391	Prestations de services	41'733	132'680	-90'946	-68.5%	42'142	-409	-1.0%	
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	260'987	92'440	168'547	182.3%	226'254	34'733	15.4%	
Total Charges		**17'949'699**	**18'471'718**	**-522'019**	**-2.8%**	**16'919'242**	**1'030'458**	**6.1%**	
Revenus									
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	19'726	-	19'726	-	5'915	13'812	233.5%	
425	Recette sur ventes	9'719	15'000	-5'281	-35.2%	35'612	-25'893	-72.7%	
426	Remboursements	29'770	3'600	26'170	726.9%	111'681	-81'912	-73.3%	

En francs		C 2020	B 2020	Écart C 20 - B 20	%	C 2019	Écart C 20 - C 19	%	Notes
430	Revenus d'exploitation divers	190	800	-610	-76.2%	24	167	704.1%	
439	Autres revenus	-	30'000	-30'000	-100.0%	-	-	-	
447	Produit des biens-fonds PA	-	2'000	-2'000	-100.0%	-	-	-	
450	Prélèv.sur fonds et financ.spéc.capitaux de tiers	1'608	-	1'608	-	2'325	-717	-30.8%	
461	Dédommagements de collectivités publiques	36'420	45'000	-8'580	-19.1%	45'400	-8'980	-19.8%	
463	Subventions des collectiv. publiques et des tiers	126'630	126'630	-	-	126'630	-	-	
492	Fermages, loyers, frais d'utilisation	-	-	-	-	21'392	-21'392	-100.0%	
Total Revenus		**224'063**	**223'030**	**1'033**	**0.5%**	**348'978**	**-124'915**	**-35.8%**	

COMMENTAIRES SUR LES ÉCARTS ENTRE LES COMPTES 2020 ET LE BUDGET 2020

a) L'écart de kCHF +2'069 s'explique par l'octroi d'aides financières de la Confédération en compensation d'une partie des pertes d'exploitation des structures d'accueil de la petite enfance suite à l'instauration d'un service minimum au printemps 2020. Il n'y a aucun impact sur le résultat. La charge est totalement compensée par un revenu du même montant au groupe 470.

b) Les subventions collectées (OFAS, Fonds intercommunal) sont inférieures aux montants initialement estimés. Celles-ci varient d'année en année, en fonction du nombre de places mises en exploitation. De plus, la Loi sur l'accueil préscolaire, entrée en vigueur au 1er janvier 2020, prévoit que la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire (FDAP) encaisse les montants dus au fonds pour le développement de l'accueil préscolaire et procède aux versements aux communes. Le versement de la FDAP est inférieur de 5% aux montants initialement prévus en raison des impacts économiques de la crise sanitaire. Cela justifie l'écart de kCHF -2'727.

c) L'écart de kCHF 2'069 s'explique par l'octroi d'aides financières exceptionnelles de la Confédération en compensation d'une partie des pertes d'exploitation des structures d'accueil de la petite enfance suite à l'instauration d'un service minimum au printemps 2020. Il n'y a aucun impact sur le résultat. Le revenu est totalement compensé par une charge du même montant au groupe 370.

d) L'association des restaurants scolaires de Trembley a cessé son activité à la rentrée 2020, laquelle a été reprise par la Ville de Genève à coût constant afin de garantir la prestation de restauration scolaire. L'augmentation de kCHF 640 par rapport au budget est ainsi compensée par l'arrêt du subventionnement de l'association et par les revenus de la facturation désormais comptabilisés sous le groupe 426.

e) n/a

f) L'écart de kCHF +1'238 s'explique, d'une part, par un budget insuffisant pour financer les frais d'entretien des locaux scolaires, et d'autre part, par l'instauration des plans de protection sanitaire, qui a nécessité d'accroître la fréquence des tâches de nettoyage des locaux (désinfection des points contacts et des pupitres, nettoyages accrus des sanitaires, etc).

g) Le non dépensé de kCHF -303 provient essentiellement de l'annulation des courses et sorties scolaires en raison des restrictions sanitaires.

h) n/a

i) L'augmentation de kCHF +511 par rapport au budget s'explique, d'une part, par la cessation des activités de l'association des restaurants scolaires de Trembley à la rentrée 2020 qui a entrainé la reprise par la Ville de Genève des prestations de restauration scolaire, et par conséquent de la facturation, et d'autre part, des revenus de l'indemnisation des assurances pour le personnel qui sont budgétés centralement par le service compétent DRH.

j) L'écart de kCHF -374 s'explique par la baisse des revenus de locations de salles dans les locaux scolaires en lien avec les fermetures ou les restrictions décidées par les autorités.

k) La crise sanitaire a généré une diminution des activités du Service de l'état civil, engendrant une baisse de revenus de kCHF -380. Les procédures de mariages et de reconnaissances ont été particulièrement touchées.

l) L'écart de kCHF -980 est principalement dû au changement de méthode de comptabilisation des charges liées aux prestations de pompes funèbres assurées gratuitement pour les personnes domiciliées sur le territoire de la Ville de Genève. Désormais, seules sont comptabilisées les charges liées à l'achat de fournitures funéraires ; les frais liés à la remise des taxes d'incinération ne figurent plus, ni en charges, ni en revenus. Le budget 2021 a été adapté afin de tenir compte du changement de méthode comptable.

m) L'écart de kCHF 255+ s'explique principalement par la ventilation des charges du service compétent DPBA, dont le budget est centralisé.

n) L'écart de kCHF +441 s'explique principalement par la ventilation des charges du service compétent DPBA, dont le budget est centralisé.

o) n/a

p) L'écart de kCHF -553 est principalement dû au changement de méthode de comptabilisation des revenus provenant de taxes d'incinération dans le cadre de la gratuité des obsèques. Cette diminution de revenus compense une

diminution de charges de même montant. Le budget 2021 a été adapté afin de tenir compte du changement de méthode comptable.

q) Le dépassement constaté des prestations de services et honoraires de kCHF 2'948 concerne en particulier les frais de sécurité pour le dispositif d'hébergement d'urgence. Le dépassement est couvert par la PR-1411 destinée à financer le dispositif d'hébergement de la Ville de Genève.

r) Le dépassement constaté de kCHF 1'079 concerne en particulier les frais de nettoyage pour le dispositif d'hébergement d'urgence. Le dépassement est couvert par la PR-1411 destinée à financer le dispositif d'hébergement de la Ville de Genève.

s) Cf. Rubrique 5.6.2.5 « Attributions et prélèvements aux fonds et financements spéciaux ».

t) Cf. Rubrique 5.6.2.5 « Attributions et prélèvements aux fonds et financements spéciaux ».

COMMENTAIRES SUR LES ÉCARTS ENTRE LES CHIFFRES 2020 ET LES CHIFFRES 2019

a) L'écart de kCHF +2'069 s'explique par l'octroi d'aides financières de la Confédération en compensation d'une partie des pertes d'exploitation des structures d'accueil de la petite enfance suite à l'instauration d'un service minimum au printemps 2020. Il n'y a aucun impact sur le résultat. La charge est totalement compensée par un revenu du même montant au groupe 470.

b) La Loi sur l'accueil préscolaire, entrée en vigueur au 1er janvier 2020, prévoit que la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire (FDAP) encaisse les montants dus au fonds et procède aux versements aux communes. En 2020, la Ville de Genève a donc reçu ce versement, pour la première fois, à hauteur de kCHF 11'371.

D'autres charges viennent compléter l'écart pour kCHF -88.

c) L'écart de kCHF +2'069 s'explique par l'octroi d'aides financières exceptionnelles de la Confédération en compensation d'une partie des pertes d'exploitation des structures d'accueil de la petite enfance suite à l'instauration d'un service minimum au printemps 2020. Il n'y a aucun impact sur le résultat. Le revenu est totalement compensé par une charge du même montant au groupe 370.

d) L'association des restaurants scolaires de Trembley a cessé son activité à la rentrée 2020, laquelle a été reprise par la Ville de Genève à coût constant afin de garantir la prestation de restauration scolaire. L'augmentation de kCHF +697 des charges 2020 par rapport à 2019 est ainsi compensée par l'arrêt du subventionnement de l'association et par les revenus de la facturation désormais comptabilisés sous le groupe 426.

e) Une baisse importante pour kCHF -485 est constatée par rapport à 2019 liée à la crise sanitaire et à l'annulation de projets tels que la fête des écoles.

A cela, s'ajoute une hausse de kCHF +228 des charges du service compétent DPBA.

Enfin, d'autres charges viennent compléter l'écart pour kCHF -2.

f) L'écart de kCHF +1'208 s'explique par l'instauration des plans de protection sanitaire qui a nécessité d'accroître la fréquence des tâches de nettoyage des locaux (désinfection des points contacts et des pupitres, nettoyages accrus des sanitaires, etc.).

g) Le non dépensé entre les comptes 2020 et 2019 pour kCHF -271 provient essentiellement de l'annulation des courses et sorties scolaires en raison des restrictions sanitaires.

h) L'écart de kCHF -1'289 provient de la réévaluation de la provision comptabilisée en 2019 relative aux engagements pris par le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) envers la Caisse de prévoyance de l'État de Genève (CPEG).

i) L'écart de kCHF +279 est dû aux prestations de différents services de l'administration non effectuées. L'organisation de la fête des écoles qui n'a pas eu lieu en 2020 pour des raisons sanitaires a engendré une grande partie de cette économie.

j) n/a

k) La crise sanitaire a générée une diminution des activités du Service de l'état civil, engendrant une baisse de revenus pour kCHF -251. Les procédures de mariages et de reconnaissances ont été particulièrement touchées.

l) L'écart de kCHF +251 s'explique par l'augmentation du nombre de décès par rapport à l'année 2019 ainsi que par l'augmentation des achats de fournitures et acquisition de matériel de protection en particulier.

m) n/a

n) L'écart de kCHF +439 s'explique principalement par les charges ventilées par le service compétent DPBA, dont le budget est centralisé.

o) L'écart de kCHF +400 s'explique par l'augmentation du nombre de décès par rapport à l'année 2019.

p) n/a

q) Le dépassement constaté de KCHF +62'917 sur les prestations de services et honoraires concerne en particulier les frais de sécurité pour le dispositif d'hébergement d'urgence. Le dépassement est couvert par la PR-1411 destinée à financer le dispositif d'hébergement de la Ville de Genève.

r) Le dépassement des travaux d'entretien constaté de kCHF +1'200 concerne en particulier les frais de sécurité pour le dispositif d'hébergement d'urgence. Le dépassement est couvert par la PR-1411 destinée à financer le dispositif d'hébergement de la Ville de Genève.

s) n/a

t) Cf. Rubrique 5.6.2.5 « Attributions et prélèvements aux fonds et financements spéciaux ».

SUBVENTIONS MONÉTAIRES

En Francs	C 2020	B 2020	Ecart C 2020 - B 2020	C 2019	Ecart C 2020 - C 2019	Notes
5 Cohésion sociale et solidarité						
5001 Dir. cohésion sociale et solidarité						
21 Scolarité obligatoire						
FAPEO-Pédibus	25'800	25'800	-	25'800	-	
Total 21 Scolarité obligatoire	**25'800**	**25'800**	**-**	**25'800**	**-**	
29 Formation, autres						
Ass.Ctres d'entraînement aux méthodes d'éducation active, grpt gen.(CEMEA)	4'600	4'600	-	4'600	-	
Association Astural	20'600	20'600	-	20'600	-	
Association Ecole des parents	77'400	77'400	-	65'000	12'400	
Association Université Ouvrière de Genève (UOG)	240'400	240'400	-	240'400	-	
Association Université populaire albanaise	67'000	67'000	-	67'000	-	
Association Université Populaire du Canton de Genève	150'000	150'000	-	150'000	-	
Ecoles des Mamans (voir fonctionnelle 57 au budget 2019)	34'292	43'292	-9'000	43'292	-9'000	
Total 29 Formation, autres	**594'292**	**603'292**	**-9'000**	**590'892**	**3'400**	
34 Sports et loisirs						
Association Caritas-Jeunesse	41'800	41'800	-	41'800	-	
Association Centre Protestant de Vacances (CPV)	175'300	175'300	-	175'300	-	
Association des Unions Chrétiennes de Genève	181'250	181'250	-	181'250	-	
Association du Scoutisme Genevois	83'500	83'500	-	83'500	-	
Association La Bataille des livres	10'300	10'300	-	10'300	-	
Association usagers Bains des Pâquis	245'000	245'000	-	245'000	-	
Association Vacances Nouvelles	46'400	46'400	-	46'400	-	
Black Movie	15'000	15'000	-	15'000	-	
Ciné transat	100'000	100'000	-	100'000	-	
Clubs d'aînés Ville et Fédération	12'400	18'000	-5'600	18'000	-5'600	
Enfance	162'200	166'000	-3'800	228'950	-66'750	
Fédération des colonies de vacances catholiques romaines du canton de Genève	4'100	4'100	-	4'100	-	
Fédération des colonies de vacances du canton de Genève	-	4'100	-4'100	4'100	-4'100	
Fédération protestante des colonies de vacances	4'100	4'100	-	4'100	-	
GLAJ-Groupe de Liaison des Associations de Jeunesse	41'200	191'200	-150'000	41'200	-	
Jeunesse	101'600	92'000	9'600	77'667	23'934	
MJSR-Mouvement de la Jeunesse Suisse Romande	10'300	10'300	-	10'300	-	
Villa Dutoit	74'600	87'600	-13'000	77'469	-2'869	
Total 34 Sports et loisirs	**1'309'050**	**1'475'950**	**-166'900**	**1'364'436**	**-55'386**	
41 Hôpitaux, homes médicalisés						
Association Face à Face	150'000	150'000	-	150'000	-	
Association Résiliam	45'000	45'000	-	45'000	-	
Total 41 Hôpitaux, homes médicalisés	**195'000**	**195'000**	**-**	**195'000**	**-**	
52 Invalidité						
Association Club en fauteuil roulant Genève	99'400	99'400	-	99'400	-	
Association genevoise des malentendants	27'800	27'800	-	27'800	-	
Association Insieme	74'200	74'200	-	74'200	-	
Total 52 Invalidité	**201'400**	**201'400**	**-**	**201'400**	**-**	
53 Vieillesse et survivants						
Association Mouvement des Aînés Genève	50'000	50'000	-	50'000	-	

En Francs	C 2020	B 2020	Ecart C 2020 - B 2020	C 2019	Ecart C 2020 - C 2019	Notes
AVIVO-Ass.de défense et de détente de tous les retraités	159'800	159'800	-	159'800	-	
Conseil des anciens	12'000	12'000	-	12'000	-	
Croix-Rouge Genevoise/visite pers. âgées	98'000	98'000	-	-	98'000	
Fondation Trajets - buanderie	315'829	320'000	-4'171	335'919	-20'090	
Plate-Forme Associations d'Aînés Genève	75'000	75'000	-	75'000	-	
Pro Senectute	8'400	8'400	-	8'400	-	
Vieillesse	18'600	73'070	-54'470	3'000	15'600	
Total 53 Vieillesse et survivants	**737'629**	**796'270**	**-58'641**	**644'119**	**93'510**	
54 Famille et jeunesse						
Association Fourchette verte	10'300	10'300	-	10'300	-	
Fondation 022 Familles	53'100	53'100	-	53'100	-	
CODAP	10'000	10'000	-	10'000	-	
Fondation pour l'avenir	10'300	10'300	-	10'300	-	
Mouvement Populaire des Familles	50'000	50'000	-	50'000	-	
Refuge Darwin	25'000	25'000	-	25'000	-	
Total 54 Famille et jeunesse	**158'700**	**158'700**	**-**	**158'700**	**-**	
57 Aide sociale et domaine de l'asile						
Association Aspasie	490'200	490'200	-	490'200	-	
Association Café Cornavin	91'433	91'433	-	91'433	-	
Association Camarada	52'800	52'800	-	52'800	-	
Association Carrefour-Rue	592'000	592'000	-	592'000	-	
Association Centre de Contact Suisses-Immigrés	250'000	250'000	-	181'400	68'600	
Association Colis du cœur	20'600	20'600	-	20'600	-	
Association Collectif de soutien aux sans-papiers de Genève	51'500	51'500	-	51'500	-	
Association des familles monoparentales	50'000	50'000	-	50'000	-	
Association Le Caré	346'300	346'300	-	316'300	30'000	
Association Le Racard	476'800	476'800	-	476'800	-	
Association Lecture et Compagnie	10'300	10'300	-	10'300	-	
Association Lire et Ecrire	25'000	25'000	-	25'000	-	
Association Maison Kultura (voir fonctionnelle 32 au budget 2019)	45'000	45'000	-	45'000	-	
Association Païdos	541'200	541'200	-	541'200	-	
Association pour le Bateau Genève	277'700	277'700	-	277'700	-	
Association Promotion Droits Humains APDH	40'000	40'000	-	40'000	-	
Coordination genevoise du Bénévolat	136'200	136'200	-	136'200	-	
CTAS-Centre de consultation spécialisé dans le traitement des séquelles d'abus sexuels	10'300	10'300	-	10'300	-	
Dispositif hébergement à l'année familles et célibataires	1'799'584	1'800'000	-416	-	1'799'584	
Espace Solidaire Pâquis	50'000	50'000	-	50'000	-	
Fondation Partage, Partenariat Alimentaire Genevois	423'200	423'200	-	423'200	-	
Fondation Suisse du Service Social International	30'000	30'000	-	30'000	-	
Forum des démocraties participatives	50'000	50'000	-	50'000	-	
Hébergement d'urgence	-	-	-	1'800'000	-1'800'000	
Inclusion sociale	129'114	104'000	25'114	167'568	-38'453	
Informations et acquisitions de base	373'000	372'969	31	373'000	-	
Insertion sociale	269'384	216'000	53'384	173'855	95'529	

En Francs	C 2020	B 2020	Ecart C 2020 - B 2020	C 2019	Ecart C 2020 - C 2019	Notes
La Carte Blanche	15'000	15'000	-	15'000	-	
Société Coopérative Armée du Salut Œuvre Sociale-Accueil de Nuit	555'000	555'000	-	555'000	-	
Société des associations italiennes de Genève (S.A.I.G.)	30'000	30'000	-	30'000	-	
Vestiaire social	50'000	50'000	-	50'000	-	
Total 57 Aide sociale et domaine de l'asile	**7'281'615**	**7'203'502**	**78'113**	**7'126'356**	**155'260**	
75 Protection des espèces et du paysage						
Centre ornithologique de réadaptation	25'000	25'000	-	-	25'000	
Total 75 Protection des espèces et du paysage	25'000	25'000	-	-	25'000	
Total 5001 Dir. cohésion sociale et solidarité	**10'528'487**	**10'684'914**	**-156'427**	**10'306'702**	**221'784**	
5002 Service de la petite enfance						
54 Famille et jeunesse						
Acquisitions de matériel pour crèches et garderies	355'307	400'000	-44'693	364'292	-8'985	
Astural, service éducatif itinérant	18'000	18'000	-	18'000	-	
Crèches, garderies, jardins d'enfants et activités liées	114'978'406	108'398'484	6'579'922	108'757'484	6'220'922	a)
Travaux crèches, garderies, jardins d'enfants	586'868	550'000	36'868	523'743	63'125	
Total 54 Famille et jeunesse	115'938'580	109'366'484	6'572'096	109'663'519	6'275'061	
Total 5002 Service de la petite enfance	**115'938'580**	**109'366'484**	**6'572'096**	**109'663'519**	**6'275'061**	
5003 Ecoles et institutions pour l'enfance						
21 Scolarité obligatoire						
9e année du CO	38'400	40'890	-2'490	37'740	660	
Budget participatif dans les écoles	62'767	80'000	-17'233	43'187	19'580	
Fêtes dans les écoles	-	25'000	-25'000	12'924	-12'924	
Fêtes des écoles décentralisées, cortège	-	22'000	-22'000	16'805	-16'805	
Fonds Schaub & Georg-bourses scolaires	-	-	-	900	-900	
Prix scolaires	1'250	3'000	-1'750	1'400	-150	
Restaurants scolaires	1'132'758	934'300	198'458	417'178	715'581	b)
Restaurants scolaires (participation VGE repas impayés)	117'998	100'000	17'998	762'251	-644'253	c)
Total 21 Scolarité obligatoire	1'353'173	1'205'190	147'983	1'292'385	60789	
29 Formation, autres						
Aides aux parents	16'650	32'000	-15'350	41'610	-24'960	
Total 29 Formation, autres	16'650	32'000	-15'350	41'610	-24'960	
34 Sports et loisirs						
Association Cheetah-Baby Plage	-	31'500	-31'500	10300	-10300	
Colonies diverses, travaux aux colonies	393'070	230'000	163'070	238'552	154'518	
Diverses activités enfance et écoles	10'500	17'000	-6'500	5'820	4'680	
Ecole de cirque	10'000	28'000	-18'000	-9'000	19'000	
Fonds colonies vacances - Association Camp Famille la Fouly	-	20'000	-20'000	-	-	

En Francs	C 2020	B 2020	Ecart C 2020 - B 2020	C 2019	Ecart C 2020 - C 2019	Notes
Ludothèques (part fonctionnement FAS'e)	304'801	349'850	-45'049	317'439	-12'638	
Ludothèques (part salaires FAS'e) voir fonctionnelle 54 aux comptes 2018	2'589'398	2'775'440	-186'042	2'595'910	-6'512	
Total 34 Sports et loisirs	3'307'769	3'451'790	-144'021	3'159'021	148'748	
Total 5003 Ecoles et institutions pour l'enfance	**4'677'592**	**4'688'980**	**-11'388**	**4'493'016**	**184'576**	
5007 Social						
21 Scolarité obligatoire						
Restaurants scolaires	759'742	560'000	199'742	805'861	-46'120	
Total 21 Scolarité obligatoire	759'742	560'000	199'742	805'861	-46'120	
53 Vieillesse et survivants						
Espace aînés	38'187	93'475	-55'288	72'306	-34'119	
Participation frais d'exploitation maisons de vacances pour personnes âgées (Nouvelle Roseraie)	640'900	640'000	900	730'400	-89'500	
Projets aînés - Financement par le Fonds Zell (voir fonctionnelle 57 aux comptes 2018)	206'068	661'800	-455'732	405'055	-198'987	d)
Total 53 Vieillesse et survivants	885'155	1'395'275	-510'120	1'207'761	-322'606	
57 Aide sociale et domaine de l'asile						
Actions d'été	665'626	-	665'626	34'111	631'515	e)
Actions d'hiver	172'255	-	172'255	122'210	50'044	
Actions soc.exclusion (Square Hugo) y.c.les prélèv.des Fds Bienfaisance, Dons et Geydet au B2019	97'089	927'000	-829'911	-	97'089	e)
Actions sociales - financemant par le fonds Geydet	-	25'000	-25'000	-	-	
Actions sociales - Financement par le fonds de Bienfaisance	-	200'000	-200'000	1'953	-1'953	g)
Actions sociales - Financement par le fonds Dons au service social	4'340	25'000	-20'660	-	4'340	
Actions sociales - Financement par le fonds Scheuermann	-	118'000	-118'000	80'750	-80'750	
Alloc.soc. ponctuelles (y.c.le prélèvement du Fds Scheuermann pour CHF 89'500.- au B2019)	236'913	205'384	31'529	256'659	-19'745	
Allocation rentrée scolaire	634'309	756'000	-121'691	473'391	160'917	
Club social	977'420	-	977'420	721'868	255'552	e)
Dispositif social de proximité (DSP)	6'068	63'388	-57'320	25'423	-19'354	
Prestations municipales	12'254'267	11'856'150	398'117	11'964'162	290'105	f)
Prestations municipales et allocations sociales en retour	-36'871	-60000	23'129	-72'168	35'297	
Total 57 Aide sociale et domaine de l'asile	15'011'416	14'115'922	895'494	13'608'359	1'403'058	
Total 5007 Social	**16'656'313**	**16'071'197**	**585'116**	**15'621'981**	**1'034'332**	
5008 Service de la jeunesse						
34 Sports et loisirs						
Centres de loisirs - Maisons de quartier (part fonctionnement FAS'e)	2'551'317	2'856'200	-304'883	2'471'186	80'132	h)
Centres de loisirs - Maisons de quartier (part salaires FAS'e)	8'534'035	8'568'839	-34'804	8'014'797	519'238	i)
Salle de spectacle des Maisons de quartier	70'000	60'000	10'000	60'000	10'000	
Total 34 Sports et loisirs	11'155'352	11'485'039	-329'687	10'545'982	609'370	
54 Famille et jeunesse						
Association BAB-VIA	243'103	253'697	-10'594	227'153	15'950	
Association BAB-VIA (part salaires FAS'e)	1'027'885	1'027'885	-	1'003'687	24'198	
Total 54 Famille et jeunesse	1'270'988	1'281'582	-10'594	1'230'840	40'148	

En Francs	C 2020	B 2020	Ecart C 2020 - B 2020	C 2019	Ecart C 2020 - C 2019	Notes
62 Transports publics						
Noctambus	154'896	140'000	14'896	153'180	1'716	
Total 62 Transports publics	154'896	140'000	14'896	153'180	1'716	
Total 5008 Service de la jeunesse	**12'581'236**	**12'906'621**	**-325'385**	**11'930'002**	**651'234**	
Total 5 Cohésion sociale et solidarité	**160'382'208**	**153'718'196**	**6'664'012**	**152'015'220**	**8'366'988**	

COMMENTAIRES SUR LES ÉCARTS ENTRE LES COMPTES 2020 ET LE BUDGET 2020

a) L'écart total de kCHF +6'572 s'explique principalement par la suspension de la facturation adressée aux bénéficiaires des structures d'accueil de la petite enfance (SAPE) suite à l'instauration d'un service minimum au printemps. Dans ce contexte, des compléments de subventions ont été versés aux SAPE afin de compenser ces pertes de recettes (déduction faite de l'aide financière de la Confédération). Aussi, l'augmentation des primes d'assurance pertes de gains auxquelles les SAPE ont été confrontées génère un dépassement de kCHF 1'700.

b) n/a

c) n/a

d) Courant 2020, les projets relatifs aux aîné-e-s ont connu des attributions moins importantes que prévu en raison des mesures sanitaires ; il en résulte une baisse de kCHF -456.

e) Le dépassement constaté concerne les repas fournis pour les bénéficiaires du dispositif d'hébergement d'urgence. Ce dépassement est couvert à hauteur de kCHF +673 par la PR-1411 destinée à financer le dispositif d'hébergement de la Ville de Genève. Le solde restant de kCHF +139 s'explique par une budgétisation insuffisante des repas fournis au moment de l'élaboration de la PR.

f) L'écart s'explique par une progression du nombre de bénéficiaires des prestations municipales complémentaires AVS-AI plus importante que prévu et une budgétisation insuffisante de cette rubrique.

g) Aucune demande n'a été déposée en 2020.

h) Le non dépensé de kCHF -305 s'explique par le non-octroi de subventions en raison du retard dans la construction de deux nouvelles maisons de quartier (Ancien Manège et Menu-Pellet) ainsi que par l'annulation de certains projets et manifestations en raison de la crise sanitaire.

COMMENTAIRES SUR LES ÉCARTS ENTRE LES COMPTES 2020 ET LES COMPTES 2019

a) n/a

b) L'augmentation du subventionnement au déficit s'explique par les frais supplémentaires visant à garantir le respect des règles sanitaires strictes et la mise en œuvre des plans de protection scolaires dans le cadre de la pandémie de la Covid-19.

c) Le traitement des impayés dépend de facteurs exogènes au Service des écoles (solvabilité des parents). En 2019, une augmentation des dossiers traités par l'Office des poursuites a impliqué un subventionnement plus important. A cela s'est ajouté un ajustement de kCHF +100 de la provision y relative.

d) En 2020, les projets relatifs aux aîné-e-s ont connu des attributions moins importantes qu'en 2019 en raison des mesures sanitaires ; il en résulte une baisse de kCHF -199.

e) Le dépassement provient de la hausse du nombre de repas fournis aux bénéficiaires du dispositif d'hébergement d'urgence par rapport à 2019.

f) L'écart de kCHF +290 s'explique par une progression du nombre de bénéficiaires des prestations municipales complémentaires AVS-AI plus importante qu'en 2019.

g) n/a

h) n/a

i) L'écart de kCHF +519 est lié aux mécanismes salariaux de la FASe, ainsi qu'à l'augmentation du personnel de la FASe nécessaire à l'exploitation de nouveaux lieux (Ancien-Manège et Ferme Menut-Pellet).

ANNEXE – SUBVENTIONS NON MONÉTAIRES (GRATUITÉS)

En francs	C 2020	B 2020	Ecart C20-B20	C 2019	Ecart C20-C19	Notes
5 Cohésion sociale et solidarité						
5001 Dir.cohésion sociale et solidarité						
21 Scolarité obligatoire						
Association le Terreau	27'844	27'844	-	27'844	-	
Fapeo	18'091	18'091	-	18'091	-	
Total 21 Scolarité obligatoire	**45'935**	**45'935**	**-**	**45'935**	**-**	
29 Formation, autres						
Association Astural	-	-	-	43'035	-43'035	
LO'13'TO – Gares 17	22'360	22'360	-	22'360	-	
Total 29 Formation, autres	**22'360**	**22'360**	**-**	**65'395**	**-43'035**	
32 Culture, autres						
Association de musiciens Cent Villages	8'584	8'584	-	8'584	-	
Total 32 Culture, autres	**8'584**	**8'584**	**-**	**8'584**	**-**	
34 Sports et loisirs						
Assoc. PULP 68 - Vernier 115	-	-	-	-11'705	11'705	
Assoc. vacances nouvelles	2'663	2'663	-	2'663	-	
Assoc. Vacances Nouvelles - Grand-Pré 11	26'508	26'508	-	26'508	-	
Association Acqua Diving	7'584	-	7'584	2'212	5'372	
Association la Bulle d'Air	53'944	53'944	-	53'944	-	
Association La Teuf	1'116	1'116	-	1'116	-	
Association Le Bus Magique	8'507	8'507	-	8'507	-	
Association Païdos - Louis-Favre 43	40'848	40'848	-	40'848	-	
Association Païdos - Servette 20	41'948	41'948	-	41'948	-	
Association Païdos (Ateliers Bricolos) - Vignes 2	34'256	29'819	4'438	29'733	4'524	
Association usagers Bains des Pâquis	105'000	105'000	-	105'000	-	
Centre Protestant de Vacances - CPV	3'410	3'410	-	-	3'410	
Féd. des colonies de vacances du canton de GE	2'939	2'939	-	2'939	-	
Genolier colonie (Insieme-Genève)	502'360	502'360	-	502'360	-	
Groupe de Liaison Associations de Jeunesse	18'177	18'177	-	18'177	-	
Groupe Scout d'Intervention en Cas de Catastrophe (GSICC)	5'451	5'451	-	5'451	-	
Groupe Tanganyika , St-Martin-St-Pierre	5'228	5'228	-	5'228	-	
Mouvement Jeunesse Suisse Romande	34'598	34'598	-	34'598	-	
Villa Dutoit – Association de la Villa Dutoit	161'832	161'832	-	161'832	-	
Zanco	4'336	4'336	-	4'336	-	
Zanco - Théâtre itinérant	9'944	9'944	-	9'944	-	
Total 34 Sports et loisirs	**1'070'685**	**1'058'664**	**12'022**	**1'045'674**	**25'011**	
52 Invalidité						
Association l'Expérience	16'104	16'104	-	16'104	-	
Procap - Minoteries 3	71'924	71'924	-	71'924	-	
Procap - parking - Minoteries 7	3'000	3'000	-	3'000	-	
T-Interactions - Grand-Pré 11	39'932	39'932	-	39'932	-	
Total 52 Invalidité	**130'960**	**130'960**	**-**	**130'960**	**-**	
53 Vieillesse et survivants						

En francs	C 2020	B 2020	Ecart C20-B20	C 2019	Ecart C20-C19	Notes
Conseil des Anciens	-	-	-	4'770	-4'770	
Mouvement des aînés - Carl-Vogt 2	30'672	30'672	-	30'672	-	
Mouvement des aînés - parking - Carl-Vogt 4	2'520	2'520	-	2'520	-	
Pro Senectute Genève	11'360	11'080	280	11'080	280	
Total 53 Vieillesse et survivants	**44'552**	**44'272**	**280**	**49'042**	**-4'490**	
54 Famille et jeunesse						
Association des amis du Dr Korczak	20'652	20'652	-	20'652	-	
FOJ - Fond. officielle de la Jeunesse - Village-Suisse 3	184'068	184'068	-	184'068	-	
FOJ - Fond. officielle Jeunesse - Voltaire 9	159'000	159'000	-	159'000	-	
FOJ - Vieux-Grenadier 15	16'048	14'590	1'458	14'590	1'458	
Mouvement Populaire des Familles	17'904	17'904	-	17'904	-	
Parlement des Jeunes	8'892	8'892	-	8'892	-	
SMP - La Source Bleue	6'543	6'543	-	6'543	-	
Total 54 Famille et jeunesse	**413'107**	**411'649**	**1'458**	**411'649**	**1'458**	
57 Aide sociale et domaine de l'asile						
AA Groupe Centre	11'965	11'965	-	11'965	-	
Assoc. des habitants 95 F - Av. d'Aïre	4'573	4'573	-	4'573	-	
Association Aspasie	13'596	13'596	-	13'596	-	
Association BIOPOP - Gares 19	12'144	12'144	-	12'144	-	
Association Lieux de rencontre et de culture	18'000	18'000	-	18'000	-	
Association Vires	70'028	70'028	-	70'028	-	
ATD Quart-Monde	46'250	46'250	-	46'250	-	
Autisme Genève - Villeureuse 7	15'228	15'228	-	5'076	10'152	
Autrement-Aujourd'hui assoc.	11'447	11'447	-	11'447	-	
Carrefour Rue & Coulou - Point d'eau Vermont 21	79'950	60'904	19'046	-	79'950	
Carrefour-rue & Coulou - Montbrillant 3	73'132	73'132	-	73'132	-	
Carrefour-rue & Coulou - Stand 3/3bis	36'072	36'072	-	36'072	-	
Croix-Rouge genevoise (Eaux-Vives)	29'742	15'307	14'435	29'742	-	
Croix-Rouge suisse, section genevoise	5'451	5'451	-	5'451	-	
Entreprise sociale l'Orangerie	54'857	54'857	-	54'857	-	
Fédération ICVolontaires - Carouge 104	-	25'488	-25'488	14'868	-14'868	
Fondation Pro Patria	1'488	1'488	-	1'488	-	
Fondation suisse service social international	4'460	4'460	-	4'460	-	
Fondation Trajets - Buanderie - Pont-d'Arve 35	73'872	73'872	-	73'872	-	
Groupe Sida Genève - Louis-Favre 43	45'000	45'000	-	45'000	-	
Groupement expérimental d'émissions TV	10'048	10'048	-	10'048	-	
Groupes Familiaux Al-Anon	11'965	11'965	-	11'965	-	
ICVolontaires-Suisse - Carouge 106	22'664	22'664	-	22'664	-	
La Carte Blanche	46'044	46'044	-	46'044	-	
Le Racard 14, Ch. Trait-d'Union	18'000	18'000	-	18'000	-	
Maison de la naissance La Roseraie	48'000	48'000	-	48'000	-	

En francs	C 2020	B 2020	Ecart C20-B20	C 2019	Ecart C20-C19	Notes
Première ligne - Grottes 8	5'032	5'032	-	5'032	-	
Première Ligne - Parking Louis-Favre 14	2'400	2'400	-	2'400	-	
Quai 9 (Première ligne)	58'656	58'656	-	58'656	-	
S.A.I.G (Soc. ass. italiennes de GE)	42'308	42'308	-	42'308	-	
Utilisat.salles écoles par associations	39'755	19'000	20'755	40'055	-300	
Total 57 Aide sociale et domaine de l'asile	**912'127**	**883'379**	**28'748**	**837'193**	**74'934**	
Total 5001 Dir. cohésion sociale et solidarité	**2'648'310**	**2'605'803**	**42'508**	**2'594'432**	**53'878**	
5002 Service de la petite enfance						
54 Famille et jeunesse						
Crèche des Ouches	203'349	203'349	-	203'349	-	
Crèche Eaux-Vives	214'877	205'128	9'749	214'343	534	
Crèche école Chandieu	268'951	268'951	-	268'951	-	
Crèche école Europe	2'565	2'565	-	2'565	-	
Crèche école Pré-Picot	5'575	5'576	-1	5'576	-1	
Crèche Maison des Enfants	39'613	37'640	1'973	39'633	-20	
Crèche Planète des enfants	84'729	84'729	-	84'729	-	
Crèche P'tit Monde	47'799	45'428	2'371	47'911	-113	
Ecole Franchises	16'445	16'445	-	16'445	-	
EQ Sécheron -crèche	337'718	337'718	-	337'718	-	
Jardin d'enfants Grenade	49'952	49'952	-	49'952	-	
Jardin d'enfants Papillons - Rieu 22	34'812	34'812	-	34'812	-	
La Souris Verte - parking - Schaub 38	-	2'040	-2'040	2'040	-2'040	
LE99 - crèche	297'334	297'334	-	297'334	-	
Locaux Ancien Manège	-	37'304	-37'304	-	-	
Pastourelle	77'112	77'112	-	77'112	-	
Pomme d'Api jardin d'enfants	38'422	38'422	-	38'422	-	
Saint-Jean 43 - DPE crèche	3'345	3'345	-	3'345	-	
SDPE-Asters - Soubeyran 6	198'709	198'709	-	198'709	-	
SDPE-Atelier des Petits	61'276	61'276	-	61'276	-	
SDPE-Bois de la Bâtie	33'556	33'556	-	33'556	-	
SDPE-Champel - Alf.-Bertrand 20	291'790	291'790	-	291'790	-	
SDPE-Champel - Bout-du-Monde 4B	87'537	87'537	-	87'537	-	
SDPE-Champel - Louis-Aubert 2	142'977	142'977	-	142'977	-	
SDPE-Châteaubriand-Léman	536'485	536'485	-	536'485	-	
SDPE-Ella Maillard	304'337	304'337	-	304'337	-	
SDPE-Frontenex	72'948	72'948	-	72'948	-	
SDPE-Gazouillis	297'042	297'042	-	297'042	-	
SDPE-Germaine Duparc	140'059	140'059	-	140'059	-	
SDPE-la Maison de la créativité	181'202	181'202	-	181'202	-	
SDPE-La Souris Verte - Schaub 38	70'030	70'030	-	70'030	-	
SDPE-Madeleine	288'872	288'872	-	288'872	-	
SDPE-Pré-Picot EVF	154'649	154'649	-	154'649	-	
Secteur petite enfance A.Carfagni-Pâquis - La Pirouette	69'474	66'484	2'990	69'340	134	
Secteur petite enfance A.Carfagni-Pâquis - Prieuré	163'943	161'476	2'467	163'833	110	

En francs	C 2020	B 2020	Ecart C20-B20	C 2019	Ecart C20-C19	Notes
Secteur petite enfance de la Servette - Crèche des Asters - Soubeyran 8	33'240	33'240	-	33'240	-	
Secteur petite enfance de Plainpalais - Chaumettes - Lombard 5	29'266	28'104	1'162	29'353	-86	
Secteur petite enfance de Plainpalais - Minoteries	245'706	234'304	11'402	247'188	-1'481	
Secteur petite enfance de Saint-Gervais - Seujet 34 loc. poussettes	10'497	9'972	525	10'474	23	
Secteur petite enfance des Grottes - Grotte Bleue - Favre 33	130'316	125'716	4'600	130'306	10	
Secteur petite enfance des Grottes - Grotte Bleue - Favre 37	22'360	22'360	-	22'360	-	
Secteur petite enfance des Grottes - Grotte Bleue - Favre 39	24'476	24'476	-	24'476	-	
Secteur petite enfance des Grottes - Grotte Bleue - Gd-Pré 11	34'175	33'196	979	34'173	2	
Secteur petite enfance Plainpalais - Crèche des Sources	115'751	110'908	4'843	115'693	58	
Secteur St-Gervais - EVE Du Seujet	294'300	278'868	15'432	293'632	668	
Utilisation salles écoles par crèches	17'490	5'000	12'490	10'860	6'630	
Total 54 Famille et jeunesse	**5'775'061**	**5'743'423**	**31'638**	**5'770'634**	**4'427**	
Total 5002 Service de la petite enfance	**5'775'061**	**5'743'423**	**31'638**	**5'770'634**	**4'427**	
5003 Ecoles et institutions pour l'enfance						
23-Août 6, Rest.scolaire Carré-Vert restaurant scolaire	-	125'675	-125'675	6'015	-6'015	
23-Août 6, Rest.scolaire Carré-Vert transport de repas	-	6'015	-6'015	-	-	
A.M.P. Barthélémy-Menn/rue Verte 1 restaurant scolaire	-	41'840	-41'840	-	-	
ACSP - La Pépinière-mq Jonction restaurant scolaire	-	10'486	-10'486	-	-	
Allières restaurant scolaire	-	11'912	-11'912	-	-	
Allières transport repas	-	9'029	-9'029	9'029	-9'029	
Allobroges transport repas	-	7'481	-7'481	7'481	-7'481	
Allobroges restaurant scolaire	-	17'114	-17'114	-	-	
Ancien Manège - Piauchaud - MQ - r.s.	-	22'556	-22'556	-	-	
Assoc. des rest. scolaires Champel	-	3'272	-3'272	3'439	-3'439	
Assoc. des rest. scolaires Cité-Rive	-	2'334	-2'334	2'334	-2'334	
Carl-Vogt restaurant scolaire	-	22'818	-22'818	-	-	
Carl-Vogt transport repas	-	8'936	-8'936	8'936	-8'936	
Cayla restaurant scolaire	-	17'449	-17'449	-	-	
Cayla transport repas	-	10'156	-10'156	10'156	-10'156	
Chandieu restaurant scolaire	-	38'589	-38'589	-	-	
Chateaubriand pavillon restaurant scolaire	-	5'285	-5'285	-	-	
Chateaubriand pavillon transport repas	-	5'307	-5'307	5'307	-5'307	
Cité-Jonction restaurant scolaire	-	1'378	-1'378	-	-	
Cité-Jonction transport repas	-	-	-	1'378	-1'378	
Contamines restaurant scolaire	-	22'231	-22'231	-	-	
Contamines transport repas	-	17'566	-17'566	17'566	-17'566	
Crêts-de-Champel restaurant scolaire	-	26'677	-26'677	-	-	
Cropettes cuisine de production	9'899	12'179	-2'280	22'078	-12'179	
Cropettes restaurant scolaire	-	32'130	-32'130	-	-	

En francs	C 2020	B 2020	Ecart C20-B20	C 2019	Ecart C20-C19	Notes
CS Pâquis-Plantaporrêts	22'986	62'330	-39'344	22'986	-	
De Budé restaurant scolaire	-	11'745	-11'745	-	-	
Déchets restaurants scolaires	57'896	76'309	-18'413	75'842	-17'946	
Devin-du-Village restaurant scolaire	-	8'557	-8'557	-	-	
Devin-du-Village transport repas	-	5'294	-5'294	5'294	-5'294	
Eaux-Vives transport repas	-	2'336	-2'336	-	-	
Eaux-Vives cuisine de production	14'932	16'359	-1'427	17'268	-2'336	
Eaux-Vives, salle la Coccinelle restaurant scolaire	-	12'751	-12'751	2'638	-2'638	
Eaux-Vives, salle la Coccinelle transport repas	-	2'638	-2'638	-	-	
EQ Sécheron restaurant scolaire	-	22'323	-22'323	-	-	
EQ Sécheron - transport repas	-	13'379	-13'379	13'379	-13'379	
Europe restaurant scolaire	24'160	28'019	-3'859	24'160	-	
Féd. cuisines et rest. scolaires canton GE	2'939	2'939	-	2'939	-	
Fédération des A.P.E. du Cycle d'Orientation	9'563	9'563	-	9'563	-	
Ferdinand-Hodler restaurant scolaire	-	15'184	-15'184	-	-	
Ferdinand-Hodler transport repas	-	9'167	-9'167	9'167	-9'167	
Fondation Ensemble - La Petite Arche	-	-	-	77'772	-77'772	
Franchises restaurant scolaire	-	13'590	-13'590	-	-	
Franchises transport repas	-	7'145	-7'145	7'145	-7'145	
Geisendorf restaurant scolaire	-	15'939	-15'939	-	-	
Geisendorf transport repas	-	11'854	-11'854	11'854	-11'854	
Genêts restaurant scolaire	-	20'889	-20'889	-	-	
Grottes restaurant scolaire	-	16'359	-16'359	-	-	
Grottes transport repas	-	9'253	-9'253	9'253	-9'253	
Groupe responsables bâtiments scolaires VGE	-	-	-	1'510	-1'510	
Jonction (Plantaporrêts) restaurant scolaire	-	45'684	-45'684	-	-	
Jonction (Plantaporrêts) transport repas	-	10'235	-10'235	10'235	-10'235	
Lamartine	-	27'013	-27'013	-	-	
Le Corbusier restaurant scolaire	16'275	25'838	-9'563	16'275	-	
LE99 restaurant scolaire	-	33'241	-33'241	-	-	
Liotard restaurant scolaire	-	6'040	-6'040	-	-	
Liotard transport repas	-	9'643	-9'643	9'643	-9'643	
Lyon 99 - SOC transport repas	-	9'221	-9'221	9'221	-9'221	
Micheli-du-Crest restaurant scolaire	-	11'661	-11'661	-	-	
MQ Jonction - La Pépinière - SEJ transport repas	-	2'492	-2'492	2'492	-2'492	
MQ Plainpalais - restaurant scolaire	-	10'906	-10'906	-	-	
Ouches restaurant scolaire	-	13'003	-13'003	-	-	
Ouches transport repas	-	5'277	-5'277	5'277	-5'277	
Peschier restaurant scolaire	-	17'281	-17'281	-	-	
Peschier transport repas	-	6'942	-6'942	6'942	-6'942	
Plainpalais (Hugo-de-Senger) restaurant scolaire	12'249	16'946	-4'698	12'248	1	
Plantaporrêts restaurant scolaire	34'059	-	34'059	8'515	25'544	
Pré-Picot restaurant scolaire	-	5'453	-5'453	-	-	
Pré-Picot transport repas	-	9'373	-9'373	9'373	-9'373	
Restaurants scolaires - transport repas	225'095	-	225'095	-	225'095	

En francs	C 2020	B 2020	Ecart C20-B20	C 2019	Ecart C20-C19	Notes
Roches restaurant scolaire	-	20'553	-20'553	-	-	
Roches transport repas	-	6'626	-6'626	6'626	-6'626	
Saint-Gervais restaurant scolaire	13'758	25'503	-11'745	13'758	-	
Saint-Jean restaurant scolaire	-	13'926	-13'926	-	-	
Saint-Jean transport repas	-	10'113	-10'113	10'113	-10'113	
Sécheron restaurant scolaire	-	6'460	-6'460	-	-	
Trembley restaurant scolaire	-	20'469	-20'469	-	-	
Utilisation salles écoles par restaurant scolaire	280	-	280	300	-20	
Vollandes restaurant scolaire	-	13'758	-13'758	-	-	
Vollandes transport repas	-	9'266	-9'266	9'266	-9'266	
XXXI-Décembre restaurant scolaire	-	5'872	-5'872	-	-	
XXXI-Décembre transport repas	-	6'792	-6'792	6'792	-6'792	
Total 21 Scolarité obligatoire	**444'091**	**1'277'924**	**-833'834**	**521'565**	**-77'475**	a)
29 Formation, autres						
Assoc. Lire et Ecrire	6'587	6'587	-	6'587	-	
Total 29 Formation, autres	**6'587**	**6'587**	**-**	**6'587**	**-**	
34 Sports et loisirs						
1,2,3, Planète - Europe ludothèque	3'568	3'568	-	3'568	-	
1,2,3, Planète ludothèque	44'294	44'294	-	44'294	-	
Aéro-Club de Genève	7'842	7'842	-	7'842	-	
Ancien Manège - Piauchaud - MQ - ludo.	-	33'147	-33'147	-	-	
Ass. ludothèques genevoises - Château-Bloch 19	12'732	12'732	-	12'732	-	
Association Cheetah-Baby Plage	8'342	7'580	762	8'300	42	
Centre Protestant de Vacances CPV	-	-	-	3'410	-3'410	
Club Gare Versoix	6'189	6'189	-	6'189	-	
Compagnie 1602	6'392	6'392	-	6'392	-	
Eaux-Vives ludothèque	68'568	68'568	-	68'568	-	
EQ Sécheron ludothèque	29'194	29'194	-	29'194	-	
Fondation Cap Loisirs	3'778	3'778	-	3'978	-200	
Fondation Cap Loisirs - parking	2'238	2'995	-757	2'995	-757	
Franchises ludothèque	34'563	34'563	-	34'563	-	
Les Plattets colonie	145'190	145'190	-	145'190	-	
Maman N'deye Diallo	4'363	8'725	-4'362	8'725	-4'362	
Pâquis-Sécheron ludothèque	25'503	25'503	-	25'503	-	
Petit-Saconnex ludothèque	37'583	37'583	-	37'583	-	
Plainpalais-Jonction ludothèque	101'520	101'520	-	101'520	-	
Pré-Picot ludothèque	27'348	27'348	-	27'348	-	
Prêt-Ludes ludothèque	35'569	35'569	-	35'569	-	
Rhatia, group. amis chemin de fer	17'138	17'138	-	17'138	-	
Saint-Jean ludothèque	36'744	36'744	-	36'744	-	
Servette ludothèque	31'207	31'207	-	31'207	-	
Société de Géographie	2'560	2'560	-	2'560	-	

En francs		C 2020	B 2020	Ecart C20-B20	C 2019	Ecart C20-C19	Notes
	Société des colonies de vacances de Plainpalais	9'650	9'650	-	9'650	-	
	Squareenfants c'est Monthoux	2'000	2'000	-	2'000	-	
	Train Passion	6'189	6'189	-	6'189	-	
	Utilisation salles écoles par ludothèques	-	-	-	355	-355	
	Vieille-Ville et environs ludothèque	14'094	14'094	-	14'094	-	
	Total 34 Sports et loisirs	**724'358**	**761'862**	**-37'504**	**733'401**	**-9'042**	
59	**Domaine social, non mentionné ailleurs**						
	Espoir pour les enfants de Tchernobyl	3'791	3'791	-	3'791	-	
	Total 59 Domaine social, non mentionné ailleurs	**3'791**	**3'791**	**-**	**3'791**	**-**	
	Total 5003 Ecoles et institutions pour l'enfance	**1'178'827**	**2'050'164**	**-871'337**	**1'265'344**	**-86'517**	
5006	**Pompes funèbres, cimetières et crématoire**						
77	**Protection de l'environnement, autres**						
	Frais des obsèques gratuites	2'967'837	-	2'967'837	2'215'728	752'109	b)
	Total 77 Protection de l'environnement, autres	**2'967'837**	**-**	**2'967'837**	**2'215'728**	**752'109**	
	Total 5006 Pompes funèbres, cimetières et crématoire	**2'967'837**	**-**	**2'967'837**	**2'215'728**	**752'109**	
5007	**Social**						
21	**Scolarité obligatoire**						
	Restaurants scolaires	10'993	-	10'993	-	10'993	
	Total 21 Scolarité obligatoire	**10'993**	**-**	**10'993**	**-**	**10'993**	
34	**Sports et loisirs**						
	LE99 - diverses associations	63'439	38'779	24'660	63'439	-	
	Total 34 Sports et loisirs	**63'439**	**38'779**	**24'660**	**63'439**	**-**	
41	**Hôpitaux, homes médicalisés**						
	EMS Résidence Fort-Barreau	412'080	412'080	-	412'080	-	
	EMS Résidence Les Tilleuls	483'336	483'336	-	483'336	-	
	Total 41 Hôpitaux, homes médicalisés	**895'416**	**895'416**	**-**	**895'416**	**-**	
	Total 5007 Social	**969'848**	**934'195**	**35'653**	**958'855**	**10'993**	
5008	**Service de la jeunesse**						
34	**Sports et loisirs**						
	MQ Acacias - Route des Acacias 17-19-21	150'000	150'000	-	150'000	-	
	MQ Asters-Servette - Rue Hoffmann 8	13'717	13'296	421	13'698	20	
	MQ Asters-Servette - Schaub 45	112'980	110'624	2'356	112'936	43	
	MQ Asters-Servette - Servette 100	33'151	32'096	1'055	33'132	19	
	MQ ATB - Battoirs 10	31'744	31'744	-	31'744	-	
	MQ Champel - Peschier 32	127'488	127'488	-	127'488	-	
	MQ Chausse-Coq - René-Louis-Piachaud 4	-	44'238	-44'238	-	-	
	MQ Chausse-Coq (dépôt) - Saint-Antoine 8	1'338	1'338	-	1'338	-	
	MQ Chausse-Coq- Chausse-Coq 4-6	126'630	126'630	-	126'630	-	
	MQ Eaux-Vives - Route de Frontenex 56	205'420	205'420	-	205'420	-	
	MQ Franchises - Cité Vieusseux 2	70'692	70'692	-	70'692	-	
	MQ Franchises - Franchises 54	80'702	80'702	-	80'702	-	
	MQ Franchises - parking Franchises	2'500	2'500	-	2'500	-	
	MQ Franchises (dépôt) - Franchises 54	3'568	3'568	-	3'568	-	
	MQ Jonction - Saint-Clotilde 18bis	192'197	182'368	9'829	192'167	30	

En francs	C 2020	B 2020	Ecart C20-B20	C 2019	Ecart C20-C19	Notes
MQ Jonction (arcade) - Village-Suisse 3	29'484	28'404	1'080	29'442	42	
MQ La Source - Lac 17	46'524	46'524	-	46'524	-	
MQ Le Chalet - Bout-du-Monde 6	157'589	145'888	11'701	156'509	1'080	
MQ Les CréAteliers - Jean-Jaquet 1	21'360	21'360	-	21'360	-	
MQ Les CréAteliers - Léman 14	46'212	46'212	-	46'212	-	
MQ Ouches - Av. Henri-Bordier 4	12'000	12'000	-	12'000	-	
MQ Ouches - Chemin des Sports 4	13'044	13'044	-	13'044	-	
MQ Pâquis - Berne 50	167'372	117'095	50'277	167'372	-	
MQ Pâquis - Buis 14	191'414	191'414	-	191'414	-	
MQ Pâquis - Rue Jean-Charles Amat 6	22'036	-	22'036	-	22'036	
MQ Pâquis - Rue Pellegrino-Rossi 5	40'573	38'808	1'765	40'383	190	
MQ Plainpalais - la Tour 1	308'130	308'130	-	308'130	-	
MQ Plainpalais - parking - Prévost-Martin 19	3'360	3'360	-	3'360	-	
MQ Plainpalais - Villa Freundler	54'273	54'273	-	54'273	-	
MQ Pré en Bulle - Montbrillant 18	24'456	24'456	-	24'456	-	
MQ Pré en Bulle (Tamagotchi) - Gares 31	8'076	7'552	524	8'045	30	
MQ Rinia Contact - Vélodrome 8	14'166	13'596	570	14'187	-20	
MQ Saint-Jean - François-Furet 7	370'573	370'573	-	370'573	-	
MQ St-Jean - Source St-Jean 3	25'956	25'956	-	25'956	-	
Utilisation salles écoles par maisons de quartier	31'225	32'000	-775	36'800	-5'575	
Total 34 Sports et loisirs	**2'739'951**	**2'683'349**	**56'602**	**2'722'055**	**17'896**	
54 Famille et jeunesse						
Association BAB-VIA	24'180	24'180	-	24'180	-	
Total 54 Famille et jeunesse	**24'180**	**24'180**	**-**	**24'180**	**-**	
Total 5008 Service de la jeunesse	**2'764'131**	**2'707'529**	**56'602**	**2'746'235**	**17'896**	
Total 5 Cohésion sociale et solidarité	**16'304'014**	**14'041'114**	**2'262'901**	**15'551'229**	**752'786**	

a) Depuis 2019, les gratuités pour les réfectoires des restaurants scolaires ne sont plus enregistrées s'agissant d'une obligation légale. Les gratuités pour le transport de repas ont été regroupées en une ligne à des fins de simplification. S'agissant de la mise à disposition de cuisines de production aux associations, les métrages ont été revus en 2020 et les budgets adaptés en 2021.

b) Changement de pratique comptable suite à l'introduction du MCH2 quant au traitement des gratuités des obsèques accordées aux résident-e-s de la Ville de Genève (LC 21 351.1).

SUBVENTIONS PONCTUELLES

En francs

Nom du subventionné	Projet	Montant attribué	Montant budgété
Dispositif hébergement à l'année		**1'799'584**	**1'800'000**
Association Caravane sans Frontières	soutien du dispositif accueil d'urgence en suppléance	7'000	
Association Païdos	soutien du projet HUMA 2020	485'000	
Association aux 6 logis	soutien du projet «Accueil d'urgence / Femmes»	200'000	
CAPAS – Collectif d'associations pour l'action sociale	soutien du projet «Hébergement d'urgence»	107'584	
CAPAS – Collectif d'associations pour l'action sociale	soutien du projet Dispositif de nuit – DDN	1'000'000	
Insertion sociale		**269'384**	**216'000**
Communauté des Chiffonniers Emmaüs	soutien aux repas de fin d'année	2'700	
CAPAS – Collectif d'associations pour l'action sociale	soutien aux repas de fin d'année	4'830	
Fondation de l'Armée du Salut – Le Phare	soutien aux repas de fin d'année	3'000	
Fondation de l'Armée du Salut – Accueil de nuit	soutien aux repas de fin d'année	1'435	
Association Païdos	soutien aux repas de fin d'année	2'100	
Association aux 6 logis	soutien aux repas de fin d'année	910	
Association Café Cornavin	soutien aux repas de fin d'année	2'500	
Association Le Caré	soutien aux repas de fin d'année	7'000	
Association Le Bateau Genève	soutien aux repas de fin d'année	3'625	
Fondation Carrefour-Rue & Coulou	soutien aux repas de fin d'année	2'000	
	soutien exceptionnel d'urgence COVID-19 mars-avril 2020	30'000	
Association pour la promotion des droits humains – APDH	soutien «Communication et accompagnement interculturel – COVID-19»	17'000	
Fondation Colis du Cœur	soutien pour le renforcement de l'accueil / encadrement des bénéficiaires	5'000	
Association pour la sauvegarde du logement des personnes précaires	soutien complémentaire pour décembre 2020	10'584	
Fondation au Cœur des Grottes	soutien pour les frais supplémentaires de fonctionnement liés à la crise sanitaire actuelle	7'700	
Association Europe-Charmilles	soutien du projet repas et distribution de colis COVID-19	5'000	
Association Carrefour Orientation Solidarité – COS	soutien pour un espace d'accueil pour les familles migrantes fragilisées à Genève	5'000	
Association Le Racard	subvention extraordinaire – COVID-19	20'000	
Association Croix-Rouge genevoise	soutien du projet distribution de colis Noël 2020	23'000	
Association pour la sauvegarde du logement des personnes précaires	soutien aux personnes menacées d'expulsion de leur logement	40'000	
Association Coudre le fil des relations	soutien du projet «l'Atelier créatif pour migrant-e-s»	3'000	
Fondation du Colis du Cœur	financement du projet de recherche sur la population en grande précarité en période COVID-19	10'000	
Association Aspasie	soutien exceptionnel d'urgence COVID-19	10'000	
Association Caritas Genève	soutien du projet «Pôle médiation intercommunautaire»	40'000	
Association Kaléidoscope	soutien ponctuel	6'000	
Association Tokyo Moon	soutien nouvelle expo «Itinéraires entrecoupés»	2'000	
Association Asile Lgbt	soutien du projet «soutien par les pairs réfugié-es LGBTIQ»	5'000	
Inclusion sociale		**129'114**	**104'000**

En francs

Nom du subventionné	Projet	Montant attribué	Montant budgété
Association suisse d'aide handicap mental	soutien des projets «Formation à la CDPH et participaTIC»	10'000	
Association Co'errance	Coordination de différents projets : Tables, théâtre, lecture et balades	2'500	
Association Couleur café	soutien des ateliers «découvertes des cultures africaines»	11'680	
Association Champel s'Eveille	soutien du projet «Roulotte du Parc Bertrand»	5'000	
Association des habitants du Petit-Saconnex et Genêts - AHPTSG	soutien pour l'animation culturelle au Jardin de la Paix	8'000	
Association des habitants du Petit-Saconnex et Genêts - AHPTSG	soutien du projet «Balade à la découverte de l'autre II» et trois projets socio-culturels	7'000	
Association Zanco	soutien du projet «Pied d'immeuble»	12'000	
Association Bariolée	soutien au projet d'animations en été 2020	10'000	
Association Aqua Diving	soutien à la 28e édition du nettoyage du Lac	4'000	
Association Liaisons urbaines	soutien du projet «Fabulea Genavenses»	2'000	
Fondation Compétence bénévoles	soutien pour le renforcement de l'autonomie des structures associatives	10'000	
Association Les Maudits	Annulation du Festival «Les Mots dits»	-2'566	
Association Les Maudits	soutien du Festival «Les Mots dits»	6'000	
Association Europe-Charmilles	soutien pour les activités	10'000	
Association Quartiers collaboratifs	soutien du projet «les vendredis de la transition»	20'000	
Association Collectif Beaulieu	soutien du projet «Beaulieu en été»	8'500	
Association Licra Genève	soutien du projet «Ecole – Racisme et citoyenneté»	5'000	
Enfance		**162'200**	**166'000**
Fondation officielle de la Jeunesse – FOJ	soutien du projet APMF 2020	70'000	
Fondation As'trame	soutien aux familles en difficulté suite à un divorce, une maladie grave ou à un décès	5'000	
Association des tartines et des livres	soutien pour 12 animations	2'000	
Association Espace A	soutien de l'atelier créatif «Grandir comme un arbre»	500	
Association Ensemble Eole	soutien du projet «Le Musicobus»	6'000	
Association 60*60	soutien pour les actions communautaires du quartier	10'000	
Association Ma Jeunesse suisse romande - MJSR	soutien du projet «Animascience»	30'000	
Association Le Terreau	soutien pour «L'arcade: espace d'accueil intergénérationnel et ateliers pour enfants»	5'000	
Association Le Bus Magique	soutien du projet Bus Magique hors les murs	3'700	
Association Animatou	soutien du Festival 2020	25'000	
Association Chantier Ouvert	soutien pour le chantier ouvert de la buissonnière	5'000	
Jeunesse		**101'600**	**92'000**
Groupe de liaison des associations de Jeunesse – GLAJ	soutien du Collectif Jeunes pour l'aménagement le local des jeunes au 99	1'600	
Groupe de liaison des associations de Jeunesse – GLAJ	soutien «Association Moov'life» pour le projet Boxe et musique	6'000	
Association La Farce	soutien dans le cadre de l'appel «Urgence climatique» projet «Epicerie gratuite pour étudiant-e-s»	8'000	
Association Everybody's Perfect	soutien de la production pour la 7e édition du festival	5'000	
Association PAC(O) - Projets artistiques collaboratifs (et orientations)	soutien du projet «Déridés-Projet intergénérationnel»	6'000	

En francs

Nom du subventionné	Projet	Montant attribué	Montant budgété
Fondation pour la protection de l'enfance et l'action humanitaire – Children Action	soutien du projet «Adolescence et risque suicidaire / Fragments – moi à 16 ans, un événement d'art urbain»	10'000	
Association Stop Suicide	soutien pour la campagne de prévention des jeunes	5'000	
Association Collectif pour une vie nocturne	soutien pour l'encadrement et supervision des événements à la salle du Terreau	15'000	
Association Pavillon Cayla	soutien du projet d'atelier vélo communautaire et insertion	12'000	
Fondation Ethique et valeurs	soutien reconsidéré du guide de l'engagement «À Nous de jouer !»	10'000	
Association Espace Freesytle Montbrillant	soutien financier	18'000	
Fondation Ethique et valeurs	soutien du guide de l'engagement «À Nous de jouer !»	5'000	
Vieillesse		**18'600**	**73'070**
Association transports et environnement – ATE	soutien du projet «Etre et rester mobile»	9'600	
Fédération genevoise des clubs d'aînés et associations de seniors	soutien pour le 50ème anniversaire	5'000	
Association la Jonction chante	soutien du projet intergénérationnel	4'000	
Informations et acquisitions de base		**373'000**	**372'969**
Association Caritas Genève	soutien du projet «Voie 2»	300'000	
Association La Barje	soutien du projet «Dispositif Jeunes»	58'000	
Association La Barje	soutien du projet «lâche pas ta bouée»	15'000	
Total Subventions ponctuelles DCSS		**2'853'482**	**2'824'039**

PERSONNEL OCCUPÉ PAR LE DÉPARTEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2020

		Fixes / équivalent temps plein				
	Services	**Postes occupés**	**Postes vacants**	**Total postes**	**B 2020**	**Écart postes**
5001	Direction cohésion sociale et solidarité	16.4	-	16.4	16.4	-
5002	Service de la petite enfance	32.0	6.1	38.1	37.9	0.2
5003	Écoles et institutions pour l'enfance	145.7	11.5	157.2	156.7	0.5
5005	Service de l'état civil	25.5	1.3	26.8	27.3	-0.5
5006	Pompes funèbres, cimetières et crématoire	48.6	2.0	50.6	53.3	-2.7
5007	Social	74.0	5.8	79.8	78.0	1.8
5008	Service de la jeunesse	21.8	-	21.8	18.4	3.4
	Total	**364.0**	**26.7**	**390.7**	**388.0**	**2.7**

Secrétariat général

6.3.6 Secrétariat général

SYNTHÈSE DES COMPTES

En milliers de francs	DSG	ACE	LEX	SRE	SCM	CM	CA	CFI	Total
Charges									
30 Charges de personnel	3'719	1'964	2'154	1'938	2'020	1'431	1'475	2'196	16'898
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	1'044	2'252	365	650	181	717	570	141	5'919
33 Amortissements du patrimoine administratif	166	18	-	-	4	89	12	1	290
34 Charges financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
36 Charges de transfert	-	17	-	361	-	2	14'847	-	15'227
37 Subventions à redistribuer	-	73	-	-	-	-	-	-	73
39 Imputations internes	162	378	61	189	96	4	15	31	937
Total Charges	**5'092**	**4'702**	**2'580**	**3'138**	**2'300**	**2'243**	**16'919**	**2'369**	**39'344**
Revenus									
42 Taxes	83	712	-	122	36	38	65	-	1'055
43 Revenus divers	-	0	-	5	-	-	-	10	15
44 Revenus financiers	-	2	-	-	-	-	-	-	2
46 Revenus de transfert	-	-	-	-	-	-	13'200	-	13'200
47 Subventions à redistribuer	-	73	-	-	-	-	-	-	73
Total Revenus	**83**	**787**	**-**	**127**	**36**	**38**	**13'265**	**10**	**14'345**

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Secrétariat général								
	Charges	39'343'797	42'480'021	-3'136'224	-7.4%	38'665'001	678'796	1.8%
	Revenus	14'345'172	16'179'550	-1'834'378	-11.3%	14'575'303	-230'132	-1.6%

En francs		C 2020	B 2020	Écart C 20 - B 20	%	C 2019	Écart C 20 - C 19	%	Notes
A001	**Direction du Secrétariat général**								
Charges									
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	2'965'885	3'187'083	-221'198	-6.9%	3'139'597	-173'712	-5.5%	
304	Allocations	29'025	23'100	5'925	25.6%	27'613	1'412	5.1%	
305	Cotisations patronales	724'104	714'112	9'992	1.4%	721'939	2'165	0.3%	
309	Autres charges de personnel	451	2'212	-1'762	-79.6%	5'675	-5'225	-92.1%	
310	Charges de matériel et de marchandises	319'834	327'920	-8'086	-2.5%	318'174	1'660	0.5%	
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	33'505	15'670	17'835	113.8%	10'405	23'100	222.0%	
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	20'519	16'813	3'706	22.0%	27'640	-7'121	-25.8%	
313	Prestations de services et honoraires	525'413	438'982	86'431	19.7%	586'869	-61'455	-10.5%	
314	Travaux d'entretien	42'870	40'700	2'170	5.3%	43'433	-564	-1.3%	
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	77'842	61'216	16'626	27.2%	53'368	24'474	45.9%	
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	17'067	6'800	10'267	151.0%	15'421	1'646	10.7%	
317	Dédommagements	8'231	20'880	-12'649	-60.6%	8'590	-359	-4.2%	
318	Dépréciations sur créances	-2'700	-	-2'700	-	2'563	-5'263	-205.3%	
319	Diverses charges d'exploitation	1'616	3'250	-1'634	-50.3%	1'463	153	10.4%	
330	Immobilisations corporelles du PA	166'044	80'158	85'886	107.1%	168'085	-2'041	-1.2%	
391	Prestations de services	23'562	9'422	14'140	150.1%	9'179	14'383	156.7%	
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	138'736	159'960	-21'224	-13.3%	154'354	-15'618	-10.1%	
Total Charges		**5'092'003**	**5'108'278**	**-16'274**	**-0.3%**	**5'294'369**	**-202'365**	**-3.8%**	
Revenus									
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	68'495	60'000	8'495	14.2%	81'037	-12'542	-15.5%	
426	Remboursements	14'411	20'350	-5'939	-29.2%	13'562	849	6.3%	
Total Revenus		**82'906**	**80'350**	**2'556**	**3.2%**	**94'599**	**-11'693**	**-12.4%**	
A002	**Administration centrale**								
Charges									
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	1'578'695	1'672'225	-93'530	-5.6%	1'497'039	81'656	5.5%	
304	Allocations	14'149	18'950	-4'801	-25.3%	13'740	409	3.0%	
305	Cotisations patronales	367'586	435'764	-68'177	-15.6%	356'187	11'399	3.2%	
309	Autres charges de personnel	3'929	7'116	-3'187	-44.8%	10'432	-6'504	-62.3%	
310	Charges de matériel et de marchandises	1'100'390	1'029'347	71'043	6.9%	880'238	220'152	25.0%	
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	8'613	10'500	-1'887	-18.0%	6'121	2'492	40.7%	
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	60'128	54'359	5'769	10.6%	66'080	-5'952	-9.0%	
313	Prestations de services et honoraires	374'641	319'306	55'335	17.3%	113'559	261'082	229.9%	a)
314	Travaux d'entretien	69'431	106'500	-37'069	-34.8%	37'513	31'918	85.1%	
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	17'392	31'036	-13'644	-44.0%	24'987	-7'595	-30.4%	
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	23'486	25'950	-2'464	-9.5%	32'797	-9'311	-28.4%	
317	Dédommagements	3'105	36'700	-33'595	-91.5%	4'815	-1'710	-35.5%	
318	Dépréciations sur créances	1'600	-	1'600	-	-17'000	18'600	-109.4%	
319	Diverses charges d'exploitation	592'742	147'900	444'842	300.8%	49'895	542'847	n/a	b)
330	Immobilisations corporelles du PA	18'285	22'861	-4'576	-20.0%	28'114	-9'829	-35.0%	
340	Charges d'intérêt	-	-	-	-	18	-18	-100.0%	
349	Différentes charges financières	-	-	-	-	40	-40	-100.0%	

En francs		C 2020	B 2020	Écart C 20 - B 20	%	C 2019	Écart C 20 - C 19	%	Notes
361	Dédommagements à des collectivités publiques	17'076	25'000	-7'924	-31.7%	48'304	-31'228	-64.6%	
370	Subventions à redistribuer	72'946	50'000	22'946	45.9%	40'479	32'467	80.2%	
391	Prestations de services	16'927	20'627	-3'700	-17.9%	18'400	-1'474	-8.0%	
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	360'664	310'768	49'896	16.1%	333'639	27'025	8.1%	
Total Charges		**4'701'785**	**4'324'909**	**376'876**	**8.7%**	**3'545'398**	**1'156'387**	**32.6%**	
Revenus									
425	Recette sur ventes	666'149	956'200	-290'051	-30.3%	900'073	-233'924	-26.0%	c)
426	Remboursements	97	-	97	-	22'435	-22'338	-99.6%	
429	Autres taxes	45'876	-	45'876	-	63'609	-17'733	-27.9%	
430	Revenus d'exploitation divers	40	6'000	-5'960	-99.3%	2'100	-2'060	-98.1%	
447	Produit des biens-fonds PA	2'150	2'000	150	7.5%	2'900	-750	-25.9%	
470	Subventions à redistribuer	72'946	50'000	22'946	45.9%	40'479	32'467	80.2%	
Total Revenus		**787'258**	**1'014'200**	**-226'942**	**-22.4%**	**1'031'596**	**-244'338**	**-23.7%**	
A003	**Service juridique**								
Charges									
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	1'695'342	1'692'968	2'374	0.1%	1'646'128	49'214	3.0%	
304	Allocations	26'360	28'900	-2'541	-8.8%	26'425	-66	-0.2%	
305	Cotisations patronales	422'094	454'520	-32'426	-7.1%	376'406	45'688	12.1%	
309	Autres charges de personnel	10'343	4'204	6'139	146.0%	8'115	2'229	27.5%	
310	Charges de matériel et de marchandises	15'164	19'541	-4'377	-22.4%	14'430	734	5.1%	
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	3'626	-	3'626	-	2'769	857	31.0%	
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	8'227	7'986	241	3.0%	9'060	-833	-9.2%	
313	Prestations de services et honoraires	13'753	11'296	2'457	21.8%	27'511	-13'758	-50.0%	
314	Travaux d'entretien	391	-	391	-	316	75	23.7%	
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	16'631	22'692	-6'061	-26.7%	17'601	-970	-5.5%	
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	11'551	-	11'551	-	4'683	6'868	146.6%	
317	Dédommagements	207	14'100	-13'893	-98.5%	2'928	-2'721	-92.9%	
319	Diverses charges d'exploitation	295'671	1'090	294'581	n/a	-680	296'351	n/a	d)
330	Immobilisations corporelles du PA	-	-	-	-	3'679	-3'679	-100.0%	
340	Charges d'intérêt	-	-	-	-	3	-3	-100.0%	
391	Prestations de services	-	420	-420	-100.0%	75	-75	-100.0%	
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	60'984	60'984	-	-	60'984	-	-	
Total Charges		**2'580'344**	**2'318'701**	**261'643**	**11.3%**	**2'200'433**	**379'911**	**17.3%**	
Revenus									
426	Remboursements	-	4'000	-4'000	-100.0%	44'351	-44'351	-100.0%	
Total Revenus		**-**	**4'000**	**-4'000**	**-100.0%**	**44'351**	**-44'351**	**-100.0%**	
A004	**Relations extérieures**								
Charges									
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	1'565'611	1'584'938	-19'327	-1.2%	1'530'550	35'061	2.3%	
304	Allocations	12'175	13'950	-1'775	-12.7%	12'775	-600	-4.7%	
305	Cotisations patronales	355'657	389'062	-33'406	-8.6%	348'829	6'827	2.0%	
309	Autres charges de personnel	4'138	2'230	1'908	85.6%	9'067	-4'929	-54.4%	
310	Charges de matériel et de marchandises	36'794	100'393	-63'599	-63.4%	92'279	-55'485	-60.1%	

En francs		C 2020	B 2020	Écart C 20 - B 20	%	C 2019	Écart C 20 - C 19	%	Notes
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	7'494	7'000	494	7.1%	15'331	-7'837	-51.1%	
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	7'252	5'447	1'805	33.1%	7'826	-574	-7.3%	
313	Prestations de services et honoraires	532'033	1'251'066	-719'033	-57.5%	1'158'687	-626'654	-54.1%	e)
314	Travaux d'entretien	11'340	-	11'340	-	5'374	5'966	111.0%	
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	15'821	24'883	-9'062	-36.4%	19'832	-4'010	-20.2%	
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	25'160	62'000	-36'840	-59.4%	56'310	-31'151	-55.3%	
317	Dédommagements	4'372	33'180	-28'808	-86.8%	16'671	-12'299	-73.8%	
319	Diverses charges d'exploitation	9'956	19'200	-9'244	-48.1%	13'622	-3'667	-26.9%	
330	Immobilisations corporelles du PA	-	-	-	-	454	-454	-100.0%	
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	360'986	294'000	66'986	22.8%	118'392	242'595	204.9%	
391	Prestations de services	113'522	322'092	-208'570	-64.8%	320'501	-206'980	-64.6%	
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	75'624	73'404	2'220	3.0%	73'930	1'694	2.3%	
Total Charges		**3'137'934**	**4'182'845**	**-1'044'911**	**-25.0%**	**3'800'430**	**-662'496**	**-17.4%**	
Revenus									
425	Recette sur ventes	129	100	29	29.4%	311	-181	-58.4%	
426	Remboursements	121'650	900	120'750	13416.6%	41'041	80'608	196.4%	
439	Autres revenus	5'000	-	5'000	-	25'000	-20'000	-80.0%	
Total Revenus		**126'779**	**1'000**	**125'779**	**n/a**	**66'352**	**60'427**	**91.1%**	
A007	**Service du Conseil municipal**								
Charges									
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	1'532'038	1'669'123	-137'086	-8.2%	1'401'917	130'121	9.3%	
304	Allocations	15'240	12'660	2'580	20.4%	12'140	3'100	25.5%	
305	Cotisations patronales	471'620	406'735	64'885	16.0%	298'015	173'604	58.3%	
309	Autres charges de personnel	1'430	8'728	-7'298	-83.6%	8'546	-7'116	-83.3%	
310	Charges de matériel et de marchandises	66'394	20'022	46'372	231.6%	117'582	-51'188	-43.5%	
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	5'396	2'030	3'366	165.8%	9'718	-4'322	-44.5%	
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	12'008	8'833	3'175	35.9%	8'411	3'597	42.8%	
313	Prestations de services et honoraires	26'293	11'496	14'797	128.7%	11'415	14'878	130.3%	
314	Travaux d'entretien	32'465	12'000	20'465	170.5%	9'790	22'675	231.6%	
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	17'142	25'667	-8'525	-33.2%	18'243	-1'102	-6.0%	
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	16'544	1'530	15'014	981.3%	8'244	8'300	100.7%	
317	Dédommagements	1'642	4'680	-3'038	-64.9%	7'274	-5'632	-77.4%	
319	Diverses charges d'exploitation	2'851	1'000	1'851	185.1%	11	2'840	n/a	
330	Immobilisations corporelles du PA	3'781	-	3'781	-	-	3'781	-	
340	Charges d'intérêt	10	-	10	-	132	-122	-92.5%	
391	Prestations de services	25'704	46'337	-20'633	-44.5%	42'350	-16'646	-39.3%	
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	69'930	92'788	-22'858	-24.6%	92'790	-22'860	-24.6%	
Total Charges		**2'300'486**	**2'323'629**	**-23'143**	**-1.0%**	**2'046'578**	**253'908**	**12.4%**	
Revenus									
426	Remboursements	35'644	-	35'644	-	6'265	29'379	468.9%	
Total Revenus		**35'644**	**-**	**35'644**	**-**	**6'265**	**29'379**	**468.9%**	

En francs		C 2020	B 2020	Écart C 20 - B 20	%	C 2019	Écart C 20 - C 19	%	Notes
A700	**Conseil municipal**								
Charges									
300	Autorités et commissions	1'377'589	1'723'210	-345'621	-20.1%	2'022'131	-644'542	-31.9%	
305	Cotisations patronales	53'433	121'463	-68'030	-56.0%	78'718	-25'285	-32.1%	
310	Charges de matériel et de marchandises	7'550	8'200	-650	-7.9%	4'727	2'823	59.7%	
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	9'300	-	9'300	-	1'058	8'242	779.0%	
313	Prestations de services et honoraires	140'226	57'519	82'707	143.8%	36'016	104'210	289.3%	
314	Travaux d'entretien	1'936	-	1'936	-	346	1'590	459.5%	
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	38'993	26'074	12'919	49.5%	16'269	22'724	139.7%	
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	138'254	197'932	-59'678	-30.2%	190'132	-51'877	-27.3%	
317	Dédommagements	85'636	161'212	-75'576	-46.9%	163'126	-77'490	-47.5%	
319	Diverses charges d'exploitation	294'894	296'900	-2'006	-0.7%	322'748	-27'854	-8.6%	
330	Immobilisations corporelles du PA	88'716	169'286	-80'569	-47.6%	69'385	19'332	27.9%	
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	2'000	2'000	-	-	2'000	-	-	
391	Prestations de services	4'381	3'468	913	26.3%	2'066	2'315	112.1%	
Total Charges		**2'242'908**	**2'767'264**	**-524'356**	**-18.9%**	**2'908'721**	**-665'813**	**-22.9%**	
Revenus									
426	Remboursements	37'816	-	37'816	-	-	37'816	-	
Total Revenus		**37'816**	**-**	**37'816**	**-**	**-**	**37'816**	**-**	
A800	**Conseil administratif**								
Charges									
300	Autorités et commissions	1'268'451	1'263'420	5'031	0.4%	1'263'420	5'031	0.4%	
305	Cotisations patronales	206'450	140'518	65'932	46.9%	117'431	89'019	75.8%	
309	Autres charges de personnel	60	60	-	-	60	-	-	
310	Charges de matériel et de marchandises	32'379	20'454	11'925	58.3%	15'076	17'303	114.8%	
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	443	-	443	-	266	177	66.5%	
313	Prestations de services et honoraires	219'885	227'658	-7'773	-3.4%	162'946	56'939	34.9%	
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	673	5'371	-4'698	-87.5%	1'250	-577	-46.2%	
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	11'744	6'000	5'744	95.7%	1'368	10'376	758.5%	
317	Dédommagements	14'163	129'404	-115'241	-89.1%	45'240	-31'077	-68.7%	
319	Diverses charges d'exploitation	290'592	378'329	-87'737	-23.2%	318'591	-27'999	-8.8%	
330	Immobilisations corporelles du PA	11'872	17'039	-5'167	-30.3%	11'872	-	-	
361	Dédommagements à des collectivités publiques	13'816'116	15'613'287	-1'797'171	-11.5%	13'687'471	128'645	0.9%	f)
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	1'031'040	1'067'900	-36'860	-3.5%	1'039'079	-8'039	-0.8%	
391	Prestations de services	15'261	18'897	-3'637	-19.2%	15'563	-302	-1.9%	
399	Autres imputations internes	-	-	-	-	-	-	-	
Total Charges		**16'919'129**	**18'888'336**	**-1'969'208**	**-10.4%**	**16'679'633**	**239'496**	**1.4%**	
Revenus									
426	Remboursements	64'710	70'000	-5'290	-7.6%	120'405	-55'694	-46.3%	
439	Autres revenus	-	-	-	-	1'519	-1'519	-100.0%	
461	Dédommagements de collectivités publiques	13'200'000	15'000'000	-1'800'000	-12.0%	13'200'000	-	-	f)
Total Revenus		**13'264'710**	**15'070'000**	**-1'805'290**	**-12.0%**	**13'321'924**	**-57'213**	**-0.4%**	

En francs		C 2020	B 2020	Écart C 20 - B 20	%	C 2019	Écart C 20 - C 19	%	Notes
A900	**Contrôle financier**								
Charges									
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	1'749'404	1'824'209	-74'805	-4.1%	1'555'165	194'238	12.5%	
304	Allocations	15'000	13'200	1'800	13.6%	13'500	1'500	11.1%	
305	Cotisations patronales	416'962	455'549	-38'587	-8.5%	355'375	61'587	17.3%	
309	Autres charges de personnel	14'896	668	14'228	n/a	19'644	-4'747	-24.2%	
310	Charges de matériel et de marchandises	2'594	4'370	-1'776	-40.6%	2'990	-396	-13.3%	
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	5'298	-	5'298	-	3'083	2'215	71.8%	
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	4'255	6'479	-2'224	-34.3%	6'122	-1'868	-30.5%	
313	Prestations de services et honoraires	65'710	127'609	-61'899	-48.5%	126'111	-60'401	-47.9%	
314	Travaux d'entretien	9'453	10'000	-547	-5.5%	9'760	-307	-3.1%	
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	35'424	37'397	-1'973	-5.3%	26'142	9'282	35.5%	
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	12'033	-	12'033	-	4'792	7'241	151.1%	
317	Dédommagements	2'400	17'866	-15'466	-86.6%	4'000	-1'600	-40.0%	
319	Diverses charges d'exploitation	3'422	5'300	-1'878	-35.4%	2'970	452	15.2%	
330	Immobilisations corporelles du PA	874	96	778	807.7%	874	-	-	
391	Prestations de services	265	-	265	-	110	155	140.9%	
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	31'220	63'316	-32'096	-50.7%	58'802	-27'582	-46.9%	
Total Charges		**2'369'208**	**2'566'059**	**-196'850**	**-7.7%**	**2'189'438**	**179'770**	**8.2%**	
Revenus									
426	Remboursements	58	-	58	-	216	-158	-73.2%	
430	Revenus d'exploitation divers	10'000	10'000	-	-	10'000	-	-	
Total Revenus		**10'058**	**10'000**	**58**	**0.6%**	**10'216**	**-158**	**-1.5%**	

COMMENTAIRES SUR LES ÉCARTS ENTRE LES COMPTES 2020 ET LE BUDGET 2020

a) n/a

b) L'augmentation des charges provient exclusivement des frais qu'engagent la Ville de Genève au cours d'une année électorale. En effet, les frais liés aux votations et élections (traitements des votes par la chancellerie d'Etat) engendrent l'écart de kCHF +444.

c) La diminution des recettes de kCHF -290 résulte intégralement d'une diminution des ventes de cartes CFF. Cette diminution est directement imputable à la crise en lien avec la Covid-19 (fermeture du point de vente et diminution des déplacements sur le territoire national en 2020).

d) Le dépassement de kCHF +294 est dû à la variation de l'estimation comptable de la provision pour risque relatif aux litiges avec le personnel.

e) L'écart de kCHF -719 est directement et intégralement imputable à la crise sanitaire. En effet, suite aux mesures fédérales, de nombreuses manifestations et réceptions ont dû être annulées.

f) La contribution de la part de la Ville de Genève aux «frais de police» a été budgétée pour kCHF 15'000. La charge effective étant moindre, soit kCHF 13'200, elle génère une variation de kCHF -1'800. Un écart équivalent se retrouve dans les revenus pour l'entretien des routes à caractère cantonal.

COMMENTAIRES SUR LES ÉCARTS ENTRE LES COMPTES 2020 ET LES COMPTES 2019

a) L'augmentation des charges provient exclusivement des frais qu'engage la Ville de Genève au cours d'une année électorale. En effet, les frais liés aux votations et élections (envoi du matériel de vote) engendrent l'écart de kCHF +261 avec l'exercice 2019

b) L'augmentation des charges de kCHF +542 entre les deux exercices provient exclusivement des frais qu'engagent la Ville de Genève au cours d'une année électorale (traitement des votes par la chancellerie d'Etat).

c) n/a

d) Le dépassement de kCHF +296 est dû à la variation de l'estimation comptable de la provision pour risque relatif aux litiges avec le personnel.

e) L'écart constaté est directement et intégralement imputable à la crise sanitaire. En effet, suite aux mesures fédérales, de nombreuses manifestations et réceptions ont dû être annulées.

f) n/a

SUBVENTIONS MONÉTAIRES

En francs	C 2020	B 2020	Ecart C 2020 - BU 2020	C 2019	Ecart C 2020 - C 2019
A Secrétariat général					
A004 Relations extérieures					
33 Médias					
Mairie SK Bourses Médias	46'375	-	46'375	-	46'375
Total 33 Médias	**46'375**	**-**	**46'375**	**-**	**46'375**
54 Famille et jeunesse					
Coordination, accueil et renseignements - CAR	23'200	23'200	-	23'200	-
Total 54 Famille et jeunesse	**23'200**	**23'200**	**-**	**23'200**	**-**
57 Aide sociale et domaine de l'asile					
Fondation GIPRI	25'800	25'800	-	25'800	-
Total 57 Aide sociale et domaine de l'asile	**25'800**	**25'800**	**-**	**25'800**	**-**
59 Domaine social, non mentionné ailleurs					
Divers projets pour la Genève Internationale	90'611	70'000	20'611	69'392	21'220
Fondation Geneva Science and Diplomaty	100'000	100'000	-	-	100'000
Geneva Cities Hub	75'000	75'000	-	-	75'000
Total 59 Domaine social, non mentionné ailleurs	**265'611**	**245'000**	**20'611**	**69'392**	**196'220**
Total A004 Relations extérieures	**360'986**	**294'000**	**66'986**	**118'392**	**242'595**
A700 Conseil municipal					
01 Conseil municipal et exécutif					
Amicale des anciens conseillers municipaux	2'000	2'000	-	2'000	-
Total 01 Conseil municipal et exécutif	**2'000**	**2'000**	**-**	**2'000**	**-**
Total A700 Conseil municipal	**2'000**	**2'000**	**-**	**2'000**	**-**
A800 Conseil administratif					
32 Culture, autres					
Subventions et allocations diverses et imprévues	84'040	60'150	23'890	69'500	14'540
Total 32 Culture, autres	**84'040**	**60'150**	**23'890**	**69'500**	**14'540**
33 Médias					
Subv. et allocations diverses imprévues	40'000	40'000	-	-	40'000
TV Léman Bleu	255'000	255'000	-	255'000	-
Total 33 Médias	**295'000**	**295'000**	**-**	**255'000**	**40'000**
34 Sports et loisirs					
Association suisse des sous-officiers	-	3'000	-3'000	-	-
Total 34 Sports et loisirs	**-**	**3'000**	**-3'000**	**-**	**-**
56 Construction de logements sociaux					
Rassemblement E/F politique sociale logement	-	20'000	-20'000	19'050	-19'050
Total 56 Construction de logements sociaux	**-**	**20'000**	**-20'000**	**19'050**	**-19'050**
57 Aide sociale et domaine de l'asile					
Subventions et allocations diverses et imprévues	152'000	180'450	-28'450	197'031	-45'031
Total 57 Aide sociale et domaine de l'asile	**152'000**	**180'450**	**-28'450**	**197'031**	**-45'031**
59 Domaine social, non mentionné ailleurs					
Fonds municipal d'aide humanitaire	250'000	250'000	-	248'498	1'502
Total 59 Domaine social, non mentionné ailleurs	**250'000**	**250'000**	**-**	**248'498**	**1'502**
63 Transports, autres					
Compagnie générale de navigation sur le lac Léman	250'000	259'300	-9'300	250'000	-
Total 63 Transports, autres	**250'000**	**259'300**	**-9'300**	**250'000**	**-**
Total A800 Conseil administratif	**1'031'040**	**1'067'900**	**-36'860**	**1'039'079**	**-8'039**
Total A Secrétariat général	**1'394'026**	**1'363'900**	**30'126**	**1'159'470**	**234'556**

ANNEXE - SUBVENTIONS NON MONÉTAIRES (GRATUITÉS)

En francs	C 2020	B 2020	Ecart C20-B20	C 2019	Ecart C20-C19
A Secrétariat général					
A800 Conseil administratif					
29 Formation, autres					
Villa Moynier	322'104	322'104	-	322'104	-
Total 29 Formation, autres	**322'104**	**322'104**	**-**	**322'104**	**-**
31 Héritage culturel					
Fond. conserv. Maison Général Dufour	152'312	152'312	-	152'312	-
Total 31 Héritage culturel	**152'312**	**152'312**	**-**	**152'312**	**-**
32 Culture, autres					
Gratuités salles comm. accordées par CA	4'175	25'000	-20'825	23'565	-19'390
Total 32 Culture, autres	**4'175**	**25'000**	**-20'825**	**23'565**	**-19'390**
59 Domaine social, non mentionné ailleurs					
Ctre Henry Dunant (villa Plantamour)	226'428	226'428	-	226'428	-
Total 59 Domaine social, non mentionné ailleurs	**226'428**	**226'428**	**-**	**226'428**	**-**
Total A800 Conseil administratif	**705'019**	**725'844**	**-20'825**	**724'409**	**-19'390**
Total A Secrétariat général	**705'019**	**725'844**	**-20'825**	**724'409**	**-19'390**

SUBVENTIONS PONCTUELLES

En francs

Nom du subventionné	Projet	Montant attribué	Montant budgété
Subventions et allocations diverses (social)		**152'000**	**180'450**
Association Alternatiba Léman	Organisation du festival 2020 et cycle de conférence	20'000	
Association Continent Premier	Célébration de la journée internationale des droits humains	5'000	
Association Humanitarian Quality Assurance Initiative (HQAI)	Soutien de ses activités 2020	5'000	
Association Jai Jaggat Genève	Soutien 2020 et réception en l'honneur de la Grande marche pour la justice et la paix	15'000	
Association Noé21	Symposium sur le démantèlement des centrales nucléaires suisses	5'000	
Association Starlette	7e soirée de soutien en faveur de Genève Basketball Académie	2'000	
Association Un repas pour notre avenir	Soutien à « The Meal 2020 »	5'000	
Cercle des amitiés internationales	Célébration du 100ème anniversaire du Cercle	2'000	
Compagnie la Fourmilière	Soutien financier du projet « The Samadhi project »	10'000	
Fondation CANSEARCH	Soutien en faveur de ses activités 2020	10'000	
Fondation H. Dudley Wright	Spectacle du colloque Wright	20'000	
Fondation pour Genève	Exposition sur les 17 objectifs de développement durable	2'000	
Fondation SURGIR	Organisation d'une conférence sur le thème du crime d'honneur	15'000	
Association des étudiants en médecine	Hôpital des Nounours édition 2020	1'000	
Association Nouvelle presse	Mise en œuvre d'une Fondation romande de soutien à une presse utile	20'000	
SOS Méditerranée	Opérations de recherche et de sauvetage en mer Méditerranée	15'000	
Subventions et allocations diverses (culture)		**84'040**	**60'150**
Association Animatou	Apéritif de la cérémonie d'ouverture de la 15e édition	1'500	
Croix-Rouge genevoise	6e édition du Prix Art Humanité	5'000	
Fondation du festival du film sur les droits humains (FIFDH)	18e édition	2'500	
Fondation du Grand Prix d'horlogerie de Genève (GPHG)	Création d'une académie	25'000	
Fondation du Grand Prix d'horlogerie de Genève (GPHG)	Cérémonie du 20ème GPHG	21'540	
Geneva International Film Festival (GIFF)	Cérémonie d'ouvertue de la 26e édition	2'000	
L'Escouade	Soutien financier pour la publication du recueil du projet « 100Elles* »	10'000	
Organisation dev.tv	Young Activists Summit « The world we want »	7'000	
Salon des Chocolatiers Sàrl	6e édition du Rallye du Chocolat	8'000	
Université de Genève (UNIGE)	Colloque pour le renforcement de la protection des défenseurs et défenseuses de l'environnement	1'500	
Fonds municipal d'aide humanitaire - S570025		**250'000**	**250'000**
AIMF	En faveur de Beyrouth	20'000	
Chaîne du Bonheur	En faveur de Beyrouth	20'000	
Croix-Rouge suisse	En faveur de la lutte contre le coronavirus dans le monde	20'000	

En francs

Nom du subventionné	Projet	Montant attribué	Montant budgété
Croix-Rouge suisse	Soutien afin de venir en aide aux réfugié-e-s en Bosnie-Herzégovine	5'000	
Croix-Rouge suisse	Soutien d'urgence suite au passage de l'ouragan Eta au Honduras	20'000	
Entraide protestante suisse	En faveur de la population dans et autour des camps de réfugié-e-s rohingyas au Bangladesh	20'000	
Médecins Sans Frontières (MSF)	Soutien contre la pandémie de Covid-19 en Tanzanie et au Kenya	20'000	
Terre des Hommes Suisse	Soutien pour le programme «Agir ici & là-bas… face à la pandémie de COVID-19»	10'000	
Terre des Hommes Suisse	«Prévenir et minimiser le risque d'infection par la Covid-19 dans les centres de santé primaires»	30'000	
Union des Organisations de Secours et Soins Médicaux – UOSSM	Lutte contre la propagation de la Covid-19 dans le Nord-Ouest de la Syrie	60'000	
SOS Méditerranée	Opérations de recherche et de sauvetage en mer Méditerranée	25'000	
GE Int._Divers projets		**20'611**	**70'000**
AIMF	Soutien au Fonds de coopération de l'AIMF pour des projets liés à la lutte contre la Covid-19	3'611	
Association Shap Shap	5e édition de l'événement «Africa What's Up»	5'000	
Eduki	7e édition du concours national pour les écoles sur le thème «Agissons pour la paix» parrainé par l'ONUG	2'000	
Jai jagat	Poursuite du soutien à la «Grande marche pour la justice et la paix»	10'000	
Mairie_SK_Bourse Médias		**46'375**	**-**
Association téléversoix	Bourse d'aide pour le projet «le SAV de l'actualité»	15'000	
Association Radio Vostok	Bourse d'aide pour le projet «blogostockm»	9'000	
Fondation pour l'innovation et la diversité dans l'information	Bourse d'aide pour le projet «du journalisme et des solutions»	9'075	
Heidi Media SA	Bourse d'aide pour le projet «popscience»	13'300	
Total Subventions ponctuelles du Secrétariat général		**553'026**	**560'600**

PERSONNEL OCCUPÉ PAR LE DÉPARTEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2020

		Fixes / équivalent temps plein				
	Services	**Postes occupés**	**Postes vacants**	**Total postes**	**B 2020**	**Écart postes**
A001	Direction du Secrétariat général	18.7	1.0	19.7	19.5	0.2
A002	Administration centrale	12.1	1.4	13.5	13.5	-
A003	Service juridique	11.9	0.6	12.5	12.1	0.4
A004	Relations extérieures	11.4	-	11.4	11.4	-
A007	Service du Conseil municipa	12.4	0.9	13.3	13.5	-0.2
A900	Contrôle financier	12.2	-	12.2	11.9	0.3
	Total	**78.7**	**3.9**	**82.6**	**81.9**	**0.7**

Délégations du Conseil administratif

6.4 Délégations du Conseil administratif

6.4.1 Délégation Genève Ville Solidaire (DGVS)

But	Représentant-e-s du CA	Création
Mettre en œuvre la politique de solidarité internationale de de la Ville de Genève. Soutenir et financer des projets de solidarité internationale.	Madame Frédérique Perler Monsieur Alfonso Gomez Madame Christina Kitsos	2000 (Règlement LC 21 591)

En 2020, le Fonds dédié à la solidarité internationale a été doté d'un montant de 6 001 100 francs.

Au cours de l'année, le Secrétariat du Fonds a traité 115 nouvelles demandes de subvention.
Il a dû en écarter 40 demandes, car celles-ci ne répondaient pas aux critères du règlement d'application du Fonds (23), n'étaient pas de la compétence de la DGVS (4) ou ont été classées sans suite (documents fournis incomplets) (13).

La DGVS a approuvé 37 demandes (dont 29 projets suivis directement par la Ville et 8 projets de sensibilisation d'organisations membres de la Fédération Genevoise de Coopération, ci-après FGC) et en a refusé 3. Au 31 décembre 2020, le Secrétariat avait 35 projets en cours d'analyse en vue d'une décision en 2021 (dont 7 nouvelles demandes arrivées en décembre 2020).

40% des fonds totaux de la DGVS ont été alloués à la FGC, le partenaire historique de la Ville de Genève en matière de solidarité internationale.

Finalement, la Ville de Genève a soutenu un total de 181 actions, réparties comme suit :

Par le biais de la DGVS :
- 37 nouveaux projets ;
- 45 projets pluriannuels ;
- 15 subventions nominatives inscrites au budget.

Par le biais de la FGC :
- 20 nouveaux projets ;
- 61 projets pluriannuels d'organisations membres de la FGC ;
- 2 plans d'actions d'organisations membres de la FGC (Terre des Hommes et Secodev) ;
- 1 subvention nominative (contribution aux frais de fonctionnement FGC).

La Ville a des conventions de partenariat avec 6 institutions : la FGC, les Conservatoire et Jardin botaniques, l'Association internationale des maires francophones, la Fondation Martin Ennals, le Théâtre Spirale et le Festival International de films et forum pour les droits humains.

Les actions soutenues ont été menées par 130 associations (dont 37 associations membres de la FGC), fondations à but non lucratif et quelques services municipaux dans 43 pays en développement (et en Suisse et à Genève pour des activités de sensibilisation et les projets en lien avec la Genève internationale).

Avec un montant total d'environ 2,4 millions de francs, c'est le continent africain qui, depuis la création du Fonds, reçoit le plus d'aide. En 2020, l'Afrique a reçu 39.7% des montants de coopération alloués par la Ville de Genève, ce qui a permis de financer 90 projets dans 21 pays de ce continent.

Par ailleurs, 10.7% des ressources ont été consacrées à 28 projets menés dans 6 pays d'Amérique du sud et 6.4% à 14 projets dans 6 pays d'Amérique centrale. 10.1% des montants ont concerné l'Asie (13 projets dans 10 pays) et 0.7% le Moyen-Orient (un projet en Cisjordanie et un projet au Yémen). L'Europe a reçu 10% des fonds (13 projets) principalement dans les domaines de la promotion des droits humains en lien avec la Genève internationale, de la sensibilisation du public à Genève, ainsi que par le soutien d'associations par des subventions nominatives. La catégorie « divers continents » regroupe le financement de projets touchant plusieurs régions à la fois. En 2020, 21.5% du total des subventions a été alloué à des projets de ce type (dont les deux plans d'actions des organisations membres de la FGC).

Les cinq principaux pays concernés par le soutien de la Ville de Genève en 2020 étaient le Burkina Faso (371 479 francs) avec 18 projets en cours de réalisation, le Sénégal (263 644 francs) avec 13 projets, la Colombie (215 160 francs) avec 9 projets, le Kenya (181 000 francs) avec 4 projets et la République démocratique du Congo (161 900 francs) avec 5 projets.

La majorité des projets de coopération au développement soutenus par la Ville de Genève visent à lutter contre la pauvreté dans le monde et promeuvent prioritairement les thèmes suivants : la promotion des droits humains, la santé, l'éducation de base et la formation professionnelle, le développement rural et l'environnement.

Continent/ Région/ Pays	Organisation	Descriptif du projet	Montant en CHF
Projets financés par l'intermédiaire de la Fédération Genevoise de Coopération – FGC			
3638.010 Budget 2020: CHF 1'585'000 plus CHF 722'200 (transférés de la rubrique solidarité internationale) = CHF 2'307'200			
AFRIQUE			
Bénin	Genève Tiers-Monde	Renforcement des chaînes de production agroalimentaires et artisanales des groupements de femmes et d'artisans des communes de Cotonou et de Dogbo	20'000
Bénin	Tourism for Help	Centre Nonvignon, hôtel et restaurant de formation pour l'insertion de jeunes défavorisés	17'000
Burkina Faso	E-Changer Genève	Promouvoir les droits humains et la participation citoyenne	40'000
Burkina Faso	Centre écologique Albert Schweitzer-Genève – CEAS	Projet d'appui à la gestion des déchets municipaux des villes secondaires	30'880
Burkina Faso	Enfants du monde	Programme d'appui aux écoles bilingues au Burkina Faso	30'099
Burkina Faso	Graine de Baobab Genève – Burkina	Développement rural par l'agroécologie, Province du Boulgou	20'000
Burkina Faso	Centre écologique Albert Schweitzer-Genève – CEAS	Fourche verte: Cultiver du moringa pour prévenir la malnutrition des populations du Bam et du Yatenga	10'000
Burkina Faso	Innovations et Réseaux pour le Développement – IRED	Appui aux Entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire en Afrique, Burkina Faso, Cameroun	10'000
Burkina Faso	Philea	INCLUFIN : «Inclusion financière des femmes au Burkina Faso: vers une réduction de la pauvreté et une prospérité partagée»	10'000
Burkina Faso	Enfants du monde	Programme d'appui à l'amélioration de la qualité de l'éducation	9'000
Burkina Faso	E-Changer Genève	Renforcer l'équipe technique et la performance de l'Association pour la Recherche et la Formation en agro-écologie (ARFA)	8'000
Burundi	Innovations et Réseaux pour le Développement – IRED	Promotion de l'Agro-écologie par la Formation et le plaidoyer des Organisations Paysannes (PAFOP)	45'000
Burundi	Innovations et Réseaux pour le Développement – IRED	Pro Jeunes Emploi II: renforcement des capacités d'employabilité et d'auto emploi des jeunes	20'000
Burundi	FH Suisse	Appui aux caféiculteurs au Nord du Burundi, PACNOB, Phase III	15'000
Côte d'ivoire	Syndicat interprofessionnel travailleuse et travailleurs – SIT	Création d'une plateforme syndicale, pour l'étude juridique et pour l'information des travailleuses et travailleurs de l'économie informelle, pour une protection sociale universelle	20'000
Divers pays	UrbaMonde	Renforcement de l'habitat collaboratif et autogéré en Afrique	21'338
Ethiopie	Helvetas Swiss Intercooperation, Section de Genève	Programme de gouvernance locale de l'Etat régional Amhara (ALGP), Ethiopie	60'000
Guinée Bissau	Swissaid Genève – SWGE	Renforcer les organisations communautaires pour une société autonome en Guinée Bissau	23'882
Guinée Conakry	Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs – SIT	Formation des jeunes en situation précaire	15'000
Guinée Conakry	Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs – SIT	L'accompagnement des groupements de femmes passant du secteur informel au secteur formel, par l'Inter-Centrale syndicale de Guinée Conakry	12'305
Madagascar	Glocal	Education et revenus pour les ménages démunis. Agenda 21 des deux communes rurales malgaches d'Alakamisy et de Tsarasotra	14'374
Madagascar	Glocal	Activités génératrices de revenus pour les femmes des ménages dans l'extrême pauvreté. Agenda 21 des trois communes rurales malgaches	5'873
Mali	Association Amis suisses – Villages Dogons – ASVD	Amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans le cercle de Bankass, Mali	20'000
Mali	Tourism for Help	Benkadi Bougou, ferme agroécologique pour la formation et l'appui à l'installation des jeunes, des femmes et des groupements paysans au Mali	20'000
Ouganda	EIRENE Suisse	Appui au renforcement du droit des femmes	22'245
Ouganda	FH Suisse	Amélioration de la sécurité/souveraineté alimentaire et de la résilience des communautés touchées par la sécheresse dans le district d'Amudat, région de Karamoja en Ouganda	20'000

Continent/ Région/ Pays	Organisation	Descriptif du projet	Montant en CHF
Ouganda	Omoana	Centre de réhabilitation pour enfants séropositifs ou malnutris: Omoana Child Réhabilitation Centre (OCRC)	11'148
République démocratique du Congo – RDC	Assotic – Association de soutien au Théâtre des Intrigants – Congo	Promotion du théâtre en milieu scolaire à Kinshasa	20'000
République démocratique du Congo – RDC	FH Suisse	Vulgarisation des pratiques agroécologiques dans les groupements de Karhongo et Mumosho, au Sud-Kivu, RDC	20'000
Rwanda	EIRENE Suisse	Pérennisation et dissémination des acquis du travail de thérapie sociale dans le traitement des traumatismes	20'000
Sénégal	IHEID – Institut de Hautes études internationales et du développement	Formation en ligne en genre et développement 2020-2022	39'398
Sénégal	Jardins de Cocagne	Lutte contre le VIH/sida dans le bassin du fleuve Sénégal, Sénégal, Mauritanie et Mali	30'000
Sénégal	Jardins de Cocagne	Sécurisation des filières oignons et piments	17'343
Sénégal	Association pour l'accès à l'éducation et à la formation – ACCED	Appui à l'insertion et à la réinsertion scolaire et professionnelle des orphelins de guerre et du sida	15'555
Sénégal	Association pour l'accès à l'éducation et à la formation – ACCED	Lutte contre le travail des enfants et les nuisances environnementales dans les sites d'orpaillage de Kédougou	15'259
Sénégal	Syndicat interprofessionnel travailleuse et travailleurs – SIT	Plan d'action contre les violences faites aux femmes et aux filles	10'000
Sénégal	UrbaMonde	URBA DTK 3 : Programme d'appui à la Fédération Sénégalaise des Habitants	2'206
Tanzanie	Swissaid Genève – SWGE	Soutien à une amélioration de la gouvernance dans le secteur des industries extractives et des conditions de vie et de travail des mines de petite et moyenne échelle	55'000
Tanzanie	Association pour le Développement des Aires Protégées – ADAP	Co-gestion des forêts du corridor Katavi-Ugalla en Tanzanie	10'000
Togo	Genève Tiers-Monde	Projet de promotion des petits producteurs en entrepreneurs agricoles viables – 2e phase	20'000
Togo	Association pour l'accès à l'éducation et à la formation – ACCED	Education et protection sociale des enfants filles démunies travailleuses dans le secteur informel	10'000
AMÉRIQUE CENTRALE			
Guatemala	Helvetas Swiss Intercooperation, Section de Genève	Développement Economique Rural Territorial au Guatemala, PRODERT	50'000
Haïti	EIRENE Suisse	Jeunes et participation citoyenne en Haïti	26'000
Haïti	EIRENE Suisse	Projet de formation d'enseignants pour une éducation adaptée à la psychologie de l'enfant et de l'adolescent en Artibonite	23'718
Haïti	Enfants du Monde – EDM	Programme d'amélioration de la santé maternelle et néonatale dans la zone goâvienne	20'000
Mexique	Centrale sanitaire Suisse – CSS	Santé digne et humaine pour toutes et tous: améliorer la santé préventive dans la région frontière du Chiapas	31'547
Nicaragua	UrbaMonde	Appui au développement de coopératives d'habitation et au mouvement pour le droit au logement	33'293
Nicaragua	Traditions pour Demain	La revitalisation culturelle pour l'autonomie régionale de la Côte Caribéenne Nord du Nicaragua	16'085
Nicaragua	Espace Femmes International – EFI	Autodétermination des femmes, prévention et lutte contre les violences de genre	14'662

Continent/ Région/ Pays	Organisation	Descriptif du projet	Montant en CHF
AMÉRIQUE DU SUD			
Bolivie	Solidar Suisse Genève	LanzArte – Les jeunes, artisans de la démocratie et promoteurs des droits humains	40'000
Bolivie	IDH Suisse. Santé – Environnement – Droits humains en Bolivie	D'amour et de sexe. Amélioration de la santé sexuelle et affective des adolescent-e-s au moyen des nouvelles technologies d'information et de communication	20'000
Bolivie	Education et Futur – EDFU	Ouverture d'un service d'urgence et juridique dans le centre de la Libellule pour les jeunes filles victimes de violences graves et d'abus sexuels et mise en place d'un réseau d'associations en soutien à ces victimes dans la ville de Tarija	18'605
Bolivie	E-Changer Genève	La gastronomie comme outil d'intégration des jeunes	9'500
Brésil	Mouvement pour la coopération internationale MCI	Renforcement des capacités de multiplicateurs interculturels Yanomami pour affronter des nouveaux défis découlant du contact avec la société régionale, Amazonie	23'284
Brésil	E-Changer Genève	Promouvoir la souveraineté alimentaire à travers la solidarité internationale Sud-Sud	15'519
Colombie	Institut de Hautes études internationales et du développement – IHEID	Red-concerto, Développement territorial post-conflit au Catatumbo, Norte de Santander	57'660
Colombie	Genève Tiers-Monde	Pour la pérennité de la gestion communautaire de l'eau dans le département d'Antioquia	20'000
Colombie	Genève Tiers-Monde	Renforcement de la gestion communautaire et environnementale de l'eau	20'000
Colombie	Espace Femmes International – EFI	Construire la paix dans la dignité	11'400
Colombie	Genève Tiers-Monde	Femmes rurales en mouvement pour la construction de territoires pacifiques et équitables	10'000
Divers pays	UrbaMonde	Appui aux coopératives d'habitation en Amérique du Sud	48'000
Equateur	Centrale sanitaire Suisse – CSS	Amélioration de la santé de la population affectée par les opérations pétrolières, Equateur	23'618
Pérou	Genève Tiers-Monde	Promotion des droits des filles et adolescentes en situation de travail domestique	20'000
Pérou	Genève Tiers-Monde	Ciudad Mujer, femmes organisées pour une ville inclusive et égalitaire	20'000
Pérou	Genève Tiers-Monde	Femmes actrices de l'amélioration des conditions de vie des familles rurales hautes andines	15'000
Pérou	Mouvement pour la coopération internationale – MCI	Soutien à la Fédération des Communautés Native du Haut-Tigre, FECONAT et à son programme de surveillance environnementale	5'000
Salvador	EIRENE Suisse	Accès à l'eau douce pour les communautés salvadoriennes du sous-bassin de la rivière Paz	17'898
ASIE			
Afghanistan	Afghanistan's Women Rights Association – AWRA	Minibus de santé pour des villages ruraux	10'000
Bhoutan	Helvetas – Swiss Intercooperation – Section de Genève	Renforcement de la décentralisation et de la gouvernance locale au Bhoutan	50'000
Cambodge	Fondation CIOMAL de l'Ordre de Malte	Renforcement des programmes en faveur des personnes atteintes de la lèpre et souffrant de handicaps	16'000
Inde	Frères de nos Frères	Conservation de semences traditionnelles d'agriculture durable pour les paysans marginaux de deux districts du Tamil Nadu	10'000
DIVERS CONTINENTS			
Divers pays	Service de Coopération au Développement – SeCoDév	Plan d'action quadriennal 2020-2023	224'828
Divers pays	Terre des hommes	Plan d'action quadriennal 2017-2020 – «Pour un développement solidaire»	172'000
EUROPE			
Suisse	Fédération genevoise de coopération – FGC	Accord-cadre Ville FGC, contribution aux frais de fonctionnement de la FGC	123'200

Continent/ Région/ Pays	Organisation	Descriptif du projet	Montant en CHF
Suisse	Centre Europe Tiers Monde – CETIM	Contribution pour l'édition de la page «Solidarité» du quotidien Le Courrier, dans le cadre de la Convention FGC – CETIM – Le Courrier 2020-2022	50'000
Suisse	Enfants du Monde – EDM	Projet de sensibilisation «Un monde plus juste: Le Globe virtuel». Outil de participation citoyenne pour les enfants afin de leur permettre de s'exprimer sur les questions les concernant et de promouvoir le dialogue des enfants et des jeunes genevois avec d'autres enfants et élèves en Suisse et dans des pays du Sud (Burkina Faso, Colombie, Guatemala, Jordanie et Liban)	37'500
Suisse	Association Cinémas des trois Mondes	22e édition du Festival Filmar en América latina. Novembre 2020	37'000
Suisse	Centre Europe Tiers Monde – CETIM	Publication «changes et échanges commerciaux, mystère et pouvoirs de la monnaie». Préparation du manuscrit, édition et impression, puis diffusion de l'ouvrage	32'990
Suisse	Centre Europe Tiers Monde – CETIM	Publication «La crise sanitaire révélatrice du mal-développement». Edition du livre, conférence et ateliers lors de la parution du livre, brochure complémentaire cahier de revendications citoyennes	30'500
Suisse	Groupe de réalisations et d'animation pour le développement - GRAD	Publication pour les petits enfants (3-6 ans) «Aya fond pour le chocolat». Collection Graines d'avenir «Des histoires pour parler d'alimentation responsable» sur les enjeux Nord-Sud	14'608
Suisse	Fédération genevoise de coopération – FGC	Accord-cadre Ville FGC, communication	14'000
Suisse	Helvetas Swiss Intercooperation – Section de Genève	Etape genevoise Cinéma Sud 2020. Concept de cinéma fonctionnant à l'énergie solaire	6'000
Suisse	Swissaid Genève	Publication et diffusion d'une étude sur le thème «Impact des règles du commerce international sur les paysans et la paix dans le monde». Contexte international et cas de l'Inde. Avec une table-ronde publique	5'985
Suisse	Terre des hommes	Fiches pédagogiques pour la sensibilisation des élèves autour de la Marche de l'Espoir «Bolivie, les enfants luttent contre la violence scolaire»	5'895
MOYEN-ORIENT			
Palestine (Cisjordanie)	Centrale sanitaire Suisse – CSS	Amélioration du bien-être psychosocial des enfants palestiniens ex-détenus par la dramathérapie et le théâtre	20'000
TOTAL FÉDÉRATION GENEVOISE DE COOPÉRATION			**2'307'200**

Projets et associations financés directement par la Ville de Genève
3638.010 Budget 2020 Solidarité internationale: CHF 3'856'500 moins CHF 722'200 = CHF 3'134'300

AFRIQUE			
Angola	Association d'aide aux personnes à déficience physique	Apprentissage et réinsertion professionnelle des personnes à déficience physique et formation de formateurs nationaux	25'000
Bénin	Association internationale des maires francophones – AIMF	Convention de partenariat 2017-2021. Projet d'appui à l'élargissement et à la programmation du Centre culturel de rencontre international John Smith d'Ouidah	50'000
Bénin	Association Miman-Bénin	Formation et insertion professionnelle. Aménagements et équipements pour l'agrandissement du Centre de formation professionnelle de l'arrondissement Ouassaho, Bohicon	20'000
Bénin	Association La Liane – Groupe de solidarité de l'école Emilie Gourd	Construction d'un bâtiment scolaires (3 classes) et de latrines dans l'école primaire publique du village de Houngo-Gové, arrondissement de Djanglanmé, commune de Toffo	10'000
Burkina Faso	Association Ingénieurs et architectes solidaires – IAS	Adduction électro-solaire d'eau potable pour le centre de santé et de promotion social de Barpoa – CSPS, dans le district sanitaire de Diapaga, province de Tapoa	36'500
Burkina Faso	Fondation Antenna	Programme «une alimentation saine et durable à l'école». Aménagement de jardins potagers et de champs communautaires autour de 15 écoles, cantines scolaires et éducation pour une alimentation équilibrée	30'000

Continent/ Région/ Pays	Organisation	Descriptif du projet	Montant en CHF
Burkina Faso	Association Actions Tenga – Santé-Education-Ecologie	Appuis pour la finition (second œuvre) et mise en route du centre de santé et de promotion sociale Laafi de Roumtenga – CSPS. Finitions des bâtiments, équipements médicaux, médicaments de base pour la pharmacie et prise en charge partielle d'une partie des frais de personnel au démarrage du dispensaire	30'000
Burkina Faso	Optique Solidaire	Lunettes correctrices, soins des yeux, opérations de la cataracte, campagnes de dépistages dans les écoles et formation	20'000
Burkina Faso	Les Amis de Sentinelles – Genève	Diminuer le nombre et l'impact des fistules obstétricales au Burkina Faso	19'000
Burkina Faso	Association Unis pour agir	Programme de promotion de l'éducation des filles et de l'autonomisation des femmes en milieu rural	18'000
Burkina Faso	Association Buùd Yam	Poursuite du projet santé près de Yako, centre de santé communautaire à Mesga	23'000
Burkina Faso	Jeunes associés temporairement à une région – JATUR	Développement rural et apiculture à Fada N'Gourma. 3e phase du projet pour le centre d'accueil et de formation agricole et apicole	20'000
Burkina Faso	Association pour un centre de formation à Pô	Formation en agriculture biologique et suivi des cultures – Province du Nahouri	7'000
Burundi	Association Femmes Artisans de Paix	Projet de participation citoyenne et prévention des conflits au Burundi, provinces de Kayanza, Kirundo et Ngozi	40'000
Cameroun	Association de soutien aux centres de recherches, d'enseignements et de soins – ASCRES	Projet pilote de réseau de santé en gynécologie intégré dans un district rural, Akonolinga, région du Centre	20'000
Cameroun	Avocats sans frontières	Projet «Espoir»: En marche pour l'encadrement et la défense des personnes LGBT	20'000
Côte d'Ivoire	Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève – CJB	Convention de subventionnement entre la DGVS et les CJB. Programme cadre des CJB pour une coopération décentralisée au Sud. Programme «Palmiers solidaires»	41'550
Divers pays	Association pour la prévention de la torture – APT	Contribuer à améliorer les conditions et le traitement des femmes en détention en Afrique du Sud, au Togo et au Rwanda. Développement institutionnel des mécanismes nationaux de prévention des trois pays, avec notamment le suivi de la situation des femmes en détention	70'000
Divers pays	Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté – WILPF	Le plaidoyer en faveur des Droits humains comme levier de consolidation des mouvements de femmes pour la paix, au Cameroun et en République Démocratique du Congo	55'000
Divers pays	Association Second Chance	Transfert de compétences en chirurgie thyroïdienne en Afrique Subsaharienne (Burundi et provinces à l'Est de la République démocratique du Congo – RDC)	50'000
Ethiopie	Green Flower Foundation	Développer la formation professionnelle en horticulture biologique, Ville de Bishoftu	25'000
Guinée Bissau	Association d'aide aux diabétiques de Guinée Bissau	Sensibilisation, prévention et lutte contre le diabète	17'000
Guinée Conakry	Solidarité Suisse – Guinée	Amélioration du cadre d'apprentissage, formation pour le maraîchage et planning familial	32'000
Kenya	Médecins sans frontières – MSF	Suivi du projet de santé materno-infantile à Likoni au Kenya	100'000
Kenya	Association One Action	Renverser les processus de dégradation des sols et renforcer la résilience climatique des communautés du Samburu et du Kajiado	50'000
Kenya	Maasai Aid Association – MAA	Développement communautaire en terre Massaï. Soutien à des coopératives de femmes (fermes agricoles), production agricole, élevage et clôture autour des périmètres maraîchers	16'000
Kenya	Association H2O Energies	Projet accès à l'eau pour les communautés du Kisward. Poursuite de l'accès à l'eau près du lac Victoria. Extension du réseau pour alimenter une école et des kiosques à eau	15'000
Madagascar	Association «Les Amis du Père Pedro»	Construction de 10 maisons pour accueillir des familles sans abris dans l'Antananarivo, dans le cadre du travail social de l'association locale Akamasoa	57'000

Continent/ Région/ Pays	Organisation	Descriptif du projet	Montant en CHF
Madagascar	Association Solferino des élèves de l'Ecole de culture générale Henry-Dunant	Centre de développement communautaire Anjanaray sur l'île de Saint-Marie, 3e phase du partenariat entre Solferino et l'association locale Cétamada	48'189
Madagascar	Association Zara Soa	Projet solidaire de l'école Moser dans deux villages de Madagascar. Construction d'une école et de l'adduction d'eau	4'000
Mali	Fondation Apprentis d'Auteuil International	Soutien d'un Centre de formation et insertion professionnelle pour fille-mères	15'000
Niger	Association Zozodinga	Projet de développement communautaire pour diversifier l'alimentation locale dans le Département d'Arlit, commune diferouane, au Niger	40'000
Ouganda	Graduate Women International	Enseignantes pour demain	15'000
République démocratique du Congo	L'Appel de Genève – Geneva Call	Contribuer à la consolidation de la paix et à la protection des civils au Nord Kivu en RDC	100'000
République démocratique du Congo	Association Esperanza Grazia- ESGRA	Développement du Centre de formation ESGRA et unité de production pour les femmes victimes de violence	15'500
République démocratique du Congo	Fondation du Dr Denis Mukwege	Appui psycho social pour les survivantes de viols au Sud Kivu	6'400
Sénégal	Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève – CJB	Convention de subventionnement entre la DGVS et les CJB. Programme cadre des CJB pour une coopération décentralisée au Sud. Centre d'éducation environnementale et Jardin ethnobotanique de Hann, Dakar	43'295
Sénégal	Association Diobasse Handicap	Centre multifonctionnel d'appuis aux personnes handicapées du Sénégal, région de Diobasse	27'000
Sénégal	Nouvelle Planète Genève	Mise en place d'une unité de transformation de produits agricoles. Extraction d'huile de palme (traditionnelle pour la vente locale). Avec le groupement féminin de Diagnonding, dans la région de Sédhiou	25'000
Sénégal	Théâtre Spirale	« Le Pont » – Projet de formation et de développement par le théâtre au Sénégal – Deuxième phase du projet. Formation de professionnels, animations dans les écoles et théâtre de sensibilisation, Thiès	19'000
Sénégal	Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève – CJB	Convention de subventionnement entre la DGVS et les CJB. Programme cadre des CJB pour une coopération décentralisée au Sud. Centre d'éducation environnementale et Jardin ethnobotanique de Thiès	12'088
Sénégal	Association de développement durable – ADED	Gestion durable des ressources en eau et réduction des risques de transmission des maladies par l'installation d'unités de lavage des mains utilisant « La Goutte »	7'500
Sierra Leone	Education pour tous – Education for All	Création d'une salle polyvalente dans l'école du village de Masantigie en Sierra Leone et lancement des activités communautaires pour quatre villages	5'000
Sud Soudan	Association des amis de sœur Emmanuelle – ASASE.	Centre de formation professionnelle communautaire de Lologo, Juba	75'000
Tanzanie	Fondation Biovision – Fondation pour un développement écologique	« Des abeilles protectrices de mangrove à Zanzibar »	50'000
Togo	Association AIMES Afrique Suisse	Projet « Village santé dans la région des Savanes ». Améliorer l'accès à la santé dans les zones rurales, phase 2	55'000
Togo	Association Unis avec le Togo	Construction de 6 salles de classes en deux bâtiments avec latrines et bureau pour la direction et les enseignant-e-s, école primaire de Lavié, au Togo. Création de « clubs des filles – J'ai droit à l'éducation et de vivre dans un environnement sain » dans les classes de l'école	50'000
Togo	Association des ressortissants de Lavié – Arelas	Terminer la construction et l'équipement d'une salle informatique dans le lycée de Lavié au Togo	10'880
Togo	Association Métissages	Construction et mise en activité du dispensaire pour le village de Kouenou	3'000
AMÉRIQUE CENTRALE			
Cuba	MediCuba Suisse	Vieillissement et santé, sensibilisation et prévention des maladies liées à l'âge, dans les zones rurales	12'500

Continent/ Région/ Pays	Organisation	Descriptif du projet	Montant en CHF
Guatemala	Peace Brigades International – PBI	«Les droits humains en péril au Guatemala». Soutien aux défenseurs-e-s des droits humains grâce à l'accompagnement protecteur, présence d'observateurs et plaidoyer au niveau national, régional et à Genève	25'000
Haïti	Médecins du Monde	Prévention, éducation et prise en charge des violences basées sur le genre et amélioration de la santé sexuelle en Petit Goâve et Grand Goâve	80'000
Mexique	Association Human Rights Information and Documentation – HURIDOCS	Renforcement des capacités de la société civile. Développement des capacités stratégiques et de gestion sécuritaire de l'information pour la défense des droits du travail des femmes	6'300
AMÉRIQUE DU SUD			
Divers pays	Centre pour les droits civils et politiques – CCPR	Appuyer la société civile dans la mise en œuvre du Pacte relatif aux droits civils et politiques. Programme Amérique Latine: Haïti, Bolivie, Venezuela et Pérou	75'000
Brésil	Association Nordesta	Agroforesterie durable pour 50 familles démunies (phase 2). Préparation de 50 parcelles autour du village de Quebrangulo, installation de l'irrigation et outillage agricole, plantation d'arbres et semences biologique pour les fruits et légumes, pose de ruches et formation agricole. Etat d'Alagoas	40'000
Brésil	Association Appui aux Indiens Yanomami d'Amazonie – AYA	Programme d'éducation à la santé de la Secoya. Premiers pas pour la mise en œuvre d'une formation de sages-femmes traditionnelles Yanomami	25'000
Colombie	Hurbanity	«Peut-on vivre ensemble? Favoriser la mixité sociale et créer des opportunités de développement grâces à l'Habitat digne»	35'000
Colombie	Association lectures partagées	Projet «La Tulpa», un renouveau pour la petite agriculture familiale. Renforcer la souveraineté alimentaire des familles bénéficiaires par le soutien à la production et la commercialisation de produits agro-écologiques dans le Nariño	29'000
Colombie	FIAN International	Défense et promotion du droit humain à l'alimentation et à la nutrition adéquates (DHANA) dans un contexte de conflit : renforcer le DHANA comme mécanisme pour la construction de la paix	24'000
Colombie	Théâtre du Galpon	Terminer la construction du bâtiment «Art Nature» dans la Sierra Nevada de Santa Marta, un espace pour renforcer les processus de résiliences avec des populations vulnérables, déplacées ou affectées par le conflit en Colombie	8'100
Nicaragua	Réseau International des droits humains – RIDH	Accompagnement international de plaidoyer pour les droits humains	30'000
Paraguay	Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève – CJB	Convention de subventionnement entre la DGVS et les CJB. Programme cadre des CJB pour une coopération décentralisée au Sud. Projet avec l'Association paraguayenne d'ethnobotanique	10'517
Paraguay	Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève – CJB	Convention de subventionnement entre la DGVS et les CJB. Programme cadre des CJB pour une coopération décentralisée au Sud. Institut technique supérieur – Campotech	9'196
Paraguay	Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève – CJB	Convention de subventionnement entre la DGVS et les CJB. Programme cadre des CJB pour une coopération décentralisée au Sud. Projet Jardin ethnobotanique et éducatif de Patiño	2'830
Pérou	Association «du muletier au guide de montagne»	Phase III du projet de formation de guides autochtones de Haute montagne et mise sur pied d'une agence de trekking locale au Pérou	5'000
ASIE			
Afghanistan	La Fondation Womanity	Girls can code. Programme d'encouragement à l'éducation et à la formation professionnelle des jeunes filles en Afghanistan	82'000
Arménie	Réseau Mondial pour l'apprentissage – GAN	L'apprentissage, pour une meilleures insertion des jeunes en Arménie	9'110
Cambodge	Association Krousar Thmey Suisse	Programme de protection de l'enfance dans 10 provinces	50'000
Cambodge	Centre international de déminage humanitaire	Le système «chiens SMART» – Vers une utilisation plus efficace des chiens pour le déminage humanitaire	33'640
Cambodge	Association Friends International Suisse – FI	Restaurant d'application «A table!». Formation professionnelle en cuisine et en restauration pour les jeunes et parents marginalisés à Siem Reap	19'600

Continent/ Région/ Pays	Organisation	Descriptif du projet	Montant en CHF
Cambodge	Association Saèk Thmey International	Soutien à la formation professionnelle dans les métiers du tourisme. Aménagement de 3 salles de classe et de deux dortoirs pour la nouvelle école Saèk Thmey, et aide pour son fonctionnement	10'000
Inde	Fondation internationale pour la population et le développement – FIPD	Hôtel-école à Bodhgaya, Bihar. Formation et insertion professionnelle de jeunes défavorisés (métiers de l'hôtellerie et de la restauration)	40'000
Inde	Association Aide et Action Suisse	Projet « Un havre pour les migrants». Santé et éducation pour les enfants migrants	25'000
Inde	Association Jai Jagat	Camps de formation au leadership et à l'action non-violente de villageois de l'Inde, dans le cadre de la Marche mondiale Jai Jagat 2020	20'000
Inde	Association Humanium	Centre résidentiel de réhabilitation spécialisé pour anciens enfants travailleurs, Etat du Madhya Pradesh	20'000
Inde	Association Taaro Ke Bacche – Enfants des étoiles	Mise en place d'un accueil d'intervention précoce pour enfants avec autisme et trisomie 21, de 3 à 7 ans et formation d'une éducatrice spécialisée, indienne, au Centre de réhabilitation Taaro Ke Bacche, à Varanasi, Uttar Pradesh)	5'000
Laos	Association Terre de sourires	«Lao Aqua Empowerment» construction et gestion de 15 kiosques d'eau	20'000
Népal	Fédération luthérienne mondiale – FLM	Rétablissement des conditions de vie des personnes les plus vulnérables touchées par le Covid-19	50'000
Népal	Association Actions en santé publique	Combat des femmes contre le prolapsus utérin	13'642
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Centre catholique international de Genève – CCIG	Promotion des droits humains en Papouasie-Nouvelle-Guinée, préparation et suivi de l'Examen périodique universel(EPU). Renforcement des capacités des organisations locales de promotion des droits humain et plaidoyer autour de la Genève Internationale	40'000
Philippines	Association Virlanie	Unité mobile pour les enfants de la rue de Manille aux Philippines. Activités éducatives et appui social et santé	23'000
DIVERS CONTINENTS			
Tibet	Association pour la santé, l'éducation et l'environnement – APSEE – Peu Là au Tibet	Amélioration durable des conditions de vie de la population des régions isolées du Tibet	10'000
Divers pays	Organisation Mondiale contre la torture – OMCT	Protection des enfants contre la torture. Coopération et renforcement des capacités de la société civile locale à protéger les plus vulnérables face à la torture et aux mauvais traitements	100'000
Divers pays	UPR-Info	L'Examen périodique universel- EPU : Un catalyseur pour la promotion des droits humains. Réalisation des pré-sessions avant l'EPU, soutien à la participation active de la société civile et des institutions nationales des droits de l'homme aux sessions de l'EPU, et soutien à la société civile dans la planification stratégique du suivi des recommandations	80'737
Divers pays	Track impunity always – TRIAL	Lutter contre l'impunité des individus et entreprises impliqués dans des crimes internationaux	75'000
Divers pays	Service international pour les droits de l'Homme – SIDH	Soutenir les mouvements de femmes défenseures des droits humains et renforcer leur engagement auprès de l'ONU	70'000
Divers pays	Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires – ICAN	Susciter un élan pour l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction des armes nucléaires en renforçant les capacités de la société civile et des gouvernements en Afrique et dans les Caraïbes	60'000
Divers pays	Défense des Enfants international	Observatoire de la justice pour enfants dans la région Afrique du Nord et Moyen Orient. Promouvoir l'accès à une justice adaptée aux enfants	40'000
Divers pays	True Heroes Films – THF	Le répertoire des lauréat-e-s des prix des droits humains	25'900
Divers pays	Global Detention Project – GDP	Observatoire mondial de la détention liée au statut migratoire	25'000
Divers pays Sénégal – Côte d'Ivoire – Paraguay	Conservatoire et jardin botaniques de la Ville de Genève – CJB	Prolongation de la Convention CJB-Ville de Genèvedu 1er juin 2020 au 31 décembre 2020	10'000

Continent/ Région/ Pays	Organisation	Descriptif du projet	Montant en CHF
EUROPE			
Bosnie-Herzégovine	Association IAMANEH – Suisse	Les enfants ont des droits: Soins et protection des enfants des rues dans la région de Tuzla	40'000
Suisse	Association festival du film et forum international sur les droits humains – FIFDH	Edition 2019 du Festival du film et forum sur les droits de l'homme FIFDH. Convention 2019-2022	150'000
MOYEN-ORIENT			
Yemen	Le Yémen à l'horizon 2030	Les pépinières de l'espoir	25'000
	Solde non utilisé		326

3638.010 Subventions nominatives 2019, inscrites au budget: CHF 209'500

DIVERS CONTINENTS			
Philippines	Comité international de la Croix-Rouge – CICR	Subvention nominative 2020	51'500
Divers pays	Track impunity always – TRIAL	Subvention nominative 2020	100'000
Divers pays	Fondation Martin Ennals	Subvention nominative 2020	50'000
Divers pays	Médecins sans frontières – MSF	Subvention nominative 2020	8'000

3636.010 Subventions nominatives 2020, inscrites au budget: CHF 350'100

Divers pays	Centre Accueil Genève Internationale – CAGI	Subvention nominative 2020	100'000
Divers pays	Fédération genevoise de coopération – FGC	Subvention nominative 2020	92'800
Divers pays	Centre Europe-Tiers Monde	Subvention nominative 2020	51'500
Divers pays	Fondation L'appel de Genève	Subvention nominative 2020	30'900
Divers pays	Centre de documentation, de recherche et d'information des peuples autochtones – DOCIP	Subvention nominative 2020	20'600
Divers pays	Organisation mondiale contre la torture – OMCT	Subvention nominative 2020	18'600
Divers pays	Association Genève Tiers-Monde	Subvention nominative 2020	15'500
Divers pays	Terre des Hommes Suisse Genève	Subvention nominative 2020	8'900
Divers pays	Service international pour les droits de l'homme – SIDH	Subvention nominative 2020	4'100
Divers pays	Association Cap-Vert	Subvention nominative 2020	2'000
	Dignité en détention – Didé	Subvention nominative 2020 non octroyée, association dissoute	5'200
TOTAL DIRECT DGVS			**3'693'900**
TOTAL GENERAL			**6'001'100**

6.4.2 Délégation à l'aménagement du territoire

But	Représentant-e-s du CA	Création
Traiter des dossiers d'aménagement des espaces publics ou des plans d'affectation du sol conduits par les services du Département des constructions et de l'aménagement, par le Service des espaces verts ou par des tiers et portant sur le territoire de la Ville de Genève.	Madame Frédérique Perler Monsieur Alfonso Gomez Madame Marie Barbey-Chappuis	Juillet 2011 (Règlement LC 21 212)

La Délégation à l'aménagement du territoire a pour but de traiter des dossiers d'aménagement des espaces publics ou de plans d'affectation du sol conduits par les services du Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (ci-après DACM), par le Service des espaces verts ou par des tiers et portant sur le territoire de la Ville de Genève, sur demande du Conseil administratif.

La Délégation donne l'orientation des études, des rapports et travaux à exécuter, et en définit les priorités. Elle décide des options stratégiques en relation avec les dossiers d'aménagement. Les dossiers ainsi traités sont régulièrement rapportés au Conseil administratif par le DACM, en vue des décisions à prendre qui relèvent de sa compétence.

De janvier à mai 2020, la Délégation à l'aménagement du territoire a été composée des magistrats en charge du Département des constructions et de l'aménagement (Monsieur Rémy Pagani, Conseiller administratif), du Département de la culture et du sport (Monsieur Sami Kanaan, Conseiller administratif) et du Département de l'environnement urbain et de la sécurité (Monsieur Guillaume Barazzone, Conseiller administratif). Depuis le changement de législature, elle est composée des magistrat-e-s en charge du Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (Madame Frédérique Perler, Vice-présidente), du Département de la sécurité et des sports (Madame Marie Barbey-Chappuis, Conseillère administrative) et du Département des finances, de l'environnement et du logement (Monsieur Alfonso Gomez, Conseiller administratif). La Délégation comprend également la présence permanente de la direction du DACM (Madame Isabelle Charollais, codirectrice, et Madame Charlotte Malignac, codirectrice). Par ailleurs, les représentant-e-s des différents services de l'administration municipale sont régulièrement convié-e-s pour les besoins d'éclairages techniques.

La présidence a été assurée successivement par Monsieur Guillaume Barazzone, de janvier à mai 2020, puis par Madame Frédérique Perler, d'août à décembre 2020.

En 2020, la Délégation s'est réunie à cinq reprises. Madame Annick Viaccoz, responsable du secrétariat de la magistrate au DACM, a assuré la préparation ainsi que la prise des notes de ces séances.

Parmi les nombreux dossiers instruits par la Délégation, il convient de citer les objets les plus importants, à savoir :

Praille-Acacias-Vernets - PAV

Les différents volets de ce dossier ont été abordés par la Délégation, notamment la poursuite des discussions avec le Canton et le Groupe Ensemble concernant le PLQ des Vernets, la stratégie de développement et les aménagements extérieurs (végétalisation et aménagements des bords de l'Arve), la planification des équipements, l'élaboration des PLQ ainsi que les relations avec les autres communes du PAV.

Futur Parc de la Jonction et halles TPG

Ce dossier a été discuté à plusieurs reprises s'agissant de l'organisation du mandat et de l'élaboration du projet. Les questions foncières, l'occupation du site durant la période transitoire ainsi que l'implication du Forum Pointe de la Jonction dans ce projet ont également été abordées.

Planification sportive

Le plan directeur des équipements sportifs – qui comprend quatre volets : piscines, patinoires, salles multisports et terrains extérieurs –, a été abordé lors des discussions relatives aux rénovations des piscines des Vernets et de Varembé notamment.

De la gestion de la zone boisée sur la parcelle constructible, propriétés privées de la Ville de Genève

Cette thématique, traitée depuis de nombreuses années par les services de la Ville de Genève, a été présentée aux membres de la Délégation en vue de décider de la stratégie à adopter dans le cadre de la gestion de la zone boisée sur les parcelles constructibles, propriétés privées de la Ville de Genève.

Dans le cadre de ses travaux, la Délégation a procédé à des auditions de personnes internes ou externes à l'administration municipale. Parmi ces dernières, mentionnons :

- le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité pour différentes présentations concernant la stratégie OPB (limitation à 30 km/h), l'avancement des travaux menés par la task force vélos, la révision du plan lumière ainsi que les aménagements de la Voie verte ;
- le Service d'urbanisme, la Direction du patrimoine bâti et le Service des sports concernant les conclusions de l'étude relative à la construction d'une piscine provisoire durant les rénovations des piscines des Vernets et de Varembé et présentation des alternatives envisagées ;
- Monsieur Valentin Savigny concernant un projet socio-culturel à la Jonction ;
- une Délégation du Forum Pointe de la Jonction (Mme Anita Frei, Mme Jessica Estrada et Mme Isabelle Toumi) en vue de faire un point de situation sur le projet Pointe de la Jonction et de déterminer la place et le rôle du Forum dans la démarche participative.

La Délégation a également traité plusieurs autres dossiers, au gré de l'actualité ou des nécessités exprimées. Il s'agit entre autres de :

- une proposition de don d'une statue du Compte Kapodistrias par le Consulat général de Grèce dans le cadre du bicentenaire de la Fête nationale de la Grèce ;
- une demande d'installation d'un monument en mémoire de la shoah à la place des Nations adressée par la CICAD ;
- une demande d'occupation d'un édicule (anciens wc) dans le parc Bertrand pour y installer une buvette.

6.4.3 Délégation à l'innovation sociétale (DGIN)

But	Représentant-e-s du CA	Création
Préaviser les demandes de soutien financier déposées dans le cadre du programme G'innove.	Monsieur Sami Kanaan Monsieur Alfonso Gomez Madame Christina Kitsos	Janvier 2016 (Règlement LC 21 181)

La Délégation à l'innovation sociétale (DGIN) a été créée en 2016. Jusqu'en mai 2020, elle était composée des magistrat-e-s en charge des Départements de l'environnement urbain et de la sécurité, des finances et du logement, ainsi que de la culture et du sport. Suite au changement de législature, elle est composée depuis juin 2020 des magistrat-e-s en charge des Départements de la culture et de la transition numérique, des finances, de l'environnement et du logement, ainsi que de la cohésion sociale et de la solidarité. Elle a pour mission principale de préaviser les demandes de soutien financier déposées dans le cadre du programme G'innove, selon le Règlement LC 21 181. Le secrétariat du programme G'innove, assuré par le Service Agenda 21 – Ville durable (A21), se charge d'organiser les séances de la DGIN, d'établir l'ordre du jour et de prendre les notes de séances. Par ailleurs, il coordonne l'analyse et le suivi des projets déposés dans le cadre de G'innove. Le programme est présenté sur la page www.geneve.ch/ginnove.

En 2020, le secrétariat a reçu 59 nouvelles demandes de financement. Au final, 456 478 francs ont été alloués à 23 projets, dont neuf ont été soutenus en continuité de décisions prises en 2018 et 2019 et 14 ont été nouvellement validés en 2020 par la Délégation G'innove, qui s'est réunie en février et en septembre. Durant cette année encore, une priorité a été donnée aux projets en lien avec les bouleversements climatiques. Sur les 23 projets soutenus, 15 contribuent à la réduction des émissions carbone, principalement dans les domaines de la mobilité, de la réutilisation, du zéro déchet et de la sensibilisation des jeunes à l'école (par ex. projets Agendas 21 scolaires, Artisans à vélo, Ateliers Zéro déchet, Caroster, étude GeFlyLess, étude Mode Responsable, Itopièces, LogAir, Manufacture collaborative, Manivelle, Open Geneva, Scierie mobile, TaxiBestial, The Spot et Tricrochet) ; un projet est spécifiquement en lien avec l'adaptation de la Ville au réchauffement climatique (étude Urbaconfort). Les sept autres projets soutenus en 2020 touchent à la lutte contre les discriminations, à l'autonomisation des jeunes, au commerce équitable, ainsi qu'à la promotion des innovations sociétales à Genève (par ex. Autonomia, BØWIE, EqualProfit, EyeSmart, hackathon #VersusVirus, Restaurant Vroom ! et Sparkboard).

En 2020, la DGIN a aussi continué à accompagner la transformation de la Zone industrielle des Charmilles (ZIC). Un nouveau pôle de plus de 1300 m^2, dédié à l'économie circulaire et au réemploi, a pris ses quartiers au sein d'un ancien bâtiment industriel. Ce projet, lancé en partenariat avec la coopérative Ressources Urbaines, réunit cinq structures actives depuis plusieurs années à Genève : Matériuum, la Manivelle, le Fablab Onl'fait, le Grand Atelier et Sipy. Ce grand espace commun, appelé la MACO, va permettre à ces acteurs de créer des synergies essentielles au développement de leurs activités et apportera une plus grande visibilité aux possibilités offertes par la récupération, le réemploi, la réparation et le « faire soi-même ». Située à quelques mètres de la Head-Genève, la MACO est un précieux lieu d'échange, de formation et d'expérimentation, ouvert à tous et toutes (voir www.lamaco.ch). De plus, à l'automne 2020, les résultats de l'appel à projets pour occuper un espace adjacent ont été annoncés : le projet LES 6 TOITS a été désigné lauréat. Ce projet est porté par un réseau d'institutions culturelles genevoises – le Conservatoire populaire, l'Ensemble Contrechamps, Eklekto et l'OCG – qui transformera les locaux de l'ancien Moulin à Danses et une grande halle industrielle en un innovant pôle culturel, artistique et pluridisciplinaire. A travers une programmation stimulante et plus de 140 événements par année, les publics de tous âges seront encouragés à venir découvrir, expérimenter, échanger, écouter. L'ouverture des 6 TOITS est prévue d'ici fin 2021/début 2022. Plus d'information sur les projets ZIC passés et en cours : www.ville-geneve.ch/zic

Partenaire	Projet	Montant
Actions Durables	Agendas 21 scolaires - nouvelle formule pour écoles prioritaires	48'000
Association Citoyenne de Mesure Environnementale	LogAir : mesures mobiles de la qualité de l'air	9'400
Association ZIC2	Mise en place d'une manufacture collaborative à la ZIC	60'000
Autonomia	Ateliers de Gestion Administrative Personnelle	21'000
Bestiaire du Rhône – Cabinet Genèvêt	TaxiBestial	12'500
Cooperative Itopie	Itopièces – récupération et réemploi de pièces informatiques	44'000
Equal profit	Nouvelle façon de partager les profits d'une filière de production	9'500
Fondation images et société	EyeSmart : sensibilisation aux contenus des médias visuels	35'000
hepia – Haute école du paysage, de l'ingéniérie et de l'architecture	urbaconfort : une étude sur l'adaptation aux canicules en ville	20'000
Impact Hub	Hackathon #VersusVirus	5'000
Invisible experience	Projet BOWIE : incubateur de projets de genre, portés par les jeunes	15'000
La Manivelle	Plateforme coopérative de partage d'objets	10'000
Les artisans à vélo	Promotion du vélo-cargo auprès des artisan-e-s et des services	13'207
Les deux rivières Sàrl	Scierie mobile	15'000
Octree Sàrl	Caroster – Application gratuite de covoiturage pour les associations	20'000
Open Geneva	Projet Sparkboard	5'000
Open Geneva	Festival de hackathons à Genève	15'000
Société des Sourds de Genève	Restaurant Vroom	10'000
The Spot	Podcast Factory et Gallery	15'000
Tricrochet	Réalisation de la BD « La parole aux déchets »	8'000
Université de Genève	Etude-Action « GeFlyLess »	26'400
Université de Genève	Etude « Mode responsable »	24'704
Zero Waste Switzerland	Ateliers Zero Déchets présentiels et online	14'767
TOTAL		**456'478**

6.4.4 Délégation pour la transition numérique

But	Représentant-e-s du CA	Création
Assister le Conseil administratif dans le pilotage et la coordination de la politique de la transition numérique ; s'assurer du développement de projets numériques qui répondent aux axes prioritaires de cette politique ; préaviser les rapports et propositions en matière de transition numérique au Conseil municipal.	Monsieur Sami Kanaan Monsieur Alfonso Gomez Madame Marie Barbey-Chappuis	Janvier 2018 (extrait CA) Décembre 2020 (Règlement LC 21 132)

La Délégation pour la stratégie numérique a été créée fin 2018. Elle a changé de nom en 2020 suite au changement de législature et à l'instauration d'une politique publique de transition numérique, pour s'intituler Délégation pour la transition numérique (ci-après la Délégation).

Son règlement a été mis à jour et adopté par le Conseil administratif (CA) le 16 décembre 2020.

La Délégation a pour mission d'assister le Conseil administratif dans le pilotage et la coordination de la politique de la transition numérique.

Elle s'assure du développement de projets numériques qui répondent aux axes prioritaires de cette politique. Elle mobilise les ressources nécessaires à leur réalisation et assure une articulation pertinente de ces enjeux numériques avec les enjeux politiques de la Ville.

Les préavis en matière de transition numérique et les rapports et propositions au Conseil municipal sont soumis à la Délégation.

Dans le cadre de la Stratégie pour la transformation numérique de l'administration, mise en œuvre par la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC), la Délégation :

- alloue les moyens financiers relatifs aux investissements informatiques aux différents portefeuilles stratégiques ;
- procède aux arbitrages nécessaires ;
- préavise tous les cinq ans la refonte du Plan directeur de la transformation numérique (PdTN) et adopte sa révision tous les deux ans.

Elle est composée de trois membres du Conseil administratif, dont la ou le magistrat-e en charge de la transition numérique.

En 2020, la Délégation s'est réunie trois fois (deux fois sous l'ancienne législature, une fois avec la nouvelle composition). Dans le contexte de la crise sanitaire du Covid-19, une séance a dû être annulée.

Le changement de législature et la crise sanitaire ont eu pour conséquence de retarder certaines décisions stratégiques.

Néanmoins, les activités suivantes ont été réalisées par la Délégation tout au long de l'année 2020 :

- mise à jour du plan directeur des TIC et accord de principe pour la réallocation des crédits d'investissement (ancien CA) ;
- validation de la politique de sécurité de l'information (ancien CA) ;
- validation du principe de rééquilibrage du portefeuille e-Genève, dans le cadre de la réallocation des crédits d'investissements, qui permettra de débloquer un certain nombre de projets prioritaires comme l'application mobile ou le renouveau des sites des institutions culturelles (ancien CA) ;
- validation de la nouvelle organisation de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) (ancien CA) ;
- validation du plan d'action pour l'informatique du Service d'incendie et de sécurité (SIS) (nouveau CA) ;
- validation de la nouvelle stratégie proposée par la DSIC pour la transformation numérique de l'administration, qui a ensuite été validée par le nouveau CA le 16 décembre 2020. Une nouvelle vision pour renforcer la qualité et l'efficacité du service public. De nouveaux modèles de gestion plus agiles avec la création de portefeuilles de projet, une gouvernance adaptée et un financement des investissements repensé (nouveau CA) ;
- validation des mécanismes et des montants de réallocation des crédits d'investissement (nouveau CA).

Crise sanitaire : Dispositif ORCOC – Cellule informatique

- Validation, dans l'urgence, du déploiement d'outils pour le télétravail
  - Mise en place des systèmes d'accès à distance – passage d'un système plafonné à 50 accès simultanés possibles avant crise à un système d'accès illimité couvrant les besoins de toute l'administration (3500 utilisateurs/-trices) :
    - un portail VPN pour les 600 ordinateurs portables ;
    - un système d'accès sécurisé aux postes fixes pour les autres (Systancia).
  - Déploiement progressif avec une priorité aux membres des cellules ORCOC (gestion de crise), puis aux membres PCA (missions essentielles) et finalement au reste des utilisateurs/-trices ;
  - Mise en place d'un système de visio-conférence d'entreprise (Webex) et équipement des salles de conférence, distribution de casques audios et de webcam ;
  - Equipement informatique et télécom des centres de commandement (SIS, école du Mail), des centres d'hébergement d'urgence (Caserne des Vernets, foyer Frank Thomas,...) et autres opérations ponctuelles (hotline seniors, visionnement des cérémonies funéraires, distribution de l'aide alimentaire à la patinoire des Vernets) ;
  - Autres outils de télétravail et tutoriels en ligne et assistance.
- En lien avec le Conseil municipal :
  - Equipement de salles de conférences et déploiement de Webex pour permettre les séances de commissions en mixte présentiel/distanciel ;
  - Lancement d'un projet pilote Webex Legislate, avec la CSDOMIC, qui permettrait d'assurer le maintien des votes en distanciel.

6.4.5 Délégation du CA en charge de la gouvernance, des risques et des audits

But	Représentant-e-s du CA	Création
Préaviser à l'intention du Conseil administratif tout objet en lien avec la gouvernance, les risques et les audits et proposer les mesures d'amélioration y relatives.	Monsieur Sami Kanaan Monsieur Alfonso Gomez	Février 2019 (extrait CA N° 36)

La Délégation du Conseil administratif en charge de la gouvernance, des risques et des audits était composée de Madame Sandrine Salerno (Maire) et Monsieur Sami Kanaan de janvier à juin 2020 et, pour la deuxième partie de l'année, de Monsieur Sami Kanaan (Maire) et Monsieur Alfonso Gomez.

Le Secrétaire général participe aux séances de la Délégation en charge de la gouvernance, des risques et des audits et est assisté par le gestionnaire de risques de la Ville de Genève.

En 2020, la Délégation s'est réunie à six reprises.

Elle a préavisé à l'intention du Conseil administratif plusieurs dossiers dont le rapport annuel sur les risques de l'administration, le traitement des recommandations d'audit du CFI refusées par les audités et le projet de réponse à la motion M-1386 du Conseil municipal (demandant au CA de donner plus de moyens au CFI et de publier les notes de frais du Conseil administratif et des directions de départements).

Elle a finalisé :

- le projet de modification du Règlement sur le contrôle interne, l'audit interne et la révision des comptes annuels en Ville de Genève (LC 21 191) afin de respecter la LAC et de donner plus d'indépendance au CFI ;
- la méthode de suivi des risques de projets transversaux d'envergure de l'administration ;
- le projet de programme de conformité (anti-fraude).

Ella a proposé au Conseil administratif, qui les a validés, les objectifs pérennes de base de notre administration ainsi que la liste des risques institutionnels.

Enfin, elle a examiné le suivi des recommandations d'audit et de révision du Contrôle financier au 30 juin 2020 effectuées par les directions de départements et les services.

6.4.6 Délégation à la transition écologique (DETE)

But	Représentant-e-s du CA	Création
Assurer une articulation pertinente des enjeux climatiques, à savoir la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation au changement climatique, avec les autres enjeux politiques de la Ville et de la région.	Monsieur Sami Kanaan Madame Frédérique Perler Monsieur Alfonso Gomez Madame Marie Barbey-Chappuis Madame Christina Kitsos	Juin 2020 (extrait CA N°32) Novembre 2020 (Règlement LC 21 922)

En déclarant l'urgence climatique fin 2019, la Ville de Genève s'est engagée, d'ici à 2030, à réduire de 60% les émissions de gaz à effet de serre (GES), directes et indirectes, de l'administration et du territoire, puis à atteindre la neutralité carbone en 2050. Ce cap, fixé en cohérence avec le Plan climat cantonal, nécessite l'élaboration d'une stratégie volontariste, concertée et coordonnée, reposant sur des données fiables et précises. En 2020, la Ville, à travers un pilotage du DFEL et du DACM, a donc initié l'élaboration de sa stratégie, en concertant l'ensemble des départements afin d'identifier un premier lot de « mesures urgentes » (premier semestre 2021). Elle a également démarré l'élaboration de son bilan carbone en partenariat avec le Canton et entamé une réflexion sur la mise en place d'un outil de budgétisation sensible au climat afin d'orienter la stratégie à long terme.

En juin 2020, le Conseil administratif a décidé de la constitution d'une Délégation à la transition écologique (DETE).

Lors de sa séance du 18 novembre 2020, le Conseil administratif a adopté le Règlement de la DETE, qui prévoit que, dans un premier temps, elle serait composée des cinq magistrat-e-s ; se laissant dans un second temps la possibilité de revenir à une DETE à trois magistrat-e-s, comprenant le DFEL, le DACM et le DCTN.

La DETE a pour mission d'assister le Conseil administratif dans le pilotage et la coordination de la Stratégie municipale d'urgence climatique (SMUC). Elle en assure notamment la communication interne et externe et est l'interlocutrice de la Délégation correspondante du Conseil d'État.

La Délégation assure une articulation pertinente des enjeux climatiques, à savoir la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation au changement climatique, avec les autres enjeux politiques de la Ville et de la région, notamment :

- répondre aux besoins/demandes de la population par des prestations de qualité ;
- garantir la justice sociale et l'équité ;
- étudier les possibilités de relance économique et écologique, ainsi que la création d'emplois verts.

La DETE se réunit en principe tous les deux mois. Elle s'est réunie pour la première fois en novembre 2020.

Elle est présidée à tour de rôle pendant une année par les magistrat-e-s en charge de l'élaboration de la Stratégie municipale d'urgence climatique soit le DACM et le DFEL.

6.4.7 Délégation à la politique économique (DELCO)

But	Représentant-e-s du CA	Création
Assister le Conseil administratif dans le pilotage, la coordination et la mise en œuvre de sa stratégie en matière de politique économique. Assurer une articulation pertinente avec les autres politiques publiques de la Ville. Opérer des choix et arbitrages en lien avec la mise en œuvre et le suivi de la stratégie économique et mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation de ceux-ci.	Monsieur Alfonso Gomez Monsieur Sami Kanaan Madame Marie Barbey-Chappuis	Juin 2020 (extrait CA N° 32) Octobre 2020 (extrait CA N° 39)

En juin 2020, le Conseil administratif a décidé de la constitution d'une Délégation à la politique économique (DELCO). Lors de sa séance du 14 octobre 2020, le Conseil a approuvé la Note « Mise en place d'une stratégie économique pour la Ville de Genève et constitution d'une Délégation du Conseil administratif à l'économie » et a confirmé la constitution de la DELCO pour la Ville, laquelle sera composée de Messieurs Sami Kanaan, Maire (DCTN), et Alfonso Gomez (DFEL) ainsi que de Madame Marie Barbey-Chappuis (DSSP). Lors de sa séance de lancement du 14 novembre, la DELCO a nommé à sa présidence le Magistrat Alfonso Gomez ; elle a décidé que la Délégation serait rattachée au DFEL, et qu'elle serait présidée à tour de rôle pendant une année par un-e des trois magistrat-e-s.

La DELCO a pour but de maintenir une économie diversifiée, durable et responsable, dans le respect des valeurs et des priorités préconisées par le Conseil administratif. Ses axes d'action sont le diagnostic de la situation actuelle et la définition d'une stratégie économique municipale, le soutien au tissu économique existant, ainsi que la promotion d'un environnement favorable à la création d'entreprises et à l'économie sur le territoire communal.

Au vu du contexte sanitaire, la DELCO a demandé la mise en place de mesures de soutien pour les entreprises genevoises. Le 23 novembre 2020, le Conseil municipal a voté à l'unanimité la PR-1433 qui a décidé deux mesures : 1) Financement partiel de bons d'achat, en collaboration avec la plateforme en ligne GenèveAvenue ainsi que la Fondetec ; 2) Aide au paiement des loyers commerciaux. La collaboratrice en charge de la Délégation a notamment travaillé à la mise en place de ces deux mesures.

Au vu des besoins avérés, un poste de délégué-e à l'économie a été voté au budget 2021 (comme le demande la motion M-1552 qui est en cours d'examen par le Conseil municipal).

6.5 Rémunérations et frais professionnels du Conseil administratif

Compte tenu du renouvellement du Conseil administratif en 2020, les rémunérations et frais professionnels de ses membres sont présentés par législature.

A. Conseil administratif du 1er janvier 2020 au 31 mai 2020

1. Rémunération

En francs	Mme Alder SJS		M. Barazzone DEUS		M. Kanaan DCS		M. Pagani DCA		Mme Salerno DFL		Total		
	2020 (5 mois)	2019 (12 mois)	2020 (5 mois)	2019 (12 mois)	2020 (5 mois)	2019 (12 mois)	2020 (5 mois)	2019 (12 mois)	2020 (5 mois)	2019 (12 mois)	2020 (5 mois)	2019 (12 mois)	Variation
Traitement de base	105'285	252'864	105'285	252'864	105'285	252'864	105'285	252'864	105'285	252'864	526'425	1'264'320	-737'895
Indemnité fixe de mairie	-	-	-	-		2'708	-	-	2'708	3'792	2'708	6'500	-3'792
Total	**105'285**	**252'864**	**105'285**	**252'864**	**105'285**	**255'572**	**105'285**	**252'864**	**107'993**	**256'656**	**529'133**	**1'270'820**	**-741'687**

L'indemnité fixe de mairie de :

- M. Kanaan, d'un montant de CHF 2 708, concerne la période du 1er janvier 2019 au 31 mai 2019.
- Mme Salerno, d'un montant de CHF 6 500, concerne la période du 1er juin 2019 au 31 mai 2020.

2. Frais professionnels

Les montants indiquent les remboursements effectués par la Ville de Genève au titre des frais professionnels, hormis les frais de téléphonie pris en charge directement par la Ville de Genève.

Ces montants reflètent les données analytiques disponibles dans le progiciel de gestion pour chaque membre du Conseil administratif.

En francs	Mme Alder SJS		M. Barazzone DEUS		M. Kanaan DCS		M. Pagani DCA		Mme Salerno DFL		Total		
Nature des frais	2020 (5 mois)	2019 (12 mois)	2020 (5 mois)	2019 (12 mois)	2020 (5 mois)	2019 (12 mois)	2020 (5 mois)	2019 (12 mois)	2020 (5 mois)	2019 (12 mois)	2020 (5 mois)	2019 (12 mois)	Variation
Frais de repas	-	579	-	-	589	1'891	1'245	4'131	679	80	2'512	6'681	-4'169
Frais de repas séances CM	252	840	210	588	210	798	210	630	84	294	966	3'150	-2'184
Hôtels	-	-	-	-	-	2'576	144	31	-	-	144	2'607	-2'463
Transports	-	-	-	150	136	8'852	-	1'014	-	-	136	10'016	-9'880
Taxis	-	-	-	-	-	293	-	-	129	45	129	338	-209
Frais liés à l'ACG	-	150	-	-	-	2'450	-	-	-	2'450	-	5'050	-5'050
Autres frais	-	-	-	-	-	80	-	190	-	-	-	270	-270
Frais de téléphonie mobile	-	163	645	2'545	-	427	202	773	289	921	1'136	4'829	-3'693
Total	**252**	**1'732**	**855**	**3'283**	**935**	**17'367**	**1'801**	**6'769**	**1'181**	**3'790**	**5'023**	**32'941**	**-27'918**

B Conseil administratif du 1er juin 2020 au 31 décembre 2020

1. Rémunération

En francs	Mme Barbey-Chappuis DSSP	M. Gomez DFEL	M. Kanaan DCTN	Mme Kitsos DCSS	Mme Perler DACM	Total
	2020 (7 mois)	2020 (7 mois)	2020 (7 mois)	2020 (7 mois)	2020 (7 mois)	2020 (7 mois)
Traitement de base	148'405	148'405	148'405	148'405	148'405	742'026
Indemnité fixe de mairie	-	-	3'792	-	-	3'792
Total	**148'405**	**148'405**	**152'197**	**148'405**	**148'405**	**745'818**

L'indemnité fixe de mairie de M. Kanaan, d'un montant de CHF 3 792, concerne la période du 1er juin 2020 au 31 décembre 2020.

2. Frais professionnels

Les montants indiquent les remboursements effectués par la Ville de Genève au titre des frais professionnels, hormis les frais de téléphonie pris en charge directement par la Ville de Genève.

Ces montants reflètent les données analytiques disponibles dans le progiciel de gestion pour chaque membre du Conseil administratif.

En francs	Mme Barbey-Chappuis DSSP	M. Gomez DFEL	M. Kanaan DCTN	Mme Kitsos DCSS	Mme Perler DACM	Total
Nature des frais	2020 (7 mois)	2020 (7 mois)	2020 (7 mois)	2020 (7 mois)	2020 (7 mois)	2020 (7 mois)
Frais de repas	158	416	315	218	113	1'220
Frais de repas séances CM	42	210	252	294	336	1'134
Hôtels	-	-	-	-	-	-
Transports	-	-	400	-	-	400
Taxis	-	-	-	-	-	-
Frais liés à l'ACG	-	75	-	75	-	150
Frais liés au séminaire CA	909	897	897	897	987	4'587
Autres frais	-	-	-	-	-	-
Frais de téléphonie mobile	-	-	-	268	292	560
Total	**1'108**	**1'598**	**1'864**	**1'752**	**1'728**	**8'050**

Liste des abréviations

A21	Agenda 21 - Ville durable
ACE	Administration centrale
AGCM	Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité
ARI	Musée Ariana
BGE	Bibliothèque de Genève
BMU	Bibliothèques et discothèques municipales
CA	Conseil administratif
CAP	Institution de prévoyance professionnelle du personnel de la Ville de Genève
CFI	Contrôle financier
CIV	Service de l'état civil
CJB	Conservatoire et Jardin botaniques
CM	Conseil municipal
CMAI	Centrale municipale d'achat et d'impression
CPEG	Caisse de prévoyance de l'État de Genève
CPI	Caisse de prévoyance interne
DCA	Département des constructions et de l'aménagement
DCS	Département de la culture et du sport
DCSS	Département de la cohésion sociale et de la solidarité
DEJ	Service de la jeunesse
DEUS	Département de l'environnement urbain et de la sécurité
DF	Domaine fonctionnel
DFIN	Direction financière
DFL	Département des finances et du logement
DGVS	Délégation Genève Ville Solidaire
DPBA	Direction du patrimoine bâti
DRH	Direction des ressources humaines
DSIC	Direction des systèmes d'information et de communication
ECO	Services des écoles et institutions pour l'enfance
ENE	Service de l'énergie
FIA	Fonds intercommunal d'assainissement
FMAC	Fonds municipal d'art contemporain
FTE	Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation
FTF	Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement
FTI	Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le PA
FTP	Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF
GIM	Gérance immobilière municipale
GTG	Grand Théâtre de Genève
kCHF	Milliers de francs suisses
LAC	Loi sur l'administration des communes
LEX	Service juridique
LOM	Service logistique et manifestations

LRPFI	Loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité
LRT	Loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton
MAH	Musées d'art et d'histoire
MCH2	Modèle comptable harmonisé 2 - communes genevoises
MEG	Musée d'ethnographie
MHN	Muséum d'histoire naturelle
MHS	Musée d'histoire des sciences
PA	Patrimoine administratif
PF	Patrimoine financier
PM	Personnes morales
PP	Personnes physiques
RAC	Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes
SAFCO	Service des affaires communales
SAPE	Structure d'accueil de la petite enfance
SAPPE	Structure d'accueil de la petite enfance à des prestations élargies
SAPPR	Structure d'accueil de la petite enfance à des prestations restreintes
SCM	Service du Conseil municipal
SDPE	Service de la petite enfance
SEC	Service culturel
SEP	Service de l'espace public
SEVE	Service des espaces verts
SG	Secrétariat général
SIS	Service d'incendie et de secours
SJS	Direction et secrétariat du Département de la cohésion sociale et de la solidarité
SOC	Service social
SPF	Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire
SPM	Service de la police municipale
SPO	Service des sports
SRE	Service des relations extérieures
TPC	Taxe professionnelle communale
URB	Service d'urbanisme
VVP	Service Voirie - Ville propre

La présidente. Sans ouvrir le débat, je fais voter le renvoi direct de la proposition PR-1450 à la commission des finances, puis dans les commissions spécialisées, comme le proposent le bureau et les chefs de groupe. Si vous souhaitez ouvrir le débat, Mesdames et Messieurs, vous devez refuser le renvoi direct.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des finances est accepté à l'unanimité (69 oui).

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition aux commissions spécialisées est accepté par 63 oui contre 7 non.

La présidente. Les comptes 2020 seront donc traités dans ces différentes commissions.

6. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner:
– la pétition du 8 septembre 2020: «Pour une cité vraiment verte – Changeons Genève» (P-428 A)[1];
– la pétition du 8 septembre 2020: «Contre l'abattage des 40 tilleuls aux Vernets» (P-429 A)[2].

Rapport de Mme Fabienne Beaud.

Ces pétitions ont été renvoyées à la commission des pétitions le 8 septembre 2020. Elles ont été traitées, sous la présidence de Mme Olivia Bessat-Gardet et de M. Arnaud Moreillon, les 12 octobre, 30 novembre et 7 décembre 2020 ainsi que le 25 janvier 2021. Les notes de séances ont été prises par M. Philippe Berger, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Note de la rapporteuse: la commission des pétitions a choisi de traiter conjointement les pétitions P-428 et P-429.

Textes des pétitions

(Voir annexes.)

---

[1] Commission, 985.
[2] Commission, 985.

Séance du 12 octobre 2020

La présidente donne lecture aux commissaires du courriel des pétitionnaires, étant précisé que les pétitionnaires ne se présenteront pas devant la commission, ce soir… «Mesdames et Messieurs les Député.es,

Vous nous avez conviés à venir défendre nos deux pétitions concernant les arbres.

Or selon nous, cette discussion ne devrait plus avoir lieu.

Elle devrait déjà appartenir au passé tant les arbres auraient dû être protégés depuis longtemps car il y a de multiples urgences: urgence climatique, urgence biodiversité, urgence bien-être!

Nous sommes déjà venus présenter une pétition concernant les arbres il y a plus d'une année.

Nous avons donc décidé de ne pas venir vous répéter et répéter encore une fois ce que nos associations ne font que dire, publier et défendre depuis maintenant trois longues années.

Ailleurs on reverdit, tandis qu'ici à Genève, on «bétonise» à toute allure en nous répétant que tous les projets, qui prévoient l'abattage d'arbres, datent de bien avant et qu'il faut bien les réaliser.

Pourtant, il y a là urgence et c'est bien ce qui nous choque.

Lorsque la Covid-19 a fait son apparition, l'urgence a primé sur le quotidien et il devrait impérativement en être de même pour les arbres et la biodiversité, que cela soit aux Vernets (Caserne), aux Feuillantines (pour la Cité de la musique) et ailleurs dans notre canton (à la Chevillarde, à Cressy-Confignon, aux abords de l'autoroute, etc.). Hélas, comme vous le constatez, les lieux d'abattage ne manquent pas, même pour faire un hangar pour le bois à Bernex.

Nous souhaitons vivement une plus grande prise de conscience de toutes et tous afin de stopper les abattages d'arbres et le pillage de notre biodiversité.

Pour le bien-être de tous les citoyens.

Révisons les projets des Vernets et des Feuillantines en urgence et en priorité. Et tous les autres. C'est ce qu'il faut. Il n'y a plus d'excuses.

Veuillez recevoir, cher.es Député.es, nos plus cordiales salutations, mais en même temps notre immense tristesse.»

Discussion et votes

La question est de savoir s'il est opportun de traiter ces sujets en l'absence des pétitionnaires.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien demande si les pétitionnaires ne veulent pas venir ce soir en particulier, ou ne veulent pas venir purement et simplement.

La présidente répond qu'au vu de leur message, il semblerait qu'ils ne veulent tout simplement pas venir s'exprimer devant la commission.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois estime ne pas voir l'intérêt de poursuivre les travaux sur ces objets si les pétitionnaires ne veulent pas venir devant la commission pour les défendre.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien abonde dans ce sens, relevant que si les pétitionnaires ne sont pas là il convient de considérer ces pétitions comme caduques, et de procéder dès lors à leur classement ou à leur retrait.

Un commissaire du groupe des Verts regrette l'absence des pétitionnaires. Il relève que cette absence est d'autant plus regrettable que parmi les raisons mises en avant par ceux-ci figure le fait qu'ils avaient déjà répété leur message il y a une année, et fait observer qu'en une année de nouveaux membres siègent à la commission des pétitions, et que plus généralement les rapports de force au sein du Conseil municipal ont été modifiés. Il propose dès lors de répondre aux pétitionnaires en leur faisant part du désarroi de la commission face à leur silence, et en leur redemandant de venir présenter leurs pétitions.

Un commissaire du Parti libéral-radical se demande si la démarche est nécessaire, et estime qu'il serait suffisant de leur répondre que la commission a bien pris note de leur message, en leur transmettant à la rigueur l'extrait de procès-verbal traitant de ces deux objets, et contenant des questions auxquelles ils pourraient répondre. De plus, il estime que les informations sont suffisantes à l'heure actuelle pour débattre de ces objets au sein de la commission des pétitions.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien indique que du point de vue formel, le règlement du Conseil municipal demande la présence des pétitionnaires pour défendre leur objet, et estime que leur absence équivaut de fait à considérer qu'ils souhaitent dans le cas présent le retrait de leurs deux pétitions, déclarant qu'il découle de cela que la commission n'est juridiquement même pas en mesure d'en discuter. Elle indique de plus que le message qui y est contenu est déjà passé au Conseil administratif qui l'a fait sien.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre abonde en ce sens, et demande le classement de ces pétitions, estimant qu'il est irrespectueux de la part des pétitionnaires de ne pas se présenter devant la commission.

Une commissaire du Parti socialiste dit tout d'abord bien entendre la remarque du commissaire de l'Union démocratique du centre, et précise ressentir également le manque de respect dont il a été fait mention. Elle relève ensuite qu'il découle de la lecture du début du courriel que les pétitionnaires ont fait parvenir

aux commissaires que ceux-ci sont loin de considérer l'objet de leurs pétitions comme caduc, mais qu'ils n'ont plus le courage, l'énergie et la force de venir répéter ce qu'ils ont déjà dit il y a une année. Elle estime qu'il convient d'interpréter le message des pétitionnaires et leur absence comme une envie de laisser aux commissaires la responsabilité de prendre des décisions concernant ce sujet.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien note que dans son souvenir la commission ne pouvait pas s'approprier une pétition en se substituant aux pétitionnaires, et que ceux-ci devaient être présents lors de l'audition pour soutenir leur texte. Elle explique en cela qu'il n'est pas possible de débattre sur le seul texte fourni par eux. Elle dit également regretter leur absence, et se demande s'il ne serait pas opportun de leur écrire pour leur proposer à nouveau de venir défendre leurs textes.

Un commissaire du Parti libéral-radical indique qu'il aurait plutôt tendance, à la lecture de leur courriel, de considérer que les pétitionnaires considèrent eux-mêmes que l'objet de leurs pétitions est caduc, en ce qu'ils considèrent que c'était une discussion pertinente dans le passé. Il explique qu'une rapide consultation de la loi sur l'exercice du droit de pétition permet de constater qu'il n'est nullement précisé que les pétitionnaires doivent être présents lors de l'audition qui a trait à l'examen de leur pétition, mais indique que par un raisonnement juridique in extenso, il est possible de présumer fortement, notamment au vu d'autres procédures administratives, qu'une telle absence équivaut en fait à un retrait de la pétition. Il ajoute que si le positionnement quant à la question d'un éventuel manque de respect tel qu'évoqué précédemment dépend des valeurs de chacun, il est en revanche plus certain que l'absence des pétitionnaires montre qu'eux-mêmes ne soutiennent pas leurs propres textes. Il déclare par conséquent que fort de ces différents éléments, il serait plutôt enclin à voter le retrait des deux pétitions.

Une commissaire du Parti socialiste dit son désaccord avec la position du commissaire du Parti libéral-radical quant à la prétendue caducité des deux pétitions, et relève que dans leur courriel, les pétitionnaires évoquent au contraire l'«urgence» du sujet, et la «prise de conscience» nécessaire pour «stopper les abattages d'arbres et le pillage de notre biodiversité», en appelant en ce sens à réviser des projets immobiliers pas encore commencés, à savoir celui des Vernets et celui des Feuillantines. Elle déclare qu'en cela, les pétitionnaires font plutôt état du caractère éminemment actuel de leurs objets.

Ledit commissaire du Parti libéral-radical explique ne pas contester l'urgence climatique, mais indique qu'il relève de la lecture du courriel précité que les pétitionnaires sont déjà venus plusieurs fois et qu'ils n'ont plus envie de revenir à nouveau, précisant que l'on peut en déduire aisément qu'eux-mêmes ne veulent plus de leurs propres textes, et que par conséquent ces deux pétitions ne doivent pas être traitées.

Une commissaire Verte estime qu'il serait préférable, plutôt que de vouloir tenter une interprétation des volontés des pétitionnaires, de leur écrire en leur expliquant que le règlement demande leur présence dans le cadre du traitement des pétitions qu'ils ont déposées.

La présidente propose ensuite de passer au vote devant départager les différentes propositions formulées, à savoir celle du retrait des objets, celle de leur classement, celle d'une réponse assortie d'une réinvitation, et celle d'une discussion immédiate.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois précise que la commission n'est pas habilitée à retirer ces objets, action que seuls les auteurs peuvent décider, mais qu'elle peut en revanche les classer.

La présidente en prend bonne note, et indique que seules trois propositions restent dès lors sur la table. Elle propose ensuite de passer au vote de ces différentes propositions, et met tout d'abord au vote de la commission la discussion immédiate.

Par 12 non (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG) contre 1 oui (Ve) et 1 abstention (S), la proposition de discussion immédiate des pétitions P-428 et P-429 est rejetée.

La présidente prend bonne note de ce refus, et met ensuite au vote la proposition de réponse assortie d'une réinvitation à une séance prochaine.

Par 7 oui (4 S, 3 Ve) contre 6 non (2 PDC, 3 PLR, 1 MCG) et 1 abstention (UDC), la proposition est acceptée.

La présidente indique qu'il reste encore à voter sur le classement éventuel des deux pétitions.

Par 7 non (4 S, 3 Ve) contre 7 oui (2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG), le classement des pétitions est refusé.

La présidente explique que conformément au règlement, en cas d'égalité des voix, le non l'emporte. Elle précise par conséquent que c'est la proposition de la réponse-réinvitation qui recueille les faveurs de la commission.

Séance du 30 novembre 2020

Audition de MM. Pierre-André Marti et Jean Hertzschuch, pétitionnaires

Le président souhaite la bienvenue à M. Marti et à M. Hertzschuch, et leur donne la parole.

M. Hertzschuch remercie tout d'abord la commission de les recevoir. Indiquant que les deux pétitions ont recueilli plus de 10 000 signatures, il précise

que ce n'est pas Sauvegarde Genève qui les a lancées, mais des citoyens de tous horizons. Il déclare ensuite que les buts principaux de ces initiatives sont la sauvegarde de l'écologie et du patrimoine, ainsi que la lutte contre les effets néfastes de la surdensification. Il fait observer à ce titre que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande que les habitants des villes puissent disposer d'au moins un demi-hectare d'espace vert à 300 m de leur domicile. Il précise que la pétition P-428 propose de doter la Ville de davantage d'espaces publics végétalisés, d'utiliser la végétation afin de constituer des zones de fraîcheur, et de végétaliser également des espaces privés, comme des façades et des toits. Il relève avoir déjà remis une pétition relayant de telles demandes il y a deux ans, et notant que 3000 signatures avaient alors été recueillies, il fait observer que c'est maintenant plus de 8500 signatures qui ont été recueillies pour celle-ci. Il explique que cette augmentation spectaculaire du nombre de signataires est due à la prise de conscience qui a eu lieu chez les citoyens genevois entre-temps. Il présente ensuite les quatre objectifs principaux de la pétition P-428:

1. préserver les espaces verts en attendant qu'une stratégie plus large concernant la place de la végétation en Ville soit adoptée;
2. que tout nouveau projet visant à densifier l'espace urbain soit soumis à l'aval des citoyens concernés, en les ayant informés au préalable des conséquences sur la santé, sur le climat, sur la qualité de vie du projet;
3. que de nouveaux arbres soient plantés, et que les places minéralisées soient progressivement végétalisées;
4. promouvoir la végétalisation des toits et des façades, et rendre obligatoire la présence d'un minimum d'espaces verts dans chaque quartier.

Il déclare vouloir revenir sur le contexte dans lequel cette pétition a été lancée, et rappelle en premier lieu qu'il conviendrait que la Ville applique les recommandations très claires de l'OMS. Il dit ensuite se réjouir des changements survenus au Conseil administratif et au Conseil municipal, et note que la décision symbolique de planter 500 nouveaux arbres a été bien accueillie par l'association et ses membres, qui ont estimé que cette première action allait dans la bonne direction. Il explique toutefois que si 500 arbres peuvent sembler être un chiffre énorme, ce n'est pas le cas, et d'évoquer en ce sens un rapport sur la question dressé par la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA) et l'Université de Genève (UNIGE) en 2018, qui relevait qu'il convenait d'augmenter le taux de couverture arborée à 25% d'ici à 2050, afin de promouvoir la durabilité de la Ville. Il note en particulier la recommandation numéro 4 de ce rapport qui invitait à mieux considérer les arbres dans l'aménagement urbain, tant au niveau des plans localisés de quartier (PLQ), des concours d'architecture que des zones industrielles. Il estime que mieux considérer la place des arbres dans la planification urbaine est l'élément le plus important, et déplore qu'encore de trop nombreux PLQ n'en tiennent pas

compte. Il indique ensuite que la stratégie de la compensation défendue par les promoteurs ne tient absolument pas compte du fait que la nature prend beaucoup de temps à se développer pour recréer un écosystème, et relève plus largement que les dimensions liées à l'état de l'air et du sol, autrement dit à la santé et au bien-être, sont souvent exclues des projets. Expliquant que les arbres prennent souvent vingt à quarante ans au minimum pour devenir matures, il note que s'il est tout de même positif de compenser, le but premier doit consister à ne tout simplement plus abattre ces arbres. Il précise en outre que même à long terme, les replantages sur le même site ne garantissent pas qu'il est possible d'y recréer un écosystème. Il fait enfin observer que ces points ont été soulevés par ingénieur forestier extérieur à Genève.

Questions des commissaires

Une commissaire relève que la Ville de Zurich veut introduire des normes pour végétaliser davantage, notamment les cours privées, pour apporter davantage de fraîcheur à l'espace urbain, et souhaite avoir l'avis des pétitionnaires sur cette démarche.

M. Hertzschuch répond qu'il s'agit là d'une excellente nouvelle, et qu'il conviendrait de faire la même chose à Genève. Il déclare en ce sens que la stratégie à suivre en la matière ne concerne pas uniquement les espaces publics, mais aussi ceux privés. Il dit que si la stratégie de la Ville est en préparation, il estime qu'on ne la sent pas encore vraiment, et fait observer qu'il est possible en ce domaine de faire bien mieux vu le nombre de possibilités existantes pour densifier la couverture arborée et favoriser l'écologie.

Une commissaire remercie tout d'abord les auditionnés pour leur pétition. Elle dit en particulier son intérêt quant au lien entre les arbres et la santé publique qui a été évoqué. Elle demande premièrement comment les pétitionnaires se sont organisés pour arriver à obtenir un nombre si impressionnant de signatures. Elle souhaite savoir ensuite, constatant que les pétitionnaires demandent que la Ville informe au préalable les habitants en cas de projet menant à une densification, comment les auditionnés en voient les modalités.

M. Hertzschuch répond tout d'abord à la première question, précisant que si la pétition a été distribuée sur papier, elle a surtout été signée en ligne, ajoutant qu'elle avait également été relayée sur le site d'associations de quartier membres de Sauvegarde Genève. Il relève que le fait que l'association soit active depuis de nombreuses années lui permet de lancer des pétitions en obtenant rapidement des signatures. Il annonce ensuite répondre à la seconde question, et précise souhaiter que tous les citoyens soient informés en amont des projets, non seulement via des consultations, mais aussi en leur présentant les conséquences sur le climat, la qualité de vie et la santé de tels projets, et note qu'à l'heure actuelle ces aspects sont

exclus des consultations. Il déplore à ce titre que dans presque chaque nouveau projet ponctuel ou chaque nouveau PLQ des problèmes de cette nature se présentent, obligeant l'association à intervenir. Et de citer l'exemple de la nouvelle Cité de la musique, qui du point de vue de l'environnement nécessitera l'abattage de 135 arbres, et du point de vue du patrimoine la destruction de la Villa des Feuillantines qui a plus de cent cinquante ans. Il explique la nécessité d'aménager sans artificialiser les sols et sans dévégétaliser la Ville, et déclare qu'il faut pour cela pouvoir filtrer en amont les projets. Il dit d'ailleurs sa surprise de constater qu'en 2020 certains projets ne tiennent toujours pas du tout compte de l'environnement. Il estime enfin qu'il est de la responsabilité du Conseil municipal et du Conseil administratif de dire qu'ils veulent des projets de meilleure qualité, ce qui inclut notamment le respect de la biodiversité et de la santé des habitants.

Un commissaire annonce trois questions. Il demande tout d'abord aux pétitionnaires s'ils savent combien de signatures, parmi le total, émanent d'habitants et d'habitantes de la Ville de Genève. Relevant ensuite que M. Hertzschuch a fait mention de la végétalisation y compris au sein d'espaces privés, il souhaite savoir s'il a des idées d'actions en ce sens pour concrétiser cet effort des propriétaires. Il demande enfin aux auditionnés la place qu'ils entendent voir donner aux propriétaires de villas dans la nouvelle stratégie.

M. Hertzschuch annonce tout d'abord répondre à la première question, et indique qu'il ne sait pas exactement combien de signatures émanent d'habitants de la Ville, mais déclare qu'il s'agit de la grande majorité des signataires. Pour ce qui est ensuite des actions à mener avec les propriétaires, il les estime indispensables, précisant que la politique concernant ces problématiques doit être coordonnée impérativement avec eux. Si les propriétaires ne sont pas impliqués, 50% des objectifs risquent de ne pas être atteints, il convient donc de les rendre sensibles à l'arborisation et à la végétalisation de la Ville. Il ajoute plus généralement qu'il faut faire preuve de davantage de transparence et publiciser chaque action réalisée dans ce sens, afin que le citoyen se rende compte, à son niveau, que la Ville dispose d'une véritable stratégie en matière de végétalisation. Il relève que l'existence d'un guichet unique arbres, où les citoyens pourraient trouver toutes les informations nécessaires pour savoir quoi faire et comment pour améliorer la situation, serait également utile. Il note que si le Service des espaces verts (SEVE) a mis en ligne quelques éléments, cet aspect communicationnel gagnerait à être amélioré.

Une commissaire relève que la pétition P 2052 déposée en 2018 au Grand Conseil et disposant des mêmes invites que la pétition P-428 avait été renvoyée au Conseil d'Etat, et souhaite savoir ce qu'il en est advenu depuis. Elle demande ensuite quelle est l'opportunité de présenter maintenant cette pétition à la Ville, étant donné que la nouvelle politique du Conseil administratif et du Conseil municipal va dans le même sens.

M. Hertzschuch précise tout d'abord que plus de la moitié des pétitions portées par l'association sont présentées aussi bien au Canton qu'à la Ville, et fait observer que cette stratégie permet d'obtenir la couverture la plus étendue possible. Il explique ensuite avoir pu sentir plus de changements du côté de la Ville de Genève que du Canton, même s'il précise qu'il avait été bien accueilli en tant que pétitionnaire par le Grand Conseil. Il note en ce sens que les demandes concrètes présentes dans la pétition P 2052 tardent à donner des résultats concrets à ce niveau.

Un commissaire, constatant que la pétition demande à ce que les projets d'aménagements soient soumis à l'aval des citoyennes et des citoyens, demande aux auditionnés s'ils ont des idées conformes à la loi pour assurer cette procédure.

M. Hertzschuch relève tout d'abord que la qualité des projets soumis serait nettement améliorée par cette manière de faire, notamment quant à la prise en compte de la biodiversité, expliquant que si les citoyens étaient impliqués en amont des projets, les architectes autant que les promoteurs ne pourraient plus faire passer en douce des projets qui ne respectent pas un minimum la biodiversité et le patrimoine.

Le commissaire rappelle que sa question portait plutôt sur la forme, le moyen, que sur le fond, précisant qu'il souhaitait plutôt savoir quel serait par exemple le périmètre de voisinage qui donnerait le droit d'être consulté ou quel serait le type de majorité applicable lors du vote. Il estime que le risque serait grand que l'on attribue par cela un droit de veto à une petite partie de la population, qui viendrait contrôler des décisions adoptées par des élus, représentants légitimes du peuple.

M. Hertzschuch répond qu'il souhaite travailler avec les élus pour préciser les modalités d'une telle implication des citoyens, et d'observer que cela se faisant ailleurs dans le monde, il n'y a pas de raison que cela ne puisse se faire ici. Il ajoute par ailleurs que même si des projets passent parfois au Conseil municipal, ils sont ensuite fréquemment refusés par le peuple, ce qui pourrait être le cas également pour la Cité de la musique.

Le président note qu'il convient d'attendre le vote sur cette question, sans préjuger de la volonté du souverain. Il relève ensuite que l'outil proposé dans la pétition serait propre à favoriser les comportements de type NIMBY, et estime que sa légitimité démocratique est par conséquent douteuse. Il fait observer par ailleurs que le système actuel permet déjà à des associations de faire recours contre des projets, et aux citoyens de s'exprimer.

M. Hertzschuch indique que l'association est régulièrement contactée par des élus impliqués dans l'aménagement pour savoir comment porter de nouveaux projets qui pourraient passer la rampe du vote populaire. Il estime à ce titre qu'un outil permettant de filtrer les projets plus en amont rendrait le processus plus simple et efficient.

Une commissaire note que M. Gomez vient d'annoncer une stratégie pour planter 500 arbres d'ici au printemps, et ajoute que le SEVE a aussi fait part de sa volonté de se mobiliser plus dans ce cadre. Estimant que cela va dans le sens de la pétition, elle souhaite savoir ce que les pétitionnaires pensent de ces projets.

M. Hertzschuch se réjouit du fait que M. Gomez commence à mettre en place sa stratégie, estimant qu'il a aussi été élu grâce à ses promesses de sauvegarder les arbres et d'en replanter davantage. Il rappelle ensuite que si 500 arbres constituent un chiffre symbolique, cela marque le coup d'envoi d'un changement auprès de la population.

M. Marti explique qu'il serait également pertinent que la Ville de Genève consulte les associations de quartier sur tous les projets ayant trait au quartier touché, et note que cela constituerait un bon biais pour faire comprendre des nouveaux projets aux habitants. Il dit à ce titre regretter que le rapport de la commission des travaux et des constructions ait donné lieu au préavis favorable sur le changement de zone des Coudriers, et relève qu'un collaborateur de M. Hodgers rapporte que les associations du quartier ont été consultées, alors que ça n'a pas été le cas.

Le président demande aux pétitionnaires s'ils ont contacté les gros propriétaires institutionnels comme l'Hospice général, la Coopérative de l'habitat associatif (CODHA), les coopératives comme la Caisse cantonale genevoise de compensation (CCGC) ou les fondations de droit public.

M. Hertzschuch répond par la négative, mais constate que de plus en plus d'associations les contactent. Rebondissant sur les propos précédents de M. Marti, il relève que les associations ne doivent pas être occultées, mais doivent pouvoir être impliquées pour filtrer les projets, sans avoir la volonté de les barrer, et en garantir la qualité.

Le président fait remarquer que les associations disposent déjà d'un droit de recours.

M. Hertzschuch indique que Sauvegarde Genève comprend des personnes de tous les bords politiques, et a toujours voulu rester hors partis pour éviter les clivages, faisant observer que cela révèle son esprit d'ouverture. Il ajoute que les actions de l'association portent et vont se poursuivre, à moins que de nouvelles règles ne soient mieux appliquées en amont pour forcer les architectes et les promoteurs à davantage prendre en compte la qualité de la biodiversité et l'impact de leurs projets sur la santé et la qualité de vie des habitants.

Le président indique passer à la pétition P-429 concernant les Vernets, et donne la parole aux pétitionnaires.

M. Hertzschuch relève qu'une pétition avait déjà été lancée il y a un an contre l'abattage des 40 tilleuls des Vernets. Il rappelle qu'ils ont été plantés en 1958, forment une arborisation sur tout le pourtour de la caserne, et sont en bonne santé. Il explique plus généralement soutenir une modification du projet de manière à ce qu'il puisse respecter davantage l'environnement, ne pas porter atteinte à la biodiversité et à la santé, et mesurer les conséquences de la densification et de l'artificialisation des sols à cet endroit. Il explique qu'en réalité il n'y a pas 40 arbres, mais 63 tilleuls et 33 peupliers. Il indique qu'ils vont être remplacés par 56 arbres en pleine terre, ainsi que d'autres sur les rues et les parkings. Il relève que cela n'empêche pas la flore d'être sacrifiée, précisant que ces jeunes arbres ne sauront recréer l'écosystème que la coupe des anciens arbres fera disparaître, et avec elle des espèces protégées comme les chauves-souris. Il conclut enfin qu'un recours est actuellement en justice, et dit espérer que d'ici à ce qu'il soit tranché les arbres ne soient pas abattus, estimant que cela serait un très mauvais signe pour Genève.

Un commissaire demande si les travaux auront lieu sous peu à la caserne.

M. Hertzschuch répond que l'information n'est pas facile à obtenir alors qu'elle devrait être publique, mais indique que la caserne commence à être démontée et démolie.

Un commissaire demande aux pétitionnaires s'ils ont pu rencontrer Mme Perler depuis son entrée en fonctions.

M. Hertzschuch répond avoir pu discuter pendant une heure d'un projet avec Mme Perler, mais indique qu'il n'a pas alors été possible d'aborder la question des Vernets, ce qu'il déplore. Il ajoute que M. Hodgers a proposé d'organiser un débat l'année prochaine, mais estime qu'il serait peut-être alors déjà trop tard pour sauver ces arbres, expliquant que c'est pour cette raison que le Conseil municipal et le Conseil administratif doivent agir vite.

Un commissaire relève qu'un recours contre ce projet a été évoqué, et souhaite savoir si les recourants ont demandé des mesures provisionnelles.

M. Marti répond qu'ils ont pu uniquement obtenir de telles mesures sur la partie étant prévue pour accueillir l'hôtel et les entreprises.

Il demande aux pétitionnaires s'ils ne trouveraient pas dangereux, dans le contexte d'un Etat de droit comprenant une séparation des pouvoirs, que le Conseil municipal ou le Conseil administratif vienne se substituer à une décision de justice ou l'annuler.

Le président note que le Conseil municipal ne serait tout simplement pas compétent pour le faire.

Un commissaire abonde dans ce sens.

M. Hertzschuch dit bien entendre ce point, mais estime qu'il est tout aussi problématique que dans un Etat démocratique, les citoyens ne soient pas mis au courant des tenants et des aboutissants d'un tel projet. Il demande en ce sens ce qu'il convient de faire pour éviter dans le futur ce genre de situation.

Un commissaire convient qu'il s'agit là d'une question tout à fait pertinente et intéressante, mais estime que dans le cas des Vernets le processus en est déjà à une étape trop avancée pour pouvoir intervenir.

Le président estime qu'il s'agit également d'une question intéressante, et évoque le projet de la plage des Eaux-Vives, notant que si le WWF avait été consulté dès le départ, on aurait pu gagner beaucoup de temps et de moyens. Il estime cependant qu'aujourd'hui l'administration a intégré ce besoin d'arboriser les espaces, et dit à ce titre qu'à son sens le projet très minéral conçu sur le site de l'ancien Artamis ne serait probablement pas accepté tel quel maintenant. Il déclare qu'il convient en cela de se réjouir de la prise de conscience qui a eu lieu, et qui a pour conséquence que l'administration pense ses projets différemment.

M. Hertzschuch dit apprécier ces commentaires, mais indique que le futur se construit aujourd'hui. Il estime par conséquent qu'il convient de rester vigilant, d'autant qu'il déclare ne pas voir ni sentir les nouvelles règles dont il a été fait mention. Il relève à ce titre que les architectes eux-mêmes sont désorientés et consultent l'association pour que leurs projets passent la rampe et soient mieux compris par la population.

Le président remercie les auditionnés pour leurs explications et leurs réponses, et leur indique qu'ils seront tenus au courant des décisions prises quant à leurs objets.

Il demande ensuite aux commissaires quelle suite ils souhaitent donner à ces objets. Il se propose d'ouvrir tout d'abord la discussion sur la pétition P-429, et indique soutenir le classement de cette pétition. Il déclare que le destin du projet des Vernets étant actuellement entre les mains de la justice, le Conseil municipal n'est plus compétent, et le fait qu'il se saisisse de l'objet constituerait uniquement un acte de gesticulation politique.

Discussion et vote

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien abonde dans ce sens quant à la forme, mais estime que sur le fond il est triste de classer sans autre cet objet, notamment à cause du message que la Ville enverrait alors aux pétitionnaires. Elle répète néanmoins reconnaître que la commission n'a pas d'autre choix que de procéder ainsi, conformément aux propos tenus par le président, tout en déclarant qu'il est nécessaire d'assurer un développement plus vert et harmonieux à la Ville.

Une commissaire du Parti socialiste estime qu'il pourrait être opportun que le président pose une question ouverte en plénière pour relayer le propos des pétitionnaires, ce qui permettrait ensuite de classer l'objet dans les meilleures conditions. Elle dit par ailleurs être sensible au fait que les citoyens ne sachent pas où en est le projet, comme l'ont rapporté les pétitionnaires.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre déclare qu'il faut savoir raison garder, et indique par conséquent que l'Union démocratique du centre suivra la proposition du classement, tout en déplorant la disparition des arbres des Vernets.

Un commissaire du groupe des Verts, relevant que Mme Perler avait formulé sauf erreur une proposition pour sauvegarder certains arbres des Vernets, estime par conséquent qu'il pourrait être opportun de profiter de sa venue la semaine prochaine pour l'auditionner sur cet objet, et savoir ainsi si certains tilleuls peuvent être conservés.

Une commissaire Verte se demande s'il ne serait pas préférable de renvoyer cette pétition au Conseil administratif, afin que ce dernier décide si rencontrer ou non les pétitionnaires. Elle dit en ce sens qu'il est très dur de classer cet objet ainsi, d'autant qu'une rencontre avec le Conseil administratif permettrait peut-être de déboucher sur une nouvelle manière de collaborer, pour ne pas se retrouver sans arrêt en situation de confrontation.

Un commissaire du Parti libéral-radical est favorable à la préservation des espaces verts et à la qualité de vie en Ville, mais indique qu'il votera le classement de l'objet, car, comme expliqué par le président, l'on se trouve maintenant à la fin du processus, alors que la réflexion proposée par les pétitionnaires aurait dû avoir lieu au début.

Le président demande aux commissaires s'ils seraient toutefois d'accord de profiter de la venue de Mme Perler la semaine prochaine pour l'auditionner également sur cet objet avant d'en voter le classement.

Une commissaire du Parti socialiste indique que le groupe socialiste suivra cette proposition d'audition.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien relève qu'il est trop tard pour se pencher sur les demandes de la pétition, d'autant que le peuple a accepté le projet. Elle déclare néanmoins qu'il pourrait être intéressant d'auditionner Mme Perler, pour savoir comment préserver le plus d'arbres possible.

Une commissaire d'Ensemble à gauche se dit également favorable à cette proposition d'audition.

Le président soumet donc la proposition d'auditionner Mme Perler au vote.

Par 14 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC) et 1 abstention (MCG), l'audition est acceptée.

Séance du 7 décembre 2020

Audition de Mme Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM)

Pétition P-428

Mme Perler dit tout d'abord son ravissement face à cette pétition, notant qu'effectivement soutenir la biodiversité ne consiste pas uniquement à planter des arbres, mais qu'il existe de multiples manières de végétaliser. Elle ajoute qu'il est à déplorer à ce titre que 90% des prairies sèches aient disparu depuis soixante ans, et déclare plus largement que l'effondrement de la biodiversité est une thématique essentielle en ce que la vie humaine en dépend également. Elle relève à ce titre que cette pétition appuie pleinement la politique qu'elle entend mener avec le Conseil administratif, et explique qu'elle a demandé dès son arrivée à végétaliser la Ville de manière large, par exemple en dégoudronnant, tout en étant attentive à conserver les accès pour les personnes à mobilité réduite ou pour les poussettes. Elle indique ensuite que l'urgence climatique a été déclarée par la Ville, et qu'une stratégie est en train d'être mise en place au Conseil administratif pour y faire face. Elle relève qu'en matière de réchauffement climatique une bonne végétalisation peut faire baisser la température de 10 degrés sur certaines parcelles, et déclare que la Ville demande désormais aux nouveaux projets architecturaux d'intégrer la biodiversité comme composante à prendre en compte en étudiant l'impact qu'ils ont sur la santé des personnes. Elle ajoute qu'elle a aussi demandé à ce que les nouveaux trottoirs soient inclinés, de manière à ce qu'ils puissent contribuer à arroser la végétation environnante lorsqu'il pleut, sans que l'eau s'écoule directement dans les canalisations comme c'est le cas actuellement. Elle indique que pour ce qui est des chantiers en cours, il s'agit de projets votés par le précédent Conseil municipal, et que tout ce que peut faire le Conseil administratif à ce moment est de les réajuster après coup, et d'évoquer par exemple la place des Augustins.

Elle relève que pour ce qui est de la concertation, la loi cantonale prévoit déjà un cadre légal précis pour l'encadrer, mais indique que la Ville a déjà décidé de cadrer les moments de concertation dans l'établissement des PLQ, répondant en cela à une demande également formulée par le Conseil municipal. Elle précise d'ailleurs que même avant l'entrée en vigueur des dispositions légales cantonales, la Ville contactait déjà les propriétaires et les associations d'habitants en organisant des séances publiques pour recueillir leurs avis et leurs attentes. Elle relève que c'est ce qu'a fait par exemple la Ville dans le quartier de Bourgogne ou pour Cornavin, ainsi que pour l'Image directrice de la Rade précitée,

où des ateliers participatifs ont été menés. Elle indique que la Ville mène actuellement une expérience dans le cadre de l'aménagement du parc de la pointe de la Jonction et du réaménagement de l'ancien dépôt des Transports publics genevois (TPG) pour permettre aux citoyens de faire entendre davantage leur voix dans les questions d'aménagements urbains. Elle ajoute que concernant la prise en compte de l'environnement, la Ville est aussi guidée par des instruments cantonaux ou fédéraux, précisant qu'en dehors de ces outils à disposition le Conseil administratif est en train de travailler sur des objectifs pouvant aiguiller très précisément sa stratégie climatique. Pour ce qui est de l'abattage d'arbres, elle relève que même si c'est à éviter autant que possible et à compenser le cas échéant, il faut parfois malheureusement en passer par là, par exemple si l'on veut construire une nouvelle école sur une parcelle, et déclare à ce titre qu'il ne faut pas perdre de vue que l'aménagement du territoire relève de multiples politiques publiques et que des arbitrages sont par conséquent parfois nécessaires. Elle conclut que la Ville donne ses préavis également en fonction des impacts sur la biodiversité des projets présentés, et ce pour répondre aussi à la loi fédérale sur le mitage.

Questions des commissaires

Un commissaire remercie Mme Perler pour son exposé de l'approche suivie par la Ville en la matière. Relevant ensuite le libellé très fort de la pétition, il demande confirmation du fait que la consultation des riverains n'a pas vocation à remplacer les processus politiques et juridiques nécessaires pour aller de l'avant sur des projets d'aménagements.

Mme Perler répond par l'affirmative, précisant que si la Ville essaye de consulter le plus en amont les gens touchés par tel projet, il n'est pas toujours possible d'arriver à contenter tout le monde, et elle évoque à ce titre le cas de l'école des Pâquis.

Une commissaire rappelle qu'elle avait déposé en 2019 la motion M-1464 pour demander à ce que les murs anti-bruit installés le long de la rue de l'Encyclopédie et jouxtant les voies ferrées soient végétalisés, en lieu et place des graffitis qui les recouvrent actuellement. Elle souhaite avoir l'avis de Mme Perler sur cette proposition, et demande s'il ne serait pas opportun de transmettre une telle requête aux Chemins de fer fédéraux (CFF).

Mme Perler répond qu'elle est tout à fait favorable à cette idée, mais relève malheureusement que les CFF sont assez peu ouverts à ce genre d'actions.

La même commissaire ajoute qu'en plus d'être couverts de graffitis, ces murs anti-bruit cachent la belle vue sur le Salève qu'il y avait avant, en étant qui plus est peu efficaces.

Mme Perler concède que ces murs ne sont peut-être pas si efficaces à cet endroit précis.

Le président demande confirmation du fait que le moratoire réclamé par la pétition pour la préservation des espaces végétalisés est impossible à mettre en œuvre.

Mme Perler répond qu'une pesée d'intérêts est à faire pour chaque projet. Elle indique qu'un moratoire signifierait qu'on ne peut plus planter un seul clou sur toute la durée, et déclare que tel n'est pas son souhait étant donné que la Ville a besoin de se doter de logements, d'écoles, de centres sportifs, de théâtres, d'équipements socio-culturels d'importance. Elle précise qu'en revanche il convient sur chaque projet d'être très attentif à la nature environnante en construisant de manière intelligente autour d'elle, faisant observer que les espaces verts constituent également un besoin prépondérant de la population.

Pétition P-429

Suite de l'audition de la magistrate

Mme Perler dit déplorer l'abattage de ces 40 tilleuls et comprend que cela soit un crève-cœur, d'autant plus que l'espérance de vie de ces arbres dépasse deux cents ans. Elle indique néanmoins que ce projet d'abattage ne relève pas de la compétence de la Ville, étant donné que c'est le Canton qui en délivre l'autorisation, et que l'abattage est sans doute nécessaire à la mise en place du nouveau projet des Vernets. Elle précise cependant que les aménagements extérieurs sont eux du ressort de la Ville, et rappelle qu'elle s'est engagée à végétaliser massivement les tronçons entourant le projet, de manière à créer un bocage continu jusqu'à l'Arve. Elle fait observer que cela permettra d'apporter de l'ombre, de la fraîcheur et de la biodiversité au quartier, et illustre qu'un écureuil devrait pouvoir par conséquent faire le tour du quartier sans toucher le sol. Elle précise à ce titre que la végétalisation opérée abandonnera les alignements mono-spécifiques afin de garantir le développement d'une végétation de qualité à long terme, et explique que cela permettra de faire en sorte qu'en cas de parasites ou de conditions climatiques compliquées toutes les espèces ne seraient pas atteintes. Elle indique que les hivers étant rudes et les étés caniculaires, il convient de s'inspirer des idées pratiquées ailleurs pour y faire face, et relève que la Ville de Lyon ne plante que 10% d'arbres de la même espèce sur la même parcelle.

Une commissaire dit n'avoir pas l'intention de revenir sur l'objet de la pétition elle-même, et indique avoir bien entendu que la coupe de ces tilleuls ne relève malheureusement pas de la compétence de la Ville. Précisant que sa question concerne les bords de l'Arve dont l'arborisation vient d'être abordée par Mme Perler, elle fait observer que des arbres y poussent déjà nonchalamment,

et souhaite par conséquent savoir s'ils seront laissés tels quels ou abattus pour faire place à une nouvelle végétalisation, relevant que cela serait dommage et entraînerait la disparition d'un biotope.

Mme Perler répond qu'il est essentiel de conserver la biodiversité existante, et qu'il convient d'en rajouter, sans en éliminer puisqu'elle est globalement insuffisante. Elle précise à ce titre que si la végétation actuelle des bords de l'Arve est saine, il convient donc de la préserver, et indique que seules des raisons de sécurité ou sanitaires pourraient le cas échéant justifier que des arbres puissent être coupés.

Le président demande à Mme Perler ce qu'il arriverait si le Conseil municipal renvoyait au Conseil administratif la pétition alors que le dossier est actuellement devant la justice.

Mme Perler indique que le Conseil administratif répondrait ce qu'elle a répondu dans l'audition de ce soir, à savoir que la Ville ne dispose d'aucune marge de manœuvre sur cette question. Elle précise plus généralement qu'avant de signer un préavis elle questionne sur la nécessité d'abattre les arbres sur la parcelle en question, et explique que les promoteurs peuvent être amenés à modifier leurs projets pour sauver des arbres, mais relève que ce n'est pas toujours le cas.

Un commissaire ajoute que la seule marge de manœuvre de la Ville dans ce type de projets consiste à préaviser le PLQ, et fait observer que dans le cas présent, quand bien même le recours concernant les arbres obtiendrait gain de cause, la marge de manœuvre de la Ville demeurerait inexistante à ce stade.

Mme Perler en convient, mais fait observer que la Ville dispose également d'une influence politique. Elle ajoute en outre qu'un projet passe par beaucoup d'étapes avant de se réaliser, expliquant par exemple que si la Ville refuse un PLQ proposé par l'Etat, elle a la capacité de déposer un ou plusieurs recours en justice. Elle fait remarquer qu'il en est de même pour les citoyens qui pourraient avoir recours à des instruments de démocratie directe comme le référendum. Elle relève en ce sens que dans ce dossier, tout le monde est intervenu malheureusement trop tard.

Discussion et vote

Le président demande aux commissaires quelle est la suite qu'ils souhaitent donner au traitement de cet objet.

Le commissaire Vert estime qu'il conviendrait de classer cette pétition, rappelant que son propos ne relève pas de la compétence de la Ville.

La commissaire du Parti démocrate-chrétien abonde dans ce sens.

Le commissaire du Parti libéral-radical indique que son groupe en votera également le classement.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre se range également à cet avis.

La commissaire du Parti socialiste indique que son groupe soutiendra aussi le classement de l'objet.

La commissaire du Mouvement citoyens genevois indique que son groupe s'abstiendra.

Le président propose donc aux commissaires de passer au vote de cet objet.

La commission accepte le classement de la pétition P-429 par 11 oui (4 S, 2 Ve, 1 PDC, 3 PLR, 1 UDC) et 3 abstentions (EàG, Ve, MCG).

Séance du 25 janvier 2021

Discussion et vote sur la pétition P-428

Un commissaire du groupe des Verts souligne que bien que la pétition soit quelque peu déconnectée, notamment sa deuxième invite, le groupe des Verts soutiendra le renvoi au Conseil administratif.

Le président s'exprimant au nom du Parti socialiste déclare que la question qui se pose est celle de la pondération entre l'intention exprimée dans la pétition et les motifs proposés. Le groupe socialiste est favorable à l'idée d'arboriser la ville et d'éviter les îlots de chaleur mais les moyens proposés posent problème.

Il déclare que le groupe socialiste soutiendra le renvoi au Conseil administratif comme geste politique mais ne rejoint pas les pétitionnaires quant aux moyens proposés qui ne tiennent pas compte des lois.

Le commissaire du Parti libéral-radical soutiendra le classement de la pétition P-428. Si les intentions formulées sont bonnes sur le fond, les demandes sont irréalisables. De surcroît, une volonté marquée du Conseil administratif abonde dans le sens de la pétition.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre votera le classement de la pétition. Il estime qu'elle est excessive, problématique quant à la prise en compte de la loi.

La commissaire du Parti démocrate-chrétien votera aussi le classement de la pétition. Elle indique rejoindre les pétitionnaires sur le fond mais souligne que les invites sont excessives et ne reposent sur aucune base légale pour végétaliser la ville.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois votera aussi le classement. Cette pétition n'amène rien car elle va dans le sens de la politique générale du Conseil administratif et du Conseil municipal. En plus, elle propose des mesures peu conformes au droit supérieur.

La commission vote en faveur du classement de la pétition P-428 par 7 oui (1 S, 3 PLR, 1 PDC, 1 UDC, 1 MCG) contre 5 non (1 EàG, 1 S, 3 Ve) et 2 abstentions (S).

Annexes: pétitions P-428 et P-429

P-428

Sauvegarde Genève
Association Sauvegarde Genève
www.sauvegarde-geneve.ch

À qui de droit

Genève, le 6 juillet 2020

Objet : **Remise de la pétition « Pour une cité vraiment verte - Changeons Genève »**

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint notre pétition qui a recueilli plus de 8500 signatures à ce jour.

Disponible en ligne :
https://www.change.org/p/petition-pour-une-cite-vraiment-verte-changeons-geneve

Pour une cité vraiment verte - Changeons Genève

Rendons notre ville plus verte - Créons plus d'espaces végétalisés
Plus d'arbres, plus de parcs, plus de façades et toits végétalisés - Plus de zones de fraîcheur

Pour une cité vraiment verte – Changeons Genève

Demande de moratoire pour la préservation des espaces végétalisés, contre le bétonnage, l'artificialisation des sols et une densification débridée ainsi que l'abattage d'arbres en bonne santé

Nous demandons :

- De préserver avec effet immédiat tous les espaces végétalisés, en attendant qu'une stratégie sur la biodiversité et l'artificialisation des sols soit adoptée au niveau municipal dans le respect des

Sauvegarde Genève – Chemin A.-Pasteur 30 – 1209 Genève – Tél. +41 79 624 7773
Dons : IBAN CH79 0900 0000 1515 2271 5 / BIC POFICHBEXXX

Sauvegarde Genève
Association Sauvegarde Genève
www.sauvegarde-geneve.ch

normes minimales de santé imposées par la Confédération, le Canton et les normes de l'OMS ;

- De soumettre toute décision visant à la densification, à l'aménagement de la Ville et à la construction de nouveaux immeubles à l'aval des citoyens concernés en les informant préalablement des conséquences de ces décisions sur l'environnement, la santé publique, le changement climatique, la qualité de vie et les normes de pollution ;
- De favoriser activement la plantation de nouveaux arbres, de renoncer à l'abattage d'arbres en bonne santé et de multiplier le développement d'espaces végétalisés en remplacement des places minéralisées en attendant qu'une nouvelle stratégie sur la biodiversité et l'artificialisation des sols ne détermine ces enjeux ;
- De promouvoir dans toute nouvelle construction des toits et des façades pleinement végétalisés et de rendre obligatoire l'aménagement d'espaces verts dans tout nouveau quartier.

« Pour une cité vraiment verte » https://www.sauvegarde-geneve.ch/petition-Pour-une-cite-vraiment-verte

À envoyer à Sauvegarde Genève, chemin Pasteur 30 - 1209 Genève
NDLR - Précédemment avant le 15 octobre 2018 - Mais nous avons décidé de la maintenir pour soutenir encore plus toutes nos demandes - juillet 2019

Sauvegarde Genève

Jean Hertzschuch
président

jean.hertz.ch@gmail.com
079 624 7773

Sauvegarde Genève – Chemin A.-Pasteur 30 – 1209 Genève – Tél. +41 79 624 7773
Dons : IBAN CH79 0900 0000 1515 2271 5 / BIC POFICHBEXXX

P-429

Sauvegarde Genève
Association Sauvegarde Genève
www.sauvegarde-geneve.ch

À qui de droit

Genève, le 6 juillet 2020

Objet : **Remise de la pétition « Sauvons les Tilleuls des Vernets »**

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint notre pétition qui a recueilli plus de 1700 signatures à ce jour.

Disponible en ligne :
https://www.change.org/p/conseil-municipal-de-gen%C3%A8ve-sauvons-les-40-tilleuls-des-vernets

Sauvons les tilleuls des Vernets

Encore un abattage de trop !
On nous fait de grandes promesses. Mais c'en est trop.

Pétition - Sauvons les 40 tilleuls des Vernets

La Ville a récemment manifesté son désir de verdir Genève - elle ne peut donc dire une chose et en faire une autre, ce n'est ni logique, ni cohérent, ni en phase avec les enjeux climatiques.

- **Contre l'abattage de 40 tilleuls en bonne santé (plantés en 1958)**
- **Contre la disparition de notre biodiversité actuelle**
- **Pour une architecture plus respectueuse de l'environnement**
- **Pour un environnement plus sain**

Sauvegarde Genève – Chemin A.-Pasteur 30 – 1209 Genève – Tél. +41 79 624 7773
Dons : IBAN CH79 0900 0000 1515 2271 5 / BIC POFICHBEXXX

Sauvegarde Genève
Association Sauvegarde Genève
www.sauvegarde-geneve.ch

- **Contre une atteinte évidente à notre biodiversité et à notre santé**
- **Contre une nouvelle zone d'artificialisation des sols**
- **Contre une densification de notre territoire sans en mesurer toutes les conséquences**
- **STOP À L'ABATTAGE DES ARBRES à GENÈVE**

Nous nous opposons fermement au projet qui permet l'abattage des 40 tilleuls aux Vernets.

Il faut faire savoir à la Ville de Genève et à l'État de Genève que cet abattage des arbres est en totale contradiction avec les actions nécessaires pour la préservation de la biodiversité en ville de Genève et dans le canton.

Genève nécessite des projets beaucoup plus respectueux de la biodiversité actuelle. Et des projets favorisant largement celle-ci.

Stop aux abattages d'arbres à Genève.
Tout nouveau projet à Genève doit être un GAIN NET pour la BIODIVERSITÉ.

Sauvegarde Genève

Jean Hertzschuch
président

jean.hertz.ch@gmail.com
079 624 7773

Sauvegarde Genève – Chemin A.-Pasteur 30 – 1209 Genève – Tél. +41 79 624 7773
Dons : IBAN CH79 0900 0000 1515 2271 5 / BIC POFICHBEXXX

change.org

Sauvegarde Genève

Destinataire: Conseil municipal de Genève, Grand Conseil de Genève, Conseil d'État de Genève

Lettre: Bonjour,

Sauvons les 40 tilleuls des Vernets

À l'attention du Conseil municipal de Genève, du Grand Conseil de Genève et du Conseil d'État

Nous nous opposons fermement au projet qui permet l'abattage des 40 tilleuls aux Vernets.

Nous désirons faire savoir à la Ville de Genève et à l'État de Genève que cet abattage des arbres est en totale contradiction avec les actions nécessaires pour la préservation de la biodiversité en ville de Genève et dans le canton.

Genève nécessite des projets beaucoup plus respectueux de la biodiversité actuelle. Et des projets favorisant largement celle-ci.

Stop aux abattages d'arbres à Genève.

Tout nouveau projet à Genève doit être un GAIN NET pour la BIODIVERSITÉ.

La présidente. Le débat sur ces deux pétitions est lié.

(Vive réaction de M. Sormanni.)

La présidente. Calmez-vous, Monsieur Sormanni! On vous a envoyé la procédure.

M. Daniel Sormanni (MCG). Madame la présidente, vous avez fait tout faux! C'est un scandale!

La présidente. Très bien… C'est un scandale, très bien… Cette affirmation vous appartient.

(M. Sormanni crie une remarque et sort de la salle.)

La présidente. Voilà, allez respirer dehors, ça vous fera du bien. Bonne idée! Ça va, là… On se détend!

Mme Fabienne Beaud, rapporteuse (PDC). J'ai effectivement traité les pétitions P-428 et P-429 dans le même rapport, parce que les pétitionnaires étaient les mêmes personnes et que les sujets avaient tous deux trait aux arbres. La commission des pétitions s'est trouvée confrontée à un problème inattendu: les pétitionnaires ne voulaient pas se présenter à la séance pour être auditionnés. Ils nous ont envoyé une lettre nous informant que cela faisait de nombreuses années qu'ils venaient défendre les arbres devant la commission des pétitions et que cette défense ne servait à rien, puisqu'on continuait à abattre des arbres. Nous avons donc dû discuter, en premier lieu, pour décider si on donnerait suite à ces pétitions et si on reconvoquerait les pétitionnaires. Finalement, dans sa grande sagesse, la commission a décidé de reconvoquer les pétitionnaires, qui se sont présentés et nous ont expliqué la problématique.

Pour commencer, je vais parler de la pétition P-428, présentée par Sauvegarde Genève, qui a été lancée par des citoyens de tous horizons. Je cite mon rapport: le représentant des pétitionnaires «déclare ensuite que les buts principaux de ces initiatives sont la sauvegarde de l'écologie et du patrimoine, ainsi que la lutte contre les effets néfastes de la surdensification. Il fait observer à ce titre que

l'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande que les habitants des villes puissent disposer d'au moins un demi-hectare d'espace vert à 300 m de leur domicile. Il précise que la pétition P-428 propose de doter la Ville de davantage d'espaces publics végétalisés, d'utiliser la végétation afin de constituer des zones de fraîcheur, et de végétaliser également des espaces privés, comme des façades et des toits.» Cette pétition a été signée par 8500 personnes.

Lorsque nous avons auditionné la magistrate en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, Mme Perler, elle nous a fait part du fait que la Ville de Genève appréciait la teneur de la pétition P-428, qui concerne justement l'un des problèmes traités par le Conseil administratif et son département.

Je cite mon rapport: Mme Perler «relève à ce titre que cette pétition appuie pleinement la politique qu'elle entend mener avec le Conseil administratif, et explique qu'elle a demandé dès son arrivée à végétaliser la Ville de manière large, par exemple en dégoudronnant, tout en étant attentive à conserver les accès pour les personnes à mobilité réduite ou pour les poussettes. Elle indique ensuite que l'urgence climatique a été déclarée par la Ville, et qu'une stratégie est en train d'être mise en place au Conseil administratif pour y faire face.» Mme Perler a aussi relevé qu'il était important de faire une pesée d'intérêts pour chaque nouveau projet.

Lors des discussions sur la pétition P-428, la commission a décidé de la classer, étant donné que le Conseil administratif débattait de ce problème et qu'il était au courant. Finalement, nous avons jugé que c'était suffisant.

Quant à la pétition P-429 qui demandait de suspendre l'abattage des 40 tilleuls des Vernets, la commission a aussi voté son classement à l'unanimité, car l'abattage de ces arbres ne relève pas de la compétence de la Ville de Genève, mais de celle du Canton.

M. Arnaud Moreillon (S). Le Parti socialiste est d'accord avec Sauvegarde Genève sur l'importance de sauver tous les arbres possible lors de constructions et d'interroger tous nos projets sous cet angle, bien qu'il faille parfois accepter que l'arbitrage soit en faveur de la coupe, en fonction des intérêts de la population.

Le problème que pose la pétition P-429 contre l'abattage des 40 tilleuls aux Vernets est double: il est à la fois institutionnel et politique. Premièrement, sur le plan institutionnel, un recours a été déposé contre le Tribunal administratif de première instance (TAPI) en juillet 2020, notamment à cause du nombre d'arbres menacés par le projet. En acceptant le renvoi de cette pétition au Conseil administratif, le Conseil municipal pourrait faire croire à ses signataires que l'exécutif

a un quelconque pouvoir d'agir sur une chambre de justice. Or il n'en est rien et il le sait pertinemment, séparation des pouvoirs oblige. Il ne s'agirait donc ici que de gesticulation politique stérile qui ferait miroiter aux pétitionnaires un hypothétique pouvoir de la municipalité et laisserait le soin au Conseil administratif de faire le «sale boulot», à savoir d'aller expliquer aux signataires de la pétition et à ses auteurs qu'il ne peut en réalité rien faire.

Deuxièmement, notre raison de refuser le renvoi de la pétition P-429 au Conseil administratif est plus politique. Bien sûr, les questions que pose cette pétition sont légitimes et importantes. Ces mêmes raisons ont d'ailleurs amené les associations à faire recours, comme on l'a dit précédemment. Cela étant, si l'urgence climatique est indéniable, l'urgence du besoin de logement et du respect des conditions de vie de milliers de Genevoises et de Genevois l'est tout autant.

Le projet des Vernets concerne 1500 logements, dont deux tiers sont destinés à du logement social. Le Parti socialiste soutient ce projet, malgré ses défauts. Il ne sert à rien d'être manichéen en affirmant qu'il s'agit ici d'un monde idéal. Il faut décider des priorités, or la condition humaine en est une aux yeux du Parti socialiste. Un article publié dans la *Tribune de Genève* le 24 avril dernier et intitulé «Pourquoi les pauvres en Suisse meurent davantage du Covid» faisait état d'une situation de logement où huit personnes partageaient 100 m^2, soit moins de 15 m^2 par personne. Il leur était simplement impossible de s'isoler quand l'une d'elles a attrapé le virus. C'est aussi cela, l'urgence humaine à laquelle le projet des Vernets cherche à répondre. Par conséquent, entre 40 tilleuls et 1500 logements, le choix du Parti socialiste est clair.

J'en viens ensuite à la pétition P-428 intitulée «Pour une cité vraiment verte – Changeons Genève». En fait, c'est un peu le même genre de mécanisme, mais en plus large, puisque cette pétition ne concerne pas précisément le projet des Vernets. La pétition P-428 demande, je cite, un «moratoire pour la préservation des espaces végétalisés», de «préserver avec effet immédiat tous les espaces végétalisés» et, plus loin, de «soumettre toute décision visant à la densification, à l'aménagement de la Ville et à la construction de nouveaux immeubles à l'aval des citoyens concernés».

Sur le plan démocratique, les recours sont aujourd'hui possibles. Les pétitionnaires ont d'ailleurs eu raison d'utiliser ce moyen, puisque c'était leur droit. Ils ont donc fait recours auprès du TAPI concernant les Vernets. Cette opposition est possible. En revanche, la demande de moratoire, elle, est en dehors de tout cadre légal démocratiquement décidé. Qui plus est, la pétition P-428 demande de donner encore plus de poids aux riverains des projets, à savoir qu'on va favoriser encore davantage l'individualisme dans notre société. C'est le Nimby qui gagnera, c'est-à-dire le «Not in my backyard». Autrement dit: «Oui, je suis pour le logement, mais tant que ce n'est pas à côté de chez moi.»

Par ailleurs, en termes d'arbitrage politique, la pétition P-428 fait fi des besoins humains – tout comme la pétition P-429. Quid des écoles, par exemple? Quid du logement? Un moratoire pour seule réponse, ce n'est pas possible! D'un point de vue logique, comment préserver la nature tout en refusant de densifier davantage pour faire face aux besoins humains grandissants d'une population qui augmente? La pétition ne le dit pas, mais on peut le déduire: soit il y a des gens en trop, soit on n'a que faire de leurs besoins en matière de logements ou d'écoles. Mesdames et Messieurs, comment voulez-vous répondre à la fois à la nécessité de créer 1500 logements, dont deux tiers pour des logements sociaux, et à la volonté de ne toucher aucunement à la nature en ville? Il s'agit là d'un coût nécessaire que le Parti socialiste accepte. La justice climatique ne doit pas se faire au détriment de la justice sociale.

C'est pour ces raisons-là que le Parti socialiste vous invite à classer ces deux pétitions P-428 et P-429.

M. Didier Lyon (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'Union démocratique du centre vous invite à voter le classement de ces deux pétitions. Nous estimons que la pétition P-428 émet des demandes irréalisables, qu'elle est excessive et qu'il serait problématique de la prendre en compte. Elle ne repose sur aucune base légale, notamment pour végétaliser la ville. En revanche, elle se fonde sur des mesures peu conformes au droit supérieur. Concernant la pétition P-429, je serai plus bref: les demandes énoncées ne relèvent pas de la compétence de la Ville de Genève. Voilà pourquoi l'Union démocratique du centre invite le plénum à voter le classement de ces deux pétitions.

M. Matthias Erhardt (Ve). Chères et chers collègues, je vais vous donner la position des Vertes et des Verts sur la pétition P-429 qui demande de sauver les 40 tilleuls des Vernets. Nous soutenons l'argument donné par le Parti socialiste, c'est-à-dire que cette pétition pose problème sur le plan institutionnel. Si on la renvoyait au Conseil administratif, cela donnerait un faux signal au niveau de la séparation des pouvoirs dans notre Etat de droit. Nous voterons donc en faveur du classement de cette pétition.

Mme Maryelle Budry (EàG). Le classement de ces deux pétitions P-428 et P-429 a finalement été voté par la commission des pétitions et elles seront classées par le plénum. La cause est passée au Canton, les travaux aux Vernets ayant inexorablement avancé. Mais il n'est pas inutile de rappeler le cri d'alarme des 10 000 pétitionnaires membres des associations de sauvegarde de la nature et des

associations de quartier, des citoyens et citoyennes de tous bords politiques. Ces pétitions appellent à une plus grande prise de conscience de toute la population afin de stopper les abattages d'arbres et le pillage de notre biodiversité. Elles œuvrent pour l'avenir!

Soyons conscients des dangers du réchauffement climatique dans tout projet de construction. Ne bâtissons plus compact et minéral comme aux Vernets. Soumettons les projets aux habitants et aux habitantes des quartiers qui réclament plus de fraîcheur, plus de végétaux. Plantons des arbres! Végétalisons les toits et les façades! Pensons-y particulièrement pour les projets à débattre et à voter dans le futur, dont bien sûr la Cité de la musique. Hier, notre Conseil administratif a planté 60 arbres au parc Hentsch et a annoncé la réalisation de son objectif, soit la plantation de 500 nouveaux arbres durant cette année. Ensemble à gauche s'en réjouit et sera très attentif à la continuation de cet effort.

M. Vincent Milliard (Ve). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, aujourd'hui, pour être vraiment cohérents avec la déclaration de l'urgence climatique votée par ce même délibératif en 2019, toute décision en matière d'infrastructure ou d'aménagement devrait inévitablement être une décision en matière de climat également. Trop souvent encore, la place dévolue au vivant dans les projets d'aménagement est négligée, voire balayée d'un simple revers de la main.

Il n'est pas question ici de remettre en cause les arbitrages difficiles qui doivent être menés. D'un côté, il faut garantir des infrastructures indispensables, suffisantes et de qualité pour les habitants et les habitantes; de l'autre, il s'agit de préserver des espaces naturels et non aménagés en ville. Il faut donc faire des arbitrages entre la densification et l'étalement urbain, afin de ne pas subir la forte croissance annoncée de la population. Ces arbitrages doivent être compris et explicités en vertu de l'urgence climatique et des engagements climatiques pris par la Ville.

Ces dernières années, en étudiant les différents projets d'aménagement, on a systématiquement omis de prendre en considération le vivant dans toute sa diversité. Certes, nous n'arriverons probablement pas à préserver tous les arbres et tous les espaces de biodiversité qui restent encore en ville. Néanmoins, la Ville de Genève devrait encourager des pratiques urbanistiques et architecturales nouvelles et innovantes qui partent du vivant et de l'existant, afin de les intégrer pleinement dans les projets à réaliser. Il s'agit donc d'aménager tout en préservant.

Le cadre légal cantonal et les moments de concertation prévus pour l'établissement des PLQ en ville donnent déjà un cadre à la consultation citoyenne demandée dans la pétition P-428. Cependant, le renvoi de cette pétition au Conseil administratif permettrait à ce dernier de préciser sa stratégie d'aménagement, de

végétalisation, d'arborisation, de préservation des espaces verts et de débétonnisation pour chaque quartier. Il nous semble que ces objectifs sont en phase avec ceux qui ont été énoncés par le Conseil administratif. Le groupe des Verts et des Vertes soutiendra donc le renvoi de la pétition P-428 au Conseil administratif.

M. Maxime Provini (PLR). Evidemment, le Parti libéral-radical votera le classement de ces deux objets. L'un est caduc, les tilleuls des Vernets ayant été abattus. Quant à l'autre, la pétition P-428, j'ai du mal à suivre la position du groupe des Verts, qui souhaite son renvoi au Conseil administratif.

Il y a deux conseillers administratifs Verts! Et ils sont justement en train de changer Genève, comme ils l'ont mis en avant dans leur programme électoral. On s'en réjouit, c'est magnifique… Alors, je ne sais pas… Est-ce un désaveu? N'avez-vous pas suffisamment confiance en vos conseillers administratifs, Mesdames et Messieurs du groupe des Verts, pour qu'il faille encore leur renvoyer un objet supplémentaire afin de marquer absolument votre volonté de changer Genève? Certes, c'est votre droit. Mais moi, je ne comprends pas l'insistance avec laquelle, à chaque séance du Conseil municipal, vous nous ressortez votre volonté de changer Genève. Je crois qu'on entend cela vraiment à chaque séance! On le comprend bien mais, heureusement, vous avez deux élus au Conseil administratif pour vous suivre. Et c'est une très bonne chose! Là-dessus, on a donc vraiment du mal à vous suivre. Comme je l'ai dit au début de mon intervention, nous voterons le classement des pétitions P-428 et P-429.

La présidente. M. Alfonso Gomez a demandé la parole, mais il a disparu. Dans l'intervalle, je la donne à M. Matthias Erhardt.

M. Matthias Erhardt (Ve). Je me suis emmêlé les pinceaux, tout à l'heure, dans ma prise de position au nom des Vertes et des Verts concernant la pétition P-429. Voilà ce qu'il en est: certains membres de notre groupe voteront pour son renvoi au Conseil administratif, d'autre voteront contre. On aura la liberté de vote sur cet objet au sein de notre groupe; je voulais juste le préciser.

La présidente. Merci pour cette précision.

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative. Je dirai quelques mots au sujet de ces pétitions, notamment la pétition P-428. Mme Fabienne Beaud, rapporteuse sur cet objet, l'a rappelé: lors de mon audition à la commission des

pétitions, j'ai exprimé un certain nombre d'options sur ce que le Conseil administratif était en train d'élaborer en matière de stratégie climatique et de stratégie de végétalisation. Du reste, vous en aurez très bientôt la primeur, Mesdames et Messieurs.

J'ai aussi expliqué – cela a été relevé par Ensemble à gauche et par plusieurs d'entre vous – que la pétition P-428 était un cri du cœur des pétitionnaires. Cependant, il faut quand même rester très attentifs aux points précis sur lesquels portent les demandes contenues dans cette pétition. En effet, la Ville de Genève et le Conseil administratif avec moi ont une certaine responsabilité par rapport à l'aménagement de notre ville et à la manière dont nous le concevons. Vous avez raison: chaque nouveau projet qui m'est soumis via le département que je préside passe sous les fourches caudines de l'urgence climatique, si je puis dire – mais pas au détriment de la justice sociale, comme le rappelait le Parti socialiste. C'est une réalité. Ce sont deux axes forts du Conseil administratif: la justice climatique et la justice sociale. Il s'agit de faire une pesée d'intérêts pour chaque projet.

Nous sommes, avec ce genre de pétitions, face à des pratiques extrêmes qui sont aujourd'hui révolues. Maintenant, la population réalise qu'il y a eu un certain nombre d'abus ou, en tout cas, que la végétation en ville et la biodiversité sont importantes. On parle peu de la biodiversité, mais elle est très importante, parce qu'elle est le point de départ et même la source de nos conditions de vie. Eh bien, il est juste de se révolter un peu à ce sujet aujourd'hui car, avec l'urgence climatique, on a attiré l'attention sur le fait qu'on était en train de détruire nos biotopes.

Alors, on se préoccupe de ce qui se passe sur le plan local. On sait que la sauvegarde de la forêt amazonienne est un gros problème, mais il est vrai qu'elle est aussi loin de nous. Or il est assez juste que la population s'en préoccupe et le fasse savoir au Conseil municipal, sinon à son exécutif. Cependant, comme je le rappelais, il s'agit de faire des pesées d'intérêts pour chaque nouveau projet. Certains sont malheureusement en cours de développement depuis une dizaine d'années déjà. Mesdames et Messieurs, vous savez que la construction prend du temps, à Genève! Et vous savez aussi qu'on ne peut pas toujours revenir en arrière. C'était le cas pour la caserne des Vernets. Mais soyez assurés que chaque nouveau projet est vraiment examiné de manière très attentive, à l'aune de l'urgence climatique et de la justice sociale.

Je le dis à celles et à ceux qui souhaitent renvoyer l'une ou l'autre de ces pétitions au Conseil administratif: à présent, le Conseil municipal sait pertinemment ce que le Conseil administratif est en train d'élaborer et ce à quoi il s'est engagé. Vous pourrez porter un jugement, ces prochaines années, sur le succès de nos nouvelles actions. Je vous remercie de votre attention.

Mises aux voix, les conclusions de la commission des pétitions demandant le classement de la pétition P-428 sont acceptées par 55 oui contre 16 non.

Mises aux voix, les conclusions de la commission des pétitions demandant le classement de la pétition P-429 sont acceptées par 59 oui contre 8 non (4 abstentions).

7. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 27 octobre 2020: «Pour une installation d'abri de bus à la place Bel-Air» (P-432 A)[1].

Rapport de Mme Fabienne Beaud.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal lors de sa séance du 27 octobre 2020. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Arnaud Moreillon, le 9 novembre 2020. Les notes de séances ont été prises par M. Philippe Berger, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 9 novembre 2020

Audition de M. Jean-Claude Cima, pétitionnaire

M. Cima souhaiterait modifier l'intitulé de sa pétition en «marquise rue des Moulins» pour plus de clarté de la pétition.

Il précise aussi qu'il est seul pétitionnaire mais qu'il aurait pu obtenir plus de signatures.

Il explique aussi qu'il s'est adressé aux Transports publics genevois (TPG) qui lui ont répondu que ce type d'installation était une compétence communale.

Les commissaires s'intéressent à la faisabilité de ladite installation. Le pétitionnaire répond que l'objectif de sa demande est une exécution rapide de la marquise et non une modification de l'entier de la place Bel-Air.

---

[1] Commission, 2942.

Les commissaires proposent d'auditionner la conseillère administrative Mme Perler à l'unanimité.

Toutefois, le président lui a adressé un courriel en date du 26 février 2021 auquel il fut répondu: «En réponse à votre e-mail, je vous précise que la Ville de Genève n'est pas propriétaire du bâtiment sis à la rue des Moulins. Le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) n'est donc pas compétent pour répondre à la demande de M. Cima de prolonger la marquise de la bijouterie Franck Muller.»

Vote

Lors de sa séance du 15 mars 2021, la commission décide de rajouter ce point à son ordre du jour et propose de classer la pétition P-432, ce qui est accepté par 14 oui (4 S, 3 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG) et 1 abstention (EàG).

Annexe: pétition P-432

P- 432

Jean-Claude Cima
3, rue des Confessions
1203 Genève

Genève, le 8 octobre 2020

REÇU le
09 OCT. 2020

Ville de Genève
Conseil municipal
Commission des pétitions
4, rue de la Croix-Rouge
1211 Genève 3

Concerne: abri usagers des transports publics, place Bel-Air

Mesdames, Messieurs,

Début octobre, les CFF ont inauguré leurs stations-gares de la ligne LS 5 *Léman Express* Genève-La Plaine. Des installations sobres, mais qui répondent aux besoins des usagers, nombreux, notamment avec des abris bien dimensionnés.

L'objet de cette lettre pétition est de tracer un parallèle avec la place Bel-Air, point important de transbordement des usagers des TPG, et dont l'installation des abris n'est de loin pas une réussite. A la rue des Moulins, pas moins de six lignes urbaines des TPG ont leur arrêt. Or, *aucun convoi ne s'arrête à la hauteur des abris*, forts étroits, mais à 30 m plus avant dans la rue précitée, où des milliers d'usagers journaliers attendent sans aucune protection contre la pluie. A plusieurs reprises, tant auprès de la régie (pas compétente en matière d'abris) que des services municipaux (répondants pour la construction des abris), il a été demandé de prolonger la marquise du bijoutier F. Muller sur le bâtiment des ponts de l'Ile. Or, rien ne bouge...

Lorsqu'on observe certaines dépenses d'aménagements de la Ville, on peut effectivement sourire devant le peu d'intérêt de la Municipalité face à un "petit problème" somme toute, mais qui impacte journellement tant d'usagers des TPG.

En conclusion, je vous demande, au nom de ces derniers, de bien vouloir réaliser cet aménagement.

Je vous remercie de l'intérêt que vous voudrez bien porter à la présente et vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

M. Arnaud Moreillon, président de la commission des pétitions (S). Je risque de couper l'herbe sous les pieds de la rapporteuse, Fabienne Beaud. Elle m'en excusera, si jamais… La pétition P-432 cherche à répondre à un besoin réel, à savoir protéger les usagers des TPG qui attendent le bus près de la place Bel-Air. Elle demande l'installation d'une marquise sur un bâtiment. Selon un courriel reçu de la conseillère administrative en charge des constructions, il s'est avéré que c'était un bâtiment qui n'appartenait pas à la Ville et sur lequel cette dernière ne pouvait pas intervenir. De ce fait, la commission a décidé de demander au Conseil municipal de classer la pétition P-432.

Mme Fabienne Beaud, rapporteuse (PDC). Je reprends juste les propos de M. le président de la commission des pétitions Arnaud Moreillon, pour ajouter que le pétitionnaire s'est présenté pour son audition et qu'il était le seul signataire de la pétition P-432. Sa demande ne relevant pas de la compétence de la Ville de Genève, nous avons voté en commission le classement de cette pétition. Le Parti démocrate-chrétien fera de même ce soir.

M. Didier Lyon (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'Union démocratique du centre vous invite à voter le classement de la pétition P-432. En effet, la Ville n'est pas propriétaire de l'immeuble concerné, sis à la rue des Moulins. Le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité n'est donc pas compétent pour répondre à la demande du pétitionnaire, qui consistait à prolonger la marquise de la bijouterie Franck Muller afin de protéger les personnes attendant le bus à cet endroit en cas de pluie.

Mme Anna Barseghian (Ve). Il n'y a pas d'autre motif à ajouter à ce qui a été dit ici. Au nom des Verts et des Vertes, je propose donc le classement de la pétition P-432.

Mises aux voix, les conclusions de la commission des pétitions demandant le classement de la pétition sont acceptées à l'unanimité (61 oui).

8. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 3 mars 2020: «Pour que le square situé à l'angle rue Liotard et avenue Wendt ainsi que les espaces adjacents deviennent un lieu de convivialité» (P-417 A)[1].

Rapport de Mme Oriana Brücker.

Cette pétition a été envoyée à la commission des pétitions le 3 mars 2020. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Thomas Zogg, le 9 mars 2020, et sous la présidence de M. Arnaud Moreillon, les 21 septembre et 7 décembre 2020. Les notes de séance ont été prises par M. Philippe Berger, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 9 mars 2020

Audition de Mme Vaucher et de M. Calame, pétitionnaires

Mme Vaucher annonce vouloir poser tout d'abord quelques éléments de contexte. Elle connaît bien le square car elle habite dans le quartier. Une partie du square accueille une maisonnette pour vendre des marrons, des caissettes à journaux et des poubelles. Celles-ci parfois débordent et contribuent à attirer beaucoup de pigeons. Elle fait remarquer que le square constitue une sorte de no man's land qui n'a pas été pensé, mais où l'on s'est contenté de juxtaposer des éléments de manière un peu désordonnée, tandis que la partie parc de l'espace a complètement été abandonnée. Elle note que cela est dommage, étant donné que le square est situé dans une zone très fréquentée. Or, à part des pigeons et des promeneurs de chiens, personne ne s'arrête dans ce parc. En faire une zone de verdure agréable serait bienvenu pour les habitants du quartier, et rendrait plus vivable un lieu très fréquenté.

M. Calame note qu'à partir de ce constat, il convient de se demander comment cet espace peut concrètement être valorisé. Tout d'abord ce square mériterait d'être entretenu et développé. La pétition propose une liste de choses à faire pour rendre la qualité de vie des habitants plus agréable. Pour ce qui est précisément de cette pétition, il explique que le but n'a été que de faire signer les gens du quartier, constatant que lors des trois heures de récolte 115 signatures y ont été apposées. Cet engouement rend compte du fort intérêt de la population pour les propositions contenues dans le texte de la pétition. Celle-ci propose de considérer trois espaces: le square lui-même; l'avenue Wendt; les trottoirs et les parkings.

---

[1] «Mémorial 177e année»: Commission, 5587.

Pour ce qui est du square, son non-entretien fait que certaines zones du parc sont propices à accueillir des eaux stagnantes – cela serait à remédier pour le rendre plus vivable. Une haie en épineux l'entoure, mais elle serait à remplacer en faveur d'une espèce plus agréable à la vue et au toucher. Il pourrait être avisé de reprendre et d'entretenir les pelouses, aujourd'hui laissées à l'abandon, ainsi que de garnir l'espace de massifs de fleurs. Certains vieux habitants du quartier ont fait état de la présence de rosiers dans ce square à une certaine époque, relevant que leur frustration était par conséquent grande de le voir aujourd'hui à l'abandon. M. Calame relève également la présence de nombreux détritus et l'éclairage déficient du lieu: des problèmes de ce type pourraient être réglés par des mesures très simples et peu coûteuses. Il note enfin qu'il y aurait un potentiel pour agrandir ce square si les cinq places de parking qui le jouxtent étaient redisposées dans le parking principal voisin.

Abordant ensuite le deuxième espace, à savoir l'avenue Wendt, il indique que l'installation d'un revêtement phonoabsorbant améliorerait la qualité de vie, tant dans le square que pour les riverains de l'avenue. En venant ensuite au troisième espace, celui en particulier des places de parc, il indique que leurs dispositions pourraient être optimisées, afin de pouvoir gagner de la place pour les piétons sans nécessairement réduire leurs capacités d'accueil. Leur durée pourrait passer de nonante à trente minutes afin de garantir une meilleure rotation. Une zone 20 pourrait être instaurée le long des bâtiments dans le but de garantir la sécurité des riverains. Il faudrait en somme réorganiser la partie parking et la circulation dans la zone pour gagner de l'espace public.

Mme Vaucher explique que les pétionnaires avaient profité de la récolte des signatures pour lancer une action, qui avait consisté à planter des oignons, des fleurs et des arbustes dans le square, pour la somme d'environ 100 francs. Le but était de montrer ce qu'il est possible de faire avec peu de moyens, tout en faisant en sorte que les gens se souviennent de l'existence de cet endroit. Les plantes qui ont été plantées lors de cette action poussent bien et n'ont fait l'objet d'aucune déprédation. L'échange avec les riverains a bien fonctionné, beaucoup les ont remerciés de cette pétition et de leur action, qui rendait visible ce square. Ils ont aussi fait état de la saleté de ce square, rempli de déjections canines et de pigeons, qui contribuent à en faire un endroit peu accueillant, plusieurs personnes se plaignant aussi du fait que tout se passait au centre-ville en termes d'aménagement, et rien dans le quartier.

Questions des commissaires

Un commissaire fait observer, en tant qu'ancien habitant du quartier, que ce square était assez joli dans un temps lointain. Il souhaite savoir dans quel état se trouvent les arbres du square.

M. Calame répond que leur état est plutôt bon. Des arbres avaient été supprimés pour laisser la place à des panneaux d'affichage le long de la route, mais ceux qui sont plantés en pleine terre dans le parc sont en bonne forme. Pour ce qui est de leur action (de planter des oignons, des fleurs et des arbustes avec la population), il précise qu'elle n'était pas pleinement légale, mais que le SEVE ne les a pas interpellés.

Le même commissaire demande si les déjections canines abandonnées dans le parc ne sont pas ramassées.

Les pétitionnaires répondent par la négative. Mme Vaucher ajoute qu'eux-mêmes avaient eu de la peine à trouver des places de bancs propres.

Il demande ensuite si des personnes en situation de handicap peuvent passer par le parc du square.

Mme Vaucher répond qu'ils doivent sans doute le contourner.

Constatant qu'il s'agit d'un parc, le commissaire demande s'il est exact qu'il n'a pas de statut précis.

M. Calame répond par la positive, expliquant que c'est pour cette raison qu'il a simplement été appelé «square» dans la pétition. Mme Vaucher indique qu'ils ont pensé à ce qui s'était fait au parc Harry-Marc, rappelant que ce lieu était il y a quelques années dans le même état que le square Liotard, et que quelques solutions de végétalisation et d'aménagement simples l'ont fait renaître, et ont fait en sorte que les gens finissent par se réapproprier l'endroit.

Une commissaire, disant bien connaître le quartier, confirme que de nombreux objets urbains ont été disposés vers l'ancienne Migros et demande où ceux-ci pourraient être déplacés.

Mme Vaucher déplore qu'ils soient posés sur le trottoir. Vu la présence de cabanes à marrons et de panneaux publicitaires, il y aurait peut-être lieu d'en faire l'économie ici. Pour ce qui est des containers à recycler, ils pourraient être déplacés, si l'on enlevait par exemple les cinq places de parc précitées. M. Calame ajoute que la cohérence n'a pas du tout présidé à l'organisation de cet espace, mais qu'on a rajouté les objets les uns après les autres. Il appelle par conséquent à revoir cela en ayant une réflexion d'ensemble.

La même commissaire souhaite savoir si, pour les auditionnés, ce square aurait davantage vocation à être un lieu de vie où l'on a envie de s'installer, ou plutôt un lieu à végétaliser pour rendre le quartier plus vert.

Mme Vaucher relève qu'à l'instar du parc Harry-Marc ce square aurait vocation à être un lieu de vie, où l'on aurait envie de s'installer, par exemple entre

deux courses. Elle ajoute que l'idée d'en faire une mini-forêt urbaine pourrait néanmoins également être intéressante. M. Calame note que ce square a un potentiel formidable qu'il conviendrait de valoriser, par exemple en fermant davantage le square côté route, relevant à ce titre que le parking est pour l'instant assez mal organisé. Il y aurait moyen d'en faire un îlot de fraîcheur.

Une commissaire demande ce qu'il en est des bancs du square.

M. Calame répond qu'il y a trois bancs dans le parc, précisant que deux d'entre eux étaient dans les flaques la dernière fois. Avec peu de chose, il y aurait déjà moyen de faire beaucoup pour améliorer cette situation.

En évoquant une campagne de travaux qui doit bientôt avoir lieu à proximité, la même commissaire se demande s'il ne faudrait pas profiter de cette occasion et des nuisances qui seront de toute manière déjà présentes pour déplacer les bennes à ordures et à recyclage sur le parking.

M. Calame estime que cela pourrait en effet constituer une opportunité et qu'il est adéquat de se poser cette question dès maintenant. En effet, si le Conseil municipal et le Conseil administratif soutiennent ce projet, on se situerait dans la cible des trois à cinq ans, donc dans le temps des travaux précités. Reconnaissant que ces cinq places de parc constituent une perte de surface pour le public, il indique que la modulation des temps autorisés dans le parking principal permettrait de les supprimer et d'y substituer une partie du mobilier urbain précité. Il se dit néanmoins conscient qu'il faut ici être prudent, en ce que la question des places de parc est un sujet sensible à Genève.

Le président demande si, dans la vue de hauteur qui ouvre le document de présentation, le périmètre en rouge représente la zone à piétonniser.

M. Calame répond par la négative, précisant qu'il représente l'entier de la zone considérée. Il explique que si une étude était lancée, c'est ce qui serait appelé le «périmètre d'étude».

Constatant qu'il y a cinq places de parc devant la Banque Cantonale de Genève, un autre commissaire demande combien de places se trouvent non loin du square.

M. Calame répond que le chiffre pourra être communiqué par écrit à la commission.

Une commissaire demande ce qu'il en est de la sécurité des enfants dans le périmètre, et si des parents leur ont fait un retour sur le sujet.

Mme Vaucher répond que pour l'instant, étant donné que l'endroit est à l'abandon, les enfants savent bien qu'ils ne doivent pas y aller. M. Calame estime

néanmoins que c'est aussi pour une question de sécurité des usagers qu'il ferait sens de rattacher le square aux immeubles.

Le président dit son étonnement face au soudain afflux de pétitions lancées par les Verts ces derniers temps, alors qu'ils n'en n'avaient pas lancé jusqu'à présent. Il se demande dès lors, même s'il s'agit ici d'un sujet pertinent, si cette pétition ne vise pas, à la veille des élections, des fins électoralistes.

Mme Vaucher répond que lorsque le sujet apparaîtra dans la presse, cela sera bien après la tenue des élections. M. Calame ajoute que cette pétition est une opportunité pour améliorer la qualité de vie et favoriser le vivre-ensemble. Au début il ne s'agissait que d'une action de plantation qui, dans un second temps, a débouché sur cette pétition.

Discussion et vote

Un commissaire indique que le square Liotard n'apparaît pas sur la carte des parcs de Genève.

Il propose d'auditionner M. Barazzone, conseiller administratif en charge du département de l'environnement urbain et de la sécurité.

Une commissaire suggère de renvoyer sans attendre la pétition au Conseil administratif, afin de profiter du chantier qui s'ouvrira prochainement à proximité du square. Le futur aménagement du square pourrait ainsi être intégré dans ces travaux.

Une commissaire estime qu'il convient de procéder à l'audition de M. Barazzone ou du Service des espaces verts (SEVE).

Le président soumet au vote la proposition d'audition de M. Barazzone avec le SEVE. La proposition est acceptée par 9 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve, 1 UDC, 2 MCG) contre 5 non (2 PDC, 3 PLR).

Séance du 21 septembre 2020

Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement accompagné de M. Daniel Oertli, chef du Service des espaces verts (SEVE)

M. Gomez commence par dire que l'aménagement des places de notre ville est un enjeu qui lui tient particulièrement à cœur. En tant que conseiller municipal, il avait déposé plusieurs motions concernent la modification et l'aménagement de nos places. Le square Liotard doit être repris en main et l'enjeu est que

l'ensemble des places doit être végétalisé et arborisé. Le problème aujourd'hui tient aux ressources qu'a le SEVE pour être capable de mettre cette politique en place. Des arbres auraient été coupés à l'avenue Wendt sur le bord du square pour être remplacés par des panneaux publicitaires: ce type de coupe n'aura évidemment plus lieu d'être – et fort heureusement.

M. Oertli dit que le square Liotard est un lieu identifié depuis très longtemps. Il a un grand potentiel et il n'est juste pas digne de cette ville. Plusieurs démarches ont déjà été faites auprès du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) qui est réellement responsable de l'aménagement de l'espace public. Le SEVE seul ne peut pas intervenir car les surfaces vertes sont pour l'instant relativement petites. Il s'avère que ce square a un gros potentiel car il y a une contre-allée le long des bâtiments ainsi que des places de parc sur la place. Pour un aménagement adéquat, il ne faut pas se satisfaire des surfaces vertes actuelles mais augmenter l'aménagement dans sa globalité afin de multiplier les surfaces vertes et avoir un impact positif. Le SEVE a donc informé l'AGCM du fait qu'il fallait d'abord définir l'aménagement de la route afin de revoir l'aménagement de la place, aussi en vue des travaux à venir sur l'axe Charmilles-Nations. Il conseille à la commission d'auditionner le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité.

Un commissaire reconnaît que cette place mériterait d'être davantage mise en valeur mais dit son inquiétude pour les petits commerçants existants car, pour eux, les places de parc du square sont importantes. Il dit comprendre la proposition formulée par les auditionnés, mais relève qu'au vu du contexte économique actuellement préoccupant du fait du Covid, il s'agit également de protéger les commerçants de la Ville. Serait-il possible de faire un compromis et de végétaliser ces places comme cela se fait dans certains pays, où le concept rencontre un certain succès?

M. Daniel Oertli explique qu'il n'a pas de propositions concrètes, mais qu'il a constaté une certaine marge de manœuvre sur la place étant donné que les surfaces de circulation sont énormes. Il y a une réflexion à mener, en y incluant les places de parking.

M. Gomez répond que c'est un vieux débat de savoir si la piétonnisation des rues favorise ou non les petits commerces, relevant que dans certaines grandes villes où cela a été fait les commerçants eux-mêmes en sont plutôt satisfaits. Il recommande en ce sens de lire le débat qui a eu lieu ces jours sur le blog de la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) entre une de leur représentante qui s'était plainte de la piétonnisation du quai des Bergues et certains petits commerçants qui étaient d'un avis contraire. Il fait remarquer plus généralement que les petits commerces commencent à se questionner sur l'origine de leur déclin et ce ne sont en aucun cas les places de parking qui

manqueraient qui constituent le problème, bien au contraire! Il note que le débat n'est pas aussi simple. Dans le cas où il faudrait maintenir à toute force ces places, leur végétalisation pourrait en effet être une solution, faute de mieux.

Un commissaire demande à M. Oertli s'il en sait davantage sur le réaménagement de l'axe Charmilles-Servette à moyen terme et si des ajustements à court terme sont prévus pour valoriser les endroits dégarnis de cet espace.

M. Oertli est d'accord de dire qu'il serait effectivement ingénieux de revaloriser cet espace si les travaux tendaient à s'éterniser. Pour obtenir des renseignements complémentaires sur le projet global, il faudrait s'adresser à l'AGCM. Il indique néanmoins que le projet de réaménagement de l'axe Charmilles-Servette est un projet d'ampleur qui va reconfigurer entièrement la route sur toute sa longueur.

Une commissaire rappelle qu'elle n'était pas présente au moment de l'audition des pétitionnaires, mais estime qu'il convient de les remercier. Elle a vécu pendant longtemps dans un immeuble qui donnait sur cette place qui n'en était plus une et elle avait rêvé d'avoir un espace de rencontre à cet endroit. Evoquant ensuite la transformation de la place du Marché à Carouge qui avait suscité, au début, des oppositions, elle fait remarquer qu'il s'agit maintenant d'un lieu de vie magnifique. Il serait très bienvenu de suivre cet exemple et d'avoir dans le quartier, qui est dense et populaire, une telle respiration.

Une commissaire souhaite revenir sur le texte de la pétition, tout en faisant le lien avec une question posée précédemment et concernant les interventions à court terme. Elle fait remarquer que la pétition propose certains points qui ne sont pas du domaine d'une reconfiguration du square mais plutôt du domaine de l'entretien, notamment celui de la gestion des eaux stagnantes ou de la reprise de l'entretien des pelouses. D'après les pétitionnaires une notion d'entretien basique a l'air de faire défaut dans cet espace. Elle demande si c'est un constat que M. Oertli a aussi fait et si des mesures pourraient être mises en place dès maintenant pour pallier cela.

M. Oertli dit que c'est un questionnement perpétuel et qu'il serait effectivement dans les plans d'investir à court terme afin de rendre ce parc moins hostile et plus accueillant.

Un commissaire revient sur les possibilités d'aménagement à court terme et demande s'il y a possibilité de s'associer avec les habitants pour avoir un entretien régulier et surtout quelque chose qui réponde à leurs attentes.

M. Oertli répond que le fait d'intégrer les riverains au niveau de l'entretien est fréquent, mais dans le cas d'espèce c'est le rôle des services d'assumer l'entretien à long terme car les gens sont souvent enthousiastes au début mais finissent vite par se lasser de leurs tâches et sont souvent absents.

Un commissaire demande s'ils ont pris en compte la fermeture de la rue de Cornavin, ce qui veut dire que ceux qui montent la rue de la Coulouvrenière passeront soit par la Servette soit par la rue de Lyon pour se diriger vers l'avenue Wendt. La question est de savoir s'ils comptent toucher cette avenue dans sa largeur et sa fluidité.

M. Oertli dit que la réflexion n'est pas encore faite à ce niveau-là.

M. Gomez répond que c'est au département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité et au département correspondant au sein de l'Etat de s'en occuper.

Discussion et vote

Un commissaire propose d'auditionner Mme Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité afin de savoir si des discussions sur le projet sont en cours ou en voie d'aboutissement.

L'audition de Mme Perler est acceptée à l'unanimité.

Séance du 7 décembre 2020

Audition de Mme Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, accompagnée de ses collaborateurs, M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) et M. Benoît Bouthinon, adjoint de direction du même service

Mme Perler indique partager le point de vue des pétitionnaires, précisant qu'elle connaît bien ces lieux pour y avoir vécu. Elle ajoute qu'il est en effet opportun de s'interroger sur le fait que cet endroit reste un parking. Elle note néanmoins que la faisabilité immédiate et à moyen terme des aménagements proposés par les pétitionnaires est une autre question, qui dépend notamment des travaux qui se déroulent maintenant dans le secteur, et de ceux à venir sur la route des Nations.

M. Betty indique que l'on est ici situé dans le secteur de l'axe Charmilles-Nations qui fait l'objet de travaux depuis quelques années déjà. Il précise qu'il s'agit de la moyenne-ceinture de Genève, que l'Office cantonal des transports (OCT) souhaite modifier en cohérence avec sa nouvelle loi sur les transports. La Ville a déjà identifié ce secteur comme un espace à revaloriser, relevant qu'il se situe pour l'instant en plein dans les travaux. Il déclare également que, suite à la votation récente sur la suppression des places de parc, ce secteur est un des axes

sur lequel l'OCT doit poursuivre et accélérer sa réflexion. Du côté de la Ville, ce dossier sera réactivé de manière plus prégnante d'ici 2021.

M. Bouthinon confirme que des études préliminaires sont actuellement menées pour requalifier cet espace. Il précise que la diminution des voies de circulation accroît le potentiel de requalification de l'avenue Wendt elle-même.

Une commissaire demande confirmation du fait qu'il y a une volonté de réhabiliter la place dès 2021.

M. Betty répond qu'il y a volonté de demander un crédit d'études plus global pour aménager la place, puis de demander un crédit pour les travaux. Il précise que les travaux eux-mêmes ne se feront probablement pas en 2021, étant donné que la procédure prendra un certain temps.

Un commissaire rappelle que la commission avait entendu à ce sujet le SEVE, qui était un peu réticent à engager des aménagements à court terme car une requalification aurait lieu à moyen terme. Il souhaite connaître la position des auditionnés sur ce point, et leur demande si de leur point de vue il ferait sens d'aller de l'avant avec des installations temporaires.

Mme Perler estime que tout aménagement demanderait ici un minimum d'études. En l'occurrence cela vaut vraiment la peine de faire les choses sérieusement en passant par les deux étapes évoquées par M. Betty. Il serait dommage d'uniquement procéder à un aménagement minimum et rapide. Elle ajoute en ce sens que par exemple l'installation de simples bacs à plantes ne permettrait pas d'atteindre le but visé. M. Betty confirme l'avis exprimé par Mme Perler, expliquant que c'est le devenir de l'avenue Wendt avec toutes ses mobilités qui est un objet de préoccupation, notamment parce qu'il est nécessaire d'y laisser plus de place à la mobilité douce. Il convient par conséquent de modifier l'image de l'avenue elle-même et de réfléchir à l'aménagement du square. Il note à ce titre que seules quelques places de parc pourraient être conservées pour la dépose-minute ou pour les commerces. Relevant que l'OCT souhaite aussi aller de l'avant sur ce dossier, il observe qu'une collaboration avec lui sera peut-être possible. Il estime en ce sens que si dans les premiers mois de 2021 un concept d'aménagement commun était trouvé, il serait alors superflu de proposer des solutions provisoires. Dans le cas contraire, un aménagement provisoire pourrait éventuellement être installé et être testé au sein du nouveau fonctionnement du secteur.

Une commissaire demande s'il serait possible d'intégrer dans la phase d'étude un appel aux artistes pour aider à aménager ce projet avec la population. Elle évoque en exemple l'installation de lumières.

Mme Perler répond qu'une telle démarche serait envisageable. Elle note cependant que l'intégration d'artistes augmenterait le coût d'étude et pourrait

également rallonger le processus. Il serait opportun de préciser ce souhait pour que le Conseil administratif puisse en tenir compte.

La commissaire indique avoir fait cette suggestion étant donné que le Fonds d'art contemporain de la Ville (FMAC) dispose déjà d'un budget destiné à l'aménagement public. Elle relève que cela s'est déjà fait, par exemple au parc Trembley, où la collaboration a été très fructueuse.

Mme Perler en convient et indique que ce point sera à préciser dans le rapport que rendra la commission.

Une commissaire relève que la pétition articule quelques propositions intéressantes, comme la limitation de vitesse sur l'avenue Wendt ainsi que la pose d'un revêtement phonoabsorbant. Qu'en pensent les auditionnés? Elle demande ensuite si des consultations citoyennes seront organisées en vue de l'aménagement de ce secteur, et souhaite enfin savoir s'il sera possible de s'assurer que le nouvel aménagement rendra l'espace pratiquable pour les femmes, et d'évoquer les conclusions récentes d'une enquête menée par l'Université de Genève sur les pratiques des femmes dans les espaces publics.

Mme Perler répond tout d'abord que des consultations citoyennes seront bien évidemment organisées quand il s'agira de concrétiser le projet, précisant que si cela est plus pour un projet, cette procédure pourrait également le ralentir, ce dont il faut être conscient. Quant à la question concernant la place des femmes dans cet espace, elle indique que le Conseil administratif a la volonté de tenir compte des conclusions de l'étude précitée, de se les approprier et de les intégrer dans la réalité.

M. Betty répond à la première question de la commissaire et confirme qu'un revêtement phonoabsorbant sera à moyen terme installé sur l'avenue Wendt, à partir du moment où l'OCT aura articulé son projet définitif. Il ajoute que pour ce qui est de la limitation de vitesse sur cet axe, cette problématique est à intégrer dans les discussions qui sont en cours actuellement entre le Conseil administratif et le Canton pour que la Ville puisse créer des zones 30 dans certains secteurs, dont celui-ci. Il relève plus largement que tous les éléments de la pétition font sens et que l'objectif de la Ville est par conséquent de les reprendre.

Un commissaire demande confirmation du fait que dans l'immédiat aucun aménagement n'est prévu car l'axe est en attente de requalification, mais qu'il ferait néanmoins sens de renvoyer le texte au Conseil administratif en ce qu'il permettrait d'ouvrir un dialogue avec les autorités.

Mme Perler confirme qu'il serait souhaitable que la plénière renvoie le texte au Conseil administratif, avec le rapport et autres pièces pertinentes jointes. Elle rappelle ensuite qu'il s'agit de voir dans un premier temps avec l'OCT quel sera

le projet de requalification, et estime qu'il pourrait ensuite être intéressant de prévoir éventuellement des installations provisoires, expliquant que cela permettrait de sentir au mieux les besoins des pétitionnaires et des personnes appelées à fréquenter ce lieu.

Le président, relevant que le moyen terme a été évoqué pour la pose d'un revêtement phonoabsorbant, souhaite savoir à quel horizon temporel précis cela renvoie. Il demande ensuite à quel horizon temporel renvoie sur le plus long terme l'agencement plus général de cet espace, et souhaite savoir enfin à quel moment du processus d'aménagement une étude sur la flore du secteur sera menée, faisant remarquer la présence d'arbres sur cette parcelle.

M. Betty répond tout d'abord que l'installation du revêtement phonoabsorbant devrait se faire à l'horizon 2022-2023, précisant néanmoins que tout est lié et que si l'on parvient à disposer rapidement d'une nouvelle image pour l'avenue Wendt, le déroulement des travaux pourrait suivre son cours assez rapidement. Il relève cependant que la mise au point de cette image pourrait prendre du temps, vu le nombre d'acteurs qui y seraient impliqués, et de citer notamment les Services industriels de Genève (SIG). Il passe ensuite à la dernière question et indique qu'au moment où l'étude est lancée un bilan du patrimoine végétal est dressé. Il explique que pour ce qui est des arbres, s'ils sont sains ils devront être intégrés dans le réaménagement, tandis que les haies et les pelouses auront plutôt vocation, au vu de leur état, d'être réadaptées.

Discussion et vote

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien indique que son groupe soutiendra le renvoi au Conseil administratif.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre indique que telle sera également la position de son groupe.

Une commissaire socialiste déclare que cela est également l'avis de son groupe.

Un commissaire du Parti libéral-radical explique que son groupe votera également le renvoi au Conseil administratif.

Un commissaire des Verts annonce que son groupe soutiendra aussi le renvoi au Conseil administratif, tout en rappelant le souhait des pétitionnaires pour que ce secteur soit simplement entretenu et puisse disposer de la mise en place d'un projet plus rapide et ce, même en cas d'aménagements globaux plus satisfaisants.

La commissaire du Mouvement citoyens genevois déclare que son groupe soutient également le renvoi au Conseil administratif.

La commission vote à l'unanimité le renvoi de la pétition P-417 au Conseil administratif.

Annexe: pétition P-417

P-417

Pétition à l'attention des autorités municipales

Pour que le square situé à l'angle Rue Liotard et Avenue Wendt, ainsi que les espaces adjacents deviennent un lieu de convivialité (cf. texte de la pétition)

115 signatures collectées in-situ uniquement le 1er février 2020

Reçue le 14.2.2020

Service du Conseil municipal
Rue Pierre Fatio 21
1204 Genève

M. Cousiol

contacts

Anna Vaucher, avenue Wendt 67, 1203 Genève
+4178 760 97 97, annavaucher1@gmail.com

Boris Calame, Avenue des Eidguenots 10, 1203 Genève
+4179 242 21 70, contact@boris-calame.ch

Pétition à l'attention des autorités municipales

Pour que le square situé à l'angle Rue Liotard et Avenue Wendt, ainsi que des espaces adjacents deviennent un lieu de convivialité

Les signataires de cette pétition déplorent le laisser-aller dans l'entretien du square situé à l'angle Rue Liotard et Avenue Wendt ainsi que des espaces adjacents. Les pelouses ne sont pas entretenues, tout comme les haies, d'autant plus essentielles qu'elles permettent de marquer une distance du côté de la route. Etant donné l'absence de soins accordés, l'espace est envahi de pigeons et de déjections canines et surtout il est délaissé par les habitant.e.s du quartier. Quant aux espaces adjacents, ils sont encombrés, rendant l'ensemble de l'espace peu convivial.

Par ailleurs, l'ensemble se trouve dans un coin de quartier dense, traversé par un axe autoroutier très fréquenté, avec peu d'espaces verts, ce qui est d'autant plus problématique au vu du réchauffement climatique. Constatant l'énorme potentiel d'amélioration qu'il y existe, et décelant la nécessité d'un espace de rencontres au service des populations du quartier, les signataires de cette pétition, rassemblé.e.s sur place lors de la journée du samedi 1er février 2020, demandent aux autorités municipales de la Ville de Genève la mise en œuvre par étapes des aménagements, études et réalisations suivants:

SQUARE (dans l'esprit du Parc Harry-Marc à la Place du Cirque):

- Mise à niveau des chemins;
- Gestion des eaux stagnantes;
- Remplacement des haies en épineux par des haies vives (ouverture côté immeubles et fermeture côté Avenue);
- Reprise et entretien des pelouses;
- Plantation de massifs de fleurs, plantes vivaces et arbustes fleuris;
- Régulation des pigeons;
- Nettoyage et entretien régulier du square (déchets et déjections);
- Renouvellement et meilleure gestion de l'éclairage;
- Agrandissement du square;

AVENUE WENDT

- Pour protéger le square des nuisances sonores: pose de revêtement phono absorbant et/ou limitation de vitesse sur le tronçon concerné;

PARKING et TROTTOIRS (zone minérale)

- Désencombrement et réorganisation du secteur (collecteurs, caissettes à journaux, panneaux, cabane à marrons, parkings, ...);
- Révision du statut parking (actuellement 90 minutes) avec application d'une mixité horaire, notamment de courte durée;
- Création d'une zone de rencontre 20Km/h (ruelle le long des immeubles);
- Etude pour la conversion de l'ensemble du triangle en Parc public ou, pour le moins, réorganisation des accès au parking sur l'Avenue Wendt avec suppression de la liaison avec la Rue Liotard et agrandissement du Square sur la surface ainsi récupérée (en direction des immeubles).

	Prénom(s)	Nom	Adresse de domicile	Signature
1				
2				
3				
4				
5				

Cette
muni
munic

Pour
Anna [illegible] : 078 760 97 97 ou [illegible]
Boris Calame : 079 242 21 70 ou contact@boris-calame.ch

Avec le soutien

LES VERTS VILLE DE GENÈVE

Pétition: convivialité au square situé à l'angle
de la rue Liotard et de l'avenue Wendt

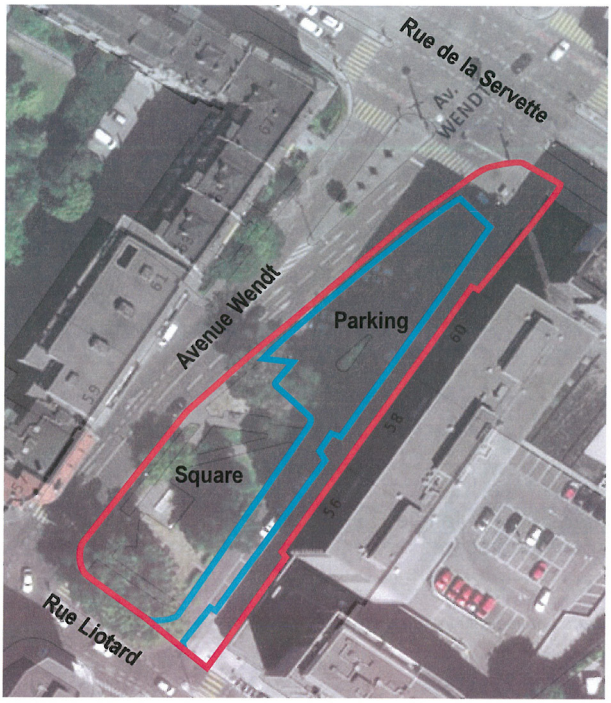

Mme Oriana Brücker, rapporteuse (S). La commission des pétitions a traité la pétition P-417 en trois séances, dont la première encore durant la législature précédente. Après l'audition des pétitionnaires, le Service des espaces verts (SEVE) et le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité, avec leurs magistrats responsables, ont été entendus par les commissaires. Pendant toutes ces auditions, nous avons appris que la situation du square situé entre la rue Liotard et l'avenue Wendt était connue par la Ville.

En son état actuel, ce square n'est pas digne de Genève, cela a été dit par les services municipaux. Il constitue en effet une sorte de *no man's land* où personne ne s'arrête, sauf les pigeons. Et pourtant, il a un grand potentiel. Il pourrait devenir une zone de verdure, un îlot de fraîcheur, un lieu où on s'arrête entre deux courses – comme il l'a d'ailleurs été autrefois, cela aussi a été dit par les services de la Ville. Il faut cependant remarquer que des travaux conséquents sur l'axe Charmilles-Nations et un aménagement important de l'avenue Wendt sont prévus. Tout cela va retarder le réaménagement du square et sa revalorisation.

Dans l'attente d'un aménagement de fond, des idées d'installations temporaires ont été émises en commission et ont semblé intéressantes; elles figurent dans le rapport P-417 A. Par exemple, on pourrait proposer des projets d'artistes financés par le Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC), en collaboration aussi avec les citoyens. Pour pouvoir avancer avec cet objet malgré les travaux qui vont forcément retarder la revalorisation de fond du square concerné, la commission a voté à l'unanimité le renvoi de la pétition P-417 au Conseil administratif.

M. Didier Lyon (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'Union démocratique du centre vous invite à renvoyer la pétition P-417 au Conseil administratif. En effet, le square situé à l'angle de la rue Liotard et de l'avenue Wendt est actuellement utilisé comme parking; de plus, cet endroit n'est pas entretenu. Le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité nous a signalé que des études préliminaires étaient actuellement en cours, afin de le requalifier. Le renvoi de cette pétition au Conseil administratif permettra à la Ville d'ouvrir le dialogue avec les autorités. Il est prévu également d'installer du revêtement phonoabsorbant à l'avenue Wendt. On pourra ainsi intégrer des haies et des pelouses dans le réaménagement de ce square et de ses environs.

Mme Fabienne Aubry-Conne (PDC). Vous l'avez compris, Mesdames et Messieurs: pour le Parti démocrate-chrétien comme pour l'ensemble des membres de la commission, cette pétition fait sens. Il s'agit simplement de réhabiliter un lieu existant qui a été laissé complètement à l'abandon. Cet aménagement permettra

d'offrir enfin un espace de calme aux habitants d'un quartier bien malmené, et qui risque de l'être encore plus avec les travaux à venir. Ainsi, comme l'a fait Mme la rapporteuse au nom de la commission des pétitions, le Parti démocrate-chrétien demandera le renvoi de la pétition P-417 au Conseil administratif.

Mme Maryelle Budry (EàG). Le renvoi au Conseil administratif de la pétition P-417 intitulée «Pour que le square situé à l'angle rue Liotard et avenue Wendt ainsi que les espaces adjacents deviennent un lieu de convivialité» a été voté à l'unanimité par la commission des pétitions. Les auditions de M. Gomez et de Mme Perler, ainsi que de leurs collaborateurs et collaboratrices, nous donnent bon espoir dans la réalisation prochaine des projets défendus par les pétitionnaires.

Cet espace d'herbe un peu glauque entre les routes – un parking – a, en fait, un grand potentiel. Les habitants et habitantes souhaitent son aménagement pour qu'il constitue un véritable lieu de rencontre agréable à vivre. Cela ne demanderait pas trop de frais: fleurir le square, renforcer les bancs, revêtir l'avenue Wendt de revêtement phonoabsorbant, ce n'est pas trop demander. D'ailleurs, les habitants ont déjà mis la main à la pâte – c'est-à-dire dans la terre! – en plantant eux-mêmes des fleurs. Ils aimeraient aussi diminuer l'espace dédié au parking. Là, peut-être que tout se complique… Peut-être, car les mentalités changent: il devient préférable d'avoir des fleurs plutôt que des autos devant son magasin. Ensemble à gauche s'en réjouit et demande donc le renvoi de la pétition P-417 au Conseil administratif.

M. Valentin Dujoux (Ve). Concernant la pétition P-417, le groupe des Verts salue la mobilisation des habitantes et des habitants pour se réapproprier cet espace et le remettre à notre agenda politique. Pour rappel, ce square se caractérise par sa situation dans un quartier où il y a une forte densité de population. Comme cela a été dit tout à l'heure, cet espace de verdure s'apparente davantage à un *no man's land*. La pétition P-417 exprime la volonté d'un entretien plus important et d'améliorations à moyen terme, parce que la qualité de vie en ville est indispensable, quels que soient les quartiers. On le voit avec l'urgence climatique, on le voit aussi avec les besoins de la population en ces temps particuliers: ces espaces de rencontre, ces espaces de vie sont importants pour la vie des quartiers.

De son côté, la Ville prend ses responsabilités, elle aménage; cela a été le cas en haut de la plaine de Plainpalais avec le parc Harry-Marc en 2015 et, dernièrement, avec la nouvelle place des Augustins. Ces espaces-là demandent effectivement un entretien. C'est un effort qui se poursuit aussi, par exemple, du côté de Champel au square Le-Fort. Ces espaces de vie, comme le square concerné par la pétition P-417, évoluent et se détériorent. Il est donc nécessaire de les adapter

aux nouvelles réalités, tout en ayant chaque fois la volonté d'améliorer la qualité de vie dans les quartiers.

Pour toutes ces raisons, le groupe des Vertes et des Verts soutient les conclusions de la commission des pétitions figurant dans le rapport P-417 A, à savoir le renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

M. Daniel Sormanni (MCG). Ecoutez, Mesdames et Messieurs, en ce qui nous concerne, nous ne pouvons pas être d'accord avec une pétition de ce genre, parce que le square en question est un endroit où il y a des commerces, une banque et plein d'activités. Nous sommes contre la suppression de places de stationnement. Vous voulez encore supprimer des places de parking – sans compensation, bien évidemment! De plus, on a déjà entendu de la bouche de Mme Perler qu'elle voulait aussi supprimer des places à la rue Hoffmann, située juste à côté. Mais alors, supprimez toutes les places en ville de Genève! Je sais que c'est la position des écolos… Eh bien, ce n'est pas la nôtre! A un moment donné, il faut savoir raison garder. Or visiblement, tel n'est pas le cas ici. Dans cette affaire, c'est Grand Corps Malade sans talent!

Je ne comprends pas ce genre de pétition. On peut bien aménager la partie herbeuse du square et la rendre plus jolie, mais je suis contre le déplacement ou la suppression des places de parking qui se trouvent à cet endroit. Il n'y aura pas de compensation! Par conséquent, c'est illégal. De plus, nous ne pouvons pas approuver cette politique qui consiste à supprimer toutes les places de parking en ville de Genève. Je sais que le Conseil administratif veut supprimer 80% de ces places – c'est ce qu'il a annoncé dans son plan de transition soi-disant écologique, cette transition catastrophe! Eh bien, nous, nous ne pourrons pas approuver ça! Une majorité du Conseil municipal le fera, mais nous, nous serons contre! Je pense que, à un moment donné, il faut essayer d'équilibrer les choses.

Oui, Mesdames et Messieurs, on est pour une meilleure arborisation de la ville! Oui, on est pour la plantation d'arbres là où c'est possible – mais ce n'est pas ce qui a été fait jusqu'à maintenant! J'ai parlé tout à l'heure de la place des Augustins: on y a mis du gravier et on y a enlevé l'herbe! Ça ne va pas dans la bonne direction!

Je vous rappelle aussi le cas de la plaine de Plainpalais: c'est un désert absolument innommable, c'est moche, ce n'est pas convivial et il n'y a pas une brique d'ombre. Voilà où il faut planter des arbres et faire quelque chose! Il y a un objet là-dessus à l'ordre du jour, le rapport M-1008 A; je ne sais pas si on arrivera un jour à l'aborder, vu la vitesse à laquelle on va dans le traitement de notre ordre du jour. Et cela, même en ne discutant pas sur les comptes, pour gagner du temps ou pour je ne sais quelle autre raison… Eh bien, je crois qu'on fait fausse route!

Sur la plaine de Plainpalais, vous, les écolos, les socialistes et toute la gauche, vous avez voté le ratiboisage des arbres orchestré par M. Pagani. Alors, ne venez pas nous donner des leçons en disant qu'il faut planter trois buissons de plus! Ce ne sont pas des buissons qu'il faut, mais de vrais arbres, pour avoir une véritable canopée! Ce n'est pas en aménageant des lieux de cette manière qu'on va résoudre le problème!

Quant au projet d'espace convivial… Vous allez pique-niquer là-bas? Ce square est situé tout près de l'avenue Wendt, qui est censée faire partie de la moyenne ceinture, quoi que vous puissiez en penser. Cela est conforme à la loi pour une mobilité – soi-disant – cohérente et équilibrée (LMCE). Entre la rue Liotard, l'avenue Wendt et la rue de la Servette, qui est bouchée tous les jours matin et soir, youpie, c'est convivial comme endroit! Je crois qu'on peut trouver mieux, même dans le quartier. Je pense que ce n'est même pas une fausse bonne idée, mais que c'est une mauvaise idée! Je l'ai dit tout à l'heure: Grand Corps Malade! On fait feu de tout bois et de tout ce qui se passe, soi-disant pour montrer qu'on est bons et qu'on va augmenter la canopée en ville de Genève. Ce n'est pas comme ça qu'on y arrivera! Nous voterons donc résolument non au renvoi de la pétition P-417 au Conseil administratif.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je vous inviterai à remettre votre masque pour votre prochaine intervention.

M. Maxime Provini (PLR). Le Parti libéral-radical sera favorable au renvoi de la pétition P-417 au Conseil administratif. Pour le Parti libéral-radical, ce square est vraiment en mauvais état actuellement et cette pétition est relativement bienvenue. Ses invites ne sont pas forcément toutes réalisables dans l'immédiat mais, malgré tout, nous pensons qu'on peut faire clairement mieux à cet endroit, raison pour laquelle nous acceptons le renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

M. Eric Bertinat (UDC). Mesdames et Messieurs, mon collègue Didier Lyon vous a déjà informé de notre position, à savoir le renvoi de la pétition P-417 au Conseil administratif. J'aimerais soulever ici un petit problème qui n'est pas forcément celui de la mobilité, mais plutôt celui des nuisances nocturnes. Je vois tous les partis venir avec des projets visant à chasser les automobiles pour récupérer des surfaces de voirie et en faire des lieux de convivialité. Plusieurs projets dans ce sens sont actuellement à l'étude en commission de l'aménagement et de l'environnement, du reste. On voit bien dans quelle direction va le Conseil

municipal – même s'il y a, çà et là, quelque opposition à la volonté de chasser systématiquement la voiture.

Le problème de fond reste tout de même celui des nuisances nocturnes. Aménager des places comme on nous le propose en les verdissant, en y mettant des bancs et en invitant la population à s'y réunir, c'est idyllique – mais, dans la réalité, ça ne se passe pas comme ça! Généralement, ce sont des lieux extrêmement bruyants et les personnes vivant à proximité en souffrent souvent en fin de semaine et le dimanche. Je vous parle en connaissance de cause! On ne voit pas beaucoup les agents de la police municipale (APM) renforcer leurs rondes ni avoir une surveillance accrue, à ces endroits qui sont en train de se multiplier. Je peux comprendre qu'en ville où tout est bétonné on ait envie d'avoir un banc et un arbre, comme le disait la chanson il y a bien longtemps, pour se rencontrer, pour souffler, pour prendre plaisir à lire la *Tribune de Genève* en public, peut-être… Que sais-je? Mais il n'en reste pas moins que ces lieux sont généralement accaparés – souvent par des jeunes, mais pas seulement – et qu'il y a souvent beaucoup de bruit. Pour celles et ceux qui travaillent et qui ont besoin de trouver le sommeil avant 1 h du matin, cela pose un véritable problème.

Nous parlons ici d'une pétition mais, dans tous les projets qu'on nous présente, il devrait y avoir un réel lien avec la garantie de la tranquillité. On devrait se pencher aussi sur le renforcement des APM, parce qu'on ne va évidemment pas multiplier leurs tâches sans toucher aux effectifs. On voit qu'en accédant au désir de la population d'avoir davantage de lieux de convivialité, on a aussi un rôle éducatif à tenir. On ne peut pas simplement réclamer de tels lieux sans prendre les mesures nécessaires.

M. Daniel Dany Pastore (MCG). Moi, je trouve ce débat extraordinaire, parce qu'on n'a rien à dire, en fait! Alors justement, parlons-en! *(Rires.)* Rien, ce n'est pas grand-chose… Mais moins que rien, c'est quand même quelque chose!

On peut éventuellement aménager ce square, bien sûr… Mais il y a quelque chose que je n'arrive pas à comprendre, Madame la présidente. Et j'aimerais que tous ici, les dames et les messieurs, prennent note de ces quelques mots. Je mets du temps, pour être sûr que tout le monde les imprime correctement dans sa tête… On veut ici aménager une place. On a déjà eu un cas analogue avec la place des Augustins, où on voulait tout fermer à la circulation, alors qu'il fallait quand même laisser un passage aux pompiers. Eh bien, je vais vous dire, Mesdames, Messieurs: pour le square situé entre la rue Liotard et l'avenue Wendt, c'est un peu la même chose. Tout le monde a raison et tout le monde n'a pas tout à fait raison.

Il est moche, ce square! On est d'accord, il faut faire quelque chose. En plus, c'est un repaire à pigeons. Comme il est situé au bord de l'avenue Wendt, il est bruyant. Un espace de détente à cet endroit, ce n'est pas vraiment l'idéal. Mais

on peut quand même, quand on le traverse, imaginer y trouver un lieu sympathique. Il est vrai qu'il y a des commerces qui ne sont pas négligeables non plus. D'accord, la Migros a dû fermer parce que l'immeuble s'écroulait, mais elle va rouvrir! Il faudra donc qu'on puisse approcher avec des véhicules automobiles pour mettre les cornets de courses à l'intérieur. Il y a aussi une banque, un café, un bureau de tabac, un marchand de literie… Je vois mal les gens acheter de la literie et traverser le square à pied avec deux ou trois matelas sur le dos! Evidemment, si on était dans un pays du tiers monde, ce serait usuel… mais à Genève, non!

Alors oui, aménageons ce square, mais conservons quand même les aspects pratiques comme les places de stationnement où on peut s'arrêter un petit moment. Car il y a des parcomètres, Mesdames, Messieurs! Il ne s'agit pas de voitures-trottoir! Elles viennent, leurs propriétaires font leurs affaires et elles repartent. De plus, il y a une permanence médicale avec quelques docteurs. C'est donc vraiment un lieu très animé qui doit être à la portée de tout un chacun – y compris des personnes ayant des difficultés pour se mouvoir, je veux dire des gens en chaise roulante ou qui marchent avec des cannes, des gens âgés ou qui ont des rhumatismes. Vu l'humidité qui y règne, Genève est la championne des rhumatismes! Même quand il y a du soleil, en fin de soirée, il y a toujours de l'humidité. Alors, pensez un peu à ceux qui sont plus âgés; 40% de la population à Genève est proche de la retraite.

Le quartier concerné ici n'est pas au centre-ville, où la perturbation due à l'automobile est terrible. Les voitures prennent l'avenue Wendt pour s'échapper de cette ville où on ne peut plus ni rouler ni parquer. Alors, s'il vous plaît, Mesdames, Messieurs, pourquoi ne pas accepter de moduler le projet en conservant les quelques places de parking existantes pour les voitures? On pourrait très bien prévoir ça en commission des travaux et des constructions. Mais pour vous, à gauche, 15 voitures parquées à cet endroit, oh là là, c'est une catastrophe! S'il vous plaît, soyez raisonnables et partagez l'espace! On est en démocratie, Mesdames, Messieurs, ne l'oubliez pas! Il en faut pour tout le monde, pour tout un chacun! On est là pour travailler sérieusement, dans un bon équilibre, et pas dans un totalitarisme qui privilégie en ville la mobilité douce qu'on peut avoir à la campagne ou dans les grands parcs.

On parle ici d'un tout petit square qui mesure au maximum dans les 120 m^2, donc on ne va pas y construire une piscine ni un bowl ou je ne sais quoi d'autre. Faisons-en un lieu de passage pour tout un chacun et ça ira très bien! Je vous remercie, Madame la présidente, de m'avoir écouté religieusement…

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative. Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, je ne peux que me réjouir de cette quasi-unanimité pour soutenir la pétition P-417, qui me facilitera

la tâche dans les négociations avec l'Etat de Genève concernant notamment le tronçon de l'avenue Wendt. Je m'en réjouis, tout en regrettant la mauvaise humeur du Mouvement citoyens genevois. C'est dommage! Même si le tronçon concerné de l'avenue Wendt fait partie de la moyenne ceinture, je suis convaincue qu'il est nécessaire de répondre à la demande des habitants d'avoir un havre de paix. Je les comprends! C'est donc avec plaisir que j'accueille le renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

Je vous confirme que c'est aussi l'une de mes préoccupations, comme sur d'autres places. Ce square est effectivement un lieu délaissé de notre ville. Avec mon collègue Alfonso Gomez, en charge du SEVE, nous sommes convaincus que cet endroit recèle un potentiel de convivialité important et qu'il doit donc retrouver l'image d'un square agréable pour toute la population.

Ensuite, comme cela a été dit, l'avenue Wendt fait partie de la moyenne ceinture, selon la LMCE. Elle passe juste à côté du square en question. Mon intention est de profiter de cette moyenne ceinture pour faire enfin respecter les normes de protection contre le bruit prévues par le droit fédéral, ce qui n'est pas le cas actuellement. Cela concerne aussi les nuisances sonores des frimeurs bruyants, que craint l'Union démocratique du centre – je l'entends bien et nous en tiendrons compte, au Conseil administratif. Il n'est pas plus agréable d'entendre des frimeurs bruyants que des voitures!

L'objectif est de profiter de ces travaux sur la moyenne ceinture et de la réhabilitation du tronçon actuellement à l'étude pour augmenter la qualité de vie en ville. En étudiant ce secteur, on se rend vite compte que ce petit square fait partie des lieux qui permettraient de lutter contre les îlots de chaleur. Il est vraiment temps de retrouver de la pleine terre, de végétaliser et donc d'élaborer un projet de qualité. Ce tronçon est donc à l'étude. Des négociations avec l'Etat sont en cours et j'espère pouvoir déposer une proposition de réalisation d'ici à la fin de l'année 2021 ou au début de l'année 2022.

J'aimerais maintenant rassurer M. Daniel Dany Pastore. Des places subsisteront toujours pour la livraison des commerçants et pour les personnes à mobilité réduite. A cet égard, je rappelle que, même si le géant orange a dû mettre entre parenthèses ses activités dans ce périmètre, il y a un autre grand commerce dans le périmètre et que ces deux grandes surfaces disposent de parkings, l'un souterrain, l'autre un peu en contrebas avec l'entrée par la rue Liotard. Ce ne sont donc pas les places de stationnement qui manqueront! Il est en effet dommage de vouloir maintenir les places de stationnement du square entre la rue Liotard et l'avenue Wendt, alors qu'il existe deux grands parkings à proximité.

J'en reviens à la crainte des nuisances nocturnes et à la demande que la Ville prenne les mesures nécessaires. Eh bien, oui! Il est vrai que, quand on supprime le bruit des automobiles, des gros camions et des motos pétaradantes et que ce bruit

est remplacé par celui des rires de personnes, certains, n'y étant pas habitués, peuvent être un peu étonnés… Mais on y sera attentifs car, si le Conseil administratif a décidé de reverdir la ville et de dégrapper les places pour y installer des bancs et des arbres, ce n'est pas pour que d'autres nuisances apparaissent! Ce sont des lieux de convivialité et on y sera attentifs. Sachez toutefois, Mesdames et Messieurs, que la généralisation de ce que l'on peut appeler les nuisances nocturnes ne concerne pas seulement Genève, mais beaucoup de villes suisses et européennes. Nous y serons donc attentifs, je vous rassure. Je vous remercie de votre attention!

Mises aux voix, les conclusions de la commission des pétitions demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées par 62 oui contre 9 non.

La présidente. Nous passons maintenant à la section de notre ordre du jour dite des rapports traités sans débat. Le bureau vous propose, Mesdames et Messieurs, de réitérer les exploits de la dernière session, à savoir d'avancer dans le traitement de ces rapports. Je vous fais donc voter le principe du débat accéléré sur ces objets avec mention «très accéléré», c'est-à-dire que le bureau vous demande de ne prendre la parole que pour donner de nouveaux éléments ne figurant pas dans le rapport, si votre position a évolué depuis le vote de commission ou si vous avez des amendements à défendre. Libre à vous de savoir si vous voulez nous accompagner dans cet effort!

Mis aux voix, le principe du débat accéléré pour les rapports de commission à traiter sans débat est accepté par 66 oui contre 3 non).

9. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 27 mars 2019 de Mmes et MM. Souheil Sayegh, Anne Carron, Jean-Luc von Arx, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Alia Chaker Mangeat, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Lionel Ricou, Albane Schlechten, Patricia Richard, Jean Zahno, Georges Martinoli, Jean-Philippe Haas, Yasmine Menétrey et Laurence Corpataux: «Pour des espaces de jeux synthétiques dans les parcs à proximité des résidences pour seniors» (M-1425 A)[1].

Rapport de Mme Fabienne Beaud.

Cette motion a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse par le Conseil municipal lors de sa séance plénière du 12 novembre 2019. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Didier Lyon, le 27 août 2020 et le 14 janvier 2021. Les notes de séances ont été prises par M. Nohlan Rosset, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

– que les saisons apportent chaque année un lot de belles journées, y compris en hiver;
– que, malheureusement, les jours qui suivent la pluie rendent les terrains en herbe impraticables aux différentes activités qui s'y déroulent, même en été;
– que les espaces de jeux surveillés pour les enfants n'offrent souvent que des toboggans et des balançoires, et ne répondent pas aux besoins de jeux d'équipes (basketball, football, etc.);
– que les enfants n'ont souvent pas d'activités ludiques qui leur permettent de jouer avec les résidents ou en leur présence quand ils rendent visite à un parent dans un établissement médico-social (EMS),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– la création d'espaces de jeux multisports praticables en toute saison dans les parcs de la ville et à proximité des EMS, le synthétique permettant de limiter les nuisances sonores du voisinage et ayant l'avantage d'être praticable toute l'année;

[1] «Mémorial 177e année»: Développée, 2191.

– de limiter l'utilisation de ces aires de jeux à 20 h en semaine et à 21 h le week-end.

Séance du 27 août 2020

Audition de Mme Anne Carron, motionnaire

Mme Carron explique prendre la parole en tant que deuxième signataire, le premier étant M. Souheil Sayegh qui siège actuellement au Grand Conseil. Cette motion a été déposée le 27 mars 2019 et a été accueillie favorablement de façon large puisque signée par le Parti libéral-radical, le Parti socialiste, les Verts, l'Union démocratique du centre et le Mouvement citoyens genevois. M. Sayegh est médecin spécialisé en médecine du sport, il a siégé pendant cinq ans à la commission du sport du Conseil municipal, il est donc particulièrement compétent. Il est aussi père de famille et donc particulièrement concerné par la question des liens intergénérationnels et les aspects pratiques liés au sport et à l'aménagement des parcs de jeux. Les considérants qui ont amené le dépôt de cette motion sont clairs et soulignent que les pelouses des parcs sont rendues impraticables pendant plusieurs jours suite à des jours de pluie. La motion vise la création d'espaces synthétiques pour les jeux d'équipes sur des endroits que les services de la Ville pourraient répertorier. M. Sayegh avait à l'esprit le parc Bertrand sur lequel a existé pendant longtemps un terrain de football en pelouse qui n'existe plus car il est devenu impraticable. Les parcs et les périmètres des aires de jeux surveillées pour les enfants plus jeunes sont concernés par ce texte et la création d'espaces pour les sports d'équipe permettrait de créer des liens intragénérationnels en favorisant le lien social dans les quartiers concernés. La pratique du sport importante pour la santé des enfants, la lutte contre le surpoids et d'autres pathologies liées à la sédentarité entrent aussi en compte dans cette motion. Cette motion introduit également une dimension intergénérationnelle puisqu'elle invite à la création d'espaces de jeux à proximité d'établissements médico-sociaux (EMS) ou dans leur enceinte autant que faire se peut selon l'analyse des services de la Ville. Il est en effet fréquent de voir des familles composées de quatre générations, on peut donc s'imaginer que les visites en EMS avec des enfants peuvent être rébarbatives si elles ont lieu dans le cadre d'une chambre ou d'une cafétéria et ces espaces pourraient créer des liens intergénérationnels importants pour l'équilibre de tous. Le fait que les EMS disposent de telles aires de jeux permettrait de nourrir ces liens. Ce qui est proposé par les motionnaires est une audition des services de la Ville, sans doute de Mme Kitsos, pour avoir un point de situation sur les aires de jeux disponibles et les endroits où un terrain synthétique pourrait être installé.

Un commissaire ayant siégé à la commission de l'aménagement et de l'environnement pendant dix ans a pu observer que Mme Alder a fait tout ce qu'elle a

pu dans ce sens-là. Mais il pense que les terrains de basket ont été supprimés parce que les jeunes et moins jeunes s'y installaient jusqu'à des heures indues, dérangeant l'entourage et menant à des pétitions pour leur désaffectation. Il est pour mettre en place de telles structures mais ne sait pas comment ni où le faire.

Une commissaire précise que le texte de la motion stipule un contrôle des horaires dans la deuxième invite. Quant au bruit dégagé par les terrains de basketball en dur, le remplacement du goudron par un revêtement synthétique réglerait le problème.

Une commissaire encourage les commissaires à s'informer (via l'émission Envoyé Spécial) sur les revêtements synthétiques qui peuvent s'avérer dangereux ou nocifs afin d'être sûrs de poser les bonnes questions au magistrat à ce sujet.

Une commissaire est d'accord et répond que les motionnaires et la commission sont attentifs à ces dangers.

Le président demande si les parcs constructibles ont été listés et s'il faut des EMS à proximité.

Elle répond ne pas avoir cette liste et que la proximité d'EMS n'est pas inscrite dans la motion. Elle suggère à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse de demander la liste au département concerné.

Un commissaire observe que la motion vise à créer des liens intergénérationnels. Il a pris le temps de parler à deux collègues de son parti qui siègent dans les conseils de fondations d'EMS et il a entendu que des choses étaient faites pour resserrer ces liens intergénérationnels. Ce qu'ils trouvent le plus intéressant est quand les enfants viennent des crèches accompagner et partager des repas avec les personnes âgées. Il note que des parcs existent déjà et s'il s'agit de les aménager différemment avec un revêtement synthétique pour pouvoir partager des jeux d'équipe, par définition les gens qui sont dans les EMS ne peuvent physiquement y participer. Dans cette conversation, ce qui est venu serait un intérêt pour dédier les espaces de ces parcs à remplir la même fonction mais sous forme d'espaces avec des buissons avec des baies, des arbres fruitiers et des plantes aromatiques. De cette façon, les enfants et les personnes âgées pourraient partager de manière un peu plus statique mais à l'extérieur. Il demande ainsi si cette motion est adaptée aux personnes résidant dans des EMS.

La motionnaire pense que l'idée du texte était de changer le mode de visite afin d'occuper différemment et de façon plus détendue les plus jeunes. Plusieurs modalités de mise en œuvre existent.

Une commissaire observe qu'il a été rappelé que l'on ne votait que sur les invites. Elle constate que dans ce cas, l'invite réelle mène à trois votes qui ont des enjeux différents. Ainsi, les espaces de jeu multisports par équipe ne participent pas

au lien intergénérationnel et sont trop bruyants pour être construits à côté d'EMS; le synthétique qui limite le bruit peut être en lien avec les EMS, mais l'aspect intergénérationnel est perdu et les enfants ne font pas plus de bruit sur de la pelouse. Elle suggère de réviser cette invite et de séparer ses différents éléments.

La motionnaire approuve.

Un commissaire revient sur le matériau car le synthétique absorbe la chaleur et il s'interroge sur les risques liés au niveau du contexte de réchauffement climatique, surtout au niveau des plus âgés.

La motionnaire répond que le synthétique a des avantages et des inconvénients, mais que c'est aux techniciens et au département de se prononcer sur les normes sécuritaires, climatiques ou autres impliquées. Elle explique que l'idée est partie en constatant que les pelouses n'étaient plus praticables après la pluie et qu'elles se dégradaient vite. L'idée était aussi que les écoles puissent occuper ces parcs dans le cadre des cours de gymnastique. Elle invite la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse à s'adresser aux services de la Ville sur les questions techniques.

Une commissaire pense que la problématique est d'avoir des espaces de jeux pour les plus grands. Elle trouve l'idée excellente car si des aires de jeux ou de sport étaient plus disponibles, des groupes se formeraient dans des dynamiques différentes de celles qui existent déjà dans ces mêmes lieux.

Discussion et vote

Le président demande si les commissaires ont des propositions.

Une commissaire Verte propose d'auditionner un spécialiste des services de la Ville à propos des revêtements synthétiques. Elle suggère d'auditionner des spécialistes en animation EMS. Elle propose aussi d'auditionner quelqu'un du Service des sports (SPO) à propos de la répartition des terrains de jeux et de sport par âge.

Un commissaire Vert propose d'auditionner Mme Kitsos.

Une commissaire du Parti libéral-radical propose d'auditionner Mme Kitsos et pense qu'elle dispose de l'étude de Mme Alder sur les terrains de jeux qui a déjà été présentée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse avec le responsable du Service social (SOC). Elle propose d'auditionner Mme Perler avec le responsable des aménagements de loisir.

La commission de la cohésion sociale et de la jeunesse vote l'audition de Mme Kitsos avec le responsable du SOC et de Mme Perler avec le responsable des aménagements des terrains de loisir.

Par 13 oui (1 EàG, 4 S, 2 Ve, 2 PDC, 2 PLR, 1 MCG, 1 UDC) contre 1 non (Ve), les auditions sont acceptées.

Séance du 14 janvier 2021

Audition de Mme Christina Kitsos, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), accompagnée de Mme Isabelle Widmer, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO), et de M. Philipp Schroft, chef du Service social (SOC)

Mme Widmer explique que l'ECO a un mandat de développement du sport de proximité à travers sept arènes multisports et une dizaine de lieux qui ont des installations Proxisport (machines de fitness urbain adaptables à tous les âges jusqu'à 75-80 ans) prisées par la population de tout âge et gratuites.

M. Schroft précise que les seniors qui utilisent ces installations sont plutôt du troisième âge. Un soutien pour que les aînés puissent être encadrés par du personnel dans l'apprentissage de l'utilisation de ces machines est mis en place.

La motionnaire explique que cette motion émane de M. Sayegh qui ne siège plus. Son idée était d'installer des surfaces synthétiques pour les jeux de balle afin que les enfants puissent utiliser les parcs plus souvent sans dégrader le sol naturel et en faisant moins de bruit. En effet, les pelouses sont vite abîmées par ces sports et ce moyen pourrait y remédier. Elle aimerait avoir un point de situation de ce point de vue là.

Mme Widmer explique que d'autres arènes multisports sont en projet, au parc Bertrand en commun avec le Service des espaces verts (SEVE) et une autre dont le lieu doit encore être déterminé. Le SEVE n'est pas favorable au revêtement synthétique. Ce type de revêtement est sélectionné dans certains quartiers pour éviter le bruit lorsque l'installation se situe à proximité d'immeubles d'habitation, mais la nature du revêtement est généralement déterminée par des critères techniques au moment de son installation. Il n'est ainsi pas choisi dans les parcs.

La motionnaire aimerait des détails sur le projet du parc Bertrand.

Mme Widmer répond qu'en collaboration avec le SEVE, l'ECO viendra avec un arrêté qui sera déposé pour demander le réaménagement de la place de jeu ou la création d'une arène multisports. Mais actuellement le travail n'est pas assez abouti pour donner des détails ou un emplacement. L'état boueux du terrain naturel a engendré une demande très forte des habitants du quartier.

Une commissaire aimerait savoir comment les jeux sont choisis, quelle est leur durée de vie et si un changement est prévu dans la durée.

Mme Widmer répond qu'il y a une centaine de places de jeux dont la moitié est dans des préaux d'écoles et l'autre dans des parcs. Les types de jeux sont dans l'ensemble toujours faits dans le cadre de concertations avec des associations d'habitants selon un processus fixé. Les jeux dans les parcs sont en général en bois et une place de jeu bien entretenue peut durer quinze ou vingt ans. Une procédure pour l'entretien de ces places est soumise aux normes européennes et tous les trois mois elles sont contrôlées par des techniciens, l'été tous les mois.

Un commissaire remarque que la motion fait état de la disparition d'un terrain de foot au parc Bertrand. Il demande pourquoi il disparaît.

Mme Widmer répond qu'il y a toujours un terrain de foot, que ce sont des buts installés dans l'herbe, que le terrain devient boueux et il est décalé tous les six mois pour laisser l'herbe se régénérer, mais ce n'est pas une solution durable. Le projet d'une arène a donc tout son sens pour remédier à cette solution d'appoint.

Discussion et vote

Le président demande si les commissaires veulent voter l'objet.

La motionnaire pense que l'objet peut être voté ce soir car toutes les auditions ont eu lieu et le Conseil administratif est en train de travailler sur ces questions. Le timing lui paraît adapté.

Un commissaire Vert précise que l'audition de Mme Perler est à prévoir selon la liste des objets en suspens.

Le président répond qu'elle a refusé l'audition car elle estimait que cela concernait le département de M. Gomez et les commissaires ont refusé d'auditionner M. Gomez estimant que Mme Kitsos pouvait répondre.

La motionnaire explique qu'il s'agit d'une motion et que le Conseil administratif en fera la mise en œuvre qu'il souhaite. L'objet de cette motion entre dans le cadre de démarches entreprises par le département pour installer des zones multisports, la nécessité d'une partie de la demande de la motion a donc été prise en compte. Elle propose le renvoi au Conseil administratif pour appuyer les démarches.

Par 11 oui (2 PDC, 3 PLR, 3 S, 1 UDC, 1 EàG, 1 MCG) et 4 abstentions (3 Ve, 1 S), la motion M-1425 est acceptée.

Mme Fabienne Beaud, rapporteuse (PDC). Je serai très brève, puis je laisserai la parole à Mme Anne Carron. La motion M-1425 a été traitée en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Nous avons auditionné Mme Kitsos, qui

nous a parlé de son projet pour le parc Bertrand. Mme Carron vous expliquera le projet en détail, Mesdames et Messieurs. Je donne juste les résultats du vote de commission: la motion M-1425 a été acceptée par 11 oui et 4 abstentions. Voilà.

La présidente. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que le principe du débat accéléré est un temps de parole de quatre minutes au maximum pour une intervention par groupe.

M. Théo Keel (S). Je serai bref. Je m'exprimerai au nom du Parti socialiste et présenterai l'amendement qui vient d'être déposé par notre groupe. Le Parti socialiste soutient la motion M-1425, qui demande d'installer des espaces de jeux multisports dans les parcs de la ville et à proximité des établissements médico-sociaux (EMS) afin de renforcer la pratique du sport et, parallèlement, les liens intergénérationnels. Notre soutien à cette motion vise aussi à appuyer le travail déjà fait par le département de la cohésion sociale et de la solidarité pour aller dans ce sens.

Cependant, le Parti socialiste n'est pas satisfait de l'invite consistant à aménager ces terrains en synthétique, car ce matériau n'est pas adéquat partout, notamment et surtout dans les parcs. En effet, il peut présenter des risques de toxicité. C'est pourquoi le Parti socialiste a déposé un amendement formulé comme suit:

Projet d'amendement

Modifier la première invite de la motion de la manière suivante, en supprimant la mention du synthétique:

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– la création d'espaces de jeux multisports praticables en toute saison dans les parcs de la ville et à proximité des EMS;».

Nous préférons laisser le choix du revêtement aux autorités, en fonction du contexte. Mesdames et Messieurs, le Parti socialiste vous invite à accepter cet amendement et la motion M-1425 ainsi amendée.

Mme Anne Carron (PDC). Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, au nom du Parti démocrate-chrétien et du premier signataire de cette motion, Souheil Sayegh, aujourd'hui député au Grand

Conseil, je vous remercie de faire bon accueil à la motion M-1425, tout comme en commission. Des réserves ont été émises, nous en avons pris note; elles font l'objet de l'amendement annoncé, auquel nous pouvons tout à fait souscrire.

Sur le fond, il s'agit de garantir à la population, quelle que soit la météo, des surfaces dans les parcs pour les jeux d'équipe – football, handball, etc. – et d'aménager à cette fin des aires de jeux praticables en tout temps. On le sait, la pluie rend souvent boueuses les surfaces d'herbe et, de ce fait, elles sont parfois impraticables pendant plusieurs jours. Face à ce constat qui nous a été confirmé par le service municipal en charge des parcs, le premier signataire de la motion, très engagé dans les milieux sportifs et usager lui aussi des parcs municipaux avec ses enfants, proposait de pallier cet inconvénient en demandant l'installation de terrains multisports en synthétique – mais l'utilisation de ce matériau n'est pas obligatoire, je le répète. Nous laissons aux services compétents de la Ville le soin de répondre de la façon la plus adéquate à cette question.

Lorsque les services municipaux ont été auditionnés sur cette motion, on nous a d'ailleurs parlé d'un projet d'arène multisports à l'étude pour le parc Bertrand, où il y a régulièrement un problème de terrain de football inutilisable, car boueux. Pour nous, cette demande fait d'autant plus sens que les parcs de la ville sont extrêmement fréquentés par la population, que les restrictions sanitaires ont amené de nombreuses personnes à rester à Genève pendant leurs vacances et que, de ce fait, les loisirs et les sports en plein air ont la cote et la garderont certainement.

Outre les parcs municipaux, la motion M-1425 fait aussi mention de places de jeux à proximité des EMS. Là, l'idée s'inscrit dans une démarche intergénérationnelle. On le sait, les familles comptent souvent jusqu'à quatre générations en leur sein et les visites en EMS – qui ont malheureusement été interrompues par la pandémie, mais qui reprendront certainement bientôt de façon normale – amènent fréquemment des familles avec enfants à rendre visite à leurs aînés. Des aires avec activités ludiques à proximité des EMS permettraient aux enfants non seulement de se distraire durant ces visites, mais aussi de jouer avec leurs parents résidents.

La problématique posée par cette motion reste ouverte, s'agissant de sa réalisation. Là aussi, nous laissons le soin à l'exécutif d'y répondre de la manière la plus appropriée.

Enfin, le respect de la tranquillité du voisinage dont parlait tout à l'heure M. Bertinat, de l'Union démocratique du centre, s'inscrit également dans l'esprit de la motion M-1425, qui précise que le Conseil municipal demande au Conseil administratif «de limiter l'utilisation de ces aires de jeux à 20 h en semaine et à 21 h le week-end». C'est donc véritablement une augmentation de la qualité de vie pour toutes et tous que le Parti démocrate-chrétien souhaite par le biais de cette motion. Tout comme en commission, chères et chers collègues, nous vous

invitons à la renvoyer au Conseil administratif. Nous vous en remercions par avance. Le Parti démocrate-chrétien votera l'amendement qui vient d'être développée par M. Keel pour le Parti socialiste.

M. Didier Lyon (UDC). La motion M-1425 demande la création d'espaces de jeux multisports praticables en toute saison dans les parcs de la ville et à proximité des EMS. En commission, nous avons auditionné Mme Kitsos et ses services. Il ressort d'une étude que ce sont surtout des seniors qui utilisent ce type d'installations. Il y a actuellement une centaine de places de jeux en ville de Genève, dont la moitié sont dans des préaux. En renvoyant cette motion au Conseil administratif, nous souhaitons que celui-ci prenne des mesures pour augmenter le nombre de ces espaces de jeux. Nous voterons aussi l'amendement de M. Keel.

M. Philippe de Rougemont (Ve). Les Verts membres de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse ont été perplexes face à la motion M-1425. Elle parle de terrains multisports intergénérationnels devant les EMS, alors que les résidents des EMS ne font justement pas de sport. Une partie de notre opposition a été levée par l'amendement de M. Keel, du Parti socialiste, que nous voterons évidemment, puisque le SEVE a dit plusieurs fois publiquement qu'il n'était pas en faveur de surfaces synthétiques dans les parcs de Genève.

Par ailleurs, nous étions perplexes également parce que penser l'aménagement des EMS est vraiment une bonne chose à faire – mais il faut y penser d'une autre façon, en prévoyant de végétaliser, d'installer des buissons et des arbres fruitiers qui soient bons pour l'habitat et pour la nourriture de la faune, qui soient intéressants pour les enfants et qui donnent des occasions de contemplation aux personnes âgées, plutôt que d'aménager des espaces multisports.

Telles sont les raisons pour lesquelles nous voterons l'amendement du Parti socialiste, mais nous nous abstiendrons quant au renvoi de la motion M-1425 au Conseil administratif.

M. Gazi Sahin (EàG). Ensemble à gauche pense que la motion M-1425 a pris une ampleur qu'elle ne visait peut-être pas, entre le moment où elle a été déposée et aujourd'hui. En effet, les événements liés à la crise sanitaire depuis plus d'une année nous poseront – entre autres – un nouveau problème: celui de la rupture sociale grandissante, je dirais même de la rupture organique entre les générations. Nous pensons que le Conseil municipal doit sérieusement réfléchir et retravailler sur cette problématique, dans les prochains mois. En ce sens, cette motion introduit justement une dimension intergénérationnelle car, comme cela a été dit, elle

propose la création d'espaces de jeux mais aussi de rencontre à proximité des EMS. Elle souligne avec raison que ces espaces peuvent aider à créer, voire à recréer des liens intergénérationnels nécessaires pour une vie sociale.

La Ville de Genève travaille déjà régulièrement sur les manières d'établir ces relations intergénérationnelles. Il faut rappeler ici le travail de Mme Alder, ancienne magistrate, au cours de ces dernières années. Nous pensons qu'il reste beaucoup de choses à redéfinir pour la vie urbaine d'après le Covid-19, entre autres le rétablissement des rapports sociaux entre les jeunes et les anciens. De ce fait, la motion M-1425 peut être un des premiers pas pour voir comment stopper la rupture et rétablir cette liaison organique sociale – je dirais même métabolique – entre les jeunes et les anciens. Tout en acceptant l'amendement proposé par le Parti socialiste, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs, à voter cette motion déposée par l'un de nos anciens collègues, M. Sayegh.

Mme Christina Kitsos, conseillère administrative. Le Service des écoles et institutions pour l'enfance de la Ville de Genève gère déjà six arènes multisports actuellement; il y en a aussi une en cours de construction. De plus, nous avons dix installations de fitness urbain Proxisport en ville; une autre est en cours de construction. Il est vrai que ces installations sont très prisées par différentes personnes, plus ou moins âgées. Beaucoup de personnes du troisième âge les utilisent. Quant aux personnes du quatrième âge, il est évident que c'est beaucoup plus compliqué pour elles d'utiliser ces installations, car celles-ci ne sont pas forcément adaptées à leurs possibilités. Pour ces personnes-là, il serait plus adéquat d'organiser des cours ou de créer du lien à travers des animations, mais sous une autre forme. On pourrait utiliser les lieux, mais il faudrait quand même qu'il y ait un accompagnement pour que ça puisse fonctionner.

Nous menons des réflexions pour développer l'offre Proxisport et, surtout, pour l'équilibrer entre les deux rives. Nous avons la volonté également d'installer une arène multisports au parc Bertrand.

En ce qui concerne les matériaux à utiliser, il est vrai qu'il y a certaines divergences; un amendement a d'ailleurs été déposé pour supprimer la mention du synthétique dans la motion M-1425. Au niveau des services, on ne veut pas forcément prioriser le synthétique. En revanche, il faut quand même relever que les utilisatrices et utilisateurs de ces installations préfèrent ce matériau. Ils le trouvent plus confortable, car cela amortit les chutes et il y a moins de bruit. Mais il est évidemment assez contradictoire de vouloir mettre du synthétique dans des parcs où il y a du gazon!

En matière de jeux pour les enfants à Genève, on est quand même bien dotés. C'est Guy-Olivier Segond, du reste, qui avait commencé à vraiment inscrire les

places de jeux dans l'espace public. Il soulignait que les familles voulaient aussi aller à l'extérieur. Cet engagement s'est poursuivi par la suite au fil des législatures. Aujourd'hui, on peut dire que la majorité des enfants ont une place de jeux à moins de 200 m de leur habitation, ce qui est vraiment un point très positif. En revanche, le critère EMS, si je peux l'appeler ainsi, n'a jamais été retenu. Il y a peut-être une réflexion à avoir sur ce plan-là mais, à mon avis, si on veut encourager l'activité physique pour les personnes âgées ou créer des liens intergénérationnels, il faut envisager un autre type d'accompagnement. Je pense qu'on doit mener cette réflexion et je reviendrai prochainement avec des propositions dans ce sens.

Pour terminer, j'en viens à la question des horaires d'utilisation de ces espaces de jeux. Je ne rejoins pas l'invite de la motion M-1425 qui consiste à limiter leur ouverture à 20 h en semaine et à 21 h le week-end. Actuellement, ces espaces sont ouverts de jour comme en soirée et même de nuit. Jusqu'à présent, on n'a pas constaté de problèmes sur place; le matériel est respecté et on n'y retrouve pas de déchets. Pour ma part, je suis donc en faveur d'une ouverture en libre accès de jour comme de nuit. De plus, l'installation d'une clôture et la mise en place d'une surveillance – si on devait vraiment en prévoir une – auraient un coût important.

Mis aux voix, l'amendement de M. Keel est accepté par 67 oui contre 3 non.

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est accepté sans opposition (53 oui et 17 abstentions).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– la création d'espaces de jeux multisports praticables en toute saison dans les parcs de la ville et à proximité des EMS;
– de limiter l'utilisation de ces aires de jeux à 20 h en semaine et à 21 h le week-end.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

10. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 5 juin 2019 de Mme et MM. Pascal Spuhler, Simon Brandt et Anne Carron: «Materne ta vie!» (M-1449 A)[1].

Rapport de Mme Fabienne Beaud.

Cette motion a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse par le Conseil municipal lors de sa séance plénière du 7 octobre 2020. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Didier Lyon, le 17 décembre 2020. Les notes de séance ont été prises par M. Nohlan Rosset, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

– Genève est une ville extrêmement touristique;
– des familles provenant du monde entier viennent visiter notre ville qui se doit d'être accueillante;
– des manifestations d'envergure telles que la Fête de la musique ou, autrefois, les Fêtes de Genève sont organisées régulièrement à Genève, attirant un nombreux public tant local qu'étranger;
– nos hôtes et visiteurs venant en famille peuvent être accompagnés de très jeunes enfants;
– le concept de parentalité que la société d'aujourd'hui met en avant se construit non seulement pendant la grossesse, mais surtout dès l'arrivée du nourrisson;
– l'allaitement du nourrisson ou la nécessité de pouvoir changer rapidement et confortablement les couches d'un bébé sont des actes auxquels tous les parents sont confrontés et qui ne peuvent en aucun cas se programmer;
– toutes les mamans vont préférer donner le sein à leurs enfants d'une manière discrète et surtout protégée de tous les regards indiscrets, voire réprobateurs;
– il est beaucoup plus hygiénique et aisé de changer un bébé dans un lieu approprié;
– il appartient à la Ville de Genève d'offrir à ses administrés le maximum de confort possible et de mettre à leur disposition toutes les installations pouvant faciliter la vie de nos concitoyens,

[1] Développée, 2676.

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

– prévoir des installations facilitant la parentalité, soit l'allaitement et le changement des couches dans le cadre de la Fête de la musique ainsi qu'au sein de toutes les manifestations d'envergure que la Ville assume;
– inciter tout organisateur de grande manifestation à prévoir ce même genre d'installation;
– s'adresser ou prendre conseil auprès d'associations spécialisées telles que Motheryourlife (littéralement en français: «materne ta vie»).

Séance du 17 décembre 2020

Audition de M. Pascal Spuhler, motionnaire

M. Spuhler explique que la motion a été déposée parce qu'il a souvent rencontré des parents qui relevaient les problèmes qu'ils avaient avec les jeunes enfants et comment ils s'occupaient de le langer ou de les allaiter dans le cadre de fêtes où il y a beaucoup de monde et où l'espace n'est pas pratique. Le mouvement *Matern your life*, anglo-saxon, mettait à la disposition des jeunes parents un espace convivial et adapté pour s'occuper des enfants plutôt que de le faire en public et c'est de ce modèle que s'inspire cette motion. Puisque la Ville était liée à l'organisation de la Fête de la musique, un événement important, il s'est dit qu'il fallait proposer à la Ville d'être précurseur et de mettre à la disposition des parents un espace à proximité des espaces samaritains (qui n'ont pas la possibilité de laisser de la place à un parent pour langer ou allaiter son enfant) avec un minimum d'installation pour permettre une privacité aux jeunes parents qui nécessiteraient de s'éloigner du public pour s'occuper d'un bébé. Cela ne coûterait quasiment rien et serait uniquement à prévoir dans les recommandations des règlements lorsque la Ville soutient des fêtes. Si la Ville montrait l'exemple, elle serait par ailleurs probablement suivie par les autres communes.

Un commissaire demande si cela se pratique déjà dans d'autres villes et si oui lesquelles.

M. Spuhler ne peut pas préciser où cela se pratique. L'idée se pratique sauf erreur de sa part en Angleterre.

Une commissaire demande si M. Spuhler imagine des lieux installés pour une durée déterminée durant les fêtes et pas des lieux pérennes.

M. Spuhler répond que oui. Il y a des exigences sanitaires pour les fêtes qui se traduisent par l'installation de tentes ou de conteneurs pour les samaritains en fonction de la densité de fréquentation des événements. Ce sont des lieux éphémères pour le temps de la fête. Il n'y a d'ailleurs pas besoin de quelqu'un en permanence.

Un commissaire demande s'il s'agit aussi de mettre en place une association.

M. Spuhler répond qu'il s'agit surtout de contrer le sentiment d'abandon des jeunes parents lors de fêtes et d'événements.

Une commissaire demande quelle infrastructure cela nécessiterait.

M. Spuhler répond que cela consisterait juste en une tente de 3 m par 3 m aménagée avec une table et une chaise. En proportion des postes de samaritains.

Une commissaire demande de définir «grandes manifestations».

M. Spuhler répond que c'est défini dans les règlements de l'Etat et des exigences en structures médicales liées à la densité de fréquentation. C'est le nombre de personnes qui fréquentent le lieu qui définit la taille de l'événement.

Elle ajoute que certains festivals ne sont pas adaptés à la présence d'enfants. Elle demande s'il fait une distinction pour ce genre d'événements.

M. Spuhler répond qu'il faut penser principalement aux fêtes fréquentées par des familles.

Elle demande s'il souhaite que la Ville incite les organisateurs de ces grandes fêtes à adapter ce lieu ou s'il souhaite qu'elle les y oblige.

M. Spuhler répond ne pas aimer les obligations.

Un commissaire demande comment le besoin et la demande de la population ont été mesurés.

M. Spuhler répond que lors de ses recherches sur la parentalité il a eu l'occasion d'aborder cette problématique. Il a aussi reçu bon nombre de retours de parents sur la question.

Un commissaire demande s'il y a besoin d'une association pour réaliser ce projet.

M. Spuhler répond que ce n'est pas nécessaire et que c'est un geste simple pour soulager les familles.

Discussion et votes

Une commissaire du Parti socialiste propose l'audition de M. Kanaan.

Par 9 non (3 Ve, 3 PLR, 2 PDC, 1 EàG) contre 6 oui (4 S, 1 UDC, 1 MCG), l'audition est refusée.

Une commissaire du Parti libéral-radical pense que ce texte peut être voté sans audition. Il est réalisable sans étude et le Conseil administratif est libre de le faire ou non.

Une commissaire Verte propose de passer au vote.

Un commissaire Vert a pris le temps d'appeler l'Arcade des sages-femmes qui pense que c'est un vrai besoin. Il propose le vote.

Un commissaire d'Ensemble à gauche pense que c'est un besoin et qu'il faut voter rapidement.

Une commissaire du Parti socialiste modifie sa proposition et propose l'audition du conseiller administratif le plus adéquat pour le sujet.

Une autre commissaire du Parti socialiste affirme sa préoccupation même si elle entend bien qu'il y a un réel besoin. Elle a un souci de féministe car on voit que le corps de la femme qui allaite dérange et scandalise. Elle se demande pourquoi cacher les femmes qui allaitent et pourquoi ne pas le montrer. Néanmoins, le motionnaire a répondu à cette question en disant que le but est d'inciter.

Par 15 oui (3 PLR, 2 PDC, 4 S, 3 Ve, 1 UDC, 1 MCG, 1 EàG) le vote immédiat est accepté à l'unanimité.

La commissaire du Parti libéral-radical accueille favorablement cette motion sachant que de nombreuses femmes cherchent à allaiter leur enfant dans l'intimité. C'est le droit des militantes d'allaiter en public, mais il faut respecter le droit des femmes qui veulent le faire en privé.

Une commissaire du Parti socialiste propose d'amender ainsi la 2e invite: «inciter tout organisateur de grandes manifestations (…) lorsque la présence d'enfants est attendue».

Par 13 oui (3 PLR, 2 Ve, 4 S, 2 PDC, 1 UDC, 1 MCG) et 2 abstentions (Ve, EàG), l'amendement est accepté.

Le commissaire d'Ensemble à gauche n'est pas convaincu quant à la demande de la population et juge le fond de la motion conservateur. Comme il ne s'agit que de la mise en place de quelques tentes, le groupe Ensemble à gauche votera oui.

Pour le commissaire du groupe des Verts, l'allaitement fait partie de la vie publique, mais s'il y a un besoin, ce n'est pas dommageable de mettre en place de telles installations.

La commissaire du Parti démocrate-chrétien estime qu'il s'agit d'une mesure d'aide à la familiarité et enverra cette motion au Conseil administratif à qui le Parti démocrate-chrétien fait entièrement confiance pour sa réalisation.

Le président affirme au nom de l'Union démocratique du centre que c'est une mesure en soutien aux femmes et est favorable au renvoi de cette motion. Il fait confiance au Conseil administratif pour la mettre en œuvre.

La commissaire du Parti socialiste soutient la motion amendée. Cela propose des infrastructures qui répondent à des besoins, mais il faut faire attention à ne pas aller vers une société qui cache le fait d'allaiter. Le groupe socialiste pousse le Conseil administratif à ne pas obliger mais inciter.

La commissaire du Mouvement citoyens genevois soutient le renvoi.

Par 14 oui (1 UDC, 1 MCG, 2 PDC, 3 PLR, 4 S, 2 Ve, 1 EàG) et 1 abstention (Ve), le renvoi au Conseil administratif de la motion M-1449 amendée est accepté.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

– prévoir des installations facilitant la parentalité, soit l'allaitement et le changement des couches dans le cadre de la Fête de la musique ainsi qu'au sein de toutes les manifestations d'envergure que la Ville assume;
– inciter tout organisateur de grandes manifestations à prévoir ce même genre d'installation lorsque la présence d'enfants est attendue;
– s'adresser ou prendre conseil auprès d'associations spécialisées telles que Motheryourlife (littéralement en français: «materne ta vie»).

Mme Fabienne Beaud, rapporteuse (PDC). Nous avons auditionné M. Spuhler, notre ancien collègue, qui nous a expliqué que la motion M-1449 avait été déposée parce qu'il avait souvent rencontré des parents en difficulté avec leurs jeunes enfants lors de grandes manifestations telles que les Fêtes de Genève ou la Fête de la musique. Il voulait proposer que la Ville, lorsqu'elle est liée à leur organisation, émette un règlement pour qu'à côté du poste de samaritains on mette à disposition des parents un local pour allaiter leurs enfants ou les changer dans le calme. M. Spuhler nous a aussi expliqué qu'il y avait un mouvement analogue en Angleterre qui fonctionnait très bien.

Les membres de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse ont trouvé l'idée intéressante. Nous avons voté cette motion à la suite de l'audition de M. Spuhler, sans demander d'audition supplémentaire. Je rappelle juste l'amendement déposé en commission: il visait à compléter la deuxième invite de la motion demandant d'inciter tout organisateur de grande manifestation à prévoir ce même genre d'installation, en y ajoutant la formule «lorsque la présence d'enfants est attendue». La commission a voté la motion M-1449 ainsi amendée par 14 oui et 1 abstention.

M. Didier Lyon (UDC). Mesdames et Messieurs, l'Union démocratique du centre vous invite à accepter la motion M-1449. Elle demande de prévoir des installations facilitant la parentalité, soit l'allaitement et le changement des couches, notamment dans le cadre de manifestations d'envergure comme la Fête de la musique. Nous n'avons auditionné personne, à l'exception du motionnaire Pascal Spuhler. Cette motion aurait l'avantage de nous permettre de résoudre les problèmes rencontrés par certains parents lors de fêtes d'envergure régies par la Ville de Genève. Il faut également rappeler le mouvement anglo-saxon Motheryourlife, qui met à la disposition de jeunes parents des espaces conviviaux et adaptés pour qu'ils puissent s'y occuper de leurs enfants plutôt que de le faire en public, ce qui gêne parfois certains parents.

M. Gazi Sahin (EàG). Mesdames et Messieurs, en gros, la motion M-1449 propose de faciliter la vie des parents pendant les fêtes populaires. Ensemble à gauche pense que toute idée visant à faciliter la vie de la population est une bonne idée. Toutefois, nous exprimons un petit bémol par rapport au fond un peu conservateur de cette motion. Nous pensons qu'une telle initiative ne doit pas être une obligation et que le droit d'allaiter ou de changer des couches en public ne doit pas être mis en cause. Cela a été discuté au cours du débat au sein de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Nous refusons d'aller vers une société qui cacherait ce genre de choses. Dans ce sens, nous demandons donc au Conseil administratif de ne pas imposer de mesures obligatoires en installant ces tentes de 3 m par 3 m, mais de proposer ce type d'installation à celles et ceux qui veulent s'occuper de leurs enfants en privé. C'est avec ce bémol que nous voterons la motion M-1449.

(La présidence est momentanément assurée par M. Amar Madani, premier vice-président.)

Mme Ana Maria Barciela Villar (Ve). Prévoir un espace calme dédié à l'allaitement et à la parentalité lors de manifestations d'envergure permettra à la maman de s'installer confortablement, loin des regards indiscrets, et favorisera la continuité de l'allaitement. Ce moment de tendresse qui favorise les liens entre la mère et le bébé doit se passer dans un lieu accueillant où la maman puisse se retrouver avec son bébé dans la sérénité. Ces interactions fréquentes entre la mère et le bébé permettent de renforcer les liens d'attachement. Garantir le bien-être des parents dans ces espaces permettra à la maman d'allaiter son bébé sans stress, tout en lui donnant l'occasion de profiter de moments de joie dans l'espace public. C'est pour ces raisons, Mesdames et Messieurs, que le groupe des Verts vous demande de renvoyer cette motion au Conseil administratif.

Mme Patricia Richard (PLR). Eh bien, on a tous perdu un peu de temps à dire pourquoi on était d'accord avec la motion M-1449, alors qu'il suffisait de lire le rapport! Nous trouvons dommage que tout le monde prenne la parole pour dire ce qu'il en pense, même si chacun a envie d'exprimer son opinion, car on l'a déjà dit en commission et cela figure dans le rapport. La commission de la cohésion sociale et de la jeunesse a d'ailleurs accepté cette motion quasiment à l'unanimité, par 14 oui et 1 abstention. On a quand même 200 points à l'ordre du jour! Voilà ce que je voulais dire, et non pas pourquoi le Parti libéral-radical est d'accord avec cette motion, puisqu'il suffit de lire le rapport… Merci!

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que nous votons sur la motion telle qu'amendée par la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Sa nouvelle formulation figure à la page 5 du rapport M-1449 A.

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est accepté à l'unanimité (55 oui).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

– prévoir des installations facilitant la parentalité, soit l'allaitement et le changement des couches dans le cadre de la Fête de la musique ainsi qu'au sein de toutes les manifestations d'envergure que la Ville assume;
– inciter tout organisateur de grande manifestation à prévoir ce même genre d'installation lorsque la présence d'enfants est attendue;
– s'adresser ou prendre conseil auprès d'associations spécialisées telles que Motheryourlife (littéralement en français: «materne ta vie»).

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

11. Rapport de la commission du logement chargée d'examiner la motion du 4 décembre 2019 de Mmes et MM. Yasmine Menétrey, Daniel Sormanni, Jean-Pascal Cattin, Daniela Dosseva, Amar Madani, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore et Thomas Zogg: «On grelotte dans les immeubles de la Ville!» (M-1488 A)[1].

Rapport de M. Jean-Luc von Arx.

Cette motion a été renvoyée à la commission du logement le 7 octobre 2020. La commission l'a étudiée le 9 novembre 2020, sous la présidence de M. Eric Bertinat. Les notes de séance ont été prises par M. Nohlan Rosset, qui est remercié pour la qualité de son travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

– le nombre d'immeubles appartenant à la Ville de Genève qui ne sont pas encore rénovés et n'ont pas de chauffage central;
– que certains locataires ont dû s'acheter des chauffages d'appoint qui font exploser leurs factures de consommation électrique des Services industriels de Genève à environ 400, voire 600 francs par mois, cela alors que la Ville souhaite faire attention aux enjeux climatiques,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui transmettre le nombre exact d'immeubles non équipés de chauffage central et de lui présenter un plan d'action pour y remédier.

Séance du 9 novembre 2020

Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL)

M. Gomez commence par expliquer que la notion de «greloter» dépend de la configuration du lieu, de jour ou de nuit, etc. A savoir qu'il est admis que dans les chambres à coucher une température de 18° est acceptable alors que dans un salon ou une cuisine, il devrait faire environ 20° et dans une salle de bain 21° à 22°. Il est ainsi difficile et compliqué de savoir quelle est la température idéale de chaque appartement.

---

[1] Développée, 2708.

Il peut comprendre que certaines personnes supportent mieux la température que d'autres. Il est néanmoins clair que si la température dans certains appartements est à 14°, on peut parler de greloter.

Dans le contexte des appartements de la Gérance immobilière municipale (GIM), la température des locaux doit être signalée au bailleur s'il estime qu'elle est insuffisante. Une fois que la GIM obtient cette information, elle la transmet au Service de l'énergie (ENE) qui est compétent en ce qui concerne le chauffage, mais dépend du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM). Mme Valérie Cerda, cheffe de service de l'ENE, a confirmé pouvoir être auditionnée par la commission du logement.

M. Philippe Meylan, directeur de la Direction du patrimoine bâti (DPBA), s'est déjà penché sur l'assainissement des immeubles sans chauffage central et les mises en conformité d'un certain nombre d'immeubles. Ces deux services sont rattachés au DACM, mais ce n'est pas la GIM qui conduit ces opérations.

La vague de froid d'il y a quelques semaines a engendré des plaintes quant au fait que la GIM aurait tardé à enclencher le chauffage. Aucune loi ne définit quelle est la température minimale que le propriétaire doit garantir, en revanche l'usage veut que l'on doive traiter correctement les usagers, ce qui est de la responsabilité du bailleur. Le département est donc attentif aux réclamations. Pour un certain nombre d'appartements de la GIM, une rénovation est nécessaire et le plan financier d'investissement (PFI) fait apparaître l'ordre de priorité des rénovations en fonction de l'indice Stratus qui est en constante dégradation en ce qui concerne le patrimoine immobilier. Le département veut rénover au plus vite les projets actifs au PFI, les grands ensembles et un certain nombre d'immeubles qui doivent être rénovés car le budget d'entretien de la Ville ne suffira pas à assumer la transition énergétique. L'objectif est de rénover ces immeubles et à terme de réduire les frais de chauffage tout en maintenant un maximum de confort.

M. Gomez termine par quelques chiffres: sur les 350 immeubles de la Ville, 14 n'ont pas de chauffage central, ce qui est incompatible avec les exigences en termes d'économie d'énergie. La Ville est par ailleurs en train de supprimer le chauffage à mazout pour ses 800 bâtiments alors que cela représentait 73% de l'approvisionnement en énergie en 2009.

Questions des commissaires

Un commissaire demande si un plan d'action est envisageable.

M. Gomez répond qu'un plan d'action est défini dans le PFI. Le Conseil administratif s'est réuni pour formaliser les priorités. Le Conseil municipal va être saisi d'une proposition sur Cité-Jonction, ce qui représente un gros investissement

après les Minoteries. Ces projets sont en attente d'acceptation de la proposition d'étude au Conseil municipal, tout comme celles concernant quai du Seujet et Acacias.

Une série de petits ensembles feront l'objet d'un certain nombre de propositions qui parviendront vite au Conseil municipal. Il faut néanmoins poser la question au département de Mme Perler. Il est prioritaire pour la GIM que ces rénovations du patrimoine financier s'accélèrent.

D'autres lieux sont dans le patrimoine administratif et devront être rénovés rapidement comme la piscine des Vernets. Ces rénovations ont déjà été admises par le Conseil administratif qui entend accélérer ces projets en passant la jauge d'investissements de 130 à 180 millions de francs. Le DACM doit définir si les ressources nécessaires sont disponibles, ce qui prendra un certain nombre de semaines, voire quelques mois.

Un commissaire remarque qu'une fois que les immeubles sont bien rénovés et qu'il y a moins de gaspillage énergétique, les coûts diminuent. Il demande donc si une réduction des charges pour les locataires est prévue.

M. Gomez répond que le chauffage est à la charge des locataires aujourd'hui. L'objectif est de réduire cette facture, mais la Ville ne diminuera pas les loyers.

Un commissaire demande si, dans le cas où des travaux démarrent deux ans plus tard que prévu et que l'on prenne en compte les économies qui auraient normalement été effectives durant cette période, la Ville peut faire un geste sur ces charges.

M. Gomez répond que la question du chauffage dépend de la consommation des locataires. Il n'est pas prévu de faire une réduction sur le chauffage qui est traité différemment du loyer.

Un commissaire demande si les 14 immeubles qui n'ont pas de chauffage central font partie des priorités et sont intégrés à la planification à venir. Ces immeubles sont dans le paradoxe d'avoir une consommation électrique coûteuse pour les locataires mais ne sont pas compris dans la priorité qui serait d'en finir avec le chauffage à mazout. Il aimerait aussi savoir si, après l'installation d'une chaufferie, une répercussion, à la hausse, pourrait avoir lieu sur les loyers.

M. Gomez ne peut pas affirmer avec certitude que les 14 immeubles sont dans le PFI. Il peut transmettre la liste à la commission du logement. Il pense que prendre un cas d'école permettra de définir si les loyers seront modifiés. Il ajoute qu'aux Minoteries, les loyers n'ont pas bougé et que vraisemblablement ils ne bougeront pas ailleurs. Il transmettra les chiffres des Minoteries à la commission du logement.

Un commissaire demande quand la Ville devra avoir atteint le chiffre de 0% de chauffage à mazout et quel pourcentage des immeubles est encore concerné.

M. Gomez répond qu'il peut fournir le chiffre exact par écrit mais que l'on est très proche du but.

Un commissaire remarque que les travaux de rénovation sont lourds et que certains locataires ont dû être relogés. Or, pour certains, à des tarifs plus élevés comme au 4, rue Jean-Robert-Chouet. Il demande comment sont prévues les rénovations de ce point de vue.

M. Gomez répond que la rénovation des grands ensembles est compliquée, d'où le temps long pour mener ces projets à bien. Il est difficile de reloger les centaines d'habitants des immeubles et il faut avoir suffisamment d'appartements par secteur pour pouvoir bouger les gens de secteurs en rénovation vers des secteurs où des appartements sont libres.

Il explique que la possibilité de travailler avec des appartements modulaires a été envisagée pour aller plus vite. Il précise que ce ne seront pas des casemates de chantier, bien évidemment. En outre, il n'y a théoriquement et normalement pas de modification du loyer durant les rénovations, même si les personnes doivent être relogées.

Il va s'intéresser à la question de l'augmentation de certains loyers, notamment au 4, rue Jean-Robert-Chouet, et informer la commission du logement.

Il résume qu'il fournira la liste des 14 immeubles et le détail de ceux figurant au PFI, qu'il répondra à la question du changement de loyer (cas du 4, rue Jean-Robert-Chouet) et à la question du taux d'usage de mazout dans l'ensemble des bâtiments de la GIM.

Le président remercie M. Gomez, puis demande aux commissaires s'il y a des propositions d'audition pour la suite des travaux.

Un commissaire pense que le vote direct a l'air clair, car en votant la motion M-1488, le Conseil municipal demandera au Conseil administratif de présenter un plan d'action.

Le président partage cette opinion et propose de passer au vote.

Vote

La motion M-1488 est acceptée à l'unanimité.

M. Jean-Luc von Arx, rapporteur (PDC). J'essaierai de faire court, puisque le rapporteur devrait normalement être le seul à s'exprimer, la motion M-1488 du Mouvement citoyens genevois ayant été acceptée à l'unanimité par la commission du logement. Cette motion aurait pu être une question écrite, puisqu'elle

demandait au Conseil administratif de nous donner le nombre exact d'immeubles non équipés de chauffage central – il y en a un certain nombre, parmi les bâtiments dont la Ville de Genève est propriétaire – et de présenter un plan d'action pour y remédier.

La réponse est la suivante: il y a 14 immeubles sans chauffage central en Ville de Genève. Les conseillers administratifs répondront par la suite pour nous dire s'ils pourront introduire une partie de ces immeubles – ou l'ensemble, ou aucun – dans le plan financier d'investissement (PFI) qu'ils nous présenteront petit à petit; on en connaît le montant total.

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté à l'unanimité (54 oui).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui transmettre le nombre exact d'immeubles non équipés de chauffage central et de lui présenter un plan d'action pour y remédier.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

12. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet de délibération du 28 mai 2020 de Mmes et MM. Tobias Schnebli, Maria Pérez, Olivier Gurtner, Alia Chaker Mangeat, Uzma Khamis Vannini, Florence Kraft-Babel, Emmanuel Deonna, Daniel Sormanni, Morten Gisselbaek, Omar Azzabi, Hélène Ecuyer, Annick Ecuyer, Michèle Roullet, Véronique Latella, Delphine Wuest, Pascal Holenweg, Georges Martinoli, Pierre de Boccard, Nicolas Ramseier, Brigitte Studer, Rémy Burri, John Rossi, Stefan Gisselbaek et Patricia Richard: «Pour un soutien aux locataires de locaux commerciaux de la Ville frappés par la crise sanitaire» (PRD-261 A)[1].

Rapport de M. Jean-Luc von Arx.

Ce projet de délibération a été renvoyé à la commission des finances par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 4 juin 2020. La commission l'a étudié le 26 août 2020 et le 2 février 2021, sous la présidence de M. Omar Azzabi. Les notes de séances ont été prises par Mme Jade Pérez, que nous remercions pour la précision et la qualité de son compte-rendu.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

– que la pandémie du Covid-19 et les mesures imposées par les autorités en relation avec cette pandémie ont réduit de manière très importante les revenus de nombreux indépendants et d'entreprises locataires de locaux commerciaux auprès de la Gérance immobilière municipale (GIM);
– que les indépendant-e-s et les entreprises locataires de la Ville qui ont dû arrêter leurs activités en raison des fermetures ordonnées par les autorités fédérales et cantonales ont pu bénéficier d'exonérations de paiement des loyers accordées par la GIM, mais que tel n'a pas été le cas de bien d'autres locataires de locaux commerciaux de la GIM, lesquels ont été contraints de réduire ou de cesser leurs activités en raison de la pandémie et des mesures imposées par les autorités pour y faire face, par exemple ceux et celles qui ont dû arrêter leur activité professionnelle pour garder leurs enfants à la maison;
– que tous les locataires de locaux commerciaux auprès de bailleurs privés frappés par la crise sanitaire bénéficient des mesures d'exonération prévues par les protocoles d'accord tripartites entre l'Etat cantonal, les bailleurs privés et l'Asloca, mais que les locataires de locaux commerciaux des collectivités publiques comme la GIM sont exclus de ces mesures;

[1] Développé, 365.

– qu'il y a un intérêt public à mettre fin à cette inégalité de traitement qui pénalise les entreprises et les indépendants locataires d'espaces commerciaux de la Ville, qui contribuent à la richesse et à la diversification du tissu socioéconomique de la Ville,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre l), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Le Conseil administratif prend toutes les mesures nécessaires pour accorder des exonérations de loyer aux locataires de locaux commerciaux de la Ville dont les revenus ont été directement ou indirectement gravement affectés par la crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19.

Art. 2. – Les exonérations de paiement des loyers doivent être en rapport avec les pertes de revenus subies par les locataires concernés.

Art. 3. – La possibilité de demander des mesures d'exonérations de loyer doit être communiquée de manière urgente aux locataires de locaux commerciaux de la GIM.

Séance du 26 août 2020

Audition de Mme Maria Pérez et M. Tobias Schnebli, signataires

M. Schnebli explique que la Ville de Genève a annoncé le 18 mars 2020 que la Gérance immobilière municipale (GIM) n'encaissera pas les loyers du mois d'avril pour tous les locataires de la GIM qui ont été contraints de fermer à cause de la pandémie Covid-19. Ces commerces ont reçu une lettre pour les en informer. La mesure a été reconduite au mois de mai. Trois cent soixante établissements (restaurants et cafés) ont été exonérés de ces deux mois de loyer. Les autres locataires de la GIM n'ont pas reçu plus d'informations, excepté celle que l'on trouvait dans la presse.

Au niveau cantonal, le département de M. Pierre Maudet, les bailleurs privés ainsi que l'Association suisse des locataires (Asloca) ont passé le 6 avril un accord tripartite concernant les loyers jusqu'à 3500 francs. Le 30 avril, un deuxième accord a été passé pour les loyers au-dessus de 3500 francs. En vertu de ces accords, les locataires pouvaient adresser une demande d'exonération

à leur régie. Si celle-ci acceptait de renoncer à l'encaissement du loyer, l'Etat s'engageait à payer l'autre moitié. La commission tripartite examinait les cas critiques. Le Grand Conseil a voté un crédit de 12 millions pour soutenir cette mesure et la moitié en a déjà été utilisée. 90% des régies privées ont accepté cette mesure, même s'il demeure des cas en suspens. Cet accord tripartite ne concerne pas les bailleurs publics. La Ville a aussi prévu des exonérations pour certaines catégories de commerces. Des locataires de la Ville attendaient de recevoir des précisions sur les exonérations, d'autres n'ont pas pu payer leur loyer suite à la cessation de leur activité. La GIM a répondu que la Ville appliquait, selon l'ordonnance fédérale, un délai de nonante jours pour le paiement des loyers au lieu de trente jours. Des frais de rappel sont toutefois parvenus aux locataires. Ainsi, ce projet de délibération a été déposé dans le but de demander à la Ville d'accorder d'autres exonérations et pas seulement aux commerces. Il demande que la Ville examine au cas par cas et établisse des critères. Il estime que la Ville devrait entrer en matière concernant ces demandes d'exonération, comme le fait l'Etat avec l'Asloca. M. Gomez a annoncé que la Ville prolongerait le délai de paiement de loyer jusqu'à trois ans. Un deuxième rappel ainsi qu'une lettre de menace de résiliation de bail ont été envoyés aux locataires après nonante jours sans versement de loyer. Il dénonce cette façon de faire de la GIM.

Un entretien a eu lieu le 28 juillet entre M. Gomez, un représentant de l'Asloca ainsi que deux locataires dont M. Schnebli. M. Gomez a rappelé cette possibilité d'allonger le délai de paiement de loyer jusqu'à trois ans et d'entrer en matière concernant l'examen des demandes d'exonération. Une lettre de sa part a été envoyée aux locataires mis en demeure concernant cette possibilité mais qui ne stipulait pas que ces locataires devaient se soumettre à un examen de demande d'exonération. Cela lui a valu une lettre de l'Asloca qui lui rappelle l'engagement pris au préalable lors de cet entretien.

Mme Vaucher, porte-parole de M. Gomez, a expliqué dans un courrier datant du 6 août qu'il reste 80 cas à traiter (chiffre indicatif) sur 1600 locataires de la GIM mis en demeure ou qui ont reçu des rappels. Les 360 établissements qui ont bénéficié de cette exonération d'un mois ont coûté à la Ville 1,2 million de francs. Cela a été reconduit pour le mois de mai. Il cite l'article 3 du projet de délibération: «La possibilité de demander des mesures d'exonérations de loyer doit être communiquée de manière urgente aux locataires de locaux commerciaux de la GIM.» Il demande une égalité de traitement entre les locataires. Il ajoute que la Ville doit entrer en matière, analyser au cas par cas (ce qu'elle n'a pas fait pour les 360 établissements) et qu'elle peut demander une participation de l'Etat.

Mme Pérez ajoute que M. Gomez fait un geste dans un contexte politique tendu pour la Ville car celle-ci subit les pertes fiscales consécutives à la réforme fiscale

et financement de l'AVS (RFFA) ainsi que les pertes liées au Covid-19. C'est un geste politique de soutenir ceux qui construisent le tissu économique et par conséquent Genève. Des exonérations ont été accordées à de grosses structures et elle demande de soutenir les artisans et les petits commerces car ce sont eux qui font vivre Genève. Elle demande s'il faut admettre qu'il y ait une inégalité de traitement, que la Ville fasse moins que ce qui a été préconisé au niveau fédéral, ce que la droite a voté au niveau suisse et s'il faut être en deçà de ce qui a été fait par les milieux privés et les milieux de droite. Elle estime que la Ville afin de favoriser les rentrées fiscales n'a pas d'intérêt à ce que des personnes quittent leurs locations. Elle rappelle qu'un examen au cas par cas est demandé.

Le président demande une estimation de la facture globale sur les 1600 baux.

M. Schnebli répond par la négative. On peut estimer une moyenne de 3333 francs par bail commercial en sachant qu'il y a des grands restaurants qui paient un loyer plus élevé. Il rappelle que l'ordonnance fédérale a empêché certaines enseignes (touristiques) de travailler.

Le président ajoute que les Verts se demandent pourquoi, que ce soit à l'échelle cantonale, fédérale ou municipale, ces exonérations ne sont pas basées sur le chiffre d'affaires des entreprises. Il explique que la Ville va devoir monter un système d'analyse financière au cas par cas qui va nécessiter des ressources. Il demande si les auditionnés ont une idée de ce besoin de ressources, si des postes vont devoir être créés et si les locataires vont pouvoir sauver les finances de leur entreprise.

Mme Pérez répond qu'il existe aujourd'hui des personnes à la Ville qui calculent les loyers, donc que les ressources sont déjà présentes. Elle estime que des règles peuvent être délibérées concernant ces exonérations.

M. Schnebli explique que des critères ont été déterminés dans les accords Vesta 1 et 2 qui permettent aux bailleurs privés, à l'Etat et à l'Asloca d'octroyer ou non ces exonérations. Ces exonérations se décident au cas par cas et ont coûté moins cher à l'Etat que ce qui était escompté. Il ajoute que les secteurs économiques sont touchés de manière différente. Il estime que si ce système de critère est déjà mis en pratique à l'Etat et chez les bailleurs privés, il peut tout à fait le devenir aussi à la Ville.

Un commissaire rejoint l'idée de ne pas traiter les locataires de la Ville différemment des bailleurs privés. Il estime qu'il n'y a pas de raison pour que l'Etat n'intervienne pas pour aider les locataires de la Ville. La Ville en tant que bailleur fonctionne juridiquement de la même façon qu'un bailleur privé concernant le patrimoine financier. Il demande si c'est la Ville qui a refusé de participer ou si c'est l'Etat qui a refusé de payer une moitié du bail étant donné que la Ville est propriétaire.

Mme Pérez répond que c'est la loi qui l'interdit.

Le commissaire voudrait savoir si un ou des locataires de la Ville auraient demandé une aide de l'Etat et si ce dernier aurait refusé parce que la Ville est le propriétaire.

M. Schnebli répond par l'affirmative.

Le commissaire ajoute qu'une égalité de traitement est importante. Il demande la confirmation que les signataires ne demandent pas plus que ce qui est mis en place dans le dispositif cantonal et fédéral.

Mme Pérez répond par l'affirmative. Il s'agirait par exemple de la moitié du loyer payée par la Ville et l'autre par l'Etat.

Le commissaire explique que la Ville devrait renoncer complètement puisqu'elle possède une moitié en tant que propriétaire et peut mettre l'équivalent de la moitié de la subvention. Selon lui, l'égalité de traitement consiste à ne pas faire payer au locataire son loyer pendant les deux mois en question. Il demande si ces exonérations se sont poursuivies au-delà du mois de juin et si elles ne concernent que les locataires qui figurent dans le dispositif de l'Etat.

M. Schnebli répond par l'affirmative. Dans l'exposé des motifs, les considérants et les demandes de ce projet de délibération, il n'y a pas de montant ou de critère fixé. Il demande que la Ville entre en matière sur les exonérations, qui peut imputer les coûts sur les actifs transitoires.

Une commissaire rappelle qu'elle a aussi signé ce projet car elle estime indispensable de soutenir le tissu économique genevois. Elle reproche néanmoins des exagérations dans les considérants. Selon elle, il n'est pas juste que tous les locataires des locaux commerciaux auprès de bailleurs privés bénéficient des mesures d'exonération.

Un commissaire intervient en expliquant qu'il faut l'accord du bailleur.

La commissaire n'est pas d'accord avec le troisième considérant: «que tous les locataires de locaux commerciaux auprès de bailleurs privés bénéficient des mesures d'exonération prévues par les protocoles d'accord tripartites (…)». Elle explique que l'accord tripartite part sur une base volontaire et que c'est un accord entre l'Etat, le bailleur privé et le locataire. Le propriétaire peut accepter de renoncer à la moitié du loyer. Elle demande si l'autre moitié est payée par le bailleur.

M. Schnebli répond par la négative. Une partie du loyer est abandonnée par le propriétaire et l'autre est payée par l'Etat.

La commissaire explique que la Ville est à la fois propriétaire et bailleur et par conséquent renonce à 100% du loyer. Elle approuve le fait d'exonérer au cas

par cas, même si cela nécessite des fonctionnaires. Elle ajoute que perdre 100% des revenus de la GIM peut entraîner des pertes importantes qui font que les prestations ne pourront plus être payées. Elle demande si, concernant l'article 3, il est nécessaire d'envoyer personnellement les informations aux locataires et si la communication au sujet de l'accord tripartite dans la presse n'est pas suffisante.

M. Schnebli concède qu'il faut interpréter ce considérant et que «bénéficient» peut être remplacé par «peuvent bénéficier». Il ajoute que la GIM a joué sur le manque d'informations. Il estime que c'est important d'informer les locataires étant donné les recommandés et les menaces de résiliation de bail que certains ont reçus. Il rappelle que 5% des locataires de la GIM ont reçu des rappels et des mises en demeure. Il estime que les annonces dans la presse étaient du spectacle. Certains locataires ont reçu des refus d'entrée en matière concernant le délai de paiement au-delà de trois mois.

Mme Pérez ajoute que si ces locataires sont expulsés, cela se répercutera sur le chômage.

La commissaire demande si les locaux commerciaux loués auprès des bailleurs privés ont des loyers plus élevés que ceux de la GIM.

M. Schnebli ne connaît pas la réponse mais fait une estimation.

La commissaire explique que c'est important de traiter au cas par cas pour éviter la faillite d'artisans mais qu'il faut aussi tenir compte du fait que les locataires de bailleurs privés pourraient ressentir une injustice si les locataires de la Ville étaient exonérés à 100% de leur loyer. Les locataires de bailleurs privés peuvent aussi se retrouver avec des propriétaires qui refusent de céder une partie du loyer.

M. Schnebli répond que les prix pratiqués par la GIM pour leurs locaux commerciaux ne sont pas déterminés sur des critères sociaux. Ce sont des prix pratiqués par rapport au marché.

Une commissaire demande la parole en tant que signataire. Elle explique que certaines régies ont informé directement leurs locataires qu'elles feraient un geste et d'autres pas. Elle rappelle que tous les locataires de la GIM paient une taxe professionnelle et que par conséquent la Ville possède les chiffres d'affaires de ses locataires. Le Service de la taxe professionnelle est en mesure de faire rapidement le tri des dossiers. Elle estime normal d'aider financièrement un locataire auquel on a interdit de travailler et que la Ville possède les moyens de le faire. Elle ajoute que cela coûte plus cher d'avoir un locataire en faillite qu'un locataire que l'on aide. Les locaux de la GIM, selon leur emplacement et la manière dont ils sont aménagés, ne sont pas moins chers que les locaux privés. Elle estime indispensable d'aider ces locataires qui veulent continuer à verser leur loyer mais qui demandent de l'aide pendant une période où ils ont l'interdiction de travailler.

Une commissaire rappelle que les locataires de la GIM ont reçu des compensations de revenus pour payer leurs loyers. Elle ne comprend pas pourquoi des critères ne sont pas établis concernant les locataires qui doivent ou non payer leur loyer.

M. Schnebli répond que Mme Salerno n'est plus là pour répondre à ces questions.

La commissaire ajoute que les 80 entreprises entrent certainement dans les critères et que ce serait injuste de ne pas leur octroyer les exonérations. Elle rappelle que c'est important d'informer et que c'est un problème à la GIM. Elle espère que M. Gomez pourra y remédier.

Une commissaire demande si l'Asloca a changé de position par rapport à un article du journal *Le Courrier* où M. Velasco estimait suffisant que la Ville admette le report du loyer.

M. Schnebli répond que le président doit transmettre la lettre de l'Asloca. La réponse de M. Velasco reportée dans le courriel du 6 août n'est que partielle. La citation omet de dire que le fait de donner un délai de trois ans est bienvenu mais qu'il aurait fallu aussi entrer en matière pour examiner au cas par cas les exonérations. Dans la lettre reçue par les 80 locataires il n'est pas question d'examiner les demandes d'exonération. C'est pour cette raison que l'Asloca a écrit à M. Gomez.

Mme Pérez conseille aux commissaires de demander, lors de l'audition de M. Gomez et de la direction de la GIM, si parmi les locataires privés il y a eu des cessations de paiements de loyers et des mises en demeure. Au vu des méthodes de la GIM, elle estime que la question est bienvenue.

La commissaire demande s'il y a urgence de prendre une décision ou si la commission des finances peut prendre le temps d'auditionner.

M. Schnebli explique qu'il y a urgence car des résiliations de bail sont en jeu. Il estime aussi qu'il faut auditionner M. Gomez. Il ne comprend pas pourquoi M. Gomez déclare que le délai de paiement sera de trois ans et que trois semaines plus tard des locataires reçoivent des menaces de résiliation de bail.

Mme Pérez répond que plusieurs auditions ne sont pas nécessaires. C'est une situation politique et non juridique, ainsi il revient à la commission des finances de prendre une décision. Elle admet que le contexte est tendu budgétairement mais rappelle que beaucoup de personnes ont été aidées. C'est dans l'intérêt des rentrées fiscales de la Ville que les gens ne fassent pas faillite. La commission des finances peut agir pour les aider.

Un commissaire explique qu'une des problématiques de la Ville est qu'elle a exonéré ceux qui ont dû fermer leurs commerces. Il rappelle qu'il y a eu des

secteurs d'activité qui n'ont pas dû fermer mais qui n'avaient plus de clients. Il demande si c'est bien ces personnes-ci que le projet de délibération vise. Il pense que ces locataires doivent toucher des aides. Il rappelle aussi que la loi qui a été adoptée au niveau cantonal concerne le secteur privé.

Ainsi, les collectivités publiques, l'Etat, les communes et les institutions publiques (Hospice général) sont exclus de l'accord. Il est inutile que l'Etat verse des aides à l'Hospice général puisqu'il est déjà subventionné en partie par celui-ci. Il n'estime pas qu'il s'agit d'une inégalité de traitement car les collectivités publiques, les institutions publiques et les fondations publiques ont la possibilité d'aider. Il est favorable à ce que la Ville entre en matière et aide les locataires.

Mme Pérez approuve.

M. Schnebli répond par l'affirmative. Il estime que les locataires de la GIM doivent pouvoir bénéficier des mêmes mesures que les locataires de bailleurs privés. Parmi les établissements qui n'ont pas eu droit à ces exonérations il y en a aussi qui avaient l'interdiction d'exercer leurs activités. Il explique que M. Gomez a conseillé aux locataires qui ont reçu des rappels de faire recours mais que ce n'est pas suffisant.

Un commissaire admet l'urgence de la situation mais estime que ce n'est pas le rôle de la commission des finances d'établir les critères d'exonération. Il demande si le magistrat est informé de la situation.

M. Schnebli répond positivement.

Le commissaire poursuit en disant que comme l'information circule déjà, la commission des finances ne peut que recevoir le magistrat afin d'insister sur l'urgence de la situation.

Mme Pérez répond que la commission des finances peut voter ce soir.

Le commissaire demande si voter ce soir leur permettra tout de même de recevoir le magistrat.

Mme Pérez répond par la négative.

M. Schnebli ajoute que c'est une bonne idée d'auditionner le magistrat.

Le commissaire ajoute qu'il est délicat de parler d'égalité de traitement puisque chaque cas est différent. Certains pourront ressentir de l'injustice.

Mme Pérez répond que la Ville connaît les critères d'exonération.

Le commissaire demande si ces critères sont équitables.

M. Schnebli répond par l'affirmative, à condition de suivre la procédure mise en place par l'Etat, les bailleurs privés et l'Asloca. Ces trois institutions ont des

réunions de suivi pour l'application et l'examen au cas par cas des demandes qui sont faites en vertu de l'accord tripartite. Il y a une minorité de cas litigieux. Il y a inégalité de traitement lorsque les bailleurs de locaux commerciaux de la Ville n'ont pas la possibilité de demander une exonération contrairement aux locataires de bailleurs privés.

Mme Pérez ajoute que les cas individuels ne sont pas à l'ordre du jour de la séance de ce soir selon le projet de délibération.

Le commissaire remarque que les «bonnes» régies devraient s'occuper de ces cas.

M. Schnebli répond que certaines l'ont fait, y compris la Ville, pour seulement une catégorie d'établissements. Ensuite, la Ville a exonéré tous les locataires alors que certains d'entre eux avaient besoin de ce délai de deux mois et d'autres non.

Mme Pérez explique que cette situation démontre les méthodes brutales employées par la GIM et qui sont dénoncées depuis une douzaine d'années. Certains bailleurs privés n'expulsent pas les personnes âgées tandis que la Ville a voulu le faire. La direction de la GIM utilisait des méthodes qui ont été validées pendant trois législatures par la magistrate de tutelle. Avec le changement de législature et l'arrivée des nouveaux magistrats, elle estime que les locataires devraient être traités avec humanité.

Un commissaire insiste sur le fait que l'on veut aider les gens qui ont eu l'interdiction de travailler. Il demande si c'est possible de connaître les critères concernant ces locataires afin de pouvoir catégoriser les gens concernés. Il ajoute que l'enveloppe totale sera élevée (8 millions de francs). Il demande si les exonérations concerneront seulement les gens qui ont eu l'interdiction de travailler.

Mme Pérez ajoute que ceux qui en font la demande seront indemnisés.

Le commissaire espère qu'ils en feront la demande. Il voudrait connaître le pourcentage de locataires qui ont dû arrêter leur activité. Il estime que les 80 qui n'ont pas payé leur loyer ne sont pas représentatifs du réel besoin étant donné qu'ils se sont mis en défaut de manière volontaire. C'est soit par désespoir, soit par protestation. La majorité des locataires qui s'endettent ne veut pas de problèmes avec la GIM.

M. Schnebli répond qu'il n'y a pas de chiffre disponible. Il pense que la Ville devrait s'en remettre aux critères de l'Etat, des bailleurs privés et de l'Asloca. Le chiffre d'affaires est un critère. Il estime qu'une moitié s'en sort bien, cela dépend du secteur. Selon lui, ces 80 locataires sont indicatifs des personnes qui ont connu des difficultés.

Mme Pérez ajoute que ce n'est pas de la provocation.

M. Schnebli admet que des locataires ont peur de recevoir des rappels et qu'il doit y avoir plus de locataires dans la difficulté que ces 80. Il soutient la manière d'agir de l'Etat, des bailleurs privés et de l'Asloca.

Une commissaire explique que ce sont des critères très précis accessibles sur internet.

Mme Pérez ajoute que la commission des finances ne doit pas établir elle-même les critères. Elle explique qu'un travail a déjà été effectué et des situations objectivées. Le but premier est l'égalité de traitement, c'est-à-dire une entrée en matière sur les cas en difficulté. Elle répète qu'ils ne demandent pas une exonération pour 1600 personnes mais que les difficultés de ceux qui s'expriment soient prises en compte. Elle estime que c'est important que la Ville aide son tissu économique local afin de ne pas augmenter la précarité et la fragilité des personnes dans cette période.

Un commissaire demande si l'aide au-delà du mois de mai, dans le dispositif de l'Etat, ne concerne que les établissements soumis à la législation fédérale qui ont dû fermer au public. Il demande aussi, dans le cadre du projet de délibération et si on se réfère aux règles de l'Etat, si cette aide concerne uniquement les mois d'avril et de mai.

Mme Pérez et M. Schnebli répondent par l'affirmative.

M. Schnebli conclut que la Ville devrait appliquer les accords tripartites.

Le président remercie les auditionnés.

Le président propose d'auditionner le magistrat.

Les commissaires sont en faveur de cette audition à l'unanimité.

Séance du 2 février 2021

Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), accompagné de Mme Sylvie Bietenhader, cheffe du Service de la Gérance immobilière municipale (GIM)

Le président souhaite la bienvenue à Mme Bietenhader et M. Gomez.

M. Gomez remercie et salue les efforts faits par la Ville ainsi que le travail accompli par la GIM. Il dit que les articles de ce projet de délibération ont déjà été accomplis.

Mme Bietenhader explique que de mars à juin 2020, le Conseil administratif avait pris comme première mesure d'exonérer les paiements des loyers des locataires commerciaux dont la fermeture avait été ordonnée par le Conseil fédéral. Le Conseil fédéral a aussi prolongé les délais de mise en demeure et la Ville a suivi cette mesure. Ils ont suspendu tous les rappels et prolongé les délais de mise en demeure pour les loyers qui étaient dus entre mi-mars et mai.

Dans le courant de l'été, M. Gomez a repris les discussions sur des conditions exceptionnelles d'arrangement de paiement. Un retard de loyer exceptionnel de quatre mois pour les locataires commerciaux pour 2020, remboursables sur trois ans, a été admis. Cette mesure va donc au-delà des mesures d'arrangements usuelles. Tous les locataires commerciaux ont été informés de cette possibilité. Elle remarque que sur les quelque 700 locataires informés, seulement une douzaine a souhaité obtenir formellement un arrangement de paiement. Il n'y a pas beaucoup de retard de paiement des loyers des locataires commerciaux. Elle rappelle l'exonération des loyers dont les locataires bénéficient et les aides fournies par le Canton et la Confédération. Il n'y a donc pas de retard exceptionnel sur les paiements de loyer comparé à ce qui était dû hors période d'exonération.

Le Conseil administratif a pris une nouvelle décision en automne dans le cadre des mesures de soutien à l'économie. La totalité des locataires commerciaux de la Ville de Genève ont été exonérés des loyers des mois de novembre et décembre. Le paiement des charges a été maintenu.

Ces deux mesures prises par le Conseil administratif représentent environ 3,8 millions de francs de manque à gagner pour 2020.

En ce début de 2021, une nouvelle mesure plus ciblée a été prise par le Conseil administratif: l'exonération pour les locataires dont la fermeture a été ordonnée. Elle est valable jusqu'à fin février. Le champ d'exonération pour ces deux mois janvier-février est plus restreint puisque certaines activités peuvent continuer. Cette mesure concerne essentiellement les établissements publics et de loisirs. Le manque à gagner pour janvier-février représente à peu près 1 million de francs et concerne 200 locataires.

Elle conclut qu'il y a la possibilité d'analyser les situations au cas par cas pour examiner dans quelle mesure la situation est due ou pas à la crise sanitaire. Un tri peut être fait si l'établissement est soumis à un ordre de fermeture, s'il est bénéficiaire d'une mesure de soutien, etc. Néanmoins, il est difficile d'analyser chaque compte des locataires et s'ils ont subi un impact direct dû à la crise sanitaire.

Le président mentionne l'article 2 du projet de délibération qui stipule que les exonérations de paiement des loyers doivent être en rapport avec les pertes de revenus subies par les locataires concernés.

Un commissaire rappelle que le système cantonal prévoit également les aides à fonds perdus qui paient les charges fixes, principalement les loyers. Il demande de quelle manière l'aide cantonale se coordonne avec les exonérations accordées par la Ville.

Mme Bietenhader répond que le projet excluait les collectivités publiques.

Le commissaire mentionne le nouveau système cantonal qui paie les charges fixes pour les locataires commerciaux qui ont fermé plus de quarante jours et qui ont perdu plus de 25% de leur chiffre d'affaires. Il demande si les locataires de la Ville sont exclus de ce système.

Mme Bietenhader dit qu'elle répondra par écrit.

Un commissaire dit que cette initiative a été votée vendredi.

Une commissaire demande si depuis le mois de mars 2020, certains locataires de locaux commerciaux ont résilié leur bail ou n'envisagent pas de continuer leur activité.

Mme Bietenhader exprime son inquiétude plutôt quant aux mois à venir. Il n'y a pas de résiliation qui dépasse le cadre usuel depuis la crise sanitaire (deux ou trois situations). Un bail commercial a des délais de résiliation assez longs, environ six mois. Lorsque des personnes résilient à cause de la crise sanitaire, la Ville admet une résiliation anticipée afin que le locataire ne s'endette pas davantage. Elle rappelle qu'il y a excessivement peu de locataires qui ont demandé un arrangement de paiement de loyer et que c'est inquiétant pour la suite. Il y a un panel d'activités assez large à la Ville en ce qui concerne les locaux commerciaux; plusieurs établissements se consacrent à l'alimentation, d'autres se consacrent aux activités alternatives qui n'ont pas été touchées, etc. Les mesures concernent surtout les établissements publics, environ 100 établissements. Il y aura certainement une avancée d'ici à six mois.

Une commissaire demande s'il y a actuellement l'impossibilité d'expulser un locataire si celui-ci n'a pas pu payer son loyer parce que son activité professionnelle a été bloquée.

Mme Bietenhader répond que cette décision du Conseil fédéral remonte au printemps de l'année dernière et était limitée au mois de mai 2020. Actuellement, le délai de mise en demeure est systématiquement de trente jours. La Ville n'a par contre jamais pratiqué la mise en demeure immédiate, elle commence par un rappel suivi d'une mise en demeure. Il n'y a pas de situation problématique ou d'expulsion dans le cadre des locataires commerciaux.

Une commissaire demande si la totalité des locataires commerciaux a été exonérée.

Mme Bietenhader répond par l'affirmative.

La commissaire demande si les commerces d'alimentation et ceux qui ont pu rester ouverts ont aussi été exonérés.

Mme Bietenhader répond par l'affirmative, à condition que leur loyer ne dépasse pas les 7000 francs par mois.

La commissaire demande si parmi les commerces, certains exercent des professions libérales. Elle demande aussi si ces commerces ont été exonérés.

Mme Bietenhader répond par l'affirmative.

Un commissaire demande si certains locataires ont bénéficié de plusieurs mesures d'exonérations prises par le Conseil administratif et ont cumulé par exemple six mois d'exonération.

Mme Bietenhader répond par l'affirmative.

Le commissaire demande combien de commerces sont concernés.

Mme Bietenhader répond que cela concerne environ 200 commerces. Elle explique que les commerces qui ont dû fermer en janvier-février sont les mêmes qu'en automne et en mars. Cette mesure de janvier-février est plus restrictive car elle exclut notamment les coiffeurs. Cela concerne principalement les établissements publics et les cafés-restaurants.

Le président libère les auditionnés.

Discussion et votes

Une commissaire d'Ensemble à gauche propose d'amender le projet de délibération: elle souhaite supprimer les articles 2 et 3. Elle est d'avis qu'il faille maintenir l'article premier, qui concerne la pratique actuelle, afin de soutenir la GIM. Elle soumet la proposition d'ajouter un article qui inclurait l'élaboration d'un rapport sur la situation des locataires de locaux commerciaux pendant la crise sanitaire, à la fin des mesures Covid-19.

Le président passe au vote de la suppression des articles 2 et 3, qui est acceptée à l'unanimité des votants sauf 3 abstentions (PLR).

La commissaire d'Ensemble à gauche propose le nouvel article 2 suivant: «Un bilan sera établi à la fin des mesures Covid-19.»

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien considère que les effets de trésorerie des commerçants se répercuteront plus tard et un rapport ne pourrait s'avérer être disponible pas avant 2022, par exemple. Elle estime important d'avoir des rapports annuels.

Une commissaire Verte propose une autre manière d'amender ce nouvel article 2: «Un bilan sera établi à la fin de la crise sanitaire liée au Covid-19.»

Une commissaire du Parti socialiste estime qu'un rapport annuel est inutile car on ne sait pas jusqu'à quand durera la crise Covid-19.

La commissaire du Parti démocrate-chrétien dit que, pour élaborer le budget 2022, il est bénéfique d'avoir au préalable un bilan.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre rappelle qu'il n'a pas obtenu de réponse à sa question concernant la coordination des aides avec le Canton. Il est théoriquement possible depuis le 1er janvier, si le Canton ne le remarque pas, de bénéficier à la fois d'une exonération sur le loyer et de remboursements des frais fixes de ce même loyer. Il s'interroge sur les moyens de communication entre la Ville et le Canton. Il est d'avis que ce point aurait dû être résolu dans le cadre de ce projet de délibération. Il n'approuve pas le fait de transformer toutes les invites afin de rendre ce projet de délibération actuel. Il estime que ce projet de délibération n'est plus d'actualité et pour cette raison, il refusera ce texte.

Le président demande à la commissaire d'Ensemble à gauche si elle accepte que le rapport soit réalisé sur l'ensemble de la période Covid-19.

La commissaire répond par l'affirmative.

Une commissaire du Parti libéral-radical rappelle que ce projet de délibération a été déposé, le 28 mai 2020, sous l'ancien conseiller administratif qui avait annoncé ne pas entrer en matière. La crise Covid-19 n'est pas finie, nous vivons actuellement le deuxième semi-confinement. Elle rappelle que les vaccins ont du retard. Ce projet de délibération permet de continuer à soutenir les commerçants ainsi que les locataires de la GIM. Le nouveau conseiller administratif a quant à lui décidé d'entrer en matière et a estimé ce projet de délibération pertinent. Ce projet de délibération n'est pas obsolète, il permet de soutenir les commerçants. Le Parti libéral-radical votera ce projet de délibération.

Le président cite le nouvel article 2 qui figurerait dans le projet de délibération: «Un rapport sera établi sur les mesures prises jusqu'à la fin de la crise sanitaire du Covid-19.»

Le président passe au vote de ce nouvel article 2, qui est accepté à l'unanimité des votants sauf 1 abstention (UDC).

Prises de position et vote

Une commissaire Verte déclare que les Verts voteront ce projet de délibération car c'est un signal fort pour le Conseil administratif, dont ils saluent la

politique envers les locataires commerciaux durant cette pandémie. Elle estime important de maintenir les mesures de soutien envers les locataires de locaux commerciaux.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois dit que son groupe votera ce projet de délibération afin de maintenir le tissu économique et la cohésion sociale de la Ville. Ce projet de délibération conforte la position du Conseil administratif qui a soutenu les commerçants de la ville de Genève.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien informe que son groupe soutiendra cette proposition. Ils saluent l'effort fait par le Conseil administratif dans le but d'aider les commerçants et les indépendants. Elle rappelle que des aides ont été attribuées aux restaurateurs, donc des établissements ouverts au public. Ce projet de délibération est aussi important pour sauvegarder la vitalité du centre-ville. Elle espère que cette crise s'arrêtera bientôt et que les restaurants et autres établissements pourront rouvrir.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre constate que le Conseil administratif a pris de bonnes mesures au cours de l'année 2020 et au début de cette année 2021. L'Union démocratique du centre ne votera donc pas ce projet de délibération et s'abstiendra.

Une commissaire d'Ensemble à gauche déclare que son groupe soutient ce projet de délibération amendé. Elle estime important que la Ville soit subsidiaire au Canton et à la Confédération et soutienne les commerçants. La Ville est en mesure de soutenir les commerçants étant donné le parc immobilier qu'elle détient et dans sa gestion des locaux qu'elle loue aux locataires commerciaux. Voter positivement ce projet de délibération permet également de donner un signe d'anticipation concernant les répercussions économiques à venir et pour lesquelles la Ville se montrera aussi présente. Elle est d'avis que ce projet de délibération devrait être voté à l'unanimité.

Un commissaire du Parti socialiste annonce que son groupe votera ce projet de délibération et salue le travail du Conseil administratif qui a pris les devants. Cette pandémie a mis en difficulté les commerces locaux, il est donc important de donner un signal fort de soutien.

Une commissaire du Parti libéral-radical informe que son groupe a signé ce projet de délibération et que par conséquent il le soutient. Elle approuve le fait d'avoir supprimé les deux derniers articles. Ce projet de délibération mérite d'être soutenu.

Le président passe au vote du projet de délibération PRD-261 amendé, qui est accepté à l'unanimité des votants sauf 1 abstention (UDC).

PROJET DE DÉLIBÉRATION AMENDÉE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre l) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Le Conseil administratif prend toutes les mesures nécessaires pour accorder des exonérations de loyer aux locataires de locaux commerciaux de la Ville dont les revenus ont été directement ou indirectement gravement affectés par la crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19.

Art. 2. – Un rapport sera établi sur les mesures prises jusqu'à la fin de la crise sanitaire du Covid-19.

M. Jean-Luc von Arx, rapporteur (PDC). Je vais répéter la même chose que précédemment. Le projet de délibération PRD-261 a été accepté à l'unanimité moins une abstention par la commission des finances, c'est quand même bien! Il s'agissait d'une aide et d'un soutien à apporter aux locataires des locaux commerciaux de la Ville de Genève durant la crise due au Covid-19. Le groupe Ensemble à gauche est l'auteur de ce projet de délibération, mais il a été suivi quasiment par l'ensemble du Conseil municipal. De nombreuses discussions ont eu lieu entre la Ville, l'Association suisse des locataires (ASLOCA) et les locataires car, durant la pandémie, l'exonération des loyers était une question très sensible et son montant était difficile à calculer.

Cette affaire s'est très bien terminée, grâce à une intervention énergique du Conseil administratif qui a alloué 3,8 millions de francs pour compenser le manque à gagner sur l'année 2020, afin d'aider les locataires de ses locaux commerciaux. Ces exonérations de loyer avaient donc évidemment un rapport avec la perte de revenus qu'ils avaient endurée. En 2021, 1 million de francs a déjà été attribué pour aider ces mêmes locataires de locaux commerciaux.

Premier débat

M. Omar Azzabi (Ve). J'aimerais juste donner une précision concernant le rapport PRD-261 A. Le montant de l'aide aux loyers commerciaux indiqué dans ce rapport est de 3,8 millions de francs, mais vous vous rendrez compte, Mesdames et

Messieurs, que dans les comptes 2020 ce chiffre a été ramené à 3 millions de francs en tant qu'aide aux loyers commerciaux figurant dans le patrimoine financier. Je voulais simplement le signaler.

Deuxième débat

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que nous votons sur le projet de délibération tel qu'amendé par la commission des finances. La délibération amendée figure à la page 16 du rapport PRD-261 A.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération amendée est acceptée à l'unanimité (59 oui).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre l) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Le Conseil administratif prend toutes les mesures nécessaires pour accorder des exonérations de loyer aux locataires de locaux commerciaux de la Ville dont les revenus ont été directement ou indirectement gravement affectés par la crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19.

Art. 2. – Un rapport sera établi sur les mesures prises jusqu'à la fin de la crise sanitaire du Covid-19.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

13. Rapport de la commission du logement chargée d'examiner la motion du 4 mars 2020 de Mmes et MM. Brigitte Studer, Gazi Sahin, Laurence Corpataux, Christina Kitsos, Maria Casares, Jean-Luc von Arx et Anne Carron: «Pour une ville inclusive: des ascenseurs accessibles aux personnes handicapées en fauteuil dans les immeubles de la Gérance immobilière municipale (GIM)» (M-1526 A)[1].

Rapport de M. Ahmed Jama.

Cette motion a été renvoyée à la commission du logement lors de la séance plénière du Conseil municipal du 7 octobre 2020. Elle a été traitée en commission, sous la présidence de M. Eric Bertinat, le 12 octobre 2020. Les notes de séance ont été prises par M. Nohlan Rosset que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

– la convention adoptée par les Nations unies et ratifiée par la Ville en 2014 relative à un environnement inclusif;
– le plan de mesures pour une ville inclusive déposé par le Conseil administratif, le 3 décembre 2019;
– qu'une proportion importante des 350 immeubles du patrimoine financier de la Ville est inaccessible aux personnes handicapées en fauteuil;
– que cette situation est tout à fait regrettable, car elle empêche des locataires ou des visiteurs de connaître une véritable mixité sociale;
– que le centre spécialisé suisse Architecture sans obstacle définit les dimensions des ascenseurs (cabine, cage d'ascenseur et aménagement intérieur) et recommande comme standard minimal un ascenseur de 1 m 10 sur 2 m 10 pour un poids de 1000 kg, avec des modèles plus petits si nécessaire dans les bâtiments existants;
– qu'il convient d'installer des ascenseurs sur cette base pour permettre une accessibilité pour toutes et tous chaque fois que raisonnablement possible, à l'exception d'immeubles protégés, à l'inventaire, classés ou dont la typologie pourrait conduire pour cette seule raison à une rénovation trop lourde, et d'en installer chaque fois que possible;
– qu'il est temps de passer des paroles aux actes,

[1] Développée, 2761.

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

– à lui présenter un état de la situation en matière d'accessibilité des ascenseurs de la GIM à des locataires ou à des visiteurs en fauteuil;
– à lui présenter un crédit afin d'équiper une plus grande partie des immeubles de la GIM avec des ascenseurs, selon la norme SIA 500 (norme SN EN 81-70, 2018), permettant leur utilisation par des personnes handicapées en fauteuil.

Séance du 12 octobre 2020

Audition de MM. Jean-Luc von Arx et Gazi Sahin, motionnaires, et de Mme Corinne Bonnet-Mérier

M. von Arx énonce que la motion M-1526 invite le Conseil administratif à présenter au Conseil municipal un état de la situation en matière d'accessibilité des ascenseurs de la Gérance immobilière municipale (GIM) à des locataires ou à des visiteurs en fauteuil, ainsi qu'un crédit afin d'équiper une plus grande partie des immeubles de la GIM avec des ascenseurs selon la norme SIA 500 (norme SN EN 81-70, 2018). Les motionnaires sont conscients qu'il n'est pas possible d'équiper tous les ascenseurs de la GIM sachant qu'un ascenseur coûte entre 200 000 et 300 000 francs selon les travaux à réaliser et que certains immeubles ne sont pas adaptés. La question de l'accessibilité se pose généralement au moment de la construction. Dans le cas présent, elle concerne des immeubles parfois vétustes ou à transformer complètement. Le Conseil administratif devra dans un premier temps évaluer cette possibilité et ensuite formuler des propositions concrètes pour certains immeubles. Le service compétent pourra établir un ordre de priorité en fonction des locataires, ce qui nécessiterait de définir le nombre de personnes touchées dans le parc immobilier de la GIM.

Mme Bonnet-Mérier confirme que les motionnaires ont conscience qu'il n'est pas possible d'équiper tous les immeubles. Toutefois, procéder à cette étude constituerait un premier pas pour améliorer la situation. Il semble que l'aménagement d'espaces inclusifs autour des immeubles et des quartiers favorise la concentration de personnes à mobilité réduite. Il faudrait aussi étudier le cas des immeubles de la GIM qui ne sont pas accessibles aux visiteurs (locaux du Secrétariat du Conseil municipal par exemple). Un état des lieux permettra à la Ville de mieux comprendre cette problématique lors de l'élaboration de travaux de construction ou de rénovation.

Questions

Une commissaire demande comment répertorier tous les immeubles et leurs locataires.

Mme Bonnet-Mérier estime que les services de conciergerie peuvent fournir un bon nombre d'informations à ce sujet.

M. von Arx précise que cette motion souhaite intégrer la question de l'accessibilité dans tout nouveau projet de construction.

Une commissaire rappelle que la Ville a adopté un plan de mesures pour améliorer l'accessibilité de ses services aux personnes en situation de handicap avec l'aide de la Fédération genevoise d'associations de personnes handicapées et de leurs proches (FéGAPH). Le but de cette démarche est d'arriver à une accessibilité globale d'ici 2025. La motion M-1526 entre dans le cadre des mesures déjà mises en place. Elle pourrait être votée et renvoyée lors de cette séance afin d'intégrer la question de l'accessibilité des ascenseurs dans une politique plus large.

M. von Arx estime, lui aussi, que cette motion peut être votée ce soir car elle n'est pas contraignante et demande de présenter un état de situation au minimum. Sa particularité est qu'elle prend en compte les immeubles anciens qui ne peuvent pas forcément subir de transformations.

Une commissaire ajoute que le plan de mesures de la Ville prévoyait l'adaptation des bâtiments existants.

Mme Bonnet-Mérier note que la notion d'accessibilité reste relative pour beaucoup de personnes qui ne sont pas en situation de handicap. Même si certains bâtiments sont recensés comme accessibles, ils ne le sont pas forcément dans les faits. Par ailleurs, les personnes à mobilité réduite sont souvent recalées lors de la recherche d'un logement et doivent alors s'adresser à la GIM. Si cette dernière ne peut pas garantir l'accessibilité à ses immeubles, un réel problème se pose. Il est important de rappeler que tout le monde peut se retrouver en situation de handicap. La question de l'accessibilité est donc universelle.

Un commissaire demande s'il n'y a pas d'obligation légale de garantir l'accessibilité.

Mme Bonnet-Mérier lui répond qu'il n'existe pas de loi mais une recommandation sous réserve de la proportionnalité.

Le même commissaire demande s'il existe des fonds ou des fondations qui aident les propriétaires publics ou privés à garantir l'accessibilité.

Mme Bonnet-Mérier lui indique qu'elle n'est pas sûre que des fonds soient disponibles au niveau de l'Etat. Elle sait que l'assurance invalidité (AI) peut prendre en charge des modifications dans certains cas, en toute mesure de proportionnalité et en fonction du nombre de personnes concernées par le besoin. Elle se demande cependant si la Ville peut prendre contact avec l'AI.

M. von Arx ajoute que la rénovation ou le remplacement d'un ascenseur dépend des réserves du propriétaire. Il n'y a pas de fonds spéciaux à sa connaissance pour les privés.

Une commissaire rappelle que le Conseil municipal a approuvé la motion M-1201 lors de la séance plénière du 6 décembre 2017. Elle pense que la motion peut être votée ce soir car elle rejoint un grand nombre de textes déjà déposés et suit une volonté politique claire.

Un commissaire souhaite inviter le Conseil administratif à intégrer de manière systématique et proactive la possibilité de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite. Il pense aussi qu'il faudrait intégrer les crédits de réparation et d'entretien des ascenseurs existants.

M. von Arx ne juge pas nécessaire d'ajouter cette donnée qui bénéficie déjà d'un engagement de la Ville.

Mme Bonnet-Mérier rapporte que l'immeuble sis 1, rue des Minoteries dispose désormais d'un monte-escaliers à siège. Les coûts des travaux sont disponibles.

Une commissaire relève que les collectivités publiques sont soumises à une loi fédérale sur les personnes en situation de handicap qui les obligent à rendre l'espace public accessible. Les particuliers sont soumis à la loi sur les constructions et installations diverses qui oblige à prendre cette problématique en considération. Cependant, dans les deux cas le principe de la proportionnalité fait foi. Penser à des solutions intermédiaires peut aussi être intéressant.

Un commissaire propose de modifier la deuxième invite comme suit: «à lui présenter un crédit afin d'équiper une plus grande partie des immeubles de la GIM avec des ascenseurs selon la norme SIA 500 (norme SN EN 81-70, 2018) *ou avec des sièges monte-escaliers* permettant leur utilisation par des personnes handicapées en fauteuil». Les monte-escaliers sont moins coûteux et pourraient donc présenter une alternative intéressante.

Votes

La présidente met aux voix cet amendement, qui est accepté à l'unanimité des membres présents, soit par 15 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 1 UDC, 1 MCG, 3 PLR, 2 PDC).

La présidente met aux voix la motion M-1526 amendée, qui est acceptée à l'unanimité des membres présents, soit par 15 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 1 UDC, 1 MCG, 3 PLR, 2 PDC).

La commission du logement recommande donc à l'unanimité au Conseil municipal d'accepter cette motion.

Motion: des ascenseurs accessibles aux personnes en fauteuil roulant dans les immeubles de la Gérance immobilière municipale

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

– à lui présenter un état de la situation en matière d'accessibilité des ascenseurs de la GIM à des locataires ou à des visiteurs en fauteuil;
– à lui présenter un crédit afin d'équiper une plus grande partie des immeubles de la GIM avec des ascenseurs selon la norme SIA 500 (norme SN EN 81-70, 2018) ou avec des sièges monte-escaliers permettant leur utilisation par des personnes handicapées en fauteuil.

M. Ahmed Jama, rapporteur (S). La motion M-1526 porte sur l'aménagement d'ascenseurs accessibles aux personnes handicapées en fauteuil dans les immeubles de la Gérance immobilière municipale (GIM). Lors de la séance plénière du 7 octobre 2020, cette motion a été renvoyée à la commission du logement qui l'a traitée le 12 octobre 2020. Ses auteurs ont expliqué que leur motion prévoyait d'équiper une partie des immeubles de la Ville d'ascenseurs conformes à la norme SIA 500, afin que les personnes à mobilité réduite puissent y accéder.

Comme tous les immeubles ne sont pas adaptés à une telle demande, les motionnaires souhaitent que le Conseil administratif commence par établir un état de la situation pour formuler ensuite des propositions concrètes. Une fois les possibilités d'intervention identifiées, le service compétent devra établir un ordre de priorité en fonction des locataires. Il a été confirmé qu'il n'était pas possible d'équiper ainsi tous les immeubles. Procéder à un état des lieux constituerait un premier pas pour améliorer la situation. Cela permettrait à la Ville de mieux comprendre cette problématique lors de l'élaboration des prochains travaux de construction ou de rénovation.

Un amendement a été proposé afin de modifier la deuxième invite de la motion comme suit: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif (…) à lui présenter un crédit afin d'équiper une plus grande partie des immeubles de la GIM avec des ascenseurs selon la norme SIA 500 (norme SN EN 81-70, 2018) *ou avec des sièges monte-escaliers* permettant leur utilisation par des personnes handicapées en fauteuil.» Au final, la motion M-1526 amendée a été approuvée par la commission du logement à l'unanimité des membres présents.

Mme Corinne Bonnet-Mérier (EàG). Le groupe Ensemble à gauche est conscient que le but idéal de la motion M-1526, à savoir que tous les immeubles de la GIM soient équipés d'ascenseurs adaptés, est impossible à atteindre. La

proportionnalité des travaux joue un rôle essentiel dans sa mise en application. Nous tenons toutefois à relever qu'il est important que cette question soit systématiquement abordée dès l'élaboration d'un nouveau projet et que, lors de travaux sur la structure d'un bâtiment ou dans le cadre de projets de surélévation, l'installation d'ascenseurs adaptés soit automatique. Ensemble à gauche reste dans l'attente du résultat de l'état de situation demandé dans cette motion et votera son renvoi au Conseil administratif.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que nous votons sur la motion telle qu'amendée par la commission du logement. Sa nouvelle formulation figure à la page 5 du rapport M-1526 A.

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est accepté à l'unanimité (55 oui).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

– à lui présenter un état de la situation en matière d'accessibilité des ascenseurs de la GIM à des locataires ou à des visiteurs en fauteuil;
– à lui présenter un crédit afin d'équiper une plus grande partie des immeubles de la GIM avec des ascenseurs, selon la norme SIA 500 (norme SN EN 81-70, 2018), ou avec des sièges monte-escaliers permettant leur utilisation par des personnes handicapées en fauteuil.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

14. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport d'activité et comptes 2019 de la Fondetec (D-32.9 A)[1];

Rapport de Mme Joëlle Bertossa.

Ce rapport d'activité a été renvoyé à la commission des finances le 8 septembre 2020. Il a été traité, sous la présidence de M. Omar Azzabi, le 3 février 2021. Les notes de séance ont été prises par M. Xavier Stern, que la rapporteuse remercie pour la qualité de ses notes.

Séance du 3 février 2021

Audition de M. Antoine Fatio, directeur de la Fondetec, accompagné de Mme Rosalia Correia, responsable des finances de la Fondetec

Mme Correia commence la présentation avec l'annonce d'un actif à 7 702 565,40 francs, un peu plus élevé par rapport à 2018. Dans l'actif, il y a d'abord le patrimoine financier. Celui-ci est composé du compte 100, «Disponibilité et placements à court terme», les avoirs auprès des comptes postaux essentiellement et des banques cantonales. L'actif est également composé du compte 101, «Créances», qui comprend les soldes des débiteurs locations, et les concourants auprès des assurances sociales. Les comptes 102 et 10-71 sont les comptes débiteurs, une partie à court terme, exigible à un an ou moins, et une à long terme, plus d'un an.

Si on prend le 102 et le 10-71 cela représente le montant des débiteurs brut pour 7 516 647,70 francs, ce à quoi il faut déduire une provision de 1 265 750 francs, pour obtenir le montant des débiteurs net de 6 250 897,70 francs (addition du compte des prêts à court terme plus les prêts à long terme). On voit une petite augmentation des débiteurs par rapport à 2018.

Le compte 104, «Actifs de régularisation» correspond aux charges payées d'avance à hauteur de 24 003,95 francs et des produits à recevoir de 11 756 francs. Le 107 et le 10-79 sont deux garanties de loyers (une par étage) pour les locaux à la rue Hugo-de-Senger.

Concernant le patrimoine administratif, il s'agit essentiellement des immobilisations de la Fondetec. Tout ce qui est corporel, le mobilier, l'informatique, les travaux, etc. Ce sont des valeurs nettes, dont les amortissements ont déjà été déduits. Les immobilisations incorporelles sont essentiellement tous les logiciels et développements d'outils, à savoir la plateforme et autres outils. Ce poste a sensiblement augmenté par rapport à 2018 puisque des développements ont été faits.

---

[1] Rapport d'activité et comptes, 1099.

Au niveau du passif, il s'agit du compte 200, «Engagements courants», tout ce qui était dû auprès de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP) et de certaines charges courantes. Ensuite il y a le compte 204, «Passifs de régularisation». C'est transitoire, ce sont des charges à payer, et il y a des produits à recevoir à hauteur de 3058,87 francs. Les capitaux propres ont augmenté de deux millions de francs. C'est le montant versés par la Ville de Genève en 2019. Le résultat annuel est à mettre en lien avec le budget de 1 695 139 francs. Il y a donc une différence positive, les charges en moins, de 230 820,39 francs.

Concernant le compte de résultats, il faut distinguer trois activités. D'abord l'activité de soutien, tout ce qui est financement et prêts. Ensuite l'activité hébergement et enfin l'activité conseil. Le soutien représente 80% des charges, et les deux autres 10% chacune.

Les charges d'exploitation sont le compte 30 «Charges de personnel» où sont comptabilisés les jetons à hauteur de 70 693 francs, les salaires bruts à hauteur de 715 368,85 francs et des cotisations patronales à hauteur de 169 921,75 francs. Il faut ajouter d'autres charges de personnel, formation ou autres, à hauteur de 23 622,97 francs. Cela correspond à 6,4 équivalents temps plein (ETP). Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation sont toutes les charges, comme celles de matériel et de fournitures, les frais de chauffage et d'électricité, des prestations de service de tiers, des honoraires, les loyers locaux, leasing, maintenance, frais de bureau, etc.

Les amortissements sont tout ce qui est corporel et incorporel. Il y a 62 944,15 francs pour tout ce qui est mobilier, travaux, etc. et 8187,65 francs pour tout ce qui est logiciel d'amortissement. Concernant les revenus d'exploitation, donc les revenus divers, ils sont composés des frais d'inscription demandés aux clients pour tout ce qui est demande de crédit (400 francs par demande); des récupérations sur créance amortie (quand les débiteurs font faillite, la Fondetec récupère et des procédures de poursuites sont envoyées) et des plans de paiement mis à jour. Par rapport à ces créances amorties, la Fondetec a pu récupérer 63 133,70 francs.

Le montant des charges financières est constitué d'une dépréciation des prêts, donc une augmentation de la provision sur débiteurs et des pertes sur prêt. Pour cela, il faut que l'entreprise ait été déclarée en faillite. Il y a aussi les petites charges financières des comptes courants.

Par rapport à la provision sur débiteurs, la Fondetec suit une règle bien précise, à savoir que tout débiteur qui a un retard constaté supérieur ou égal à trois mois est intégralement provisionné. Cette règle est appliquée depuis déjà plusieurs années. Les revenus financiers sont des intérêts sur prêt et des produits de sous-location de l'activité pépinière. Le résultat annuel se clôture par un déficit

de 1 464 318,61 francs, ce qui fait 230 820,39 francs de différence positive par rapport au budget.

Un commissaire demande comment expliquer la différence entre 2018 et 2019 concernant les intérêts sur prêt dans les revenus financiers.

Mme Correia répond que c'est un ajustement de la provision. Il y a eu une augmentation de la provision. L'année passée il y a eu une diminution de la provision, ce qui crée automatiquement un revenu, mais c'est un revenu non financier. Il faut aussi mettre en lien avec les charges financières plus élevées. Parce qu'il y a aussi eu plus de pertes. Comme des débiteurs déjà provisionnés ont été amortis, automatiquement les provisions ont été diminuées, d'où cet écart.

Une commissaire demande quel est le taux d'intérêt sur les prêts en 2019.

Mme Correia répond que depuis plusieurs années la Fondetec applique un taux de 5% l'an net sans frais. Les intérêts sont calculés selon la méthode hambourgeoise. La Fondetec ne dit pas à ses clients quel montant ils doivent lui payer à titre d'intérêt. C'est au jour le jour. Si le client respecte son propre paiement, les intérêts seront dégressifs car c'est sur la base du solde ouvert. S'il décide de rembourser de manière anticipée, il va uniquement payer sur un, deux ou trois ans. La Fondetec ne pratique pas de commission, de frais ou autre. De toute façon les paiements sont dégressifs. Le fait de payer au plus juste incite aussi les gens à payer de manière anticipée s'ils ont des rentrées suffisantes.

Un commissaire demande si les amortissements et intérêts sont cumulés.

Mme Correia répond que les intérêts sont calculés sur le solde ouvert. Quand on va faire un crédit à la banque, généralement ils disent déjà ce qu'il faut payer comme taux d'intérêt de manière mensuelle, ce qui n'est pas le cas pour la Fondetec. Cela va aussi dépendre de quand la Fondetec met des fonds à disposition. Elle libère aussi ses prêts en fonction d'un budget, car certains montants ne sont pas délivrés au même moment et cela a aussi un impact sur les intérêts.

Une commissaire demande quel est le pourcentage d'entreprises soutenues qui font faillite, si c'est fréquent et comment c'est géré.

Mme Correia répond que pour 2019 il s'agit de deux entreprises qui sont tombées en faillite.

M. Fatio ajoute que c'est un chiffre suivi avec beaucoup d'attention pour plusieurs raisons. D'abord parce que la Fondetec gère de l'argent public et il est nécessaire que cet argent revienne dans l'économie. Ensuite et surtout parce que le conseil de fondation a décidé il y a une année et demie de mesurer le taux de réussite de la Fondetec à cinq ans. Les statistiques genevoises disent qu'une entreprise sur deux ne dépasse pas les cinq ans. A la Fondetec, c'est entre 70 et

75% selon les années d'entreprises en démarrage, donc généralement des primo-entrepreneurs qui n'ont pas eu d'activité avant. Le taux d'échec est évidemment extrêmement important pour les entreprises en démarrage. La Fondetec est désormais à un taux de succès à cinq ans de 84%, ce qui veut dire que neuf entreprises sur dix passent le cap des cinq ans. Ils essaient d'améliorer ces résultats, et les leviers à disposition sont de deux ordres. Le premier est la sélection des projets. Plus ils parviendront à monter la barre au niveau des projets, et plus cette qualité va grandir. Le deuxième est dans le suivi et l'accompagnement des projets, et là un gros travail est fait pour être sûr de pouvoir mesurer de manière très fine quand un projet a des problèmes et être capable de l'aider et de lui amener des solutions où il en a besoin.

Un commissaire considère logique de facturer des intérêts à 5% puisqu'il faut simuler des conditions de marché et il n'y a pas de raison de s'écarter de ce taux. Il demande s'il y a des velléités pour moduler ce taux.

M. Fatio répond que c'est une décision qui est du ressort du conseil de fondation, et qu'il n'est pas forcément le mieux placé pour répondre. A sa connaissance, ce sujet n'est pas arrivé au conseil de fondation, mais ce sont des sujets dont ils peuvent discuter. Ils sont les seuls à afficher leur taux. Et quand on entend que la Confédération emprunte à des taux négatifs, 5% peut paraître très élevé à certains. Néanmoins, ils sont tout à fait dans les taux de marché si l'on regarde les commissions trimestrielles évoquées par Mme Correia et ils ne prennent pas 100% en compte le risque, car ils aident des entreprises en démarrage avec un risque plus élevé. Dans un système bancaire traditionnel, le risque est en corrélation avec le taux d'intérêt. Pour le moment la Fondetec a décidé d'être extrêmement transparente par rapport à son taux, et ce taux n'a pas bougé depuis des années.

Un commissaire demande combien de projets par an ils soutiennent par des prêts.

M. Fatio répond qu'ils mesurent cela en taxes d'inscription. Pour qu'un projet soit porté au conseil de fondation, il faut que les porteurs du projet s'acquittent de leur taxe d'inscription de 400 francs. Ils ont eu 63 taxes d'inscription en 2019; 53 décisions ont été prises par le conseil de fondation dont 27 positives, soit 2 735 000 francs. Il est intéressant de voir que le prêt moyen accepté en 2019 était de 6000 francs.

Une commissaire revient sur les taux d'intérêt et demande, étant donné que le taux n'a pas bougé à la Fondetec alors que les marchés n'ont pas arrêté de baisser, si le taux était trop bas il y a dix ans.

M. Fatio répond que l'on peut arriver à cette conclusion. Mais c'est une discussion à avoir avec le conseil de fondation. Si l'on compare avec la Fondation d'aide aux entreprises (FAE), on va avoir une banque qui a le cautionnement à

100% de la FAE et qui prend des risques limités, et va se trouver entre 3,75 et 4,25. Ensuite il y a les frais mensuels ou trimestriels qui peuvent s'ajouter, de l'ordre de 0,25 par trimestre ou dans cet ordre de grandeur; cela rajoute donc à peu près 1%. Effectivement, il y a aussi les frais de la FAE qui viennent s'ajouter. Finalement, ils ne sont donc pas très loin d'organismes similaires. Mais ils estiment que c'est important d'avoir la transparence d'afficher les taux.

Votes

Le rapport d'activité D-32.9 ainsi que le projet de délibération PRD-288 sont approuvés à l'unanimité de la commission des finances.

Projet de délibération du 3 février 2021 de la commission des finances: «Approbation des comptes 2019 de la Fondetec».

PROJET DE DÉLIBÉRATION PRD-288

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 11, alinéa 3, des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec);

sur proposition de la commission des finances,

décide:

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le rapport annuel 2019, le compte d'exploitation et le bilan au 31 décembre 2019, le tableau de financement, ainsi que le rapport de l'organe de révision du 20 juillet 2020 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).

Le président. L'approbation du rapport d'activité et des comptes de la Fondetec se fait par voie résolutive, selon le courrier du Service des affaires communales (SAFCO) du 2 mars 2020.

Dès lors, le projet de délibération PRD-288 présenté en page 5 du rapport est mis aux voix sous forme de résolution.

Mis aux voix, le projet de délibération PRD-288 transformé en résolution R-282 est accepté à l'unanimité (57 oui).

La résolution est ainsi conçue:

RÉSOLUTION R-282

Le Conseil municipal approuve le rapport annuel 2019, le compte d'exploitation et le bilan au 31 décembre 2019, le tableau de financement, ainsi que le rapport de l'organe de révision du 20 juillet 2020 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).

15. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 21 mars 2012 de MM. Yves de Matteis, Alexandre Wisard, Michel Chevrolet, Olivier Fiumelli, Eric Bertinat, Christo Ivanov, Pascal Spuhler, Carlos Medeiros, Sylvain Clavel, Grégoire Carasso, Mmes Frédérique Perler-Isaaz, Marie Chappuis, Fabienne Aubry Conne, Maria Vittoria Romano, Vera Figurek et Maria Pérez: «Plaine de Plainpalais: court de tennis géant ou espace de convivialité privilégié?» (M-1008 A)[1].

Rapport de Mme Fabienne Beaud.

Cette motion a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse par le Conseil municipal lors de sa séance du 9 octobre 2012. Elle a été traitée, sous la présidence de Mme Anne Moratti, le 6 novembre 2014 et le 15 janvier 2015. Les notes de séances ont été prises par M. Arnaud van Schilt, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

[1] «Mémorial 170e année»: Développée, 1778.

PROJET DE MOTION

Considérant:

– l'histoire même de la plaine de Plainpalais, qui était non seulement un lieu de rendez-vous les jours de fête, mais également un espace dévolu à certains jeux à ciel ouvert, dont l'ancien jeu du mail (cf. maillet), ressemblant au jeu de croquet;
– la pétition P-172 «Qualité de vie dans le quartier de la plaine de Plainpalais», qui demande notamment que la plaine de Plainpalais soit maintenue «dans le cadre de son attribution lors de la donation», «espace pour les enfants, les personnes âgées et citoyens, citoyennes, lieu de détente et de convivialité» et demandant en conséquence la création d'espaces de convivialité;
– que le nouvel aménagement de la plaine de Plainpalais, bien que quelquefois qualifié de «court de tennis géant», permet, pour la première fois depuis des dizaines d'années, et à la différence de divers parcs ou emplacements genevois, l'hébergement de toutes sortes d'activités culturelles ou sportives qui ne pourraient se tenir sur terre/gazon sous peine de les endommager ou de les transformer en bourbier;
– le fait que cet aménagement, qui a nécessité un investissement financier important, devrait être utilisé au maximum de ses capacités, dans l'intérêt de toutes et de tous;
– le fait que Genève présente un tissu urbain de plus en plus resserré, et où les grands espaces sont de plus en plus rares,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

– à offrir, en partenariat avec les riverains, les maisons de quartier, les services concernés, voire la population genevoise elle-même (appel d'offres), des projets d'activités et d'événements sportifs ou culturels de plein air et gratuits favorisant la création de lien social sur la plaine de Plainpalais;
– à examiner le possible financement de ces activités en faisant appel à des fondations, mécènes, sponsors, etc., la Ville pouvant décider d'attribuer un soutien financier au projet le plus original;
– à proposer à des personnes sans emploi, en situation de handicap ou à des bénévoles d'assurer ces activités.

Séance du 6 novembre 2014

Audition de M. Yves de Matteis, motionnaire

M. de Matteis présente sa motion. Cette motion a été déposée il y a plus de deux ans. C'est une motion cosignée par tous les groupes parlementaires. Son

but est de rendre justice à la plaine de Plainpalais qui a toujours été dévolue historiquement à des jeux à ciel ouvert et à des espaces de convivialité. Il y a eu un certain nombre de pétitions, qui demandent que la plaine de Plainpalais redevienne ce qu'elle était lors de sa donation.

La motion propose de faire un concours d'idées et invite la société civile à proposer des jeux en plein air. Le prix du concours serait que les associations candidates puissent réaliser ces activités, en étant rétribuées pour leur prestation. Il faut essayer de faire en sorte que cette plaine soit vivante. D'autant plus qu'elle a été souvent critiquée, comme non-lieu et no man's land, voire impersonnelle. Pour que la ville et le quartier soient gagnants, il faudrait financer le projet par le biais de mécénats.

Questions des commissaires

Une commissaire remarque que cette motion a été déposée en 2012 et explique que la plaine de Plainpalais a évolué. Il y a eu le skate-park et des jeux d'enfants depuis. Elle ne se souvient pas si ces deux aménagements étaient déjà là au moment de la motion. Elle demande donc si les motionnaires proposeraient la même motion maintenant.

M. de Matteis explique qu'au moment du dépôt, il n'y avait qu'une partie de la plaine de Plainpalais qui était aménagée. Cette motion était là pour essayer de prévoir et faire en sorte que tout l'espace soit utilisé. L'objectif de la motion est qu'il n'y ait pas que cet espace en sol rouge, inutilisé, et que ça puisse être utilisé de manière diverse et variée à la place, avec des jeux ponctuels.

La commissaire rappelle que diverses manifestations ont eu lieu sur la plaine de Plainpalais, avec du sport urbain, de la musique et d'autres activités. Elle demande si ce sont des réalisations qui vont dans le sens de la motion ou si les motionnaires imaginent autre chose.

M. de Matteis répond que ça va en effet dans le sens de la motion. L'idée est de prolonger cela toute l'année. La plaine de Plainpalais est d'ailleurs la troisième ou quatrième plus grande place d'Europe. Donc il faudrait utiliser cet espace.

Une commissaire demande de préciser la troisième invite, à savoir: si les personnes handicapées et les chômeurs qui assurent une activité signifie travailler au sens du Code des obligations. Car on pourrait comprendre que la motion voudrait que ce soit accessible à ces personnes, mais la troisième invite suggère plutôt qu'elles puissent travailler au sein des différentes activités qui auront lieu.

M. de Matteis répond que c'est en effet ce que la motion entend. Les personnes handicapées doivent pouvoir y travailler. Mais l'invite peut être modifiée.

La commissaire dit qu'également, beaucoup de choses se passent et on voit surtout des activités importantes, telles que le cirque et l'exposition sur les anciens jeux. Elle souhaite connaître les exigences de la Ville pour organiser une activité.

M. de Matteis répond qu'il faut demander au magistrat pour voir comment ça se passe. Mais à sa connaissance, cette place n'est pas utilisée tous les jours. Ensuite des associations pourraient faire des choses plus restreintes et d'autres utiliser tout l'espace disponible. Plusieurs idées, même assez folles, avaient été proposées, des cours de poney par exemple. D'autant plus que certaines activités ne peuvent pas être faites dans les parcs verts, en raison de la dégradation du gazon qu'elles provoqueraient. D'autres activités ont aussi été proposées, comme d'énormes boules de métal dans lesquelles les gens marchent pour faire avancer les boules.

Elle demande si une association avec un petit budget pourrait louer un espace sur la plaine de Plainpalais.

M. de Matteis explique que le but n'est pas de louer, mais que la Ville mette à disposition cet espace. Ensuite, s'il y a un travail à rémunérer ou un achat de matériel, c'est à ce moment-là qu'il faudrait trouver des fonds. Il faut voir si la Ville ou/et le Canton peuvent accorder des subventions. Ça pourrait être des projets cofinancés par la Ville, le Canton, par des mécènes privés. Beaucoup de choses ont déjà été financées comme cela.

Une commissaire remercie M. de Matteis pour ses explications, car la motion l'a laissée dubitative. D'autant plus que de nombreuses activités ont été réalisées depuis. Elle pense qu'un listing de ces activités serait intéressant. Cette place permet de respirer aussi, surtout en ville. Depuis qu'il y a eu les aménagements, la plaine de Plainpalais est beaucoup plus attrayante. Elle n'est donc pas d'accord de remplir les interstices uniquement pour les remplir.

M. de Matteis explique que la place a été mentionnée comme un no man's land avant que la deuxième partie soit refaite. Il n'a plus entendu cela depuis. Il ne s'agit pas non plus de faire du remplissage. Ce serait les projets les plus sensés, les plus adéquats et ceux qui répondent à la population qui seraient choisis. La population pourrait aussi voter sur ce qu'elle veut. Cela permettrait de répondre à ses besoins. Donc il y aurait une cohérence et ce ne serait pas du remplissage. Il faut que ce soit dans un cadre de projet de proximité, pour les gens du quartier.

Une commissaire rappelle qu'en 2012, il n'y avait pas tous les aménagements qu'il y a maintenant. Donc la motion n'est plus forcément nécessaire. Un autre point l'irrite également, quand on voit une motion écrite comme cela. Quand il est dit que «le Conseil municipal invite à des projets d'événements sportifs et culturels de plein air, gratuits, favorisant la création de lien social»;

on pourrait y ajouter: «et d'activités autogérées et participatives, avec un leadership coopératif.» Elle explique qu'elle trouve cela insupportable, car ce vocabulaire ne veut rien dire. Au niveau de la formulation, ce n'est pas idéal. La motion donne l'impression de quelque chose qui n'est pas conceptualisé, qui est creux. Si on fait une motion où l'on demande une patinoire l'hiver par exemple, on aurait quelque chose de précis. Alors que là, on a quelque chose qui est mou, n'a pas de tenue, et on ne sait pas dans quelle direction la motion veut aller. Et quand il est question de ne pas faire de remplissage, on pourrait examiner la possibilité que des mécènes, des sponsors subventionnent des activités, donc il faut aller dans cette voie. Un cours d'équitation sur la plaine de Plainpalais, financé par des mécènes, ne coûterait rien, et on n'a pas forcément besoin d'une motion sur laquelle la Ville devrait travailler. Elle demande donc ce qu'on veut mettre dans ces espaces de convivialité privilégiés, si ce n'est que chacun fera son projet.

M. de Matteis dit que s'il avait proposé quelque chose de plus précis, comme une patinoire géante, le Conseil municipal lui aurait dit que ça existe déjà et ne serait pas entré en matière. Ce serait un projet figé, sans créativité. Donc le fait de laisser une marge de manœuvre, pour voir quels sont les meilleurs projets, permet de correspondre vraiment aux demandes de la population. Mais si quelqu'un dépose un projet réel, il y a peu de chance que ça corresponde aux besoins de tout le monde. Si on demandait maintenant à un élu ce qu'il voudrait mettre, il proposerait un projet précis, mais il n'y aurait aucun moyen de vérifier que sa vision corresponde réellement à la réalité. Ce ne serait pas du flou, mais ce serait la subjectivité d'un individu. Alors que là, la motion essaye de remplacer la subjectivité d'un individu par un concours qui permettrait de répondre réellement aux besoins de la population. C'est donc plus incisif. Alors qu'un projet figé ne répondrait pas forcément aux besoins, et ne correspondrait qu'à une seule réalisation. Le flou vient du fait d'attacher plus d'importance à la forme qu'au contenu, mais le but est de donner plus de marge de manœuvre et de flexibilité pour avoir des projets qui répondent davantage aux besoins de la population.

Une commissaire demande si lui ou d'autres motionnaires ont entendu des demandes des habitants du quartier. Car aux alentours de la plaine de Plainpalais, beaucoup d'idées fusent. Il y a «La rue est à vous», et il serait bien d'avoir «La plaine est à vous», mais sans marchands professionnels. Elle demande si un petit sondage a été fait, même superficiellement, pour voir quelle est la demande.

M. de Matteis répond qu'un journaliste de *20 minutes* a interrogé les habitants du quartier mais qu'il fut difficile de faire ressortir des projets réalisables.

Un commissaire abonde dans le sens de ce qu'il a entendu autour de la table. Il explique que c'est une vision prospective. Il rappelle qu'ils ont été nombreux à signer la motion du côté de son groupe politique. Il se demande si l'état de l'arsenal juridique actuel freine les activités possibles. Cette place est à disposition pour un

grand nombre d'activités qui créent du lien social. Il demande donc si les motionnaires ont identifié un frein juridique à ce que les autorisations soient délivrées pour faire des activités diverses. Il demande si quelqu'un serait autorisé immédiatement à faire des cours d'équitation sur la plaine de Plainpalais par exemple.

M. de Matteis répond qu'il s'agit effectivement d'un point qui a été discuté au niveau des motionnaires. La question de savoir pourquoi il fallait une telle motion se posait pour certains. On peut téléphoner à la Ville et dire qu'on veut faire un projet, mais les obstacles sont là. Si on veut des projets réalisés par la population, ce qui manque souvent, c'est l'étincelle de départ, ainsi qu'un certain cadre. Pour des projets sociaux, culturels, c'est en proposant un projet tel que «la semaine de lutte contre le racisme». Les gens sont freinés dans leur dynamisme s'ils ne savent pas ce qu'ils peuvent faire. L'idée de la motion est de faire des activités que personne ne pensait organiser avant, et ce serait très intéressant d'en faire quelque chose de vivant. Il explique que c'est ce qu'il avait dit aux motionnaires et que c'est cela qui les a convaincus. Il faut susciter le débat, pour que les gens ne restent pas passifs. Il y a une surface vide qui est disponible, pour la population, les associations et les privés, qui peuvent demander à l'utiliser.

Ledit commissaire demande si la motion nécessite qu'il y ait une impulsion des pouvoirs publics pour rappeler qu'il y a un espace à disposition. Ou alors s'il faut aller plus loin et faire en sorte que les pouvoirs publics développent eux-mêmes des projets, qui aient une valeur d'exemple pour inciter les uns et les autres à faire un meilleur usage de l'espace. Il demande si la Ville de Genève doit organiser un cours de poney, par exemple, sur la plaine de Plainpalais, pour que les gens se disent qu'ils peuvent s'approprier la place ensuite. Ou alors, la Ville ferait uniquement passer que l'information existe sur son site internet.

M. de Matteis répond que ce qu'il trouverait intéressant de faire, c'est que la Ville dise que l'espace est vide de telle à telle date et qu'une fenêtre est disponible un mois par an par exemple. La Ville de Genève ne doit pas proposer elle-même des projets, car ce serait contre-productif, vu qu'aucune association, aucun individu ou organisation genevoise ne proposeraient leurs projets à la place. Il y aurait des projets qui sont déjà en train de naître auprès de différentes personnes. Il faut proposer un espace sur deux mois par exemple, avec des projets de deux à trois jours qui pourraient être menés. Il faut voir aussi avec le magistrat, ou faire une micro-enquête sur le Net. Cette méthode est très simple et très rapide. Il pourrait y avoir une soumission sur internet de différents projets. Les populations du quartier pourraient voter pour ces projets. Et cela ne coûterait pas très cher.

Une commissaire explique qu'elle n'a rien à ajouter.

Une commissaire explique qu'au moment où elle a signé cette motion, il y avait peu d'activités au centre de la place. Dans d'autres places, dans d'autres

villes, tout l'espace est investi. Il faut aussi appeler les services pour chiffrer ce que l'entretien coûterait par exemple. Ce point n'a pas été chiffré jusqu'à maintenant. Il faut se poser la question de la vie sur cette plaine de Plainpalais. Elle explique qu'elle est allée à Annemasse dernièrement, le marché y est génial et prend toute la place disponible. La seule solution qu'ils ont trouvée a alors été de couper les arbres pour avoir plus de place. Mais pour la plaine de Plainpalais, il faudrait réinvestir le centre de la plaine.

M. de Matteis ajoute qu'une personne lui a aussi proposé une sorte de Paris-Plage. Mais la question qui se pose est l'entretien et quels projets sont les plus adéquats, étant donné la nature du sol et la manière dont il est nettoyé. Si un mini-carnaval de Rio était organisé par exemple, ce serait compliqué de ramasser les confettis.

La présidente demande à M. de Matteis s'il a des propositions d'auditions possibles pour la motion.

M. de Matteis répond que l'idéal est d'avoir un-e magistrat-e, voire des chefs de service compétents en la matière. Ce serait intéressant d'avoir une ou deux associations d'événementiel. Le choix est libre. Mais auditionner la Ville est indispensable. Il propose aussi d'auditionner la maison de quartier et les associations de quartier autour de la plaine de Plainpalais. Ce serait intéressant, d'autant plus que des pétitions ont eu lieu pour critiquer la mauvaise utilisation de la plaine. Il faut voir ce que ces associations pensent de la motion.

Une commissaire aimerait avoir un bilan de ce qui a été organisé jusqu'à présent. Elle rappelle qu'il y a eu des projets culturels, de sport, pour des jeunes. Ce serait utile de savoir à quel rythme ces activités ont déjà eu lieu.

Un commissaire demande à M. de Matteis s'il est allé se renseigner au Musée de Plainpalais, afin de voir ce qui a été organisé historiquement sur la plaine. Ça donnerait plus de crédibilité à la démarche de voir comment la plaine a été utilisée depuis qu'elle existe.

M. de Matteis répond qu'il avait vu que la plaine de Plainpalais avait été donnée par un mécène dans le but de donner un espace de loisir qui soit vide, afin que les habitants puissent en faire ce qu'ils veulent, pour des jeux en plein air, en équipe par exemple. Donc c'était historiquement un espace de loisir à plusieurs. Le jeu de mail, qui est un jeu de croquet, est l'exemple idéal pour l'époque. C'était l'esprit du donateur.

La présidente demande s'il y a des demandes d'audition.

Une commissaire propose l'audition de M. Barazzone et de ceux qui s'occupent du domaine public.

L'audition de M. Barazzone est acceptée par la commission.

Séance du 15 janvier 2015

Audition de M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS), accompagné de M. Antonio Pizzoferrato, chef du Service de la sécurité et de l'espace publics (SEEP)

M. Barazzone présente son collègue M. Pizzoferrato. Il propose également – puisque la motion demande de faire un certain nombre de choses, et que le département vient à titre de responsable du domaine public – de faire un état des lieux de ce qui se passe sur la plaine de Plainpalais. Il explique qu'il y a diverses manifestations de différentes tailles qui sont organisées sur la plaine de Plainpalais, comme le cirque, les marchés et qu'il y a une émergence de petites manifestations à caractère culturel, associatif, qui vont du goûter de l'association de quartier à la récolte de signatures. Le SEEP reçoit de nombreuses demandes et ils sont très sensibles à celles-ci. Ils y répondent tant que ça ne fait pas de nuisance. Il y a de plus en plus de manifestations et il y a beaucoup de vie sur cette plaine de Plainpalais.

M. Pizzoferrato explique que chaque année, il y a en moyenne 300 manifestations organisées sur la plaine de Plainpalais. L'occupation de la plaine de Plainpalais n'est pas une gestion très simple puisqu'il y a notamment des forains qui s'y installent deux fois par année, les marchés qui occupent déjà un espace sur le pourtour de la plaine de Plainpalais et qui empiètent sur l'espace disponible. Concernant les autres manifestations, trois catégories se distinguent. Il y a les manifestations d'envergure, qui prennent beaucoup de place et qui sont organisées sur la plaine de Plainpalais car la Ville ne sait pas où les mettre ailleurs à Genève. De plus, elles ont souvent une finalité économique. A l'autre extrémité, il y a d'autres manifestations qui se contentent de quelques mètres carrés, comme pour la récolte de signatures. Et entre les deux, autour des pôles fixes constitués par le skate-park, les buvettes et les jeux d'enfants, il se crée une vie associative. Celle-ci est soit purement spontanée, ou, et de plus en plus, organisée en marge du skate-park ou des jeux pour enfants, avec des goûters ou d'autres activités. M. Pizzoferrato rappelle donc que ce qui est souhaité par la motion est déjà en cours sur la plaine de Plainpalais. D'autant plus que celle-ci a toujours été un vecteur de la vie commune à Genève.

La présidente précise que la motion a été oubliée depuis pas mal de temps. Il est possible que beaucoup de changements aient eu lieu depuis le dépôt de la motion.

M. Barazzone dit que son département et le SEEP n'ont pas réalisé d'actions particulières. Ils ont uniquement fixé des conditions-cadres et des conditions d'utilisation. Ce sont les gens qui se sont mis naturellement à utiliser la plaine de Plainpalais. Ils peuvent en présenter l'état des lieux. Il rappelle aussi que les

manifestations dépendent des privés et aussi de la Ville, comme les manifestations sportives. Il explique également qu'il y a un problème sur cette plaine de Plainpalais l'été à cause de la chaleur. Ils se battent pour qu'il y ait moins de manifestations dans le parc des Bastions, car cela use le gazon et est coûteux pour l'entretien. Ils ont aussi des contingences particulières, comme les promotions des élèves. Mais ils ne peuvent pas les faire sur la plaine de Plainpalais en raison de la chaleur, trop élevée pour les enfants. Il rappelle aussi que la Fête de la lutte romande sera accueillie prochainement sur la plaine de Plainpalais.

Questions des commissaires

Un commissaire dit qu'actuellement, il y a un certain nombre de sociétés qui souhaitent organiser des manifestations sur la plaine de Plainpalais. Il demande comment se passent les rapports avec le service de M. Pizzoferrato.

M. Pizzoferrato répond que son service a comme instruction du département de répondre aux demandes quand il le peut. Car cela participe à la vie de quartier et permet aux gens de se réapproprier leur espace de vie. Mais aujourd'hui, si une réponse négative est rendue par le SEEP, c'est qu'il n'y a soit pas de place pour accueillir la manifestation, soit que celle-ci n'a pas d'intérêt public, par exemple une manifestation commerciale déguisée.

Ledit commissaire explique qu'il a entendu que les rapports avec le service de M. Pizzoferrato étaient difficiles. Il dit que des manifestations sont fréquemment refusées par le SEEP.

M. Barazzone explique que si les conditions sont remplies, en général ils ne refusent pas de manifestations s'il y a la place, et pour autant que la manifestation ait un intérêt public.

M. Pizzoferrato dit que si une manifestation veut promouvoir un produit, une entreprise, le SEEP peut parfois refuser la demande. Mais il assure que la règle est d'accepter les demandes quand elles sont possibles, et quand il n'y a pas de connotations économiques, les réponses sont systématiquement positives. Après, il y a aussi des exigences en matière de sécurité, de publicité, etc.

Une commissaire aimerait savoir quel est le bénéfice généré par l'occupation de l'espace public à Genève. Elle met en lien la motion avec un article du *Genève Home Informations (GHI)* expliquant que des commerçants se plaignent de la hausse des tarifs. Elle imagine que pour aller dans le sens de la motion, qui est de faire de la plaine de Plainpalais un lieu de vie, le coût du domaine public entre aussi en compte. Elle demande s'il a été noté que des gens ont dû refuser de mener une activité car ils n'avaient pas les moyens financiers pour l'organiser sur la plaine de Plainpalais.

M. Barazzone répond qu'il faut distinguer d'une part les associations sans but lucratif qui bénéficient de gratuités de la part de la Ville. Une association sans but lucratif ne payera en principe rien pour son emplacement. Le marchand qui s'installe au marché doit payer un tarif de 7 francs pour l'emplacement. A titre personnel, il explique que son département pourrait réfléchir très rapidement au nouveau règlement qui prévoit d'emblée une taxe supplémentaire, car l'augmentation est très abrupte. Il dit qu'il faudra voir ce que décide le Conseil administratif par la suite. Mais le tarif en vigueur dans le règlement du Conseil d'Etat est un tarif maximum et les communes ont la liberté de facturer moins en remplissant un certain nombre de critères. Il précise que la Ville n'a rien décidé sur l'augmentation des tarifs puisque c'est une décision du Conseil d'Etat.

La commissaire explique que le Service vétérinaire a été auditionné en commission des travaux et des constructions. Sur les questions relatives à la plaine de Plainpalais, les commissaires ont été très surpris d'apprendre que, quand il y a un problème avec un marchand, la confidentialité est respectée par le vétérinaire, et qu'il n'y a donc pas de retour auprès de la Ville. Elle demande donc, si un marchand pose vraiment des problèmes, d'hygiène par exemple, si le vétérinaire fait ou non un retour à la Ville.

M. Pizzoferrato répond qu'il n'y a pas d'information directe, en revanche la Ville ne délivre pas d'autorisation à un marchand quelconque si celui-ci ne bénéficie pas d'une autorisation cantonale, ce qui lui permet d'exploiter. L'autorisation cantonale découle d'un certain nombre de conditions, dont celles d'hygiène. Donc le vétérinaire cantonal n'informe pas la Ville, mais il informe le Service du commerce (SCOM), qui va délivrer ou non l'autorisation d'exploiter. La Ville est donc informée indirectement, en disant qu'une autorisation d'exploiter a été retirée ou non.

M. Barazzone explique qu'ils ne peuvent pas fixer des conditions en fonction d'un téléphone du vétérinaire, car lui doit jouer sur l'autorisation d'exploiter cantonale.

La même commissaire demande si c'est bien juste qu'il n'a pas le droit de contacter la Ville.

M. Barazzone répond que oui, mais que cela n'a pas d'effet sur les décisions du SEEP.

La présidente demande de ne pas débattre en dehors de la motion.

Un commissaire explique qu'il a une autre lecture de la motion. Il est demandé que les gens sans emploi ou en situation de handicap participent à certains projets originaux qui sont favorisés par la politique. Il demande à M. Barazzone ce que sont selon lui ces projets originaux, qui ne sont pas dans la liste des activités

actuelles sur la plaine de Plainpalais. Il demande ce que la Ville peut faire pour lancer d'autres demandes, pour que des gens se manifestent pour organiser des activités.

M. Barazzone répond qu'il s'agit là de la politique sociale. Il ne peut pas répondre pour le Service social (SOC) ou le Service culturel (SEC). Il explique que le Service de la jeunesse (SEJ) fait beaucoup de choses avec le skate-park. Ce dernier est extraordinaire, car il y a une cohabitation des jeunes du quartier. Et ça ne coûte pas grand-chose. Mais il faut poser la question au SEJ et à M. Deuel. Par contre il ne croit pas que le rôle de l'Etat est de tout faire à la place des gens. Les associations sont libres de proposer des activités. Les goûters proposés par exemple se sont réalisés sans que la Ville en fasse elle-même la demande. Il y a aussi beaucoup d'écoles qui font des activités, comme des espaces photos. Cette plaine de Plainpalais a donc une activité qui n'existait pas il y a dix ans. Il y a plus de qualité, d'intérêt culturel, sociologique et social.

Une commissaire demande s'il y a un règlement pour l'utilisation de la plaine de Plainpalais ou si c'est le même règlement général pour tous les espaces publics.

M. Barazzone répond qu'ils ont un règlement sur les marchés, mais sinon il y a un règlement pour l'ensemble de la Ville.

M. Pizzoferrato explique qu'il y a un règlement technique sur l'utilisation pratique, mais pour l'autorisation et l'attribution, il y a un seul règlement pour toute la Ville.

Elle demande quelle est la proportion de demandes acceptées et refusées.

M. Pizzoferrato répond qu'entre 80 et 90% des manifestations proposées sont acceptées et organisées, même s'il peut y avoir des changements de formule.

Elle demande si les commissaires peuvent recevoir les documents par e-mail.

M. Pizzoferrato répond que oui et qu'ils enverront les documents.

Une commissaire dit qu'elle partage le constat de M. Barazzone quand il dit que les lieux publics peuvent être occupés librement. Ce n'est pas un parc, mais un espace ouvert que les gens peuvent s'approprier. Les associations ont donc toute opportunité pour proposer des manifestations et faire appel à des sponsors ou des subventions de la Ville. Pour les deux premières invites, de fait, les opportunités existent. Pour la dernière invite, cela ne concerne pas le département de M. Barazzone, puisque ça concerne le social.

Un commissaire dit qu'en observant les chiffres, il y a une forte augmentation du nombre de stands et de manifestations organisées sur la plaine de Plainpalais (54 en 2014). Il demande s'il y a eu une promotion particulière de la part de la Ville.

M. Pizzoferrato répond qu'il n'y a pas eu de promotion. Ce sont les gens qui se réapproprient cet espace. A ce propos, il mentionne une petite anecdote: ils ont aperçu dernièrement qu'un espace d'affichage sauvage était réapparu sur la plaine de Plainpalais alors qu'il avait disparu. Il y a donc réellement un nouveau passage qui se fait sur cette plaine de Plainpalais. L'espace répond donc à un besoin de la population.

Une commissaire demande si l'augmentation de l'utilisation accrue de la plaine de Plainpalais peut s'expliquer par le fait qu'elle soit désormais aménagée.

M. Pizzoferrato répond que le pourcentage d'augmentation de manifestations à Genève, organisées ailleurs que sur la plaine de Plainpalais, n'est en effet pas aussi important que celles organisées sur la plaine de Plainpalais. Donc son aménagement y a sans doute joué un rôle. De plus c'est un lieu central pour les Genevois.

Un commissaire demande à MM. Barazzone et Pizzoferrato ce qu'ils pensent des invites de la motion. Il demande si la Ville doit faire mieux, prendre le dossier en main ou faire des propositions supplémentaires.

M. Barazzone donne son avis personnel sur le sujet. Pour la troisième invite, il rappelle qu'il ne s'exprime pas car ça relève du domaine social. Pour les autres invites, elles demandent à la Ville de faire certaines actions, mais celle-ci les a déjà réalisées. La Ville octroie des subventions, organise des manifestations culturelles, sociales, sportives. La réalité a précédé le traitement de la motion et ce que les motionnaires demandent se fait déjà. On se rend compte que les associations, les privés, que ce soit dans le domaine culturel ou sportif, font déjà énormément sur cette plaine. De plus, le skate-park a généré des activités pour les jeunes. On ne peut que se réjouir qu'il y ait une vie sociale en ville. La pire situation possible est que la plaine de Plainpalais reste un terrain vague où personne ne veut aller. Mais socialement, ça devient de plus en plus un lieu de vie.

Ledit commissaire demande si une promotion du Conseil administratif peut avoir lieu pour que les gens sachent qu'il est possible d'organiser des activités sur la plaine de Plainpalais.

M. Barazzone ne pense pas qu'il soit nécessaire de faire de la publicité ou du marketing pour ça.

Il dit qu'il faudrait préciser comment faire pour organiser une activité sur la plaine de Plainpalais, à qui s'adresser par exemple.

M. Barazzone répond que ces informations sont très claires. Il est possible de réserver un stand en quelques clics en ligne. Le site internet de la Ville a développé des outils pour que les gens puissent s'informer et réserver des stands. Il y a de moins en moins de documents administratifs à remplir.

Il demande, par exemple, si son parti veut organiser une Landsgemeinde, si c'est possible et s'il peut le faire sur la plaine.

M. Pizzoferrato explique que les partis politiques ont un traitement de faveur, puisqu'avec un login et un mot de passe, ils ont accès directement aux espaces qui leur sont dévolus pour organiser des manifestations. Les autres usagers doivent déposer une demande en remplissant un formulaire d'une page et demie pour présenter leur manifestation. Cela suffit en général et parfois il faut déposer un dossier circonstancié quand la manifestation est plus importante. Il y a notamment des considérations sécuritaires, sanitaires, publicitaires. Mais sur la plaine, à part l'Eurofoot, ils ont plutôt des manifestations récurrentes et bien maîtrisées ou de petite dimension qui ne nécessitent que quelques heures de préparation. Celles-ci ne demandent pas beaucoup d'organisation. Une des nouveautés du magistrat est qu'il y a désormais deux collaborateurs qui travaillent sur place, à la plaine de Plainpalais. Comme la plaine est de plus en plus occupée, il a été jugé utile d'attacher deux collaborateurs à cette zone.

M. Barazzone répond que pour les marchés, qui ne sont pas que sur la plaine de Plainpalais, il manquait de l'information. La Ville a donc lancé le site genevemarches.ch pour trouver où sont les marchés, savoir ce qu'on y vend et avoir d'autres informations, de manière à les promouvoir.

Ledit commissaire comprend que le nécessaire a donc déjà été fait et qu'il appartient aux intéressés de se prononcer, mais que la Ville n'a pas à lancer de promotion pour développer les activités sur la plaine. Il n'y a donc pas de politique menée par le Conseil administratif.

M. Barazzone répond que non, puisque le but a déjà été atteint sans devoir faire cette politique.

M. Pizzoferrato précise que si la situation demeure ce qu'elle est actuellement, objectivement, la plaine de Plainpalais est arrivée à saturation. Cela à tel point qu'ils se demandent s'il ne faudra pas règlementer la présence des cirques, qui prennent beaucoup de place. Il faudra peut-être prioriser avec des cirques historiques ou nationaux. Mais actuellement sur la plaine, ils arrivent à saturation.

Un commissaire dit en conclusion qu'il serait raisonnable d'affirmer que les invites de la motion sont pleinement satisfaites à la lumière des explications données. Par rapport à la surfréquentation de la plaine de Plainpalais, il demande si la future pointe de la place, actuellement en travaux, et qui sera plus arborisée, va accueillir des manifestations.

M. Barazzone répond que ce n'est pas prévu, car le but est d'ombrager et d'embellir cet endroit-là, dans un quartier qui manque d'arbres. A la pointe nord, ils veulent que ce soit un espace pour les gens, pour qu'ils puissent s'y arrêter pour manger, pour y lire. Il n'y aura donc a priori pas d'autorisation pour occuper ces

espaces. D'autant plus que dès que des manifestations sont organisées sur l'herbe, cela va finir par détruire le parc sur le long terme.

La présidente remercie MM. Barazzone et Pizzoferrato pour leur disponibilité. Elle demande aux commissaires s'ils souhaitent des auditions complémentaires, en rappelant que M. Barazzone a mentionné la dernière invite et le fait que M. Deuel a éventuellement des informations à donner.

Les commissaires ne souhaitent pas d'autres auditions.

Discussion et votes

Une commissaire du Parti socialiste présente aux commissaires la position du groupe socialiste. Elle rappelle que celui-ci a refusé cette motion, même s'il y a des socialistes parmi les motionnaires. Les deux raisons sont que les deux premières invites sont pleinement réalisées. Cela aurait plaidé pour renvoyer la motion au Conseil administratif, mais les trois commissaires socialistes n'aiment pas la dernière invite. Car juxtaposer des personnes sans emploi, des personnes en situation de handicap et des bénévoles est assez particulier comme formulation. Et il faut penser que si des activités sont menées par des associations, ce seront les membres de ces associations qui organiseront ces activités. Le groupe a donc été un peu heurté par la formulation de cette dernière invite. Elle rappelle également que tout ce que la motion demandait a été réalisé depuis. L'aménagement de la plaine de Plainpalais permet notamment de mener des activités sur celle-ci. De plus, c'est propre aux grandes villes d'avoir des espaces grands et vides sur lesquels peuvent s'organiser des activités, parfois spontanées. Il y a aussi une population très diverse sur la plaine de Plainpalais et cela crée de la convivialité. De fait, il y a un nombre conséquent de manifestations qui s'y déroulent, et parfois de manière plus épisodique comme le cirque Knie. Le groupe socialiste est donc rassuré sur l'avenir de cette plaine de Plainpalais.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois explique que la plaine de Plainpalais est bien assez grande et sous-utilisée pour pouvoir contenir des organisations non organisées et spontanées, ainsi que des manifestations plus organisées. Il explique que du moment qu'un simple aspect commercial apparait, les demandes sont systématiquement refusées. Il connaît cela d'un certain nombre d'associations et d'organisations qui pourtant seraient un pôle d'animation pour la plaine de Plainpalais et la Ville. Il pense donc que la motion a toute sa pertinence et qu'elle doit être développée.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien estime que, suite aux auditions qui ont eu lieu, cette motion enfonce des portes ouvertes et que la situation est réglée depuis. Elle propose de retirer la motion ou le refus, puisque cela évitera du travail aux fonctionnaires pour des travaux dont ils ont déjà eu les réponses.

Une commissaire d'Ensemble à gauche explique qu'ils étaient contents d'apprendre que les activités sur la plaine de Plainpalais se sont fortement développées, et que des associations se sont approprié cet espace pour développer des activités qui étaient aussi liées à la proximité. Cela arrive régulièrement que des motions se soient déjà réalisées, en fonction du rythme de traitement des commissions. Elle rappelle que des motions peuvent aussi appuyer une politique qui existe. Elle propose donc de garder la première invite et d'enlever les deux autres. Il faut juste donner l'appui pour l'utilisation d'un espace public, qu'il ne faut pas toujours surcharger. Et même s'il est vide de temps en temps, c'est positif.

La présidente donne la position du groupe des Verts. Selon elle, la proposition de la commissaire d'Ensemble à gauche est intéressante. Et à moins d'être complètement contre la motion, elle rappelle aussi qu'il est possible d'appuyer un département qui fait déjà ce qui est proposé, et que c'est une bonne chose de le voter. Elle propose également d'enlever les deux dernières invites. Elle irait dans ce sens à titre personnel.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre explique ne pas appuyer le projet de cette motion, car la place a été bien améliorée dans son aspect physique et les chiffres exposés montrent qu'il y a une fréquentation plus importante maintenant. Et cela naturellement, sans qu'il y ait eu une promotion de la Ville. Il propose de laisser cet espace libre dans la mesure du possible, pour que les gens puissent l'utiliser comme ils le souhaitent. C'est un espace de liberté qui doit rester tel quel.

Une commissaire du Parti libéral-radical explique que pour son groupe, comme l'a dit le magistrat, les associations sont libres d'organiser des événements. Il ne faut pas prendre tout le monde par la main et la motion, qui arrive tardivement, n'a plus de sens. Donc pour le Parti libéral-radical, il est inutile de soutenir cette demande et ils refuseront cette motion.

La présidente soumet au vote la proposition de la commissaire d'Ensemble à gauche, qui est de supprimer les deuxième et troisième invites.

Par 7 non (1 PDC, 3 PLR, 2 UDC, 1 MCG) contre 6 oui (1 EàG, 2 Ve, 3 S), la suppression des deux invites est refusée.

La présidente soumet au vote la motion sans modification.

Par 9 non (3 S, 1 PDC, 3 PLR, 2 UDC) contre 3 oui (2 Ve, 1 MCG) et 1 abstention (EàG), la motion est refusée.

Mme Fabienne Beaud, rapporteuse (PDC). La motion M-1008 a été déposée en 2012, alors que je ne siégeais pas au Conseil municipal. Les auditions en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse ont eu lieu en novembre 2014

et en janvier 2015; à l'époque, je ne siégeais pas non plus au Conseil municipal. J'ai assumé le rapport M-1008 A pour qu'on puisse radier cette motion de notre ordre du jour. Suite à la lecture des documents à laquelle j'ai procédé, il s'est avéré qu'elle avait été déposée pour qu'on fasse de la plaine de Plainpalais un court de tennis ou des espaces de convivialité, mais qu'entre-temps la plaine avait été aménagée et ses espaces rendus à la population genevoise. La motion M-1008 a donc a été refusée en commission par 9 non contre 3 oui. Le Parti démocrate-chrétien a estimé que cette motion enfonçait des portes ouvertes et a voté contre.

M. Daniel Sormanni (MCG). Oui, cette motion est ancienne, puisqu'elle date de 2012. Mais combien elle est d'actualité! L'aménagement de la plaine de Plainpalais nous a coûté plus de 40 millions de francs – 40 millions de francs, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux! Et cela, pour poser un revêtement en ghorr et couper tous ces arbres… Il n'y a plus une brique d'ombre, sur cette plaine de Plainpalais! On meurt de chaud, sur cette plaine de Plainpalais! Mon Dieu, ce que c'est triste! La motion M-1008 est justement l'occasion d'en discuter. Je crois donc qu'elle est tout à fait d'actualité. Nous l'avons soutenue, à l'époque; nous l'avons votée en commission et nous voterons ce soir son renvoi au Conseil administratif, car je crois qu'il est grand temps qu'il se penche sur l'aménagement de la plaine de Plainpalais de façon à la rendre un peu plus conviviale.

Plutôt que de supprimer les places de parking à la rue Dancet, plantez des arbres sur la plaine de Plainpalais, Mesdames et Messieurs! C'est à 50 m, il suffit de traverser le carrefour et de créer des poumons de verdure et une canopée pour avoir de l'ombre! Il n'y a pas une brique d'ombre, sur cette plaine de Plainpalais! Et les arbres qui ont été coupés… Il y en a aussi qui ont été coupés du côté de l'avenue du Mail, mais un peu moins. Il faut dire que je courais après les tronçonneuses, je ne sais pas si certains se le rappellent encore. De l'autre côté, malheureusement, ils ont tous été coupés! Et M. Pagani a planté des balais de chiottes dans des cuves en béton! Ils ne peuvent pas se développer, ils sont dans ces cuves en béton! C'est tout faux! Complètement faux!

Voilà un bon projet dans lequel le Conseil administratif pourrait s'engager pour essayer de reconditionner cet espace – pas toute la plaine de Plainpalais, mais une partie. Il faut voir où on peut planter des arbres d'une manière pérenne, c'est-à-dire suffisamment profond. Il y a des parties de la plaine de Plainpalais où c'est possible. Ainsi, on la rendra à nouveau agréable et on aura un peu d'ombre en été! Mais on s'obstine à mettre des buissons sur des placettes, du gravier minéral à la place des Augustins… J'en passe, et des meilleures! Quant à l'aménagement de ce petit bout de… ce n'est pas un parc, ce petit espace entre l'avenue Wendt et la rue Liotard dont on a parlé tout à l'heure!

L'occasion de faire un véritable poumon de verdure, c'est sur la plaine de Plainpalais qu'il faut la saisir! Je vous rappelle qu'il y avait plus de 300 arbres, Mesdames et messieurs! Plus de 300 arbres sur la plaine de Plainpalais! Allez les compter, maintenant! Combien y en a-t-il? Plus beaucoup! Et ce n'est pas ceux qui ont été plantés qui vont devenir grands, puisqu'ils sont dans des bacs en béton. Voilà donc une bonne occasion de faire quelque chose. Malheureusement, la majorité de gauche composée du Parti socialiste, des Verts et d'Ensemble à gauche – les Verts étaient divisés, mais une bonne partie des Verts est concernée – a voté les aménagements de M. Pagani visant à couper les arbres. Il n'y en avait qu'un sur la plaine de Plainpalais pour protester, c'était moi! Ne vous en déplaise, Mesdames et Messieurs! Par conséquent, acceptons la motion M-1008, car c'est l'occasion de reconditionner cette plaine! J'ai dit!

M. Matthias Erhardt (Ve). Je n'avais pas forcément prévu de prendre la parole sur cet objet vieux de neuf ans qui nous occupe ce soir, mais il y a quand même quelque chose à répliquer à M. Sormanni. Vous lui transmettrez, Monsieur le président de séance.

Effectivement, la motion M-1008 est extrêmement vieille; elle parle d'une tout autre plaine de Plainpalais que celle d'aujourd'hui, puisque de très nombreux aménagements ont été faits depuis. Parmi les signataires de cette motion, il y a deux conseillères municipales qui sont entre-temps devenues conseillères administratives. Or toute la logique de l'aménagement a changé avec l'entrée en fonction d'un nouveau Conseil administratif. Nous ne pensons donc pas que cet exécutif attende que notre Conseil municipal vote ce soir une très vieille motion pour mettre en place sa politique d'aménagement. C'est pourquoi les Vertes et les Verts, qui étaient les premiers signataires de la motion M-1008 à l'époque, ne soutiendront pas aujourd'hui son renvoi au Conseil administratif et voteront contre.

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est refusé par 39 non contre 19 oui.

16. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion du 17 mai 2006 de Mmes Hélène Ecuyer, Nelly Hartlieb, Frédérique Perler-Isaaz, Annina Pfund, MM. Alexis Barbey, David Carrillo, Gérard Deshusses, Alpha Dramé, Eric Ischi, André Kaplun, Pierre Maudet, Patrice Reynaud, Lionel Ricou et Christian Zaugg: «Pour l'activation de la commission de contrôle de gestion de la Ville de Genève» (M-619 A)[1].

Rapport de Mme Laurence Corpataux.

La motion a été renvoyée à la commission des finances par le Conseil municipal lors de la séance du 6 juin 2006. La commission des finances s'est réunie, sous la présidence de M. Jacques Pagan, le 14 octobre 2015. Les notes de séances ont été prises par M. Jorge Gajardo que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

– le vote du 20 avril 2005 du Conseil municipal de la Ville de Genève instituant une nouvelle commission dénommée «commission de contrôle de gestion»;
– l'arrêté du 22 juin 2005 du Conseil d'Etat ratifiant la constitution de la commission de contrôle de gestion de la Ville de Genève;
– l'absence de convocation jusqu'à ce jour de ladite commission de contrôle de gestion;
– la nécessité qu'a ressentie l'ensemble de la commission des finances de la Ville de Genève de la saisine par la commission de contrôle de gestion du suivi des recommandations émises par le Contrôle financier lors de ses investigations périodiques des services municipaux,

le Conseil municipal demande à la présidente dudit conseil et à son bureau de convoquer dans les meilleurs délais la commission de contrôle de gestion en lui fixant pour ordre du jour, outre l'élection de son président/sa présidente, l'examen de sa propre saisine en vue d'assurer le suivi des recommandations du Contrôle financier de la Ville de Genève.

---

[1] «Mémorial 164e année»: Développée, 55.

Séance du 14 octobre 2015

Audition de M. Lionel Ricou, motionnaire

M. Ricou rappelle que ce texte a été présenté en 2006 par la commission des finances, et endossé par tous les partis représentés alors.

La motion trouve son origine dans le dossier de l'acquisition du bâtiment de Stand, 25. Pour lui, cet objet n'est plus d'actualité depuis que des attributions de contrôle de gestion sont assumées par la commission des finances.

Une commissaire relate que la commission de contrôle de gestion (CCG) a tenu huit séances dédiées à la motion M-619. Cependant la CCG n'avait pas la qualité de s'auto-saisir, d'où des problèmes de légalité. Ayant travaillé à se doter d'un règlement, il aurait fallu que le texte soit soumis au Service de surveillance des communes (SSC).

Le président observe que la CCG est mentionnée en tant qu'organe du Conseil municipal dans la proposition PR-402 du Conseil administratif (2005). Il note également qu'un règlement sur les comptes et l'audit de la comptabilité interne a été adopté en 2012. La CCG n'a donc plus lieu d'être et propose de soumettre au vote le rejet de la motion M-619 pour cause d'irrecevabilité.

Pour une commissaire, la motion ne peut pas être rejetée purement et simplement puisque l'objet a été reçu de la plénière, que la CCG a siégé même si c'est sans légitimité légale. Il conviendrait de retourner l'objet au Conseil municipal assorti d'un rapport rappelant l'historique de l'activité de la commission.

Le président maintient le libellé du vote qui se justifie par son irrecevabilité, puisque la motion n'a pas d'objet.

Discussion et vote

Le président soumet à l'approbation de la commission des finances le rejet de la motion M-619. La motion M-619 est rejetée à la majorité, soit par 14 oui (1 EàG, 1 Ve, 4 S, 2 MCG, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC) et 1 abstention (EàG).

Le président. Tenez-vous bien, Mesdames et Messieurs: c'est une motion qui date de 2006!

Mme Laurence Corpataux, rapporteuse (Ve). La motion M-619 est encore plus vieille que la précédente, puisqu'elle a été déposée il y a quinze ans! Elle demandait la mise en place d'une commission de contrôle de gestion. C'est une motion caduque, puisque entre-temps il n'y a pas eu de règlement. Le but de cette

commission était d'émettre un règlement sur les comptes et de mettre en place des audits de la comptabilité interne, or cela a été adopté par le Conseil municipal en 2012. Le rejet de la motion M-619 a donc été accepté, à l'époque, par la majorité de la commission des finances, soit par 14 oui et 1 abstention.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, effectivement, la motion M-619 est obsolète – mais pas parce qu'elle est vieille! C'est parce que nous n'avons pas la compétence pour créer une commission de contrôle de gestion. La loi sur l'administration des communes (LAC) ne nous le permet pas.

C'est là un débat qui revient régulièrement. Il y a eu d'autres motions plus récentes, voire des propositions dans ce sens. Evidemment, je comprends qu'on veuille avoir un peu plus d'emprise sur la vérification de l'action de l'exécutif et des comptes. Or cela passe par le Service du contrôle financier. On doit lui donner plus de pouvoir, car il faudrait que la commission des finances obtienne les informations directement du Contrôle financier. A l'heure actuelle, on peut l'auditionner comme on veut, mais le problème est qu'on n'a pas les audits qui ont été décidés et qu'on n'obtient pas d'informations sur les rapports de ces audits.

Il est heureux qu'on essaie de trouver des voies pour rendre possible une collaboration plus étroite entre la commission des finances et le Contrôle financier. On a déjà essayé plusieurs fois, mais cela a plusieurs fois été refusé par le SAFCO, auparavant appelé Service de surveillance des communes. Jusqu'à présent, on a échoué à cause de la LAC et des interdictions émises par ce service, mais il semble qu'il y ait une évolution. La valse des directeurs du SAFCO a changé la donne, pour ainsi dire. Un départ et un remerciement… Il semble que le nouveau directeur du SAFCO soit plus ouvert à l'idée de faire quelques améliorations qui donneraient un peu plus de pouvoir au Contrôle financier, d'une part, et surtout à la commission des finances, d'autre part. Il s'agit de bien séparer ce qui relève du Contrôle financier, donc de l'audit interne, de ce qui relève du contrôle interne, qui est l'apanage de l'exécutif. Je pense que c'est très important, or actuellement cette séparation n'est pas appliquée.

Le rapport M-619 A est l'occasion d'avoir un débat sur cette problématique, ne serait-ce que pendant deux ou trois minutes. Il s'agit de bien comprendre que c'est la voie dont nous avons besoin, au Conseil municipal, afin d'obtenir les informations qui nous sont nécessaires pour pouvoir contrôler la gestion du Conseil administratif. C'est notre boulot! C'est nous, en quelque sorte, l'organe politique de contrôle, l'organe technique de contrôle étant le Service du contrôle financier.

Par conséquent, nous voulons arriver à une solution aussi rapidement que possible. Cela ne pourra pas se faire tout de suite, puisqu'on va maintenant devoir étudier les comptes 2020. Mais il faudrait, si possible, arriver d'ici à l'automne

prochain avec un projet de nouveau règlement du Contrôle financier qui tienne la route et qui donne les pouvoirs nécessaires à la commission des finances et au Contrôle financier pour effectuer ces contrôles.

La motion M-619 était l'occasion de mener ce débat, mais nous la refuserons évidemment car, comme je l'ai dit, on ne peut pas créer une commission de contrôle de gestion. Les pouvoirs demandés doivent donc être confiés à la commission des finances, et là, on pourra faire des avancées à travers le règlement du Contrôle financier.

(La présidence est reprise par Mme Albane Schlechten, présidente.)

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est refusé par 50 non contre 10 oui (1 abstention).

17.a) Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion du 23 juin 2015 de MM. Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, Carlos Medeiros, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, François Bärtschi et Amar Madani: «Fermages de la Ville: une gestion transparente!» (M-1188 A)[1].

Rapport de M. François Mireval.

La motion M-1188 a été renvoyée à la commission des finances par le Conseil municipal lors de la séance du 14 mars 2016. La commission l'a étudiée lors de ses séances des 3 mai, 8 et 29 novembre 2016, sous les présidences successives de MM. Jacques Pagan et Daniel Sormanni. Les notes de séances ont été prises par M. Nicolas Rey, que le rapporteur remercie chaleureusement pour l'excellente qualité de son travail.

Rappel de la motion

Considérant:

– que la Ville de Genève a attribué plusieurs dizaines de fermages;
– que des baux de fermage sont convenus et attribués depuis des années et que ceux-ci ont dû évoluer, voire se modifier;

[1] «Mémorial 173e année»: Développée, 5758.

– que le cahier des charges pour l'exploitation d'un fermage doit évoluer et se modifier selon la topographie et la configuration des lieux;
– que ces fermages doivent pouvoir être confiés en priorité à des personnes ou des entités locales;
– que les biens qui font l'objet d'un fermage appartiennent à la Ville et qu'ils doivent être mis à la disposition des Genevois;
– que la sélection des exploitants doit être faite de manière égalitaire et équitable;
– que les conditions de gestion doivent correspondre aux standards du marché,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de fournir au Conseil municipal un inventaire exhaustif des fermages attribués par la Ville de Genève dans les trois mois;
– d'établir un bail standard pour le fermage ainsi qu'un cahier des charges pour l'exploitation de celui-ci;
– d'expliciter la politique globale quant à l'exploitation de ces fermages.

Séance du 3 mai 2016

Audition de MM. Pascal Spuhler et Daniel Sormanni, motionnaires

M. Spuhler présente la motion: pour lui, il n'existe aucune cartographie exacte et précise de l'ensemble des nombreux mandats ou contrats de fermage de la Ville de Genève. Il donne l'exemple du café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville. Il rappelle que le Conseil administratif avait annoncé qu'il refusait d'accorder deux fermages pour le même propriétaire. Il cite plusieurs exemples illustrant la géométrie variable que le Conseil administratif applique en matière d'attribution des fermages. Il poursuit en déclarant qu'il est important de savoir quelle est la politique que l'on souhaite appliquer. Il prend l'exemple de l'établissement public de La Potinière, qui pratique des prix qu'il juge astronomiques. Pour lui, ce genre de gestion est scandaleux aux yeux de citoyens qui payent leurs impôts et qui participent de ce fait au financement de ces établissements. Il insiste sur la nécessité pour les établissements publics de respecter – au minimum – les normes de la loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement (LRDBH) en vigueur. Il ajoute qu'une certaine surveillance est nécessaire non seulement sur ce point, mais également sur les conditions de travail des employés de ces fermages.

M. Sormanni estime qu'il existe bon nombre de dysfonctionnements en lien avec ces fermages. Il est nécessaire de faire un bilan pour éviter notamment cette valse des gérants qui s'effectue aujourd'hui et ce, pour de piètres résultats.

Questions des commissaires

Le président en conclut que cela s'appliquerait donc pour tous les fermages. Il se demande cependant s'il est possible d'établir une liste exhaustive des fermages.

M. Spuhler confirme. Même s'il reconnaît qu'il peut être question d'effectuer un certain nombre d'adaptations relatives aux différences (de type, de taille, etc.) entre les établissements.

Une commissaire rejoint les questionnements soulevés par les motionnaires, qu'elle juge très pertinents. Elle donne également un exemple de fermage dont la gestion paraît plutôt étrange: les travaux du Restaurant de l'Hôtel-de-Ville qui ne seraient plus effectués par la Ville mais par M. Glauser, ce qui soulève la question de la volonté légitime de retour sur investissements de ce dernier. Autre cas: la résiliation, apparemment sans raison, du bail de la dame qui gère depuis des années la crêperie qui se trouve place de la Taconnerie. Il semble que le Conseil administratif aurait proposé à une association qui s'occupe de femmes battues de reprendre le bail, mais à condition que cette association assume les travaux de rénovation par ses propres moyens. Elle se demande néanmoins pourquoi les motionnaires n'ont pas été plus précis dans les invites.

M. Spuhler répond que, comme la commissaire l'a souligné avec son exemple, il existe une grande quantité de situations floues ou inexplicables. Il donne encore l'exemple de la résiliation de bail du fleuriste de la place du Molard: comment expliquer qu'après vingt ans d'activité et d'investissements, ce dernier doive cesser son activité de la sorte? Il explique que c'est le même problème avec les bancs de glaces, sujet sur lequel il travaille également.

La commissaire demande quelle est la finalité de la motion M-1188.

M. Spuhler répond qu'il s'agit, comme l'indique la seconde invite, d'établir un bail-type et de décider de la politique que l'on souhaite suivre en matière de traitement des employés de ces fermages et des prix qui y sont pratiqués.

Un commissaire demande si les relations de travail ne sont pas déjà réglementées par une structure. Il poursuit en déclarant que pour lui ces fermages constituent une forme de mise à son compte avec l'aide de la Ville. Il estime donc qu'il est nécessaire d'établir un contrat de fermage au terme duquel doit avoir lieu un renouvellement.

Une commissaire rappelle qu'il existe bien un règlement ainsi qu'une commission d'attribution de ces fermages qui décide selon des critères précis. Elle estime que si les motionnaires ne sont pas satisfaits, il faut que ces derniers présentent des propositions plus précises de modification du règlement. De plus, il existe une liste apparemment exhaustive sur le site Internet de la Ville de Genève!

M. Spuhler estime que, pour cette commissaire, les trois invites ne servent à rien. Mais lorsqu'il donne des exemples de mauvaises gestions de ces fermages, tout le monde semble d'accord. Pour lui, il existe un grand nombre d'exemples illustrant la non-application de ce règlement.

Le président demande la référence de ce règlement.

Une autre commissaire indique qu'il s'agit du LC 21533 «Règlement fixant les conditions d'attribution et de location des locaux commerciaux et des établissements publics».

Une commissaire déclare comprendre la démarche sur le fond, mais pas le texte lui-même, car ce que vient d'affirmer le motionnaire ne correspond pas aux invites de la motion.

M. Spuhler estime au contraire qu'il a été très clair: mettre en évidence les différences de gestion entre les fermages et établir une liste des fermages – même s'il reconnaît que celle disponible sur le site de la Ville lui a échappé et qu'il est prêt à renoncer à cette invite le cas échéant. Finalement, il s'agit de savoir quelle politique on souhaite suivre et imposer à l'exécutif de le faire.

Une commissaire rappelle qu'il y a deux législatures, la commission du logement (CL) s'était déjà emparée de cette question. Cependant elle reconnaît qu'il n'existe aucune liste des prix et que plusieurs cas s'apparentent à un non-respect de la loi sur le travail. Il serait peut-être intéressant d'ajouter une norme à ce sujet dans le règlement, même si cela existe sans doute déjà dans la loi cantonale. Elle se demande si les motionnaires ont étudié le règlement, avant de conclure en déclarant qu'elle estime qu'il serait judicieux de transformer la motion M-1188 en projet de délibération.

M. Spuhler répond que les membres de la commission des finances sont libres de modifier la motion comme ils l'entendent. Il s'agit seulement d'une invite globale à modifier sans qu'elle soit ni trop stricte ni trop laxiste. Il doute qu'une transformation en projet de délibération soit possible mais suggère d'ajouter une invite proposant une modification du règlement, si nécessaire.

La commissaire se demande cependant qui les motionnaires remettent en cause: est-ce la commission d'attribution?

Le motionnaire se demande simplement si cette commission d'attribution est systématiquement convoquée ou non. Il rappelle que c'est le Conseil administratif qui tranche après le préavis de la commission.

Pour M. Sormanni, même s'il y a un règlement, un certain nombre de problèmes existent. Il estime qu'il serait judicieux d'insérer dans les contrats de fermages le respect des droits des travailleurs. Il faudrait établir une politique

tarifaire en fonction du type de fermage et du quartier. Il ajoute qu'il est nécessaire également de pouvoir vérifier le respect de ces règles sur le terrain. Il faut donc faire un inventaire, auditionner le Conseil administratif et éventuellement la commission d'attribution.

Le président se demande où se trouve la ligne relative aux fermages dans les comptes.

M. Sormanni répond que les fermages se trouvent dans les revenus, mais de façon anonyme.

Un commissaire demande s'il existe une séparation au sein des fermages entre les différents types d'établissements.

M. Spuhler répond que, puisqu'il existe des contrats de différentes durées, par exemple pour les bancs de glaces, il semble qu'il y ait différents types de fermages.

Une commissaire rappelle qu'elle avait posé une question orale à Mme Salerno à propos du nouveau concept de l'Hôtel Métropole et que la magistrate avait répondu qu'elle viendrait en parler devant la commission des finances. Elle considère donc que cette motion est d'actualité.

M. Sormanni rappelle que le Conseil administratif avait décidé de renouveler les contrats tous les cinq ans, afin d'éviter que ce soit toujours les mêmes personnes qui exploitent ce qui peut être considéré comme un mine d'or, à l'instar du magasin de fleurs du Molard par exemple.

M. Spuhler reconnaît que cette nouvelle politique de renouvellement tous les cinq ans s'applique également pour les bancs de glaces. Cependant, il met en évidence un aspect paradoxal de cette mesure: on exige que ces personnes s'engagent et investissent un montant conséquent (entre septante et cent cinquante mille francs pour le matériel d'un banc de glaces) et qu'elles aient le statut d'indépendant. Cependant, où se retrouvent ces personnes, une fois que leur contrat de cinq ans est terminé et qu'elles n'ont pas pu, par contrainte formelle, développer une activité annexe?

Une commissaire précise que le rapport de la CL de 2006, sur le projet d'arrêté PA-62, était à l'ordre du jour de la session plénière des 26 et 27 avril 2016.

Un commissaire se réfère au considérant mentionnant que les fermages doivent être mis à la disposition des Genevois. Cependant, si l'un de ces fermages s'avère particulièrement rentable pour la Ville, pourquoi refuser une exploitation destinée à une clientèle huppée?

M. Spuhler répond que le considérant mentionné vise à appliquer une politique concrète. Il ne comprend pas pourquoi les fermages doivent forcément se

transformer en établissements de luxe destinés à une clientèle fortunée et bien souvent étrangère. De plus, la notion de «mettre ces établissements à la disposition des Genevois» concerne également les exploitants potentiels qui devraient, selon lui, provenir de la région et pas forcément de Paris ou ailleurs, comme certains chefs.

M. Sormanni souligne l'influence de la Ville, via ces fermages, sur l'offre économique à la population. Il estime qu'il faut profiter des loyers encore raisonnables des fermages de la Ville pour développer une activité qui n'est plus imaginable aujourd'hui dans le privé. Il répète que cela est une question politique. Il conclut en déclarant que, pour tout ce qui est plus extravagant, le privé existe et fournit de très bons exemples d'établissements de luxe.

Discussion sur la suite des travaux et vote

Le président propose l'audition de Mme Salerno, qui est acceptée à l'unanimité.

Séance du 8 novembre 2016

Audition de Mmes Sylvie Bietenhader, cheffe du Service de la Gérance immobilière municipale, et Valentina Wenger, collaboratrice personnelle à la Direction du département des finances et du logement

Mme Bietenhader propose de passer en revue les différents considérants et les invites de la motion M-1188.

Elle précise tout d'abord que les fermages n'existent plus en Ville de Genève. Il s'agit en effet à présent de contrats de bail commercial, soit paritaire – avec un loyer minimum et une participation supplémentaire dépendante du chiffre d'affaires de l'établissement –, soit à montant fixe. Ces baux commerciaux sont en effet attribués depuis des années, et le sont en fonction non seulement d'un certain nombre de critères d'ordre juridique liés au droit du bail, mais également des attentes de la Ville de Genève et des contraintes que cette dernière souhaite imposer, ainsi que des évolutions technologiques.

Le dossier préparé pour les commissaires comprend un contrat de bail commercial standard (voir annexe 1 sur le site internet) qui est adapté en fonction des circonstances du cas d'espèce. Ces circonstances se retrouvent dans le cahier des charges qui évolue également en fonction de différents critères. Le dossier comprend l'exemple du cahier des charges de la buvette de l'île Rousseau (voir annexe 2 sur le site internet). Mme Bietenhader précise qu'il n'existe pas des dizaines d'exemples de cahiers des charges, car l'attribution d'un établissement public constitue une démarche plutôt rare. Elle informe que ces cinq dernières années, seuls cinq établissements ont été attribués. Un règlement (LC 21533)

clarifiant la procédure d'attribution a d'ailleurs été adopté en 2011. Elle en rappelle les principales étapes: mise à l'offre publique, la publication dans le journal des cafetiers, dans la presse locale, dans la feuille d'avis, l'annonce de la mise au concours et la publication d'un cahier des charges qui explique quelles sont les attentes de la Ville pour l'établissement à attribuer.

Concernant le considérant relatif à la mise à disposition des Genevois, elle assure qu'il s'agit d'une priorité évidente pour la Ville. En revanche, si on entend par là qu'il faut mettre l'établissement à la disposition d'un exploitant genevois, elle précise qu'elle ne peut pas se prononcer sur cette aspect précis, même s'il est clair qu'à compétences égales, il est probable que la candidature d'un gérant genevois constitue un plus pour la commission d'attribution dont l'avis doit être confirmé par le Conseil administratif (CA). Elle ajoute que la procédure d'attribution ressemble à ce qui se fait dans le domaine de l'architecture. En effet, sur la base d'une première analyse, des entretiens ont lieu avec les candidats. Puis, une commission d'attribution (dont l'un des membres est le directeur de la Fondetec pour représenter le tissu genevois) est chargée de se prononcer, avant que le CA statue *in fine*. Elle souligne que la transparence du processus est garantie par les différentes publications qui sont réalisées. Elle précise que ce processus ne dépend pas du droit administratif, dans la mesure où il s'agit d'une location à des tiers avec des objectifs de rendement.

Concernant les conditions de gestion, elle affirme qu'il existe un certain nombre de contraintes imposées aux restaurateurs. Elle informe qu'une collaboration a été initiée avec le syndicat Unia il y a quelques années déjà, afin de garantir un traitement impeccable du personnel au sein des établissements publics. En cas de problème – ce qui est d'ailleurs plutôt rare – l'exploitant est mis en demeure de se conformer aux règles en vigueur, sans quoi son bail peut être résilié: cela n'est jamais arrivé.

Dans le dossier distribué aux commissaires par Mme Wenger se trouve une liste de l'ensemble des établissements concernés (voir annexe 4 sur le site internet).

Mme Bietenhader précise qu'en termes de politique globale de gestion, il n'est pas raisonnable que la Ville, en tant que propriétaire, demande tout et n'importe quoi à ses gérants d'établissement sans tenir compte des différentes situations propres à chaque établissement. La GIM doit parfois effectuer des exercices d'équilibriste afin de s'assurer que ces objets du patrimoine financier de la Ville soient rentables. Elle ajoute qu'il faut adopter une approche cohérente en termes de concept financier.

Elle conclut en déclarant que malgré la multiplicité des situations à prendre en compte, cette gestion se déroule globalement bien.

Questions des commissaires

Le président se demande, au sujet des baux commerciaux classiques, si un gérant frontalier peut louer une arcade. De plus, qu'arrive-t-il en cas de non-paiement du loyer? Il rappelle qu'il est très compliqué de mettre quelqu'un en poursuite en France, depuis la Suisse.

Mme Bietenhader répond que le critère de nationalité n'est pas exclusif. Elle précise cependant que dans le cas des arcades, cela est plutôt rare. En ce qui concerne les éventuelles poursuites, elle informe qu'un garant domicilié à Genève est demandé.

Un commissaire prend comme exemples la buvette du Musée d'art et d'histoire (MAH) et celle de la Comédie. Il ne comprend pas pourquoi dans un cas il s'agit d'une gestion par un privé et dans l'autre pas.

Mme Bietenhader répond que les établissements liés à d'importants centres culturels, ou sportifs, constituent une catégorie quelque peu à part. Le règlement de 2011 prévoit, dans ces cas-là, une gestion adaptée. En effet, la buvette du MAH, à l'instar de celle du Musée d'ethnographie de Genève (MEG), fait partie d'un établissement entièrement public. En revanche, pour la buvette de la Comédie, il a été décidé, en accord avec le Conseil administratif et le département de la culture, que la Fondation d'art dramatique puisse gérer cette buvette de façon autonome, afin d'éviter que les exploitants soient pris à la gorge trop rapidement. Elle donne l'exemple du Victoria Hall où, lors des événements qui y sont organisés, les sponsors choisissent leurs propres traiteurs ou restaurateurs au détriment du restaurateur du site. Ainsi, les établissements de ce genre bénéficient d'une gestion au cas par cas.

Le commissaire souligne que de plus ces établissements dépendent du taux de fréquentation des différentes représentations proposées par les entités auxquelles ils sont rattachés, ce que Mme Bietenhader confirme.

Le président demande si un exploitant peut gérer plusieurs établissements à la fois.

Mme Bietenhader répond que cela a été le cas historiquement, mais qu'à présent cette possibilité est exclue par le règlement de 2011.

Une commissaire se demande comment l'on choisit entre un contrat fixe et un contrat paritaire.

Mme Bietenhader répond que la plupart du temps il s'agit de baux paritaires, c'est-à-dire avec une part fixe et une part du loyer au prorata du chiffre d'affaires de l'établissement concerné. Cela s'explique par la volonté de rester attentif à ce que les sources de profit pour la Ville restent rentables. Elle ajoute que le taux du chiffre d'affaires versé tourne autour des 7% et qu'une marge de manœuvre

commerciale existe afin de renégocier ce taux à la hausse ou à la baisse. Cette renégociation peut également être conditionnée par les performances négatives ou positives de l'exploitant. Elle donne l'exemple de La Potinière, qui souffre d'une importante baisse de fréquentation dès l'arrivée de l'hiver; il a donc été décidé de baisser le pourcentage du chiffre d'affaires que l'établissement doit verser à la Ville afin de le soulager quelque peu.

La commissaire croit se rappeler qu'il s'agit de baux établis pour cinq ans. Elle se demande néanmoins s'ils sont reconduits automatiquement.

Mme Bietenhader rappelle que, historiquement, ces baux étaient établis pour une durée de dix ans, avec une prolongation de cinq ans. Elle précise qu'à présent cette durée a été revue à la baisse, avec une première durée de cinq ans, reconductible ensuite d'année en année, afin que la Ville conserve un moyen de pression sur l'exploitant.

Une commissaire s'étonne de la réponse sur l'impossibilité de gérer deux établissements à la fois. Elle pense à l'exemple de la gérante des Halles de l'Île qui est propriétaire d'un autre établissement.

Mme Bietenhader explique qu'un exploitant peut sans problème gérer un établissement public tout en étant propriétaire d'un autre établissement privé.

La commissaire demande alors comment cela se passe lorsqu'un gérant procède à des travaux ou d'autres investissements.

Mme Bietenhader répond que, suite à un choix politique, il a été décidé de ne pas appliquer des pas-de-porte à valeur dite «immatérielle», c'est-à-dire que l'on refuse qu'une personne, qui gère un établissement de la Ville de Genève, puisse bénéficier d'un *goodwill* (ou «survaleur», «écart d'acquisition») en cas de transfert de l'établissement, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de montant équivalent à l'avantage de louer à cet endroit. Néanmoins, il est évident que l'inventaire peut être remis. S'il s'agit d'un petit établissement, les services de Mme Bietenhader demandent simplement une liste des objets concernés. En revanche, s'il s'agit d'un établissement plus grand ou plus complexe, alors il est possible de faire valider l'inventaire par un spécialiste de la branche.

La commissaire se réfère à un problème qui s'était posé pour le Restaurant de l'Hôtel-de-Ville en matière de travaux à effectuer par le gérant. Elle se demande comment la Ville gère cette question.

Mme Bietenhader répond que, dans ce cas précis, elle attend toujours le projet concret de travaux de la part du gérant.

Elle poursuit en expliquant que si les travaux à la charge du gérant s'inscrivent dans le cadre de son contrat de bail, alors des discussions peuvent être engagées afin de convenir d'un éventuel soutien de la part de la Ville. En revanche, si les

travaux émanent de la seule volonté du gérant, alors les travaux sont entièrement à sa charge.

Un commissaire se demande si des contrôles des conditions de travail du personnel sont effectués.

Mme Bietenhader confirme, en rappelant, comme elle l'a dit précédemment, qu'un partenariat a été établi avec le syndicat Unia.

Le commissaire s'interroge ensuite au sujet de la nouvelle loi sur les débits de boissons en se demandant si cette dernière a une incidence sur les établissements de la Ville de Genève.

Mme Bietenhader répond que la Ville n'a pas de compétence en matière de politique publique à ce sujet, car cette loi est cantonale. C'est donc l'établissement qui en répond directement. Cependant, il se pourrait que la Ville intervienne dans l'éventualité où un gérant souhaiterait adopter des horaires compatibles avec la loi cantonale, mais qui s'opposeraient aux objectifs établis par la Ville. Elle conclut en déclarant que globalement cette question n'a pas d'incidence.

Le commissaire demande alors quelle est la situation actuelle du Petit Palace, qui avait fait beaucoup parler de lui à cause des nuisances sonores qu'il engendrait.

Mme Bietenhader répond que le gérant a été menacé d'une résiliation de bail s'il n'engageait pas de «chuchoteurs». Or, ce dernier a très bien joué le jeu et la situation est à présent apaisée, même s'il est vrai que le quartier de la Vieille-Ville reste un endroit plutôt animé.

Un commissaire s'étonne de ne pas voir le Métropole dans la liste des établissements publics.

Mme Wenger précise que le Métropole ne dépend pas d'un bail commercial mais d'un mandat de gestion, ce qui est d'ailleurs également le cas du Parc des Eaux-Vives.

Une commissaire demande ce qu'il en est du Moulin à danses (MàD).

Mme Bietenhader précise que le MàD est lié à un contrat de bail établi par le département de M. Pagani.

Un commissaire demande s'il est exigé du gérant d'indiquer clairement que son établissement est propriété de la Ville de Genève.

Mme Bietenhader répond qu'elle n'est pas sûre que ce soit le cas, mais qu'il s'agit d'une bonne question.

Le président remercie Mme Bietenhader pour la liste qu'elle vient de transmettre. Il se demande toutefois s'il serait possible d'y ajouter une colonne relative à l'échéance des différents baux.

Mme Bietenhader indique que cette colonne sera ajoutée et qu'elle fera suivre le document corrigé (voir annexe 4 sur le site internet).

Un commissaire demande s'il est possible pour une personne morale d'être titulaire d'un établissement public tout en étant subventionnée.

Mme Bietenhader répond que, si c'est le cas, on insiste pour qu'une personne physique représente la personne morale.

Le commissaire souligne que l'association Lo'13'To – qui est subventionnée par le Fonds chômage – ne dispose pas de nom de personne physique, d'après la liste qui a été transmise.

Mme Bietenhader vérifiera, mais elle ajoute que quelqu'un représente clairement l'association pour ce qui est de son contrat de bail. Mme Wenger ajoute que ce n'est d'ailleurs pas l'association en elle-même qui est subventionnée mais certaines de ses activités. D'après les expériences faites, il est plus judicieux de personnaliser la gestion des établissements.

Un commissaire demande s'il est possible que le lien du site de la Ville donnant la liste complète des établissements publics soit transmis aux membres de la commission.

Mme Wenger le donne: il s'agit du lien suivant (également donné en annexe 3):

http://www.ville-geneve.ch/themes/logement-finances-vie-economique/location-locaux-activites-commerciales/etablissements-publics/

Un commissaire demande si ces contrats sont établis selon le droit privé.

Mme Bietenhader confirme.

Discussion sur la suite des travaux

Vu les explications reçues, un commissaire suggère de prendre acte de la motion M-1188.

Le président propose de reporter la discussion, ou un éventuel vote, afin de laisser le temps à chacun de prendre connaissance du contenu du dossier transmis. Il informe également qu'entre-temps les informations reçues aujourd'hui seront transmises à son groupe et plus particulièrement à M. Spuhler, qui est l'auteur principal de cette motion.

Séance du 29 novembre 2016

Discussion, prises de position et vote

Le président explique qu'il est temps de savoir si cette motion doit être renvoyée au Conseil municipal avec le rapport, ou si elle doit au contraire être retirée.

Il ajoute que le Mouvement citoyens genevois est contre un retrait de cette motion, ne serait-ce que pour en garder une trace sous la forme du rapport. Cependant, il précise que son groupe est ouvert à toute proposition d'amendement qui pourrait survenir.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre rappelle que lors de la dernière audition en lien avec la motion M-1188, il a été constaté que ce texte du Mouvement citoyens genevois était obsolète. Il ajoute que le groupe concerné n'a pas eu le courage d'investiguer comme il se doit et qu'il serait judicieux que le Mouvement citoyens genevois reconnaisse qu'il s'est trompé et que l'administration municipale a fait son travail. Il estime donc qu'il faut en prendre acte, en refusant ce texte.

Le président rappelle que la motion M-1188 date du 23 juin 2015 et que c'est l'ensemble du Conseil municipal qui est responsable de ne pas l'avoir envoyée plus tôt en commission. Il estime par conséquent que le commentaire du commissaire de l'Union démocratique du centre est déplacé.

Une commissaire d'Ensemble à gauche estime que le travail a été fait et que par conséquent un rapport doit être établi suite au vote de cette motion. Elle souligne qu'il a fallu procéder à la dernière audition en date dans le cadre de la motion M-1188 afin d'obtenir les informations demandées. Elle conclut en déclarant que cette motion s'est donc révélée utile, même tardivement.

Une commissaire du Parti socialiste souligne également que c'est lors de la dernière audition que toutes les informations demandées ont été transmises. Elle affirme que le Parti socialiste peut comprendre la volonté de garder une trace de tout cela et par conséquent elle informe que son groupe s'abstiendra au lieu de refuser cette motion.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien rejoint ce qui vient d'être dit. Elle ajoute que l'audition effectuée a représenté une bonne occasion de se pencher sur la question des fermages. Elle se félicite des explications techniques très précises que la commission des finances a reçues et dont le Parti démocrate-chrétien a pu apprécier la qualité.

Un commissaire des Verts signale que le travail effectué dans le cadre de la motion M-1188 a permis de mettre fin à une légende urbaine relative à la gestion des fermages en ville de Genève, et il espère bien que le rapporteur le soulignera

dans son rapport. Il informe qu'il votera, au nom des Verts, cette motion afin qu'elle soit renvoyée en plénum.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre intervient à nouveau, en expliquant qu'il est très sensible au message transmis par ses collègues et que par conséquent l'Union démocratique du centre s'abstiendra aussi, par souci de collégialité.

Le président soumet la motion M-1188 au vote: la commission des finances accepte la motion M-1188 par 8 oui (1 Ve, 2 MCG, 2 DC, 3 LR) et 7 abstentions (2 EàG, 4 S, 1 UDC).

Annexes:

- Bail à loyer pour locaux commerciaux (contrat standard)
- Cahier des charges pour l'exploitation du pavillon de l'île Rousseau
- Lien d'accès à la carte et à la liste des établissements publics concernés http://www.ville-geneve.ch/themes/logement-finances-vie-economique/location-locaux-activites-commerciales/etablissements-publics/
- Liste des établissements publics propriétés de la Ville de Genève au 10 novembre 2016
- Liste des locaux commerciaux propriétés de la Ville de Genève au 18 avril 2016

LOCAUX COMMERCIAUX

BAIL A LOYER

Loc. «NUMERO_IMMEUBLE».«NUMERO_ETAGE».«NUMERO_LOCAL».«NUMERO_CONTRAT»

Réf. «RESPONSABLE_IMMEUBLE»/VdG

convenu entre

Bailleresse : représentée par :	VILLE DE GENEVE – Gérance immobilière municipale, propriétaire*** Madame Sandrine Salerno - Conseillère administrative***
Locataire :	«POLITESSE_LOCATAIRE» «NOM_LOCATAIRE» «NOM_COMPLEMENT_LOCATAIRE»-«POUR_ADR_LOCATAIRE» «ADR1_LOCATAIRE»«ADR2_LOCATAIRE»-«LOCALITE_LOCATAIRE» engagés conjointement et solidairement entre eux***
Objet de la location :	Café-restaurant à l'enseigne "----------", situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis «ADR1_IMMEUBLE», comprenant au rez-de-chaussée ---------- et au sous-sol ---------- pour une surface totale d'environ***
Destination des locaux :	exploitation d'un café-restaurant, selon le concept et le cahier des charges annexés au bail, à l'exclusion de tout autre usage***
Dépendances :	uniquement celle(s) indiquée(s) dans l'état des lieux d'entrée***
Durée initiale du bail :	«DUREE_BAIL_EN_MOIS» mois («DUREE_BAIL_EN_MOIS» mois)****
Début :	«DATE_DEBUT_BAIL»**** **Fin** : «DATE_ECHEANCE_BAIL»****

Le loyer est fixé de la manière suivante (biffer ce qui ne convient pas):

1) Indexation à l'indice suisse des prix à la consommation (durée minimale : 5 ans)

1.1. Le loyer annuel de **CHF «LOYER_ANNUEL» («LOYER_ANNUEL» francs)** est réputé adapté à l'indice officiel suisse des prix à la consommation au jour de la signature du bail, soit **«TAUX_IPC» points** (base : décembre 2005 = 100), soit un loyer mensuel de **CHF.....-.**

1.2 Le loyer peut, en cours de bail et sans dénonciation préalable de ce dernier, être modifié proportionnellement à la variation de l'indice officiel suisse des prix à la consommation, moyennant un préavis écrit d'un mois au moins. Il ne peut toutefois être procédé à l'adaptation du loyer qu'une fois par période de 12 mois.

1.3 Le loyer ne peut être indexé que si la référence est l'indice suisse des prix à la consommation et si la durée du bail, ou celle de son renouvellement en cours, est égale ou supérieure à 5 ans.

1.4 La hausse pourra exceptionnellement être supérieure à l'évolution de l'indice suisse des prix à la consommation, lorsque la bailleresse fournit une prestation supplémentaire ou en cas de rénovation (art. 269 a lib.b CO).

2) Bail partiaire (durée minimale 5 ans)

En contrepartie de l'application du concept demandé, les parties conviennent d'une méthode de fixation annuelle du loyer prenant en compte les résultats commerciaux réalisés par le-la locataire. Dans cette optique, elles adoptent les dispositions particulières suivantes :

Le loyer annuel applicable s'élève à **7,5% du chiffre d'affaires brut**, incluant toutes les recettes d'exploitation, hormis les produits de la vente de tabac, hors TVA.

La déduction des commissions sur cartes de crédits est autorisée.

Cependant, dans tous les cas de figure, le loyer ne pourra être inférieur à **CHF «LOYER_ANNUEL»** par année.

Afin de permettre à la bailleresse de fixer le loyer annuel applicable, le-la locataire lui fournira, le 30 avril de chaque année au plus tard, l'attestation d'une fiduciaire reconnue, mentionnant le compte de pertes et profits, le bilan, l'inventaire, ainsi que les résultats d'exploitation. Ces documents seront établis selon les normes de présentation de la Ville de Genève. A cet effet, le solde du loyer dû, en fonction du chiffre d'affaires réalisé par le-la locataire, sera versé à la bailleresse au plus tard dans un délai de 30 jours après réception du décompte y relatif. Les acomptes mensuels seront calculés sur la base de 1/12 du loyer annuel de l'année précédente.

Le-la locataire est tenu en outre d'amortir l'intégralité de ses investissements avant l'échéance du bail.

Renouvellement et résiliation :

Six mois au moins avant l'échéance du bail, les parties doivent s'avertir par écrit de leurs intentions au sujet de sa résiliation ou de son renouvellement; leur silence à cet égard sert d'acquiescement à sa continuation pour une durée d'un an, renouvelable d'année en année, aux mêmes conditions.
Dans tous les cas, le présent bail prendra automatiquement fin au décès du-de la locataire.

Commentaire [CHD1]: Valable si le bail est conclu en nom propre.

Les frais de consommation de chauffage / eau chaude

En couverture de ces frais, le locataire s'engage à verser une somme annuelle divisible et payable aux mêmes termes et conditions que le loyer à titre d'acompte provisionnel, soit **«CHARGES_ANNUELLES» («CHARGES_ANNUELLES» francs)**. Le solde sera versé à réception du décompte annuel.

En couverture de ces frais, le locataire s'engage à verser une somme annuelle forfaitaire payable aux mêmes termes et conditions que le loyer, soit **«CHARGES_ANNUELLES» («CHARGES_ANNUELLES» francs)**.

Les frais d'entretien et de maintenance des installations de chauffage

Les instructions concernant l'installation du chauffage font partie intégrante du présent bail. Le locataire s'engage à respecter les recommandations et obligations contenues dans ce document.---

L'établissement est équipé d'une chaudière individuelle alimentée en gaz naturel, destinée à la production d'eau chaude et/ou du chauffage du local. Le montant annuel forfaitaire de CHF correspondant au contrat d'entretien et de maintenance de ladite installation sera facturé mensuellement au locataire, soit CHF Le locataire se déclare débiteur de ce montant pour la durée du bail, le contrat y relatif sera directement signé par la bailleresse ou son mandataire *(Service de l'Energie de la Ville de Genève)*.

Commentaire [NYA2]: Biffer ce qui ne convient pas

Commentaire [NYA3]: Saisir le montant annuel correspondant (Cf. tableau Excel)

Commentaire [NYA4]: Saisir le montant mensuel correspondant (Cf. tableau Excel)

Les frais d'abonnement et de consommation d'électricité / gaz

Ces frais sont à la charge du locataire qui s'engage à conclure les abonnements nécessaires auprès des Services Industriels de Genève.

Les frais d'abonnement et de consommation d'eau froide

En couverture de ces frais, le locataire s'engage à verser une somme annuelle divisible et payable aux mêmes termes et conditions que le loyer à titre d'acompte provisionnel, soit CHF ..... (..... francs). Le solde sera versé à réception du décompte annuel.

Les frais d'abonnement au téléréseau

Le-la locataire s'engage à verser une somme annuelle divisible et payable aux mêmes termes et conditions que le loyer à titre d'acompte provisionnel, soit CHF ..... (..... francs).

Garantie loyer

Pour garantir l'exécution des obligations qu'il contracte en vertu du présent bail et de ses renouvellements, le locataire fournit à la bailleresse, lors de la signature du contrat, une garantie bancaire de **CHF «MONTANT_GARANTIE» («MONTANT_GARANTIE» francs)**, représentant 6 mois de loyer (hors charges), conformément à l'article 2 des conditions générales pour locaux commerciaux.

Juridiction

Quel que soit le domicile présent ou futur des parties, celles-ci déclarent, tant pour elles que pour leurs héritiers ou ayants droit, reconnaître sans réserve la compétence exclusive de la Commission de conciliation en matière de baux et loyers, des Tribunaux genevois et du Tribunal fédéral pour trancher tout litige relatif au présent bail.

Commentaire [CHD5]: Voir la clause renouvellement et résiliation (si titulaire = nom propre).

Clauses particulières

La Gérance immobilière municipale est déléguée par la Ville de Genève pour assurer la gestion administrative et comptable du café-restaurant, objet du présent bail.

Locaux

Ceux-ci sont situés dans un bâtiment sportif ou culturel de la Ville de Genève. Le-la locataire travaillera en collaboration étroite avec le service ou le département chargé des questions relatives à l'exploitation du bâtiment (service des sports, département de la culture) et respectera les directives données.

Loyer

Afin de tenir compte des travaux importants de rénovation entrepris par le locataire dans l'établissement, la date d'exigibilité du loyer est reportée au .....

Conditions

Le présent bail a été attribué au-à la locataire en tenant compte de la situation de l'objet loué, ainsi que des éléments suivants communiqués avant la signature du contrat : le concept lié à l'objet, le budget d'exploitation sur cinq ans, le cahier des charges pour lequel le-la locataire a postulé et l'engagement du-de la locataire à respecter les conventions collectives de travail.

Si ces **éléments devaient se modifier** sensiblement avant l'échéance du bail, les parties acceptent d'ores et déjà de **renégocier les conditions** du présent bail, notamment en ce qui concerne le montant du loyer.

La bailleresse statuera sur la situation générale, les finances, la qualité et les conditions de traitement du personnel.

En cas de divergence importante sur ce qui précède, chacune des parties sera autorisée à dénoncer valablement le présent bail avant son échéance contractuelle.

A l'échéance du bail, une **inscription publique** pourra être organisée.

Comptabilité
L'année comptable coïncidera avec l'année civile. Le-la locataire a l'obligation de tenir une comptabilité selon le plan comptable établi par la Fiduciaire de la Fédération Suisse des Cafetiers, Restaurateurs et Hôteliers. La bailleresse se réserve le droit de demander la production de la comptabilité et de toutes pièces justificatives. Dans ce cas, les documents comptables sont transmis à titre confidentiel.

Comptabilité

L'année comptable coïncidera avec l'année civile. Le-la locataire a l'obligation de tenir une comptabilité selon le plan comptable établi par la Fiduciaire de la Fédération Suisse des Cafetiers, Restaurateurs et Hôteliers. Il-elle s'engage à fournir à la bailleresse des chiffres rigoureusement exacts. Toutes les recettes devront être enregistrées sans exception sur les caisses enregistreuses, dont les bandes de contrôle seront conservées, ainsi que tous les autres justificatifs, tels qu'en particulier les doubles de notes de restaurant, si celles-ci ne figurent pas sur la bande de contrôle. La bailleresse se réserve le droit de faire contrôler les chiffres fournis par le-la locataire et de demander la production de la comptabilité et de toutes pièces justificatives.

Tous ces documents comptables sont transmis à titre confidentiel.

Commentaire [CHD6]: Dans le cas d'un bail partiaire

Horaires

Le-la locataire doit assurer **une exploitation toute l'année** avec un jour de fermeture hebdomadaire maximum.

Les horaires seront ceux décrits dans le concept d'exploitation du-de la locataire. Toute éventuelle modification devra être soumise à l'accord préalable de la bailleresse.

Ou le-la locataire s'engage à assurer une exploitation selon les horaires d'ouverture fixés en accord avec la bailleresse, le service des sports ou le département de la culture. Ces horaires devront tenir compte des manifestations sportives, des entraînements et des heures où le public et les clubs fréquentent le centre sportif.

Commentaire [CHD7]: Dans le cas de locaux gérés par la Culture ou le service des sports.

Exploitation

Le-la locataire doit assurer personnellement l'exploitation du café restaurant. Il sera titulaire de l'autorisation d'exploitation délivrée par le Département DJPS et une copie sera remise à la bailleresse.

Le-la locataire s'engage à respecter les dispositions de la loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement (I 2 21) et son règlement d'exécution (I 2 21.01).

Mise en gérance

Si le-la locataire souhaite mettre en gérance son établissement, il-elle doit préalablement demander le consentement écrit de la bailleresse en lui transmettant une copie de la convention de mise en gérance, ainsi que toutes les informations relatives aux modalités, notamment financières, de celle-ci.

Personnel

Le-la locataire engagera directement son personnel, offrant toute garantie de moralité. Il-elle devra certifier qu'il-elle est lié-e par la convention collective de travail de l'hôtellerie, les cafés-restaurants, en vigueur à Genève ou qu'il-elle a signé, auprès de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT), un engagement de respecter les usages de la profession en vigueur à Genève,

notamment concernant la couverture du personnel en matière de retraite, de perte de gains en cas de maladie, d'assurance accident et d'allocations familiales.

Le-la locataire s'engage à ne pas avoir de retard dans le paiement de ses charges sociales et à appartenir à une association professionnelle dans sa branche.

Les attestations y relatives seront remises à la bailleresse.

Mets-boissons

Le-la locataire devra avoir constamment un choix suffisant de mets et de boissons alcooliques et non alcooliques, chaudes et froides, de bonne qualité. Il-elle devra les vendre à un prix conforme au tarif du Syndicat Patronal des Cafetiers et Restaurateurs. La Ville de Genève se réserve le droit de donner certaines instructions à ce sujet au-à la locataire qui devra également lui soumettre les prix de vente, lesquels seront affichés dans les locaux à la vue de la clientèle.

Etant donné que l'établissement est ouvert à une clientèle diverse, il y sera servi également des mets de brasserie et de petite restauration.

Le-la locataire devra proposer au moins un plat du jour à CHF ----------, ----

Si le-la locataire vend des vins, la carte des vins devra comprendre au minimum un vin rouge et un vin blanc genevois. Une boisson non alcoolisée devra être offerte en permanence à un prix promotionnel.

Le-la locataire devra proposer un choix de trois boissons sans alcool (jus de fruits, boisson lactée, eau minérale) à un prix ne dépassant pas, à quantité égale, celui de la boisson alcoolisée la moins chère.

Le-la locataire ne jouira d'aucune exclusivité de vente de mets, boissons, tabacs ou friandises dans le périmètre des centres du Service des sports de la Ville de Genève.

La bailleresse recommande au-à la locataire, dans la mesure du possible, de donner préférence aux produits du terroir genevois et de sa région (GRTA), ainsi qu'aux produits répondant aux normes du commerce équitable et aux mets sains (ex : label Fourchette verte). Il-elle devra également favoriser les actions du développement durable en particulier concernant le recyclage des matériaux. Au cas où certains matériaux de service et/ou vaisselle utilisés devaient être jetables, ils seraient en matières recyclables et biodégradables.

Matériel de la bailleresse

La bailleresse met gratuitement à disposition du-de la locataire les installations, machines, mobiliers et autres équipements figurant dans l'inventaire annexé dans leur état actuel et sans responsabilité aucune à leur égard. La valeur de celui-ci n'a donc pas été prise en compte dans la détermination du loyer.

A l'échéance du bail, le-la locataire restituera le matériel susmentionné propre et en bon état.

Les **frais d'entretien** de l'inventaire sont à la charge du-de la locataire, ainsi que les frais de nettoyage des locaux loués. Le-la locataire conclura à ses frais un contrat d'entretien et de maintenance pour les hottes, grilles, filtres et gaines de ventilation, séparateurs de graisses et/ou des canalisations, abonnement de vidange hydraulique, chambres frigorifiques, climatisation ou tout autre installation spécifique. Une copie, desdits contrats, sera remise à la bailleresse à la signature du présent bail.

Le **remplacement** des installations figurant dans l'inventaire précité, hormis les chambres froides, sera assuré par le-la locataire. Préalablement, le-la locataire demandera l'autorisation à la bailleresse de le retirer de l'inventaire. Il-elle sera alors libre de le remplacer à ses frais par un matériel agréé par la bailleresse et en deviendra propriétaire.

Matériel du-de la locataire

Le-la locataire se procurera à ses frais les ustensiles nécessaires à son activité et ne figurant pas dans l'inventaire mis à disposition par la bailleresse. A l'échéance du bail, il en restera propriétaire et partira avec son inventaire réactualisé.

Aucune indemnité ne saurait être réclamée à la bailleresse pour le mobilier qui subsisterait dans les locaux après la restitution des clés.

Assurance

Le-la locataire s'engage à conclure des contrats d'assurance ou compléter les contrats existants pour couvrir, notamment, les risques suivants : vol, incendie et explosion, dégâts d'eau et bris de glaces. Il-

elle s'engage également à conclure une assurance responsabilité civile professionnelle d'une couverture d'au moins **CHF 3'000'000.-** pour les dommages subis par la bailleresse, par son personnel ou par des tiers, ainsi qu'une assurance pour les accidents professionnels et non professionnels du personnel.

Une copie de ces contrats sera remise à la bailleresse à la signature du bail.

Le-la locataire assumera les conséquences d'un éventuel défaut d'assurance contre la perte de gains et d'exploitation en cas de cessation d'activité pour une raison indépendante de la volonté des parties.

Le-la locataire ne pourra demander aucune indemnité à la bailleresse pour cause de restriction à l'exploitation ou d'arrêts temporaires par suite de transformations, réparations, travaux d'entretien, entrepris par la bailleresse ou en cas d'irrégularités dans les services généraux (eau, gaz, électricité, chauffage) ou pour tous les dommages qui pourraient atteindre le-la locataire ou ses employés.

Dépôts – Déchets

Le-la locataire est informé-e qu'aucun dépôt à l'extérieur des locaux loués ne sera admis.

Le-la locataire recyclera et triera les matériaux et mettra à disposition de sa clientèle les poubelles adéquates, afin de permettre le tri des déchets.

Il-elle évacuera les déchets commerciaux par le biais de filières adaptées et garantissant une élimination conforme au respect des normes environnementales en vigueur (L 1 20 et L 1 20.01 et plus particulièrement chap. III, déchets industriels – art. 26 et ss.) et devra s'équiper à cet effet. En aucun cas, il ne sera toléré qu'il-elle fasse usage des récipients ou sacs mis par la bailleresse à la disposition des locataires d'appartements.

Enseignes-Réclames

Le-la locataire devra se conformer aux conditions d'autorisation des installations extérieures, enseignes et réclames soumises à autorisations sur les bâtiments situés en Ville de Genève, propriété de la bailleresse *(Cf. Directive interne de la Ville de Genève* relative aux installations extérieures, enseignes et réclames, *ci-annexée faisant partie intégrante du présent bail)*.

Aucun panneau, enseigne, appareil publicitaire et parasol publicitaire, visible du public ne sera admis sans l'accord préalable de la bailleresse.

Le nom de l'enseigne ne pourra pas être changé. Elle subsistera en tant que : **Café-restaurant.**

Terrasse

L'aménagement de la terrasse devra être conforme au règlement y relatif ((*Cf. Règlement sur les terrasses d'établissements publics, ci-annexé faisant partie intégrante du présent bail)*.

Travaux

L'immeuble relatif à la location est classé à l'inventaire des immeubles protégés. Tous travaux de transformation et d'aménagement devront préalablement faire l'objet d'une autorisation écrite de la bailleresse.

Il est rappelé au-à la locataire que les locaux sont entièrement neufs.

Les locaux du présent bail ont été entièrement rénovés le .....

Le-la locataire accepte les locaux découlant du présent bail, qui ont fait l'objet d'une réfection partielle/complète.

La bailleresse remet les locaux faisant l'objet du présent bail dans un état brut et sans agencement et/ou équipement *(Cf. inventaire)*. L'aménagement intérieur nécessaire pour l'exploitation du café-restaurant est sous la responsabilité du-de la locataire, ainsi que les frais y relatifs. Les travaux devront être effectués en concertation avec les services compétents de la Ville de Genève et avec l'accord de la bailleresse.

Le-la locataire est d'accord avec la disposition des locaux lors de l'entrée en jouissance, et déclare qu'ils sont conformes à l'usage prévu contractuellement. Le-la locataire s'engage à les rendre dans le même état, ou à payer les frais de nettoyage et de réparation, à sa sortie.

Le-la locataire est informée qu'aucun travaux de transformation et/ou d'aménagement des locaux (ou d'installations en façade, de type climatisation, ventilation, enseignes, etc) ne pourront être réalisés sans avoir préalablement donné lieu à une autorisation écrite de la Ville de Genève, les dispositions du droit cantonal de la construction restant par ailleurs réservées.

A cet effet, lors d'un réaménagement intérieur ou d'une transformation de la façade, une autorisation de construire sera déposée au préalable chez la bailleresse qui la fera suivre au Département cantonal de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE). Tous les frais de dossier seront facturés au-à la locataire. Une fois l'autorisation acceptée par la bailleresse et le DALE, le-la locataire sera informé-e et pourra exécuter les travaux. Les frais seront à sa charge.

Lorsqu'elle effectue des travaux d'entretien, ou de modification/rénovation des locaux, autorisés par la bailleresse, le-la locataire s'engage à ne recourir qu'à des entreprises respectueuses de leurs obligations légales, conventionnelles et contractuelles, notamment en matière d'horaires de travail, vis-à-à-vis des employés chargés d'exécuter les travaux en question.

L'attention du locataire est attirée sur le fait que les plafonds des arcades ne sont pas isolés phoniquement. En cas de plainte, pour nuisances sonores, des habitants de l'immeuble, le locataire s'engage à faire procéder, à ses frais, aux travaux d'isolation phonique. Il a été tenu compte de cette obligation dans la fixation du loyer.

Les dispositions du règlement, relatif au plan d'utilisation du sol de la Ville de Genève, devront être strictement respectées, en particulier en ce qui concerne les surfaces situées au rez-de-chaussée, qui doivent être accessibles au public et dont les vitrines ne peuvent en aucun cas être opacifiées.

Toute cessation d'activité due à une non-conformité des installations et équipements mis en œuvre par le-la locataire ne saurait être imputable à la bailleresse et ne donnerait lieu à aucune indemnité.

A l'échéance du bail, l'ensemble de ces réaménagements et/ou constructions effectués par le-la locataire reviendra à la bailleresse et l'investissement y relatif sera entièrement amorti. Aucune indemnité ne sera due par la bailleresse au terme du présent contrat. Toutefois, en cas de départ anticipé du locataire, une indemnité équitable, fixée par une fiduciaire indépendante mandatée aux frais du locataire, lui sera versée pour les investissements non amortis. La bailleresse reste libre de solliciter une contre-expertise.

Divers

Toutes les mesures de sécurité prescrites par la bailleresse, ou toute autre autorité compétente, seront respectées par le-la locataire.

Le-la locataire prendra toutes dispositions nécessaires pour que l'exercice de sa profession ne soit la cause d'aucune gêne quelconque pour les habitants de l'immeuble et des immeubles voisins. Il-elle s'engage en outre, notamment lors de la fermeture de son établissement le soir, à respecter les égards dus aux locataires de l'immeuble en ce qui concerne la tranquillité et le repos. En cas de plaintes du voisinage, les éventuelles réductions de loyer et autres dommages et intérêts que la bailleresse consentira feront l'objet d'une action récursoire contre le-la locataire incriminé-e.

Afin d'assurer un fonctionnement régulier et efficace de la ventilation, il est interdit d'obturer les ouvertures d'aération.

Toute pose d'antenne ou parabole individuelle, tant radio que télévision est interdite.

==========

Formule établie sur la base des documents ad hoc de la Chambre genevoise immobilière et l'USPI Genève
Edition 2010 – © CGI Conseils

Le présent bail est soumis aux conditions générales pour locaux commerciaux (Edition 2010), ainsi qu'au Règlement fixant les conditions d'attribution et de location des locaux commerciaux et des établissements publics de la Ville de Genève du 1er juin 2011 (LC 21 533), tous deux faisant partie intégrante du présent contrat.

Fait à Genève en 2 exemplaires, le .....

Le-la locataire :	La bailleresse : Ville de Genève
«NOM_LOCATAIRE» «NOM_COMPLEMENT_LOCATAIRE»	Sandrine SALERNO Conseillère administrative

Annexes :
- Conditions générales pour locaux commerciaux- Edition 2010
- Règlement fixant les conditions d'attribution et de location des locaux commerciaux & établissements publics de la Ville de Genève – Edition juin 2011 - LC 21 533
- Règlement sur les terrasses d'établissements publics du 01.01.2006
- Directive interne de la Ville de Genève relative aux installations extérieures, enseignes et réclames soumis à autorisation sur les bâtiments situés en Ville de Genève et sur les bâtiments propriété de la Ville de Genève – Mai 2011
- Plan(s)
- Inventaire propriété Ville de Genève
- Concept et cahier des charges

Formule établie sur la base des documents ad hoc de la Chambre genevoise immobilière et l'USPI Genève
Edition 2010 – © CGI Conseils

VILLE DE GENÈVE
DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DU LOGEMENT
GÉRANCE IMMOBILIÈRE MUNICIPALE

CAHIER DES CHARGES

pour l'exploitation

du pavillon de l'Ile Rousseau

Affectation : tea-room, vente à l'emporter

Conditions d'admission

- Posséder un certificat de capacité de cafetier-restaurateur (à remettre lors de la postulation).
- Justifier d'une expérience professionnelle confirmée dans le domaine de la restauration.
- Satisfaire aux exigences légales relatives à la profession (moralité, antécédents).
- Présenter un concept d'exploitation accompagné d'un plan financier sur 5 ans.
- Remettre une fiche d'inscription dûment remplie (cf. guichet ou s/Internet), ainsi qu'une copie de la carte d'identité, du CV, de l'extrait du casier judiciaire et de bonne vie et moeurs.
- Remettre l'attestation de l'office des poursuites, un document attestant de la solvabilité (avis de taxation, déclaration d'impôts, bilan et PP), un extrait du Registre du Commerce (personnes morales).
- Présenter une attestation certifiant son engagement à respecter la convention collective de travail de l'hôtellerie en vigueur à Genève, en cas de gestion de personnel.
- Présenter une attestation certifiant que les couvertures sociales du personnel sont bien assurées sans retard de paiement (AVS-AI-APG-AC, Prévoyance professionnelle, allocations familiales, indemnité journalière en cas de maladie), en cas de gestion de personnel.

Concept général d'exploitation du pavillon

Le locataire est invité à présenter :

1) un **concept d'exploitation** tenant compte des exigences suivantes :

- L'objet loué est un bâtiment public, qui présente un intérêt patrimonial important. Rénové pour retrouver son aspect d'origine (1912), il sera destiné à un **tea-room,** avec service de vente "à l'emporter". Le local de vente est en effet conçu de telle sorte que le-la client-e choisisse et paie sa commande au comptoir, puis consomme à l'extérieur du pavillon.
- Vente de différents thés de qualité, de sirop artisanal, café, soupes froides en été et chaudes en automne, glaces, bière et boissons à pression (fûts à stocker au sous-sol), pâtisseries et petites collations sucrées ou salées.
- Le concept doit impérativement tenir compte des contraintes liées à l'exiguïté des locaux et l'utilisation de bouteilles devra donc être réduite au maximum.
- La confection sur place de mets cuisinés ne sera pas autorisée.
- Le locataire sera responsable (à ses frais) de l'évacuation de ses déchets et ne pourra stocker aucune poubelle à côté du pavillon.
- La vaisselle à prévoir
    - dans la mesure du possible, pour les boissons non alcoolisée, jus de fruits, bière : des gobets en polypropylène solides et lavables, incassables. Un système de consigne sera mis en place, où le consommateur paiera environ CHF 2.- pour le gobelet en plus du prix de la boisson. Cette vaisselle séra stockée dans des caisses de 50X50X50, en vue d'être transmise au fournisseur qui s'occupera de reprendre les verres pour les laver dans des machines spécialement conçues pour le plastique.
    - pour les boissons chaudes : prévoir une autre vaisselle (carton).
- L'exploitant-e ne sera pas autorisé-e à mettre des chaises, des tables ou des parasols à l'extérieur du pavillon. Aucune zone extérieure ne sera dédiée ou liée au bail.

2) un **business plan** sur cinq ans.

Description de l'objet

Lieu : Ile Rousseau.

Objet : pavillon d'environ 25 m^2, comprenant un rez supérieur et un sous-sol, équipé comme suit :

Rez supérieur

Comptoir mural :
- un plan de travail en granit
- un évier avec égouttoir inox
- un lave-verres
- un compartiment pour les déchets
- deux compartiments de rangement
- une prise électrique ménagère

Comptoir central :
- une vitrine en froid négatif pour les glaces
- une vitrine en froid positif
- deux tiroirs frigorifiques
- deux compartiments de rangement
- un tiroir
- un plan de travail en granit
- un percement pour le passage des tubes des fûts pour les boissons en pression, stockées en sous-sol (équipement non fourni).

Une tablette intérieure, fixée devant les baies vitrées du pavillon, permettra aux clients-es de poser leurs consommations en cas de mauvais temps.

Aucun mobilier d'aucune sorte ne pourra être installé devant les fenêtres, sous réserve de quelques tabourets hauts autorisés, préalablement par la bailleresse (à charge du locataire).

L'exploitant-e pourra au besoin prévoir une vitrine réfrigérée portable à poser sur le comptoir, une machine à café (sans alimentation d'eau directe), un grill à toasts, un four micro-onde.

La sculpture lumineuse fixée au plafond du pavillon en fait partie intégrante. Cette installation ne pourra pas être modifiée et aucun appareil ou objet lumineux ne pourra être rajouté ni à l'intérieur ni à l'extérieur du pavillon.

Le pavillon est ventilé grâce aux deux impostes placées au-dessus de chacune des portes du pavillon.

Aucune tente solaire ne pourra être fixée ni à l'intérieur ni à l'extérieur du pavillon.

Sous-sol
- un wc pour la clientèle et le personnel
  - wc, porte-papier wc, lave-mains, mitigeur, miroir, distributeur de savon, essuie-mains
- un local pour le stockage et les installations techniques
- un local cave central dédié en priorité aux fûts de boissons à la pression
- un boiler électrique d'une capacité de 200 ml.

L'accès au wc sera donné sur demande aux clients-es de la buvette.

Le stockage sera organisé de manière à laisser un passage et un accès à la partie technique située derrière les wc.

L'hivernage doit se faire à la fin de chaque saison, afin de purger les canalisations (à charge du locataire et sous sa responsabilité).

Pour permettre l'évacuation des eaux usées jusqu'au réseau public, une fosse avec pompe de relevage a été installée, elle est située dans le local du SEVE : l'entretien de la pompe sera à charge de l'exploitant-e (une clé lui sera remise). La réparation éventuelle sera à charge de la bailleresse.

La puissance électrique disponible dans le pavillon est limitée à 32 Ampères et ne pourra être augmentée. Toute modification des installations électriques devra faire l'objet d'une demande auprès de la bailleresse pour validation avant réalisation. Les travaux devront être exécutés par une entreprise agréée.

Au cas où un tiers autorisé doit se brancher sur les installations à charge du locataire, ce dernier est en droit de conclure un accord financier pour couvrir les frais de consommation et de branchement.

Le pavillon faisant l'objet d'une protection d'ordre patrimonial, aucune signalétique fixe (enseigne, néon, antenne ou autre) ne pourra être appliquée sur le bâtiment (structure et vitrages).

Le-la locataire pourra toutefois apposer sa raison sociale sur les deux portes vitrées de part et d'autre du pavillon, ainsi que son logo, son nom, ses horaires, au moyen d'un lettrage découpé, collé dans les règles de l'art. Le projet de cet affichage devra être soumis à la bailleresse pour approbation avant réalisation.

En accord avec les services concernés, le-la locataire pourra placer aux deux entrées de la passerelle, permettant l'accès à l'Ile Rousseau, une signalétique temporaire sur pied avec sa raison sociale et l'offre du tea-room.

Date d'entrée

A l'issue des travaux de réaménagement de l'Ile Rousseau, soit au plus tôt en mars 2012

Durée

Le contrat sera conclu pour une durée initiale de cinq ans, renouvelable d'année en année.

Jours d'ouverture et horaires/exploitation

L'établissement sera ouvert du **15 mars au 15 novembre**.

Les jours d'ouverture sont conditionnés à la coupure, par les SIG, de l'alimentation d'eau de l'île Rousseau en même temps que la fontaine située sur l'Ile. Par ailleurs, le kiosque n'est pas chauffé.

Les horaires seront à définir en accord avec la bailleresse. Le-la locataire est rendu attentif-ve au fait que les canalisations d'alimentation de l'eau devront être mises hors gel durant la période hivernale.

Loyer

Le loyer annuel représente un montant de **CHF 36'000.-** (trente six mille francs), payable en 12 mensualités.

Garantie

Le-la locataire doit fournir à la Gérance immobilière municipale une garantie bancaire équivalente à trois mois de loyers en cas de raison individuelle et à six mois de loyers pour une société.

Conditions d'exploitation

Le-la locataire devra assurer personnellement l'exploitation précitée et être personnellement titulaire de l'autorisation d'exploitation délivrée par le Département compétent, dont une copie sera remise à la bailleresse.

Le-la locataire engagera directement son personnel, offrant toute garantie de moralité, et devra appartenir à une association professionnelle dans sa branche.

Le-la locataire s'engage à présenter une attestation :

- Justifiant que la couverture de son personnel, en matière d'assurances sociales, est assurée, conformément à la législation en vigueur au siège de l'exploitant-e, et qu'il-elle est à jour avec le paiement des cotisations ;

- Certifiant qu'il-elle est lié par la convention collective de travail de l'hôtellerie, les cafés-restaurants, en vigueur à Genève ou qu'il-elle a signé, auprès de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT), un engagement de respecter les usages de la profession en vigueur à Genève, notamment en ce qui concerne la couverture du personnel en matière de retraite, de perte de gain en cas de maladie, d'assurance accident et d'allocations familiales.

Le-la locataire est tenu-e d'avoir constamment un choix suffisant de mets et de boissons de bonne qualité. La bailleresse recommande au-à la locataire, dans la mesure du possible, de donner préférence aux produits du terroir genevois et de sa région (label : Genève Région Terre Avenir - GRTA), aux produits répondant aux normes du commerce équitable (café, jus d'orange, thé, bananes, miel, etc...) et aux mets sains (ex : label Fourchette verte).

Les matériaux de service et/ou vaisselle utilisés seront en polypropylène solides et lavables, incassables et en carton.

Aucun panneau ou appareil publicitaire, visible du public, ne sera installé dans les locaux ou à l'extérieur (notamment pas de mobiliers, chaises, tables, parasols publicitaires, brise-vents). Aucune zone extérieure ne sera dédiée ou liée au bail.

Le Service des espaces verts de la Ville de Genève est seul compétent pour l'entretien des arbres et plantes entourant le pavillon.

Le locataire est informé qu'un pavillon culturel sera installé sur l'île en 2012, sans buvette intégrée, et restera en place toute l'année.

Frais d'exploitation

Sont à la charge du-de la locataire tous les frais liés à l'exploitation de l'objet loué, soit notamment :

a) Les frais liés à l'obtention de l'autorisation d'exploiter les locaux;
b) Les frais d'eau chaude (boiler) ;
c) Les frais de consommation d'électricité et d'eau (abonnements qu'il-elle devra conclure directement auprès des SIG) ;

d) Les frais d'installation et d'abonnement au téléphone ;
e) Les impôts, taxes, frais d'autorisation, redevances et primes d'assurances relatifs et nécessaires à l'exploitation de l'objet loué ;
f) Les frais relatifs aux divers contrats d'entretien (contrats qu'il-elle devra conclure, pour les installations mises à sa disposition.

L'exploitation étant saisonnière, le-la locataire a pris note qu'il n'y avait pas d'installation de chauffage.

Assurances

Le-la locataire est tenu-e de s'assurer contre les risques suivants :

a) Les accidents professionnels et non professionnels du personnel.
b) Les dommages subis par la bailleresse, le personnel ou par des tiers (assurance responsabilité civile) ;
c) Les dégâts d'eau et les bris de glaces ;
d) Les dangers d'incendie (à cet égard, le-la locataire doit notamment assurer les objets figurant à l'inventaire, les stocks de marchandise, les effets personnels des clients-es et des employés-es, ainsi que son mobilier et ses objets de valeur) ;
e) Le vol des stocks de marchandises, du matériel et du mobilier lui appartenant ;
f) La perte de gain (il est conseillé au-à la locataire de s'assurer également contre la perte de gain en cas de fermeture de son exploitation suite à des travaux ou évènements imprévus).

Propriété – Matériel – Inventaire

La Ville de Genève est propriétaire des murs, ainsi que des installations fixes d'exploitation telles que mentionnées ci-dessus (description de l'objet).

Le-la locataire assumera l'entretien courant de l'inventaire défini ci-dessous ainsi que le nettoyage des locaux loués. Il-elle se chargera de toute réparation nécessaire.

Si le remplacement du matériel est impératif (usure normale), le-la locataire demandera l'autorisation à la bailleresse de le retirer de l'inventaire. Il-elle sera alors libre de le remplacer à ses frais par un matériel agréé par la bailleresse et en deviendra propriétaire.

Le-la locataire conclura à ses frais un contrat d'entretien et de maintenance pour le groupe de froid (compresseurs), les vitrines et tiroirs réfrigérés, le lave verres, la pompe de relevage. Une copie, desdits contrats, sera remise à la bailleresse à la signature du présent bail.

Le-la locataire se chargera d'acquérir le matériel nécessaire à son exploitation et repartira avec celui-ci à l'échéance du bail.

Annexes : plans
Inventaire

Inventaire appartenant à la Ville de Genève :

Comptoir mural :
- un plan de travail en granit
- un évier avec égouttoir inox
- un lave-verres
- un compartiment pour les déchets
- deux compartiments de rangement
- une prise électrique ménagère

Comptoir central :
- une vitrine en froid négatif pour les glaces
- une vitrine en froid positif
- deux tiroirs frigorifiques
- deux compartiments de rangement
- un tiroir
- un plan de travail en granit
- diverses prises électriques

- une tablette intérieure fixée devant les baies vitrées du pavillon
- une sculpture lumineuse fixée au plafond du pavillon et 8 spots
- les baies vitrées
- portes et deux impostes placées au-dessus de chacune des portes du pavillon
- un wc et son équipement fixe
- des locaux de stockage et techniques, y compris les installations techniques, les prises électriques, spots et éclairage de secours
- un local cave central
- un boiler d'une capacité de 200 ml
- une pompe de relevage, située dans le local SEVE
- un compteur électrique est situé dans le local SEVE

Liste des Etablissements Publics 10.11.2016

Nom de l'établissement	Échéance contractuelle	Situation	Quartier	Locataire
L'Echalotte (arcade 1)	31.08.2017	Rois 19	Plainpalais	Restaurant l'Echalotte S.A.
Zhong Tong	31.08.2019	Cendrier 10	St-Gervais	Walldorf S.A.
La Bretelle	31.03.2020	Etuves 17	St-Gervais	Corine Theisen et l'Association "les Amis de la Bretelle"
Hôtel des Tourelles	31.12.2019	James-Fazy 2 - Hôtel des Tourelles	St-Gervais	Mme Christine Meier
Pub Lord Jim	31.05.2021	Lausanne 32	Pâquis	M. Roman Pieruzek
Le Phare	Vacant	Lissignol 1-3 /Rousseau 12	St-Gervais	Aucun
Chez ma cousine (arcade 1)	28.02.2018	Lissignol 5	St-Gervais	Dumont & Dupraz S.A.
Chez ma cousine (arcade 2)	28.02.2018	Lissignol 5	St-Gervais	Dumont & Dupraz S.A.
Café de la Sarine	31.12.2017	Rousseau 14 (rue)	St-Gervais	Khadija El Abyad
Café de l'Union	31.07.2019	Ganes 19	Grottes	Mme Drissa Schnyder Mouncharih
Le Petit Palace	30.06.2018	Tour-de-Boël 6	Cité	Saedoc S.A. p.a. M. Antoine Macheda
La Cordelière	30.04.2018	Grottes 10 (rue)	Grottes	M. Emile Rusterholz
Les Pyramides, chez Amira	30.09.2017	Lausanne 30	Pâquis	M. Gamal Hammad
La Cittadella	30.04.2020	Perron 12	Cité	M. Dominique Ardito
Yinde	30.09.2017	Lausanne 31	Pâquis	MM. K. Burgener & R. Salamin/Yinde SA
Crêperie St-Pierre	28.02.2017	Taconnerie 6	Cité	Mme Maria De Azevedo Pinto Rodrigues
Elsalad	31.08.2019	Etuves 9	St-Gervais	ELSALAD Sàrl, M. Sébastien Graf et Mme Elsa Eggens
Black Sheep	30.11.2017	Etuves 11	St-Gervais	M. Antoine Macheda
Jazz Café	31.03.2018	Gautier 18	Pâquis	Mme Maria Darcy Santos Youhanna
Café de la pointe	31.05.2017	Pont-d'Arve 3	Plainpalais	Café de la Pointe S.A.
Crêperie Le Rozzel	31.01.2018	Boulangerie 2-4	Cité	Mme Eveline Sartoris Jallouli
Le Jardin d'Eden	30.04.2018	Grand-Rue 26	Cité	M. Ercan Kahraman
Mon Café	31.07.2020	Louis-Favre 37	Grottes	Dennis Morais Da Fonseca
Le Florentin	31.05.2017	Eaux-Vives 13 (place) / Terrassière 1	Eaux-Vives	Mme Laila Hangartner-Fedal et M. Erwin Hangartner
Fleur de Marie (arcade 1)	28.02.2018	Faucille 8	Grottes	Valérie Rousset & Marie Christine Nydegger
La Mère Royaume	30.06.2018	Simon-Goulart 4	St-Gervais	Société Littéraire de Genève c/o Finova Genève
Le Perron	30.06.2020	Perron 5	Cité	M. Manuel Orozco
Cocotf'café	30.04.2022	Rois 13	Plainpalais	M. Nicolas Paulin & chez l'autre Restaurant Sàrl
L'Echalotte (arcade 2) 1 arc./2 immeubles)	31.08.2017	Rois 17	Plainpalais	Restaurant l'Echalotte S.A.
Café des Forces Motrices	31.07.2017	Coulouvrenière 15 / Volontaires pl	Plainpalais	M. Ahmet Kisa et Amed S.A.
La Bergerie du Gruyérien	30.04.2019	Saint-Georges 65 (boulevard)	Plainpalais	M. Georges André Magnin, Mme Marie-Claude Sarr & Mageo Sàrl
Café de la Place	28.02.2018	Pépinière 2	Grottes	Café Bar de la Montbrillant Sàrl & M. Didier Dejaiffe
L'Espadon	31.03.2018	Faucille 1 / Grottes 16	Grottes	M. Thierry Sihamdi
Le Nomade (1 arc./ 2 immeubles)	31.08.2017	Faucille 1 / Grottes 16	Grottes	Mme Béatrice Merahi
Le Trèfle d'Or	30.04.2021	Deux-Ponts 29	Jonction	Véronique et Pierre-Yves Dubois
L'Arepa	31.07.2017	Deux-Ponts 33	Jonction	Frédéric Kaufmann
Chez Zelia Snack	31.08.2017	Deux-Ponts 33	Jonction	Mme Maria Zelia Pachecco de Oliveira
Café des Sources	30.06.2019	Sources 8	Plainpalais	M. Erick Vouriot
Le Nomade	31.08.2017	Grottes 18	Grottes	Mme Béatrice Merahi
Les Vignettes	31.05.2017	Battoirs 2	Plainpalais	M. Agostino Isabella
Com'Chez Vous	28.02.2021	Carouge 82	Plainpalais	M. Rocco Guerrazzi
Pena Deportivista	30.11.2017	Bâle 26	Pâquis	Association Pena Deportivista de Genève et M. José Silva Abelleira
La Passione	31.03.2018	Vélodrome 12	Jonction	Mme Antonella et Alessandro Montelesone
Le Saladier Gourmand	31.07.2017	Vélodrome 14	Jonction	Mme Karunakala Sivaruban et M. Sivaruban Somasundaram
K-PUB	31.05.2017	Navigation 8 (rue)	Pâquis	Mme Young Sook Cho et M. Hoon Suk Suh
LO"13"TO	31.12.2016	Ganes 17	Grottes	Association Lo"13"To
Helicarnasse	31.12.2020	Avenir 34	Eaux-Vives	Suat Bacak
Le Portail	31.07.2017	Servette 40	Grottes	M. Rui Martins Borges
KAKINUMA	30.09.2017	Villereuse 6	Eaux-Vives	Sho et Shinya Kakinuma
Fondation Aigues-Vertes	31.08.2017	Terrassière 11	Eaux-Vives	Fondation Aigues-Vertes
A Coruna	31.03.2018	Prévost-Martin 21	Plainpalais	M. Armando Suarez Santalla
La Grotta	28.02.2018	Midi 8	Grottes	M. Antonio Cantelmo
L'envers du décor	30.04.2019	Chapelle 10	Eaux-Vives	Restau Consult S.A.& M. Joaquim Dos Santos
Comme un bouchon	30.11.2017	Terrassière 5bis / Parc 14	Eaux-Vives	M. Laurent Frutiger & J. Frutl Sàrl
Taste of Madras	31.03.2021	Servette 16	Grottes	Taste of Madras et M. Thanat Watanakerthinund
La Maison d'Asie	31.08.2017	Louis-Favre 12	Grottes	La Maison d'Asie SÀRL & Mme Thi Xuan Huong Uong-Nguyeni
Les Grottes	30.04.2018	Grottes 7	Grottes	M. Dilaver Gunes
MLC Librairie Café Littéraire	31.12.2014	Carouge 98	Plainpalais	M. Michael Denby
Le 38 Quai	30.04.2021	Quai du Seujet 36	St-Jean	Yamina Hamdi / Adel Chekir / Myam Sàrl
Au Platane	31.12.2017	Cluse 91	Plainpalais	Mme Cécile Favre
Auberge Fédérale	31.12.2021	Soubeyran 12-14	Charmilles	Mme et M. Rosalia et Giovanni Spirito
Café de la Place	28.02.2018	Montbrillant 5 (place)	Grottes	Café Bar de la Montbrillant Sàrl & M. Didier Dejaiffe
Red Sea	30.09.2020	Montbrillant 4 / Reculat 1	Grottes	Mme Elsa Amanuel Ogbamichael
Café restaurant du Reculet	31.10.2017	Montbrillant 5	Grottes	M. Rogelio Garcia
Le Galicia	31.08.2021	Ganes 21	Grottes	Rebzani S.A.
Tea-Room Amat (arcade 1)	31.12.2017	Amat 6	Pâquis	M. Nuno Miguel Pinto Pinheiro
Tea-Room Amat (arcade 2)	31.12.2017	Amat 6	Pâquis	M. Nuno Miguel Pinto Pinheiro
Le Grand Café	30.06.2017	Vieux-Marché 8	Eaux-Vives	Fabiana S.A.
Restaurant La Perle du Lac	31.12.2016	Lausanne 126 (rue)	Nations	L'Association des Amis de la Perle du Lac
Café Tour Bois-de-la-Bâtie	31.05.2017	Bois-de-la-Bâtie 32	Onex	Mme Jasmine Piguet
Café-Restaurant La Potinière	30.06.2020	Lac 2 (Promenade du)	Cité	Témoirs & Millésimes Sàrl & M. Eric Simonin
Café Le Cottage	31.07.2018	Fabri 7 (rue Adhémar)	Pâquis	Nicole Boder
Pavillon de l'Ile Rousseau	31.05.2017	Ile 1 (J.-J Rousseau)	Cité	International Hôtel Investments Ltd & Sylvie Facchinetti
Buvettes du Grand-Théâtre	vacant	Théâtre 11 (bd du)	Cité	Aucun : Travaux en cours
Restaurant des Bastions	31.12.2018	Bastions 1 (promenade des)	Cité	Jean-François Schlemmer

Liste des Etablissements Publics 10.11.2016

Nom de l'établissement	Échéance contractuelle	Situation	Quartier	Locataire
Restaurant Le Lacustre	31.10.2021	Général-Guisan 5 (quai)	Cité	Ospena Group SA & M.Ulrich Santschi & M. Thomas Buain
Restaurant de l'Hôtel-de-Ville (Le Père Ginzu)	31.12.2014	Grand-rue 39	Cité	Sylvia et Jean-Yves Glauser
Brasserie des Halles de l'Ile	31.03.2019	Place de l'Ile 1	Cité	Helen Calle-Lin
Café-Restaurant du Grütli	31.12.2021	Général-Dufour 16 (rue)	Cité	Hayana Sàrl & Mesdames Anne Besse & Hayat Seyoum
Buvette du Barocco	31.12.2016	Charles-Galland 2 (rue)	Cité	Jobin Steiger
Café-Restaurant de l'Alhambar	31.08.2020	Rôtisserie 10 (rue de la)	Cité	Alhambar Sàrl & Maroussia Baud
Bistrot de la Halle de Rive	31.12.2020	Halle de Rive	Eaux-Vives	Mme Marlyse Normand et M. Jean-Blaise Schaller
Conchadoce	31.08.2017	Zurich 10	Pâquis	Mme Julia Cordeiro Ribeiro et M. Lius de Jesus Ribeiro
L'Evasion	31.12.2017	Grenus 9	St-Gervais	Gilbert-Alexandre Guy
Café Vert Attitude UGS	28.02.2019	Nant 2	Eaux-Vives	M. Stéphane Menkes et Misuji Sàrl
Chalet du Bois-de-la-Bâtie	28.02.2018	Bois-de-la Bâtie 20	Onex	Mme J. Piguet et M. F. Avolio
Buvette saisonnière du musée des Sciences	30.04.2018	Lausanne 128	Nations	Association "La Barje", M. Ivan Zoui
Restaurant des Vernets	31.08.2018	Wilsdorf 4-6	Acacias	ArenaCatering S.A
Centre sportif du Bout-du-Monde	30.04.2018	Vessy 16	Champel	M. Rombaut MBU
Cercle Bouliste de la Queue d'Arve	31.12.2016	Dussaud 12	Acacias	Cercle Bouliste de la Queue d'Arve
Stade de Richemont	31.01.2018	Frontenex 70	Eaux-Vives	Mme Monica Ravonel-Olivieri et M. Marek Domiszewski
Geneva Hostel (au lieu de Aub.Jeunesse)	31.12.2022	Rothschild 30 (rue)	Pâquis	Association Genevoise des Auberges de Jeunesse
Stade de Varembé	15.02.2022	Giuseppe-Motta 46	Nations	Mme et M. Natalia et Antonio Boloto
Drizia-Miremont	31.12.2021	Vessy 6	Champel	Le Drizia-Miremont Tennis Club
Centre sportif de Vessy	30.09.2021	Vessy 31	Vessy	Live Catering Sàrl
Stade de Frontenex	31.12.2016	Plateau de Frontenex 8	Cologny	Urania Genève Sport/ c/o M. Nicolas Jacquet
Le MEG	31.10.2019	Carl-Vogt 65 (boulevard)	Plainpalais	Rikke Tving Willandsen
Pouly Tradition	30.06.2020	Kiosque Charlepoulet	St-Gervais	Pouly S.A.
Kiosque de Sécheron	28.02.2018	Lausanne 105	Sécheron	Physa SA & Ahmed Ghaffour
Ates Kebab	31.07.2017	Kiosque de Claparède	Champel	M. Yilmaz Ates
Buvette du Jardin Botanique Le Pyramus	30.06.2017	Kiosque du Jardin botanique	Chambésy	Association T-Interactions & M. Antonio Manzolillo
Buvette des femmes abstinentes	31.12.2016	Parc de la Grange - quai Gustave Ador 68	Eaux-Vives	Femmes abstinentes p.a. Madame Sylvie Arm, Présidente
La Comédie	30.09.2017	Philosophes 6	Plainpalais	Fondation d'Art Dramatique de Genève FAD
Buvette Théâtre de l'Orangerie	30.09.2017	Route de Frontenex 71	Eaux-Vives	Association Théâtre de L'Orangerie

VILLE DE GENÈVE — DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DU LOGEMENT — GÉRANCE IMMOBILIÈRE MUNICIPALE

LOCAUX COMMERCIAUX

Quartier / Nom de l'immeuble	Arcade	Atelier	Bureau	Dépôt	Etablis-sement public	Etal	Hôtel	Kiosque	Total
Bâtie - Acacias	**9**			**3**	**4**				**16**
Café Tour Bois-de-la-Bâtie					1				1
Cheval-Blanc 8 (quai)	3			3					6
Cimetière 1 (cimetière de Saint-Georges)	4								4
François-Dussaud 12 - Buvette Bouliste					1				1
Grand-Bureau 21	2								2
Hans Wilsdorf 4-6 - Restaurant Vernets					1				1
Restaurant Chalet Bois-de-la-Bâtie					1				1
Bouchet - Moillebeau	**2**		**3**						**5**
Duboule 12 (cimetière du Petit-Saconnex)	1								1
Moillebeau 1 - EMS Les Tilleuls			1						1
Moïse-Duboule 1/ Pt Saconnex 2	1								1
Trolliet 5 (chemin) - Villa Dutoit			2						2
Champel - Roseraie			**2**	**1**	**2**				**5**
Bout-du-Monde 6			2						2
Vessy 14 - Stade de Champel				1					1
Vessy 16 - Restaurant Bout du Monde					1				1
Vessy 6					1				1
Charmilles - Châtelaine	**8**	**56**	**3**	**57**	**3**				**127**
Charles-Giron 22				1					1
Charles-Giron 24				1					1
Charles-Giron 26				1					1
Charles-Giron 31				1					1
Charles-Giron 33				1					1
Châtelaine 43 - bât. A		2	1	1					4
Châtelaine 43 - bât. B		1							1
Châtelaine 43 - bât. C		3	1	4	2				10
Châtelaine 43 - bât. D		2							2
Châtelaine 43 - bât. E		5		5					10
Châtelaine 43 - bât. F				9					9
Châtelaine 43 - bât. G		4		13					17
Châtelaine 43 - bât. H		29		5					34
Châtelaine 43 - bât. W		3							3
Châtelaine 43 - extérieur et parking				2					2
Ecole des Charmilles				1					1
Ernest-Pictet 10	1			3					4
Ernest-Pictet 12	1		1	1					3
Poterie 3				1					1
Poterie 5		4							4
Servette 87	4			2					6
Soubeyran 10	1			3					4
Soubeyran 12-14	1	3			1				5
Soubeyran 8				2					2
Cité - Centre	**33**	**10**	**186**	**61**	**16**	**24**		**6**	**336**
Agrippa-D'Aubigné (terrasse)				2					2
Bastions 1 (promenade) - Rest.Bastions					1				1
Beauregard 1/ St-Léger 18	3		2	1					6
Boulangerie 2-4	1			1	1				3
Bourg-de-Four (place)				2					2
Calvin 17/ Perron 16	1								1
Calvin 2/ Pélisserie 17	3								3
Charles-Galland 2 - rest. Le Barocco					1				1
Cheval-Blanc 7 (rue) - Théâtre de Poche			1						1
Cité 19	4	1							5

VILLE DE GENÈVE — DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DU LOGEMENT — GÉRANCE IMMOBILIÈRE MUNICIPALE

LOCAUX COMMERCIAUX

Quartier / Nom de l'immeuble	Arcade	Atelier	Bureau	Dépôt	Etablis-sement public	Etal	Hôtel	Kiosque	Total
Cour Saint-Pierre 2			6	4					10
Ferdinand-Hodler 5		3		1					4
Général-Dufour 16 - Restaurant du Grütli					1				1
Grand-Rue 26		2			1				3
Grand-Rue 39 - Restaurant Hôtel-de-Ville					1				1
Grand-Rue 39/ Puits-Saint-Pierre 8	1								1
Halle de Rive					1	24			25
Helvétique 29			11	5					16
Hôtel-de-Ville 12			1						1
Hôtel-de-ville 4			80	7					87
Hôtel-de-Ville 5			15	9					24
Kiosque de Claparède					1				1
Kiosque de Rive (rond-point)								3	3
Kiosque Plainpalais (rond-point)								3	3
Lac (promenade du) - Jardin Anglais				2					2
Lac 2 (promenade du) - La Potinière					1				1
Madeleine 11	3								3
Madeleine 7	2								2
Palais Eynard			49	10					59
Perron 10	1			1					2
Perron 12	3				1				4
Perron 14	2			1	1				4
Perron 17	2								2
Perron 19	2								2
Perron 3		1							1
Perron 5	1		1	1	1				4
Perron 7	1								1
Pierre-Fatio 17			12	6					18
Promenade du Pin 1			2	3					5
Promenade du Pin 3			1	3					4
quai du Général-Guisan 5 - Le Lacustre					1				1
Rôtisserie 10 (rue) - L'Alhambar					1				1
Saint-Germain 3 / Boulangerie 3	2		2						4
Taconnerie 6					1				1
Tertasse 1	1								1
Tour-de-Boël 10				2					2
Tour-de-Boël 6		1	3		1				5
Tour-de-Boël 7		2							2
Cluse - Philosophes	**31**	**5**	**12**	**47**	**11**				**106**
Battoirs 10	2	1		3					6
Battoirs 2	1				1				2
Carouge 100	2								2
Carouge 102	1			1					2
Carouge 104	1		4	4					9
Carouge 106	3		1	12					16
Carouge 40	2								2
Carouge 42 - Casino Théâtre					1				1
Carouge 50			2						2
Carouge 82	2			1	2				5
Carouge 98	2			1	1				4
Cluse 91					1				1
Cluse 95	1	1		3					5
Dancet 22A			1	2					3
Galettes des Minoteries	1								1

VILLE DE GENÈVE — DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DU LOGEMENT — GÉRANCE IMMOBILIÈRE MUNICIPALE

LOCAUX COMMERCIAUX

Quartier / Nom de l'immeuble	Arcade	Atelier	Bureau	Dépôt	Etablis-sement public	Etal	Hôtel	Kiosque	Total
Goetz-Monin 8	2								2
Jean-Violette 17		1		1					2
Lombard 5	2								2
Minoteries 1	2			1					3
Minoteries 3	1								1
Minoteries 7	1			8					9
Pont-d'Arve 3					1				1
Pont-d'Arve 35 (bvd)		1	3						4
Pont-d'Arve 5	1			1					2
Pont-d'Arve 7				3					3
Prévost-Martin 19			1	3					4
Prévost-Martin 21	1			1	1				3
Prévost-Martin 23	1								1
Sources 12	1			1					2
Sources 8	1	1		1	1				4
Théâtre de la Comédie					2				2
Cologny					**1**				**1**
Frontenex 8 (plateau)					1				1
Délices - Grottes	**95**	**32**	**17**	**120**	**19**				**283**
Amis 9		1							1
Bautte16/ Malatrex 20	2	1							3
Cercle 12				3					3
Cité-de-la-Corderie 10	2			3					5
Faucille 1/ Grottes 16				2	2				4
Faucille 3	1								1
Faucille 4		2		2					4
Faucille 5	3			1					4
Faucille 6		2		2					4
Faucille 8		1		2	2				5
Faucille 9	2								2
Gares 15ter				1					1
Gares 17	2			3	1				6
Gares 19	2	2		4	1				9
Gares 21					1				1
Grand-Pré 11	4			3					7
Grottes 1 (place)	3								3
Grottes 10 (rue)				2	1				3
Grottes 11 (rue)	2			2					4
Grottes 12-14 (rue)	2								2
Grottes 15 (rue)	3	1							4
Grottes 17 (rue)				1					1
Grottes 18 (rue)	1			3	1				5
Grottes 20 (rue)	2			2					4
Grottes 22 (rue)	2			2					4
Grottes 26 (rue)	4			1					5
Grottes 28 (rue)	4			1					5
Grottes 30 (rue)	2			3					5
Grottes 30bis (rue)		1		2					3
Grottes 32 (rue)	3								3
Grottes 5 (place)	1								1
Grottes 5 (rue)	2								2
Grottes 6 (rue)	1								1
Grottes 6bis/ Amis 7 (rue)	1								1
Grottes 7 (rue)	1			1	1				3

VILLE DE GENÈVE — DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DU LOGEMENT — GÉRANCE IMMOBILIÈRE MUNICIPALE

LOCAUX COMMERCIAUX

Quartier / Nom de l'immeuble	Arcade	Atelier	Bureau	Dépôt	Etablis-sement public	Etal	Hôtel	Kiosque	Total
Grottes 8 (rue)	1			1					2
Grottes 9 (rue)	2			2					4
Industrie 13		1		1					2
Industrie 7-9		1		1					2
Jean-Jacques-De-Sellon 3	3								3
Jean-Jacques-De-Sellon 4		3		1					4
Jean-Jacques-De-Sellon 6		2							2
Louis-Favre 12	1			2	1				4
Louis-Favre 14	1			14					15
Louis-Favre 19				1					1
Louis-Favre 20				1					1
Louis-Favre 21				1					1
Louis-Favre 22				1					1
Louis-Favre 22bis		1		1					2
Louis-Favre 23	1			1					2
Louis-Favre 25	2			1					3
Louis-Favre 27	1		1						2
Louis-Favre 29	1	1							2
Louis-Favre 31	1								1
Louis-Favre 35	1		1						2
Louis-Favre 37	2				1				3
Louis-Favre 39	2								2
Louis-Favre 41	1			20					21
Louis-Favre 43/ Grand-Pré 9		5	10	4					19
Midi 1 (rue)	3	1		2					6
Midi 2 (rue)				1					1
Midi 3 (rue)	1	1							2
Midi 4 (rue)		1		1					2
Midi 5 (rue)		1		2					3
Midi 6 (rue)				2					2
Midi 7 (rue)		1	1	1					3
Midi 8 (rue)					1				1
Midi 9 (rue)		2		2					4
Montbrillant 12 (rue)	3								3
Montbrillant 28 (rue)	3			1					4
Montbrillant 3 (rue)	1								1
Montbrillant 30 (rue) / Gares 31	4		1	4					9
Montbrillant 4 / Reculet 1	2			1	1				4
Montbrillant 5 (place)	1				1				2
Montbrillant 5 (rue)	1		2	2	1				6
Pépinière 2	1				1				2
Rue du Fort-Barreau 19 - EMS/ CASS			1						1
Servette 16					1				1
Servette 18	1								1
Servette 20	1			1					2
Servette 36				1					1
Servette 40	1				1				2
Eaux-Vives - Lac	**44**	**44**	**34**	**72**	**11**			**1**	**206**
Avenir 34	1				1				2
Chapelle 10					1				1
Clos 20	2		1	1					4
Cordiers 8/ Vollande 56	1	4							5
Eaux-Vives 13 (place)/ Terrassière 1	2				1				3
Eaux-Vives 80	1								1

VILLE DE GENÈVE — DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DU LOGEMENT — GÉRANCE IMMOBILIÈRE MUNICIPALE

LOCAUX COMMERCIAUX

Quartier / Nom de l'immeuble	Arcade	Atelier	Bureau	Dépôt	Etablis-sement public	Etal	Hôtel	Kiosque	Total
Ecole des Vollandes (parking)				1					1
Frontenex 2 (avenue)/ Eaux-Vives 7 (pl.)	3								3
Frontenex 54 (route)			1						1
Frontenex 70 (rte) - Stade Richemont					1				1
Frontenex 71 (route)					1				1
Henri-Blanvalet 9	2		1	1					4
Jargonnant 3 (place)			1						1
Jargonnant 4 (rue)	2		1	6					9
Jargonnant 6 (rue)				1					1
Kiosque Eaux-Vives (place)								1	1
Midi 10 (ruelle)	2								2
Montchoisy 46			2						2
Montchoisy 48	1			3					4
Montchoisy 50	2			2					4
Nant 2			2	1	1				4
Nant 4			2	2					4
Parc 14					1				1
Plonjon 4			14	6					20
Quai Gustave-Ador 1			1						1
Quai Gustave-Ador 66A			1						1
Quai Gustave-Ador 66B		1							1
Saint-Laurent 6	3			2					5
Saint-Laurent 8	2			2					4
Sillem 2	2			3					5
Sillem 8				1					1
Simplon 5-7 (rue du)	2	36	2	15					55
Terrassière 11	2	1	2		1				6
Terrassière 32	4			3					7
Terrassière 9	2		1	1					4
Vieux-Marché 8			2	8	1				11
Villereuse 10	2	1		7					10
Villereuse 6	5			3	1				9
Villereuse 8	1	1		3					5
William Favre 19 (avenue)					1				1
Florissant - Malagnou	**7**		**7**	**14**					**28**
Contamines 9A			1						1
Villereuse 1	4		1						5
Villereuse 3	1		2	6					9
Villereuse 5	1		2	1					4
Villereuse 7	1		1	7					9
Grand-Pré - Vermont	**6**	**2**	**6**	**31**	**1**		**1**		**47**
Giuseppe-Motta 20		1		1					2
Giuseppe-Motta 22		1							1
Giuseppe-Motta 46 - Stade Varembé					1				1
Hoffmann 4	1			6					7
Hoffmann 6	1			5					6
Hoffmann 8	1			5					6
Jean-Robert-Chouet 7							1		1
Salle communale des Asters			2	2					4
Schaub 39				5					5
Schaub 43				1					1
Schaub 45	2		1	1					4
Servette 100	1		3	5					9
Jonction - Plainpalais	**67**	**36**	**40**	**54**	**11**				**208**

VILLE DE GENÈVE — DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DU LOGEMENT — GÉRANCE IMMOBILIÈRE MUNICIPALE

LOCAUX COMMERCIAUX

Quartier / Nom de l'immeuble	Arcade	Atelier	Bureau	Dépôt	Etablis-sement public	Etal	Hôtel	Kiosque	Total
Carl-Vogt 2	2	6	2	1					11
Carl-Vogt 22-24	1	1	2	3					7
Carl-Vogt 4	2								2
Coulouvrenière 15/ Volontaires (place)	1				1				2
Coulouvrenière 42-44	2	5	1	1					9
Deux-Ponts 29	2				1				3
Deux-Ponts 31	4			1					5
Deux-Ponts 33	1			2	2				5
Deux-Ponts 5	2								2
Diorama 2-4	6	4	3	3					16
Ecole de la Jonction (parking)				1					1
Edicule Plainpalais	1								1
Ernest-Ansermet 36	1								1
Ernest-Ansermet 38	1								1
Ernest-Ansermet 40	1								1
Ernest-Ansermet 42	1								1
Georges-Favon 38-46 (bd) -DDP 2734-3863				2					2
Michel-Simon 7			2						2
Michel-Simon 9	1		1	1					3
Musée d'ethnographie MEG-café restaurant					1				1
Puiserande 2	1			1					2
Rois 13	1	1	1	3	1				7
Rois 15	4	1	2	1					8
Rois 17	3			1	1				5
Rois 19	1				1				2
Sainte-Clotilde 20	2								2
Sainte-Clotilde 22	1								1
Saint-Georges 5 (bvd)	2								2
Saint-Georges 65 (bvd)	2				1				3
Stand 25 (rue)			18	6					24
Stand 3-3 bis		3	5	1					9
Vélodrome 10	3			2					5
Vélodrome 12	1			1	1				3
Vélodrome 14	3				1				4
Vélodrome 2		15		11					26
Vélodrome 4	3			1					4
Vélodrome 6	4			1					5
Vélodrome 8	4			2					6
Vieux-Billard 25			3	2					5
Village-Suisse 3	3			6					9
Lancy		**2**							**2**
Vignes 2		2							2
ONU - Rigot	**1**				**1**				**2**
Edicule Nations	1								1
Musée de l'Ariana - Buvette					1				1
Pâquis - Navigation	**20**		**1**	**23**	**9**			**1**	**54**
Adhémar-Fabri 7 (rue) - Café Le Cottage					1				1
Ancien-Port 10				1					1
Bâle 26	1			2	1				4
Châteaubriand 2 (place) - Buvette					1				1
Jean-Antoine Gautier 18	3			1	1				5
Jean-Jaquet 5				1					1
Lausanne 30	1				1				2
Lausanne 31	1			1	1				3

VILLE DE GENÈVE — DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DU LOGEMENT — GÉRANCE IMMOBILIÈRE MUNICIPALE

LOCAUX COMMERCIAUX

Quartier / Nom de l'immeuble	Arcade	Atelier	Bureau	Dépôt	Etablis-sement public	Etal	Hôtel	Kiosque	Total
Lausanne 32	1				1				2
Môle 19				1					1
Navigation 20 (rue)				7					7
Navigation 36 (rue)	2								2
Navigation 38 (rue)				1					1
Navigation 8 (rue)	3			1	1				5
Navigation 9 (rue)	1								1
Pâquis 30				2					2
Pâquis 32				1					1
Pâquis 34	2			2					4
Pellegrino-Rossi 5	2		1						3
Quai du Mont-Blanc 8				1				1	2
Royaume 12				1					1
Zurich 10	2				1				3
Zürich 40	1								1
Pregny-Chambésy			**1**						**1**
Impératrice 8-10-12			1						1
Saint-Gervais - Chantepoulet	**58**	**33**	**23**	**81**	**14**		**3**	**1**	**213**
Cendrier 4-6	2								2
Cendrier 8-10	1				1				2
Cornavin 1 (rue)	2	1	5	1					9
Ecole du Seujet (parking)				7					7
Etuves 11					1				1
Etuves 17	2			2	1				5
Etuves 21/ Rousseau 3	2								2
Etuves 3-5	2		2						4
Etuves 9	1				1				2
Grenus 2 (place)/ Etuves 13	2								2
Grenus 9 (place)	1				1				2
Ile 1 (place de)	3	5	5	1					14
Ile 1 (place de) - Rest. Halles de l'Ile					1				1
Ile Rousseau					1				1
James-Fazy 2	1		2	1	1		3		8
Kiosque Chantepoulet (Mt-Blanc rue)					1			1	2
Kiosque Gare Routière			1						1
Lissignol 10	2		1	3					6
Lissignol 12	2			1					3
Lissignol 14	2	1							3
Lissignol 5	1				2				3
Lissignol 7	3								3
Lissignol 8	2	7		2					11
Lissignol 9	3			1					4
Rousseau 14 (rue)	2				1				3
Rousseau 16 (rue)	3			1					4
Rousseau 7 (rue)	1								1
Seujet 32	4		1	31					36
Seujet 34	5		1	19					25
Seujet 36	3	4	1	9	1				18
Simon-Goulart 2	3	3							6
Simon-Goulart 4	3	5		1	1				10
Terreaux-du-Temple 6-8		7	4	1					12
Saint-Jean - Aïre	**2**	**5**	**4**	**2**					**13**
Chemin François-Furet 11				2					2
Concorde 20			4						4

VILLE DE GENÈVE — DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DU LOGEMENT — GÉRANCE IMMOBILIÈRE MUNICIPALE

LOCAUX COMMERCIAUX

Quartier / Nom de l'immeuble	Arcade	Atelier	Bureau	Dépôt	Etablis-sement public	Etal	Hôtel	Kiosque	Total
Furet 71 (cimetière de Châtelaine)	2								2
Sous-Terre 3 (sentier)		5							5
Sécheron - Prieuré	**3**	**2**	**13**	**5**	**7**				**30**
Butini 1				1					1
Jardin botanique (buvette)					1				1
Jean-Charles-Amat 6	2	1	8	2	2				15
Kiosque de Sécheron					1				1
Lausanne 114 - Villa Plantamour			1						1
Lausanne 120b - Villa Moynier			1						1
Lausanne 126 - Rest. La Perle du Lac					1				1
Lausanne 128					1				1
Lausanne 79		1							1
Rothschild 27	1		3	2					6
Rothschild 30 - Auberge de Jeunesse					1				1
Vernier		**45**	**5**	**34**					**84**
Bois-des-Frères 92		1							1
Château-Bloc 19		22	3	20					45
Henri-Golay 40				3					3
Muraille 9-11		17		9					26
Source Saint-Jean 3				1					1
Vernier 115		4	2	1					7
Vernier 131		1							1
Veyrier					**1**				**1**
Vessy 31					1				1
Total général	**386**	**272**	**357**	**605**	**111**	**24**	**4**	**9**	**1768**

17.b) Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion du 7 mars 2018 de MM. Pierre Gauthier et Stéphane Guex: «Attribution des fermages par la Ville, plus de transparence SVP» (M-1339 A)[1].

Rapport de Mme Patricia Richard.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des finances le 14 novembre 2018. Elle a été traitée, sous la présidence de Mme Maria Vittoria Romano, les 8 et 29 janvier 2019. Les notes de séance ont été prises par Mme Shadya Ghemati, que la rapporteuse remercie pour leurs qualités.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

– la presse genevoise s'est inquiétée du processus en cours peu clair relatif au renouvellement du bail d'exploitation de l'Hôtel Métropole propriété de la Ville de Genève;
– selon l'article de presse, les conditions de décision qui feront suite à l'appel à candidature auraient été entachées par un conflit d'intérêts d'un membre du comité d'évaluation;
– l'égalité de traitement entre les différentes candidatures n'aurait pas été assurée notamment en ce qui concerne l'état des lieux;
– une procédure de recours lancée par l'un des concurrents éconduits contre le processus d'évaluation et de choix des candidatures déposées pour reprendre la gestion de l'Hôtel Métropole est actuellement en suspens devant le Tribunal fédéral;
– enfin, il est indispensable que les procédures d'appel à candidature lancées par la Ville de Genève pour ses différents projets soient exemptes de tout soupçon et qu'elles ne puissent pas entacher la réputation de notre Cité du fait de l'opacité – réelle ou supposée – desdites procédures,

conformément à ses compétences décrites dans la loi sur l'administration des communes, le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de présenter au Conseil municipal un rapport circonstancié et détaillé sur les modalités du processus d'attribution du bail d'exploitation de l'Hôtel Métropole afin de lever toute suspicion quant au respect de l'impartialité dudit processus;

[1] «Mémorial 176e année»: Développée, 3469.

– d'informer le Conseil municipal, par la voie d'un rapport explicatif écrit et précis, des modalités de lancement et de gestion des différents appels à candidatures relatifs aux baux d'exploitation d'établissements publics propriété de la Ville de Genève tels que cafés, restaurants, hôtels et autres établissements du même type.

Séance du 8 janvier 2019

Audition de M. Pierre Gauthier, motionnaire

M. Gauthier nous rappelle qu'au mois de mars 2018, un article avait paru concernant l'attribution du fermage à l'Hôtel Métropole.

Deux concurrents s'étaient élevés publiquement contre les procédures d'attribution du fermage de cet hôtel de luxe. Cela lui avait rappelé un mauvais souvenir: l'attribution d'un concours d'architecture à Jean Nouvel pour le Musée d'art et d'histoire (MAH).

Dans cet article on apprend qu'une des personnes du comité d'attribution aurait dû se récuser du fait d'un conflit d'intérêt potentiel. L'affaire du Métropole est maintenant classée. Les frères Manz ont fait recours et le Tribunal fédéral (TF) l'a rejeté.

Les questions qui se posent sont celles des procédures d'attribution, des appels à candidatures, et de leur transparence. M. Gauthier rappelle qu'il y avait également eu des tensions avec l'attribution de La Potinière. Même si l'affaire du Métropole est close, la motion a toute sa pertinence car il faut se poser la question de la méthode d'attribution.

Il lui semble que Mme Salerno ou Mme Wenger devaient venir devant la commission des finances expliciter le processus d'attribution relatif à l'Hôtel Métropole.

Il termine en disant que si la commission des finances a reçu des informations sur les modalités d'attribution du fermage du Métropole, il pense qu'elle doit les communiquer au Conseil municipal.

Questions-réponses

Un commissaire peut répondre en partie à la question de l'information au Conseil municipal. La motion M-1188 a été traitée en commission des finances et traite de la question des fermages. Il invite donc M. Gauthier à parcourir le rapport en lien qui répond à sa question.

D'autre part, il demande qu'on mette au conditionnel un certain nombre d'informations qui paraissent dans la presse concernant le Municipal et son fonctionnement car elles sont parfois imprécises, ou incomplètes, voire inexactes. Il demande si depuis la rédaction de sa motion, M. Gauthier a appris d'autres choses.

M. Gauthier répond que la seule chose qu'il ait apprise depuis est que l'Hôtel de la Paix est devenu l'Hôtel de la Paix Ritz-Carlton. Il ajoute qu'il n'a pas essayé de rentrer en contact avec les frères Manz (propriétaires de l'Hôtel de la Paix). Plus que les faits, ce sont les méthodes qu'il faut questionner. Il lira attentivement la motion M-1188.

Ce n'est pas la première fois qu'on soulève la question de la procédure d'attribution. Suite à l'article, il n'y a pas eu de réponse de la Ville sur les motifs de récusation possibles. Ce n'est pas parce que nous sommes dans un petit canton où tout le monde se connaît qu'il ne faut pas clarifier les procédures.

Le même commissaire demande si M. Gauthier connaît d'autres situations où les frères Manz ont fait des recours.

M. Gauthier n'en connaît pas.

Séance du 29 janvier 2019

La présidente demande si la commission des finances veut une autre audition ou si le vote peut être fait.

Un commissaire estime que ce serait un double emploi vu que l'objet a été traité dans une motion précédente.

Votes

Le vote sans audition supplémentaire est accepté par 10 oui (2 EàG, 1 Ve, 4 S, 2 MCG, 1 UDC) contre 5 non (3 PLR, 2 PDC).

Le Parti libéral-radical constate que beaucoup de choses se passent au Métropole. Le Parti libéral-radical est dubitatif sur l'attribution.

Le Parti socialiste dit que les tribunaux ont débouté les auteurs des recours et que l'affaire est close. Le Parti socialiste va refuser.

Ensemble à gauche votera contre.

Mise au vote, la motion M-1339 est refusée par 8 non (2 EàG, 1 V, 4 PS, 1 UDC) contre 3 oui (PLR) et 4 abstentions (2 MCG, 2 PDC).

M. Daniel Sormanni, président de la commission des finances lors de l'étude de la motion M-1188 (MCG). Je pense qu'il y a un mot à dire car, même si les motions M-1188 et M-1339 sont anciennes, elles restent pertinentes. C'est peut-être moins le cas maintenant, mais il y a eu un certain nombre de problèmes concernant l'attribution des fermages en Ville de Genève. Ça ne s'appelle plus comme ça, puisqu'il n'y a plus de fermages, mais des contrats de bail – ce qui revient au même, en réalité. Je crois qu'il est utile qu'on débatte un moment ce soir de la problématique soulevée par ces deux motions, de façon qu'il y ait un peu plus de transparence sur l'attribution des contrats de bail par la Ville.

Il faut veiller à ce que leurs signataires respectent les dispositions légales fixées par le Canton et surtout les conventions collectives de travail (CCT), mais aussi à ce que la Ville de Genève tire évidemment des revenus de ces attributions à des cafés-restaurants, pour l'essentiel. Ce ne sont pas les seuls, mais ils constituent une grande partie des établissements concernés. Je crois donc que ces deux motions sont utiles et qu'il est intéressant d'en débattre. En tout cas, le Mouvement citoyens genevois votera leur renvoi au Conseil administratif.

M. Olivier Gurtner (S). Il faut le dire: il est 22 h 40, tout fout le camp en Ville de Genève! Il n'y a plus de fermages, ces deux motions sont donc périmées. Moi-même, je ne porte plus de cravate… Il n'y a donc plus de respect! Même le Parti socialiste n'aura plus de cohérence, puisqu'il s'abstiendra sur la motion M-1188 et refusera le renvoi de la motion M-1339 au Conseil administratif.

M. Denis Ruysschaert (Ve). Bonjour, Monsieur du Parti socialiste! Bonjour, Madame la présidente! La motion M-1188 demande que les appels d'offres et le suivi des baux commerciaux soient effectués de manière transparente et que leur gestion soit objective, évitant connivence et entre-soi. Dans ce sens, nous devons reconnaître que nous rejoignons le point de vue du Mouvement citoyens genevois: on a besoin d'une analyse froide et claire de ces sujets.

Cette motion part d'un constat: il y aurait des problèmes, qui ont été étalés dans les journaux. Après discussion en commission des finances, il a été démontré que ces dires étaient infondés. La Ville a une procédure claire d'appels d'offres et assure un suivi sérieux des contrats de bail commercial. Cependant, nous parlons ici d'argent, un sujet toujours délicat, litigieux et qui crée des envies. Les gens ont une imagination fertile pour inventer des récits cousus d'or! Nous devons donc absolument trouver une solution durable pour éviter les allégations toxiques et infondées sur la gestion des baux par la municipalité.

En ce sens, nous sommes favorables à la motion M-1188 qui invite à la transparence. La transparence est fondamentale pour rassurer toutes les parties intéressées. La transparence constitue la pierre angulaire pour développer la confiance. Cette transparence est le gage d'une gestion apaisée des baux commerciaux.

Pour cette raison, nous voterons le renvoi de la motion M-1188 au Conseil administratif. En revanche, nous refuserons la motion M-1339, parce qu'elle répète la première, en quelque sorte, et qu'on ne va pas commencer à réécrire l'histoire!

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Je partage l'avis du préopinant du Parti socialiste. Il n'existe plus de fermages en Ville de Genève aujourd'hui, mais des contrats de baux commerciaux. Ces contrats supposent un loyer minimum avec des incrémentations en fonction du chiffre d'affaires. Il existe aussi un règlement fixant les conditions d'attribution et de location des locaux commerciaux et des établissements publics.

Ce processus suit plusieurs étapes. L'offre publique paraît dans divers journaux comme le journal des cafetiers, par exemple, dans la presse locale et dans la *Feuille d'avis officielle (FAO)*. La mise au concours du bail pour les locaux commerciaux est annoncée et on publie un cahier des charges expliquant quelles sont les attentes de la Ville pour certains des établissements à attribuer. Par ailleurs, tout ce processus passe par la commission d'attribution immobilière de la Ville de Genève (COATTRIM), où tous les départements sont représentés et qui délivre un préavis au Conseil administratif, lequel confirme ensuite ou ne confirme pas l'attribution concernée.

A moins qu'on me démontre le contraire – mais je ne crois pas que ce soit possible – la procédure de l'offre publique est claire, ouverte et relativement transparente, y compris du côté de la Ville propriétaire. Je considère donc que les deux motions M-1188 et M-1339 n'ont effectivement pas lieu d'être. De plus, nous n'avons plus de fermages en Ville de Genève!

Mis aux voix, le renvoi de la motion M-1188 au Conseil administratif est accepté par 46 oui contre 1 non (16 abstentions).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de fournir au Conseil municipal un inventaire exhaustif des fermages attribués par la Ville de Genève dans les trois mois;
– d'établir un bail standard pour le fermage ainsi qu'un cahier des charges pour l'exploitation de celui-ci;
– d'expliciter la politique globale quant à l'exploitation de ces fermages.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

Mis aux voix, le renvoi de la motion M-1339 au Conseil administratif est refusé par 37 non contre 27 oui (3 abstentions).

La présidente. Mesdames et Messieurs, je ne vous fais pas l'affront d'ouvrir ce soir le débat sur la laïcité, avec le rapport PRD-115/PRD-116 A/B/C… Je passe aux réponses du Conseil administratif.

18. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 12 décembre 2020 de M. Matthias Erhardt: «Quels critères pour actionner le dispositif «grand froid»?» (QE-577)[1].

TEXTE DE LA QUESTION

Sur son site internet, la Ville de Genève présente son dispositif «grand froid» (ouverture d'abris de la protection civile, etc.). En revanche, les critères permettant d'actionner ce dispositif ne sont pas spécifiés.

Le Conseil administratif est prié d'expliquer les critères permettant de mettre en place ce dispositif, respectivement d'y mettre fin.

[1] Annoncée, 4641.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le plan grand froid (PGF) consiste en une mise en adéquation de l'offre de places d'hébergement d'urgence, en cas de grand froid, de façon à pouvoir mettre à l'abri toutes les personnes sans domicile fixe qui seraient sans solution d'hébergement.

Chaque année, le PGF se prépare au plus tard à l'automne. Cette première étape s'effectue en concertation avec les différents services impliqués, soit le Service logistique et manifestation (LOM) et le Service social (SOC). En se basant sur le nombre de places d'hébergement d'urgence prévues dans l'ensemble du dispositif pour l'hiver approchant, les services identifient alors les constructions de la protection civile (PCi) qui pourront être exploitées. Ces dernières sont ensuite préparées pour l'accueil des bénéficiaires.

Le PGF est activé par la Direction du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), sur conseil du Service d'incendie et de secours (SIS) et du SOC, sur la base du bulletin météo de Météo Suisse. Celui-ci analyse la situation climatique sur une période de sept jours et inclut une indication concernant une possible vague de grand froid selon les critères ci-dessous.

Les critères suivants seront utilisés:

a) Tmax <= 0° la journée, Tmin <= 0°: journée de gel.
b) Tmax <= 0°, Tmin entre -5 et -10° la nuit: grand froid.
c) Tmax <= 0°, Tmin < -10° la nuit: froid extrême.

Dans tous les cas, la durée (en jours) et le vent (refroidissement éolien) seront pris en compte.

Dans les jours qui précèdent un éventuel grand froid, le SOC et le SIS invitent les membres de la coordination du PGF à un état des lieux de la situation. Cette coordination est composée des services suivants:

– Service logistique et manifestations (LOM);
– Unité de Protection civile Ville de Genève (PCi Ville de Genève);
– Service d'incendie et de secours (SIS);
– Service social (SOC);
– police cantonale;
– police municipale;
– centrale 144 (HUG);
– UMUS (IMAD);
– Service du médecin cantonal (DGS/SMC);
– partenaires associatifs du réseau d'accueil d'urgence.

Durant cette séance, les partenaires échangent sur la situation du sans-abrisme à Genève, en évoquant le nombre de places disponibles, le nombre estimé de personnes dans la rue ainsi que leur profil (femmes, hommes, mineurs, familles). Ce point de situation a pour fonction de s'assurer que le plan prévu pourra répondre à l'ensemble des besoins. Si ce n'était pas le cas et pendant toute la durée du PGF, le SIS alerterait la cellule ORCA (ORganisation des secours en cas de CAtastrophe et de situation exceptionnelle – organe cantonal) afin d'adapter le dispositif en permettant, par exemple, l'ouverture de nouveaux abris PCi dans d'autres communes.

Hiver 2020-2021

Concrètement, le PGF a été déclenché une première fois, du vendredi 8 janvier au soir jusqu'au mercredi 13 janvier 2021 au matin. Le plan a été déclenché à nouveau du jeudi 11 février au soir jusqu'au mardi 16 février 2021 au matin. Les prestations suivantes ont été déployées:

– l'ouverture de l'abri PCi Pâquis-Centre, cinq nuits la première fois, cinq nuits la seconde, avec du personnel du SOC;
– le doublement de la tournée nocturne du SOC sur le territoire de la Ville (22 h à 1 h) pour laquelle la PCi met à disposition un chauffeur et un véhicule;
– l'élargissement des horaires des structures d'accueil de jour et de nuit (selon planification qui tient compte du Covid), avec une ouverture à 18 h 15 au lieu de 19 h 15, et un accueil de 14 h à 17 h à la Salle communale de Plainpalais, deux jours lors du premier grand froid et quatre jours de suite lors du second;
– une coordination quotidienne du PGF avec le SIS, ainsi qu'un partage d'informations entre tous les partenaires et la direction du DCSS. Le suivi quotidien de la météo permet de projeter la levée du PGF ou son maintien;
– la transmission d'une information concernant les actions à mener à la population via un communiqué de presse et une actualité sur le site de la Ville de Genève.

A noter également que lorsque le PGF se prolonge au-delà de quatre nuits, comme ce fut le cas lors des deux déclenchements de cet hiver, la PCi Ville de Genève en reprend alors la gestion, avec le soutien du SOC.

Enfin, dans la mesure où la survenance d'un épisode météorologique de type «grand froid» est incertaine, aucune dépense y relative n'est intégrée dans le budget de la Ville de Genève mais assumée par les services à ressources constantes.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Gionata Piero Buzzini*

La conseillère administrative: *Christina Kitsos*

19. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 21 janvier 2014: «Pour le maintien de l'installation de jeux de Baby-Plage» (P-317)[1].

TEXTE DES CONCLUSIONS

La pétition P-317 a été acceptée par la commission le 12 janvier 2015. Le Conseil municipal a accepté les conclusions de la commission lors de sa séance du 4 décembre 2019, et a renvoyé la pétition au Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Historique

Les installations de jeux de Cheetah Baby-Plage sont situées sur un terrain appartenant à l'Etat de Genève, quai Gustave-Ador. Leur mise en place a été initiée en 2000, sous l'impulsion de feu Jean-Georges Ernst, habitant du quartier des Eaux-Vives. Ces jeux sont constitués principalement de matériaux récupérés, comme des pneus de vélo, de moto et de voiture noués les uns aux autres et suspendus aux arbres.

En 2014, après des travaux et suite au dépôt d'une demande d'autorisation de construire destinée à sécuriser et à pérenniser ces installations, le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) a délivré à l'association Cheetah Baby-Plage une autorisation de construire et une autorisation provisoire pour exploiter cet espace de jeux.

En 2017, le Conseil municipal a débloqué un crédit de 79 000 francs au titre de subvention d'investissement, pour permettre à l'association de réaliser les travaux nécessaires à la sécurisation et à la mise en conformité desdites installations (proposition PR-1237).

Aujourd'hui, après plusieurs étapes de travaux, les installations ont été transformées et la place de jeux, qui a considérablement évolué, peut être exploitée en conformité avec les normes européennes EN 1176-1 et suivantes, «Equipements et sols d'aires de jeux».

Reprise des activités de l'association par la Ville de Genève

Sur le plan institutionnel, le président de l'association, M. Roman Juon, a demandé à plusieurs reprises la municipalisation de la place de jeux. Il a

[1] «Mémorial 177e année»: Rapport, 2907.

été proposé que le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO), via sa Cellule jeux, reprenne l'entretien des installations. En date du 16 décembre 2020, l'assemblée générale de l'association a formellement voté la reprise de la place de jeux par la Ville de Genève. Le Conseil administratif a validé cela lors de sa séance du 27 janvier 2021.

Maintien des jeux

Les installations ludiques de Cheetah Baby-Plage sont très appréciées des familles genevoises. Elles jouissent aussi d'un grand succès auprès des visiteurs et visiteuses de passage dans le quartier des Eaux-Vives. Leur caractère unique et novateur participe grandement à leur popularité. Ce soutien populaire s'est notamment manifesté, en 2013, avec le dépôt de la pétition P 1891 au Grand Conseil, munie de 3000 signatures, ainsi que par le dépôt des motions municipales M-1110 et M-1126, de la pétition P-215 ainsi que de la pétition à laquelle nous répondons.

En conclusion, au vu de l'attachement de la population à cet espace ludique original, il apparaît nécessaire de maintenir ces installations. Le Conseil administratif s'engage également à conserver l'esprit de ces jeux, pour autant que les normes le permettent toujours.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Gionata Piero Buzzini*

La conseillère administrative: *Christina Kitsos*

20. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 3 juin 2020: «Oui aux nouvelles bandes cyclables à Genève» (P-423)[1].

TEXTE DES CONCLUSIONS

Acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du 27 octobre 2020, dans le rapport P-423 A.

Le Conseil municipal renvoie la pétition au Conseil administratif.

[1] Rapport, 3249.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif a pris bonne note de l'acceptation de la pétition P-423, «Oui aux nouvelles bandes cyclables à Genève», par le Conseil municipal.

Voici comment le Conseil administratif compte répondre aux deux demandes contenues dans cette pétition.

1. Poursuivre l'effort

Des réflexions sur les futurs axes à équiper sont menées par les services de la Ville de Genève et des discussions sont actuellement en cours avec le Canton et les partenaires afin d'établir une vision commune des mobilités douces (cyclable et piétonne) dès cette année 2021. L'objectif est de donner une meilleure visibilité à ces deux modes de déplacement dans l'espace public, au sein du débat sur l'avenir de la mobilité à Genève et dans la manière dont ils doivent s'inscrire dans les grands objectifs fixés aux horizons 2030 et 2050 en matière de réduction des gaz à effet de serre et de neutralité carbone.

2. Transformer à moyen terme

Un certain nombre de dossiers, déjà engagés, devraient prendre une forme beaucoup plus concrète prochainement notamment sur l'avenue de Champel, axe sur lequel un projet d'aménagement cyclable est développé dans le cadre de la première task force vélo mise en place en collaboration avec l'Office cantonal des transports (OCT) en 2019. Celui-ci a été déposé en autorisation de construire en fin d'année 2020 et le démarrage des travaux est estimé pour cet automne.

Sur l'avenue du Mail également, le projet de requalification complète du tronçon qui vise à pérenniser un espace sécurisé et continu pour les cyclistes est en cours d'adaptation et d'amélioration sur la base des constations faites suite à la mesure mise en place au printemps 2020 dans le cadre du Covid-19, et de la volonté de lutter contre les îlots de chaleur en augmentant massivement les plantations.

Par ailleurs, une concertation est en cours avec l'OCT concernant l'axe Pictet-de-Rochemont-Versonnex, un autre axe majeur de la rive gauche jusque-là très peu aménagé pour les vélos. Des solutions simples ont été identifiées pour une mise en œuvre à court terme avant d'envisager à plus long terme une requalification plus complète d'aménagement, afin d'améliorer la qualité de l'espace pour la population.

En complément de ces aménagements et en parallèle, il semble essentiel d'engager des réflexions en lien avec la continuité cyclable de la voie verte d'agglomération au-delà d'Agasse-Weber sur la continuité d'aménagement cyclable entre la gare des Eaux-Vives (fin de la voie verte de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) et Plainpalais, en passant par la route de Frontenex, le carrefour des rues de Jargonnant et de Villereuse ainsi que les boulevards des Tranchées et des Philosophes.

Tous ces aménagements correspondent à une volonté populaire, exprimée à plusieurs reprises dans les urnes, comme il est très justement relevé dans la pétition qui fait l'objet de la présente réponse. Le Conseil administratif souhaite soutenir cette volonté populaire et y engage une énergie conséquente afin que ces projets puissent être mis en œuvre dans les meilleurs délais.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Gionata Piero Buzzini*

La vice-présidente: *Frédérique Perler*

21. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 28 mai 2020 de Mmes et MM. Omar Azzabi, Ariane Arlotti, Delphine Wuest, Laurence Corpataux, Ulrich Jotterand, Corinne Goehner da Cruz, Dalya Mitri Davidshofer, Amanda Ojalvo, François Mireval, Pascal Holenweg et Brigitte Studer: «L'Organisation régionale de protection civile (ORPC) Ville de Genève est-elle seule fautive dans les dysfonctionnements découverts pendant la gestion de la lutte contre la pandémie due au coronavirus?» (QE-556)[1].

TEXTE DE LA QUESTION

Alors que l'ensemble des autorités cantonales et municipales ont largement fait appel à la protection civile (PCi) pour la gestion de la lutte contre la pandémie due au coronavirus (près de 450 personnes pendant la crise du Covid-19), la presse écrite du jeudi 16 avril 2020 s'est fait l'écho du retrait de l'engagement de l'ORPC Ville de Genève. Alors que de «graves manquements» auraient été constatés dans la gestion des astreints par le colonel Nicola Squillaci, chef cantonal de la PCi genevoise, et si, comme le révèle une porte-parole du Canton, «les aspects relevant de la gestion administrative et de l'organisation» et «des aspects sanitaires relatifs

[1] «Mémorial 177e année»: Annoncée, 7541.

aux conditions de travail dans quelques locaux exigus» s'avèrent être problématiques, il y a encore très peu d'éclairage sur le manque d'encadrement de l'autorité cantonale de tutelle. Comment comprendre que l'ORPC Ville de Genève, qui serait en mesure de fournir un quart des 3600 astreints théoriquement mobilisables sur l'ensemble du canton, ait pu générer à elle seule une gestion aussi problématique sans que les autorités de tutelle ne corrigent le tir, et cela probablement pendant de nombreuses années? A la lumière des éléments lacunaires de cette affaire et de l'ensemble des dysfonctionnements dans la collaboration entre le Canton, la Ville et la PCi, de nombreuses questions subsistent sur lesquelles les Genevois-e-s, les astreint-e-s et les cadres de la PCi à Genève ont un droit de savoir. Si la réputation de l'ORPC Ville de Genève a largement été mise à mal, une enquête globale doit être menée et des réponses transparentes et équilibrées doivent être rendues publiques. Ainsi, peut-on affirmer que seule l'ORPC Ville de Genève est fautive et pour ce faire, quels sont éléments de réponse aux questions suivantes?

– Le département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS) de la Ville de Genève a-t-il eu connaissance des dysfonctionnements de l'ORPC Ville de Genève avant la crise du Covid-19 et, si oui, qu'a-t-il mis en place pour y répondre?

– Le Service de la protection civile et des affaires militaires du Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES) du Canton de Genève a-t-il une part de responsabilité dans les dysfonctionnements dénoncés en tant qu'autorité cantonale de tutelle?

– A qui doit-on imputer la responsabilité des manquements en matière de normes sanitaires, de gestion organisationnelle, de mesures de protection des astreint-e-s et de mises à disposition de moyens suffisants en fonction des missions attribuées à l'ORPC Ville de Genève?

– La période de mise sous tutelle effective par l'autorité cantonale de la PCi a-t-elle pu permettre à l'ORPC Ville de Genève d'identifier et corriger ses manquements de manière complète et optimale en vue d'une reprise de son engagement pour la crise actuelle et dans le futur?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La mise sur pied de la protection civile (PCi) genevoise a été décrétée par l'arrêté du Conseil d'Etat du 13 mars 2020. Cette décision a ensuite été formalisée par un courrier de l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPPAM) daté du 17 mars 2020, dans lequel la mobilisation générale des Organisations régionales de protection civile (ORPC) des communes du canton était ordonnée.

Jusqu'à cette date, l'ORPC Ville de Genève était placé sous la responsabilité de la Ville de Genève et, à travers elle, le département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS) – nouvellement nommé département de la sécurité et des sports (DSSP) depuis le 1er juin 2020.

Au début de la crise sanitaire, et jusqu'à la mobilisation générale, le DEUS avait sollicité officiellement, via l'OCPPAM, l'ORPC Ville de Genève pour venir en appui à l'exploitation des constructions de PCi et des salles de sport sur son territoire. En effet, ces installations étaient utilisées par le Service social pour héberger les grands précaires ainsi que les sans domicile fixe mis en quarantaine.

Cet appui, sollicité par nos services, a été très apprécié, et s'est déroulé avec toutes les précautions sanitaires requises par la situation qui prévalait à cette période.

Dès le 17 mars 2020, suite à la mobilisation générale, l'ensemble des ORPC du canton a été placé sous la conduite du Service de la protection civile et des affaires militaires (SPCAM). Les miliciens de l'ORPC Ville de Genève n'étaient donc plus rattachés à notre commune, et l'OCPPAM devenait ainsi seul responsable de la surveillance du bon fonctionnement des ORPC sous sa responsabilité directe.

Ce n'est que le 8 avril 2020 que le DEUS a été officiellement informé de dysfonctionnements à l'ORPC Ville de Genève. Suite à cette information, le DEUS a immédiatement demandé la tenue d'une séance de coordination, le 9 avril 2020, en présence de l'OCPPAM et du commandement de l'ORPC Ville de Genève. A l'issue de cette dernière, il a été décidé que le commandement de l'ORPC Ville de Genève était orienté vers des fonctions d'officiers de liaison à l'appui d'une cellule «quality management» de l'OCPPAM.

A la lecture de ce qui précède, il apparaît que la responsabilité de l'organisation des ORPC et de la surveillance de leur déploiement était du ressort de l'OCPPAM et non de la Ville de Genève. Dès lors, l'on ne peut affirmer que seule l'ORPC Ville de Genève est responsable des disfonctionnements observés. Malgré cela, la Ville de Genève a décidé de prendre les mesures nécessaires afin d'éviter de tels dysfonctionnements dans le futur.

Suite à l'arrêté du Conseil d'Etat du 31 octobre 2020, relatif à la mise sur pied du dispositif ORCA-GE dans le cadre de la pandémie de Covid-19, l'ORPC Ville de Genève ainsi que l'ensemble de la PCi genevoise a de nouveau été mise sur pied.

Lors de cette phase d'engagement, ayant débuté le 2 novembre 2020, le DSSP a mis en place, via le Service d'incendie et de secours (SIS), une division ad hoc d'engagement PCi, sous la direction d'un cadre du SIS, qui a assuré la conduite opérationnelle de l'ORPC Ville de Genève jusqu'au 12 janvier 2021, mais toujours sous la supervision et la responsabilité de l'autorité cantonale.

Depuis ce moment, il apparaît que l'ORPC Ville de Genève a accompli ses missions à la satisfaction de l'OCPPAM, notamment les patrouilles de sensibilisation au centre-ville pour rappeler au public les mesures de prévention contre le Covid-19, ce qui a été souligné par le directeur général de l'OCPPAM, qui assure parallèlement le rôle de chef de l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC) dans le dispositif ORCA-GE, dans un courrier adressé au commandant et chef du SIS.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Gionata Piero Buzzini*

La conseillère administrative: *Marie Barbey-Chappuis*

22. Réponse du Conseil administratif à la motion du 7 juin 2016 de M. Pierre Gauthier: «Préserver l'avenir de Naxoo / 022 Télégenève SA (bis)» (M-1232)[1].

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

– qu'il est indispensable que le Conseil municipal qui a créé cette société voilà bientôt trente ans obtienne toute l'information nécessaire sur la stratégie que Naxoo / Télégenève SA entend développer au cours de ces prochaines années;
– que la politique des représentants de la Ville de Genève à l'assemblée des actionnaires et au conseil d'administration de Naxoo / Télégenève SA, depuis sa création, a été de ne pas distribuer de dividendes afin de doter la société des moyens financiers nécessaires à une modernisation permanente du téléréseau;
– que la politique des représentants de la Ville de Genève à l'assemblée des actionnaires et du conseil d'administration de Télégenève SA a toujours été de maintenir une volonté d'indépendance financière;
– que les contrats d'*operating services* (COS) et la convention d'actionnaires ne pourront pas être négociés avant 2017, les délais étant dépassés pour 2016;
– qu'il est indispensable que Naxoo conserve les moyens financiers nécessaires au développement et à la modernisation de son réseau afin d'assurer sa pérennité et la valeur de l'entreprise, conformément à la volonté du corps électoral,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de procéder à un état des lieux de la société;

[1] Rapport, 2912.

– de transmettre au Conseil municipal toute l'information nécessaire sur la stratégie que Naxoo / Télégenève SA entend développer au cours des prochaines années.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif a pris note du renvoi de la motion M-1232 relative à Naxoo SA, câblo-opérateur détenu par la Ville de Genève, actionnaire à 51,8%, et la société UPC actionnaire à 48,2%.

Premièrement, il est nécessaire de rappeler, comme cela a été évoqué lors des débats en séance plénière du Conseil municipal du 7 octobre 2020, que la maison mère d'UPC, Liberty Global, a racheté Sunrise l'an dernier. La société UPC détenant 48,2% des actions de Naxoo SA, il est évident que ce rachat aura des conséquences sur l'activité et les affaires du câblo-opérateur de la Ville de Genève. En effet, l'actionnaire minoritaire et fournisseur des contenus s'est enrichi des actifs de la société Sunrise et il se retrouve ainsi dans une situation lui permettant d'être aussi actif sur des technologies concurrentes de celle de Naxoo SA (la fibre optique notamment).

A ce stade, Naxoo SA ne connaît pas la stratégie d'UPC – Sunrise. Le Conseil d'administration a récemment demandé aux administrateurs et administratrices représentant-e-s d'UPC que des précisions soient rapidement apportées quant aux objectifs poursuivis par les deux marques, UPC et Sunrise. Les participations de la Ville de Genève et d'UPC dans le capital de Naxoo SA pourraient être redéfinies à l'aune de cette situation nouvelle.

Concernant la demande du Conseil municipal d'être informé de la stratégie que Naxoo SA entend développer, le Conseil administratif tient à souligner qu'il s'agit d'une société anonyme, soumise au Code des obligations, active dans un marché extrêmement concurrentiel. Bien que la Ville de Genève en soit l'actionnaire majoritaire, l'élaboration de la stratégie relève des prérogatives du conseil d'administration de Naxoo SA, soumis au secret des affaires, qui compte par ailleurs plusieurs administrateurs et administratrices nommé-e-s par le Conseil municipal. Par ailleurs, il serait tout à fait inconséquent, pour la bonne marche de la société, de dévoiler publiquement les visées stratégiques dans un marché hautement mouvant et concurrentiel, tant il est évident que de telles informations pourraient bénéficier à la concurrence.

Cela étant dit, le Conseil administratif s'engage à tenir informé le Conseil municipal des évolutions de la société Naxoo SA de manière régulière et transparente.

Pour le surplus, le Conseil administratif entend respecter la volonté de la population de conserver Naxoo SA en mains publiques à la suite de la votation du 9 février 2014.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Gionata Piero Buzzini*

Le conseiller administratif: *Alfonso Gomez*

La présidente. Vous n'êtes pas l'auteur de la motion M-1232, Monsieur Sormanni, vous ne pouvez donc pas prendre la parole. *(Remarque de M. Sormanni.)* Bon… Alors, vous avez une minute, allez-y!

M. Daniel Sormanni (MCG). Je remercie le Conseil administratif pour sa réponse concernant la motion M-1232 sur Naxoo SA. Evidemment, je suis quand même un peu déçu de son contenu, car il n'y a quasiment rien dedans! Bien sûr, on nous dit que c'est une société anonyme, on invoque le secret des affaires, on ne peut rien dire… Mais c'est un peu exagéré! Cette société est en mains de la Ville de Genève à plus de 50%. Par conséquent, certaines informations auraient pu nous être transmises. En effet, la fusion entre Sunrise et UPC aura fatalement des incidences sur le plan d'affaires et sur l'avenir de Naxoo, c'est d'ailleurs marqué dans la réponse du Conseil administratif.

Je pense que le Conseil municipal, qui est tout de même l'organe de contrôle, en quelque sorte, doit pouvoir obtenir un certain nombre d'informations sur ce qui se passe et ce qui va se passer par rapport à cette fusion. Le seul point positif de la réponse est évidemment que le Conseil administratif confirme qu'il respectera la décision du peuple, à savoir le refus de la vente de cette société et des actions.

Je crois cependant que la meilleure solution est de traiter avec les partenaires institutionnels genevois, à savoir notamment les Services industriels de Genève (SIG), probablement tentés de racheter les actions d'UPC – j'allais dire d'UPC Cablecom, mais c'est d'UPC Sunrise qu'il s'agit aujourd'hui. J'aurais bien aimé avoir des explications un peu plus circonstanciées de la part du Conseil administratif à cet égard.

La présidente. Je transmettrai!

23. Réponse du Conseil administratif à la motion du 10 septembre 2019 de MM. et Mmes Alfonso Gomez, Daniel Sormanni, Marie-Pierre Theubet, Antoine Maulini, Delphine Wuest, Maria Pérez, Maria Casares et Olivier Gurtner: «Arbres abattus en Ville de Genève: stop au massacre!» (M-1458)[1].

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

– le plan de végétalisation de la Ville de Genève, qui prévoit que cette dernière s'engage à planter 100 arbres par année;
– que ce nombre semble inférieur au nombre d'arbres coupés chaque année par cette même Ville de Genève;
– l'urgence climatique décrétée par le Conseil municipal de la Ville de Genève durant sa séance du 16 mai 2019;
– qu'en détruisant des arbres, on amoindrit la capacité de la planète à stocker le CO_2, et on contribue donc par extension au réchauffement climatique;
– que les arbres, et surtout les arbres centenaires, sont des éléments indispensables pour lutter contre les îlots de chaleur dans les villes;
– qu'il existe par ailleurs un attachement fort des Genevoises et des Genevois à leur patrimoine arboré,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de décréter un moratoire sur toute nouvelle coupe d'arbres tant qu'une arborisation massive du territoire de la Ville de Genève n'est pas effective;
– de l'informer sur le nombre d'arbres abattus depuis le début de la législature 2015-2020 ainsi que sur le nombre d'arbres plantés pendant la même période;
– que durant cette phase de moratoire, seuls les arbres malades, dangereux pour leurs congénères ou pour la population puissent être abattus;
– que les autorités fassent preuve de la transparence la plus totale lorsque des abattages d'arbres sont indispensables. Ces mesures exceptionnelles devront être accompagnées d'explications dûment signifiées à la population;
– que, dans tous les cas, trois arbres de développement similaire soient replantés à proximité de tout arbre coupé, dans l'optique d'augmenter la couverture végétalisée sur le territoire, passant de 21% aujourd'hui à 30% en 2030;
– que des moyens et des procédures soient mis en place afin de garantir l'entretien du patrimoine arboré de la Ville de Genève.

---

[1] «Mémorial 177e année»: Développée, 1281.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif répond comme suit aux demandes du Conseil municipal.

Gestion courante du patrimoine arboré

Le Service des espaces verts (SEVE) est en charge de la gestion du patrimoine arboré de la Ville de Genève. Ce dernier se compose d'environ 27 000 arbres isolés et d'environ 12 hectares de zones boisées (hors forêts). Le SEVE met tout en œuvre pour préserver les arbres le plus longtemps possible, notamment par des soins spécialisés (élagage doux, haubanage, mulching, etc.). L'abattage intervient quand il n'y a plus d'alternative, et que la sécurité du public n'est plus assurée. Les abattages effectués pour favoriser la régénération de jeunes arbres ou pour sécuriser des ouvrages constituent une exception.

Impact du réchauffement climatique

Les longues périodes de sécheresse, les températures élevées en été ainsi que la propagation de ravageurs ou maladies jusqu'à présent inconnues ont un impact sur le patrimoine arboré. Les essences sensibles à ces changements, comme beaucoup de plantes indigènes, s'affaiblissent à court terme et dépérissent à plus long terme.

La conséquence de ces phénomènes est un nombre d'abattages plus important qu'il y a quelques années auparavant.

Abattages d'arbres en lien avec des projets d'aménagement

Les projets de construction et d'aménagement, qui ne dépendent pas du SEVE, génèrent également une partie des abattages d'arbres. Ces abattages sont pondérés et évalués en fonction des intérêts du projet pour la collectivité. Par le passé déjà, l'ensemble des arbres abattus dans le cadre d'un projet de construction ou d'aménagement était compensé; le nombre d'arbres plantés était souvent supérieur au nombre d'arbres abattus. Cependant, depuis le début de la nouvelle législature, une attention toute particulière est portée à la question centrale de la place des arbres et de leur conservation, au sein de tous les projets de construction et d'aménagement. Quand des arbres ne peuvent véritablement pas être conservés, l'opportunité se présente alors d'en planter de nouveaux, plus nombreux, dans de meilleures conditions, avec des essences mieux adaptées au réchauffement climatique.

Statistiques d'abattage et de plantation

Depuis 2015 et jusqu'à la fin de la précédente législature, environ 3700 arbres ont été abattus sur l'ensemble du territoire de la Ville de Genève, propriétaires privés et publics confondus (source: Office cantonal de l'agriculture et de la nature, OCAN):

– 1600 arbres (environ) ont été abattus par le SEVE pour des raisons majoritairement sécuritaires ou sanitaires;
– 400 arbres (environ) ont été abattus par d'autres services de la Ville pour des raisons essentiellement de construction et d'aménagement (source: requêtes en autorisation d'abattage);
– 1700 arbres (environ) ont été abattus par des privés.

En ce qui concerne les nouveaux arbres plantés, il n'existe pas de données exhaustives à l'exception des chiffres du SEVE qui font état de la plantation de 930 arbres dans le cadre des replantations courantes.

Il faut comprendre le moratoire tel que prononcé fin 2019 comme une mesure politique, à un moment où l'opacité concernant le nombre d'arbres abattus et replantés était trop grande. Le moratoire s'est alors imposé et agit comme un «réflexe arbre» à prendre en considération en toute circonstance.

Pour l'actuelle législature, le Conseil administratif a fixé comme objectif au SEVE de remplacer un arbre abattu par trois arbres plantés.

Mesures pour atténuer les conséquences du changement climatique

Sur le domaine public, il devient difficile de renforcer substantiellement l'arborisation sans recourir à des travaux importants. Les conditions minimales requises pour la plantation et la croissance des arbres ne sont que très rarement remplies (présence de réseaux de canalisations dans le sous-sol notamment). Un groupe de travail transversal composé de services de la Ville, du Canton et des Services industriels de Genève (SIG) a précisément comme mission d'élaborer des pistes de solutions.

La campagne de plantation menée cet hiver aura tout de même permis de planter environ 500 arbres, soit près du triple par rapport aux années précédentes.

Dans les parcs, le SEVE procède déjà à des plantations d'arbres supplémentaires, notamment à la lisière de ceux-ci. Néanmoins, une arborisation massive n'est pas souhaitable. Elle viendrait en contradiction avec les usages et les valeurs patrimoniales du lieu.

Afin de satisfaire à une demande de plantation massive d'arbres sur le territoire de la Ville formulée par le délibératif et par l'exécutif, il conviendrait de disposer de surfaces supplémentaires. Le plan stratégique de végétalisation 2030 a précisément pour but d'identifier des lieux potentiels. Les critères de priorisation sont actuellement revus. La volonté du Conseil administratif est d'accélérer la perméabilisation des sols, pour intensifier la lutte contre les îlots de chaleur.

Les plans localisés de quartier qui déterminent par définition le futur de certaines portions de la ville représentent un potentiel majeur d'arborisation, si toutefois cette donnée intégrait à l'avenir les cahiers des charges d'études. Cependant, la temporalité des plans localisés de quartier ne permet pas d'assurer une arborisation à court terme.

Une piste intéressante mais inexploitée jusqu'à présent consiste à encourager les propriétaires privés à planter des arbres sur leurs parcelles qui auraient, par exemple, une influence sur le domaine public. Le Conseil administratif a demandé au SEVE d'explorer cette possibilité.

Amélioration de l'information au public

Le SEVE informe régulièrement sur tous les chantiers en cours. Depuis la nouvelle législature, il a intensifié sa politique de communication au travers de panneaux d'information posés sur chaque arbre à abattre ainsi que via le site internet de la Ville de Genève, en communiquant tous les détails y relatifs.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Gionata Piero Buzzini*

Le conseiller administratif: *Alfonso Gomez*

24. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 20 janvier 2021 de Mme Léonore Baehler: «Etat des lieux des actions de la Ville de Genève sur la parcelle de l'ancienne caserne des Vernets» (QE-584)[1].

TEXTE DE LA QUESTION

Le 22 juillet le Conseil administratif s'était exprimé sur l'octroi des autorisations de construire sur la parcelle de l'ancienne caserne des Vernets. Il avait estimé que les constructions ne répondaient pas aux exigences de qualité requises et avait indiqué qu'il interviendrait pour obtenir une amélioration du projet. Les éléments suivants du projet avaient été relevés:

– hauteur de plafond (demander le maintien des hauteurs d'étage à 2,60 m);
– amélioration de la crèche et de la maison de quartier;
– plantations d'arbres le long de la rue principale des futurs immeubles;
– non-entrave de la voie verte le long de l'Arve par le chantier.

Un recours a été déposé au Tribunal administratif de première instance contre les autorisations de construire, notamment par une association d'habitants, recours qui soulève plusieurs problèmes identiques à ceux mis en évidence par la Ville de Genève.

Par conséquent, je souhaiterais tout d'abord savoir:

– quelles sont les actions qui ont été entreprises par le Conseil administratif pour défendre la position de la Ville dans cette affaire, sur le plan judiciaire et sur le plan politique?
– Quelle est la position du Conseil administratif sur le recours déposé notamment par l'association d'habitants?

Aujourd'hui le projet comprend 1355 logements dont 34% sans contrôle de loyers après dix ans (ZD LOC), soit 540 logements dont coopératives (5%), caisse de pension (9%), fonds d'investissement SwissLife (15%) et la Mobilière (5%) pour 270 logements. Les bureaux plus l'hôtel accumulent une surface de 22 500 m^2.

A cet égard, mes questions sont les suivantes:

– pourrait-on imaginer une meilleure mixité sociale – en phase avec les besoins de la collectivité –, des loyers corrects et ni bureaux ni hôtel sur ce beau périmètre en mains publiques?

---

[1] Annoncée, 5138.

– Le Conseil administratif s'est-il renseigné sur la possibilité d'intervenir dans la procédure en qualité de partie? Le Conseil administratif entend-il faire usage de son droit?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En premier lieu, le Conseil administratif rappelle que le plan localisé de quartier (PLQ) qui a conduit à ces projets de construction n'a suscité quasiment aucune réaction lors de sa procédure d'adoption et a été avalisé par le Conseil municipal de la Ville sans aucune opposition (unanimité moins cinq abstentions).

Il rappelle également que les requêtes en autorisation de construire de ce secteur sont conformes au PLQ en force. Les demandes municipales exprimées durant l'instruction de ces requêtes ne pouvaient par conséquent pas aller dans le sens d'une remise en question fondamentale mais plutôt dans celui d'améliorations ponctuelles du projet.

Ayant estimé que les autorisations de construire délivrées sont conformes au droit lors de la délivrance de celles-ci, le Conseil administratif a renoncé à faire recours.

Il est néanmoins important de souligner que la sensibilité de la population aux conséquences néfastes du changement climatique s'est considérablement accrue ces dernières années et on ne peut que regretter le décalage important entre ces préoccupations et le projet des Vernets.

Interpellée par le collectif d'associations des habitant-e-s et de quartiers par un courrier daté du 30 juin 2020, Mme Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), a répondu en date du 5 octobre 2020 en exprimant sa compréhension quant aux préoccupations des habitants et du collectif d'associations qu'elle juge légitimes et pertinentes. Elle a néanmoins rappelé les raisons qui ont conduit le Conseil administratif à ne pas recourir contre ces requêtes.

Bien que la conception globale du projet ne puisse pas être remise en question, il convient de souligner que le Conseil administratif poursuit son travail sur l'aménagement des espaces extérieurs qui vont revenir au domaine public communal en vue d'améliorer leur qualité, notamment en négociant avec le Canton, propriétaire des terrains, afin d'augmenter le nombre d'arbres plantés et la biodiversité.

Nous vous informons par ailleurs que la Ville est en train de préparer la réalisation de la voie verte d'agglomération en bordure de l'Arve, le long des futures constructions et sur le quai des Vernets, réservée à la mobilité douce avec une végétalisation accrue, et entend déposer une requête en autorisation de construire

durant cette année. De plus, elle entend mener, de façon prioritaire, l'aménagement de l'esplanade des Vernets, qui accueille actuellement un parking, en vue de la création d'un parc public destiné à offrir aux habitant-e-s une respiration bienvenue dans ce quartier à forte densité et s'apprête à déposer une demande de crédit d'étude afin d'entamer cet aménagement dans les plus brefs délais.

En ce qui concerne la mixité du futur quartier, il convient de préciser que les catégories de logements et leurs loyers respectent en tous points les prescriptions de la loi d'aménagement du quartier Praille-Acacias-Vernets (PAV) votée par le Grand Conseil en 2011 (L 10788) qui préconise que la totalité des logements soit de caractère locatif. Compte tenu de l'avancement du projet et de la complexité du processus qui a précédé le dépôt des requêtes, le Conseil d'Etat n'a pas souhaité remettre en cause la démarche en modifiant l'équilibre des catégories de logements par l'introduction de propriété par étages (PPE), tel que permis par la modification de la loi PAV votée en 2018 (L 12052).

Il faut également rappeler que le futur quartier disposera d'équipements publics en suffisance bien que la résolution des typologies de certains d'entre eux, situés dans les rez-de-chaussée des immeubles (crèche et maison de quartier), ne donne pas encore satisfaction; des discussions sont encore en cours avec les promoteurs.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Gionata Piero Buzzini*

La vice-présidente: *Frédérique Perler*

25. Réponse du Conseil administratif à la motion du 22 juin 2020 de M. Christo Ivanov: «La campagne vient à nous: soutenons notre agriculture locale» (M-1546)[1].

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

– l'importance de maintenir une production agricole locale, de privilégier les circuits courts et de repenser notre modèle économique;
– que le nombre d'exploitations agricoles diminue année après année en Suisse et qu'il est recouru à des importations massives d'aliments;
– qu'une production locale permet de s'assurer du respect de normes de qualité et des conditions de travail;

[1] Développée, 928.

– que tant les constitutions fédérale que cantonale accordent une importance toute particulière à l'agriculture;
– que la Constitution genevoise prévoit que l'Etat encourage une agriculture diversifiée de qualité, respectueuse de l'environnement et de proximité (art. 187, al. 1);
– que malgré sa taille modeste, 36% du territoire genevois est en surfaces agricoles utiles (SAU);
– que sous l'impulsion de l'Etat de Genève a été créée en 2004 la marque de garantie «Genève Région – Terre Avenir» (GRTA) visant à promouvoir les excellents produits de notre canton;
– que, parmi les productions agricoles locales, la viticulture a énormément souffert de la crise du Covid-19 et de la baisse de la demande consécutive à la fermeture des restaurants et des commerces;
– que, malgré la réouverture des restaurants, la clientèle se montre moins «festive» et tend à commander moins de vin ou de produits du terroir;
– qu'en avril 2017 63% du vignoble et 76% des fruits étaient détruits par le gel puis victimes de la grêle en août de la même année; qu'en juillet 2018 un violent orage de grêle a détruit 50% des vignes de la région du Mandement; qu'en mai 2019 un gel de printemps a causé des dégâts sur 20 à 30% des vignes de la région de Dardagny, La Plaine, Avully et Soral; qu'en 2020 le Covid-19 a entraîné l'annulation des Caves ouvertes et de la Fête des vendanges de Russin;
– la nécessité pour les agriculteurs, vignerons et autres producteurs locaux d'assurer leur survie économique et celle de leurs collaborateurs en ces temps difficiles;
– la possibilité d'utiliser une partie de l'espace public au centre-ville de Genève, par exemple les quais (quai des Bergues, pont des Bergues, pont de la Machine) pour inviter la population à se retrouver un samedi par mois autour d'un événement convivial axé sur la promotion et la vente de produits locaux genevois GRTA,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– d'organiser, un samedi par mois, au centre-ville de Genève, une manifestation ayant pour but de permettre aux agriculteurs, vignerons et autres producteurs locaux genevois de proposer à la vente les produits issus de leur production en accord avec l'interprofession et le label «Genève Région – Terre Avenir»;
– de veiller à ce que l'ensemble des exposant-e-s se plie aux dispositions du règlement de la Ville de Genève sur les marchés, et plus spécifiquement l'article 9 concernant l'interdiction des plastiques à usage unique;

– d'organiser, en coordination avec les services de voirie, une gestion rigoureuse du tri sélectif des déchets, notamment avec la mise à disposition de poubelles clairement différenciées.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Ville de Genève est particulièrement attentive à la promotion de l'agriculture locale.

La production genevoise a en premier lieu l'opportunité de mettre en valeur et de vendre sa marchandise au travers des 16 marchés alimentaires hebdomadaires de la ville. Les lieux de vente de produits locaux (épiceries, marchés à la ferme) sont également recensés dans un répertoire disponible en ligne sur le site internet de la Ville.

Par ailleurs, nombre de manifestations et de communications publiques mettent à l'honneur l'agriculture de proximité et le label «Genève Région – Terre Avenir».

Dans le cadre du programme «Nourrir la Ville» (coordonné par le Service Agenda 21 – Ville durable) les événements Festi'terroir et la Semaine du goût sont organisés.

Un des objectifs de «Nourrir la Ville» est précisément d'amener les producteurs et productrices en ville, à la rencontre des citadin-e-s qui ne se déplacent pas nécessairement dans les campagnes. C'est la raison d'être de l'événement Festi'terroir qui se déroule chaque année fin août.

Bien que ce type d'initiatives se multiplie et que les manifestations culturelles fassent de plus en plus recours à des produits du terroir, il reste une marge d'améliorations pour faire connaître davantage la production locale auprès de la population urbaine.

Après des échanges menés avec les principales institutions et acteurs et actrices concerné-e-s, dont Genève Terroir et le Service de l'espace public (SEP) (Unité marchés), il ressort que les marchés «traditionnels» intègrent déjà largement les producteurs et productrices locaux.

En revanche, les consultations effectuées ont mis en valeur deux pistes à creuser.

Le SEP étudie actuellement la possibilité de définir un périmètre permettant la tenue d'une manifestation sur le quai des Bergues. Celle-ci permettrait à un organisateur ou à une organisatrice d'organiser un événement régulier

regroupant des producteurs et productrices genevois-e-s afin de promouvoir les boissons issues de la production locale (vins, bières, jus et produits alimentaires locaux).

Le Service Agenda 21 – Ville durable, pour sa part, étudie la possibilité d'organiser un brunch du terroir en Ville de Genève, idéalement au printemps, en présence des producteurs et productrices genevois-e-s.

Dans les deux cas, la situation sanitaire devra être stabilisée afin de garantir un début d'exploitation dans de bonnes conditions.

En tout état de cause, les modalités de ces deux options feront l'objet d'une concertation avec les acteurs et actrices concerné-e-s.

Pour conclure, il est rappelé que la Ville de Genève interdit, depuis le 1er janvier 2020, certains produits en plastique à usage unique dans le cadre des activités sur le domaine public soumises à permission municipale (manifestations, terrasses, pavillons glaciers, food truck, etc.), ainsi que les marchés.

Les produits réutilisables, ainsi que les produits compostables (selon la norme EN 13432), en papier et en bois, sont autorisés comme alternatives.

L'obligation du tri des déchets est également une des conditions inscrites dans les permissions d'utilisation du domaine public pour toutes les manifestations en ville de Genève.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:	La conseillère administrative:	Le conseiller administratif:
Gionata Piero Buzzini	*Marie Barbey-Chappuis*	*Alfonso Gomez*

26. Réponse du Conseil administratif à la motion du 26 juin 2012 de Mmes Olga Baranova, Silvia Machado, MM. Stefan Kristensen, Luc Broch, Pascal Holenweg, Alberto Velasco, Sylvain Thévoz et Grégoire Carasso: «Des grillades pour toutes et tous, sans privilèges!» (M-1038)[1].

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

– la nécessité de cohésion sociale en ville de Genève et donc la nécessité de mettre à la disposition des habitant-e-s des lieux de rencontre en plein air et en toute sécurité;
– le manque de places pour faire des grillades aménagées en ville de Genève et leur disparition progressive dans les communes avoisinantes (par exemple, la disparition des aménagements dans la commune du Grand-Saconnex);
– la nécessité d'offrir davantage de possibilités pour la population d'aménager les loisirs sans recourir à la voiture,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– d'aménager, en nombre suffisant, des places pour faire des grillades avec du mobilier fixe comprenant des tables et des bancs couverts ainsi que des barbecues;
– d'accompagner ces sites de dispositifs de tri des déchets, d'une signalétique précisant les droits et devoirs concernant le tri, le bruit ainsi que la sauvegarde de l'environnement;
– d'inclure ces nouveaux sites sur le plan interactif de la Ville de Genève (www.ville-geneve.ch/plan-ville/).

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Au début des années 2010, le Service des espaces verts (SEVE) a constaté une multiplication des grillades sauvages dans les espaces verts. Afin de réagir sur cette nouvelle demande de la population et pour réduire les dégâts sur les pelouses, le SEVE a créé, à partir de 2013, huit espaces équipés de 37 grils, de poubelles ainsi que de panneaux d'information rappelant les usages.

Très rapidement, ces lieux ont été pris d'assaut par la population. Cependant, ces installations ont aussi généré un grand nombre de réclamations concernant les nuisances sonores et olfactives, ainsi que les importants problèmes de *littering*.

[1] «Mémorial 177e année»: Rapport, 7528.

A la suite de réactions négatives du public, le SEVE a décidé, dans un premier temps, de déplacer certaines installations et, suite à de nouvelles plaintes, de retirer les grils des parcs Bertrand et Trembley.

De plus, au parc de la Perle du Lac, le SEVE a observé le développement d'une activité commerciale illicite autour des grils (vente de boissons et de viande), ainsi que la circulation de véhicules non autorisés dans le parc. Pour cette raison, le SEVE a déplacé ces grils au printemps 2020 au parc Barton et a complètement revu le dispositif, limitant l'accès aux grils en raison de la situation liée au Covid-19. De plus, ce site a fait l'objet d'une surveillance accrue (présence d'une société de sécurité privée et de l'association Bienvenue).

Pour l'été 2021, le SEVE propose de remettre en place le même dispositif que l'été passé: six grils au parc Barton, trois au parc des Franchises, six à La Grange et trois au Promeneur-Solitaire. Par ailleurs, l'Etat de Genève, propriétaire du parc des Franchises, mène un projet de réaménagement et prévoit de pérenniser un dispositif de places de grillades.

Plusieurs villes suisses ont opté pour la mise en place de grils électriques dans le but de réduire les nuisances olfactives. Ces installations sont cependant extrêmement coûteuses, non seulement en matière d'investissement mais aussi d'entretien, et sont souvent vandalisées. Pour cette raison, le SEVE n'a pas envisagé cette approche.

Quant au tri des déchets, le SEVE a entrepris plusieurs essais de tri dans plusieurs parcs, dont les parcs des Franchises et La Grange. Ces essais étaient peu concluants car le public n'a pas suffisamment trié les déchets. Pour cette raison, le SEVE propose un système de tri allégé, adapté aux expériences du passé. De plus, les lieux de grillades seront soumis à un régime de nettoiement renforcé, revu en fonction de l'évolution de la situation.

Un bilan sera effectué au terme de la saison estivale. Dans la perspective des prochaines années, il sera procédé à une analyse de la problématique dans d'autres villes, notamment en Suisse, également confrontées à la problématique.

Les espaces de grillades sont recensés sur le site internet de la Ville. La page qui leur est consacrée rappelle également les consignes relatives à leur utilisation.

Au vu de ce qui précède, le Conseil administratif est d'accord de maintenir l'offre actuelle au niveau de l'été passé. Il n'est cependant pas favorable à une extension de cette offre pour les raisons susmentionnées.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: Le conseiller administratif:
Gionata Piero Buzzini *Alfonso Gomez*

27. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

28. Interpellations.

Néant.

29. Questions écrites.

Néant.

La présidente. Sur ces belles paroles, Mesdames et Messieurs, je vous souhaite une bonne rentrée chez vous et vous donne rendez-vous demain à 17 h 30, ici même. Bonne soirée, bonne nuit!

Séance levée à 22 h 50.

SOMMAIRE

1. Exhortation 6450

2. Communications du Conseil administratif 6450

3. Communications du bureau du Conseil municipal 6450

4. Questions orales 6450

5. Comptes 2020 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif (PR-1450) 6459

6. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner:
   – la pétition du 8 septembre 2020: «Pour une cité vraiment verte – Changeons Genève» (P-428 A);
   – la pétition du 8 septembre 2020: «Contre l'abattage des 40 tilleuls aux Vernets» (P-429 A) 6874

7. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 27 octobre 2020: «Pour une installation d'abri de bus à la place Bel-Air» (P-432 A) 6905

8. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 3 mars 2020: «Pour que le square situé à l'angle rue Liotard et avenue Wendt ainsi que les espaces adjacents deviennent un lieu de convivialité» (P-417 A) 6909

9. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 27 mars 2019 de Mmes et MM. Souheil Sayegh, Anne Carron, Jean-Luc von Arx, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Alia Chaker Mangeat, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Lionel Ricou, Albane Schlechten, Patricia Richard, Jean Zahno, Georges Martinoli, Jean-Philippe Haas, Yasmine Menétrey et Laurence Corpataux: «Pour des espaces de jeux synthétiques dans les parcs à proximité des résidences pour seniors» (M-1425 A) 6932

10. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 5 juin 2019 de Mme et MM. Pascal Spuhler, Simon Brandt et Anne Carron: «Materne ta vie!» (M-1449 A) 6943

11. Rapport de la commission du logement chargée d'examiner la motion du 4 décembre 2019 de Mmes et MM. Yasmine Menétrey, Daniel Sormanni, Jean-Pascal Cattin, Daniela Dosseva, Amar Madani, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore et Thomas Zogg: «On grelotte dans les immeubles de la Ville!» (M-1488 A) 6950

12. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet de délibération du 28 mai 2020 de Mmes et MM. Tobias Schnebli, Maria Pérez, Olivier Gurtner, Alia Chaker Mangeat, Uzma Khamis Vannini, Florence Kraft-Babel, Emmanuel Deonna, Daniel Sormanni, Morten Gisselbaek, Omar Azzabi, Hélène Ecuyer, Annick Ecuyer, Michèle Roullet, Véronique Latella, Delphine Wuest, Pascal Holenweg, Georges Martinoli, Pierre de Boccard, Nicolas Ramseier, Brigitte Studer, Rémy Burri, John Rossi, Stefan Gisselbaek et Patricia Richard: «Pour un soutien aux locataires de locaux commerciaux de la Ville frappés par la crise sanitaire» (PRD-261 A) 6955

13. Rapport de la commission du logement chargée d'examiner la motion du 4 mars 2020 de Mmes et MM. Brigitte Studer, Gazi Sahin, Laurence Corpataux, Christina Kitsos, Maria Casares, Jean-Luc von Arx et Anne Carron: «Pour une ville inclusive: des ascenseurs accessibles aux personnes handicapées en fauteuil dans les immeubles de la Gérance immobilière municipale (GIM)» (M-1526 A) 6972

14. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport d'activité et comptes 2019 de la Fondetec (D-32.9 A) 6978

Projet de délibération du 3 février 2021 de la commission des finances: «Approbation des comptes 2019 de la Fondetec» (PRD-288) 6982

Résolution du 3 février 2021 de la commission des finances: «Approbation des comptes 2019 de la Fondetec» (R-282) 6983

15. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 21 mars 2012 de MM. Yves de Matteis, Alexandre Wisard, Michel Chevrolet, Olivier Fiumelli, Eric Bertinat, Christo Ivanov, Pascal Spuhler, Carlos Medeiros, Sylvain Clavel, Grégoire Carasso, Mmes Frédérique Perler-Isaaz, Marie Chappuis, Fabienne Aubry Conne, Maria Vittoria Romano, Vera Figurek et Maria Pérez: «Plaine de Plainpalais: court de tennis géant ou espace de convivialité privilégié?» (M-1008 A). 6983

16. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion du 17 mai 2006 de Mmes Hélène Ecuyer, Nelly Hartlieb, Frédérique Perler-Isaaz, Annina Pfund, MM. Alexis Barbey, David Carrillo, Gérard Deshusses, Alpha Dramé, Eric Ischi, André Kaplun, Pierre Maudet, Patrice Reynaud, Lionel Ricou et Christian Zaugg: «Pour l'activation de la commission de contrôle de gestion de la Ville de Genève» (M-619 A) 7000

17.a) Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion du 23 juin 2015 de MM. Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, Carlos Medeiros, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, François Bärtschi et Amar Madani: «Fermages de la Ville: une gestion transparente!» (M-1188 A) 7003

17.b) Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion du 7 mars 2018 de MM. Pierre Gauthier et Stéphane Guex: «Attribution des fermages par la Ville, plus de transparence SVP» (M-1339 A) 7041

18. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 12 décembre 2020 de M. Matthias Erhardt: «Quels critères pour actionner le dispositif «grand froid»?» (QE-577) 7046

19. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 21 janvier 2014: «Pour le maintien de l'installation de jeux de Baby-Plage» (P-317) 7049

20. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 3 juin 2020: «Oui aux nouvelles bandes cyclables à Genève» (P-423) 7050

21. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 28 mai 2020 de Mmes et MM. Omar Azzabi, Ariane Arlotti, Delphine Wuest, Laurence Corpataux, Ulrich Jotterand, Corinne Goehner da Cruz, Dalya Mitri Davidshofer, Amanda Ojalvo, François Mireval, Pascal Holenweg et Brigitte Studer: «L'Organisation régionale de protection civile (ORPC) Ville de Genève est-elle seule fautive dans les dysfonctionnements découverts pendant la gestion de la lutte contre la pandémie due au coronavirus?» (QE-556) 7052

22. Réponse du Conseil administratif à la motion du 7 juin 2016 de M. Pierre Gauthier: «Préserver l'avenir de Naxoo / 022 Télégenève SA (bis)» (M-1232). 7055

23. Réponse du Conseil administratif à la motion du 10 septembre 2019 de MM. et Mmes Alfonso Gomez, Daniel Sormanni, Marie-Pierre Theubet, Antoine Maulini, Delphine Wuest, Maria Pérez, Maria Casares et Olivier Gurtner: «Arbres abattus en Ville de Genève: stop au massacre!» (M-1458) 7058

24. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 20 janvier 2021 de Mme Léonore Baehler: «Etat des lieux des actions de la Ville de Genève sur la parcelle de l'ancienne caserne des Vernets» (QE-584) 7062

25. Réponse du Conseil administratif à la motion du 22 juin 2020 de M. Christo Ivanov: «La campagne vient à nous: soutenons notre agriculture locale» (M-1546) 7064

26. Réponse du Conseil administratif à la motion du 26 juin 2012 de Mmes Olga Baranova, Silvia Machado, MM. Stefan Kristensen, Luc Broch, Pascal Holenweg, Alberto Velasco, Sylvain Thévoz et Grégoire Carasso: «Des grillades pour toutes et tous, sans privilèges!» (M-1038). 7068

27. Propositions des conseillers municipaux 7070

28. Interpellations 7070

29. Questions écrites 7070

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Isabelle Roch-Pentucci